



# **Evaluation externe de la coopération UE – Afrique Centrale (2008-2016)**

**Rapport final**

**Volume 2 – Annex 1**

**Janvier 2019**

**Evaluation réalisée pour le compte de l'Union Européenne**

Ce rapport a été préparé par



Consortium composé de:



Lead Implementing Partner in  
partnership with

Adam Smith  
International



Centrum für Evaluation  
**CEval**  
Center for Evaluation



INTEGRITY



**Cette évaluation a été commanditée par l'Unité Evaluation de la  
Direction Générale Coopération Internationale et  
Développement (Commission européenne)**

**Equipe d'évaluation :**

**Max Hennion, Chef d'équipe, Expert infrastructures et gouvernance**  
**Olivia Lazard, Expert paix - sécurité**  
**Olivier Beucher, Expert environnement et biodiversité**  
**Aurélie Larquemin, assistante de recherche**

*« Le rapport présente les points de vue des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission européenne ni celles des Organisations Régionales et autorités des pays concernés »*

<b>Contrat-cadre</b>	LOT 1 - Evaluation
<b>Numéro spécifique de Contrat</b>	EuropeAid/137211/DH/SER/MULTI, Contrat Nr 2016/381001
<b>Nom du Projet:</b>	Evaluation de la Coopération UE – Afrique Centrale (2008-2016)
<b>Contrat avec:</b>	Landell Mills Ltd
<b>Autorité contractante:</b>	Unité d'Evaluation DG DEVCO
<b>Date de démarrage/clôture</b>	Janvier 2017 – Janvier 2019

## TABLE DES MATIERES du Volume 2 – Annex 1

<b>1</b>	<b>Matrices d'information des questions d'évaluation</b>	<b>74</b>
1.1	Matrice d'information - QE 1 Pertinence	74
1.2	Matrice d'information – QE 2 Paix, Sécurité et Stabilité	124
1.3	Matrice d'information – QE3 Intégration économique régionale	182
1.4	Matrice d'information – QE 4 Infrastructures régionales	259
1.5	Matrice d'information – QE 5 Ressources naturelle et biodiversité	310
1.6	Matrice d'information – QE 6 Harmonisation des OR	402
1.7	Matrice d'information – QE 7 Coordination, complémentarité	435
1.8	Matrice d'information – QE 8 Appropriation	448



## ACRONYMES

ACBF	African Capacity Building Foundation
AC	Afrique Centrale
ALPC	Armes légères et de petits calibres
APE	Accord de Partenariat Économique
APF	Facilité de soutien à la Paix en Afrique
APN	African Parks Network
APV	Accords de Partenariat Volontaires
AT	Assistance Technique
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque Européenne d'investissement
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAWHFI	Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale
CBPE	Comité Binational de Planification et d'Exécution
CCI	Contribution Communautaire d'Intégration
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER	Communautés Économiques Régionales
CIC	Centre interrégional de coordination
CICOS	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CIE	Comité Intergouvernemental d'Experts
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COMIFAC	Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Central
COMINA	Comité Ministériel des Négociations APE
COMTRADE	Base de données des Nations Unies sur les statistiques commerciales des produits de base
COPAX	Conseil de paix et de sécurité
CRCN	Comité Régional des Négociations de l'APE
CRESMAC	Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale
CRIMGO	Critical Maritime Routes for the Gulf of Guinea
DEVCO	Direction Générale Coopération et Développement International
DIHPSS	Département de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité
DP	Devis-Programme
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSPER	Document Stratégique de Politique Energétique Régionale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
ECOSOC	Conseil économique et social
EM	Etat Membre
EUFOR	European Union Force
EUNAM	EU's Military Advisory Mission
FASTRAC	Programme de facilitation des transports et transit
FED	Fonds Européen de Développement
FEVAC	Fonds de l'Economie Verte pour l'Afrique centrale
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance & Trade
FMI	Fonds Monétaire International
FOMAC	Force multinationale de l'Afrique centrale
GABAC	Groupe d'Action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale
GoGIN	Gulf of Guinea Information Network
IDH	Indice de Développement Humain
IcSP	Instrument contributing to Stability and Peace
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MARAC	Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale

MICOPAX	Mission de consolidation de la paix en Centrafrique
MNJTF	Multinational Joint Task Force
OFAC	Observatoire de la COMIFAC
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OSC	Organisation de la Société Civile
OIFLEG	Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ON	Ordonnateur National
ONU	Organisation des Nations Unies
OR	Organisation régionale
QSG	Groupe de Support Qualité
P&S	Paix et Sécurité
PACIE	Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Économique
PAIRAC	Programme d'Appui à l'Intégration Régionale
PAMEC	Programme d'Appui au mécanisme de coordination et au renforcement des capacités de la CEEAC/CEMAC
PAGoDA	Pillar Assessed Grant or Delegation Agreement
PanAF	Pan African Programme
PAPS	Programme d'appui aux actions de la CEEAC en matière de paix et de sécurité
PARCIC	Programme d'appui aux Réformes et Renforcement des capacités institutionnelles de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
PASSMAR	Programme d'appui à la stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritime d'Afrique centrale
PAULAB	Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage
PDCT-AC	Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale
PEAC	Pool Energétique de l'Afrique Centrale
PER	Programme Économique Régional
PEXULAB	Plan d'extrême urgence de Lutte Anti braconnage
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PIR	Programme Indicatif Régional
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNRA	Programme national de réforme de l'administration publique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PRADA	Programme régional de mesures d'accompagnement de l'APE
PSDC	Politique de Sécurité et de Défense Commune
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAPAC	Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REC	Regional Economic Community
RMP	Revue à Mi-Parcours
RNB	Revenu National Brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
STP	Sao Tome et Principe
TDR	Termes de Reference
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'information et des communications
TP	Tarif Préférentiel
TPG	Tarif Préférentiel Généralisé
UA	Union africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UMA	Union du Maghreb arabe
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZLE	Zone de Libre Echange

# 1 Matrices d'information des questions d'évaluation

## 1.1 Matrice d'information - QE 1 Pertinence

**QE 1 - Dans quelle mesure la coopération régionale de l'UE (10 et 11<sup>ème</sup> FED) a ciblé de manière réaliste et stratégique les problèmes et besoins des organisations régionales, de leurs États-membres et des bénéficiaires finaux et a été cohérente avec l'évolution des priorités stratégiques de l'UE ?**

**CJ1.1 – Les documents de programmation pluriannuels et annuels font état d'un diagnostic approfondi, réaliste et cohérent du contexte régional et des faiblesses structurelles à surmonter pour renforcer l'intégration politique et de la coopération en matière de paix et de sécurité, l'intégration économique et commerciale (incluant les infrastructures économiques) et de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi que de faire face aux enjeux régionaux**

**Analyse du critère de jugement :**

Les documents de programmation ne font pas état d'un diagnostic approfondi et réaliste du contexte politique et institutionnel de la région. Cette réduction du diagnostic à la portion congrue (opérationnelle) a fait partie des directives du siège reçue par les délégations pour la préparation du 11<sup>ème</sup> FED. Le diagnostic du contexte présenté par le RSP 10<sup>ème</sup> FED était en revanche développé mais partial, ne retenant que les aspects positifs et faisant état des engagements, des chefs d'État notamment, comme des acquis, a contrario de l'expérience passée.

La préparation du 11<sup>ème</sup> FED a pourtant fait l'objet d'une démarche approfondie et systématique de diagnostic (une revue stratégique (« Strategic Overview ») externe en 2012 fondée sur une analyse de l'économie politique de l'intégration régionale en Afrique centrale, des notes sectorielles) et de concertation avec les OR et leurs EM. Les entretiens mettent en avant un effet déclencheur de la revue mi-parcours du 10<sup>ème</sup> FED, qui a mis en évidence l'ampleur des dysfonctionnements des OR dans le cadre de la gestion décentralisée.

Les faiblesses structurelles liées à la gouvernance démocratique sont évoquées avec une neutralité bienveillante et un certain flou par le 10<sup>ème</sup> FED. Comparés à la revue stratégique externe, la description est pour le moins légère. Même en creux et très succincte, l'analyse du PIR 11<sup>ème</sup> FED est cependant plus consistante et précise sur l'identification des problèmes des pays fragiles de la région. Les crises en RCA et en RDC de la période ont modifié la sensibilité à la gouvernance démocratique et au respect des droits de l'Homme. Les entretiens au siège font valoir que la participation du SEAE à la programmation du 11<sup>ème</sup> FED a modifié l'approche en renforçant le dialogue politique, donc en élargissant la portée de la programmation à la recherche de continuité, d'incitations et d'objectifs partagés. Le PIR 11<sup>ème</sup> FED fait peu état des leçons apprises et n'a pas bénéficié d'une analyse des besoins alors que l'expérience en Délégations est difficile à capitalisée du fait de la rapidité des rotations (2-3 ans) dans la région, particulièrement dans les pays fragiles. La mise en place simultanément au niveau central de nouveaux canaux pour la coopération de l'UE (fonds fiduciaires, facilités d'investissement) pour flexibiliser l'approche et la recentrer sur les intérêts stratégiques de l'UE a rendu nécessaire un renouveau de la concertation pour expliquer la nouvelle politique et les nouvelles dispositions.

(I111).

Le diagnostic du 10<sup>ème</sup> FED sur l'intégration économique et commerciale est plus approfondie que dans les deux autres secteurs. Il est cependant essentiellement descriptif sans rentrer dans une analyse des faiblesses structurelles et des contraintes à surmonter dans la mise en œuvre de la stratégie de coopération. La prépondérance du plaidoyer pour une APE biaise partiellement l'analyse, ou du moins conduit à minimiser ou omettre les obstacles structurels et l'importance stratégique de séquencer l'action avant d'aboutir à la signature de l'APE. Là-encore le diagnostic 11<sup>ème</sup> FED est plus succinct mais se focalise à juste titre sur les données fondamentales qui entravent l'intégration économique. (I112)

La gestion des ressources naturelles est le secteur où les diagnostics des 10 et 11<sup>ème</sup> FED sont très proches et incluent de manière équilibrée l'analyse de contexte et celui des faiblesses structurelles. La continuité dans le temps des programmes ECOFAC a permis une capitalisation des données et de l'expérience qui ressort dans les documents de programmation. Il manque cependant un diagnostic fonctionnel des institutions régionales qui font pourtant l'objet de l'intervention de l'UE et dont l'efficacité et la crédibilité sont des conditions de l'atteinte des résultats. (I114)

Les capacités et compétences des OR partenaires est le domaine où le diagnostic porté par le RSP 10<sup>ème</sup> est le plus faible. Très peu de faiblesses ou problèmes structurels sont évoqués, les engagements récents sont tenus pour des acquis en dépit d'une longue expérience de reports successifs. Le contenu de l'analyse d'économie politique de la revue stratégique externe de 2012 n'est pas évoqué. Le RSP 11<sup>ème</sup> FED est plus explicite et indique clairement les défis à relever, notamment « de faibles capacités techniques, financières et humaines et une mobilisation insuffisante des financements internes ». Ce diagnostic renouvelé est a priori lié aux résultats de l'audit 4 piliers de 2011 de la CEEAC qui fait une description détaillée des faiblesses de l'organisation dans pratiquement tous les secteurs importants pour la mise en œuvre de la coopération régionale, et sa durabilité. (I115)

Les deux PIR ne développent pas l'articulation des trois domaines de coopération, qui d'ailleurs sont communs à toutes les coopérations régionales du continent et sont dictés par l'Accord de Cotonou, puis repris par les directives pour la programmation des PIR transmises par le siège. Cette absence d'articulation n'est cependant pas absolue dans le 11<sup>ème</sup> FED. Il y a des passerelles entre le secteur sécurité et celui des ressources naturelles autour de la lutte contre le braconnage, ainsi que le choix de l'emplacement des aires protégées appuyées (zones transfrontalières). (I116)

La concept note (2013) du PIR 11<sup>ème</sup> FED met l'accent sur la responsabilité partagée et exclusive de l'UE et des Organisations régionales dûment mandatées par les États d'Afrique centrale, la CEEAC et la CEMAC sur la programmation. Cette responsabilité partagée implique un accord des sujets du diagnostic sur le fonds et la forme de celui-ci, avec une vision encore très protocolaire des relations avec les PTF. Ce facteur a été mis en avant dans les entretiens comme une contrainte pour la cohérence stratégique, du moins pour le 10<sup>ème</sup> FED. Le contexte de l'élaboration du 11<sup>ème</sup> FED a été différent du point de vue de l'UE.

Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	Les leçons apprises de l'évaluation de la coopération régionale conduite en 2006 et lors de la mise en œuvre du PIR du 9 <sup>e</sup> FED ont été intégrées pour améliorer la performance de cette stratégie, en particulier en ce qui concerne les capacités institutionnelles, la coordination et le renforcement du dialogue entre les partenaires.
Continent	11 <sup>ème</sup> FED : lignes directrices pour la programmation régionale – décembre 2013	Selon l'Accord de Cotonou, l'intégration et la coopération régionale visent à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la paix et la sécurité, ainsi que la prévention et la résolution des conflits.</li> <li>• Stimuler la coopération économique et l'intégration via la constitution de marchés élargis, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au sein des pays ACP, la promotion et l'expansion du commerce entre pays ACP et avec les pays tiers, et l'insertion progressive des Etats ACP dans l'économie mondiale.</li> <li>• Améliorer la gestion des défis du développement durable dans une dimension transnationale à travers, inter alia, la coopération, la coordination et l'harmonisation des politiques de coopération régionales.</li> </ul> En conséquence, les domaines ci-dessus constitueront les axes de la coopération régionale de l'UE sous le 11 <sup>ème</sup> FED. En vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques régionales, cette coopération développera et renforcera les capacités des institutions et des organisations régionales établies par les États ACP.

• **I1.1.1 – Qualité de la couverture des faiblesses structurelles liées à la gouvernance démocratique, au respect des Droits de l'Homme et à la sécurité (police, justice).**

Au début de la période évaluée, la programmation des actions régionales de l'UE ne dispose pas en propre d'une analyse approfondie de la situation de la gouvernance démocratique de la région, ce qui ne préjuge pas de la connaissance accumulée au niveau des délégations. Le RSP 10<sup>ème</sup> FED se cantonne dans une neutralité bienveillante et optimiste, avec des précautions de langage propres à ne pas froisser la sensibilité de la région ou d'un pays spécifique. La région est caractérisée par une « certaine » fragilité politique à « différents niveaux ». De la même manière un « certain nombre » de pays « nécessitent encore des progrès » en termes de stabilité et de bonne gouvernance. Les causes structurelles de l'instabilité politique sont cependant identifiées, avec un grand niveau de généralité (l'absence d'alternance politique, les faiblesses dans la protection des droits de l'homme, le manque de transparence dans la gestion des ressources, et la faiblesse et marginalisation de la société civile).

<p>Par rapport aux constats portés 4 ans plus tard par la revue stratégique (« strategic overview ») réalisée en externe pour la préparation du PIR 11<sup>ème</sup> FED, le diagnostic de 2008 sur les faiblesses structurelles est inconsistant et biaisé.</p> <p>Le RSP 11<sup>ème</sup> FED ne présente pas une analyse de la situation, de la gouvernance comme des autres défis à relever. Cette réduction du diagnostic à la portion congrue (opérationnelle) a fait partie des directives du siège reçue par les délégations (entretiens au siège confirmés en Délégations). Les entretiens au siège font valoir que sa programmation a cependant été faite sur la base d'études détaillées mais ces documents n'ont pas été mis à disposition. Le diagnostic ne peut être détaillé qu'en creux par rapport aux objectifs poursuivis dans les différents domaines de coopération. La programmation se limite à rappeler que « L'état de droit et la bonne gouvernance, y compris le respect des droits de l'homme, sont des conditions essentielles au développement économique et social durable ».</p> <p>La gouvernance démocratique est évoquée dans le domaine prioritaire n°1, sans faire l'objet d'actions spécifiques, donc d'un diagnostic, même en creux. La gouvernance est essentiellement traitée dans les dimensions sectorielles (intégration économique, gestion des ressources naturelles) et pour ce qui est du fonctionnement de la CEEAC et de la CEMAC (mesures d'accompagnement).</p> <p>Sur la base des entretiens réalisés avec les Délégations, dans la pratique, l'action de l'UE au niveau des délégations et des chargés de programme se réfère aux textes officiels, donc le PIR (et les CF subséquentes) plutôt que la revue stratégique, document technique perdu de vue par la plupart des responsables de la programmation et de la mise en œuvre des actions et du dialogue de politique. Il y a donc un fort risque de perte en ligne sur la réalité d'une stratégie qui n'est écrite nulle part et est ajustée en continu.</p>		
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	<p>De manière générale, la région Afrique centrale est caractérisée par une certaine fragilité politique qui se retrouve à différents niveaux.</p> <p>Au niveau national, la situation pour un certain nombre de pays de l'Afrique centrale nécessite encore des progrès en termes de stabilité et de bonne gouvernance. Cependant, une amélioration sensible peut être observée en termes de mise en place des structures démocratiques nationales, et certains progrès observés dans le domaine de la gouvernance politique (notamment au niveau électoral) sont encourageants.</p> <p>Les tensions politiques persistent néanmoins dans la région et trouvent généralement leur origine dans l'absence d'alternance politique, les faiblesses dans la protection des droits de l'homme, le manque de transparence dans la gestion des ressources, et la faiblesse et marginalisation de la société civile. La consolidation du système juridique dans le cadre de l'État de droit est un enjeu permanent dans la région. La faiblesse des médias, le peu de diffusion de la presse écrite et la liberté d'expression limitée des journalistes dans certains pays, nuisent aussi au développement de la démocratie dans la région.</p>
Région	Strategic overview, 2012	<p>Weak democracy and concentration of power. For the first time in history, all Central African countries have elected governments. (...) Actually, only two countries, STP and Burundi, have ever had elections that gave rise to a shift of political power. Hence, Central Africa has some of the continents longest lasting Heads of State (...).</p> <p>Political power in Central Africa, as on most of the continent, is based more on patron-client networks rather than ideological affiliation and adherence to political programs. (...) The national Parliament's role is becoming reduced to one of validating government decisions, rather than one of debating the government's agenda and proposals and exerting budget control. In addition, there is a tendency towards "monarchisation" of power since the regimes are becoming more and more dynastic. (...)</p> <p>Even though in some cases these "monolithic" systems are bringing, at least temporarily, the political stability necessary for economic development to take place, they also bring stagnation, nepotism, corruption and abuse of power. Patron-client relationships rarely bring best practices, either in public governance or in private business.</p>
Région	Ibid	<p>Central Africa is generally characterized by high corruption and a poor business climate, with few signs of improvement. (...)</p> <p>As for business climate, Chad, CAR, DRC and Congo are the lowest rated countries in the World Bank's Doing Business report ranking and the others are rated among the 30 lowest rated countries, except Rwanda which as n° 45 (out of 183), is rated slightly below Spain.</p>



Région	Flash note - Revue à mi-parcours régionale 10ème FED Afrique centrale <sup>1</sup> : conclusions de la "regional team meeting" 10 janvier 2012	La RTM confirme la conclusion du Rapport d'avancement conjoint de la pertinence de la stratégie et du PIR Afrique centrale, qui sont en ligne avec les problèmes et les besoins exprimés par la région et qui restent d'actualité par rapport à l'évolution récente du contexte. (...)
Région	Concept Note, PIR 11ème FED, 2013	Dans la perspective de la préparation des programmes indicatifs régionaux (PIR) du 11ème FED, la Commission européenne et le Service Européen d'Action extérieure (SEAE) ont travaillé à la rédaction d'un projet de lignes directrices/orientations pour la programmation régionale. (...) Suite aux premiers échanges intervenus avec la CEEAC et la CEMAC le 19 septembre, et en vue du Séminaire de programmation du 5 au 7 novembre, (...)
Région	RSP 11ème FED, 2014	L'état de droit et la bonne gouvernance, y compris le respect des droits de l'homme, sont des conditions essentielles au développement économique et social durable. Une démocratie fonctionnelle et la stabilité politique sont particulièrement importantes pour les pays de la région.
Région	Entretien terrain, 2108	La « strategic review » n'est pas connue. Le dialogue avec les partenaires est continu sur la base des instructions reçues du siège. Il fait évoluer les cibles des actions à engager. Exemple : l'articulation P&S et environnement avec la combinaison du braconnage, du grand banditisme et des conflits armés extérieurs à la région.
Région	Entretien terrain, 2108	Sur P&S, la DUE perd en visibilité du fait de la prééminence de l'EEAS dans le traitement des dossiers. Nécessité d'un rapprochement. Pas de complémentarité EEAS/DEVCO.
<p>• <b>I1.1.2 – Qualité de la couverture/prise en compte des faiblesses structurelles liées spécifiquement à la paix et à la gestion des situations de conflit, dont une analyse de sensibilité aux conflits.</b></p> <p>Les 2 RSP de la période sous revue (2008, 2014) ne comportent qu'une évocation très superficielle des faiblesses structurelles liées à la sensibilité aux conflits, à la paix et la gestion des conflits. La revue stratégique de 2012 apporte quelques éléments supplémentaires, sans réellement faire état d'une connaissance opérationnelle des situations pré et post-conflit dans la région, et de la gestion des conflits. Les compétences correspondantes étaient rares en début de période au sein des services de la Commission en charge de la programmation régionale. La montée en puissance du SEAE au travers de ses outils spécifiques (FPI) n'est mal reflétée dans la programmation, au même titre que les acquis des instruments thématiques dédiés comme l'IcSP ou la réflexion de DG ECHO.</p> <p>Le diagnostic porté par le RSP 11<sup>ème</sup> FED est plus précis et fait un état des cinq zones particulièrement touchées par les conflits et l'insécurité, notamment le Golfe de Guinée. Il fait le lien avec les activités de braconnage et de trafics illicites transfrontaliers.</p> <p>La rapidité de développement de nouveaux conflits (comme Boko Haram, le Soudan du Sud) et de nouveaux facteurs nationaux d'instabilité politique (RCA, RDC...) dans la région est difficilement compatible avec une programmation sur 5 ans.</p> <p>Les deux PIR présentent le niveau régional comme un facteur de stabilisation (« solidarité renforcée » pour le 10<sup>ème</sup> FED, « mécanismes politiques et opérationnels les plus efficaces possibles pour prévenir et faire face aux crises ») sans un argumentaire et une évaluation de l'efficacité de cette option.</p>		
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2007	Dans la plupart des tensions et conflits dans la région, il existe des interactions entre dimensions intérieures et extérieures au pays. L'impact des conflits aux portes de la région, surtout dans la zone des Grands Lacs et au Darfour, constitue un facteur d'instabilité. Si la situation s'est améliorée depuis la fin des années 1990, certaines crises persistent. La situation sécuritaire diffère selon les pays : le Tchad subit une crise intérieure et extérieure, alors que la RCA et la RDC, en situation post-conflit, peinent à éliminer les éléments perturbateurs issus des crises récentes. Le Congo est quant à lui dans une phase finale d'apaisement. Ce contexte implique une solidarité renforcée dans la région pour stabiliser l'ensemble de l'Afrique centrale.

<sup>1</sup> Sur la base du rapport conjoint établi par les OR et les DUE régionales.

Région	Strategic overview, 2012	Central Africa is likely to remain the most politically unstable of Africa's regions in the decade to come, due the extreme fragility of some countries in the region, but also due to spillover effects from conflicts in neighboring regions adding to the already fragile situation. Internal factors: Only 4 countries (Cameroon, EG, Gabon and STP) have not had civil war since independence. The other 7 countries are all in different phases of post-conflict reconstruction and state consolidation, processes that are far from irreversible. (...) External factors: Central Africa is the only African region that borders all the other ones. Its geographical position exposes it to spill over effects from conflicts in neighboring regions.
Région	ibid	Cohesion factors: (...) There is an increasing interest from Central African states, at least in the coastal area, to use ECCAS as a platform for deepened maritime safety cooperation in order to fight piracy and armed robbery in the Gulf of Guinea.
Région	RSP 11ème FED, 2014	En s'adressant aux causes diverses des instabilités régionales, l'Union européenne entend poursuivre son appui à la CEEAC pour la réalisation de son mandat dans l'architecture de paix et de sécurité (APSA), en vue de doter la région des mécanismes politiques et opérationnels les plus efficaces possibles pour prévenir et faire face aux crises qui continuent de la déstabiliser. Dans ce cadre, il est reconnu que la dimension transrégionale des causes de l'insécurité et de l'instabilité nécessite une cohérence, une synergie et une flexibilité accrues entre les programmes régionaux, ceci afin de s'assurer que toute action ayant le potentiel de promouvoir la stabilité puisse être soutenue dans le cadre de la coopération entre l'UE et l'Afrique, ses pays et ses régions.
	Ibid	Au niveau sécuritaire, l'Afrique centrale doit faire face à d'importantes menaces de déstabilisation. Ces dernières émanent d'une part des crises internes de certains pays de la région, les plus persistantes étant celles de la RCA et de l'est de la RDC, et d'autre part, de l'impact des crises dans les régions limitrophes, telles que celles du Darfour, du Sud-Soudan, du bassin du lac Tchad et de la Lybie. À cela s'ajoutent des phénomènes comme le grand braconnage, les trafics illicites ou le terrorisme qui dépassent les frontières des pays et des régions et prennent de l'ampleur. (...). Cinq zones sont particulièrement touchées par l'insécurité (...)
<p>• <b>I1.1.3 – Qualité de la couverture des faiblesses structurelles liées à la construction d'un marché commun et à l'amélioration de la compétitivité des tissus économiques nationaux.</b></p>		
<p>L'essentiel du diagnostic porté sur l'intégration économique par le RSP 10<sup>ème</sup> FED concerne la CEEAC, ce qui est cohérent avec sa configuration géographique. L'analyse couvre de manière satisfaisante les principales faiblesses structurelles, notamment la part du commerce intrarégional, la non-application du TEC, les barrières non-tarifaires, etc. Elle est moins exhaustive pour ce qui est des causes sous-jacentes de ses faiblesses, limitant donc la capacité de l'UE à cibler les facteurs critiques, en particulier au niveau des égoïsmes nationaux.</p> <p>La prépondérance du plaidoyer pour une APE biaise partiellement l'analyse, ou du moins conduit à minimiser ou omettre les obstacles structurels et l'importance stratégique de séquencer l'action avant d'aboutir à la signature de l'APE plutôt que de viser un accord préalablement aux prérequis tant régionaux (cadre juridique, institutionnel et organisationnel) que nationaux (remise à niveau, diversification, connectivité, et application des politiques régionales).</p> <p>La revue stratégique externe de 2012 met en perspective les données présentées à plat par le RSP de 2008. Elle met en avant les disparités considérables entre les pays couverts par la CEEAC, leurs intérêts divergents, et enfin l'absence d'interdépendance entre les pays moteurs et les pays marginalisés économiquement. Elle inscrit également l'intégration économique dans son contexte socio-économique (niveau d'éducation et d'investissement) et sa profondeur historique (rôle du développement des classes moyennes).</p> <p>Le RSP 11<sup>ème</sup> FED développe une analyse contextuelle complète de l'intégration économique dans le chapitre sur la soutenabilité des politiques régionales. Il note les fortes disparités entre les économies des pays, la faible population des zones étendues, leur degré d'enclavement et les infrastructures insuffisantes, le maintien d'un niveau de sécurité correcte, les entraves à la circulation des biens et, enfin, l'environnement des affaires. Il y a donc eut une amélioration importante dans la qualité du diagnostic de l'intégration économique entre le 10 et le 11<sup>ème</sup> FED.</p>		

Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2007	<p>L'économie réelle de l'Afrique centrale est fortement affectée par les conséquences de la crise financière internationale. La baisse de la demande intérieure des économies américaine et européenne, et notamment le secteur de la construction, a entraîné une forte chute des exportations de bois d'oeuvre, qui constitue un secteur d'activité important. De manière plus générale, la déprime observée sur les marchés internationaux des matières premières implique une réduction de l'activité des entreprises d'exportation en Afrique centrale. Ce phénomène est d'autant plus sensible que la demande intérieure des pays de la région ne constitue pas un relais de croissance d'activité. (...)</p> <p>Le commerce intracommunautaire de la CEMAC comme de la CEEAC ne constitue qu'une part infime du commerce total: les exportations intracommunautaires représentaient moins de 1 % des exportations totales en 2005. Qui plus est, la part relative du commerce intracommunautaire a même diminué entre le milieu des années 1990 et 2005, période pendant laquelle l'union douanière de la CEMAC a été mise en place. L'augmentation de la part des échanges avec les pays non membres souligne l'absence d'effet de détournement de commerce au bénéfice des producteurs de la région. Une des raisons en est l'abaissement et la simplification des droits de douane sur les importations en provenance des pays tiers parallèlement à la mise en place de l'union douanière. La baisse de la part des exportations intracommunautaires (qui en termes nominaux ont progressé) dans les exportations totales est en partie le résultat de la forte augmentation de la valeur des exportations de pétrole (et autres matières premières) à destination du marché mondial par certains des pays membres de la région.</p> <p>À l'intérieur de la CEMAC, le Cameroun fournit plus de 60 % des importations intra- CEMAC de ses partenaires et le Gabon 25 %. (...)</p> <p>D'importantes barrières non tarifaires constituent de réels obstacles au commerce intracommunautaire en Afrique centrale, parmi lesquelles figurent les tracasseries administratives, dont la taxation des marchandises qui devraient être en libre circulation, les contrôles intempestifs le long des corridors et les coupeurs de route, le mauvais état des routes. Les pays et régions enclavés et insulaires souffrent particulièrement de ces difficultés qui pèsent sur leur développement.</p>
CEMAC	Ibid	<p>(...) l'application de la réglementation n'est pas uniforme ce qui introduit un biais dans la mise en oeuvre de la réforme fiscal-douanière (RFD). La double taxation persiste et le principe de la libre circulation des marchandises n'est pas en vigueur dans la CEMAC, en dépit de l'adoption du TEC.</p> <p>Pour ce qui est des autres aspects du marché commun, la libre circulation des capitaux, des services et des personnes n'est toujours pas effective dans l'ensemble de la zone CEMAC. (...) il n'existe pas de marché régional du travail. Le sommet de la CEMAC de juin 2008 a décidé des mesures pour accélérer la mise en place effective de la libre circulation des personnes et la mise en circulation du passeport CEMAC au plus tard en janvier 2010. (...)</p> <p>La zone de libre-échange CEEAC a été lancée le 1er juillet 2004, et se met en place progressivement malgré les difficultés rencontrées. (...) Etant donné que le volet commercial de l'accord de Cotonou a expiré au 31 décembre 2007, dans le cadre des mandats reçus des États membres, la CEMAC et la CEEAC négocient un APE régional complet avec l'Union européenne (voir point 3.4). L'APE doit remplacer ce volet; il favorisera l'intégration régionale et le développement économique. (...)</p> <p>Pour ce qui est de l'application du droit des affaires (traité OHADA), un effort reste à faire pour diminuer les lourdeurs administratives au niveau des États.</p>
Région	Strategic overview, 2012	<p>In economic terms, Central Africa could be divided into three groups: The oil producing countries on the coast (Angola, Gabon, Congo and EG), The low-income countries, all LDCs, (Burundi, CAR, Chad, DRC,</p>



		<p>Rwanda and STP) and Cameroon forms a separate case as a middle-income country with a relatively diversified economy (agriculture, raw material extraction and some transformation industry) and a dynamic private sector.</p> <p>The lack of homogeneousness has been an important slow down factor in EPA negotiations, since LDCs, covered by the "everything but arms initiative", and middle-income countries are not exposed to the same trade barriers and since oil producing and agricultural economies do not necessarily share the same interests. Hence, Cameroon is the only country so far to have signed a regional interim agreement so far. (...)</p> <p>Due to a lack of investment, poor and failing education systems. Low levels of economic governance and, in certain countries, political instability, the social development situation in Central Africa remains generally fragile.</p>
Région	RSP 11ème FED, 2014	<p>Un appui à l'amélioration du climat des affaires des États : Il s'agit notamment d'appuyer des réformes visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la sécurité juridique et judiciaire du secteur productif (appui aux réformes en matière de droit commercial, appui à la mise en œuvre des actes de l'OHADA etc.), par une meilleure indépendance et efficacité du système judiciaire.</li> <li>• Soutenir les activités visant à favoriser l'entrée sur le marché, via l'accroissement du nombre d'entreprises enregistrées et les investissements généraux. (...)</li> <li>• Rendre les systèmes fiscaux favorables à l'investissement et à la croissance inclusive. (...)</li> <li>• Améliorer l'accès au financement pour un climat propice aux investissements, (...).</li> <li>• Dynamiser les mécanismes de dialogue public-privé (OPP), (...)</li> </ul>
	Ibid	<p>Dans le domaine de l'intégration économique, la mise en place au sein de la CEEAC d'un marché commun, d'une union douanière et d'une zone de libre-échange, paraît difficile. Les fortes disparités entre les économies des pays ne facilitent pas l'intégration de leurs marchés. La faible population des zones étendues, leur degré d'enclavement et les infrastructures insuffisantes, compliquent la circulation des biens et des personnes, le contrôle territorial des États et le maintien d'un niveau de sécurité correcte. La circulation des biens est aussi entravée par de nombreuses barrières non tarifaires (légalles et illégales). Enfin, l'environnement des affaires est trop peu incitatif pour attirer les investissements directs étrangers, en dehors de ceux destinés aux industries extractives dans les secteurs du pétrole et des minerais et pour mobiliser les investissements domestiques de la région. Les potentialités avérées dans les domaines énergétique, forestier et agricole sont ainsi relativement peu exploitées et contribuent faiblement au développement économique de la région.</p>
Région	Entretien terrain, 2108	<p>L'intégration régionale est oubliée dans la mise en œuvre des projets. Les OR reflètent les attentes de l'EEAS sans réelle appropriation et sans lien clair avec l'intégration régionale. Les priorités sont P&amp;S et biodiversité, traitées de manière cloisonnée au sein de la CEEAC.</p>
Région	Entretien terrain, 2108	<p>Les obstacles (politiques et de de politiques économiques contradictoire entre les pays de la région) sont connus. Le principal problème est la transposition par les EM qui n'est pas documenté par les études sectorielles.</p> <p>Les projets PRMN/PIQAC sont le reflet d'une approche standardisée de l'ONUDI et ne prennent pas en compte les études réalisées en amont (otamment par l'UE).</p>
<p>• <b>I1.1.4 – Qualité de la couverture des faiblesses structurelles liées à l'environnement, la biodiversité et le changement climatique.</b></p>		
<p>Le RSP 10<sup>ème</sup> FED a présenté en 2007 un diagnostic qui couvre pour partie les faiblesses structurelles liées à l'environnement, la biodiversité et le changement climatique. En tant que cadre de programmation de l'action de l'UE, les insuffisances de capacité « institutionnelle et financière » ne sont pas développées en</p>		

<p>proportion de leur importance dans les futures activités à mettre en œuvre dans les programmes régionaux. De la même manière, la proportionnalité entre les causes structurelles de la dégradation de l'environnement (agriculture, croissance démographique) qui sont évoquées et la capacité financière et les cibles de l'action de l'UE n'est pas analysée, et les objectifs de la programmation mis en cohérence avec les moyens disponibles.</p> <p>La revue stratégique de 2012 n'a pas eu de valeur ajoutée significative dans la programmation du 11<sup>ème</sup> FED. Le RSP du 11<sup>ème</sup> FED s'inscrit dans la continuité opérationnelle avec les projets ECOFAC, avec donc un contenu technique fouillé qui n'est pas mis en relation avec d'éventuelles faiblesses structurelles. Le descriptif de la situation est détaillé mais ne livre pas une analyse opérationnelle des leviers sur lesquels pourraient jouer l'action publique et la stratégie de l'UE. L'approche de conservation de la biodiversité avec les PPP par aire protégée est la réplication d'une initiative réalisée par l'UE en RDC (entretiens au siège) et qui a eu des résultats positifs. Le lien avec les termes du diagnostic est donc logiquement faible.</p> <p>Bien que le programme ECOFAC et les autres interventions de l'UE aient des impacts potentiels sur les changements climatiques, ceux-ci sont très peu mentionnés dans la programmation ECOFAC5 et ce n'est pas une dimension qui ressort des divers documents, rapports et évaluations des projets et programmes mis en œuvre sur la période. Les changements climatiques figurent plus explicitement cependant à partir de la programmation ECOFAC6.</p>		
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2007	<p>Les massifs forestiers (...) sont aujourd'hui devenus un enjeu économique mondial majeur, au cœur des problèmes de gouvernance en Afrique centrale, constituant un défi d'ordre politique tant pour les pays eux-mêmes que pour la communauté internationale. (...) Ces écosystèmes sont fragilisés par une fragmentation des domaines forestiers liée à l'agriculture, à l'exploitation forestière et minière, et à la croissance démographique. Les enjeux les plus importants dans ce secteur en Afrique centrale sont d'apporter des réponses adaptées aux problèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'augmentation continue du déboisement dans la région et, en particulier, dans les forêts non soumises à un régime de protection (...);</li> <li>• (...) application des législations et de lutte contre l'exploitation et le commerce illégal;</li> <li>• (...) une vingtaine de ces aires protégées [113] bénéficiant de programmes d'appui de la communauté internationale sont effectivement gérées, les autres n'étant que des «paper parks»;</li> <li>• le développement de l'infrastructure routière (...);</li> <li>• la capacité institutionnelle et financière insuffisante pour une gestion durable des ressources naturelles et l'environnement des pays de la région;</li> <li>• le braconnage (chasse commerciale) qui alimente les villes (...).</li> </ul> <p>Toutefois, ce secteur bénéficie d'une politique régionale adoptée au niveau des Chefs d'État, qui constitue un élément intégrateur concret en Afrique centrale, les États ayant pris l'habitude de coopérer pour répondre à des impératifs de gestion de biens communs.</p> <p>Les bassins hydrologiques et les ressources en eau (...)</p> <p>L'environnement urbain et la pollution (...)</p> <p>Le changement climatique - Toutes les problématiques ci-dessus sont étroitement liées au changement climatique, que ce soit au niveau de l'adaptation ou de la mitigation. Le rôle des forêts d'Afrique centrale en tant que puits de carbone et régulateur des cycles hydrologiques est de première importance. La gestion durable des sols est également un élément important. La problématique de la dégradation des sols (érosion, perte de fertilité, désertification) est présente surtout au nord du Cameroun, de la République centrafricaine et au Tchad, où elle prend une importance cruciale. Cette problématique est aussi liée à l'adaptation au changement climatique.</p>
Région	Strategic overview, 2012	<p>The Congo basin is also the second largest tropical forest area in the world and an essential reserve of biodiversity as well as a stabiliser against climate change. The underdeveloped transport infrastructure has to date managed to limit the destruction and uncontrolled exploitation of these forests. Climate change and human pressure, in</p>

		particular the expansion of extractive industry, are turning these forests into a major governance issue, both for the countries themselves and for the international community.
	Ibid	Despite lack of funding and lack of political leadership, regional collaboration continues in the environment sector, within the Central African Forests Commission (COMIFAC), the Congo Basin Forest Partnership (CBFP) and the Regional Commission for Fisheries (COREP). In 2010, ECCAS ministers of environment decided to establish a group of experts to overview climate aspects and to adopt a joint position on the reduction of emissions due to deforestation or forest degradation. But policies differ between countries depending on the current rate of forest destruction.
Région	RSP 11ème FED, 2014	Dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, l'Afrique centrale fait aussi face à de nombreux défis. Les ressources forestières et fauniques font notamment l'objet de nombreuses convoitises et de pillages qui mettent en péril les équilibres écologiques et privent les gouvernements et les communautés de revenus substantiels. L'exploitation illégale du bois menace gravement la gestion durable des ressources forestières. La chasse illicite et surtout le commerce de la viande de brousse constituent des risques sous-estimés pour la biodiversité, non seulement par l'appauvrissement du capital faunique, mais aussi par l'impact sur la régénération de la flore. Le braconnage des grands mammifères, le trafic illicite de la flore, de la faune et des minerais constituent par ailleurs des moteurs importants de la corruption, des freins à la bonne gouvernance et des sources de financement de réseaux criminels internationaux ou de bandes armées qui entretiennent l'instabilité sécuritaire
	Ibid	L'appui au RAPAC se concentrera sur les aspects de capitalisation technique et de plate-forme de coordination dans le domaine de la gestion des aires protégées. Il comprendra un appui technique pour mener des activités d'échange d'expériences et d'élaboration de meilleures pratiques sur la gestion des aires protégées et de valorisation des ressources naturelles, ainsi que pour coordonner les interventions relatives à l'objectif spécifique 3.2.

• **I1.1.5 – Qualité de la couverture des faiblesses structurelles liées au renforcement des capacités des administrations régionales et nationales et l'application des politiques communautaires.**

Le RSP 10<sup>ème</sup> FED ne porte pratiquement pas de diagnostic sur les capacités des administrations régionales et nationales et l'application des politiques communautaires. La présentation de la CEMAC et de la CEEAC est très positive, en mettant l'accent uniquement sur des initiatives de réforme en cours et les engagements des chefs d'État. Il en va de même pour la rationalisation et l'harmonisation des deux CER. L'analyse ne reflète pas la connaissance qu'avait l'UE de la concurrence ouverte entre les deux OR pour accéder à ses financements et la multiplication des recouvrements de mandat (notamment suite à la reconnaissance de la CEEAC par l'UA dans l'architecture continentale). L'analyse des causes de la non-application des politiques communautaires au niveau national est également très faible. Elle renvoie à la configuration changeante des candidats à l'intégration régionale.

La revue stratégique de 2012 développe une analyse plus réaliste, donc plus utile pour programmer les actions de l'UE. Cette analyse identifie les facteurs limitants au niveau de l'économie politique de l'intégration régionale (Division and rivalries between Heads of State, Absence of lead nation, Limited political mandates for the RECs, protectionist policies of its richer member states, Multiplication of regional organisation with overlapping mandates and configurations), ainsi qu'au niveau de l'organisation et du fonctionnement des administrations régionales (Insufficient financial and human resource, positions within the organizations are often based on personal relations rather than formal functions, motives of most staff are existence based rather than organizational, competition between RECs).

L'UE dispose par ailleurs depuis 2011 des résultats de l'audit 4 piliers de la CEEAC, qui relève un nombre considérable de défaillances (cf. QE6). Elle a également du recul sur la procrastination des deux OR en matière de réforme institutionnelle et managériale, ainsi que pour les arriérés de versement des cotisations des EM.

Pour autant ou en conséquence de quoi, le RSP 11<sup>ème</sup> FED ne porte pas de diagnostic sur les faiblesses de capacité des administrations régionales. Il fait mention « de faibles capacités techniques, financières et

<p>humaines et une mobilisation insuffisante des financements internes », ce qui n'a pas une valeur ajoutée opérationnelle. Les innovations introduites dans sa mise en œuvre (Cf. QE8) limitent la dépendance de la mise en œuvre des actions de l'UE par rapport à l'efficacité des deux administrations régionales en reportant l'essentiel de la gestion des projets soit aux ordonnateurs nationaux (donc aux administrations nationales) lesquels la délèguent à des opérateurs (ONG) spécialisés, soit aux structures régionales spécialisées (pour la gestion des ressources naturelles en particulier), soit enfin à la gestion directe. La mise en place de cellules d'appui aux ordonnateurs régionaux envisagée dans la programmation participe de la même logique de cantonnement des faiblesses de capacité des organisations régionales.</p>		
CEMAC	PIR 10ème FED, 2007	<p><u>La CEMAC</u> - À la suite d'une série d'audits internes, la CEMAC a initié une réforme pour rendre plus dynamique et efficace ses institutions. Une Commission plus indépendante des États membres et impulsant une meilleure dynamique a été créée en 2007 et les Commissaires ont été mis en place en 2008 avec une réorganisation conséquente de la Commission et la rationalisation des institutions et organismes spécialisés. D'autres réformes institutionnelles importantes sont engagées et certaines ont été confirmées au cours du sommet des Chefs d'État de juin 2008, dont l'installation du Parlement communautaire au cours du premier trimestre 2009. Une autre décision importante concerne la disponibilité désormais intégrale pour la communauté de la taxe communautaire d'intégration - TCI - (1 % sur les importations des pays tiers), qui constitue la source principale de financement de la CEMAC.</p>
CEEAC	Ibid	<p><u>La CEEAC</u> - L'institution est encore dans une phase de structuration et de recrutement du personnel avec l'appui de la BAD, de l'ACBF et de la CE. La BAD a financé une étude de diagnostic de l'institution et un nouvel organigramme sera prochainement entériné par la CEEAC, ce qui devrait renforcer la structuration et l'efficacité de l'institution. Depuis 2007, l'institution s'est renforcée en ressources humaines dans tous les départements, et le personnel bénéficie de formations tant méthodologiques que thématiques. L'institution a rencontré beaucoup de difficultés dans la mise en place effective du mécanisme de financement basé sur la contribution communautaire d'intégration - CCI - (0,4 % de la valeur en douane des importations des pays tiers). Le sommet des Chefs d'État de 2007 a approuvé une nouvelle clé de répartition entre États membres et a décidé un régime de sanctions pour le non reversement des montants prélevés.</p>
	Ibid	<p>Un processus de rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) a été engagé au niveau continental en 2006. (...) Un mémorandum d'accord a été signé entre la CEEAC, la CEMAC et la CEA sur l'harmonisation des politiques et des programmes. Dans le cadre de cette rationalisation, la XIIIe Conférence des Chefs d'État de la CEEAC d'octobre 2007 a décidé la mise en place d'un comité de pilotage (CEEAC, CEMAC, CEA, BAD) en vue d'accélérer le processus d'harmonisation et de coordination des politiques. Les termes de référence de ce comité de pilotage ont été rédigés et seront soumis à l'examen de la XIVe Conférence des Chefs d'État de la CEEAC de 2009.</p>
		<p>Les prochaines étapes intègrent les difficultés d'ordre politique et structurel, ainsi que celles liées à l'état encore embryonnaire du processus d'intégration régionale et à l'application des dispositions communautaires par les États membres. En définitive, la dynamique régionale dépend de la capacité des institutions à oeuvrer dans le sens d'une convergence politique et des économies nationales vers une logique communautaire. (...)</p> <p>L'un des obstacles majeurs à l'institutionnalisation du cadre régional demeure le caractère fluctuant des contours de la région. Cette géométrie variable permet une multiplicité de définitions légitimes de la région tout en suscitant des risques que des processus parallèles se développent et amoindrissent les efforts d'approfondissement de l'intégration régionale.</p> <p>[des éléments essentiels des prochaines étapes du processus</p>

		<p>d'intégration] l'élaboration du Programme économique régional (PER), la sécurisation des sources de financement communautaires et la redynamisation du Fonds de développement communautaire (FODEC). (...)</p> <p>Dans le cadre des prochaines étapes de l'intégration régionale en Afrique centrale, le processus de rationalisation et d'harmonisation entre les deux organisations régionales (CEEAC et CEMAC) sera un des éléments décisifs pour atteindre des résultats durables. Les évolutions positives en ce sens, comme par exemple la construction de l'union douanière CEEAC à partir des acquis de la CEMAC, ainsi que le transfert de la gestion de la force de paix en RCA à la CEEAC, devront se poursuivre. En cohérence avec ce processus fondamental de rationalisation, le renforcement des capacités aussi bien au niveau régional qu'au niveau des administrations nationales, constitue un élément essentiel de la réussite des prochaines étapes de l'intégration régionale.</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2009	<p>Face aux lacunes de la CEEAC en matière de gestion financière et comptable, soulignées par les gestionnaires du projet PAPS et par les représentants de la CEEAC eux-mêmes, une assistance technique pour un appui à la mise en œuvre des procédures en prévision d'un audit 4 piliers a été demandée par la CEEAC. Cette assistance technique a débuté le 30 novembre 2009 pour une durée de 11 mois<sup>2</sup>.</p>
Région	Strategic overview, 2012	<p>Central Africa is often considered the least integrated region in Africa. A number of regional organizations, with overlapping mandates and configurations have been created over the years. Although stronger regional integration could be the answer to many of Central Africa's problems, the current tendency is rather the opposite. Recent years have seen increasing paralysis in the two major organizations CEMAC and ECCAS. The main causes are as follows:</p> <p><u>Division and rivalries between Heads of State.</u> (...) Consequently, both ECCAS and CEMAC are facing an institutional crisis, which is making it increasingly difficult to convene Heads of State conferences.</p> <p><u>Absence of lead nation.</u> Since Omar Bongo's death in 2009 there has been no clear leadership in the region. Two of the region's most stable and the economically strongest countries, Cameroon and Gabon, have distanced themselves from the regional organizations since the annulment of the "N'Djamena arrangement". (...)</p> <p><u>Limited political mandates for the RECs.</u> Both ECCAS' Secretary General and the President of the CEMAC Commission have very limited political mandates and therefore depend strongly on decisions from their respective Heads of State Conferences. Hence, the current trend to hold these conferences once every 2.5 years is strongly restricting their action.</p> <p><u>Multiplication of regional organisation with overlapping mandates and configurations.</u> Both CEMAC and ECCAS have mandates to promote economic integration in their respective configurations. (...) The decision taken in 2007 by ECCAS Heads of State (who also comprise those of CEMAC) to launch the process of merging the two organizations has not yet been followed by any concrete results. (...)</p>
	Ibid	<p><u>Insufficient financial and human resources.</u> The decision paralysis in ECCAS/CEMAC and the progressive de-commitment of 2 of its strongest economies is having a negative effect on the allocation of resources to the RECs. Financial contributions from member states are paid with long delays or not at all. Despite the fact that the ECCAS General Secretariat and the CEMAC Commission are amongst the largest regional institutions in Central Africa their staffs only amount to 120 and 130 persons respectively (figures including non permanent staff such as foreign experts, but also service staff such as cleaners, drivers and secretaries). Entire Directorates are vacant and others consist of the Director plus 1-2 staff (many middle management posts</p>

<sup>2</sup> Conformément au guide de l'DOCUMENTATION INTERNE UE, la Délégation de Bangui étant chef de file pour la FCT régionale 9<sup>ème</sup> FED, cette assistance technique sera intégrée dans l'DOCUMENTATION INTERNE UE de RCA.



		<p>remain vacant). Positions within the organizations are often based on personal relations rather than formal functions.</p> <p>The motives of most staff are existence based rather than organizational, with results of increasing malpractice.</p> <p>Instead of working together towards the rationalization and streamlining of their respective organizations, staffs in the ECCAS' General Secretariat and the CEMAC Commission are working with the logic of competition.</p> <p>The result is two poorly functioning organizations with extremely low implementation capacity.</p>
	Ibid	<p>ECCAS is one of the AU's eight recognized RECs. As such it forms a pillar of the African Economic Community (AEC) and the African Peace and Security Architecture (APSA). This position gives ECCAS legitimacy to act as motor of regional integration in Central Africa. On the other hand, this position is not in itself stopping Central African countries to look for regional integration outside ECCAS</p>
	Ibid	<p>Even though continued regional integration can be expected within the ECCAS/CEMAC configurations, especially in the security sector, better cohesion between its governments and rationalisation of present RECs will be necessary to make it efficient. The configuration of these RECs is, however, likely to evolve. Economic integration in Central Africa is likely to stagnate due to the protectionist policies of its richer member states.</p>
Région	RSP 11ème FED, 2014	<p>Dans ce contexte particulier, la CEMAC et la CEEAC doivent elles-mêmes faire face à leurs propres contraintes institutionnelles. Ainsi, deux ans après le déclenchement de la crise en République centrafricaine, les institutions de la CEMAC ne sont toujours pas en mesure de regagner leur siège à Bangui et leurs personnels restent dispersés dans les pays voisins. La relocalisation du personnel à un siège provisoire à Libreville, quoique décidée en janvier 2014, a tardé à se réaliser. De plus, la CEEAC et la CEMAC doivent également composer avec de faibles capacités techniques, financières et humaines et une mobilisation insuffisante des financements internes, les arriérés de contributions des États membres ne leur permettant pas de fonctionner pleinement. Enfin, au niveau strictement politique, les organes décisionnels ne se réunissent pas suffisamment pour impulser de façon continue le travail des institutions. Les conférences ordinaires des chefs d'État, cruciales pour la poursuite des activités, n'ont lieu en moyenne qu'une fois tous les deux ans. Il faut noter aussi que depuis la création de la CEEAC, son corpus juridique n'a jamais été révisé alors que d'autres dynamiques ont émergé, ce qui crée une crise interne de management et d'utilisation efficace des nouvelles capacités dont elle a pourtant besoin.</p>
Région	Entretien terrain 2018	<p>Les OR se contentent de refléter les attentes de l'UE sans qu'il y ait une concrétisation des engagements. Le résultat de l'audit ne fonde pas les AT sectorielles qui restent orientées sur les urgences des services qui les accueillent.</p> <p>Les OR n'ont pas laissé passer les termes du diagnostic porté dans le PIR 10<sup>ème</sup> qui étaient jugés péjoratifs.</p>

**I1.1.6 – Qualité de l'articulation entre les faiblesses des trois domaines d'intervention entre eux et avec les limites de capacité des OR.**

L'articulation des trois domaines est énoncée dans les 2 RSP. Elle est évoquée succinctement dans le RSP 10<sup>ème</sup> FED, et plus particulièrement pour contribuer à la paix et la sécurité. Le RSP 11<sup>ème</sup> FED fait valoir la complémentarité dans l'autre sens : « La stabilité politique est une condition essentielle au développement économique et social durable ». La notion de nexus/liens sécurité-développement a été mise en avant par l'UE à partir de 2013 et l'association avec le développement des capacités a été actée seulement en 2015 (Renforcer les capacités pour favoriser la sécurité et le développement – Donner à nos partenaires les moyens de prévenir et de gérer les crises ; JOIN(2015) 17 final). Il n'y a donc pas lieu que l'approche globale apparaisse dans le dernier RSP.

Si les articulations positives sont envisagées comme un élément important de progrès, l'articulation des faiblesses n'est considérée comme un risque dans aucun document de programmation. Elle est pourtant un facteur limitant potentiel pour l'approche globale.

Région	PIR 10ème FED, 2007	Les réformes en cours relatives à la gouvernance économique doivent encore produire des effets, surtout dans le domaine de la gestion des finances publiques, de la qualité de la dépense, de la réduction de la corruption et de l'amélioration du climat des affaires. Plusieurs pays de l'Afrique centrale figurent parmi les pays les plus corrompus selon le classement établi par Transparency International (2008).
	Ibid	La dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale est caractérisée par une définition encore floue de la configuration de la région, ce qui constitue un obstacle à l'institutionnalisation de ce cadre régional. Les deux institutions régionales - CEMAC et CEEAC - ont des mandats qui se superposent partiellement.
	Ibid	La coopération régionale de la Commission européenne avec l'Afrique centrale au titre du PIR 9e FED concernait les six États membres de la CEMAC plus São Tomé e Príncipe. À la suite de la décision de la République démocratique du Congo (RDC) de participer, au sein du groupe de l'Afrique centrale, aux négociations de l'Accord de partenariat économique (APE), la RDC a rejoint la configuration Afrique centrale également pour la coopération du 10e FED. (...) À l'heure actuelle, la RDC est membre de trois organisations régionales (CEEAC, SADC et COMESA).
Région	Strategic overview, 2012	<p>Apart from the generic "altruistic" interests that apply to the entire third world (fostering economic, social and human development) and the promotion of EU values (democracy, human rights and good governance), more specific interests can be highlighted:</p> <p><u>Global security is of general interest to the EU.</u> In Central Africa, EU' s more specific interests are to reinforce maritime security in the Gulf of Guinea by supporting the fight against piracy and armed robbery. The EU is equally interested in promoting the fight against terrorism and organised crime, such as trafficking of drugs and human beings.</p> <p>Another overall interest is <u>to promote political stability</u>, in order to create conditions for economic and human development and the emergence of societies built on the rule of law and democracy.</p> <p><u>The EU has commercial interest in the region</u>, both as an importer of coveted strategic raw materials, such as oil, minerals and wood, but also as an exporter on a small but potentially growing market, with important potential. In this context, the development of good transport and energy infrastructure is of great interest, as is the development of a sound business climate.</p> <p>Central Africa plays an essential role in <u>global challenges such as climate change and biodiversity.</u></p>
	Ibid	<p><u>How can the EU best engage to support Central Africa's development in a peaceful and productive direction?</u></p> <p>Due to the region's extreme fragility, efforts on both national and regional levels should concentrate on <u>promoting political stability</u>, as a prerequisite for peace and economic development, but also as a condition of a long term move towards democracy, which implies engaging in close political dialogue with governments and regional organisations:</p> <p><u>At a national level</u>, efforts shall be made to support the consolidation of state authority, the state's control of the national territory (including scarcely populated areas and regions than often feel neglected by central government and territorial waters) and the political systems' development towards the rule of law and democracy. Particular attention should be given to the DRC, where stability conditions impact the entire region.</p> <p><u>At a regional level</u>, efforts shall be made to promote cooperation in the field of peace and security (both conflict management and conflict prevention). Support shall be given to implement the APSA in Central Africa through ECCAS, which in turn means close cooperation with UNOCA. Regional integration matters should form an integral part of the political dialogue with government. (...)</p>
	Ibid	<u>Economic development and poverty reduction</u> shall be promoted on both at national and regional level:

		<p>At a national level, notably in the LDC's, financial support should be given to the implementation of national development programs. A particular attention should be given to measures aiming to improve the business climate.</p> <p>At a regional level, financial support shall be given to improve interconnectivity of transport and energy networks between countries, but also between Central Africa and other regions.</p> <p>Support shall be given to the RECs development agendas, taking into account their limited implementation capacity, which require innovative funding mechanisms. Rationalisation of RECs should be encouraged (in particular the envisaged merger of ECCAS and CEMAC). ECCAS legitimacy as an AU pillar could be exploited for coordination of programming and implementation of the 11 EDF RIP, by appointing its Secretary General sole RAO.</p>
	Ibid	<p>Trade relations with the region shall be discussed strategically with EU MS, in order to define priorities and target sectors. On a regional level trade relations should be fostered through continued EPA negotiations, bearing in mind that the process might drag out due to the unpreparedness of many countries, in particular the LDCs.</p> <p>On a national level, the interim EPA shall be kept as an option for countries better prepared to engage in free trade with the EU, such as Cameroon, Gabon and possibly Congo.</p>
	Ibid	<p>Partnerships on sound management of natural resources shall be promoted, through initiatives like FLEGT and EITI and via support to environmental activities such as Protection of biodiversity and lake protection. A partnership on a common agenda for sustainable development, including post-Kyoto and Rio+20 commitments, should be developed with the region and comprise longterm financing mechanisms for sustainable management of global public goods.</p>
	Ibid	<p>Globally, for improved leverage, the EU needs to develop, in coordination with EU member states, a strategic approach to its relations with Central Africa. This includes taking into account the different and sometimes competing dimensions of trade, extractive industries, environment and security, as well as bearing in mind the relations between Central African countries and those between countries' regional organisations. This should include also some thinking about possible "bridges" with key countries outside the region, like Nigeria and South Africa.</p> <p>This approach should include dialogue with other partners, such as UNOCA, the US, Japan and China, but primarily take into account the specific interests of the EU.</p>
Global	Parlement Européen, Briefing Mai 2016	<p>C'est n'est qu'en 2013 que la communication "L'approche globale de l'UE à l'égard des crises et conflits extérieurs" a posé les jalons d'un cadre systématique pour gérer les situations de crise et de conflit à long terme. Réaffirmée dans les conclusions du Conseil sur l'approche globale de l'UE de mai 2014, cette approche comporte trois principes sous-jacents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la reconnaissance du lien entre sécurité et développement;</li> <li>• l'adaptation des politiques à chaque contexte particulier: approche "cas par cas";</li> <li>• le respect des compétences et des rôles spécifiques des différentes institutions et services de l'UE et des États membres.(...)</li> </ul> <p>L'approche globale doit, dans chaque cas, s'ancrer dans une vision stratégique construite à partir d'une analyse conjointe des différents éléments d'une situation particulière, dont les causes sous-jacentes d'un conflit, les parties concernées, les risques encourus par l'action ou le manque d'action de l'UE. L'approche globale doit s'appliquer à toutes les étapes des conflits (la prévention, la gestion de crise, la stabilisation et la consolidation de la paix). Le rôle de la coopération au développement est crucial afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits particulièrement dans la prévention et la consolidation de</p>



la paix, même si, comme le souligne le Conseil, cette politique suit ses objectifs propres.

**CJ1.2 – La réponse stratégique de l’UE est réaliste, cohérente et crédible par rapport aux diagnostics portés (2008, 2013), aux évaluations stratégiques antérieures et aux résultats atteints en Afrique Centrale en matière d’intégration économique, consolidation de la paix-sécurité et gestion des ressources naturelles ainsi que pour réduire les faiblesses structurelles constitutives des hypothèses explicites et implicites à la programmation de la coopération régionale.**

**Analyse du critère de jugement :**

La réponse stratégique de l’UE en Afrique centrale est standardisée sur l’ensemble de la période : L’Accord de Cotonou imposent le choix des mêmes domaines de coopération avec toutes les CER et les directives de programmation du PIR 11<sup>ème</sup> FED en dictent la gouvernance en réponse à des défis communs mais sans modulation en fonction des contextes particuliers, et notamment du mandat et de l’efficacité des OR en Afrique centrale. L’analyse des données structurelles de la région, comme des acquis de l’expérience de coopération pendant le 9<sup>ème</sup> FED, met aisément en évidence un retard de développement dans tous les domaines critiques pour l’intégration régionale : situation de l’État de droit, de la gouvernance démocratique, du développement du secteur privé et de l’environnement qui le promeut, incurie administrative et judiciaire. Pour autant, et ce particulièrement pour l’intégration économique et commerciale, l’approche du 10<sup>ème</sup> se différencie peu de celle mise en œuvre dans les autres CER, ni pour ce qui est des outils, ni des ambitions. Une importante différenciation s’est faite pour le 11<sup>ème</sup> FED après la signature du PIR. Ses modalités de mise en œuvre n’avaient pas été arrêtées et ont été significativement modifiées avec le recours systématique à la gestion directe. Cette évolution marquée s’est imposée du fait de la mise à jour d’importants volumes de dépenses inéligibles dans des projets sous responsabilité des deux OR, confortée par le non-respect des engagements des EM de verser régulièrement et complètement leur contribution au fonctionnement de la CEMAC et la CEEAC.

Cet ajustement vers plus de réalisme et de pragmatisme se retrouve pour le renforcement des OR. Le diagnostic 10<sup>ème</sup> FED était biaisé, et n’a logiquement pas produit une stratégie réaliste et crédible de renforcement des OR. La stratégie en particulier n’applique pas les leçons apprises de la mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED reprise dans le diagnostic. La stratégie du 11<sup>ème</sup> FED est plus réaliste et plus cohérente avec le diagnostic posé sur le contexte politique et institutionnel de la région. Cette cohérence reste partielle puisque les directives de programmation imposent, malgré le diagnostic de l’inadéquation du mandat de la CEEAC et des faiblesses structurelles qui ne sont toujours pas dépassées, un rôle de pilotage et de coordination aux OR qui ne correspond pas aux capacités démontrées et à la réalité de la relation avec les EM. (I211)

L’intégration économique et commerciale et l’accompagnement de l’APE sont le premier domaine prioritaire d’action du PIR 10<sup>ème</sup> FED (65% de la contribution Afrique centrale). Il est fait rappel du futur contenu du PER de la CEMAC (sans mention de l’approche de la CEEAC). La « feuille de route » de l’intégration régionale en Afrique centrale devait être adoptée dans le futur. Le PIR n’était pas en mesure de s’aligner sur une expression validée des besoins, ni sur un état des lieux des avancées, contraintes et besoins en vue de l’intégration régionale au niveau des pays qui devait être annexé à la feuille de route. Les faiblesses structurelles ne sont pas prises en compte dans la programmation et les résultats attendus sont inatteignables sur 5 ou même 10 ans. Les engagements des OR sont du même ordre. Le topping up du domaine par la revue mi-parcours (2011) pose la question de la crédibilité du dispositif de flexibilisation de la stratégie de l’UE.

Le 11<sup>ème</sup> FED marque une rupture dans la continuité, avec des orientations opérationnelles et pratiques dont le niveau de technicité des orientations opérationnelles indique une bonne connaissance du contexte en interne pour la plupart de ces actions. Les mesures attendues des OR sont plus ciblées et mieux articulées aux politiques adoptées depuis 2008 et aux objectifs de l’UE dans le domaine. Elles sont surtout indépendantes de l’implication des chefs d’Etat pendant les sommets, et l’effectivité des engagements au moment de concrétiser la transposition au niveau national.

Les limites au réalisme et à la crédibilité de la stratégie de l’UE pour ce pilier sont des deux ordres : i) le maintien d’une approche juridico-institutionnelle pour la Commission et politique pour le SEAE sans lien avec les facteurs tracteurs et de blocage identifiés par la revue stratégique externe de 2012, donc l’absence d’une théorie du changement opératoire ; ii) la prééminence accordée (ou prêtée) au juridico-institutionnel sur la connectivité réelle entre les économies et les réalités de marché. Le développement des infrastructures de connectivité régionale est mené en parallèle au renforcement des capacités et aux mesures incitatives mais avec des temps de mise en œuvre qui sont beaucoup plus longs.

La réponse stratégique de l’UE pour la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité se base sur un diagnostic très superficiel dans les PIR 10<sup>e</sup> FED et 11<sup>e</sup> FED. Les difficultés n’ont été que partiellement identifiées par ce diagnostic, ce qui rend par exemple la réponse de l’UE par rapport aux difficultés rencontrées par la CEEAC. Le renforcement des capacités s’est borné aux aspects institutionnels alors que d’autres faiblesses tout aussi handicapantes, d’ordre structurel, n’ont pas été considérées dans la réponse stratégique de l’UE. Tel est le cas du manque de volonté politique des Etats Membres de la CEEAC, la nécessité d’adapter son mandat, de restructurer l’institution, et d’harmonisation avec la CEMAC. Ces

éléments ont été considérés à tort comme des hypothèses qui se résoudraient sans être l'objet de la stratégie de l'UE, dès la formulation du PAPS I et à nouveau dans celle du PAPS II. Il en résulte que la Feuille de route Paix et Sécurité n'a été que peu mise en œuvre parce que peu appuyée par les EM et au gré d'alliances de circonstance qui ne portent pas l'intégration politique recherchée par la coopération régionale de l'UE. La stratégie de l'UE s'est avérée réaliste dans une certaine capacité d'adaptation, mis en œuvre notamment lors de l'avenant au PAPS II pour tenir compte des réalités. (I122)

Pour le secteur de la gestion durable des ressources naturelles, le PIR 10<sup>ème</sup> FED se base sur un diagnostic sévère, avec un accent sur les facteurs structurels (exploitation forestière, alimentation des villes en viande de brousse) et les faiblesses de la gouvernance sectorielle au niveau des OR comme des EM. Il tient pour acquis cependant la volonté des EM des coopérer avec les instances régionales pour la gestion des biens communs. L'analyse de la politique sectorielle est en revanche essentiellement descriptive sur un mode optimiste et ne donne donc pas les informations importantes pour bâtir une stratégie de réponse appropriée et réaliste. Elle n'est pas non plus cohérente avec le diagnostic qui précède. De la même manière, la section qui présente l'expérience de l'UE ne tire que peu d'enseignements critiques du 9<sup>ème</sup> FED. Il met en valeur la COMIFAC dans l'analyse alors que la stratégie va appuyer en définitive le RAPAC.

Le PIR 11<sup>ème</sup> FED ne présente pas un diagnostic sectoriel aussi sévère que le 10<sup>ème</sup> FED. Il positionne cependant le RAPAC, principal partenaire de mise en œuvre de l'UE, dans son cadre de politique et institutionnel, sans faire mention de ses forces et faiblesses. Il analyse de manière plus systémique les pressions anthropiques sur les ressources naturelles, avec un accent sur les pratiques illégales et illicites – et le lien avec les conflits et l'absence d'État de droit. La réponse stratégique a été fortement améliorée en termes de réalisme et de cohérence, avec un accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, une amélioration des compétences par la formation et une couverture de tous les acteurs régionaux (CEEAC, COMIFAC et RAPAC), tandis que la gestion des opérations est transférée à des opérateurs autres que les OR. (I123)

L'approche LLRD est au cœur du développement de la région, du moins pour stabiliser progressivement les pays fragiles ou en crise ouverte. Le PIR 10<sup>ème</sup> FED ne fait cependant pratiquement aucune analyse de ce qui était présenté à l'époque comme de l'instabilité des pays les plus pauvres de la région. Les actions humanitaires et la DG ECHO ne sont pas intégrées explicitement à l'analyse du contexte comme de la stratégie.

Le PIR 11<sup>ème</sup> FED introduit mieux l'analyse de l'instabilité et des fragilités de la région. Il fait état pratiquement en préambule « de la fragilité politique de certains États et de nombreux facteurs d'instabilité. » Il établit le lien entre stabilité politique et développement, dans un contexte de déstabilisation et d'insécurité. L'analyse des facteurs de déstabilisation n'est pas très poussée mais laisse transparaître une maîtrise du sujet. La RCA et la RDC sont bien identifiés comme des foyers d'instabilité clés pour la région. (I125)

Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2007	L'évaluation de la coopération régionale en Afrique centrale (décembre 2006) indique que la pertinence de la stratégie est globalement satisfaisante, avec une prise en compte indirecte des aspects relatifs à la réduction de la pauvreté. La cohérence et la complémentarité entre le PIR et les PIN sont restées faibles à l'exception du secteur des ressources naturelles. De plus, la gouvernance n'avait pas été considérée comme un thème transversal dans la stratégie, alors qu'elle constitue un problème important de la région. (...) L'évaluation a aussi souligné le besoin d'une meilleure utilisation de l'assistance technique et la nécessité d'améliorer la qualité des études. Dans la mise en oeuvre, le transfert d'expertise aux bénéficiaires de la région doit être privilégié. Ces recommandations sont intégrées dans le présent DSR/PIR.
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2012	La nature même des partenariats de l'UE avec les pays ou les organisations régionales de l'Afrique centrale mérite d'être repensé, en particulier en raison de: <ul style="list-style-type: none"> <li>i) la très faible importance de notre coopération par rapport aux PIB, notamment au Gabon (0.26 % du PIB)</li> <li>ii) la nécessaire responsabilisation du pays bénéficiaire,</li> <li>iii) des aspects complexes de nos procédures FED,</li> <li>iv) l'efficacité relative de notre coopération par rapport à d'autres types de partenariats stratégiques,</li> <li>v) l'inadéquation entre l'importance des mandats et la faiblesse des ressources des organisations régionales,</li> <li>vi) la nécessité de concevoir l'aide comme un élément du partenariat et non pas l'inverse.</li> </ul> (...) Au niveau régional, le risque majeur reste le faible engagement politique des Etats-membres pour progresser au niveau de

		l'intégration régionale, en général, et l'agenda de paix et de sécurité en particulier Cette lacune se reflète par de nombreux postes vacants, y compris sur des postes d'encadrement à la CEEAC, affectant sa capacité de gestion et l'absence persistante de solution de financement à long terme de l'organisation régionale. Cette tendance risque de porter atteinte à la durabilité de l'aide.
Région	Revue mi-parcours 10 <sup>ème</sup> FED, 2011	Les trois programmes principaux du PIR étant en cours de démarrage, leur efficacité et leur efficacité sont difficilement mesurables. Les objectifs, bien qu'ambitieux, restent toutefois réalisables et des stratégies de réponses face aux risques y ont été intégrées.
Région	Flash note - Revue à mi-parcours régionale 10 <sup>ème</sup> FED Afrique centrale <sup>3</sup> : conclusions de la "regional team meeting" 10 janvier 2012	La RTM se prononce en faveur du maintien de la stratégie et du PIR, ainsi que de sa répartition financière. Un engagement accru des États et des organisations régionales à avancer dans le processus d'intégration régionale est néanmoins recherché. La RTM se prononce en faveur d'un topping up du PIR pour un appui à la compétitivité et diversification économiques dans le cadre de l'APE.
Région	Concept Note, PIR 11 <sup>ème</sup> FED, 2013	Dans le cadre du 10 <sup>ème</sup> FED, les PIR ont été définis dans le contexte de la négociation des Accords de Partenariat Économiques (APE) et du renforcement des ambitions politiques de certaines organisations régionales, y compris dans le domaine de la Paix et la Sécurité. Ce contexte a expliqué le doublement des enveloppes allouées par rapport au 9 <sup>ème</sup> FED.
Region	Commentaires de l'Afrique Centrale sur les lignes Directrices du PIR 11 <sup>ème</sup> FED, 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne partage pas le principe de désignation des autres acteurs opérant en qualité d'ordonnateurs régionaux [càd les ON]. En effet, outre les États et les CER qui ont l'obligation de rendre compte, l'implication des autres acteurs en qualité d'ordonnateurs pourraient poser le problème de leur responsabilité et de leur capacité à rendre compte de la gestion des deniers publics.</li> <li>• la région Afrique Centrale est favorable à la complémentarité et la cohérence entre les PIN et le PIR. À partir du moment où le PIR et les PIN n'ont pas été programmés de manière simultanée, bien que supposés être complémentaires, les parties devraient éviter les erreurs commises lors de la programmation du 10<sup>ème</sup> FED.</li> </ul>

### **11.2.1 – Degré de réalisme, cohérence et crédibilité pour le renforcement des capacités des institutions régionales et nationales.**

La stratégie du PIR 10<sup>ème</sup> FED est cohérente avec le diagnostic des faiblesses des deux structures régionales. La faiblesse de capacité est compensée par un appui institutionnel de l'UE et la réforme institutionnelle « initiée » ; le recouvrement des mandats est atténué par une définition « claire et préalable » des responsabilités ; et le manque de coordination et de transposition au niveau des EM est palier par un dialogue politique régulier. Les moyens sont assurés par une meilleure disponibilité « désormais » de la taxe communautaire d'intégration (TCI) pour laquelle les chefs d'État se sont engagés. Le diagnostic ayant été lui-même peu réaliste, ces solutions de 2007 peuvent paraître valables mais ne sont pas crédibles, en tenant compte de ce que la mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED avait mis en évidence (cf. JC1.4) et, rétrospectivement, de la revue stratégique de 2012. Le RSP indique pourtant s'être inspiré « du bilan du processus d'intégration régionale et des mandats et des programmes d'action des organisations régionales de l'Afrique centrale » et prendre en compte « la nécessité d'accompagner à son rythme la région Afrique centrale dans son processus d'intégration, et de tenir compte de la capacité des institutions régionales à mettre en œuvre les programmes, entre autres par un appui institutionnel adapté ».

La stratégie du 11<sup>ème</sup> FED intègre le renforcement des capacités des administrations des deux OR, celui de leurs organisations spécialisées et celui des administrations nationales pour chacun des trois piliers. La notion de renforcement est dépassée pour certaines composantes par l'appui à la gouvernance sectorielle (infrastructures, notamment). Elle est de ce fait plus cohérente. Elle couvre les principaux acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques et de la mise en œuvre de l'action de l'UE. Les actions de renforcement des OR sont regroupées dans le domaine prioritaire 1, pour la mise en conformité des normes et procédures internes avec les standards internationaux en matière de comptabilité, d'audit, de contrôle interne, de transparence et de marche publics (CEMAC) dans la perspective d'un audit 7 piliers.

La stratégie du PIR 11<sup>ème</sup> FED est crédible car elle cible les différents acteurs pour lesquels des faiblesses ont été identifiées, identifie des actions ciblées qui couvrent les principaux blocages techniques. Sur le plan politique, les décisions sont reportées sur la CEEAC et la CEMAC, avec une liste par pilier. Eu égard aux

<sup>3</sup> Sur la base du rapport conjoint établi par les OR et les DUE régionales.

<p>faiblesses politiques des deux OR qui ont également été relevées par les diagnostics, cette disposition incontournable affaiblit le réalisme de la stratégie. Leur critère pour apprécier le réalisme est la correspondance entre l'ambition affichée et les ressources financières disponibles au travers des instruments financiers de l'UE. Cet élément n'est pas analysé dans ces termes. Il en est donc impossible de savoir si par exemple les 4 M€ mobilisables pour que « Les ordonnateurs régionaux assument pleinement leur rôle de mise en œuvre et de coordination » correspondent aux besoins des activités programmées.</p>		
Région	PIR 10ème FED, 2008	<p>Les principales leçons découlant de la mise en œuvre du 9e FED pour la stratégie de coopération du 10e FED sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la nécessité d'accompagner à son rythme la région Afrique centrale dans son processus d'intégration, et de tenir compte de la capacité des institutions régionales à mettre en œuvre les programmes, entre autres par un appui institutionnel adapté ;</li> <li>• l'importance d'un dialogue politique régulier entre les parties prenantes (dont les ordonnateurs nationaux) afin de rendre la coopération plus performante ;</li> <li>• la définition claire et préalable des responsabilités institutionnelles et opérationnelles des différents intervenants dans la mise en œuvre des actions.</li> </ul>
CEMAC	Ibid	<p>Une autre décision importante concerne la disponibilité désormais intégrale pour la communauté de la taxe communautaire d'intégration - TCI - (1 % sur les importations des pays tiers), qui constitue la source principale de financement de la CEMAC.</p>
CEEAC	Ibid	<p>L'institution a rencontré beaucoup de difficultés dans la mise en place effective du mécanisme de financement basé sur la contribution communautaire d'intégration - CCI - (0,4 % de la valeur en douane des importations des pays tiers). Le sommet des Chefs d'État de 2007 a approuvé une nouvelle clé de répartition entre États membres et a décidé un régime de sanctions pour le non reversement des montants prélevés.</p>
Région	Ibid	<p>Malgré ces problèmes [géométrie variable], les deux CER continuent d'œuvrer pour accroître leur coordination et leur harmonisation. La réforme institutionnelle de la CEMAC, initiée en 2005, a été confirmée par certaines mesures déjà réalisées (comme la transformation du Secrétariat exécutif en Commission et le renforcement en ressources humaines). Les mesures principales visant le renforcement de la compétence communautaire, la mise en œuvre effective des dispositions communautaires et en particulier la mise en place complète du marché commun (et notamment la libre circulation des personnes) constituent des éléments essentiels des prochaines étapes du processus d'intégration. À cela on peut ajouter l'élaboration du Programme économique régional (PER), la sécurisation des sources de financement communautaires et la redynamisation du Fonds de développement communautaire (FODEC).</p> <p>Dans le cadre des prochaines étapes de l'intégration régionale en Afrique centrale, le processus de rationalisation et d'harmonisation entre les deux organisations régionales (CEEAC et CEMAC) sera un des éléments décisif pour atteindre des résultats durables. Les évolutions positives en ce sens, comme par exemple la construction de l'union douanière CEEAC à partir des acquis de la CEMAC, ainsi que le transfert de la gestion de la force de paix en RCA à la CEEAC, devront se poursuivre. En cohérence avec ce processus fondamental de rationalisation, le renforcement des capacités aussi bien au niveau régional qu'au niveau des administrations nationales, constitue un élément essentiel de la réussite des prochaines étapes de l'intégration régionale.</p>
Région	Ibid	<p>Un Fonds régional APE - le FORAPE - est envisagé pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des appuis liés à l'APE (provenant de la CE, des États membres de l'UE, des États membres de la région, des organisations internationales et d'autres bailleurs potentiels). À cet effet, un texte constitutif est en cours de préparation et devrait être présenté à la XIVe Conférence des Chefs d'État de la CEEAC prévue en 2009.</p>



Région	Ibid	De même, la stratégie s'inspire du bilan du processus d'intégration régionale et des mandats et des programmes d'action des organisations régionales de l'Afrique centrale. Elle tient également compte à la fois des aspects institutionnels de l'intégration régionale et des spécificités de l'économie réelle, ainsi que des besoins de l'ensemble des acteurs participant au processus d'intégration, en cohérence avec les priorités du Partenariat Afrique - UE.
Région	Ibid	Un accroissement de la capacité des deux organisations régionales - CEMAC et CEEAC - à rationaliser leurs agendas, à trouver ensemble des synergies, ainsi qu'à avancer vers une convergence progressive reste une des conditions essentielles pour le succès de la région dans ses efforts de développement. (...) Ces points ont été soulignés dans la Déclaration des Chefs d'État de la CEEAC, réunis en conférence à Brazzaville le 30 octobre 2007. Les actuelles réformes de la CEMAC et le renforcement de la CEEAC s'inscrivent dans cette optique, traduisant la volonté de la région de se doter d'instruments institutionnels adaptés. Enfin, la mise en œuvre des programmes n'est pas exempte de risques provenant des capacités actuelles des organisations régionales à absorber un volume d'appui financier important. Ce risque pourra être mitigé, d'une part, par une meilleure prise en compte de ces contraintes au niveau de la définition des programmes, y compris par des appuis à la mise en œuvre, et d'autre part, par une meilleure appréhension de ces risques par les organisations régionales.
Région	Ibid	En complémentarité, la région s'engage à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser la mise en place d'une union douanière effective entre les huit pays de la configuration Afrique centrale à travers la convergence tarifaire (TEC) et la vulgarisation des instruments de coopération commerciale;</li> <li>• rendre efficace le cadre de régulation des activités de marché à travers une meilleure application de la législation communautaire et son adaptation aux besoins des acteurs et évolutions en cours.</li> </ul>
UA	Soutenir une intégration régionale efficace ? Ce que nous apprend la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED, ECPDM 2016	Elle a profité des orientations de la programmation pour procéder à une refonte totale de son approche de la coopération régionale dans le cadre du 11 <sup>ème</sup> FED. La Commission européenne (CE) a introduit plusieurs innovations majeures qui attestent de sa détermination à appliquer les principales recommandations formulées par la Cour des comptes européenne, par la plateforme de financement mixte de l'UE pour la coopération extérieure, par l'examen à mi-parcours du 10 <sup>ème</sup> FED et par ses propres évaluations des programmes régionaux.
<b>11.2.2 – Degré de réalisme, cohérence et crédibilité pour la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité.</b>		
Les attendus du pilier P&S font état d'un diagnostic relativement superficiel sur les sources de la conflictualité dans la région. EEAS a réalisé des études mais leurs résultats ne transparaissent pas dans les programmations. Les orientations retenues sont cependant crédibles isolément et en cohérence avec les grands principes adoptés par l'UA au niveau continental. Leur degré de réalisme est difficile à cerner dans un document de programmation comme le PIR. Il serait plutôt à rechercher dans la formulation de chaque initiative.		
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	Au niveau des migrations, la région n'enregistre pas des mouvements très importants vers l'extérieur, mais certains pays sont touchés par le phénomène, quoique selon des dynamiques assez différentes (...). Les appuis pour l'établissement des postes-frontières et du marché commun en Afrique centrale contribueront à une meilleure gestion des flux migratoires.
Région	PIR 11 <sup>ème</sup> FED, 2014	Les organisations sous régionales sont encore trop peu outillées pour réagir à cette forme nouvelle de dégradation du climat sécuritaire et il convient de renforcer les réponses apportées par les États de la région, soit de manière interétatique, soit au titre bilatéral avec l'aide de l'UA et des Nations Unies (ONU) dans le cadre de leur stratégie conjointe.

Région	Ibid	Le braconnage des grands mammifères, le trafic illicite de la flore, de la faune et des minerais constituent par ailleurs des moteurs importants de la corruption, des freins à la bonne gouvernance et des sources de financement de réseaux criminels internationaux ou de bandes armées qui entretiennent l'instabilité sécuritaire.
--------	------	---

### **I1.2.3 – Degré de réalisme, cohérence et crédibilité pour la constitution d'un marché commun, l'amélioration de la productivité et la diversification du tissu productif, et l'interconnexion des infrastructures économiques structurantes (routes et électricité).**

L'intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'APE sont le premier domaine prioritaire d'action du PIR 10<sup>ème</sup> FED (65% de la contribution Afrique centrale). Il est fait rappel du futur contenu du PER de la CEMAC (sans mention de l'approche de la CEEAC). La « feuille de route » de l'intégration régionale en Afrique centrale devait être adoptée dans le futur. Le PIR n'était pas en mesure de s'aligner sur une expression validée des besoins, ni sur un état des lieux des avancées, contraintes et besoins en vue de l'intégration régionale au niveau des pays qui devait être annexé à la feuille de route.

Le domaine de l'intégration économique n'est pas évoqué dans la section sur la viabilité de la réponse stratégique qui porte essentiellement sur le renforcement de capacité des OR, ainsi que leur rationalisation, et sur l'implication des EM : « la stratégie ne sera viable que si les États membres concernés s'impliquent effectivement dans la mise en œuvre du programme ». Cette même préoccupation se retrouve dans les aspects censés être transversaux aux trois piliers : (i) une meilleure application de la réglementation communautaire, un accompagnement plus étroit de sa transcription en droit national en complémentarité avec les efforts nationaux et l'implication des acteurs de la société civile à tous les niveaux, (ii) le renforcement institutionnel des structures régionales et nationales concernées, y compris pour appuyer la coordination et la convergence CEMAC-CEEAC, (iii) la promotion de la gouvernance dans tous les champs couverts par l'intégration régionale.

La logique d'intervention de la stratégie 10<sup>ème</sup> FED identifie 6 résultats qui sont en fait des impacts intermédiaires (i) un marché commun de l'Afrique centrale plus intégré ; (ii) une compétitivité des secteurs productifs renforcée, une base économique plus diversifiée et des conditions de commerce et de transit améliorées ; (iii) un cadre de surveillance multilatérale harmonisé en vue d'un approfondissement de la convergence économique ; (iv) des politiques sectorielles harmonisées ; (v) des mesures d'accompagnement de l'APE mises en œuvre, y inclus les mesures contribuant à l'absorption de l'impact fiscal net dans le cadre des réformes fiscales; (vi) des capacités des institutions régionales renforcées. Ces résultats sont inatteignables sur une période de 5 ans et un budget de 95M€.

La stratégie définit 5 axes correspondant aux résultats « attendus » : Construction du marché commun, Compétitivité et diversification des secteurs productifs ; Convergence macroéconomique et statistiques ; Politiques sectorielles ; et Accompagnement de la région dans la mise en œuvre de l'APE. Le renforcement des capacités des OR, en particulier de la CEMAC, ne fait pas l'objet d'activités spécifiques alors qu'il est identifié comme une condition de la validité de la stratégie. L'identification des activités est reportée à une « feuille de route » à élaborer. Le contenu programmatique des axes du PIR reste générique, centré sur des résultats et est surtout irréaliste en absolu et d'autant plus sur 5 ans. Pour l'union douanière par exemple, les activités doivent viser « i) la convergence tarifaire entre le TEC CEMAC et les tarifs de la RDC et de São Tomé e Príncipe, ainsi que la contribution à l'analyse des problèmes d'harmonisation des politiques commerciales entre la CEMAC et la CEEAC ; (ii) la mise en place de procédures permettant la suppression de la double taxation ; et (iii) la poursuite de l'informatisation et de l'interconnexion des douanes en Afrique centrale ».

Le topping up du domaine par la revue mi-parcours (2011) pose la question de la crédibilité du dispositif de flexibilisation de la stratégie de l'UE. Le PACIE était notoirement en retard, les engagements des OR et de leurs EM toujours prospectifs et dilatoires, les avancées des négociations APE difficiles. Ce même contexte avait expliqué le doublement des enveloppes allouées par rapport au 9<sup>ème</sup> FED. Rétrospectivement, aucun de ces « constats » ne reposait sur des avancées réelles.

Le RSP 11<sup>ème</sup> FED définit les orientations opérationnelles suivantes pour le domaine prioritaire 2 - Intégration économique et commerciale (incluant les infrastructures économiques) : accélérer le processus de réduction des obstacles tarifaires et non-tarifaires au commerce régional (2.1.1), l'opérationnalisation des infrastructures régionales de qualité (2.1.2), l'opérationnalisation de l' APE régional (2.1.3), la transposition au niveau national de l'acquis communautaire dans le domaine économique (2.2.1), la compétitivité des économies nationales (2.2.2), l'amélioration du climat des affaires des États (2.2.3), la réalisation d'infrastructures régionales (2.3.1), et la gouvernance des infrastructures régionales et nationales (2.3.2). Cet ensemble d'actions couvre bien les moteurs activables au niveau régional de l'intégration économique. Le niveau de technicité des orientations opérationnelles indique une bonne connaissance du contexte en interne pour la plupart de ces actions. La logique d'intervention aurait gagné à présenter en parallèle les domaines d'activités complémentaires qui sont dévolus aux politiques et projets nationaux (par exemple la remise à niveau), donc aux PIN.

<p>Pour l'ensemble de la période, le réalisme des deux phases de la stratégie sectorielle de l'UE s'apprécie principalement pas les engagements ou les mesures attendues des OR. Dans le 10<sup>ème</sup> FED, ex ante ou ex post, les engagements sont sans commune mesure avec le diagnostic sur les capacités politiques et techniques des OR. Leur viabilité est justifiée par un diagnostic biaisé sur des dynamiques de réformes institutionnelles et les « engagements » pris par les Chefs d'État pour le marché commun. Pour l'intégration économique, les « engagements » des OR étaient : « i) favoriser la mise en place d'une union douanière effective entre les huit pays de la configuration Afrique centrale à travers la convergence tarifaire (TEC) et la vulgarisation des instruments de coopération commerciale ; ii) rendre efficace le cadre de régulation des activités de marché à travers une meilleure application de la législation communautaire et son adaptation aux besoins des acteurs et évolutions en cours. »</p> <p>Dans le 11<sup>ème</sup> FED, les mesures attendues des OR sont plus ciblées et mieux articulées aux politiques adoptées depuis 2008 et aux objectifs de l'UE dans le domaine. Elles sont surtout indépendantes de l'implication des chefs d'Etat pendant les sommets, et l'effectivité des engagements au moment de concrétiser la transposition au niveau national. Elles sont cohérentes avec les fonctions de coordination et de pilotage définies par l'UE et agréées finalement par les OR, par exemple : « La Commission de la CEMAC et le Secretariat général de la CEEAC coordonneront la mise en œuvre des actions par les autorités nationales. Pour ce faire, ils prendront des mesures visant à renforcer les échanges avec leurs États membres et à mettre en place des mécanismes de concertation pour le suivi des activités ».</p> <p>Les limites au réalisme et à la crédibilité de la stratégie de l'UE pour ce pilier sont des deux ordres : i) le maintien d'une approche juridico-institutionnelle pour la Commission et politique pour le SEAE sans lien avec les facteurs tracteurs et de blocage identifiés par le revue stratégique de 2012, donc l'absence d'une théorie du changement opératoire ; ii) la prééminence accordée (ou prêtée) au juridico-institutionnel sur la connectivité réelle entre les économies et les réalités de marché. Le développement des infrastructures de connectivité régionale est menée en parallèle au renforcement des capacités et aux mesures incitatives mais avec des temps de mise en œuvre qui sont beaucoup plus longs.</p>		
Région	RSP-PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2007	<p>A) Construction du marché commun</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approfondissement de l'union douanière à travers ses différents instruments, notamment (i) la convergence tarifaire entre le TEC CEMAC et les tarifs de la RDC et de São Tomé e Príncipe, ainsi que la contribution à l'analyse des problèmes d'harmonisation des politiques commerciales entre la CEMAC et la CEEAC; (ii) la mise en place de procédures permettant la suppression de la double taxation; (iii) la poursuite de l'informatisation et de l'interconnexion des douanes en Afrique centrale;</li> <li>- adoption et mise en oeuvre des réformes douanières nécessaires pour faciliter les échanges, en conformité avec les principes établis dans le cadre d'instruments internationaux (notamment la Convention de Kyoto révisée et le cadre de normes de l'OMD), ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'APE;</li> <li>- mise en place effective du marché commun, notamment la libre circulation des personnes (y compris la thématique transfrontalière) et des services; l'harmonisation/convergence de la fiscalité directe et indirecte; l'efficacité du cadre de régulation des activités du marché, notamment de la concurrence, des investissements et de la propriété intellectuelle; d'une manière générale, la mise en place des règles liées au commerce (y compris l'harmonisation des règles en matière de marchés publics).</li> </ul>
	Ibid	<p>En complémentarité, la région s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser la mise en place d'une union douanière effective entre les huit pays de la configuration Afrique centrale à travers la convergence tarifaire (TEC) et la vulgarisation des instruments de coopération commerciale;</li> <li>• rendre efficace le cadre de régulation des activités de marché à travers une meilleure application de la législation communautaire et son adaptation aux besoins des acteurs et évolutions en cours.</li> </ul>
Région	Concept Note, PIR 11 <sup>ème</sup> FED, 2013	<p>Pourtant les marchés régionaux demeurent très fragmentés, de nombreux obstacles physiques handicapent la pleine intégration des économies nationales dans leur environnement régional et global et de nombreuses problématiques en matière de sécurité, d'agriculture, de sécurité alimentaire ou d'environnement ne reçoivent pas le traitement régional que justifierait leur nature transfrontalière.</p> <p>[réduction des causes structurelles aux « nombreux obstacles physiques »]</p>

Région	PIR 11ème FED, 2014	<p><b>LA SOUTENABILITE A MOYEN TERME DES POLITIQUES REGIONALES</b></p> <p>Dans le domaine de l'integration economique, la mise en place au sein de la CEEAC d'un marche commun, d'une union douaniere et d'une zone de libre-echange, parait difficile. Les fortes disparites entre les economies des pays ne facilitent pas l'integration de leurs marches. La faible population des zones etendues, leur degre d'enclavement et les infrastructures insuffisantes, compliquent la circulation des biens et des personnes, le controle territorial des Etats et le maintien d'un niveau de securite correcte. La circulation des biens est aussi entravee par de nombreuses barrieres non tarifaires (legales et illegales). Enfin, l'environnement des affaires est trop peu incitatif pour attirer les investissements directs etrangers, en dehors de ceux destines aux industries extractives dans les secteurs du petrole et des mineraux et pour mobiliser les investissements domestiques de la region. Les potentialites avrees dans les domaines energetique, forestier et agricole sont ainsi relativement peu exploitees et contribuent faiblement au developpement economique de la region.(...)</p> <p>Avec de nombreux autres problemes au niveau de la facilitation des transports et du commerce, le systeme des transports ne joue pas son role de moteur du developpement economique des Etats et de l'integration regionale. Le commerce intra regional global reste, pour ces raisons, relativement faible.</p>
Région	Ibid	<p>Les principales mesures politiques devant etre prises par la CEEAC, la CEMAC pour la realisation de cet objectif specifique sont: La Commission de la CEMAC et le Secretariat general de la CEEAC procederont a l'identification des actions a mener en concertation avec les autorites concemees des Etats et veilleront a ce qu'elles soient en coherence avec les strategies regionales. La Commission de la CEMAC et le Secretariat general de la CEEAC coordonneront la mise en oeuvre des actions par les autorites nationales. Pour ce faire, ils prendront des mesures visant a renforcer les echanges avec leurs Etats membres et a mettre en place des mecanismes de concertation pour le suivi des activites</p>

• **I1.2.4 – Degré de réalisme, cohérence et crédibilité pour la gestion des ressources naturelles, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.**

La Gestion des ressources naturelles renouvelables, avec l'objectif de contribuer à la bonne gouvernance du secteur forestier, des aires protégées et du potentiel halieutique, est le deuxième domaine prioritaire d'action du PIR 10<sup>ème</sup> FED. La montée en puissance de ce secteur dans la coopération UE (30M€ dans le PIR 2008-2013, puis 88M€ dans le PIR 2014-2020) traduit la nécessité de consolider et de renforcer les actions de conservation des massifs forestiers et des aires protégées de la région en particulier, le niveau des menaces ne faiblissant pas dans cette très grande région.

Le PIR 10<sup>ème</sup> FED se base sur un diagnostic sévère, avec un accent sur les facteurs structurels (exploitation forestière, alimentation des villes en viande de brousse) et les faiblesses de la gouvernance sectorielle au niveau des OR comme des EM. Il tient pour acquis cependant la volonté des EM de coopérer avec les instances régionales pour la gestion des biens communs. L'analyse de la politique sectorielle est en revanche essentiellement descriptive sur un mode optimiste et ne donne donc pas les informations importantes pour bâtir une stratégie de réponse appropriée et réaliste. Elle n'est pas non plus cohérente avec le diagnostic qui précède. De la même manière, la section qui présente l'expérience de l'UE ne tire aucun enseignement critique du 9<sup>ème</sup> FED et biaise l'information. Il met en valeur la COMIFAC alors que la stratégie va appuyer le RAPAC.

La stratégie de l'UE se réfère au « Plan de convergence de la COMIFAC », qui constitue au moment de l'élaboration du PIR un document de référence avec lequel les axes d'intervention de la CE sont pleinement cohérents. En effet, celui-ci reprend les 3 axes retenus par la CE: «Conservation de la biodiversité, «Valorisation durable des ressources forestières» et «Renforcement des capacités». Pour autant, l'appui à la mise en œuvre effective de ce plan de convergence n'est pas un objectif explicite des interventions de l'UE et le degré de mise en œuvre réelle du plan n'est pas analysé.

Le domaine de la gestion des ressources naturelles n'est pas évoqué dans la section sur la viabilité de la réponse stratégique, alors que leur dégradation affectera à moyen et long terme les initiatives de développement économique, de paix et de sécurité. La stratégie du 10<sup>ème</sup> FED pour le domaine prioritaire des ressources naturelles est coupée des éléments qui précèdent : contexte, leçons apprises, alignement.



<p>Elle n'était donc pas réaliste. Elle s'inscrit dans la continuité du projet ECOFAC précédent, sans inflexion en lien avec la stratégie globale du 10<sup>ème</sup> FED. Elle était donc peu cohérente. Les entretiens font valoir que les options étaient en fait limitées au moment de la programmation. Il est probable qu'un exercice de programmation réaliste aurait conduit soit à ne pas mettre en œuvre des actions pourtant nécessaires ou introduire des innovations majeures que le cadre règlementaire et politique de la coopération de l'UE ne permettait pas. C'est ce qui a été fait avec le 11<sup>ème</sup> FED.</p> <p>La lutte contre le changement climatique est un objectif implicite du programme ECOFAC, via la préservation des forêts du bassin du Congo qui constitue un poumon planétaire de première importance. Le programme doit contribuer aux objectifs d'atténuation des gaz à effet de serre de l'UE. Les problématiques d'adaptation des populations à la variabilité et aux changements climatiques sont également prises en compte dans le cadre des interventions de développement socio-économique..</p> <p>Le PIR 11<sup>ème</sup> FED ne présente pas un diagnostic sectoriel aussi sévère que le 10<sup>ème</sup> FED. Il positionne cependant le RAPAC, principal partenaire de mise en œuvre de l'UE, dans son cadre de politique et institutionnel, sans faire mention de ses forces et faiblesses. Il analyse de manière plus systémique les pressions anthropiques sur les ressources naturelles, avec un accent sur les pratiques illégales et illicites – et le lien avec les conflits et l'absence d'État de droit. La réponse stratégique a été fortement améliorée en termes de réalisme et de cohérence, avec un accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, une amélioration des compétences par la formation et une couverture de tous les acteurs régionaux (CEEAC, COMIFAC et RAPAC), tandis que la gestion des opérations est transférée aux ON ou à d'autres opérateurs.</p>		
Régional	PIR 2008-2013 strategie <b>2007</b>	<p>Le Plan de convergence de la COMIFAC (Commission des ministres en charge des forets en Afrique centrale) a pour objectif la gestion durable et concertée par les pays d'Afrique centrale des ressources forestières de la sous-region et d'un reseau d'aires protegees representatif de la diversite biologique et des ecosystemes. Il s'articule autour de 10 axes strategiques dont les 3 axes retenus par la CE: «Conservation de la biodiversité, «Valorisation durable des ressources forestières» et «Renforcement des capacités»". Pour le COREP, le plan d'actions strategiques 2009-2015 prevoit comme axes principaux: la connaissance des ressources halieutique, le renforcement institutionnel (recherche, suivi, controle-surveillance, conditions sanitaires) et l'harmonisation des politiques halieutiques.</p> <p>(...) La recherche de la stabilite et de la securite constitue une priorite</p> <p>(...) Un accroissement de la capacite des deux organisations regionales - CEMAC et CEEAC - a rationaliser leurs agendas, a trouver ensemble des synergies, ainsi qu'a avancer vers une convergence progressive reste une des conditions essentielles pour le succès de a région dans ses efforts de developpement.</p>
Régional	Revue à mi-parcours du Document de Stratégie Régionale et du Programme Indicatif Régional Afrique Centrale au titre du 10ème FED	<p>1.3 <u>Pertinence des axes de la coopération régionale de l'UE</u> 51. En matière de ressources naturelles, l'axe d'intervention du PIR centré sur la gestion durable des Aires Protégées, demeure pertinent et s'inscrit dans la continuité des actions qui ont été menées au travers des différents programmes depuis plus de vingt ans. Cette phase est importante car elle tente, tout en capitalisant et consolidant les acquis des phases précédentes, de renforcer l'appropriation par les Etats et de développer la dimension régionale dans le secteur de la préservation des Aires Protégées. Le fonctionnement de l'appui proposé devrait permettre de mieux démontrer l'intérêt du niveau régional et inciter les Etats à se montrer plus actifs pour l'intégration régionale, notamment en ce qui concerne leur contribution financière.</p> <p>1.4. <u>Intégration d'autres priorités politiques actuelles de l'UE</u> 56. La protection des forêts du Bassin du Congo est en étroite relation avec les priorités de l'UE liées au changement climatique. Ces forêts jouent un rôle prédominant dans la capture du CO2 et la régulation locale du climat. La préservation d'une masse critique de sites dans le Bassin du Congo, concomitamment avec les efforts actuels qui sont déployés pour une meilleure gestion des forêts, devraient renforcer les efforts au niveau international pour limiter le changement climatique. (...)</p> <p>2. <u>Cohérence, complémentarité et coordination du DSR et du PIR</u> En matière de ressources naturelles Avec le décalage de formulation PIN/PIR, le PIR a pris en considération les axes d'intervention des PIN pour les Etats ayant la gestion des Ressources Naturelles comme secteur de concentration,</p>

		<p>afin d'intervenir en cohérence et en complémentarité en appui aux activités déjà programmées. Le montage actuel du PIR dans le domaine des Aires Protégées avec la mise en œuvre et la coordination assurée par un organisme régional, le RAPAC, qui initie également des activités des PIN, assure la dimension régionale des interventions de l'UE.</p> <p>Les Etats ont été étroitement associés lors de la formulation du PIR, les Ministères sectoriels impliqués disposant d'une bonne connaissance des actions concernant les ressources naturelles dans le cadre du PIR. Par ailleurs, la complémentarité PIN/PIR dans ce domaine vient de la durée de l'appui UE à ce secteur en Afrique Centrale (plus de vingt ans) avec un nombre d'acteurs récurrents qui a permis de construire un réseau d'échange d'informations.</p> <p><u>2.2. Cohérence avec les autres politiques de l'UE</u></p> <p>Dans le domaine des ressources naturelles, il existe une complémentarité entre l'appui à la gestion des Aires Protégées et les négociations FLEGT. Cependant, un dialogue politique avec l'UE et un appui à la préparation des négociations sur le changement climatique et le post Kyoto (REDD, CDM) sont également recherchés mais restent encore insuffisants au stade actuel.</p> <p><u>2.4. Complémentarité et coordination avec les autres Partenaires Techniques et Financier</u></p> <p>79. En matière de gestion des ressources naturelles, la cohérence et la complémentarité sont fortes avec les programmes en cours et en préparation de l'ensemble des bailleurs, notamment : (i) la BAD avec le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo/PACEBCO (ii) le Royaume-Uni, les Etats-Unis (programme CARPE, avec la gestion des paysages du PFBC); (iii) la France, à travers l'appui au processus d'aménagement forestier dans plusieurs pays; (iv) l'Allemagne (GIZ/KfW), qui a apporté son appui institutionnel à la COMIFAC et aux projets REDD, FLEGT et de conservation; (v) la Belgique en appui à une réserve et aux négociations FLEGT; (vi) la Banque mondiale, soutenant les projets de préparation REDD et des projets de gestion et de conservation; (vii) les Nations-Unies, notamment par le projet UN-REDD ainsi que dans le domaine de la traçabilité; (viii) le projet Forest Transparency Initiative (FTI), réalisé par le World Resource Institute (WRI) et financé par DFID; (xi) l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC) de CARPE; et (x) l'appui en cours pour l'OFAC sur fonds FED.</p> <p>80. Mais en dépit de cette complémentarité, la coordination avec les Etats Membres de l'UE et les grands partenaires au développement (BAD, Nations Unies) reste faible. A l'inverse, les possibilités de coordination avec les ONG telles que WCS ou WWF sont plus aisées, leurs domaines d'intervention étant continus au fil des années</p>
<p>• <b>11.2.5 - Degré de réalisme, cohérence et crédibilité du lien entre paix, sécurité, intervention humanitaire et développement</b></p>		
<p>L'approche LLRD est au cœur du développement de la région, du moins pour stabiliser progressivement les pays fragiles ou en crise ouverte. Le PIR 10<sup>ème</sup> FED ne fait cependant pratiquement aucune analyse de ce qui était présenté à l'époque comme de l'instabilité des pays les plus pauvres de la région. Les actions humanitaires et la DG ECHO ne sont pas intégrées explicitement à l'analyse du contexte comme de la stratégie.</p> <p>Le PIR 11<sup>ème</sup> FED introduit mieux l'analyse de l'instabilité et des fragilités de la région. Il fait état pratiquement en préambule « de la fragilité politique de certains États et de nombreux facteurs d'instabilité. » Il établit le lien entre stabilité politique et développement, dans un contexte de déstabilisation et d'insécurité. L'analyse des facteurs de déstabilisation n'est pas très poussée mais laisse transparaître un bon niveau de maîtrise du sujet. La RCA et la RDC sont bien identifiés comme des foyers d'instabilité clés pour la région.</p> <p>Le 11<sup>ème</sup> FED n'introduit pas spécifiquement une doctrine ou une approche liant paix, sécurité, intervention humanitaire et développement. Il ne fait pas référence à l'approche LLRD ou un équivalent. Il introduit cependant une flexibilité dans la coopération régionale du domaine prioritaire qui peut être une réponse réaliste au contiguum conflit-développement. Il n'est pas évident que la cohérence soit à rechercher dans ce domaine caractérisé par l'incertitude de la transformation des tensions en conflits et du post-conflit en stabilité.</p>		

Région	PIR 11 <sup>ème</sup> FED	il est reconnu que la dimension transrégionale des causes de l'insécurité et de l'instabilité nécessite une cohérence, une synergie et une flexibilité accrues entre les programmes régionaux, ceci afin de s'assurer que toute action ayant le potentiel de promouvoir la stabilité puisse être soutenue dans le cadre de la coopération entre l'UE et l'Afrique, ses pays et ses régions
<p>• <b>CJ1.3 – La réponse stratégique de l'UE reflète les besoins prioritaires exprimés par les politiques régionales et le dialogue avec les organisations régionales, leurs États-membres et la société civile</b></p>		
<p><b>Analyse du critère de jugement :</b></p> <p>Le concept note (2013) du PIR 11<sup>ème</sup> FED met l'accent sur la responsabilité partagée et exclusive de l'UE et des Organisations régionales dûment mandatées par les États d'Afrique centrale, la CEEAC et la CEMAC sur la programmation. Elle mentionne les actions que la région s'engage à mettre en œuvre, et notamment « de mettre à disposition des ressources humaines et financières pour garantir la viabilité des actions engagées ». La documentation comme les entretiens confirment une participation des représentants des OR et de leurs services en termes soit de présence aux réunions et comités, soit de notes sectorielles, plus cependant pour le 11<sup>ème</sup> FED que pour le 10<sup>ème</sup>.</p> <p>Le RSP 10<sup>ème</sup> ne fait pas état d'un alignement sur des politiques régionales. Il évoque un certain nombre de documents stratégiques et en extrait une « vision d'ensemble » dont les axes « constituent les priorités d'intervention du PIR ». Il se trouve que les priorités sont les mêmes que celles du 9<sup>ème</sup> FED. A la date de l'adoption du PIR le programme économique régional (PER) de la CEMAC, principal partenaire pour l'intégration économique n'est pas finalisé ; il le sera trois ans après. La coopération s'est donc largement auto-déterminée au risque du manque d'appropriation. Le RSP fait état de l'engagement de la région « à élaborer sa feuille de route sur l'agenda d'intégration dans les domaines d'intervention du PIR », ce qui implique que les OR devaient s'aligner sur le PIR et non l'inverse. Un document interne de 2007 de la DUE de Bangui met en évidence la focalisation de la programmation sur les négociations APE et établit le lien avec la lenteur du processus, donc la réticence des pays de la région. Un document interne de 2015 de cette même DUE mentionne que la formulation initiale du PACIE ne correspond pas aux besoins exprimés par la CEMAC.</p> <p>Le 11<sup>ème</sup> FED a fait l'objet d'une concertation soutenue entre les OR et l'UE et, dans une moindre mesure, avec leurs EM. Le PIR fait en matière d'introduction un inventaire rapide des politiques sectorielles adoptées par la CEMAC et la CEEAC dans ses domaines d'intervention. L'effectivité de l'alignement ne guide pas la structure de présentation des activités par domaine. À l'analyse, le PIR introduit plutôt du réalisme et du détail opérationnel à des documents sectoriels qui sont structurellement trop ambitieux et trop génériques. Les réunions préparatoires comme les comités de pilotage après signature du PIR ne mettent pas en évidence un apport technique significatif des OR, même quand les ON sont associés.</p> <p>Le 10<sup>ème</sup> FED ainsi que le 11<sup>ème</sup> ont par ailleurs été marqués par des décisions unilatérales fortes de l'UE sur l'utilisation de ses ressources. La bascule lors de la revue à mi-parcours de 2011 de 135M€ non-engagés pour la facilité SE4ALL a constitué un précédent. Le recours massif au blending préempte sur le 11<sup>ème</sup> FED 150 M (43% du total). L'alimentation de fonds fiduciaires (« Békou », le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, fortement axé sur la migration) pour l'Afrique centrale a fait l'objet d'une décision interne à la Commission. Le dégagement de 5 M€ vers la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) est un autre exemple. L'UE mobilise par ailleurs d'autres instruments de niveau continentaux ou globaux qui échappent structurellement à l'alignement avec les priorités et politiques régionales (Cf. QE7). Globalement, la dépendance financière complète des OR par rapport aux financements européens limite l'alignement à ce qu'imposent les textes réglementaires de l'UE plutôt qu'une concertation dans l'esprit de l'Accord de Cotonou. L'alignement reste donc plus une formalité réglementaire qu'une réalité, logique renforcée par la faiblesse de l'expertise disponible au sein des OR. (I131)</p> <p>La documentation disponible n'identifie pas d'instance ou de plateforme de dialogue politique mené spécifiquement et isolément par le SEAE. Tous les documents font état de la présence conjointe de la Commission et du SEAE, avec une forte cohérence stratégique. La notion de dialogue politique n'est pas claire pour la coopération régionale dans la mesure où les OR ne sont pas des instances politiques et les décisions politiques ne peuvent être prises que lors de réunions ou de sommets des chefs d'État. Il n'y a pas de réunion à ce niveau avec l'UE qui ait été documentée. La qualité du dialogue s'est donc dégradée entre la période de préparation du PIR 11<sup>ème</sup> FED et la mise en œuvre effective du rôle stratégique dévolu par l'UE aux instances régionales. L'UE a un dialogue de politique individualisé avec les EM de la CEEAC/CEMAC. Il n'y a pas d'élément à ce jour qui démontrerait qu'un chapitre régional soit systématiquement couvert dans cette relation. (I132)</p> <p>Il n'a pas été possible d'identifier une plateforme institutionnalisée de dialogue de politique avec les OR. Sur la période, en définitive, il y a eu un dialogue de politique sporadique pendant la préparation du 11<sup>ème</sup> FED, donc entre 2013 et 2014. Le dialogue a été rythmé par les événements organisés par l'UE, où étaient</p>		

présents le SG de la CEEAC et le Président de la CEMAC. Les DOCUMENTATION INTERNE UE avant et après cette période indique de grandes difficultés à se concerter avec les OR, difficultés qui ont culminé à partir de 2015 avec la mise en recouvrement des dépenses inéligibles de MICOPAX, puis le refus de l'UE de financé la relocalisation de la CEMAC à Bangui. Il ne semble pas que le dialogue de politiques est repris depuis lors.

Pour ce qui est de la qualité du dialogue qui transparait dans les documents de programmation, les difficultés répétées dans l'élaboration et l'adoption des politiques régionales et l'échec de leur transposition par les EM ont profondément décrédibilisé les OR comme tracteurs de réformes progressistes. L'expertise sectorielle interne est très faible en termes de définition de politiques et de stratégies, peu nourrie d'expériences internationales pratiques et peut soutenue par les instances politiques nationales. Il ressort des entretiens que les égoïsmes nationaux continuent à prévaloir dans l'expertise thématique, ce qui sera vérifié pendant la mission de terrain.

Il n'y pas eu de dialogue avec la société civile pour la préparation des RSP-PIR. Il n'y a d'ailleurs pas de diagnostic de la société civile en Afrique centrale dans les documents de conception/formulation de l'UE, dans quelque domaine que ce soit Le niveau de structuration des organisations de la société civile en Afrique centrale n'est pas nécessairement compatible avec ce type d'exercice. L'introduction d'innovations majeures par l'UE dans sa stratégie régionale de coopération n'était par ailleurs pas favorable à ce type de concertation, généralement plus technique. (I133)

La programmation pluriannuelle et plus encore annuelle de l'UE a fonctionné sur la période de plus en plus en vase clos pour définir la coopération régionale. Les partenaires en Afrique centrale n'ont pas réussi à crédibiliser leur potentiel de contribution et de saisir l'opportunité offerte par l'Accord de Cotonou et les engagements de l'UE pour l'efficacité de l'aide, la gouvernance, etc. La faiblesse de capacité, d'expertise et le manque de relais cohérent et solidaire au niveau politique ont amené l'UE à se substituer aux OR.

D'après les entretiens, la revue mi-parcours du 10ème FED a introduit une rupture dans la portée du dialogue. Le constat d'un taux de décaissement prévisible extrêmement faible a conduit à une reprise en main unilatérale, en même temps que des options sectorielles (entrée dans le secteur de l'énergie et sortie des infrastructures de transport) et de montage financier (blending, fonds fiduciaires) très directives s'imposaient après l'adoption de l'Agenda pour le Changement. L'UE a introduit des flexibilités à tous les niveaux, avec des niveaux de prise de décision qui n'engageait pas le niveau politique tant au siège qu'avec les partenaires. En parallèle, i) l'ampleur des dépenses inéligibles de la CEEAC à recouvrir a affaibli plus avant sa volonté et sa capacité de dialogue ; ii) la dispersion géographique de la CEMAC et sa focalisation sur le financement de sa relocalisation à Bangui ont affaibli son potentiel de négociation. (I134)

Région	PIR 10ème FED, 2008	<p>Afin de permettre une mise en œuvre efficace du PIR, et pour assurer la viabilité des interventions prévues, la région de l'Afrique centrale s'engage, outre les engagements mentionnés au point 6.3:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à concevoir et mettre en œuvre au cours de l'année 2009 un mécanisme de coordination du PIR entre les deux institutions régionales, ordonnateurs régionaux;</li> <li>• à rechercher une complémentarité et des synergies entre les organisations régionales et les États membres. Une attention sera portée à la concrétisation de l'union douanière et la libre circulation des personnes et des biens. De manière plus générale, il est attendu des parties prenantes que soient mises en pratique les dispositions réglementaires en matière d'intégration régionale;</li> <li>• à mettre à disposition des ressources humaines et financières suffisantes pour garantir la viabilité des actions envisagées;</li> <li>• à élaborer sa feuille de route sur l'agenda d'intégration dans les domaines d'intervention du PIR;</li> <li>• à élaborer un état des lieux des avancées, contraintes et besoins de l'intégration régionale au niveau des pays;</li> <li>• à poursuivre les processus de réforme de la CEMAC et du renforcement institutionnel de la CEEAC, y compris en ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurisation des ressources de ces institutions.</li> </ul> <p>Des engagements ultérieurs pourront être détaillés dans la feuille de route.</p>
Région	Concept Note, PIR 11ème FED, 2013	<p>Mettre en place une nouvelle gouvernance du pir, sous la conduite de la ceeac, la cemac et de l'ue. <u>Le processus de programmation demeure la responsabilité partagée et exclusive de l'UE et des Organisations regionales dûment mandatées par les Etats d' Afrique centrale, la CEEAC et la CEMAC. (...) Seules la CEEAC et la CEMAC, conjointement avec l'UE, ont la responsabilité de cet</u></p>



		<p>exercice de la programmation. Cette responsabilité garantit de respecter les orientations des organisations regionales et leurs strategies. <u>Un espace de concertation et de dialogue est mis en place pour garantir l'appropriation de la nouvelle approche par tous les acteurs de la region, susciter un dialogue politique de qualite sur le processus et garantir la coherence des actions mises en oeuvre.</u> (...) Les membres de ce Comite seront l'UE, la CEEAC et la CEMAC, les trois autorites en charge de la programmation et de la supervision du PIR. Ce comite sera a leur disposition pour inviter et consulter les autres acteurs de la region. Dans la phase de programmation, il permettra de consulter tous les acteurs pour identifier leurs besoins, leurs) contraintes en matiere d' integration regionale et ainsi eclairer le processus de programmation et les choix qui seront faits dans le PIR. Il permettra egalement de leur expliquer, dans un cadre formel et conjoint, la nouvelle approche proposee et les conditions dans lesquelles ils pourraient avoir acces aux fonds. Dans la phase de la mise en oeuvre, il permettra d'entendre les acteurs qui proposent des projets et permettra d'identifier si ces propositions sont en phase avec les priorites et criteres identifiées dans le PIR, y compris la transposition au niveau national de leurs engagements. Tout au long du processus ce Comite permettra de creer un espace de dialogue politique et d'ameliorer ainsi le suivi de l'integration regionale, puisque l'etat des lieux des politiques afferentes, quel que soit leur niveau (national, regional), pourra y etre examine a la frequence souhaitee par la CEEAC et la CEMAC. <u>La fonction d'organisation regionale dûment mandatee doit etre distinguee de la fonction d'ordonnateur regional [responsable financieurement pour l' execution d' un projet].</u> (...) Pour cette raison, il est propose dans la nouvelle approche que les ordonnateurs nationaux et autres acteurs de la région qui mettront en oeuvre des fonds assument la fonction d' ordonnateur régional et ainsi la responsabilité financière directe des actions qui leur sont confiées par le PIR. De cette façon, (...) les capacités de la CEEAC et la CEMAC pourront se concentrer sur leurs fonctions de coordination, d' orientation et supervision du processus d'intégration régionale. <u>La mise en œuvre du PIR sera entièrement effectuée sous la supervision des Organisations régionales dûment mandatées et de l'UE.</u></p>
Région	Propositions conjointes de la CEEAC, de la CEMAC et de l'Union européenne, 2014	<p>L'Afrique centrale souffre en particulier d'une trop faible intégration régionale du fait des disparités économiques, de la géographie, d'une tres faible dotation en infrastructures ainsi que de la fragilité politique de certains États et de nombreux facteurs d'instabilité. (...) La CEEAC, la CEMAC et l'UE proposent de maintenir les domaines de coopération du 10eme FED, afin de capitaliser sur les résultats acquis et les approfondir. Il s'agit des trois axes prioritaires de la vision 2025 : L'integration politique et la stabilite, l'integration economique et commerciale incluant les infrastructures economiques, et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité. (...) Les trois parties conviennent de l'opportunité de confier la mise en oeuvre d'un certain nombre d'actions a d'autres acteurs. Dans le cadre de certains objectifs specifiques une allocation devrait etre prevue pour soutenir les administrations. - nationales, mais aussi d' autres organisations regionales ou organismes techniques regionaux, et leur permettre - en fonction de leur valeur ajoutée - de mettre en reuvre des projets quand ils concourent de maniere significative a l'integration, a la cooperation et aux objectifs du PIR. Le premier objectif poursuivi par cette disposition est de pouvoir agir a tous les niveaux pertinents pour traiter des problematiques regionales : en renfon;ant les capacites des administrations nationales et en les incitant a la mise en reuvre des strategies et cadres reglementaires regionaux, en appuyant les organismes techniques pertinents pour l'integration et la cooperation cornme c'etait le cas dans le 10eme FED de RAPAC (Reseau des Aires Protegees d'Afrique Centrale), COMIFAC (Commission des Forets d'Afrique Centrale), SCEVN (Service Commun d'Entretien des Voies Navigables), CICOS</p>

		(Commission Internationale du Bassin CongoOubangui-Sanga), etc. en favorisant des projets de cooperation transfrontaliers essentiels a l' integration de la region ou a la cooperation inter-regionale, en appuyant les autres organisations de la region qui ont pu recevoir un mandat comme c' est le cas de la CEPGL (Communaute economique des Pays des Grands Lacs) et de la CIRGL (Conference internationale sur la region des Grands Lacs) pour la mise en reuvre et le suivi de l' accord-cadre d' Addis Abeba. Un espace de concertation et de dialogue, le Comite de pilotage, sera mis en place pour suivre la cooperation regionale, susciter un dialogue de qualite entre tons les acteurs impliquees dans la region et garantir la coherence des actions mises en oeuvre. (...) L'UE, la CEEAC et la CEMAC conviennent deja de l'opportunit�e de reunir ce Comite au moins une fois par an au niveau ministeriel pour examiner l'etat de la cooperation regionale et traiter de problematiques d' interet commun.
R�gion	S�minaire R�gional sur la Programmation du PIR/11�me FED, juin 2014 Relev� des Conclusions	La CEEAC et la CEMAC ont, tour � tour, pr�sent� les projets de notes conceptuelles relatives aux trois secteurs de concentration retenus du PIR/11eme FED, (...) A la fin de chaque pr�sentation, les �changes ont eu lieu dans un esprit constructif et consensuel pour enrichir la note conceptuelle � la lumi�re des sp�cificit�s et des attentes des �tats.
R�gion	Feuille de Route Conjointe, 2015	La pr�sent� Feuille de route constitue le cadre de travail destine aux diff�rentes parties prenantes pour l'identification et la formulation des programmes �ligibles au PIR, 11�me FED. Elle sert de chronogramme de travail precisant, a la fois, les activit�s a realiser, les sources de financement, les etapes de mise en oeuvre assorties d'un calendrier pr�cis ainsi que les responsabilit�s de chaque partie prenante. (...) La Vision 2025 de la CEEAC et le Programme �conomique R�gional (PER) de la CEMAC constituent �galement des cadres de r�f�rence pour l'identification et la formulation des programmes. (...) Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord de coop�ration signe par le Pr�sident du COPIL/CER a l'occasion de sa 3eme r�union du COPIL tenue a Yaound� le 24 avril 2015.
	Ibid	<i>Les principes g�n�raux et lignes directrices</i> Des notes d'orientation ont �te conjointement elaborees et adoptees par la CEEAC-CEMAC-UE, en juin 2014 a Libreville, dans les 3 domaines de concentration du PIR, 11emeFED. En effet, ces notes rappellent dans chaque domaine couvert par le PIR les objectifs poursuivis et les resultats attendus assortis d' indicateurs principaux de l'execution du PIR. Elles delimitent clairement le champ d'intervention de chaque domaine de concentration et precisent les documents strategiques de la Region devant guider, de fa�on indicative, le choix des criteres de selection des programmes et actions a inscrire dans le PIR. Ces notes ont respect� globalement les « lignes directrices pour la programmation du 11emeFED 2014-2020 » edictees par l'UE. Ainsi, Les principes g�n�raux, ci-apres, ont �te respectes: L'ancrage et la coherence des programmes identifi�s avec la vision, Les strategies et programmes de developpement de la region (PER-CEMAC, Vison 2025 CEEAC) ; Le principe de subsidiarite ou l'articulation adequate du programme entre les niveaux regional et national; La promotion de la bonne gouvernance dans tous les champs couverts par l'integration regionale; La prise en compte d'elements d'effectivite que sont: les capacites des beneficiaires et les experiences recentes de mise en oeuvre de programmes similaires dans la region; la concentration des ressources en vue d'atteindre une taille critique des actions � mener; Outre ces principes, les criteres qui ont guid� la priorisation des programmes du PIR pour l'atteinte de resultats seront: l'impact et la contribution a l'integration regionale; et le renforcement institutionnel des structures regionales et nationales concern�es, y compris pour appuyer la coordination et la convergence CEMAC-CEEAC .

Région	DCI/EDF revue mi-parcours 11ème FED, 2017	<p>Le Plan stratégique à moyen terme de la CEEAC pour la période 2016-2020 est bâti autour de quatre axes ou piliers stratégiques. Les trois premiers faisant largement écho aux objectifs de l'agenda de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier 1: Édification d'un espace de paix, sécurité et stabilité qui consiste à mettre en place les politiques et les institutions nécessaires pour assurer la bonne Gouvernance politique et sécuritaire, l'instauration d'une diplomatie préventive et la gestion de toutes les phases des conflits;</li> <li>• Pilier 2: Établissement d'un marché commun et développement économique à travers la mise en place des politiques et Institutions nécessaires pour la réalisation d'un marché commun en Afrique Centrale afin que les populations puissent sortir de la pauvreté et que le secteur privé puisse affronter les récessions mondiales et autres crises externes;</li> <li>• Pilier 3: Développement humain et amélioration des conditions de vie des populations par la création des conditions nécessaires à l'amélioration de l'environnement et au développement humain; et</li> <li>• Pilier 4: Soutien à la mise en œuvre des mandats de la CEEAC à travers le renforcement de l'efficacité et l'efficacité d'action de soutien à la réalisation des mandats de la CEEAC.</li> </ul>
Région	Entretiens de terrain, 2018	Le dialogue programmatique avec les OR a été pauvre et est resté par la suite sporadique. Il n'a que difficilement porté sur le fonds, avec des préoccupations qui ressortaient plus des mandats et des structures institutionnelle que d'une approche axée sur la résolution des difficultés auxquelles fait face la région.

• **11.3.1 – Degré, modalités et rythme d'alignement de la coopération régionale sur les politiques et priorités régionales.**

Le RSP 10<sup>ème</sup> ne fait pas état d'un alignement sur des politiques régionales. Il évoque un certain nombre de documents stratégiques et en extrait une « vision d'ensemble » dont les axes « constituent les priorités d'intervention du PIR ». Il se trouve que les priorités sont les mêmes que celles du 9<sup>ème</sup> FED. A la date de l'adoption du PIR le programme économique régional (PER) de la CEMAC, principal partenaire pour l'intégration économique n'est pas finalisé ; il le sera trois ans après. Il n'y a de fait que des documents très rudimentaires et généralement avalisés essentiellement au niveau technique et non par un sommet des Chefs d'État. La coopération s'est donc largement auto-déterminée au risque du manque d'appropriation. L'DOCUMENTATION INTERNE UE 2007 de la DUE de Bangui met en évidence la focalisation de la programmation sur les négociations APE et établit le lien avec la lenteur du processus, donc la réticence des pays de la région.

Une « feuille de route » avec une identification des activités à mettre en œuvre était encore à élaborer. La concertation OR, EM, UE pour la préparation du 10<sup>ème</sup> n'est pas documentée, ce qui peut s'expliquer par des problèmes d'archivage. Le texte du document ne fait référence à des concertations (élargies aux EM ou sectorielles) qu'à l'avenir. Il ne fait pas état de plateforme de dialogue pour sa préparation.

Les politiques régionales élaborées pendant le 10<sup>ème</sup> FED l'ont été avec l'assistance technique de l'UE et de la BAD, donc avec tendance à l'alignement des politiques régionales sur les objectifs de la coopération régionale des bailleurs. L'DOCUMENTATION INTERNE UE 2015 de la DUE de Bangui identifie que la formulation initiale du PACIE ne correspond pas aux besoins exprimés par la CEMAC.

La plupart des documents sectoriels ont été adoptés lors des rares sommets des chefs d'État. Les relevés de conclusions des sommets ne mettent pas en évidence de discussions sur le fonds, et notamment pas de modifications substantielles ou de moratoires, ce qui pose question sur la base des données structurelles de la région (diversité socioéconomiques, intérêts contradictoires des pays pétroliers et des pays enclavés, crises politiques influant sur les capacités d'application). L'alignement et l'appropriation effective des politiques régionales financées et élaborées sur financement extérieur a été remis en question pour les OR du continent par l'analyse de 2016 du ECPDM.

Le 11<sup>ème</sup> FED a fait l'objet d'une concertation soutenue entre les OR et l'UE et, dans une moindre mesure, avec les EM. Cette concertation n'a pas eu pour principal objet les politiques et priorités régionales, même si les comptes-rendus font état de présentations des difficultés et avancées pour les trois principaux domaines d'intervention de l'UE. Les trois domaines de coopération sont communs à la coopération régionale de l'UE à travers le continent et étaient imposées par les orientations de programmation du siège. Le détail des orientations limite la marge de manœuvre pour s'ajuster aux retards et handicaps de l'Afrique

centrale. Le PIR fait l'inventaire des politiques sectorielles adoptées par la CEMAC et la CEEAC dans ses domaines d'intervention en matière d'introduction. L'effectivité de l'alignement ne guide pas la structure de présentation des activités par domaine. À l'analyse, le PIR introduit plutôt du réalisme et du détail opérationnel à des documents sectoriels qui sont structurellement trop ambitieux et trop génériques. Les réunions préparatoires comme les comités de pilotage après signature du PIR ne mettent pas en évidence un apport technique significatif des OR, même quand les ON sont associés.

Le 10<sup>ème</sup> FED ainsi que le 11<sup>ème</sup> ont par ailleurs été marqués par des décisions unilatérales fortes de l'UE sur l'utilisation des ressources. La bascule en 2011 de 135M€ non-engagés pour la facilité SE4ALL a constitué un précédent. Le recours massif au blending préempte sur le 11<sup>ème</sup> FED 150 M (43% du total). L'alimentation de fonds fiduciaires (« Békou », le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, fortement axé sur la migration) pour l'Afrique centrale. L'UE mobilise par ailleurs d'autres instruments de niveau continentaux ou globaux qui échappent structurellement à l'alignement avec les priorités et politiques régionales (Cf. QE7).

Globalement, la dépendance financière complète des OR par rapport aux financements européens limite l'alignement à ce qu'impose les textes réglementaires de l'UE plutôt qu'une concertation dans l'esprit de l'Accord de Cotonou. Il reste donc plus une formalité réglementaire qu'une réalité, logique renforcée par la faiblesse de l'expertise disponible au sein des OR.

Région	DOCUMENTATION INTERNE UE RCA, 2007	La programmation pour la region Afrique Centrale etant tres liée à la negociation en cours pour un Accord de Partenariat Economique, le processus a connu un ralentissement important en 2007. Le Document de Strategie Regional et le Programme Indicatif R6gi0nal (version de mai 2007) restent d'actualite avec quelques mises a jour sur les aspects lies a l'Aid for Trade et la FORAPE. Cependant, nulle version definitive n'etant disponible au cours de 2007, (...)
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	Face aux enjeux de l'intégration régionale et du développement, la région a élaboré différentes stratégies qui constituent sa réponse pour les années à venir. Ces stratégies reflètent la volonté de la région d'approfondir ensemble les politiques d'intégration régionale et devront, à terme, être rationalisées entre la CEMAC et la CEEAC. Les principales références de ces stratégies sont le PER (programme économique régional) de la CEMAC, la vision stratégique de la CEEAC et notamment l'axe pour la paix et la sécurité, le plan de convergence de la COMIFAC et autres plans sectoriels, ainsi que le DOC CE-AC, dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'APE.(...) De l'ensemble de ces documents se dégage une volonté de la région de mettre en place des initiatives communes en Afrique centrale. La vision d'ensemble de la région est articulée autour de deux axes principaux : l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale de la région, d'une part, et le renforcement de la paix et de la sécurité, d'autre part. Les ressources naturelles renouvelables constituent l'une des spécificités de la région dont la gestion relève d'une volonté commune. Ces axes constituent les priorités d'intervention du PIR.
Région	PIR 11 <sup>ème</sup> FED, 2014	Le programme economique regional (PER) 2010-2025, adopte en 2010, ambitionne clairement, en trois etapes et a travers des programmes budgetises, de faire converger les Etats de la CEMAC vers l'emergence economique et la diversification de leurs economies. Cette vision s'appuie sur le developpement d'une triple puissance (energetique, verte et industrielle) et sur le dynamisme du secteur prive. (...) [CEEAC] Il s'agit notamment du plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCTAC), adopte en 2004 et aujourd'hui accompagne du Plan d'action 2010-2015 pour l'amelioration du transport aerien en Afrique centrale (2009) et du Plan d'action strategique pour l'amelioration de la navigation fluviale, de la politique regionale de l'eau (adoptee en 2009), du schema directeur d'interconnexion des reseaux electriques des pays membres de la CEEAC a l'horizon 2030 et de la politique regionale de developpement des nouvelles technologies, de l'information et de la communication (NTIC), 2012. (...)
Région	Relevé des conclusions de la première session du comité de pilotage	les objectifs du Comité de pilotage qui sont : (1) suivi du progrès de l'intégration régionale; (2) consultation et dialogue de haute qualité; et (3) assurer la cohérence des actions.



	élargi du PIR 11eme, 2015	
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE RCA, 2015	[PACIE] Le contrat d'assistance technique (2 millions d'euros) est toujours en cours d'exécution mais souffre également de l'éloignement des services alors que sa formulation initiale est manifestement inadaptée aux besoins exprimés par la Commission de la CEMAC.
UA	Soutenir une intégration régionale efficace ? Ce que nous apprend la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED, ECPDM 2016	Alors que la programmation régionale touchait à sa fin, les dirigeants européens ont soudain et unilatéralement décidé de créer un Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, fortement axé sur la migration. Ce nouveau fonds a largement puisé dans les fonds du FED, y compris des PIR. Les ORDM n'ont eu que peu de marge de manœuvre pour parer le coup. Par conséquent, elles ont perdu le contrôle de la programmation, de la gestion et du décaissement d'une partie des fonds des PIR, qui ont été mis en commun avec ceux du nouveau Fonds fiduciaire d'urgence.
UA	ibid	Bien que tous les PIR semblent parfaitement alignés sur les stratégies régionales, les plans de développement et les traités, de nombreuses raisons font qu'on ne peut pas prendre l'alignement et l'appropriation au pied de la lettre. Les stratégies et les politiques régionales vivement soutenues par les bailleurs de fonds ne bénéficient pas forcément d'un appui aussi solide au niveau national, ou de la part des institutions régionales, afin d'assurer leur mise en œuvre efficace. La dépendance excessive des organisations régionales à l'égard des financements des donateurs peut les amener à élaborer des plans stratégiques qui reflètent les préférences des bailleurs de fonds plutôt que des priorités nationales ou régionales.
CEEAC	COPEL avril 2017	Les investissements dans les infrastructures devraient être accélérés sur la base du Plan directeur consensuel (Ndélé-Dolisie, Ketta-Djoum, etc.), notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'eau. Certaines questions qui ne figurent pas dans le PIR pourraient aussi être ajoutées (par exemple, l'agriculture, la sécurité alimentaire, les questions sanitaires et la migration)
Région	Entretiens de terrain, 2018	La programmation du 10 <sup>ème</sup> FED a été faite en l'absence de documents de politique régionale. Celle du 11 <sup>ème</sup> FED a utilisé des documents dont l'élaboration a été faite sur des fonds UE et avec assez peu de pilotage par les OR.
<p>• <b>I1.3.2 – Fréquence, nature et qualité du dialogue politique (EEAS) avec les OR (et leurs États-membres) et la société civile.</b></p> <p>La documentation disponible n'identifie pas d'instance ou de plateforme de dialogue politique mené spécifiquement et isolément par le SEAE. Tous les documents font état de la présence conjointe de la Commission et du SEAE, avec une forte cohérence stratégique. La notion de dialogue politique n'est pas claire pour la coopération régionale dans la mesure où les OR ne sont pas des instances politiques et les décisions politiques ne peuvent être prises que lors de réunions ou de sommets des chefs d'État. Il n'y a pas de réunion à ce niveau avec l'UE qui ait été documentée.</p> <p>Le compte-rendu du COPIL de 2017 fait état d'un refus des OR de s'impliquer dans un dialogue de politique sur la gouvernance démocratique dans la région, donc de devenir un acteur de l'intégration politique et de la stabilisation durable des EM. La qualité du dialogue s'est donc dégradée entre la période de préparation du PIR 11<sup>ème</sup> FED et la mise en œuvre effective du rôle stratégique dévolu par l'UE aux instances régionales.</p> <p>L'UE a un dialogue de politique individualisé avec les EM CEEAC/CEMAC. Il n'y pas d'élément à ce jour qu'un chapitre régional soit systématiquement couvert dans cette relation.</p>		
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2012	Il y a nécessité de mieux harmoniser et coordonner les interventions auprès des pays et des organisations régionales. En d'autres termes, les actions financées par le FED et les différents accords environnementaux, commerciaux et en matière de Paix et Sécurité, devraient connaître une meilleure articulation. De la même façon, la coordination de notre partenariat avec la CEEAC et la CEMAC est indispensable, tant les intérêts sont convergents au niveau régional. Ceci implique que la DUE puisse jouer un vrai rôle en matière de définition des objectifs de coopération dans la région. (...)

CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2014	La société civile n'a pas été consultée du tout dans le cadre de la programmation régionale.
UA	Soutenir une intégration régionale efficace ? Ce que nous apprend la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED, ECPDM 2016	Dans l'ensemble, le SEAE et la DG DEVCO ont travaillé en bonne entente au cours du processus de programmation régionale du 11 <sup>ème</sup> FED, malgré leur désaccord sur la façon d'aborder la concentration sectorielle et les priorités de programmation. Le SEAE était en faveur d'une approche plus globale et recentrée sur les secteurs politiques, conforme aux stratégies régionales et à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, tandis que la DG DEVCO voulait privilégier le « blending » et empêcher tout chevauchement sectoriel entre la programmation nationale et régionale. C'est le point de vue de la DG DEVCO qui l'a emporté, du fait notamment que le SEAE manquait de capacités pour traiter la coopération régionale et qu'il ne bénéficiait pas d'autant de soutien politique de haut niveau que la DG DEVCO pour faire valoir son point de vue.
Région	COPEL avril 2017	[dialogue politique régional] KV conclut qu'étant donné le manque de volonté à engager un dialogue, l'UE devra tirer ses propres conclusions. L'UE s'est engagée avec sincérité à engager un dialogue, mais ne souhaite pas entamer ce dialogue si l'autre partie ne le désire pas. (...) La CEEAC (M. Allam-Mi) évoque la sensibilité d'une partie du programme, mais répète que la région est ouverte à un dialogue politique sur la « bonne gouvernance » et les élections. KV: l'UE tient à faire du sommet Afrique-UE de novembre un succès et se prépare à la réalisation conjointe de progrès. Ce sommet constituera une nouvelle occasion de rencontres et de discussions. En attendant, le SEAE reste disponible à Bruxelles pour engager à tout moment des discussions avec les ambassadeurs. KR observe, dans ses remarques finales, qu'un dialogue bien meilleur et plus approfondi aurait pu être engagé. L'UE doit avoir pour partenaires des organisations régionales fortes avec lesquelles elle peut dialoguer et coopérer sur les défis à relever. Le dialogue est tout aussi important aux niveaux continental, régional et national.
Région	Entretiens de terrain, 2018	Le dialogue politique a besoin de continuité, de points d'appui et d'objectifs. La continuité a manqué, notamment du fait de l'instabilité des chefs d'Etat. Les points d'appui ont été limités par le refus ou l'impossibilité (mandat) pour les OR de s'immiscer dans les affaires domestiques. De la même manière, le dialogue politique implique de pouvoir attendre que le partenaire réponde, ce qui s'est avéré difficile pour DEVCO qui a des impératifs de dépenses.

• **11.3.3 – Fréquence, nature et qualité du dialogue de politiques (DEVCO) avec les OR (et leurs États-membres) et la société civile.**

Il n'a pas été possible d'identifier une plateforme institutionnalisée de dialogue de politique avec les OR. Il n'y a donc pas d'informations sur la fréquence et la nature du dialogue de politiques. Le seul événement qui correspond avec une plateforme de dialogue de politiques a été organisée en 2017, donc au-delà de la période de référence. Elle a réuni « des hauts fonctionnaires des États de la Région, des représentants des parlements nationaux, des Institutions régionales, de la société civile et du secteur privé ». En termes de contenu, elle est restée très générale sur les principes de la mise en œuvre des actions de l'UE (PIR, PIN, Intra-ACP, fonds fiduciaires) et non pas sur un dialogue de politiques sectorielles.

Sur la période, en définitive, il y a eu un dialogue de politique sporadique pendant la préparation du 11<sup>ème</sup> FED, donc entre 2013 et 2014. Le dialogue a été rythmé par les événements organisés par l'UE, où étaient présents le SG de la CEEAC et le Président de la CEMAC. Les DOCUMENTATION INTERNE UE avant et après cette période indique de grandes difficultés à se concerter avec les OR, difficultés qui ont culminé à partir de 2015 avec la mise en recouvrement des dépenses inéligibles de MICOPAX, puis le refus de l'UE de financé la relocalisation de la CEMAC à Bangui. Il ne semble pas que le dialogue de politiques est repris depuis lors.

La cohérence et la complémentarité PIR-PIN a été recherché pendant l'essentiel de la période non pas à partir de la programmation du PIR mais en associant les OR aux dynamiques engagées au niveau national. Le PIR 10<sup>ème</sup> FED n'a été signé qu'en octobre 2009 alors que les projets sur PIN avaient déjà démarré. Les délégations ont tenté de palier aux défaillances des OR et à leur manque de coordination en les associant

aux ateliers nationaux et aux réunions pour qu'elles aient accès à l'information. Les DOCUMENTATION INTERNE UE de la DUE du Gabon ont indiqué de manière récurrente l'ignorance des EM sur les politiques régionales et leur réticence vis-à-vis du renforcement des OR. Le Comité des Ambassadeurs (conditionnalité du PAPS II) a été mis en place en 2010 pour contribuer à pallier le problème.

Pour ce qui est de la qualité du dialogue qui transparait dans les documents de programmation, les difficultés répétées dans l'élaboration et l'adoption des politiques régionales et l'échec de leur transposition par les EM ont profondément décrédibilisé les OR comme tracteurs de réformes progressistes. L'expertise sectorielle interne est très faible en termes de définition de politiques et de stratégies, peu nourrie d'expériences internationales pratiques et peut soutenue par les instances politiques. Elle est plus forte dans les dimensions techniques et la connaissance des contraintes de terrain. Le lien entre contraintes réelles et documents de politique n'est pas favorisé. Il lui est préféré une mise en cohérence avec les principes et les attentes des bailleurs de fonds, dans la perspective d'un financement direct ou de l'organisation d'une table ronde sectorielle. Le recours aux consultants pour pallier les déficiences d'expertise technique interne contribue à l'harmonisation avec des principes acquis au niveau international mais pas nécessairement appropriés à et par la région et les EM.

L'analyse du PNUD en 2017 a par ailleurs bien identifié l'absence de « la demande citoyenne d'une intégration activement mise en œuvre par les institutions », en lien avec l'espace démocratique réduit dont disposent la plupart des pays d'Afrique centrale, limitation accentuée à l'échelle sous-régionale. Il n'y a donc pas de possibilité de mettre en place une contribution de la société civile au dialogue de politique, outre les difficultés techniques et logistiques d'une telle entreprise.

Cette absence d'ancrage dans l'expertise locale, technique et citoyenne implique pour l'analyse de l'ECPDM (2016) des risques de réalisme et d'appropriation de la stratégie développée en vase clos par l'UE.

Il n'y pas eu de dialogue avec la société civile pour la préparation des RSP-PIR. Le niveau de structuration des organisations de la société civile en Afrique centrale n'est pas nécessairement compatible avec ce type d'exercice. L'introduction d'innovations majeures par l'UE dans sa stratégie régionale de coopération n'était par ailleurs pas favorable à ce type de concertation, généralement plus technique.

CEMAC	documentation interne UE RCA, <b>2007</b>	Le seminaire avec la societe civile sur la programmation 10 FED et les APE n'a pas eu lieu pour des questions d'agenda (gestion delegute a l'ON du Cameroun).
CEEAC	documentation interne UE Gabon, <b>2009</b>	Les interactions et les tentatives d'actions communes avec d'autres bailleurs de fonds concernent surtout le Gabon. (...) Groupe thématique "Forêts – Environnement". Le groupe thématique est un groupe informel qui est né du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE). Il est animé par la DUE et se réunit 4 ou 5 fois l'an. Le groupe réunit tous les bailleurs de fonds du secteur (multi et bilatéraux), auxquels il faut ajouter les ONG internationales et la CEEAC. Il s'agit d'un groupe d'échange d'information qui a défini un code de bonnes conduites spécifiques au secteur. (...) Groupe "Pêche". Compte tenu du démarrage du programme FISH II et des actions transversales menées dans le cadre de l'accord de pêche, de la DG SANCO et du CDE, la DUE a initié une première rencontre de ce groupe thématique.
CEMAC	documentation interne UE RCA, <b>2009</b>	Au niveau des autorites regionales, les themes d'interaction sont reduits face a la degradation des relations entre le President de la CEMAC et la Delegation.
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, <b>2009</b>	L'organisation d'un atelier pour les questions commerciales par le MCIT est envisagée avant la fin de l'année. Ce dernier devrait être articulé avec les objectifs et les programmes développés pour la région Afrique centrale, et les institutions régionales telles que la CEMAC et la CEEAC seront associées à ce processus afin d'en garantir la cohérence et complémentarité.
CEMAC	documentation interne UE RCA, <b>2010</b>	Sur le plan regional, meme si Jes relations avec Jes services de la CEMAC se sont considerablement arneliorees, le mode de fonctionnement de la presidence, conjugue a des absences frequentes sans delegation de pouvoir continuent d'entraver singulierement la qualite du partenariat. Les principaux themes d'interaction avec la CEMAC pendent le premier semestre 2010 ont porte sur 'identification d'un premier projet finance sur le PIR 10ème FED au titre du valet "Integration Economique et Commerciale". La

		<p>FIP du Programme d'Appui au Commerce et a l'Integration Economique (PACIE) avec un budget estimatif de 57 ME a ete approuvee par le QSG.</p> <p>Les interactions se sont egalement concentrees sur le mecanisme de coordination entre les 2 OR (CEMAC et CEEAC), sur la poursuite des negociations APE, ainsi qu'autour des deux facilites intra-ACP - Facilite Energie et Facilite de Gestion des catastrophes naturelles.</p>
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, <b>2011</b>	<p>Il existe un vrai manque de connaissance et d'appropriation, par les États membres, des actions menées par la CEEAC. La Délégation a ainsi soutenu auprès du Secrétariat Général le démarrage réel du Comité des Ambassadeurs, déjà créé dans les textes, et qui est appelé à améliorer la communication entre le Secrétariat Général et les Etats Membres. La création de ce Comité fait partie des engagements devant être exécutés par la CEEAC dans le cadre du projet PAPS II. Une première réunion du Comité des ambassadeurs a eu lieu à Libreville le 30 septembre 2010.</p>
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, <b>2013</b>	<p>Au niveau REGIONAL, les progrès dans le dialogue sur les politiques sectorielles peuvent être résumés comme suit:</p> <p>Il n'y a pas eu de progrès significatifs en 2013, notamment parce que le dossier RCA a monopolisé l'attention de la CEEAC, néanmoins les bases ont été jetées, notamment dans le cadre de la politique de lutte anti-braconnage et de la sécurité maritime, ce qui permettra un engagement plus fructueux dans le futur.</p>
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, <b>2014</b>	<p>La société civile n'a pas été consultée du tout dans le cadre de la programmation régionale.</p>
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, <b>2015</b>	<p>La formulation du PIR 11ème FED, initiée en 2014, s'est poursuivie en 2015 avec une série d'évènements clés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion tripartite CEEAC/CEMAC/DUE du 6 mars 2015 afin d'établir le calendrier des réunions PIR 11ème FED pour l'Afrique centrale et définir les points focaux et constituer les groupes de travail thématiques et sectoriels.</li> <li>- Atelier d'identification et de formulation des projets et des programmes du 11ème FED/PIR – Afrique centrale, tenu du 1er au 2 Avril à Libreville/Gabon. Organisé en coordination avec la CEEAC et la CEMAC, l'atelier a permis d'établir un premier draft de la Feuille de Route et de la déclaration conjointe.</li> <li>- Comités de Pilotage technique du 3 juin et 11 novembre 2015 – revue de la mise en oeuvre de la feuille de route.</li> <li>- Comité de Pilotage élargi du 23 et 24 juin 2015) Bruxelles pour signature du PIR 11ème FED pour l'Afrique centrale.</li> </ul>
CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE UE RCA, <b>2015</b>	<p>Concernant l'intégration régionale, les contacts sont excellents bien que trop peu fréquents entre la délégation et la présidence de la Commission de la CEMAC, trop rarement présente à Bangui. Les contacts avec les services techniques sont par contre extrêmement rares, en relation avec leur éloignement hors de RCA. Un comité de pilotage s'est tenu en février à Bangui.</p>
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, <b>2016</b>	<p>There is a huge lack of coordination on aid effectiveness and, as a consequence, a weak regional and thematic coherence. No regular internal coordination between donors exists for Gabon, STP and ECCAS, and the coordination with the concerned governments and the ECCAS secretariat, respectively is of low frequency or non-existent.</p>
UA	Soutenir une intégration régionale efficace ? Ce que nous apprend la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED, ECPDM <b>2016</b>	<p>L'UE et ses États membres ont imaginé l'approche de l'intégration régionale dans le cadre du 11ème FED en vase clos, avec une très faible participation des ORDM, sans parler des autres acteurs ACP. Le principe d'accès direct est sans doute celui qui a suscité le plus d'émoi du côté des ORDM, qui y voyaient une menace pour leur leadership. L'UE a essayé d'élaborer un discours positif, en insistant notamment sur la place centrale que les ORDM occuperaient dans les nouveaux comités de pilotage régionaux chargés de superviser la coopération</p>



		régionale de l'UE et sur la possibilité pour elles de se recentrer sur leur mission première.
	ibid	L'UE devra s'engager dans un dialogue respectueux et veiller à l'appropriation. Et qui dit appropriation dit bien plus que le simple alignement de son appui sur les stratégies des organisations régionales, les politiques et les traités régionaux, qui sont souvent sponsorisés par les donateurs mais ne sont soutenus ni par les États membres ni par les autres parties prenantes.
Région	L'Afrique Centrale, Une région en retard ? 2017	la demande citoyenne d'une intégration activement mise en oeuvre par les institutions fait également défaut, l'essentiel de la dynamique et de l'aide provenant de partenaires extérieurs. L'absence d'opportunités permettant au citoyen ordinaire de s'impliquer dans la réalisation des objectifs d'intégration à long terme, de les influencer et de se les approprier, représente un obstacle considérable et reflète en partie l'espace démocratique réduit dont disposent la plupart des pays d'Afrique centrale, limitation accentuée à l'échelle sous-régionale. Corollaire inévitable du succès mitigé du projet d'intégration sous-régionale en Afrique centrale, la sous-région n'affiche pas encore de sentiment d'identité commune.
Région	rapport de synthèse de la réunion des hauts fonctionnaires ACP de l'Afrique centrale sur la coopération au financement du développement, Yaoundé, les 04 et 05 avril 2017	1. La réunion préparatoire des Ordonnateurs nationaux et régionaux ACP de l'Afrique centrale s'est tenue les 04 et 05 avril 2017 à Yaoundé, au Cameroun. Elle a connu la participation des hauts fonctionnaires des États de la Région, des représentants des parlements nationaux, des Institutions régionales, de la société civile et du secteur privé.
Région	Entretien de terrain, 2018	Le dialogue a été sporadique et perturbé par les problèmes de dépenses inéligibles en fin de période.
<p>• <b>11.3.4 – Degré de prise en compte du dialogue politique et de politiques avec les OR (et leurs États-membres) et la société civile dans la programmation pluriannuelle et annuelle.</b></p> <p>La programmation pluriannuelle et plus encore annuelle de l'UE a fonctionné sur la période de plus en plus en vase clos pour définir la coopération régionale. Les partenaires en Afrique centrale n'ont pas réussi à crédibiliser leur potentiel de contribution et de saisir l'opportunité offerte par l'Accord de Cotonou et les engagements de l'UE pour l'efficacité de l'aide, la gouvernance, etc. La faiblesse de capacité, d'expertise et le manque de relais cohérent et solidaire au niveau politique ont amené l'UE à se substituer aux OR pour la programmation du 10<sup>ème</sup>, en privilégiant la continuité avec le 9<sup>ème</sup> FED et sans visibilité sur des cadres de politiques régionales. Le report à plus tard d'une feuille de route basée sur un futur diagnostic est symptomatique d'une relation déséquilibrée fondée sur une dépendance financière complète des OR. Les autres instruments de coopération de l'UE n'avaient pas de stratégie régionalisée (intra-ACP et thématiques).</p> <p>D'après les entretiens, la revue mi-parcours du 10<sup>ème</sup> FED a introduit une rupture dans la portée du dialogue. Le constat d'un taux de décaissement prévisible extrêmement faible a conduit à une reprise en main unilatérale, en même temps que des options sectorielles (entrée dans le secteur de l'énergie et sortie des infrastructures de transport) et de montage financier (blending, fonds fiduciaires) très directives s'imposaient après l'adoption de l'Agenda pour le Changement. L'UE a introduit des flexibilités à tous les niveaux, avec de niveaux de prise de décision qui n'engageaient pas le niveau politique tant au siège qu'avec les partenaires. En parallèle, i) l'ampleur des dépenses inéligibles de la CEEAC à recouvrir a affaibli plus avant sa capacité de dialogue ; ii) la dispersion géographique de la CEMAC et sa focalisation sur le financement de sa relocalisation à Bangui ont affaibli son potentiel de négociation.</p> <p>L'analyse du PIR 11<sup>ème</sup> FED, comme de la stratégie 2016-2020 intra-ACP, ne met pas en évidence des apports spécifiques aux OR dans le contenu des logiques d'intervention sectorielles. Il n'y a pas d'autres références aux politiques régionales que la liste présentée en introduction au RSP, sans référence à leur contenu.</p>		
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2009	Le développement d'une société civile structurée se heurte encore à une insuffisance de moyens, de capacité et de visibilité, et à la suspicion des gouvernements lorsque les ONG s'impliquent dans les stratégies de développement national.
Région	Ibid	La finalisation et la ratification du DSR-PIR 10 <sup>ème</sup> FED a été retardée par la réorganisation interne de la CEMAC et des problèmes de



		<p>coordination/communication entre CEMAC et CEEAC. La signature du DSR-PIR 10<sup>ème</sup> FED a finalement eu lieu lors du séminaire régional UE-AC, qui s'est tenu à Bruxelles les 29 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2009.</p> <p>Les études d'identification pour les deuxième et troisième secteurs de concentration du DSR-PIR 10<sup>ème</sup> FED (gestion des ressources naturelles renouvelables et intégration politique), financées par la FCT régionale 9<sup>ème</sup> FED ont été réalisées au deuxième semestre 2009.</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE RCA, 2012	le PIR 10 <sup>ème</sup> FED, la CF du PACIE a été signée en avril 2012 par la CEMAC. 36% du montant total du budget sera mis en oeuvre en gestion conjointe. 26 M€ du volet IEC du PIR a été dévolu aux Ordonnateurs nationaux du Cameroun (18 M€) et RCA (8 M€) pour combler des gaps de financement des travaux sur les deux corridors prioritaires de la région (Douala-N'Djamena et Douala-Bangui).
CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE UE RCA, 2014	Il en est de même avec l'intégration régionale envisagée sous l'angle du dialogue avec la Commission de la CEMAC qui demeure cependant entravé par l'absence des commissaires et cadres en attendant le retour définitif à Bangui, promis par le Président Moussa.
UA	Soutenir une intégration régionale efficace ? Ce que nous apprend la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED, ECPDM 2016	En règle générale, les comités de pilotage semblent plus enclins à se concentrer sur la gestion de l'aide et à suivre une logique donateur-bénéficiaire. Il est probable qu'ils soient rarement à même d'impulser un dialogue politique de haut niveau sur l'intégration régionale. L'UE devra sans doute innover pour élargir son cercle d'engagement au-delà des acteurs formels. Sinon, son soutien à la coopération régionale et aux coalitions de changement risque d'être moins habile politiquement, et de passer à côté de démarches plus réalistes.

**CJ1.4 – La réponse stratégique de l'UE était et est restée cohérente avec les priorités de la politique de développement de l'UE, ainsi que les autres priorités stratégiques (sécurité, migration, changement climatique, etc.)**

**Analyse du critère de jugement :**

Les priorités et le changement de la politique de développement de l'UE, ainsi que les autres priorités stratégiques (sécurité, migration, changement climatique, etc.) ont été plus que déterminantes pour la finalisation de la réponse du stratégique du 10<sup>ème</sup> FED et plus encore du 11<sup>ème</sup> FED. La logique des instruments s'impose à la coopération régionale et les phases de programmation et plus encore de revue mi-parcours font très largement l'objet de décisions unilatérales. La volonté du siège d'introduire de plus en plus de flexibilité et de réactivité à partir 2012-2013 avec les crises migratoires et sécuritaires est venue renforcer la frustration engendrée par les performances des OR dans la gestion des enveloppes fixes d'une programmation dite indicative. La création et la montée en puissance du SEAE a été dans le même sens, avec une montée en charge des volets paix, sécurité, stabilité qui eux aussi exigent plus de flexibilité que les politiques de développement du début de période.

La différence entre la stratégie régionale du 10<sup>ème</sup> FED et celle du 11<sup>ème</sup> FED associée aux différents instruments de la Commission (intra-ACP, fonds fiduciaires, facilités d'investissement, instruments thématiques) et du SEAE (FIP) est importante. Le PIR 10<sup>ème</sup> FED est essentiellement un dispositif technique qui envisage de s'adjoindre une composante de dialogue politique. Il en va de même du RSP 11<sup>ème</sup> FED. Depuis, l'UE a mis en place les fonds fiduciaires, reporté des budgets importants sur les facilités d'investissement, développe des stratégies à d'autres échelles qui s'applique à la région. Les entretiens ont mis en évidence la gestion par le siège de la programmation annuelle, avec de plus en plus de flexibilité et une recherche de cohérence qui est plus globale (par priorité) que géographique. Il y a donc à ce jour au moins deux stratégies régionales : celle inscrite dans le PIR et celle mise en oeuvre par une combinaison des canaux et dispositifs de financement. Celle du PIR 11<sup>ème</sup> FED ne reflète pas les évolutions des intérêts stratégiques de l'UE ; celle de l'utilisation effective des financements tant par DEVCO que SEAE, reflète une bascule significative en faveur de la sécurité (et peu de la stabilité), du contrôle des flux migratoires et des infrastructures de connectivité. L'APE, qui avait formaté la stratégie du 10 et pour encore pour une part du 11<sup>ème</sup> FED, a été fortement rétrogradé dans l'ordre des priorités, ce qui est une réponse réaliste à une opposition qui a pris ces dernières années une tournure politique. (I141)

Les PIR sont des exercices validés par le Conseil et copilotés par le SEAE et la Commission. Considérant (i) la faiblesse de capacité de négociation démontrée par la CEEAC et la CEMAC pendant la programmation des PIR – et particulièrement du 11<sup>ème</sup> FED, (ii) la multiplication des canaux d'action autonomes par rapport aux OR (fonds fiduciaires, facilités d'investissement, instruments thématiques, programmes intra-ACP, etc.) et (iii) les obligations légales et réglementaires, y compris les engagements internationaux, qui s'imposent tant à la Commission qu'au SEAE, la cohérence avec les priorités des politiques de l'UE et ses engagements internationaux est inhérente au processus. (I142)

<p>Parmi les dimensions transversales, en priorité les Droits de l'Homme, la bonne gouvernance et la gouvernance démocratique, l'égalité homme-femme, l'environnement et le changement climatique, seule l'égalité homme-femme est documentée (dans les DOCUMENTATION INTERNE UE, du fait des formats imposés par le siège). Les autres dimensions sont de fait l'objet des domaines prioritaires des deux PIR, complétés à part inégale par les instruments thématiques. L'apport de ces derniers est limité car ils ont une entrée pays et une approche programmatique très globale qui n'est pas déclinée au niveau régional. (1143)</p>		
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	Par ailleurs, les orientations de la Communication «Intégration régionale pour le développement des pays ACP» adoptée par la CE en octobre 2008 y sont intégrées. La communication présente la perspective de l'UE pour les objectifs en matière d'intégration régionale (stabilité politique, développement économique, biens publics régionaux) et propose cinq domaines prioritaires pour la coopération : Renforcer les institutions régionales ; créer des marchés régionaux intégrés ; soutenir le développement des entreprises ; connecter les réseaux d'infrastructures régionaux ; développer les politiques régionales pour le développement durable.
<p>• <b>11.4.1 – La stratégie régionale et les programmes de l'UE reflètent les évolutions de ses intérêts stratégiques régionaux et globaux.</b></p>		
<p>La différence entre la stratégie régionale du 10<sup>ème</sup> FED et celle du 11<sup>ème</sup> FED associée aux différents instruments de la Commission (intra-ACP, fonds fiduciaires, facilités d'investissement, instruments thématiques) et du SEAE (FIP) est importante. Le PIR 10<sup>ème</sup> FED est essentiellement un dispositif technique qui envisage de s'adjoindre une composante de dialogue de politique. Les intérêts propres de l'UE ne sont pas mentionnés, ni même des gains mutuels. Il en va de même du RSP 11<sup>ème</sup> FED.</p> <p>La mise en avant des intérêts stratégiques de l'UE dans sa politique extérieure, et donc sa coopération, notamment régionale, est postérieure à l'exercice de programmation du 11<sup>ème</sup> FED (2012, pour l'essentiel). Elle est liée à des facteurs externes (instabilités, migrations, concurrence sur l'accès aux matières premières) et internes (montée en puissance du SEAE, nouvelle présidence de la Commission) qui s'étalent de 2014 à 2016, donc en décalage avec les périodes de programmation quinquennale du FED.</p> <p>La Commission et le SEAE y ont répondu par des dispositifs institutionnels qui restaient de leur ressort, comme les fonds fiduciaires ciblés, des facilités d'investissement et des participations financières à des initiatives globales extraites des enveloppes non engagées du PIR.</p> <p>Il y a donc à ce jour deux stratégies régionales : celle inscrite dans le PIR et celle mise en œuvre par une combinaison des canaux et dispositifs de financement. Celle du PIR 11<sup>ème</sup> FED ne reflète pas les évolutions des intérêts stratégiques de l'UE ; celle de l'utilisation effective des financements tant par DEVCO que SEAE, reflète une bascule significative en faveur de la sécurité (et peu de la stabilité), du contrôle des flux migratoires et des infrastructures de connectivité. L'APE, qui avait formaté la stratégie du 10 et pour une large part du 11<sup>ème</sup> FED, a été fortement rétrogradé dans l'ordre des priorités.</p>		
		Cf. liste des entretiens
<p>• <b>11.4.2 – La stratégie régionale et les programmes de l'UE sont cohérents avec les priorités des politiques de l'UE et les engagements internationaux pour les 3 domaines.</b></p>		
<p>La cohérence avec les priorités politiques de l'UE et les engagements internationaux n'est pas documentée de manière transversale. Les PIR sont des exercices validés par le Conseil et copilotés par le SEAE et la Commission. Considérant (i) la faiblesse de capacité de négociation démontrée par la CEEAC et la CEMAC pendant la programmation des PIR – et particulièrement du 11<sup>ème</sup> FED, (ii) la multiplication des canaux d'action autonomes par rapport aux OR (fonds fiduciaires, facilités d'investissement, instruments thématiques, programmes intra-ACP, etc.) et (iii) les obligations légales et réglementaires, y compris les engagements internationaux, qui s'imposent tant à la Commission qu'au SEAE, la cohérence avec les priorités des politiques de l'UE et ses engagements internationaux est inhérente au processus.</p>		
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2007	Qui plus est, dans la déclaration commune de l'Union européenne sur la politique de développement du 20 décembre 2005, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne ont insisté sur le caractère pluridimensionnel de l'éradication de la pauvreté et défini les secteurs d'intervention communautaire en fonction de leur contribution à la lutte contre la pauvreté: lien entre commerce et développement; appui à l'intégration et à la coopération régionales; importance des infrastructures économiques; sécurité alimentaire et développement rural; gouvernance et appui aux réformes économiques et institutionnelles; prévention des conflits. (...) L'article 28 de l'accord de Cotonou présente la stratégie générale de coopération et d'intégration régionales. «La coopération contribue efficacement à la réalisation des

		objectifs et priorités fixés par les États ACP dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionale et sous-régionale [...]. Dans ce cadre, la coopération doit viser à: a) encourager l'intégration progressive des États ACP dans l'économie mondiale; b) accélérer la coopération et le développement économiques, tant à l'intérieur qu'entre les régions des États ACP; c) promouvoir la libre circulation des populations, des biens, des capitaux, des services, de la main d'oeuvre et de la technologie entre les pays ACP; d) accélérer la diversification des économies des États ACP, ainsi que la coordination et l'harmonisation des politiques régionales et sous-régionales de coopération, et e) promouvoir et développer le commerce inter et intra-ACP et avec les pays tiers.»
UA	Soutenir une intégration régionale efficace ? Ce que nous apprend la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED, ECPDM 2016	La programmation régionale du 11 <sup>ème</sup> FED répond aux principes fondamentaux de l'Accord de partenariat de Cotonou et de la politique de développement décrite dans le Programme pour le changement L'intégration économique régionale se voit allouer 59 % de l'enveloppe des aides régionales, 70 % de ce montant passant par des financements permettant d'associer subventions et prêts (« blending »). Parmi les autres objectifs poursuivis au titre de cette rubrique figurent le renforcement du commerce régional et des environnements favorables aux affaires, la mise en oeuvre des Accords de partenariat économique (APE), le renforcement des capacités et l'accroissement de la participation du secteur privé. La part des fonds régionaux réservée au changement climatique, la résilience, l'environnement, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles s'élève à 20 %, ce qui correspond à l'engagement global d'allouer 20 % au moins du budget communautaire à des activités liées au climat. La gouvernance, la paix et la sécurité reçoivent 15 % des fonds régionaux, un pourcentage qui doit être replacé dans le contexte de la complémentarité entre les instruments et les sources de financement, en vertu duquel la Facilité de soutien à la paix en Afrique bénéficie de 25 % de l'enveloppe intra-ACP. Les fonds restants sont alloués à des mécanismes de coopération technique et à des domaines non prioritaires
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2016	Les décisions sur le régional (infrastructures Blending et Ecofaune+) sont des contributions à des programmes formulés par le siège, (...)
<b>I1.4.3 – Les programmes régionaux de l'UE mettent en œuvre les dimensions transversales, en priorité les Droits de l'Homme, la bonne gouvernance et la gouvernance démocratique, l'égalité homme-femme, l'environnement et le changement climatique.</b>		
La principale dimension transversale à être documentée est l'égalité homme-femme. Les réponses faites sont positives pour les principaux programmes régionaux (ECOFAC) et le renforcement des capacités. Pour autant, l'égalité homme-femme n'a pas un programme dédié au sein de la coopération régionale, malgré la récurrence de la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes, particulièrement aigu dans la région. Les autres dimensions « transversales » sont traitées dans des programmes spécifiques : PAPS pour les droits de l'Homme et la gouvernance démocratique (en principe) et ECOFAC pour l'environnement. Ce dernier ne traite cependant que de la gestion des ressources forestières et de la biodiversité, et non de l'ensemble des défis environnementaux (pollutions, déchet, eau) auxquels fait face la région, et n'aborde pas le changement climatique explicitement, même s'il contribue à la fois à l'atténuation et à l'adaptation des populations (à travers la protection des forêts et le développement économique en bordure des aires protégées). Il y a par ailleurs une passerelle entre PAPS et environnement (lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale des ressources naturelles renouvelables), ainsi que des projets thématiques qui traitent des violences faites aux femmes. Seul le programme PACIE ne cible pas une dimension transversale et ne prend pas en charge explicitement les dimensions transversales. Pour mémoire, les deux RSP rappellent l'importance des dimensions transversales.		
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2007	Une phase nouvelle dans les relations Afrique-UE a été lancée lors du sommet Afrique-UE tenu à Lisbonne en décembre 2007. Le nouveau partenariat Afrique-UE est fondé sur une vision politique partagée, une stratégie conjointe Afrique-UE, et une feuille de route pour la

		coopération future. La stratégie conjointe, qui fournit un cadre à long terme pour les relations Afrique-UE, sera mise en oeuvre à travers des plans d'action à court terme et un dialogue politique renforcé à tous les niveaux avec des résultats concrets et mesurables dans tous les domaines du partenariat. Les principes moteurs du nouveau partenariat sont l'unité de l'Afrique, l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, l'appropriation, la responsabilité partagée, le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, ainsi que le droit au développement.
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2015	Au niveau régional, la thématique du Genre est prise en compte dans tous les volets transversalement, aussi bien au niveau du développement de capacités avec des formations spécifiques adressées aux formateurs de formateurs femmes, au niveau de la promotion de l'équité et l'égalité dans les structures institutionnelles régionales et nationales, la sensibilisation sur les questions essentielles de violences contre les femmes (particulièrement dans le contexte des conflits), ou encore au niveau des actions de migrations/gestion des frontières.
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2016	<p>Les décisions sur le régional (infrastructures Blending et Ecofaune+) sont des contributions à des programmes formulés par le siège, on notera que le second n'a pas été encodé comme sensible au Genre, même si les femmes au même titre que les jeunes "sans oublier les hommes" sont prioritaires dans le volet d'appui social. Au niveau du programme ECOFAC 6, il est bien prévu que les statistiques soient ventilées par Genre, mais aucune action spécifique n'est prévue en faveur des femmes, ce qui explique qu'il ait été encodé en G0. En ce qui concerne la décision sur les filières agricoles en RDSTP, au sein de la laquelle deux indicateurs spécifiques au Genre ont été introduits, il y a eu une erreur d'encodage car cet état de fait n'est pas reflété dans le formulaire CAD. Il en est de même pour le programme d'appui à la capacitation de la CEEAC qui est bien sensible au Genre mais n'a pas été encodé comme tel par le suppléant du gestionnaire en charge.(...)</p> <p><u>Q3. Which objectives have you selected from the II Gender Action Plan 2016-20 to contribute to?</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les filles et les femmes ne subissent aucune forme de violence à leur rencontre, aussi bien dans leur vie privée que publique.</li> <li>2. Promotion, protection et réalisation du droit de chaque personne à exercer un contrôle total et à prendre des décisions de façon libre et responsable sur les questions liées à sa sexualité et à sa santé sexuelle et génésique, sans faire l'objet de discriminations, de contraintes ou de violences.</li> <li>3. Égalité d'accès, pour les filles et les femmes, à tous les niveaux d'une éducation et d'un enseignement et d'une formation professionnels (EFP) de qualité, sans aucune (...)</li> </ol>

**CJ1.5 – La coopération régionale a évolué en fonction de sa capacité démontrée à atteindre les résultats et les impacts attendus, sur la base du système de suivi-évaluation de ses performances (interventions, résultats, impacts)**

**Analyse du critère de jugement :**

Globalement, le système fait bien circuler l'information de la base au sommet par plusieurs canaux complémentaires. La principale limite est l'accès à l'information du personnel en délégation. Les charges de travail administratif et autre interne laissent apparemment peu de disponibilité pour faire des états sur les forces et faiblesses des projets, surtout quand le partenariat est difficile (CEMAC en début de période, CEEAC en fin de période) ou le partenaire peu accessible (CEMAC depuis le départ de Bangui, points focaux très fréquemment en déplacement) ou peu transparent ou enfin peu porté à la reddition des comptes.

L'information remonte des délégations vers le siège au travers de divers canaux, officiellement du reporting (qui constitue une part significative du travail du personnel en délégation selon les entretiens) au niveau des projets ou du portefeuille, et moins officiellement par des contacts informels souvent très personnalisés et transparents.

Les différents niveaux de la hiérarchie au siège font de rares missions sur le terrain. Elles sont l'occasion d'une prise de connaissance détaillée des facteurs tracteurs ou de blocage, parfois avec des contacts avec les partenaires, au niveau technique ou politique selon le niveau hiérarchique.



A des périodicités moins rapprochées, les missions ROM et les évaluations de projets contribuent à générer de l'information sur les résultats. L'utilisation de ces produits n'est pas bien connue mais ils sont moins valorisés par la hiérarchie que l'expertise interne.

Les revues mi-parcours, enfin, constituent des temps forts pour générer de l'information rétroactive. D'autres initiatives plus systématiques (cadre de résultats et autres bases de données) donnent accès à des informations statistiques qui couvrent tant les contributions que les résultats. Elles n'ont pas d'objectifs liés à la stratégie et à la programmation. (I151)

L'Afrique centrale a peu bénéficié de missions ROM pendant la période sous revue. L'étalement dans le temps des projets, parfois sur une dizaine d'année, limite l'intérêt des évaluations mi-parcours. La complexité de programmes multi-pays est difficile à saisir dans le cadre de missions brèves (une semaine) conduites par un seul expert qui aura des difficultés à analyser tous les paramètres à prendre en compte pour faire des propositions crédibles et applicables. L'évolution des freins structurels à la mise en œuvre des actions est mal suivie. (I152) Les faiblesses structurelles (déficit de capacité des OR, manque de volonté politique des EM) n'appellent pas des ajustements opérationnels. Le fait même que les faiblesses structurelles aient perduré pendant toute la période sous revue démontre que les solutions n'ont pas été trouvées ou n'étaient pas à portée de la coopération régionale de l'UE. (I153)

Le PIR 11<sup>ème</sup> FED a introduit des innovations majeures pour sa mise en œuvre. Ces mesures ont été cependant mises en place pour l'ensemble de la coopération régionale de l'UE sur le continent africain. Elles ne sont donc pas une réponse spécifique par rapport aux remontées d'information sur la CEEAC et la CEMAC, mais une réponse globale à (i) des problèmes de capacité de mise en œuvre et de transposition partagés par la plupart des OR africaines, (ii) un besoin ressenti par l'UE de plus de flexibilité pour répondre à l'émergence des nouveaux défis (fonds fiduciaires), (iii) la recherche des effets de levier du blending, associé à la redéfinition des moyens déployés dans les délégations et (iv) la montée en puissance des risques politiques et économiques pour l'UE liés à l'instabilité, l'insécurité et la stagnation économique. (I154)

Les entretiens mettent en évidence le fait que les modifications introduites dans la mise en œuvre avec le 11<sup>ème</sup> FED sont liées aux résultats alarmants de la revue mi-parcours du 10<sup>ème</sup> FED, donc une forme d'ajustement basée sur des informations de suivi. Dans la mesure où les mêmes évolutions ont été introduites dans toutes les régions du continent, il est probable que le diagnostic ait été plus large et qu'il s'inscrive dans une chronologie plus longue. (I155)

• **I1.5.1 – Les informations sur la mise en œuvre des projets sont disponibles rapidement et couvrent les activités et les résultats.**

Les informations disponibles en délégation remontent vers le siège. Le canal le mieux documenté sont les DOCUMENTATION INTERNE UE biannuels (External Aid Monitoring Reports, c'ad document de revue interne annuel de la DUE vers le siège). Ils donnent des informations sur la mise en œuvre des activités et sur leur contexte. À partir de 2014, avec les nouveaux formats, ils ont été progressivement orientés vers le reporting des résultats. Le contenu de ces sections est très inégal, et va rarement au-delà des outputs. Le personnel en délégation n'a en général pas accès à ce type d'information, ou du moins pas de manière « officielle ».

Au-delà du reporting documenté, il y a des contacts fréquents entre les chargés de programme en délégation et leur(s) collègues géo-coordonateurs, parfois également des unités en appui thématique. Ces contacts sont pour partie informels, et permettent donc au siège d'avoir un retour non filtré sur les difficultés et la réalité des résultats documentés par la voie officielle.

Les différents niveaux de la hiérarchie au siège font de rares missions sur le terrain. Elles sont l'occasion d'une prise de connaissance détaillée des facteurs tracteurs ou de blocage, parfois avec des contacts avec les partenaires, au niveau technique ou politique selon le niveau hiérarchique.

A des périodicités moins rapprochées, les missions ROM et les évaluations de projets contribuent à générer de l'information sur les résultats. L'utilisation de ces produits n'est pas bien connue mais ils sont moins valorisés par la hiérarchie que l'expertise interne.

Les revues mi-parcours, enfin, constituent des temps forts pour générer de l'information rétroactive.

D'autres initiatives plus systématiques (cadre de résultats et autres bases de données) donnent accès à des informations statistiques qui couvrent tant les contributions que les résultats. Elles n'ont pas d'objectifs liés à la stratégie et à la programmation.

Globalement, le système fait bien circuler l'information de la base au sommet par plusieurs canaux complémentaires. La principale limite est l'accès à l'information du personnel en délégation. Les charges de travail administratif et autre interne laissent apparemment peu de disponibilité pour faire des états sur les forces et faiblesses des projets, surtout quand le partenariat est difficile (CEMAC en début de période, CEEAC en fin de période) ou le partenaire peu accessible (CEMAC depuis le départ de Bangui, point focaux très fréquemment en déplacement) ou peu transparent ou enfin peu porté à la reddition des comptes.

CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE UE RCA, 2007	La Délégation de Bangui continue d'envoyer de manière régulière un état d'avancement des dossiers régionaux aux services de l'OR, au siège et aux délégations de la région.
-------	------------------------------------	---



Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2009	<p>[Exemple] Appui à l'intégration politique en Afrique Centrale (dans le cadre du 3ème secteur de concentration du PIR 10ème FED – 15 Mios €)</p> <p><u>Les activités et leurs principales déviations</u></p> <p>L'évaluation à mi-parcours du PAPS qui devait donner les détails de l'appui à la CEEAC en matière de paix et de sécurité sous le 10ème FED a dû être retardée pour mobiliser les fonds prévus qui avaient été engagés dans un contrat de suivi (dégagement de ces fonds). Une étude d'identification a démarré au dernier trimestre 2009 pour préparer le projet.</p> <p><u>Les principaux obstacles encourus</u></p> <p>Le programme Indicatif régional 10ème FED ayant été signé très en retard (29 septembre), la FIP a été envoyé à AIDCO mi-février 2010. Le traitement en QSG est prévu le 10 mars.</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2016	<p>The initially planned systematic dialogue with the NAO and RAO to monitor implementation progress has not yet satisfactorily taken place, mostly due to the unavailability of our interlocutors (last-minute cancellation of meetings, prolonged absences from Libreville, "other priorities" etc.). Instead, meetings both on a regular and ad hoc basis took place at technical level. In several cases implementation modalities were reviewed, often down-scaled in order to cope with delays and/or limited capacity.</p>
<p>• <b>I1.5.2 – Le suivi de la mise en œuvre des projets fournit des informations sur les obstacles pour atteindre les résultats et les impacts attendus.</b></p>		
<p>L'Afrique centrale a peu bénéficié de mission ROM pendant la période sous revue. L'étalement dans le temps des projets, parfois sur une dizaine d'année, limite l'intérêt des évaluations mi-parcours. L'évolution des freins structurels à la mise en œuvre des actions est mal suivie, en dehors des canaux identifiés en I151.</p> <p>La programmation du 11ème FED a été l'occasion de faire réaliser une « revue stratégique » en 2012. Cette revue fait une analyse exhaustive et approfondie des obstacles, dans une approche d'économie politique. Elle n'a pas été exploitée au niveau décisionnel, qui n'en a sans doute pas eu connaissance ou qui a considéré que l'énumération des trop nombreux obstacles structurels et conjoncturels ne constituait pas une aide à la décision réaliste, ce qui est souvent le cas des analyses d'économie politique.</p> <p>Dans le cas particulier de l'Afrique centrale, les obstacles sont relativement « simples » : le manque de volonté des chefs d'Etat de faire émerger un échelon régional porteur de subsidiarité, donc d'un partage du pouvoir. Cet obstacle est connu et reconnu dès le 9ème FED, associé à d'autres données structurelles de la région (instabilité, manque de diversification des économies, concurrence entre pays, inimitiés entre chefs d'Etat, etc.). Cela n'a pas aidé pour autant à trouver des moyens pour atteindre les résultats et impacts attendus, sauf peut-être l'option du 11ème FED qui consiste à contenir les OR dans un rôle formel de coordination et de pilotage.</p>		
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2009	<p>L'absence de mécanisme de coordination entre les deux ordonnateurs régionaux du DSR-PIR 10ème FED pourrait ralentir la mise en œuvre de ce dernier. Les différentes délégations devront continuer à favoriser la communication entre les deux OR pour limiter ces délais. La mise en place d'un mécanisme de coordination financé par le secteur hors concentration du PIR est prévue et un projet de FIP sera élaboré au début de l'année 2010.</p> <p>Il existe un vrai manque de connaissance et d'appropriation, par les États-membres, des actions menées par la CEEAC. Afin d'encourager la communication entre la CEEAC et les États membres, une réunion avec les ambassadeurs de la CEEAC a été organisée mi-novembre 2009, à l'initiative de la Délégation de l'UE. Une présentation des interventions de l'UE au niveau de la région a été faite.</p> <p>Face aux lacunes de la CEEAC en matière de gestion financière et comptable, soulignées par les gestionnaires du projet PAPS et par les représentants de la CEEAC eux-mêmes, une assistance technique pour un appui à la mise en œuvre des procédures en prévision d'un audit 4 piliers a été demandée par la CEEAC. Cette assistance technique a débuté le 30 novembre 2009 pour une durée de 11 mois<sup>4</sup>.</p>

<sup>4</sup> Conformément au guide de l'DOCUMENTATION INTERNE UE, la Délégation de Bangui étant chef de file pour la FCT régionale 9ème FED, cette assistance technique sera intégrée dans l'DOCUMENTATION INTERNE UE de RCA.

	Ibid	En raison du changement de présentation entre 2008 et 2009 – une présentation par projet remplacée par une présentation par décision- il est impossible de comparer les chiffres entre le PGA et l'DOCUMENTATION INTERNE UE. Nous attendons des instructions du siège pour savoir quelle nomenclature choisir et quelles données nous devons soustraire des tableaux financiers.
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2009	[CRIS N° de projet FED/2005/17-791 ECOFAC IV (Montant 38.150.000 €)] <u>Les principales réalisations et les exemples d'impacts atteints</u> La généralisation des plans d'aménagement et la mise en place de plans de gestion dans tous les parcs concernés. L'approche participative dans la définition des plans de gestion associant les populations. La mise en place d'agences spécifiques de gestion des parcs nationaux, effectives et en cours de renforcement en RDC et au Gabon, en cours d'élaboration en RCA et au Congo. La recherche d'alternatives de financement pour les parcs nationaux. Le renforcement du RAPAC comme institution technique apportant une dimension régionale dans la gestion et la valorisation des aires protégées.
<p>• <b>I1.5.3 – Le système de suivi-évaluation met en évidence des faiblesses structurelles récurrentes et leurs incidences opérationnelles.</b></p>		
<p>Comme analysé dans I511, le système de suivi-évaluation a été peu sollicité (ROM) et peu utile (une évaluation mi-parcours pour des projets prolongés sur 8 ou 10 ans). Par ailleurs, par définition, les faiblesses structurelles (déficit de capacité des OR, manque de volonté politique des EM) n'appellent pas des ajustements opérationnels. Le fait même que les faiblesses structurelles aient perduré pendant toute la période sous revue démontre que les solutions n'ont pas été trouvées.</p>		
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2008	- A l'instar de la plupart des organisations régionales, la CEEAC dispose de capacités institutionnelles limitées ; un nouvel organigramme est en attente de validation. - Les difficultés de dialogue CEEAC/CEMAC n'ont pas permis de finaliser le DSR/PIR 10 <sup>e</sup> FED malgré les tentatives de facilitation communautaire (...) De multiples démarches ont eu lieu auprès du SDG de la CEEAC qui s'est montré disponible à entreprendre cette finalisation dans les meilleurs délais, mais il existe des pesanteurs au niveau de l'institution. - La faiblesse de plus en plus habituelle des équipes d'AT imputable pour une bonne part aux procédures de sélection et de contractualisation des bureaux (ECOFAC, PROGREALNE, PERFED).
<p>• <b>I1.5.4 – La programmation pluriannuelle a tenu compte des remontées d'information et ont en conséquence introduit des modifications pendant le cycle et entre cycles</b></p>		
<p>Le PIR 11<sup>ème</sup> FED a introduit des innovations majeures pour sa mise en œuvre. Ces mesures ont été cependant mises en place pour l'ensemble de la coopération régionale de l'UE sur le continent africain. Elles ne sont donc pas une réponse spécifique par rapport aux remontées d'information sur la CEEAC et la CEMAC, mais une réponse globale à (i) des problèmes de capacité de mise en œuvre et de transposition partagés par la plupart des OR africaines, (ii) un besoin ressenti par l'UE de plus de flexibilité pour répondre à l'émergence des nouveaux défis (fonds fiduciaires), (iii) la recherche des effets de levier du blending, associé à la redéfinition des moyens déployés dans les délégations et (iv) la montée en puissance des risques politiques et économiques pour l'UE liés à l'instabilité, l'insécurité et la stagnation économique.</p> <p>Au niveau sectoriel, les documents de programmation pluriannuelle exploitent peu les remontées d'information liées à la mise en œuvre des projets. L'ajustement est reporté sur la phase de formulation des projets (expertise externe pour les FA, expertise interne (QSG1, puis unités thématiques), validation de la hiérarchie), sur la base d'un diagnostic sectoriel complet qui inclut l'historique d'intervention de l'UE.</p>		
		Cf liste des entretiens en annexe
<p>• <b>I1.5.5 – Les projets et la programmation ont tenu compte des remontées d'information et ont en conséquence introduit des modifications dans la mise en œuvre.</b></p>		
<p>Les informations de suivi-évaluation sont utilisées entre les cycles de programmation par les chargés de programme en délégation. Les missions ROM peuvent être déclenchées si une situation problématique a été identifiée et qu'un apport d'expertise extérieure est nécessaire. Les ajustements se font généralement dans le cadre de la convention de financement, et au besoin en recourant à un avenant. Pour le portefeuille Afrique centrale, la plupart des avenants ont été des extensions/report de la D+3, et peu de</p>		

modifications substantielles des modalités de mise en œuvre ou du cadre logique. Le fait que la majorité des projets sur PIR aient été mis en œuvre par des organisations internationales (agences onusiennes) a limité la possibilité d'introduire des ajustements significatifs.

L'utilisation des devis-programmes avec des partenaires qui n'avaient ni les compétences, ni les procédures de gestion permettant de sécuriser les ressources de l'UE a été identifiée tardivement (DOCUMENTATION INTERNE UE 2016) comme un facteur de risque. Le recours systématique aux audits financiers et à la vérification de l'éligibilité des dépenses a été réintroduit en 2015 sur la base des résultats remontés par les audits, en particulier de l'opération MICOPAX. Les mesures d'accompagnement qui sont en train d'être mises en place étaient déjà présentes dans le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> FED (PAMEC) mais n'avaient été ni poussées en dépit des réticences de la CEEAC et de la CEMAC, ni efficaces (pour les raisons analysées par la revue stratégique de 2012).

Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2016	Due to the substance of the EDF support to Gabon, ECCAS and Sao Tome, the bulk of the support has been channelled through PE. The lack of audits and verification of expenditures, a process only put in place since 2015, lead to outstanding issues, very often disputed ineligible expenditures and even recoveries that the beneficiary cannot pay. This difficult, but necessary, process has put the emphasis on the need to better accompany the management and the implementation of PE through the national authorities and institutions where the necessary capacity, not only in terms of financial management, is lacking. In view of addressing the weakness of this modality, greater emphasis will be put at implementation on accompanying measures to improve the management capacity of the partially decentralised resources (system audit, regular common assessment of the financial reporting, regular and frequent management committee meetings, etc.).
--------	--------------------------------------	---

- **CJ1.6 – La réponse stratégique de l'UE de niveau régional met en évidence les complémentarités avec les réponses stratégiques aux autres échelles d'intervention de l'UE, globales (intra-ACP), continentales (en lien avec l'UA), nationales (PIN des États-membres de la CEEAC), ainsi qu'avec les approches thématiques faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle (IcSP, EIDHR...) et enfin les facilités d'investissement (AFIF) et les fonds fiduciaires thématiques (migration)**

#### **Analyse du critère de jugement :**

La mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED, surtout sur sa fin, a été marquée par l'apparition de nouveaux canaux pour mettre en œuvre des réactions rapides et ciblées qui ont augmenté la palette des réponses stratégiques et amélioré significativement la complémentarité entre elles. Cette meilleure complémentarité n'implique pas nécessairement une coordination stratégique ou opérationnelle sur le terrain. Les gains pour l'effet de l'aide extérieure de l'UE sont attendus de la complémentarité des approches, définies réglementairement, plutôt que de la recherche de synergies. Ce manque de synergie a été mis en avant dans la concept note de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED.

Avant l'apparition des fonds fiduciaires et des facilités d'investissement, la programmation du 10<sup>ème</sup> FED faisait état des complémentarités avec les instruments thématiques (donc le DCI), ECHO ou la BEI sans dégager ni les grandes lignes de convergences, ni de potentielles synergies opérationnelles, ni enfin un dispositif de suivi stratégique des convergences et des synergies. L'accent était mis pour l'essentiel sur l'articulation PIN-PIR en mettant en avant l'atteinte d'une taille critique des actions. Cette articulation n'était déjà au moment de la préparation du PIR plus possible puisque les PIN avaient été adoptés. Par ailleurs, les DOCUMENTATION INTERNE UE font état de la faiblesse des fonds disponibles sur PIN, ce qui contredit l'objectif d'atteindre une taille critique. Il y a donc globalement un formalisme incantatoire dans le rappel des complémentarités stratégiques. Les entretiens font état d'une méconnaissance certaine des DUE purement nationales sur les projets régionaux.

La feuille de route conjointe de 2015 qui détermine les conditions de la mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> FED s'engage pour une meilleure complémentarité entre les instruments de l'UE. Le texte du PIR évoque de manière répétée la complémentarité entre les instruments de l'UE (et ses partenaires) mais ne propose pas de disposition particulière pour la mettre en œuvre. Il ne fait pas mention de la BEI (sauf dans la matrice des PTF), d'ECHO, des Fonds fiduciaires, des facilités, etc. L'UE ne s'engage à rien en la matière dans le cadre de la programmation régionale malgré que cette complémentarité soit un enjeu majeur de la politique de mise en œuvre de son aide extérieure. Les entretiens amènent à penser que cette disposition n'est pas un oubli mais une option stratégique pour garder un maximum de flexibilité dans les décisions d'utilisation des ressources, de sorte à pouvoir être agile et rapide. L'évolution de l'organisation interne de l'UE (SEAE/DEVCO), puis de celle de DEVCO (mise en avant d'unités thématiques qui coordonnent les différents instruments, cf. QE7) instaure cette flexibilité aux dépens du processus conjoint de programmation, décrédibilisé en Afrique centrale avec les 9 et 10<sup>ème</sup> FED. La coordination entre et la complémentarité des

<p>instruments a été remontée au siège, alors qu'elles étaient jusque-là attendue des délégations qui n'avaient pas les moyens humains ni l'autorité correspondants.</p> <p>Les analyses sectorielles démontrent une meilleure complémentarité de fait entre le PIR et les instruments thématiques qu'avec les PIN (I1.6.1.1 à I1.6.4), a contrario de de l'option stratégique principale de la programmation. Cette situation justifie et conforte la recherche de plus de flexibilité et de moins de programmation conjointe, à l'encontre de la majorité des engagements pris depuis 2005 (Déclaration de Paris) par la communauté internationale sur le développement. La primauté de l'Agenda 2030 et le fort engagement de l'UE pour son adoption est appelée à résoudre le dilemme posé par les évolutions récentes de la stratégie d'aide de l'UE.</p>		
Région	PIR 10ème FED, 2008	Le financement des programmes régionaux s'appuie sur le principe de complémentarité entre les fonds nationaux (PIN, budget national, autres sources) et le programme régional. La concentration des moyens est indispensable pour atteindre une taille critique des actions et poursuivre des orientations stratégiques majeures sur le long terme. À cet effet, des contributions nationales sont activement recherchées en particulier dans les domaines de la gestion des ressources naturelles renouvelables, du développement du commerce, ainsi que de la construction et de l'entretien des axes prioritaires de transport sur les territoires nationaux. La complémentarité et la synergie entre les PIN et le PIR sont particulièrement observée dans les domaines de l'intégration régionale et dans le cadre de l'APE, dans les transports et la gestion des ressources naturelles. Cette articulation est également approfondie lors de la préparation des projets et de leur mise en œuvre. (...) Pour l'intégration régionale, le commerce, l'APE et le secteur privé, environ 100 millions d'euros sont programmés dans les PIN du 10e FED. (...) En ce qui concerne les infrastructures de transport, les PIN ont contribué de façon importante à la réhabilitation du réseau routier régional. (...) En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles renouvelables, la bonne complémentarité déjà constatée entre les différentes sources de financement devra être consolidée dans le cadre de la mise en œuvre des PIN et du PIR. Le mécanisme de suivi du PIR, qui devra impliquer également les ordonnateurs nationaux, devrait permettre de suivre l'aspect de la complémentarité national/régional et de renforcer le lien entre instances nationales et régionales.
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2008	9 ACP RPR 128 – FISH II Renforcement de la gestion des pêches dans les pays ACP – 30.000.000 € (dont 2.940.000 € pour l'Afrique centrale) Ce programme de 5 ans devait démarrer en fin d'année 2008 mais aucune information sur le démarrage n'a été transmise. Le point focal régional pour l'Afrique centrale sera basé à la CEEAC puis au COREP lorsque celui-ci sera opérationnel
Région	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2010	Concernant le volet "intégration politique", la FIP a été approuvée par le QSG du 10 mars 2010. L'AF a été approuvée lors du QSG du 31 mai 2010, sous réserve i) d'une requête de la part de la CEEAC pour réaliser un audit 4 piliers; ii) que la mise en œuvre du Comité des Ambassadeurs soit une mesure d'accompagnement et non une conditionnalité; iii) de renforcer l'intégration du projet dans l'appui global à l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité; iv) de mieux préciser le rôle du Comité de Pilotage en tant qu'enceinte de coordination entre le PAPS II et l'appui fourni par la Facilité de Paix (FP). Les corrections nécessaires ont été faites et le projet pourra intégrer le PAA 2010 sous réserve de la réception de la part de la CEEAC de la requête d'un audit 4 piliers.
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2011	Les montants des programmes nationaux couverts par la Délégation (Gabon, Sao Tome & Principe et Guinée équatoriale) sont relativement faibles et une meilleure articulation avec le niveau régional est souhaitable.
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2012	Les modalités de mise en oeuvre sous le 10ème FED ne se sont pas montrées très efficaces en raison des faibles capacités des organisations régionales. De plus, une série de programmes régionaux ou plurinationaux restent centralisés au siège de l'UE (par



		exemple, Micopax), ce qui complique le dialogue institutionnel entre les CER et l'UE.
Région	Concept Note, PIR 11ème FED, 2013	Dans le cadre du 10ème FED, les PIR (...). Malgré cet engagement, il est aujourd'hui établi que le mécanisme de mise en œuvre du 10ème FED n'a pas permis de démarrer rapidement les activités, et que l'absence de synergies entre les différents instruments du FED (enveloppes nationales, régionales et intra-ACP), comme entre les différents acteurs de la coopération régionale, a limité l'impact recherché en temps voulu.
Région	Feuille de Route Conjointe, 2015	Dans le cadre du 11ème FED, la complémentarité avec les autres instruments de financement (Programmes intra ACP, Facilites eau et Energie, Facilite de paix, Facilite Catastrophes naturelles, Programme "EduLink", BEI, etc.), et ceux des autres PTF sera renforcée. Cette complémentarité devra être vérifiée par les consultants tout au long du processus d'identification et de formulation des programmes notamment en matière de renforcement des capacités des ORDM. Les consultants veilleront à cette synergie d'action.
<p>• <b>11.6.1 – Degré de complémentarité pour le renforcement des capacités des institutions régionales et nationales.</b></p>		
<p>Il n'a pas été identifié d'efforts spécifiques de complémentarité des échelles d'intervention et des instruments de l'UE pour le renforcement des capacités des institutions régionales. Les actions dans ce sens ont été financées uniquement par le PIR, avec en particulier le PAMEC pour le 10ème FED (et des actions plus en substitution avec le 9ème FED ; Cf. QE6). Le 11ème FED prévoit également des actions de renforcement institutionnel et organisationnel. Pratiquement chaque action quel que soit l'instrument ou l'échelle a comporté des volets de renforcement de capacité, faiblesse structurelle dans la région pour la mise en œuvre des projets. Ces activités étaient ciblées sur des segments de l'administration régionale ou des institutions spécialisées, sans cohérence ou complémentarité globale. Les faiblesses des OR (moyens humains, disponibilité effective, motivation) sont restées hors de portée de ces initiatives, en lien avec l'économie politique du fait régional en Afrique centrale.</p> <p>Les documents de programmation régionale prévoient de couvrir à la fois les faiblesses de capacité régionales et nationales, avec donc une complémentarité potentielle avec les actions bilatérales sur PIN. Le décalage de programmation dans le temps des PIN et du PIR 10ème FED n'a cependant pas permis de formaliser de manière opératoire cette intention : les projets nationaux ont été formulés avant que la programmation régionale ait été signée. Le projet régional correspondant, le PAMEC, a été mis en œuvre très tardivement (2016-17) et s'est concentré sur sa dimension régionale uniquement (hormis l'aspect coordination qui n'est pas lié au renforcement de capacité).</p>		
		Cf. QE6
<p>• <b>11.6.2 – Degré de complémentarité pour les politiques douanières, industrielles, commerciales, l'appui au secteur privé et le développement des infrastructures économiques structurantes (routes et électricité).</b></p>		
[RL]		
BEI	Quelle programmation pour le 11ème FED – Cameroun, 2013	La synergie entre la BEI et l'Union européenne, y compris au niveau régional, n'est plus à démontrer, notamment sur le terrain: les complémentarités d'approches, de programmation, et d'outils de financement permettent une efficacité que l'une ou l'autre seule ne peuvent accomplir. Concernant les approches et la programmation, tandis que l'Union européenne, via les Délégations dans ce cas, s'appuie sur une programmation pour une période de 6/7 ans, dans un cadre global qui comprend nombre de thèmes et activités, la BEI peut intervenir en aval, pour le financement d'un projet cible. Il s'agit donc d'une complémentarité d'approches : la Délégation effectue le travail d'identification, et de mise en place des études nécessaires, tandis que la BEI peut intervenir lors de la mise en œuvre, en se reposant sur les documents préliminaires de la Délégation. Cette complémentarité permet de gagner du temps et de faire jouer l'homogénéité des institutions européennes dans le développement, gage de visibilité accrue. Ensuite, concernant les outils de financement, le bénéfice d'une telle complémentarité provient du mix (ou "blending") entre les dons et les prêts. Les prêts de la BEI peuvent en effet être rendus plus compétitifs avec l'apport de dons de l'Union européenne, via les Délégations, soit sous forme de complément, part



		<p>don, sur le prêt, soit sous forme de bonification d'intérêt du prêt. Cette complémentarité permet de rendre les outils de financement de la BEI plus compétitifs, ce qui représente un atout dans un environnement de bailleurs de plus en plus ouvert. L'ensemble de ces synergies et coopération s'intègrent parfaitement dans le dialogue avec les organisations régionales, telles que la CEMAC et la CEEAC; la BEI et les Delegations intègrent ces institutions dans leur dialogue, et présentent dès que possible ces outils de financement et coopération. La BEI a une nouvelle stratégie de développement de projets à portée régionale, notamment dans les infrastructures, qui est parfaitement en phase avec le développement et la programmation régionale pour le 11ème FED. De plus, les opérations de type "blending" citées plus haut, ciblent principalement les projets régionaux. Il s'agit donc d'une opportunité substantielle, déjà largement exploitée en Afrique de l'Est, pour l'ensemble des acteurs œuvrant au niveau régional.</p>
<p>• <b>11.6.3 – Degré de complémentarité pour la gestion des ressources naturelles, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.</b></p>		
<p>Les interventions de l'UE au niveau régional sur la protection des écosystèmes forestiers et la lutte contre les trafics divers de ressources naturelles complètent les initiatives européennes de niveau continental ou global, tels les programmes de protection de la biodiversité (MIKES, contribution de l'UE au CEPF), ou l'initiative FLEGT pour la conservation des forêts. Elles contribuent également aux initiatives de lutte contre le changement climatique soutenues ou initiées par l'UE : ClimDevAfrica et GCCA en particulier. L'analyse des PIN relève un certain désengagement de l'UE au niveau national sur le secteur des ressources naturelles renouvelables, dans les PIN 2014-2020 par rapport aux PIN 2008-2013. En effet, tous les PIN 2008-2013 à part celui de la RCA incluent le secteur des ressources naturelles et de la biodiversité comme un axe d'intervention. Par contre, dans les PIN 2014-2020, les PIN du Cameroun, du Gabon et de la RCA n'intègrent pas ce secteur, celui du Tchad ne couvre pas le secteur forestier et celui du Congo n'inclut pas les AP. Sur cette deuxième période, la réponse stratégique de l'UE de niveau régional fait donc plus que compléter les initiatives nationales. D'une certaine façon, elle les remplace, et il y a lieu de se poser la question de la pertinence de l'échelle d'intervention, certaines actions pouvant ajouter plus de valeur au niveau régional (p.ex. coordination des AP, lutte contre les trafics), mais d'autres plus au niveau national (législations nationales, gouvernance des AP locales). L'DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon 2012 note d'ailleurs que la dissociation opérationnelle des programmes PIN et PIR réduit la nécessité des Etats-membres de se coordonner avec leurs organisations régionales. Globalement cependant, ECOFAC V est venu en complément des appuis des PIN et est conforme aux stratégies de l'UE et de ses partenaires (Evaluation EcofacV, 2011).</p>		
Régional	Revue à mi-parcours du Document de Stratégie Régionale et du Programme Indicatif Régional Afrique Centrale au titre du 10ème FED 2007	<p>1.4. Intégration d'autres priorités politiques actuelles de l'UE</p> <p>56. La protection des forêts du Bassin du Congo est en étroite relation avec les priorités de l'UE liées au changement climatique. Ces forêts jouent un rôle prédominant dans la capture du CO2 et la régulation locale du climat. La préservation d'une masse critique de sites dans le Bassin du Congo, concomitamment avec les efforts actuels qui sont déployés pour une meilleure gestion des forêts, devraient renforcer les efforts au niveau international pour limiter le changement climatique. (...)</p> <p>2. Cohérence, complémentarité et coordination du DSR et du PIR</p> <p>En matière de ressources naturelles</p> <p>Avec le décalage de formulation PIN/PIR, le PIR a pris en considération les axes d'intervention des PIN pour les Etats ayant la gestion des Ressources Naturelles comme secteur de concentration, afin d'intervenir en cohérence et en complémentarité en appui aux activités déjà programmées. Le montage actuel du PIR dans le domaine des Aires Protégées avec la mise en œuvre et la coordination assurée par un organisme régional, le RAPAC, qui initie également des activités des PIN, assure la dimension régionale des interventions de l'UE.</p> <p>Les Etats ont été étroitement associés lors de la formulation du PIR, les Ministères sectoriels impliqués disposant d'une bonne connaissance des actions concernant les ressources naturelles dans le cadre du PIR. Par ailleurs, la complémentarité PIN/PIR dans ce domaine vient de la durée de l'appui UE à ce secteur en Afrique</p>

		<p>Centrale (plus de vingt ans) avec un nombre d'acteurs récurrents qui a permis de construire un réseau d'échange d'informations.</p> <p>2.2. Cohérence avec les autres politiques de l'UE</p> <p>Dans le domaine des ressources naturelles, il existe une complémentarité entre l'appui à la gestion des Aires Protégées et les négociations FLEGT. Cependant, un dialogue politique avec l'UE et un appui à la préparation des négociations sur le changement climatique et le post Kyoto (REDD, CDM) sont également recherchés mais restent encore insuffisants au stade actuel.</p>														
National	PIN	<p><b>Traitement du secteur des ressources naturelles dans les différents PIN</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>1.</th> <th>2. PIN 2008-2013</th> <th>3. PIN 2014-2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4. <b>Cameroun</b></td> <td> <p>5. <b>Appui à la gouvernance forestière et à la gestion durable des ressources naturelles</b></p> <p>6. Mise en œuvre du programme sectoriel «Forêts Environnement» (PSFE) en</p> <p>7. vue de garantir l'exécution du plan d'action FLEGT</p> <p>8. contribution financière du PIN Cameroun pour la poursuite d'ECOFAC</p> </td> <td> <p>9. Sous le volet gouvernance, appui à la société civile, mais il n'est pas précisé si les OSC environnementales sont concernées</p> <p>10. Pas de composante « ressources naturelles » dans ce PIN.</p> <p>11.</p> <p>12.</p> <p>13.</p> </td> </tr> <tr> <td>14. <b>Rép. du Congo</b></td> <td> <p>15. Un des secteurs de concentration est : Gouvernance forestière et aires protégées. Inclut :</p> <p>16. Mise en œuvre du FLEGT</p> <p>17. Amélioration de l'octroi des concessions forestières et aménagements, en complément des actions AFD</p> <p>18. Mise en place opérationnelle de la structure de gestion des AP</p> </td> <td> <p>19. Un secteur de concentration est la Gouvernance économique et commerciale, qui inclut le FLEGT et en particulier la mise en œuvre d'un système de légalité du bois (système national de vérification, cellule de légalité forestière et traçabilité, participation des OSC à la mise en œuvre de l'APV). Coordination avec la BM, la France et la BEI</p> </td> </tr> <tr> <td>20. <b>Gabon</b></td> <td> <p>21. La Valorisation et gestion durable des ressources naturelles renouvelables constitue un des trois secteurs hors concentration.</p> <p>22.</p> <p>23. « L'appui de l'UE à la conservation des ressources naturelles renouvelables mérite</p> </td> <td> <p>25. Aucun volet Ressources naturelles dans ce PIN</p> </td> </tr> </tbody> </table>			1.	2. PIN 2008-2013	3. PIN 2014-2020	4. <b>Cameroun</b>	<p>5. <b>Appui à la gouvernance forestière et à la gestion durable des ressources naturelles</b></p> <p>6. Mise en œuvre du programme sectoriel «Forêts Environnement» (PSFE) en</p> <p>7. vue de garantir l'exécution du plan d'action FLEGT</p> <p>8. contribution financière du PIN Cameroun pour la poursuite d'ECOFAC</p>	<p>9. Sous le volet gouvernance, appui à la société civile, mais il n'est pas précisé si les OSC environnementales sont concernées</p> <p>10. Pas de composante « ressources naturelles » dans ce PIN.</p> <p>11.</p> <p>12.</p> <p>13.</p>	14. <b>Rép. du Congo</b>	<p>15. Un des secteurs de concentration est : Gouvernance forestière et aires protégées. Inclut :</p> <p>16. Mise en œuvre du FLEGT</p> <p>17. Amélioration de l'octroi des concessions forestières et aménagements, en complément des actions AFD</p> <p>18. Mise en place opérationnelle de la structure de gestion des AP</p>	<p>19. Un secteur de concentration est la Gouvernance économique et commerciale, qui inclut le FLEGT et en particulier la mise en œuvre d'un système de légalité du bois (système national de vérification, cellule de légalité forestière et traçabilité, participation des OSC à la mise en œuvre de l'APV). Coordination avec la BM, la France et la BEI</p>	20. <b>Gabon</b>	<p>21. La Valorisation et gestion durable des ressources naturelles renouvelables constitue un des trois secteurs hors concentration.</p> <p>22.</p> <p>23. « L'appui de l'UE à la conservation des ressources naturelles renouvelables mérite</p>	<p>25. Aucun volet Ressources naturelles dans ce PIN</p>
1.	2. PIN 2008-2013	3. PIN 2014-2020														
4. <b>Cameroun</b>	<p>5. <b>Appui à la gouvernance forestière et à la gestion durable des ressources naturelles</b></p> <p>6. Mise en œuvre du programme sectoriel «Forêts Environnement» (PSFE) en</p> <p>7. vue de garantir l'exécution du plan d'action FLEGT</p> <p>8. contribution financière du PIN Cameroun pour la poursuite d'ECOFAC</p>	<p>9. Sous le volet gouvernance, appui à la société civile, mais il n'est pas précisé si les OSC environnementales sont concernées</p> <p>10. Pas de composante « ressources naturelles » dans ce PIN.</p> <p>11.</p> <p>12.</p> <p>13.</p>														
14. <b>Rép. du Congo</b>	<p>15. Un des secteurs de concentration est : Gouvernance forestière et aires protégées. Inclut :</p> <p>16. Mise en œuvre du FLEGT</p> <p>17. Amélioration de l'octroi des concessions forestières et aménagements, en complément des actions AFD</p> <p>18. Mise en place opérationnelle de la structure de gestion des AP</p>	<p>19. Un secteur de concentration est la Gouvernance économique et commerciale, qui inclut le FLEGT et en particulier la mise en œuvre d'un système de légalité du bois (système national de vérification, cellule de légalité forestière et traçabilité, participation des OSC à la mise en œuvre de l'APV). Coordination avec la BM, la France et la BEI</p>														
20. <b>Gabon</b>	<p>21. La Valorisation et gestion durable des ressources naturelles renouvelables constitue un des trois secteurs hors concentration.</p> <p>22.</p> <p>23. « L'appui de l'UE à la conservation des ressources naturelles renouvelables mérite</p>	<p>25. Aucun volet Ressources naturelles dans ce PIN</p>														

			<p>d'être poursuivi et développé, vu l'importance de ce secteur dans la diversification du pays, et afin d'assurer la pérennité des acquis des programmes antérieurs, à l'instar de ECOFAC et du PSVAP (Programme sectoriel de valorisation des aires protégées) pour la gestion des parcs nationaux et pour le développement du tourisme communautaire.</p> <p>24. Au niveau national, cet appui se traduira par une participation à la mise en œuvre du PSFE (programme sectoriel Forêts Environnement) en complément des interventions régionales et aux côtés des autres bailleurs de fonds. Inclut également un appui au processus de négociation APV FLEGT</p>	
		<b>26. RCA</b>	<p>27. Le PIN mentionne seulement la nécessité de « répondre à des besoins environnementaux spécifiques », ce qui entre dans le cadre de la bonne gouvernance.</p>	<p>28. Aucun volet Ressources naturelles dans ce PIN</p>
		<b>29. RDC</b>	<p>30. Hors concentration : Gestion durable des systèmes forestiers et protection de la biodiversité, notamment appui à l'institut Congolais de Conservation de la nature (ICCN)</p>	<p><b>31. Secteur 2 : environnement et agriculture durable</b></p> <p>32. OS1 : contribuer à la protection et à la valorisation des écosystèmes forestiers de la RDC ainsi que l'exceptionnelle biodiversité qu'ils abritent (...)</p> <p>33. OS2 : Renforcer la contribution des ressources naturelles renouvelables des AP au développement</p>

				<p>socio-économique local des populations (...)</p> <p>34. OS3 : stabiliser la déforestation des écosystèmes naturels et augmenter la séquestration du carbone</p>
		<p><b>35. Tchad</b></p>	<p>36. 1.3.2 Deuxième domaine de concentration: «Développement durable: infrastructures et</p> <p>37. secteur rural»</p> <p>38. 2) Secteur productif rural et exploitation durable des ressources naturelles</p> <p>39. Renouvelables</p> <p>40. • Résultat 4 – Environnement: Le patrimoine environnemental est conservé et valorisé</p> <p>41. (dont le parc de Zakouma) et des mécanismes fiables de collecte et de traitement de</p> <p>42. l'information environnementale, sanitaire, réglementaire, etc. sont opérationnels</p> <p>43.</p>	<p>44. Secteur 2 : Gestion durable des RN</p> <p>45. OG : promouvoir une utilisation raisonnée et durable des RN en prenant en compte les besoins des populations locales, et réduire ainsi la pauvreté.</p> <p>46. OS1 : Gestion durable des AP et écosystèmes fragiles</p> <p>47. OS2 : gestion durable des ressources pastorales</p> <p>48.</p> <p>49.</p> <p>50. Il n'est pas prévu d'appui spécifique au secteur forestier</p>
<p>ECOFAC V</p>	<p>Evaluation finale, décembre 2015</p>	<p>6. Cohérence (§ 3.6)</p> <p>Au niveau de la cohérence et de la valeur ajoutée communautaire, ECOFAC V a représenté l'unique appui du PIR du 10ème FED qui prévoit un domaine d'orientation axé sur la gestion des ressources naturelles renouvelables visant à améliorer la bonne gouvernance du secteur forestier, des AP et du potentiel halieutique en intégrant la dimension régionale et sa problématique transfrontalière. ECOFAC V est venu en complément des appuis des PIN et est conforme aux stratégies de l'UE et de ses partenaires. Cette complémentarité avec les PIN n'est pas aisée à évaluer car elle ne repose sur aucune convention précise mais plutôt sur des accords pris en fonction des circonstances et des urgences signalées par les responsables. Le programme a généré une synergie avec les interventions des autres états membre de l'UE (GIZ au Cameroun et en RDC, etc.). Les résultats escomptés et leurs impacts sur le terrain rejoignent ceux des autres donateurs et des pouvoirs publics. ECOFAC s'inscrit en complémentarité avec les programmes régionaux tels PACEBCo (BAD), CARPE (USAID), CAWHFI (UNESCO) et le projet GEF/PNUD en appui au TRIDOM et est en synergie avec les actions de la FAO, WCS, WWF, APN dans les AP et leurs périphéries. Enfin, les objectifs d'ECOFAC V se sont bien intégrés aux politiques et aux stratégies régionales et internationales actuellement menées dans la région.</p>		
<p>Régional</p>	<p>DOCUMENTATION INTERNE UE 2012 Gabon</p>	<p>La complémentarité entre les activités PIN et PIR existe en grandes lignes, mais la dissociation opérationnelle des programmes PIN et PIR</p>		

		réduit la nécessité des Etats-membres de se coordonner avec leurs organisations régionales
<p>• <b>I1.6.4 – Degré de complémentarité pour l’instabilité politique, la gouvernance démocratique, la consolidation de la paix et la sécurité.</b></p>		
<p><u>Le secteur de la Paix et de la Sécurité</u> est celui où la configuration de l’aide de l’UE a été la plus complexe, avec une diversité d’instruments et d’échelles d’intervention. La réponse stratégique de l’UE s’est articulée de façon cohérente entre les différents dispositifs qu’elle met en œuvre à différents niveaux et avec d’autres partenaires. En ce qui concerne les PIN, l’appréciation est mitigée. Le secteur Paix et Sécurité n’est le plus souvent envisagée que sous l’angle de gouvernance publique et de l’État de droit, qui se concentrent sur les domaines de la justice, la police et la Défense. Ces dimensions ne sont que peu présentes dans les PIR 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> FED ce qui rend les PIN complémentaires, cependant les aspects de prévention des conflits et de réhabilitation post-conflit sont finalement peu ou inégalement traités dans les PIN comme dans les PIR. Par exemple, le PIN RDC en 2008 traite de façon extensive de la situation du conflit à l’œuvre dans le pays mais le PIN 2014 ne fait pas de mention de consolidation de la paix ou d’action tenant compte de la situation post-conflit du pays. A l’inverse le PIN RCA 2008 ne fait pas mention d’une stratégie de prévention des conflits, ce que le PIR 10<sup>e</sup> FED n’aborde pas non plus.</p> <p>En ce qui concerne la complémentarité des actions dans le secteur Paix et Sécurité se concentrant sur la région Afrique centrale et la CEEAC (tels que PAPS I et PAPS II) avec celles au niveau continental, notamment l’APSA (Facilite de Paix), la complémentarité est forte et structurelle. Elle a été positivement travaillée lors de la conception des actions régionales telles que le PAPS II. La complémentarité et la cohérence entre les actions prévues dans le PIR dans le domaine Paix et Sécurité et le programme de soutien à l’APSA de l’UE sont garanties par le fait que ce dernier ne peut soutenir que les activités de l’UA et des OR qui sont prévues dans la Feuille de Route de l’APSA, et la Feuille de route Paix et Sécurité de la CEEAC reprend l’articulation de celle de l’UA et s’inscrit dans la continuité des objectifs de l’APSA. De plus, la note de conception du PIR 11<sup>ème</sup> FED montre la prise en compte du besoin d’améliorer les modalités de coopération CEEAC/UA pour l’opérationnalisation de l’APSA. Il en va de même pour la Facilite de Paix en Afrique. La Facilité de Paix a pour objectif général de soutenir la Commission de l’UA et les OR dans la mise en œuvre du programme africain pour la Paix et la Sécurité. L’avenant au PAPS II fait état d’une constante recherche de synergies entre les initiatives. Ainsi l’action du PAPS II vise à renforcer les efforts coordonnés de la CEEAC et de l’Union Africaine pour mettre en œuvre la politique sécuritaire continentale définie par l’APSA, en synergie avec la Facilité de Paix du Programme Indicatif Régional (2008-2013).</p> <p>L’IcSP apparait comme une initiative complémentaire dans la structure d’action de l’UE en matière de Paix et de Sécurité. Les contributions de la Facilite de Paix et du PIR représentent des appuis stables et prévisibles, qui permettent d’établir un lien constructif entre l’UE, la CEEAC et les EM. En même temps, les instruments tels que l’IcSP permettent de réagir rapidement à des développements de conflictualités. Par ailleurs, cette réaction rapide est permise grâce au volet de l’ISCP « Assistance en réponse à des situations de crise ou de crise émergente pour prévenir les conflits, qui représente 70% de son budget. D’après l’évaluation de mi-parcours de l’IcSP, cette assistance est mise en œuvre dans des domaines peu couverts par les autres modalités de réponse de l’UE. Dans le cas de l’APSA comme celui de la Facilite de Paix, les documents d’évaluation collectés couvrent peu les réalisations en Afrique Centrale. Certaines réalisations apparaissent cependant. Grace au soutien apporté par l’APF à travers l’APSA, la FOMAC a notamment pu être certifiée par le comité de l’UA ; le MARAC a augmenté son niveau d’analyse et a mis en place une veille stratégique ; une unité de médiation a été mise en place et la Facilite de Paix a supporté l’opération de paix sous commandement africain dans le bassin du Lac Tchad (chevauchement zone CEEAC/CEDEAO). Enfin au sommet de cette structure de réponse de l’UE se trouve la coopération intra-ACP. Dans le domaine Paix et Sécurité celle-ci se concentre sur la Facilité de Paix en Afrique, et prévoit pour sa stratégie 2014-2020 un soutien a la mise en œuvre des opérations de paix sous commandement africain, de renforcer l’APSA, de faciliter les actions rapides de prévention des conflits et de renforcer le dialogue UE-UA dans ce domaine. La phase de terrain devra permettre de confirmer cette complémentarité des différents niveaux de la réponse stratégique de l’UE dans le domaine Paix et Sécurité, qui apparait clairement dans les documents de formulation, mais seulement en creux dans les activités réalisées. (I161)</p>		
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE UE Gabon, 2014	Dans le secteur Paix Sécurité, la complémentarité du PAPS II est avérée avec la Facilité Paix (APF) notamment pour le financement des experts de la CEEAC/MARAC, ainsi qu’avec le programme CRIMGO, de façon plus opérationnelle, dans le secteur de la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée et en matière de renforcement des capacités de surveillances et gestion (CRESMAC).



## 1.2 Matrice d'information – QE 2 Paix, Sécurité et Stabilité

QE 2 : Paix, sécurité et stabilité		
Dans quelle mesure la coopération régionale de l'UE a favorisé la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique Centrale ?		
CJ2.0 – La coopération régionale de l'UE en matière de paix et sécurité et de stabilité a atteint les produits qui en était attendus		
Produits	Résultats	Impacts
Performances du DIHPSS améliorées; institutions régionales appuyées; Soutien CEEAC significatif aux EM en bonne gouvernance et prévention des conflits	Les capacités institutionnelles et organisationnelles de la CEEAC ont été renforcées pour la mise en œuvre de la feuille de route « Paix et Sécurité »	Conflits prévenus, gérés et résolus
Cadre juridique et mécanismes de coopération améliorés; Décisions politiques cohérentes et suivies pour la gestion des crises/conflits des Etats membres	Le développement institutionnel du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) a été durablement accru	
Systèmes d'information et d'alerte renforcés; nombre et qualité des analyses et rapports augmentés	Mécanisme d'alerte rapide (MARAC) a été opérationnalisé, dûment informé et intégré au processus de décision	
Capacités de la FOMAC renforcées ; nombre et qualité des médiations accrues	Les conflits et tensions ont été réduits avec l'intervention de la FOMAC et des médiations de la CEEAC	
Programmes de renforcement des capacités et équipements des Centres de formation régionaux développés	Les centres de formation et les capacités des forces de sécurité et de police ont été renforcées	
Mécanismes de coordination établis et opérationnels avec la société civile	Partenariats avec la société civile ont été renforcés dans le domaine P&S	
Capacités d'Observation électorale améliorées; standards électoraux développés	Les élections ont été plus transparentes et moins contestées	Stabilité politique accrue
Mécanismes d'échanges d'information et structures régionales plus efficaces dans la lutte contre les APLC, criminalité transfrontalière, trafics de drogue, migrations illégales, etc.	Les capacités régionales ont été renforcées dans la gestion des problématiques frontalières et transfrontalières	
Capacités régionales augmentées pour lutter contre l'insécurité maritime et la piraterie dans les pays côtiers du Golfe de Guinée	La sécurité des routes maritimes a été améliorée	

### Évaluation du critère de jugement (1 page) :

La coopération régionale sur le secteur Paix et Sécurité (P&S) a pris en ampleur entre 2008 et 2016, et se décline sur plusieurs niveaux :

- renforcement de capacités de la CEEAC à travers les projets PAPS I (4.8M€), PAPS II (15M€), et PARCIC (19M€), ainsi qu'au travers du African Peace Facility (APSA I: EUR 5,176,881 for ECCAS (2011-2015) ; APSA II (interim): EUR 465,795 for ECCAS (2015) ; APSA III: EUR 3,428,102 for ECCAS (2016-2018) ; Training centres in Peace and Security: EUR 1,426,332 for ECCAS (2012-2015))
- Opération de soutien à la paix, réagissant aux menaces sécuritaires régionaux par des moyens civil et militaires: CEEAC MICOPAX II, IA, IB, IC, ID, IE: EUR 66, 313,337 (2009-2013) ; Avec UA MISCA I, II: EUR 81, 472,000 (2014) ; RCI-LRA (Regional Cooperation Initiative against the Lord's Resistance Army) I, II: EUR 2,924,093 (2013-2016), couvrant les zones frontalières entre RDC, RCA, Ouganda and Sud Soudan; Multi National Joint Task Force against Boko Haram: EUR 50,000,000 (2016-2018), couvrant les zones frontalières entre Tchad, Niger, Nigeria et Cameroun; Deployment of Human Rights Observers and Military Experts in Burundi: EUR 8,000,000 (2016-2017)
- Soutien à la CEEAC au travers de l'APSA : 5,3 millions € pour la CEEAC (pour la période 2011-2014) ; L'appui aux Centres de Formation de 11,4 millions €, dont 1,4 millions € pour la CEEAC (pour la période 2012-2014)
- Soutien à diverses missions CEEAC au travers du mécanisme de réponse rapide de l'UA :
  - Regional Cooperation Initiative against the Lord's Resistance Army I, II, III: EUR 2,6M (2010-2013)
  - ICGLR / Joint Verification Mechanism I, II: EUR 863,000 (2015)
  - African-led International Support Mission in the CAR MISCA planning: EUR 1,084,324 (2013)

- African Union Commission mediation efforts for CAR (Brazzaville forum): EUR 280,000 (2015)
- Deployment of Human Rights Observers and Military Experts in Burundi I & II: EUR 4,620,000 (2015-2016)
- Burundi mediation (managed by EAC): EUR 300,000 (2016)
- Programmes Spéciaux Golfe de Guinée au travers de l'IfS et IcSP:
  - CRIMGO (2009 – 2016) :4.5M€
  - GoGIN (2016 – 2020) : 9.3M€
- Aux niveaux nationaux, les PIN ont été poursuivis dans chacun des pays membres de la CEEAC, mis à part en RCA pendant la période de conflit, où des fonds de coopération spéciaux ont été dispensés par le Bridging Facility (pour un montant de 119M€) comme mesure de transition.

La coopération régionale se fait donc par une architecture complexe, multi-niveaux et jouant sur plusieurs temporalités.

Concernant le renforcement de capacités (I.2.0.1), les appuis dispensés par l'UE ont atteint les produits souhaités, si l'on prend en compte que la mise en œuvre du renforcement de capacités de la CEEAC interagit avec un environnement complexe, lent et qui est marqué par des réticences institutionnelles. Les produits n'ont cependant pas mené aux résultats escomptés en termes de construction de capacités institutionnalisées de la CEEAC, de réformes structurelles, de gouvernance démocratique, et de réduction de la distance entre la CEEAC et la réalité du terrain dans les 11 pays concernés. (CF. CJ2.2 et 2.4)

Pour les projets PIR, le PAPS I et II ont été sous-contractés et délivrés par une assistance technique internationale (AT) dont l'appui a dans l'ensemble été considéré d'une qualité relative selon les interlocuteurs à l'intérieur de la CEEAC, et mauvaise selon l'UE. La sous-contractualisation a donné peu d'influence à l'AT en cas d'inerties institutionnelles pour accomplir ses tâches, et le dialogue politique européen a été quasi-absent durant 10 années. Par ailleurs, le PAPS 2 a été placé sous égide du DIHPSS au lieu du Secrétariat, et sous le leadership du General Garcia qui n'a pas pour intérêt personnel que la CEEAC s'institutionnalise de manière systémique. Les produits de l'AT ont donc été fortement diminués dans leurs effets possibles sur les capacités de la CEEAC. Certains produits ont été atteints malgré une conceptualisation de projets peu cohérente, un manquement aux étapes de diagnostic des faiblesses structurelles de la CEEAC et de l'économie politique de la région et de l'institution elle-même.

L'AT a effectué de nombreuses activités de formation, études et contractualisation de missions courtes en soutien aux cadres de la CEEAC. Cependant, l'absentéisme des cadres de la CEEAC a mené au mieux à un travail de substitution par l'AT, et au pire à une isolation de celle-ci et de son enlèvement dans les politiques internes au DIHPSS. Par ailleurs, cet absentéisme a impacté négativement sur les processus de pilotage des projets, notamment du PAPS II, au cours duquel seules 3 comités de pilotage ont été tenus. D'un point de vue institutionnel cependant, des renforcements de capacité de certains services ont été atteints, ne serait ce qu'à travers les travaux d'infrastructure du MARAC ou la création du service de médiation au sein de la CEEAC. Malgré les efforts enregistrés, la durabilité de ce renforcement de capacité est cependant miné par le manque de contiguïté financière de l'institutions et des rivalités internes.

Dans l'ensemble cependant, la capacité d'absorption des fonds européens par la CEEAC est faible. Sous la période d'évaluation couverte, les montants ont quasi quadruplé pour la programmation régionale avec la CEEAC (4.8 M€, 15 M€ et 19 M€), sans que celles-ci ne prouvent capable d'atteindre des résultats pérennes d'évolution d'une programmation à une autre. La programmation sur le Golfe de Guinée se démarque un tant soit peu au niveau des résultats. Les programmes GoGIN, PASSMAR CRIMGO ont permis de mettre en place des infrastructures physiques et stratégiques qui permettent de mieux organiser des patrouilles maritimes, et de commencer un travail d'harmonisation de législation punitive contre la criminalité maritime. Par contre, la cohérence interne des projets pêche de par leur attention exclusive à la dimension maritime du problème de piraterie.

Concernant les appuis aux opérations de soutien à la paix, les appuis dispensés ont été d'ordre matériel, formatif et logistique dans 3 cas différents : la stabilisation en RCA, le combat contre la LRA et le combat contre Boko Haram. Dans les 3 cas cependant, les objectifs stratégiques étaient flous. Les produits ont donc été délivrés, mais la compréhension de la chaîne de résultats qui devait en découler est incertaine (I.2.0.1).

La gouvernance démocratique a été insérée comme thème transversale dans le renforcement de capacités de la CEEAC, et à travers des actions bilatérales de l'UE avec les EM. Cependant, les activités n'ont pas été proportionnées au niveau de priorité qui lui était donnée dans les PIR, et les activités n'ont pas mené à des résultats tangibles concernant la réduction de conflictualité transfrontalière, la circulation des armes, le renforcement des Droits de l'Homme. Bien que la capacité de compréhension et d'analyse des enjeux soit renforcée, aucun effet ne se matérialise en dehors de la CEEAC (il n'y a par exemple qu'un seul homme qui travaille sur le trafic d'armes, et qui se disperse dans ses tâches, ne produisant rien de concret). La gouvernance reste un moteur de conflictualité et d'instabilité importante dans la région (I.2.0.2).

### **12.0.1 – Degré de mise en œuvre des activités associées à la prévention, la gestion et la résolution des conflits (Cf. CJ22)**

Le secteur Paix et Sécurité (P&S) a pris de plus en plus d'importance depuis les 10 dernières années dans la coopération régionale de l'UE comme secteur de concentration compte tenu de sa primordialité comme préalable à tout autre type d'intégration. La coopération régionale de l'UE est déployée à travers différents instruments, principalement la Facilité de Paix (APF) et le Programme Indicatif Régional (PIR). Les 3 PIR 9ème, 10ème, et 11ème FED donnent une importance première au renforcement de capacité de la CEEAC et à la modernisation de sa structure afin de pouvoir prendre en charge les dossiers P&S dans la région. Les budgets du PIR pour le domaine ont progressivement quadruplé au cours des 3 cycles de programmation : 4,8 M€ pour le PAPS I (9ème FED), 15M€ pour le PAPS II (10ème FED) et enfin 19M€ pour le PARCIC (11ème FED).

Des objectifs similaires se répètent à travers les 3 projets PIR, surtout entre le PAPS 1 et 2. Cela indique en premier lieu un problème de progression des résultats. Les théories de changement se sont basées sur des suppositions peu convaincantes, comme par exemple l'implication des EM dans la construction de la CEEAC. Les obstacles institutionnels ont rendu la tâche difficile à l'AT et à l'UE dans l'aboutissement des produits à des résultats durables. Par ailleurs, la répétition d'objectifs similaires entre le PAPS 1 et 2 est dû au temps alloué à la sous-contractualisation de la formulation du PAPS 2 à une équipe externe ayant un temps de travail de 2 mois. de consultants. Ces différents éléments contribuent à expliquer les difficultés de progression.

Pendant le PAPS I, 2 assistants techniques ont été affectés au secrétariat du SG. Un appui aux cadres du secrétariat a été fournis sous forme de formations, appui au recrutement, production de documents stratégiques, projet de réorganisation afin de mieux positionner la CEEAC sur les questions de P&S.

Concernant l'appui au MARAC, des séminaires d'échange et des formations ont été organisés, et le PAPS a fourni un appui en infrastructure de connectique pour assurer la logistique du système d'alerte. Cinq correspondants décentralisés ont été mis en place au Burundi, Tchad, Cameroun, RCA et RDC, quoique sans leur fournir le matériel nécessaire. L'AT a appuyé le MARAC pour développer la médiation, l'observation électorale, la lutte contre l'insécurité transfrontalière, contre la circulation d'Armes Légères et Petit Calibre (ALPC) et la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS). Trois contrats de partenariat ont été signés avec des OSC pour la mise en œuvre d'activité dans le domaine P&S et leur association à des activités de la CEEAC. Une vingtaine de missions courte durée ont été effectuées portant sur des études de faisabilité, états des lieux et recommandations sur les domaines précités (ex : appui au SG ; appui à la mise en place du Fonds d'affectation spécial COPAX ; appui au développement de la qualité d'analyse du MARAC, etc). Cependant, ces missions n'ont pas abouti sur des résultats notables.

Avec le PAPS II, une autre assistance technique a été recrutée pour appuyer des points clé de la CEEAC (MARAC, SG, unités techniques ALPC et OSC) au travers d'une approche projet sur base de devis-programmes. Ce choix n'a pas pris en compte les recommandions du 9ème FED indiquant qu'un accompagnement politique était nécessaire pour appuyer l'AT du poids de l'UE. L'AT était composée d'une chef de projet, un expert formation, un expert contrats/finances, un expert appui au MARAC et 2 experts court-terme pour le développement du MARAC et la révision du COPAX. Plusieurs obstacles ont été rencontrés dans la mise en œuvre du projet, à savoir l'arrivée tardive de l'AT, la mise en suspens du projet PAPS II en raison des arriérés de la MICOPAX et l'absentéisme persistant des cadres de la CEEAC, un problème déjà identifié au sein du PAPS I. Comme pour le PAPS I, les activités ont donc été mises en œuvre, sans pour autant atteindre les résultats escomptés. Il faut souligner la répétition entre le PAPS I et PAPS II des hypothèses de départ, qui s'étaient pourtant révélées dès le PAPS I comme erronées (ex : concernant l'implication des EM et l'acquittement de contributions).

Au niveau des activités, le PAPS II a visé la révision du COPAX. Malgré une mission court terme effectuée pour mettre en place la feuille de route de la réforme, aucune action n'a pu être entreprise par la suite dû à un manque d'implication des parties prenantes (notamment des EM). Un service de médiation a fait ses débuts au sein de la CEEAC à travers un appui technique soutenu. Par ailleurs, un focus a été donné de nouveau au développement du MARAC, avec le renforcement de nouvelles infrastructures physiques et connectiques (le MARAC avait déménagé entre le PAPS I et 2), la formation de correspondants décentralisés et leur dotation en matériel dans 10 EM.

Au niveau de la Force Multinationale d'Afrique Centrale (FOMAC), le service intégré de formation a été créé, un appui a été donné par des formations aux centres de formations de la CEEAC pour augmenter la qualité didactique. Pour la composante civile, un projet de concept pour la mise en œuvre de la composante civile au sein de la FOMAC et des Opérations de Maintien de la Paix (OMP) en général a été développé. Celui-ci a été suivi d'un stage de formation et de familiarisation. De nombreux appuis ont été fournis aux unités techniques (ALPC, OSC, observation électorales) sur la bonne gouvernance par :

- le recrutement et la prise en charge d'experts,
- la mise en place de missions court-terme,

- la formation de gestionnaires du processus électoral,
- la création d'un partenariat (plateforme) de plusieurs acteurs (douanes, chefs de police, Interpol) pour permettre un échange de renseignements sur les questions transfrontalières,
- la création d'un réseau de contact de personnes ressources en charge de problèmes de démarcation des frontières entre EM, et
- la dispense de formations aux CENI dans des EM.

Sous le PAPS II, la mise en place du SIF a été réalisée grâce au recrutement d'un chef de service, tandis que l'AFP a recruté un expert en formation. Pourtant, au sortir du PAPS II, le SIF n'avait pas atteint les résultats escomptés. Le chef de Sv a finalement manqué à ses fonctions et n'entretenait pas de rapport avec le chef de l'AT. Il n'y a pas eu de feuille de route claire établie mettant en place un plan de formation, ni de base de données, ni de développement de curricula. En définitive, le SIF n'a pas représenté une priorité pour le DIHPSS.

C'est aussi au sein du PAPS II qu'un appui spécifique à été fourni à la CEEAC, sur demande de son secrétaire général et de ses membres, sur les questions de sécurité dans le Golfe de Guinée. Le PAPS II a dispensé des séminaires au profit de tous les EM, un appui technique pour le développement de procédures et règles de fonctionnement du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC) et pour la création d'un centre interrégional de coordination (CIC) tant en termes d'équipement qu'en formations.

Pour les 2 PAPS, les contributions de l'AT sont controversées selon les interlocuteurs. La construction de l'assistance technique était objectivement complexe : placer des experts au sein d'une structure dont les fonctionnements internes sont intentionnellement flous, sans appui politique soutenu de l'UE et travaillant dans un contexte généralisé d'absence de cadre a fortement limité, voire neutralisé l'efficacité et la pérennité de ses activités. Les relations avec le responsable étaient particulièrement difficiles, et ont contribué à isoler l'AT, surtout au sein du PAPS 2. Compte tenu des difficultés rencontrées avec l'absence continue des cadres au sein de la CEEAC, il semblerait cependant que l'AT ait souvent fait un travail de substitution au sein du Département d'Intégration Humaine, Paix, Sécurité et Stabilité (DIHPSS). Cet élément ainsi que des luttes de pouvoir au sein de la CEEAC impliquant des personnalités clé de la CEEAC et du DIHPSS en particulier ont empêché la durabilité de certains résultats obtenus par les activités, entre autre concernant les dispositions du MARAC et du service de médiation. Ironiquement, alors que les PAPS avaient pour objectif de renforcer la CEEAC sur les questions paix et sécurité, placer l'AT sous la tutelle du DIHPSS plutôt que sous la tutelle directe du Secrétaire Général a contribué à rendre l'AT inefficace.

Pour le PARCIC, un apprentissage s'est effectué au niveau de l'UE et a résulté en un changement de stratégie vis-à-vis de la CEEAC : plus aucune aide n'est donnée directement à la CEEAC. La gestion du programme est centralisée par l'UE et les actions mises en œuvre par d'autres opérateurs (subventions ou contrat de délégation), comme l'UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime). Le soutien aux capacités de la CEEAC se concentre sur le Département pour les Programmes, Budget, Administration et Ressources Humaines (DPBARH) afin d'apporter de la cohérence et durabilité aux actions entreprises avec le DIHPSS en travaillant en priorité sur systématisation et la gestion des ressources humaines afin d'assurer un travail technique pérenne. Une attention particulière est redonnée aux processus de réformes institutionnelles, au renforcement de capacités du COPAX et à l'assistance technique pour le conseil stratégique et opérationnel. Un nouvel élément s'ouvre sur le renforcement des cadres législatifs nationaux et des capacités des pouvoirs publics contre les trafics des ressources naturelles et le braconnage.

Des programmes complémentaires du PAPS II et du PARCIC se sont également mis en place sur le Golfe de Guinée, notamment CRIMGO (Critical Maritime Routes Gulf of Guinea, programme mis en place entre 2009 et 2016 au travers du IcSP avec un montant de 4.5), et GoGIN (Gulf of Guinea Interregional Network – 2016 – 2020 - ayant pour but de mettre en place un réseau de collaboration entre 19 pays côtiers et institutions régionales, d'un montant de 7.5 M€ venant de la Commission). Des entretiens indiquent que ces programmes ont contribué à la mise en place d'une architecture stratégique de veille de la piraterie et à un début d'harmonisation des cadres judiciaires de différents EM de la CEEAC ayant accès au Golfe. Des activités de soutien à la gouvernance maritime ont été mises en place, mais des activités complémentaires de transformations des causes structurelles de piraterie sur la partie terrestre des EM sont encore manquantes : veille sur le blanchiment d'argent, sur le lien avec la corruption, actions importantes sur la réduction de pauvreté et des inégalités structurelles des pays, diversification de l'économie.

La CEEAC est aussi appuyée par l'APF dans le cadre du soutien européen à l'APSA. Sous l'APSA I, le soutien financier à la CEEAC a été de 5,3 M€ après une coupure de budget. En Mai 2011 et Juillet 2015, le personnel suivant a été pris en charge : Officier de Liaison avec l'UA, Expert Collecte de Données, 2 Analystes, Coordinateur de Programme APF, Gestionnaire de programme APF, Comptable APF,



Conseiller Juridique/composante civile, Officier composante aérienne (EMR), Officier composante navale (EMR), Officier composante Navale (EMR), Officier composante Gendarmerie, Police (EMR), Officier civil (EMR), Officier Traitant Administration (EMR), Officier Traitant logistique (EMR), expert Formation SIF.

Grâce au soutien apporté par l'APF à travers l'APSA, la FOMAC a pu être certifiée par le comité de l'UA, permettant ainsi le déploiement de ses troupes dans des OMP ; le MARAC a augmenté son niveau d'analyse et a mis en place une veille stratégique ; une unité de médiation a été mise en place avec une équipe de 10 médiateurs formés dans le cadre du soutien APF ; une feuille de route pour le développement de l'architecture de médiation de la CEEAC a été établie.

Le montant alloué à l'APSA interim a été de 0,5 M€ (en attente du soutien à l'APSA 2016 à 2020) et a de nouveau permis de soutenir des activités au MARAC, dans le service de médiation et pour la FOMAC. Concernant le MARAC, les activités financées par le soutien APSA ont été :

- l'organisation du forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique
- l'atelier sur les migrations dues aux conflits en Afrique à Durban
- la conférence sur la néo-géopolitique des opérations de maintien de la paix
- le meeting des points focaux du combat contre la LRA tenu par l'UA et l'UNOCA
- La revue programmatique sur le système d'alerte précoce.

Concernant les activités de médiation, l'APF a permis la participation à des meetings préparatoires pour le sommet extraordinaires des chefs d'états d'ECCAS et CEDEAO sur le combat contre Boko Haram ; l'élaboration d'un rapport de risques et mitigation pour les chefs d'Etat d'ECCAS afin de soutenir la RCA durant la période transitionnelle ; l'observation d'élections en RCA et la participation à un groupe d'analyse stratégique afin d'identifier une stratégie de médiation conjointe au Burundi.

Pour la FOMAC, les activités ont inclus des exercices pour la préparation et mise en œuvre d'Operations de paix (Amani Africa II, Central Accord 16) ; l'organisation d'ateliers sur les réponses judiciaires aux actions terroristes ; la tenue d'une conférence sur la sécurité maritime internationale ; l'organisation d'un séminaire d'organisation conjointe entre ACCORD (African Centre for the Constructive Resolution of Disputes) et CEEAC.

Outre l'appui alloué à la CEEAC en termes institutionnels et technique, l'UE a également soutenu le déploiement d'une force régionale en RCA sous l'égide de la CEEAC d'abord (MICOPAX), puis sous l'égide de l'UA avant qu'un transfert ne s'opère sous l'égide de l'ONU. L'UE a soutenu le déploiement MICOPAX avec des montants conséquents (entre 2009 et 2010, la MICOPAX a reçu près de 50 M€). La force déployée a varié selon les années en termes de contingents, faisant parfois défaut sur le déploiement d'une composante civile. Elle a été déployée sur diverses parties du territoire de la RCA dans le but de restaurer l'autorité de l'Etat et de sécuriser Bangui ainsi que l'arrière pays. La force a participé aux activités de DDR, à l'accompagnement de missions diplomatiques et à des patrouilles dans le but de protéger les civils. Des activités RSS ont aussi été menées, comme :

- Formation des forces armées de RCA,
- Renforcement des capacités de la gendarmerie en technique de maintien d'ordre et police judiciaire,
- Renforcement des capacités des forces de sécurité en technique de maintien de l'ordre et police judiciaire,
- Formation des gardiens de prisons,
- Formation de gardes – forestiers.

Les rapports MICOPAX ont tous souligné une inquiétude par rapport à la lenteur du processus DDR et à l'instabilité dans la partie Nord-Est du Pays. Cette inquiétude s'est révélée fondée compte tenu de la formation des Seleka et de leur descente sur Bangui.

La MISCA I, déployée sous l'égide de l'UA entre Aout 2013 et Mars 2014 a d'abord reçu 50 M€ dans sa première année mais n'en a consommé que la moitié. Pendant MISCA II, mission renouvelée entre avril et septembre 2014, le budget consommé s'est élevé à 46,2 M€. La mission a effectué des activités politiques, sécuritaires, humanitaires, administratives et opérationnelles. Elle a entre autre participé aux négociations régionales et à un sommet régional marquant le début du gouvernement de transition. 5 observateurs de DH furent aussi placés au sein de la MISCA II pour mettre en place des mécanismes de suivi de violations des DH, et des processus de consultations et mise en réseau des autorités, des OSC, des organisations internationales et autres parties prenantes. D'autre part, l'UE a contribué en matériel pour la mission.

Enfin, l'UE a apporté des soutiens spéciaux en termes de gestion de conflit à travers des opérations comme le combat contre la LRA avec la force régionale RCI-LRA et le combat contre Boko Haram au Sahel avec la mise en place de la MNJTF. Pour la RCI-LRA, déployée sous l'égide de l'UA, avec financement du FED à travers le mécanisme de réponse rapide de l'APF (2 M€) entre Janvier 2013 et Mai 2016 (avec extension de 1 M€), l'appui de l'UE est apporté au mécanisme de coordination conjointe, comprenant les ministères de la défense de l'Ouganda, de la RDC, du Sud Soudan et de la RCA, aux quartiers de la force (soutien matériel) et à la préparation et adoption de documents stratégiques (concepts d'opérations, règles



d'engagement, procédures standards, etc.). La force a effectivement mené à un affaiblissement de la LRA, un déclin de leur effectif, une baisse des attaques, et à des réintégrations. Les activités de processus d'accompagnement des soldats sortants ont cependant été faibles.

La MNJTF fait quant à elle partie d'un effort européen plus intégré et plus large. L'engagement européen de soutien à l'action militaire contre Boko Haram s'élève à 50M€. Celui-ci démontre une réflexion plus poussée sur les questions de transition tactique entre la phase aigue militaire et la phase de stabilisation nécessaire, même si en pratique, ce lien est encore difficilement fait. Pourtant, la notion de sécurité humaine n'est pas encore entièrement reflétée dans la stratégie contre Boko Haram, et les objectifs finaux que l'UE cherche à atteindre ne sont pas clairement établis, induisant de fortes confusions au sein de la cellule de coordination et de liaison appuyant les troupes de la MNJTF. L'appui européen a abouti sur des formations et un appui tactique aux troupes combattant Boko Haram qui ont eu pour effet une capacité d'intervention tactique concluante dans la phase aigue du combat contre Boko Haram. La transition vers la phase de stabilisation est cependant largement incertaine. Par ailleurs, l'appui à la MNJTF n'a en rien cherché à transformer les moteurs de conflit profonds, et pose question par rapport au renforcement et au capital politique octroyé aux chefs d'Etat de régimes autoritaires se souciant peu des zones frontalières dans lesquels Boko Haram gravite depuis de nombreuses années.

Région	PIR 10èmeFED (2008-2014)	L'agenda d'intégration se développe autour de plusieurs documents de programmation des deux institutions régionales et va au-delà du contexte temporel et financier du PIR du 10ème FED, dont l'objectif global est de favoriser en Afrique centrale la paix et la sécurité et une croissance qui puisse permettre une réduction de la pauvreté. Le dialogue avec la société civile et les acteurs locaux sur les questions couvertes par la stratégie conjointe constitue un facteur important pour assurer sa mise en œuvre, et les conditions seront créées pour que les acteurs non étatiques puissent jouer un rôle actif dans le développement, la construction de la démocratie, la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit. Dans la plupart des tensions et conflits dans la région, il existe des interactions entre dimensions intérieures et extérieures au pays. L'impact des conflits aux portes de la région, surtout dans la zone des Grands Lacs et au Darfour, constitue un facteur d'instabilité. L'institution (CEEAC) est encore dans une phase de structuration et de recrutement du personnel avec l'appui de la BAD, de l'ACBF et de la CE. [...] La cohérence et la complémentarité entre le PIR et les PIN sont restées faibles à l'exception du secteur des ressources naturelles. De plus, la gouvernance n'avait pas été considérée comme un thème transversal dans la stratégie, alors qu'elle constitue un problème important de la région. [...] L'appui apporté par la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique à la Force multinationale de la FOMUC (CEMAC), devenue MICOPAX (CEEAC), a permis de répondre aux nécessités de gestion de crise immédiate en favorisant une approche régionale. La facilité de soutien à la paix appuie aussi le renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC dans le cadre de la construction de l'architecture africaine de paix et de sécurité, en complémentarité avec les appuis du PIR. Il s'agit notamment de soutiens dans les domaines suivants: alerte rapide, brigade régionale dans le cadre de la force africaine en attente, renforcement des capacités administratives et financières et soutien au renforcement des relations avec l'UE via un officier de liaison de la CEEAC auprès de l'UA. [...] Dans le domaine de l'intégration politique, l'appui vise la consolidation de la stabilité et de la paix régionales, en contribuant à renforcer les capacités de la région en matière de prévention, gestion et résolution des conflits, et à développer l'architecture de paix et de sécurité en Afrique centrale. La participation active des États membres de la CEEAC aux initiatives de paix et de sécurité est décisive. La cohérence entre opérations de paix et de consolidation de la paix doit être renforcée, ainsi que celle entre moyens civils et militaires d'intervention. Ce processus vise à concrétiser au niveau de l'Afrique centrale la dynamique de construction de l'architecture continentale de paix et de sécurité pilotée par l'UA. Le renforcement du dialogue entre la CEEAC et l'UA est essentiel pour ce processus. Domaine de concentration «Intégration politique». L'appui vise à consolider la stabilité régionale en contribuant à renforcer les capacités de la région en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits et de consolidation de la paix, dans le cadre de l'architecture continentale de paix et de sécurité en Afrique centrale et des engagements et obligations des États membres dans le contexte onusien.
--------	--------------------------------	---

Région	PIR 10èmeFED Annexe 7b, 2008	Operations effectuees : La CEEAC s'engage peu a peu dans des actions concretes de prevention et de gestion des crises sur le terrain. Ainsi : - • Depuis le 12 juillet 2008 la CEEAC a pris responsabilite de la Force multinationale en RCA, auparavant sous l'egide de la CEMAC et rebaptisee de puis lors MICOP AX. La MICOPAX exerce de puis janvier 2009 un mandat multidirnsionnel et elle est dirigee a cette fin par un Representant special du President du Comite ad hoc de la mission (President de la Republique gabonaise); • La CEEAC participe, a titre d'observateur regulier, au processus de suivi des accords TchadSoudan et, plus ponctuellement, au processus international de recherche de la paix dans l'Est de la RDC; • La CEEAC a engage le montage et la mise en reuvre d'une strategic de securisation du Golfe de Guinée; • La CEEAC a deploye six missions d'observation des elections dans les pays de la sous-region depuis 2006; • Un ambitieux Programme Frontieres de la CEEAC, s'inscrivant dans le Programme Frontieres de l'Union africaine, est en preparation dans l'objectif de renforcer ala fois la securite transfrontaliere et l' integration regionale.
Région	DOCUMENT ATION INTERNE CE Gabon 2012	Au niveau régional plusieurs programmes centralisés et décentralisés apportent un appui à la CEEAC pour renforcer ses capacités en termes de prévention et gestion de conflits. Il s'agit du PAPS II, d'un montant de 14,2 M€, financé sur le PIR, pour être mis en œuvre pendant la période 2010-2016 (en tenant en compte l'avenant en cours d'approbation) et de deux projets panafricains financés sur la Facilité de Paix et mis en œuvre par l'UA pendant la période 2011-2014, à savoir le "Programme d'appui à l'APSA" et le "Programme d'appui au centres de formation", dont les composantes pour la CEEAC s'élèvent à 5,3 M€ et 1,4 M€ respectivement. Un nouveau projet centralisé démarrera en janvier 2012. Il s'agit du CRIMGO (Critical Maritime Routes Program Fighting Piracy and Armed robbery at sea in the Gulf of Guinea), financé sur l'Instrument de Stabilité, avec un budget total de de 4,5 M€ pour être mis en œuvre pendant la période 2012-2014. Ce projet qui couvre 7 pays et 3 organisations régionales en Afrique centrale et occidentale, dont la CEEAC, vise à appuyer des mesures pour renforcer la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée, activité qui est également couvert par le PAPS II. Cette multiplicité d'instruments auprès d'un même organisme met un accent particulier sur les aspects de coordination.
Pays (RCA)	Rapport Final execution de la Convention de Contribution n.9 ACP RPR 160/12 (MICOPAX 1A) – Janvier 2009 à Janvier 2010	<b>Action:</b> Appui à la Mission de la Paix du Conseil et de Sécurité de la CEEAC – MICOPAX 1A en RCA <b>Activités :</b> Contrôler la zone de l'aéroport et du camp M'Poko en liaison avec les Forces Françaises du détachement Boali ; Contribuer à la défense de la ville de Bangui et des autres principales villes, avec un effort prioritaire sur Bozooun, Kaga Bandoro et Paoua ; Contribuer au contrôle de la zone N-O et centre ; Assurer la protection des populations rencontrées contre tout danger manifeste et intentionnel pouvant porter atteinte à leur intégrité physique et morale, ainsi qu'à leurs biens ; Accompagner progressivement les Forces de défense et de sécurité Centrafricaines dans l'appropriation de la sécurité du territoire, à partir des camps de Bozoum, Kaga-Bandoro et Paoua ; Contribuer au retour de la souveraineté et du contrôle de l'Etat sur les zones de déploiement, et à la relance de l'activité économique dans ces régions ; Contribuer dans la limite de ses capacités au processus de normalisation initié par l'Accord de paix du 21 juin 2008

Région	Evaluation à mi-parcours du projet d'appui de la CEEAC en matière de paix et de sécurité – PAPS I (15 Sept 2009)	<p>«Le budget total du projet s'élève à 4M d'Euros. Deux assistants techniques ont été déployés auprès du SG de la CEEAC, au sein du DIHPSS. En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> résultat, le projet fournit un appui aux cadres du SG Adjoint (SGA) en matière d'organisation, de formation, de recrutement, et des documents d'orientation stratégique générale ont été produits (élections, relations avec l'ONU, développement des capacités civiles de maintien de la paix etc).</p> <p>En ce qui concerne le 2<sup>e</sup> résultat (MARAC), une série de séminaires d'échange et de formation ont été organisés. Sur le plan logistique, des locaux ont été aménagés et le système de communication est opérationnel. (...)En juillet 2009, il a été décidé de procéder pour la fin du mois de septembre, à la mise en place des correspondants dans 5 pays prioritaires : Burundi, Tchad, Cameroun, RCA et RDC. Il est prévu d'installer des correspondants dans les autres pays membres de la CEEAC courant 2010. Pour ce qui est du 3<sup>e</sup> résultat, le projet a soutenu l'élaboration de programmes et de réunions de travail, ainsi que des séminaires d'échange dans les domaines suivants : médiation, observation électorale, lutte contre l'insécurité transfrontalière, lutte contre les armes légères et de petit calibre et la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS). Concernant le 4<sup>e</sup> résultat, 3 contrats de partenariats ont été établis avec des OSC pour la mise en oeuvre d'actions dans le domaine de la paix et sécurité. Parallèlement, les OSC sont associées aux activités de la CEEAC (à travers notamment leur participation à des séminaires et réunions). L'action avec la SC a porté au départ sur 5 pays : Burundi, Cameroun, RCA, RDC, Tchad. En termes de projet, le résultat est atteint a priori, l'indicateur du cadre logique prévoyant que moins de 10 projets soient mis en oeuvre à l'issue du projet. Une vingtaine de missions de courte durée ont été effectuées portant pour l'essentiel sur des études de faisabilité, des états des lieux et l'élaboration de recommandations dans les domaines précités.</p> <p>En vue d'assurer un meilleur suivi du programme Facilité de Paix et une meilleure coordination avec le PAPS, la DUE à Libreville et le PAPS devraient recevoir de manière systématique une copie des rapports d'exécution de la CEEAC.</p>
Région	Devis programme n.4 du 01/11/2010 au 31/10/2011 dont période de clôture du 16/06/2011 au 31/10/2011 (PAPS I)	<p>« Les 3 premiers devis-programmes du PAPS ont été financés par le 9<sup>ème</sup> FED. Le présent DP4 est financé par le 10<sup>ème</sup> FED sur une avance de 800 000Euros prélevées sur le programme successeurs du PAPS. Un budget de 410 000Euros est prévu par cette avance pour mettre en oeuvre les activités du PAPS menées en régie, le reliquat de 350 000Euros étant consacré à l'AT et 40 000euros aux imprévus. L'avenant de prolongation de la Convention de Financement a porté la durée opérationnelle du PAPS de 42 à 56,5 mois. L'objectif de cette prolongation est de permettre une transition harmonieuse entre le PAPS et le PAPS II. Les activités du présent DP se concentrent en conséquence sur deux types de domaines: a) des domaines où l'investissement du PAPS a besoin d'être consolidé pour être durable; b) quelques domaines nouveaux identifiés en vue de permettre le démarrage du PAPS II dans de bonnes conditions et avec toute l'efficacité nécessaire.</p> <p>Le présent DP tient compte des financements prévus dans le cadre du volet « développement de capacités » de la FP pendant sa période de prolongation sous financement 9<sup>ème</sup> FED (juillet 2010-avril 2011). Il tient également compte de la complémentarité avec les programmes des bailleurs engagés dans le développement institutionnel général de la CEEAC, notamment la Banque africaine de développement (BAD) et l'African Capacity Building Foundation (ACBF) »</p>
DRC, Rwanda, Burundi	2012 ROM report Developing the capacity of Non State torture rehabilitation and	<p>The effectiveness is partially satisfactory. For R1: regional workshop and socio counselling trainings have been delivered, but no regular follow up nor multiplication at rural/remote level is in place. The income-generating trainings organised by partners gave birth to operative and producing households and groups of victims that are now active in Goma and its outskirts (for DRC) and in Kigali /rural provinces. Those beneficiaries are reported to make use of the received skills and have access to local markets, both in Rwanda and DRC. Referrals of torture cases to hospitals and tribunals (in the</p>

	prevention services in Burundi, the DRC and Rwanda.	framework of the project), as far as associates are concerned, is still unsatisfactory, due to lack of coordination and information from IRCT. In addition, associates cannot refer victims to partner due to lack of budget for transport and the distances between the rehabilitation centres. Progress towards R2 is not visible due to lack of coordination and networking, and of lack of supervision from IRCT and partners to associate.
Région	APSA 1 – African Peace and Security Architecture (APSA) Support Programme May 2011 to July 2015 – Final Report (20/10/2015)	<p>Despite some difficulties encountered in the beginning of the Programme in May 2011, ECCAS has made noticeable progress in implementing the APSA SP Phase IV.</p> <p>At end of July 2015, the ASF component (FOMAC) performances resulted to RDC certification by the AUC.</p> <p>Progress has been also made in conflict prevention area with a remarkable rise in power of the Early Warning component in delivering key security reports that fed and supported political decisions taken by ECCAS' leadership for preventing and resolving many conflicts and/or potential conflicts threatening peace, security and stability in the region. This was made possible by the support given to ECCAS through institutional, human resources and training capacity building mainly by the APSA SP.</p> <p>Efforts to build up ECCAS' mediation architecture in accordance with the AU have been made, mostly, at the end of APSA IV. ECCAS has been intensively involved into the mediation process that is ongoing in Central African Republic. It can also be underlined some successful spotlight preventive diplomacy actions carried out by ECCAS' Secretariat to ensure a peaceful climate between some member states.</p>
Région	Interim African Peace and Security Architecture Support Programme – Final Report August to December 2015	<p><b>MARAC Activities :</b></p> <p>Dakar forum on peace and security in Africa, November 9 to 10.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- High level workshop on conflicts led migrations in Africa, hosted by the UN OSAA and ACCORD in Durban, November 23-25.</li> <li>- Conference on New geopolitics of PSO in Central Africa, Douala, September 23-26.</li> <li>- 8<sup>th</sup> Focal Point meeting on the LRA fight hosted by AU and UNOCA in Entebbe, September 8-9.</li> <li>- ECCAS EW Programming review workshop held in Ndjolé.</li> </ul> <p><b>Mediation Activities :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation to preparatory meetings for the Extraordinary Summit of ECCAS and ECOOWAS Heads of State on the fight against BOKO HARAM.</li> <li>- Elaboration of a political and security risks assessment report and mitigations measures for the ECCAS' Heads of State and Government Summit to support CAR as the country was exiting from the transitional period.</li> <li>- Observation of elections in CAR. ECCAS experts were deployed in Bangui, Bambari, Bosangoa, Bangasou and Berberati.</li> <li>- Participation to Strategic Analysis Group meetings in Libreville to find out adequate strategy to join mediation process in the Burundi's case</li> </ul> <p><b>FOMAC activities :</b></p> <p>ECCAS' Secretariat General and its partners, among which AUC, ACCORD and the American Embassy in Gabon for CENTRAL-ACCORD. Key activities concerned</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- capacity building through PSO Exercise planning and implementation (AMANI AFRICA II, CENTRAL-ACCORD 16);</li> <li>- fight against terrorism in the region;</li> <li>-maritime security.</li> </ul> <p>Main activities performed include:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation to CENTRAL ACCORD-16 Initial Planning Event in Libreville, September 21-29.</li> <li>- Participation to CENTRAL ACCORD-16 Main Planning Event in Libreville, December 7-11.</li> <li>- Participation to AMANI AFRICA II in Addis Ababa and Lohatla from October 19 to November 8.</li> <li>- ECCAS hosted a workshop in Libreville on Criminal justice responses to terrorism actions.( October 29 to November 2).</li> <li>- Attendance to the International maritime security conference held in Luanda ,</li> <li>- ACCORD and ECCAS joint programming seminar held in Durban.</li> </ul>



Région	APF contribution to the AU -led regional cooperation initiative for the elimination LRA (RCI-LRA) - phase I, II & II	To continue implementing activities of the RCI-LRA and sustaining the momentum already gained against the LRA, the Commission submitted on 15 October 2015 a request (AU Note Verbale PSD/209/33902.15) to the EU to provide an additional EUR 991,756.23 to support the RCI-LRA from 1 November 2015 to 31 May 2016. Subsequently, the EU and AU signed a Contribution Agreement FED/2015/ 370-493 for an amount of EUR 949,285.36 as "APF Contribution To the AU-led RCI-LRA - Phase II, covering the period 1 November 2015 - 31 December 2016. However, EUR 625,506.95 was disbursed.
Région	Rapport final AT PAPS II 2016	<p>Résultat 3 « La CEEAC apporte à ses Etats Membres un soutien significatif en matière de bonne gouvernance et de prévention des conflits »</p> <p>Au sein de ce résultat, on retrouve les appuis aux politiques thématiques : l'unité électorale, l'unité programme frontière, l'unité ALPC, OSC, et la sécurité et sûreté maritime.</p> <p>L'élaboration des politiques thématiques abordant des problèmes qui sont source d'insécurité dans la région, se fait au sein de la CEEAC à travers des unités dédiées : électorale, programme frontière, ALPC. Chaque unité s'est vue renforcée par un expert et assistant ainsi que des moyens de fonctionnement de l'unité. Ces unités souffrent d'un manque d'intérêt par le DIHPSS, ne reçoivent pas d'objectifs identifiés du secrétariat général ou du département. Ils « avancent » sur base de leur propres idées et vision, de leur agenda, ou d'un agenda imposé de l'extérieur.</p> <p>L'unité électorale a dispensé des formations aux CENI (commission électorales nationales indépendantes) dans six États membres, et a appuyé la tenue des élections dans un État membre.</p> <p>L'unité programme frontière a développé et soumis un plan d'action dans son domaine pour la CEEAC ; elle a commencé la mobilisation et la création d'un réseau de contact de personnes ressources en charge des problèmes de démarcation, délimitation des frontières dans les États membres.</p>

**12.0.2 – Degré de mise en œuvre des activités associées à la stabilité politique, en particulier l'amélioration de la gouvernance démocratique (Cf. CJ24)**

L'appui à la gouvernance démocratique a été correctement identifié comme une problématique essentielle de la région, sans pour autant l'identifier comme un élément moteur de conflictualité, ce qu'elle est souvent compte tenu des régimes au pouvoir concentré en Afrique Centrale. Elle a ainsi été intégrée de manière transversale dans les activités de soutien à la construction institutionnelle de la CEEAC afin que celle-ci puisse elle-même soutenir des activités en appui à la gouvernance démocratique, et dans les activités techniques organisées par les projets PAPS sur les questions d'observation électorale, de la circulation des ALPC, de problèmes frontaliers, et d'appui à la société civile.

Un expert technique a été déployé dans chaque unité technique, et celles-ci ont été soutenues par différentes missions court-terme dispensant des analyses, des formations et des appuis de construction de capacité. A travers l'organisation de nombreux séminaires et formations dans la région, les PAPS ont pu atteindre un certain nombre de produits, comme par exemple la mise en place d'un réseau d'organisations de la société civile en lien avec la CEEAC (nommé RESEAC), l'octroi de projets à 3 OSC dans le cadre du PAPS I, et d'une base de données recensant diverses OSC au niveau de la CEEAC, la formation de représentants nationaux au sein des CENI, ainsi que l'écriture d'un Livre Blanc sur les sociétés privées de Sécurité en Afrique Centrale et l'élaboration d'un Guide d'harmonisation des législations sur les ALPC.

L'APF a mobilisé une mission importante d'observation des droits de l'Homme au Burundi suite à la crise de 2015/2016, comprenant au départ 45 observateurs. Les observateurs ont opéré un suivi et des opérations de vérifications importantes concernant le désarmement de certaines milices, et le suivi d'arrestations et d'emploi de la torture.

En lien avec ce dernier thème, l'UE a fait usage d'instruments comme le EIDHR pour soutenir des projets spécifiques, entre autre en RDC avec un soutien psycho-social et médical aux victimes de torture.

Dans l'ensemble cependant, les activités concernant la gouvernance démocratique n'ont pas été intégrées aux diverses programmations de manière aussi étendue en lumière de l'importance qui lui était accordée dans les documents PIR du 10<sup>ème</sup> FED. Dans le 11<sup>ème</sup> FED, la gouvernance démocratique revêt de nouveau une place d'importance dans la stratégie de l'UE, en lien direct avec l'amélioration de la stabilité



politique régionale, le respect des DH et la démocratie fonctionnelle. La bonne gouvernance du secteur extractif et forestier est par ailleurs ajoutée dans la dimension de stabilisation du 11 <sup>ème</sup> FED, en reconnaissance du fait que les ressources naturelles contribuent directement aux économies de conflit dans la région. Les actions reliées au domaine de la gouvernance se concentrent de nouveau principalement sur la gouvernance interne à la CEEAC et sur des réponses sécuritaires telles que le renforcement des Etats à gérer leurs frontières, et l'appui à la sécurité maritime. Une réflexion sur la manière dont le pouvoir est administré et l'Etat est géré d'un point de vue démocratique est manquant encore une fois, et il n'y a pas d'appui aux sociétés civiles régionales. Ces derniers points sont pourtant cruciaux pour instaurer une légitimité de la CEEAC à traiter des questions de gouvernance démocratique.		
Région	PIR 10ème FED (2008-2014)	L'appui à la gouvernance, problématique essentielle au niveau de la région, est intégré dans sa dimension régionale dans chaque domaine de coopération. Cette problématique se retrouve de manière spécifique (par ex. appui aux capacités régionales d'observation électorale, à la gestion des ressources forestières et à l'amélioration du cadre des affaires) et générale (par ex. appui au renforcement des institutions régionales).
Région	2010 Note explicative Avenant PAPS II	Dans le domaine de la gouvernance démocratique et des élections : /a création du Réseau du Savoir Electoral de l'Afrique Centrale (RESEAC) par les commissions et administrations électorales de la sous-région le 9 mai 2011.
Région	2011 ROM Healing Torture Survivors and Building Rehabilitation Capacity in Central Africa	Overall Objective (OO):To increase regional resources for healing torture survivors in the long-term through increased direct service provision and intensive modelling and training for professional and para-professional staff serving torture survivors in CD and at 4 local partner torture rehabilitation centers in the targeted regions (Central and Eastern Africa). The results related to the provision of mental health services to victims of torture have already been achieved. The number of clients served by 10 newly trained PSCs supported by the project exceeded in May 2011 1000 clients. Monthly and quarterly monitoring reports of the project indicate that the target of symptoms reduction by at least 25% is steadily achieved. In the last five months the project has to focus more on capacity building activities in Lubumbashi.
Région	Rapport final AT PAPS II 2016	Aussi, suite aux séminaires et ateliers liés à la bonne gouvernance (actions de l'unité l'électorale, l'unité ALPC, l'unité programme frontière, OSC) les résultats demeurent assez mitigés.

### 12.0.3 – Degré de mise en œuvre des activités de dialogue politique et de politiques

L'évaluation de la coopération régionale en Afrique Centrale de 2006 constatait un besoin de renforcer le dialogue politique afin d'améliorer les résultats programmatiques. Ce même constat a été émis par les rapports finaux et évaluatifs des projets PAPS I et PAPS II, tandis que la programmation 10ème FED énonce clairement le besoin d'organiser un dialogue politique plus soutenu.

Malgré un suivi soutenu de la part de la DUE Gabon d'un point de vue technique durant le PAPS I et II, le dialogue politique a fortement manqué. Chaque programmation est pilotée par un comité de pilotage, mais celui-ci est principalement technique et offre peu d'espace pour un dialogue politique, sauf lors d'occasions ad hoc, comme le révèle un document interne de 2012 de la délégation du Gabon, mentionnant l'espace de dialogue politique sur l'implication de la CEEAC dans la crise des Grands Lacs (qui n'a pas abouti).

Le principal rendez-vous de dialogue politique entre l'UE, les OR, les ON est le comité de pilotage élargi (COFIL) qui a lieu annuellement. Des entretiens au siège ont révélé que cet espace de dialogue politique est fortement limité pour aboutir à des avancées satisfaisantes d'un point de vue politique. Les discussions au sein de celui-ci ont souvent trait aux questions de programmation régionales, sans aborder les questions sensibles de P&S et de gouvernance démocratique, qui, dans certains Etats, sont des moteurs de conflictualité.

Il est cependant important de souligner que les ON limitent le dialogue politique car ce sont des représentants des Ministres des Finances et Economies, et non pas des Affaires Etrangères. Un groupe de travail s'est cependant formé autour de la formulation du PIR 11ème FED qui rassemblait les EM de la CEEAC au COPAX, les services du SG, la DUE et des représentant de l'UA. Cette plateforme n'est pas explicitement du domaine du dialogue politique mais porte sur le secteur P&S, ce qui a pu mener à des échanges politiques.

Lors du COFIL concernant le 11ème FED, l'UE a réitéré l'importance du dialogue politique afin de soutenir les aspects programmatiques du PIR, et a indiqué que les délégations ont été invité à intégrer un dialogue politique sur base de l'article 8 de la Déclaration de Cotonou dans leurs échanges avec les EM, et d'aborder l'intégration régionale dans leurs échanges.

Au niveau de la CEEAC elle-même, l'analyse en creux fourni dans les TdR du PARCIC ainsi que des entretiens révèlent enfin que le Comité des Ambassadeurs de la CEEAC n'est toujours pas activé comme premier niveau de consultation politique. Son rôle est cependant supposément central, permettant en

<p>théorie de faire un lien politique direct entre la CEEAC et les EM. Son manque d'activité réelle, au delà de son existence symbolique, est un autre indicateur probant du manque d'investissement politique des EM par les voies institutionnelles, tandis que les compétitions et rivalités régionales se cristallisent plutôt dans la nomination de certains ressortissants dans des postes clé et appropriation de certains départements. Ainsi, l'arène dans laquelle devrait se jouer les échanges interétatiques est sous-utilisée, tandis que les jeux politiques au travers d'accaparement de postes minent la capacité technique de la CEEAC.</p>		
Région	PIR 10èmeFED (2008-2014)	Par rapport au 9ème FED, l'appui à la paix et à la sécurité est considérablement renforcé, en ligne avec les nouveaux objectifs et le rôle des organisations régionales en la matière. La stratégie de coopération proposée tient compte du contexte politique dans la région et de l'objectif primordial d'établir une stabilité durable. À cet effet, en plus du renforcement de la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, le dialogue politique entre l'UE et l'Afrique centrale devra être aussi développé
Région	2011 ROM The Fight Against the Illicit Accumulation and Trafficking of Firearms in Africa	Overall Objective: Enhance coordination for the fight against the proliferation of firearms and explosive materials in Africa. Effectiveness to date: None of the expected results has been achieved so far, as the project implementation has started in practice only in 2011. However, there are a number of results where a certain degree of progress is observed.[...]In sum, contrary to the negative tendency of 2010, the project is beginning to move towards the achievement of its expected results and purpose. However, it is too early to assess whether it will be able to achieve all expected results, given the limited remaining timeframe, the delays that have already affected its implementation, the difficulties to measure the real progress and the magnitude of the problem itself, hardly solvable in a few years.
Région	Relevé des conclusions de la première session du comité de pilotage élargi du PIR 11ème AC FED (2015)	1ère session du COPEL en Juin 2015. Présence de la CEEAC, CEMAC, EU, EM de la CEEAC (sauf Guinée Equatoriale) Discussions sur les leçons du PAPS II : peu de mentions des acquis sur les questions de P&S. Une plus grande attention est donnée par la CEEAC sur les questions environnementales. Déclaration importante de l'UE sur l'importance du dialogue politique plus soutenu afin d'accompagner la programmation FED (Leçon apprise). Les délégations de l'UE ont ainsi été invitées à intégrer une dimension politique dans leur dialogue avec les EM, notamment le dialogue politique article 8.
Global	2017 IcSP MTE report	Conciliation Resources have received IcSP funding in a variety of contexts including: South Asia; the Caucasus; West Africa; CAR; and DRC. It is the instrument most closely aligned with our organisational strategic objectives. Our funded projects under IcSP have been able to contribute to some extent to stability and peace in the contexts in which they have taken place and met the assessment criteria through the projects. Programme teams have also commented that EU engagement has often been positive and that has helped to navigate politics and relationships with host governments. What we have not been able to do so effectively is to link from IcSP to other instruments for continued funding.

### **CJ2.1 – Les conflits internes à la région ont été prévenus, gérés et résolus**

La région d'Afrique centrale était et reste considérée comme la plus crisogène du continent. En 2008, l'Afrique Centrale était concernée par différents systèmes de conflits : des crises sécuritaires en RCA et au Tchad, des violences perpétrées par la LRA en RCA et en RDC, une insécurité persistante dans la région des Grands Lacs, particulièrement à l'est de la RDC. Ces crises persistent de manière structurelle, mais leur intensité varie selon les années (I2.1.9).

Dans la dernière décennie, la plus violente a été la crise endémique de la RCA, qui a connu un renversement sécuritaire critique entre 2012 et 2013 avec la déposition du pouvoir central par un groupe rebelle venant du Nord-Est du pays et comprenant des mercenaires Tchadiens. En 2016 cependant, se rajoutent à ces conflits systémiques les menaces de changement climatique et dégradation environnementale, mais aussi de l'extrémisme et du terrorisme transnational venant du Sahel de par l'influence de Boko Haram. Cette menace prend racine dans les systèmes de conflits déjà en place, qui se nourrissent eux-mêmes de pauvreté, de sous-développement, et de mauvaise gouvernance basée sur une hyper-concentration du pouvoir dans les mains de l'exécutif et dans les capitales.

Les logiques de gouvernance sont donc établies sur une exclusion permanente de groupes, sur la fragmentation des institutions étatiques et sur un affaiblissement de la cohésion sociale, affectant entre autres la capacité des OSC à se positionner comme acteur non-institutionnel de gouvernance démocratique, d'innovation sociale et technologique et de développement (I2.1.8).

Le cas le plus extrême est celui de la RDC en ce sens, où les conflits des Kivus sont profondément enracinés dans un système de gouvernance conflictuel qui favorise par ailleurs la compétition identitaire.

Ce sont ces logiques de gouvernance qui se retrouvent concentrées au sein de la CEEAC en tant qu'institution régionale gérant les questions de P&S (I2.1.1). Le système de gouvernance même de la CEEAC est caractérisé par une concentration des pouvoirs de décisions dans les mains des Chefs d'Etat. Dans une région caractérisée par un manque de confiance interétatique, cela implique que la CEEAC est généralement un organe de P&S peu réactif et sclérosé du fait de ses textes fondamentaux.

Le COPAX, dont la réforme est discutée depuis 10 ans, n'a connu aucune évolution, malgré la mise en place d'une feuille de route pour sa réforme (I2.1.2). Ceci est l'indicateur le plus probant d'un manque de volonté politique face à la crédibilisation et la construction de la CEEAC dans le secteur P&S.

La coopération interétatique au sein de la CEEAC était donc encore extrêmement faible en fin de période. Le Comité des Ambassadeurs qui avait été créé en 2009 pour assurer une liaison plus soutenue entre la CEEAC et ses EM est encore plus symbolique qu'efficace ou impliqué dans les affaires de la CEEAC.

Mis à part dans le domaine de la sécurité maritime où les EM de la CEEAC ont canalisé une réponse coordonnée (bien que des problèmes de partage d'information restent endémiques), il n'existe pas d'harmonisation des politiques de P&S entre les EM de la région (I.2.1.7).

La distance entre la CEEAC et le terrain en matière de gestion et prévention de conflit est donc encore très grande. Ceci dit, des progrès notables ont été faits au cours de la dernière décennie en termes de développement de capacités techniques et dans la mise en œuvre de la Feuille de Route de la CEEAC (I2.1.1), même si ses objectifs sont aujourd'hui dépassés depuis 2013.

Ainsi, le système d'alerte rapide (MARAC), son service de médiation, et des forces en attente (FOMAC), se sont fortement renforcés. En 2007, le MARAC était composé de 5 membres sans infrastructure ni capacité de communication ou de diffusion d'analyse, dont le contenu était faible. En 2017, le MARAC est équipé d'infrastructures de communication et de stockage d'information effectifs qui lui permet de se relier aux 22 correspondants décentralisés de ses 10 EM. Le MARAC produit des rapports et briefs journaliers, hebdomadaires, mensuels, thématiques et géographiques qui sont aujourd'hui exploités par les EM. Il est d'ailleurs particulièrement intéressant de noter que les analyses du MARAC arrivent à toucher de manière ouverte à des sujets sensibles concernant les régimes des EM, mais ils restent distribués à ces derniers. Au delà de la quantité d'analyse, sa qualité s'est donc notablement améliorée depuis les 10 dernières années.

D'autre part, même si son manuel organisationnel a été revu, les textes juridiques régissant la prévention des conflits doivent encore recevoir une action particulière, notamment pour renforcer le système de médiation mis en place depuis 2011 (I2.1.3). Ce dernier a eu une place prépondérante dans la facilitation de la médiation en RCA et la mise en place du forum de Brazzaville – un accomplissement notoire compte tenu de la compétition importante entre les acteurs de médiation sur le paysage centrafricain.

Enfin, la FOMAC a fortement renforcé et testé ses capacités à travers la gestion de la MICOPAX entre 2008 et 2012 et au travers de divers exercices interrégionaux (Kwanza 2010 et Loango 2014). Différents centres d'excellence ont été mis en place pour opérationnaliser les forces interrégionales, y compris dans le domaine civil. Ce dernier reste cependant très faible comparé aux composantes militaires. Les curricula des centres de formation restent en besoin de renforcement et d'harmonisation.

La MICOPAX a été jugée comme efficace par différents acteurs, permettant de prévenir une spirale de violences extrêmes, d'acheminer l'aide humanitaire et de favoriser un climat sécurisé au moment des élections de 2011. La force n'a cependant pas réussi à établir des bases de transformation de conflits solides et long-terme, et tous les efforts qui avaient été investis ont été anéantis en 2012 avec la prise du pouvoir par les Selekas. La composition de la force elle-même n'était pas particulièrement sensible au conflit, comptant un gros contingent Tchadien dans ses rangs, qui fut accusé par la suite de collusion avec les Selekas. La MICOPAX a été généralement caractérisée par une gestion réactive des conflits en RCA (entre autres du fait de la taille de sa force – 500 soldats en moyenne annuellement), par une sur-attention sur la capitale aux dépens de l'arrière pays et par une inadéquation de mandat, compte tenu du fait que le système de conflit est en fait multi-pays (I2.1.4).

#### **I2.1.1 – L'amélioration des capacités institutionnelles et organisationnelles de la CEEAC ont permis la mise en œuvre de la feuille de route « Paix et Sécurité »**

En 2008, divers diagnostics, à la fois faits par l'UE mais aussi par différents partenaires et groupes analytiques comme le International Crisis Group, faisaient état de nombreux obstacles au bon fonctionnement de la CEEAC et à la poursuite de la feuille de route P&E :

- *Les systèmes « hyper présidentiels »* qui caractérisent les régimes politiques de la région impactent le fonctionnement de la CEEAC, qui a pour instance décisionnelle suprême la conférence des Chefs d'Etats. Aucune décision stratégique ne peut être prise sans cette réunion, qui est normalement annuelle. Il n'y a aucune délégation de pouvoir que ce soit au profit du SG, du Conseil des Ministres ou au Comité des Ambassadeurs (formé à partir de 2009). Or, ces mêmes Etats manquent de confiance dans la CEEAC, et concentrent également leur rivalités au sein de celle-ci, créant une situation de non-fonctionnement quasi-permanent, sauf sur certains dossiers tel que la crise en

RCA, le golfe de Guinée (et plus tard, la crise de Boko Haram). La Conférence des Chefs d'Etat a par ailleurs manqué de se tenir entre 2009 et 2012, amenant la CEEAC d'un état d'inefficacité quasi-totale. D'autre part, les EM ne s'acquittent pas de leur contribution financière de manière régulière ou désintéressée.

- *Le centralisme décisionnel est reproduit*, au niveau du siège, par des fonctionnaires issus essentiellement des administrations nationales. Ainsi, toutes les décisions, qu'elles soient politiques, opérationnelles ou administratives sont soumises à ratification du Secrétaire général, qui n'a ni le temps matériel ni la compétence technique de faire des choix sur l'ensemble des dossiers.
- *Les textes fondamentaux de la CEEAC* et sa structure la définissent comme un secrétariat, réduisant considérablement sa capacité en tant qu'acteur politique dans la région.
- *La CEEAC est en manque chronique de ressources humaines et financières* : l'organigramme du DIHPSS est complexe et ambitieux, Mais la plupart des postes sont vacants. Par ailleurs, le peu de dynamisme interne n'incite pas du dynamisme de ressources humaines. Les capacités des ressources humaines sont donc faibles d'un point de vue technique, au-delà d'être limité dans leur influence. **La gestion des ressources humaines est par ailleurs extrêmement faible, de même que la gestion financière et administrative du DIHPSS. Aucun suivi de substance n'est mis en place pour juger de la performance du personnel.** Par ailleurs, le personnel recruté travaille souvent sans contrat de travail, ce qui a par la suite créé des problèmes d'éligibilité de dépenses dans les projets d'appui.
- *La CEEAC est caractérisée par un penchant militaire dans sa gestion des dossiers P&S* : Les initiatives les plus notables de la CEEAC (en 2008 et depuis) et celles qui ont été en effet appropriées revêtent surtout un caractère militaire (MICOPAX, Golfe de Guinée) et sont toutes sous la responsabilité de l'EMR. Les composantes civiles et policières restent très faibles. Par ailleurs, le General Garcia est en poste depuis 2006.

Le diagnostic reste globalement en 2018, mais avec des nuances car des forces compétentes se sont organisées autour du Secrétaire Général de la CEEAC, et deux visions sont maintenant en compétition au sein de l'institution : l'une démontrant en effet un penchant fortement militaire, et l'autre basée sur le développement de la compétence de la prévention des conflits, et notamment de processus de paix inclusifs et transformatifs. Malgré ces obstacles, la CEEAC avait établie sa feuille de route en 2010 en mettant en exergue 4 objectifs spécifiques à atteindre d'ici 2013 :

- développer les capacités techniques et managériales du Secrétariat général et des instances du COPAX à ses différents niveaux ;
- accroître progressivement son engagement dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la consolidation de la paix dans des situations spécifiques ;
- approfondir ses politiques de prévention structurelle des crises et des conflits ;
- accroître sa collaboration avec les institutions régionales et internationales, la société civile et les Parlements.

Certains progrès ont été réalisés en ce sens. Il est certain que la CEEAC n'est pas du tout en mesure de faire de la prévention structurelle de conflit, car elle n'en a pas les moyens ni l'indépendance n'étant pour l'instant qu'un secrétariat. Mais la CEEAC s'est par exemple démarquée dans sa mission de médiation sur le dossier de la crise en RCA. Elle a été soutenue par le Crisis Management Initiative et a réussi à asseoir une crédibilité dans le paysage compétitif des médiateurs potentiels sur cette crise. Le MARAC a développé des capacités crédibles, qui restent cependant à renforcer. Celles-ci sont particulièrement en danger en 2018 du fait des luttes de pouvoir qui cherchent à éliminer la direction en place du MARAC, car celle-ci est porteuse d'un champs de vision plus large que le sécurito-militaire pour la CEEAC. La FOMAC a également démontré des améliorations de performance de par ses exercices de mobilisation militaires, et la mise en place de centres de formation régionaux. Cependant, les documents de programmation du PARCIC révèlent également une analyse en creux qui indiquent encore de grands besoins d'amélioration de performance en termes analytiques et politiques pour le MARAC, et en termes de mobilisation, formation et déploiement pour la FOMAC. En réalité, le problème majeur qui persiste est un problème de structuration des ressources humaines et d'institutionnalisation des compétences. Celles-ci existent au sein de la CEEAC, mais elles sont personnalisées. Tant que la personnalisation est le moteur d'évolution de la CEEAC, celle-ci se prêtera toujours aux manipulations des Etats. Par ailleurs, le manque d'évaluation des performances persiste, et la gestion des RH désastreuse, largement influencée par les luttes de pouvoir et d'influence, empêche la mise en place de systèmes techniques.

Pour la plupart des interlocuteurs rencontrés, les constats faits par les analyses de 2008-2011 restent d'actualité. La gestion des ressources humaines de la CEEAC reste excessivement problématique. Les contributions financières des EM restent lapidaires. L'organigramme n'a plus aucun lien avec la réalité. Les réunions interdépartementales sont quasi-absentes, et des rivalités internes empêchent souvent le bon fonctionnement de la CEEAC. Par ailleurs, le personnel est très souvent absent, entre autre du fait de l'appui des partenaires internationaux. En effet, le personnel est souvent invité à des réunions, séminaires,



<p>formations, ateliers divers dans une logique de construction de capacité. Ironiquement, cela contraint la performance et la production technique.</p> <p>Le Comité des Ambassadeurs est peu analysé, ce qui révèle probablement son peu d'efficacité jusqu'ici au sein de la structure CEEAC et DIHPSS. L'analyse en creux fourni dans les TdR du PARCIC révèle que celui-ci n'est toujours pas activé comme premier niveau de consultation politique.</p> <p>Un certain optimisme peut être affiché compte tenu de développements récents au sein de la CEEAC. Les Chefs d'Etats des EM ayant tous réagi à la menace de Boko Haram, ils semblent également se mobiliser davantage sur la question des réformes de l'institution afin de lui donner une plus grande capacité de réponse. Cet optimisme se veut cependant prudent, car les EM ont prétendu au cours des 10 dernières années à divers efforts de réforme qui n'ont jamais été suivis.</p>		
Afrique	2010 APSA Assessment study	<p>Operationally, as at the time of writing this report, there was no evidence of any partnership between COPAX and the PSC or with any other REC for that matter. This exposes a fundamental gap in the emerging continental peace and security architecture especially given the fact that Central Africa plays host to a large number of conflicts and fragile states. [...] In 2008, the general secretariat organized a workshop which recommended the establishment of a mediation unit. ECCAS is in the process of creating a structure for preventive diplomacy and mediation. The Committee of Ambassadors would play the role of a Peace and Security Council as is the case in similar organs. These two organs should be operationalized as a matter of urgency to bolster ECCAS' preventive diplomacy in the region; a crucial issue given the number of conflict situations in the region.</p>
Région	Implementing Peace and Security Architecture (I): Central Africa, International Crisis Group, November 2011	<p>La création d'une organisation régionale apparaît ainsi aux chefs d'Etat comme un instrument réaliste pour solliciter le soutien politique, sinon militaire, d'autres pays afin de se maintenir au pouvoir. C'est ce mutuel instinct d'auto-préservation entre présidents, bien plus que des considérations concernant la sécurité des habitants de la région, qui conduit à la régénération de la CEEAC. Depuis la renaissance de la CEEAC, la structure, les activités et la nature de l'organisation régionale n'ont cessé d'être déterminées par les volontés et les habitudes de ses Etats membres, et de leurs présidents en particulier. Ils ont conservé le pouvoir de prendre des décisions concernant la paix et la sécurité et leurs priorités ont imposé à la CEEAC une approche de la sécurité à la fois militaire et centrée sur l'Etat. Jusqu'à ce jour, elle reste un outil intergouvernemental centralisé et incomplet dont la gouvernance interne présente des déficiences et qui est soumis à des blocages politiques.</p> <p>A l'image de l'UA et de toutes les organisations économiques régionales en Afrique, la CEEAC a été façonnée comme une organisation intergouvernementale et non supranationale. Les Etats membres n'ont pas transféré de responsabilités à une institution prenant les décisions en leur nom ; ils les prennent eux-mêmes au sein de l'organisation. De plus, celle-ci a hérité d'une caractéristique structurelle de ses Etats membres, à savoir la concentration du pouvoir entre les mains des présidents. En effet, sur les questions économiques, politiques et sécuritaires, l'organe décisionnel suprême est la Conférence des chefs d'Etat, qui doit approuver toutes les décisions du Conseil des ministres. En conséquence, le processus de prise de décision reste très lent du fait de l'irrégularité des réunions des chefs d'Etat. »</p> <p>La situation n'a pas changé à ce jour. La CEEAC continue de concentrer les rivalités entre Etats, en faisant une organisation en laquelle les EM ne croient pas, dont il se méfie, ou qu'ils essaient d'influencer à leurs fins nationales. Le SG manque de pouvoir de décision, et finit par diriger une organisation qui fonctionne quelque peu en coquille vide, qui concentre aussi des rivalités de personnalités et de sections différentes. La peur des réactions des EM limite la capacité professionnelle de la CEEAC en matière d'analyse de conflit, de maniement de gouvernance, de violations des DH et des observations électorales.</p> <p>La CEEAC souffre d'un organigramme à trous et d'un grave déficit de ressources humaines. Son renouveau ne s'est pas accompagné d'un changement dans les procédures de recrutement à même de redynamiser son fonctionnement. La gouvernance interne ne s'est pas adaptée à la croissance de nouveaux projets et à l'afflux du financement européen.</p> <p>Depuis 2007, seuls le Congo-Brazzaville et le Gabon payent leur contribution dans les délais, étant les seuls à avoir versé la totalité de leur part en 2010. L'Angola, le Cameroun, la Centrafrique et la Guinée équatoriale ne rechignent</p>



		<p>pas à payer leur contribution mais le font généralement hors délais. La RDC et le Tchad n'ont mis à jour leur contribution que lorsqu'ils étaient en charge de la présidence tournante. Enfin, Sao Tomé-et-Principe et le Burundi accumulent les arriérés de contribution. Malgré ses problèmes internes, la CEEAC dirige une opération de consolidation de la paix en RCA (MICOPAX), commence à mettre en œuvre une stratégie visant à améliorer la sécurité dans le golfe de Guinée et a lancé cinq autres programmes thématiques ayant pour but de répondre à des problèmes de sécurité collective. Cependant, le penchant militaire de l'organisation induit que davantage de temps, d'argent et de volonté politique sont investis dans la MICOPAX et les opérations communes dans le golfe de Guinée que dans d'autres problèmes importants (les élections, la sécurité aux frontières et la prolifération des armes légères et de petit calibre, etc.) qui requièrent des Etats membres une réévaluation de leur propre mode de gouvernance. » L'analyse est toujours d'actualité, mis à part quelques nuances.</p>
Région	<p>Les défis stratégiques africains : la gestion de la conflictualité en Afrique Centrale, Etudes de l'IRSEM, 2013 (N.25)</p>	<p>La CEEAC est une institution faible à la fois en raison de l'absence de vision politique commune des acteurs qui la constituent, de l'inexistence d'un Etat leader, et de carences sérieuses en matière de ressources humaines, de gestion administrative et financière au niveau de son Secrétariat général. l'action de la CEEAC reste d'ampleur limitée et d'impact modeste, voire ambiguë, les rares engagements sécuritaires communs des Etats de la région semblant répondre d'abord à des calculs d'intérêt national avant d'être le résultat d'une volonté partagée de mettre en place un système de sécurité collective. Certaines initiatives en gestation pourraient être porteuses d'une nouvelle approche, mais elles restent en attente d'un contexte institutionnel et politique capable de les faire fructifier</p> <p>Un des « talons d'Achille » de l'institution régionale est qu'elle reflète – ce qui ne devrait pas surprendre – les déformations des systèmes sécuritaires nationaux. Ainsi, les seules initiatives sécuritaires visibles de la CEEAC et les seules à avoir fait l'objet d'un degré d'appropriation des institutions nationales (MICOPAX, sécurisation du Golfe de Guinée), ont-elles toutes été mises en œuvre sous la houlette de l'état-major régional (EMR) et toutes ont un fort dimensionnement militaire, alors que leurs composantes civiles et policières restent embryonnaires. Par contraste, les aspects de la sécurité liés aux problèmes de gouvernance (sécurité transfrontalière, RSS, lutte contre la prolifération des ALPC, etc.) n'ont fait l'objet que d'un engagement timide, souvent resté au stade déclaratoire.</p>
Région	<p>Rapport final AT PAPS II 2016</p>	<p>La nature même de l'organisation ont été déterminées par les volontés et les habitudes de ses Etats membres. Jusqu'à présent, la CEEAC reste un outil intergouvernemental, et non pas supranational, centralisé, incomplet avec des défaillances internes. La CEEAC n'exécute que ce que les États membres ont décidé lors des Conférences des Chefs d'État. Le processus de décision reste donc très lent. La CEEAC souffre d'un organigramme incomplet, non consolidé et non approuvé. Elle contient un grave déficit en ressources humaines, le processus de recrutement n'a pas été adapté, ce qui impacte sur la redynamisation de son fonctionnement. La gouvernance interne actuelle ne s'est pas adaptée à la mise en œuvre de projets UE, comme entre autres le PAPS II.</p>
Région	<p>Termes de Références PARCIC (20170806_04) 2017</p>	<p>La CEEAC n'est pas parvenue à ce jour à mettre en œuvre une véritable politique régionale de sécurité collective, articulée autour de priorités claires et servie par des mécanismes pleinement fonctionnels. Cet état de fait résulte en grande partie de l'hétérogénéité des doctrines sécuritaires des États-Membres qui retardent l'émergence d'un concept stratégique sous régional unifié. Parmi d'autres contraintes, figurent les pratiques de gouvernance centralisée et de décision par consensus qui marginalisent politiquement l'institution depuis sa création. La consolidation de ce dispositif est devenue une priorité politique et stratégique pour la région. La 16ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC tenue à Ndjamenà le 25 mai 2015 a entériné la décision de mener une réforme globale institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC. (Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, N'Djamena, mai 2015), y compris de mettre en œuvre le processus de réforme du protocole du COPAX.</p> <p>Ce mouvement de réforme doit concerner notamment les processus décisionnels dans la gestion des politiques et dans la gestion des crises; le</p>

		<p>renforcement des pouvoirs du conseil des ministres; l'activation du comité des ambassadeurs en tant que premier niveau de consultation politique; la réforme du Comité de Défense et de Sécurité (CDS) pour renforcer sa dimension technique (militaire, policier, civils) dans le processus décisionnel; le développement des structures d'accompagnement (élaboration d'un fonds COPAX, ...); la précision des instruments de programmation et de mise en œuvre; l'organisation et la structure rénovées du Secrétariat général, notamment de ses services dédiés aux activités du COPAX, la redéfinition des compétences, et le renforcement (ou la précision) des pouvoirs exécutifs du Secrétariat général. Outre les champs de réforme du COPAX, le processus de renforcement du système actuel de sécurité collective de l'Afrique centrale concerne les capacités de gestion et de prévention de conflits dans le cadre du mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale" (MARAC) et de la force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC). La CEEAC fait face notamment à l'insuffisante fonctionnalité et opérationnalité du dispositif d'alerte rapide dont l'efficacité repose en premier lieu sur ses capacités de collecte et d'analyse des données. [...] Enfin, la réforme de l'institution concerne directement les services du Secrétariat général de la CEEAC et le renforcement de ses capacités de gestion administrative, financière et comptable – y compris pour la mise en œuvre de ses actions extérieures et la gestion des opérations de soutien à la paix en Afrique centrale. La CEEAC est confrontée aux faiblesses de son cadre budgétaire, comptable et de gestion des ressources humaines. Un audit des 4 piliers, mené en 2011 sur financement de l'UE, conclut que les règles et procédures CEEAC "n'étaient pas correctement appliquées au sein du Secrétariat général" et souligne l'inadéquation du cadre juridique et opérationnel du système comptable, l'existence de lacunes dans la soumission des comptes, l'insuffisance des normes soutenant l'exercice du contrôle interne et l'insuffisante transparence dans la passation des marchés publics. La qualité et la couverture des informations relatives à l'exécution des dépenses doivent être renforcées davantage. Les états financiers de la CEEAC ne sont pas préparés ni présentés conformément aux standards internationaux et les fonctions d'audits sont à renforcer davantage. En matière de passation de marchés, le Secrétariat général de la CEEAC a mis en place des textes qui respectent les critères de référence internationaux. Toutefois, le respect des procédures n'est que partiellement observé dans les processus de passation de marché. L'absence de système intégré de gestion budgétaire et comptable apparaît comme l'une des plus grandes faiblesses organisationnelles de la Communauté. La mise en conformité de la gestion du Secrétariat général est une priorité afin de réorganiser le service comptabilité, adopter des normes comptables internationalement reconnues et mettre en place un système de comptabilité d'engagement et des normes pour la gestion des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux, sont une priorité. L'exécution du budget, de l'engagement au paiement effectif par l'Agence comptable reste à opérationnaliser. Enfin, le circuit de la dépense nécessite d'être rationalisé. Outre la réforme des mécanismes de comptabilité, audit, contrôle interne et passation de marchés, l'actualisation du statut du personnel, la modernisation des outils de gestion du personnel et le renforcement des pratiques de gestion administrative seront indispensables pour renforcer la performance des services dédiés au sein du Secrétariat général.</p>
Région	<p>"L'Afrique Centrale, une région en retard?" premier rapport d'évaluation stratégique sous-régionale du PNUD, Mars 2017</p>	<p>Le caractère interpersonnel des relations entre les États concernés semble peser lourdement sur l'efficacité des institutions sous-régionales et sur la santé générale du projet d'intégration. Les relations entre les pouvoirs exécutifs de la sous-région, caractérisées par une rivalité et une méfiance de longue date et entravées par leurs quêtes respectives de suprématie, ont ainsi pu créer une dynamique de fragilité propre, difficile à maîtriser. Un fonctionnaire interrogé dans le cadre du présent rapport a affirmé que la CEEAC était le site d'une « bataille politique pour prendre les rênes d'une institution qui n'existe pas ». Des forces extérieures ont exercé une grande influence sur les trajectoires du développement dans la sous-région, lesquelles ont souffert d'une attention sporadique de la part de la communauté internationale, mais aussi de sa complicité dans la perpétuation de mauvaises structures de gouvernance, aux dépens des populations locales.</p>

Région	Entretien Terrain	Malgré les nombreux appuis que la CEEAC reçoit de différents partenaires, dont l'UE, les cadres de la CEEAC sont constamment absents. Il n'y a donc quasi aucune avancée en termes de renforcement des systèmes découlant du renforcement de leur compétence. Au delà de l'inertie programmatique ou stratégique que cela implique, l'autre conséquence est que des luttes de pouvoir personnelles s'organisent facilement au sein de la CEEAC puisqu'il n'y a aucun système solide en place. L'évolution ou la non évolution de la CEEAC est donc profondément dépendante de personnalités et d'ambitions personnelles des uns et des autres. Certains ont plus d'influence que d'autres et organisent leur réseaux internes en fonction de leurs intérêts.
Région	Entretien AT PAPS I	Sous le PAPS I, l'AT avait essayé de faire passer une directive pour réguler le temps en mission et au siège des cadres. Le SG avait essayé de soutenir cette directive, mais cela a provoqué un tel mécontentement au sein du personnel que la directive est passée aux oubliettes.
Région	Entretien Terrain	Il n'existe aucune supervision du personnel au niveau technique, et le principe de redevabilité est complètement absent de la culture interne de la CEEAC. Essentiellement, chacun fait ce qu'il veut.
Région	Entretien Terrain	La CEEAC demeure encore une institution avec un système de fonctionnement archaïque et cloisonné, qui pousse au recrutement de personnes incompetentes par népotisme. Il n'y aucune transversalité, et la CEEAC ne peut en aucun cas prétendre pour le moment avoir une teneur supranationale. Au sein du Cabinet du SG, il y a environ 50 personnes, mais seulement 1/5 <sup>e</sup> sont vraiment efficaces et professionnels. Les luttes de pouvoir internes et rivalités soit personnelles soit nationales impactent directement la cohérence de l'institution, qui n'en est une que de nom encore. Malgré l'incohérence, il existe des compétences fortes au sein de la CEEAC, notamment au sein du SG, DirCab, MARAC et EMR. Le fait qu'aucun système n'est réellement en place au sein de la CEEAC implique que les forces de la CEEAC sont en fait très personnalisées. Selon la direction dans laquelle s'appliquent ces forces vives, la CEEAC évolue d'une manière ou d'une autre. Le chef du DIPSS, le General Garcia, est un homme qui s'applique à beaucoup de manipulations internes, et dont l'influence est difficile à neutraliser. Il existe une rivalité forte entre lui et le SG, et entre lui et l'EMR, donc il n'y effectivement aucune communication qui se fait entre les différents éléments qui devraient travailler ensemble.

#### **12.1.2 – L'amélioration du fonctionnement du COPAX a facilité la gestion des crises et conflits**

Au cœur de son fonctionnement, la CEEAC est une institution qui est pour le moment empêchée par son statut de secrétariat et son manque de capacité décisionnelle indépendante dans sa compétence de gestion des crises et des conflits. Les thématiques de paix et de sécurité demandent une réactivité et une dynamique qui n'existe pas au sein de la CEEAC car toute décision d'importance doit être prise par les Chefs d'Etat, qui se réunissent au mieux une fois par an. Les sommets de Chefs d'Etat n'ont d'ailleurs pas

eu lieu pendant quelques années dans la période d'évaluation couverte (2009-2012). L'agenda de réformes institutionnelles est en discussion depuis 2008, sans aboutissement concret dans la période couverte par l'évaluation (CF. QE6).

Durant la période 2008-2016, le COPAX a tout de même pu se saisir de dossiers importants notamment concernant la crise en RCA avec le déploiement d'une force sous l'égide de la MICOPAX (qui ne peut être autorisé qu'à travers le COPAX) qui a duré de 2009 à 2013. En février 2015, le COPAX a tenu son premier sommet extraordinaire qui a abouti à une déclaration conjointe des chefs d'Etat appelant et au soutien de l'effort militaire en cours contre Boko Haram. Ce sommet a mené à une promesse de mobilisation de 50 Milliards de Francs CFA. Bien que l'organisation de ce sommet soit déjà une preuve en soit de la capacité du COPAX à être mobilisé et conduire à une ambition collective, l'action collective reste cependant en attente, de même que les contributions promises pour soutenir les efforts militaires contre Boko Haram. Cependant, il est important de souligner le caractère militaire des décisions prises pour gérer les conflits en Afrique Centrale. Une vision securito-militaire domine au sein de la CEEAC, du fait de deux influences : la prédominance de régimes hyper-présidentiels aux méthodes autoritaires plutôt qu'inclusives, ainsi que l'influence du chef du DIHPSS en poste depuis 12 ans. Cette approche a cependant quelque peu été compensée depuis 2013 par la mise en place du service de médiation qui a gagné en réputation depuis la crise de la RCA et la Conférence de Brazzaville, marquant le cessez-le-feu entre le gouvernement et les forces Seleka en 2014.

Région	Investissement de l'UE dans la sécurité collective en Afrique Centrale: un pari risqué (Catherine Guicherd, Institute for Security Studies) 2012	La militarisation de la sécurité, deuxième trait partagé des systèmes politiques d'Afrique centrale, se retrouve au niveau de l'institution régionale dont elle marque les structures et la pratique. Structurellement, elle est ancrée dans le format de l'organe principal de conseil du COPAX, la Commission de défense et de sécurité (CDS), dont la présidence revient au chef d'état-major des forces armées ou au chef de police de l'État de la présidence en exercice, alors que la participation des ministères des Affaires étrangères n'y est prévue qu'au niveau des « experts ». Les prérogatives de celles-ci sont en outre axées sur la préparation et la conduite d'engagements armés, en dépit du fait que le champ de compétence du COPAX s'étend à « toute action civile et militaire de prévention et de gestion des conflits ». On constate donc un décalage entre une instance décisionnelle proprement politique—COPAX sous l'autorité des ministres des Affaires étrangères ou des chefs d'État – et une instance de conseil dominée par les forces armées.
Région	Les défis stratégiques africains : la gestion de la conflictualité en Afrique Centrale, Etudes de l'IRSEM, 2013 (N.25)	Au niveau institutionnel, le « biais » de la structure en faveur d'une interprétation militaire de la sécurité est ancré dans le format de l'organe principal de conseil des ministres du COPAX, la Commission de défense et de sécurité (CDS), dont la présidence revient au chef d'état-major des forces armées ou au chef de police de l'Etat de la présidence en exercice, alors que la participation des ministères des Affaires étrangères n'y est prévue qu'au niveau des « experts ». Enfin, l'impact de l'élément militaire dans la dynamique institutionnelle a été renforcé par le fait que le poste de Secrétaire général a été occupé pendant 12 ans par un officier de haut rang, avant son remplacement par un civil en janvier 2012, et par le poids qu'a eu au sein du Département de l'intégration humaine, paix, sécurité, stabilité (DIHPSS) durant six ans l'énergique, autoritaire et influent chef de l'EMR, intimidant vis-à-vis de civils professionnellement et personnellement peu sûrs d'eux-mêmes.
Région	“L'Afrique Centrale, une région en retard?” rapport de l'évaluation PNUD 2017	Le débordement du conflit vers les pays voisins a entraîné une intervention militaire du Cameroun, du Niger et du Tchad, ainsi qu'une action diplomatique et militaire des institutions régionales. En février 2015, le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) de la CEEAC a tenu son premier sommet extraordinaire, qui a abouti à une déclaration conjointe des chefs d'État appelant à la solidarité et au soutien continu de l'effort militaire, avec la mobilisation de 50 milliards de francs CFA
Région	Entretien Terrain	La CEEAC un problème de structure/textes fondamentaux qui l'empêchent de réagir pro-activement sur des dossiers dynamiques de Paix et Sécurité. La CEEAC n'est pas une entité supranationale. Certains problèmes peuvent être mieux réglés en bilatéral plutôt qu'au travers de la CEEAC. Il est par ailleurs certain que le DIHPSS doit se moderniser, même si comparé à d'autres divisions, le DIHPSS est un point fort de la CEEAC. La difficulté est qu'il y a de nombreux conflits entre le General Garcia, le SG, le Directeur du MARAC et anciennement le conseiller diplomatique du SG.



		<p>Au niveau des réformes du COPAX, le PARCIC devait aider à faire des avancées sur l'accompagnement politique, mais il est certain qu'au niveau technique, les Etats ne font pas face à leur responsabilité. Il faut cependant remarquer que la crise BH a démontré une capacité de mobilisation réelle. Il existe une réelle intention des EM de travailler ensemble pour une action commune.</p>
--	--	---

### **12.1.3 – Les mécanismes d'alerte rapide et d'observation du respect des Droits de l'Homme ont contribué à la prévention des crises et conflits**

En 2007, le MARAC était composé de 5 membres mais n'avait pas d'infrastructure de communication ou de diffusion de ses analyses. Celles-ci étaient d'ailleurs lapidaires, ne s'appuyant sur aucune méthodologie et collectant des informations sur base de sources ouvertes.

Le manque chronique de capacité en ressources humaines qualitatives et quantitatives se combinait par ailleurs à l'évitement d'exploitation de données sensibles impliquant la responsabilité des EM de la CEEAC dans les logiques de conflits ou de violations des Droits de l'Homme.

En 2017, le MARAC est aujourd'hui doté d'infrastructures plus crédibles (bien que les connectivités internet pêchent encore) facilitant son fonctionnement et la liaison entre Libreville et les correspondants décentralisés (au nombre de 22).

Son manuel a été révisé, ses analyses sont produites à fréquence hebdomadaire et mensuelle, et il semblerait qu'elles soient aujourd'hui exploitées par les EM. Elles sont par ailleurs plus indépendantes et pertinentes dans leur contenu. Le SEAE et la Commission s'accordent pour dire que de considérables progrès ont été faits et que le MARAC est un élément fonctionnel du DIHPSS en 2017. D'autres sources confirment que le MARAC est un point fort du fonctionnement de la CEEAC.

Il est également important de noter un progrès considérable : la mise en place d'un service de médiation en lien avec le MARAC, et son utilisation durant la crise de la RCA (avec soutien de l'UNOCA et de CMI). Celui-ci n'en est qu'à ses débuts et a besoin de renforcements importants par des formations, ainsi qu'avec la mise en place de mécanismes de consultation et de communication. Les ambitions énoncées du projet PARCIC (FA 2016) révèlent l'avancée des progrès, et les décalages qui restent à combler concernant la performance du MARAC. Le réseau actuel des CD nécessite encore un renforcement technique et logistique pour effectuer leur travail, et être équipé d'un réseau sous régional d'alerte précoce relié au MARAC.

La méthodologie de collecte et d'analyse doit être renforcée par de nouvelles formations aux analystes géographiques. Le système de gestion de données est encore fragile, et doit être renforcé par de nouvelles formations des utilisateurs.

Enfin, les textes juridiques régissant la prévention des conflits (développement du concept de prévention des conflits, appuis aux consultations de planification de la réforme institutionnelle, etc) doivent recevoir une attention particulière en termes de développement.

Comme expliqué par avant, les forces et faiblesses de la CEEAC s'expliquent par ailleurs par la personnalisation de tous les services. Le MARAC et le service de médiation n'échappent pas à la règle. Leur efficacité dépend principalement de personnalités d'influence qui ont une vision pour le CEEAC. Mais le fonctionnement interne de la CEEAC, et le manque de fonds propres ne permettent pas une institutionnalisation ni une pérennisation des ambitions de ces personnalités. Il en résulte que des jeux de pouvoir internes ont vu le service de médiation supprimé en 2018, et l'assignation du directeur actuel du MARAC en conseil de discipline, avec pour but d'affaiblir le MARAC et le système d'analyse politique. La perte du système du MARAC serait immense pour la CEEAC qui se crédibilise entre autre grâce à celui-ci.

Comme identifié dans le PARCIC et dans les analyses APF, des progrès restent à faire dans le futur, et marquent une priorité pour les programmes en cours et à venir :

- Renforcement des capacités de surveillance et de veille stratégique (monitoring, collecte, analyse et partage) de la structure centrale du MARAC ;
- Le recrutement de 4 analystes permanents maîtrisant les enjeux politiques de la zone, ainsi que les différentes langues ;
- Le développement et renforcement d'un réseau relié au service du MARAC et reliant les CD ;
- Développement d'outils de collecte de données propres en plus des données ouvertes et analyse indépendante ;
- Harmonisation du système d'analyse de la CEEAC avec le système d'alerte rapide de l'UA ;
- Développer la capacité de formuler des recommandations et stratégies de prévention de conflit.

Région	Évaluation a mi-parcours du PAPS II	La CEEAC a organisé des missions d'observation pour toutes les élections législatives depuis avril 2013, ce qui équivaut donc à une participation à 100% d'observations réalisées. Il faut néanmoins faire remarquer qu'il s'agit essentiellement des élections législatives, sénatoriales (au Cameroun et en
--------	-------------------------------------	---



		Guinée Equatoriale en 2013) et locale au Gabon la même année. Car depuis la mise en place du PAPS II, aucun pays de la sous- région n'a encore organisé des élections présidentielles. Juste des élections sénatoriales
Région	Les défis stratégiques africains : la gestion de la conflictualité en Afrique Centrale, Etudes de l'IRSEM, 2013 (N.25)	Troisièmement, et c'est un corollaire du constat précédent, il n'existe pas de politique de sécurité nationale fondée sur une analyse de risque – à l'État d'une part, mais aussi aux personnes (« sécurité humaine ») et aux acteurs économiques d'autre part. On constate certes, çà et là, la création ou la réactivation récente d'un « conseil national de sécurité » (Congo, Cameroun, Gabon), mais ces structures au fonctionnement opaque semblent être tournées davantage vers la gestion des risques immédiats que vers la prospective. Ailleurs, dans les pays « post-conflit » (RCA, RDC, Burundi), malgré des discours soulignant l'importance de donner une assise solide et holistique à la reconstitution des systèmes de sécurité, ni les responsables nationaux ni les partenaires internationaux n'ont entrepris d'analyse globale des besoins dont devrait découler la définition de la mission des services. Les risques à la sécurité nationale ne sont pas analysés, ils sont pris comme un axiome. On peut regretter à cet égard que le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC) de la CEEAC, qui aurait pu aider à développer une telle analyse au profit des Etats, n'ait pas rempli son rôle.
Région	Entretien Terrain	C'est en 2012 que le MARAC a vraiment commencé à prendre une orientation un peu plus stratégique, et que la CEEAC a développé une compétence un peu plus sérieuse. Il faut cependant comprendre que la CEEAC n'est pas une organisation supranationale, elle est un secrétariat, et elle est donc faible face à ses EM. Le relevé d'information, en termes de prévention de conflit, est donc relativement faible, car il ne peut rien relever de contentieux.
Région	Entretien Siège UE	Il y a une culture de non-ingérence au sein de la CEEAC. La CEEAC ne s'implique dans des questions de conflictualité que lorsque les chefs des Etats voient un danger pour eux, comme pour le Golfe de Guinée, BH, ou la RCA. Mais sur un dossier comme le Cameroun par exemple, la CEEAC n'est tout simplement pas active. Tout ce qui concerne la politique interne des EM est hors champs de la CEEAC. C'est d'ailleurs bien pour ça que la CEEAC n'a aucune crédibilité en matière de compétence en observation électorale.

#### **12.1.4 – Les interventions de la FOMAC/MICOPAX ont été déterminantes pour la résolution des conflits et le maintien de la paix**

En Juillet 2008, la CEEAC prit formellement contrôle de la mission de maintien de la paix en RCA, renommée MICOPAX. Celle-ci fut la première mission de maintien de la paix gérée par le COPAX et suivie par la Commission de Sécurité et Défense de la CEEAC. Son mandat était large, incluant la consolidation d'un climat de paix et stabilité en RCA, le respect des DH, le soutien à un processus de réconciliation et de stabilisation politique, de soutien aux élections de 2011 et de coordination de l'aide humanitaire.

La MICOPAX a été déployée entre 2008 et 2013 en RCA, avec des contingents à Bangui et dans 4 zones de l'arrière pays, principalement au Nord-Ouest. Au total, ses troupes s'élevaient en moyenne annuellement à 500 hommes, souvent avec un fort contingent Tchadien. Dans l'ensemble, de nombreux observateurs et analystes s'accordent pour dire que la MICOPAX a probablement prévenu une dégénérescence sécuritaire avant 2012.

Le fait que les élections de 2010 se soient passées avec succès atteste de la pertinence de la MICOPAX et de son action, malgré ses faibles effectifs. Cependant, l'attention donnée en priorité à Bangui n'a pas permis de réellement travailler à une transformation des moteurs de conflit. L'insécurité humaine était, et reste encore aujourd'hui excessivement importante dans l'arrière pays, et particulièrement dans la partie Est du pays.

Le maintien de la focalisation de la mission de la paix sur Bangui a donc entériné l'usage d'une souveraineté circonscrite à la capitale, et donc artificielle. La Force a elle-même souvent exprimé des inquiétudes face à la situation au Nord-Est, d'où les Seleka sont venus, sans pour autant avoir une action coordonnée dans cette partie de la RCA. Les efforts déployés par la MICOPAX ont été anéantis par le conflit ouvertement violent de 2012 avec la descente des Seleka sur Bangui, et la fragmentation sécuritaire qui s'en est suivie. Suite à cet événement, la RCA est redevenue une catastrophe humanitaire et sécuritaire. La MICOPAX a donc permis de maintenir un ordre superficiel, mais n'a apporté aucune réponse aux moteurs de conflits profonds en RCA. Le déploiement des forces CEEAC se basait principalement sur une vision purement

sécuritaire de la situation, sans comprendre la dimension de sécurité humaine en jeu. Par ailleurs, il est évident que le nombre de troupes ne pouvait qu'avoir un effet limité sur la stabilisation réelle du pays. Le principe de sensibilité au conflit n'était pas nécessairement appliqué au sein des troupes de la MICOPAX. Les allégations de complicité entre le contingent Tchadien et les Selekas ont démontré que la population n'avait pas confiance dans la MICOPAX compte tenu de l'historique conflictuel entre la RCA et le Tchad, et l'association courante en RCA des Tchadiens avec des facteurs de violences et de déstabilisation dans leur pays.

Grace à la gestion de la MICOPAX et l'expérience de terrain acquise en théâtre de conflit, la FOMAC a gagné en expérience ainsi qu'en crédibilité depuis 2008. Ce constat est d'ailleurs renforcé par sa participation à différents exercices de mobilisation et d'entraînement de troupes sous régionales : 3500 hommes et femmes déployés sous l'exercice Kwanza en mai 2010, puis de nouveau dans l'exercice Loango en 2014. Plusieurs cycles de formations avaient été organisés dès 2008 au bénéfice de l'EMR, entre autres à l'école de maintien de la paix de Bamako, et à travers des programmes d'entraînements en Angola, en RDC et au Tchad. D'autre part, différents centres d'excellence ont été mis en place pour optimiser l'opérationnalisation de la FOMAC :

- le dépôt logistique régional de Douala au Cameroun appelé à devenir la base logistique continentale de l'UA ;
- au niveau stratégique, le cours spécial interarmées de défense (CSID) du Cameroun;
- au niveau opératif, l'école d'état-major de Libreville ;
- au niveau tactique, l'école interarmées de formation des officiers (EIFO) en Angola.

Un centre d'excellence du génie civil a été créé à l'école militaire de Brazzaville, un autre en médico-chirurgical à Libreville, et un centre de formation de la composante civile au Cameroun.

Par contre, de nombreux obstacles sur le développement et la fonctionnalité de la FOMAC, comme identifié dans la fiche d'action du PARCIC 2016 :

- la lenteur du processus décisionnel du COPAX et le règlement de son fonctionnement ;
- L'actualisation du corpus doctrinal de la FOMAC, et son harmonisation avec la doctrine continentale de la FAA ;
- La révision du Règlement de fonctionnement de la FOMAC avec la réécriture des concepts d'emplois multidimensionnels des principales composantes (terre, air, navale, police/gendarmerie, administration et budget, santé, et civile) et l'actualisation des différents arrangements techniques (accords sur les statuts de la force (SOFA), Règles d'engagement (ROE) en particulier ;
- Les difficultés de génération des forces et aux faibles capacités multidimensionnelles sur les plans stratégique et opérationnel (imprécisions sur les effectifs réels, problèmes de non-conformité des règles d'engagement des troupes, grande disparité des niveaux de compétence des personnels, capacité insuffisante du PLANELM régional, etc.) ;
- Le déséquilibre important au détriment de ses composantes police et civil ;
- l'harmonisation des niveaux de formation, l'appui au développement des compétences ainsi que le renforcement des capacités des centres de formation ;
- Les capacités de gestion et d'appui administratif, financier et logistique constituent aussi un préalable à la bonne planification et au bon déroulement des missions de paix ;
- la constitution et l'opérationnalisation d'un vivier d'experts civils.

Selon les entretiens menés au siège, l'évaluation des forces de la FOMAC ne suggère pas que les troupes seraient prêtes à être déployées de manière autonome, cohérente et indépendante dans des théâtres de conflits afin de contribuer à la stabilisation et à une transformation profonde de moteurs de conflit. Pourtant, un entretien avec des soldats de la Cellule de Coordination et de Liaison en appui à la MNJTF fait état de nombreux progrès depuis les 10 dernières années en termes tactiques et organisationnels des troupes. Même si les déploiements ne peuvent pas se faire encore de manière autonome et indépendante (ne serait ce qu'au niveau financier), il existe une force de frappe terrestre importante, notamment au Tchad. Cependant, le respect des DH et de la sécurité humaine est encore loin d'être une priorité, ce qui représente un problème majeur, particulièrement en lien avec les risques d'extrémisme violents, dont les recrutements sont en forte corrélation avec des violences de la part de troupes et de forces policières en Afrique.

Région	2009 Regional Conflict Management in Central Africa From	During the first two years of FOMUC's deployment, France provided major financial and logistical support. With the creation of the EU African Peace Facility Program in 2004, large parts of the budget have been covered by the European Union, while France continued to provide military and logistical assistance. Additional support came on a bilateral basis from Germany and China. The financial contribution from the CEMAC community was rather marginal
--------	---	---

<p>FOMUC to MICOPAX</p>	<p>In July 2008, FOMUC was officially replaced by the Mission de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (MICOPAX). While troops are still provided by almost the same group of Central African States—Gabon, Chad, Cameroon and the DRC replacing since July 2009 the Republic of the Congo—the new operation has now been placed under the authority of ECCAS. This change has mainly been motivated by the Central African States’ intention to further coordinate the activities of CEMAC and ECCAS and to give the responsibility for peace and security in the region to ECCAS under its new Peace and Security Architecture. MICOPAX thus presents the first military operation of COPAX. A first explanation for FOMUC’s poor response to the security problems in the CAR can be related to the main reasons and motivations that originally directed the heads of state’s decisions to broaden the initial exclusively economic focus of both Central African communities, CEMAC and ECCAS, to include military issues. [...] Indeed, regional governance gives national political leaders additional decision making power and competencies, which may enhance the role of states at the regional level. This is particularly evident in both Central African regional organizations, as their executive organs are composed of the heads of state, whereas the supranational level remains largely underdeveloped and unimportant. From this perspective, regionalization can be presented as a way to conceal the political elites’ powerlessness at home and even artificially boost and magnify national authority and sovereignty by giving heads of state new roles and power at the regional level. Regional cooperation may also allow state leaders to bolster their rule against domestic challengers and other destabilizing forces.</p> <p>In July 2008, FOMUC was replaced by MICOPAX.. The responsibility for the mission was given to ECCAS, within the framework of the Central African Peace and Security Architecture. MICOPAX is the first mission of the Central African Peace and Security Council (COPAX). It is monitored and regularly evaluated by ECCAS’s Commission for Defense and Security (CDS). As a peace consolidation mission, MICOPAX’s mandate is broader than FOMUC’s original mission. It now includes consolidating a climate of peace and stability in the CAR, fostering the respect of human rights, promoting the development of the political process and national reconciliation, supporting the elections in 2010, and coordinating humanitarian aid and the fight of diseases and pandemics.</p> <p>Three major challenges lie ahead for the new MICOPAX mission: The first challenge is ensuring that the operation does not continue to serve the particular interests of Central African political elites. A possible solution is better control and monitoring of the mission’s activities. This could, for instance, be achieved through stronger links to other peacekeeping operations in the region, notably to the Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Promoting an understanding of regional cooperation as a suitable approach for addressing security threats where single state approaches no longer work is the second challenge. A third challenge lies in enhancing human security. Here, again, a deployment in peripheral zones across national borders would be more effective than focusing mainly on the capital.</p> <p>The interplay of particular national interests among political elites makes regionalization in Central Africa vulnerable to deadlocks. Given the weak supranational structures and control mechanisms, clashes of interests are often difficult to solve and subsequent impasses hard to overcome. [...] Apart from the absence of a regional hegemon and the coexistence of two regional communities with overlapping memberships and objectives, competing national interests inhibit regional cooperation. Despite the efforts over the past years to promote the security role of Central Africa’s regional organizations, CEMAC’s and ECCAS’s ability to provide regional security has largely been compromised by the primacy of national interests over regional interests (and human concerns and needs), and inadequate (supranational) mechanisms for mediation. In view of these obstacles to effective regional governance and security policy, deepening the level of “regionness” is one way to make the process more effective, less vulnerable to deadlocks, and better suited to the protection of regional stability and human security. Indeed, stronger supranational governance based on a strong regional identity would allow for more concerted and concentrated action and improve the performance and efficiency of regional actions and initiatives. At the same time, the increase of “regionness” would</p>
-----------------------------	---

		make it more difficult for member states to pursue particular interests through regional activities. The realization and feasibility of this approach is linked to the issue and nature of state weakness in Central Africa and to the question of whether a sufficient level of political will and commitment can be achieved.
Région	ANNEXE de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur de la zone CEEAC, à financer sur le 11ème Fonds européen de développement Document initial relatif à l'action pour le "Programme d'appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC – Secteur Paix et Sécurité "	La FOMAC est perçue aujourd'hui comme ayant gagné en expérience avec son déploiement en Centrafrique (MICOPAX) entre 2008 et 2013 ainsi qu'au travers sa participation à plusieurs exercices multinationaux (Kwanza (2010), Loango (2014)). Sa pleine fonctionnalité (mise en œuvre efficiente du déploiement des forces) est toutefois empêchée par une série d'insuffisances. Le problème d'efficacité de la FOMAC est en partie dû à la lenteur du processus décisionnel du COPAX et au règlement de son fonctionnement. L'actualisation du corpus doctrinal de la FOMAC, et son harmonisation avec la doctrine continentale de la FAA sont des éléments essentiels au renforcement de la capacité d'appui stratégique et opérationnel de la CEEAC aux opérations africaines. La révision du Règlement de fonctionnement de la FOMAC est un élément important que la CEEAC doit engager avec la réécriture des concepts d'emplois multidimensionnels des principales composantes (terre, air, navale, police/gendarmerie, administration et budget, santé, et civile) et l'actualisation des différents arrangements techniques (accords sur les statuts de la force (SOFA), Règles d'engagement (ROE) en particulier). L'enjeu de l'opérationnalisation de la FOMAC renvoie aussi aux difficultés de génération des forces et aux faibles capacités multidimensionnelles sur les plans stratégique et opérationnel (imprécisions sur les effectifs réels, problèmes de non-conformité des règles d'engagement des troupes, grande disparité des niveaux de compétence des personnels, capacité insuffisante du PLANELM régional, etc.) La composition des effectifs FOMAC traduit aussi un déséquilibre important au détriment de ses composantes police et surtout civile, cette dernière ayant un rôle fondamental à jouer dans les domaines politique, humanitaire, du genre, des affaires civiles, de l'information publique et de l'administration, pouvant intervenir par ailleurs dans des champs d'interventions multiples du COPAX ou encore dans l'appui logistique aux autres composantes de la FOMAC.
Région	"L'Afrique Centrale, une région en retard?" premier rapport de dévaluation stratégique sous-régionale du PNUD, Mars 2017	Aux fins du présent rapport, la principale question est la suivante : dans quelle mesure les opérations militaires conjointes contre les menaces communes – et extrêmement difficiles à gérer – que représentaient Boko Haram et la crise centrafricaine ont-elles contribué à renforcer les liens et la confiance entre les États touchés ? Une plus grande coopération en matière de sécurité via les cadres adoptés par les communautés économiques régionales ouvrira-t-elle la voie à une nouvelle ère et à des progrès majeurs dans d'autres domaines prioritaires de l'intégration régionale ? Malgré la méfiance qui règne entre les acteurs politiques d'Afrique centrale évoqués plus haut, leur coopération lors de ces deux crises a été accueillie favorablement par les observateurs. Les communautés économiques régionales ont également montré qu'elles étaient capables de jouer un rôle plus important dans la gestion des menaces de sécurité, que ce soit par le déploiement de troupes ou d'autres formes d'assistance. Toutefois, il est certainement prématuré de parler avec certitude d'avancées durables à cet égard.
RCA	Entretien Terrain	Le déploiement de la MICOPAX est considéré par la CEEAC comme un succès. Cependant, il a mis en exergue les dysfonctionnements de la CEEAC. De par son système décisionnel, au sein duquel tout doit passer par le COPAX qui se réunit au mieux une fois par an, la CEEAC ne peut pas être réactive aux questions de sécurité. Aucune crise ne peut être gérée de manière urgente, comme cela devrait l'être avec une structure construite de telle manière. En ce sens, la CEEAC est en effet juste un miroir des systèmes hyper présidentiels de la zone. Il est donc important de comprendre l'enjeu de sa structure. Il n'en reste pas moins que la CEEAC avance, et qu'il faut voir son évolution dans le temps.

Région	Entretien Terrain	La CEEAC a une vision de la sécurité excessivement militaro-sécuritaire. Cela tient à deux choses : 1) la présence et l'influence excessive du General Garcia au sein de la CEEAC, qui vient par exemple de faire éliminer le service de médiation au de la CEEAC en 2017. C'est un homme qui a une conception du maintien de la paix basée sur l'intervention militaire avant et pour tout – peu importe les enjeux. 2) Les régimes de la CEEAC utilisent s'appuient eux-mêmes sur une vision autoritaire et militarisée de la sécurité pour se maintenir au pouvoir. La notion de sécurité humaine n'est pas compatible avec cette vision militaro-sécuritaire de la stabilité. La MICOPAX a souffert de ce problème. Les enjeux sécuritaires au cœur de la crise RCA ont trait à une pauvreté humaine multidimensionnelle, et un rapport au pouvoir qui favorise l'exclusion plutôt que l'inclusion de nombreuses voix existant la société centrafricaine. Elle n'a donc pas répondu aux attentes, et elle n'a fait que retarder une autre explosion sécuritaire. Elle a eu au moins le mérite, comparé à la FOMUC, d'intégrer des éléments humanitaire dans son mandat, au lieu de ne servir qu'à protéger un régime jugé dangereux par une large partie des Centrafricains. Il faut également lui reconnaître qu'un petit déploiement de 500hommes pour couvrir le territoire de la RCA n'était pas réaliste.

#### **12.1.5 – Les qualifications et compétences des forces de police et de sécurité ont été améliorées**

En 2010, la convention de financement du PAPS II établissait un diagnostic des forces de police et de sécurité faible et en besoin de formation. En 2016, la fiche action du PARCIC fait état du fait que les forces de police et les composantes civiles de la FOMAC font défaut et sont un grand point faible de sa composition.

Les cadres de formations ont été renforcés dans les centres d'excellence depuis 2011, mais l'EMR garde un approche typiquement militaro-sécuritaire des interventions de sécurité, plaçant relativement peu d'importance sur les formations des acteurs civils, expliquant partiellement le peu d'avancement sur le sujet. Globalement, il n'y a donc pas eu d'amélioration significative de la situation pendant la période sous revue.

Région	2010 Convention financement PAPS II	<b>Les forces de police et les acteurs civils sont insuffisamment formés pour contribuer au règlement pacifique des conflits.</b>
Région	2010 APSA assessment study	In terms of training, seven Centres of excellence have been identified within the ECCAS Members States for the purpose of capacity building of the FOMAC. They are evenly distributed among the ECCAS Member states. In the same framework of capacity building, three exercises have been conducted at the strategic, operational and tactical levels. At the times of writing this report, ECCAS was running its first peace operation in Central Africa Republic (CAR), known as MICOPAX. ECCAS has also been conducting maritime exercise in the Gulf of Guinea since September 2009. With respect to partnerships, the EU through the APF, is FOMAC's main partner.



Région	Devis programme n.4 (PAPS I)	Au sein du DP4 PAPS I, il était prévu de mettre en place un appui pour la coopération policière de lutte contre la criminalité transfrontalière + développement des capacités civiles de la FOMAC + développement des compétences police de la FOMAC + appui mise en place d'une coopération policière de lutte contre la criminalité transfrontalière
Région	Entretien Terrain	Les forces de police sont très faibles. Aucune action, ni aucune politique en place n'est à signaler pour celles-ci.
<b>12.1.6 – La circulation des armes légères a été réduite</b>		
<p>Peu d'informations sont disponibles en termes de base de données ou de rapport faisant un état clair et concis du trafic d'ALPC dans les dix dernières années. Cela s'explique du fait de la difficulté de tracer la circulation d'ALPC dans une région où la conflictualité reste importante et latente, où les frontières sont poreuses et non-contrôlées par les forces étatiques responsables.</p> <p>Du fait du niveau de conflictualité restant fort dans des pays comme la RCA et la RDC, sans oublier des pays comme le Tchad où des dissensions fortes restent larvées et en attente, des entretiens avec des observateurs aguerris spécialistes des ALPC de la zone révèlent que les trafics n'ont en rien diminué. Cependant, l'un des plus grands acquis dans ce domaine a été l'adoption en 2010 de la Convention de Kinshasa sur les ALPC, un instrument juridique pour le contrôle des armes légères, et la mise en place d'un réseau d'acteurs de la société civile (RASALAC) appuyant l'harmonisation de textes légaux concernant la circulation des ALPC dans la sous région.</p> <p>Le niveau d'application réelle de cette convention dans les législations nationales est cependant peu clair, de même que son impact. En effet, le trafic d'armes reste un commerce lucratif et important, particulièrement dans la région des Grands Lacs et en RCA.</p>		
Région	2010 Note explicative Avenant PAPS II	Dans le domaine des armes légères et de petit calibre : en novembre 2010 a été signée la Convention de l' Afrique Centrale sur les ALPC dite « Convention de Kinshasa». En outre, dans ce contexte, l'émergence, parmi les acteurs de la société civile, d'un Réseau d'Action de l'Afrique Centrale sur les Armes Légères (RASALAC) appuyé par le Réseau international IANSA justifie qu'une attention particulière lui soit accordée par le projet
Région	2011 <a href="https://www.a-cap.cf/Ouverture-des-travaux-de-l-Assemblee-generale-ordinaire-du-Reseau-d-Action-sur-les-Armes-legeres-en-Afrique-Centrale_a4516.html">https://www.a-cap.cf/Ouverture-des-travaux-de-l-Assemblee-generale-ordinaire-du-Reseau-d-Action-sur-les-Armes-legeres-en-Afrique-Centrale_a4516.html</a>	Création RASALAC, mais simple forum. L'objectif est de renforcer les fondements de la dynamique de la société civile de l'Afrique centrale sur les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), d'analyser et de débattre les parcours du RASALAC depuis sa formation, de mener des discussions sur la mobilisation des ressources internes par le fonctionnement du réseau et de contribuer à l'amélioration du plan stratégique d'action de RASALAC. Environ une cinquantaine de participants venus de quelques pays de la communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de l'Union Européenne vont examiner, amender et d'adopter les documents de base du RASALAC. Au cours de cette assise les participants suivront des différentes communications, sur l'analyse de contexte sécuritaire en Afrique centrale et les priorités de la CEEAC par rapport aux ALPC et la stratégie d'action de lutte contre les ALPC par les organisations de la société civile de l'Afrique centrale.
RCA et région	2015 Conflict Armament Research and ITrace : Groupes armés non étatiques en RCA (Types et Sources d'armes et de	<p>Le Soudan et la Chine ont produit la majorité des armes et des munitions de fabrication récente (post-2000) dont la présence a été établie au sein de toutes les parties en RCA. Des munitions pour armes légères et armes plus lourdes de fabrication chinoise - et peut-être iranienne – ont été re-transférées du Soudan vers la RCA. <sup>[17]</sup><sub>SEP</sub></p> <p>Les stocks détenus précédemment par les forces de la Séléka comprennent des munitions pour armes légères soudanaises fabriquées en 2013, ce qui corrobore des informations bien étayées faisant état de livraisons d'armes provenant du Soudan après la prise du pouvoir par la Séléka, en mars 2013. Les forces de la Séléka cantonnées <sup>[17]</sup><sub>SEP</sub> à Bangui possèdent également des</p>

	munitions identifiées)	<p>munitions pour RPG fabriquées en Chine en 2011 et des véhicules tactiques légers soudanais qui ont été aperçus pour la première fois en 2013, et dont la présence en RCA n'avait pas été établie auparavant. [SEP]</p> <p>Des grenades de fabrication chinoise, détenues en [SEP] grand nombre par la Séléka et par les forces anti-Balaka, également répandues parmi les civils armés [SEP] à Bangui et dans d'autres régions du pays, semblent, de par leur emballage, avoir été originellement destinées au Népal</p> <p>Les forces de la Séléka ont utilisé des armes légères, des munitions et des véhicules de fabrication européenne, [SEP] dont certains ont été probablement détournés de leurs destinataires finaux. Ces armes comprennent des munitions belges, tchèques et britanniques, fabriquées entre 2007</p> <p>et 2010. Les forces de la Séléka ont également utilisé des camions militaires allemands semblables à ceux acheminés auparavant par le même exportateur néerlandais au Soudan, en 2012.</p>
Afrique	Final report Evaluation APF 2017	Capacity Building efforts are not always well aligned with the needs of the APF supported PSOs.. ECCAS received training in small arms and light weapons and maritime security but not with APF funding.
RDC	Rapport RDC ONU aout 2017	Le Groupe a constaté des violations de l'embargo sur les armes, tant sur le territoire de la République démocratique du Congo que dans le cadre des flux transfrontaliers. Un réseau de ressortissants congolais et burundais, dont des éléments des Forces de défense nationale (FDN) burundaises, a été impliqué dans un trafic d'armes à Uvira, dans la province du Sud-Kivu.
<b>12.1.7 – La coopération et l'harmonisation des politiques de P&amp;S des États de la région ont progressé</b>		
<p>Entre 2008 et 2012, aucune conférence des Chefs d'Etats de la CEEAC n'a été tenue, démontrant non seulement le peu d'intérêt que les EM prêtaient à la CEEAC, mais aussi le peu d'intérêt qu'ils montraient à coopérer entre eux sur les affaires de P&amp;S. Ceci est corroboré par l'absence quasi-totale de contributions qui a résulté en 2011 en un arriérés pour la CEEAC de 26 Millions de FCFA, et le manque d'investissement dans le Comité des Ambassadeurs créé en 2007.</p> <p>En fin de période d'évaluation, mis à part dans le domaine d'action sur le Golfe de Guinée où les cadres législatifs judiciaires de poursuite contre les crimes de piraterie sont en cours d'harmonisation, les politiques de P&amp;S n'ont pas été harmonisées dans la région. La méfiance interétatique reste de mise.</p> <p>Des entretiens suggèrent que la crise des prix du pétrole aurait influencé les EM dans le sens d'une plus grande coopération régionale, mais cela n'a toujours pas abouti sur une nouvelle impulsion pour et au sein de la CEEAC, et les prix sont en train de remonter.</p> <p>Un certain niveau de coopération est aujourd'hui observable dans le combat contre Boko Haram, mais celle-ci est également relatif puisque les EM ne s'acquittent pas non plus de la promesse financière qu'ils avaient fait pour contribuer contre cette menace.</p> <p>Le problème de la cohérence de la « région » d'Afrique Centrale persiste toujours. Les différences linguistiques, culturelles, économiques et politiques sont un frein à l'intégration de la région. Des pays comme le Tchad ou la RDC ont plusieurs appartenances, et donc des intérêts divergents selon les périodes. Par ailleurs, ces différences se répercutent dans le fonctionnement interne de la CEEAC au travers d'appropriation de certains postes ou de certains départements à des fins politiques de neutralisation ou d'avancement de certains agendas nationaux.</p> <p>Pourtant, le sommet extraordinaire en prévision pour Novembre 2018 semble indiquer de nouvelles perspectives se dessinent pour favoriser une plus grande intégration régionale, et donc une volonté politique d'alignement, ne serait-ce que relatif.</p>		
Région	Investissement de l'UE dans la sécurité collective en Afrique Centrale: un pari risqué	Ainsi, l'on constatait que le stock des arriérés de contributions atteignait plus de 26 millions de FCFA fin 2011, alors que des engagements forts avaient été pris en mars 2010 d'éponger ces arriérés ; que la contribution des États membres au budget n'avait guère dépassé 6 millions de FCFA en 2011 alors que plus de 14 millions étaient attendus ; que celle des partenaires ne cessait, par contre, proportionnellement de s'accroître, dépassant de très loin celle des premiers (33 millions de dollars attendus contre 18 millions des États en 2012) ; enfin que certains pays (notamment l'Angola) continuaient d'entretenir des réserves sur le mécanisme de financement de la

	(Catherine Guicherd)	Communauté pourtant revu en 2007 (14ème Conférence) pour tenir compte de leurs exigences. De fait, depuis de nombreuses années, seuls trois pays, le Gabon, le Cameroun, et le Congo appartenant au « noyau dur » CEMAC contribuent régulièrement au budget. Peu habitués à déléguer, les États n'ont pas non plus cherché à investir le Comité des ambassadeurs, qu'ils avaient pourtant initié en 2007 (13ème Conférence) de prérogatives réelles. Ainsi, le Comité, formellement créé en octobre 2009 (14ème Conférence) pour servir d'organe de consultation et de relai de communication entre les capitales et le siège sur ces dossiers, a-t-il rarement été réuni et il n'a jamais été consulté sur des questions de substance.
Région	Entretien terrain	La crise pétrolière a permis au EM de réaliser qu'ils ont besoin les uns des autres. Mais les inimitiés demeurent importantes dans la région. Par ailleurs, la région telle que conceptualisée manque de cohérence en soit : les différences linguistiques, culturelles et politiques sont importantes et se retrouvent d'ailleurs reflétées au sein même de la CEEAC où les différents Etats essayent de s'approprier différents départements et de s'en faire chasse gardée. Les pays non francophones sont particulièrement touchés par ce phénomène dans la CEEAC (comme par exemple la Guinée équatoriale). La fragmentation interne de la CEEAC est lui-même un reflet du manque de coopération régionale. Cela laisse une place importante aux compétitions internes au sein de la CEEAC, principalement personnalisées d'ailleurs. Il n'y a donc pas non plus d'impulsion crédible au sein de la CEEAC pour appeler à une plus grande coopération entre EM.
Région	Entretien Terrain (délégation)	La pertinence de la région centre Afrique n'est pas prouvée. Pour un pays comme l Tchad par exemple, il existe très peu de discussion autour de la CEEAC à Ndjamena. Avec la menace Boko Haram, l'attention stratégique se porte depuis deux ans beaucoup plus vers la région du Sahel, et vers le G5 Sahel et la CLBT.
Région	Entretien Terrain	Il est incontestable que des rivalités extrêmement fortes demeurent au sein de la CEEAC. Ces rivalités sont particulièrement importantes entre le Gabon, le Congo Brazzaville et le Tchad, et elles se répercutent dans la manière dont différentes personnes travaillent au sein de la CEEAC, et différents départements se comportent. Il faut par ailleurs bien comprendre que les rivalités personnelles se rajoutent aux rivalités incarnées par les Etats. Cependant, il existe une confluence de facteurs qui vont être déterminantes au sein de la CEEAC et qui vont permettre d'aligner peut-être d'avantage les positions des EM : 1) l'influence du Rwanda à la Présidence de l'UA qui parle aujourd'hui de manière décisive d'harmonisation des systèmes, et d'intégration régionale et continentale ; 2) l'influence que l'Angola veut prendre maintenant dans la CEEAC, en allant jusqu'à proposer de déménager le siège de la CEEAC à Luanda. Cela effraie d'autres Etats, qui comprennent qu'ils doivent agir sur la CEEAC ; 3) le 11ème FED va être un marqueur excessivement important pour la CEEAC qui comprend très bien l'enjeu stratégique du PARCIC ; 4) la rationalisation avec la CEMAC est en cours et fait poser des questions, met en place des inquiétudes.

		Tous ces facteurs amènent la CEEAC dans une nouvelle dynamique. Il y a encore 2 ans, c'était un flou total à l'interne de la CEEAC, mais des marqueurs se précisent de plus en plus pour impulser un travail plus sérieux.
--	--	--

### I. 2.1.8 – L'implication de la société civile pour la paix et la sécurité a augmenté

En 2008, un processus de prise de contact et d'implication de la Société Civile dans les affaires de la CEEAC a commencé à se mettre en place, entre autres par l'octroi de 3 contrats au Tchad, Burundi, RDC et Cameroun pour des projets dans le domaine P&S (réconciliation, monitoring électoral et modernisation de la législation sur les ALPC au Cameroun). En 2009, une déclaration félicitant le SG sur les la poursuite d'initiatives avec des OSC avait été publiée par la 14<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'Etat.

En 2011 des représentants de la société civile ont été sélectionnés pour différents types de formation et d'activités propres aux questions de P&S, y compris :

- Formation à l'observation d'élections législatives et présidentielles
- Atelier de sensibilisation à la RSS en RDC
- Implication d'OSC dans le réseau RASALAC, orienté sur la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa sur les ALPC
- Formation sur le rôle de la presse en période électorale
- Formation de comptables d'OSC

Au fil du temps, la CEEAC s'est appuyée davantage sur les acteurs de la société civile, notamment pour la collecte de données pour le MARAC – un signe important d'ouverture sur les questions d'analyse de conflits et d'enjeu de sécurité. Il existe maintenant à la fois un vœu de faciliter le travail de veille du MARAC en incluant les OSC, mais aussi de travailler avec les OSC pour s'attaquer aux causes profondes de conflits.

La CEEAC inclue des acteurs de la Société civile dans certains de ses ateliers, séminaires et autres, facilitant un dialogue plus direct entre l'institution et divers acteurs non-étatiques. Un réseau (RESEAC) aurait été créé dont la base de données réside au sein de la CEEAC, mais il est encore quelque peu difficile de comprendre quels sont ses effets et ses utilités.

En 2017, le SG de la CEEAC a publiquement annoncé son intention de créer un « Document cadre formel devant régir la collaboration entre le Secrétariat Général de la CEEAC et la société civile. » en attendant que la réforme institutionnelle n'aboutisse, afin de formaliser davantage les relations avec les OSC.

L'Etat Major Régional est en tête de ligne de l'implication de la société civile, comptant maintenant 39 points focaux dans 8 pays différents comme capteurs d'information. Ces 39 points focaux incluent des organisations de femmes et de jeunes.

Des efforts consistants d'implication de la société civile sont donc mis en œuvre par la CEEAC.

Région	Devis prog. n.4 (PAPS I)	Dans le DP4 PAPS I, un fonds d'appui aux initiatives et formations OSC devait être mis en place, ainsi qu'un atelier de formation « Femmes, Violence armée et ALPC ».
Région	Rapport Final PAPS I (novembre 2011)	Avec un accompagnement soutenu du PAPS, le projet a néanmoins abouti à la présentation d'un projet de législation camerounaise actualisée sur les ALPC. Le contexte porteur créé par l'adoption de la Convention de Kinshasa et la création du RASALAC pourrait permettre à ce projet d'appuyer une modernisation législative effective à moyen terme.
Région	DOCUMENT ATION INTERNE CE Gabon 2012	En matière de paix et sécurité, l'appui au Mécanisme d'Alerte Rapide (MARAC) s'appuie largement sur les organisations de la société civile dans la région d'Afrique centrale, qui sont dès lors régulièrement contactées par le programme PAPS. Le projet PAPS II comprend également une composante importante pour l'appui aux ANE dans le cadre de la lutte contre la circulation des armes légères et de petit calibre, via une subvention octroyée à IANSA. Néanmoins, les relations entre la CEEAC et les ONG régionales restent insuffisantes dans le domaine général Paix et Sécurité.

Région	Entretien Siège UE	La CEEAC fait de réels efforts pour impliquer la société civile dans ses activités et dans l'organisation de séminaires régionaux annuels. Mais les progrès dans la structuration de la société civile au niveau régional sont très faibles dans l'ensemble. Par ailleurs, il n'existe aucun agenda de teneur politique lors de ces séminaires.
Région	Entretien Terrain	Etonnamment, c'est surtout l'Etat Major Régional qui a fait de gros efforts sur l'implication de la société civile dans son fonctionnement. L'EMR possède actuellement 39 points focaux en place dans 8 pays différents. Le nombre augmentera d'ici fin 2018. Cela inclut des organisations de femmes et de jeunes. Les points focaux sont des capteurs d'information, et permettent de mettre en place des procédures en cas de conflit, désastre naturel pour une intervention des EMR.

#### **I. 2.1.9 – Le nombre et l'intensité des conflits ont diminué**

En 2008, l'Afrique Centrale était concernée par différents systèmes de conflits : des crises sécuritaires en RCA et au Tchad, des violences perpétrées par la LRA en RCA et en RDC, une insécurité persistante dans la région des Grands Lacs, particulièrement à l'est de la RDC. En 2016, l'Afrique Centrale en tant que région est non seulement marquée par les mêmes systèmes de conflits qui n'ont connu aucune transformation réelle mais elle est aussi menacée par l'extrémisme violent de par le débordement du conflit avec Boko Haram qui touche le Tchad et le Cameroun, le glissement de Daesh du Moyen Orient vers l'Afrique, la déliquescence sécuritaire et la polarisation sous prisme inter-religieux en RCA.

Par ailleurs, le phénomène de piraterie a pris en ampleur dans la dernière décennie, alimenté par des logiques d'inégalités extrêmes et de pauvreté dans les pays côtiers du Golfe de Guinée.

Les menaces sécuritaires qui pèsent sur le développement et la paix dans la région sont multidimensionnelles et de formes hybrides pour la plupart. Les conflits sont souvent animés par des velléités de contestation contre l'appareil étatique qui est remis en doute du fait de ses faiblesses et/ou détournements de fonction. Comme le souligne le rapport du PNUD de 2017, chaque système de conflit est caractérisé par une « forte dimension d'exclusion sociale des groupes marginalisés dans les contextes nationaux. » Cette marginalisation, dans le contexte sécuritaire centrafricain mais aussi global se traduit aujourd'hui par un potentiel basculement dans des logiques d'extrémisme violent dont le potentiel de destruction est phénoménal : le danger de la radicalisation pourrait stopper toute perspective de développement, et renforcer des logiques confrontationnelles entre les régimes et les populations civiles.

Il n'existe aucun conflit inter-Etat en soit, mais les conflits manifestes dans la région sont transfrontaliers et systémiques. Le PNUD identifie 6 sources d'insécurité en Afrique Centrale :

- les litiges relatifs au tracé des frontières des États et le sous- développement des régions frontalières ;
- les activités des groupes armés proliférant de pays en pays ;
- la riposte militaire et diplomatique conjointe aux activités transfrontalières des rebelles armés ;
- les réseaux de criminalité organisée qui braconnent et trafiquent aux frontières des États ;
- l'insécurité aggravée qui entoure les schémas de migration traditionnels ;
- la présence et les besoins des populations réfugiées et déplacées

A ceci s'ajoutent les dégradations environnementales et les processus de désertification résultant à la fois des dynamiques de changement climatique, ainsi que de la mauvaise gestion de ressources naturelles dans la région. Cette dégradation environnementale est un signe précurseur d'approfondissement des systèmes conflictuelles, pouvant mener à des flux migratoires importants, et de plus en plus de confrontations entre populations nomades et sédentaires, comme nous l'observons déjà aujourd'hui en RCA. Sur ces questions, il n'existe pas de coopération collective sécuritaire dans l'espace régional de la CEEAC.



Région	ECDPM, N.11, 2017; «Analysis of conflict prevention and conflict resolution interventions by the African Union and Regional Economic Communities in violent conflicts in Africa for the years 2013-2015 »	Data from the Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED) shows that both conflict-related fatalities and the number of political violent events declined to their lowest levels in 2005-2006 before increasing again. According to the Uppsala Conflict Database Program (UCDP), 2014 was the most violent year since the end of the Second World War, including in Africa but also the Middle East, with more than 100,000 people killed in organised violence. This makes it the highest number in 20 years, as the death count in organised violence had not exceeded 100,000 since the Rwandan genocide took place in 1994. (...)According to the Heidelberg Conflict Barometer, the Sub-Sahara African region remains the one with the most 'high- intensity' level conflicts with 14 of a total of 38 conflicts globally in this category. (...)Despite a growing trend in Africa over the past two decades from inter-state wars to intrastate wars, pockets of extremely intense conflict are not limited to national borders. Nevertheless, Cilliers (2015) notes, most armed conflicts today are internal rather than between states, making internal wars the predominant form of conflict in Africa. Threats to peace and stability in Africa have increasingly emerged as a result of governance challenges and attempts for unconstitutional changes of government
Région	Uppsala conflict database	+ Fund For Peace – Fragile State Index ( <a href="http://fundforpeace.org/fsi/comparative-analysis/">http://fundforpeace.org/fsi/comparative-analysis/</a> ) Data + Graphs.

### **CJ2.2 – La coopération régionale de l'UE a contribué à l'amélioration de la paix et à la sécurité dans la région**

Malgré de nombreux obstacles institutionnels, l'UE a effectivement contribué à renforcer la CEEAC dans ses compétences de gestion de la conflictualité dans les 10 dernières années, notamment grâce à l'appui fourni au MARAC. Cependant, l'UE ne parvient pas encore à cibler les moteurs de conflit dans la région, qui sont souvent en rapport avec des problèmes de gouvernance, et en forte corrélation avec la gestion autoritaire et hyper-présidentiels des régimes. Les problèmes de sécurité restant prédominants dans cette zone crisogène de l'Afrique, l'UE a fourni un appui qui a permis de gérer l'insécurité plutôt de travailler à la transformation des conflits.

L'UE est, avec la France, la Banque Africaine de Développement et l'UNOCA, l'un des partenaires les plus significatifs de la CEEAC. Elle est partenaire de la CEEAC en ce qu'elle laisse à la CEEAC la direction de son propre développement et positionne son soutien en fonction des documents stratégiques de la CEEAC (comme la feuille de route). Elle se place aussi comme facilitatrice des actions de la CEEAC en raison des volumes financiers conséquents et de la prévisibilité de son soutien, qui permet à la CEEAC de pallier partiellement au manque de contribution financière de ses EM. La coopération régionale se joue donc à plusieurs niveaux complémentaires, afin de contribuer à activer des leviers de stabilisation et de collectivisation de la sécurité régionale.

La décision de soutenir la CEEAC est politique, en lien avec la décision de soutenir l'APSA continentale, mais le soutien qui est apporté est principalement d'ordre technique, logistique et matériel (I2.2.1). Grâce à ce soutien, la coopération régionale a effectivement contribué de manière partielle à renforcer les capacités de la CEEAC, et à réagir aux dynamiques de conflits, sans les transformer cependant.

L'UE a en effet cherché à soutenir la feuille de route de la CEEAC depuis son écriture en 2010 (I2.2.1). Une capacitation institutionnelle importante a été consolidée pour le MARAC, l'implication de la société civile au sein de la CEEAC, la FOMAC et le service de médiation grâce au projet PAPS II et à l'APF.

Le MARAC possède maintenant des locaux et infrastructures fonctionnelles, des correspondants décentralisés formés et équipés et une capacité de production et de diffusion de rapports qui en permettent l'exploitation par les EM et autres parties prenantes. Son amélioration est clairement traçable à travers les appuis fournis durant la période du PAPS II. C'est par ailleurs au travers du MARAC et de l'EMR que des acteurs de la société civile sont rentrés dans le sillon et fonctionnement de la CEEAC puisque ce sont des acteurs de la SC qui correspondent avec le MARAC et l'EMR dans les EM.

Les OSC ont aussi été soutenues par les projets PAPS à travers un mapping des OSC régionales, différents contrats d'implémentation de projet, la mise en place de bases de données et l'implication des OSC dans des événements de la CEEAC. Le fait que le SG de la CEEAC ait réclamé une plus grande implication des OSC dans les processus de programmation des différents PIR de l'UE est à la fois un indicateur de succès pour l'UE et d'initiative à renforcer (I2.2.8).

Un autre effet de la coopération régionale est la mise en place du service de médiation grâce au soutien du PAPS 2, avec un appui technique dédié à la médiation, et de l'APF qui a permis la formation de 10 médiateurs dont le travail a été fondamental dans l'équipe du médiateur nommé de la CEEAC pour la crise en RCA. Une proposition sur le positionnement d'une architecture de médiation et prévention de conflits a été produite, et attend l'endossement du leadership de la CEEAC et de ses EM. C'est entre autres la

création de ce service qui permet aujourd'hui d'équilibrer partiellement une culture interne de la CEEAC qui avait un penchant fortement militaire jusqu'en 2013 (I.2.2.3).

La FOMAC a été soutenue dans sa construction de capacités, dans le déploiement de la MICOPAX et dans les exercices interrégionaux de déploiements. Des centres de formations militaires et civils existent à travers la région, et la FOMAC est aujourd'hui certifiée comme force en attente de l'UA (I.2.2.4). Cependant, le travail sur les composantes civiles et policières n'a pas abouti comme prévu, et la FOMAC reste plus forte dans sa composition militaire, ce qui s'est observé durant le déploiement de la MICOPAX, avec des faiblesses importantes au niveau civil. L'UE avait par exemple soutenu la mise en place du SIF, qui n'a finalement jamais atteint le niveau prévu (I.2.2.5).

D'importants jalons restent à mettre en place comme l'écriture des règles d'engagement, la révision du règlement de fonctionnement, l'harmonisation des niveaux de formations. En ce qui concerne la MICOPAX elle-même, l'UE a fourni un appui considérable pour son déploiement, qui a permis une stabilisation à court-terme de la RCA. La mauvaise gestion comptable de la mission a par contre eu pour effet malheureux de suspendre une partie de la programmation PAPS II en raison des arriérés, et de provoquer une dégradation des relations CEEAC-UE, dont les conséquences perdurent jusqu'à ce jour.

Des progrès internes semblent avoir été accomplis dans la programmation des unités techniques (ALPC, élections, OSC) mais sans aucun résultat concret à noter encore à ce jour. Plus généralement, malgré des efforts considérables sous les 2 PAPS concernant la réforme de la CEEAC et du COPAX particulièrement, aucun résultat n'a pu être obtenu (I.2.2.2). Cela est dû en premier lieu au manque de volonté politique de reformer la CEEAC et de la crédibiliser comme une organisation de veille et d'action sur les dossiers P&S régionaux qui impliquent parfois les EM.

La difficulté est que les 2 PAPS ont basé leurs hypothèses de départ sur l'implication et la volonté des EM de travailler par et pour la CEEAC. L'apprentissage ne s'est pas fait d'un projet à un autre sur cette question (sauf à partir du PARCIC grâce au suivi continu et efficace d'un membre de la DUE Libreville), et le changement de stratégie face aux capacités internes extrêmement faibles de la CEEAC en termes de RH et de systèmes en place n'a vraiment eu lieu qu'à partir du PARCIC.

Sur cette question particulièrement, le dialogue politique au niveau régional et aux niveaux nationaux a fait cruellement défaut à la coopération régionale et à l'obtention de résultats. Celui-ci avait pourtant été mentionné comme condition essentielle du soutien de l'UE dans le rapport d'évaluation de 2006 pour l'Afrique Centrale, puis dans les différents rapports finaux et d'évaluation des projets PAPS. Le dialogue politique aurait dû être renforcé au-delà du PARCIC et aurait dû prendre place également dans les dialogues bilatéraux entre les DUE et les EM de la CEEAC. Pourtant, le dialogue politique n'est que mentionné dans le PIN Gabon, sans avoir un lien avec la dimension régionale d'intégration politique.

Plus généralement, les programmations bilatérales ne font aucun lien direct avec la programmation régionale. Des complémentarités peuvent être observées compte tenu du fait que l'UE travaille sur les questions de gouvernance, qui sont centrales aux moteurs de conflit de la région, sans pour autant les relier directement aux questions de P&S, à l'exception de la RCA. Les dernières programmations en RCA reflètent par ailleurs de nouvelles méthodologies et approches européennes sur l'intégration programmatique et une approche multidimensionnelle de transformation de conflit qui n'avait pas existé jusque là.

Un problème structurel perdure depuis 2008 en ce sens que les PIN et les PIR ne sont pas coordonnés dans le domaine P&S et ne permettent donc pas une synergie optimale de l'appui UE (I.2.2.7). La coordination est cependant en voie d'amélioration au moins entre le PIR et l'APF, notamment depuis 2014, pour les périodes de programmation.

### **I.2.2.1 – La coopération régionale de l'UE a contribué à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de la CEEAC dans la mise en œuvre de la feuille de route « Paix et Sécurité ».**

L'UE s'est positionnée en soutien de la CEEAC pour mettre en œuvre sa feuille de route établie en 2010, cherchant à faire monter la CEEAC en puissance. L'UE a laissé à la CEEAC la position de chauffeur de sa propre stratégie et ne s'est placé qu'en appui. D'une décision politique (soutenir la stratégie régionale et continentale à travers de l'APSA) a découlé des projets de nature principalement technique et de renforcement de capacités. Cette orientation aurait pu être efficace si la CEEAC avait une orientation stratégique et politique claire, avec un mandat cohérent, or ce n'est pas le cas. L'incohérence institutionnelle et les obstacles internes au fonctionnement de la CEEAC persistent, et ont présenté de grosses difficultés dans l'atteinte de résultats des projets d'appui européens à la construction institutionnelle de la CEEAC. Cependant, l'appui de l'UE a eu des impacts positifs sur la structuration du DIHPSS et le développement de différentes unités.

Sous le PAPS I, la CEEAC a posé des bases de capacités et développée des politiques en matière de paix et sécurité. Le DIHPSS s'est progressivement structuré avec le MARAC, la FOMAC, et la DAPD. Mais le mandat des différentes directions n'était pas clairement établi, et les ressources humaines ont manqué pour développer une cohérence stratégique. Par ailleurs, le peu de ressources humaines qui étaient en effet actives au sein du DIHPSS étaient peu présentes dans les locaux de la CEEAC, ayant pour résultat que l'AT contractée par l'UE n'avait en réalité pas de capacité à soutenir ou construire. Pendant un long

moment, sous le PAPS 1, l'AT a donc taché de faire un travail quasiment de substitution en appui au Secrétaire General. Mais celui-ci n'était en aucun cas durable. Ainsi, l'entretien avec la cheffe de l'AT du PAPS 1 révèle que peu de résultats ont été atteints, au delà d'une action participative avec des experts des EM sur la mise en place du programme de formation du Centre d'Excellence du Cameroun ayant contribué aux renforcements des services de police dans le cadre de la force africaine en attente. L'appui de l'UE a donc directement contribué à ce renforcement.

L'AT a par ailleurs investi des efforts considérables sur la Feuille de Route, l'organigramme et les recrutements pour rationaliser le positionnement de la CEEAC sur les questions de P&S. Bien qu'adoptés, la Feuille de Route et l'organigramme n'ont pas fait consensus, et a provoqué des tensions entre l'AT et l'EMR, particulièrement le General Garcia, qui n'ont pu se résoudre qu'en fin de projet. Cela a donc eu pour conséquence de bloquer l'avancement institutionnel sur la Feuille de Route, qui a donc été reportée au PAPS 2.

Au sortir du PAPS I, les capacités institutionnelles au niveau du DIHPSS sont restées très faibles, car le projet était en fait trop ambitieux par rapport aux capacités réelles du département en termes de RH, de finances et d'administration. Compte tenu de la quasi-absence de contributions des EM, la partie « institutionnelle » du PAPS (DIHPSS) n'était pourvue d'aucun autre financement que celui de l'UE au travers de l'AT et de l'APF. Il n'a pas été possible de mener des activités visant à pallier, même partiellement, à ces carences. Le PAPS I a eu donc un problème initial de diagnostic des capacités de la CEEAC, et de conceptualisation du projet.

Le peu de résultats du PAPS I a découlé de la non-réalisation d'hypothèses et conditions initiales formulées par l'UE, notamment :

- L'existence d'une volonté démontrée des Etats membres de construire une sécurité collective en Afrique Centrale à travers la CEEAC ;
- La résolution du Secrétariat général à mettre en place de nouvelles procédures et de nouveaux modes de fonctionnement.

L'hypothèse implicite était par ailleurs que le développement des capacités du SG et du DIHPSS mènerait à une plus grande implication de la part des EM. Or, stimuler la volonté politique d'intégration politique au niveau de la région ne pouvait pas relever de l'influence du PAPS en tant que projet technique, d'autant plus que l'UE n'a pas offert de relais politique en parallèle du travail technique de l'AT. En effet, les comités de pilotage seuls (à raison maximum d'une fois par an) offraient surtout un espace de confrontation entre l'UE, les ON et les OR, sans aboutir à des étapes constructives permettant de mettre en place un plan d'action progressif de réforme et de construction de capacité durable. L'AT ne pouvait substituer à une présence continue de l'UE au sein de la CEEAC afin de mettre en place un dialogue honnête et factuel.

Il est regrettable de constater que le PAPS II s'est construit sur les mêmes hypothèses et mêmes ambitions, sans capitaliser les leçons analysées par l'AT du PAPS I. La formulation du PAPS 2 a été elle-même sous-contractée à une équipe de consultants externes qui ne connaissaient pas l'écosystème interne de la CEEAC, et qui a du 2 mois de temps pour réaliser ce travail. Les hypothèses étaient de nouveau formulées comme suit :

- La volonté politique des EM de la CEEAC de vouloir construire une organisation performante pouvant adresser la paix et la sécurité dans la région de manière efficace ;
- La mise en place par la CEEAC de nouvelles procédures, de nouveaux modes de fonctionnement avec une gestion (Administrative, financière) transparente répondant aux critères internationaux avec la réalisation d'un audit de 4 piliers préalablement à la signature de la Convention de financement ;
- La réforme de l'institution et des textes fondamentaux de l'organisation.

Malgré le manque d'avancement sur la réforme institutionnelle de la CEEAC, le PAPS II a réalisé un développement de capacité en faveur du MARAC et des unités techniques travaillant sur la gouvernance démocratique (ALPC, les OSC et les élections), ainsi que pour le développement de structures liées à la sécurité maritime, ce qui a permis de commencer à crédibiliser la CEEAC. Ces développements sont advenus grâce à la prise en charge par le PAPS II d'experts et d'assistants, par l'appui et le renforcement des capacités des centres de formation en Afrique centrale.

Le problème récurrent de l'absentéisme des cadres de la CEEAC s'est retrouvé sous le PAPS 2 également. Cet absentéisme implique que les capacités internes en termes de transfert de compétences n'est pas durable et que l'AT, dans les deux cas, a effectué un travail de substitution plus que d'accompagnement et de développement de capacité. Il a contribué à limiter l'organisation des COPIL au nombre de 3 sur toute la durée du projet, limitant considérablement le suivi technique, et laissant l'AT dans un état d'autonomie trop prononcé, sans avoir recours à un relai politique de la part de l'UE qui aurait peut-être permis d'avancer sur les dossiers clé de réformes et de gestion de la CEEAC.

Le soutien APF a rencontré des difficultés similaires en termes de faiblesses institutionnelles. Cependant, c'est grâce au soutien de l'APF que la CEEAC a pu commencer à développer un service de médiation qui a déjà démontré des capacités crédibles, particulièrement au sein de l'architecture de médiation en RCA bien qu'il n'en soit qu'à ses balbutiements.

En effet, l'appui de l'UE a fait que la CEEAC possède maintenant un soutien à la médiation qui a déjà offert un soutien technique au médiateur de la crise en RCA. Une proposition technique d'architecture de médiation de la CEEAC a été produite par l'AT, incluant les textes organisationnels et légaux qui pourront permettre, une fois un accord politique obtenu de la part des EM et du SG, de développer davantage les compétences techniques de la CEEAC en matière de prévention de conflit. C'est par ailleurs l'appui de l'UE à ce service et la performance de la CEEAC en RCA qui permet aujourd'hui de percevoir un début de changement de culture interne au sein de l'institution, qui a historiquement été fortement marquée par des notions militaires de la sécurité et la paix. Cette dernière reste tout de même présente dans l'accent apporté à la construction d'un espace sécuritaire maritime dans le Golfe de Guinée. En effet, celle-ci se concentre de manière exclusive sur l'aspect punitif et sécuritaire de la criminalité maritime, alors que celle-ci émane de problématiques complexes en lien avec l'insécurité humaine, la pauvreté multidimensionnelle des pays concernés, les inégalités profonde, la corruption et l'atrophie de secteurs économiques viable au delà de la subsistance. L'architecture sécuritaire mise en place dans le Golfe de Guinée est nécessaire, mais elle ne sera jamais suffisante à régler un problème systémique ayant trait aux problèmes de gouvernance politico-économies des pays côtiers du Golfe.

L'application de la Feuille de la route reste une priorité d'appui pour l'UE, comme indiqué dans le COPIL 2016 au sein des discussions sur la programmation 11ème FED.

Région	Evaluation à mi parcours du PAPS I (2009)	<p>Un impact positif du projet peut être constaté dans différents domaines au sein de la CEEAC. En premier lieu, le projet PAPS a contribué au renforcement des capacités humaines du DIHPSS dans les domaines de l'administration, de la planification et de la gestion. Ceci s'est produit d'une part grâce à la réalisation d'ateliers thématiques, et d'autre part par le soutien direct de la chef de projet au SG de la CEEAC. (...)</p> <p>La coopération avec l'EMR, qui n'était pas un des buts premiers du PAPS, s'est avérée difficile pour différentes raisons, ce qui a amoindri l'influence du projet sur les structures et les capacités humaines de l'institution. Le projet a pu être intégré avec un relatif succès dans le cadre politique de la CEEAC. D'après les personnes interrogées, les AT ont réalisé un travail professionnel et de grande valeur ; plusieurs personnes ont relevé que les AT ont fourni les inputs essentiels à la dynamique interne du DIHPSS. Malgré les lacunes quant à la participation lors de la phase de planification du projet, le PAPS a pu créer, avec les résultats attendus, un lien stratégique avec les besoins de la CEEAC. Le projet privilégie dans la mise en œuvre une logique participative qui permet de saisir des opportunités et de créer le potentiel pour une dynamique positive durable. Pour le directeur du MARAC, le fait que les AT du projet et les principaux bénéficiaires soient arrivés à la CEEAC après le montage du projet, a eu un impact négatif sur les résultats. De manière générale, le planning des dépenses et des activités liées à l'organisation des réunions et des séminaires est rendu difficile par l'absence d'agenda institutionnel de la CEEAC. Au niveau des financements européens et d'après les informations recueillies, la coordination entre les financements PAPS et APF est difficile, le service chargé du budget APF ne diffusant pas les informations requises ni auprès du PAPS, ni auprès de la DUE.</p>
Région	PAPS – CEEAC. Programme d'appui aux actions de la CEEAC en matière de paix et sécurité (Financement 9ème et 10ème FED – Projet FED/2005/01 7-789) Rapport Final,	<p><b>Obstacles au sein du projet</b> : une AT arrivée avec quasi 07 mois de retards, des changements de personnels clés tout au long de sa mise en œuvre, un « blocage » même un quasi arrêt pendant 08 mois touché par une mesure de remboursement de créances dues au titre de dépenses inéligibles dans le cadre d'un autre projet : la MICOPAX. <sup>SÉP</sup>Absentéisme constant des cadres de la CEEAC ; manquement d'organisation des comités de pilotage (seulement 3 sur 5ans)</p> <p><b>DIHPSS</b> : Le recrutement d'experts et d'assistants dans des positions prioritaires et identifiées par la CEEAC au profit du DIHPSS a gonflé les capacités de planification du département. Cette mise en place a été transversale sur les trois résultats escomptés : dans le résultat 1 des experts (analyste et NTIC) ont permis la poursuite du développement du MARAC et la création du service médiation, dans le résultat 2 le SIF a été créé et dans le résultat 3 le recrutement d'experts élection, programme frontière, ALPC et OSC a permis l'élaboration de politiques thématiques. La prise en charge par le projet PAPS II était complémentaire au recrutement et la prise en charge</p>



	Novembre 2011	<p>par la FP.</p> <p>La prise en charge des experts recrutés dans le cadre du projet PAPS II était limitée en nombre (huit experts et cinq assistants), dans le temps, pour des fonctions bien déterminées et était une mesure transitoire destinée à aider financièrement la CEEAC.</p> <p>Globalement, on constate que le PAPS n'a pas pu mener à bien plusieurs des missions qui lui étaient confiées par ses termes de référence. Les raisons en sont explicitées plus bas. Il a par contre enregistré certaines réussites dans d'autres domaines, en saisissant les occasions et en les mettant à profit. La dynamique générale de développement des politiques de prévention et de gestion des conflits de l'UA (APSA) a constitué un contexte favorable à cet égard.</p>
Afrique	Revised final report APF Evaluation 2017	The relevance of the APF is widely recognised by officials in both the AU and the EU. At present there is no other source of funds on this scale and even if the UN assessed contributions system is fully agreed it will continue to need to draw on EU funds. The EU thus underpins the AU's ability to respond to peace and security crises on the continent. The EU makes it possible for the APSA to operate and both AU and EU have a common interest in the peace and security being solved. The EU is thus more a partner and enabler.
Afrique	2013 Evaluation 1 et 2 FPA (2004-2013)	Les destinataires du soutien au renforcement des capacités ont signalé les mêmes problèmes concernant la demande, l'administration et la comptabilité pour le financement par l'APF que les bénéficiaires du soutien aux OSP. Les causes et les effets ont été globalement identiques. Plusieurs raisons expliquent pourquoi les CER/MR ont éprouvé des difficultés à accéder au financement disponible : 1) les informations sur la disponibilité des fonds et les procédures pour y accéder n'ont pas été suffisamment communiquées par les personnes en charge de la gestion des programmes de l'APF au sein de ces organisations (ensemble d'experts à court terme et unité d'alerte rapide de la CEEAC) ; 2) ces organisations ont dû également faire face à des contraintes structurelles (limites de la CEDEAO quant au recrutement ; faiblesse de la gestion des ressources humaines de l'UA et de la CEEAC) ; 3) le financement était lié à l'exigence d'un financement en contrepartie et les CER/MR ayant de graves problèmes de trésorerie ont éprouvé des difficultés à répondre à cette exigence (Programme de soutien à l'APSA de la CEEAC) ; 4) des CER/MR n'ont pas produit les rapports nécessaires, ce qui a occasionné des retards dans le déboursement, voir la suspension du financement (CEEAC) ; 5) le mode de structuration des programmes de renforcement des capacités, l'UA ayant .
Région	Entretien	Le manque de programmation au niveau du Secrétaire General de la CEEAC a été une erreur du PAPS I et 2. Les EM ne font pas confiance au SG, car il est perçu comme l'instrument de tel ou tel Etat (Congo Brazzaville à un moment, Tchad à un autre)
Région	Entretien AT PAPS I	<p>Durant le PAPS I, l'absence de tous les cadres de la CEEAC (du fait de leurs missions perpétuelles soutenues par différents partenaires) ont fait que l'AT n'avait pas d'interlocuteur, ni qui que ce soit à appuyer. C'est en fait l'AT qui a fait fonctionner le DIHPSS en l'absence du personnel CEEAC (mis à part sur les aspects FOMAC, qui étaient gérés, eux).</p> <p>Durant le PAPS II, la gestion de l'AT a été confiée à un régisseur en interne. C'était une erreur. Cela a renforcé la culture de rétention d'information au sein de la CEEAC, a mené à une mauvaise gestion, et à de la corruption.</p>
Région	Entretien Terrain	L'AT du PAPS II a fait face à une situation extrêmement difficile. En premier lieu, l'AT faisait souvent face à des incompetents, car les meilleurs sont toujours absents. D'autre part, le PAPS II a été placé sous la tutelle du General Garcia, et non du SG, ce qui a été une erreur fondamentale de formulation de programmation, car il ne pouvait y avoir aucune dynamique pertinente et durable pouvant émaner de cette tutelle. L'AT essayait de contrôler au mieux les dépenses pour le PAPS II, mais il existait une méfiance profonde avec le reste de son équipe locale, avec suspicion permanente de corruption. Il n'y avait enfin aucun accompagnement politique. L'AT s'est donc retrouvée



		<p>recroquevillée sans aucune possibilité d'impact, car cloisonnée, et bloquée par de nombreux facteurs. Il est en fait impensable que l'UE puisse continuer un appui au sein de la CEEAC sans avoir un bureau de liaison comme l'UA ou comme la France. Si une liaison permanente était là, la CEEAC serait beaucoup moins en mesure de manipuler l'UE, de lui cacher son fonctionnement interne. Culturellement parlant, il y aurait davantage de respect aussi. La navigation technique et politique se ferait de manière beaucoup plus crédible. Sous-contractualiser l'assistance technique est une chose, mais l'AT ne peut pas substituer à la présence et à l'autorité de l'UE. C'est le paradoxe que l'UE se doit de régler : son aide est fondamentale pour la CEEAC, et elle a des alliés au sein de la CEEAC. Mais l'absence de l'UE la rend peu crédible, et donc peu en mesure de mettre en place une relation de redevabilité et de conditionnalité qui devrait pourtant être là pour avoir un impact.</p>
--	--	---

### **12.2.2 – La coopération régionale de l'UE a contribué à améliorer le développement institutionnel du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX)**

La révision du COPAX est un enjeu profondément politique de la réforme de la CEEAC. Il cristallise la (non-) volonté des EM de procéder avec la construction d'une CEEAC forte, indépendante et assumée comme acteur de P&S dans la région.

Cet état de fait, combiné à un dialogue politique peu soutenu de la part de l'UE vis-à-vis des EM de la CEEAC et des instances du COPAX a résulté en l'absence de progrès enregistrés au niveau de la réforme du COPAX, bien que cela ait figuré dans tous les projets UE d'appui à la CEEAC.

Sous le PAPS I, aucun résultat significatif n'a été obtenu car peu de travail solide n'a pu être engagé. Sous le PAPS II, la feuille de route élaborée par l'AT du PAPS 2 n'a pas été adoptée et l'UE n'a donc pas obtenu les résultats attendus en termes de restructuration de la l'organisation. L'appui de l'UE a eu cependant pour mérite de maintenir le cap sur les réformes, et d'inciter par là des discussions répétées sur la question, entre autres à travers les comités de pilotage, lorsqu'ils pouvaient avoir lieu, et dans les comités de pilotage élargi.

Le programme PARCIC établit comme ordre de priorité absolue la réforme du COPAX, montrant l'urgence de ce processus afin de pouvoir matérialiser des résultats à la hauteur des investissements européens au sein de la CEEAC. L'atteinte de cet objectif dépend cependant fortement d'une volonté des Etats Membres de légitimer la CEEAC comme acteur régional de paix et sécurité, et donc de lui allouer des capacités et des pouvoirs auxquels un simple secrétariat comme la CEEAC ne peut pas prétendre pour le moment. Une percée sur ce sujet est probable en Novembre 2018 avec le prochain Sommet extraordinaire des Chefs d'Etats ayant pour objectif la réforme institutionnelle. Si une telle avancée se fait, le mérite de cette réforme en termes d'appui externe reviendra en grande partie à l'UE qui travaille sur cette thématique de fonds de manière consistante depuis 10 ans. Le 11ème FED sera décisif sur la structuration institutionnelle et technique de la CEEAC, et des personnalités clé travaillant au cœur de la CEEAC en sont conscientes.

Il est cependant important de souligner une incohérence de la part de l'UE. Tous les travaux engagés avec la CEEAC dépendent de la réforme du COPAX, et de la transformation de la CEEAC depuis un secrétariat (et donc une administration) à une organisation régionale politique doté de pouvoirs décisionnels et techniques. Pourtant, l'UE cible principalement son appui sur des aspects techniques, dont les effets sont soit absents, soit éphémères, dans l'espoir que les travaux techniques provoquent moins de polémiques et de réticences. Même si les travaux techniques évitent de provoquer un rebus de la part des EM, les appuis de l'UE tombent alors dans les politiques internes de la CEEAC et dans les rivalités qui minent tout autant le potentiel d'impact de l'UE. La stratégie de l'UE est donc déséquilibrée. D'un côté, l'UE cherche des leviers sur des questions de fonds politiques (réforme du COPAX) sans fournir un dialogue politique continu avec la CEEAC et avec les EM directement au travers des Délégations. De l'autre côté, l'UE fournit principalement des appuis techniques, qui ne peuvent pas se pérenniser du fait des inerties institutionnelles et politiques.

Région	Programme D'appui à la CEEAC en matière de paix et de sécurité II (PAPS II)	<p>COPAX : La révision du protocole du COPAX figurait parmi les priorités du projet. Chaque DP a repris cette action. Un expert CT a été recruté pour déjà mettre les jalons et un mode d'action pour arriver à la révision.</p> <p>Malheureusement la révision du protocole du COPAX n'a pas pu être menée par le projet. Un manque de volonté politique et au sein de l'organisation, un agenda trop chargé avec d'autres priorités pour le bénéficiaire ont été à la base de cet échec.</p>
Région	Rapport final Evaluation mi-parcours	<p>Résultat 1.2, l'appui au COPAX. Ce résultat n'a connu aucun progrès aussi bien dans la révision du protocole qu'au sujet du comité des ambassadeurs, par exemple, mais dépend des acteurs politiques.</p>

	PAPS II (2014)	La faible volonté politique des Etats Membres de la CEEAC a fortement ralenti la mise en place des missions de courte durée pour les experts sensés accompagner le processus de révision du protocole du COPAX.
Région	Rapport final AT PAPS II 2016	La révision du protocole du COPAX figurait parmi les priorités du projet. Chaque DP a repris cette action. Un expert CT a été recruté pour déjà mettre les jalons et un mode d'action pour arriver à la révision. Malheureusement la révision du protocole du COPAX n'a pas pu être menée par le projet. Un manque de volonté politique et au sein de l'organisation, un agenda trop chargé avec d'autres priorités pour l bénéficiaire ont été à la base de cet échec.
Région	Entretien	La CEEAC cristallise les tensions et marchandages des Etats de la région. Il existe une telle méfiance entre eux, qu'ils la catalysent aussi au sein de la CEEAC. Cela peut se voir par exemple par la création de postes représentants des EM comme adjoints au SG. Cela a eu pour effet de neutraliser le SG. Il n'y a donc rien qui avance politiquement parlant.
Région	Entretien Terrain (delegation)	le PAPS II a précisément travaillé sur les conditions favorables à plusieurs secteurs de la gouvernance démocratique, notamment auprès des organes de mise en œuvre des politiques de paix et de sécurité régionale (COPAX) ; auprès du Secrétariat général de la CEEAC (représentant permanent du COPAX) pour renforcer ses capacités de gestion ; auprès des acteurs étatiques pour aborder la question de la réformes des cadres institutionnels et législatifs – tout cela avec plus ou moins de succès... ou encore, avec un certain succès pour ce qui concerne l'appui au progressus électoral
Région	Entretien Terrain (delegation)	Il était nécessaire de remettre la CEEAC/DIHPSS à niveau. Il est vrai que la proposition d'accorder à la CEEAC la gestion du programme sous régie n'a pas été fondée sur une analyse objective des capacités de l'organisation.
Région	Entretien Terrain	Le prochain sommet extraordinaire de la CEEAC aura lieu en Novembre 2018 et ce sera à ce moment là que sera votée la reforme insitutionnelle du COPAX. Il fat attendre d'en voir les résultats, mais la discussion devrait porter sur un changement de statut du SG et pourrait s'oreinter vers la mise en place d'une insitution en effet supranationale. L'appui europeen a ete clé et determinant dans cette avancée. Nombreux sont ceux qu sein du secretariat qui comprennent l'importance de ces reformes, et du soutien europeen. Le 11ème FED sera determinant dans l'avancée de la CEEAC. Le SG sait pertinement que si les progres necessaires ne sont pas faits, cela pourrait induire la faillite financiere totale de la CEEAC.

### **12.2.3 – La coopération régionale de l'UE a contribué à renforcer un mécanisme d'alerte rapide (MARAC) durable et à l'intégrer au processus de décision des instances régionales**

Le soutien de l'UE a été clé au renforcement crédible du MARAC et au début de sa durabilité de par les investissements qui ont été faits dans sa structure, ainsi que dans ses capacités méthodologiques et RH. Le MARAC est aujourd'hui cité comme l'un des résultats les plus prometteurs du soutien de l'UE à la CEEAC. En effet, le MARAC a sensiblement évolué grâce à l'appui UE fourni par le PAPS 1 et 2, et grâce à l'appui APF. Tous les interlocuteurs rencontrés au cours de l'évolution s'accordent pour dire que le MARAC est maintenant en mesure de produire des analyses fournies, cohérentes et nuancées sur les facteurs de conflictualité en Afrique Centrale, y compris ceux concernant directement les EM. En résultante de l'appui structurel (connectique et moyens de communications) et technique (AT, missions court-termes etc), le MARAC est capable de produire et disséminer :

- o Un suivi quotidien en matière de P&S ;
- o Des rapports hebdomadaires ;
- o Des notes de conjecture ;
- o Des rapports thématiques/géographiques ;
- o Des rapports analytiques mensuels.

Les résultats ont fructifié de par l'implication de l'AT, par le placement d'experts directement au sein du MARAC appuyés par l'UE, mais aussi grâce au leadership en place qui est lui-même doté d'une vision et de compétences utiles. D'autre part, la coordination entre l'APF et les projets PIR a créé un effet de complémentarité et de synergie indéniable. Entre autre, ces deux mécanismes ont permis de créer le service de médiation qui a eu des conséquences importantes pour la CEEAC. En premier lieu, la mise en place d'un service de médiation a permis de mettre en œuvre une vision de la sécurité ancrée dans une dimension humaine. D'autre part, c'est en fait au travers de son service de médiation technique que la

<p>CEEAC s'est durablement crédibilisée en RCA, et non par le déploiement de la MICOPAX. Le service technique de médiation est le seul acteur qui a inscrit les consultations populaires à l'agenda du processus de paix en 2014-2015. Ce sont ces consultations qui ont rendu le Forum de Bangui si impactant dans l'histoire du pays, et porteur d'espoir pour une transformation réelle du conflit et de ses moteurs. Même si cela ne s'est pas manifesté comme prévu, le forum de Bangui et les consultations populaires restent aujourd'hui une référence pour la population de la RCA et la communauté internationale.</p> <p>La durabilité du MARAC est moins évidente cependant. L'arrêt du PAPS II a effectivement mené à un arrêt des activités du MARAC. Celui-ci est maintenant soutenu par l'APF en service minimum suite à un appel de soutien d'urgence. Il n'a aucune indépendance financière et des forces internes au DIHPSS ayant une vision purement sécurito-militaire s'attèlent à dissoudre ou affaiblir le MARAC dans son positionnement. Cela montre de fait que l'appui de l'UE est vital pour le moment à l'existence du MARAC, et avec lui, à la pérennisation de la vision plus intégrée de la paix et de la stabilité avec la sécurité humaine. Cette dernière est clé pour la crédibilisation de la CEEAC au long-terme, et à un usage de son mandat judiciaire par rapport aux enjeux de la région.</p>		
Région	Evaluation à mi-parcours du PAPS I (2009)	<p>La mise à disposition d'une infrastructure fonctionnelle pour le MARAC (surtout pour les domaines de la communication et de l'informatique) est une mesure durable, qui rend possible une professionnalisation du travail de l'institution également après la fin des activités du projet. Le financement de 2 analystes a influencé positivement la qualité des produits et a renforcé la crédibilité de l'institution.</p> <p>Le MARAC produit une série de rapports : rapports mensuels sur la situation sécuritaire dans l'espace CEEAC (depuis Juin 2008), revues de situation géopolitique des EM, synthèses hebdomadaires de sécurité. D'après les avis recueillis à ce sujet, ces rapports seraient relativement peu utilisés à ce stade. Pour le MARAC et les personnes interrogées au niveau de l'EMR, le problème principal réside dans l'origine des informations, vu qu'ils proviennent de sources dites « ouvertes » (presse, Internet, revues etc).</p>
Région	PAPS – CEEAC.– Rapport Final, 2011	<p>MARAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il a été proposé de réviser le manuel du MARAC qui a été considéré à juste titre comme daté et de présenter les travaux en Commission Défense Sécurité (CDS). <sup>[SEP]</sup> Un système de pilotage, comportant des indicateurs de réalisation des actions planifiées et des indicateurs d'efficience a été proposé. Plusieurs tableaux de bord ont été produits et diffusés.</li> <li>- Un expert analyste a été recruté. Au cours de la même période, 2 experts analystes ont été recrutés sur crédits de la Facilité de Paix (APF). Un appui a été réalisé en matière d'organisation (spécialisation thématique et géographique des experts).</li> </ul>
Région	2016 FA PARCIC	<p>Pour la CEEAC, la pleine et effective opérationnalisation du MARAC est une priorité capitale avec le renforcement des capacités de surveillance et de veille stratégique (monitoring, collecte, analyse et partage) de la structure centrale du MARAC. A moyen terme, on estime qu'un effectif de 4 analystes, spécialisés géographiquement et maîtrisant l'ensemble des langues de la Communauté, devrait permettre de pourvoir aux besoins du MARAC. D'autre part, le développement et renforcement parmi les Etats membres de la CEEAC d'un réseau relié au service du MARAC, devrait ainsi renforcer le système actuel des correspondants décentralisés encore insuffisamment développé malgré leur rôle central en matière de prévention et de médiation; rôle qui devrait être complété par la mise en place aussi de mécanismes de médiation à la base (OSC des pays de la CEEAC).</p>
Région	Entretien Terrain	<p>En 2013, suite à un appui initial de la part de l'UNOCA, le service de médiation a pu s'ouvrir avec l'appui de l'APF. Cela a ouvert un nouveau champ de compétence pour la CEEAC, qui a commencé à remettre en question la vision purement militaro-sécuritaire de la paix et de la stabilité. C'est en fait beaucoup plus avec son travail de médiation qu'avec le déploiement de la MICOPAX que la CEEAC a pu asseoir une crédibilité sur la crise RCA. Aujourd'hui on en voit d'ailleurs les résultats avec l'initiative Africaine en cours, dont la CEEAC est co-chaire. Cette initiative est née d'une décision du Président Deby lorsqu'il tenait la présidence de l'UA.</p> <p>L'ouverture du service de médiation a représenté une ouverture du champ de vision de la CEEAC. Celle-ci s'est par conséquent retrouvée en prise avec deux visions en compétition : celle de la stabilité comme une poursuite purement militaro-sécuritaire, et une autre où la stabilité est un processus inclusif. Les</p>

		jeux d'influence et de pouvoirs internes à la CEEAC affectent largement le fonctionnement de la CEEAC, à tel point que le service de médiation a été supprimé début 2018 de par l'influence de la FOMAC. Cependant, la CEEAC continue de soutenir l'initiative africaine, et reste un acteur de premier plan en RCA concernant la médiation.
Région	Entretien terrain (délégation)	Le Marac produit différents types d'analyse, certaines restreintes d'accès. Le PAPS II a contribué au fonctionnement et à la pérennité du MARAC ainsi qu'à sa mise à niveau (compétences).
Région	Entretien Siege UE	L'une des leçons apprises du PAPS II, c'est que le MARAC n'a pas pu se maintenir en place en termes de qualité, de service et de ressources humaines après l'arrêt du PAPS II. La CEEAC a du faire appel à l'APF pour fournir un soutien qui assure un service minimum, le temps que le 11ème FED se mette en place. Mais financièrement parlant, la tenue du MARAC n'est pas soutenable par fonds propres.  Concernant les questions de médiation, l'avantage comparatif de la CEEAC n'est pas assuré partout. Sur la question des Grands Lacs par exemple, la SADC est beaucoup plus pertinente. Mais pour des pays qui n'ont aucune autre appartenance régionale, la CEEAC a un rôle certain à jouer.
Région	Entretien Siege UE	Le MARAC est la perle rare de la CEEAC. Les analystes qui y travaillent sont des techniciens convaincus de leur travail, pour la plupart, avec une bonne capacité analytique. Il faut d'ailleurs remarquer la qualité sous le PAPS II de leur analyse : ils ne se retenaient pas d'analyser des dynamiques internes aux EM, et de mettre en lumière leur potentiel de conflictualité. Il n'y a donc pas d'autocensure, pas comme on pourrait l'imaginer au sein d'une organisation qui a finalement peu ou pas d'indépendance de ses EM. Le MARAC est par contre en « danger » aujourd'hui. Il existe des luttes de pouvoir internes qui aujourd'hui résultent en un conseil disciplinaire du directeur du MARAC, et qui viennent de résulter en l'élimination du service de médiation. C'est le fait du General Garcia qui opère des manipulations internes dangereuses, et qui ne souhaite pas que la CEEAC puisse acquérir un statut supranational. La capacité du MARAC est par ailleurs lapidaire actuellement, car il n'y a pratiquement plus de personnel qui y travaille. L'appui de l'UE s'est donc avéré crucial sur le fonctionnement du MARAC particulièrement.
Région	Entretien Terrain	Il existe un homme au sein de DIHPSS qui travaille sur la circulation des ALPC. Mais il est tout seul, et il couvre un nombre de dossiers trop important. Son travail n'aboutit donc sur rien.

#### **12.2.4 – Les opérations de soutien de la paix de la FOMAC/MICOPAX et le dialogue politique de l'UE ont contribué à réduire les conflits et tensions et ont permis une transition vers la normalisation durable**

La coopération de l'UE dans la construction de capacité de la FOMAC et l'appui apporté aux opérations de soutien de la paix gérées par la CEEAC (MICOPAX) et auxquelles cette dernière a contribué (MISCA) a contribué à la gestion des phénomènes de conflit sécuritaire dans la région, sans pour autant conduire à une transformation des conflits ni à une stabilisation politique. Le soutien de l'UE s'est fait par le biais de l'APF et des PAPS.

L'appui de l'APF a considérablement renforcé la FOMAC de manière consistante. Celle-ci a obtenu sa certification RDC de l'UA en tant que composante des forces en attente continentales (FAA) depuis l'exercice Loango en 2014 à Pointe-Noire, Congo. Les sous composantes de la FOMAC armée et gendarmerie sont presque en effectif plein et opérationnelles. Enfin des mesures concrètes de mise en



oeuvre de pacte d'assistance mutuelle ont été mise en place, bénéficiant aux EM en première ligne du combat contre le terrorisme.

L'UE s'est également placée en tant que facilitatrice directe du déploiement de la MICOPAX (pas seulement partenaire), et de son successeur géré par l'UA (MISCA). Les effets ont été généralement jugés positifs bien que non-pérennes. En effet, bien qu'il soit difficile de le vérifier, la MICOPAX est considérée comme l'un des acteurs-clé ayant prévenu une spirale de violences extrêmes, avant que la situation ne dégénère en 2012 et que tous les gains de sécurité apporté par la MICOPAX n'ait été anéantis.

Le manque de couverture de la Force de la partie Nord Est du pays a contribué à la déliquescence sécuritaire. Le manque de gestion comptable et financière de la force, et le manque d'appui fourni par l'UE sur ce point a cependant été un contentieux qui a mené à une baisse de qualité relationnelle entre la CEEAC et l'UE, jusqu'à ce jour en raison des dépenses non-éligibles de la MICOPAX et des arriérés dus à l'UE par la CEEAC.

Se porter comme facilitateur d'opérations de maintien de la paix comme la MICOPAX comprend des risques pour l'UE, entre autres en termes de réputation. En effet, la MICOPAX contenait un gros contingent Tchadien, qui a suscité la méfiance des Centrafricains, allant jusqu'à des allégations de coopération entre le contingent Tchadien et les forces Seleka. La prépondérance Tchadienne au sein de la MICOPAX n'était ni sensible au conflit, ni efficace pour la création du lien de confiance avec les communautés de la RCA. C'est entre autres ce qui a mené à la tutelle UA pour la MISCA, afin d'éviter tout envenimement. Cette dernière, avec appui de l'UE a réussi à appuyer l'aide humanitaire dans un contexte extrêmement délicat, et a permis d'apporter un élément d'observation des DH qui était manquant au sein de la MICOPAX. Dans les deux cas cependant, l'attention focalisée sur Bangui a contribué à renforcer le modus operandi d'un Etat fragile qui n'assure sa souveraineté que sur la capitale et non dans les zones où la sécurité humaine doit être assurée.

Malgré certains gains acquis en termes de crédibilisation de la CEEAC comme acteur déployable dans la région, il faut néanmoins souligner l'impact que l'usage de financements par subvention a eu sur la CEEAC et sur la relation entre la CEEAC et l'UE. La CEEAC n'était pas en mesure de gérer les financements européens, même avec l'appui de la cellule française. Les arriérés restent encore aujourd'hui un frein au bon fonctionnement de la CEEAC, et au bon déroulement des relations avec l'UE. La leçon à en tirer est la suivante : tant que la structuration des ressources humaines et des capacités n'est pas en place, il est difficile d'envisager de passer une gestion de budget à la CEEAC.

Comme identifié dans l'évaluation APF 2017, le soutien de l'UE à l'APSA, et donc à la FOMAC est un appui précieux et déterminant pour les questions de P&S en Afrique Centrale. Cela donne également à l'UE un poids politique indéniable, qui n'a pas encore été utilisé pour avancer la transformation et la prévention des conflits de manière efficace. Il est espéré que les propositions d'ouverture de dialogue politique et sectoriel au sein du PARCIC permettent ainsi d'aborder des questions sensibles quant aux moteurs de conflits et à la gestion de ceux-ci qui permettent à l'UE de soutenir une stratégie de prévention et de transformation des conflits plutôt que de leur freinage dans la région.

Région	Programme D'appui à la CEEAC en matière e paix et de sécurité II (PAPS II),	FOMAC : La mise en place du SIF a été réalisée, avec le recrutement par le projet d'un chef de Sv et une assistante par le projet et un expert formation pris en charge par la FP, des moyens de fonctionnement ont été attribués et un expert dédié de l'AT était mis en place. Toutes les conditions ont été réunies, des ateliers de la commission pédagogique ont été organisés et pourtant le SIF n'a pas/jamais atteint le niveau attendu.
Pays (RCA)	Rapport final d'exécution Convention Contribution (MICOPAX)	Atteinte de résultats : Stabilisation de certains conflits qui auraient pu dégénérer en confrontations armées graves entre l'APRD et des forces du Tchad. Active participation aux processus de préparation des élections et de sécurisation des zones sous sa responsabilité. Résultats mitigés: Difficulté de stabilisation du Nord-Est
Pays (RCA)	Rapport final d'exécution Convention de Subvention (MICOPAX 1C)	D'une manière générale, les activités menées entre le 17 janvier 2011 et le 31 décembre 2011 ont permis d'améliorer de manière sensible - bien que la situation sécuritaire soit restée fragile, notamment en provinces - la situation en matière de Paix et de Sécurité dans la zone d'action couverte par la MICOPAX 1C. Tout ceci a été réalisé en cohérence avec les mandats précédents de la FOMUC et de la FOMAC
Pays (RCA)	Rapport final d'exécution Convention de Subvention N.FED/2011/2 82-313	Commentaires de conclusions : La situation sécuritaire en RCA est restée globalement calme à BANGUI, mais précaire dans l'arrière-pays à cause de la circulation incontrôlée des armes et des milices. En dépit de quelques difficultés observées par la mission, la phase d'instruction du plan de mise en œuvre de l'option stratégique du redéploiement de la MICOPAX1, actuellement interrompue, nécessite un renforcement en



	(MICOPAX 1D)– Janvier 2012 à Décembre 2012	unité de combat pour sa poursuite indispensable. La phase de réinsertion étant timide, les rebelles ont malheureusement récupéré les ex-combattants pour relancer les hostilités et raviver la tension. Un retour énergique de l'administration sur l'arrière-pays se fait aujourd'hui pressant pour éviter que les rebelles armés occupent facilement les vides générés par la timide présence des FACA dans les zones administratives. La poursuite de la stratégie de neutralisation des éléments de la LRA, mise en œuvre avec l'appui du gouvernement des Etats-Unis, suite à l'accord tripartite signé à Khartoum le 24 Mai 2011, dans le cadre de l'initiative de coopération régionale contre la LRA lancée par l'UA est indispensable pour contrôler la frontière commune entre la RDC, le SOUDAN, la RCA et l'OUGANDA. Inquiétude constante sur l'arrière pays, avec un focus particulier sur le Nord-Est – qui est effectivement la zone dont les Selekas sont arrivés en 2012 pour renverser le régime.
Pays (RCA)	Rapport final d'exécution de la Convention de Subvention N.FED/2013/3 15-282 (MICOPAX 1E)– Janvier 2013 à Juillet 2013	Observations de la Force :Comme les menaces, cette crise revêt un caractère transnational. A cet effet, les mécanismes de gestion ne pourraient s'appliquer qu'à un ensemble régional dont l'enjeu et l'ambition géostratégique devrait survivre. Concernant environ 4400 combattants désarmés, le bilan des armes récupérées après une campagne de désarmement, qui a eu lieu dans les régions de l'Ouham Pende et l'Ouham du 25 juin au 10 septembre 2011, reste mitigé, très peu d'armes de guerres récupérés, le reste allant des armes de fabrication artisanale, aux armes blanches. La campagne de sensibilisation qui devrait sillonner le Nord-est en vue du lancement de la dernière phase de désarmement dans la partie Centre et Est de la RCA, fiefs de l'UFDR, CPJP, MNLC et MLCJ, n'a pas atteint son objectif
Afrique	2013 Evaluation 1 et 2 FPA (2004-2013)	La MICOPAX a également été jugée efficace pour apporter la sécurité et la stabilité dans le champ d'application relativement limité de cette mission. Mais en comparaison avec l'AMISOM, cette mission comportait seulement le déploiement de 400 militaires et de 150 policiers dans des régions spécifiques. Même si la MICOPAX est considérée comme une réussite pour la stabilisation et la sécurisation des régions dans lesquelles elle a été déployée, la mission n'a pas pu s'opposer à Seleka quand il a décidé de destituer l'ancien président Bozize au début de l'année 2013, en partie à cause de la faible ampleur de la mission, et aussi en raison du contexte politique de cette sous-région. En outre, la MICOPAX a été gérée par la CEEAC, une CER très faible, ce qui a rendu la durabilité encore plus difficile à atteindre.
Région	2016 FA PARCIC	Appui à la multi-dimensionnalité de la FOMAC: La Force africaine en attente pour l'Afrique centrale (FOMAC), composante de la Force Africaine en Attente (FAA), a pour objet de mener les missions de maintien et de restauration de la paix et de sécurité ainsi que d'assistance humanitaire. La FOMAC est perçue aujourd'hui comme ayant gagné en expérience avec son déploiement en Centrafrique (MICOPAX) entre 2008 et 2013 ainsi qu'au travers sa participation à plusieurs exercices multinationaux. Sa pleine fonctionnalité (mise en oeuvre efficace du déploiement des forces) est toutefois empêchée par une série d'insuffisances. Le problème d'efficacité de la FOMAC est en partie dû à la lenteur du processus décisionnel du COPAX et au règlement de son fonctionnement. L'actualisation du corpus doctrinal de la FOMAC, et son harmonisation avec la doctrine continentale de la FAA sont des éléments essentiels au renforcement de la capacité d'appui stratégique et opérationnel de la CEEAC aux opérations africaines. La révision du Règlement de fonctionnement de la FOMAC est un élément important que la CEEAC doit engager avec la réécriture des concepts d'emplois multidimensionnels des principales composantes (terre, air, navale, police/gendarmerie, administration et budget, santé, et civile) et l'actualisation des différents arrangements techniques [...]. L'enjeu de l'opérationnalisation de la FOMAC renvoie aussi aux difficultés de génération des forces et aux faibles capacités multidimensionnelles sur les plans stratégique et opérationnel (imprécisions sur les effectifs réels, problèmes de non-conformité des règles d'engagement des troupes, grande disparité des niveaux de compétence des personnels, capacité insuffisante du PLANELM régional, etc.). La composition des effectifs FOMAC traduit aussi un déséquilibre important au détriment de ses composantes police et surtout civile, cette dernière ayant un rôle fondamental à jouer dans les domaines politique, humanitaire, du genre, des affaires civiles, de l'information

		publique et de l'administration, pouvant intervenir par ailleurs dans des champs d'interventions multiples du COPAX ou encore dans l'appui logistique aux autres composantes de la FOMAC. Le renforcement des capacités des personnels déployables passe par l'harmonisation des niveaux de formation, l'appui au développement des compétences ainsi que le renforcement des capacités des centres de formation. Le cas échéant, en coordination avec l'Union Africaine, un appui à la coordination des programmes de formation de la CEEAC/SIF serait nécessaire. Le renforcement des capacités de gestion et d'appui administratif, financier et logistique constitue aussi un préalable à la bonne planification et au bon déroulement des missions de paix.
Afrique	Revised final report APF Evaluation 2017	<p>The strategic focus of the APF has been successfully adapted in the past but discussions between the AU and the EU need to continue to adjust the role to new realities so as not to risk undermining APSA</p> <p>The EU clearly helped to promote more ownership and showed its ability to adapt to new priorities set by the AU, RECs and AU member states. Where the UN was better placed to engage in the medium and longer term, APF funding was stopped. While the APF is flexible enough to adapt to evolving thinking on the APSA, there is a risk in supporting more 'centrifugal' processes, such as with the MNJTF and the G5 Sahel Joint Force, which can push the AUC and RECs, central pillars of the APSA, to the side. Such innovation should thus be balanced with support to the institutions that guarantee the sustainability of African action on peace and security. [...] The EU should be more aware of the political weight it has that comes with the unmatched scale of its funding, its predictability and its long-term commitment, and use this weight responsibly and in a targeted manner in dialogue with African and other international partners. Maintain the support to APSA capacity building but, in dialogue with African partners, be more selective and focused, and introduce an incentive approach to make the institutional structures perform better.</p>
Région	Entretien Siege UE	<p>Il existe parfois des relations difficiles entre DEVCO et le SEAE sur les questions de dialogue politique. Il y a par exemple actuellement une réticence de DEVCO de coopérer avec le SEAE sur les questions de médiation. Or c'est avec l'APF que la médiation est financée au sein de la CEEAC, et le SEAE n'a pas de regard la dessus, il n'en a que sur FPI et IcSP.</p> <p>Plus généralement, la division pan africaine du SEAE devrait établir une stratégie plus cohérente, si l'UE souhaite continuer avec une programmation régionale. Or nous n'avons pas d'analyse des systèmes de conflits régionaux, alors que cela serait un minimum. Mais l'UE ne fonctionne pas au niveau régional pour les analyses, seulement par pays.</p>
Région	Entretien Siege UE	<p>Le problème des arriérés de la MICOPAX a beaucoup envenimé les relations entre la CEEAC et l'UE. Cela a mené à beaucoup de méfiance et à la rupture d'une communication qui n'était pas optimale au départ non plus. La CEEAC n'ayant plus accès à des fonds en direct de l'UE, cela limite leur capacité de mobilisation compte tenu de la pauvreté des fonds propres de la CEEAC (contributions des EM pauvres). Il n'en reste pas moins</p>
Région	Entretien Siege UE	<p>L'opérationnalisation des forces conjointes ou des forces CEEAC nécessitent les bailleurs. Ils ne sont en aucun cas capables de déployer des troupes sans appui externe. Il n'en reste pas moins que leur capacité opérationnelle et tactique s'est améliorée depuis 10 ans.</p>

Région	Entretien Siège UE	Concernant l'accompagnement/le dialogue politique, il est nécessaire d'avoir une plus forte implication de toutes les DUE en dialogue avec les CER. Il faut demander à ce que les ON ne soient plus alloués aux Ministères des Finances, mais aux Ministères des Affaires Etrangères. La fréquence des dialogues devrait augmenter afin que la DUE de Libreville puisse rencontrer le SG de la CEEAC tous les 3 mois, et qu'il y ait des réunions concernant la crise en RCA de manière régulière. Il faudrait aussi que les DUE aient la capacité de se consulter sur leur rapport avec les CER de façon à s'assurer que le même son de cloche soit partagé
Région	Entretien Terrain	La CEEAC est un acteur politique désigné et grosso modo reconnu par l'ensemble de ses membres. Que sa structure ne soit pas adaptée aux besoins et/ou aux attentes de l'UE, cela est une autre affaire qu'il faut aborder et que la CEEAC travaille aussi dans le cadre de son intégration régionale. Pour dire les choses comme elles sont, il n'y a pas à proprement parlé eu de dialogue politique structuré avec la CEEAC (la gouvernance du PIR avec 1 comité par an n'est pas significatif ni ne fournit un cadre approprié).
<b>12.2.5 – La coopération régionale de l'UE a développé les centres de formation et les capacités des forces de sécurité et de police</b>		
Les centres de formation EIForces, EGT, ESIG et EML sont directement attribuables à l'UE. Ils sont par contre en état de fonctionnement relativement faibles. Au travers du PAPS 1, l'appui UE a permis de renforcer les cadres de formation des centres d'excellence, notamment au Cameroun. Le renforcement des capacités des forces de sécurité et de police civils n'ayant pas été une priorité pour le General Garcia, les appuis de l'UE ont été sous-utilisés sur cette thématique.		
Région	Rapport final AT PAPS II 2016	Des progrès ont été réalisés pour développer les composantes police et civile au sein de la FOMAC. Pour la composante civile, un projet de concept pour la mise en oeuvre de la composante civile au sein de la FOMAC et des OMP en général a été développé. Celui-ci a été suivi d'un stage de formation et de familiarisation. Le concept pour la mise en oeuvre de la composante police a été développé dans un centre de formation dédié (EI FORCES). La mise en pratique du concept pour la composante police et des procédures en particulier ont été entraînées lors d'un exercice de terrain (EUPST) avec le même centre de formation (EI FORCES) comme noyau dur.
Région	Rapport final AT PAPS II 2016	Dans le même ordre d'idées, les appuis aux centres de formation devraient et ont renforcé les capacités didactiques, aussi bien en formation qu'en équipement des centres de formation reconnus par la CEEAC afin de former, de façon multidimensionnelle le personnel nécessaire en qualité et en quantité pour répondre aux besoins des missions du COPAX.
RCA + Région	2016 Document interne RCA	Réhabilitation des secteurs de la justice et de la police (RESEJEP) Les grands axes d'intervention du programme RESEJEP concernent : [...] Les forces de sécurité (police et gendarmerie) par l'amélioration des conditions matérielles de travail, la professionnalisation et la spécialisation du personnel par la formation, la réorganisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, et la gestion des ressources humaines; Activités : Diverses sessions de formations ont été organisées en vue du renforcement des capacités des acteurs de la justice et des formations "métiers" dans le domaine de la police judiciaire ont été exécutées, portant sur les techniques d'enquête par les Officiers de Police Judiciaire (Police et Gendarmerie) et sur les règles procédurales dans le déroulement des enquêtes judiciaires sur la criminalité organisée, la lutte contre les stupéfiants et les faux médicaments, et sur les faits qualifiés de sorcellerie. RESEJEP a poursuivi des formations de mise à niveau des FSI - gendarmes et policiers- destinés à être affectés dans les unités de province. Des matériels et des équipements individuels et collectifs des Policiers et Gendarmes, au bénéfice de l'UMPJ et de l'Administration Pénitentiaire, et des matériels de radiocommunication pour la chaîne pénale, ont été distribués entre les forces de sécurité intérieure.
Région	Entretien Terrain (Délégation)	Les centres de formation suivant ont été activés grâce à l'appui de l'UE : EIFORCES tout particulièrement. EGT, ESIG, EEML aussi. Mais attention : l'appui inconsidéré à des structures nationales/régionales peu préparées à la

		gestion de subvention peut au contraire créer de gros problème aux structures bénéficiaires.
--	--	--

### 12.2.6 – La coopération régionale a contribué à réduire la circulation des armes légères

L'appui de l'UE a permis de recruter un poste traitant des questions de circulation des ALPC. Mais les résultats sont peu tangibles. La personne en charge de cette thématique travaille sur de nombreuses choses à la fois et n'est pas en mesure de produire des résultats. Par ailleurs, les méthodologies de soutien de l'UE en termes de réduction de circulation des ALPC ne sont citées nulle part, sans aucun objectif spécifique énoncé. Compte tenu du manque de progrès dans la région sur la réduction de circulation des ALPC, il est logique de conclure que l'UE n'a pas réussi à contribuer avec impact sur cette thématique.

Région	Evaluation à mi-parcours du PAPS I	Une mission de courte durée a été réalisée dans le cadre du PAPS de mars à mai 2008. A la fin de la mission, la CEEAC a présenté un rapport lors de la réunion du CCPNUQSAC. Par ailleurs, l'appel à proposition pour les OSC a permis d'apporter un appui à l'ONG Women in Alternative Action (WAA) dans le cadre du projet « Réforme des lois obsolètes sur les armes à feu, renforcement de la paix et de la sécurité transfrontalière au Cameroun ». Cette ONG intègre le thème de l'ALPC dans son travail.
Région	Rapport final Evaluation mi-parcours PAPS II (2014)	Résultat 3.3 ALPC Indicateur : la CEEAC contribue à la validation et à l'application des mesures contre le trafic des ALPC dans au moins cinq Etats membres. Cet indicateur est en train d'être atteint avec l'organisation de plusieurs ateliers de formation des acteurs impliquent ceux de la société civile. Des manuels ainsi qu'un livre blanc sur les sociétés privées de sécurité ont été produits en appui.

### 12.2.7 – Les coopérations bilatérales de l'UE ont prolongé et renforcé les interventions régionales P&S programmables (PIR et APSA)

Pour la coopération PIR et APF, des efforts assidus ont été fournis à partir de 2014 pour assurer un meilleur partage d'informations, de coordination et d'alignement des soutiens UE à travers différents mécanismes afin d'éviter les problèmes de duplication et de redondance. Une personne au siège de DEVCO assure la communication directement entre l'APF et le desk Afrique Centrale et par ailleurs, toute formulation de programme se fait en présence de toutes les parties prenantes. D'autre part, les deux mécanismes sont complémentaires, ce qui se voit actuellement avec les apports de l'APF fournis à la CEEAC en attente de démarrage du PARCIC. Cependant, des incohérences persistent encore. L'APF prévoit maintenant que les postes de l'APSA seront à l'avenir financés par le PIR, ce qui n'a pas été prévu jusque là par ce dernier, et ce qui pose par ailleurs problème en raison des arriérés de la MICOPAX.

Concernant les coopérations bilatérales et la complémentarité avec la programmation régionale, le constat est mitigé. En 2009 (Séminaire région Afrique Centrale) et 2017 (COPIL), les EM de la CEEAC ont insisté pour que les programmations nationales soient plus cohérentes et mieux coordonnées avec la programmation régionale.

Mise à part en RCA, après la crise de 2012/2013 où des activités de RSS ont été mises en place afin de compléter l'action de la MISCA puis de la MINUSCA, et en RDC (2008) où des actions sont intentées sur les conflits des Kivus, et au Burundi (2014) sur les questions de combat contre la corruption, les programmes P&S sont tout à fait limités, et l'intégration régionale politique n'est jamais mentionnée.

En RCA, la coordination avec les actions soutenues par l'APF s'est mise en place grâce à une mission inter-service (conjointe entre le SEAE et la Commission) en juin 2013 et coordonnée par la DUE. Dans la période de stabilisation critique post-Seleka, l'équipe DUE s'est prêtée à une coordination ad-hoc avec l'APF, l'UA et la CEEAC, même si l'évaluation de l'APF de 2017 a constaté que ces discussions auraient pu être plus renforcées et soutenues. En 2017, le PIN indique que l'UE a développé une approche plus compréhensive et intégrée, en tout cas en termes de programmation initiale. Le travail sur le RSS consiste à appuyer la gendarmerie et la police afin de protéger la population, contrôler le trafic illicite d'armes et prévenir l'émergence de nouveaux conflits.

Le secteur de la justice est un autre thème prioritaire pour l'UE en renforçant les capacités des acteurs de la chaîne pénale (Police, judiciaire, magistrat, administration pénitentiaire). Cela fait partie d'une démarche plus large de restauration de confiance envers l'Etat.

Un autre pilier consiste en soutenir la consolidation des bases d'un processus électoral (élections locales en 2018 et présidentielle en 2021) afin d'assurer une gouvernance plus inclusive, transparente, participative et indépendante. De façon importante, une approche est entamée pour réfléchir à la question des cartes d'identité par le biais d'une stratégie sur les cartes d'électeurs. Cette programmation est d'importance capitale compte tenu de la centralité des questions d'identité nationales dans les moteurs de conflits en RCA. Enfin, l'UE s'attaque également au renforcement institutionnel de l'Assemblée Nationale afin de mettre en place des processus de redevabilité.



Ces programmations se placent en complémentarité d'un projet IcSP sur la stabilisation et la réconciliation nationale, dont « Conciliation Ressources » a bénéficié, et qui réussit à asseoir une place d'importance dans la transformation des logiques de conflit en RCA. Cette approche intégrée et ambitieuse est un pas vers une transformation systémique, institutionnelle et sociale des moteurs de conflits. En ce sens, la programmation nationale de 2017 permet de compléter l'action régionale de stabilisation de dynamiques de conflit, mais l'aspect transnational du système de conflit centrafricain manque encore et reflète un manque d'intégration verticale entre le niveau national et régional.

En RDC, l'appui de la DUE s'est beaucoup tourné sur la construction de capacité et le soutien aux forces de police et aux forces armées, qui sont eux-mêmes acteurs et victimes d'un système de conflit intégré au système de gouvernance.

Dans l'ensemble cependant, les PIN centralisent les programmations dans les EM de la CEEAC sur des questions de gouvernance institutionnelle, électorale (Cameroun) et financière, et seulement partiellement sur la réduction de pauvreté (Cameroun) – thème primordial compte tenu de l'importance de celle-ci dans les moteurs de conflits. L'appui aux organisations de la société civile a été également développé au Cameroun sur les questions de développement rural et de l'Etat de droit, au Congo sur la dispense de services de base aux populations défavorisées et au Gabon pour soutenir les femmes en difficulté économique, surtout dans les zones rurales.

D'autre part, le dialogue politique n'est mentionné au sein des PIN qu'au Gabon, démontrant que l'UE a en effet manqué à la demande persistante depuis 2011 de créer des espaces de dialogue politique pour accompagner la programmation régionale.

Mis à part la programmation ambitieuse récente en RCA, la complémentarité entre PIN et programmations régionales n'est que partielle et manque encore de coordination verticale directe.

Région	2013 Evaluation 1 et 2 FPA (2004-2013)	La contribution de l'APF au renforcement des structures essentielles de l'APSA et l'émergence de nouveaux agendas transversaux et thématiques. L'APF a apporté une importante contribution (avec d'autres bailleurs de fonds) au renforcement des structures essentielles de l'APSA, mais les progrès ont été inégaux au sein de l'APSA, comme le montrent les liens entre les diverses structures et entre les niveaux continental et régional de l'APSA
Région	Rapport final Evaluation mi- parcours PAPS II (2014)	La cohérence du programme PAPS II avec la politique de la CEEAC, de l'UA et de l'UE est bien claire comme le confirment le SG et le SGA DPBARH. En effet en lançant le programme de Facilité Paix, l'UE s'est engagée à renforcer les capacités de l'APSA - en mettant l'accent sur l'amélioration des capacités continentales et régionales de prévention, de gestion et de résolution de conflits. C'est le sens de la mise en place de la FP auprès de l'UA au niveau continental et du PAPS II à la CEEAC au niveau régional.
Afrique	Revised final report APF Evaluation 2017	While the 11th EDF NIP in CAR was not signed till June 2017, the lack of funds was resolved through a EUR 119 million support package under the 11th EDF Bridging Facility as a transitional measure. [...] Similar progress has been made on the complementarity of APF funding with regional programming (RIPs) on peace and security. Yet there is also evidence that more attention could be paid to the linkages between the military and civilian aspects of PSOs and their linkages with stabilisation, resilience support and development.
Région	Entretien Terrain	Il existe un dialogue politique fort sur les questions de sécurité et de gouvernance nationale au Tchad (PIN), mais le dialogue politique dans son contenu, est très faible au niveau régional (COPIL). En fait, les deux niveaux sont parfois contradictoires. Le Sommet de la Valette a changé la donne au niveau de la région, et a donné beaucoup de poids au leadership de Idriss Deby du fait de son action contre le terrorisme et son action pour limiter la migration. Or, au travers du soutien que l'UE apporte au régime Tchadien, qui utilise des moyens autoritaires pour maintenir son autorité en place, l'UE perd en légitimité et crédibilité pour essayer de faire avancer des questions de dé-conflictualisation que ce soit au niveau national ou au niveau régional. L'UE contribue à renforcer les régimes autoritaires du fait de ses propres besoins et priorités en même temps qu'elle essaye d'influencer une programmation régionale orientée vers une plus grande intégration, et donc une moindre souveraineté. Il y a contradiction.



Région	Entretien Siège UE	Au niveau du siège, il existe un effort important de coordination entre PIR et APF depuis 2013/2014 surtout. Le poste de Vincent Laporte comporte une dimension de regard important sur la partie programmatique pour assurer la cohérence stratégique et programmatique, et faire en sorte qu'il n'existe aucune redondance. La coordination est surtout importante au moment de la formulation, pas forcément durant l'implémentation. C'est particulièrement important car l'UE s'est rendu compte que les processus de formulation et de coordination de mise en œuvre ne sont pas forcément clairs pour les partenaires comme la CEEAC, et que des incohérences du côté de l'UE peuvent être exploitées par les partenaires sans forcément que l'UE puisse s'en rendre compte. Cela n'est plus le cas depuis 2014. La formulation du 11ème FED est le premier FED en formulation qui a bénéficié d'une telle assurance de cohérence.
Région	Entretien Terrain	La coordination APF/PIR dépend assez fortement des personnalités en communication. Mais il est certain qu'il faut y faire attention car il existe une culture de rétention d'information au sein de la CEEAC, et celle-ci ne communique pas de la même manière et avec les mêmes informations selon les partenaires. Les mécanismes mis en place pour coordonner l'APF/PIR permettent une consultation en temps réel et facilitent la tâche.
Région	Entretien Siège UE	Il existe un problème d'incohérence au niveau de la distribution de ressources humaines en interne à la CEEAC, et l'UE y participe d'une certaine manière. Le PIR affrètent une assistance technique pour renforcer les capacités des cadres, mais les cadres eux-mêmes sont toujours absents. Donc il n'y a en fait pas de capacités à renforcer présentes. Avec l'APF c'est la même chose, il existe pléthore de personnel au sein de l'UA, mais l'UE identifie très vite ceux qui sont utiles et leur demande d'être partout à la fois.
Région	Entretien Terrain (Délégation)	La RSS en tant que telle n'était pas couverte par le PIR ce qui était à la fois nécessaire (pas de cadre existant à la CEEAC permettant d'intervenir dans ce champ) et logique car traité au niveau de la plupart des PINS dans la région : voir notamment les programmes pour réformes de la sécurité et justice, démocratisation, droits de l'homme, etc.

#### **12.2.8 – La coopération régionale de l'UE a renforcé les partenariats avec la société civile dans le domaine P&S**

Il y a eu une évolution positive nette entre le type et la qualité de partenariats/liens entre la CEEAC et les OSC avant et après le soutien de l'UE à partir de 2008.

Un expert société civile avait été contracté sous le PAPS I qui a permis de lancer des initiatives d'approche entre la CEEAC et la société civile. L'AT a été de bon conseil pour la CEEAC et la DCE en ce qu'elle a poussé pour effectuer une cartographie des acteurs de la société civile régionale afin de mieux comprendre le paysage mais aussi les dynamiques des OSC. Suite à cela, divers appels à projets ont été lancés et 3 projets ont été retenus en RDC, au Burundi et au Cameroun.

Le projet au Cameroun a débouché sur la présentation d'un projet de législation camerounaise actualisée sur les ALPC dans un contexte plus généralement marqué par l'adoption de la Convention de Kinshasa au sein de la CEEAC, et par le début du réseau RASALAC, porté également par la CEEAC. L'étude de la mission court terme n°24 du PAPS I avait tiré les leçons suivantes pour informer l'action de l'UE envers la CEEAC concernant la société civile :

- il faut éviter le carcan de partenariats trop fortement institutionnalisés ;
- la CEEAC a intérêt à développer ses relations avec les institutions de recherche et universités, qui agiront en tant que prestataires de service à sa demande, en tenant compte du fait que le manque d'expertise dans la sous-région l'obligera à continuer de recourir à des ressources extérieures dans l'avenir proche ;
- avec les acteurs de terrain, la collaboration ne peut être vraiment fructueuse qu'avec des réseaux spécialisés couvrant tout ou partie de la région ;
- en raison de la faiblesse des OSC de la sous-région, à la fois sur le plan thématique et en matière de gestion de projets, l'action à l'endroit des OSC devrait comporter un volet important d'appui au développement des capacités, auquel un guichet pourrait être dédié au sein du Fonds d'affectation spéciale COPAX.

Une de ces recommandations a été appliquée dans le lancement de deux réseaux d'OSC : le RESEAC (réseau généralisé d'OSC) et le RASALAC (réseau d'OSC travaillant sur la problématique des ALPC). Il sera nécessaire de vérifier la durabilité et appropriation de ces réseaux dans le temps pendant la mission de terrain.

D'autre part, c'est grâce au PAPS que diverses formations ont pu être dispensées aux acteurs de la société civile, dans l'espoir de les faire participer à des activités au niveau régionales, et de renforcer leurs capacités (ex : formation à l'observation électorale, formation de comptabilité, formations et séminaires sur la RSS etc).

De façon importante, le MARAC s'appuie aujourd'hui fortement sur des agents de la société civile pour collecter des données et c'est l'UE qui a équipé et formé les correspondants décentralisés dans les 10 EM. Cependant, un point de faiblesse relevé par le SG CEEAC au sein du COPIL 2017 est que les OSC sont très peu consultées dans la mise en œuvre des PIN et du PIR par l'UE. Une consultation avait été organisée par la DUE relative à la programmation du 11ème FED comprenant les OSC, mais celle-ci semble ne pas aller autant en profondeur que voulu. L'UE a également travaillé par le biais des PIN dans certains pays à construire la capacité des OSC au niveau national, comme par exemple en RCA ou en RDC. L'appui de l'UE a donc effectivement produit des débuts de résultats dans les relations CEEAC/OCS en créant des leviers d'action au niveau régional et aux niveaux nationaux, afin de renforcer le rôle de la société civile à différents échelons d'influence et de gouvernance. Celle-ci reste cependant faible au niveau régional, et dans certains pays (comme la RDC, la RCA et le Tchad), elle est soumise à de fortes pressions et/ou souvent marqué elle-même par des dynamiques de conflits propres au contexte.

Region	Evaluation à mi parcours du PAPS I (2009)	Le projet a pu renforcer la disposition d'un certain nombre d'organisations de la SC à collaborer avec des acteurs publics dans le domaine de la RSS, des élections, de la coopération transfrontalières et de la lutte contre les ALPC.
Région	Rapport Final PAPS I (Novembre 2011)	L'expérience du travail avec la société civile a validé au fil du temps l'approche prudente du PAPS consistant, contrairement à ce que préconisait alors la DCE, à ne pas se lancer d'emblée dans des appels à propositions mais, d'une part, à commencer par un état des lieux détaillé permettant de familiariser progressivement la CEEAC avec la société civile de la sous-région et, d'autre part, à prévoir des formes d'action plus diversifiées que les seuls projets, consistant à impliquer autant que possible des acteurs de la société civile dans les activités menées avec les Etats membres de la CEEAC.
Region	Fiche Action PAPS II	Un autre groupe cible de poids est constitué par la société civile. Le diagnostic global qui a été réalisé par le PAPS a montré que celle-ci connaît des problèmes de gouvernance et de faibles capacités humaines et matérielles qui handicapent sérieusement ses possibilités d'action au côté de la CEEAC. L'appui réalisé par le PAPS a permis de renforcer un petit nombre d'organisations.
RCA	DOCUMENT ATION INTERNE CE RCA 2012	Pendant la période, la DUE a organisé une consultation relative à la programmation du 11ème FED qui a permis de discuter avec autorités nationales, partenaires et société civile des priorités. La DUE en fin d'année a conclu un contrat cadre pour la mise en oeuvre d'actions transversales d'appui à la société civile en RCA.. A travers la mobilisation de 2 experts, cet appui permettra de réaliser des formations, des séances de consultations sur des thèmes d'intérêt général à l'intention des acteurs non étatiques, ainsi que de parvenir à la formulation d'une stratégie globale d'appui à la société civile.
RCA	DOCUMENT ATION INTERNE CE RCA 2016	Secteur : Participation démocratique et Société Civile Amélioration de l'accès à la justice pour les personnes en situation de vulnérabilité en RCA. Les groupes cibles du projet sont les acteurs de l'aide légale, et plus particulièrement les Organisations de la Société Civile centrafricaines soutenues par ASF pour mettre en œuvre des services d'aide juridique à l'intention de la population, les avocats du Barreau de Centrafrique.
Région	2017 Conclu. Réunion ON-OR AC Yaounde	La faible implication des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des PIN dans certains pays ainsi que du PIR est une préoccupation exprimée par les ordonnateurs nationaux et l'ordonnateur régional
Région	Entretien Siège UE	Il est impératif que les programmations UE focalisent d'avantage leur attention sur la société civile, et les liens avec la CEEAC.

**CJ2.3 – La stabilité politique - et en particulier la gouvernance démocratique - ont été améliorées dans la région**

Dans l'ensemble, la gouvernance démocratique dans la région d'Afrique Centrale n'a pas connu de progrès, mis à part à STP, et possiblement en RCA où les dernières élections ont été tenues de manières transparentes et aussi efficace que possible dans un pays qui continue de traverser une crise politique et

sécuritaire grave. Il restera cependant à voir si une gouvernance de qualité arrive à s'étendre en dehors de Bangui, où le pouvoir a été historiquement concentré, aux dépens de l'arrière-pays.

Les élections de 2016 en RDC, au Rwanda, au Tchad, au Congo, au Gabon ont toutes été marquées selon les contextes par des irrégularités, un usage de la force, des crises constitutionnelles, des contestations violentes et des allégations de fraudes. Ironiquement, la stabilité politique est assurée car il n'existe aucune alternance au niveau des régimes, mais les institutions démocratiques sont rendues sciemment faibles par la concentration de pouvoir au sein des Présidences et un cercle d'élite autour des Présidents, et par la sécurisation du pouvoir par la force et l'intimidation. Les forces de sécurité sont par ailleurs souvent maintenues en état de division et entretenues par des relations clientélistes qui empêchent un Etat de droit de prendre racine. Peu de séparation de pouvoir existe. Les EM de la CEEAC sont ainsi classés parmi les plus corrompus et les moins démocratiques de l'Afrique (I2.3.1).

L'hyper-concentration du pouvoir qui marque les régimes d'Afrique Centrale implique par ailleurs une concentration de la gouvernance dans les capitales de pays, un sous-développement des zones frontalières et un manque de présence de l'Etat dans celles-ci. De ce fait, les tensions frontalières n'ont connu que peu d'amélioration au cours des 10 dernières années, mis à part pour des démarcations de frontières relativement peu contentieuses (île de Mbanié et frontières maritimes RDC/Angola). Pour la plupart, les frontières, surtout dans les pays connaissant des conflits larvés restent poreuses, et restent par conséquent le théâtre de grand banditisme, de trafics, de corruption, et de formation de groupes armés (RCA, RDC par exemple).

Une menace supplémentaire et d'envergure plus importante vient s'ajouter aux conflits frontaliers : l'extrémisme violent et le terrorisme. Comme révélé par la dernière publication du PNUD en date sur l'extrémisme en Afrique (Journeys to Extremism), les groupes tels que Boko Haram ciblent particulièrement les zones frontalières pour établir leur activité et recruter. Cette menace réveille aujourd'hui une plus grande velléité d'organiser une réponse de sécurité collective comme le démontre la réponse politique des EM de la CEEAC sur l'enjeu de Boko Haram (I2.3.2). Elle reste cependant peu robuste comparée à la menace elle-même.

Là où la CEEAC se démarque et démontre une énergie collective importante depuis 10 ans est sur la question de sécurité maritime dans le Golfe de Guinée. Bien que les conditions sécuritaires restent critiques en termes de commerce et de transit dans cette zone, les efforts de coordination stratégique avec la mise en place d'une architecture régionale et interrégionale permet la mise en place d'une tactique punitive de la piraterie. Le sommet de Yaoundé de 2013 a permis de mettre en place une coopération interrégionale dont l'architecture institutionnelle est complexe et pourra porter ses fruits du moment que l'harmonisation des systèmes pénaux de chaque pays va de l'avant. Ce projet est particulièrement porté par le Secrétaire General de la CEEAC. Cependant, cette architecture est encore fragile. Les patrouilles elles-mêmes sont assurées par la France, le Portugal, les Etats-Unis et l'Espagne. Il est attendu de la CEEAC qu'elle mobilise ses EM, mais elle reste encore dans l'incapacité de galvaniser un effort politique concerté et continu dans le temps. Le CIC souffre de cette fragilité, étant en sous effectif et sous équipement malgré les appuis européens, puisqu'aucun autre investissement n'est fourni pour cette architecture maritime de la part des EM.

L'attention portée à la criminalisation de la piraterie ne devrait pas faire oublier que les racines du problème ont profondément à voir avec une gouvernance démocratique et économique menant à des inégalités socio-économiques profondes, au sous-développement et à la déliquescence des liens sociaux. La réponse sécuritaire, bien qu'elle soit nécessaire ne peut qu'approfondir le problème tant qu'aucun changement structurel n'est apporté aux politiques économiques et sociales des pays concernés (I2.3.3).

### **I2.3.1 – Les élections tenues dans les États-membres ont été transparentes et ont conduit à plus de stabilité gouvernementale**

Entre 2008 et 2016, l'Afrique Centrale est restée marquée par des EM dont les systèmes de gouvernance sont classés comme parmi les plus corrompus et les moins transparents en Afrique, affichant pour la plupart des régimes dont la stabilité est maintenue par une sécurisation du pouvoir aux dépens de valeurs et institutions démocratiques.

Entre 2015 et 2016, tous les EM de la CEEAC ont connu un moment clé de leur histoire politique mis à part le Cameroun (qui aura ses prochaines élections présidentielles en 2018). La RDC, qui pourtant en 2008 avait tenu des élections présidentielles satisfaisantes donnant espoir à la communauté internationale que des efforts de démocratisation réels étaient en cours, a fini 2016 avec une crise constitutionnelle sans précédent avec le Président Kabila refusant de partir malgré de nombreux efforts de médiation pour assurer une transition démocratique. Cette crise perdure toujours sans aucune perspective de dénouement, et nourrit les conflits à travers le pays notamment à l'Est et au Kasaï.

Des crises constitutionnelles similaires se sont vues reproduites au Rwanda, au Burundi et au Congo ou les termes de limites de mandat ont été modifiés en faveur des présidents actuels.

Au Burundi, la crise politique a mené à un conflit violent et une crise humanitaire importante, marquée par des déplacements de populations massifs et un climat sécuritaire critique pendant l'année suivante.

Le Tchad et le Gabon ont tenu des élections en 2016 qui furent marquées par de nombreuses contestations, des violences contre les parties d'opposition, des kidnappings et des irrégularités

<p>importantes pendant les jours de vote. Les élections présidentielles de la RCA se sont également tenues avec calme, transparence et succès en 2016.</p> <p>Malgré cela, ce pays, tout comme le Cameroun, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo et le Tchad figurent au bas du classement des indices de gouvernance de l'Economist Intelligence Unit, Transparency International et la Fondation Mo Ibrahim.</p>		
RCA	2016 DOCUMENTATION INTERNE CE RCA	2016 a été une année charnière pour la RCA, qui a vu la conclusion d'un processus électoral réussi, l'élection d'un président démocratiquement élu pour marquer officiellement la fin de la Transition, et la mise en place d'une Assemblée Nationale de 140 députés élus de tout le territoire. Ainsi l'inauguration le 30 mars 2016 du Président Touadera, élu avec 63% du vote, a marqué le retour à l'ordre constitutionnel de la RCA. Suite à la nomination du gouvernement, les autorités ont procédé à la rédaction de la Politique Générale du Gouvernement, qui a été votée au parlement par une majorité écrasante.
Afrique	2017 rapport Gouvernance en Afrique	D'autre part, le présent rapport constate que l'Afrique centrale passe pour être beaucoup plus corrompue, et l'Afrique australe moins corrompue que le continent dans son ensemble. Au niveau sous-régional, l'Afrique centrale semble être la sous-région la plus touchée par la corruption transfrontalière. Les problèmes de gouvernance qui en découlent sont inhérents au secteur des ressources naturelles en Afrique et sont analysés dans le présent rapport.
Global	UNDP RBA Central Africa Strategy_March 2017_FR	Il est important de noter que, d'après l'analyse des priorités de développement de la sous-région mises en exergue dans le présent rapport, les pays d'Afrique centrale obtiennent de très mauvais résultats en ce qui concerne les indicateurs de gouvernance et de fragilité. Le Cameroun, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo et le Tchad figurent au bas du classement des indices de gouvernance de l'Economist Intelligence Unit, Transparency International et la Fondation Mo Ibrahim. Certains peuvent être comparés par sous-région : il ressort qu'au niveau mondial, la situation de l'Afrique centrale est au plus bas.

### **12.3.2 – Les conflits et tensions frontaliers ont été réduits (Nombre, importance, effets)**

Les conflits transfrontaliers restent importants dans la région, ce qui ne saurait surprendre car dans des contextes caractérisés par des régimes hyper-présidentiels, les régions frontalières sont souvent abandonnées, ne recevant que peu d'investissement et peu d'intérêt. Cela entraîne de nombreux problèmes.

Parmi eux, un rapport à l'identité défiant souvent les logiques souveraines. C'est le cas par exemple du nord-Est de la RCA, longtemps abandonné du pouvoir central centrafricain. Les communautés locales musulmanes sont donc historiquement parties chercher un accès aux services de base, notamment d'éducation et de l'emploi au Tchad et au Soudan, ne développant ainsi jamais un rapport d'identité nationale par rapport à Bangui. Dans le contexte de la crise moderne de la RCA, cela a donc mené à des velléités séparatistes parmi certains groupes, y compris des groupes armés, voulant se rapprocher notamment du Tchad. La porosité des frontières dans cette région n'a pas non plus aidé, puisque des mercenaires venant du Tchad ont organisés les rangs de la Seleka en 2012 pour renverser le pouvoir à Bangui.

Un autre problème dû au sous-investissement dans les zones frontalières et aux tensions transfrontalières est relié à la montée de l'extrémisme violent. Les groupes extrémistes tels que Boko Haram émanent dans les zones frontalières, et maintiennent leur territorialisation en retenant les populations locales en otage ou en les attrapant dans des logiques de recrutements attisant spécifiquement des sentiments de rébellion contre les capitales. Dans ce contexte d'insécurité, le grand banditisme et la criminalité fleurissent, menant à une densification des logiques de conflit compte tenu des économies en jeu : minerais, braconnage, drogues et traites en toute genre (y compris humaine).

La région a historiquement été marquée par un haut taux de méfiance entre les Etats, défavorisant des réponses coordonnées et intégrées multi-pays pour faire face aux tensions et aux conflits, qui revêtent aujourd'hui des menaces autrement plus importantes comme le terrorisme transfrontalier. Comme le notait International Crisis Group en 2011, la CEEAC n'était pas privilégiée pour régler les conflits transfrontaliers. Ceux-ci se réglaient en bilatéral, ou parfois au travers de l'UA comme le règlement du problème de l'île de Mbanié entre le Gabon et la Guinée Equatoriale et la délimitation des frontières maritimes entre la RDC et l'Angola.

Certains progrès sont cependant à noter dans l'utilisation de la CEEAC comme forum de gestion des conflits transfrontaliers, avec un relativisme important. La question de Boko Haram est abordée au sein de la CEEAC, menant à des sommets extraordinaires des Chefs d'Etat. Malgré des promesses communes de contribuer à un fonds spécial pour le combat contre Boko Haram, aucune contribution n'a cependant été



enregistrée jusqu'ici, et l'organisation gérant effectivement les efforts de lutte contre BH est en fait la Commission du Bassin du Lac Tchad.  
De même, la question de la lutte contre la LRA a été confiée à l'UA, avec implication de la CEEAC.  
La question transfrontalière maritime est finalement celle la plus directement gérée par la CEEAC menant à des progrès d'harmonisation de lutte contre la piraterie, non seulement dans l'espace CEEAC, mais aussi en interrégional avec l'Afrique de L'Ouest.

Région	Crisis Group Report 2011	le programme frontière, composante du projet continental de l'UA, vise à traiter le problème de l'insécurité causée par les frontières mal définies, la criminalité transfrontalière et la présence de groupes armés dans ces zones. Les experts ont mené des recherches de terrain qui indiquent que le manque de coopération entre les services nationaux chargés du contrôle des frontières était une cause tacite de l'insécurité. De manière très révélatrice, les contentieux entre Etats membres de la CEEAC ne sont pas abordés dans le cadre de l'organisation, qui a pourtant précisément été conçue pour cela. Le Gabon et la Guinée équatoriale ont décidé de régler le problème de l'île de Mbanié en dehors du programme frontière de la CEEAC tout comme l'Angola et la RDC la délimitation de leurs frontières maritimes.
Région	"L'Afrique Centrale, une région en retard?" premier rapport devaluation stratégique sous-regionale du PNUD, 2017	Les multiples dimensions de l'insécurité aux frontières et à l'intérieur des pays de la sous-région doivent être entendues comme une priorité stratégique. Tant que ces sources d'insécurité ne sont pas prises en compte, et tant que les régions frontalières ne sont pas intégrées de façon originale dans les processus de planification du développement et de consolidation de la paix, la sous-région risque de voir son instabilité stagner, voire s'aggraver, et de creuser encore son retard en matière de développement. Par ailleurs, chacune des dimensions et manifestations de l'insécurité aux frontières mentionnée dans ce rapport mérite une attention particulière. Il faut s'efforcer d'établir un contrôle aux frontières afin de commencer à juguler ces activités qui attisent les conflits.

### 12.3.3 – La sécurité des liaisons commerciales régionales, notamment maritimes, s'est améliorée

Le phénomène de piraterie dans le Golfe de Guinée a connu une professionnalisation depuis 2008, passant d'attaques relativement éparses à des attaques plus soutenues, systématiques et violentes. Dès 2009, les EM de la CEEAC ont rapidement réagi à l'amplification du phénomène en mettant en place une première structure de sécurité maritime commune, le CRESMAC, au Congo.

L'adoption du protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC du golfe de Guinée de 2009 a défini un cadre de collaboration pour combattre la piraterie et les trafics illicites dans les eaux maritimes de l'Afrique centrale. En avril 2010, la CEEAC a adopté un mécanisme de financement en vertu duquel les pays des différentes zones peuvent regrouper leurs taxes maritimes dans une seule taxe commune destinée à financer la sécurité maritime. Mais les difficultés financières restent encore difficiles à surmonter pour faire face au défi d'un Golfe qui reste aujourd'hui le plus dangereux du monde dans lequel faire commerce et transiter.

C'est à partir de 2013, avec le sommet de Yaoundé regroupant la CEDEAO, la CEEAC, la commission du golfe de Guinée, qu'une coopération interrégionale s'est mise en place. Les EM ont adopté un mémorandum fixant les domaines de coopération, un code de conduite relatif à « la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre » et la création d'un Centre interrégional de coordination (CIC) pour mettre en œuvre la stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritime. Sur ce sujet de la sécurité maritime, la CEEAC s'est montrée entreprenante et active mais la coopération intra-régionale et interrégionale est restée cependant difficile.

A titre d'exemple, le CIC, inauguré en 2014 n'a finalement été pourvu en personnel de haut niveau qu'en 2017. Il reste profondément sous équipé en RH et équipement matériel, et le manque de coopération et de partage d'information entre les EM reste une difficulté importante entravant son bon fonctionnement. Tout ceci impacte de façon négative la coordination des patrouilles maritimes et les renseignements.

Région	Insécurité maritime dans le Golfe de Guinée » vers une stratégie régionale intégrée ? Michel Muntumbue, décembre 2012	Selon l'Organisation maritime internationale (OMI), 58 attaques ont été enregistrées dans la région au cours des 10 premiers mois de l'année 2011, contre 45 seulement en 2010. Entre janvier et septembre 2012, 34 attaques ont été signalées dans les eaux du golfe de Guinée, contre 30 en 2011, pour la même période. Un nouveau cap semble avoir été franchi entre 2010 et 2011, avec la multiplication d'actes de piraterie commis en haute mer et recourant à des modes opératoires proches de ceux observés au large des côtes somaliennes. Les attaques perpétrées en golfe de Guinée prennent de plus en plus la forme de raids et détournements de bateaux, impliquant un niveau élevé de violence, avec des dizaines de prises d'otages. Sous l'égide de leur structure régionale, la CEEAC, les pays d'Afrique centrale ont pris des mesures
--------	---	---

		collectives pour lutter contre la piraterie, en mettant notamment sur pied en octobre 2009 une structure globale de sécurité maritime commune, le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC), basé à Pointe-Noire (Congo). La Stratégie de sécurité maritime de la CEEAC repose sur six piliers, à savoir : la gestion commune de l'information ; les mesures de surveillance locales par la détection et la mutualisation des moyens aéronavals ; l'harmonisation juridique et fonctionnelle des opérations maritimes des États ; l'autofinancement par une taxe communautaire ; les acquisitions et l'entretien des équipements dédiés à la Stratégie; l'institutionnalisation d'une conférence maritime pour l'Afrique centrale. Des formations régionales à la sécurité maritime sont également prévues dans le cadre des centres militaires mis à disposition par certains pays, dont l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon.
Région	PIR 11ème FED (2014-2020)	Dans le domaine de la sécurité maritime, le protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC du golfe de Guinée de 2009, définit un cadre de collaboration pour combattre la piraterie et les trafics illicites dans les eaux maritimes de l'Afrique centrale.
Région	FED 2014/2020	Des 2009, la mise en œuvre partielle de cette stratégie, par le démarrage de patrouilles maritimes pilotées depuis un centre multinational de coordination (CMC, Douala) dans la zone nord (Zone D3), a permis de réduire considérablement l'insécurité dans cette zone. Le sommet de Yaoundé les 24 et 25 juin 2013, qui a réuni les chefs d'État de la CEEAC, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du Golfe de Guinée (CGG), a permis de franchir une étape importante pour faire face aux défis de l'insécurité maritime dans une logique interrégionale.. La mise en service du centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC) de la CEEAC, à Pointe Noire (Congo) permettra la mise en œuvre du protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC du golfe de Guinée dans sa totalité et à élargir les activités à la zone sud (Zone A, Eaux territoriales d'Angola, du Congo et de la RDC. A piloter depuis Luanda). Dans le même temps, l'ouverture du centre interrégional de coordination (CIC) à Yaoundé (en collaboration avec la CEDEAO) permettra de renforcer la collaboration interrégionale. Ces mesures prévoient de réduire les risques qui courent actuellement sur les transports maritimes et les activités de pêche dans cette zone et qui affectent le commerce avec le reste du monde et fournissent un terrain fertile pour les trafics illicites
Région	Rapport final MTE PAPS II (2014)	Résultat 3.4 Sécurité maritime Aucun indicateur n'a été prévu. Autant l'équipe de gestion a fait preuve de flexibilité pour prendre en considération cet enjeu, autant la formulation d'indicateur(s) s'avère indispensable
Région	Entretien Terrain	La CEEAC, surtout le SG, a fait preuve de force sur la question du Golfe. Elle a mis en place son architecture institutionnelle au complet et dans un temps relativement rapide. Le SG a su cibler l'importance stratégique de cette question, et coupler son action avec l'intérêt poussé de l'UE sur cette zone. Avec cette action là, il a su mettre la CEEAC sur la carte, d'une manière par exemple que la CEDEAO n'a pas pu faire.
Région	CRMIGO Final Report 2017	The problem of piracy and armed robbery at sea in the region of the Gulf of Guinea was first stressed out in 2009 by the Central African States through the ECCAS strategy for security at sea (signed 24 October 2009). Since the launch of the CRIMGO project (concept for action, March 2013), GoG stakeholders have intensified their cooperation efforts to fight against maritime insecurity in the region and two major political events have changed the background of the project:  <ul style="list-style-type: none"> <li>□ <b>The Yaoundé summit</b> (24/25<sup>th</sup> June 2013) created the conditions of African ownership on its maritime security. It sets a global and regional framework – Yaoundé process – which included: <ul style="list-style-type: none"> <li>o a Political Declaration of the Heads of State and Government on security and safety in their common maritime space;</li> <li>o a Memorandum of Understanding (MoU) among Economic Communities and the Gulf of Guinea Commission;</li> <li>o a Code of Conduct relating to the prevention and punishment of acts of piracy, armed robbery against ships and illicit maritime activities in West and Central Africa.</li> </ul> </li> </ul>

		<p>Following this political initiative, working meetings took place in Yaoundé from April to June 2014, to further implement the MoU on the Inter-regional Coordination Centre (ICC).</p>
--	--	---

#### **CJ2.4 – La coopération régionale de l’UE a contribué à l’amélioration de la stabilité et de la gouvernance démocratique dans la région**

Deux éléments particulièrement importants sont à relever en termes de contribution de l’UE à la stabilité et à la gouvernance démocratique : l’appui à la MNJTF et le soutien apporté à la CEEAC dans le cadre du combat contre la piraterie dans le Golfe de Guinée. Dans le cadre de l’appui à la MNJTF, l’UE a fourni un appui logistique et formation au travers de la Cellule de Coordination et de Liaison, qui a permis aux troupes nationales d’améliorer leur performance tactique contre Boko Haram. Au bout de deux ans d’action, l’effet est notoire : l’occupation territoriale de Boko Haram a effectivement largement diminué et les pays concernés considèrent la menace comme désormais insignifiante. En ce sens, l’UE a contribué à une stabilisation sécuritaire et à la réduction d’un problème transfrontalier (12.4.2). Il existe cependant des incohérences dans l’appui fourni par l’UE. En premier lieu, la CCL n’a jamais conclu de Memorandum avec les pays recevant l’appui pour leur effort militaire, ne permettant ainsi pas de mettre en place des modalités de coopération claires, ni des objectifs spécifiques en place. Ainsi, la CCL a décrit avoir soutenu les troupes Tchadiennes assidument pendant 2 années, puis avoir vu le lien, la communication et les modalités d’échange diminuer de plus en plus à partir du moment où les troupes ont considéré être assez autonomes. La CCL n’a eu aucun moyen de monitorer le progrès des troupes, ni la manière dont elles géraient les activités tactiques dans un contexte militaire flou compte tenu de l’aspect hybride de Boko Haram. Des rapports de violations des Droits de l’Homme ont par contre été produits par des ONG actives dans la zone d’activité militaire. Si ces rapports sont véridiques, l’appui apporté à des troupes dont le comportement est en opposition avec la sécurité humaine contribue à associer l’UE non pas avec la sécurisation et la stabilisation de la zone, mais avec une insécurisation des populations civiles selon les perceptions locales.

D’autre part, bien que le lien soit fait sur papier entre la phase tactique militaire et celle de la stabilisation, celui-ci se fait difficilement sur le terrain. Les Etats concernés se désengagent du territoire et de la mise en œuvre de politiques maintenant que la menace aigue est considérée comme passée. Le retour à un statu quo ne fera qu’endiguer le problème au long terme si les zones frontalières dans lesquels Boko Haram est actif ne sont pas réinvesties d’une gouvernance saine et responsable, porteuse de services de base. En somme, l’appui à la MNJTF rejoint le problème de la MICOPAX – une stabilisation temporaire a été accomplie, mais aucune transformation des moteurs de conflit de fonds n’est pour le moment enclenchée – sujet d’autant plus difficile que ces déficits sécuritaires ont un rapport direct aux enjeux de gouvernance, de combat contre la corruption et la prédation.

Le problème de ciblage des moteurs profonds de conflictualité se retrouve également dans l’appui de l’UE concernant le combat contre la piraterie dans le Golfe de Guinée. L’appui de l’UE a fortement contribué à la mise en place de l’architecture institutionnelle régionale et interrégionale, notamment du CRESMAC et du CIC. Cette architecture est encore fragile – les centres CRESMAC et CIC sont sous équipés et sous-alimentés en personnel. D’autre part, la CEEAC a du mal à inscrire un effort de coordination continu et les projets UE qui ont contribué à la construire ont faussement supposé que les EM de la CEEAC s’impliqueraient de manière consistante. Mais le travail de l’UE contribue directement à un renforcement et une harmonisation des cadres judiciaires ciblant la criminalité maritime. Ce travail est en complémentarité directe avec celui des Etats Unis, de la France et d’acteurs tels que UNODC dans la zone (bien que des duplications aient été identifiées entre l’approche CRIMGO et le travail fait par UNDOC en début de projet). Cependant, les projets de l’UE manquent de cibler le problème de la piraterie dans son ensemble causal, et dans la prise en compte du cycle de criminalité complet. Le travail mené par les projets UE dans le Golfe

de Guinée sont nécessaires, mais ils risquent de faillir à l'objectif de réduction de la criminalité maritime s'ils ne ciblent pas les moteurs profonds (I2.4.3).

Concernant la gouvernance démocratique, ceci est un sujet qui n'est traitable qu'au niveau national. Comme énoncé dans le CJ précédent, la gouvernance démocratique n'a connu aucune amélioration depuis 10 ans dans la zone, à l'exception de STP. Les appuis de l'UE n'ont donc pas contribué à l'amélioration de la gouvernance démocratique de manière sensible. Par ailleurs, le Sommet de la Valette, et l'orientation stratégique de l'UE se portant principalement sur la réduction des flux migratoires, le capital d'influence de l'UE sur les questions de gouvernance se voit réduit, car des partenariats plus soutenus sont mis en place avec des régimes autoritaires comme le Tchad (I2.4.1).

Région	Investissement de l'UE dans la sécurité collective en Afrique Centrale: un pari risqué (Catherine Guicherd)	La promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, qui figurent parmi les marques distinctives de l'action de l'UE dans le monde, n'est pas poursuivie activement dans le contexte de la CEEAC, ni dans le fond ni dans la méthode. Sur le fond, démocratie et bonne gouvernance sont marginalisées par des choix qui donnent la priorité à la Force africaine en attente (FAA), et en particulier à ses composantes militaires, par rapport à des domaines d'engagement propres à favoriser les transformations structurelles nécessaires à une prévention des conflits à long terme. En termes de méthode, le discours sur la bonne gouvernance n'est pas appliqué à l'institution récipiendaire, alors que ses dysfonctionnements internes, sa centralisation décisionnelle et son manque de transparence de gestion sont connus, affectant tant son efficacité que sa crédibilité
--------	---	--

#### I2.4.1 – Les missions d'observation électorale de l'UE et le dialogue politique ont contribué à la transparence des élections des États-membres

Pendant toute la période, le dialogue politique a fait fortement défaut dans la manière de fonctionner de l'UE par rapport aux EM de la CEEAC, et n'a donc pas permis d'influencer la tenue d'élections plus transparentes et sécurisées. Le PARCIC introduit cependant de façon claire des éléments de dialogue politique qui n'avaient pas été introduits jusque là dans les programmes de soutien de l'UE. Les dialogues politiques concernant les thèmes de gouvernance auraient pu se faire en bilatéral, mais seul le Gabon a été concerné par ce type de dialogue. La CEEAC a été renforcée grâce au soutien de l'UE dans ses capacités d'observation électorales (au travers de l'unité électorale), mais un problème de fonds persiste : l'incapacité de la CEEAC à prendre son autonomie et d'offrir une observation et une analyse critique sur les affaires internes des EM, surtout lorsque l'utilisation du pouvoir central mène à des violations des DH, ou un envenimement des dynamiques de conflit. Selon des entretiens au siège de l'UE, bien que la CEEAC ait en effet assisté aux cycles électoraux de ses EM, les rapports statuaient que celles-ci se passaient dans des conditions optimales, sans tenir compte ni des contestations, ni des irrégularités. Des entretiens au siège révèlent que la CEEAC est actuellement en demande d'appui de la part de l'UE sur la question des observations électorales – appui que l'UE refuse de dispenser compte tenu de la partialité affichée de la CEEAC.

Région	Rapport final Evaluation mi-parcours PAPS II (2014)	Résultat 3 : l'appui aux états membres en bonne gouvernance et prévention des conflits. Ce résultat a bien démarré et est en constant progrès, la CEEAC effectue régulièrement des missions d'observation des élections. L'appui à la sécurité frontalière a également bien démarré et plusieurs actions sont en cours. L'appui à la lutte contre les ALPC connaît des avancées, en témoignent l'organisation des ateliers et la rédaction du livre blanc. L'appui à la sécurité maritime a été rajouté comme résultat en tenant compte des réalités de terrain, ce que la Mission félicite. L'implication des OSC est assurée dans toutes les actions.
Région	Rapport final Evaluation mi-parcours PAPS II (2014)	Résultat 3.1 observation électorale. Indicateurs suivi de progression: la CEEAC participe à l'observation de long et de court terme d'au moins 80% des élections législatives et présidentielles. La CEEAC a organisé des missions d'observation pour toutes les élections législatives depuis avril 2013, ce qui équivaut donc à une participation à 100% d'observations réalisées. Il faut néanmoins faire remarquer qu'il s'agit essentiellement des élections législatives, sénatoriales (au Cameroun et en Guinée Equatoriale en 2013) et locale au Gabon la même année. La formation d'acteurs nationaux dans l'organisation des élections atteint au moins 80% des Etats membres.
RCA	2016 DOCUMENTATION INTERNE CE RCA	Le Programme d'Appui au Cycle Électoral de la République Centrafricaine 2014 -2016, avait pour objectif d'assurer la contribution de l'Union Européenne au processus électoral de sortie de crise en Centrafrique.



#### **12.4.2 – La coopération régionale de l'UE a renforcé les capacités régionales dans la gestion des problématiques frontalières et transfrontalières**

L'UE a soutenu, par le biais de son soutien à la CEEAC, le programme Frontières de celle-ci. Cependant, un rapport de la cheffe de l'AT du PAPS I datant de 2013 note que le Programme n'avait fait aucun progrès à la fin du PAPS, et aucune mention n'est faite sur les questions transfrontalières dans le PAPS II. Cependant, l'UE s'est démarquée dans son soutien à la résolution des problématiques frontalières par l'APF au travers de son soutien pour la RCI-LRA et la MNJTF, ainsi que par l'appui apporté au travers de l'IdS et l'IcSP sur le Golfe de Guinée. Ces appuis sont cependant orientés vers une réponse sécuritaire et militarisée qui ne s'attaquent pas aux causes profondes d'insécurité transfrontalière mais aux symptômes et aux émanations sécuritaires elles-mêmes.

Pour la MNJTF, l'appui de la CCL à différentes troupes régionales a eu des effets positifs en termes tactiques et en équipement. Mais l'appui UE souffre d'incohérences profondes. En premier lieu, la CCL n'a aucun lien légal avec la MNJTF, et n'a donc aucune possibilité de mise en place d'objectifs ni de suivi. Par ailleurs, une grande partie des 50 Millions d'Euros alloués à la MNJTF contribue à un système de bénéfices et de projection de pouvoir, particulièrement au Tchad avec la construction de nouveaux bâtiments d'Etat Major près de la Présidence d'Idriss Deby, qui en profite par là pour envoyer un message significatif d'autoritarisme militaire à ses opposants. La MNJTF a en effet permis de diminuer le risque territorial de Boko Haram, et d'adoucir des relations tendues entre voisins de la région. Mais l'appui UE a été utilisé également pour mettre en place une réponse principalement militaire à un problème d'extrémisme violent dont les griefs se nourrissent de corruption, d'abandon des frontières par les régimes centraux, de violations des Droits de l'Homme et de pauvreté humaine multidimensionnelle. D'autre part, l'appui UE a été manipulé dans des logiques de pouvoir hyper-présidentiels, qui desservent l'image et la crédibilité de l'UE en fin de compte comme acteur de paix et de sécurité.

Projet	Evaluation à mi parcours du projet PAPS I (2009)	Sur le plan politique, le PAPS a atteint une durabilité importante en posant les jalons d'actions qui devraient avoir un impact à long-terme sur la prévention des conflits comme par exemple dans le cas du projet du programme Frontières de la CEEAC. (...) LA CEEAC a pu réaliser des activités importantes dans ce domaine grâce au soutien du projet PAPS. Le projet a organisé un séminaire sur la sécurité et la coopération transfrontalière en septembre 2007 à Yaoundé et a assumé une fonction importante dans la coordination de la rencontre entre l'UE et la CEEAC en mai 2009. Cette rencontre a permis de faire valider les documents du Programme Frontière de la CEEAC (PF-CEEAC) par les EM.
Région	Investissement de l'UE dans la sécurité collective en Afrique Centrale: un pari risqué (C.Guicherd)	De manière générale, on constate que les démarches propres à impulser une meilleure gouvernance démocratique et sécuritaire se heurtent en Afrique centrale, y compris au sein de la CEEAC, non pas à une résistance frontale, mais plutôt à une action d'évitement de la part d'États réticents à remettre en cause des modes de fonctionnement et des modes de contrôle du pouvoir qui sont à la racine de l'insécurité.

Région	MNJTF Annex 1 – Description of the Action (2015)	<p>The specific objective of the action is to support MNJTF to conduct joint multinational operations in the MNJTF Area of Operations (AO) in order to secure the civilian population.</p> <p>The results of the operation will be:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. The MNJTF HQ is adequately manned, equipped and trained to perform duties assigned by the CONOPS.</li> <li>2. MNJTF HQ is able to facilitate operational coordination among the affected countries in the fight against Boko Haram.</li> </ol> <p>In relation to Result 1: "The MNJTF HQ is adequately manned, equipped and trained to perform its assigned duties" [assigned by the CONOPS].</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Building a functional MNJTF Headquarters (HQ) in N'Djamena for 100 staff and support staff and provide the relevant camp management services. This HQ will comprise of offices, briefing rooms, accommodation, feeding facilities, welfare, etc.</li> <li>1.2. Establish a secure strategic communication link between the OPS room in Addis, MNJTF strategic HQ and three sectors and one (1) sub sector HQ.</li> <li>1.3. Providing ground transportation for the mission.</li> <li>1.4. Reinforcing the air mobility capacities at the mission level with utility helicopters and fixed wings.</li> <li>1.5. Facilitate medical evacuation and level 3 medical assistance to troops.</li> <li>1.6. Build two functional sector HQs (of 100 staff all included) in locations to be defined.</li> </ol> <p>In relation to Result 2: "The MNJTF HQ is able to facilitate operational coordination among the affected countries in the fight against Boko Haram".</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Encourage and facilitate the conduct of joint/simultaneous/coordinated patrols and other type of operations in the Area of Operations.</li> <li>2.2. Contribute to the improvement and institutionalisation of civil-military coordination.</li> <li>2.3. Prevent all forms of transfer of arms and ammunitions and other type of support to BH.</li> <li>2.4. Support regional efforts to arrest and bring to justice those responsible for war crimes and crimes against humanity.</li> </ol> <p>(...)</p> <p>The day-to-day technical and financial monitoring of the implementation of this action will be a continuous process and part of the implementing partner's responsibilities. To this end, the implementing partner shall establish a permanent internal, technical and financial monitoring system for the action and elaborate regular progress reports (not less than annual) and final reports.</p>
Région	Entretien Terrain	<p>1) La MNJTF a militairement réussi à réduire la menace Boko Haram. Si l'on prend seulement pour indicateur la possession territoriale de BH, elle est clairement en diminution depuis le début des activités de la MNJTF. Mais cela ne veut pas dire que la MNJTF arrive à cibler les racines du problème. La MNJTF arrive à résorber la partie manifeste de la menace, sa symptomatisation. Les territoires concernés par BH sont des territoires frontaliers, abandonnés des Etats centraux, sans accès aux services sociaux de base. La corruption dans chacun des pays est une forte cause de la situation actuelle, et de la dégénération vers le phénomène BH. Or ce que nous observons, c'est que maintenant que la menace purement securito-militaire de BH est en forte diminution, il y a de nouveau un retrait de la part des Etats</p>

		<p>centraux vers le statu quo habituel. La période de stabilisation va être très compliqué car le capital politique manque. Par ailleurs, les forces Tchadiennes sont excellentes au combat, mais ne sont pas nécessairement formées pour les périodes de stabilisation car leurs méthodes sont violentes. Il y a par ailleurs eu des rapports d'abus des Droits de l'Homme de la part des forces tchadiennes dans la zone de combat contre Boko Haram, et la CCL sait que ce sont des comportements qui peuvent contribuer à renforcer le problème de recrutement dans des groupes d'extrémisme violent. Mais la force CCL n'a pas de mandat de monitoring ou d'évaluation des conduites d'exercices militaires dans la zone. En réalité, la CCL a très peu d'information concernant ce qui se passe depuis plus d'un an. Après avoir initialement contribué à former les troupes, il y a eu de moins en moins de transparence, d'information et d'efforts de coopération de la part des troupes MNJTF. Il y a eu une perte d'intérêt semblerait-il. D'autre part, la CCL n'a aucun « memorandum of understanding » avec la MNJTF, et il n'y a jamais eu de liens formels ou contractuels. La CCL est là en appui. Mais la CCL n'a pas de direction stratégique qui lui permette de justifier sa présence et son appui à la MNJTF. Il existe un manque réel de direction politique et stratégique.</p> <p>2) Là où la CCL est comparativement plus utile, c'est sur la question de la communication entre les parties civiles et militaires de l'opération, car cela fonctionne encore excessivement en silo.</p> <p>3) Au niveau du budget de la MNJTF, il y a de nombreuses incohérences. La plupart de l'argent ne va pas directement à la tactique de combat contre BH. La plus grande partie des 50 Millions d'Euros (19 Millions) va à la construction d'un bâtiment d'Etat Major près de la Présidence Tchadienne. Sur les 11 Millions alloués aux Etats Majors, 5 Millions vont au paiement de primes. Enfin, le budget est complètement géré par l'UA, qui fait preuve de la plus grande opacité possible. Cela mène entre autre à de sérieux retards en termes d'implémentation. Par exemple, la livraison de 61 véhicules a mis près de deux ans pour arriver à Ndjamena. Les luttes UA-CLBT empêchent une réelle opérationnalisation effective de la force. Il est difficile pour l'UE de comprendre les causes de cette lutte cependant. Il semblerait que cela ait beaucoup à voir avec des luttes de pouvoir personnel, mais l'UA n'a pas de visibilité là-dessus.</p> <p>4) Il est encore difficile de parler d'une force vraiment multinationale avec la MNJTF. Il existe encore peu de vraie coopération tactique entre les troupes. La MNJTF permet de poursuivre Boko Haram jusqu'à 50Km en dehors des frontières nationales. L'effort est donc encore timide. Mais c'est un début. Il est d'ailleurs important de souligner que la MNJTF sert un peu de laboratoire pour le G5 Sahel.</p> <p>5) Malgré les nombreux problèmes qui affectent la MNJTF, il faut cependant reconnaître deux choses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un tel déploiement militaire n'aurait pas pu se faire il y a 10 ans. Il y a donc un progrès au niveau régional d'un point de vue de la professionnalisation des forces militaires ;</li> <li>- Même si la MNJTF risque de ne pas résoudre le problème BH (du fait de son approche encore fortement militarisée), il n'en reste pas moins que la MNJTF contribue à pacifier des relations bilatérales tendues entre les Etats de la zone concernée</li> </ul>
Région	Entretien Siège UE	Sur la MNJTF, il existe une coordination poussée avec les partenaires France, UK et US au travers de la Coordination Cell and Liaison (CCL). Des clauses strictes et particulières existent dans chaque contrat de déploiement de PSO concernant la protection des civils, la formation des cadres PSO, les mesures de suivi et de rapportage sur des indicateurs précis de respect des Droits de l'Homme.
Région	Entretien Terrain	Il existe un vecteur de conflictualité fort en Afrique Centrale relié aux processus de transhumance. Cela concerne entre autre le Tchad et la RCA, et cela explique entre autre les relations complexes entre les deux pays. Mais l'UE n'a pas de programmation sur cela en régional.

### I2.4.3 – La coopération de l'UE a amélioré la sécurité des routes maritimes empruntant le Golfe de Guinée

La coopération régionale de l'UE est un élément important de l'architecture de combat contre la piraterie dans le Golfe de Guinée, complémentaire des efforts déjà mis en place par des Etats comme la France et les Etats Unis. C'est particulièrement grâce à la formulation conjointe entre l'UE/CEEAC que la CEEAC a pu se crédibiliser comme acteur dans la zone. La programmation UE souffre par contre de certaines incohérences. En premier lieu, il est important de souligner que toute programmation doit cibler les causes profondes d'insécurité maritime plutôt que les symptômes pour viser une efficacité pérenne. Cela implique de mettre en place une programmation qui cible la dimension maritime et terrestre de la piraterie, et de ses moteurs : la pauvreté multidimensionnelle, la corruption et la non diversification des économies pétrolières. Par ailleurs, en ciblant la piraterie, il convient de cibler la chaîne intégrée de criminalité : de la piraterie au blanchiment d'argent et à la prédation fiscale. Ceci n'est pas encore fait. Enfin, les programmes GOGIN a souffert de duplication initiale, qui s'est rectifiée au travers de discussions avec UNODC qui travaillait déjà sur les évaluations des systèmes légaux prévus par le programme UE dans certains pays. Malgré des études diagnostiques initiales, les efforts concernant l'identification de besoins et de coordination auraient pu bénéficier de renforcements.

Région	EU Strategy on the Gulf of Guinea (Foreign Affairs Council Meeting, 2014)	The EU "Critical Maritime Routes" programme (CRIMGO) is beginning to reinforce regional and international initiatives against piracy and armed robbery at sea in the Gulf of Guinea <sup>15</sup> . Its main components are: (a) setting-up a regional maritime security and safety training function, (b) starting a regional maritime information-sharing function, (c) improving coast guard work (maritime law enforcement), and (d) developing a joint operational coordination capacity through common exercises or pilot operations. Its continuous review procedures will facilitate any necessary adaptation.
Région	Programme D'appui à la CEEAC en matière de paix et de sécurité II (PAPS II),	Un avenant a été ajouté à la convention de financement pour introduire un appui à la sécurité et sûreté maritime dans le Golfe de Guinée. Le processus dit de Yaoundé, officialisé par le sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de juin 2013, a entériné au niveau des deux communautés régionales (CEDEAO et CEEAC) une architecture de sûreté et de sécurité maritime structurée en quatre niveaux: national, zonal, régional et interrégional. Le CIC, un centre de niveau stratégique a été institué lors du sommet de Yaoundé de juin 2013. Il vient de surajouter au niveau des centres de niveau stratégique que sont les centres régionaux (CRESMAC, CRESMAO).
Région	PIR 11ème FED (2014-2020)	La collaboration dans le domaine de la sûreté et de la sécurité maritime sera renforcée à deux niveaux. La mise en service du centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC) de la CEEAC, à Pointe Noire (Congo) permettra la mise en oeuvre du protocole/e relatif a la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC du golfe de Guinée dans sa totalité et à élargir les activités a la zone sud Dans le même temps, l'ouverture du centre interrégional de coordination (CIC) à Yaoundé permettra de renforcer la collaboration interrégionale.



Région	Entretien Siège UE	<p>L'UE a fait des efforts considérables sur le Golfe de Guinée qui a eu entre autre pour effet de mettre la sécurité maritime sur l'agenda. Le SG a identifié la valeur stratégique du Golfe pour la CEEAC et l'a fait avancer pour afficher un succès, et redorer l'image de la CEEAC. Cela montre bien quelque part qu'il existe une capacité d'action au sein de la CEEAC. Par contre, dans les faits, il existe des incohérences de programmation, que l'UE rectifie au fur et à mesure. En premier lieu, la sécurité maritime doit aller de pair avec des efforts terrestres, qui ne sont pas encore prévus au sein de CRIMGO/GOGIN/PASSMAR. Il est impératif de travailler sur l'aspect judiciaire de la question, mais aussi sur les problématiques de blanchiment d'argent. En fait, CRIMGO/GOGIN/PASSMAR ne prennent pas encore en compte tout le cycle de la criminalité, et ne s'attaquent donc qu'à la partie visible. En somme, améliorer l'appareil de sécurité maritime ne change pas les motivations criminelles. Il faudrait avant tout commencer par cela. Il y a certes eu quelques diagnostics de fait, mais ils ne sont pas suffisants. Par ailleurs, la matrice de risque du projet GOGIN n'est pas assez solide et pas encore assez réaliste car il ne prend pas en compte tout le cycle de la criminalité.</p> <p>La partie opérationnelle est compliquée également. Par exemple, le CRESMAC (AfC) est le centre opérationnel, mais il est n'est équipé ni en matériel ni en personnel adéquat. Du coup c'est le CIC qui est en train de devenir opérationnel, mais ce n'est pas son mandat, et ce n'est pas son but car le CIC devait créer un point de liaison stratégique interrégional.</p> <p>Enfin, il faut aussi comprendre qu'il y a eu un risque de duplication au début de GOGIN. UNDOC faisait déjà des évaluations légales pour mettre à niveau les systèmes légaux. Donc GOGIN, l'UE a choisi des pays pilotes au départ qui étaient déjà couverts par UNDOC. Ce n'est qu'en discutant avec eux que nous nous sommes rendus compte de cela et que nous avons pu rectifier le tir.</p>
Région	Entretien Terrain	<p>L'UE est un acteur important sur le Golfe, et le travail qui est fait est pertinent. Il est par ailleurs complémentaire avec le travail que la France et d'autres pays font dans la zone. Il est par contre crucial que l'UE se pose la question de la coordination. Il y a beaucoup d'acteurs en programmation dans cette zone, et il manque une plateforme de coordination efficace pour mieux cibler les actions et mieux les mettre en musique. Le travail que UNDOC fait sur la zone par exemple est déjà important dans le domaine criminel légal. Il faut le prendre en compte.</p>

## 1.3 Matrice d'information – QE3 Intégration économique régionale

QE 3 Intégration commerciale et compétitivité  
 Dans quelle mesure la coopération régionale de l'UE a-t-elle su évoluer de manière informée et rapide pour répondre aux défis de l'intégration commerciale et de l'amélioration de la compétitivité en Afrique Centrale ?

• **CJ3.0 – La coopération régionale de l'UE en matière d'intégration économique a atteint les produits qui en étaient attendus**

Produits	Résultats	Impacts
Une réunion statutaire sur Commerce et Douane Actions de formation pour faire opérer ZLE (données, bases de données, Comités nationaux sur origine et préférence communautaire) Etablir et faire respecter calendrier pour le ZLEC et le renforcement du commerce intra	La zone de libre-échange (ZLE) au niveau de la CEEAC est effective, dont code des douanes harmonisé CEEAC-CEMAC	Le commerce intra-communautaire et les exportations régionales ont augmenté
Mise en place d'un Tarif Ext. Commun Enlever les barrières non-tarifaires au commerce intra Processus accéléré: réduction des obstacles tarifaires.	L'Union douanière est consolidée par réduction des obstacles tarifaires et non-tarifaires au commerce régional L'accès aux marchés internationaux a été facilité, notamment par le SPG (hors Gabon) et les APE intérimaire (Cameroun)	
Capability au niveau régional Dispositif de coordination et supervision	Le cadre institutionnel de suivi des APE est opérationnel	
Structure en place dans EM de pilotage de réforme, de programmes d'indicateurs et mise en place réseau de praticiens. Evaluations et suivi dans EM Système de formation en ligne sur directives Formation agents de contrôle externe Diagnostic des capacités de CEMA en fiscalité Amélioration de la performance des directions impôts Programme d'éducation du public	Les mandats des CER ont été rationalisés Les EM ont appliqué de manière harmonisée les directives communautaires sur la gestion des finances publiques et la fiscalité et ont renforcé les contrôles externes	
Réforme droit commercial, Application actes OHADA Capability des instances pour gérer Assurer que CEMAC et CEEAC sont en mesure de dupliquer les programmes d'appui au secteur privé Stratégie commune: intégration des chaînes de valeur Etablir un marché de conseil pour PME Comités nationaux de pilotage et adoption d'un cadre réglementaire d'appui au secteur privé Développement d'une stratégie commune de compétitivité, suivi de l'implantation, avec coaching et adoption de bonnes pratiques environnementales Identification et exploitation créneaux porteurs	La sécurité juridique et judiciaire du secteur productif a été améliorée Les structures régionales et nationales ont amélioré le climat des affaires et appuyé la mise à niveau de PME dans les filières exportatrices prioritaires La politique qualité régionale a été adoptée et domestiquée; les institutions de l'infrastructure de la qualité ont été renforcées; la culture qualité a été améliorée; contrefaçons réduites	La compétitivité des entreprises s'est améliorée durablement
Politique appliqué au niveau national Etablir un mécanisme de coordination qualité régional		

L'insuffisance de la réalisation des produits de la coopération régionale de l'UE est incontestable, et s'est répétée au cours de la période par les faibles résultats obtenus par les deux programmes clés de la coopération européenne en matière d'intégration régionale économique, le PAIRAC et la PACIE.

L'intégration régionale économique a été appuyée par le PIR 9ème FED avec le programme PAIRAC aux objectifs ambitieux d'appui i) au renforcement du système de surveillance multilatérale; ii) à l'approfondissement de l'union douanière; iii) au développement du marché commun; iv) à l'appui aux négociations APE et v) au renforcement des capacités institutionnelles des organes de la région. La mise en œuvre du PAIRAC a été difficile, avec des retards et dysfonctionnements qui ont conduit à un niveau de réalisations des activités très en-deçà des objectifs :

- La composante « convergence économique » qui représentait 25% du budget n'a été exécutée qu'à hauteur de 14%, et s'est limitée pour l'essentiel à une rénovation des locaux, achat d'équipements et des formations. Le taux d'exécution des activités prévues à la composante « Union douanière », qui représentait 17% du budget, n'a pas atteint 25%.
- Le taux d'exécution des activités prévues à la composante « marché commun » n'a atteint que 40% alors que la composante représentait 12% du budget. Les activités menées dans ces deux composantes étaient essentiellement des séminaires et ateliers d'information qui n'ont pas permis d'avancées notables dans le domaine de l'intégration commerciale régionale.
- Les activités de la composante « Renforcement Institutionnel », qui représentait l'essentiel du projet avec 45% du budget, n'ont été exécutées qu'à hauteur de 40%.

L'évaluation de mi-parcours faisait déjà apparaître que l'AT avait été amenée à se positionner en substitution par rapport au personnel de la CEMAC, pour compenser les inefficacités des services et l'absentéisme. La substitution a affecté sérieusement le renforcement de l'institution et la durabilité des produits du projet.

Le PAIRAC a été suivi d'une longue période (mars 2010 – mai 2011) sans que des activités spécifiques soient menées, ce qui permettait d'affirmer en 2012-2013 (concept note du PIR 11ème FED) que peu d'avancées avaient été constatées ces dernières années dans le chantier de construction de l'union douanière, du marché commun, de l'intégration commerciale et de la convergence macroéconomique en Afrique centrale.

Les discussions de formulation du PIR 10<sup>e</sup> FED ont réaffirmé l'importance de l'harmonisation régionale en matière économique et commerciale et ont donc abouti à la formulation du PACIE, pour succéder au PAIRAC. La mise en œuvre du PACIE a été marquée par un retard important pris dès le départ, et une mise en œuvre, de même que celle de son AT, fortement affectée par la crise en RCA où la CEMAC, ordonnateur régional en charge de sa gestion avait son siège. Les tergiversations qui ont suivies quant à la relocalisation de la CEMAC, qui s'est mise en place de facto sur plusieurs pays (les services administratifs et financiers se sont établis à Douala alors que se sont succéder des propositions du Gabon et de la Guinée Equatoriale) ont sérieusement affecté la mise en œuvre du projet. Les documents internes indiquent de manière récurrente l'inadéquation de l'AT a la mise en œuvre du PACIE et de ses méthodes de travail.

En juillet 2016, les activités de la composante 2 (« compétitivité ») étaient engagées à 68,8% et celles de la composante 1 « Approfondissement de la convergence macroéconomique » présentait un retard particulièrement marqué avec un niveau d'engagement de seulement 36%. De façon générale, au 30 Juillet 2016, 46 % des projets étaient en cours d'exécution, 38% des projets en attente de mise en œuvre à travers le DP1, 8% des projets étaient totalement exécutés, et 8% des projets étaient abandonnés car réalisés par d'autres bailleurs (Evaluation mi-parcours PACIE).

La contractualisation d'AFRISTAT, volet essentiel de la composante 1 a longuement attendu le respect des engagements de contributions des EM vis à vis d'AFRISTRAT. La convention de subvention a été finalement signée en avril 2017. Les composantes 1 & 2 du PACIE intègrent également une convention de contribution avec Afritac Centre, dont les résultats sont pour l'heure satisfaisants, mais varient en fonction des secteurs et des pays. Dans le cadre de cette même composante 2 du PACIE, la réforme fiscal-douanière a été confiée au Centre régional du PNUD pour l'Afrique. Plusieurs activités clés ont été menées (67% taux d'exécution la première année (2015-2016) malgré un retard au démarrage).

Pour la mise en œuvre de ces activités dans le cadre de la composante 2 du PACIE, la signature d'une convention de contribution avec l'UN – CEA pour l'harmonisation des politiques commerciales CEEAC-CEMAC était notamment prévue. Après beaucoup de retard, celle-ci a été signée et a permis un démarrage des activités seulement dans la 2eme moitié de 2017

La composante 2 incluait également la réhabilitation et équipement de l'Ecole Inter-Etats des Douanes pour la professionnalisation des cadres, et l'interconnexion Sydonia des administrations douanières.

Une difficulté dans la réalisation des produits attendus dans la cadre de l'intégration régionale économique réside dans la faiblesse du dialogue politique, particulièrement faible et pourtant crucial dans le secteur de l'intégration économique et commerciale. En premier lieu, le dialogue devait être accru entre la CEMAC et la CEEAC, les deux OR étant compétentes dans le domaine de l'intégration économique et commerciale. L'UE a œuvré en ce sens dès le PIR 10<sup>ème</sup> FED avec la mise en place du Programme d'Appui aux Mécanismes de Coordination et au renforcement des capacités de la CEEAC/CEMAC pour la mise en œuvre et le suivi du Programme Indicatif Régional 10ème FED (PAMEC). Le projet n'a été mis en œuvre que tardivement (2016 pour la CEEAC, 2017 pour la CEMAC) et n'a pas atteint l'objectif recherché (Cf. QE6). Parmi les facteurs de cohésion, la dimension économique/commerciale n'est que rarement mise en avant, au-delà de l'union monétaire dans CEMAC. Cependant, et comme l'on souligné les derniers rapports du FMI sur la CEMAC, devant la dégradation de la situation économique de la région, les organes de la CEMAC, et au-delà de la CEEAC, devraient davantage collaborer, afin notamment d'améliorer le climat des affaires et encourager l'investissement privé et la diversification économique. Le PACIE inclut un volet harmonisation CEEAC/CEMAC, ce qui est pertinent étant donné la compétence des deux OR dans le domaine couvert par le programme, mais qui a débuté très tardivement (mi-2017).

Par ailleurs, la CEEAC devait être associée pleinement à la réalisation du PACIE mais les modalités concrètes de cette association n'étaient pas définies. De nombreux COPIL et comités techniques se sont réunis dans le cadre des différentes activités, et programmes menés, ainsi que dans le cadre de la gestion de chaque OR mais pas de rendez-vous structurés ne semblent en place pour permettre un dialogue et un partage d'information systématique entre CEEAC/CEMAC/EM pendant la période sous revue.

#### • 13.0.1 – Degré d'atteinte des produits associés à l'harmonisation légale et institutionnelle et aux mécanismes afférant aux exportations

L'intégration régionale économique a été appuyée par le PIR 9ème FED avec le programme PAIRAC aux objectifs ambitieux d'appui i) au renforcement du système de surveillance multilatérale ; ii) à l'approfondissement de l'union douanière ; iii) au développement du marché commun ; iv) à l'appui aux négociations APE et v) au renforcement des capacités institutionnelles des organes de la région. La mise en œuvre du PAIRAC a été difficile, avec des retards et dysfonctionnements qui ont conduit à un niveau de réalisations des activités très en-deçà des objectifs :

- La composante « convergence économique » qui représentait 25% du budget n'a été exécutée qu'à hauteur de 14%, et s'est limitée pour l'essentiel à une rénovation des locaux, achat d'équipements et des formations.
- Les activités de la composante « Renforcement Institutionnel », qui représentait l'essentiel du projet avec 45% du budget, n'ont été exécutées qu'à hauteur de 40%.

L'évaluation de mi-parcours faisait déjà apparaître que l'AT avait été amenée à se positionner en substitution par rapport au personnel de la CEMAC, pour compenser les inefficacités des services et l'absentéisme. Cette situation avait été confirmée lors de la programmation du 10<sup>ème</sup> FED et a induit une nouvelle organisation de l'AT PACIE. La substitution a affecté sérieusement le renforcement de l'institution et la durabilité des produits du projet. Le PAIRAC a été suivi d'une longue période (mars 2010 – mai 2011) sans que des activités spécifiques soient menées, ce qui permettait d'affirmer en 2012-2013 (concept note du PIR 11<sup>ème</sup> FED) que peu d'avancées avaient été constatées ces dernières années dans le chantier de construction de l'Union douanière, du marché commun, de l'intégration commerciale et de la convergence macroéconomique en Afrique centrale.

Les discussions de formulation du PIR 10<sup>ème</sup> FED ont réaffirmé l'importance de l'harmonisation régionale en matière économique et commerciale, qui figurent en bonne place dans le PACIE, qui succéda au PAIRAC. La fiche action du PACIE datée de 2010 présente un constat très clair : « Du fait de la faiblesse ou l'absence de politiques et de réglementations communautaires et/ou de leur application discrétionnaire, la construction du marché commun reste largement en deçà des ambitions affichées par la région. [...] Au vu des rapports officiels de la CEMAC, la surveillance multilatérale qui permet de mesurer le degré de convergence des économies et de documenter l'état de stabilité et de croissance macroéconomique de la région n'est pas encore pleinement fonctionnel. [...] L'absence et/ou la disparité de la qualité des statistiques collectées affaiblit considérablement le fonctionnement de la surveillance multilatérale. ».

Ce retard et la faible réalisation des activités ne sont pas seulement dus à un contexte difficile, mais tiennent également au fait de la structuration du PAIRAC, qui présentaient un nombre trop important d'activités et des activités trop dispersées, pour permettre leur réalisation effective. Cette structuration a été reproduite avec le PACIE. Une autre difficulté est venue du fait que de nombreuses actions et activités associées à l'harmonisation institutionnelle et légale étaient prévues dans le cadre de mesures et programmes d'accompagnement de l'APE régional, lesquelles n'ont pas vu le jour en l'absence de signature de cet accord au niveau régional.

Ainsi le Fonds régional APE FORAPE avait été envisagé comme l'outil pour financer l'appui à la compétitivité ou à la diversification des secteurs de production concernés par l'APE. Les axes stratégiques du FORAPE couvraient i) le renforcement de la compétitivité et diversification des secteurs productifs ; ii) le renforcement des capacités de mise en œuvre des règles et obligations prévues dans l'Accord, y compris l'appui institutionnel, le renforcement de l'intégration régionale, le développement du commerce et la mise en conformité avec les normes SPS /OTC ; et iii) la réalisation des ajustements indispensables et appui à la mise en œuvre et suivi-évaluation de l'APE. Son développement n'est pas allé au-delà d'une mission d'audit commandité par l'UE, en vue de l'évaluation de la capacité de la BDEAC pour accueillir ce fonds.

Quelques années après, le Programme Régional d'Accompagnement du Développement dans le cadre de l'APE (PRADA) n'a pas lui non plus dépassé le stade de l'ébauche du fait de la suspension des négociations régionales. Ces activités d'harmonisations prévues dans le cadre du FORAPE et du PRADA étaient avec justesse considérées comme nécessaires pour permettre des négociations efficaces, puis la mise en place de l'APE.

La date de démarrage prévue du PACIE se situait en 2012, dans un contexte qui devait être caractérisé par la signature d'une APE régionale et la mise en œuvre des premières mesures d'accompagnement.

La couverture du PIR 10<sup>e</sup> FED dans lequel s'inscrit le PACIE est donc celle retenue pour la négociation de l'APE régionale (CEMAC + RDC et Sao Tomé e Principe).

Le PACIE est formulé autour de trois composantes :

#### **Résultat 1: Approfondissement de la convergence macroéconomique**

Résultat 1.1: Les systèmes statistiques sont renforcés et l'information statistique est améliorée

Résultat 1.2: La gestion et la convergence des finances publiques sont renforcées.

Résultat 1.3: La surveillance multilatérale est améliorée

#### **Résultat 2: Compétitivité et évolution vers le marché commun et accompagnement de l'Accord de partenariat économique (APE)**

Résultat 2.1: La compétitivité et la diversification des secteurs productifs sont renforcées.

Résultat 2.2: L'évolution vers le marché commun est appuyée.

Résultat 2.3: Le processus de l'APE et le développement de la politique commerciale régionale sont accompagnés.

#### **Résultat 3: Amélioration des infrastructures, facilitation et sécurisation des modes de transport de personnes et de marchandises**



- Le PACIE devait être mis en œuvre par de nombreux (15) opérateurs :
- ONUDI pour l'appui au secteur privé ;
  - Pole Régional du PNUD de Dakar pour la conduite des reformes dans les secteurs des finances publiques, de la fiscalité et la douane ;
  - CEA pour l'harmonisation des instruments de politique commerciale CEMAC/CEEAC;
  - CNUCED pour l'interconnexion Sydonia et le renforcement de la promotion de la concurrence et la protection des consommateurs en Afrique centrale ;
  - AFRITAC pour l'accompagnement dans les politiques d'ajustement ;
  - REPONGAC pour le soutien aux organisations de la société civile en matière de vulgarisation de l'APE en Afrique centrale ;
  - AFRISTAT pour l'indice harmonisé des prix à la consommation ;
  - EGIS pour l'élaboration de la politique communautaire des transports ;
  - BRLI pour l'élaboration de la politique communautaire et du schéma directeur d'aménagement du territoire :
  - CICOS pour l'amélioration de la sécurité de la navigation dans le bassin du Congo;
  - ERSUMA pour l'amélioration de l'environnement des affaires ;
  - SCEVN pour la réalisation de l'étude de dragage du port de Bangui ;
  - AESA pour la formation en matière de sécurité aérienne :
  - IED pour la formulation de la politique communautaire en matière d'énergie électrique basée sur l'hydroélectricité ;
  - Consortium Louis Berger pour l'assistance technique long terme auprès de la Commission de la CEMAC (dans le cadre du PAMEC).

En septembre 2016, date de l'évaluation à mi-parcours du PACIE, les résultats du programme sont en-deca des attentes. En dépit d'une durée étendue à 5 ans, le PACIE, à huit mois de la date limite de contractualisation (10 avril 2017), n'était engagé qu'à moins de 60%. 46 % des projets étaient en cours d'exécution, 38% des projets étaient en attente de mise en œuvre à travers le DP1, 8% des projets étaient totalement exécutés, et 8% des projets ont été abandonnés car réalisés par d'autres bailleurs. La contractualisation d'AFRISTAT, volet essentiel de la composante 1 a longuement attendu le respect des engagements de contributions des EM vis à vis d'AFRISTRAT. La convention de subvention a été finalement signée en avril 2017.

région	Document d'Orientation Conjoint Afrique Centrale/Union Européenne Juillet 2007	<p>S'agissant du financement de l'APE, l'Afrique Centrale, à l'instar des autres régions estime que les mesures de renforcement des capacités et autres appuis nécessités non seulement par la prise en compte des conflits d'ajustement, mais aussi par les autres mesures compensatoires doivent être financées par les ressources spécifiques, distinctes des fonds habituellement alloués par la coopération classique ACP JUE dans le cadre des PIN et des PIR. Le Fonds Régional APE est conçu comme un outil pour coordonner les appuis de l'UE, ( CE et Etats Membres) ainsi que des autres bailleurs, et à ce titre, le financement des infrastructures, à vocation régionales OU d'interconnexion, se fera, de préférence, par le biais du Fonds Régional APE (FORAPE). (...)</p> <p>La Commission européenne précise que les domaines prioritaires pour l'utilisation de ses fonds dans le cadre du FORAPE seront :</p> <p>i. Appui à la compétitivité ou à la diversification des Secteurs de production concernés par l'APE, tant dans les secteurs primaires, secondaires que tertiaires (ex : Renforcement des infrastructures « qualité » en appui à l'exportation; guichets d'expertise pour les entreprises; développement des pépinières d'entreprises; actions visant à améliorer l'accès au crédit pour les entreprises de la région, et notamment les PME; identification et promotion des produits et services de la région (secteurs agroalimentaires, tourisme, mines, services aux entreprises, etc.)"</p> <p>ii. Contribution à l'absorption de l'impact fiscal net de l'APE en pleine complémentarité avec les réformes fiscales.</p> <p>iii. Appui à la mise en œuvre des règles prévues dans l'APE (ex: appui aux institutions de l'APE ; soutien aux politiques régionales dans des domaines couverts par l'APE et autres actions pouvant contribuer à améliorer le climat des affaires ; appui aux administrations fiscalo-douanières et autres actions pouvant contribuer à la création d'un marché régional en Afrique Centrale).</p>
--------	--	---



Région	Note interne 2012	_Peu d' avancées peuvent être constatées ces dernières années dans le chantier de construction de- l'union douanière, du marché commun, de l'intégration commerciale et de la convergence macroéconomique en Afrique centrale (...)
CEMAC	TDR PAIRAC	<p><b>Activités spécifiques</b></p> <p>Les activités spécifiques aux résultats attendus dans le cadre de ce projet sont reprises autour de cinq axes d'actions stratégiques mentionnés précédemment déclinés en niveaux thématiques énoncés ci-après avec les objectifs visés par chacun d'eux et sont décrites en point 4.2.ci-dessous</p> <p>L'équipe d'assistance technique doit accorder une attention particulière à la durabilité et à la diffusion des résultats obtenus dans le cadre du projet. Elle doit également observer les lignes directrices les plus récentes en matière de visibilité en ce qui concerne la reconnaissance du financement du projet par la CE</p> <p><b>UAGP</b></p> <p>En ce qui concerne plus spécifiquement les activités de gestion et administration du projet par l'équipe d'assistance technique de l'UAGP, des tâches d'appui et d'assistance dans les aspects suivants sont attendues:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordination intersectorielle des programmes régionaux ; plus particulièrement ceux du PAIRAC ((i) renforcement du système de surveillance multilatérale. (ii) approfondissement de l'union douanière ; (iii) développement du marché commun : (iv) appui aux négociations APE ; (v) renforcement des capacités institutionnelles des organes de la région,) ;</li> <li>▪ Gestion administrative et financière des activités de fonctionnement et d'investissement du projet sous forme de régies annuelles (devis programmes) conformément aux procédures prévues au règlement financier général de la CE. Le Chef de projet aura le rôle de régisseur (responsable de l'engagement) des dépenses du programme et sera assisté par un comptable (responsable de la liquidation des dépenses) ;</li> <li>▪ Définition des modalités de leur organisation, leur méthodologie, leur calendrier de travail en conformité avec la proposition technique de l'offre du titulaire de façon à satisfaire aux exigences générales des présents termes de référence et des besoins des Directions techniques bénéficiaires ;</li> <li>▪ En collaboration étroite avec les ATs sectoriels et les organes bénéficiaires, l'assistance technique aura la responsabilité de planifier et de définir les termes de référence des missions d'appui nécessaires aux activités du programme dans le cadre de la provision d'assistance technique de courte durée recrutée dans ce marché ou du fonds d'étude identifié dans le budget du projet pour mettre en œuvre l'autre partie de l'assistance technique à court terme, qui pourra être recrutée par des contrats de services séparés sur la base d'engagements spécifiques. Ces contrats seront attribués sur la base d'appel d'offres et/ou via la procédure contrat cadre.</li> <li>▪ Gestion administrative et financière des projets et programmes (appels d'offres, passation de marchés, ordonnancement de paiements, etc.) ;</li> <li>▪ Programmation et études sur la base de l'approche « cadre logique», et suivi de la préparation des dossiers de requête de financement ;</li> <li>▪ Instruction des programmes et projets sous la logique de la « gestion du cycle des projets » notamment en ce qui concerne les aspects économique et financier ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparation et actualisation du cadre des données sur la situation financière de l'ensemble des activités de la coopération ;</li> <li>▪ Rédaction d'un manuel relatif à l'organisation interne du projet (manuel des procédures) en conformité avec les procédures prévues au règlement financier général de la CE</li> <li>▪ Mettre en œuvre au travers des devis-programmes successifs le renforcement des capacités institutionnelles des organes de la région comme indiqué au point 4.2.2.5 ci-dessous</li> <li>▪ Autres activités pertinentes à la lumière du cadre général de la mission. Plus particulièrement l'assistance technique pourra être amenée à exécuter toute autre activité de conseil ou de planification qui pourra lui être demandée par le l'OR</li> </ul> <p>L'assistant technique exécutera dans ces domaines des tâches d'élaboration mais aussi de vérification et d'analyse de rapports et de documents. Il devra en outre être amené à assurer des tâches d'appui à la formation de personnels impliqués dans le fonctionnement du Bureau de l'Ordonnateur Rational.</p> <p>L'assistant technique pourra être appelé, à la demande du Maître d'Ouvrage, à rédiger des rapports et notes de synthèse sur des thèmes particuliers en rapport avec les points énoncés ci-dessus</p>																																
Region	Rapport final de mise en œuvre PAIRAC 2010	<p>Composante Convergence Macroéconomique (CM)</p> <p>Le budget de cette composante représente 25 % du total de la régie ce qui la situe en termes de volume budgétaire en seconde position derrière la composante « Renforcement Institutionnel ». Mais le taux d'exécution sur l'ensemble des DP est le plus faible de toutes les composantes (14 %) bien que les deux réallocations budgétaires du DP2 aient entraîné une baisse du budget du fait d'activités ne pouvant plus être réalisées.</p> <p>Les actions exécutées et ou engagées en régie sont :</p> <table border="1" data-bbox="539 1088 1343 1429"> <thead> <tr> <th>Actions</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Evaluation du cadre de fonctionnement : missions circulaires</td> <td>2 579 424</td> </tr> <tr> <td>Renforcement des outils de traitement des données : logiciel GAMS (I)</td> <td>1 336 840</td> </tr> <tr> <td>Production du rapport de Surveillance Multilatérale : assistance au Congo et Gabon</td> <td>8 044 497</td> </tr> <tr> <td>Formation EUROTRACE</td> <td>9 102 480</td> </tr> <tr> <td>Formation ERETES</td> <td>10 812 852</td> </tr> <tr> <td>Harmonisation Statistiques Commerce extérieur (atelier)</td> <td>7 551 600</td> </tr> <tr> <td>Harmonisation Plan Comptable État (atelier)</td> <td>10 877 450</td> </tr> <tr> <td>Modernisation de la Comptabilité Nationale (atelier)</td> <td>7 961 250</td> </tr> <tr> <td>Comité régional statistique</td> <td>883 678</td> </tr> <tr> <td>Achat équipements informatiques INS</td> <td>7 381 000</td> </tr> <tr> <td>Achat logiciel EVIEWS et formation</td> <td>21 398 740</td> </tr> <tr> <td>Impression de documents sur les directives publiques</td> <td>3 820 920</td> </tr> <tr> <td>Atelier ITMBR</td> <td>9 927 761</td> </tr> <tr> <td>Production d'une note de conjoncture</td> <td>17 598 269</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL DES ACTIVITES</b></td> <td><b>119 276 761</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Composante Union Douanière (UD)</p> <p>Alors qu'aucune action n'était prévue initialement dans le DP1, l'AV 2 a permis d'inscrire dans la Régie des actions chiffrées à hauteur de 194 741 000 FCFA. Un réaménagement budgétaire a été effectué en mars 2008 afin de financer des ateliers de formation en matière de valeur en douane dans chacun des Etats Membres (EM). Le budget initial de la régie pour le DP2 était de 463 520 000 Fcfa. Lors de la 1ère réallocation budgétaire, il a été ramené à 382 520 000 Fcfa du fait de la non réalisation de certaines activités. L'exécution du budget alloué a concerné la réalisation et le financement des actions</p>	Actions	Montant	Evaluation du cadre de fonctionnement : missions circulaires	2 579 424	Renforcement des outils de traitement des données : logiciel GAMS (I)	1 336 840	Production du rapport de Surveillance Multilatérale : assistance au Congo et Gabon	8 044 497	Formation EUROTRACE	9 102 480	Formation ERETES	10 812 852	Harmonisation Statistiques Commerce extérieur (atelier)	7 551 600	Harmonisation Plan Comptable État (atelier)	10 877 450	Modernisation de la Comptabilité Nationale (atelier)	7 961 250	Comité régional statistique	883 678	Achat équipements informatiques INS	7 381 000	Achat logiciel EVIEWS et formation	21 398 740	Impression de documents sur les directives publiques	3 820 920	Atelier ITMBR	9 927 761	Production d'une note de conjoncture	17 598 269	<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>119 276 761</b>
Actions	Montant																																	
Evaluation du cadre de fonctionnement : missions circulaires	2 579 424																																	
Renforcement des outils de traitement des données : logiciel GAMS (I)	1 336 840																																	
Production du rapport de Surveillance Multilatérale : assistance au Congo et Gabon	8 044 497																																	
Formation EUROTRACE	9 102 480																																	
Formation ERETES	10 812 852																																	
Harmonisation Statistiques Commerce extérieur (atelier)	7 551 600																																	
Harmonisation Plan Comptable État (atelier)	10 877 450																																	
Modernisation de la Comptabilité Nationale (atelier)	7 961 250																																	
Comité régional statistique	883 678																																	
Achat équipements informatiques INS	7 381 000																																	
Achat logiciel EVIEWS et formation	21 398 740																																	
Impression de documents sur les directives publiques	3 820 920																																	
Atelier ITMBR	9 927 761																																	
Production d'une note de conjoncture	17 598 269																																	
<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>119 276 761</b>																																	

Suivantes

Actions	Régie (Fcfa)
Révision du TEC : missions circulaires	12 885 838
Elaboration d'un fichier valeur	9 830 250
Séminaire « Double taxation »	8 312 150
Séminaire « Système harmonisé 2007 »	12 329 400
Formation sur la valeur en Douane (OMC)	19 781 450
Atelier de validation sur les Distorsions Tarifaires	11 058 450
Séminaire « Convention de KYOTO »	21 161 703
Séminaire EIED	2 625 000
Règles d'origine	2 714 174
<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>100 698 415</b>

Le budget de l'UD ne représente que 17 % du budget total de la régie soit le total de dépenses le plus faible même si on a pu constater un doublement de l'activité sur le DP2.

\_ Composante Marché Commun (MC)

Le budget de cette composante qui était nul au démarrage du DP1 est passé à 183 017 990 Fcfa lors de l'AV<sup>2</sup>. Au niveau du DP2, le budget qui était initialement de 155 763 000 Fcfa est passé à 243 919 950 Fcfa au terme des deux réallocations budgétaires pour tenir compte d'actions qui avaient été inscrites dans le DP mais n'avaient pas été chiffrées.

Les activités exécutées sur ce budget se présentent ainsi :

Actions	Régie
Développement du Commerce sur les produits halieutiques (atelier de validation)	8 894 820
Conseil Régional de la Concurrence (séminaire régional de formation) CRC1	12 998 375
Séminaire national sur la concurrence (Kribi/CMR) CNC0	23 021 700
Séminaire sur la concurrence - révision des textes communautaires (Bangui)	13 311 146
Atelier de validation « pratiques anticoncurrentielles » secteur Télécoms	18 061 147
Atelier de validation sur la révision de la « DSF-Etats financiers »	10 272 700
Atelier de validation « Dispositif Qualité/législations agro-alimentaires » suivi de l'atelier de juristes	46 873 150
Atelier de validation « pratiques anticoncurrentielles » - secteur Energie	16 490 440
Atelier de validation de l'étude « fiscalité forestière »	11 469 770
Atelier de validation de l'étude « TVA-DA »	6 261 300
Mission d'identification et d'appui à l'OHADA	810 800
<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>168 465 348</b>

Le budget de cette composante ne représente que 12 % environ du budget total de la régie. Le taux d'exécution sur l'ensemble des DP est de 40 % soit supérieur au taux d'exécution

global de la régie. Il présente également des grandes disparités avec un taux de 12 % sur le DP1 et de 60 % sur le DP2

\_ Composante Renforcement Institutionnel (Rfi)

Entre le DP 1 et son AV 2, le budget régie est passé de 147 246 000 FCFA à 687 808 000 FCFA. Cette augmentation était justifiée essentiellement par les nouvelles activités concernant l'appui apporté par le PAIRAC à la Cour de Justice Communautaire (CJC). Dans le DP2, le budget initial s'élevait à 402 115 000 Fcfa. La première réallocation budgétaire l'a porté à 528 734 200 Fcfa pour tenir compte notamment de la reprise des séminaires de vulgarisation du droit communautaire dans les EM qui avaient été inscrits dans le DP mais non budgétés.

Les actions réalisées sont les suivantes :

		<p>Les actions réalisées sont les suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th> <th>Régie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux d'aménagement local serveur (engagement en cours)</td> <td>3 279 785</td> </tr> <tr> <td>Acquisition VSAT (engagement en cours)</td> <td>12 684 576</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire comptable, assistant comptable et logisticien (1) : frais de recrutement et équipement informatique</td> <td>16 500 003</td> </tr> <tr> <td>Homologues régionaux : frais de recrutement, équipement informatique et mobilier, honoraires</td> <td>116 107 639</td> </tr> <tr> <td>Système informatique de gestion budgétaire et comptable : honoraires consultants locaux en comptabilité</td> <td>8 510 000</td> </tr> <tr> <td>Appui mission de terrains : matériels informatiques</td> <td>2 200 000</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Moyens complémentaires PAIRAC</td> <td>Logiciel TOMFED et réseau Wi-fi</td> <td>15 124 081</td> </tr> <tr> <td>Equipements informatiques Régisseur et Comptable</td> <td>3 250 000</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement Véhicule</td> <td>6 819 959</td> </tr> <tr> <td>Equipements mobiliers bureau</td> <td>2 770 000</td> </tr> <tr> <td>Autre fonctionnement</td> <td>4 569 673</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fournitures de bureau</td> <td>6 439 600</td> </tr> <tr> <td>Appui / assistance ponctuelle : missions d'appui régisseur et comptable à l'organisation logistique des séminaires et ateliers</td> <td>2 492 699</td> </tr> <tr> <td>Renforcement DAF de la CJC : mission de suivi de l'exécution du DP</td> <td>288 620</td> </tr> <tr> <td>Mission des Juges à la CJC de Luxembourg</td> <td>55 823 369</td> </tr> <tr> <td>Séminaires de vulgarisation de la CJC</td> <td>108 741 468</td> </tr> <tr> <td>Réunion Chambre des Comptes (CC) et les CC nationales</td> <td>16 169 602</td> </tr> <tr> <td>Séminaires d'harmonisation du droit comptable et financier</td> <td>75 513 067</td> </tr> <tr> <td>Equipements informatiques et bureautiques CJC N° djamena</td> <td>26 999 618</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL DES ACTIVITES</b></td> <td><b>484 283 759</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Avec un taux d'exécution global de 40 %, cette composante représentant à elle seule près de la moitié des dépenses totales de la régie (45 %). Les actions de la CJC constituent plus de 50 % des dépenses, que ce soit en terme de séminaires ou d'équipements informatiques et bureautiques.</p>	Actions	Régie	Travaux d'aménagement local serveur (engagement en cours)	3 279 785	Acquisition VSAT (engagement en cours)	12 684 576	Secrétaire comptable, assistant comptable et logisticien (1) : frais de recrutement et équipement informatique	16 500 003	Homologues régionaux : frais de recrutement, équipement informatique et mobilier, honoraires	116 107 639	Système informatique de gestion budgétaire et comptable : honoraires consultants locaux en comptabilité	8 510 000	Appui mission de terrains : matériels informatiques	2 200 000	Moyens complémentaires PAIRAC	Logiciel TOMFED et réseau Wi-fi	15 124 081	Equipements informatiques Régisseur et Comptable	3 250 000	Fonctionnement Véhicule	6 819 959	Equipements mobiliers bureau	2 770 000	Autre fonctionnement	4 569 673		Fournitures de bureau	6 439 600	Appui / assistance ponctuelle : missions d'appui régisseur et comptable à l'organisation logistique des séminaires et ateliers	2 492 699	Renforcement DAF de la CJC : mission de suivi de l'exécution du DP	288 620	Mission des Juges à la CJC de Luxembourg	55 823 369	Séminaires de vulgarisation de la CJC	108 741 468	Réunion Chambre des Comptes (CC) et les CC nationales	16 169 602	Séminaires d'harmonisation du droit comptable et financier	75 513 067	Equipements informatiques et bureautiques CJC N° djamena	26 999 618	<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>484 283 759</b>
Actions	Régie																																													
Travaux d'aménagement local serveur (engagement en cours)	3 279 785																																													
Acquisition VSAT (engagement en cours)	12 684 576																																													
Secrétaire comptable, assistant comptable et logisticien (1) : frais de recrutement et équipement informatique	16 500 003																																													
Homologues régionaux : frais de recrutement, équipement informatique et mobilier, honoraires	116 107 639																																													
Système informatique de gestion budgétaire et comptable : honoraires consultants locaux en comptabilité	8 510 000																																													
Appui mission de terrains : matériels informatiques	2 200 000																																													
Moyens complémentaires PAIRAC	Logiciel TOMFED et réseau Wi-fi	15 124 081																																												
	Equipements informatiques Régisseur et Comptable	3 250 000																																												
	Fonctionnement Véhicule	6 819 959																																												
	Equipements mobiliers bureau	2 770 000																																												
	Autre fonctionnement	4 569 673																																												
	Fournitures de bureau	6 439 600																																												
Appui / assistance ponctuelle : missions d'appui régisseur et comptable à l'organisation logistique des séminaires et ateliers	2 492 699																																													
Renforcement DAF de la CJC : mission de suivi de l'exécution du DP	288 620																																													
Mission des Juges à la CJC de Luxembourg	55 823 369																																													
Séminaires de vulgarisation de la CJC	108 741 468																																													
Réunion Chambre des Comptes (CC) et les CC nationales	16 169 602																																													
Séminaires d'harmonisation du droit comptable et financier	75 513 067																																													
Equipements informatiques et bureautiques CJC N° djamena	26 999 618																																													
<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>484 283 759</b>																																													
Cemac + RDC+ST P	Fiche action PACIE 2010	<p>La mise en oeuvre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique (PACIE) est prévue pour démarrer début 2012. Le contexte du programme sera donc marqué par la conclusion des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) et la mise en oeuvre des premières mesures d'accompagnement à son application.</p> <p>La configuration du Programme indicatif régional (PIR) correspond à la configuration de la négociation APE choisie par la région. Elle couvre les six pays membres de la CEMAC (qui font également partie de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale "CEEAC") plus la RDC et Sao Tomé e Príncipe également membres de la CEEAC. Ceci demande une bonne coordination entre la CEMAC et la CEEAC, qui sont les deux interlocuteurs principaux de la région dans le cadre du PIR.</p>																																												
Cemac + RDC+ST P	Fiche action PACIE 2010	<p>Les projets complémentaires du PACIE incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet «Appui au mécanisme de coordination pour la mise en oeuvre et le suivi du PIR 10ème FED pour l'Afrique Centrale» en cours de formulation vise à contribuer au renforcement des capacités des deux CER ainsi qu'à l'approfondissement de leur coordination dans le cadre du processus d'intégration régionale.</li> <li>- Au niveau Tous-ACP, il y a entr'autres: l'Initiative Pesticides, le programme Bizclim, le Cadre Intégré, le «Private Sector Enabling Facility», ProInvest notamment à travers son programme de renforcement des capacités des organisations intermédiaires.</li> </ul>																																												

Cemac + RDC+ST P	Fiche action PACIE 2010	<p><u>Composante 1 PACIE Convergence Macroéconomique</u></p> <p><u>Résultat 1.1 Les systèmes statistiques sont renforcés et l'information statistique est améliorée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R1.1.1 Les indices de prix à la consommation finale des ménages sont harmonisés et renouvelés, et mensuellement publiés.</li> <li>▪ R 1.1.2 Les statistiques du commerce inter-États et des services sont élaborées et publiées dans les délais par la CEMAC et la CEEAC.</li> <li>▪ R1.1.3 Le plan d'action visant la construction et l'amélioration des systèmes de statistiques agricoles et alimentaires de la sous-région est mis en œuvre.</li> </ul> <p><u>Résultat 1.2 La gestion et la convergence des finances publiques sont améliorées.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R1.2.1 Des directives améliorées, cohérentes, réalistes et en ligne avec les normes internationales sont adoptées par la CEMAC et les EM et sont diffusées.</li> <li>▪ R1.2.2 Les capacités des acteurs sont renforcées pour une meilleure appropriation des nouveaux paradigmes de gestion induit par les directives.</li> <li>▪ R1.2.3 Les directives des finances publiques sont mises en œuvre et leur application est suivie et évaluée.</li> </ul> <p><u>Résultat 1.3 La surveillance multilatérale est améliorée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R1.3.1 Le guide méthodologique et l'outil de cadrage macroéconomique de la sous-région sont développés.</li> <li>▪ R1.3.2 Les activités des cellules nationales de surveillance (CNS) sont redynamisées afin que les programmes triennaux de convergence (PTC) et les rapports semestriels de surveillance multilatérale soient régulièrement élaborés et transmis à la Commission de la CEMAC.</li> <li>▪ R1.3.3 La RDC et STP sont initiés à la convergence macroéconomique.</li> </ul> <p><u>Composante 2 PACIE Compétitivité, Commerce et Marché Commun</u></p> <p><u>Résultat 2.1 : La compétitivité et la diversification des secteurs productifs sont renforcées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R2.1.1 Les acteurs sont formés à l'application du droit OHADA.</li> <li>▪ R2.1.2 La compétitivité des entreprises est soutenue par un appui à l'infrastructure qualité</li> <li>▪ R2.1.3 La compétitivité et le développement des entreprises sont appuyés.</li> </ul> <p><u>Résultat 2.2 L'évolution vers le marché commun (MC) est appuyée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R2.2.1 L'Union douanière (UD) et la Zone de Libre Échange (ZLE) sont approfondies</li> <li>▪ R2.2.2 Le Marché Commun est renforcé.</li> </ul> <p><u>Résultat 2.3 Le processus de l'APE et la gestion de la politique commerciale régionale sont accompagnés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R2.3.1 Les capacités de négociations et de suivi de l'APE sont appuyées.</li> <li>▪ R2.3.2 Les capacités de gestion de politique commerciales des EM et de la région sont améliorées.</li> <li>▪ R2.3.3 Les acteurs sont informés et sensibilisés aux enjeux de l'APE et du commerce.</li> </ul> <p><u>Le PACIE appuiera les besoins additionnels qui pourront être identifiés au cours des négociations APE, y compris ceux liés aux reformes fiscales et au suivi de l'impact fiscal net de l'APE.</u></p> <p><u>Composante 3 PACIE Infrastructure &amp; Transport</u></p> <p><u>Résultat 3.1 La Région développe des politique et des instruments de planification opérationnelle harmonisés.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R3.1.1 La Politique et le schéma directeur d'aménagement du territoire sont formulés et adoptés.</li> <li>▪ R3.1.2 La politique des transports est développée et adoptée.</li> <li>▪ R3.1.3 Le schéma directeur du développement des infrastructures de transports (routières et ferroviaires) est élaboré et validé.</li> </ul> <p><u>Résultat 3.2 La Région dispose d'un portefeuille de projets régionaux d'infrastructures bancables</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R3.2.1 Les études de faisabilité sur le transport fluvial sont réalisées.</li> <li>▪ R3.2.2 Le plan d'action de mise à niveau des aéroports est approuvé.</li> <li>▪ R3.2.3 Les études de faisabilité des sites et interconnexions énergétique sont réalisées.</li> </ul> <p><u>Résultat 3.3 La facilitation et la sécurité de tous les modes de transport de personnes et de marchandises sont améliorées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R3.3.1 Les infrastructures de facilitation et la fluidité des trafics sont améliorées sur les corridors routiers régionaux.</li> <li>▪ R3.3.2 La sécurité et la fluidité des trafics par voie d'eau sont améliorées et les moyens du GIE-SCEVN renforcés.</li> <li>▪ R3.3.3 La sécurité des transports aériens est améliorée dans les pays d'AC.</li> </ul> <p><u>Résultat 3.4 La stratégie énergétique est développée et harmonisée en AC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R3.4.1 L'Étude de la politique en matière d'énergie électrique basée sur l'hydroélectricité est complétée.</li> <li>▪ R3.4.2 Le schéma directeur du développement de l'hydroélectricité est élaboré</li> <li>▪ R3.4.3 La politique en matière d'hydrocarbure (pétrole et gaz) est formulée et validée.</li> </ul>
Cemac + RDC+ST P	Document interne à la Commission 2010	Compte tenu du retard pris dans la finalisation du plan de réforme global des finances publiques, l'examen de la requête du deuxième décaissement ne peut pas se faire car cette condition fait partie de l'amélioration de la gestion de finances publiques, l'un des critères généraux de l'éligibilité au décaissement. De plus compte tenu de la non réalisation par la BEAC de réformes préconisées par le FMI la 6 <sup>ème</sup> revue FRPC de la RCA n'a pas été validée par le Conseil d'Administration du fonds. Appui à la Stabilisation Economique de la République Centrafricaine (ASERCA) Appui à la Réforme du Ministère des Finances (AREMIF) (Montant : 6 M €) Appui au Programme de Réforme Global des Finances Publiques (a-PRGF) (Montant: 3,5 M €)
Région	Document interne à la Commission 2013	Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique PACIE (CRIS 22377? 68 M?): La CF a été signé le 10 avril 2012 (date limite de contractualisation avril 2016). En 2013 différents contrats ont été signés : Subvention au SCEVN avec dragage du port de Bangui (1.5 M?), Subvention ERSUMA pour le programme OHADA (1.5 M?), Réhabilitation de l'Ecole Inter Etats des Douanes (1 M?), Assistance technique Long terme PACIE (1.97 M?), Subvention EASA pour la facilitation du transport aérien (2.2 M?), Etude communautaire aménagement du territoire, transport et



		infrastructures routières et ferroviaires(2.5 M?). Les travaux préparatoires à la mise en oeuvre se sont poursuivis avec le traitement de plusieurs appels d'offres (AT, politique et schéma d'aménagement du territoire, politique communautaire et schéma directeur des transports, politique communautaire énergétique, études sur la compétitivité et l'appui aux PME). Un contrat cadre attribué afin de constituer une équipe provisoire d'AT dans l'attente de l'attribution du contrat long terme a été utilisé pour préparer différents dossiers (ONUDI, "Sensibilisation APE",AFRISTAT, Devis Programme de démarrage CEMAC). Les conventions de contribution avec la CNUCED(1.5 M?) et l'ONUDI (7.7 M?) sont finalisées et doivent être signées très bientôt. La convention de contribution avec AFRITAC (4 M?) et la convention de subvention avec AFRISTAT (2.7 M?) sont en cours de négociation. Les dossiers pour contractualiser le volet sensibilisation APE (0.8 M?), organisation desréunions APE (0.3 M?) et le DP de démarrage de la CEMAC sont finalisés.
Pays ACP	Presentation Hub & Spokes II, 2014	The first phase of the Hub and Spokes programme operated from 2004–2012. During this period, 60 experts were deployed by the Commonwealth and 26 experts were deployed by the OIF across the ACP regions. The budget for the first phase was €29 million, of which €21.4 million was funded by the EU, €5 million was provided by the Commonwealth and €2.6 million was financed by the OIF. Key results of the assistance provided during Phase I included: Significant contributions were made to the drafting of national trade policies in Botswana, Central African Republic, Democratic Republic of Congo, Malawi, Federated States of Micronesia, Rwanda, Samoa, Sierra Leone, St Vincent and the Grenadines and Trinidad and Tobago; • Joint trade policy reviews were prepared and presented to the World Trade Organisation by countries including Chad, Cameroon, Congo, Gabon, Central African Republic;
RDC	Rapport final de l'AT du Programme Aide au Commerce, RDC, 2015	Aidcom en RDC qui s'est attelé a l'Amélioration de l'environnement des affaires par une sécurité juridique et judiciaire accrue (Composante 1), a la Facilitation du commerce et réforme douanière (Composante 2), au renforcement des capacités en politique commerciale (Composante 3 ) et a l'Appui à la qualité et au développement des exportations (Composante 4).
Cemac +RDC+S TP	Evaluation mi-parcours PACIE 2016	La mise en œuvre du Programme a pris un grand retard dès le départ. Malgré un avenant prolongeant la mise en œuvre d'un an, le montant du budget contracté au 30 juillet n'atteint pas 39 millions, soit moins de 60 %. Le reste à contracter approche 30 millions, alors qu'il ne reste que huit mois pour le faire. La date limite de contractualisation du PACIE est le 10 avril 2017. Les activités de la composante 3 (« infrastructures et transport ») sont engagées à 85,6%, celles de la composante 2 (« compétitivité ») à 68,8% et celles de la composante dite transversale (avec notamment les études et l'assistance technique court et long terme), à 52%. Le retard est particulièrement marqué pour la composante 1, engagée seulement à 36%. Au 30 Juillet 2016, 46 % des projets sont en cours d'exécution, 38% des projets sont en attente de mise en œuvre à travers le DP1, 8% des projets sont totalement exécutés, et 8% des projets sont abandonnés car réalisés par d'autres bailleurs. Les projets déjà exécutés sont: (i) Élaboration de la Politique communautaire et du schéma d'aménagement du territoire; (ii) Appui aux travaux de renforcement de la route Figuil-Maroua, section Figuil-Magada (50km) et Magada+ (22km) sur le corridor régional Douala-N'djamena; (iii) Étude et dragage du port de Bangui et (iv) Renforcement de capacités SCEVN ; Les projets abandonnés sont: (i) Développement de la politique agricole régionale; (ii) Étude sur la navigabilité sur l'axe Congo-Oubangui; (iii) Étude de faisabilité du barrage de Palambo (électricité et navigation); (iv) Études de pré-faisabilité et faisabilité du site hydroélectrique de Dimoli en RCA. Le contrat avec AFRISTAT, d'une importance majeure dans la composante 1 (surveillance multilatérale), n'est toujours pas signé, dans l'attente du respect de la condition préalable qui figure dans la CF, concernant le respect des engagements financiers des Etats Membres vis-à-vis d'AFRISTAT. Le respect de cet engagement a fait l'objet d'une recommandation de la première réunion du COPIL en février 2015, mais n'a pas été suivi.

Cemac +RDC+S TP	Evaluation mi-parcours PACIE <b>Septembre 2016</b>	Les résultats du PACIE à ce jour et attendus à terme sont décevants. En dépit d'une durée étendue à 5 ans, le PACIE, à huit mois de la date limite de contractualisation (10 avril 2017), n'est engagé qu'à moins de 60%. 46 % des projets sont en cours d'exécution, 38% des projets sont en attente de mise en œuvre à travers le DP1, 8% des projets sont totalement exécutés, et 8% des projets sont abandonnés car réalisés par d'autres bailleurs. La contractualisation d'AFRISTAT, volet essentiel de la composante 1 attend le respect des engagements de contributions des EM vis à vis d'AFRISTRAT. Toutefois, l'adoption d'un avenant substantiel, suite à la seconde réunion du Comité de Pilotage (COPIL) permettrait de rapprocher ce niveau d'engagement des 80%.
Cemac +RDC+S TP	Evaluation mi-parcours PACIE <b>Septembre 2016</b>	Par contre, dans la composante 2 du PACIE, certaines actions du volet « dynamisation du secteur privé » sont moins pertinentes. Ce volet mobilise plus de la moitié des ressources de la composante 2, soit environ 20% du budget du PACIE, alors même que les Partenaires techniques et financiers (PTF) appuient le secteur privé à travers un grand nombre de projets au niveau national ou régional Cette situation pose des problèmes de coordination des appuis, car ni la C-CEMAC ni le Secrétariat Général de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ne disposent d'un mécanisme suffisant de coordination des appuis
Cemac +RDC+S TP	Evaluation mi-parcours PACIE <b>Septembre 2016</b>	La mission du Groupe Technique de Travail pour le PIR (GTT-PIR) est d'animer la mise en œuvre du PACIE, avec l'appui technique du consortium Louis Berger, mais la coopération entre les Commissaires et les Départements de la C-CEMAC dispersés et le GTT-PIR est parfois difficile, car celui-ci travaille directement sous le contrôle de la Présidence. Pour le suivi et l'évaluation des composantes du PACIE, le GTT-PIR a mis en place un mécanisme basé sur une matrice, mais cette matrice ne fait pas l'objet d'une circulation parmi les acteurs du PACIE.
Cemac +RDC+S TP	Evaluation mi-parcours PACIE <b>Septembre 2016</b>	L'AT était prévue pour 36 mois à partir du 15 octobre 2013, date de signature de l'ordre de service. Le contrat avec l'AT Louis Berger désigne comme objectif général : « appuyer la C-CEMAC dans la mise en œuvre technique et contractuelle, ainsi que dans le suivi du PACIE tout en renforçant les capacités des départements techniques et administratifs ». Il prévoit un expert résident LT et cinq experts thématiques CT dits « perlés », travaillant en mode compagnonnage. L'AT est complétée par des experts CT, pour des études et des formations. Toutefois, les capacités limitées de la C-CEMAC auraient justifié une AT permanente. L'AT long terme et court terme prévue dans contrat Louis Berger a une mission proche de celle que remplissent les Cellules d'Appui aux ON. Toutefois il existe au moins deux différences de taille : 1) il s'agit surtout d'AT court terme et 2) cette AT a été programmés sur 36 mois. Elle n'est pas pérenne. Du fait d'un lancement tardif, la date prévue pour le démarrage de l'AT était fixée dans le contrat au 1er septembre 2013, soit près d'un an et demi après la signature de la CF. Hormis le rapport de démarrage, l'AT long terme Louis Berger n'a réellement commencé en fait qu'en 2014. La mise en œuvre des activités prévues a connu une autre contrainte: la non matérialisation d'une hypothèse clé : la stabilité politique de la région. Le rapport semestriel n°4 de l'AT Louis Berger indique: " le problème de l'environnement du travail propice à la mise en œuvre accélérée du Programme n'a pas connu un début de réponse satisfaisante ». La non-matérialisation de la principale hypothèse du Programme aurait justifié que la modalité d'intervention de l'AT soit adaptée pour tenir compte de la nouvelle donne de la Commission. Il aurait fallu au moins que l'expert LT de l'AT Louis Berger revienne travailler en continu avec le GTT-PIR dès que celui-ci s'est installé à Yaoundé, soit en décembre 2005. Et il aurait sans doute fallu, dès lors que la C-CEMAC était dispersée, sans date précise de relocalisation, revoir les modalités de l'AT, notamment, bien que ce ne soit pas le moyen idéal, en augmentant le temps disponible pour une assistance à distance.
Région	Rapport COPIL PACIE 2016	<u>Projets 8 : Amélioration de l'environnement des affaires par l'accompagnement du droit OHADA</u> Le COPIL se félicite du bon déroulement de ce projet.

CEMAC + RDC et STP	Rapport technique – année 1 PACIE Composante fiscal-douaniere 2016	<p><i>LA COMPOSANTE REFORME FISCALO-DOUANIERE</i> de ce programme a été confiée au Centre Régional du PNUD pour l'Afrique par la convention n° 2014 355-19, d'une durée de 25 mois et d'un montant de 1 million d'euros. A ce titre, le Pole « Stratégies de développement &amp; Finances Publiques » est l'opérateur technique désigné pour accompagner la Commission de la CEMAC dans la mise en œuvre des différentes actions relevant de ce volet.</p> <p>L'objectif global de l'appui est de renforcer, au sein de la zone géographique d'intervention ciblée (zone CEMAC et 2 pays associés, la RDC et Sao Tomé et Principe), les capacités des acteurs nationaux et régionaux à mobiliser leurs ressources domestiques afin de consolider la réforme fiscal-douanière tout en veillant à son articulation avec le Programme économique régional (PER) et les initiatives pertinentes au niveau national.</p> <p>Trois cibles sont visées: l'acteur régional, la CEMAC, les régies financières nationales Des Etats membres et les autres institutions et/ou organisations intéressées par les questions fiscales (universités, OSC, presse, ISC). La RDC et STP sont associés à ce projet ; ils bénéficient de certaines actions régionales mises en œuvre.</p> <p>Dans le cadre du programme régional PACIE et de la convergence macroéconomique, volet « Amélioration de la gestion et de la convergence des finances publiques », le Centre Régional du PNUD pour l'Afrique s'est vu confié une convention de contribution n° 2014 355-193 d'un montant de 1 million d'euros pour la composante fiscalité. A ce titre, le Pole « Stratégies de développement &amp; Finances Publiques » est l'opérateur technique désigné pour accompagner la Commission de la CEMAC dans la mise en œuvre des différentes actions relevant de ce volet.</p> <p>L'harmonisation fiscale est l'un des objectifs du Traité de la CEMAC et à cet égard, un vaste programme de réforme fiscal-douanière a été adopté par les pays de l'Afrique Centrale (UDEAC) avec des acquis en matière d'harmonisation fiscale. Le Code de transparence et de bonne gouvernance adopté en 2011 a fixé certaines orientations dans le domaine fiscal. La transposition du Code devrait intervenir bientôt si les Etats respectent les échéances fixées par la CEMAC. Ainsi, les Cadres budgétaires à moyen terme, désormais obligatoires, doivent décrire sur une période triennale les recettes de l'Etat, être rendus publics et être discutés avec le Parlement dans le cadre du débat d'orientation budgétaire annuel.</p> <p>Outre l'harmonisation, la gestion de la transition fiscale constitue le défi commun des pays de la zone. Dans le cadre des APE, cette question est devenue encore plus aiguë. La mise en œuvre de ces accords doit être accompagnée afin que la mobilisation des recettes publiques internes compense les pertes de recettes de porte. Selon certaines projections, l'ouverture commerciale entraînera, à terme, la disparition en moyenne d'environ 30 % des recettes budgétaires des pays africains. La préservation du niveau de ressources publiques propres suppose que les Etats réussissent leur transition fiscale, c'est-à-dire « compenser les pertes de recettes tarifaires à travers un accroissement de la contribution des ressources de fiscalité interne ». C'est le sens de l'accent mis dans ce projet sur la mobilisation des recettes fiscales à travers les actions de renforcement de la gestion de l'impôt et des capacités des agents des administrations fiscales.</p> <p>La Convention de contribution a été signée le 26 février 2016 et est opérationnelle depuis cette date. Malgré un démarrage retardé, le projet a obtenu un taux d'exécution des activités de près de 67% (12 activités réalisées sur 18) et un taux d'exécution financière de 79% pour la première année d'exécution.</p> <p>Plusieurs résultats ont été ainsi obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité des textes transposés a été évaluée dans 6 pays</li> <li>• Un diagnostic de la Direction des affaires fiscales de la CEMAC a été effectué</li> <li>• 2 audits de la mission fiscale (Congo, RDC)</li> <li>• 2 ateliers de formation sur le contrôle des activités complexes (assurances, téléphonie)</li> <li>• 2 appuis à l'évaluation des dépenses fiscales (Congo, RDC)</li> </ul> <p>Ces résultats se sont inscrits dans un exercice de programmation participatif associant les partenaires et validé par les bénéficiaires, notamment par la commission de la CEMAC. Ils se sont appuyés sur le développement de partenariat, en particulier avec le CREDAF et la DGFIP. Le partenariat avec le Maroc se concrétisera en 2016.</p>					
Region	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PACIE 10e FED	<table border="1" data-bbox="518 1243 1332 1388"> <tr> <td data-bbox="518 1243 686 1388">Appui à la mise en œuvre du plan d'action des finances publiques Financement : 3.000.000 € / Partenaire : Pole PNUD Dakar</td> <td data-bbox="686 1243 774 1388">3 000 000</td> <td data-bbox="774 1243 861 1388">3 000 000</td> <td data-bbox="861 1243 997 1388">3 000 000</td> <td data-bbox="997 1243 1332 1388">Convention signée entre FUE et Pole PNUD Dakar en cours exécution  Le projet est exécuté par le Pôle Régional du PNUD de Dakar en étroite collaboration avec le GTTPR et le département des Politiques Economiques – monétaires et financières de la Commission de la CEMAC.</td> </tr> </table>	Appui à la mise en œuvre du plan d'action des finances publiques Financement : 3.000.000 € / Partenaire : Pole PNUD Dakar	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Convention signée entre FUE et Pole PNUD Dakar en cours exécution  Le projet est exécuté par le Pôle Régional du PNUD de Dakar en étroite collaboration avec le GTTPR et le département des Politiques Economiques – monétaires et financières de la Commission de la CEMAC.
Appui à la mise en œuvre du plan d'action des finances publiques Financement : 3.000.000 € / Partenaire : Pole PNUD Dakar	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Convention signée entre FUE et Pole PNUD Dakar en cours exécution  Le projet est exécuté par le Pôle Régional du PNUD de Dakar en étroite collaboration avec le GTTPR et le département des Politiques Economiques – monétaires et financières de la Commission de la CEMAC.			
Afrique	Afristat website	L'Union européenne a financé un programme d'appui au cours de la période 1997-2000					
9 Pays le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao	AFRITAC – Rapport annuel 2016	<p>Au cours des dernières années, le Centre Régional d'Assistance Technique du F.M.I. pour l'Afrique Centrale (AFC) a contribué au renforcement des institutions macroéconomiques de ses pays membres en les aidant à développer l'expertise technique, à renforcer les structures économiques et à mettre en œuvre des réformes économiques.</p> <p>Le renforcement des capacités dans les domaines des finances publiques, des statistiques macroéconomiques, de gestion de la dette publique, de la supervision bancaire et de la stabilité financière a été adapté pour faire face aux besoins prioritaires des pays membres, compte tenu de l'évolution des conditions politiques et économiques. Entre autres résultats atteints, on peut citer : le renforcement des capacités en administration de la TVA et en matière de lutte contre la fraude; l'adoption et la mise en œuvre des directives CEMAC et la finalisation des maquettes des budgets programmes dans certains pays membres; l'appui à l'élaboration des comptes nationaux annuels; la sensibilisation des pays à l'utilisation des mécanismes de marché pour couvrir leur besoin de financement, le renforcement des capacités des superviseurs bancaires.</p> <p>AFRITAC Centre couvre l'ensemble des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), c'est-à-dire le Cameroun, le</p>					

Tomé-et-Principe et le Tchad.	<p>Gabon, qui est le pays hôte d'AFRITAC Centre, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine (RCA), la République du Congo et le Tchad; ainsi que la République du Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).</p> <p>L'arrangement financier prévalant à AFRITAC Centre illustre particulièrement bien l'intérêt des pays membres pour les services fournis par celui-ci, puisque ce sont les contributions des États qui constituent la plus grande part (environ deux tiers) des ressources financières disponibles, les bailleurs et le FMI intervenant à hauteur d'un tiers.</p> <p>Les options stratégiques guidant les activités du Centre sont discutées par un Comité d'Orientation (CDO) constitué de représentants des pays membres, des bailleurs et de certaines organisations partenaires participant en tant qu'observateurs. Le CDO se réunit régulièrement pour valider le programme de travail et assurer le suivi de sa mise en œuvre. Depuis sa création en 2007, AFRITAC Centre est basé à Libreville, la capitale du pays hôte. La présidence de son Comité a été assurée d'abord par le Gabon et ensuite par le Cameroun. Le second cycle de financement du centre couvrant la période du 1er mai 2011 au 31 octobre 2017 a démarré sous la présidence de la République du Congo. Du 1er mai 2013 au 30 avril 2015, la présidence a été assurée par le Tchad. La présidence du CDO d'AFRITAC Centre est actuellement assurée par la RDC jusqu'au 30 avril 2017. Pour assurer le bon déroulement des opérations, AFRITAC Centre est dirigé par un Coordonnateur. Le renforcement des capacités est réalisé par les conseillers résidents dans les domaines de l'administration fiscale et douanière (un conseiller); de la gestion des finances publiques (deux conseillers); des statistiques macroéconomiques (un conseiller); des statistiques des finances publiques (un conseiller); de la gestion de la dette publique (un conseiller); et de la supervision bancaire et stabilité financière (un conseiller).</p> <p>Domaines d'intervention : Administration douanière et fiscale Objectif : En matière d'administration douanière et fiscale, le Centre appuie les pays pour leur permettre une maximisation des recettes douanières et fiscales. Axes d'intervention : (1) Renforcement de la vision régionale et l'appui à la mise en œuvre du marché commun; (2) Le renforcement des capacités et des administrations de la CEMAC; (3) Amélioration des recettes de la TVA; (4) Renforcement des capacités de gestion et contrôle fiscal des entreprises extractives et forestières.</p> <p>Gestion des finances publiques Objectif : Dans ce domaine, les objectifs du Centre s'articulent autour de la transparence financière, l'harmonisation aux directives régionales et la tenue de la comptabilité. Axes d'intervention : (1) Adoption et mise en œuvre des directives CEMAC; (2) Adoption et expérimentation des textes de mise en œuvre de la loi relative aux finances publiques (LOFIP) en RDC et de la loi organique au Burundi; (3) Préparation des conditions de passage aux réformes des finances publiques de deuxième génération; (4) Présentation et exécution des budgets de programme par des ministères pilotes; (5) Evolution de la comptabilité de l'État vers les normes et bonnes pratiques internationales; (6) Renforcement des capacités humaines.</p>
-------------------------------	---



		4. Résultats atteints	3. Résultats largement atteints	2. Résultats partiellement atteints	1. Résultats non atteints	Aucune activité réalisée sur la période mai 2015 à avril 2016					
		Région AFRIAC	Burundi	Cameroun	RCA	Congo	RDC	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	
		<p><b>Administration douanière</b></p> <p>Axe 1: Renforcement de la coopération régionale et internationale en vue de la création du marché commun</p> <p>Axe 2: Renforcement des capacités en matière de lutte contre la fraude</p> <p><b>Administration fiscale</b></p> <p>Axe 1: Renforcement de l'administration de la TVA</p> <p>Axe 2: Renforcement de l'administration du recouvrement des ressources fiscales</p> <p><b>Gestion des finances publiques</b></p> <p>Axe 1: Adoption et mise en œuvre des directives CSMAC dans les Etats membres</p> <p>Axe 2: Adoption et équipement des textes de mise en œuvre de la LOPF en RDC et au Burundi</p> <p>Axe 3: Préparation des conditions de passage aux systèmes de comptabilité nationale en matière de finances publiques</p> <p>Axe 4: Présentation et exécution des budgets de programme pour des ministères pilotes</p> <p>Axe 5: Evaluation de la comptabilité de l'Etat vers les normes internationales et les bonnes pratiques</p> <p>Axe 6: Renforcement des capacités humaines</p> <p><b>Statistiques macroéconomiques</b></p> <p>Axe 1: Appui à l'élaboration des comptes nationaux annuels</p> <p>Axe 2: Appui à l'élaboration des comptes nationaux trimestriels</p> <p>Axe 3: Appui à l'amélioration des statistiques de prix à la consommation</p> <p>Axe 4: Renforcement des capacités, partage d'expérience et des bonnes pratiques en matière de comptabilité nationale</p> <p><b>Gestion de la dette publique</b></p> <p>Evaluation des besoins d'assistance technique</p> <p>Axe 1: Modernisation du cadre institutionnel et organisationnel de gestion de la dette publique</p> <p>Axe 2: Renforcement des capacités analytiques et opérationnelles des organismes en charge de la gestion de la dette publique</p> <p>Axe 3: Sensibilisation des pays à l'utilisation des mécanismes de marché pour couvrir leurs besoins de financement</p> <p><b>Supervision bancaire et stabilité financière</b></p> <p>Axe 1: Alignement des cadres légal et réglementaire sur les standards internationaux</p> <p>Axe 2: Mise en place d'un système de supervision basée sur les risques et renforcement des capacités des superviseurs</p> <p>Axe 3: Mise en place d'un dispositif de stabilité financière et de prévention et gestion des crises bancaires</p> <p>Axe 4: Normes IFRS et transparence financière</p>									
Région	Entretien Afritac – Centre -Gabon	<p>Gestion axée sur les résultats est une évolution récente d'Afrifac Centre sur les 2 dernières années La méthode FMI a été transposée a Afritac avec la définition d'un cadre logique et d'indicateurs de résultats.</p> <p>Aux actions d'Afrifac les actions du FMI dans chaque EM . La région AC est devenue prioritaire pour le FMI. Depuis 2017 il y a un chef de mission FMI auprès de la CEMAC. Donc il y a une forte coopération bilatérale, des relations efficaces a l'échelle des pays. Efficacité de la coopération avec CEMAC n'est pas prouvée mais ce niveau n'est pas négligé pour autant. Forte présence des textes/règlementations CEMAC dans les actions d'Afrifac.</p>									
Région	Entretien CAON Gabon 2018	<p>Harmonisation/rationalisation CEEAC/CEMAC : peu de progrès. Il y a des échanges intrarégionaux mais peu à l'échelle régionale.</p>									
Afrique	Cheikh Tidiane Dieye, « L'Afrique et le chevauchement des accords régionaux », Revue Interventions économiques 55   2016, mis en ligne le 29 juin 2016, consulté le 26 mai 2018.	<p>Les régions africaines négociant l'APE sont caractérisées par la coexistence de pays en développement et de Pays les moins avancés (PMA). Cette différence de nature implique aussi une différence au niveau des droits et des obligations vis-à-vis de l'OMC. Ainsi, alors que les PMA n'encourent aucun risque de perte de leur accès au marché européen en cas de non-signature de l'APE (car pouvant bénéficier de l'initiative « tout sauf les armes »), les pays en développement ont été pour la plupart obligés de signer un APE individuel pour préserver leurs avantages commerciaux sur le marché européen.</p> <p>Cette situation a engendré une césure au sein de nombreuses régions africaines. Aujourd'hui les régions sont caractérisées par l'existence de plusieurs régimes commerciaux face à l'Union européenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les APE intérimaires signés par certains pays ;</li> <li>Le régime « tous sauf les armes » pour les PMA ;</li> <li>Le Système généralisé de préférence pour les pays en développement.</li> </ul> <p>Une telle situation pourrait avoir des conséquences majeures sur le processus d'intégration au sein des régions.</p>									
CEMAC	CEMAC website - Mars 2018	<p>Concernant l'APE, les deux parties se sont accordées sur la nécessité de relancer dans les meilleurs délais les discussions techniques en vue de l'adhésion des pays de la CEMAC à l'accord intérimaire avec le Cameroun, compte tenu des délais et de la complexité d'une négociation d'un nouvel accord. Il sera notamment question de trouver un point d'entente sur les mesures d'accompagnement qui prendraient la forme, entre autres, de l'appui aux réformes économiques visant le renforcement de la compétitivité des industries locales, au renforcement des capacités de négociation de la Commission, etc...</p>									



• **13.0.2 – Degré d’atteinte des produits associés à la croissance des flux intra-régionaux de biens et services**

Le Programme PAIRAC (9eme FED) incluait notamment les objectifs d’approfondissement de l’union douanière et de développement du marché commun, en plus d’un appui aux négociations APE. Pour la Composante Union Douanière (UD), aucune action n’était prévue initialement dans le DP1. Le budget de cette composante a été augmenté initialement à 463 520 000 Fcfa (DP2) avant d’être ramené à 382 520 000 Fcfa du fait de la non réalisation de certaines activités. Le taux d’exécution des activités prévues à la composante « Union douanière », qui représentait 17% du budget, n’a pas atteint 25%. Le budget de la composante « Marché commun » qui était nul au démarrage du DP1 a progressivement augmenté à 243 919 950 Fcfa au terme des deux réallocations budgétaires. Le taux d’exécution des activités prévues à la composante « marché commun » n’a atteint que 40% alors que la composante représentait 12% du budget. Les activités menées dans ces deux composantes étaient essentiellement des séminaires et ateliers d’information.

Dans le cadre du PACIE, de multiples activités étaient prévues dans le domaine de la croissance des flux intrarégionaux de biens et services, notamment dans la cadre de la composante 2 « Compétitivité et évolution vers le marché commun et accompagnement de l’Accord de partenariat économique (APE) ». Ces activités étaient incluaient notamment des activités prévues pour l’approfondissement de l’Union douanière et la Zone de Libre Échange :

Simplification du Tarif extérieur commun (TEC) et accompagnement dans la mise en œuvre ; élimination des distorsions dans l’application des textes douaniers et des dispositions de fiscalité interne; harmonisation et mise en œuvre de la fiscalité applicable aux marchés publics et aux entreprises, développement et opérationnalisation du mécanisme de surveillance tarifaire etc.

Réhabilitation et équipement de l’Ecole Inter-Etats des Douanes; interconnexion Sydonia des administrations douanières; communication à l’endroit des opérateurs économiques;

Développement d’instruments de coopération commerciale (TEC, transit, valeur en douane, règles d’origine, etc.) avec un accent particulier sur les pays non-CEMAC c’est-à-dire RDC et STP (R.2.2. PACIE).

Pour la mise en œuvre de ces activités dans le cadre de la composante 2 du PACIE, la signature d’une convention de contribution avec l’UN – CEA pour l’harmonisation des politiques commerciales CEEAC-CEMAC était notamment prévue. Après beaucoup de retard, celle-ci a été signée et a permis un démarrage des activités seulement dans la 2eme moitié de 2017. Des activités de sensibilisation et formation sont en cours pour accompagner les fonctionnaires en charge des questions de commerce et douanières ainsi que les entrepreneurs et les représentants de la société civile dans les pays de la sous-région dans la maîtrise du Tarif Préférentiel de la CEEAC pour assurer sa pleine application en vue d’accroître les échanges intracommunautaires.

Ces activités visent à contribuer à la mise en place et à l’opérationnalisation des comités nationaux d’agrément chargés d’examiner les demandes d’agrément des produits industriels fabriqués en Afrique centrale audit Tarif préférentiel, conformément aux clauses instituant la Zone de libre-échange CEEAC. En avril 2018, seuls quatre pays sur les 11 Etats-membres de la CEAC ont constitué de tels comités. La CEA en train de concevoir les contenus de formation des administrateurs publics et opérateurs privés à la procédure d’agrément des produits industriels au tarif préférentiel harmonisé de l’Afrique Centrale tout entière. Juste après cette étape, la CEA prévoit l’organisation d’ateliers de formation dans huit pays de la Communauté (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad et Sao Tomé & Príncipe). La CEA produira également un guide pour la préparation et la soumission des dossiers de demandes d’agrément.

Dans le cadre de cette même composante 2 du PACIE, la réforme fiscal-douanière a été confiée au Centre régional du PNUD pour l’Afrique. Plusieurs activités clés ont été menées (67% taux d’exécution la première année (2015-2016) malgré un retard au démarrage) dont l’évaluation de la qualité des textes transposés dans 6 pays, un diagnostic de la Direction des affaires fiscales de la CEMAC, deux audits de la mission fiscale également et deux appuis à l’évaluation des dépenses fiscales (Congo, RDC). D’autres activités, dont certaines cruciales pour l’atteinte de l’objectif du projet, ont connu des retards importants. Ainsi la convention de contribution avec la CNUCED pour l’appui au marché commun n’a été signée qu’en avril 2017. La convention de contribution avec la FAO n’a elle pas été signée.

Les composantes 1 & 2 du PACIE intègrent également une convention de contribution avec Afritac Centre, dont les résultats sont pour l’heure satisfaisants, mais varient en fonction des secteurs et des pays. Ainsi dans le domaine de l’appui aux administrations fiscales, les résultats sont satisfaisants pour l’ensemble des pays CEMAC+, dans le domaine de l’appui aux administrations douanières, les résultats sont atteints pour le Burundi, la RCA, la RDC, le Gabon et la Guinée équatoriale. Les activités dans le domaine de la gestion de la dette publique se sont limitées à l’évaluation des besoins de l’ensemble des pays en AT. Dans le domaine de la stabilité macro-économique, les activités se sont limitées à celles liées à l’appui à l’élaboration des comptes annuels, et le Cameroun, Congo, RDC, la Guinée équatoriale et le Tchad ont largement atteints les résultats prévus. Les résultats sont plus nuancés et généralement seulement partiellement atteints pour les

activités liées à l'appui à la gestion des finances publiques. Enfin dans le domaine de la supervision bancaire et de la stabilité financière, peu d'activités ont été menés en date de la fin 2016.

La composante 3 dédiée aux transports et infrastructures prévoyait la réhabilitation et équipement de l'Ecole Inter-Etats des Douanes pour la professionnalisation des cadres, et l'interconnexion Sydonia des administrations douanières (Cf. QE4)

D'autres activités ont été mises en place à l'échelle des EM dans le cadre d'initiatives intra-ACP, tels que le programme Hub & Spokes I qui a notamment participé à la rédaction de politiques commerciales nationales de la RCA, RDC, et Rwanda, et à la préparation et présentation devant l'OMC de l'examen conjoint des politiques commerciales du Tchad, du Cameroun, du Congo, du Gabon et de RCA. Le lien entre ces activités et l'harmonisation régionale appuyée par le PACIE n'est pas clair.

Région	TDR PAIRAC 2008	<p>L'objectif du présent contrat correspond à l'objectif spécifique du projet, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer, promouvoir et faciliter le processus d'intégration régionale pour favoriser l'intégration harmonieuse des Etats de la région dans l'économie mondiale, pour soutenir la croissance économique et pour réduire la pauvreté.</li> </ul> <p><b>Résultats à atteindre par le prestataire</b></p> <p>Le Programme d'Appui à l'Intégration Régionale en Afrique Centrale vise à appuyer la CEMAC pour atteindre les principaux résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat 1 : Les capacités de négociation commerciale et de mise en place d'un Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique Centrale sont renforcées;</li> <li>• Résultat 2 : La convergence économique est davantage consolidée en particulier grâce à une amélioration du mécanisme de surveillance multilatérale;</li> <li>• Résultat 3 : Le cadre réglementaire de l'union douanière a une meilleure définition et un plus grand respect;</li> <li>• Résultat 4 : Les normes communautaires jouissent d'une meilleure consolidation et la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux est améliorée;</li> <li>• Résultat 5 : L'efficacité des institutions et des différents acteurs impliqués dans l'intégration régionale est accrue.</li> </ul>																																
Région	Rapport final de mise en œuvre PAIRAC 2010	<p>Composante Convergence Macroéconomique (CM)</p> <p>Le budget de cette composante représente 25 % du total de la régie ce qui la situe en termes de volume budgétaire en seconde position derrière la composante « Renforcement Institutionnel ». Mais le taux d'exécution sur l'ensemble des DP est le plus faible de toutes les composantes (14 %) bien que les deux réallocations budgétaires du DP2 aient entraîné une baisse du budget du fait d'activités ne pouvant plus être réalisées.</p> <p>Les actions exécutées et ou engagées en régie sont :</p> <table border="1" data-bbox="539 1429 1273 1742"> <thead> <tr> <th>Actions</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Evaluation du cadre de fonctionnement : missions circulaires</td> <td>2 579 424</td> </tr> <tr> <td>Renforcement des outils de traitement des données : logiciel GAMS (I)</td> <td>1 336 840</td> </tr> <tr> <td>Production du rapport de Surveillance Multilatérale : assistance au Congo et Gabon</td> <td>8 044 497</td> </tr> <tr> <td>Formation EUROTRACE</td> <td>9 102 480</td> </tr> <tr> <td>Formation ERETES</td> <td>10 812 852</td> </tr> <tr> <td>Harmonisation Statistiques Commerce extérieur (atelier)</td> <td>7 551 600</td> </tr> <tr> <td>Harmonisation Plan Comptable Etat (atelier)</td> <td>10 877 450</td> </tr> <tr> <td>Modernisation de la Comptabilité Nationale (atelier)</td> <td>7 961 250</td> </tr> <tr> <td>Comité régional statistique</td> <td>883 678</td> </tr> <tr> <td>Achat équipements informatiques INS</td> <td>7 381 000</td> </tr> <tr> <td>Achat logiciel EVIEWS et formation</td> <td>21 398 740</td> </tr> <tr> <td>Impression de documents sur les directives publiques</td> <td>3 820 920</td> </tr> <tr> <td>Atelier ITMBR</td> <td>9 927 761</td> </tr> <tr> <td>Production d'une note de conjoncture</td> <td>17 598 269</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL DES ACTIVITES</b></td> <td><b>119 276 761</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Composante Union Douanière (UD)</p> <p>Alors qu'aucune action n'était prévue initialement dans le DP1, l'AV 2 a permis d'inscrire dans la Régie des actions chiffrées à hauteur de 194 741 000 FCFA. Un réaménagement budgétaire a été effectué en mars 2008 afin de financer des ateliers de formation en matière de valeur en douane dans chacun des Etats Membres (EM). Le budget initial de la régie pour le DP2 était de 463 520 000 Fcfa. Lors de la 1ère réallocation budgétaire, il a été ramené à 382 520 000 Fcfa du fait de la non réalisation de certaines activités. L'exécution du</p>	Actions	Montant	Evaluation du cadre de fonctionnement : missions circulaires	2 579 424	Renforcement des outils de traitement des données : logiciel GAMS (I)	1 336 840	Production du rapport de Surveillance Multilatérale : assistance au Congo et Gabon	8 044 497	Formation EUROTRACE	9 102 480	Formation ERETES	10 812 852	Harmonisation Statistiques Commerce extérieur (atelier)	7 551 600	Harmonisation Plan Comptable Etat (atelier)	10 877 450	Modernisation de la Comptabilité Nationale (atelier)	7 961 250	Comité régional statistique	883 678	Achat équipements informatiques INS	7 381 000	Achat logiciel EVIEWS et formation	21 398 740	Impression de documents sur les directives publiques	3 820 920	Atelier ITMBR	9 927 761	Production d'une note de conjoncture	17 598 269	<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>119 276 761</b>
Actions	Montant																																	
Evaluation du cadre de fonctionnement : missions circulaires	2 579 424																																	
Renforcement des outils de traitement des données : logiciel GAMS (I)	1 336 840																																	
Production du rapport de Surveillance Multilatérale : assistance au Congo et Gabon	8 044 497																																	
Formation EUROTRACE	9 102 480																																	
Formation ERETES	10 812 852																																	
Harmonisation Statistiques Commerce extérieur (atelier)	7 551 600																																	
Harmonisation Plan Comptable Etat (atelier)	10 877 450																																	
Modernisation de la Comptabilité Nationale (atelier)	7 961 250																																	
Comité régional statistique	883 678																																	
Achat équipements informatiques INS	7 381 000																																	
Achat logiciel EVIEWS et formation	21 398 740																																	
Impression de documents sur les directives publiques	3 820 920																																	
Atelier ITMBR	9 927 761																																	
Production d'une note de conjoncture	17 598 269																																	
<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>119 276 761</b>																																	

budget alloué a concerné la réalisation et le financement des actions

Actions	Régie (Fcf)
Révision du TEC : missions circulaires	12 885 838
Elaboration d'un fichier valeur	9 830 250
Séminaire « Double taxation »	8 312 150
Séminaire « Système harmonisé 2007 »	12 329 400
Formation sur la valeur en Douane (OMC)	19 781 450
Atelier de validation sur les Distorsions Tarifaires	11 058 450
Séminaire « Convention de KYOTO »	21 161 703
Séminaire EIED	2 625 000
Règles d'origine	2 714 174
<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>100 698 415</b>

Le budget de l'UD ne représente que 17 % du budget total de la régie soit le total de dépenses le plus faible même si on a pu constater un doublement de l'activité sur le DP2.

Suivantes

\_ Composante Marché Commun (MC)

Le budget de cette composante qui était nul au démarrage du DP1 est passé à 183 017 990 Fcfa lors de l'AV<sup>2</sup>. Au niveau du DP2, le budget qui était initialement de 155 763 000 Fcfa est passé à 243 919 950 Fcfa au terme des deux réallocations budgétaires pour tenir compte d'actions qui avaient été inscrites dans le DP mais n'avaient pas été chiffrées.

Les activités exécutées sur ce budget se présentent ainsi :

Actions	Régie
Développement du Commerce sur les produits halieutiques (atelier de validation)	8 894 820
Conseil Régional de la Concurrence (séminaire régional de formation) CRC1	12 998 375
Séminaire national sur la concurrence (Kribi/CMR) CNC0	23 021 700
Séminaire sur la concurrence - révision des textes communautaires (Bangui)	13 311 146
Atelier de validation « pratiques anticoncurrentielles » secteur Télécoms	18 061 147
Atelier de validation sur la révision de la « DSF-Etats financiers »	10 272 700
Atelier de validation « Dispositif Qualité/législations agro-alimentaires » suivi de l'atelier de juristes	46 873 150
Atelier de validation « pratiques anticoncurrentielles » - secteur Energie	16 490 440
Atelier de validation de l'étude « fiscalité forestière »	11 469 770
Atelier de validation de l'étude « TVA-DA »	6 261 300
Mission d'identification et d'appui à l'OHADA	810 800
<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>168 465 348</b>

Le budget de cette composante ne représente que 12 % environ du budget total de la régie. Le taux d'exécution sur l'ensemble des DP est de 40 % soit supérieur au taux d'exécution

Il présente également des grandes disparités avec un taux de 12 % sur le DP1 et de 60 % sur le DP2

\_ Composante Renforcement Institutionnel (Rfi)

Entre le DP 1 et son AV 2, le budget régie est passé de 147 246 000 FCFA à 687 808 000 FCFA. Cette augmentation était justifiée essentiellement par les nouvelles activités concernant l'appui apporté par le PAIRAC à la Cour de Justice Communautaire (CJC). Dans le DP2, le budget initial s'élevait à 402 115 000 Fcfa. La première réallocation budgétaire l'a porté à 528 734 200 Fcfa pour tenir compte notamment de la reprise des séminaires de vulgarisation du droit communautaire dans les EM qui avaient été inscrits dans le DP mais non budgétisés.

Les actions réalisées sont les suivantes :

		<p>Les actions réalisées sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="539 185 1225 723"> <thead> <tr> <th>Actions</th> <th>Régie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux d'aménagement local serveur (engagement en cours)</td> <td>3 279 785</td> </tr> <tr> <td>Acquisition VSAT (engagement en cours)</td> <td>12 684 576</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire comptable, assistant comptable et logisticien (1) : frais de recrutement et équipement informatique</td> <td>16 500 003</td> </tr> <tr> <td>Homologues régionaux : frais de recrutement, équipement informatique et mobilier, honoraires</td> <td>116 107 639</td> </tr> <tr> <td>Système informatique de gestion budgétaire et comptable : honoraires consultants locaux en comptabilité</td> <td>8 510 000</td> </tr> <tr> <td>Appui mission de terrains : matériels informatiques</td> <td>2 200 000</td> </tr> <tr> <td rowspan="6">Moyens complémentaires PAIRAC</td> <td>Logiciel TOMFED et réseau Wi-fi</td> <td>15 124 081</td> </tr> <tr> <td>Equipements informatiques Régisseur et Comptable</td> <td>3 250 000</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement Véhicule</td> <td>6 819 959</td> </tr> <tr> <td>Equipements mobiliers bureau</td> <td>2 770 000</td> </tr> <tr> <td>Autre fonctionnement</td> <td>4 569 673</td> </tr> <tr> <td>Fournitures de bureau</td> <td>6 439 600</td> </tr> <tr> <td>Appui / assistance ponctuelle : missions d'appui régisseur et comptable à l'organisation logistique des séminaires et ateliers</td> <td>2 492 699</td> </tr> <tr> <td>Renforcement DAF de la CJC : mission de suivi de l'exécution du DP</td> <td>288 620</td> </tr> <tr> <td>Mission des Juges à la CJC de Luxembourg</td> <td>55 823 369</td> </tr> <tr> <td>Séminaires de vulgarisation de la CJC</td> <td>108 741 468</td> </tr> <tr> <td>Réunion Chambre des Comptes (CC) et les CC nationales</td> <td>16 169 602</td> </tr> <tr> <td>Séminaires d'harmonisation du droit comptable et financier</td> <td>75 513 067</td> </tr> <tr> <td>Equipements informatiques et bureautiques CJC N° djamena</td> <td>26 999 618</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL DES ACTIVITES</b></td> <td><b>484 283 759</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Avec un taux d'exécution global de 40 %, cette composante représentant à elle seule près de la moitié des dépenses totales de la régie (45 %). Les actions de la CJC constituent plus de 50 % des dépenses, que ce soit en terme de séminaires ou d'équipements informatiques et bureautiques.</p>	Actions	Régie	Travaux d'aménagement local serveur (engagement en cours)	3 279 785	Acquisition VSAT (engagement en cours)	12 684 576	Secrétaire comptable, assistant comptable et logisticien (1) : frais de recrutement et équipement informatique	16 500 003	Homologues régionaux : frais de recrutement, équipement informatique et mobilier, honoraires	116 107 639	Système informatique de gestion budgétaire et comptable : honoraires consultants locaux en comptabilité	8 510 000	Appui mission de terrains : matériels informatiques	2 200 000	Moyens complémentaires PAIRAC	Logiciel TOMFED et réseau Wi-fi	15 124 081	Equipements informatiques Régisseur et Comptable	3 250 000	Fonctionnement Véhicule	6 819 959	Equipements mobiliers bureau	2 770 000	Autre fonctionnement	4 569 673	Fournitures de bureau	6 439 600	Appui / assistance ponctuelle : missions d'appui régisseur et comptable à l'organisation logistique des séminaires et ateliers	2 492 699	Renforcement DAF de la CJC : mission de suivi de l'exécution du DP	288 620	Mission des Juges à la CJC de Luxembourg	55 823 369	Séminaires de vulgarisation de la CJC	108 741 468	Réunion Chambre des Comptes (CC) et les CC nationales	16 169 602	Séminaires d'harmonisation du droit comptable et financier	75 513 067	Equipements informatiques et bureautiques CJC N° djamena	26 999 618	<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>484 283 759</b>
Actions	Régie																																												
Travaux d'aménagement local serveur (engagement en cours)	3 279 785																																												
Acquisition VSAT (engagement en cours)	12 684 576																																												
Secrétaire comptable, assistant comptable et logisticien (1) : frais de recrutement et équipement informatique	16 500 003																																												
Homologues régionaux : frais de recrutement, équipement informatique et mobilier, honoraires	116 107 639																																												
Système informatique de gestion budgétaire et comptable : honoraires consultants locaux en comptabilité	8 510 000																																												
Appui mission de terrains : matériels informatiques	2 200 000																																												
Moyens complémentaires PAIRAC	Logiciel TOMFED et réseau Wi-fi	15 124 081																																											
	Equipements informatiques Régisseur et Comptable	3 250 000																																											
	Fonctionnement Véhicule	6 819 959																																											
	Equipements mobiliers bureau	2 770 000																																											
	Autre fonctionnement	4 569 673																																											
	Fournitures de bureau	6 439 600																																											
Appui / assistance ponctuelle : missions d'appui régisseur et comptable à l'organisation logistique des séminaires et ateliers	2 492 699																																												
Renforcement DAF de la CJC : mission de suivi de l'exécution du DP	288 620																																												
Mission des Juges à la CJC de Luxembourg	55 823 369																																												
Séminaires de vulgarisation de la CJC	108 741 468																																												
Réunion Chambre des Comptes (CC) et les CC nationales	16 169 602																																												
Séminaires d'harmonisation du droit comptable et financier	75 513 067																																												
Equipements informatiques et bureautiques CJC N° djamena	26 999 618																																												
<b>TOTAL DES ACTIVITES</b>	<b>484 283 759</b>																																												
Région	AC Communiqué UN-CEA – Bureau Sous Régional de l'AC – 16 Avril 2018	<p>La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) lance une campagne pour amener tous les pays de l'espace CEEAC à rendre opérationnel le Tarif Préférentiel de la CEEAC (TP/CEEAC) – l'un des instruments pour fluidifier les échanges dans la sous-région. Ceci est dans le cadre de la zone de libre-échange CEEAC qui devrait aboutir à l'insertion complète des pays de cet espace dans la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECA) – un marché qui promet de booster les économies des pays du continent tout entier.</p> <p>Sous l'égide du Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la CEA, M. Antonio Pedro, et sous la coordination technique du Chef des Initiatives sous-régionales en Afrique centrale dudit Bureau – M. Tidjani Chetima, des activités sont en cours pour accompagner les fonctionnaires en charge des questions de commerce et douanières ainsi que les entrepreneurs et les représentants de la société civile dans les pays de la sous-région dans la maîtrise dudit le Tarif Préférentiel pour assurer sa pleine application en vue d'accroître les échanges intracommunautaires.</p> <p>Il s'agit d'abord de contribuer à la mise en place et à l'opérationnalisation des comités nationaux d'agrément chargés d'examiner les demandes d'agrément des produits industriels fabriqués en Afrique centrale audit Tarif préférentiel, conformément aux clauses instituant la Zone de libre-échange CEEAC. A ce jour, seuls quatre pays sur les 11 Etats-membres de la CEAC ont constitué de tels comités et par la présente campagne, la CEA procèdera à la formation des administrateurs et agents de terrain concernés ainsi que des représentants du secteur privé dans les pays de la zone.</p> <p>Les experts du Secrétariat Technique et de la CEA ont réitéré qu'il est urgent de consolider la zone de libre-échange en Afrique centrale par toutes les actions citées plus haut pour permettre à la sous-région de s'insérer confortablement dans la zone de libre échange continentale africaine (ZLECA). Ils ont décidé de maintenir une collaboration franche par des concertations régulières pour pouvoir consolider et faire progresser les dossiers de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale.</p> <p>Il est à noter que la 13<sup>ème</sup> conférence de Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, tenue à Brazzaville en octobre 2007, avait pris une décision invitant la CEEAC et la CEMAC de mettre en place un Comité de Rationalisation des Communautés économiques régionale (CER) en Afrique centrale (COPI/CER-AC). Le comité devrait comprendre les deux CER principales de l'Afrique centrale, l'Union africaine (UA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) en vue de définir des actions pour harmoniser les politiques, programmes et instruments d'intégration de ces deux CER pour</p>																																											



		aboutir à terme à une seule communauté économique régionale en Afrique centrale. Depuis lors, le Bureau Sous-régional pour l'Afrique centrale de la CEA fait des contributions techniques et financières qui ont contribué au progrès du dossier d'intégration sous-régionale notamment la libre circulation des personnes et des biens en zone CEMAC qui doit maintenant être élargie à tout l'espace CEEAC																									
Région	Novembre 2017 Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PACIE 10 <sup>e</sup> FED	Il ressort de cette analyse rétrospective que bien qu'en cours d'exécution, les performances actuelles de mise en œuvre du PACIE - P1R 10 <sup>e</sup> FED (environ 78% de taux d'engagement avant le forclusion des délais, surplombent de loin le bilan cumulé du PAIRAC 9 FED Au plan prospectif, le PACIE prépare la transition avec le PACIE - PIR 11- FED dont la phase d'identification est en chantier en ce moment La principale innovation introduite par le PACIE 2 du PIR 11 M <sup>10</sup> FED est que le programme sera accompagné dans sa phase opérationnelle d'un autre programme spécifique à la gouvernance des infrastructures en Afrique centrale et aussi que sa zone de couverture géographique s'étendra désormais sur 11 États au lieu de 8 comme c'est actuellement le cas pour le PIR 10 ..... FED.																									
Region	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PACIE 10 <sup>e</sup> Fed – Novembre 2017	<table border="1"> <tr> <td>Consolidation des acquis et poursuite de la Réforme fiscal-douanière Financement : 1 000 000 Euros / Partenaire : Pôse PNUD Dakar</td> <td>1 000 000</td> <td>1 000 000</td> <td>1 000 000</td> <td>Projet lancé officiellement en février 2015. Période de mise en œuvre de 25 mois. Rapport d'étape produit en juin 2015, accompagné d'un projet de programmation des activités à mener au cours du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Trimestre 2015</td> </tr> <tr> <td>Poursuite de l'harmonisation des instruments de politiques commerciales CEEAC-CEMAC Financement : 1 000 000 euros / Partenaire : CEA-BSR/AC</td> <td>1 000 000</td> <td>1 000 000</td> <td>1 000 000</td> <td>Convention signée entre la CEA et la DUE en date du :</td> </tr> </table>	Consolidation des acquis et poursuite de la Réforme fiscal-douanière Financement : 1 000 000 Euros / Partenaire : Pôse PNUD Dakar	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Projet lancé officiellement en février 2015. Période de mise en œuvre de 25 mois. Rapport d'étape produit en juin 2015, accompagné d'un projet de programmation des activités à mener au cours du 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Trimestre 2015	Poursuite de l'harmonisation des instruments de politiques commerciales CEEAC-CEMAC Financement : 1 000 000 euros / Partenaire : CEA-BSR/AC	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Convention signée entre la CEA et la DUE en date du :	<table border="1"> <tr> <td>Projet lancé officiellement en février 2015. Période de mise en œuvre de 25 mois. Rapport d'étape produit en juin 2015, accompagné d'un projet de programmation des activités à mener au cours du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Trimestre 2015</td> <td>Requête du compte rendu de l'atelier de lancement du projet.</td> <td>Note d'analyse du compte rendu</td> <td></td> <td rowspan="2">Ce projet se poursuit normalement et les rapports d'activités sont régulièrement produits.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Requête des TdR des activités programmées pour 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Trimestre 2015 pour analyse et avis</td> <td>Commentaires et validation des TdR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Convention signée entre la CEA et la DUE en date du :</td> <td>Assurer le suivi de la convention (rapports d'activités et rapports de mission)</td> <td>Rapports de suivi</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </table>	Projet lancé officiellement en février 2015. Période de mise en œuvre de 25 mois. Rapport d'étape produit en juin 2015, accompagné d'un projet de programmation des activités à mener au cours du 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Trimestre 2015	Requête du compte rendu de l'atelier de lancement du projet.	Note d'analyse du compte rendu		Ce projet se poursuit normalement et les rapports d'activités sont régulièrement produits.		Requête des TdR des activités programmées pour 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> Trimestre 2015 pour analyse et avis	Commentaires et validation des TdR		Convention signée entre la CEA et la DUE en date du :	Assurer le suivi de la convention (rapports d'activités et rapports de mission)	Rapports de suivi	X	
Consolidation des acquis et poursuite de la Réforme fiscal-douanière Financement : 1 000 000 Euros / Partenaire : Pôse PNUD Dakar	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Projet lancé officiellement en février 2015. Période de mise en œuvre de 25 mois. Rapport d'étape produit en juin 2015, accompagné d'un projet de programmation des activités à mener au cours du 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Trimestre 2015																							
Poursuite de l'harmonisation des instruments de politiques commerciales CEEAC-CEMAC Financement : 1 000 000 euros / Partenaire : CEA-BSR/AC	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Convention signée entre la CEA et la DUE en date du :																							
Projet lancé officiellement en février 2015. Période de mise en œuvre de 25 mois. Rapport d'étape produit en juin 2015, accompagné d'un projet de programmation des activités à mener au cours du 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Trimestre 2015	Requête du compte rendu de l'atelier de lancement du projet.	Note d'analyse du compte rendu		Ce projet se poursuit normalement et les rapports d'activités sont régulièrement produits.																							
	Requête des TdR des activités programmées pour 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> Trimestre 2015 pour analyse et avis	Commentaires et validation des TdR																									
Convention signée entre la CEA et la DUE en date du :	Assurer le suivi de la convention (rapports d'activités et rapports de mission)	Rapports de suivi	X																								

• **13.0.3 - Degré d'atteinte des produits associés à l'amélioration de la compétitivité des PME**

Absence du PAIRAC, l'amélioration de la compétitivité du secteur privé est l'un des objectifs de la composante 2 du PACIE – Compétitivité, Commerce et Marché Commun, à travers notamment le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau (PRMN) de l'Afrique Centrale. Ce programme vise à contribuer au renforcement des capacités productives de l'Afrique Centrale et couvre sept pays de la région (Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé-et- Principe et Tchad). Le PRMN-AC est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en contrat de délégation. Le projet compte 4 composantes : i) Renforcement des capacités institutionnelles régionales en matière de mise à niveau et d'appui au secteur privé ; ii) Renforcement des capacités des structures d'appui et d'encadrement du secteur privé ; iii) Appui aux structures nationales du programme et amélioration de l'environnement d'affaires et enfin, un programme pilote de mise à niveau et d'appui à la compétitivité des entreprises par une mise à niveau et modernisation des entreprises, un meilleur accès au financement et un appui aux institutions de soutien des entreprises. L'objectif était d'accroître la contribution du secteur industriel manufacturier au PIB, à l'investissement, aux exportations et à la création des emplois, ainsi que le renforcement de la culture entrepreneuriale et l'appui à la création d'entreprises.

Le programme affichait donc des objectifs particulièrement ambitieux tout en n'étant un projet pilote limité à 6-7 entreprises par pays. Les objectifs eux-mêmes ne sont pas particulièrement liés à l'intégration économique régionale. De fait, les entretiens ont fait apparaître que l'approche était appliquée à l'identique dans d'autres pays par l'ONUDI et que le financement PIR n'a pas induit une modification des principes comme des modalités de mise en œuvre. La dimension régionale a été occultée, au même titre que les objectifs de la stratégie régionale de l'UE. La composante 1 du projet est centrée sur la dimension régionale : « Renforcement des capacités institutionnelles régionales en matière de mise à niveau et d'appui au secteur privé ». Les activités et résultats prévus dans cette composante ne vont pas au-delà d'une dimension régionale anecdotique (e.g. Journée de lancement officiel du programme au niveau régional (Yaoundé, le 10



juin 2015) organisée) ou de la mise en place d'une structure au rôle minimal (e.g. Comité de Pilotage Régional (composé des représentants des Etats, des secteurs privé et financier) avec trois réunions au cours de la durée du projet); et de textes non-utilisés (e.g. Identification des besoins en renforcement des capacités de la CEMAC et de la CEEAC ; Réalisation d'une étude sur l'harmonisation des textes réglementaires de la sous-région en matière d'appui aux entreprises et de développement du secteur privé). Le PIR n'est pas utilisé par la direction du projet comme un guide d'action. Plutôt qu'un projet régional, l'ONUDI a utilisé le financement régional pour réaliser 7 initiatives nationales sans lien entre elles. Les termes du contrat de délégation n'ont permis à la Délégation de n'intervenir qu'à la marge pour réintégrer une dimension régionale au programme.

L'application de l'approche ONUDI de « mise à niveau » des entreprises s'est faite dans le respect formel des activités prévues dans le contrat de délégation. Il est donc possible à la direction du projet d'afficher une longue liste de réalisations (réunions des comités de pilotages régionaux et nationaux, formation et sélection d'experts nationaux, conseils aux entreprises, etc). Les résultats pour les entreprises ne sont pas suivis, pas plus que la dissémination des principes, ce qui pose problème pour un projet pilote. Toutes les Délégations interrogées ne font pas état de résultats tangibles, ce qui a été confirmé par les entreprises au Cameroun, pourtant le pays avec le plus fort potentiel. La faiblesse structurelle est que les conseils ne sont pas associés à des opportunités de financement, donc restent globalement lettre morte hormis quelques initiatives de restructuration interne. Il n'y a pas de gain de compétitivité associé au projet.

Un problème également repris par le personnel en délégation est que les filières et les entreprises sélectionnées par les comités nationaux ne sont pas orientées à l'export, notamment sur le marché régional. L'absence de coordination entre les comités nationaux ne permet pas de porter la diversification qui était un principe clé de la vision de l'UE de l'intégration économique régionale. Une étude sur les secteurs à prioriser dans le cadre du PRMN n'a pas donné lieu à un consensus parmi les pays membres, donc pas de consensus à l'échelle régionale. Les secteurs identifiés dans stratégie régionale diffèrent donc des secteurs identifiés pour chaque pays. Les résultats obtenus par pays ont été facilités par le soutien des EM, alors que la stratégie régionale, adoptée par les EM, n'a pas été mise en œuvre

Le projet exclut par ailleurs les entreprises du secteur informel, principaux acteurs des échanges intra-régionaux.

L'ONUDI met également en œuvre dans le même cadre contractuel et selon la même approche le PIQAC, un projet pour améliorer l'infrastructure qualité dans la région. Il n'y a pas eu plus de stratégie régionale que pour la mise à niveau des entreprises, et les comités nationaux ont fait des choix en fonction de leurs priorités à court terme (rééquiper les laboratoires publics structurellement déficitaires et généralement en déshérence, et notamment des laboratoires du ministère ou de l'office des routes) sans que l'ONUDI soit en mesure d'introduire une stratégie cohérente et durable. Il n'y a pas d'avancée notable en termes de capacité d'accréditation (une partie des équipements est encore à livrer) et de demande d'accréditation par les entreprises. Dans le cadre du PIQAC, la dimension régionale s'est limitée à la rédaction et à l'adoption de textes et d'outils qui n'ont fait l'objet d'aucune application concrète, pas même dans le cadre de ce programme (i.e. la Politique Qualité Régionale (PQR), le Règlement portant sur la mise en œuvre de cette politique a été élaborés et validés au cours de la réunion des Ministres du 29 novembre 2016, Elaboration et validation de la stratégie pour l'harmonisation de la normalisation dans la sous-région d'Afrique Centrale au cours de la réunion des Ministres du 29 novembre 2016, Elaboration et validation du protocole d'accord pour l'organisation sous régionale pour l'harmonisation des normes en Afrique Centrale (CEMACNORM) au cours de la réunion des Ministres du 29 novembre 2016.).

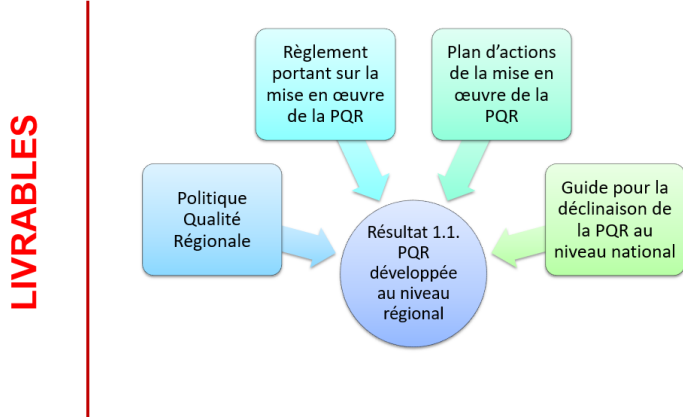
Chacun des deux programmes a été particulièrement peu efficace et il n'y a pas eu de coordination entre les deux approches. Le changement de mentalité dont les deux projets s'attribuent la paternité n'a pas été constaté au-delà des personnalités présentes à la réunion, chacun avec des intérêts à défendre dans une deuxième phase du programme. La situation de la compétitivité et de la diversification de l'économie régionale est inchangée avant et après la réalisation des projets.

Region	Etudes préparatoires : cadrage et ciblage de l'intervention « compétitivité et développement du secteur privé et des PME en Afrique Centrale Rapport Final 2016	C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente mission dont l'objectif particulier, comme indiqué dans les Termes de référence (TDR), est de soutenir dans la configuration des pays de la région engagés dans les négociations APE, la dynamique de mise à niveau et d'amélioration de la compétitivité du tissu industriel, agroindustriel et des entreprises de services à travers la <b>formulation d'un Programme Régional de Restructuration et de Mise à Niveau en Afrique Centrale (PRMN AC)</b> fondé sur un ciblage adéquat des secteurs porteurs spécifiques de chacun des <b>huit pays bénéficiaires correspondant à la configuration des pays engagés dans les négociations de l'APE régional.</b> <b>La mise en œuvre du PRMN AC sera assurée par l'ONUDI</b> sur la base de son expérience en matière de mise à niveau des entreprises africaines.[...] L'état des lieux révèle une <b>situation contrastée.</b> Le <b>couvert forestier du Bassin du Congo est le premier d'Afrique</b> mais son exploitation ne contribue qu'entre <b>5 et 13% du PIB</b> et en moyenne <b>10% du commerce</b>
--------	---	--

		<p><b>extérieur des pays concernés.</b> Malgré des conditions favorables, la <b>production agricole est déclinante.</b> Le secteur est caractérisé par des <b>filières désorganisées et restées à un stade rudimentaire.</b> Les productions sont faibles et irrégulières. Le <b>secteur manufacturier est peu développé dans la plupart des pays de la région.</b> Les activités se concentrent sur un nombre limité de produits, y compris les biens de consommation de base, l'agro-alimentaire et les matériaux de construction. <b>Le secteur informel est très important.</b> Les <b>services sont une composante clé des économies de l'Afrique Centrale mais la région enregistre un déficit du commerce des services structurel et chronique</b> avec le reste du monde.</p> <p><b>La situation varie selon les pays concernés par l'étude. Le Cameroun occupe une place prépondérante et le secteur privé camerounais s'affiche comme le plus diversifié et le plus dynamique de la zone CEMAC.</b> Pourtant son développement est gêné par un nombre important de <b>contraintes tant techniques qu'institutionnelles. On retrouve le même type de contraintes à des degrés divers dans tous les pays de la région.</b> Ce type de contraintes est la raison principale des difficultés des économies de la zone à s'inscrire dans les chaînes de valeur malgré le potentiel considérable en termes de production grâce à la disponibilité unique des matières premières dont les pays bénéficient, la présence de marchés porteurs tant régionaux qu'internationaux. L'APE de ce point de vue sera une opportunité unique pour l'Afrique Centrale pour autant que le secteur productif soit en mesure de tirer parti de cette ouverture et n'en soit pas victime comme la situation actuelle pourrait le faire craindre.</p> <p>Les enquêtes et analyses réalisées ont permis de constater que la plupart des pays ont pris conscience des problèmes à résoudre. Les <b>impératifs de diversification d'économies trop axées sur l'exploitation des ressources minérales, la prise de conscience d'un cadre des affaires peu adapté aux nouveaux défis, l'impossibilité d'échapper aux impacts pas toujours positifs d'une économie ouverte ont amené les Etats à engager des réformes significatives.</b> Pour autant le secteur privé de la région se trouve aux prises avec des contraintes telles qu'il lui semble très difficile de relever le défi de la compétitivité.</p> <p>Dans chaque pays, les conditions de fonctionnement dans des environnements encore défavorables ont été examinées.</p> <p>Les <b>contraintes relevées par la majorité des opérateurs</b> rencontrés tournent autour de <b>l'insuffisance des financements, la pression d'une fiscalité trop écrasante, la fiabilité relative d'un système judiciaire qui est source d'insécurité. Le manque de visibilité accroît encore ce sentiment d'insécurité face à un secteur informel omni présent et perçu comme un concurrent déloyal. Le constat est en effet que les réformes annoncées et en cours, quelle que soit leur importance, ne tiennent pas assez compte des réalités vécues par les entreprises.</b> Le dialogue public privé est encore loin d'être optimal et semble encore dominé par des Etats encadreurs et régulateurs plus que partenaires malgré des progrès notables. Le PRMN AC a été conçu pour apporter l'appui nécessaire aux opérateurs dans la perspective de l'APE qui ouvrira des opportunités importantes aux entreprises qui auront le potentiel pour être compétitives sur les marchés qui s'ouvriront et résister à la concurrence des produits importés.</p> <p>Après une analyse approfondie de la problématique, la stratégie choisie consiste à proposer à des entreprises qui le souhaitent et sont disposées à s'engager, <b>de procéder à une mise à niveau en profondeur précédée si besoin est, d'une restructuration.</b> La <b>restructuration et la mise à niveau obéissent à deux démarches différentes. La première relève d'une stratégie de sauvegarde et de réhabilitation tandis que la seconde implique une stratégie de performance.</b> Pour plusieurs entreprises, une étape préalable de restructuration financière est nécessaire avant d'envisager la mise en place d'une démarche de mise à niveau.</p>
	PMRN-AC .org	Le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau (PRMN) de l'Afrique Centrale fait partie intégrante de la composante 2 du PACIE (Compétitivité, Commerce et Marché Commun) et vise à contribuer au renforcement des capacités productives de l'Afrique Centrale, afin que la sous-région puisse faire face, de manière soutenue, au double défi de l'intégration régionale et

		<p>mondiale. Il couvre sept pays de l'Afrique Centrale : Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et- Principe et Tchad.</p> <p>Initié par la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), en collaboration avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), le PRMN est financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)</p> <p>COMPOSANTE 1 - Renforcement des capacités institutionnelles régionales en matière de mise à niveau et d'appui au secteur privé</p> <p>Journée de lancement officiel du programme au niveau régional (Yaoundé, le 10 juin 2015) organisée ;</p> <p>Organes de gouvernance au niveau régional créés : Comité de Pilotage Régional (composé des représentants des Etats, des secteurs privé et financier) et Cellule Technique de Mise à Niveau (composée de 3 experts) de l'ONUDI ;</p> <p>Système de suivi-évaluation, système d'informations et manuel de procédure de la gestion, supervision et coordination du programme élaborés ;</p> <p>Validation du mode opératoire du PRMN pour les entreprises au niveau régional et national (approbation des secteurs d'activité et filières prioritaires, des critères d'éligibilité des entreprises, du mode d'intervention...) ;</p> <p>Identification des besoins en renforcement des capacités de la CEMAC et de la CEEAC ;</p> <p>Réalisation d'une étude sur l'harmonisation des textes réglementaires de la sous-région en matière d'appui aux entreprises et de développement du secteur privé ;</p> <p>Programme de communication et promotion du PRMN mis en œuvre.</p> <p>COMPOSANTE 2 - Renforcement des capacités des structures d'appui et d'encadrement du secteur privé</p> <p>Réalisation d'une étude pour analyser l'offre et la demande en BDS (Business Development Services) et identifier les services prioritaires à renforcer ;</p> <p>Base des données sous régionale des consultants développée, avec plus de 700 contacts enregistrés ;</p> <p>Plus de 300 consultants locaux formés à la méthodologie ONUDI du diagnostic d'entreprise et la réalisation du plan de mise à niveau fin 2016</p> <p>COMPOSANTE 3 - Appui aux structures nationales du programme et amélioration de l'environnement d'affaires</p> <p>Journées de lancement officiel du programme organisées au niveau national ;</p> <p>Organisation de journées d'information et sensibilisation sur le PRMN auprès des différentes parties prenantes ;</p> <p>Organes de gouvernance créés au niveau national : Comité de Pilotage National (composé de membres représentant ; l'administration/secteur public et le secteur privé/financier), Bureau ou Guichet de Mise à Niveau (BMN/GMN) et experts pays de l'ONUDI ;</p> <p>Tissu institutionnel de chaque pays analysé ;</p> <p>Réalisation d'une étude sur la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises en Afrique Centrale et formulation d'un plan d'actions au niveau national et régional pour améliorer l'attractivité de l'environnement des affaires et propulser la culture entrepreneuriale ;</p> <p>Plus de 130 formateurs locaux formés en entrepreneuriat/accompagnement des jeunes créateurs fin 2016/début 2017 (dont 13 au Cameroun, 19 au Gabon, 25 en République Centrafricaine, 13 en République du Congo, 26 en République Démocratique du Congo, 26 à Sao Tomé-et-Principe et 11 au Tchad) ;</p> <p>Appui à la formulation des programmes nationaux de mise à niveau dans 6 pays bénéficiaires (le Cameroun ayant mis en place son programme national de mise à niveau dès 2012).</p> <p>COMPOSANTE 4 - Programme pilote de mise à niveau et d'appui à la compétitivité des entreprises</p> <p>Organisation d'ateliers de sensibilisation et réalisation de guides méthodologiques dans chaque pays bénéficiaires pour expliquer la mise à niveau aux entreprises et les inciter à y adhérer ;</p>
--	--	--

		<p>8 plans de mise à niveau spécifique élaborés et approuvés par le CNP de Sao Tomé-et-Principe suite aux pré-diagnostic des entreprises éligibles.</p> <p>Objectifs :</p> <p>Mise à niveau et modernisation des entreprises</p> <p>Meilleur accès au financement</p> <p>Appui aux institutions de soutien des entreprises de manière à accroître la contribution du secteur industriel manufacturier au PIB, à l'investissement, aux exportations et à la création des emplois</p> <p>Renforcement de la culture entrepreneuriale et appui à la création d'entreprises.</p>
	<p>Évaluation indépendante à mi-parcours du Programme de Restructuration et de Mise à Niveau <input type="checkbox"/> PRMN <input type="checkbox"/> de l'Afrique Centrale ONUDI 2017</p>	<p>Programme de Restructuration et de Mise à Niveau de l'industrie de l'Afrique Centrale PRMN faisant partie intégrante de la Composante 2, Résultat 1.3 du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique PACIE</p> <p>Date de démarrage: 1er décembre 2014</p> <p>Le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau (PRMN) est financé par l'Union Européenne depuis le 1 décembre 2014 pour une durée de 31 mois. Il est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) dans sept pays de la CEMAC et de la CEEAC, que sont la République du Congo, le Gabon, la RDC, Sao Tome et Principe, la République Centrafricaine, le Cameroun et le Tchad. Le PRMN a pour objectif d'augmenter la performance d'un nombre limité d'entreprises en les mettant à niveau et de fournir un appui adéquat aux CER et aux structures d'appui au secteur privé.</p> <p>Bangui, Brazzaville). Au terme de l'évaluation, il est apparu que :</p> <p>En ce qui concerne la <b>conception et la formulation du programme</b>,</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les expériences dans les programmes de mise à niveau en Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest ont été prises en compte lors de la mise en œuvre du PRMN. L'organisation de la gouvernance du programme est par exemple un schéma qui a déjà été testé en Afrique de l'Ouest. Les processus à mettre en œuvre pour la sélection des entreprises, d'identification des filières, la gouvernance des programmes sont inspirés des expériences antérieures.</li> <li>2- Le contenu du programme PRMN est en lien avec le contenu du programme PACIE de l'Union Européenne. En ce sens les préoccupations<sup>1</sup> de l'Union Européenne ont été prises en compte dans leur majorité avec le programme Il faut cependant noter qu'il n'y a pas eu de discussions suffisamment poussées avec l'ONUDI par rapport aux séquences des activités.</li> <li>3- Les parties prenantes sont bien identifiées dans le document de programme. Les bénéficiaires finaux du programme sont les entreprises qui seront mises à niveau et celles qui feront éventuellement appel aux services des BMN/GMN.</li> <li>4- L'approche de développement industriel inclusif et durable de l'ONUDI est au cœur du PRMN qui vise, entre autres, à impulser le développement du secteur industriel des pays bénéficiaires de la CEMAC et de la CEEAC en tant que levier de croissance nationale.</li> </ol> <p>L'objectif spécifique est clair et direct. Il incite le programme à contribuer à l'amélioration de</p> <p><small><sup>1</sup> Entre autres, la diffusion et l'appropriation nationale des réformes au Cameroun, Centrafrique, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, République démocratique du Congo et Sao Tomé et Principe ; la mobilisation de ressources nationales supplémentaires en faveur du développement ; faciliter l'insertion et l'épanouissement de l'Afrique Centrale dans l'économie mondiale, de manière à induire une réduction réelle de la pauvreté.</small></p>
<p>CEMAC + RDC + STP- GE</p>	<p>Présentation PIQAC -Mars 2018</p>	<p><b>2.2. Composante 1: Etablissement de la Politique Qualité au niveau Régional</b></p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-weight: bold; margin-right: 10px;">ACTIVITÉS</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; background-color: #e0f0e0;"> <p>1.1.1 Cartographie détaillée de la législation et des institutions de l'infrastructure de la qualité existantes</p> <p>1.1.2 Atelier de sensibilisation des parties prenantes et discussion sur l'approche à adopter pour le développement de la Politique qualité régionale</p> <p>1.1.3 Proposition d'un modèle de Politique qualité régionale conformément aux meilleures pratiques internationales</p> <p>1.1.4 Diffusion et discussion de la version 0 de la politique qualité régionale</p> <p>1.1.5 Atelier de validation du texte proposé sur la politique qualité régionale</p> </div> <div style="margin-left: 20px;"> </div> </div>

		<p><b>2.2. Composante 1: Etablissement de la Politique Qualité au niveau Régional</b></p>  <p><b>LIVRABLES</b></p> <p>Outils mis en place, textes écrits, mais tout reste à faire au niveau régional</p>
CEMAC + STP +RDC-GE	STRATEGIE POUR L'HARMONISATION DES NORMES DANS LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE – PIQAC 2017	<p>Le Programme Infrastructure Qualité de l'Afrique Centrale (PIQAC), fait partie de la composante 2 du PACIE. Il vise à soutenir les pays de l'Afrique Centrale pour mettre en œuvre une infrastructure de la qualité opérationnelle dans des secteurs prioritaires afin de renforcer les capacités commerciales et la compétitivité de la région.</p> <p>La composante 2 du PIQAC prévoit le renforcement des institutions de l'infrastructure qualité et l'établissement d'un mécanisme de coordination des activités de normalisation et de promotion de la qualité au niveau régional. Ainsi les politiques prévues par la CEMAC dans le PER en matière de renforcement de l'infrastructure qualité peuvent-elles trouver un terrain d'application par le biais du programme PIQAC.</p> <p>La mise en place de structures communes en matière d'infrastructure qualité, et en particulier de normalisation, est un moyen de renforcement des alliances régionales et de croissance de leurs économies déjà mis en place et utilisé dans plusieurs régions du monde par exemple en Amérique latine, dans le Pacifique, en Afrique et tout spécialement en Europe.</p> <p>L'objectif premier d'une politique d'harmonisation des textes techniques qui régissent la mise sur le marché des produits (réglementations techniques et normes) consiste à assurer la libre circulation des produits entre les pays concernés tout en garantissant le plus haut niveau commun possible de sécurité et de qualité. L'harmonisation des normes vise à réduire dans un premier temps et à supprimer in fine les obstacles techniques au commerce entre les pays dus à des différences en matière d'exigences techniques pour la mise sur le marché liées aux normes et certifications. [...]</p> <p>Tous les éléments qui précèdent ont d'ailleurs conduit le groupe « Politique Qualité » mis en place dans le cadre du PIQAC à décider lors de sa dernière réunion à Brazzaville fin juin 2016 de mettre en place un règlement-cadre sur l'infrastructure qualité pour les pays de la sous-région. Afin d'examiner la façon de procéder pour élaborer une stratégie de coordination des activités de coordination, et de mettre en place le système d'harmonisation nécessaire à cet effet, un groupe de travail technique, dit GTT/MRN, rassemblant des représentants qualifiés de tous les pays concernés s'est réuni pour la première fois du 16 au 18 mai 2016 à Libreville (Gabon) sous la présidence de Monsieur Fiacre NDINGATOLOUM, représentant de la CEMAC.</p> <p>Cette première réunion avait pour un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un échange d'informations sur l'économie et le système normatif des différents pays concernés, à partir de l'état des lieux réalisé dans le cadre du PIQAC (voir ci-dessous point 3) et des présentations des représentants des sept pays parties au projet.</li> <li>- l'étude des stratégies et techniques de diverses organisations en matière d'harmonisation et de normalisation.</li> </ul> <p>A partir des éléments ainsi étudiés, une séance de réflexion a ensuite eu lieu sur le thème des caractéristiques de la stratégie d'harmonisation à mettre en</p>



		place ; celle-ci a permis de déterminer qu'il était indispensable de mettre sur pied une organisation qui gère à la fois un système d'information réciproque sur les normes et un processus d'harmonisation de celles-ci en fonction des priorités dégagées.
CEMAC + STP +RDC-GE	Rapport d'évaluation à mi-parcours PIQAC Janvier 2017	<p>A mi-parcours, la presque totalité des actions qui ont été planifiées a été réalisée. Les principaux résultats du programme sont à ce jour les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Politique Qualité Régionale (PQR) ainsi que le Règlement portant sur la mise en oeuvre de cette politique a été élaborés et validés au cours de la réunion des Ministres du 29 novembre 2016</li> <li>- Elaboration et validation de la stratégie pour l'harmonisation de la normalisation dans la sous-région d'Afrique Centrale au cours de la réunion des Ministres du 29 novembre 2016.</li> <li>- Elaboration et validation du protocole d'accord pour l'organisation sous régionale pour l'harmonisation des normes en Afrique Centrale (CEMACNORM) au cours de la réunion des Ministres du 29 novembre 2016.</li> <li>- Elaboration et validation du règlement intérieur de la CEMACNORM au cours de la réunion des Ministres du 29 novembre 2016.</li> <li>- La loi sur la normalisation en RCA a été validée lors d'un atelier national.</li> <li>- 21 entreprises sont en cours d'assistance technique selon ISO 22000/BPH</li> <li>- 10 consultants stagiaires sélectionnés pour suivre la formation qualifiante d'auditeurs ISO 22000</li> <li>- La certification des entreprises est prévue pour 2017</li> <li>- 7 laboratoires sont en cours d'assistance technique selon ISO 17025</li> <li>- Un Référentiel du Prix de la Qualité Régional a été élaboré et validé au cours de la réunion des Ministres du 29 novembre 2016.</li> <li>- Règlement portant création, organisation et fonctionnement du jury du Prix Qualité Régional élaboré et validé au cours de la réunion des Ministres du 29 novembre 2016.</li> <li>- 7 formations réalisées dans le cadre du programme de formation du semestre 1 (janvier – juin 2016) dans chaque pays bénéficiaires.</li> <li>- 6 formations réalisées dans le cadre du programme de formation du semestre 2 (juillet – décembre 2016).</li> <li>- 539 personnes ont été formées par le programme</li> </ul>
Cameroun	Entretien Ministère du Commerce Cameroun Mars 2018	<p>Cameroun est le premier partenaire de l'UE dans la région. Exportations notamment de banane, aluminium, bois.</p> <p>Problème de montée en gamme, problème pour monter dans la chaîne de valeur. Problème de mise à niveau et de modernisation</p>
Cameroun	Entretien organisation patronale Cameroun Mars 2018	<p>Bureau de Mise à Niveau : une seule Pme intégrée. Les critères sont trop stricts notamment en matière de déficit. → découragement des PME.</p> <p>Problème d'information au-delà de Yaoundé, peu d'intérêt auprès des Pme et milieu d'affaires. Incompréhension des droits et des avantages, Efforts récents DUE dans ce sens. Trop peu de PME demandeuses d'accréditation. Normes pourtant importantes pour protéger les marchés.</p>
RDC	Entretien DUE RDC – Mars 2018	<p>PRMN/PIQAC une mission de terrain pour identification PME, conseil limite et pas d'angle régionale, pas de compétence régionale des consultants. 7 PME aidées, trop peu. Peu d'options de financement, problème de qualité de l'expertise.</p>
<p><b>• 13.0.4 – Degré de mise en œuvre du dialogue politique et de politiques</b></p> <p>Le dialogue de politique a été insuffisant à tous les niveaux. En premier lieu, le dialogue devait être accru entre la CEMAC et la CEEAC, les deux OR étant compétentes dans le domaine de l'intégration économique et commerciale. L'UE a œuvré en ce sens dès le PIR 10<sup>ème</sup> FED avec la mise en place du Programme d'Appui aux Mécanismes de Coordination et au renforcement des capacités de la CEEAC/CEMAC pour la mise en œuvre et le suivi du Programme Indicatif Régional 10<sup>ème</sup> FED (PAMEC). Le projet n'a été mis en œuvre que tardivement (2016 pour la CEEAC, 2017 pour la CEMAC) et n'a pas atteint l'objectif recherché (Cf. QE6). Parmi les facteurs de cohésion, la dimension économique/commerciale n'est que rarement mise en avant, au-delà de l'union monétaire dans CEMAC. Cependant, et comme l'on souligné les derniers rapports du FMI sur la CEMAC, devant la dégradation de la situation économique de la région, les organes de la CEMAC, et au-delà de la CEEAC, devraient davantage collaborer, afin notamment d'améliorer le climat des affaires et encourager l'investissement privé et la diversification économique.</p>		

Le PACIE inclut un volet harmonisation CEEAC/CEMAC, ce qui est pertinent étant donné la compétence des deux OR dans le domaine couvert par le programme. Ainsi la composante 1 avec les activités AFRISTAT prévues pour 18 pays (configuration PIR suivant celle de l'APE régional) et l'inclusion de STP et de la RDC dans le domaine de la surveillance multilatérale (8 pays à nouveau) aurait pu générer un dialogue à l'intérieur et au-delà de la CEMAC. Le peu de réalisation des activités dans les deux domaines ne l'a pas permis. Par ailleurs, la CEEAC devait être associée pleinement à la réalisation du PACIE mais les modalités concrètes de cette association n'étaient pas définies. De nombreux COPIL et comités techniques se sont réunis dans le cadre des différentes activités, et programmes menés, ainsi que dans le cadre de la gestion de chaque OR mais pas de rendez-vous structurés ne semble en place pour permettre un dialogue et un partage d'information systématique entre CEEAC/CEMAC/EM pendant la période sous revue. Les entretiens au siège font valoir le manque de préparation des deux OR pour les réunions consacrées au dialogue de politique et même au pilotage de la coopération avec l'UE.

Enfin, l'absence de politique régionale au-delà de documents très généraux comme le PER de la CEMAC et la vision 2030 de la CEEAC ne se prête pas à un dialogue de politique structuré. L'UE (et la BAD) est la force de propositions, sans répondre au niveau des OR sinon une opposition relativement diffuse aux réformes portées par les dix dernières années, d'inspiration libérale. Le dialogue n'avance pas de plus car les projets de l'UE, qui pourraient faire la démonstration de leur pertinence, sont empêchés par les difficultés de mise en œuvre et le manque de réaction structurée des parties prenantes.

Il n'a pas été noté une forte motivation pour le dialogue de politique parmi les services pour les raisons évoquées plus haut mais aussi parce que la conviction générale est que les politiques nationales ne s'harmonisent pas sur les éventuelles politiques régionales, même lorsqu'elles sont finalement adoptées lors d'un sommet des Chefs d'État ou des ministres.

Region	Revue de mi-parcours FED 2011 10e	La configuration du PIR est basée sur le choix des pays par rapport à la négociation de l'APE et couvre 8 pays de la CEEAC (dont 6 aussi membres de la CEMAC <sup>1</sup> ). Les deux pays de la CEEAC restants (Angola et Burundi) font prioritairement partie respectivement de la SADC et de l'EAC. Cette configuration du PIR est donc rendue complexe par le chevauchement de la CEMAC et de la CEEAC, par l'appartenance de certains pays à d'autres organisations régionales et par la multi-appartenance de certains d'autres. La CEMAC et la CEEAC ont entamé un processus de rationalisation, qui devrait aller à terme vers une fusion, et sont parvenues à un certain partage des responsabilités (notamment dans la mise en œuvre du PIR). La CEEAC est responsable des domaines "intégration politique" et "gestion des ressources naturelles" et la CEMAC est le chef de file pour l'"intégration économique et les mesures d'accompagnement de l'APE". Mais bien des progrès doivent être encore réalisés en termes de coordination entre tous les acteurs concernés.
CEMAC	Rapport du FMI No. 16/277 COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC) Aout 2016	Intégration régionale et cadre de convergence. Les institutions de la CEMAC restent confrontées à des contraintes internes qui compromettent leur capacité à promouvoir l'intégration régionale et la croissance. Le nouveau cadre de convergence approuvé récemment peut contribuer à gérer l'instabilité des recettes. Les projets d'adoption d'une règle d'épargne à moyen terme aideraient la CEMAC à créer une marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux chocs des matières premières à venir. Renforcer les institutions régionales 35. <b>L'incertitude des perspectives économiques devrait encourager les autorités régionales et nationales à renforcer les institutions de la CEMAC et à travailler en collaboration plus étroite. Plusieurs institutions ne disposent pas des moyens humains et financiers voulus et les pays ne coordonnent pas leurs politiques de façon à avoir un impact significatif au niveau régional (programmes d'investissements publics, fiscalité, etc.).</b> Des institutions régionales efficaces pourraient encourager les efforts visant à diversifier la croissance, améliorer la gestion des budgets et favoriser le développement du secteur financier. <b>La Commission de la CEMAC devrait collaborer avec les administrations nationales afin d'améliorer le climat des affaires et encourager l'investissement privé et la diversification économique.</b> De même, la BDEAC devrait prendre l'initiative de coordonner des projets régionaux d'infrastructures.
CEMAC	Rapport du FMI No. 17/176 CEMAC RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES	Stratégie régionale. Une stratégie a d'abord été discutée par les chefs d'État des pays membres de la CEMAC et par la Direction du FMI, puis mise en forme à la faveur d'échanges entre les services du FMI et les autorités régionales. Elle envisage au niveau des différents pays : i) un ajustement budgétaire considérable pour contribuer à éviter l'épuisement des avoirs de réserve et commencer à les reconstituer à court terme; et ii) des réformes structurelles visant à renforcer la gestion des finances publiques et à améliorer le climat des affaires, ainsi que d'autres initiatives propres à chaque pays pour rétablir une croissance durable. Ces objectifs s'appuieront sur des mesures au niveau régional visant à : iii) resserrer la politique monétaire et la gestion

	DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES Juin 2017	des liquidités dans le souci de la stabilité extérieure; et iv) renforcer le secteur financier. De manière concertée, les politiques nationales et régionales visent à rétablir la viabilité de chaque pays membre et, partant de là, celle de la monnaie commune. Lors du <b>sommet extraordinaire du 23 décembre 2016, les chefs d'État de la CEMAC</b> se sont engagés à procéder à un ajustement important des politiques par chacun des États membres afin de contribuer à prévenir l'épuisement des réserves et continuer de soutenir le régime d'union monétaire. Ils ont en outre convenu d'engager immédiatement des entretiens avec les services du FMI sur des programmes pouvant éventuellement recevoir l'appui de l'institution (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République du Congo) ou sur une recalibration des programmes existants (RCA et Tchad).
Région	Entretien CAON Gabon – Mars 2018	Il y a peu de prise en compte de la dimension régionale dans la formulation et l'exécution des politiques nationales, bien qu'il y ait une démarche régionale pour certains secteurs et domaines. Sur la période, il y a eu des problèmes de coordinations internes et des difficultés particulières pour la CEMAC.
CEMAC	Rapport « Vers une intégration accélérée pour une CEMAC émergente – Renouveau communautaire 2012-2017 »	Un autre coup dur a été porté par la récente crise économique et financière qui a secoué et secoue encore les États de la CEMAC, nécessitant la définition et la mise en oeuvre de mesures solides de redressement et d'ajustement. Depuis deux ans, la conjoncture économique difficile a privé les États de la sous-région d'importantes ressources budgétaires, entraînant le ralentissement, voire la suppression de plusieurs projets. Les conclusions du Sommet des Chefs d'État tenue à Yaoundé le 23 décembre 2016 ont permis d'affiner la panoplie des moyens susceptibles de juguler cette crise. L'ajustement de la parité monétaire a été évité de justesse, à la faveur de la mise sur place d'un Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) dont les actions sur le terrain devraient contribuer à rétablir les équilibres fondamentaux, au travers du rapatriement des recettes d'exportation et de la diversification de la base productive des économies.  Prenant conscience de la conjoncture économique particulièrement difficile, les Chefs d'État de la zone CEMAC ont mis en place lors de leur session extraordinaire en juillet 2016 à Malabo, un Programme des Réformes Economiques et Financières (PREF-CEMAC), afin d'apporter des réponses rapides, vigoureuses et coordonnées, aussi bien au niveau national que sous régional, pour la stabilisation du cadre macroéconomique et une transformation structurelle et profonde des économies de la Sous-région. Face à l'urgence née de la baisse drastique des réserves de change, les Chefs d'États de la CEMAC se sont retrouvés une fois de plus en décembre 2016 à Yaoundé en présence du Ministre français de l'Économie et des Finances et de la Directrice Générale du Fonds Monétaire International. Après avoir écarté l'hypothèse d'un réajustement de la parité du FCFA, les Chefs d'État ont donné des orientations concrètes à prendre pour réduire l'ampleur de la baisse des cours du pétrole sur leurs économies. Ils ont pris une série de 21 mesures visant à renforcer la stabilité macroéconomique de la Sous-Région et à inverser durablement les tendances négatives qui pèsent sur les économies de la CEMAC. Ils ont aussi confié au PREF-CEMAC le suivi des mesures prises. Sur la base de ces orientations, le Comité de Pilotage (COPIL) du PREF-CEMAC, composé des Ministres des Finances et de l'Économie des pays de la CEMAC et des premiers responsables des Institutions sous régionale, s'est réuni à Brazzaville le 16 janvier 2017 pour élaborer une matrice des mesures de sortie de crise. Les Chefs d'État se sont aussi réunis en février 2017 à Djibloho pour outre évaluer l'état de mise en oeuvre du PREF-CEMAC, adopter cette fois – ci les mesures structurelles devant accompagner les ajustements à mettre en oeuvre, notamment le deuxième plan opérationnel du Programme Economique Régional couvrant la période 2017-2021 ainsi que le Schéma Directeur Régional d'Aménagement du Territoire.

Cameroun	Rencontre DUE Cameroun Mars 2018	En 2014 avec rotation staff en DUE, perte de dynamisme du Pacie. EN 2015-2016 blocage complet.
<p><b>• 13.0.5 – Les programmes régionaux de l'UE ont mis en œuvre les dimensions transversales</b></p> <p>Les dimensions transversales ont été mises en œuvre de façon opportuniste dans le cadre des projets du secteur. Un exemple est la prise en compte de la dimension genre dans le PRMN et celle de la gouvernance par Afritac, dans une acception « bonne gouvernance financière/transparence ». Les dimensions transversales n'ont donc pas été intégrées de manière systémique et systématique dans les projets, comme cela est attendu par la réglementation qui s'impose aux projets de l'UE. Les difficultés de mise en œuvre auxquelles ont eu à faire face les projets n'expliquent qu'en partie cette minimisation ; l'introduction des dimensions transversales se fait en général en opposition aux attentes et dispositions des partenaires de mise en œuvre et sont fréquemment omises pour simplifier le processus de formulation et d'exécution.</p>		
CEMAC +RDC+S TP	Fiche Action PACIE 2010	De nombreuses interventions du PACIE (interconnexion des administrations douanières, généralisation des procédures de transit, observatoire des pratiques anormales, élaboration de documents de vision et de planification, appui à la compétitivité des économies, convergence macro-économique, renforcement des capacités des ANE etc.) participent des principes de bonne gouvernance, problématique essentielle au niveau de l'AC. En appuyant directement les principales parties prenantes et/ou bénéficiaires d'une manière qui s'intègre à leurs propres programmes, le PACIE contribuera à la pérennité des résultats des activités de renforcement des capacités. L'approche fortement participative de l'instruction du PACIE augure bien de l'appropriation du programme par les principales parties prenantes (CER, EM, ANE). Les questions environnementales et de changement climatique seront abordés notamment dans les études de faisabilité des projets d'appui aux transports et infrastructures. Ces dernières intégreront des revues d'impact environnemental. Des campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA et la sécurité routière seront menées au profit des populations situées le long des principaux corridors. Les femmes étant fortement représentées dans le secteur agro-alimentaire, elles seront privilégiées et encouragées de manière à bénéficier des activités du volet qualité.
Région	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PACIE 10e FED	<b>Composante transversale</b> dont l'objectif est d'assurer la bonne coordination du programme avec <b>24% des ressources</b> planifiées ;
Gabon	Présentation PRMN – mars 2018 Libreville	20% des consultants formés sont des femmes : formation de 42 femmes 32% des nouveaux entrepreneurs accompagnés à titre pilote pour développer leurs affaires sont des femmes
Gabon	Afritac Document Programme 2017-2022	Gestion des finances publiques – Gestion des finances publiques. Les objectifs de l'assistance technique dans ce secteur étaient d'implanter les fondamentaux de la gestion des finances publiques, de renforcer la transparence et les cadres de programmation à moyen terme et d'améliorer la gestion des ressources naturelles. Dans le contexte des réformes de deuxième génération, des appuis supplémentaires seront vraisemblablement nécessaires pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie, les contrôles interne et externe et la gestion des risques budgétaires et fiscaux. Le Cameroun et le Gabon ont ainsi fait d'importants progrès dans ces domaines et mettent déjà en œuvre les budgets programmes. Le centre continuera à accompagner les pays de la CEMAC dans l'application des directives sous-régionales de gestion des finances publiques et les pays hors CEMAC à mettre en œuvre les dispositions des lois organiques relatives aux finances publiques. Améliorer le cadre légal des finances publiques et les processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget, ainsi qu'à renforcer la transparence. Les questions liées à la gestion des finances publiques comprennent aussi la gestion de la trésorerie, les contrôles internes et externes et la gestion des risques fiscaux. AFC continuera à aider les pays de la CEMAC à mettre en œuvre des directives régionales en matière de gestion des finances publiques. Améliorations des statistiques publiques : Renforcer l'élaboration et la diffusion des statistiques



des finances publiques en s'appuyant sur le Manuel des statistiques des finances publiques 2014 (MSFP 2014) et d'accompagner les pays dans leurs efforts pour améliorer la transparence des statistiques financières, en participant au système général de diffusion des données du FMI (e-GDDS en anglais). Dans le cadre du renforcement des capacités, plusieurs séminaires régionaux ont été organisés dans les domaines suivants : le contrôle budgétaire et le contrôle interne en 2015, le forum des hauts fonctionnaires du budget sur la déconcentration de l'ordonnancement en 2015, sur la transparence du processus budgétaire en 2016 et enfin sur la documentation budgétaire, avec la participation de la société civile de deux zones (AFRITAC Ouest 1 et AFRITAC Centre), en 2017. Principaux objectifs et résultats à atteindre au terme de la Phase III Dans le cadre du programme à venir, l'appui d'AFC accompagnera les six pays de la CEMAC, le Burundi, la République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe dans la mise en oeuvre des nouvelles lois organiques et des règlements comptables de 2nde génération. Cet effort portera sur quelques domaines techniques dont la gestion axée sur les résultats et la performance, la déconcentration de l'ordonnancement, le renforcement du contrôle interne, le renforcement des responsabilités financières des ministères sectoriels, l'amélioration de la comptabilité, et la gestion active de la trésorerie. L'effort portera aussi et plus généralement sur l'amélioration de la gouvernance financière, la promotion de la transparence et de la redevabilité ainsi que la crédibilité du budget. Au niveau régional La COBAC. Pendant la Phase II, l'appui d'AFC a permis des avancées dans la modernisation des normes prudentielles (fonds propres, contrôle interne et gouvernance des risques) et la formation des superviseurs bancaires à la supervision basée sur les risques. Par ailleurs, le cadre des rapports de contrôle sur site de la COBAC a été revue tout comme les directives pour la supervision sur site sur les risques informatiques pour mieux intégrer les priorités de supervision en fonction des risques. À l'instar de l'Afrique subsaharienne, les États membres d'AFC ont connu des défis macroéconomiques et financiers. Après une croissance robuste doublée d'une situation macroéconomique stable de 2010 à 2014, les programmes de développement économique et social des États membres sont confrontés à de nouveaux défis depuis 2015, avec notamment la chute vertigineuse des prix des matières premières qui s'est traduite par la montée des déficits et de l'endettement publics, ainsi que par l'accroissement des vulnérabilités des établissements bancaires et financiers. La consolidation budgétaire est en cours dans la plupart des pays membres d'AFC mais les pays membres sont confrontés à un vaste ensemble de défis liés à la gouvernance institutionnelle. Ainsi, des politiques budgétaires ambitieuses sont nécessaires pour préserver la stabilité macroéconomique et il est indispensable de procéder à des réformes structurelles pour rétablir une croissance forte et renforcer le climat des affaires et l'intégration régionale.

• **CJ3.1 – La coopération régionale de l'UE a atteint les résultats attendus**

La coopération régionale de l'UE n'a pas atteint les résultats attendus qui se concentraient, dans le domaine de l'intégration régionale économique sur deux aspects principaux :

- la construction d'un marché commun et le développement de la place de la région dans le commerce international ;
- la compétitivité et diversification des secteurs productifs.

Les résultats attendus ne se sont pas matérialisés, d'une part parce que les programmes PAIRAC, puis le PACIE et les initiatives intra-ACP ont été mis en échec de manière quasi systématique en Afrique centrale, avec des taux d'engagement et de contractualisation limités. Au terme du PAIRAC et dans l'attente de la formulation du PIR 10ème FED, aucun progrès notable n'avait été relevé dans la composante douanière où l'on notait la persistance du phénomène de la double taxation, des distorsions dans l'application du TEC, et de façon générale un problème de non application de la réglementation communautaire. Au terme de la période d'évaluation (2016) la faible mise en oeuvre du PACIE n'a pas permis de faire des progrès significatifs et les mêmes constats peuvent être faits. Les projets régionaux se sont transformés en projets multi-pays, avec des comités de pilotages nationaux qui ont primé sur les orientations de la stratégie de l'UE et celles du comité de pilotage régionale, comme pour le PRMN et le PIQAC. La mise en oeuvre de ces projets par contrat de délégation (avec l'ONUDI, en l'espèce) a pratiquement exclu la possibilité de recadrer les projets et les décisions prises localement, en même temps qu'elle a supprimé le dialogue de politique : les experts de



l'ONUDI ont accepté toutes les dérives dans la mesure où elles permettaient d'atteindre leurs obligations contractuelles de mise en œuvre des activités – et non d'atteinte des résultats. La CEMAC s'est peu impliquée dans ce programme en dehors d'une présence lors des comités de pilotages régionaux.

De plus, ces résultats – création d'un marché commun et intégration de la région dans le commerce international – sont régulièrement réaffirmés par les OR et leurs EM comme des objectifs clés pour la région, sans que cela ne génère d'actions concrètes et de résultats. En effet les deux OR n'ont pas mis en œuvre de politiques et encore moins de programmes pour contribuer à la création du marché commun, développer le commerce intrarégional et international, ni pour améliorer la compétitivité des entreprises et plus spécifiquement des PME régionales pendant la période sous revue.

La situation apparaît bloquée depuis des années et qu'il n'y a pas de perspective de progression sur ces résultats. La complexité des rapports de force économiques et politiques entre pays de la région, particulièrement cristallisés autour de la prédominance du potentiel d'exportation du Cameroun, n'est pas favorable à une évolution vers plus de libre-échange.

Le marché commun en Afrique centrale, même limité à la zone CEMAC ou à celle du PIR 10<sup>e</sup> FED (et du cadre de négociation de l'APE régional : CEMAC + STP et RDC) n'est pas une réalité de droit ou de fait, et la région demeure très faiblement intégrée dans le commerce international.

Au sein de la CEMAC, si la Zone de libre-échange est établie dans les textes communautaires, leur transposition dans les droits des EM pose problème. De plus de nombreuses barrières non-tarifaires demeurent. L'union douanière de la CEMAC n'existe que dans les textes communautaires. Le phénomène de double taxation demeure problématique dans la sous-région. La libre circulation des personnes, condition pour l'établissement d'un marché commun, n'a pas été une réalité sur la période de l'évaluation. En ce qui concerne la CEEAC, la mise en place d'une zone de libre-échange et d'une TEC commun avec la CEMAC sont des objectifs déjà formulés au début de la période d'évaluation et qui n'ont toujours pas été réalisés. Seuls trois pays-Cameroun-Congo et Gabon- des onze États-membres avaient rempli une condition importante préalable à l'effectivité de la ZLE, notamment en incorporant le Tarif préférentiel de la CEEAC (TP/CEEAC) à leurs lois de finances respectives. Les étapes additionnelles de l'intégration économique régionale au-delà de la ZLE : l'union douanière, le marché commun puis l'union économique monétaire, qui suppose notamment une convergence macro-économique, sont toujours hors de portée de la CEEAC. L'APE régional devait être un outil de la coopération européenne pour l'intégration économique régionale, à une échelle intermédiaire (CEMAC+). L'absence d'accord régional et la signature d'un APE intermédiaire avec le Cameroun n'a pas fait progresser la région du point de vue de l'intégration économique régionale.

Le commerce intrarégional, tout comme la place de la région dans le commerce international, n'ont pas du tout progressé au cours de la période évaluée. La région est même apparue fragile face aux chocs exogènes, par exemple face à la baisse des prix des matières premières sur la fin de la période.

Les diagnostics de 2008 et ceux de 2017 en matière de compétitivité des PME sont pratiquement identiques, notamment en matière de freins et de difficultés rencontrées (e.g. coût élevé des facteurs (énergie), difficulté à obtenir des prêts bancaires à des taux qui ne soient pas usuriers, politique fiscales nationales lourdes et peu différenciées). La coopération régionale de l'UE n'intégrait pas cette dimension de la compétitivité des PME en début de période (PAIRAC) et ne s'est pas donné les moyens de réaliser des progrès sur ce résultat étant donné les budgets alloués, la structure de coopération choisie et la faible dimension régionale des projets en question (PRMN, PIQAC).

#### • 13.1.1 - Les OR ont contribué à la création d'un marché commun et à l'intégration de la région au commerce international

Le marché commun en Afrique centrale, même limité à la zone CEMAC ou à celle du PIR 10<sup>e</sup> FED (et du cadre de négociation de l'APE régional : CEMAC + STP et RDC) n'est pas une réalité de droit ou de fait, et la région demeure très faiblement intégrée dans le commerce international.

Au terme du PAIRAC et dans l'attente de la formulation du PIR 10<sup>ème</sup> FED, aucun progrès notable n'avait été relevé dans la composante douanière où l'on notait la persistance du phénomène de la double taxation, des distorsions dans l'application du TEC, et de façon générale un problème de non application de la réglementation communautaire, certains EM prenant des dispositions constituant une entrave au libre-échange telle une nouvelle taxation de marchandises ayant déjà acquitté les droits de douane à l'entrée dans la zone CEMAC par exemple.

Au terme de la période d'évaluation (2016) la faible mise en œuvre du PACIE n'a pas permis de faire des progrès significatifs et les mêmes constats peuvent être faits. Au sein de la CEMAC, si la Zone de libre-échange, première étape de tout processus d'intégration économique, est établie dans les textes communautaires, leurs transpositions dans les droits des EM pose problèmes. De plus de nombreuses barrières non-tarifaires demeurent. L'Union douanière de la CEMAC, qui ajoute à la zone de libre échange

(ZLE) la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC), n'existe que dans les textes communautaires. Le phénomène de double taxation demeure problématique dans la sous-région. De plus, la libre circulation des personnes, condition pour l'établissement d'un marché commun, n'a pas été une réalité sur la période de l'évaluation. Une récente décision des chefs d'états de la CEMAC (octobre 2017) a rendu effective dans les textes cette libre circulation, donc la réalité a été infirmée durant la phase d'investigation sur le terrain. En ce qui concerne la CEEAC, la mise en place d'une zone de libre-échange et d'une TEC commun avec la CEMAC sont des objectifs déjà formulés au début de la période d'évaluation et qui n'ont toujours pas été réalisés. Seuls trois pays-Cameroun-Congo et Gabon- des onze États-membres avaient rempli une condition importante préalable à l'effectivité de la ZLE, notamment en incorporant le Tarif préférentiel de la CEEAC (TP/CEEAC) à leurs lois de finances respectives. Par ailleurs, seulement trois pays ont mis sur pied des comités nationaux chargés d'examiner les questions liées audit Tarif préférentiel, conformément aux clauses instituant la Zone de libre-échange. Les étapes additionnelles de l'intégration économique régionale au-delà de la ZLE : l'union douanière, le marché commun puis l'union économique monétaire, qui suppose notamment une convergence macro-économique, sont toujours hors de portée de la CEEAC. Les résultats qui devaient être obtenus sur la période pour la création d'un marché commun dans la région sont toujours attendus : avec entre autres la levée des barrières tarifaires et non-tarifaires qui entravent le commerce intrarégional, l'application effective des textes communautaires relatives à la libre circulation des biens, services, personnes et capitaux ; l'opérationnalisation de la ZLE-CEEAC, l'élimination des distorsions relatives au TEC CEMAC et l'adoption et l'application d'un TEC unique CEMAC-CEEAC, et l'harmonisation des politiques macro-économiques, monétaires et fiscales.

L'APE régional devait être un outil de la coopération européenne pour l'intégration économique régionale, à une échelle intermédiaire (CEMAC+). L'absence d'accord régional et la signature d'un APE intermédiaire avec le Cameroun a, du point de vue de l'intégration économique régionale, fragilisé la région.

Avec l'effet de cette inertie et du manque de progrès concrets, notamment en matière de barrières tarifaires et non tarifaires et la concentration des flux sur quelques produits, notamment pétroliers, le commerce intrarégional n'arrive pas à dépasser le seuil de 5% des échanges globaux de la région (selon les entretiens, sensiblement moins en se limitant aux statistiques douanières ou sensiblement plus en prenant en compte le secteur informel). La zone CEMAC a vu son excédent commercial de 1 685 milliards en 2015 reculé à 1210,6 milliards en 2016. Les exportations ont diminué de 18,9 % pour se fixer à 10738,2 milliards en 2016, en liaison avec une réduction des ventes notamment de pétrole brut (-25,5 % à 6 690,1 milliards), de méthanol et autres gaz (-13,7 % à 712 milliards), du bois (-2,3 % à 896,4 milliards), ainsi que de cacao (-2,9 % à 375,6 milliards). Quant aux importations, elles ont baissé de 17,5 % pour se situer à 9527,5 milliards en 2016. L'annuaire des statistiques du commerce extérieur de la CEEAC évalue le commerce intracommunautaire de la CEEAC à moins de 2%. Selon les données de la CNUCED (UNCOMTRADE) en matière d'échanges commerciaux intra-Africains, la CEEAC est la CER la moins performante du continent, puisque sa part des échanges avec les autres pays Africain dans le total de ses échanges est la plus faible du continent. Elle se situe à 9,3% pour la période 2007-2011, contre 7,7% et 8,3% respectivement pour les périodes 2001- 2006 et 1996-2000. Pour la période 2007-2011, la part des échanges intra-africains était respectivement de 23,1% pour la CAE, 16,4% pour la SADC, 14,2% pour la CEDEAO et 13,5% pour le COMESA.

Ces résultats – création d'un marché commun et intégration de la région dans le commerce international – sont cependant régulièrement réaffirmés par les OR et leurs EM comme des objectifs clés pour la région, sans que cela ne génère d'actions concrètes et de résultats. L'édification du marché commun et le renforcement de l'union douanière font ainsi partie des piliers du nouveau Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) élaboré en décembre 2016 par les chefs d'états de la zone CEMAC. En février 2017, lors de la 31<sup>ème</sup> session du conseil des ministres de la CEMAC, la phase II du plan Opérationnel régional (PER Phase II, 2017-2021) est adoptée.

La mission de terrain a confirmé que la situation est bloquée depuis des années et qu'il n'y a pas de perspective de sortie de crise. La complexité des rapports de force économiques et politiques entre pays de la région, particulièrement cristallisés autour de la prédominance du potentiel d'exportation du Cameroun, n'est pas favorable à une évolution vers plus de libre-échange.

Région	Note interne 2012	Par contre, aucun progrès notable n'est relevé dans la composante douanière ou l'on note la persistance du phénomène de la double taxation (absence de libre pratique), des distorsions dans l'application du TEC, et de la difficulté à appliquer la valeur transactionnelle. Pourtant, en matière douanière, la CEMAC dispose d'une architecture solide dans les textes et le Code des douanes communautaire offre tous les outils... permettant aux États Membres d'œuvrer dans une zone de libre-échange. Le problème essentiel reconnu par tous, est la non application des textes... règlements pourtant arrêtés et approuvés. Sous de prétextes divers, chaque État-Membre prend des dispositions
--------	-------------------	--

		<p>constituant une entrave au libre echange : nouvelle., taxation de marchandises ayant deja acquitte les droits de douane a l' entree dans la zone CEMAC, distorsions dans l' application des textes, non-respect de l' application de la valeur OMC, application divergentes des regles d' origine.</p> <p>Marché commun CEEAC - La zone de libre-echange programme en juillet 2004 et decembre 2007 n'est toujours effective. Il existe une quasi meconnaissance des instruments de cooperation commerciale de la CEEAC, taut par les administrations que par les operateurs economiques de la sous-region.</p> <p>Le troisieme pilier du projet de marche commun regional, la libre circulation des personnes reste l'un des maillons foibles du processus d'integration en AC. Depuis 2009, ce projet n'a pas connu d'evolution majeure. (...)</p> <p>Le programme statistique de la CEMAC, adopte en 2009 par le Conseil des Ministres, a connu un debut de mise en reuvre de son valet prix, grace au financement de la cooperation fran-aise. Mais faute de financement complementaire, les autres activites n'ont pu se concretiser. Par ailleurs, le Co:nseil des Ministres a adopte, en 20 10, les Directives relatives aux statistiques du commerce exterieur. Mais la mise en reuvre n'est pas non plus effective. (...)</p> <p>Le chantier du valet convergence macro-economique et surveillance multilaterale reste totalement ouvert. De nombreux defis doivent etre releves par la Commission de la CEMAC au regard des evolutions dans les Etats membres dans le domaine des reformes de la gestion des finances publiques, de l'insuffisance des capacites des Cellules nationales, chevilles ouvrieries de la surveillance multilaterale, de la capacite de la Commission ( financieres et humaines) a mettre en ceuvre les actions et a apporter son assistance technique aux Etats membres, notamment clans les nouveaux domaines que sont les finances publiques, les statistiques sur les services, les comptes nationaux, etc. pour lesquels les competences sont actuellement inexistantes au sein de la Commission de la CEMAC.</p>
Région	PIR 2009-2013, 2008	<p>Les pays de la region Afrique centrale ont mandate la Commission de la CEMAC et le Secretariat general de la CEEAC pour les representer lors des negociations de l'accord de partenariat economique avec l' UE. En effet, le volet commercial de l' accord de Cotonou a expire au 31 decembre 2007. L'APE en negociation doit remplacer ce volet dans une perspective d'integration regionale et de developpement economique. En decembre 2007, le Cameroun a paraphe un accord interimaire vers un APE complet, concretise par une signature en janvier 2009. Les negociations continuent neanmoins sur une base regionale avec l'objectif de disposer d'un accord regional complet.</p> <p>Face a des economies peu integrees et a un commerce intra regional limite, l'un des objectifs principaux de l' APE est de creer les conditions d'un renforcement de l'integration des economies de la region et de l' accroissement du commerce intra regional, notamment par l' harmonisation des regles liees au commerce et leur mise en a:uvre effective. La mise en place de regles d'origine plus flexibles qui repondent aux besoins specifiques de la region devrait egalement permettre de meilleures synergies economiques entre les economies de la region.</p> <p>L'APE ouvre des opportunités pour les pays de la region et constitue egalement un instrument «d'engagement conjoint» et d'action concertee entre l'Afrique centrale et l'UE pour acclereler la reduction des obstacles au commerce et renforcer le processus d'integration regionale. Il y a une coherence claire entre l'APE et l'agenda d'integration, notamment pour la CEMAC qui dispose d'un arsenal reglementaire assez abo uti dans de nombreux domaines (concurrence, union douaniere, investissement).</p> <p>L'harmonisation douaniere deja entarnee entre la CEMAC et la CEEAC prend particulierement en compte la RDC et Sao Tome e Principe qui font partie de la configuration de l' APE de l'Afrique centrale. Elle constitue egalement des defis pour tous les pays de la region. Face aux faiblesses structurelles, au manque de competitivite des economies de la region eta un milieu des affaires peu favorable, les opportunités demarche qui s'ouvrent avec l'APE seront mieux exploitees si les contraintes au niveau de l'offre sont assouplies par des mesures d'appui a la mise a niveau des secteurs productifs, a l'amelioration</p>

		<p>du cadre des affaires et des infrastructures. Dans cette perspective, au cours des negociations APE, un Document d'orientation conjoint Afrique centrale/Union europeenne (DOC) a ete signe par les deux parties. Il a pour objectif la recherche de synergies entre les engagements mutuels agrees dans l' APE et les instruments de cooperation en vue de soutenir «un accroissement quantitatif et qualitatif des biens et services produits et exportees par l' Afrique centrale», avec l'indication des domaines prioritaires.</p> <p>Un Fonds regional APE - le FORAPE - est envisage pour faciliter la coordination et la mise en reuvre des appuis lies a l'APE (provenant de la CE, des Etats membres de l'UE, des Etats membres de la region, des organisations internationales et d'autres bailleurs potentiels). A cet effet, un texte constitutif est en cours de preparation et devrait etre presente a la XIVE Conference des Chefs d'Etat de la CEEAC prevue en 2009.[...]</p> <p>Domaine de concentration «Integration economique et commerciale et accompagnement de l' APE»</p> <p>L'objectif global du premier secteur de concentration, est d'appuyer l'Integration economique et commerciale et l'accompagnement de l'APE en Afrique centrale dans un contexte de bonne gouvernance regionale.</p> <p>L'objectif specifique consiste a approfondir le processus d'integration economique regionale dans un cadre de gouvernance regionale, tout en appuyant l'insertion de la region dans l'economie mondiale et en soutenant les efforts pour augmenter la competitivite econornique et le developpement de politiques sectorielles.</p> <p>Les resultats poursuivis par la region sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) un marche commun de l'Afrique centrale plus integre qm tient compte des processus d'harmonisation des politiques commerciales et tarifaires entre la CEEAC et la CEMAC;</li> <li>(ii) une competitivite des secteurs productifs renforcee, une base economique plus diversifiee et des conditions de commerce et de transit ameliorees;</li> <li>(iii) un cadre de surveillance multilaterale harmonise en vue d'un approfondissement de la convergence economique;</li> <li>(iv) des politiques sectorielles harmonisees, y inclus les politiques agricoles;</li> <li>(v) des mesures d'accompagnement de l'APE mises en reuvre, y inclus les mesures contribuant a l'absorption de l'impact fiscal net dans le cadre des reformes fiscales;</li> <li>(vi) des capacites des institutions regionales renforcees.</li> </ul> <p>Pour ce faire, 5 axes sont identifies, ainsi que les activites principales envisageables. Ces activites seront precisees dans le cadre de la feuille de route etablie par la region, ainsi qu'en fonction de l'analyse partagee entre la region et la CE a propos de la faisabilite institutionnelle, technique et financiere des actions et de leur modalites de mise en reuvre:</p> <p>A) Construction du marche commun</p> <p>approfondissement de l'union douaniere a travers ses differents instrmnents, notamment (i) la convergence tarifaire entre le TEC CEMAC et les tarifs de la RDC et de Sao Tome e Principe, ainsi que la contribution a l'analyse des problemes d'harmonisation des politiques commerciales entre la CEMAC et la CEEAC; (ii) la mise en place de procedures permettant la suppression de la double taxation; (iii) la poursuite de l'informatisation et de l'interconnexion des douanes en Afrique centrale; adoption et mise en reuvre des reformes douanieres necessaires pour faciliter les echanges, en conformnite avec les principes etablis dans le cadre d'instrmnents internationaux (notamment la Convention de Kyoto revisee et le cadre de normes de l'OMD), ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'APE; mise en place effective du marche commun, notamment la libre circulation des personnes (y compris la thematique transfrontaliere) et des services; l'harmonisation/convergence de la fiscalite directe et indirecte; l'efficacite du cadre de regulation des activites du marche, notamment de la concurrence, des investissements et de la propriete intellectuelle; d'une maniere generale, la mise en place des regles liees au commerce (y compns l'harmonisation des regles en matiere de marches publics).</p> <p>En complementarite, la region s' engage a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser la mise en place d'une union douaniere effective entre les huit pays</li> </ul>
--	--	--



		<p>de la configuration Afrique centrale a travers la convergence tarifaire (TEC) et la vulgarisation des instruments de cooperation commerciale;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rendre efficace le cadre de regulation des activites de marche a travers une meilleure application de la legislation communautaire et son adaptation aux besoins des acteurs et evolutions en cours.</li> </ul>
CEMAC	Réunion des ministres des finances de la zone franc comite de convergence rapport de printemps 2017	<p>Situation économique dans la CEMAC</p> <p>La poursuite des chocs pétrolier et sécuritaire auxquels les pays de la CEMAC ont fait face au cours de l'année 2016 a eu des répercussions défavorables sur la situation macroéconomique. Cette situation a été caractérisée en 2016 par une dégradation de la croissance économique, une détérioration des comptes publics et des comptes extérieurs, une situation monétaire peu favorable et une baisse des tensions inflationnistes. Conscients de la nécessité de sortir ensemble de ce marasme économique, les Chefs d'Etat de la zone se sont retrouvés le 23 décembre 2016 à Yaoundé pour donner des orientations pour la sortie de crise. Sur la base de ces orientations, un Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) a été élaboré et constitue un cadre de référence à l'élaboration des programmes-pays que chaque État devra négocier avec les Institutions de Bretton-Woods. En 2016, la croissance du PIB réel a ralenti pour atteindre 0,1% contre 1,9 % en 2015, en raison de la baisse de la production pétrolière et du ralentissement du secteur non pétrolier. Ainsi, le secteur pétrolier a contribué négativement à hauteur de 1,5 point à la croissance, alors que l'apport du secteur non pétrolier a été positif de 1,6point.</p> <p>Par pays, le rythme de l'activité économique a été soutenu en Centrafrique (+5,1 % contre +4,8 % en 2015). Il a ralenti au Cameroun (+5,1 % contre 5,9 % en 2015) et au Gabon (+2,1 % contre +3,9 % en 2015). Le PIB a reculé dans les autres pays, notamment au Congo (-2,0 % en 2016 contre +2,6 % en 2015), en Guinée Équatoriale (-8,0 % en 2016 après -9,5 % l'année précédente) et au Tchad (-4,3% en 2016 contre +2,5 % en 2015).</p> <p>En définitive, la gestion des finances publiques dans les États membres de la CEMAC en 2016 s'est traduite par une détérioration des comptes publics, avec un creusement du déficit du solde budgétaire, base engagement, hors dons, à 1895,7 milliards contre 1 545,7 milliards en 2015. Comme en 2015, tous les pays ont enregistré un déficit en 2016: au Cameroun (-1,6 % du PIB), en Centrafrique (-4,1 % du PIB), au Congo ( -7,1 % du PIB), au Gabon (-5,2 % du PIB), en Guinée Équatoriale (-7,4 % du PIB), et au Tchad (-5,5 % du PIB).</p> <p>Au niveau des échanges extérieurs, le déficit des transactions courantes hors dons de la CEMAC s'est fixé à 4732,8 milliards (-10,7 % du PIB) en 2016 contre 5846,4 milliards (-12,9 % du PIB) un an plus tôt, suite principalement à la contraction de l'excédent commercial et de celui des transferts courants. En effet, l'excédent commercial de 1 685 milliards en 2015 a reculé à 1210,6 milliards en 2016. Les exportations ont diminué de 18,9 % pour se fixer à 10738,2 milliards en 2016, en liaison avec une réduction des ventes notamment de pétrole brut (-25,5 % à 6 690,1 milliards), de méthanol et autres gaz (-13,7 % à 712 milliards), du bois (-2,3 % à 896,4 milliards), ainsi que de cacao (-2,9 % à 375,6 milliards). Cette baisse est toutefois atténuée par l'augmentation des ventes de café (+5,7 % à 36,5 milliards) et de manganèse (+45,7 % à 450,4 milliards). Quant aux importations, elles ont baissé de 17,5 % pour se situer à 9527,5 milliards en 2016.</p> <p>Le PREF a édicté des actions rapides, vigoureuses et coordonnées, à mettre en œuvre aussi bien au niveau national que sous-régional, pour la stabilisation du cadre macroéconomique et une transformation structurelle et profonde des économies de la Sous-région, afin d'en renforcer la résilience et de les placer sur le chemin de l'émergence. Il est articulé autour de 5 piliers dont les principales mesures se déclinent comme suit :Le premier pilier concerne l'ajustement budgétaire en vue de la consolidation des finances publiques et a pour objectifs: -la rationalisation et l'amélioration de la qualité de la dépense</p>

		<p>par la conduite de politiques budgétaires ciblées en matière de dépenses publiques, Comité de convergence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-une mobilisation accrue des recettes non pétrolières à travers le renforcement de l'administration et de la politique fiscales et,</li> <li>-l'amélioration de la coordination des politiques budgétaires à travers la mise en œuvre des directives des finances publiques et le nouveau dispositif de surveillance multilatérale.</li> </ul> <p>Le deuxième pilier porte sur les Politiques monétaires et système financier et visent notamment :-la reconstitution des réserves de change à travers, entre autres, une application rigoureuse de la réglementation de change et les mesures conservatoires prévues aux statuts de la BEAC, une accélération du rapatriement des avoirs tant par les Etats que par les sociétés multinationales, et -un recours aux concours financiers additionnels de la Communauté financière internationale. Le troisième pilier relatif aux réformes structurelles vise principalement :-l'amélioration du climat des affaires par des mesures incitatives à mettre en œuvre pour faciliter la création d'entreprises, une fiscalité attractive, la disponibilité de main d'œuvre en qualité et en quantité, la lutte contre la corruption, l'accès aux marchés publics, l'accès au crédit bancaire, le droit de propriété etc., -la diversification économique en mettant en œuvre des mesures pour augmenter le potentiel économique et améliorer la compétitivité. Le quatrième pilier a trait à l'accélération de l'édification du marché commun et propose des mesures visant à :-renforcer l'union douanière, rendre effective la libre circulation et le droit d'établissement, et -encourager la mise en œuvre des projets intégrateurs. Enfin, le renforcement de la Coopération internationale constitue le cinquième pilier et concerne les négociations bilatérales avec le FMI d'un programme de stabilisation pour mieux structurer les efforts d'ajustement des États mais aussi avec tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue d'obtenir un large accès aux financements concessionnels et non concessionnels.</p>
CEMAC +	Fiche action PACIE 2010	<p>La mise en oeuvre de l'Accord implique l'opérationnalisation d'une zone de libre-échange et l'adoption d'un tarif extérieur commun (TEC).</p> <p>Du fait de la faiblesse ou l'absence de politiques et de réglementations communautaires et/ou de leur application discrétionnaire, la construction du marché commun reste largement en deçà des ambitions affichées par la région. En outre, au niveau de la CEMAC, l'effectivité de l'union douanière est restreinte par des procédures douanières discrétionnaires et la double taxation persiste. Avec l'effet combiné des nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires et la concentration des flux sur quelques produits, le commerce intra régional n'arrive pas à dépasser le seuil de 5% des échanges globaux de la région.</p> <p>Au vu des rapports officiels de la CEMAC, la surveillance multilatérale qui permet de mesurer le degré de convergence des économies et de documenter l'état de stabilité et de croissance macroéconomique de la région n'est pas encore pleinement fonctionnelle. Les programmes triennaux de convergence de quatre des Etats membres (EM) n'ont toujours pas pu être élaborés. L'harmonisation des directives dans le domaine des finances publiques s'impose afin de renforcer l'efficacité, la sécurité, la transparence et la maîtrise du système de gestion des finances publiques dans les six pays de la CEMAC. L'absence et/ou la disparité de la qualité des statistiques collectées affaiblissent considérablement le fonctionnement de la surveillance multilatérale. Par ailleurs, l'inclusion de la République Démocratique du Congo (RDC) et de Sao Tomé et Príncipe (STP), deux Etats non-membres de la CEMAC et de la zone Franc, dans la dynamique de convergence appelle à une prise en compte de leurs spécificités. Malgré les appuis apportés depuis le 9ème FED aux Communauté économique régionale (CER) et à leurs Etats membres (EM), on observe une faiblesse résiduelle des capacités en ressources humaines et institutionnelles (faiblesse des politiques et stratégies; faiblesse des ressources de négociations, d'appui à la mise en oeuvre et au suivi des accords). Ceci est le cas pour les processus de l'Accord de partenariat économique (APE) et de l'intégration régionale qui requièrent une plus grande implication et appropriation par le secteur privé et la société civile.</p>

Région	<p>Conclusions sur le Document de Stratégie Régionale (DSR) et du Programme Indicatif Régional (PIR) pour la période 2008-2013 (10ème FED) Afrique centrale</p> <p>Assemblée parlementaire ACP-UE 2010</p>	<p>Analyse du DSR/PIR Afrique centrale</p> <p>Le DSR/PIR 2008-2013 a été publié de manière très tardive, ce qui pose problème notamment pour la lisibilité de la stratégie européenne dans la région. Selon la Commission européenne, ces retards sont dus aux problèmes rencontrés lors des consultations simultanées avec les deux organisations régionales concernées. Elles n'ont pu se concerter qu'à partir de février 2009 pour décider de leur rôle respectif et du partage des ressources. Cependant, trois projets sont en préparation: sur le domaine paix et sécurité; les ressources naturelles et l'intégration régionale. D'autres projets sont toujours en cours au titre du 9ème FED. En raison de ce retard dans la préparation du DSR/PIR, la révision à mi-parcours est aussi reportée d'une année.</p> <p><b>L'Assemblée souligne que davantage d'efforts devraient être mis en oeuvre pour promouvoir la coordination des deux organisations régionales et intensifier le projet commun d'intégration régionale, ce qui contribuerait aussi à éviter ces retards de programmation, qui ne vont pas dans le sens d'une meilleure prévisibilité et efficacité de l'aide, provoquant notamment des problèmes dans le déboursement des fonds du FED en Afrique centrale.</b></p> <p>Par ailleurs, il apparaît que <b>de très nombreux programmes, au sein du premier secteur de concentration, sont consacrés à l'amélioration des normes (en matière commerciale, sanitaire, de services, l'investissement, etc.) plutôt qu'à la mise en oeuvre de projets concrets. Or, si l'harmonisation et la modernisation des normes sont des éléments essentiels, la création de réelles synergies régionales se fera davantage par la production et l'échange que par la norme.</b></p> <p><b>Les négociations pour un APE régional en Afrique centrale sont pour l'instant au point mort. Or la plus grande partie de la stratégie élaborée dans le DSR concerne l'accompagnement des APE.</b> Pour la Commission, le lien entre l'APE et le PIR a été discuté lors de la préparation du DSR en partant de l'hypothèse qu'il y aura un accord, et que le PIR reste flexible. Il reste néanmoins essentiel que des mécanismes soient élaborés en amont afin d'assurer l'accompagnement efficace de la région si celle-ci choisit de conclure un APE. Il faudrait notamment mieux identifier les aspects spécifiques à prendre en compte de manière prioritaire. <b>En parallèle, la région ne saurait être pénalisée par la stagnation des négociations ou par le choix de ne pas avancer davantage dans les processus de négociation de l'APE, et ce ni financièrement, notamment en ce qui concerne les fonds octroyés par le FED au titre de l'Aide au commerce, ni en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes, qui doivent rester cohérents vis-à-vis de la réalité de la région.</b></p> <p>Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne sont quasiment jamais mentionnés dans le DSR, ce qui est inacceptable car le FED est le premier instrument d'aide de l'UE aux pays ACP, et sa priorité doit être la réalisation des OMD. <b>Le premier domaine d'intervention est le domaine commercial, mais à aucun moment ses conséquences sur l'emploi et la pauvreté ne sont envisagées. Il est pourtant essentiel, et c'est l'objectif affiché des APE, de mettre le commerce au service du développement.</b> Des actions plus concrètes et avec un impact direct sur la réalisation des OMD devraient être programmées, notamment dans le domaine de la santé ou de l'éducation, en cohérence avec l'Instrument de Coopération au Développement et l'engagement politique de consacrer 20% des ressources à la santé et à l'éducation fondamentale. <b>Même dans les domaines commerciaux, l'impact sur la population, notamment en termes d'emploi, est essentiel, afin que les populations s'approprient le processus d'intégration régionale en cours et mesurent les bénéfices des politiques mises en oeuvre conjointement par l'UE et la région Afrique centrale.</b> Selon la Commission, le but ultime de la stratégie régionale est la réduction de la pauvreté (OMD 1). La Commission souligne que des programmes plus concrets, notamment pour favoriser l'emploi, seront élaborés, même si cette thématique n'est <b>pas directement mentionnée dans le PIR. Il est cependant regrettable que tel ne soit pas déjà le cas, d'autant plus que les programmes indicatifs nationaux ne permettent pas de compenser</b></p>
--------	--	---

		<p><b>les lacunes actuelles du PIR en matière de soutien à la réalisation des OMD.</b></p> <p>Un thème important mériterait d'être davantage mis en avant dans le document, c'est celui de l'agriculture, en lien avec la souveraineté alimentaire (alors que l'OMD 1 est la lutte contre la pauvreté et la faim). Il s'agit d'un thème qui fait directement le lien entre commerce (dans sa dimension d'amélioration et de diversification des productions agricoles, de création de valeur ajoutée, de sortie de la monoculture d'exportation), développement (amélioration de l'autosuffisance alimentaire et de la santé des populations, création d'emplois) et protection de l'environnement (développement de nouvelles techniques de culture plus économes en eau, protection des sols, etc.). L'agriculture est d'ailleurs l'un des principaux objectifs mis en avant par le <b>Document d'Orientation Conjoint (DOC)</b>, un document essentiel car il représente réellement un axe stratégique élaboré conjointement par l'UE et la région Afrique centrale.</p> <p><b>Recommandations</b></p> <p><b>Renforcer l'intégration régionale est certainement une priorité justifiée, notamment pour les pays enclavés de la région. Cependant il faut maintenir une forte vigilance, afin que les négociations sur les Accords de Partenariat Economique n'aillent pas à l'encontre de l'objectif d'intégration régionale.</b> En outre la région est particulièrement affectée par la crise économique mondiale puisqu'elle exporte des matières premières dont la demande a baissé sur le marché mondial. Cela prouve, si besoin était, la nécessité de développer les capacités de transformation des matières premières et la diversification de ces économies dépendant souvent d'une seule richesse. Or, malgré les retards dans l'adoption du DSR, il semble que cet élément fondamental n'ait pas été pris en compte. Le DSR devrait ainsi développer une stratégie claire d'accompagnement au commerce pour les pays de la région afin de promouvoir la création d'emploi et le développement.</p>
Region	Revue de mi-parcours FED 2011	<p>En matière d'intégration économique et commerciale, la région Afrique Centrale reste la moins intégrée du continent africain et peu d'avancées effectives ont été enregistrées ces dernières années. Les contraintes à l'intégration et les conséquences / coûts de transaction qu'elles induisent sont toujours d'actualité : l'absence de convergence réelle des économies, les entraves à la libre circulation des biens et des personnes, la faible dotation en infrastructures de base par rapport aux autres régions du continent et la faible interconnexion</p> <p>des réseaux nationaux de transport entre pays de la région constituent des obstacles à l'intégration physique et économique.</p> <p>Malgré les efforts de la CEMAC, notamment sur les chantiers de l'union douanière et du marché commun, des progrès restent à faire et un problème essentiel demeure l'application partielle par les Etats des textes et règlements. La zone de libre-échange de la CEEAC n'est toujours pas effective. Les deux organisations régionales ont abouti à un consensus sur plusieurs paramètres normatifs pour la libéralisation des échanges et l'harmonisation des tarifs extérieurs. L'adoption en 2010 du <i>Programme Economique Régional 2010-2025 (PER)</i> par la CEMAC, qui vise à transformer la zone CEMAC dans un espace émergent à l'horizon 2025, est l'élément nouveau essentiel depuis la signature des DSP/PIR.</p>
Région	Note interne 2011	<p>Les négociations APE entre l'UE et l'Afrique Centrale ont été suspendues en février 2009 par cette dernière pour cause de divergences sur les mesures d'accompagnement de l'APE, mais aussi de manque d'orientations politiques données aux négociateurs d'Afrique Centrale. Elles ont été relancées par la réunion des Ministres en charge des négociations et les Ministres Ordonnateurs Nationaux du FED de la configuration négociante Afrique Centrale, à Douala le 22 février 2010. Les négociations au niveau des experts ont repris en décembre 2010. Cette réunion faisait suite à la réaffirmation de l'engagement de la 1<sup>o</sup>me Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, du 16 au 17 janvier 2010, de conclure, avec l'UE, un APE régional prenant en compte le volet développement.</p> <p>Les principales orientations ministérielles sur les négociations APE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* considérer le niveau d'ouverture de 60% comme base de négociation réaliste au regard du niveau de développement de la région ;</li> <li>* Fixer la période transitoire de 20 ans dont 5 ans de période préparatoire;</li> <li>* Obtenir un accord sur une méthode commune de calcul de l'impact fiscal net;</li> </ul>



		<p>* Inclure dans l' APE les dispositions relatives au commerce des services et a la mise a niveau des entreprises de la sous-region ;</p> <p>* Se referer aux travaux en cours « Tous ACP » en vue d'adapter des regles d'origine communes et elargir Jes possibilites de cumul a tousles pays ACP et pays voisins du Groupe ACP;</p> <p>* Revoir le Document d'Orientation Conjoint ensemble en vue de degager un consensus sur sa m1se en ceuvre;</p> <p>* Revisiter la feuille de route des negociations realistes et flexibles de negociations avec la partie europeenne. (...)</p> <p>!orientation concernant le niveau d'ouverture, a constitue un pas en arriere, etant donne que l'offre de fevrier 2009 de l'Afrique Centrale etait a 71 %. (...)</p> <p>La rencontre de negociation AC-UE tenue a Bruxelles du 31 Janvier au 4 Fevrier 2011 , a vu l'engagement conjoint des deux parties pour !elaboration d'un Programme Regional d'Accompagnement du Developpement dans le cadre de l'APE (PRADA) permettant l' operationnalisation du « DOC ». (...)</p> <p>Cette phase aura comme resultat principal l' identification du programme regional, ses declinaisons nationales, dans le but de prendre en compte les besoins des Etats de la region pour l' operationnalisation du « DOC ». (...)</p> <p>L' analyse preli:minai:re des faiblesses relevees dans la region Afrique Centrale dans le cadre de l'APE a permis d'articuler l'ebauche du PRADA autour de trois axes strategiques d' intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la competitivite et diversification des secteurs productifs ;</li> <li>• Renforcement des capacites demise en reuvre des regles et obligations prevues dans l'Accord, y compris l'appui institutionnel, le renforcement de !integration regionale, le developpement du commerce et la mise en conformite avec les norrnes SPS /OTC ;</li> <li>• Realisation des ajustements indispensables et appui a la mise en reuvre et suivievaluation de l'APE. Les deux premiers axes strategiques sont destines a renforcer l'i:mpact positif de l'APE tandis que le troisieme axe devra permettre a la region de minimiser !'impact negatif de l' APE et de faciliter la mise en reuvre du programme.</li> </ul>
	PER CEMAC 2009-2015 2008	<p>LePER- Programme economique regional de la CEMAC (2009- 2015), dont le rapport d'etape vient d'etre adopte le 30 janvier 2009 par la Conference des Chefs d'Etat, represente le cadre le plus structure presente par la region au niveau economique et social. L'objectif du PER .est d'accompagner et de faciliter le cheminement entre la situation actuelle et la vision prospective. Quatre axes strategiques en constituent l'ossature:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gouvernance et stabilite macroeconomique;</li> <li>• creation d'un marche commun;</li> <li>• renforcement des infrastructures physiques;</li> <li>• renforcement des infrastructures et services de soutien.</li> </ul> <p>Le choix des axes strategiques replete le diagnostic valide par les Etats membres de la CEMAC et etaye par un modele macroeconomique. La mise en ceuvre simultanee de tous ces axes strategiques est consideree necessaire par la CEMAC pour promouvoir une croissance forte, durable et mieux repartie et pour assurer la transition entre le present et le statut d'economie emergente. Chacun des axes du PER est decline en un ensemble d'actions prioritaires pour son operationnalisation.</p>
CEMAC	Note FMI 2015	<p>Les services du FMI ont relevé que la Commission de la CEMAC restait confrontée à des défis majeurs. La Commission a quitté son siège depuis 2013, ce qui entrave ses capacités opérationnelles. Malgré les contraintes qu'elle subit, elle a persévéré et lancé des réformes importantes, notamment l'adoption d'une nouvelle structure de contrôle régionale, l'harmonisation des politiques nationales en vue de réduire les barrières non tarifaires au commerce intra-régional et l'intégration des politiques douanières nationales dans une politique régionale commune. Avec l'entrée en vigueur en août 2014 (avec deux ans de moratoire) de l'Accord de partenariat économique (APE) entre le Cameroun et l'Union européenne, il faudrait adopter un APE à l'échelle de la région pour éviter le risque qu'un démantèlement tarifaire entre le Cameroun et l'Union européenne compromettre le commerce intrarégional. Les services du FMI ont encouragé la Commission à coordonner ses efforts</p>

		<p>avec ceux des États membres de façon à améliorer le climat des affaires et garantir la libre circulation des biens et des personnes.</p> <p>Il est important de disposer de données statistiques solides pour mettre en œuvre la politique économique. Des efforts louables ont certes été déployés pour préparer des indicateurs de solidité financière, mais les progrès sont freinés par le manque de moyens au sein de la BEAC et dans les offices nationaux des statistiques. Cette situation est aggravée par les difficultés de coordination entre les institutions régionales et nationales. Pour améliorer la fourniture de données, la BEAC pourrait envisager de mettre en place un système de préparation et de partage des statistiques, analogue à celui utilisé dans la banque régionale d'Afrique de l'Ouest.</p> <p>Les autorités ont souligné qu'elles avaient déployé des efforts considérables pour améliorer les statistiques régionales. La BEAC a pratiquement achevé une base de données économiques et financières sur la région, qui devrait être opérationnelle en 2016. Elles ont cependant relevé des difficultés à recueillir des données au niveau national du fait de l'insuffisance de données dans certains pays membres.</p> <p>[ ... ]</p> <p>Le nouveau cadre de convergence peut contribuer à renforcer la gestion macroéconomique régionale. Il constitue un progrès, mais ses critères requièrent un renforcement du mécanisme de contrôle, avec la participation des autorités régionales et nationales. Les services du FMI souscrivent au projet de la Commission de créer un mécanisme d'épargne budgétaire pour faire face aux chocs à venir sur les recettes. Les autorités de la CEMAC devraient renforcer la coordination et l'harmonisation régionales, et notamment transposer les six directives de la CEMAC sur la gestion des finances publiques.</p> <p>Les autorités régionales et nationales devraient favoriser l'intégration régionale en renforçant les institutions de la CEMAC. Des institutions régionales efficaces pourraient encourager les efforts visant à diversifier la croissance, améliorer la coordination des politiques publiques et favoriser le développement du secteur financier. Plusieurs institutions ne disposent pas des moyens humains et financiers nécessaires pour contribuer efficacement à la création d'un marché commun intégré. 53. Les carences des statistiques régionales restent préoccupantes. Les autorités régionales (la BEAC et la COBAC) ont certes fait des efforts pour améliorer la qualité des principales données économiques, mais des lacunes importantes demeurent. Dans le contexte économique actuel, il est essentiel de disposer d'informations statistiques actualisées et de qualité pour mettre en œuvre les politiques économiques</p>
Région	Description de l'Action projet Poursuite Hamonisation 2017	<p>Cependant beaucoup reste à faire pour l'édification d'un marché commun de l'Afrique Centrale. On peut relever entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la levée des barrières tarifaires et non tarifaires qui entravent le commerce intra-communautaire ;</li> <li>- l'application effective des textes communautaires relatifs à la libre circulation des personnes dans les Etats membres;</li> <li>- l'opérationnalisation de la Zone de Libre Echange de la CEEAC;</li> <li>- l'opérationnalisation des mécanismes de compensation dans les CER ;</li> <li>- l'élimination des distorsions relatives au TEC et l'application de la libre pratique;</li> <li>- l'adoption et l'application d'un TEC unique CEMAC-CEEAC;</li> <li>- l'harmonisation des politiques macro-économiques, monétaires et fiscales.</li> </ul>
CEMAC	Fiche présentation CEMAC, UE 2017	<p>Le programme économique régional de la CEMAC pour 2010-2025 a été présenté au sommet de Bangui de janvier 2010. Il vise à "faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain"<sup>5</sup>. Ceci est décliné en trois piliers: "La CEMAC sera à l'horizon 2025 une triple puissance: une puissance énergétique, une puissance métallurgique et une puissance verte". Trois phases ont été définies, et des plans ont été élaborés</p>

<sup>5</sup> Résumé exécutif du Programme Economique Régional de la CEMAC 2010-2015

		<p>pour chaque phase: la Phase 1 (2010-2015), la Phase 2 (2016-2020), la Phase 3 (2021-2025).</p> <p>Le 19 septembre 2011, un nouveau cadre harmonisé des finances publiques des Etats de la CEMAC est introduit par six directives qui devraient être transposées dans les droits nationaux au plus tard le 31 décembre 2017<sup>6</sup>.</p> <p>En 2013, le siège de la CEMAC est provisoirement évacué de Bangui, à cause de la crise en République Centre Africaine. Entre 2013 et 2016 la CEMAC n'a pas de lieu d'installation, ce qui a fortement impacté et entravé les activités de l'organisation régionale. Du 25 février 2016 jusqu'à l'expiration de la présidence équato-guinéenne, la Commission de la CEMAC était provisoirement hébergé à Malabo. En juin 2017 la conférence des Chefs d'Etats a décidé son retour à Bangui.</p> <p>En juin 2013, une décision prévoyant la libre circulation des personnes dans la zone CEMAC à partir du 1er juin 2014 est signée à la conférence des Chefs d'Etat à Libreville "La circulation des ressortissants des Etats membres de la CEMAC est libre sur l'ensemble de l'espace communautaire à partir du 1er Juin 2014 sous réserve de la présentation d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport délivré par un Etat membre et en cours de validité"</p> <p>En juillet 2016 et après une longue impasse dans les négociations régionales relatives à l'APE, les Commissaires Mimica and Malmström ont suggéré de relancer les négociations régionales relatives à l'APE sur la base de l'APE intérimaire avec le Cameroun. Le 3 Mars 2017, la 16ème du "Comité Ministériel des Négociations APE (COMINA)", a eu lieu à Douala, les ministres ont déclaré préférer négotier pour rejoindre le cas échéant l'accord intérimaire avec le Cameroun et que des négociations en vue d'un accord régional n'aurait pas lieu.</p> <p>Les pays de la CEMAC connaissent depuis 2016 une crise économique particulièrement sévère alors que les cours du pétrole ont chuté et que les dépenses des états notamment dans le secteur de la sécurité ont, elles, augmenté. Un Sommet de l'Afrique centrale a été convoqué par le Président du Cameroun en décembre 2016 avec les chefs d'état de la CEMAC, le FMI et la France à Yaoundé. Après le Sommet, une série de missions du FMI ont été organisées. En juin, le Conseil d'administration du FMI a approuvé des programmes de facilités de crédit étendus de trois ans pour le Cameroun (666,2 millions de dollars), le Tchad (312,1 millions de dollars) et le Gabon (642 millions de dollars). Un programme de facilités de crédit élargi est en outre en cours en République centrafricaine depuis juillet 2016 (115M \$). Des négociations sont en cours au Congo Brazzaville (trois missions jusqu'à présent- pas de programme) et en Guinée équatoriale où une mission du FMI a été organisée fin juin 2017.</p> <p>En février 2017, lors de la 31ème session du conseil des ministres de la CEMAC, la phase II du plan Opérationnel régional (PER Phase II, 2017-2021) est adoptée. Il est organisé autour de treize projets phares relatifs au renforcement de l'intégration physique et à l'accélération de l'intégration commerciale. La décision relative à la politique commune d'émi-immigration a été adoptée. Il est de plus décidé que la Commission de la CEMAC retournerait à Bangui et le Tchad a pris la présidence de la CEMAC.</p> <p>En Octobre 2017, une session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats de la CEMAC a été organisée à N'Djamena et les sujets du financement des institutions, du renforcement des acquis de l'intégration et l'examen de l'état d'avancement des mesures relatives à l'application intégrale de la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace communautaire ont été discutés. En outre, une annulation de 90% des arriérés des Etats Membres a été décidée.</p> <p>En 2006, un diagnostic institutionnel et organisationnel de la CEMAC est conduit. Celui-ci relève la faible application des décisions communautaires et le manque d'appropriation de la Communauté par les états membres et leurs citoyens. Il pointe aussi le non-respect du mécanisme de financement et l'accumulation des arriérés. La répartition des postes de responsabilité au sein des grandes institutions entre les états membres semble générer des</p>
--	--	--

<sup>6</sup> Etat de la transposition des directives de 2011 de finances publiques de la CEMAC, document PACIE du 15 mai 2016

		<p>frustrations. Enfin, le poids politique faible des institutions régionales fait de la CEMAC un instrument de coopération gouvernementale.</p> <p>Pour améliorer l'efficacité de l'institution, le rapport recommande un réaménagement institutionnel, à travers le renforcement des rôles et capacités des instances communautaires, l'élaboration d'un programme régional (ce qui a été fait avec le programme régional de la CEMAC pour 2010-2025), la transformation des institutions spécialisées en centres d'excellence régionaux. Une répartition plus équilibrée des postes de responsabilité au sein des institutions de la CEMAC est aussi recommandée par le rapport.</p> <p>Si le conseil des ministres la CEMAC de juillet 2016 à Malabo avait pour objet principal l'examen de l'état des négociations de l'APE entre l'UE et les états de la région, une discussion sur la réforme des institutions de la CEMAC a aussi eu lieu à cette occasion. Le conseil des ministres a entre autres décidé d'harmoniser la durée des mandats de 5 à 7 ans des dirigeants de l'ensemble des décisions et d'assurer la rotation entre les différents états membres au sein des institutions<sup>7</sup>. Ces décisions doivent cependant être validées par la conférence des chefs d'états de la CEMAC.</p> <p>Concernant le poids politique des différents pays dans la CEMAC, les avancées de celle-ci dépendent aussi des engagements des différents leaders et de la capacité de certains pays à jouer un rôle de leader. Ainsi, le Cameroun peut jouer un rôle de leader lorsque le contexte est opportun, comme lors du sommet du 23 Décembre 2016.</p>
Région	Rapport de la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale – CEA – Septembre 2017	<p>M. Jules Touka, économiste au secrétariat général de la CEEAC, a, pour sa part, fait un exposé sur les enjeux, les défis et les perspectives d'une politique industrielle sous-régionale.</p> <p>Il a d'abord rappelé que la CEEAC avait pour mandat principal de conduire le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Pour cela, un élargissement des marchés devrait permettre des économies d'échelle et plus de production à moindre coût. Il a ensuite indiqué que la CEEAC travaillait à la formulation d'une politique industrielle régionale et a énuméré les enjeux suivants : i) le besoin de conquérir le marché régional de 150 millions d'habitants qui, pour l'heure, était importateur net. La forte croissance urbaine induisait une forte demande de produits industriels et de matériaux de construction ; ii) le besoin de profiter des avantages de la mondialisation. Le représentant a fait observer que les pays d'Afrique centrale détenaient d'importants gisements de fer qui pourraient satisfaire les besoins des pays émergents et qu'il y avait lieu d'envisager de faire d'eux un pôle métallurgique. Par ailleurs, la région devrait chercher à attirer des investisseurs dans l'agro-industrie compte tenu de son potentiel en terres arables et des conditions climatiques favorables ; iii) l'accroissement des classes moyennes dans les pays émergents favorisait une hausse du coût de la main d'oeuvre et constituait une opportunité pour les pays de la région de se positionner dans l'offre de main-d'oeuvre à meilleur marché et d'attirer les activités délocalisées des multinationales ; et iv) le positionnement sur les chaînes de valeur mondiales (CVM).</p> <p>23. Le représentant a recommandé le déploiement des industries à travers l'adoption d'un système de groupe thématiques/chaînes de valeurs, un engagement fort des États à financer les infrastructures et les structures d'accompagnement et la consolidation de l'intégration régionale. Il a ajouté que la question des finances était cruciale et que les pays devraient songer à mettre en place des fonds souverains susceptibles de financer leurs infrastructures.</p>
AC	Communiqué UN-CEA – Bureau Sous Regional de l'AC – 2 Avril 2018	<p>Les membres du Comité du Commerce, des Douanes et de l'Immigration de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ont exhorté le secrétariat de la Communauté constituée de 11 nations à intensifier ses efforts de mobilisation des Etats membres et à faire preuve de diligence raisonnable pour que <b>la Zone de libre-échange de la CEEAC (ZLE/CEEAC) soit effective</b>. Il s'agit d'une des recommandations majeures de la 5ème session du Comité qui s'est à achevée à Douala, la capitale économique du</p>

<sup>7</sup> Le détail des décisions figure sur le communiqué final de la session extraordinaire des ministres de la CEMAC de juillet 2016



		<p>Cameroun, au moment où le continent africain tout entier fait front commun par l'entremise de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). La Session de Douala qui a été rendue possible par le pot de financement de l'Union Européen dédié à l'harmonisation des instruments de commerce de la CEEAC-CEMAC, programme administré par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), était présidée par Madame Marie Thérèse Chantal Mfoula, Secrétaire Général Adjoint en charge du Département de l'Intégration physique, économique et monétaire au Secrétariat de la CEEAC, au nom du Secrétaire Général, M. Ahmad Allam-Mi. Prenant la parole après le Coordinateur du Secrétariat technique du Comité de pilotage de la rationalisation des Communautés économiques régionales en Afrique Centrale- M. Patrice Libong Badjang (qui a souhaité la bienvenue aux participants), Madame Mfoula a invité les membres du Comité à doubler leurs efforts visant l'assistance aux pays de la sous-région Afrique Centrale en vue de leur arrimage complet au processus d'intégration en cours dans le continent.</p> <p>Dressant le bilan de la situation actuelle de l'intégration commerciale au sein de la Zone de libre-échange de la CEEAC dont les instruments juridiques avaient été signés en 2004, les membres du Comité ont relevé que <b>seuls trois pays-Cameroun-Congo et Gabon- des onze Etats-membres avaient rempli une condition importante préalable à l'effectivité de la ZLE, notamment en incorporant le Tarif préférentiel de la CEEAC (TP/CEEAC) à leurs lois de finances respectives. Dans la même veine, seuls trois pays ont mis sur pied des comités nationaux chargés d'examiner les questions liées audit Tarif préférentiel, conformément aux clauses instituant la Zone de libre-échange.</b></p> <p>Dans ce contexte, la session du Comité tenue à Douala a exhorté le Secrétariat de la CEEAC à faire un inventaire des éventuels impacts budgétaires pour chaque Etat-membre une fois qu'il adhèrera pleinement au Tarif préférentiel de la CEEAC. Cette démarche, a-t-on souligné, permettra aux Gouvernements de prendre rapidement des décisions, favorisant ainsi l'avancement du processus d'intégration commerciale.</p> <p>[...]</p>
CEMAC	<p>Rapport « Vers une intégration accélérée pour une CEMAC émergente – Renouveau communautaire 2012-2017 »</p>	<p>A cette instabilité s'est ajouté le vacillement des recettes de la Communauté. Le recouvrement du produit du mécanisme autonome de financement de la Communauté, la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI), a constitué une véritable gageure pendant tout le mandat. Du fait des contreperformances de la TCI dont le taux de recouvrement a rarement atteint 30% au cours des cinq dernières années, l'incertitude du financement des activités et, dans certains cas, le spectre du dépôt de bilan n'incitaient pas à l'optimisme. Les Etats ont ainsi accumulé des arriérés colossaux envers la Communauté. Ces contreperformances ont dicté le réaménagement du dispositif, réaménagement dont les effets concrets et positifs restent attendus pour la redynamisation des investissements de la Communauté, jusque-là cantonnée dans le fonctionnement au quotidien de ses structures.</p> <p>Objectifs :</p> <p>C'est dans ce contexte extrêmement difficile que le Gouvernement sortant de la Commission a entrepris malgré tout d'affronter les défis essentiels pour consolider la Communauté et l'intégration. Les résultats obtenus ont valu à la Commission les félicitations appuyées de la Conférence des Chefs d'Etat lors de ses assises tenues le 06 mai 2015 à Libreville, le 30 juillet 2016 à Malabo et le 17 février 2017 à Djibloho.</p> <p>Certes, à sa prise de fonction, l'actuel Gouvernement de la Commission a trouvé une Union Douanière en consolidation, un Tarif Extérieur Commun en vigueur, un Programme Économique Régional (PER) adopté et certaines politiques sectorielles en gestation. Cependant, cette situation n'a pas masqué les profondes insuffisances du moment. D'autant qu'une pluralité d'études de l'époque, issues d'expertises indépendantes, avaient établi un diagnostic sans ambiguïté : non application des textes communautaires, entorse portée à la</p>

		<p>libre circulation des personnes, financement déficient de la Communauté, processus d'intégration au ralenti.</p> <p>La deuxième priorité résultait d'un constat indiscuté : l'inexécution des textes communautaires pourtant adoptés par les plus hautes instances qualifiées. Maints rapports internes et maintes conclusions de partenaires indépendants soulignaient ce fâcheux manquement. [...]</p> <p>Troisième priorité, le renforcement du Programme Économique Régional (PER). Si l'adoption de cet ambitieux programme illustre la volonté politique des États à franchir une étape cruciale du processus d'intégration en dotant la Communauté d'un outil de gouvernance économique, reste que certains instruments s'avéraient indispensables pour sa mise à flot. C'est à ce titre que l'élaboration d'un plan opérationnel ainsi que d'un schéma d'aménagement du territoire communautaire a paru indispensable au nouveau Gouvernement.</p> <p>La consolidation du Marché Commun a représenté un autre objectif majeur. Réduire les obstacles tarifaires et non-tarifaires à la libre circulation des biens surtout, réexaminer la mise en oeuvre des instruments douaniers à l'instar du Tarif Extérieur Commun (TEC) et des règles d'origine, renforcer l'effectivité des libertés de circulation, principalement la libre circulation des personnes et le droit d'établissement ont, à cet égard, constitué les principaux marqueurs de cette priorité. Loin de constituer une entrave à l'élan régional et à la solidarité communautaire, la signature par le Cameroun d'un Accord de Partenariat Économique (APE) d'étape avec l'Union Européenne a été perçue comme un rappel fait à la sous-région de poursuivre les négociations sur des bases connues et sous un jour nouveau, en adoptant une nouvelle stratégie qui tienne compte des manquements relevés dans l'Accord en oeuvre. [...]</p> <p>Comme cinquième priorité, l'affermissement de la coordination des politiques budgétaires. Cet affermissement promettait de reposer sur l'évaluation et la redynamisation du dispositif de la surveillance multilatérale, sur l'application des directives relatives aux finances publiques et sur l'harmonisation des statistiques macroéconomiques. Au-delà de la volonté affichée du Gouvernement de la Commission de prendre en charge ce défi, la conjoncture économique sous régionale et internationale a exigé la réorientation des politiques budgétaires conduisant ainsi à la mise en place d'un Programme des Réformes Économiques et Financières de la Communauté (PREF-CEMAC).</p> <p>Resultats :</p> <p>II.1.2. La nouvelle équipe dirigeante de la Commission de la CEMAC a fait de la généralisation de la libre circulation des personnes un de ses principaux chantiers en vue de la construction du marché commun</p> <p>Dès janvier 2013, l'équipe dirigeante de la Commission a fait de la libre circulation des personnes une des grandes priorités de son action. Elle s'est donnée comme mission dans ce domaine, l'information et la sensibilisation des acteurs politiques, des administrations nationales et des acteurs non étatiques. Un accent particulier a été mis sur les volets ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> la mise en oeuvre de la Feuille de route consensuelle sur la libre circulation des personnes adoptée en décembre 2007 à Yaoundé par le Comité ad hoc des Ministres en charge de la Sécurité et de l'Emi-Immigration ;</li> <li><input type="checkbox"/> le renforcement de la coopération avec INTERPOL impliquant notamment la sécurisation des frontières extérieures de la CEMAC via le Système I-24/7 ;</li> <li><input type="checkbox"/> l'homologation du Passeport CEMAC dans les Etats membres ;</li> <li><input type="checkbox"/> l'élaboration de la Politique commune d'Emi-Immigration et de protection des frontières.</li> </ul> <p>Ces efforts se sont soldés par l'adoption par les Chefs d'Etat de l'Acte additionnel N°01/13-CEMAC-070 U-CCE-SE, du 25 Juin 2013, lequel prescrit la suppression des visas pour tous les ressortissants de la Communauté. Comme conséquence immédiate de cet Acte additionnel, les deux pays jusqu'alors réticents ont commencé à ouvrir leurs frontières, de façon partielle, se limitant aux ressortissants de la Communauté détenteurs de passeports diplomatiques et de services.</p>
--	--	---

		<p>Lors de la 13ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat tenue à Djibloho (République de Guinée Equatoriale) le 17 février 2017, les deux pays concernés se sont alors engagés à « appliquer la libre circulation intégrale au bénéfice de tous les ressortissants de l'espace CEMAC munis d'une pièce d'identité sécurisée ». Désormais, tout citoyen de la Communauté détenteur d'un passeport biométrique, peut librement se rendre dans les six (6) Etats membres, sans exigence de visa.</p> <p>La Conférence des Chefs d'Etat a adopté la politique communautaire des transports à l'horizon 2035 en Afrique Centrale et le Schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2025 et 2035 en zone CEMAC.</p> <p>Lors de sa session du 19 octobre 2017 à Douala (Cameroun), le Conseil des Ministres ad hoc en charge du transport et des travaux publics a approuvé la politique communautaire des transports en Afrique Centrale à l'horizon 2035 et le schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires en zone CEMAC aux horizons 2025 et 2035.</p> <p>Dans le cadre de l'harmonisation fiscale, comptable et douanière, la Communauté a octroyé au cours des 05 dernières années environ deux-cent (200) agréments en qualité de Conseil Fiscal, deux cent-cinquante (250) agréments en faveur des professionnels libéraux de la comptabilité<sup>1</sup> et six-cent-cinquante (650) agréments en qualité d'experts et commissionnaires en douane.</p> <p>La période 2012-2017 a été marquée à la fois par une implémentation des réformes réalisées dans les domaines économique, monétaire et financière et par le questionnement de la viabilité de certains dispositifs.</p> <p>a. La convergence des performances économiques des Etats de la CEMAC est l'objectif recherché par la Surveillance Multilatérale. [...]</p> <p>La Commission de la CEMAC, en collaboration avec la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI), a organisé les 27 et 28 février 2014 une conférence à portée sous régionale sur le thème : « Renforcer l'intégration régionale pour accélérer la croissance : quelles priorités pour la CEMAC ? ».</p> <p>Cette conférence avait eu pour objectif de présenter les résultats d'une étude, commandée en 2010 par les Ministres en charge des finances de la Zone Franc, et réalisée par la FERDI ayant pour intitulé : « l'évaluation des gains attendus de l'intégration économique régionale dans les pays africains de la zone franc ».</p> <p>A l'issue de ce séminaire, il a notamment été recommandé la réforme du dispositif de la Surveillance Multilatérale en zone CEMAC, notamment par une révision profonde des critères de convergence. [...]</p> <p>Le diagnostic des critères actuels montrait, dans l'ensemble, que le contexte macroéconomique qui avait prévalu à la mise en place de ce dispositif avait beaucoup évolué et que les critères actuels ne permettaient plus d'assurer une gestion efficace des finances publiques.</p> <p>Les travaux entrepris par la suite dans le cadre de la mise en oeuvre de ces recommandations ont abouti à un nouveau dispositif de la Surveillance Multilatérale adopté par le Conseil des Ministres de l'UEAC le 16 janvier 2016 à Djibloho en Guinée Equatoriale.</p> <p>Environ 40% des textes relatifs aux directives constitutives du cadre harmonisé de gestion des Finances Publiques en zone CEMAC ont été transposés.</p> <p>Pour faciliter leur mise en oeuvre, un plan d'actions a été élaboré pour assurer notamment la dissémination, l'appropriation, la transposition dans les droits nationaux ainsi que l'accompagnement des Etats dans le processus de mise en oeuvre.</p>
--	--	---

		<p>Pendant la période sous-revue, plusieurs actions ont été réalisées et ont permis d'avancer sur les différentes composantes de ce plan d'actions. Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ de la sensibilisation et dissémination des Directives du cadre harmonisé de gestion des Finances Publiques en zone CEMAC, à travers l'organisation de deux tournées ;</li> <li>□ du renforcement des capacités sur les Directives des Finances Publiques.</li> </ul> <p>A cet effet, la Commission de la CEMAC a conçu une stratégie de renforcement des capacités pour l'appropriation et la mise en oeuvre effective des nouvelles directives sur les finances publiques, en vue de structurer et d'articuler l'ensemble de ses interventions via la formation.</p> <p>ii. de l'accompagnement des Etats membres dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme des Finances Publiques</p> <p>Les appuis directs de la Commission de la CEMAC aux Etats membres dans le cadre de l'accompagnement à la mise en oeuvre de la réforme des finances publiques se fait par le biais du volet finances publiques du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique en Afrique Centrale (PACIE) du PIR 10ème FED, dont le Pôle PNUD « Stratégies de développement et finances publiques » de Dakar a été retenu comme opérateur pour sa mise en oeuvre.</p> <p>L'atelier de lancement officiel des activités du volet finances publiques du PACIE a eu lieu le 24 avril 2015 à Yaoundé, au Cameroun. Cette rencontre avait pour objectifs de permettre (i) une appropriation des activités du projet par les bénéficiaires (ii) la validation de la programmation 2015 et (iii) la définition des orientations pour les programmations 2016 et 2017.</p> <p>[...]</p> <p><b><i>V.1. Les négociations en vue de la conclusion des APE achoppent sur des désaccords entre l'Union européenne (UE) et l'Afrique centrale</i></b></p> <p>En ce qui concerne l'Afrique centrale, afin de préserver ses relations commerciales, les négociations en vue de la conclusion d'un Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne (UE) ont été officiellement lancées le 04 Octobre 2003 à Brazzaville (République du Congo), dans le cadre de ce qui est convenu d'appeler « le Processus de Brazzaville ».</p> <p>Mais faute de consensus, les négociations ont été suspendues en septembre 2011, achoppant en particulier sur quatre questions majeures.</p> <p>En attendant que l'ensemble de la région s'engage vers un Accord régional complet, le Cameroun et l'Union Européenne se sont engagés dans un Accord de Partenariat Economique intérimaire, paraphé en décembre 2007 et signé en janvier 2009. Cet Accord a été approuvé par le Parlement européen et ratifié par le Cameroun en juillet 2014. Cet Accord reste ouvert aux autres pays de la Configuration qui ne l'ont pas encore adopté, estimant qu'il doit être amélioré sur bien de points.</p> <p>La signature par le Cameroun de cet Accord d'étape entraine la coexistence de plusieurs régimes commerciaux dans la zone. Il n'est donc pas sans incidence sur le l'Union douanière.</p> <p>Dans ces conditions, les Etats membres de la Communauté ont le choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit d'adhérer à l'Accord du Cameroun, ce qui est la position exprimée par l'Union Européenne et non partagée par les Etats membres ;</li> <li>- soit de faire valider l'Accord sous régional, ce que ne souhaitent pas les Etats membres.</li> </ul> <p>Le règlement de cette impasse nécessite un consensus politique majeur au sein de la sous-région, notamment au regard des conditionnalités politiques qui entourent cet Accord (clause de non-exécution, adhésion à la Cour Pénale Internationale, respect des droits de l'homme, organisation des élections libres, démocratiques et transparentes...).</p> <p><b><i>V.2. La Communauté a fait l'objet d'un examen groupé de ses politiques commerciales</i></b></p> <p>L'examen groupé des politiques commerciales organisé par l'OMC vise à évaluer les performances de la région en matière d'environnement économique, de politiques et pratiques commerciales, ainsi que les éléments</p>
--	--	--



	<p>des politiques sectorielles, en vue de s'assurer de la transparence, du respect des délais et de la coordination de la Politique commerciale commune. Cet examen garantit un meilleur suivi de la mise en oeuvre des instruments de la Politique commerciale commune, au terme d'un long processus préparatoire. La CEMAC a été la première organisation d'intégration régionale d'Afrique au Sud du Sahara, à faire l'objet avec succès de cet exercice, dont le premier a été organisé à Genève en 2013 pour les cinq Etats membres de cet Organisme.</p> <p>Les principales recommandations formulées en direction des Etats membres concernés et de la Commission de la CEMAC, à l'issue de cet exercice de cohérence dans l'application des instruments nationaux, régionaux et multilatéraux de politique commerciale, portent sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> veiller désormais à la compatibilité des consolidations faites par les Etats membres auprès de l'OMC, avec le Tarif Extérieur Commun (TEC) adopté au sein de la CEMAC ;</li> <li><input type="checkbox"/> apporter une solution pérenne à la question de la double taxation, corollaire de l'absence de libre pratique dans l'espace CEMAC ;</li> <li><input type="checkbox"/> accélérer le processus de rationalisation des deux Communautés Economiques Régionales CEMAC/CEEAC, afin de libérer les ressources utilisées en doublon et renforcer l'efficacité des interventions en faveur d'une intégration plus harmonieuse ;</li> <li><input type="checkbox"/> veiller à l'application effective et uniforme du TEC par tous les Etats membres de la CEMAC, afin de favoriser la transparence vis-à-vis des partenaires extérieurs et consolider l'ancrage de l'Union Douanière dans l'espace CEMAC</li> <li><input type="checkbox"/> prendre des dispositions nécessaires pour la simplification des procédures douanières et de transit, en vue de réduire le temps de main levée des marchandises et renforcer la libre circulation des biens dans la sous-région.</li> </ul> <p>Dans sa conception, l'Aide pour le commerce (APC) devait viser la réalisation des économies d'échelle et l'harmonisation entre plusieurs pays, d'où la recommandation forte d'initier des stratégies d'aide pour le commerce au niveau des Communautés Economiques Régionales (CERs).</p> <p>Afin d'harmoniser le processus d'identification des besoins et la recherche conjointe des financements, notamment dans les domaines transversaux comme le développement des infrastructures, le renforcement des capacités, etc, la Commission de la CEMAC a jugé nécessaire d'élaborer un document commun sur l'aide pour le Commerce. Pour les raisons évoquées ci-dessus, cette initiative appelée « Stratégie Régionale d'Aide pour le Commerce (SRAC) » a été étendue aux autres pays de la CEEAC, avec comme principal partenaire technique : la Banque Africaine de Développement (BAD).</p> <p>L'Objectif global de la SRAC est d'assister les États dans l'amélioration de l'impact, de l'efficacité et de l'effectivité des réformes commerciales et des initiatives d'intégration régionale, afin de bénéficier pleinement des opportunités du commerce régional et international, d'améliorer la croissance, le plein emploi et, en définitive, d'atteindre les objectifs de développement.</p> <p>La SRAC est adossée sur quatre principaux piliers qui sont : le développement des transports et de l'énergie au niveau régional (Pilier 1), la facilitation du commerce et des transports (Pilier 2), l'harmonisation du cadre réglementaire et mise en place d'une zone de libre-échange (Pilier 3) et le renforcement des capacités productives (Pilier 4).</p> <p>Après plusieurs réunions techniques, la Commission de la CEMAC, conjointement avec le Secrétariat général de la CEEAC, a pu faire adopter, la SRAC par les Ministres du Commerce de la sous-région, le 16 avril 2013 à Yaoundé.</p> <p>En janvier 2013, la Commission de la CEMAC a engagé et conclu les négociations avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), pour la mise en place de la deuxième phase du Projet Hub &amp; Spokes encore appelé « Projet d'Appui au Commerce en Afrique Centrale (PAC-AC) », qui a pour objectifs, entre autres, d'appuyer les Etats et les deux organisations d'intégration régionale (CEMAC et CEEAC) dans le domaine du renforcement des capacités en matière commerciale.</p>
--	---

		<p>Dans ce contexte, le Projet Hub &amp; Spokes II fournit une assistance directe aux pays et organisations d'intégration régionale, notamment dans les trois volets suivants : formulation des politiques commerciales (1) ; négociations commerciales (2) et mise en oeuvre des politiques commerciales (3). De façon concrète, l'OIF a recruté et mis à la disposition de la Région, un réseau de sept (07) conseillers spécialisés sur les questions de commerce international. Aujourd'hui le réseau OIF comprend : un conseiller régional auprès de la Commission de la CEMAC, un conseiller régional auprès du Secrétariat général de la CEEAC, un conseiller national auprès du ministère du Commerce des cinq pays suivants : Cameroun, Congo, République démocratique du Congo et Tchad.</p> <p>La Commission de la CEMAC, avec l'accompagnement de l'Union Européenne, a adopté une stratégie reposant sur le renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles des administrations et services douaniers de la région. La mise en oeuvre de cette stratégie s'est matérialisée, à partir de 2014, par le renforcement du Système Douanier Automatisé (SYDONIA) à travers la création d'un Centre régional dénommé « SYDONIA-CEMAC ». Il est recommandé pour une harmonisation des systèmes d'information au niveau régional et facilité d'échange, à ce jour, aux Etats de migrer vers SYDONIA-WORLD. Le premier Comité de Pilotage (COFIL) du Centre Régional SYDONIA-CEMAC a été organisé à Libreville (Gabon), du 08 au 10 mars 2017.</p> <p>Le Projet SYDONIA développe deux types de produits importants pour la région, il s'agit du Module de transit régional et du Module statistique. Ces deux produits demandent plus d'intervention des instances supérieures de la CEMAC, en termes de coopération et de sensibilisation des Etats membres pour leur mise en oeuvre efficace.</p>
	Réunion CAON Gabon, 2018	L'ON n'est pas toujours associé aux projets régionaux tels que les initiatives sur les réformes fiscal-douaniers ou sur l'infrastructure qualité, or l'échelle de mise en oeuvre de ces projets demeure nationale. L'impact de ces interventions est en outre difficile à mesurer à l'échelle du pays.
	ibid	Des discussions manquent pour sur ce qui bloquent les réalisations des OR dans ce domaine (création d'un marché commun et à l'intégration de la région au commerce international) et les autres. Il y a un problème de fonds, les OR n'obtiennent pas les fonds auprès de leurs bailleurs de fonds. Il y a également un problème de célérité et de réactivité dans l'architecture des OR entre elles et avec ON et bailleurs.
	ibid	Avec la question du commerce international revient celle de l'APE. Pour le Gabon, conscience que l'ère d'exploitation des hydrocarbures touche à sa fin et que l'économie doit être diversifiée. Ce qui appelle une protection du secteur pive en cours de diversification et développement, ce qui s'oppose aux conditions formulées dans les négociations APE. Des mesures d'accompagnement dans cette voie seraient un pendant normal et nécessaire aux APE, mais également un préalable (renforcement avant l'ouverture de l'économie). « Nivellement par le haut des interlocuteurs »
Région	Réunion CEEAC Libreville, 2018	Commun avec I3.1.2. L'organigramme de la CEEAC n'est pourvu qu'à hauteur de 25%.
Région	Cheikh Tidiane Dieye, « L'Afrique et le chevauchement des accords régionaux », Revue Interventions économiques [En ligne], 55   2016, mis en ligne le 29 juin 2016, consulté le 26 mai 2018. URL : <a href="http://journals.op">http://journals.op</a>	Certaines CERs ont posé des actes politiques forts en direction de la réalisation de la zone de libre échange continentale en Afrique. C'est le cas du marché commun de l'Afrique du Sud-est (COMESA) de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui, depuis octobre 2008, lors du premier sommet tripartite tenu à Kampala, en Ouganda, ont décidé de lancer les négociations en vue de l'établissement de la ZLE entre ces trois régions. Au-delà de la rhétorique et des intentions, ces trois blocs ont posé des actes concrets qui ont déjà connu des avancées très encourageantes. Le second sommet de la tripartite qui s'est tenu en Afrique du Sud en 2011 a permis de lancer les négociations de la ZLE. 25 des 26 pays membres avaient adopté le plan de développement de l'intégration régionale qui comporte trois piliers : 1) le développement industriel ; 2) l'intégration par le marché ; et 3) le développement des infrastructures.

	enedition.org/interventionseconomiques/2815	En plus des domaines de coopération habituelle que couvrent les arrangements commerciaux régionaux (libéralisation tarifaire ; règles d'origine ; procédures douanières et simplification des documents douaniers ; procédures de transit ; barrières non tarifaires ; pratiques anti-commerciales ; barrières techniques au commerce ; mesures sanitaires et phytosanitaires ; libre circulation des personnes ; règlement des différends, etc.), d'autres domaines de coopération sont d'ores et déjà envisagés par les membres. En juillet 2012, les trois régions (COMESA, CAE et SADC) ont signé un accord tripartite pour élaborer et mettre en œuvre conjointement un Programme sur les changements climatiques pour les régions australe et orientale de l'Afrique.
Cameroun et Cemac	Interview presse le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire Cameroun 20 Juin 2016	<p>Le Cameroun en tant que leader de la sous-région avait pris sur lui de signer un accord d'étape avec l'Union Européenne qui rentre en application le 4 août prochain. Cette application risque de mettre à mal le dispositif douanier sous-régional. Raison pour laquelle les Etats d'Afrique Centrale, réticents à signer un accord, ont accepté d'adhérer à un processus devant aboutir à un accord global qui puisse permettre de sauvegarder le dispositif douanier sous-régional. A l'issue de la réunion, un consensus s'est fait à l'idée de préparer un projet d'accord qui partirait de l'accord signé par le Cameroun en y intégrant toutes les améliorations. Ce projet d'accord devra être validé par les ministres vers la fin de ce mois de juin à Libreville puis soumis à Son Excellence, Monsieur Ali Bongo Ondimba du Gabon, désigné par ses pairs comme parrain des négociations. Selon la volonté exprimée par ce dernier, c'est ce projet d'accord qu'il soumettra à certains hauts responsables européens comme la proposition de l'Afrique Centrale à l'Union 2 Européenne, en espérant que les négociations vont reprendre rapidement et pourront aboutir d'ici le 4 août 2016, date de l'entrée en vigueur de l'accord signé avec le Cameroun, sauf si les négociations en disposaient autrement.</p> <p>2- Qu'est ce qui a motivé le choix du Cameroun de ratifier cet Accord ? Le Cameroun a pris la décision de parapher et de signer un accord intérimaire avec l'Union Européenne (UE) pour éviter toute perturbation de ses exportations vers l'UE après le 31 décembre 2007. Il a bénéficié à cet effet, dès le 1er janvier 2008, d'un accès libre et sans précédent au marché de l'UE pour ses produits d'exportation tels que la banane, l'aluminium, les produits transformés du cacao, les contreplaqués, et d'autres produits agricoles frais ou transformés. En concluant un Accord bilatéral avec l'Union Européenne, le Cameroun a voulu «préserver» ses intérêts commerciaux, sans toutefois ignorer les chocs négatifs exogènes susceptibles de dégrader la compétitivité de ses produits, dont il doit se prémunir et apporter des réponses appropriées. Donc, la ratification par le Cameroun de l'Accord d'Etape relève d'une approche stratégique globale, qui vise la conquête des nouvelles parts de marché sur la scène internationale et surtout, la préservation de l'accès préférentiel de ses produits d'exportation sur le marché européen, en attendant la conclusion d'un APE régional complet et équilibré. Comme vous le savez, bien que le Cameroun soit astreint au Tarif Extérieur Commun du fait de son appartenance à la sous-région Afrique Centrale, son économie est la plus diversifiée. Dès lors, il doit élargir les débouchés pour ses produits. Le choix de cette option visait à permettre au Cameroun de continuer de bénéficier des préférences commerciales qu'il aurait perdues, en application des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Contrairement à un certain nombre de pays, le Cameroun a des produits qu'il vend. Il aura donc fallu qu'il conserve ces débouchés. Par ailleurs, notre pays préserve les acquis de l'intégration régionale, car le Cameroun reste solidaire de la sous-région dans le cadre des négociations en cours dans la zone Afrique Centrale. A titre d'illustration, notre pays a entièrement financé les études (qui revenaient à la sous-région) concernant le calcul de l'impact fiscal net de l'entrée en vigueur des APE, ce qui démontre son implication qui reste constante dans les négociations en vue d'un accord régional.</p>
CEMAC	Conférence Chefs d'Etats CEMAC – Communiqué final Octobre 2017	La Conférence a recommandé aux Etats d'observer la plus grande prudence dans l'application des instruments de la politique commerciale commune de la CEMAC que sont le Tarif Extérieur Commun (TEC) et le Tarif Préférentiel Généralisé (TPG), en vue de préserver la cohésion interne permettant de maintenir et améliorer le processus d'intégration régional en Afrique Centrale.

CEEAC	<p>VII<sup>ème</sup> Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)</p> <p>Avril 2017</p>	<p><b>2. La Zone de Libre Echange de la CEEAC</b></p> <p>Le Conseil a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange de la CEEAC.</p> <p>Il exhorte les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à redoubler d'efforts et à accélérer les procédures pour l'insertion du Tarif Préférentiel de la CEEAC (TP/CEEAC) dans leurs lois de finances, accélérer la mise en place du mécanisme de financement autonome (CCI) et des Comités nationaux d'agrément des produits industriels au TP/CEEAC, afin que la ZLE de la CEEAC soit effective au plus tard au 31 Décembre 2017. Il demande au Secrétariat général d'effectuer un rappel aux Ministres des Finances des Etats Membres à cet effet.</p> <p>Le Conseil a félicité le Secrétariat général de la CEEAC et l'a instruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) de poursuivre ses efforts d'accompagnement et d'assistance aux Etats-membres en vue du respect de l'engagement pris, et de tenir les Hautes Instances Communautaires informées des nouveaux développements constatés concernant la mise en place de la zone de libre-échange ;</li> <li>(ii) de redynamiser le Comité de suivi de la mise en œuvre du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC), mis en place par la 11<sup>ème</sup> Conférence ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, tenue à Brazzaville (Congo), dans l'optique de l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds consacrée aux projets prioritaires du PDCT-AC et en vue d'accélérer la réalisation des infrastructures nécessaires pour la libre circulation des produits ;</li> <li>(iii) d'élaborer et de faire approuver par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement un plan d'industrialisation de la CEEAC en vue de soutenir durablement la zone de libre-échange de la CEEAC et le processus de diversification et transformation structurelle des économies de l'Afrique Centrale ;</li> <li>(iv) d'engager les réflexions et les travaux nécessaires, en vue de la définition formelle d'une vision claire du développement de l'infrastructure qualité (métrologie, normalisation, évaluation de la conformité et accréditation) au sein de la CEEAC et de la traduction de ladite vision en programme ;</li> <li>(v) d'engager les réflexions et les actions nécessaires pour identifier et présenter des options réalisables sur les moyens d'éliminer les barrières non-tarifaires et stimuler les échanges commerciaux entre les Etats membres de la CEEAC, tels qu'énoncés au Protocole Annexe II du Traité relatif aux obstacles non-tarifaires tout en s'inspirant des avancées réalisées dans les autres Communautés Economiques Régionales.</li> </ul> <p>Le Conseil des Ministres exhorte les Etats Membres de la CEEAC à s'impliquer plus fortement dans les activités de l'Organisation régionale africaine de la normalisation devant aboutir à la mise en place de l'infrastructure qualité harmonisée au niveau continental.</p>
Gabon	Rencontre CAOM Gabon Mars 2018	APE intermediaire du Cameroun cree des problemes pour l'union duanier. Disparites a l'interieur de la CEMAC Cameroun > tous les autres
Cameroun	Rencontre DUE Cameroun Mars 2018	La Cemac n'envoie aucune impulsion pour la reforme, reuninite, fonctionne publique africaine. Constat que l'union douaniere de la CEMAC ne fonctionne pas. La CEMAC n'a pas d'autorite sur les chefs des EM, pas de dialogue structuré.
Rwanda	Rencontre Ministere Commerce et Industrie Rwanda - Mars 2018	En 2013, Rwanda est re-membre de la CEEAC. Relation commerciale avec le Gabon. Recherche de reseaux de distribution (privés). N'applique pas le TEC CEEAC, pas de diplomatie economique, attend que les volumes augmentent. Pas d'importation en provenance de la CEEAC hors RDC. Regle OMC, impossible d'appartenir a deux unions douanieres.
Rwanda	Rencontre DUE Rwanda - Mars 2018	Union douaniere est la derniere etape, d'autres etapes necessaires avant. IL FAUT DIFFERENCIER INTEGRATION REGIONALE ET INTEGRATION A UNE CER President Rwanda a la tete UA en ce moment → ZLEC CPGL = catastrophique, prevue d'etre absorbee par la CEEAC Projets « regionaux » sont en fait projets multi-pays, et des combinaisons de projets nationaux.
RDC	Rencontre DUE RDC	RDC membre de 4 CER, participation passive (en partie due a faible gouvernement). Petite activite transfrontaliere, strategie commerciale aidee par UE/PACIE Accords bilateraux avec Rwanda, Zambie DUE essaie de se coordonner avec DR, pas d'infos, peu de coordination. Facilitation : plutôt contrôler les douanes (corruption, abus de pouvoir)



CEMAC	Atelier PNUD Decembre 2016	<p><b>La modernisation du cadre harmonisé des finances publiques</b></p> <p>CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) Quelles principales caractéristiques ?</p> <p>Objectif d'intégration régionale</p> <p>Participation au dispositif de stabilité monétaire de la zone franc</p> <p>Renforcement de la performance économique des Etats</p> <p>Restauration d'un marché commun</p> <p>Monnaie et politique monétaire communes : garantir la convertibilité à taux fixe de la monnaie</p> <p>Dispositifs de surveillance multilatérale (SM) mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>dévaluation en 1993 et traité instituant la CEMAC (1994)</li> <li>Dispositif de SM (directive n° 01/00/UEAC-064-CM-04/CEMAC du 21 juillet 2000)</li> <li>Janvier 2016 : nouveau dispositif de SM</li> </ul> <p>Réforme des finances publiques de seconde génération en 2011 (2008 antérieurement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>échec des réformes de 1<sup>ère</sup> génération, non appliquées</li> </ul> <p><b>Les enjeux de la réforme (4/4)</b></p> <p>Au-delà des aspects généraux les CHFP des deux CER visent plus précisément à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'efficacité de la dépense publique → en passant d'une logique de moyen à une logique de résultat et en mesurant l'action publique sous l'angle de la performance (Gestion axée sur les résultats - GAR)</li> <li>Rénover la gestion publique → en accordant plus de liberté aux gestionnaires mais en assurant en contrepartie une plus grande responsabilisation de leurs actions</li> <li>Améliorer la transparence budgétaire → à travers une nomenclature plus lisible et des informations plus exhaustives</li> <li>Introduire la pluri annualité dans la gestion publique → en systématisant l'approche à moyen terme dans la gestion et l'orientation des finances publiques et fixant une stratégie soutenable pour les finances publiques à moyen terme</li> <li>Renforcer les contrôles opérés sur les finances publiques → à travers une meilleure information des citoyens, des corps et institutions de contrôle et du Parlement</li> </ul> <p>Le CHFP de la CEMAC introduit ainsi de multiples innovations en termes de programmation, présentation du budget, nomenclature, modes de gestion et de contrôle</p> <p><b>Une mise en œuvre articulée autour de deux échéances</b></p> <p>Compte tenu de la charge de travail que constituent certaines dispositions (ex. mise en œuvre des programmes budgétaires), les Directives prévoient ainsi deux échéances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une première échéance au 31 décembre 2017 : qui concerne notamment les transpositions des Directives en droit interne ou la mise en œuvre de certaines innovations (ex. GDMT global, élaboration de la nomenclature fonctionnelle, organisation du Débat d'orientation budgétaire).</li> <li>une deuxième échéance au 31 décembre 2021 : permettant de consolider le travail précédent et de mettre en place progressivement les innovations couvrant un domaine plus vaste ou plus complexe (ex. formulation des programmes et élaboration et généralisation des CDMT ministériels). Cette échéance peut être prolongée de 2 ans supplémentaires (31 décembre 2023) pour la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale et des règles relatives aux droits constatés.</li> </ul>
<p><b>• 13.1.2 – Les OR ont contribué à l'amélioration de la compétitivité des PME régionales</b></p>		
<p>Les deux OR n'ont pas mis en œuvre de politiques et encore moins de programmes pour améliorer la compétitivité des entreprises et plus spécifiquement des PME régionales pendant la période sous revue. Le cadre de l'action régionale reste le PER, donc un document d'ordre très général et non opposable aux politiques appliquées par les EM. Les politiques nationales sont restées incohérentes entre elles et éventuellement concurrentes. Le lien entre compétitivité et concurrence commerciale sur les marchés régionaux n'a pas été dépassé et la signature de l'APEi par le Cameroun, 1<sup>er</sup> exportateur intra-régional, a aggravé les dissensions internes à la région (soupçon d'exporter dans la région des marchandises importées à tarif préférentiel).</p> <p>Les OR ont été utilisées par les gouvernements pour pousser des décisions communautaires qui se sont succédées sans être mise en œuvre par aucun des pays de la région. Moyennant quoi, les diagnostics de 2008 et ceux de 2017 sont pratiquement identiques : coût élevé des facteurs (énergie), difficulté à obtenir des prêts bancaires à des taux qui ne soient pas usuriers, politique fiscales nationales lourdes et peu différenciées, taxations légales et illégales multiples, niveau des salaires élevés, concurrence des produits importés éventuellement en « contrebande », concurrence sur les mêmes filières entre pays de la région, etc.</p> <p>La CEMAC ne s'est pas impliquée dans la réalisation du PRMN et du PIQAC, les deux projets financés par le PACIE pour améliorer la compétitivité des entreprises de la région, en dehors de la présence aux comités régionaux de pilotage de ces projets. Cette présence n'a pas été utilisée pour donner un contenu réellement régional à des programmes régionaux qui avaient évoluer vers des projets multi-pays sans autre lien entre eux que la méthode appliquée par l'ONUDI.</p>		
Cemac +	PIR 2009-2013	Resultats attendus : B) Competitivite et diversification des secteurs productifs

		<p>amelioration de l'environnement des affaires et des pratiques commerciales au niveau regional (OHADA) en renforçant les reseaux regionaux (chambres de commerce et d'industrie, associations de consommateurs, secteur prive, etc.), afin notamment d'operationnaliser la charte communautaire des investissements (CCI), ainsi que les codes sectoriels; mise a niveau des secteurs productifs et le soutien aux exportations. Une attention particuliere sera portee au developpement d'un systeme regional de qualite (normalisation, accreditation, certification et controle) ainsi qu'aux actions de recherche - developpement, de transfert de technologies et d'amelioration des performances dans les filieres prioritaires; facilitation du transport sur les corridors prioritaires regionaux definis par le PDCT -AC, particulierement les aspects lies aux interconnexions multimodales, a la promotion et au suivi du PDCT- AC, aux etudes et aux mecanismes de controle et surveillance ( observatoire ).</p> <p>[...]</p> <p>En complementarite, la region s'engage:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au titre de l'environnement des affaires et du renforcement de la competitivite: a promouvoir le dialogue tripartite pouvoirs public, secteur prive et societe civile,notamment dans la formulation des politiques et strategies, pour une meilleure application des dispositions et la reussite des programmes ;</li> </ul>
	Strategic overview 2012	<p><b>Business climate and corruption.</b> Central Africa is generally characterized by high corruption and a poor business climate, with few signs of improvement. The outstanding exception is Rwanda, where tremendous improvements have been made over the last years.</p> <p>Transparency International's Corruption Perception Index gives most Central African states a score of around 2, placing them amongst the 30 most corrupt countries in the world (out of 182), Cameroon (2.5), Gabon and STP (both at 3), being slightly better off. Rwanda scores 5, which places it slightly higher than Lithuania.</p> <p>As for business climate, Chad, CAR, DRC and Congo are the lowest rated countries in the World Bank's Doing Business report ranking and the others are rated among the 30 lowest rated countries, except Rwanda which as n° 45 (out of 183), is rated slightly below Spain.</p>
Global	Final Evaluation of "Programme in the field of Technical Barriers to Trade" 2017	<p>The Cameroun Office National du Cacao e du Café (ONCC) Central Analysis Laboratory (LCA) reported that compliance with standards had given an added value to products (cocoa and coffee) exported from Cameroon, which had been presented into new markets due to the mastering of their quality. Proposals developed by the LCA had assisted the Government to totally ban the use of products with active ingredients metalaxyl and by-products: all pesticides, herbicides and fungicides containing these ingredients cannot be used in cocoa or coffee farms in Cameroon. However, the LCA acknowledged that it was still too early to access or feel the impact of the results of the project, but in the long run, especially with the 100% completion of LCA upgrading work, the following improvements would be noted,: change in the entire phase of quality control on contaminants, change of the perception of consumer protection, proposal of new technical regulations and legislation especially in the cocoa and coffee sector. Within the cocoa and coffee sector and beyond (agro-industry) in Cameroon, there are ongoing discussions with the Agence des Normes et de la Qualité (ANOR), to use the laboratory for all imported agro-products through the sea port of Douala. (...)</p> <p>The Gabon Standards Bureau (AGANOR) reported that project had enabled AGANOR to have a proven expertise that has already stimulated demand for training on standardisation and technical regulations, such as the ISO 9001v2015 standard. In particular, support to the implementation of the aforementioned standard, 2 trainings and 1 request for coaching in the quality process have been provided on demand by relevant entities. In addition, a bill on legal metrology is being adopted.</p>
AC	Rapport de la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale	<p>Mme Hélène Tsobgni Tioma (PME promue par les femmes) a dans son intervention, indiqué que les contraintes rencontrées par les PME pour opérer avec efficacité dans le secteur industriel en Afrique centrale, étaient d'ordres exogène et endogène. Les contraintes exogènes comprenaient l'insuffisance de la fourniture d'énergie, le faible niveau de développement technologique, la mauvaise qualité des infrastructures de transport et de communication, le déficit en main-d'oeuvre qualifiée, l'instabilité des marchés, l'environnement des affaires, les difficultés d'accès aux capitaux internationaux et la rareté des</p>

	– CEA Septembre 2017	<p>financements intérieurs en raison du manque de culture de financement. Au nombre des contraintes endogènes, l'oratrice a cité la petite taille des PME, les difficultés de respect des règles de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et l'exigence d'une tenue rigoureuse des comptes.</p> <p>21. L'oratrice a ensuite insisté sur la nécessité : i) de renforcer les capacités du personnel des PME par, notamment, la mise en place de plateformes facilitant l'accès aux nouvelles technologies ; ii) d'améliorer la disponibilité et la qualité des infrastructures ; iii) d'élaborer des plans d'industrialisation ; et iv) de mettre en place des plans de développement prenant en compte les PME. Elle a par ailleurs recommandé la mise en place de financements adéquats pour les PME, la promotion de nouvelles technologies et la création de zones économiques spéciales basées sur les avantages comparatifs régionaux.</p>
AC	Ibid	<p>M. Narcisse Palissy Chassem, représentant régional du Centre-Sud-Est du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM)/Union des patronats d'Afrique centrale (UNIPACE), a, à son tour, traité du rôle du secteur privé dans le développement industriel. Il a d'abord passé en revue la situation du développement industriel en Afrique centrale avant de souligner que la sous-région importait essentiellement des produits industriels et qu'elle n'exportait que des produits non transformés. Il a estimé que ce modèle de croissance n'était pas soutenable et que, par ailleurs, le secteur industriel de la région n'était attractif ni pour le secteur privé local, ni pour les investisseurs étrangers, compte tenu de la fiscalité caractérisée par de nombreux prélèvements et à des taux élevés. La faible qualité des infrastructures et du niveau d'éducation, le manque de financement pour les activités de long terme, la pratique de la contrebande et le manque d'indépendance de la justice ne favorisaient pas non plus, l'attraction d'investisseurs étrangers. Il a terminé son intervention en recommandant aux États de protéger les industries locales, notamment en leur assurant une partie de la commande publique et en interdisant l'importation de certains biens stratégiques pour le développement de l'industrie locale.</p>
CEMAC + RDC + STP- GE	Rapport Politique qualite regionale PIQAC 2017	<p>Les principaux acquis de la CEMAC en matière de politique commerciale intra- et intercommunautaire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarif extérieur commun applicable aux marchandises en provenance des pays tiers;</li> <li>- Tarif préférentiel généralisé au taux zéro depuis le 1er janvier 1998 consacrant la libre circulation des produits originaires CEMAC;</li> <li>- Les règles d'origine;</li> <li>- Code de douanes communautaire;</li> <li>- Réglementation douanière communautaire;</li> <li>- Régime de Transit communautaire</li> </ul> <p>Ces acquis doivent maintenant être complétés par des mesures visant à réduire et éliminer à terme les entraves techniques au commerce, de façon à créer les conditions de la libre circulation des produits dans le marché commun.</p> <p>Etat des lieux début 2017</p> <p>Une coordination accrue entre les autorités régionales et nationales est nécessaire pour promouvoir l'intégration et le développement régionaux. Les services du FMI estiment qu'une meilleure coopération entre les États membres et les autorités régionales est nécessaire pour réussir à mettre en oeuvre les principales initiatives régionales, améliorer un climat des affaires régional difficile, promouvoir la diversification et une croissance tirée par les investissements privés.</p>

## 2.1 Cartographie de l'IQ CEMAC/CEEAC

Pays	Normalisation	Nbre de normes	Métrologie	Métrologie légale	Évaluation de conformité	Accréditation	Surveillance du marché	Règlements techniques
Cameroun	■	1800		■			■	-Agro -Pharmaceutique
RCA		0					■	-Agro -Pharmaceutique -BTP
RC	■	4					■	-Agro -Pharmaceutique
Gabon	■	50		■	■		■	-Agro -Pharmaceutique -BTP
RDC	■	270	■	■	■	■	■	-Agro -Pharmaceutique -BTP
Sao Tomé et Príncipe	■	0					■	-Agro -BTP
Tchad	■	0	■	■			■	-Agro -Pharmaceutique

### Objectifs

L'objectif de la politique en matière de qualité et de sécurité des produits est double:

a) Permettre, en adoptant une réglementation technique harmonisée – c'est à dire un ensemble d'exigences de sécurité et de qualité auxquelles tout produit mis sur le marché en zone CEMAC devra impérativement satisfaire – des spécifications techniques (normes) communes et des méthodes d'évaluation de la conformité harmonisées, d'une part la circulation sans entraves techniques des produits à l'intérieur de la zone CEMAC et d'autre part le refus aux frontières extérieures du marché commun de l'importation de produits de qualité douteuse ou présentant des risques ;

b) Offrir aux consommateurs de la sous-région des produits de qualité et qui ne présentent aucun risque pour leur santé et pour l'environnement et d'accéder ainsi à un niveau de protection en rapport avec le développement des économies nationales et les ambitions d'émergence des Etats membres. La politique en matière de qualité et de sécurité des produits s'applique à toutes les autorités de réglementation technique et de surveillance du marché des Etats membres, à toutes les parties prenantes, publiques et privées, de l'infrastructure qualité (la normalisation, de la métrologie et de l'évaluation de la conformité) ainsi qu'aux opérateurs économiques de la sous-région, qu'ils soient importateurs ou fabricants.

La politique de la qualité entend garantir un niveau élevé de sécurité des consommateurs lors de leurs achats de produits commercialisés dans la sous-région.

Cadre juridique à créer :

Pour pallier l'absence effective de réglementation technique dans la sous-région, le Conseil des Ministres de la CEMAC devra adopter dans les délais les plus brefs (au maximum 5 ans) un texte législatif communautaire qui garantira, sur le modèle de la directive européenne sur la sécurité générale des produits, que tous les produits mis sur le marché dans la sous-région sont sûrs.

Un produit sera considéré comme sûr s'il est conforme aux exigences communautaires ou nationales spécifiques. Par ce texte, les autorités de contrôle nationales seront habilitées à exercer le suivi de la sécurité des produits et à prendre les mesures appropriées à l'encontre des produits dangereux. Une législation communautaire relative à la responsabilité en cas de produits défectueux devra également être établie à court terme, c'est à dire dans un délai de 5 ans. Elle fixera le principe de responsabilité sans faute applicable aux producteurs, les importateurs étant considérés comme des producteurs.



		<p>Les secteurs à réglementer prioritairement sont l'agro-alimentaire, les emballages, les produits de l'élevage et de la pêche, la transformation des produits forestiers, les produits chimiques, mais aussi les appareils électriques et les machines.</p> <p>Article 5 : Rôle de la Commission dans la mise en oeuvre du cadre infrastructure qualité La Commission est notamment chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> de l'élaboration et du suivi de la politique de la Région dans le domaine de la qualité ;</li> <li><input type="checkbox"/> de l'élaboration et du suivi de la réglementation communautaire dans le domaine de la qualité ;</li> <li><input type="checkbox"/> de la conception et du suivi de la mise en oeuvre de programmes communautaires de promotion de la qualité ;</li> <li><input type="checkbox"/> du suivi des activités des structures régionales de la qualité visées au Titre III</li> <li><input type="checkbox"/> du règlement des litiges entre les Etats membres en matière de qualité, en rapport avec les structures régionales de la qualité.</li> </ul> <p>A ce titre, la Commission veille à la mise en oeuvre efficace de la politique Régionale de la Qualité.</p>
CEMAC +STP+R DC - GE	Présentation PRMN Mars 2018	<p style="text-align: center;"><b>Principaux résultats</b></p> <div style="display: flex; flex-direction: column;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="font-size: small; color: blue; writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Composante 1 : Renforcement des capacités institutionnelles régionales en matière de mise à niveau et d'appui au secteur privé</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; width: 45%;"> <p style="font-size: small; color: blue;">Les capacités de la des CER (i.e. CEMAC et CEEAC) sont renforcées</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; width: 45%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les CER (départements en charge du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et du développement du secteur privé) jouent leur rôle à l'égard du PRMN à travers l'identification des besoins des 2 structures régionales, l'élaboration de plans d'actions et des actions de renforcement de capacités</li> <li>Une (1) Stratégie commune d'amélioration de la compétitivité intégrant les chaînes de valeur transfrontières formulée en cours de réalisation</li> <li>Textes de la sous-région en matière d'appui aux entreprises et de développement du secteur privé harmonisés               <ul style="list-style-type: none"> <li>- État des lieux des textes au niveau régional et national</li> <li>- Axes de divergence/convergence définis</li> <li>- Plan de recommandations défini (7 axes définis)</li> <li>- Accompagnement juridique pour la mise en place de ces recommandations non réalisé</li> </ul> </li> </ul> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> </div> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px;"> <p style="font-size: small; color: blue; writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Composante 1 : Renforcement des capacités institutionnelles régionales en matière de mise à niveau et d'appui au secteur privé</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; width: 45%;"> <p style="font-size: small; color: blue;">Les capacités de la des CER (i.e. CEMAC et CEEAC) sont renforcées</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; width: 45%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les CER (départements en charge du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et du développement du secteur privé) jouent leur rôle à l'égard du PRMN à travers l'identification des besoins des 2 structures régionales, l'élaboration de plans d'actions et des actions de renforcement de capacités</li> <li>Une (1) Stratégie commune d'amélioration de la compétitivité intégrant les chaînes de valeur transfrontières formulée en cours de réalisation</li> <li>Textes de la sous-région en matière d'appui aux entreprises et de développement du secteur privé harmonisés               <ul style="list-style-type: none"> <li>- État des lieux des textes au niveau régional et national</li> <li>- Axes de divergence/convergence définis</li> <li>- Plan de recommandations défini (7 axes définis)</li> <li>- Accompagnement juridique pour la mise en place de ces recommandations non réalisé</li> </ul> </li> </ul> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> <div style="text-align: center;"></div> </div> </div> </div>
CEMAC +	Entretien DUE Gabon – mars 2018	<p>PRMN/PIQAC abordent des dimensions nouvelles (infrastructures qualité, mise à nouveau). Ce sont davantage des programmes de sensibilisation auprès des Etats membres partis au programme. Ils peuvent être considérés comme des projets pilotes sur ces sujets.</p> <p>Etude sur les secteurs à prioriser dans le cadre du PRMN n'a pas donné lieu à un consensus parmi les pays membres, donc pas de consensus à l'échelle régionale.</p>
<p><b>• CJ3.2 – L'UE a disposé en continu d'une analyse réaliste des causes des difficultés rencontrées</b></p>		
<p>L'UE a disposé à de nombreuses occasions d'une analyse réaliste des difficultés rencontrées, notamment dans la mise en œuvre des deux principaux projets d'intégration économique commerciale qui se sont succédés, le PAIRAC et le PACIE. Les services ont disposé dès 2012 d'une revue stratégique où les ressorts de l'économie politique de l'intégration régionale ont été analysés. L'expérience cumulée de la mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> est capitalisée, même si de façon diffuse et parfois informelle, au niveau du siège comme des délégations. La mission de terrain a conforté ce constat par des échanges de qualité sur le contexte</p>		

économique et commercial de la région avec le personnel en délégation, de la même manière que cela avait pu être fait au siège.

L'UE ne disposait pas dès la formulation du PAIRAC de certains éléments d'analyse, qui sont cependant rapidement apparus durant la mise en œuvre du PAIRAC. Il existe également un contexte de difficulté de financement de la CEMAC (arriérées cotisations) et surtout un fort besoin d'appui institutionnel, qui a été mal défini dans le projet, ne mettant pas assez en avant les faibles capacités de certaines directions opérationnelles et le caractère essentiel de leur renforcement. Le manque d'implication des bénéficiaires est également apparu lors des revues ROM, ce qui aurait pu être identifié dès le démarrage du projet. L'absence de volonté politique des EM apparaît clairement avec la non-transposition dans le droit national des dispositions communautaires en était pourtant un signe. Les missions ROM ont également permis d'identifier que les objectifs et activités du PAIRAC en répondaient pas aux attentes de la CEMAC en matière de coopération européenne. La CEMAC comptait en effet sur cette coopération pour financer le renforcement des capacités de production dans la région, en dehors du cadre de Cotonou., notamment une mise à niveau de son économie incluant les travaux d'infrastructure/d'énergie de base (routes, voies ferrées, électricité, ...) ainsi qu'un renforcement des compétences humaines pour être compétitive lorsque les barrières douanières allaient être levées progressivement d'ici 2020. Ce financement était en dehors du cadre des négociations et a été refusé à ce stade par la DG Commerce, représentant la CE. Cet aspect n'apparaît pas dans les documents de formulation du PAIRAC. Ces informations ont été collectées tout au long de la mise en œuvre du PAIRAC et ont été utiles pour la conception et mise en œuvre ainsi que pour celle plus vaste de la stratégie de coopération de l'UE, à travers les PIR notamment. Le PAIRAC, le premier programme se concentrant sur l'intégration régionale économique et commerciale mis en place auprès de la CEMAC, a ainsi bénéficié d'une analyse en continu des facteurs affectants sa mise en œuvre, à défaut d'avoir pu bénéficier de connaissances stratégiques, notamment contextuelles au moment de sa conception.

Le PACIE a lui bénéficié pour sa conception à la fois des apprentissages du PAIRAC mais également du résultat de plusieurs études afin de mieux cerner le contexte de l'intégration régionale économique et commerciale. Si sa conception s'en soit trouvé améliorée, cela n'a néanmoins pas permis d'anticiper ou de faire face de façon plus efficace au contexte très difficile qui s'est instauré durant sa mise en œuvre. Cette démarche consultative pré-formulation n'a en effet pas permis de capturer l'ensemble des éléments clés du contexte et d'anticiper les évolutions du contexte durant la durée de mise en œuvre du projet. L'ensemble du PAICE est bâti sur l'hypothèse d'une signature d'un APE régional avant son démarrage, alors même que les négociations avaient marqué un temps d'arrêt en 2009. Il s'agit également du contexte sécuritaire en RCA, siège de la CEMAC. Cette compréhension partielle du contexte se reflète également dans les hypothèses formulées dans le cadre logique du PACIE. Ces hypothèses incluent une volonté politique des États-membres et une appropriation des acquis du projet par les EM, alors qu'avec le recul du PAIRAC une telle inclusion de ces hypothèses sans nuance est problématique. Enfin dans les documents de formulation du PACIE le contexte économique des pays de la région CEMAC+ est présente en détails, incluant des éléments très pertinents (e.g. ineffectivité de la ZLE ou de l'union douanière, manque d'infrastructure qui affecte commerce, etc.) qui ont guidé clairement la formulation du programme. Cependant des nuances clés n'ont pas été considérées. Ainsi la diversité des situations économiques des états membres n'est pas discutée, les intérêts divergents des états membres ne sont pas considérés, et les raisons derrière leur apparent manque de volonté politique ne sont pas recherchées. Enfin, l'importance du secteur informel dans l'économie de la région n'est pas du tout considérée.

Dans le cas du PACIE, des mesures de prévention ont été formulées pour répondre aux risques identifiés. Ainsi face au risque d'instabilité politique, le PACIE anticipait dans ses documents de formulation, que la stabilité politique serait garantie par les actions conjointes au PACIE prévues dans le PIR 10<sup>e</sup> FED. Pour remédier au manque de volonté politique et d'engagements des acteurs, le PACIE incluait une démarche de sensibilisation des acteurs politiques et techniques. Il s'est avéré qu'aucune de ces mesures de prévention ou d'atténuation des risques – inscrites dans la programmation du PIR comme dans la préparation des projets - ne se sont réalisés et n'ont pu pallier la réalisation des risques anticipés.

La mise en œuvre du PRMN et du PIQAC, et plus généralement le recours aux conventions de contribution, a révélé des difficultés qui n'avaient pas été anticipées. L'approche standardisée de l'ONUDI a été conçue pour des projets nationaux et n'a pas pu évoluer vers un projet régional servant la stratégie du PIR. Les modalités de mise en œuvre ont favorisé la coexistence de sous-projets nationaux sans lien entre eux et éventuellement en concurrence. Les termes contractuels ont quant à eux favorisé la mise en conformité des activités avec les obligations contractuelles, sans prise en compte des résultats à atteindre, si besoin en autorisant des dérives sans lien avec l'objectif du projet mais qui permettaient d'accélérer la mise en œuvre des activités.

La coopération de l'UE s'est concentrée sur les déclarations des chefs d'État réunis en sommets régionaux plutôt que sur les données structurelles de la région et les politiques réellement mises en œuvre par les EM pour configurer ses projets. L'impératif interne de la signature de l'APE régional a également contribué à

sous-évaluer l'incidence des limites de la capacité de la CEMAC à impulser des dynamiques et des projets extrêmement ambitieux pour la région (à 8 ou à 11 pays).

• **13.2.1 – Niveau d'explicitation des dysfonctionnements spécifiques au contexte dans la conception du PAIRAC et du PACIE.**

Le PAIRAC (démarrage en 2006) était le premier programme se concentrant sur l'intégration régionale économique et commerciale mis en place auprès de la CEMAC. Le contexte de la mise en œuvre de ce projet est marqué par les négociations pour un APE régional qui ont débuté quelques années plus tôt (2003). L'UE ne disposait pas dès la formulation du PAIRAC de certains éléments d'analyse, qui sont cependant rapidement apparus durant la mise en œuvre du PAIRAC. Certaines difficultés rencontrées par le PAIRAC en raison du contexte lors de sa formulation et de sa mise en œuvre ont ainsi pu être identifiées et explicitées. Dès la première mission ROM, il est souligné que le PAIRAC est pénalisé par le fait qu'il n'inclut pas un mécanisme contraignant pour l'application des textes communautaires existants alors que cela a été clairement identifié comme le premier besoin de la CEMAC. Il existe également un contexte de difficulté de financement de la CEMAC (arriérées cotisations) et surtout un fort besoin d'appui institutionnel, qui a été mal défini dans le projet, ne mettant pas assez en avant les faibles capacités de certaines directions opérationnelles et le caractère essentiel de leur renforcement. Le manque d'implication des bénéficiaires est également apparu lors des revues ROM, ce qui aurait pu être identifié dès le démarrage du projet. L'absence de volonté politique des EM apparaît clairement avec la non-transposition dans le droit national des dispositions communautaires en était pourtant un signe. Les missions ROM ont également permis d'identifier que les objectifs et activités du PAIRAC en répondaient pas aux attentes de la CEMAC en matière de coopération européenne. La CEMAC comptait en effet sur cette coopération pour financer le renforcement des capacités de production dans la région, en dehors du cadre de Cotonou., notamment une mise à niveau de son économie incluant les travaux d'infrastructure/d'énergie de base (routes, voies ferrées, électricité, ...) ainsi qu'un renforcement des compétences humaines pour être compétitive lorsque les barrières douanières allaient être levées progressivement d'ici 2020. Ce financement était en dehors du cadre des négociations et a été refusé à ce stade par la DG Commerce, représentant la CE. Cet aspect n'apparaît pas dans les documents de formulation du PAIRAC.

La conception du PACIE a bénéficié de la conduite d'études préalables sur la réalité du processus d'intégration régionale, et notamment sur la capacité d'absorption réelle des OR. Dès lors, le besoin en appui institutionnel, la non-application des réglementations communautaires, et les faiblesses structurelles des économies des Etats-Membres étaient des éléments contextuels établis au moment de la conception du PAICE, qui a fait l'objet de nombreux échanges et d'un vrai processus participatif avec les parties prenantes. Cela a permis d'établir des éléments de compréhension du contexte intéressant tel que le fait que le marché commun, l'union douanière ou la zone de libre-échange dans la CEEAC ne pouvait être de façon crédible à l'ordre du jour.

Cette démarche n'a cependant pas permis de capturer l'ensemble des éléments clés du contexte et d'anticiper les évolutions du contexte durant la durée de mise en œuvre du projet. Cette compréhension partielle du contexte se reflète également dans les hypothèses formulées dans le cadre logique du PACIE. Ces hypothèses incluent une volonté politique des États-membres et une appropriation des acquis du projet par les EM, alors qu'avec le recul du PAIRAC une telle inclusion de ces hypothèses sans nuance est problématique. Enfin dans les documents de formulation du PAICE le contexte économique des pays de la région CEMAC+ est présente en détails, incluant des éléments très pertinents (e.g. ineffectivité de la ZLE ou de l'union douanière, manque d'infrastructure qui affecte commerce, etc.) qui ont guidé clairement la formulation du programme. Cependant des nuances clés n'ont pas été considérées. Ainsi la diversité des situations économiques des états membres n'est pas discutée, les intérêts divergents des états membres ne sont pas considérés, et les raisons derrière leur apparent manque de volonté politique ne sont pas recherchées. Il apparaît pourtant que la région est marquée par des contextes économiques très divers, et des zones interpays d'intégration (zones des trois frontières Gabon/Cameroun/Guinée équatoriale continentale) ou au contraire de blocage exacerbé (zone transfrontalière entre le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique). Enfin, l'importance du secteur informel dans l'économie de la région n'est pas du tout considérée.

Région	PIR 10 <sup>e</sup> FED 2009-2013 2008	PAIRAC- Programme d'appui a l'integration regionale (16 millions d'euros), sous la responsabi1ite de la CEMAC. Le PAIRAC est le premier programme d'envergure comportant une AT importante en appui au processus d'integration regionale, et plus particulierement a la convergence economique et commerciale, aux negociations APE, et au renforcement institutionne1 dans le contexte des reformes de la CEMAC. Apres un demarrage lent, du aux difficultes de mobilisation des differents acteurs de ce progranune complexe, qui s'est traduit par des resultats mitiges
--------	--	---

		<p>au terme de la première phase, le P AIRAC a atteint sa vitesse de croisière grâce à une reorganisation interne et à une implication plus soutenue des bénéficiaires.</p>
CEMAC	ROM PAIRAC 2006 centré sur RCA	<p>PAIRAC est pertinent pour appuyer le processus d'intégration en Afrique Centrale par une harmonisation accrue des politiques et des législations nationales mais ne répond que partiellement au besoin premier de la CEMAC qui est l'application par des moyens contraignants, des textes communautaires existants déjà globalement bien rédigés. Le projet se décline comme une suite d'études/enquêtes régionales et de restitutions nationales consécutives sans répondre à la nécessité d'une véritable appropriation par les Etats membres des exigences nouvelles du commerce mondial, notamment par une information cohérente et systématique des Gouvernements concernés. Le cadre logique reflète bien l'intervention proposée, articulée en 5 volets sans toutefois proposer des indicateurs mesurables. [...] L'exécution du PAIRAC est bonne à ce jour ; 27% des fonds ont été engagés notamment pour l'Assistance Technique (AT) long terme, mais ses résultats risquent d'être limités rapidement par le manque de communication observé i/ entre le SE et la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National pour le FED (CAONF) (à titre d'indication, le SE n'a jamais remis de rapport d'avancement au CAONF alors que l'inverse est observé) et ii/ entre les ministères du Plan et du Commerce en charge des négociations APE pour la RCA et leur Gouvernement. Cela se traduit notamment par le manque d'appropriation observé par l'autorité nationale pourtant signataire finale de l'APE et donc des moyens mis en oeuvre. [...] Certains membres du CNN ne semblaient pas ou peu au courant du PAIRAC en tant que soutien, notamment des sessions APE. Au niveau du SE, une mauvaise compréhension des règles du cadre de négociations APE AC-CE semble s'installer. La CEMAC réclame à son interlocuteur le financement du renforcement des capacités de production dans la région, en dehors du cadre de Cotonou. Elle demande plus spécifiquement une mise à niveau de son économie incluant les travaux d'infrastructure/d'énergie de base (routes, voies ferrées, électricité, ...) ainsi qu'un renforcement des compétences humaines pour être compétitive lorsque les barrières douanières seront levées progressivement d'ici 2020. Or, ce financement est en dehors du cadre des négociations et est refusé à ce stade par la DG Commerce, représentant la CE. [...] Cela suppose de surcroît, un engagement fort de l'Etat en faveur de l'intégration régionale avec des moyens humains, matériels et financiers qui ne sont pas mobilisés à ce jour. Le peu de commerce officiel intracommunautaire (inférieur à 2% du commerce total de la région), les disparités entre pays riches pétroliers et pauvres, le manque de compétitivité de la région et de volonté d'intégration de ses Etats sont autant de freins à la signature du APE AC-CE. Enfin, la non application des textes communautaires rendra probablement inefficace PAIRAC dans son objectif de « renforcer l'intégration régionale ». Impact actuel. Il est peu probable que le PAIRAC permettra de soutenir la croissance et de réduire la pauvreté dans la CEMAC. En effet, le manque de compétitivité de ses entreprises sera d'autant plus criant lorsque les accords préférentiels actuels seront supprimés pour se conformer avec cet APE, aux règles de l'OMC. 5. Viabilité potentielle. Le budget étriqué des 18 instances/organisations CEMAC réparties dans la région ne permet pas de financer un Gendarme communautaire susceptible de contraindre les Etats à verser les TCI dues directement aux comptes de la CEMAC. A défaut, aucune viabilité potentielle n'est probable, tout juste le maintien des structures existantes qui ne permettent pas de lancer des politiques de développement communautaires nécessaires au développement régional.</p> <p>V. OBSERVATIONS CLES, ACTION(S) RECOMMANDEE(S) ET PAR QUI (PAR ORDRE DE PRIORITE) Projet pertinent dont l'efficacité dépendra essentiellement de l'appropriation par les bénéficiaires des services potentiels qu'il peut apporter. DCE : 1) Le démarrage immédiat de l'AT est indispensable à la mise en oeuvre des 5 volets PAIRAC ; 2) La divulgation immédiate de l'information auprès des Etats Membres est nécessaire pour permettre une meilleure appropriation par les gouvernements nationaux i/ des tenants et aboutissants de l'APE et ii/ des voies et possibilités offertes par PAIRAC en termes d'appui à l'intégration ; 3) De la même manière que la CE a imposé le</p>



		dialogue avec la société civile pour les négociations APE, elle pourrait concentrer ses efforts, avant tout autre chose, sur le respect des textes communautaires existants qui favorisent effectivement l'intégration régionale et répondre ainsi au problème de pertinence.
CEMAC	Fiche synthèse Monitoring PAIRAC	<p>PAIRAC, financé sur le premier secteur de concentration du Programme Indicatif Régional (PIR), 9<sup>me</sup> FED, vise à renforcer de manière progressive le processus d'intégration régionale des 7 Etats d'Afrique Centrale. Il permet d'appuyer la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et Sao Tome et Principe pour identifier les principaux blocages à l'application des réglementations régionales et mettre en place les systèmes correctifs et de suivi appropriés. PAIRAC accompagne également la CEMAC, et tout particulièrement son Secrétariat Exécutif (SE), à mettre en oeuvre le renforcement de ses directions opérationnelles. Les 7 Etats Membres ont mandaté la CEMAC, basée à Bangui, pour négocier conjointement avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), l'Accord de Partenariat Economique (APE) Régional avec la Communauté Européenne (CE) et favoriser ainsi l'adaptation des 7 Etats au nouvel environnement commercial mondial en conformité avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).</p> <p>2. Logique d'intervention du projet:</p> <p>Les objectifs globaux du PAIRAC s'inscrivent dans le contexte d'un appui de la Communauté internationale aux Etats de l'Afrique Centrale pour l'accélération de l'intégration économique de la région. En particulier, le projet a pour objectif de favoriser l'adaptation des Etats d'Afrique Centrale au nouvel environnement commercial mondial, à une étape cruciale de leur développement où d'importantes négociations (APE, OMC) sont engagées. Afin de réaliser son objectif spécifique 'de renforcer, promouvoir et faciliter le processus d'intégration régionale pour favoriser l'intégration harmonieuse des Etats de la région dans l'économie mondiale, pour soutenir la croissance et réduire la pauvreté', PAIRAC appuie la CEMAC avec les résultats attendus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le renforcement des capacités de négociation commerciale et la mise en place d'un Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique Centrale ;</li> <li><input type="checkbox"/> La consolidation de la convergence économique en particulier grâce à une amélioration du mécanisme de surveillance multilatérale ;</li> <li><input type="checkbox"/> Une meilleure définition et un plus grand respect du cadre réglementaire de l'union douanière ;</li> <li><input type="checkbox"/> Une consolidation des normes communautaires et l'amélioration de la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux ;</li> <li><input type="checkbox"/> L'accroissement de l'efficacité des institutions et des différents acteurs impliqués dans l'intégration régionale.</li> </ul>
CEMAC	ROM PAIRAC 2007	<p>Enfin, il apparaît que les cadres logiques ne proposent pas des indicateurs suffisamment précis et mesurables et comportent pour chacun une hypothèse au niveau de l'objectif global (OG).</p> <p>L'impact du projet est difficilement mesurable à l'étape actuelle. Et comme indiqué dans le précédent monitoring, il est peu probable que le PAIRAC permette de soutenir la croissance et réduire la pauvreté.</p> <p>Malgré un démarrage assez difficile, il faut souligner un réel engagement des gestionnaires du projet, la mise en place d'outils de suivi ainsi qu'un nombre assez important d'activités engagées</p>
CEMAC	ROM PAIRAC 12/2011	<p>Le PAIRAC, premier projet transversal d'envergure d'appui à l'intégration, était très pertinent et venait à son heure, la CEMAC étant à une étape cruciale de son développement, avec d'importantes négociations commerciales (Accords de Partenariats Économiques - APE<sub>2</sub>) engagées. L'action était urgente compte tenu des faibles capacités de certaines des directions opérationnelles. La stratégie de mise en oeuvre se fondait sur une hiérarchie d'objectifs où l'objectif spécifique (OS) est décliné en cinq composantes (chacun ayant son cadre logique) avec un seul contrat de services regroupant l'assistance technique (AT) à tous les niveaux. Les cadres logiques étaient clairs quant à la présentation des objectifs globaux (OG) et de l'OS, les indicateurs, quant à eux, n'étaient pas suffisamment spécifiques et mesurables, donc difficilement utilisables (paramètres non chiffrés). Les activités étaient très clairement</p>

détaillées et les risques, inhérents au projet, bien appréhendés, restent toujours valables. L'analyse a posteriori montre quelques faiblesses importantes de conception : (i) L'OS était trop vaste (avec certains aspects comme "soutenir la croissance" et "réduire la pauvreté" relèvent d'aspects généraux) et ambitieux avec des activités bien trop nombreuses pour pouvoir être exécutées convenablement, dans les délais, avec des équipes de la CEMAC dont les capacités étaient à améliorer ; (ii) L'absence d'une hiérarchisation en amont des interventions a induit à une certaine dispersion des interventions du projet ; une analyse plus fine aurait pu conduire à une mise en oeuvre séquentielle dans la résolution des goulots d'étranglement qui peuvent freiner le déroulement des activités. (iii) l'absence d'anticipation face aux contraintes liées aux dates de contractualisation (D+3) s'est traduit par un retard important au démarrage et par conséquent un budget surdimensionné par rapport aux capacités d'absorption dans les délais impartis.

Efficiencie

Impact

L'impact à ce jour est faible et largement en deçà des espérances et des moyens mobilisés. Le PAIRAC n'a pas soutenu la croissance dans la CEMAC et n'a que faiblement favorisé l'adaptation des Etats d'Afrique Centrale au nouvel environnement du commerce mondial. Il a, dans une certaine mesure, permis le rapprochement des EM, mis en lumière les atouts et faiblesses des administrations douanières dans la sous-région ainsi que les distorsions dans le fonctionnement et l'application des textes communautaires. Ce faible impact n'incombe pas seulement au PAIRAC mais aussi aux EM qui n'ont pas fait preuve d'une grande volonté politique pour lever les contraintes administratives, techniques et physiques relevées.

Sustainability

L'environnement favorable, nécessaire à la durabilité des interventions en faveur de l'intégration, n'existe pas encore. Les hypothèses et risques formulés lors de la conception du projet restent d'actualité. La faible durabilité n'est pas tant liée aux compétences techniques mais bien à la faiblesse de l'appui politique. Le budget étriqué des différentes organisations CEMAC dans la région ne permet pas de financer un "Gendarme" communautaire susceptible de contraindre les Etats à verser les taxes Communautaires d'Intégration (TCI) dues directement aux comptes de la CEMAC. Dans ces conditions, se pose le problème du maintien des structures existantes, encore faiblement dotées en capacités et moyens, qui ne peuvent mettre en oeuvre toutes les politiques de développement communautaires nécessaires à l'intégration. Par contre, en ce qui concerne les réhabilitations de locaux de la commission et amélioration des capacités d'organisation, la durabilité des acquis ne pose pas de problème, les coûts étant pour l'essentiel abordables pour la commission (sauf peut-être pour l'équipement de communication VSAT dont les charges mensuelles sont de l'ordre de 25 M FCFA). Les experts sectoriels recrutés, intégrés à l'organigramme, contribuent positivement au renforcement des directions opérationnelles.

Un Projet pertinent mais trop ambitieux dont la mise en oeuvre a été fortement perturbée. Les résultats n'ont pas été atteints et les impacts à ce jour sont faibles. L'expérience du PAIRAC montre que : 1) La conception d'un projet doit mieux tenir compte des capacités d'absorption des parties prenantes. Les objectifs doivent être raisonnables, précis et atteignables dans les délais impartis. Les activités doivent être hiérarchisées pour une mise en oeuvre séquentielle afin de lever les éventuels goulots d'étranglement. A titre d'illustration, au vue des problèmes rencontrés, il est apparu que le renforcement institutionnel devait être exécuté en premier pour permettre une bonne exécution des autres volets.

2) Dans le cas d'un projet à plusieurs composantes, le fait de prévoir un seul contrat d'AT à tous les volets n'est pas toujours une solution efficiente. Une conception multi-projets (ou programme), avec une mise en oeuvre par plusieurs contrats d'AT et de services pourrait permettre une efficacité accrue des moyens dédiés à chaque volets et un déroulement échelonné dans le temps. 3) L'absence d'anticipation sur la signature des premiers contrats réduit considérablement la période de mise en oeuvre, compte tenu des

		<p>contraintes d'engagement des dépenses (D+3). L'idéal serait de faire coïncider autant que possible la signature de la convention avec les premiers contrats (négociation sous clause suspensive).</p> <p>4) La forte présence de l'AT ne permet pas une bonne appropriation du projet par les cadres locaux. L'AT ne doit pas se substituer aux bénéficiaires et au-delà des compétences techniques, elle doit avoir d'excellentes capacités managériales.</p> <p>5) Le manque de volonté politique et de réactivité des bénéficiaires constituent des obstacles à la bonne marche et à l'efficacité du projet.</p> <p>6) Les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre questionnent la stratégie d'intervention en matière d'intégration : faut-il traiter en priorité les principales distorsions du marché et les principaux obstacles à l'intégration ou plutôt s'engager sur des domaines moins sensibles de façon progressive jusqu'à l'instauration d'un climat de confiance entre les EM, condition sine qua non de toute construction communautaire?</p>
CEMAC +	Fiche Action PACIE 2010	<p>Contexte sectoriel</p> <p>Les programmes et plans d'action communautaires formulés ou en cours de formulation en Afrique Centrale (AC) s'inscrivent dans les initiatives de l'Union Africaine et du Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD1 ) qui visent à redynamiser le processus d'intégration continentale. Ce processus est mû par la volonté politique de vaincre les entraves au développement au sein des Communautés Economiques Régionales (CER) et à terme de l'ensemble du continent. Le Programme Économique Régional (PER – 2025) de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est le cadre stratégique de réalisation de la vision prospective d'émergence économique commune aux six Etats Membres (gouvernance et stabilité macroéconomique, création d'un marché commun, renforcement des infrastructures physiques et services de soutien) . La vision stratégique de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC)4 à l'horizon 2025 ambitionne de bâtir un espace économique et politique unifié et prospère. La CEEAC a ainsi lancé une zone de libre-échange le 1er juillet 2004. L'approche stratégique retenue est de capitaliser les acquis de la CEMAC, avec laquelle un processus d'harmonisation est en cours. La mise en oeuvre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique (PACIE) est prévue pour démarrer début 2012. Le contexte du programme sera donc marqué par la conclusion des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) et la mise en oeuvre des premières mesures d'accompagnement à son application. La mise en oeuvre de l'Accord implique l'opérationnalisation d'une zone de libre-échange et l'adoption d'un tarif extérieur commun (TEC). Du fait de la faiblesse ou l'absence de politiques et de réglementations communautaires et/ou de leur application discrétionnaire, la construction du marché commun reste largement en deçà des ambitions affichées par la région. En outre, au niveau de la CEMAC, l'effectivité de l'union douanière est restreinte par des procédures douanières discrétionnaires et la double taxation persiste. Avec l'effet combiné des nombreuses barrières tarifaires et non tarifaires et la concentration des flux sur quelques produits, le commerce intra régional n'arrive pas à dépasser le seuil de 5% des échanges globaux de la région. Dans leur grande majorité, hormis les exportations de produits primaires, les économies de l'Afrique Centrale se trouvent confrontées à de nombreux problèmes structurels. Il en résulte un faible niveau de compétitivité internationale à cause entr'autres de: une faible diversification de l'activité économique, des chaînes de valeurs ou d'intégration locales ou régionales rares , des 1 Adopté en 2001, le NEPAD vise la renaissance du continent africain à travers les trois (3) domaines suivants: (i) le respect des principes de bonne gouvernance politique et économique, (ii) les réformes des politiques et le renforcement des investissements dans les secteurs prioritaires), (iii) la mobilisation des ressources 2 Cameroun, république centrafricaine (RCA), République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad 3 Le PER CEMAC Phase 1 (2010-2015), en revanche, représente un ensemble de projets pour accompagner la marche de la zone CEMAC vers l'émergence. Il se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 31 programmes et 88 dossiers d'actions. 4 Angola, Burundi, Cameroun, RCA, République du</p>

	<p>Congo, RDC, Gabon, Guinée équatoriale, STP, Tchad 5 Le commerce intra-régional constituait moins de 1% des exportations totales en 2005. défaillances en matière de normes et de qualité des produits potentiellement compétitifs, et un environnement des affaires défaillant. Cette situation est exacerbée par l'état embryonnaire du secteur des infrastructures et transports qui se caractérise entr'autres par: l'absence d'outil de planification opérationnelle; la nondiversification des voies d'accès maritime des pays enclavés (République Centrafricaine et Tchad); les nombreux obstacles/entraves à la fluidité de la circulation des marchandises sur les corridors routiers ou fluviaux6 . [...]</p> <p>Au vu des rapports officiels de la CEMAC, la surveillance multilatérale qui permet de mesurer le degré de convergence des économies et de documenter l'état de stabilité et de croissance macroéconomique de la région n'est pas encore pleinement fonctionnelle. Les programmes triennaux de convergence de quatre8 des Etats membres (EM) n'ont toujours pas pu être élaborés. L'harmonisation des directives dans le domaine des finances publiques s'impose afin de renforcer l'efficacité, la sécurité, la transparence et la maîtrise du système de gestion des finances publiques dans les six pays de la CEMAC. L'absence et/ou la disparité de la qualité des statistiques collectées affaiblissent considérablement le fonctionnement de la surveillance multilatérale. Par ailleurs, l'inclusion de la République Démocratique du Congo (RDC) et de Sao Tomé et Príncipe (STP), deux Etats non-membres de la CEMAC et de la zone Franc, dans la dynamique de convergence appelle à une prise en compte de leurs spécificités. Malgré les appuis apportés depuis le 9ème FED aux Communauté économique régionale (CER) et à leurs Etats membres (EM), on observe une faiblesse résiduelle des capacités en ressources humaines et institutionnelles (faiblesse des politiques et stratégies; faiblesse des ressources de négociations, d'appui à la mise en œuvre et au suivi des accords). Ceci est le cas pour les processus de l'Accord de partenariat économique (APE) et de l'intégration régionale qui requièrent une plus grande implication et appropriation par le secteur privé et la société civile. La configuration du Programme indicatif régional (PIR) correspond à la configuration de la négociation APE choisie par la région. Elle couvre les six pays membres de la CEMAC (qui font également partie de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale "CEEAC") plus la RDC et Sao Tomé e Príncipe également membres de la CEEAC. Ceci demande une bonne coordination entre la CEMAC et la CEEAC, qui sont les deux interlocuteurs principaux de la région dans le cadre du PIR. Le Document de stratégie régionale – Programme indicatif régional Afrique Centrale pour la période 2008-2013 a retenu l'intégration économique et la mise en œuvre de l'APE comme éléments centraux de la stratégie de coopération sous le 10ème FED. Le présent programme se propose de soutenir la dynamique de l'Afrique Centrale vers la réalisation de sa vision d'intégration économique et son insertion durable dans l'économie mondiale.</p> <p>2.2. Enseignements tirés Le rapport spécial de la Cour des Comptes européenne sur l'"Efficacité de l'appui du Fonds européen de développement à l'intégration économique régionale en Afrique de l'Est et de l'Ouest" 6 Selon l'étude sur l'observatoire des pratiques anormales (novembre 2009), il a été dénombré sur les corridor Douala – Bangui et Douala – N'Djamena respectivement 1 contrôle tous les 10 km et 11 km, des durées moyennes de contrôles de 8 et 6,8 heures et des coûts moyens d'un contrôle de 1 406 F CFA et 591 F CFA. 7 Toutefois, la région développe ou a développé des politiques communes et des plans sectoriels dans le domaine des infrastructures (Plan directeur consensuel des transports en AC (PDCT-AC), Plan d'action du transport aérien 2008-15, Plan directeur d'interconnexion énergétique sous-régional sous l'impulsion du NEPAD) 8 RCA, Tchad, Congo, Guinée Equatoriale FR FR (2009) a révélé entr'autres: l'inadéquation capacité institutionnelle des acteurs impliqués dans la programmation, la gestion, le suivi, la coordination des programmes et la mesure des résultats. Ces constats sont également valables pour l'Afrique Centrale. Les autres enseignements tirés pris en compte dans la formulation de la présente Fiche d'action sont notamment: (i) la nécessité de promouvoir l'appropriation des acteurs; (ii) le renforcement des structures et initiatives existantes et une bonne prise en compte de la capacité d'absorption des</p>
--	--



		principales parties prenantes et des bénéficiaires (il a été tenu compte des taux d'absorption faible de ressources notamment sous le Programme d'appui à la facilitation du transport en Afrique Centrale (FASTRAC) et le Programme d'appui à l'intégration régional en Afrique Centrale (PAIRAC); (iii) la recherche d'une coopération plus performante à travers la cohérence et la complémentarité entre le PACIE et plusieurs interventions dans le cadre des Programmes indicatifs nationaux et (iv) les impératifs de flexibilité et d'un bon séquençage des interventions afin que le PACIE puisse mieux appuyer l'agenda d'intégration régionale et le processus de négociation l'APE. Les constats ci-dessus ont été pris en compte pour la mise en œuvre du PACIE. Le programme s'inscrit dans une perspective de réponse à des besoins plus structurels que conjoncturels, étant donné que l'intégration régionale et la mise en place d'un marché commun procèdent d'un processus long et complexe. Certaines des interventions du programme (les volets qualité et développement des entreprises notamment) ont été traitées comme étant une extension au niveau régional de l'expérience pilote du Programme d'appui et de soutien de l'accord de partenariat économique (PASAPE) au Cameroun. Il en a été de même des résultats des "Results Oriented Monitoring (ROM) et évaluations du PAIRAC, du FASTRAC et du projet Hub and Spokes9 du 9ème FED. Étant donné les contraintes en capacité d'absorption des Communautés économiques régionales (CER) et des Etats membres, le PACIE se propose de faire appel à l'implication de plusieurs partenaires techniques spécialisés pour la réalisation de certaines de ses activités en utilisant des conventions de contribution. Toutefois, ces dernières seront assorties de cahiers de charges élaborés de manière à favoriser le renforcement des capacités et l'efficacité des institutions et des différents acteurs impliqués dans l'intégration régionale
CEMAC	Christian-Yann Messe Mbega , « Les régions transfrontalières: un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? », Éthique publique [Online], vol. 17, n° 1   2015, Online since 30 June 2015, connection on 26 May 2018	En Afrique centrale s'opposent deux zones transfrontalières. L'une, nommée « triangle de la mort », regroupe le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique. Cette région est soumise aux menaces de toutes natures (conflits, trafic d'armes, coupeurs de routes, etc.). L'autre appelée « triangle de l'opulence » formée par le Sud-Cameroun, le Nord-Gabon et la partie continentale de la Guinée Équatoriale. Celle-ci bénéficie d'une stabilité relative (Ngodi, 2011 : 8). La population qui vit dans cette localité jouit non seulement de la stabilité politique, mais profite aussi du différentiel des prix et des produits existant d'un côté ou de l'autre des frontières. L'effervescence des échanges transfrontaliers dans le triangle d'opulence est ancienne. En effet, pendant la colonisation, le Gabon ne fut pas organisé comme une entité politique autonome, mais en tant que localité de l'Afrique-Équatoriale française (AEF). Ainsi, sa partie septentrionale fut arrimée économiquement à la colonie voisine (le Cameroun). Aujourd'hui, en dépit de la politique économique résolument nationaliste cette réalité reste encore prégnante. Elle est d'autant plus marquante grâce à la création des marchés frontaliers dans la région : Abang Minko, de Kyé-ossi et Mondial5 (Cameroun) ; Meyo-Kyé, Bitam (Gabon) et Ebebeyin (Guinée Équatoriale).
Cameroun	Réunion avec Minepat – Direction de l'Intégration régionale Mars 2018	Dans les régions des « trois frontières », aménagement des rentes transfrontalières. Dans cette région, porosité des frontières, même pour les personnes (les marchandises sont toujours accompagnées), mais de façon informelle/non-systématique. Non application du principe de la libre circulation des personnes, refus de la Guinée Equatoriale La priorité est au développement de projets autour des frontières, car malgré tout, faible niveau de commerce intrarégional.
Cameroun	Entretien CAON Cameroun Mars 2018	Hétérogénéité de la région → intérêts divergents entre les EM. CAM = 50% de l'économie de l'AC mais le leadership n'est pas assumé.
Cameroun	Entretien Ministère du Commerce Cameroun, Mars 2018	Les politiques ne voient pas l'intégration comme un facteur de développement . + refus libre circulation des personnes + trop de ressources naturelles, pas de politique d'industrialisation + volonté hégémonique des « puissances » de la région.

RDC	Entretien DUE RDC – Mars 2018	Pas de volonté politique pour l'intégration régionale économique. En RDC les douanes créent un régime protectionniste très poussé. Les pays se tournent le dos. ZLEC UA : n'existe pas dans les faits et ne sera pas une réalité de sitôt.
RDC	Entretien DUE RDC – Mars 2018	Pas d'économie d'échelle des marchés, secteur informel exclu de la stratégie UE. Avec 6M EUR pas de miracle.
<p><b>• 13.2.2 – Existence et qualité des constats relatifs aux dysfonctionnements internes (assistance technique, modalité de mise en œuvre, procédures) et externes (partenariat)</b></p> <p>Pour le PAIRAC, les constats existent et sont de qualité. Ils se retrouvent dans les rapports ROM, le rapport de mi-parcours, le rapport d'exécution et dans les documents de formulation du PIR 10<sup>e</sup> FED. Les sources de dysfonctionnement identifiées incluent la complexité de la structure du projet marqué par une pléthore d'acteurs et d'activités – des champs d'interventions trop nombreux et sans hiérarchisation. Des éléments tels que la nature du projet caractérisée par la mise en œuvre d'une longue série d'études et d'enquêtes, la difficulté d'interagir avec le personnel de l'AT, la tendance de l'AT à se substituer à l'OR et le manque d'appropriation des acquis qui en résulte, le manque de communication entre les parties prenantes, etc. ont tous été identifiés durant la mise en œuvre du PAIRAC. Toute une série de dysfonctionnements internes ont ainsi été mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le choix, lors de la conception du projet, d'un objectif spécifique trop vaste et imprécis.</li> <li>• Des procédures de passation de marchés sources d'importants délais ;</li> <li>• Une structure de supervision qui n'a pas joué son rôle de guide et de disséminateur d'information,</li> <li>• Pas de connexion au COPIL,</li> <li>• Un budget surdimensionné par rapport au projet à mettre en œuvre et la capacité d'absorption des partenaires,</li> <li>• Un problème de ressources humaines, dans l'AT comme chez le partenaire,</li> <li>• Des problèmes de gestion comptable, finance et budgétaire du partenaire, des retards rencontrés dès le début et l'absence d'anticipation face aux contraintes liées aux dates de contractualisation,</li> <li>• Pas d'indicateur précis dans le cadre logique,</li> <li>• Une gestion trop centralisée, avec une AT omniprésente en lieu et place d'un soutien aux directions opérationnelles,</li> <li>• Des bénéficiaires n'ayant eu qu'un accès partiel aux résultats, des études réalisées et dans, leur grande majorité, incomplètes,</li> <li>• Des outils développés mais non opérationnels.</li> <li>•</li> </ul> <p>La conception du PACIE est présentée comme ayant pris en compte les dysfonctionnements identifiés du PAIRAC, essentiellement les dysfonctionnements internes tel que le besoin d'une meilleure utilisation de l'AT. Pour autant, cette affirmation s'est trouvée peu concrétisée dans l'exécution du PACIE. A contrario du PAIRAC, le PACIE n'est pas une structure de projet mais plutôt un regroupement d'initiatives avec le PRMN et le PIQAC comme ancrage principal (42% des ressources) et les composantes sont gérées par des délégations différentes (Libreville, Yaoundé, Bangui – suite aux troubles de 2013 en RCA). Le PACIE est à nouveau mis en œuvre par de nombreux (15) opérateurs. L'assistance technique mise à disposition de la CEMAC (financée dans le cadre du PAMEC) a également présentée des dysfonctionnements internes (e.g. une mauvaise définition des indicateurs de résultats, des rapports de mise en œuvre manquants menant à un monitoring et reporting insuffisant, connaissance insuffisante du chef d'équipe en matière procédures FED).</p> <p>En fin de période de mise en œuvre du PACIE, de nombreux dysfonctionnements du PAIRAC sont toujours d'actualité, particulièrement les ambitions, l'imprécision, les retards, les difficultés de passation des marchés, la faiblesse de l'implication des partenaires. Il n'y a plus de gestion décentralisée dominée par une AT en substitution mais pour autant les initiatives sont dispersées, sans lien entre elles et sans effet de masse, ce qui conforte l'impression que rien n'a changé et que les activités n'ont pas eu d'impact concret. Ce constat est très largement lié au fait que les produits de chaque opérateur sont mis à la disposition de la CEMAC ou individuellement des pays (PRMN et PIQAC en particulier) et qu'il ne se passe rien ensuite.</p>		
Région	Evaluation à mi-parcours du Projet d'Appui à l'Intégration Régionale en Afrique Centrale (PAIRAC 9 ACP RCE 6) 2008	Contexte Le PAIRAC, financé pour un montant de €16m sur le premier secteur de concentration du PIR est le premier programme d'envergure dans la région. Il vise à travers les cinq volets de renforcer de manière progressive le processus d'intégration régionale dans les domaines de la surveillance multilatérale, de l'union douanière et du marché commun, ainsi que la provision d'un appui aux négociations APE. La durée de mise en œuvre du PAIRAC de 4 ans et demi conformément à la CF n°9359/REG qui a été signée le 9 septembre 2005. Sa date limite de contractualisation le 25 août 2008, la mise en œuvre

		<p>opérationnelle est jusqu'au 31 mars 2010, et la période d'exécution de s'étend jusqu'au 31 mars 2012.</p> <p><b>Pertinence</b> : Le PAIRAC, dans sa conception initiale (CF), a été pourvu d'un objectif spécifique dont le niveau d'ambition est démesuré et les champs d'interventions trop nombreux et non hiérarchisés. De plus, la problématique que le programme adresse aurait pu être plus finement définie pour mettre en évidence un appui institutionnel de l'appareil d'intégration régionale et des institutions. Dans cette optique, le volet appui institutionnel prend une importance de premier plan dans la mise en oeuvre des autres volets. Ces derniers, surveillance multilatérale, union douanière, marché commun et appui aux négociations APE, peuvent alors être ordonnés par ordre décroissant d'importance. Il manque un socle CEMAC afin de conduire à l'élaboration des documents de stratégie de développement régional CEMAC. Le volet APE est un processus et non un objectif en soi. Les conditions spéciales préalables étaient prévues dans la CF, mais n'ont pas été exercées. Les prolongements des politiques communautaires dans les EM sont insuffisants.</p> <p><b>Efficacité. Les ressources sont majoritairement dépensées par l'AT, les réunions et les séminaires.</b> Les procédures de passation de marchés ont été la source d'importants délais par rapport aux benchmarks internes fixées, et qui, par conséquent, ne peuvent qu'affaiblir le taux d'exécution du DP. La structure de supervision du PAIRAC-CP, CPR, n'a pas su jouer son rôle de guide et de diffuseur des informations sur les activités et les résultats du Programme. De plus il n'y a pas une connexion au COPIL qui semble être « le bon comité » pour assurer l'appropriation pour les hautes autorités politiques de la région.</p> <p>Jusqu'à récemment, le suivi de la CF dans ses résultats attendus, n'existait pas. L'ensemble de la programmation des volets fait apparaître un nombre certain de goulots d'étranglement de nature organisationnelle, institutionnelle, budgétaire, financière. Ces goulots sont transversaux à l'exécution des volets et relèvent de l'appui institutionnel.</p> <p><b>Efficiences</b> : Plusieurs facteurs-clé diminuent l'efficacité du PAIRAC. <b>Le budget du programme est surdimensionné par rapport au programme à mettre en oeuvre et aux capacités d'absorption du partenaire de projet.</b> En matière de réglementation financière et de passation de marchés, les manuels et guide pratique sont dans le processus de validation et seront prochainement en usage.</p> <p>Ceci ne représente que la mitigation d'un seul goulot d'étranglement, qui est la passation efficace des marchés. Autres goulots du ressort du volet AI comprennent : la structure organisationnelle ; planification ; les politiques de gestion des ressources humaines ; les systèmes comptables, budgétaires et financiers ; le contrôle interne et les audits. La réalisation d'un tel agenda serait un acquis très important pour la visibilité financière et la bonne gouvernance de la CEMAC dans la signature éventuelle d'une convention de contribution avec l'UE dans le cadre du 10ème FED. Enfin, les moyens alloués à l'AT représentent plus d'un tiers des montants à engager du programme, c'est un coût peu efficace et intenable à terme.</p> <p><b>Coordination et complémentarité : De l'analyse des 3C, il ressort que le processus de négociation des APE doit être sorti du volet correspondant pour être financé par les facilités transversales comme « trade.com » ou la FTC du même PAIRAC.</b> L'objectif d'intégration régionale du PAIRAC et de l'UE est aussi un objectif d'importants bailleurs de fonds comme la France (Zone franc, BEAC). Ceci se traduit par une coordination des conditionnalités et autres conditions préalables. Les gains de crédibilité et de bonne gouvernance de la CEMAC peuvent produire d'importants effets de levier sur les instruments d'intégration régionale à sa disposition. Enfin, les avantages de lancer des travaux de production d'un document de vision et de stratégie régionale de développement permettront de mieux coordonner et d'adresser les besoins et ambitions des pays limitrophes comme la STP et la RDC sur le chantier de l'intégration régionale.</p>
Région	Document interne à la Commission 2014	Le Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIE) dont la convention n° 2010/022-377 a été signée le 10 avril 2012, avec une clause portant sur le D+4 d'emblée a été doté d'un montant de 68 M? prélevé sur le PIR 10ème FED. Il est géré par l'OR président de la

		<p>Commission de la CEMAC. Les montants contractés sont de 31.2 M? pour des paiements qui s?élèvent à 11.3 M? seulement. L?exécution de la convention a en effet beaucoup souffert de la crise centrafricaine, le siège de la Commission de la CEMAC étant situé à Bangui. Au plus fort de la crise, la Commission a quitté la RCA sans toutefois se replier clairement sur un site unique : les services administratifs et financiers sont établis à Douala alors que l?offre gabonaise de réinstaller la Commission à Libreville n?a pas été réellement suivie d?effets. Il en découle une très grande dispersion des cadres dans la sous-région, ce qui n?a fait qu?accentuer l?inefficacité avérée de cette institution. Un contrat d?assistance technique a été signé avec Louis Berger (2 M?) mais son déroulement est lui aussi pénalisé tandis que son formatage semble inapproprié à la situation réelle du bénéficiaire. Le PACIE comporte de très nombreuses activités ? sans nul doute trop nombreuses et dispersées ? allouées pour la plupart à des prestataires identifiés dès la convention de financement, ce qui réduit très notablement la mise en concurrence et la recherche de l?efficacité. En outre, ces conventions de contribution et autres contrats de subvention réduisent sensiblement l?appropriation des activités par la Commission de la CEMAC tandis que la visibilité des financements communautaires est sérieusement altérée par les politiques de communication de ces institutions dont la plupart relèvent du système des Nations Unies. Enfin leur redevabilité peut être interrogée.-le Programme d?appui au mécanisme de coordination ou PAMEC comporte une enveloppe de 2 M? à destination de la Commission de la CEMAC et destiné à renforcer ses capacités de coordination avec l?autre instance régionale qu?est la Communauté économique des Etats d?Afrique Centrale (CEEAC) dont le Secrétariat Général est basé à Libreville, ses appuis étant gérés par la DUE au Gabon. Aucun devis-programme n?a été soumis en 2014 par la Commission de la CEMAC.</p> <p>Policy Dialogue Q2. Présentez les progrès réalisés dans le domaine du dialogue politique, en faisant référence aux objectifs énoncés et aux résultats attendus, et qui couvrent les secteurs de concentration de la</p>
	Evaluation mi-parcours PACIE 2016	<p>Fin 2008, un audit 4 piliers de la C-CEMAC réalisé par le cabinet Ernst and Young recommandait, entre autres : la réforme du plan comptable ; la mise en place d'un système de suivi budgétaire ainsi que d'un système d'évaluation du personnel; la finalisation des états financiers 2003 à 2007 et l'établissement régulier de ceux-ci; l'adoption et la signature d'un code de déontologie; l'élaboration d'un plan informatique; l'adoption et la mise en place d'un nouveau manuel de contrôle et d'audit interne et la mise à jour du règlement financier. Ces recommandations sont loin d'avoir été suivies.</p> <p>[...]</p>
Région	Document interne à la Commission 2015	<p>Le Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIE) dont la convention n° 2010/022-377 a été signée le 10 avril 2012, a été doté d'un montant de 68 millions d'euros prélevé sur le PIR 10ème FED. Il est géré par le Président de la Commission de la CEMAC à titre d'Ordonnateur régional. Les montants contractés au 31 décembre sont de 36.9 millions d'euros pour des paiements de 19 millions d'euros seulement. L'exécution de la convention se trouve toujours entravé par la crise centrafricaine, le siège de la Commission de la CEMAC étant situé à Bangui. Au plus fort de la crise, la Commission a quitté la RCA sans toutefois se replier clairement sur un site unique : les services administratifs et financiers sont établis à Douala alors que l'offre gabonaise de réinstaller la Commission à Libreville, puis celle de la Guinée Equatoriale à Malabo n'ont pas été retenues. Il en découle une très grande dispersion des cadres dans la sous-région qui a perduré tout au long de 2015, avec un impact majeur sur les performances au demeurant faibles de la Commission de la CEMAC. la D+5 a été demandée pour permettre de finaliser la contractualisation, tandis que les enveloppes allouées dans la CF et ses avenants au Cameroun, Gabon, STP et RCA pour un total de 8.1 millions d'euros sont en cours de transferts après de nombreuses difficultés procédurales. Le contrat d'assistance technique (2 millions d'euros) est toujours en cours d'exécution mais souffre également de l'éloignement des services alors que sa formulation initiale est manifestement inadaptée aux besoins exprimés par la Commission de la CEMAC.</p> <p>[...]</p>



		ors que les Chefs d'Etat de la CEMAC avaient décidé une "relocalisation immédiate et sans condition du siège de la Commission de la CEMAC et de l'Ecole Inter-Etat des Douanes à Bangui" (bénéficiant également de travaux de réhabilitation et d'extension financés l'UE) en mai 2015 lors du sommet de Libreville, les tergiversations de la Commission de la CEMAC à entreprendre effectivement son retour à Bangui entravent considérablement le bon déroulement de notre coopération, 31 millions d'euros restant à contracter (soit près de 46%) quatre ans après la signature de la convention de financement. Une demande de D+5, en cours de validation, constitue une dernière chance avant le dégageant de montants très significatifs tandis que sont lancés les premiers chantiers découlant du PIR 11ème FED signé à Bruxelles à mi 2015.
Région	Document interne à la Commission 2016	Concernant l'intégration régionale, les contacts sont excellents bien que trop peu fréquent entre la Délégation et la présidence de la Commission de la CEMAC, trop rarement présente à Bangui. Les contacts avec les services techniques sont par contre extrêmement rares, en relation avec leur éloignement hors de la RCA. L'assistance technique mise à la disposition du Groupe de Travail Technique (GTT) du PIR de la Commission de la CEMAC n'est pas efficace, ce qui fait que le traitement des dossiers avec la Délégation pose d'énormes problèmes. Un Comité de Pilotage du PACIE s'est tenu à Douala au mois d'octobre 2016 pour relancer les activités de ladite convention. A l'issue des travaux, des recommandations ont été faites notamment l'élaboration d'un avenant substantiel à la convention et le retour effectif de la Commission de la CEMAC à Bangui.[...] Un secteur privé peu performant a aussi eu un impact négatif sur la mise en œuvre des nombreux chantiers financés per les différents instruments de mise en œuvre de la DUE
Région	Entretien DUE Gabon, 2018	Troubles en RCA ont entraîné une redistribution de la gestion/supervision des projets dans le cadre du PACIE qui était au départ entièrement géré par la DUE de Bangui. Il y a ensuite eu une redistribution avec le PRMN, PIQAC et Afritac suivis par la DUE de Libreville ou tous ces projets ont leur siège.
Région	ibid	La signature de Conventions de contributions avec des organisations internationales a généré de nouveaux défis. La nature du suivi de ces projets attendu de la part des délégations n'était pas assez claire ou exigeante. Les DUE se sont adaptées face a la mise en œuvre de ces projets.
Région	Réunion Cameroun AFD Mars 2018	Coordination entre bailleurs, en bonne intelligence mais plus facile pour grands secteurs (infrastructures, développement rural) que petits secteurs (PSD). Avant 2012, secteur PSD pas prioritaire pour AFD, depuis soutien SME, surtout agricole. Pas de coopération avec PRMN/PIQAC
Région	Réunion Cameroun DUE Mars 2018	APEi mise en œuvre en aout 2016, 6 ans de retard. Pas d'analyse claire de l'impact fiscal net. DUE fait surtout de la communication, qui est trop politique. Les entreprises n'adhèrent pas, ne voient pas la complémentarité ni les bénéfices pour le secteur industriel de transformation locale.Perspective régionale dans l'APE, techniquement c'est un APE régional, mais les autres pays veulent d'autres termes.
<p><b>• 13.2.3 – Existence et nature des stratégies d'atténuation des risques dans les 2 projets.</b></p> <p>Dans la conception du PAIRAC, les hypothèses formulées se sont réalisées (pas de soutien politique des EM, pas de RH appropriées, un processus d'intégration commerciale non prioritaires pour les OR) et les risques envisagés se sont, eux, partiellement matérialisés, e.g. instabilité politique et non-implication des acteurs. Aucune stratégie d'atténuation n'avait été établie si ce n'est l'effort de mettre en place un climat de confiance et de participation au début du projet.</p> <p>Dans le cas du PACIE, des mesures de prévention ont été formulées pour répondre aux risques identifiés. Ainsi face au risque d'instabilité politique, le PACIE anticipait dans ses documents de formulation, que la stabilité politique serait garantie par les actions conjointes au PACIE prévues dans le PIR 10<sup>e</sup> FED. De la même manière le PAMEC était considéré comme une solution effective en devenir aux difficultés de coordination CEEAC/CEMAC (alors qu'il n'a été mis en œuvre qu'en toute fin de la période).</p> <p>Pour remédier au manque de volonté politique et d'engagements des acteurs, le PACIE incluait une démarche de sensibilisation des acteurs politiques et techniques. Enfin, anticipant sur son succès, le PACIE faisait</p>		

<p>l'hypothèse que sa mise en œuvre générerait une hausse de la capacité d'absorption des OR ainsi que l'accélération et la conclusion de l'APE régional.</p> <p>Il s'est avéré qu'aucune de ces mesures de prévention n'ont été mises en œuvre (ou du moins dans les temps) et que beaucoup étaient plus formelles ou hypothétiques que réellement en capacité d'atténuer les risques et encore moins de les supprimer, ce qui est attendu de la gestion des risques dans la programmation. Les risques anticipés ont constitué les principaux obstacles à l'atteinte des objectifs de la coopération régionale de l'UE en Afrique centrale.</p>		
Région	TdR 2004 PAIRAC	<p>Les risques se sont confirmés, les hypothèses n'ont pas été réalisées, et il n'y avait pas de mécanismes dans PAIRAC pour contrer ces risques/hypothèses. Dans formulation du PAICE, UE a ajouté « mesures de prévention »</p> <p><b>HYPOTHÈSES &amp; RISQUES</b></p> <p>Hypothèses qui sous-tendent le projet</p> <p>Les hypothèses suivantes sont essentielles pour la mise en œuvre du projet :</p> <p>La stabilité socio – politique de l'Afrique Centrale, sans laquelle aucune action d'envergure ne peut être menée à bien.</p> <p>Le soutien politique effectif des Etats-membres de la CEMAC et Sao Tomé et Principe au processus d'intégration économique régionale, à l'approfondissement de l'Union Douanière et au développement du Marché Commun. Cette volonté politique sera matérialisée par le reversement des recettes de la Taxe Communautaire d'Intégration au budget communautaire, ainsi que par l'application réelle et effective des réglementations signées par les gouvernements respectifs des Etats-membres et Sao Tomé et Principe.</p> <p>La priorité accordée au processus d'intégration économique régionale et aux négociations commerciales dans les agendas d'intégration et de développement économique de la région.</p> <p>La mise en place et maintien d'un personnel responsabilisé de qualité et des moyens dans les administrations nationales et au niveau de la CEMAC. Le personnel en poste dans les différents organes doit s'impliquer réellement dans le processus et maintenir une politique d'échanges d'informations entre les acteurs régionaux, nationaux, public et privé impliqués</p>
Region	Fiche PACIE action	<p>Le rapport spécial de la Cour des Comptes européenne sur l'"Efficacité de l'appui du Fonds européen de développement à l'intégration économique régionale en Afrique de l'Est et de l'Ouest"(2009) a révélé entr'autres: l'inadéquate capacité institutionnelle des acteurs impliqués dans la programmation, la gestion, le suivi, la coordination des programmes et la mesure des résultats. Ces constats sont également valables pour l'Afrique Centrale. Les autres enseignements tirés pris en compte dans la formulation de la présente Fiche d'action sont notamment: (i) la nécessité de promouvoir l'appropriation des acteurs; (ii) le renforcement des structures et initiatives existantes et une bonne prise en compte de la capacité d'absorption des principales parties prenantes et des bénéficiaires (il a été tenu compte des taux d'absorption faible de ressources notamment sous le <b>Programme d'appui à la facilitation du transport en Afrique Centrale (FASTRAC)</b> et le <b>Programme d'appui à l'intégration régional en Afrique Centrale (PAIRAC)</b>); (iii) la recherche d'une coopération plus performante à travers la cohérence et la complémentarité entre le PACIE et plusieurs interventions dans le cadre des Programmes indicatifs nationaux et (iv) les impératifs de flexibilité et d'un bon séquençage des interventions afin que le PACIE puisse mieux appuyer l'agenda d'intégration régionale et le processus de négociation l'APE. Les constats ci-dessus ont été pris en compte pour la mise en oeuvre du PACIE. Le programme s'inscrit dans une perspective de réponse à des besoins plus structurels que conjoncturels, étant donné que l'intégration régionale et la mise en place d'un marché commun procèdent d'un processus long et complexe. Certaines des interventions du programme (les volets qualité et développement des entreprises notamment) ont été traitées comme étant une extension au niveau régional de l'expérience pilote du <b>Programme d'appui et de soutien de l'accord de partenariat économique (PASAPE)</b> au Cameroun. Il en a été de même des résultats des "Results Oriented Monitoring (ROM) et évaluations du PAIRAC, du FASTRAC et du projet Hub and Spokes9 du 9ème FED. Étant donné les contraintes en capacité d'absorption des <b>Communautés économiques régionales (CER)</b> et des Etats membres, le PACIE se propose de faire appel à l'implication de plusieurs partenaires techniques spécialisés pour la réalisation de certaines de ses</p>

			activités en utilisant des conventions de contribution. Toutefois, ces dernières seront assorties de cahiers de charges élaborés de manière à favoriser le renforcement des capacités et l'efficacité des institutions et des différents acteurs impliqués dans l'intégration régionale.																								
Region	Fiche PACIE	Action	<p>Risques et hypothèses</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Risques</th> <th>Hypothèses</th> <th>Mesures de prévention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La stabilité politique et la paix sociale sont indispensables pour la mise en œuvre du PACIE.</td> <td>Stabilité politique et sociale</td> <td>Les interventions prévues sous le PIR 10<sup>ème</sup> FED dans le domaine de concentration «Intégration politique» incluent des activités de renforcement des capacités de prévention, de gestion et de résolution des conflits en AC</td> </tr> <tr> <td>Manque/insuffisance de volonté politique. Capacités de mise en œuvre/coordination défaillante au niveau des CER, des EM et des ANE.</td> <td>Les acteurs mettent en œuvre et appliquent leurs engagements.</td> <td>Le PACIE prévoit la sensibilisation des acteurs politiques et techniques de la région ainsi que des appuis en AT ciblés, et des formations pour certains cadres des CER, des EM et ANE.</td> </tr> <tr> <td>La capacité d'absorption des parties prenantes demeure faible.</td> <td>Les capacités opérationnelles sont améliorées.</td> <td>Les appuis du PACIE devraient améliorer les capacités des organisations régionales à planifier et à gérer les nombreuses activités requises et à absorber un volume d'appui financier élevé</td> </tr> <tr> <td>La synergie des interventions des deux CER vers une convergence progressive reste faible.</td> <td>CER collaborent/coopèrent dans l'esprit du Protocole CEEAC-CEMAC.</td> <td>Le projet hors concentration du PIR 10<sup>ème</sup> FED «Appui au mécanisme de coordination pour la mise en œuvre et le suivi du PIR 10<sup>ème</sup> FED pour l'AC» contribue à l'approfondissement de la coordination et de la convergence des agendas et programmes des deux CER.</td> </tr> <tr> <td>Coordination sous-optimale des principales parties prenantes et des différents volets du PACIE.</td> <td>Les parties prenantes collaborent de manière synergique.</td> <td>Le mécanisme de pilotage assure une coordination efficace qui optimise la synergie entre les différents axes d'intervention et les principales parties prenantes</td> </tr> <tr> <td>Les négociations sur l'APE n'aboutissent pas dans les délais impartis</td> <td>Les négociations sur l'APE aboutissent dans</td> <td>Les appuis du PACIE devraient permettre d'accélérer les négociations vers la conclusion d'un APE régional</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tr> <td>Les risques et hypothèses évoluent durant la mise en œuvre du PACIE.</td> <td>les délais impartis</td> <td>Les risques et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence directe ou indirecte sur le PACIE font l'objet d'un suivi et une mise à jour réguliers.</td> </tr> </table>	Risques	Hypothèses	Mesures de prévention	La stabilité politique et la paix sociale sont indispensables pour la mise en œuvre du PACIE.	Stabilité politique et sociale	Les interventions prévues sous le PIR 10 <sup>ème</sup> FED dans le domaine de concentration «Intégration politique» incluent des activités de renforcement des capacités de prévention, de gestion et de résolution des conflits en AC	Manque/insuffisance de volonté politique. Capacités de mise en œuvre/coordination défaillante au niveau des CER, des EM et des ANE.	Les acteurs mettent en œuvre et appliquent leurs engagements.	Le PACIE prévoit la sensibilisation des acteurs politiques et techniques de la région ainsi que des appuis en AT ciblés, et des formations pour certains cadres des CER, des EM et ANE.	La capacité d'absorption des parties prenantes demeure faible.	Les capacités opérationnelles sont améliorées.	Les appuis du PACIE devraient améliorer les capacités des organisations régionales à planifier et à gérer les nombreuses activités requises et à absorber un volume d'appui financier élevé	La synergie des interventions des deux CER vers une convergence progressive reste faible.	CER collaborent/coopèrent dans l'esprit du Protocole CEEAC-CEMAC.	Le projet hors concentration du PIR 10 <sup>ème</sup> FED «Appui au mécanisme de coordination pour la mise en œuvre et le suivi du PIR 10 <sup>ème</sup> FED pour l'AC» contribue à l'approfondissement de la coordination et de la convergence des agendas et programmes des deux CER.	Coordination sous-optimale des principales parties prenantes et des différents volets du PACIE.	Les parties prenantes collaborent de manière synergique.	Le mécanisme de pilotage assure une coordination efficace qui optimise la synergie entre les différents axes d'intervention et les principales parties prenantes	Les négociations sur l'APE n'aboutissent pas dans les délais impartis	Les négociations sur l'APE aboutissent dans	Les appuis du PACIE devraient permettre d'accélérer les négociations vers la conclusion d'un APE régional	Les risques et hypothèses évoluent durant la mise en œuvre du PACIE.	les délais impartis	Les risques et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence directe ou indirecte sur le PACIE font l'objet d'un suivi et une mise à jour réguliers.
Risques	Hypothèses	Mesures de prévention																									
La stabilité politique et la paix sociale sont indispensables pour la mise en œuvre du PACIE.	Stabilité politique et sociale	Les interventions prévues sous le PIR 10 <sup>ème</sup> FED dans le domaine de concentration «Intégration politique» incluent des activités de renforcement des capacités de prévention, de gestion et de résolution des conflits en AC																									
Manque/insuffisance de volonté politique. Capacités de mise en œuvre/coordination défaillante au niveau des CER, des EM et des ANE.	Les acteurs mettent en œuvre et appliquent leurs engagements.	Le PACIE prévoit la sensibilisation des acteurs politiques et techniques de la région ainsi que des appuis en AT ciblés, et des formations pour certains cadres des CER, des EM et ANE.																									
La capacité d'absorption des parties prenantes demeure faible.	Les capacités opérationnelles sont améliorées.	Les appuis du PACIE devraient améliorer les capacités des organisations régionales à planifier et à gérer les nombreuses activités requises et à absorber un volume d'appui financier élevé																									
La synergie des interventions des deux CER vers une convergence progressive reste faible.	CER collaborent/coopèrent dans l'esprit du Protocole CEEAC-CEMAC.	Le projet hors concentration du PIR 10 <sup>ème</sup> FED «Appui au mécanisme de coordination pour la mise en œuvre et le suivi du PIR 10 <sup>ème</sup> FED pour l'AC» contribue à l'approfondissement de la coordination et de la convergence des agendas et programmes des deux CER.																									
Coordination sous-optimale des principales parties prenantes et des différents volets du PACIE.	Les parties prenantes collaborent de manière synergique.	Le mécanisme de pilotage assure une coordination efficace qui optimise la synergie entre les différents axes d'intervention et les principales parties prenantes																									
Les négociations sur l'APE n'aboutissent pas dans les délais impartis	Les négociations sur l'APE aboutissent dans	Les appuis du PACIE devraient permettre d'accélérer les négociations vers la conclusion d'un APE régional																									
Les risques et hypothèses évoluent durant la mise en œuvre du PACIE.	les délais impartis	Les risques et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence directe ou indirecte sur le PACIE font l'objet d'un suivi et une mise à jour réguliers.																									

• **I3.2.4 – Réactivité démontrée dans la mise en œuvre des projets.**

Dans le cadre du PAIRAC, les difficultés rencontrées lors du premier DP1 ont pu être atténuées dans le DP2 grâce à certaines modifications. Néanmoins les problèmes principaux ont persisté jusqu'à la fin de la mise en œuvre du projet, même lorsqu'ils avaient été identifiés dans ses premiers mois. Ces difficultés ont même dû être réglées en dehors du cadre du PAIRAC, avec certaines activités prises en charge par Tradecom et d'autres reprogrammées dans le PIR 10<sup>ème</sup> FED.

Dans le cadre du PACIE, les difficultés majeures liées au contexte, et n'ont pas laissé une grande marge de manœuvre au projet pour s'adapter. Il ne semble pas que ce soit du fait d'un manque de réactivité que la relocalisation du projet sur plusieurs lieux non clairement définis (et une relocalisation de l'AT) a généré de graves difficultés pour la mise en œuvre du projet. D'autres facteurs ont affecté la mise en œuvre du PACIE. À un niveau structurel, la réticence des EM à harmoniser leurs politiques sectorielles avec les « directives » adoptées par les Chefs d'Etat au niveau régional est difficilement contournable. De la même manière, le refus des EM de verser leurs contributions financières aux OR est déterminant et est hors de portée de l'UE. L'UE a cependant pris des initiatives, notamment en relançant le dialogue politique au niveau régional et continental mais sans résultat probant à court-terme.

Une autre limite à la réactivité de l'UE a été le cadre contractuel du PRMN et du PIQAC. Le contrat de délégation ne donne que peu de pouvoir à la délégation en charge pour recadrer un projet, surtout si les dérives sont mal documentées et ne font pas obstacle à la réalisation des obligations contractuelles. Pour les autres projets réalisés dans le cadre du PACIE, la réactivité de l'UE a été similaire à celle dont elle témoigne dans l'exécution des projets sur PIN.

Region	TDR PAIRAC 2004	Risques	<p>La stabilité politique de la Centrafrique (pays abritant le siège de la CEMAC) est nécessaire pour la mise en place du programme. Une aggravation de la situation sécuritaire pourrait mettre en danger cette mise en place.</p> <p>D'autre part, l'implication des acteurs et des autorités de la CEMAC ne viendra probablement pas rapidement, étant donné que ce programme PAIRAC sera le premier projet d'envergure dans le cadre des appuis européens à l'Intégration Régionale en Afrique Centrale. Il faudra dès lors dans un premier temps dédier des efforts et du temps à instaurer un climat de confiance et de participation de tous les acteurs impliqués.</p>
--------	-----------------	---------	--

• **CJ3.3 – L'approche conçue et mise en œuvre avec le 11<sup>ème</sup> FED répond aux défis identifiés dans les cycles précédents**

Il y a déjà un décalage important entre les options stratégiques qui figurent dans le PIR 11<sup>ème</sup> FED signé en 2015 et le début de la mise en œuvre des activités liées à l'intégration économique. En tout premier lieu, le PACIE II est encore en phase de formulation, ce qui rend malaisée une analyse approfondie. Le PIR prend cependant une option forte en allouant 74% des ressources du domaine 2 aux infrastructures régionales de connexion des transport et d'interconnexion électrique. Il acte le fait qu'il est essentiel de créer les conditions physiques des échanges intracommunautaire et de la réduction du coût des facteurs avec un approvisionnement en électricité régulier, de qualité et éventuellement moins cher. Le renforcement des

capacités des administrations régionales et nationales sont combinées, ce qui est une leçon apprise du 10<sup>ème</sup> FED, et réduit à 26% des ressources.

L'environnement de la coopération régionale de l'UE a considérablement changé depuis la signature du PIR. Les prérequis plus ou moins implicites du PIR n'ont pas été satisfaits, avec notamment la réduction des contributions des EM au fonctionnement des OR, la dispersion persistante de la CEMAC, la pénurie de ressources humaines au sein de la CEEAC, la carence de transposition des décisions prises au niveau régional par les administrations nationales. Un tournant important a été la mise à jour progressive de montants inéligibles considérables dans tous les secteurs, qui ont déclenché des décisions au siège qui s'imposent aux services de DEVCO.

Dans la mesure où le PIR n'avait pas statué sur les modalités de mise en œuvre des composantes liées à l'intégration économique, elles ont été adaptées en introduisant la gestion centralisée des activités de l'UE en Afrique centrale et le recours à d'autres opérateurs que les ORDM et les ON pour l'exécution des activités (avec des contrats de délégation pour l'essentiel). Cette modalité de mise en œuvre répond de fait aux défis identifiés pour la saine gestion des fonds publics et le respect des procédures du FED mais il reste à déterminer si i) elle est gérable par les délégations compte tenu de leurs limites de ressources humaines et ii) si elle va obtenir des résultats en matière d'intégration économique régionale. Cette nouvelle approche se construisant en fonction de contraintes et d'opportunités qui émergent à l'avancement, elle n'est pas clairement théorisée, notamment pour ce qui de l'appropriation des résultats par les EM de la région.

En conséquence, la subsidiarité est en pratique absente de la mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> FED. Le dispositif qui se met en place dans le domaine de l'intégration économique remet pour l'essentiel à plus tard les avancées politiques ou de politique. Il prend acte de la faiblesse des OR et mise l'essentiel des ressources (74%) sur les infrastructures régionales au travers d'un fonds fiduciaire où les OR n'ont pas de place. Cette part pourra éventuellement être augmentée lors de la revue mi-parcours si les autres composantes (56 M€) ne trouvent pas de capacités pour être engagées.

La gestion centralisée et les limites de ressources humaines des délégations en Afrique centrale impliquent que l'UE va privilégier les contrats de délégation, donc des partenaires de mise en œuvre qui sont en dehors des schémas institutionnels régionaux ou nationaux, donc incompatibles avec le principe de subsidiarité. Les activités devront privilégier, comme initié avec la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED, l'approche multi-pays par rapport au saupoudrage d'une approche régionale qui dérive vers des sous-projets nationaux sans coordination ni complémentarité, telle que figurée par le PRMN et le PIQAC.

Il est probable que le 11<sup>ème</sup> FED devienne un moment de transition dans l'attente d'une refondation du partenaire régional, avec un approche multi-pays pragmatique visant des résultats concrets avec un effet démonstratif plutôt des décisions politiques qui ne se concrétisent pas.

#### **• 13.3.1 – La conception du projet 11<sup>ème</sup> FED apporte une réponse aux principaux dysfonctionnements constatés.**

En fin de période sous revue, le PACIE 2 n'était pas encore en phase de préparation, il est donc peu aisé d'analyser le changement de stratégie de la coopération régionale avec le 11<sup>ème</sup> FED spécifiquement pour l'intégration économique.

La stratégie du PIR 11<sup>ème</sup> FED se focalise de fait sur les infrastructures régionales avec 155 M€ et sur le renforcement de capacité au niveau régional (26 M€) et national (30 M€ pour la transposition des politiques régionales). Le primat donné aux infrastructures tire les leçons du 10<sup>ème</sup> FED et contribuera à créer les conditions de l'émergence de l'intégration économique et commerciale bien au-delà de ce qu'aura pu faire le PACIE. Le niveau national fait également parti de la stratégie du PIR 11<sup>e</sup> FED, non seulement avec l'appui à la transposition des textes communautaires de le droit national des EM, mais également dans le cadre d'un appui à la diversification et la compétitivité des économies nationales avec notamment une identification et un appui aux chaînes de valeur régionales et à une politique qualité régionale.

Le PIR 11<sup>ème</sup> FED intègre pleinement que la faiblesse politique et administrative des OR a été déterminante des dysfonctionnements du PAIRAC puis du PACIE. Les composantes de renforcement de capacité de la CEMAC (et de la CEEAC) énumèrent de nombreuses activités mais surtout mettent en avant le préalable du versement des contributions des EM. Les modalités de mise en œuvre des composantes sont reportées au COPIL, comme la confirmation des montants indicatifs. La composante de renforcement des capacités des administrations nationales à transposer les politiques régionales obéit aux mêmes préalables et conditions implicites.

Depuis l'année de signature du PIR 11<sup>ème</sup> FED, les préalables n'ont pas été remplis malgré des engagements renouvelés des Chefs d'État. Les audits financiers de plusieurs projets ont révélé des montants inéligibles considérables dans plusieurs secteurs et autant pour la CEEAC que la CEMAC (DP0 du PACIE). L'UE a considérablement modifié en conséquence les modalités de mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> FED, en mettant en place la gestion centralisée des activités et en ouvrant la mise en œuvre des activités à d'autres opérateurs que les OR. La CEMAC et la CEEAC ne mettent en œuvre que des activités très réduites et sont repositionnées en coordinateurs des projets du PIR mis en œuvre par d'autres partenaires.

Cette approche en rupture avec la pratique du PACIE tire bien les leçons des maigres résultats atteints par le PACIE, apporte une réponse adaptée au respect des règlements et procédures du FED, garantit mieux l'utilisation des fonds publics et mobilise des partenaires de mise en œuvre dans des contrats de délégation



renouvelés. Il n'est cependant pas possible avant le lancement du PACIE II d'analyser si les opérateurs existent en nombre suffisant dans la région, si les contrats de délégation vont permettre à l'UE de créer un espace de dialogue de politique et si enfin les ressources humaines des délégations vont être suffisantes pour gérer cette nouvelle configuration en plus des PIN et des projets des instruments thématiques.		
Région	Revue de mi-parcours 10e FED 2011	Les trois programmes principaux du PIR étant en cours de démarrage, leur efficacité et leur efficacité sont difficilement mesurables. Les objectifs, bien qu'ambitieux, restent toutefois réalisables et des stratégies de réponses face aux risques y ont été intégrées. Un effort important devra être réalisé par les deux organisations régionales, qui devront mobiliser le personnel nécessaire, assurer un pilotage efficace et renforcer la coordination entre tous les acteurs.
Région	PIR 11e FED 2013	<p>L'agenda de la CEMAC à moyen terme prévoit la mise en application complète de son <b>union douanière</b> pour une amélioration du flux des marchandises. La CEMAC poursuit également plusieurs initiatives dans le domaine de l'harmonisation des statistiques régionales, dans la mise en œuvre d'une stratégie agricole commune, dans la mise en œuvre du droit des affaires de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), dans l'appui au secteur privé et pour l'amélioration du climat des affaires. Le Burundi et le Rwanda font partie de l'union douanière de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) qui est également dans un processus de consolidation des acquis. Au niveau de la CEEAC, une harmonisation des codes de douanes, calée sur ceux de la CEMAC, est en cours, en vue de la réalisation, à moyen terme, d'une <b>zone de libre-échange</b>. Cette mesure est également de nature à faciliter l'intégration de la région dans l'économie mondiale étant donné que le code des douanes de la CEMAC intègre les principes de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'évaluation en douane, qui vise à mettre en place un système équitable, uniforme et neutre d'évaluation des marchandises conforme aux réalités commerciales et interdisant l'utilisation de valeurs arbitraires ou fictives. <b>La conclusion d'un accord de partenariat économique (APE) complet entre l'UE et l'Afrique centrale est prévue à court ou moyen terme.</b> Aussi, la ratification par le Cameroun de l'accord d'étape vers un APE a donné un signal fort pour l'accélération des négociations vers un APE complet. <b>La mise en œuvre de ces régimes commerciaux préférentiels permettra de stimuler les échanges entre l'UE et l'Afrique centrale, tout en respectant les règles du système commercial multilatéral de l'OMC.</b></p> <p>L'agenda de la CEMAC et de la CEEAC prévoit aussi l'extension de la <b>libre circulation des personnes</b> sur toute la communauté. Des travaux sont également en cours pour faciliter la libre circulation des personnes au niveau bilatéral (par ex. Congo-RDC), ainsi qu'au niveau de la CEPGL pour les pays des Grands Lacs.</p> <p>Les mandats de la CEMAC et de la CEEAC se superposent partiellement, en particulier dans le domaine de l'intégration économique. Ainsi, ces deux organisations sont engagées depuis 2007 dans un <b>processus d'harmonisation et de rationalisation</b> en vue d'une convergence progressive pour aboutir à terme à leur fusion. Cette perspective faciliterait également l'objectif de l'Union africaine de lancer une zone de libre-échange continentale (ZLEC). Le comité de pilotage de la rationalisation CEMAC-CEEAC, dont la présidence a été confiée au Cameroun, réalise actuellement des diagnostics</p> <p>Dans le domaine de l'<b>intégration économique</b>, la mise en place au sein de la CEEAC d'un marché commun, d'une union douanière et d'une zone de libre-échange, paraît difficile. Les fortes disparités entre les économies des pays ne facilitent pas l'intégration de leurs marchés. La faible population des zones étendues, leur degré d'enclavement et les infrastructures insuffisantes, compliquent la circulation des biens et des personnes, le contrôle territorial des Etats et le maintien d'un niveau de sécurité correcte. La circulation des biens est aussi entravée par de nombreuses barrières non tarifaires (légalisées et illégales). Enfin, l'environnement des affaires est trop peu incitatif pour attirer les investissements directs étrangers, en dehors de ceux destinés aux industries extractives dans les secteurs du pétrole et des minerais et pour mobiliser les investissements domestiques de la région. Les potentialités avérées dans les domaines énergétique, forestier et agricole sont ainsi relativement peu exploitées et contribuent faiblement au développement économique de la région.</p>
Région	Document interne à la Commission 2016	<p>Le Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique (PACIE) dont la convention de Financement n°2011/022-377 a été signée le 10/04/2012 pour un montant de 68 millions d'euros prélevé sur le PIR 10ème FED est géré par le Président de la Commission de la CEMAC à titre d'Ordonnateur Régional. Les montants contractés au 31 décembre sont 38,4 millions d'euros pour des paiements de 28,5 millions d'euros. L'exécution de la convention se trouve toujours entravé par la crise centrafricaine, le siège de la commission de la CEMAC se trouvant à Bangui. Au plus fort de la crise, la Commission a quitté la RCA sans toutefois se replier clairement sur un site unique. Pour le moment les services administratifs et financiers sont à Malabo suite à une décision du conseil des ministres de la CEMAC. Malgré la prolongation de la date limite de contractualisation de la Convention de Financement (D+5) le niveau d'engagement est faible, cinq ans après la signature de la convention. Le contrat d'assistance technique (2 millions d'euros) est toujours en cours d'exécution mais souffre également de l'éloignement des services alors que sa formulation initiale est manifestement inadaptée aux besoins exprimés par la Commission de la CEMAC.</p> <p>Le Programme d'appui aux Mécanismes de coordination pour le renforcement des capacités de la CEEAC/CEMAC pour la mise en œuvre du PIR 10ème FED (PAMEC) comporte une enveloppe de 4 millions d'euros répartie 2 millions d'euros pour chaque institution. L'enveloppe de la CEEAC est gérée par la DUE Gabon. Pour la Commission de la CEMAC, un Devis-programme de croisière a été transmis fin décembre à la DUE RCA pour endossement.</p>
CEMAC +	Evaluation mi-parcours du PACIE, 2016	<p>Cemac +RDC+STP Evaluation mi-parcours PACIE Septembre 2016 - Les résultats attendus, tels que consignés dans les DTA, et mesurés par les indicateurs correspondants, ne seront que partiellement atteints, notamment pour les composantes 1 et 2, ainsi que pour la composante transversale.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les raisons principales sont la faiblesse institutionnelle de la C-CEMAC, la complexité du PACIE (nombre des acteurs, des bénéficiaires), la non matérialisation de la principale hypothèse du Programme (stabilité politique), l'absence de mesures adéquates face à son évacuation, et la mise en attente du DP1.</li> <li>- La matrice de suivi actualisée au 30 juillet par le GTT-PIR rend compte dans sa colonne 5 de l'état actuel du projet, mais pas face aux indicateurs de résultat.</li> <li>- L'AT Louis Berger fait un suivi des activités, mais pas non plus des résultats tels que définis par les indicateurs de la CF. De plus, en l'absence du rapport semestriel n°5, ce suivi s'arrête à septembre 2015. Un modèle de tableau de suivi des résultats, face aux indicateurs de la Matrice du Cadre Logique (MCL) lui a été remis par l'évaluateur la première semaine de juillet9. Louis Berger s'est engagé à informer ce tableau pour la troisième semaine de juillet, mais la période des vacances n'aidant pas, au 17 août, il n'est toujours pas disponible.</li> </ul> <p>Le GTT-PIR, renforcé par l'AT Louis Berger, a une fonction qui se rapproche de celle qu'aurait une Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Régional. Toutefois, il ne maîtrise pas totalement les procédures FED. De plus, du fait de la dispersion de la C-CEMAC, il n'a pas bénéficié d'une partie de l'AT prévue. Il aurait fallu au moins que l'expert LT de l'AT Louis Berger revienne travailler en continu avec le GTT-PIR dès que celui-ci s'est installé à Yaoundé, soit en décembre 2005.</p> <p>Pour des questions tant techniques qu'opérationnelles, la mise en œuvre du PACIE aurait nécessité une Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Régional (OR) désigné par la CF, en l'occurrence le Président de la C-CEMAC.</p> <p>La C-CEMAC ne produit pas de rapports de suivi du PACIE, en dépit des dispositions du point 4.1 des DTA de la CF et de la recommandation du COPIL lors de sa première réunion, recommandant une large diffusion du suivi. La C-CEMAC assure l'actualisation d'une matrice de suivi, mais celle-ci n'a qu'une fonction interne. Elle ne produit pas non plus de rapports réguliers de suivi du PER.</p>
CEMAC +	Evaluation mi-parcours du PACIE, 2016	<p>L'appui essentiellement technique et institutionnel est adapté au contexte régional. Les interventions du PACIE, formulé suite à une étude de pré-faisabilité conduite en 2010 par Agriconsult, donnent la priorité à l'appui technique et institutionnel, sans négliger cependant les infrastructures. Afin de promouvoir l'appropriation par les bénéficiaires, les interventions du PACIE ont été formulées à partir des priorités et des fiches de projets du Programme Economique Régional.</p> <p>Le programme permet de fournir à la région des documents de politiques sectoriels, des schémas directeurs régionaux, des études de faisabilité nécessaires aux projets d'infrastructures. Il permet aussi de renforcer les capacités opérationnelles de la CEMAC et de ses Institutions spécialisées. [...].</p> <p>Il convient aussi de tirer les leçons du 9ème FED. Le Programme d'appui à la facilitation du transport en Afrique Centrale (FASTRAC) du 9ème FED, qui a précédé le PACIE dans le domaine des infrastructures, a été mis en œuvre sans difficulté majeure, alors que le Programme d'appui à l'intégration régionale en Afrique Centrale (PAIRAC), toujours du 9ème FED, consacré aux appuis techniques et institutionnels, n'a été engagé qu'à 29%.</p> <p>Toutefois, la viabilité des infrastructures est fragile dans un contexte de faible gouvernance, soit la capacité technique et institutionnelle qui garantisse leur bonne utilisation et leur maintenance. D'où un appui technique et institutionnel également inclus dans la composante 3 du PACIE, concernant les infrastructures énergie et transport.</p> <p>L'appui technique et institutionnel, présent dans chaque composante, est indispensable. De plus, dans tous les domaines qui concernent l'harmonisation, les politiques économiques communes, et les politiques sectorielles régionales, et de façon générale les capacités techniques et institutionnelles qui favorisent le développement des CER, l'UE offre une valeur ajoutée, par l'expérience unique qu'elle a en la matière.</p>

			<p>Par contre, dans la composante 2 du PACIE, certaines actions du volet « dynamisation du secteur privé » sont moins pertinentes. Ce volet mobilise plus de la moitié des ressources de la composante 2, soit environ 20% du budget du PACIE, alors même que les Partenaires techniques et financiers (PTF) appuient le secteur privé à travers un grand nombre de projets au niveau national ou régional Cette situation pose des problèmes de coordination des appuis, car ni la C-CEMAC ni le Secrétariat Général de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ne disposent d'un mécanisme suffisant de coordination des appuis.</p>
CEMAC +	Evaluation mi-parcours du PACIE, 2016	mi-du	<p>De plus, le Comité de Pilotage(COPIL) du PACIE devrait se réunir une fois par an selon la CF. Il ne s'est réuni qu'une seule fois, en février 2015. Les pays membres étaient représentés par les ON, à l'exception de ceux de RDC, STP et Guinée Equatoriale, excusés. La deuxième réunion du COPIL est prévue en octobre 2016.</p> <p>Le rôle échu au COPIL exigerait de plus que ses membres soient informés de l'état d'avancement du PACIE. Or ils ne reçoivent pas de vrai rapport de suivi. Les rapports de suivi de l'AT Louis Berger font un suivi des activités, mais pas des résultats.</p>
CEMAC +	Evaluation mi-parcours PACIE, 2016	mi-du	<p>Les raisons principales sont la faiblesse institutionnelle de la C-CEMAC, la complexité du PACIE (nombre des acteurs, des bénéficiaires), la non matérialisation de la principale hypothèse du Programme (stabilité politique), l'absence de mesures adéquates face à son évacuation, et la mise en attente du DP1.</p>
Région	Evaluation mi-parcours PACIE, 2016	mi-du	<p>Le PIR du 11ème FED tire déjà une leçon fondamentale, en consacrant son domaine prioritaire n°1, doté de 43 millions € à la mise en œuvre de la Feuille de route paix et sécurité de région, pilotée par la CEEAC.</p> <p>Le PIR du 11ème FED, signé le 23 Juin 2015, tirait déjà aussi un enseignement essentiel des Programmes précédents, du notamment PAIRAC (9ème FED), et du PACIE (10ème FED). Dans le domaine prioritaire n°2 qui nous intéresse ici, à savoir l'intégration économique et commerciale, il met l'accent, avec raison, sur le renforcement des institutions régionales, avec 26 millions €, et celui des capacités des administrations nationales à transposer les décisions communautaires, avec 30 millions €. Il répond aussi à un troisième besoin, le renforcement institutionnel, en provisionnant 8 millions € d'AT aux OR des deux CER. Il prévoit aussi 155 millions € à l'amélioration du fonctionnement et de l'interconnexion des infrastructures régionales.</p> <p>Toutefois, il reste une leçon que le PIR 11ème FED n'a pas tirée du PACIE. Il propose comme première mesure que la CEMAC et la CEEAC devront prendre, « assurer un suivi et un plaidoyer actif auprès des EM pour mobiliser leurs contribution ».</p> <p>Afin de tester la volonté politique d'intégration et de garantir les moyens de sa mise en œuvre, le programme du 11ème FED devrait inclure une condition préalable à sa signature. Cette condition préalable pourrait être que la Conférence des Chefs d'Etat décide une dérogation aux statuts de la BEAC qui permette qu'à la fin de chaque année, l'arriéré de vis à vis de la C-CEMAC soit automatiquement prélevé sur les avoirs des pays défaillants déposés à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Ce mode de recouvrement fait déjà l'objet d'une disposition inscrite dans le Traité révisé. Reste à faire appliquer le Traité révisé.</p>

Région	MTR PIR 11e FED 2017 – DUE Gabon	<p>Secteur 2. Intégration économique et commerciale (incluant les infrastructures économiques).</p> <p><i>Description of the strategic objectives of the regional organisation for the period 2018-2020.</i></p> <p>Le programme économique régional (PER) 2010-2025 de la CEMAC est le document cadre de pilotage économique de la sous-région prenant en compte les préoccupations des Etats membres tout en essayant de répondre à leurs attentes. Il se présente comme une plateforme d'émergence et de développement de la sous-région. Le programme ambitionne clairement, en trois étapes et à travers des programmes budgétisés, de faire converger les Etats de la CEMAC vers l'émergence économique et la diversification de leurs économies. Cette vision s'appuie sur le développement d'une triple puissance (énergétique, verte et industrielle) et sur le dynamisme du secteur privé. Le PER répond à une vision de l'avenir de la Communauté à l'horizon 2025 consistant à "faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain". Le PER se décline en douze objectifs stratégiques sur cinq axes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une vision partagée par les pays de la région;</li> <li>2. Une consolidation de la bonne gouvernance et l'amélioration du climat des affaires, l'approfondissement de l'intégration économique;</li> <li>3. Le développement des infrastructures économiques et l'aménagement du territoire;</li> <li>4. Le capital humain en tant que levier pour l'amélioration de la compétitivité des économies de l'espace CEMAC;</li> <li>5. La création d'un Marché commun et la diversification de l'économie.</li> </ol> <p>La 13<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 17 février 2017 a pris acte de l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UEAC du projet de plan opérationnel 2017-2021.</p> <p>La stratégie adoptée par les partenaires concernés au niveau national et régional dans le PIR peut être qualifiée de globale, intégrée et cohérente. Elle s'inscrit entièrement dans la vision du PER et elle est en droite ligne et renforce la stratégie mise en œuvre durant le 10ème FED qui déjà plaçait l'intégration économique et commerciale régionale au centre de la dynamique de coopération avec l'Union Européenne avec notamment la mise en œuvre d'un Accord de Partenariat Economique (APE).</p> <p>3</p> <p>La CEMAC et la CEEAC, dont les mandats se superposent en partie dans le domaine de l'intégration économique et commerciale se sont engagées depuis 2007 dans une dynamique d'harmonisation et de rationalisation en vue d'une convergence progressive pour concrétiser à terme leur fusion et ont communément décidé de maintenir les domaines de coopération du PIR 10ème FED dans l'objectif de capitaliser et consolider ses résultats mais aussi de relever les nouveaux défis (sécurité, instabilité de la région, migration).</p> <p>Les objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire 2 du PIR sur l'intégration économique et commerciale (incluant les infrastructures économiques) sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le renforcement des capacités des institutions régionales pour assurer la construction d'un marché régional intégré et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'APE;</li> <li>2. Le renforcement des capacités des administrations nationales pour transposer sur le plan national et rendre effectives les décisions prises afin de stimuler le commerce et les marchés;</li> <li>3. L'amélioration du fonctionnement et de l'interconnexion des réseaux d'infrastructures régionales.</li> </ol> <p>La programmation du PIR est le fruit d'un processus de consultations entre les représentants de la CEMAC, de la CEEAC et de l'Union Européenne qui se sont rencontrés lors d'un séminaire régional à Bruxelles en janvier 2014 puis à Libreville en juin en vue d'identifier et de définir ensemble les orientations et les contenus des secteurs de concentration du PIR. A l'issue de ces échanges, il a été élaboré un cadre général de l'appui de l'Union Européenne aux pays de la région Afrique Centrale conformément aux dispositions de l'Accord de Cotonou. La méthode qui a été adoptée en matière de gouvernance du PIR a porté sur la création d'un comité de pilotage comprenant trois organes: i) Comité de pilotage élargi (ORs, ONs, UE), ii) Comité de pilotage exécutif (ORs, UE), iii) Comité de pilotage technique (ORs, UE). Le comité de pilotage en tant que plateforme de dialogue et de concertation est responsable de la validation des propositions de projets et les documents d'actions y afférents. La première réunion du comité de pilotage élargi s'est tenue à Libreville en juin 2014 et adopté les trois domaines d'intervention prioritaires du PIR, la deuxième à Bruxelles en juin 2015 lors de la signature du PIR, la troisième à Libreville en avril 2016 et la quatrième est prévue à Yaoundé en avril 2017. Plusieurs comités de pilotage techniques et exécutifs ont eu lieu en 2014, 2015 et 2016.</p> <p><i>Assessment about the effort/burden sharing in implementing SDGs as well as efforts to mobilise domestic resources for this purpose.</i></p> <p>Les 5 axes stratégiques du PER décrites ci-dessus sont en étroite conformité et cohérence avec les principaux Objectifs de développement durable (ODD) ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ODD 4:</b> Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie;</li> <li>• <b>ODD 8:</b> Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous;</li> <li>• <b>ODD 9:</b> Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation;</li> <li>• <b>ODD 12:</b> Etablir des modes de consommation et de production durables.</li> </ul> <p>Le défi de la CEMAC pour l'année 2017 porte sur le lancement du Plan Opérationnel 2017 – 2021 du PER. La CEMAC "réfléchira sur une perspective d'actualisation, d'adaptation et de révision à terme du PER tel qu'il avait été conçu". Cette opération "Relecture du PER" vient seulement de démarrer en raison des problèmes de financement. Il est attendu de la CEMAC que cette relecture se fasse dans l'optique des ODDs.</p> <p>Les Chefs d'Etat de la CEMAC réunis en décembre 2016 en Conseil extraordinaire ont décidé de relancer les économies de la zone en accélérant la finalisation de la libre circulation des personnes et des biens, et la réalisation rapide des projets intégrateurs en préservant la sécurité. Une stratégie de mobilisation des ressources nécessaires au financement de ce Plan opérationnel devrait être mise en place sous le parrainage du Président de la Communauté et ce jusqu'à l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds.</p>
Région	Reunion CEEAC Libreville	<p>Pour la CEEAC, il y a eu beaucoup d'AT avec le 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> FED, avec le 11<sup>e</sup> FED pour le moment AT prévue sur Ecofac 6.</p> <p>Le rôle de l'AT a évolué, de la gestion indirecte dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED, à la gestion directe dans le cadre du 10<sup>e</sup> et avec le 11<sup>e</sup> FED on revient à un rôle plus fort de l'AT ce qui est perçu comme un recul par la CEEAC car va générer moins d'appropriation.</p> <p>La répartition entre d'œuvre/ouvrage, le rôle des OR reste à définir dans cette nouvelle configuration avec Ecofac 6 comme 1<sup>e</sup> projet test. Attente pour voir comment PACIE 2 sera formulé.</p>



		<p>Le 11<sup>e</sup> FED entraîne surtout un changement dans la gestion financière, moins dans l'opérationnalisation.</p> <p>Dans le cadre du 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> FED une des difficultés venaient de l'exclusion de 3 pays de la CEEAC. Pour CEEAC il y a un manque de flexibilité dans la coopération pour tenir compte de l'évolution géographique et de l'évolution du contexte. La convention avec la CEA est donnée en exemple pour sa rigidité.</p> <p>Dans le 11<sup>e</sup> FED, CEMAC pilote toujours cette composante 2 de la coopération UE. Rôle CEEAC et répartition des rôles et opérationnalisation de la double compétence des OR pas claire. Pour CEEAC, CEMAC a une faible capacité d'absorption qui pose problème dans le cadre des 9 et 10<sup>e</sup> FED et qui risque de se reproduire. Les difficiles conditions de la CEMAC dont faible communication affectent également CEEAC, menacent le rôle CEEAC dans PACIE.</p> <p>Un rôle renforcé de la CEEAC dans le domaine d'intégration économique serait d'autant plus pertinent pour envisager synergies avec domaines 1 et 3 couverts par CEEAC.</p>
<p>• <b>13.3.2 – La nouvelle approche introduit une articulation réaliste entre le régional et le national (subsidiarité).</b></p>		
<p>L'un des dysfonctionnements récurrents est l'absence d'application des réformes communautaires par les EM. L'articulation des niveaux national et régional est donc pertinente pour la réalisation des objectifs du PIR. Un niveau de mise en œuvre du PIR localisé dans les EM pourrait également permettre de débloquer une volonté politique de la part de ceux-ci envers l'intégration économique régionale, en voyant les goulets d'étranglement nationaux visés par la coopération régionale de l'UE, et plus seulement (mais toujours en cohérence) avec les projets prévus dans les PIN (à titre d'exemple, dans le domaine de l'appui au commerce et au secteur privé (Cameroun, Gabon, Congo et République démocratique du Congo et Sao Tomé et Príncipe) les appuis à la mise à niveau des entreprises et ou des programmes qualité (Cameroun, République démocratique du Congo, Congo); finances publiques (Congo, Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République démocratique du Congo et Sao Tomé et Príncipe); transports (Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe); statistiques (République Centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe)).</p> <p>Cet aspect est d'autant plus important qu'il compense le fait que le seul angle considéré par le PIR est celui du renforcement des capacités administratives nationales pour la transposition des politiques régionales, sans prendre en compte le fait qu'au-delà d'une question de capacité, il pourrait s'agir également d'une absence de ou d'une faible volonté.</p> <p>La subsidiarité est en pratique absente de la mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> FED. Le dispositif qui se met en place dans le domaine de l'intégration économique remet pour l'essentiel à plus tard les avancées politiques ou de politique. Il prend acte de la faiblesse des OR et mise l'essentiel des ressources (74%) sur les infrastructures régionales au travers d'un fonds fiduciaire où les OR n'ont pas de place. Cette part pourra éventuellement être augmentée lors de la revue mi-parcours si les autres composantes (56 M€) ne trouvent pas de capacités pour être engagées.</p> <p>La gestion centralisée et les limites de ressources humaines des délégations en Afrique centrale impliquent que l'UE va privilégier les contrats de délégation, donc des partenaires de mise en œuvre qui sont en dehors des schémas institutionnels régionaux ou nationaux, donc incompatibles avec le principe de subsidiarité. Les activités devront privilégier, comme initié avec la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED, l'approche multi-pays par rapport au saupoudrage d'une approche régionale qui dérive vers des sous-projets nationaux sans coordination ni complémentarité, telle que figurée par le PRMN et le PIQAC.</p>		
Région	Concept note 2012 Intégration économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Permettre, en fonction d'une subsidiarité définie dans la programmation, l'accès des ordonnateurs nationaux et des autres acteurs de la région à certaines enveloppes du PIR.</b></li> </ul> <p>Comme cela a été introduit lors de la revue à mi-parcours du PIR, dans le cadre de certains objectifs spécifiques une allocation devrait être prévue pour soutenir ces différents acteurs et leur permettre – en fonction de leur valeur ajoutée - de mettre en œuvre des projets quand ils concourent de manière significative à l'intégration et la coopération régionale. C'est le pendant indispensable à la concentration dans les PIR des fonds qui contribuent directement à la coopération et l'intégration régionale, quel que soit leur niveau de mise en œuvre.</p> <p>La possibilité en particulier pour les ordonnateurs nationaux de mettre en œuvre des projets à partir des fonds régionaux permettra ainsi d'éviter les écueils rencontrés lors de la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED en assurant le financement</p>

		<p>des projets les plus susceptibles de renforcer l'intégration régionale en étroite relation avec une stratégie définie au niveau régional.</p> <p>Ces acteurs pourraient être identifiés de deux façons :</p> <p>i) Soit, de préférence, directement dans le PIR lors de la programmation initiale menée par la CEEAC, la CEMAC et l'Union européenne,</p> <p>Soit plus tard dans la phase de mise en œuvre, en fonction des critères identifiés dans le PIR dans le cadre de chaque objectif spécifique. Chaque acteur devra alors apporter la démonstration étayée de la dimension/portée régionale de son projet en s'appuyant sur les critères d'éligibilité déterminée dans le PIR avec la CEEAC et la CEMAC.</p>
Région	PIR 11 <sup>e</sup> FED	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p><b>Objectif spécifique 2.2 : Renforcement des capacités des administrations nationales pour transposer sur le plan national, et rendre effectives, les décisions prises tant au niveau régional que multilatéral pour stimuler le commerce et consolider les marchés.</b></p> </div> <p>Ce volet vise à assurer une complémentarité entre les actions menées au niveau régional par les organisations régionales et celles à mener au niveau national avec les pays de la région. Il vise essentiellement à transposer au niveau national les politiques communautaires et à améliorer la compétitivité des économies nationales à travers la mise à niveau de l'outil de production et l'amélioration de l'environnement des affaires.</p> <p>A titre indicatif, approximativement 30 millions d'EUR seront réservés pour cet objectif spécifique.</p> <p>L'ordonnateur régional chargé de ces actions, ainsi que les modalités de mise en œuvre seront déterminés par le comité de pilotage au moment de l'instruction des projets.</p> <p>Les actions et leurs logiques d'intervention sont identifiées et déterminées conjointement par les ORDM et les pays bénéficiaires et feront l'objet d'un suivi conjoint. Les opérations suivront trois axes :</p> <p><b>2.2.1 Un appui à la transposition au niveau national de l'acquis communautaire dans le domaine économique :</b></p> <p>Il s'agit d'appuyer la transcription et l'application des dispositions régionales au niveau national pour faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. Pour ce qui concerne les biens, il s'agit notamment de rendre effectives l'union douanière de la CEMAC et la zone de libre-échange de la CEEAC et ainsi de faciliter le développement des échanges économiques. L'appui aux mesures réglementaires se concentrera sur les points suivants : (1) mise en œuvre des réformes douanières ; (2) renforcement des capacités sur les différentes questions connexes à la douane telles les règles d'origine, la classification des produits, la valeur en douane, la réduction ou l'élimination des restrictions quantitatives, le traitement national en matière de taxation et réglementation intérieures, la coopération administrative etc.</p> <p><b>2.2.2 Un appui à la compétitivité des économies nationales :</b></p> <p>Il s'agit d'appuyer la diversification et la compétitivité des économies nationales par le soutien aux secteurs productifs non-extractifs via une approche de renforcement des filières à fort potentiel, notamment de croissance verte, qui concourent à une complémentarité des économies au sein de la région.</p>
Région	Document interne à la Commission 2012	<p>Au niveau régional, certains projets Tous-ACP sont peu suivis et généralement constitués de petites activités dispersées. La complémentarité entre les activités PIN et PIR existe en grandes lignes, mais la dissociation opérationnelle des programmes PIN et PIR réduit la nécessité des Etats-membres de se coordonner avec leurs organisations régionales. L'un des secteurs les plus "coordonnés" est néanmoins le domaine "commerce", puisque les appuis au niveau national ont été prévus en relation avec les orientations du PIR/PACIE. Cette complémentarité pourrait être encore renforcée avec la mise en place du PRADA (actuellement en étude)</p>
Région	Document interne à la Commission 2013	<p>Gabon Projet AGEFIP Le projet d'"Appui à la Gestion des Finances Publiques" (AGEFIP) a confirmé les domaines critiques d'intervention en novembre. Les conclusions préliminaires soulignent un système de gestion des finances publiques très segmenté et cloisonné qui en limite l'efficacité et l'efficacité générale. Un aspect crucial est celui de l'évolution des systèmes d'information qui accompagnent la réforme. Il a été décidé conjointement avec la DGB qu'un accompagnement stratégique serait mis à disposition dans ce domaine. Une série de formations est en préparation pour faciliter la mise en place des nouveaux circuits de dépenses par les administrateurs de crédits au sein des ministères. Un avenant de prolongation de la durée de mise en œuvre est en préparation.</p> <p>Sao Tome : Dans le cadre du "Projet d'Appui au secteur des Transports et à la gestion des Finances Publiques" (PAST-FP, 14,3 M euros)[...]. La composante Gestion des Finances publiques (GFP) du programme est en cours avec l'évaluation finale des performances du pays par le biais d'une seconde évaluation des systèmes de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA, suite à celle de 2009. Le ministère des Finances a bénéficié d'un appui soutenu tant de l'UE (sur l'élaboration des comptes publics et la programmation pluriannuelle) que de la Banque mondiale et du FM.</p> <p>REGIONAL</p> <p>Au niveau REGIONAL, les obstacles et problèmes majeurs sont les suivants: Le principal obstacle est le fait que les ORDM n'ont pas de structures d'appui telles que les cellules d'appui aux ON, qui pourraient, si elles existaient, permettre de compenser les faiblesses structurelles et organisationnelles. Un autre obstacle a</p>

		<p>été lié aux problèmes d'insécurité dans la région qui ont monopolisé les ressources de la CEEAC (et empêché la CEMAC de travailler convenablement). Le "PAMEC" rencontre des difficultés dans sa mise en œuvre. La CF du projet a été signée en février 2013 et le DP1 du projet n'a pas encore été soumis par la CEEAC. La formulation du PIR pour le 11<sup>ème</sup> FED est l'occasion d'approfondir le partenariat stratégique entre l'UE et la CEEAC et l'intégration régionale. Le fait de travailler avec deux Ordonnateurs régionaux pose des problèmes en termes de coordination de leadership et de cohérence, notamment dans le domaine de l'intégration économique où les deux ont des compétences. Ce problème est abordé dans le processus de programmation du 11<sup>ème</sup> FED.</p> <p>Au niveau REGIONAL, les principaux risques associés aux programmes sont les suivants: Le risque majeur constaté en 2013 a été la situation de fragilité et d'instabilité dans la sous-région (RC notamment) qui a monopolisé les ressources humaines et financières de la CEEAC. Le risque "récurrent" est que les ORDM n'arrivent pas à remplir leurs fonctions, ceci étant dû en partie à la faiblesse de leurs structures qui ne bénéficient pas de structures équivalentes aux cellules d'appui aux ON, et qui, semble-t-il, n'assurent pas la stabilité de leur budget via la contribution des Etats membres.</p>
<p><b>• 13.3.3 – Les nouvelles modalités de mise en œuvre tiennent compte des contraintes de capacité des 2 niveaux d'intervention.</b></p>		
<p>Il n'est pas possible d'analyser ce qu'il sera fait dans le cadre du PACIE II en termes de renforcement de capacité des niveaux régionaux et nationaux. Les entretiens au siège laissent à penser que la stratégie de réponse de l'UE a évolué depuis la signature du PIR 11<sup>ème</sup> FED et que les ressources effectivement allouées seront nettement inférieures aux premières indications au point de marginaliser cet aspect de la coopération régionale.</p> <p>Cette marginalisation est à l'analyse la meilleure indication que l'UE a pris en compte les contraintes de capacité des OR et de l'absence de volonté politique des EM de financer le fonctionnement des OR et de transposer les éventuelles politiques régionales.</p>		
Région	Document interne à la Commission 2015	<p>Dans le cadre du PACIE, les quatre conventions de contribution ci-après ont été signées avec des organisations internationales: -Avec l'ONUDI: deux projets en cours basés à Libreville et dont la DUE à Libreville assure le suivi technique portant respectivement sur la restructuration et la mise à niveau des entreprises et de l'entreprise en Afrique Centrale (budget total: 6,3 millions pour une durée de 31 mois) et le renforcement des infrastructures de qualité de l'Afrique Centrale ou PIQAC (budget total de 5,8 millions d'euros pour une durée de 32 mois)-Avec le PNUD: deux projets en cours portant sur l'appui à la transposition et la mise en œuvre du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de la CEMAC et de ses Etats Membres (budget total de 3 millions d'euros pour une durée de 25 mois et l'appui la réforme fiscal-douanière de la CEMAC et de ses Etats Membres (budget total de 1 million d'euros pour une durée de 25 mois) Avec la CNUCED: un projet en cours sur le renforcement des capacités des administrations douanières en Afrique Centrale (budget total 1,495 millions d'euros pour une durée de 30 mois.</p>
CEMAC	Réunion CAON Cameroun Mars 2018	<p>Cameroun avec APEi → désintégration de facto du TEC Avec APEi = élargissement de l'assiette fiscale, et explosion du principe de subsidiarité.</p>
<p><b>• 13.3.4 – La répartition entre interventions intra-ACP, continentales, régionales et nationales répond aux besoins et aux demandes des bénéficiaires finaux.</b></p>		
<p>Il n'y a pas de demande forte des opérateurs économiques et des populations plus généralement pour l'intégration économique régionale. Le stade de développement (financier et technologique) de la grande majorité des entreprises les cantonne au marché domestique ; les contraintes douanières (légal et illégal) imposées aux exportations vers les pays voisins n'handicapent que des niches de marché restreintes : l'essentiel des échanges est réalisé par le secteur informel, se limite aux produits agricoles et dérivés et contourne les douanes. Les ministères comme les représentants des entreprises rencontrés pendant la mission de terrain se positionnent actuellement plus sur ce créneau de l'informel que sur l'application des décisions politiques prises par les Chefs d'Etat et qui ne sont pas appliquées par les douanes ni la police des frontières pour la libre circulation des personnes. Ce domaine d'intervention est peu ou pas couvert même par les divers instruments de coopération de l'UE dans le secteur.</p> <p>La combinatoire entre les instruments de coopération de l'UE dans le domaine économique est relativement limitée, particulièrement par rapport au potentiel des programmes intra-ACP. Il y a des combinaisons entre PIN et PIR mais généralement sur les mêmes approches (celle de l'ONUDI) plutôt qu'en recherche de</p>		

complémentarité entre l'augmentation des échanges intrarégionaux et le développement de la compétitivité au niveau national. La vision stratégique de l'UE reste prédominée par l'APE régional et sa justification alors que, comme pour l'intégration économique, il faut a priori retourner aux fondamentaux (l'infrastructure régionale pour l'intégration, sans doute la compétitivité pour les exportations) et construire les conditions de cette intégration avant de pousser à la signature d'un accord régional pour lequel les réticences politiques sont fortes dans quelques pays incontournables.		
Région	PIR 10 <sup>e</sup> FED	Dans cette même perspective, la stratégie intègre les concertations au niveau de l'Union africaine en vue de la rationalisation des communautés économiques régionales. Elle entend appuyer ce processus de rationalisation, d'harmonisation des politiques et de convergence des organisations régionales en Afrique centrale. Dans le cadre des programmes «tous ACP», une complémentarité existe avec les programmes dans le domaine du commerce (notamment Trade.Com) en appui aux négociations APE, au renforcement des capacités et à la formulation des politiques commerciales auprès des organisations régionales et des administrations nationales. Pour l'intégration régionale, le commerce, l'APE et le secteur privé, environ 1 00 millions d'euros sont programmés dans les PIN du IOe FED. Les initiatives du PIR pourront s'appuyer avantageusement sur certaines initiatives nationales <sup>9</sup> • Elles pourront également dynamiser l'appropriation du processus d'intégration par les États membres de la région ( éventuellement aussi à travers le financement d'actions de renforcement des administrations nationales) en particulier en ce qui concerne l'union douanière, le système qualité et l'environnement des affaires. Toutes les initiatives nationales sont importantes pour appuyer la mise en œuvre des engagements communautaires, aspect considéré comme essentiel dans le cadre du 10 <sup>e</sup> FED
Cemac +	Fiche Action PACIE 2010	<b>Questions transversales</b> De nombreuses interventions du PACIE (interconnexion des administrations douanières, généralisation des procédures de transit, observatoire des pratiques anormales, élaboration de documents de vision et de planification, appui à la compétitivité des économies, convergence macro-économique, renforcement des capacités des ANE etc.) participent des principes de bonne gouvernance, problématique essentielle au niveau de l'AC. En appuyant directement les principales parties prenantes et/ou bénéficiaires d'une manière qui s'intègre à leurs propres programmes, le PACIE contribuera à la pérennité des résultats des activités de renforcement des capacités. L'approche fortement participative de l'instruction du PACIE assure bien de l'appropriation du programme par les principales parties prenantes (CER, EM, ANE). Les questions environnementales et de changement climatique seront abordées notamment dans les études de faisabilité des projets d'appui aux transports et infrastructures. Ces dernières intégreront des revues d'impact environnemental. Des campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA et la sécurité routière seront menées au profit des populations situées le long des principaux corridors. Les femmes étant fortement représentées dans le secteur agro-alimentaire, elles seront privilégiées et encouragées de manière à bénéficier des activités du volet qualité. <b>3.4. Parties prenantes</b> Du fait de sa dimension régionale et de ses nombreuses composantes, le PACIE s'adresse à plusieurs parties prenantes et/ou bénéficiaires. Les bénéficiaires finaux sont les populations de l'AC. Celles-ci devraient connaître une amélioration de leur niveau de vie suite à l'expansion des activités de production, les appuis aux infrastructures et à la facilitation des transports et la croissance des flux commerciaux régionaux. De nombreux acteurs non étatiques (associations professionnelles, les entreprises et la société civile) seront associés à l'exécution du PACIE tout en étant des bénéficiaires intermédiaires, notamment pour ce qui concerne la composante compétitivité, commerce et marché commun. Les deux organisations régionales et notamment leurs départements impliqués dans la mise en œuvre du PACIE bénéficieront directement des activités de renforcement de capacités. En dehors de la Commission de la CEMAC, l'appui du programme renforcera également l'Ecole Inter-états des Douanes, l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée, la Cooperative Development of Operations Safety and Continuing Airworthiness Programme, la CICOS etc.



## 1.4 Matrice d'information – QE 4 Infrastructures régionales

QE 4 Infrastructures économiques		
Dans quelle mesure la coopération régionale de l'UE a contribué à améliorer l'interconnectivité des infrastructures associées au développement de l'intégration économique régionale ?		
• CJ4.0 - La coopération régionale de l'UE en matière d'interconnexion et d'accessibilité des infrastructures économiques a atteint les produits qui en étaient attendus		
Produits	Résultats	Impacts
Dragage du port de Bangui; amélioration de la navigabilité sur le fleuve Congo-Oubangui; barrage de Palambo (électricité et navigation); pont Brazzaville-Kishasa, etc.	Les corridors de transport d'intérêt régional ont été étendus et interconnectés	Les coûts et temps de transport et leur sécurité ont été durablement améliorés
Élaboration des documents de politique; établissement des schémas directeurs des infrastructures de transport		
Renforcement des installations des postes frontières de Beloko (RCA); poursuite de l'observation du fonctionnement des corridors routiers (OPA)	La fluidité des transports routiers et fluviaux a été améliorée	
Élaboration d'un plan d'action de réhabilitation/mise aux normes des aéroports; renforcement agence régionale, formations sûreté-sécurité	La surcharge a été réduite	
Appui à CICOS pour améliorer la sécurité de navigation et pour lutter contre les tracasseries sur les voies d'eau; renforcement des moyens du GIE-SCEVN; appui au renforcement des infrastructures maritimes de STP	La sécurité des transports fluviaux et aériens a été améliorée	
Étude de la politique communautaire en matière d'hydroélectricité; élaboration d'un schéma directeur de développement de l'hydroélectricité; étude de la politique communautaire en matière d'hydrocarbures	Les politiques communautaires de développement de l'hydroélectricité et en matière d'hydrocarbures ont été adoptées et appliquées de manière coordonnée	L'électricité a été rendue plus fiable et abordable
Poursuite de l'aménagement du site hydroélectrique de Dimoli interconnexion Gabon/Congo	Le marché régional de l'électricité a été mis en place	
	La production régionale d'hydroélectricité a augmenté et les lignes HT d'intérêt régional ont été	

Les activités mises en œuvre par le FASTRAC sur le PIR 9<sup>ème</sup> FED et pour partie poursuivies avec le PACIE ont porté sur la facilitation des transports au niveau régional, avec en particulier la construction d'un poste de contrôle juxtaposé et l'interconnexion des douanes nationales pour limiter les temps de transit inter-état. Les deux composantes n'ont pas été finalisées : le PCJ de Koutéré, après des retards multiples, a donné lieu à un contentieux avec l'entreprise ; l'interconnexion s'est limitée à l'installation du logiciel Sidonya de l'OMC (cf. <https://www.asycuda.org/french/awbenefits.asp>) aux ports, sans connexion avec les postes frontières ni les autres douanes nationales.

Le projet PACIE, en partenariat avec la CEMAC (et les 11 pays de la CEEAC), comporte un volet « Infrastructures transport et énergie », avec un budget de 7,6 M€ (22% des ressources du programme). Avec ce montant, la composante n'a pas vocation à contribuer à la construction d'infrastructures de connectivité régionale mais se focalise sur le développement de « politiques et des instruments de planification opérationnelle harmonisés », la constitution d'un « portefeuille de projets régionaux d'infrastructures bancables découlant de la réalisation d'études de faisabilité » et le développement d'une stratégie énergétique harmonisée. Cela n'exclut pas des résultats attendus des activités relatives à l'amélioration de la facilitation et la sécurité des transports (tous modes). En avril 2016, 85% du montant alloué à la composante avait été contracté, ce qui correspond pour la région et pour le projet dans son ensemble à une bonne performance. Les projets déjà exécutés sur PIR dans le secteur des transports donnent une part importante pour le développement du transport fluvial :

- L'appui au Service commun d'entretien des voies navigables (SCEVN) pour le renforcement de ses capacités opérationnelles et le dragage du port de Bangui, qui s'inscrit dans la continuité des PIN précédents ; le niveau d'exécution n'est pas documenté mais le SCEVN a été efficace dans la gestion des appuis de l'UE.

- La Facilitation du transport aérien en Afrique centrale mis en œuvre par une subvention de 2,2 M€ par l'Agence européenne de la sécurité aérienne, en appui à l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale ; l'appui institutionnel a été limité par les ressources humaines et financières de la structure régionale mais des formations et des études pour la réhabilitation des aéroports internationaux de la région ont été réalisées.
- L'appui à la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) pour la mise en place de l'Observatoire des barrières non physiques dans le bassin du Congo et l'amélioration de la sécurité (radio télécommunications) de la navigation sur les voies d'eau intérieures des pays membres de la CICOS ; les modalités techniques pour les deux initiatives ont été validées en 2016 ; leur mise en œuvre sera analysée pendant la mission de terrain.

Une part importante des actions sur PIR ont contribué à aligner les politiques régionales et les plans d'action qui en découlent sur les plans continentaux et donc le PIDA, de manière à prioriser les financements extérieurs (en zone CEMAC) :

- L'étude de la politique communautaire à l'horizon 2025 et du schéma d'aménagement du territoire aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC.
- L'étude de la politique communautaire de transport à l'horizon 2025 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC, adoptée par les chefs d'État en 2017.
- L'étude de la politique énergétique de l'Afrique centrale à l'horizon 2035 et du schéma directeur de la production et du transport de l'électricité aux horizons 2025 et 2035 pour la CEMAC et la République démocratique du Congo, également adoptée en 2017.

La coopération régionale n'a pas porté de projets majeurs d'interconnexion des infrastructures économiques pendant la période sous revue. En début de période, la construction ou la modernisation des corridors routiers était financée sur PIN. Les réalisations ont été concentrées sur l'axe N'Djaména-Douala et Bangui-Douala, donc la partie nord de la région où la dimension spécifiquement régionale n'est pas perçue par rapport au lien bilatéral Cameroun-Tchad. Le PIN RDC contribue à la réhabilitation de sections importantes de la RN1 qui lie Kinshasa au Kasai, une liaison régionale Nord-Sud majeure à l'avenir mais qui est surtout une liaison intérieure d'un intérêt stratégique pour la stabilité du pays. Le PIN Gabon a financé le pont qui a remplacé un bac qui handicapait le développement des échanges avec Brazzaville.

Les grands points de rupture de la connectivité des transports terrestres n'ont pas été réduits, comme par exemple le pont entre Brazzaville et Kinshasa et le bitumage des liaisons routières entre les capitales. Ces opérations sont à partir de la revue mi-parcours du 10<sup>ème</sup> FED du ressort des facilités d'investissement régionales, l'AITF jusqu'en 2015, puis l'AFIF.

L'AITF n'a pu utilisé que 5,4 M€ du budget dégagé du PIR 10<sup>ème</sup> FED. Le PIR 11<sup>ème</sup> Afrique centrale (signé en 2015) a abondé la facilité d'infrastructure pour un montant total de 135 M€. Le 1<sup>er</sup> projet exécutable a été le « Central Africa Backbone (CAB) Project – Central African Republic (CAR) Component » signé avec la BAD en décembre 2017. Les deux autres projets executables à mi-2018 (donc bien au-delà de la période sous revue) sont : i) Les études de Ruzizi IV ( et ii) la construction d'un pont sur le fleuve Logone. Les autres projets en cours de préparation représentent un apport financier du PIR de 70 M€, ce qui avec les précédents excède légèrement le budget initial de 135 M€.

Considérant la date de mis à disposition des fonds 11<sup>ème</sup> FED, les délais de préparation et de montage financier et contractuel (PAGODA) – surtout si comparés aux procédures PRAG – sont rapides.

Dans le cadre du programme Facilité Energie ACP-UE, l'UE a cofinancé le projet Facilité Energie CEMAC (10 M€), un projet qui vise l'amélioration de l'accès à l'électricité en zones périurbaines et rurales. Lancé en novembre 2008 pour une durée de trois ans, la composante planification a amélioré les capacités de planification énergétique dans la sous-région à travers la mise en place d'un système d'information énergétique communautaire qui préfigure un centre régional de coordination (équivalent du WAPP-ICC en Afrique de l'Ouest), indispensable à la constitution d'un marché régional de l'électricité. Les résultats ont été affectés par les troubles en RCA qui ont amené la délocalisation de l'AT, ce qui a renforcé la faiblesse des échanges avec le Ministère de l'Energie). Le système n'est pas fonctionnel.

Il n'a pas été identifié d'activités de l'UE au niveau régional pour préserver le patrimoine d'infrastructures régionales dans les transports et dans l'énergie. La latence des investissements sur blending entre la revue mi-parcours du 10<sup>ème</sup> FED et la sortie des 1<sup>ers</sup> projets pour l'Afrique centrale (2018) n'a pas permis à la coopération régionale de prendre le relais avec des assistances techniques en accompagnement des ministères. Son efficacité aurait été liée dans tous les cas au manque de volonté politique croissant d'appliquer les réformes défendues par l'UE (et les autres PTF) : La dynamique de réforme des années 1990-2000 s'est éteinte sans convaincre et l'immobilisme voire le conservatisme est de règle dans pratiquement tous les pays de la région.

Il n'a pas de participation active de l'UE au dialogue de politique sectorielle niveau régional en dehors des missions d'assistance technique. La CEMAC s'est avérée ne pas porter d'initiative et de dynamique dans ce sens, dans les deux secteurs. Elle est même plutôt identifiée comme un facteur de blocages par les PTF. Dans le secteur des transports, une structure régionale (l'Agence pour les Infrastructures Régionales), initialement envisagée, n'a finalement pas vu le jour. Le recentrage de la gestion des infrastructures sur la dernière section infrastructure de la région, celle de la délégation de Yaoundé, et la délocalisation de la CEMAC à partir de 2013, n'ont pas aidé à établir une plateforme de dialogue. Dans le domaine de l'énergie, la BAD a été chef de file du dialogue régional et le secteur n'émergent pas dans les agendas des COPEL et COPIL de la période.

Il apparaît que l'espace de dialogue de politique de l'UE s'est considérablement réduit pendant la période sous revue. Le report des investissements sur des fonds fiduciaires et le PIR dont le partenaire est une OR sans autorité pour conduire la transposition au niveau national des décisions régionales a privé les délégations de l'UE de plateforme et de légitimité à conduire un dialogue de politique sectorielle. Sa capacité à le faire dans le cadre de l'AFIF dépend très largement du partenaire d'exécution dans le cadre d'un PAGODA, avec des propensions très différenciées entre l'AFD, la BEI et la BAD. Dans le domaine des infrastructures économiques, le dialogue de politique est remonté au niveau des COPIL/COPEL, avec d'autres priorités que la lutte contre la surcharge routière.

Région	TDR Évaluation à mi-parcours du Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique (PACIE) <b>2016</b>	<p>PACIE Composante 3 : Infrastructures Transport et Energie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Region developpe des politiques et des instruments de planification operationnelle harmonises</li> <li>• Un portefeuille de projets regionaux d'infrastructures bancables decoulant de la realisation d'etudes de faisabilite et d'activites relatifs aux secteurs est disponible dans les domaines du transport fluvial, du transport aérien et de l'energie</li> <li>• La facilitation et la sécurité de tous les modes de transport de personnes et de marchandises sont améliorées en AC (transport routier, transport fluvial et maritime, transport aérien)</li> <li>• La stratégie energetique est developpee et harmonisee en AC (...)</li> </ul>
	ibid	<p>La strategie d'intervention du programme cible ainsi divers parametres clefs du processus d'integration economique et s'articule en</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(i) un appui a la definition et la mise en reuvre de l'agenda d'integration CEMAC-CEEAC avec une plus grande implication et un soutien fort des Etats et des ANE;</li> <li>(ii) une prise en compte des specificites des pays de la configuration PIR -AC et en particulier de la RDC et STP du fait qu'ils ne sont pas membres de la CEMAC ;</li> <li>(iii) une assistance a la realisation de projets integrateurs de maniere a demontrer la raison d'etre et la valeur ajoutee de l'integration regionale;</li> <li>(iv) un renforcement de la capacite des acteurs regionaux et nationaux de sorte qu'ils puissent mieux repondre aux attentes des Etats et des populations ;</li> <li>(v) une programmation et un deroulement des activites de maniere sequentielle et flexible pour assurer les bases solides necessaires a une mise en reuvre pragmatique et la plus complete que possible du programme ;</li> <li>(vi) une intervention en coherence et complementarite avec les autres programmes regionaux et nationaux afin de mieux calibrer et cibler les resultats vises a travers des effets de levier et des synergies etant donne le montant limite des ressources face aux besoins illimites ; et</li> <li>(vii) une analyse et une prise en compte des risques et hypotheses associes a la mise en reuvre et au suivi des actions retenues en faisant attention aux capacites institutionnelles presentes, a court et a moyen termes des principaux acteurs de l'agenda d'integration regionale.</li> </ol>
	ibid	<p>Un contrat de services a ete passé le 6 aout 2013 avec un bureau d'etudes europeen pour fournir un appui technique a la Commission de la CEMAC en matiere de mise en reuvre du PACIE pour un montant de pres</p>

		de 2 millions d'euros.																																																												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>PACIE</th> <th>Montants alloués</th> <th>Montants contractés</th> <th>RAC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1 : Convergence macroéconomique</td> <td>8 400 000</td> <td>3 000 000</td> <td>5 400 000</td> </tr> <tr> <td>C2 : Compétitivité, commerce et marché commun</td> <td>27 392 609</td> <td>18 850 899</td> <td>8 541 710</td> </tr> <tr> <td>C3 : Infrastructures et transports</td> <td>7 680 799</td> <td>6 574 806</td> <td>1 105 993</td> </tr> <tr> <td>Etudes et AT CT</td> <td>5 000 000</td> <td>2 591 165</td> <td>2 408 835</td> </tr> <tr> <td>AT LT et CT suivi</td> <td>5 200 000</td> <td>1 970 950</td> <td>3 229 050</td> </tr> <tr> <td>Appui institutionnel</td> <td>1 000 000</td> <td>80 508</td> <td>919 492</td> </tr> <tr> <td>Audit et évaluation</td> <td>300 000</td> <td></td> <td>300 000</td> </tr> <tr> <td>Communication</td> <td>100 000</td> <td></td> <td>100 000</td> </tr> <tr> <td>Imprévus</td> <td>4 826 592</td> <td></td> <td>4 826 592</td> </tr> <tr> <td>Transfert Cameroun</td> <td>5 000 000</td> <td>4 403 352</td> <td>596 648</td> </tr> <tr> <td>Transfert Gabon</td> <td>500 000</td> <td>0</td> <td>500 000</td> </tr> <tr> <td>Transfert STP</td> <td>1 600 000</td> <td>0</td> <td>1 600 000</td> </tr> <tr> <td>Transfert RCA</td> <td>1 000 000</td> <td>0</td> <td>1 000 000</td> </tr> <tr> <td>Totaux</td> <td>68 000 000</td> <td>37 471 680</td> <td>30 528 320</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le taux d'engagement au 11 avril 2016 est de 55 .1 %, laissant subsister un Reste à Contracter de 30.5 millions d'euros. La date limite de contractualisation est actuellement fixée au 10 avril 2017 (D+5). Un avenant non substantiel destiné à reconfigurer les budgets pour les ajuster aux objectifs a été signé le 10 septembre 2015. Un projet d'avenant substantiel demeure pendant, notamment pour allouer les imprévus.</p>	PACIE	Montants alloués	Montants contractés	RAC	C1 : Convergence macroéconomique	8 400 000	3 000 000	5 400 000	C2 : Compétitivité, commerce et marché commun	27 392 609	18 850 899	8 541 710	C3 : Infrastructures et transports	7 680 799	6 574 806	1 105 993	Etudes et AT CT	5 000 000	2 591 165	2 408 835	AT LT et CT suivi	5 200 000	1 970 950	3 229 050	Appui institutionnel	1 000 000	80 508	919 492	Audit et évaluation	300 000		300 000	Communication	100 000		100 000	Imprévus	4 826 592		4 826 592	Transfert Cameroun	5 000 000	4 403 352	596 648	Transfert Gabon	500 000	0	500 000	Transfert STP	1 600 000	0	1 600 000	Transfert RCA	1 000 000	0	1 000 000	Totaux	68 000 000	37 471 680	30 528 320
PACIE	Montants alloués	Montants contractés	RAC																																																											
C1 : Convergence macroéconomique	8 400 000	3 000 000	5 400 000																																																											
C2 : Compétitivité, commerce et marché commun	27 392 609	18 850 899	8 541 710																																																											
C3 : Infrastructures et transports	7 680 799	6 574 806	1 105 993																																																											
Etudes et AT CT	5 000 000	2 591 165	2 408 835																																																											
AT LT et CT suivi	5 200 000	1 970 950	3 229 050																																																											
Appui institutionnel	1 000 000	80 508	919 492																																																											
Audit et évaluation	300 000		300 000																																																											
Communication	100 000		100 000																																																											
Imprévus	4 826 592		4 826 592																																																											
Transfert Cameroun	5 000 000	4 403 352	596 648																																																											
Transfert Gabon	500 000	0	500 000																																																											
Transfert STP	1 600 000	0	1 600 000																																																											
Transfert RCA	1 000 000	0	1 000 000																																																											
Totaux	68 000 000	37 471 680	30 528 320																																																											
Région	Évaluation à mi-parcours du PACIE 2016	<p>Composante 3 : Infrastructures et Transports dont l'objectif est d'appuyer le développement des infrastructures de base ; de faciliter et de sécuriser tous les modes de transport des personnes et des marchandises afin d'accroître la compétitivité avec 22% des ressources globales du programme (...)</p> <p>Il convient aussi de tirer les leçons du 9ème FED. Le Programme d'appui à la facilitation du transport en Afrique Centrale (FASTRAC) du 9ème FED, qui a précédé le PACIE dans le domaine des infrastructures, a été mis en œuvre sans difficulté majeure (...)</p> <p>Toutefois, la viabilité des infrastructures est fragile dans un contexte de faible gouvernance, soit la capacité technique et institutionnelle qui garantisse leur bonne utilisation et leur maintenance. D'où un appui technique et institutionnel également inclus dans la composante 3 du PACIE, concernant les infrastructures énergie et transport. (...)</p> <p>Les activités de la composante 3 (« infrastructures et transport ») sont engagées à 85,6%, (...)</p> <p>Les projets déjà exécutés sont: (i) Élaboration de la Politique communautaire et du schéma d'aménagement du territoire; (ii) Appui aux travaux de renforcement de la route Figuil-Maroua, section Figuil-Magada (50km) et Magada+ (22km) sur le corridor régional Douala-N'djamena; (iii) Étude et dragage du port de Bangui et (iv) Renforcement de capacités SCEVN ;</p>																																																												
<p>• <b>14.0.1 – Degré de mise en œuvre des activités associées à l'alignement des projets d'interconnexion des infrastructures avec les plans continentaux et régionaux (Cf. CJ4.2).</b></p> <p>Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) est une initiative de la Commission de l'Union africaine (CUA), en partenariat avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) et la Banque africaine de développement (BAD). L'Assemblée de l'UA (Assemblée / AU / Decl.2 (XVIII)) a approuvé le PIDA et son architecture institutionnelle (IAIDA) lors de la 18ème session ordinaire de l'Union africaine tenue à Addis Abeba, Ethiopie, du 29 au 30 janvier 2012.</p> <p>Le PIDA, en tant qu'initiative continentale, vise à combler le déficit infrastructurel qui entrave gravement la compétitivité de l'Afrique sur le marché mondial. Il fournit un cadre commun aux parties prenantes africaines pour construire l'infrastructure nécessaire pour créer de nouveaux emplois pour la population croissante, augmenter le commerce intra-africain et ainsi stimuler le développement socio-économique sur le continent. Le programme est lié à des projets couvrant les secteurs des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'eau transfrontalière.</p> <p>Le PIDA suppose que le taux de croissance économique moyen des pays africains sera de 6% par an entre 2010 et 2040, sous l'effet d'une forte croissance démographique, de l'augmentation des niveaux d'éducation et de l'absorption de la technologie. Ce taux de croissance implique que, sur la période de 30 ans, le PIB des pays africains se multipliera par six et que le revenu moyen par habitant dépassera 10 000 dollars pour tous les pays. Cette croissance et cette prospérité continueront d'augmenter considérablement la demande</p>																																																														



d'infrastructures, déjà l'un des plus grands obstacles au développement durable du continent. Par conséquent :

- Les besoins en énergie augmenteront 6 fois ; L'Afrique réalisera des économies sur les coûts de production d'électricité de 30 milliards de dollars par an, soit 850 milliards de dollars jusqu'en 2040.
- Les volumes de transport augmenteront de 6 à 8 fois, avec une augmentation particulièrement forte jusqu'à 14 fois pour certains pays enclavés. L'efficacité des transports permettra de réaliser des gains d'au moins 172 milliards de dollars dans le réseau régional africain d'intégration des transports (ARTIN), avec la possibilité d'économies beaucoup plus importantes à mesure que les corridors commerciaux s'ouvriront.

Le PIDA PAP, qui comprend 51 programmes de plus de 400 projets, a été mis en œuvre à court terme, à savoir jusqu'en 2020, avec les contenus / projets d'un programme à moyen terme (2020-2030) et programme à long terme (2030 - 2040) à définir. L'alignement des plans d'action de l'Afrique centrale sur les transports et l'énergie avec les plans continentaux, et plus spécifiquement le PIDA (adopté en 2012 par l'UA), a été réalisé par deux études :

- La politique communautaire des transports « étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport à l'horizon 2025 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC » réalisée en 2014-2015 et adoptée par les Chefs d'État en 2017 ; l'étude a été financée dans le cadre du PACIE.
- La politique de l'énergie avec le « Document Stratégique de Politique Énergétique Régionale du Pool Énergétique de l'Afrique Centrale » réalisé en 2013 sur un financement PIR. Ce document a été adopté au niveau politique.

Ces études présentent et valident les schémas de développement des corridors routiers régionaux et les interconnexions énergétiques pour l'Afrique centrale (et avec les régions voisines). Une fois validées, ils consacrent l'alignement sur les plans continentaux adoptés par l'UA.

Au niveau des PIN, les investissements en particuliers routiers, sont en cohérence avec les plans régionaux et continentaux. Pour le Cameroun cependant, la DUE engage des actions de développement des transports sur deux zones transfrontalières (au nord, vers le Nigéria et le sud du Tchad) qui ne sont pas des corridors régionaux PIDA. Les axes PIDA sont parfois coupés de la réalité du dynamisme économique actuel dans le pays. Des actions mieux ciblées sur la réalité des échanges se justifient et sont soutenus par le gouvernement comme une composante importante de l'intégration régionale, et ce d'autant que les principales liaisons routières avec pays voisins existent. L'UE comme le gouvernement camerounais sont engagés dans une approche multi-pays à géométrie variable en fonction de dynamiques préexistantes plutôt que d'une planification à long terme couvrant l'ensemble des besoins de la région et du continent à très long terme.

L'alignement avec le PIDA est un critère déterminant pour la sélection des projets de blending de l'AITF et maintenant de l'AFIF. Les projets partiellement financés sur PIR qui émergent actuellement ne sont pas liés exclusivement au PIDA : la sortie Est de Douala ou la voie de contournement de Yaoundé sont en parallèle des projets d'intérêt local. Il reste quelques projets-phares comme la route Maroua-Yagoua (Cameroun/Tchad), l'interconnexion Tchad-Cameroun, la réhabilitation du rail entre Douala et Ngaoundéré (vers le Tchad), le pont sur le Logone (Tchad-Cameroun).

Région	Seminaire de programmation - Reunion interne preparatoire UE <b>2013</b>	<p>Les principaux corridors prévus dans le PDCT-AC et le PIDA pour l'Afrique centrale sont:</p> <p>Le corridor multimodal Sud "Pointe Noire-Brazzaville/Kinshasa-Bangui"</p> <p>Le corridor multimodal Nord "Douala-Ndjamena-Bangui"</p> <p>Le corridor Nord-Sud Yaounde-Libreville-Brazzaville/Kinshasa-Luanda</p> <p>Les moyens disponibles au niveau du PIR AC et d'autres sources de financement seront évidemment insuffisants pour couvrir les besoins de financement des projets repris dans le PIDA et le PDCT-AC. Il est donc nécessaire de définir les critères de sélection des projets qui pourront être appuyés par le FED. C'est pourquoi, nous vous proposons d'appliquer les critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien avec les priorités des stratégies régionales (PDCT-AC) et du PIDA</li> <li>• Potentiel de 'mixage' (blending), y compris rentabilité financière et complémentarité avec les partenaires</li> <li>• Potentiel de pérennité dans le pays/région (niveau de lutte contre la surcharge et financement et gestion de l'entretien)</li> <li>• Choix du mode de transport (le plus efficace sur l'axe/corridor)</li> <li>• État de finalisation des études préparatoires (y compris impact environnemental et social)</li> </ul>
--------	--	---

		Sur base de ces criteres une liste de projets a ete etablie pour lancer une discussion entre nos parties en vue de l'etablissement d'une pipeline strategique de projets (voir annexe 1).
	Ibid	Ence qui concerne le secteur energie, vu le faible taux d'acces a l'electricite (avec 17% l'un des plus faibles au monde), les penuries et frequentes pannes d'electricite ayant une incidence nefaste sur l'activite economique, les interventions viseront surtout a accroitre l'offre energetique et renfon;ant et developpant des reseaux electriques interconnectes. L'Union europeenne soutiendra les pays de Afrique centrale dans leurs efforts pour ameliorer la situation dans le secteur de l'energie et appuiera le renforcement des capacites necessaires a la mise en reuvre d'une politique d'energie durable dans la region ainsi que l'appui technique et financier a la realisation de projets d'investissements prioritaires en infrastructures regionales de generation et de transport d'electricite.
Région	Contribution to the Africa Investment Facility for the realisation of regional infrastructures, 2014	<p>The project aims to support Central Africa in addressing its regional infrastructure deficit that hampers competitiveness, in particular in the energy and transport sector, as well as ICT. This is in line with the regional (Duly Mandated Regional Organisations (DMROs) and others) and continental (Programme for Infrastructure Development in Africa - PIDA) strategies and/or master plans that call for investments for the development of more integrated transport, energy and ICT networks, boosting interconnectivity and growth. (...)</p> <p>The overall objectives per sub-sector, as identified by PIDA, are:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Reduce transport prices and boost intra-African trade;</li> <li><input type="checkbox"/> Reduce energy costs and increase access;</li> <li><input type="checkbox"/> Ensure access to safe water and food security;</li> <li><input type="checkbox"/> Increase global connectivity.</li> </ul> <p>PIDA defines the projected gaps and bottlenecks created by mismatched supply and projected demand and institutional inefficiencies. The identified needs are:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Investments and technical preparatory studies for the realisation and/or completion of target key regional projects identified in PIDA, regional strategies or aligned to the principles defined in these documents;</li> <li><input type="checkbox"/> Sector governance: compliance with regional policies, regulations and standards is key to ensure the sustainability of the investments. The PIDA evaluation shows that the framework of regional and continental policies is fundamentally sound but their translation into national legislation and their enforcement are major challenges and constitute the principal reason for the high cost and low level of competitiveness. Furthermore, in order to meet the needs for infrastructure development, the region has to mobilise resources from the private sector through public-private partnerships. However, preconditions are a clear legal framework and guidelines;</li> <li><input type="checkbox"/> Capacity development: a major constraint to the development of regional economic infrastructure is the lack of expertise in preparation and development of bankable project proposals. This results in a lack of adequately prepared proposals that could be marketed to potential investors which limits severely the ability of countries to access the required resources to finance infrastructure projects. There is also a need for an enhanced capacity of public institutions to initiate, supervise and manage public-private partnerships. (...)</li> </ul> <p>Selection criteria for the investments and technical preparatory studies are:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Link with the priorities of regional strategies and PIDA;</li> <li><input type="checkbox"/> Potential for 'mixing' (blending), including financial profitability and complementarity with partners;</li> <li><input type="checkbox"/> Potential of sustainability in the country/region;</li> <li><input type="checkbox"/> For investments, state of completion of preparatory studies (including environmental and social impact);</li> <li><input type="checkbox"/> Impact on economic development and poverty reduction of beneficiary populations.</li> </ul>

	Ibid	<p><b>TRANSPORT PROJECTS</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ID</th> <th>OPERATION'S TITLE</th> <th>SECTOR</th> <th>COUNTRIES DIRECTLY INVOLVED</th> <th>LEAD FINANCIAL INSTITUTION</th> <th>ESTIMATED AIFP GRANT (EUR)</th> <th>ESTIMATED TOTAL COST (EUR)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>East access Douala (continuation ITF project)</td> <td>Transport</td> <td>Cameroon</td> <td>AFD/EIB</td> <td>20 000 000</td> <td>80 000 000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Amélioration navigabilité rivière Oubangui</td> <td>Transport</td> <td>Republic of Congo/ Congo/ Central African Republic</td> <td>AFDB</td> <td>30 000 000</td> <td>60 000 000</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Projet d'investissements au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN)</td> <td>Transport</td> <td>Republic of Congo</td> <td>AFD</td> <td>tbc</td> <td>30 000 000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Projet d'investissements du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO)</td> <td>Transport</td> <td>Republic of Congo</td> <td>AFD</td> <td>tbc</td> <td>50 000 000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Rail Pangar et Ngaoundéré</td> <td>Transport</td> <td>Cameroon</td> <td>EIB</td> <td>tbc</td> <td>70 000 000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Aménagement de la voie de contournement Est de la ville de Yaoundé</td> <td>Transport</td> <td>Cameroon</td> <td>EIB</td> <td>tbc</td> <td>100 000 000</td> </tr> </tbody> </table>	ID	OPERATION'S TITLE	SECTOR	COUNTRIES DIRECTLY INVOLVED	LEAD FINANCIAL INSTITUTION	ESTIMATED AIFP GRANT (EUR)	ESTIMATED TOTAL COST (EUR)	1	East access Douala (continuation ITF project)	Transport	Cameroon	AFD/EIB	20 000 000	80 000 000	2	Amélioration navigabilité rivière Oubangui	Transport	Republic of Congo/ Congo/ Central African Republic	AFDB	30 000 000	60 000 000	3	Projet d'investissements au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN)	Transport	Republic of Congo	AFD	tbc	30 000 000	4	Projet d'investissements du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO)	Transport	Republic of Congo	AFD	tbc	50 000 000	5	Rail Pangar et Ngaoundéré	Transport	Cameroon	EIB	tbc	70 000 000	6	Aménagement de la voie de contournement Est de la ville de Yaoundé	Transport	Cameroon	EIB	tbc	100 000 000
ID	OPERATION'S TITLE	SECTOR	COUNTRIES DIRECTLY INVOLVED	LEAD FINANCIAL INSTITUTION	ESTIMATED AIFP GRANT (EUR)	ESTIMATED TOTAL COST (EUR)																																													
1	East access Douala (continuation ITF project)	Transport	Cameroon	AFD/EIB	20 000 000	80 000 000																																													
2	Amélioration navigabilité rivière Oubangui	Transport	Republic of Congo/ Congo/ Central African Republic	AFDB	30 000 000	60 000 000																																													
3	Projet d'investissements au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN)	Transport	Republic of Congo	AFD	tbc	30 000 000																																													
4	Projet d'investissements du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO)	Transport	Republic of Congo	AFD	tbc	50 000 000																																													
5	Rail Pangar et Ngaoundéré	Transport	Cameroon	EIB	tbc	70 000 000																																													
6	Aménagement de la voie de contournement Est de la ville de Yaoundé	Transport	Cameroon	EIB	tbc	100 000 000																																													
	Ibid	<p><b>ENERGY PROJECTS</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ID</th> <th>OPERATION'S TITLE</th> <th>SECTOR</th> <th>COUNTRIES DIRECTLY INVOLVED</th> <th>INTEREST FROM FINANCIAL INSTITUTIONS</th> <th>ESTIMATED AIFP GRANT (EUR)</th> <th>ESTIMATED TOTAL COST (EUR)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Regional interconnectivity Cameroon-Chad (Moundou, Djaména) - Congo Basin/Chad High-tension transmission Lagdo-Djaména = 720km</td> <td>Energy</td> <td>Cameroon/Chad</td> <td>AFDB</td> <td>tbc</td> <td>tbc</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Mise en place du GRT (Gestionnaire du Réseau de Transport)</td> <td>Energy</td> <td>Cameroon</td> <td>AFD/EIB</td> <td>tbc</td> <td>300 000 000</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Etude exécution Ruzizi 4 (287MW) + autres études</td> <td>Energy</td> <td>Democratic Republic of Congo/ Burundi/Rwanda</td> <td>EIB</td> <td>10 000 000</td> <td>tbc</td> </tr> </tbody> </table>	ID	OPERATION'S TITLE	SECTOR	COUNTRIES DIRECTLY INVOLVED	INTEREST FROM FINANCIAL INSTITUTIONS	ESTIMATED AIFP GRANT (EUR)	ESTIMATED TOTAL COST (EUR)	1	Regional interconnectivity Cameroon-Chad (Moundou, Djaména) - Congo Basin/Chad High-tension transmission Lagdo-Djaména = 720km	Energy	Cameroon/Chad	AFDB	tbc	tbc	2	Mise en place du GRT (Gestionnaire du Réseau de Transport)	Energy	Cameroon	AFD/EIB	tbc	300 000 000	3	Etude exécution Ruzizi 4 (287MW) + autres études	Energy	Democratic Republic of Congo/ Burundi/Rwanda	EIB	10 000 000	tbc																					
ID	OPERATION'S TITLE	SECTOR	COUNTRIES DIRECTLY INVOLVED	INTEREST FROM FINANCIAL INSTITUTIONS	ESTIMATED AIFP GRANT (EUR)	ESTIMATED TOTAL COST (EUR)																																													
1	Regional interconnectivity Cameroon-Chad (Moundou, Djaména) - Congo Basin/Chad High-tension transmission Lagdo-Djaména = 720km	Energy	Cameroon/Chad	AFDB	tbc	tbc																																													
2	Mise en place du GRT (Gestionnaire du Réseau de Transport)	Energy	Cameroon	AFD/EIB	tbc	300 000 000																																													
3	Etude exécution Ruzizi 4 (287MW) + autres études	Energy	Democratic Republic of Congo/ Burundi/Rwanda	EIB	10 000 000	tbc																																													
région	Ibid	<p>In accordance with Article 40 of Council Regulation (EU) 2015/3237, financial instruments shall be implemented whenever possible under the lead of the European Investment Bank (EIB), a multilateral European financial institution such as the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD), or a bilateral European financial institution. The involvement of non-European financial institutions as lead financiers should be examined by the board of the Africa Investment Facility on a case by case basis following a targeted approach, based on the specific added value as a lead financier brought in a particular project or region. This would include those aspects in which non-European financial institutions might contribute to fill the gap left by European financial institutions, in particular regarding their:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>specific thorough knowledge of local conditions and presence in the region,</li> <li>specific analytical capacities and specific expertise and know-how, notably on private sector financing and the promotion of financial instruments and/or of innovative financing tools that attract private funding,</li> <li>specific know-how and experience in relevant sectors,</li> <li>additional technical and/or financial capacity to substantially leverage further resources.</li> </ol>																																																	
		Insérer les notes de Sergio																																																	
Région	Entretien DUE Yaoundé, 2018	<p>Les projets sont en cohérence avec le PIDA mais le PIDA priorise des grands axes qui ne se calquent pas sur les dynamiques économiques locales actuelles. La DUE a identifié des zones au Nord et au Sud du pays où les flux économiques transfrontaliers sont importants et a mis à l'étude des projets qui faciliteront ces échanges. Le PIDA est un plan de très long terme et les axes priorités n'ont pas toujours des effets court et moyen terme sur l'intégration régionale.</p>																																																	
<p><b>• I4.0.2 – Degré de mise en œuvre des activités associées à l'interconnexion des infrastructures économiques et la facilitation des transports.</b></p>																																																			
<p>La coopération régionale n'a pas porté de projets majeurs d'interconnexion des infrastructures économiques pendant la période sous revue. En début de période, la construction ou la modernisation des corridors routiers était financée sur PIN. Les réalisations ont été concentrées sur l'axe N'Djaména-Douala et Bangui-Douala, donc la partie nord de la région où la dimension spécifiquement régionale n'est pas perçue par rapport aux liens bilatéraux (exportations camerounaises vers le Tchad et transit des marchandises tchadienne vers le port de Douala). Le PIN RDC contribue à la réhabilitation de sections importantes de la RN1 qui lie Kinshasa au Kasai, une liaison régionale Nord-Sud majeure à l'avenir mais qui est surtout une liaison intérieure d'un intérêt stratégique pour la stabilité du pays. Le PIN Gabon a financé un pont qui a amélioré le transport vers la République du Congo.</p> <p>Les grands points de rupture de la connectivité des transports terrestres n'ont pas été réduits, comme par exemple le pont entre Brazzaville et Kinshasa et le bitumage des liaisons routières entre les capitales. Ces opérations ont été à partir du 10<sup>ème</sup> FED du ressort des facilités d'investissement régionales, l'AITF jusqu'en</p>																																																			

2015, puis l'AFIF. Les projets listés en annexe de la FA d'affectation des ressources PIR à l'AFIF ciblent principalement ces opérations. Aucun projet n'avait été mis en œuvre à la fin de la période sous revue (cf. I401)

Les activités mises en œuvre par le FASTRAC et pour partie poursuivies avec le PACIE ont porté sur la facilitation des transports au niveau régional, avec en particulier la construction d'un poste de contrôle juxtaposé et l'interconnexion des douanes nationales pour limiter les temps de transit inter-état. Le projet était coordonné avec la Banque Mondiale et la BAD. Les deux composantes n'ont pas été finalisées : le PCJ de Koutéré, après des retards multiples, a donné lieu à un contentieux avec l'entreprise ; l'interconnexion s'est limitée à l'installation du logiciel Sidonya de l'OMC aux ports, sans connexion avec les postes frontières ni les autres douanes nationales. Les activités de l'UE n'ont pas eu d'effets sur les temps de transport, ni sur les coûts.

L'UE a appuyé avec FASTRAC la mise place d'un observatoire des pratiques anormales dont les résultats attendus étaient la définition d'une méthodologie et d'une base de données ; l'enquête pilote est réalisée et les résultats ont été diffusés et ont été validés par les experts des États du comité de pilotage. La documentation de fait pas mention d'actions ultérieures.

La composante sécurité aérienne du PACIE a été mise en œuvre par EASA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) pour la facilitation du transport aérien (subvention de 2.2 M€). Elle s'inscrit dans la continuité de la réunion des ministres des transports de la CEEAC en septembre 2008 a adopté un Plan d'action 2008-2015 portant, entre autres, sur l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel, la desserte aérienne et l'amélioration de la sécurité. Le projet d'Amélioration du Transport Aérien en Afrique Centrale (ATA-AC) soutient en particulier l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC). Il a réalisé des formations et séminaires, ainsi qu'une étude de réhabilitation des infrastructures aéroportuaires internationales. En 2017, Peu d'activités ont été menées concernant le soutien institutionnel, faute de personnel technique de l'agence ASSA-AC. Quant à l'aspect réglementaire, un projet de règlement de base et des règlements d'application ont été élaborés, ainsi que des listes de conformité. Ils n'ont pas encore été adoptés par les instances de la CEMAC alors qu'ils sont le socle de l'opérationnalisation de l'ASSA-AC.

Dans le domaine de l'interconnexion des réseaux électrique, l'UE n'a pas financé de travaux pendant la période. Les financements PIR ont été transférés aux facilités d'investissement (cf. 4.0.4 ci-dessous). En revanche, dans le cadre du programme Facilité Energie ACP-UE, l'UE a cofinancé le projet Facilité Energie CEMAC (10 M€), un projet qui vise l'amélioration de l'accès à l'électricité en zones périurbaines et rurales. Lancé en novembre 2008 pour une durée de trois ans, ce projet comprenait deux composantes : une composante planification, et une composante "électrification périurbaine intensive". La composante planification a amélioré les capacités de planification énergétique dans la sous-région à travers la mise en place d'un système d'information énergétique communautaire qui préfigure un centre régional de coordination (équivalent du WAPP-ICC en Afrique de l'Ouest), indispensable à la constitution d'un marché régional de l'électricité. Le volet branchement visait à réaliser 57 000 branchements sociaux dont 20 000 au Cameroun, 10 000 en République centrafricaine, 9 000 au Congo, 5 500 au Gabon, et 12 000 au Tchad. Le projet a été prorogé jusqu'en décembre 2013. Il n'a réalisé de 20 000 branchements. Ce volet n'a pas de lien avec l'interconnexion ou le marché régional.

Quant au projet systèmes d'information énergétique, il s'est aussi vu sérieusement affecté par la décision de l'équipe RCA de ne pas travailler en permanence sur place. Une partie des résultats s'en est trouvée affectée, notamment en raison des faibles échanges avec l'administration nationale concernée (Ministère de l'Energie), qui n'a pas assez été sensibilisée en ce qui concerne l'emploi du Système d'Information Énergétique.

Cameroun	Appui à l'intégration économique régionale en Afrique centrale – volet infrastructure. MR-01663.01 – 2006	Le projet fait partie des axes de transits prioritaires retenus par la CEMAC pour assurer l'intégration économique de l'Afrique centrale. Toutefois, s'il est extrêmement stratégique pour le Tchad, il ne constitue pour le Cameroun qu'une opportunité pour desservir une vaste zone peu développée avec pour seule ville Touboro et la mettre en valeur. Le projet comporte la construction de 233 km de route bitumée de Ngaoundéré à Touboro, poursuivie sur 32 km jusqu'à la frontière tchadienne. (...) Depuis le 14/02/06, la partie camerounaise est donc en défaut de paiement. L'entreprise est contractuellement en droit de stopper les travaux jusqu'au paiement par le Cameroun. Or, les travaux restant à réaliser sont localisés entre Touboro et la frontière tchadienne, et de ce fait n'ont pas un grand intérêt pour le Cameroun. (...) Il est peu probable que l'entretien de la section Touboro–frontière du Tchad soit une priorité pour le Cameroun... (...)
----------	---	---



		Le projet sera bientôt terminé. Au total, Il aura couté plus de 50 % plus cher que l'estimation initiale.
FASTRAC	DOCUMENTATION INTERNE CE RCA 2009	La CEMAC doit toujours faire un travail avec les Etats Membres pour officialise la mise à disposition des terrains en question au niveau des frontieres (Cameroun-Tchad et Cameroon-RCA). Le dernier Comité de Pilotage restreint a revu cette question, mais nous n'avons pas encore re9u son rapport. Le principal obstacle dans la mise en reuvre du FASTRAC est la surcharge de travail de la regisseur (absence d'appui du regisseur suppleant) qui s'occupe egalement de la coordination des autres appuis BAD et BM dans le domaine de la facilitation des transports. Malgre cela le projet a un ryhme et une methodologie de mise en reuvre qui Jui permet d'obtenir des resultats. A ce titre, il faut bien veiller au respect du calendrier et informer de maniere reguliere les comites de pilotage.
Région	PIR 2008-2013, 09/2009	« Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT - AC), adopté en 2004. » ... « Un programme pilote de facilitation du transport et du transit est en cours de mise en œuvre sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala - N'Djamena (financements partiels des travaux sur fonds BAD, BM et CE). Les leçons tirées seront appliquées sur les autres corridors, notamment Pointe Noire-Brazza-Bangui-Ndjamen et Yaounde-Brazzaville. ... Le projet de pont rail-route sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Kinshasa, qui doit être finalise par la CEEAC, la CEMAC et les 2 Etats (financement des études prévu par la BAD et travaux à réaliser en Built Operate Transfer- BOT-), reste d'actualité ».
Région	PIR 2008-2013, 09/2009	En matiere de securite aerienne, des initiatives sont en cours dans les differents pays en collaboration avec l'Agence pour la securite aerienne en Afrique et Madagascar (ASECNA) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). À cet effet, un financement pour un montant de 5 millions d'euros a ete mis en place en RDC sur le 9• FED. Une reunion des ministres des transports de la CEEAC en septembre 2008 a adopté un Plan d'action 2008-15 portant, entre autres, sur l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel, la desserte aérienne et l'amélioration de la sécurité
Région	PIR 2008-2013, 09/2009	L'approche regionale relative a la strategie energetique s'est developpee autour du Pool energetique de l'Afrique centrale (PEAC), cree en 2003, qui regroupe a la fois les Etats et les compagnies electriques et est devenu un organisme specialise de la CEEAC en 2007. Le PEAC est responsable de la mise en ceuvre et de la politique energetique, de la coordination de l' expansion des infrastructures de la Communauté, de l' etablissement des conditions legales, techniques et commerciales pour accroitre les investissements et les echanges d' electricite.
	Ibid	La CEMAC a adopte en 2006 un plan d'action relatif a l'energie comprenant II activites dont deux concernant l'energie rurale et periurbaine ont beneficie d'un financement de 50 % de la facilite pour l'energie de l'UE (2008 - 2011). L'elaboration d'un schema directeur communautaire pour le developpement de l'electricite privilegiant l'hydroelectricite est prise en compte par le PER/CEMAC.
Région	PIR 2008-2013, 09/2009, p 36	4.1.2. Enseignements tirés (...) Dans le secteur des transports et celui des ressources naturelles, de bons résultats ont été obtenus sur le plan de l'efficacité et de l'impact. Cependant, la coordination et la complémentarité des activités de coopération ont posé des problèmes, la durabilité n'est pas garantie et l'efficience est considérée comme insuffisante.
FASTRAC	DOCUMENTATION INTERNE CE RCA 2010	i) Les activites et leurs principales deviations La ceremonie de lancement des travaux de Koutere a ete retardee le temps de valider l'avenant necessaire a sa realisation. (...) i) Les principaux obstacles encourus

		<p>La date limite demise en oeuvre de la CF est fixée au 31 mars 2011. Il est fort probable que les travaux de Koutere ne soient pas achevés à cette date. Compte tenu des difficultés déjà enregistrées dans l'exécution du chantier, le double contrôle prévu risque de s'avérer insuffisant.</p> <p>iii) Les mesures à prendre et par qui</p> <p>Un avenant à la CF doit être passé pour repousser la date limite de mise en oeuvre de la CF au 31 décembre 2011. Par ailleurs un contrat cadre a été lancé sur les imprévus de la CF pour la réalisation d'un audit technique externe trimestriel du chantier.</p>
FASTRAC	DOCUMENTATION INTERNE CEMAC RCA 2011	<p>En ce qui concerne le régional, les travaux de construction du poste frontière juxtaposé du poste frontière de Koutéré entre le Cameroun et le Tchad financés sur le programme FASTRAC 9ème FED ont rencontré des problèmes majeurs suite à la défaillance de l'entreprise. Le contrat s'achève le 30 septembre prochain. Les garanties d'avance et de bonne exécution seront activées par la DUE, mais les constructions demeureront inachevées.</p>
	ROM FASTRAC 2012	<p>L'efficacité du programme a été faible. (...)</p> <p>Ce second avenant a eu comme conséquence le report de la date de mise en oeuvre opérationnelle au 31/12/2011 et de la période d'exécution de la convention de financement au 31/12/2013. (...)</p> <p>En ce qui concerne la mise en oeuvre de l'activité relative à l'interconnexion des administrations douanières, l'appel d'offres, lancé en septembre 2008 pour la fourniture du matériel, a été jugé infructueux (...) les contrats relatifs à la fourniture des équipements et des logiciels de base n'ont pas été endossés par l'UE et la CEMAC s'est engagé à financer les dits contrats à travers d'autres sources de financement. (...)</p> <p>Tous les résultats planifiés n'ont pas tous été atteints cependant certains points sont positifs. La non réalisation des postes juxtaposés, un maillon très important pour l'amélioration de la libre circulation des marchandises en termes de gain de temps au niveau des postes frontières, n'a pas permis l'atteinte du résultat 1 (R1 - Levée des obstacles physiques et non-physiques au passage des frontières).</p> <p>La convergence des politiques nationales et l'application de la législation communautaire dans le domaine du transport que doit promouvoir la CEMAC (R2) reste encore un chantier pour lequel l'organisation doit s'investir davantage.</p> <p>En ce qui concerne les points positifs, on peut noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) la mise place d'un observatoire des pratiques anormales dont les résultats attendus étaient la définition d'une méthodologie et d'une base de données ; l'enquête pilote est réalisée et les résultats sont diffusés et ont été validés par les experts des Etats du comité de pilotage ;</li> <li>ii) le projet d'harmonisation des régimes douaniers qui comprend uniquement les données de trois pays (Tchad, RCA, Cameroun) a été adopté par le conseil des ministres de la CEMAC au cours de sa session d'octobre 2010 à Brazzaville ;</li> <li>iii) L'interconnexion des administrations douanières ; des progrès sont réalisés mais les utilisateurs sont confrontés à des difficultés relatives à l'énergie, à la connexion internet au paramétrage de certaines données, à l'inadaptation des horaires de travail des services de la Douane, l'amplitude de travail ne correspond pas à l'activité des opérateurs.</li> </ul> <p>Les délégations des douanes du Tchad, de RCA et du Cameroun sont de nouvelles réunies à Douala le 24 septembre 2012. D'après la note conceptuelle de cet atelier, l'acheminement des produits importés depuis le port de Douala jusqu'au Tchad et à la RCA « fait face à de multiples contraintes, à toutes les étapes du voyage, qui pèsent lourdement sur les coûts et les prix de transport, aujourd'hui parmi les plus élevés au monde » et ce, malgré les efforts fournis au cours de ces dernières années. Cela prouve que l'objectif spécifique n'a pas été atteint.</p>

Région	DOCUMENTATION INTERNE CEMAC RCA 2011	Le projet d'électrification périurbaine intensive en zone CEMAC (10Mio€), après le lancement de zones de démultiplication, a demandé un avenant d'un an (sans modification budgétaire) pour compléter la mise en oeuvre. La CEMAC recherche des financements en vue de soutenir les sociétés d'électricité impliquées
CEMAC	TDR étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport a l'horizon 2025 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC <b>2013</b>	Pour les pays enclavés de la région (RCA et Tchad), en plus des grandes distances que traversent leurs marchandises exportées et importées, celles-ci rencontrent différents obstacles non physiques générant des retards sur les routes, au passage des frontières et aux points de dédouanement. Ces obstacles se manifestent notamment par de nombreux barrages routiers (réguliers ou illégaux). Le programme de facilitation des transports et du transit en Zone CEMAC prévoit un certain nombre de mesures dont la mise en œuvre reste à compléter.
Région	Rapport du secrétariat de l'OMC ; 24 juin <b>2013</b> , p 63	« 4.49. Dans le cadre du programme Facilité Energie ACP-UE, l'Union européenne cofinance le projet Facilité Energie CEMAC, un projet qui vise l'amélioration de l'accès à l'électricité en zones périurbaines et rurales. Lancé en novembre 2008 pour une durée de trois ans, ce projet comprend deux composantes: une composante planification, et une composante "électrification périurbaine intensive". La composante planification vise à améliorer les capacités de planification énergétique dans la sous-région à travers la mise en place d'un système d'information énergétique communautaire. Elle bénéficie d'un appui technique de la GTZ et de l'OIF. Le projet a été prorogé jusqu'en décembre 2013. 4.50. La composante "électrification périurbaine intensive" comprend un volet "Planification" et un volet "Branchement". Au niveau de la planification, le programme finance la réalisation d'un certain nombre d'études de faisabilité d'ouvrages. Selon un rapport du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale, des études sur les projets suivants seraient en cours: les ouvrages hydroélectriques de Dimoli (120 MW), de Memve'élé (20 MW) et Fe II (36 MW)). Depuis 2012, la CEMAC est en train de mettre en œuvre un système d'information énergétique en République centrafricaine et au Congo. Ce système est censé permettre à ces pays d'élaborer leurs bilans énergétiques conformément aux normes internationales. Le volet branchement vise à réaliser 57 000 branchements sociaux dont 20 000 au Cameroun, 10 000 en République centrafricaine, 9 000 au Congo, 5 500 au Gabon, et 12 000 au Tchad. L'objectif de branchement est encore loin d'être atteint (voir Annexes-pays). »
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEMAC RCA <b>2013</b>	Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique PACIE (CRIS 22377 - 68 M€): La CF a été signé le 10 avril 2012 (date limite de contractualisation avril 2016). En 2013 différents contrats ont été signés : Subvention au SCEVN avec dragage du port de Bangui (1.5 M€), Subvention ERSUMA pour le programme OHADA (1.5 M€), Réhabilitation de l'Ecole Inter Etats des Douanes (1 M€), Assistance technique Long terme PACIE (1.97 M€), Subvention EASA pour la facilitation du transport aérien (2.2 M€), Etude communautaire aménagement du territoire, transport et infrastructures routières et ferroviaires (2.5 M€).
Région	Ibid	Le projet d'électrification périurbaine intensive en zone CEMAC (10Mio€), a intensifié les activités de branchements au cours de l'année 2013. Sur la demande des autorités de la CEMAC, un avenant (sans modification budgétaire) de six mois signé en 2013 projette ainsi la fin du projet en juin 2014. Cette prolongation devra permettre de bien parachever les branchements dont le niveau de réalisation reste en-deçà des prévisions potentielles.

CEMAC	étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport à l'horizon 2035 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2025 et 2035 en zone CEMAC Décembre 2015	Le Programme Économique Régional Bien qu'initié par la CEMAC en 2006, l'engagement a été effectif en 2011. Il couvre les trois quinquennats qui suivent (2011-2015, 2016-2020 et 2021-2025). Les principales conclusions qui ressortent du bilan à mi-parcours (2013) d'exécution de la période en cours étaient que : Seules les infrastructures routières du projet FASTRAC (programme de facilitation des transports en Afrique Centrale financé par l'Union Européenne), ont connu une exécution conforme aux prévisions ; (...) Il faut relever que les neuf projets portant sur les infrastructures de transport, dont huit concernaient la mise en oeuvre du projet FASTRACK financé par l'UE ont été réalisés.
Région	DOCUMENTATION INTERNE CE RCA 2015	En ce qui concerne l'électrification périurbaine l'objectif du nombre de branchements n'a pas été atteint (20.000 branchements-ménage au lieu des 45.000 initialement prévus) en raison aux problèmes sécuritaires subis par le projet et nous interrogeons la CEMAC en ce qui concerne leur stratégie de fin de projet (transfert des équipements et compromis des sociétés nationales d'électrification sur la suite des activités). Quant au projet systèmes d'information énergétique, il s'est aussi vu sérieusement affecté par la décision de l'équipe RCA de ne pas travailler en permanence sur place. Une partie des résultats s'en est trouvé affecté, notamment en raison des faibles échanges avec l'administration nationale concernée (Ministère de l'Energie), qui n'a pas assez été sensibilisée en ce qui concerne l'emploi du Système d'Information Énergétique.
Région	FA Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale (PAGIRN) 2016	Dans le cadre des plans de transport régionaux (itinéraires régionaux structurants définis par l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC-CEMAC), puis le Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale PDCT-AC de la CEEAC, l'Union européenne a largement contribué à la construction des voies routières bitumées qui ont permis au transport routier régional de se développer. Du 6e FED au 10e FED, les investissements routiers réalisés sur les axes régionaux (sur les programmes indicatifs nationaux - PIN et sur le programme indicatif régional - PIR) sont de l'ordre de 800 millions d'euros.
Région	Ibid	Le programme régional de transport a bénéficié du financement de l'UE à travers son programme de facilitation des transports et du transit en zone CEMAC (FASTRAC), de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Agence française de développement (AFD). Dans le cadre du PACIE du PIR 10e FED, l'UE a financé <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'appui au Service commun d'entretien des voies navigables (SCEVN) pour le renforcement de ses capacités opérationnelles et le dragage du port de Bangui,</li> <li>• l'étude pour l'élaboration de la politique communautaire à l'horizon 2025 et du schéma d'aménagement du territoire aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC,</li> <li>• la Facilitation du transport aérien en Afrique centrale (via l'Agence européenne de la sécurité aérienne),</li> <li>• l'étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport à l'horizon 2025 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC, ainsi que</li> <li>• l'appui à la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) pour la mise en place de l'Observatoire des barrières non physiques dans le bassin du Congo</li> <li>• l'amélioration de la sécurité de la navigation sur les voies d'eau intérieure des pays membres de la CICOS.</li> </ul>
Région	Ibid	Dans le cadre du PIR 10e FED, l'UE a également financé une étude pour l'élaboration de la politique énergétique de l'Afrique centrale à l'horizon



		2035 et du schéma directeur de la production et du transport de l'électricité aux horizons 2025 et 2035 pour la CEMAC et la République démocratique du Congo.
Cameroun	Entretien Direction de l'intégration régionale, MINEPAT, Yaoundé, 2018	Le MINEPAT a identifié des espaces frontaliers (au nord avec le Tchad et au sud avec la Guinée Equatoriale) où les échanges transfrontaliers sont intenses et se font en dehors des axes routiers contrôlés et sans infrastructure de stockage ou d'échange. Le ministère a initié des projets pour améliorer les conditions des échanges dans ces zones « 3 frontières ».
Région	DUE Yaoundé, 2018	Le CICOS est une structure opérationnelle, appuyée depuis des années par le GIZ. Les conditions de mise en œuvre de l'appui au CICOS étaient bonnes au démarrage.
<p>• <b>I4.0.3 – Degré de mise en œuvre des activités associées à la préservation du patrimoine d'infrastructures régionales (Cf.4.6).</b></p>		
<p>Il n'a pas été identifié d'activités de l'UE au niveau régional pour préserver le patrimoine d'infrastructures régionales dans les transports et dans l'énergie. Des activités dans ce sens se retrouvaient au niveau des PIN dans quelques pays de la région (Cameroun, Tchad) en début de période. Ce champ d'action a été en principe reporté sur les opérations de mixage prêt-don (blending) soit au niveau des « conditionnalités » que les banques doivent appliquer, soit avec les AT en accompagnement mais aucune des opérations envisagées n'a été mise en œuvre pendant la période sous revue. La possibilité de mobiliser une AT en accompagnement est mise en doute par un partenaire bilatéral. Son efficacité serait liée dans tous les cas au caractère porteur de son environnement politique, institutionnel et administratif, que le bilan des années passées remet fortement en question : La dynamique de réforme des années 1990-2000 s'est éteinte sans convaincre et l'immobilisme voire le conservatisme est de règle dans pratiquement tous les pays de la région. Dans la mesure où il n'y a eu sur la période sous revue aucune opération de blending qui ait été mise en exécution (1<sup>ère</sup> décision de la Commission associée à la contractualisation d'un PAGoDA en 2017) dans le secteur des transports, il n'est pas possible à ce stade d'analyser l'intégration effective de cette préoccupation dans les opérations.</p> <p>Dans le domaine de l'électricité, la préservation du patrimoine d'infrastructure passerait par l'amélioration des performances financières et techniques des entreprises nationales, notamment la réduction des pertes et le recouvrement des dus. Aucune action dans ce sens n'a été identifiée en Afrique centrale, que ce soit avec les PIR, PIN ou la facilité Énergies et l'AFIF.</p>		
Région	PIR 2008-2013, 09/2009,P37	Complémentarité avec les autres interventions de la CE ... Les facilités pour l'eau et pour l'énergie : la CEMAC et la « facilité africaine de l'eau » ont bénéficié d'un financement des facilités pour l'énergie et pour l'eau pour l'électrification des zones périurbaines et pour l'appui à la gestion de l'eau. Une assistance technique a été également financée par cette facilité en faveur du Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), en vue de renforcer la capacité technique, de planification, et de régulation. Une complémentarité entre ces projets et les appuis prévus dans le PIR du 10 <sup>e</sup> FED est particulièrement à rechercher.
Région	DUE Yaoundé, 2018	Les gouvernements de la région sont peu réceptifs aux réformes de l'entretien routier. Le CEMAC n'a pas relayé cette priorité auprès des EM et ses capacités de conviction sont limitées.
Région	CAON Yaoundé, 2018	Les pays de la région ne sont pas prédisposés pour des raisons sociologiques à l'échange des idées et la projection dans le futur.
Région	BAD Yaoundé, 2018	La réforme des fonds routiers n'a pas été convaincante en Afrique centrale et il y a de manière récurrente des tentatives pour revenir vers les travaux en régie. La région est fortement conservatrice et cherche à revenir à la situation des années 70 quand la construction et l'entretien routier étaient réalisés par l'administration et que le réseau était en bon état. Elle a du mal à intégrer les changements du contexte global, régional et national.
<p>• <b>I4.0.4 – Nombre d'opération de blending réalisées et importance des effets de levier financiers.</b></p>		
<p>Le PIR 10<sup>ème</sup> FED a alimenté l'AITF sur la base d'une décision prise lors de la revue mi-parcours en 2015. Sur la base du rapport d'activité 2016 de 2017 des activités du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, la situation est la suivante :</p>		

Intitulé du projet	Région principale	Enveloppe	Secteur	Type de subvention	Bailleur de fonds principal du GBF	Montant net de la subvention (en EUR)	Date d'approbation	Situation actuelle
Port de Pointe-Noire (PAPN)	Afrique centrale	Régionale	Transports	BI	AFD	5 592 803	10.11.2009	Achevé
Port de Pointe-Noire (PAPN)	Afrique centrale	Régionale	Transports	AT	AFD	2 000 000	14.12.2009	En cours
Interconnexion Kibuye (Rwanda) - Goma (RDC) - Birembo (Rwanda)	Afrique de l'Est	Régionale	Énergie	AT	KFW	761 258	15.04.2010	Achevé
Accès à Douala	Afrique centrale	Régionale	Transports	BI	AFD	5 700 000	16.09.2010	En cours
Réhabilitation des centrales hydroélectriques de Ruzizi I et II	Afrique centrale	Régionale	Énergie	AT	KFW	3 000 000	02.10.2012	En cours
Projet hydroélectrique des chutes de Rusumo (régional)	Afrique de l'Est	Régionale	Énergie	SI	BAfD	12 750 000	11.11.2013	En cours
Projet hydroélectrique des chutes de Rusumo (régional)	Afrique de l'Est	Régionale	Énergie	AT	BAfD	250 000	11.11.2013	En cours
Congo-Gabon : Projet de facilitation du transport routier Brazzaville-Libreville	Afrique centrale	Régionale	Transports	AT	BAfD	3 402 100	06.12.2013	En cours
Projet de remise en état de l'axe routier Kagitumba-Kayanza-Rusumo	Afrique de l'Est	Régionale	Transports	SI	BAfD	20 000 000	30.06.2015	En cours
PPP Ruzizi III – Projet hydroélectrique régional	Afrique de l'Est	SE4All	Énergie	SI	BEI	11 000 000	09.12.2015	En cours
Centrale solaire photovoltaïque de Djermaya	Afrique centrale	SE4All	Énergie	IF	PIDG	6 350 000	20.09.2016	En cours

Les projets en cours sont des projets dont le montage financier est en cours, donc qui n'ont pas été adoptés par la Commission. Il n'y a donc que deux projets qui étaient bouclés en 2017 : la phase I de l'aménagement du port de Pointe-Noire (5,6 M€ en don) et l'interconnexion Rwanda-RDC (AT en accompagnement pour un montant de 0,8 M€ ; inscrit dans la région Afrique de l'Est, pas l'Afrique centrale). Les deux projets sont mis en œuvre par l'AFD. La préparation des autres projets a été reprise par l'AFIF.

Le PIR 11<sup>ème</sup> Afrique centrale (signé en 2015) a abondé la facilité d'infrastructure pour un montant total de 135 M€ (en deux décisions, l'une en 2016 [20 M€], l'autre en 2017 [115 M€]). Les fonds ont donc été mis à disposition très tard dans la période sous revue et n'ont pas pu être mis en exécution en 2016. Le 1<sup>er</sup> projet a été le « Central Africa Backbone (CAB) Project – Central African Republic (CAR) Component (AfDB) » pour un montant de 16,7 M€, avec une décision en novembre 2016 et la signature d'un PAGODA en décembre 2017.

Les deux autres projets exécutables à mi-2018 (donc bien au-delà de la période sous revue) sont :

- Etudes de Ruzizi IV (Burundi-RDC-Rwanda : AfDB)/ Multinational CEEAC/EGL avec une contribution de l'UE de 8 M€ ; PAGODA signé en décembre 2017
- Projet de construction d'un pont sur le fleuve Logone entre Yagoua Bongor et des aménagements – Chad and Cameroun (AfDB), pour un montant de l'UE de 40 M€ ; PAGODA signé en 2018

Les autres projets en cours de préparation représentent un apport financier du PIR de 70 M€, ce qui avec les précédents excède légèrement le budget initial de 135 M€. Se sont :

Electrical Interconnection Cameroon-Chad(AfDB)	30 000 000
Burundi Transmission line AfDB	15 000 000
Cameroon Rail rehabilitation EIB	20 000 000
Study Bridge over river Oubangui	5 000 000

Considérant la date de mis à disposition des fonds 11<sup>ème</sup> FED, les délais de préparation et de montage financier et contractuel (PAGODA) – surtout si comparés aux procédures PRAG – sont rapides.

À ce jour, seulement un projet transport a été mis en œuvre, et pas sur les corridors régionaux du PIDA ou l'interconnexion régionale. Le principal facteur de blocage est le niveau d'endettement des pays de la région. Il a amené le FMI à classer les pays de la région comme pays à risque, ce qui a empêché l'AFD de mettre en œuvre les prêts souverains envisagés, notamment avec le Cameroun, principale cible du blanding régional (et au niveau des PIN). La BEI est elle-même assujettie à une limite de financement des projets de 50%, ce qui l'a empêché de compenser la défection de l'AFD. La BAD a pu débloquer récemment la situation pour le pont sur le Logone.

La DUE du Cameroun a adopté une stratégie dynamique en réalisant les études de projet sur TCF, ce qui a constitué une incitation déterminante pour l'implication des autres partenaires, notamment la BAD. Le niveau d'incitation des partenaires s'est avéré plus faible que prévu pour s'engager en Afrique centrale. Les

handicaps pour la mise en œuvre sont reconnus, ainsi que la difficulté à obtenir des résultats pérennes par les activités d'accompagnement. Une large partie de ces activités sont mises en œuvre sur la composante don de l'UE. Il n'apparaît pas que le bras de levier de l'UE sur le dialogue de politique sur l'entretien routier et la lutte contre la surcharge soit en rien comparable au dispositif précédent (où ces actions utilisaient le PIN).

Région	Contribution to the Africa Investment Facility for the realisation of regional infrastructures, 2014	Total estimated cost: EUR 20 000 000 The results of the action will be key investments in the transport, energy and information and communications technologies (ICT) sector improving regional connectivity, enhancing regional integration and contributing to achieving sustainable and inclusive development in the region. It will also result in a pipeline of bankable sustainable infrastructure projects adequately prepared and ready for financing. The project constitutes a contribution to the Africa Investment Facility <sup>1</sup> to support regional infrastructure investment projects in the region.
--------	--	--

Région	Rapport annuel 2015, Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, 06/2016, p 8, 16, 22, 29	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Approuvé en 2015</th> <th colspan="2">Approuvé depuis la création du Fonds</th> </tr> <tr> <th>Mio EUR</th> <th>en %</th> <th>Mio EUR</th> <th>en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Afrique subsaharienne</td> <td>0,0</td> <td>0,0</td> <td>33,8</td> <td>5,2</td> </tr> <tr> <td>Afrique centrale</td> <td>0,0</td> <td>0,0</td> <td>20,7</td> <td>3,2</td> </tr> <tr> <td>Afrique de l'Est</td> <td>93,3</td> <td>66,7</td> <td>383,6</td> <td>58,6</td> </tr> <tr> <td>Afrique australe et océan Indien</td> <td>0,0</td> <td>0,0</td> <td>43,6</td> <td>6,7</td> </tr> <tr> <td>Afrique de l'Ouest</td> <td>46,6</td> <td>33,3</td> <td>173,2</td> <td>26,4</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>139,9</b></td> <td><b>100,0</b></td> <td><b>654,9</b></td> <td><b>100,0</b></td> </tr> </tbody> </table>		Approuvé en 2015		Approuvé depuis la création du Fonds		Mio EUR	en %	Mio EUR	en %	Afrique subsaharienne	0,0	0,0	33,8	5,2	Afrique centrale	0,0	0,0	20,7	3,2	Afrique de l'Est	93,3	66,7	383,6	58,6	Afrique australe et océan Indien	0,0	0,0	43,6	6,7	Afrique de l'Ouest	46,6	33,3	173,2	26,4	<b>TOTAL</b>	<b>139,9</b>	<b>100,0</b>	<b>654,9</b>	<b>100,0</b>
	Approuvé en 2015			Approuvé depuis la création du Fonds																																					
	Mio EUR	en %	Mio EUR	en %																																					
Afrique subsaharienne	0,0	0,0	33,8	5,2																																					
Afrique centrale	0,0	0,0	20,7	3,2																																					
Afrique de l'Est	93,3	66,7	383,6	58,6																																					
Afrique australe et océan Indien	0,0	0,0	43,6	6,7																																					
Afrique de l'Ouest	46,6	33,3	173,2	26,4																																					
<b>TOTAL</b>	<b>139,9</b>	<b>100,0</b>	<b>654,9</b>	<b>100,0</b>																																					

Région	Rapport annuel 2016, Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, 07/2017, p37, 45	<p>« Liste des opérations approuvées depuis la création du fonds »</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Intitulé du projet</th> <th>Région principale</th> <th>Enveloppe</th> <th>Secteur</th> <th>Type de subvention</th> <th>Bailleur de fonds principal du GBF</th> <th>Montant net de la subvention (en EUR)</th> <th>Date d'approbation</th> <th>Situation actuelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Port de Pointe-Noire (PAPN)</td> <td>Afrique centrale</td> <td>Régionale</td> <td>Transports</td> <td>BI</td> <td>AFD</td> <td>5 592 803</td> <td>10.11.2009</td> <td>Achevé</td> </tr> <tr> <td>Port de Pointe-Noire (PAPN)</td> <td>Afrique centrale</td> <td>Régionale</td> <td>Transports</td> <td>AT</td> <td>AFD</td> <td>2 000 000</td> <td>14.12.2009</td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Interconnexion Kibuye (Rwanda) - Goma (RDC) - Birembo (Rwanda)</td> <td>Afrique de l'Est</td> <td>Régionale</td> <td>Energie</td> <td>AT</td> <td>KFW</td> <td>761 258</td> <td>15.04.2010</td> <td>Achevé</td> </tr> <tr> <td>Accès à Douala</td> <td>Afrique centrale</td> <td>Régionale</td> <td>Transports</td> <td>BI</td> <td>AFD</td> <td>5 700 000</td> <td>16.09.2010</td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation des centrales hydroélectriques de Ruzizi I et II</td> <td>Afrique centrale</td> <td>Régionale</td> <td>Energie</td> <td>AT</td> <td>KFW</td> <td>3 000 000</td> <td>02.10.2012</td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Projet hydroélectrique des chutes de Rusumo (régional)</td> <td>Afrique de l'Est</td> <td>Régionale</td> <td>Energie</td> <td>SI</td> <td>BAfD</td> <td>12 750 000</td> <td>11.11.2013</td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Projet hydroélectrique des chutes de Rusumo (régional)</td> <td>Afrique de l'Est</td> <td>Régionale</td> <td>Energie</td> <td>AT</td> <td>BAfD</td> <td>250 000</td> <td>11.11.2013</td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Congo-Gabon : Projet de facilitation du transport routier Brazzaville-Libreville</td> <td>Afrique centrale</td> <td>Régionale</td> <td>Transports</td> <td>AT</td> <td>BAfD</td> <td>3 402 100</td> <td>06.12.2013</td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Projet de remise en état de l'axe routier Kagitumba-Kayonza-Rusumo</td> <td>Afrique de l'Est</td> <td>Régionale</td> <td>Transports</td> <td>SI</td> <td>BAfD</td> <td>20 000 000</td> <td>30.06.2015</td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>PPP Ruzizi III – Projet hydroélectrique régional</td> <td>Afrique de l'Est</td> <td>SE4All</td> <td>Energie</td> <td>SI</td> <td>BEI</td> <td>11 000 000</td> <td>09.12.2015</td> <td>En cours</td> </tr> <tr> <td>Centrale solaire photovoltaïque de Djermaya</td> <td>Afrique centrale</td> <td>SE4All</td> <td>Energie</td> <td>IF</td> <td>PIDG</td> <td>6 350 000</td> <td>20.09.2016</td> <td>En cours</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé du projet	Région principale	Enveloppe	Secteur	Type de subvention	Bailleur de fonds principal du GBF	Montant net de la subvention (en EUR)	Date d'approbation	Situation actuelle	Port de Pointe-Noire (PAPN)	Afrique centrale	Régionale	Transports	BI	AFD	5 592 803	10.11.2009	Achevé	Port de Pointe-Noire (PAPN)	Afrique centrale	Régionale	Transports	AT	AFD	2 000 000	14.12.2009	En cours	Interconnexion Kibuye (Rwanda) - Goma (RDC) - Birembo (Rwanda)	Afrique de l'Est	Régionale	Energie	AT	KFW	761 258	15.04.2010	Achevé	Accès à Douala	Afrique centrale	Régionale	Transports	BI	AFD	5 700 000	16.09.2010	En cours	Réhabilitation des centrales hydroélectriques de Ruzizi I et II	Afrique centrale	Régionale	Energie	AT	KFW	3 000 000	02.10.2012	En cours	Projet hydroélectrique des chutes de Rusumo (régional)	Afrique de l'Est	Régionale	Energie	SI	BAfD	12 750 000	11.11.2013	En cours	Projet hydroélectrique des chutes de Rusumo (régional)	Afrique de l'Est	Régionale	Energie	AT	BAfD	250 000	11.11.2013	En cours	Congo-Gabon : Projet de facilitation du transport routier Brazzaville-Libreville	Afrique centrale	Régionale	Transports	AT	BAfD	3 402 100	06.12.2013	En cours	Projet de remise en état de l'axe routier Kagitumba-Kayonza-Rusumo	Afrique de l'Est	Régionale	Transports	SI	BAfD	20 000 000	30.06.2015	En cours	PPP Ruzizi III – Projet hydroélectrique régional	Afrique de l'Est	SE4All	Energie	SI	BEI	11 000 000	09.12.2015	En cours	Centrale solaire photovoltaïque de Djermaya	Afrique centrale	SE4All	Energie	IF	PIDG	6 350 000	20.09.2016	En cours
Intitulé du projet	Région principale	Enveloppe	Secteur	Type de subvention	Bailleur de fonds principal du GBF	Montant net de la subvention (en EUR)	Date d'approbation	Situation actuelle																																																																																																						
Port de Pointe-Noire (PAPN)	Afrique centrale	Régionale	Transports	BI	AFD	5 592 803	10.11.2009	Achevé																																																																																																						
Port de Pointe-Noire (PAPN)	Afrique centrale	Régionale	Transports	AT	AFD	2 000 000	14.12.2009	En cours																																																																																																						
Interconnexion Kibuye (Rwanda) - Goma (RDC) - Birembo (Rwanda)	Afrique de l'Est	Régionale	Energie	AT	KFW	761 258	15.04.2010	Achevé																																																																																																						
Accès à Douala	Afrique centrale	Régionale	Transports	BI	AFD	5 700 000	16.09.2010	En cours																																																																																																						
Réhabilitation des centrales hydroélectriques de Ruzizi I et II	Afrique centrale	Régionale	Energie	AT	KFW	3 000 000	02.10.2012	En cours																																																																																																						
Projet hydroélectrique des chutes de Rusumo (régional)	Afrique de l'Est	Régionale	Energie	SI	BAfD	12 750 000	11.11.2013	En cours																																																																																																						
Projet hydroélectrique des chutes de Rusumo (régional)	Afrique de l'Est	Régionale	Energie	AT	BAfD	250 000	11.11.2013	En cours																																																																																																						
Congo-Gabon : Projet de facilitation du transport routier Brazzaville-Libreville	Afrique centrale	Régionale	Transports	AT	BAfD	3 402 100	06.12.2013	En cours																																																																																																						
Projet de remise en état de l'axe routier Kagitumba-Kayonza-Rusumo	Afrique de l'Est	Régionale	Transports	SI	BAfD	20 000 000	30.06.2015	En cours																																																																																																						
PPP Ruzizi III – Projet hydroélectrique régional	Afrique de l'Est	SE4All	Energie	SI	BEI	11 000 000	09.12.2015	En cours																																																																																																						
Centrale solaire photovoltaïque de Djermaya	Afrique centrale	SE4All	Energie	IF	PIDG	6 350 000	20.09.2016	En cours																																																																																																						

Global	FFUAI, 06/2017, P 1/4	<p>« Qu'est-ce que le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (FFUEAI) ? »</p> <p>Créé en 2007, le FFUEAI est un fonds fiduciaire mis en place par la Commission européenne et plusieurs États membres de l'Union européenne. Son objectif principal est de promouvoir l'investissement dans les infrastructures en Afrique subsaharienne <sup>1</sup> via différentes formes d'aides non remboursables associées à des prêts à long terme accordés par certaines institutions de financement du développement.</p> <p>...</p> <p>Les financements du FFUEAI se répartissent sur deux enveloppes d'aides non remboursables différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enveloppe régionale, qui sert à promouvoir des projets d'infrastructure ayant clairement des retombées positives à l'échelle régionale ;</li> </ul>
--------	-----------------------	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'enveloppe Énergie durable pour tous (SE4ALL), destinée à soutenir des projets énergétiques régionaux, nationaux ou locaux visant la réalisation des objectifs de l'initiative SE4ALL.</li> </ul> <p>...</p> <p>Différentes formes de l'aide non remboursable fournie par le FFUEAI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance technique : pour les travaux préparatoires, la supervision des projets, les interventions ciblées sur le renforcement des capacités.</li> <li>• Bonifications d'intérêt : pour abaisser les taux d'intérêt dans le but de réduire le coût total du service de la dette.</li> <li>• Subventions à l'investissement : pour financer des composantes d'un projet ou une partie de l'investissement pour accroître la concessionnalité du montage financier.</li> <li>• Instruments financiers : couverture des coûts de garantie, investissements en fonds propres ou en quasi-fonds propres, instruments de partage des risques.</li> </ul> <p>...</p> <p>Le FFUEAI contribue à l'initiative « Énergie durable pour tous » L'initiative « Énergie durable pour tous » (SE4ALL) a été lancée par les Nations unies dans le but d'atteindre d'ici à 2030 les trois grands objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer un accès universel à des services énergétiques modernes, abordables et durables ;</li> <li>• doubler, à l'échelle mondiale, le rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique ; et</li> <li>• doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. Depuis juillet 2013, le FFUEAI soutient l'initiative SE4ALL en accordant des subventions financées sur une enveloppe de 330 millions d'EUR consacrée au financement de projets énergétiques qui répondent aux critères d'admissibilité de l'initiative publiés par la Commission européenne. »</li> </ul>																												
	Note interne, 2017	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TRANSFER FROM RIP</th> <th>Amount (in EUR)</th> <th></th> <th>EDF Committee</th> <th>COM decision</th> <th>CRIS</th> <th>Comments</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>First transfer from RIP to AfIF</td> <td>20 000 000</td> <td></td> <td>26 January 2016</td> <td>19 July 2016 C(2016) 4797</td> <td>2016-39750</td> <td>N+1 31/12/17</td> </tr> <tr> <td>Second transfer from RIP to AfIF</td> <td>115 000 000</td> <td></td> <td>29 March 2017</td> <td>7 April 2017 C(2017) 2396</td> <td>2017-39894</td> <td>N+1 31/12/18</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>135 000 000</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TRANSFER FROM RIP	Amount (in EUR)		EDF Committee	COM decision	CRIS	Comments	First transfer from RIP to AfIF	20 000 000		26 January 2016	19 July 2016 C(2016) 4797	2016-39750	N+1 31/12/17	Second transfer from RIP to AfIF	115 000 000		29 March 2017	7 April 2017 C(2017) 2396	2017-39894	N+1 31/12/18	<b>TOTAL</b>	<b>135 000 000</b>					
TRANSFER FROM RIP	Amount (in EUR)		EDF Committee	COM decision	CRIS	Comments																								
First transfer from RIP to AfIF	20 000 000		26 January 2016	19 July 2016 C(2016) 4797	2016-39750	N+1 31/12/17																								
Second transfer from RIP to AfIF	115 000 000		29 March 2017	7 April 2017 C(2017) 2396	2017-39894	N+1 31/12/18																								
<b>TOTAL</b>	<b>135 000 000</b>																													
Région	DUE Yaoundé, 2018	<p>Le retard de mise en œuvre des opérations des blending est lié pour une part par des exercices de programmation PIR et PIN longs et complexes. Les opérations ont été conçues sur le principe d'une participation financière de l'AFD. Cette participation a été bloquée quand les pays de la région, Cameroun en tête, ont été déclassés en zone rouge par le FMI (niveau d'endettement trop élevé, ce qui exclut pour la France de faire des prêts souverains – doctrine Lagarde). Cette défection n'a pas pu être compensée par la BEI qui est soumise à une limite de 50% de financement des projets. La BAD a pu prendre le relais pour quelques projets, sur la base de pressions politiques par rapport à son mandat de financement des corridors régionaux.</p>																												
Région	AFD Yaoundé, 2018	<p>L'application de la directive Lagarde devrait accepter des dérogations à partir de l'année prochaine, ce qui permettra de lancer des opérations de blending.</p>																												



Région	Overview E1 June 2018	TRANSFER FROM RIP		QSG	EDF Committee	COM decision	Comments
		Amount (in EUR)					
		First transfer from RIP to Afif	20 000 000	23.10.15	26.1.2016	19 July 2016 C(2016) 4797	N+1 31/12/17 CRIS 2016 39750
		Second transfer from RIP to Afif	115 000 000	09.11.16	29.3.2017	7 April 2017 C(2017) 2396	N+1 31/12/18CRIS 2017 39894
		<b>TOTAL</b>	<b>135 000 000</b>				
		APPROVED UNDER RIP		TAM	BOARD	Complementary decision	
		Amount (in EUR)					
		Central Africa Backbone (CAB) Project – Central African Republic (CAR) Component (AIDB)	16 627 000 (management fees 421 140)	11.7.16	21.9.2016	21.11.2016 C(2016)7652	PAGODA signed 12/17 CRIS 39750 contract FED/2017/393-447
		Projet de construction d'un pont sur le fleuve Logone entre Yagoua Bongor et des aménagements – Chad and Cameroun (AIDB)	40 000 000 (management fees 946 200)	24.2.17	27.4. 2017	3.7.2017 C(2017)4731	PAGODA signed 4/18 FED/2018/395-994
		Multinational CEEAC/EGL-Burundi-République Démocratique du Congo-Rwanda : Etudes de Ruzizi IV (AIDB)	8 000 000 (management fees 300 000)	24.2.17	27.4. 2017	3.7. 2017 C(2017) 4731	PAGODA signed 12/17 FED/2017/394-287 and 394-275
		EXPECTED UNDER RIP TAM 2018					
		Electrical Interconnection Cameroon-Chad(AIDB)	30 000 000	25.4.18			Lead Delegation Cam
		Burundi Transmission line AIDB	15 000 000	25.5.18			
		Cameroon Rail rehabilitation EIB	20 000 000	Tbc			
		Study Bridge over river Oubangui	5 000 000	Tbc			
		<b>TOTAL</b>					
		<b>TOTAL without Cameroon rail</b>	<b>136 294 340</b>				

#### • 14.0.5 – Degré de mise en œuvre des activités de dialogue politique et de politiques

Il n'y a pratiquement pas de dialogue de politique de niveau régional pour les transports terrestres. Même si plusieurs PTF ont été impliqués en début de période, il n'a pas de groupe sectoriel de niveau régional ; il en existe pour quelques pays (Cameroun) au niveau national mais rien au niveau régional. Une source FASTRAC en début de période fait mention de la possibilité de créer une structure régionale CEMAC pour les transports routiers mais elle n'a pas vu le jour.

Du fait du caractère embryonnaire du réseau ferré, sa gestion n'est pas remontée au niveau régional – malgré le potentiel de la liaison Pointe-Noire – Brazzaville – Kinshasa dans l'hypothèse d'un pont ferroviaire sur le fleuve Congo. Le réseau camerounais recèle le même potentiel pour le Tchad et la RCA mais la priorité a été donnée à la route, l'UE va cofinancer une opération de blending avec l'AFD sur la réhabilitation d'axe Douala-Ngaoundéré. L'AFD ayant en général une approche intégrée de l'amélioration des performances des entreprises publiques, il est probable que cette opération comportera une composante importante de dialogue de politique.

Seul le transport aérien a donné lieu à une intervention de niveau régional, avec des comités de pilotages annuels regroupant les agences nationales. Il n'y a cependant pas eu de dialogue de politique en tant que tel puisque la sécurité aérienne obéit à des règlements internationaux OACI qui s'appliquent (ou pas).

La construction d'un marché régional de l'électricité a donné lieu à une assistance technique (sur la Facilité Energie) au PEAC, lequel est la structure régionale qui anime le dialogue entre les entreprises nationales (et leur gouvernement). Là encore, il n'a pas été identifié une plateforme de dialogue de politique organisée par l'UE ou à laquelle l'UE participe, ni la remontée d'arbitrage au niveau des COPEL/COFIL.

Il apparaît que l'espace de dialogue de politique de l'UE s'est considérablement réduit pendant la période sous revue. Le report des investissements sur des fonds fiduciaires et le PIR dont le partenaire est une OR sans autorité pour conduire la transposition au niveau national des décisions régionales a privé les délégations de l'UE de plateforme et de légitimité à conduire un dialogue de politique sectorielle. Sa capacité à le faire dans le cadre de l'AFIF dépend très largement du partenaire d'exécution dans le cadre d'un PAGODA, avec des propensions très différenciées entre l'AFD, la BEI et la BAD. Dans le domaine des infrastructures économiques, le dialogue de politique est remonté au niveau des COFIL/COPEL, avec d'autres priorités que la lutte contre la surcharge routière.

Région	DUE Yaoundé, 2018	La CEMAC n'a pas assumé de rôle dans la mise en place d'une plateforme de dialogue régionale sur les politiques de développement et d'entretien des infrastructures régionales. Elle n'a pas porté des réformes ou des plans d'investissement en lien avec les études réalisées sur financement de l'UE. Il est probable que les deux grandes études, l'une sur l'aménagement du territoire régional et l'autre sur les infrastructures, ne débouchent pas sur des décisions.
Région	Banque Mondiale, Yaoundé, 2018	La CEMAC n'a pas les capacités et l'autorité pour développer des politiques régionales et impulser leur mise en œuvre par les EM. Dans les transports, il y a eu quelques initiatives en Afrique centrale mais elles n'ont pas été capitalisées. La Banque Mondiale a fait le choix de ne pas passer par la CEMAC et a pu conduire des projets multi-pays ou

		<p>nationaux qui ont contribué à l'intégration économique régionale comme l'amélioration de la compétitivité du port de Douala, l'amélioration de l'accès Tchad-RCA, des études de transit, etc.</p> <p>Il y a un coordinateur au niveau de la CEMAC mais il n'a pas de leadership. Il faut privilégier le niveau pays.</p> <p>Les PCJ n'ont pas fonctionné en Afrique centrale. En revanche, des initiatives comme de suivi GPS des camions qui font le transit régional ont démontré leur utilité, et les pays d'abord réticents sont maintenant d'accord pour appliquer la méthode.</p> <p>Plus globalement, la région (comme les autres sur le continent) est trop disparate pour développer des initiatives régionales applicables à tous les pays. Il faudrait plutôt privilégier des initiatives de réplique/dissémination entre pays qui partagent des similarités, indépendamment des appartenances à une CER.</p>
Région	BAD, Yaoundé, 2018	<p>Les réformes de l'entretien routier (Fonds routier, agences routières) n'ont été empêchées de porter leurs fruits du fait de la résistance des ministères. Elles sont identifiées comme la cause des blocages de l'entretien, et des initiatives sont prises pour revenir à la situation d'avant, avec des régies publiques en charge de réaliser l'entretien routier. Il reste une méfiance (réciproque) entre l'administration et le secteur privé qui ne permet pas la mise en œuvre d'une plus grande participation des entreprises à l'entretien routier.</p> <p>Les ressources pour l'entretien sont toujours insuffisantes.</p>
Cameroun	AFD Yaoundé, 2018	<p>Il existe un Comité multi-partenaires auquel le gouvernement participe, ainsi que l'UE, la BAD, la BM et l'AFD. La dynamique a été relancée en 2016. Le dialogue reste peu opérationnel. Il s'est avéré plus facile dans les grands secteurs (infrastructures, développement rural) où les PTF ont un poids financier que dans les « petits » secteurs où le dialogue reste peu structuré.</p>

• **CJ4.1 – Les coûts et temps de transport et leur sécurité ont été durablement améliorés**

Le PER, adopté en 2010 par la CEMAC, est le document de référence de l'action communautaire. Il a identifié un axe stratégique dédié à l'intégration physique et l'aménagement du territoire, comprenant un programme régional de développement des infrastructures de transport. Ce document de base a été enrichi pendant la période par la politique communautaire de transport à l'horizon 2035 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2025 et 2035 en zone CEMAC, adoptées en 2017, ainsi que par le Document Stratégique de Politique Énergétique Régionale du Pool Énergétique de l'Afrique Centrale, également adopté en 2017. Ces documents ont aligné les politiques et plans d'actions régionaux sur les plans continentaux, et en particulier le PIDA.

Le diagnostic porté par l'étude de la politique régionale des transports ne fait pas état en 2015 d'une amélioration sensible ni de l'interconnexion des corridors régionaux, ni de la facilitation du transport. Il n'y a pas eu sur la période en dehors de l'axe Cameroun-Tchad (avec peu d'extension à la RCA du fait de la situation sécuritaire) d'amélioration des corridors et il n'y a eu aucun projet porteur de l'interconnexion des corridors. L'insuffisance d'infrastructures de transport en Afrique Centrale et la quasi-inexistence de connectivité des réseaux constituent un frein à l'intégration, à la croissance économique et entravent le développement social de la région.

Le système de transport en Afrique Centrale est en mauvais état de fonctionnement et ne joue pas son rôle de moteur du développement économique des États. Les liaisons bitumées entre les pays sont aussi parmi les plus faibles du Continent. Le réseau se caractérise par :

- (i) des infrastructures en mauvais état et mal entretenues ;
- (ii) des réseaux routiers et ferroviaires mal intégrés, avec un certain nombre de liaisons manquantes ;
- (iii) des normes de construction et des cadres réglementaires variant d'un pays à l'autre ;
- (iv) une multitude de problèmes au niveau de la facilitation des transports, notamment les corridors de transit ;
- (v) des coûts de transport excessivement élevés.

Les coûts de transport en Afrique centrale étaient en 2013 parmi les plus élevés du continent africain. Pour le Tchad et la RCA, pays tous deux enclavés, les coûts de transit représentent respectivement 52% et 33% de la valeur des exportations. Le trajet de Douala (Cameroun) – principal port et point d'entrée régional – à N'Djamena (Tchad) et Bangui (RCA) par la route dure, en moyenne, respectivement 15 et 10 jours, auxquels

il faut ajouter jusqu'à 28 jours supplémentaires de temps d'attente dans le port de Douala. Les difficultés de transit sur les corridors routiers restent multiples et il en va de même pour les liaisons fluviales (sécurité et rackets).

En dehors du Gabon où le chemin de fer est de construction récente, les voies ferrées du Congo, de la RDC et du Cameroun sont aujourd'hui en général vétustes du fait de l'insuffisance d'entretien des infrastructures. Le mauvais entretien des infrastructures et le faible niveau de disponibilité du matériel roulant ont contribué à la dégradation de la qualité du service ferroviaire.

La situation des aéroports internationaux de la sous-région est caractérisée par des infrastructures relativement dégradées, à cause d'insuffisance d'entretien et de suivi. Les équipements vétustes ne remplissent pas toutes les normes internationales, les aéroports nécessitent une meilleure organisation des espaces et une modernisation des installations, ainsi qu'une amélioration de la sécurité et de la sûreté notablement insuffisantes.

La plupart des ports d'Afrique Centrale sont aujourd'hui confrontés au manque d'équipements, à l'insuffisance d'infrastructures et donc à un faible niveau de productivité. De plus, les mesures de facilitation des transports et du commerce ne sont pas mises en œuvre de manière égale selon les ports. Le cabotage maritime souffre du manque d'organisation et de son caractère informel.

Le transport par voies d'eau intérieures est actuellement caractérisé par le manque d'entretien des matériels, des quais et des voies ainsi que l'absence de balisage de ces voies. Tout ceci se traduit par une dégradation importante des conditions de navigabilité, des infrastructures et des équipements de transports en mauvais état et en quantité insuffisante. Le transport fluvial (Congo-Oubangui) n'est assuré que pendant 7 à 8 mois par an.

Les conditions et les coûts de transport inter-état (et nationaux) tous modes confondus n'ont pas sensiblement évolué pendant la période sous revue. Des améliorations marginales géographiquement (corridor Douala-Ndjaména où, de 2005 à 2014, les volumes de trafic ont ainsi augmenté de 550 000 à 800 000 tonnes.) ou sous-sectorielles (cadre réglementaire de la sécurité aérienne) peuvent cependant être constatées. (I4.1.1)

Aucune amélioration notable n'a été apportée au niveau régional sur la période aux dispositifs d'entretien routier et à la mise en œuvre du contrôle de la surcharge. La politique communautaire n'a été adoptée qu'en 2017, donc après la période sous revue. Elle n'est toujours pas appliquée et ne fait pas référence pour les administrations nationales rencontrées.

Les progrès de la période 9 et 10ème FED sur PIN pour l'entretien routier se sont traduits par la création des fonds routiers de 2ème génération et, plus rarement dans la région, d'agences routières. Les performances sont très inégales, autant que les dispositifs institutionnels sont divers. Aucun des pays de la région n'a été en mesure de couvrir une part significative de ses besoins de financement de l'entretien routier, ni a en assuré une mise en œuvre efficace, transparente et dans le respect des spécifications techniques des travaux routiers. Le Cameroun fait de ce point de vue figure de modèle relatif (mais en nette régression par rapport aux apports considérables mobilisés par l'UE au cours des 20 dernières années).

Le contrôle de la surcharge des camions n'est mis en œuvre pratiquement que par le Cameroun, ce qui représente déjà une part significative des trafics lourds régionaux. L'efficacité du contrôle est discutée mais a déjà apporté des bénéfices notables, notamment la réduction de la surcharge extrême, la plus destructrice pour les routes régionales.

Les voies navigables intérieures, principalement le fleuve Congo et ses affluents, nécessite un entretien régulier (balises et dragage). Un service commun à la RCA et au Congo (SCEVN) assure l'entretien des voies navigables Congo-Oubangui avec la Régie des voies fluviales de la RDC (RVF). La RVF manque totalement de moyens et ne dispose plus d'aucun équipement pour assurer ses fonctions. Le SCEVN a disposé d'un peu plus de moyens et a une flotte opérationnelle (3 baliseurs, 2 dragues, 4 pousseurs, etc.) même si partiellement vétuste. La navigabilité du réseau s'est améliorée ces dernières années et le lit du fleuve est navigable jusqu'à l'embouchure de l'Oubangui. (I4.1.2)

• **I4.1.1 – La conception de l'interconnexion des infrastructures structurantes régionales est réaliste et alignée avec les priorités du développement des infrastructures adoptées au niveau continental et régional.**

Le PER, adopté en 2010, est le document de référence de l'action communautaire. Il a identifié un axe stratégique dédié à l'intégration physique et l'aménagement du territoire, comprenant un programme régional de développement des infrastructures de transport.

Le PER préconise « l'élaboration des politiques communes dans les secteurs supports à la compétitivité » dont celui des transports. C'est ainsi, qu'en matière de transport, le PER préconise que : « la nouvelle politique communautaire des transports s'oriente vers une vision globale et cohérente de l'ensemble des moyens de transport, dans une logique multimodale et en phase avec l'exigence de compétitivité des pôles économiques et l'aménagement global du territoire ». L'atteinte de cet objectif passe par l'harmonisation des politiques, des cadres légaux et réglementaires en matière de transport, ainsi que la mise en place

d'infrastructures multimodales intégrées (route, rail, mer, fleuve et air) fiables et abordables, garantissant l'interconnectivité de la zone CEMAC. Ceci implique l'élaboration préalable d'une étude sur la Politique Communautaire de transport à l'horizon 2025 qui contribuera au développement et à l'intégration de la sous-région et permettra à la Communauté d'assurer sa participation à la mondialisation.

Par ailleurs, le PER préconise aussi « l'élaboration de Schéma Directeur permettant de décrire une vision d'avenir claire des réseaux de transport dans l'espace CEMAC, en cohérence avec l'aménagement du territoire, permettant ainsi de prioriser les projets à mettre en œuvre d'ici 2025 ».

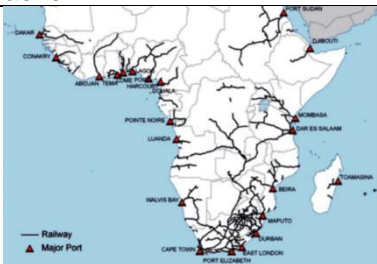
La région disposait alors du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC), initié en 2004, par la CEEAC. Le PDCT-AC comportait 184 projets dont 121 dans le domaine du transport routier, 33 dans le domaine ferroviaire, 28 dans le domaine des transports maritimes et par voies d'eau intérieures, et 2 dans le domaine du transport aérien. Après un démarrage lent qui n'a pas abouti à organiser la table ronde des bailleurs de fonds pressentis, il souffre d'un manque d'implication des EM dans son financement. L'UE a financé dans le cadre du PACIE une étude pour élaborer la politique communautaire des transports, ainsi que son pendant dans le domaine électrique. L'étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport à l'horizon 2035 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2025 et 2035 en zone CEMAC a été finalisée en 2015 et adoptée par les chefs d'État en 2017. Elle reprend les décisions prises au niveau continental avec le PIDA dans les domaines routiers, ferroviaires, portuaires et aériens.

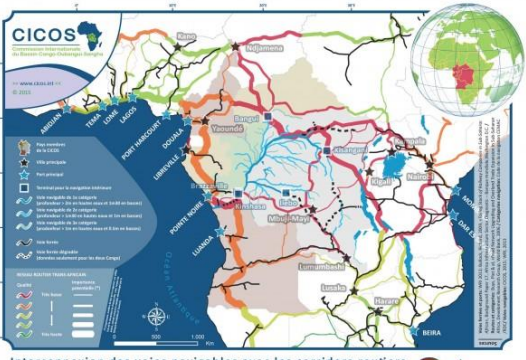
Le DSPER\_PEAC finalisé en 2013 réalise également l'alignement avec le PIDA dans le domaine de l'interconnexion électrique, avec la liste des projets prioritaires correspondante.

Certaines DUE identifient cependant des besoins de connectivité transfrontalière en lien avec des dynamiques commerciales fortes qui ne rentrent pas dans le cadre des axes PIDA, ou construisent sur des axes PIDA mais se développent au-delà (liaisons Nigéria-Tchad-Cameroun, Cameroun – Guinée Équatoriale, etc.). Les études démontrent que ces zones transfrontalières ont des potentiels à court-moyen termes plus importants que les grands axes régionaux, notamment les transversales.

CEMAC	Etude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport à l'horizon 2035 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2025 et 2035 en zone CEMAC Décembre 2015	<p>Le Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique, désigné par son acronyme anglais PIDA, définit un cadre stratégique et un ensemble de projets prioritaires dans le domaine des infrastructures, pour faire de l'Afrique une Communauté Economique prospère, intégré et interconnectée. Le PIDA a été approuvé lors de la 18ème Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement en janvier 2012 et est piloté par la Commission de l'Union Africaine (CUA), le secrétariat du NEPAD et la BAD. Sur l'aire du projet, l'ARTIN comprend les <b>routes transafricaines</b> suivantes :</p> <p>TAH3 : Tripoli–Windhoek via N'Djamena, Brazzaville et Kinshasa  TAH5 : Dakar–N'Djamena  TAH6 : N'Ndjamena–Djibouti  TAH8 : Lagos–Mombassa via Yaoundé, Bangui et Kisangani</p> <p>Ainsi qu'une nouvelle liaison Djibouti – Libreville qui, bien que non prévue à l'origine, pourrait devenir la TAH10</p> <p>La moitié des TAH passe par l'Afrique Centrale mais dans cette région (et seulement pour elle), des connections ont été ajoutées, afin d'améliorer les relations entre les différentes capitales :</p> <p>CD4 Yaoundé-Libreville (8)  CD5 Libreville-Brazzaville (fait également partie de la nouvelle liaison proposée pour Djibouti-Libreville)  CD12 Lobito-Lubumbashi (également connu sous le nom de corridor de Benguela)  CD13 Kinshasa-Bangui-N'Djamena</p> <p>Dans le <b>domaine ferroviaire</b>, l'ARTIN inclut à l'horizon 2040 :</p> <p>La réalisation des liaisons Douala–N'Djamena et Douala–Bangui ;  La liaison Kinshasa-Ilebo (permettant une relation ferroviaire entre Kinshasa et Lubumbashi) ;  L'achèvement de la liaison Lubumbashi-Lobito.</p> <p>Les problèmes d'interconnexion des réseaux ferroviaires à écartements de voies différents ne sont pas évoqués, mais ils se posent avec acuité. L'Union Africaine a, par ailleurs, fait des recommandations pour l'adoption de l'écartement standard.</p> <p>Dans le <b>domaine portuaire</b>, le PIDA retient les ports de Douala, Kribi, Libreville et Pointe Noire, comme ports majeurs et recommande l'émergence d'un hub régional sans recommander de localisation précise.</p>
-------	--	--



		Dans le <b>domaine aérien</b> , l'ARTIN inclus un hub aérien majeur en Afrique Centrale (à l'image de celui qui existe à l'heure actuelle à Johannesburg, Nairobi ou Addis-Abeba), sans préjuger de sa localisation exacte.																																		
CEMAC	TDR étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport à l'horizon 2025 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC <b>2013</b>	Le moyen choisi pour réaliser cette vision est le Programme Économique Régional (PER), adopté par les chefs d'Etat de la CEMAC lors du sommet tenu à Bangui en janvier 2010. Le PER, document de référence de l'action communautaire, a identifié un axe stratégique dédié à l'intégration physique et l'aménagement du territoire, comprenant un programme régional de développement des infrastructures de transport. Le PER préconise « l'élaboration des politiques communes dans les secteurs supports à la compétitivité » dont celui des transports. C'est ainsi, qu'en matière de transport, le PER préconise que : « la nouvelle politique communautaire des transports s'oriente vers une vision globale et cohérente de l'ensemble des moyens de transport, dans une logique multimodale et en phase avec l'exigence de compétitivité des pôles économiques et l'aménagement global du territoire ». L'atteinte de cet objectif passe par l'harmonisation des politiques, des cadres légaux et réglementaires en matière de transport, ainsi que la mise en place d'infrastructures multimodales intégrées (route, rail, mer, fleuve et air) fiables et abordables, garantissant l'interconnectivité de la zone CEMAC. Ceci implique l'élaboration préalable d'une étude sur la Politique Communautaire de transport à l'horizon 2025 qui contribuera au développement et à l'intégration de la sous-région et permettra à la Communauté d'assurer sa participation à la mondialisation. Par ailleurs, le PER préconise aussi « l'élaboration de Schéma Directeur permettant de décrire une vision d'avenir claire des réseaux de transport dans l'espace CEMAC, en cohérence avec l'aménagement du territoire, permettant ainsi de prioriser les projets à mettre en œuvre d'ici 2025 ».																																		
Région	Rapport du secrétariat de l'OMC ; 24 juin 2013, p 70 et suite	Le PDCT-AC comporte 184 projets dont 121 dans le domaine du transport routier, 33 dans le domaine ferroviaire, 28 dans le domaine des transports maritimes et par voies d'eau intérieures, et 2 dans le domaine du transport aérien.																																		
Régional	EGIS, Rapport d'établissement de l'étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport à l'horizon 2025 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC, Oct <b>2014</b> , p23	 <p>Carte 6 – Les réseaux ferroviaires africains (source : AICD)</p> <p><b>Tableau 4 – Réseaux ferroviaires des pays de l'aire d'étude</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="4">Ecartement en mm</th> </tr> <tr> <th>600</th> <th>1 000</th> <th>1 067</th> <th>1 435</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cameron</td> <td></td> <td>914</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Congo</td> <td></td> <td></td> <td>885</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gabon</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>663</td> </tr> <tr> <td>RDC</td> <td>1235</td> <td>125</td> <td>3 516</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 235</td> <td>1 039</td> <td>4 401</td> <td>663</td> </tr> </tbody> </table>		Ecartement en mm				600	1 000	1 067	1 435	Cameron		914			Congo			885		Gabon				663	RDC	1235	125	3 516		Total	1 235	1 039	4 401	663
	Ecartement en mm																																			
	600	1 000	1 067	1 435																																
Cameron		914																																		
Congo			885																																	
Gabon				663																																
RDC	1235	125	3 516																																	
Total	1 235	1 039	4 401	663																																

régional	<a href="http://www.cicos.int/">http://www.cicos.int/</a>	 <p>Interconnexion des voies navigables avec les corridors routiers et les voies ferrées des Pays membres de la CICOS</p>
CEMAC	étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport à l'horizon 2035 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2025 et 2035 en zone CEMAC Décembre 2015	<p><u>Le Programme Économique Régional</u>      Bien qu'initié par la CEMAC en 2006, l'engagement a été effectif en 2011. Il couvre les trois quinquennats qui suivent (2011-2015, 2016-2020 et 2021-2025). Les principales conclusions qui ressortent du bilan à mi-parcours (2013) d'exécution de la période en cours étaient que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seules les infrastructures routières du projet FASTRAC (programme de facilitation des transports en Afrique Centrale financé par l'Union Européenne), ont connu une exécution conforme aux prévisions ;</li> <li>• Pour améliorer la situation, il était impératif d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans la réalisation du PER, ce qui a été fait, mais n'a pas encore produit tous les effets attendus ;</li> <li>• La Commission et les Agences d'exécution auraient dû accélérer l'achèvement du programme de renforcement des capacités et l'opérationnalisation des structures chargées de l'exécution/suivi des projets ;</li> <li>• Les États membres auraient dû allouer les ressources financières nécessaires à l'exécution des 107 projets.</li> </ul> <p>Depuis 2013, l'exécution du PER n'a pu s'améliorer, en raison de l'arrêt de la mise en oeuvre, depuis 2013, du Programme de Renforcement Institutionnel et du Renforcement des Capacités de la Commission de la CEMAC.</p>
	Ibid	<p>1.1.2 Le Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC)      Ce plan directeur a été initié en 2004, par la CEEAC. Après un démarrage lent qui n'a pas abouti à organiser la table ronde des bailleurs de fonds pressentis, il souffre toujours d'un manque d'implication des Etats dans son financement.</p>
	Ibid	<p>L'existence de deux institutions sous régionales (la CEEAC étant une Communauté sous régionale, et la CEMAC une institution sous régionale), l'intervention de la CEA de l'UA et les objectifs du NEPAD ont permis le développement de plans ou programmes et abouti à la définition d'un réseau routier régional, sans que les objectifs définis aient pu se entièrement concrétiser.</p>
	Actu Cameroun, octobre 2017	<p>En prélude à ces assises, apprend-on, les ministres des Transports et des Travaux publics des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) se sont réunis la semaine dernière à Douala. Objectif: valider le document de politique communautaire des transports. Cette vision a été réalisée avec l'appui de l'Union européenne, par les bureaux d'études Egis International et Gopa.</p> <p>Il reviendra ensuite à la Commission de la CEMAC, de «soumettre à la sanction des chefs d'État, les stratégies, voies et moyens concrets de faire de la région à l'horizon 2035, un espace économique où les échanges des biens et la mobilité des personnes se font de manière fluide, durable et inclusive», soutient Edgar Alain Mebe Ngo'o, ministre des Transports du Cameroun.</p> <p>La réunion stratégique de Douala portait précisément sur «la politique communautaire des transports à l'horizon 2035 et le schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires horizons 2025 et 2035 en zone</p>

Cemac». Elle a permis aux ministres de passer en revue tous les problèmes des transports qui se posent dans leur espace communautaire.

• **I4.1.2 – Les progrès de l'interconnexion des corridors régionaux et de la facilitation du transport ont facilité les transports régionaux.**

Il n'a pas été possible jusqu'à là de trouver un diagnostic régional en tout début de période (2006-2008). Le diagnostic porté par l'étude de la politique régionale des transports ne fait pas état en 2015 d'une amélioration sensible ni de l'interconnexion des corridors régionaux, ni de la facilitation du transport. Il n'y a pas eu sur la période en dehors de l'axe Cameroun-Tchad (avec peu d'extension à la RCA du fait de la situation sécuritaire) d'amélioration des corridors et il n'y a eu aucun projet porteur de l'interconnexion des corridors. L'insuffisance d'infrastructures de transport en Afrique Centrale et la quasi-inexistence de connectivité des réseaux constituent un frein à l'intégration, à la croissance économique et entravent le développement social de la région.

L'essentiel des itinéraires longues distance sont liés aux échanges entre l'Afrique Centrale et ses ports. Pour les connexions inter- capitales, Yaoundé/Libreville et Yaoundé/Bata sont les seules liaisons entièrement bitumées.

Le système de transport en Afrique Centrale est en mauvais état de fonctionnement et ne joue pas son rôle de moteur du développement économique des États. La longueur totale du réseau routier intégrateur de la zone CEMAC est d'environ 18 711 km dont 6 083 km revêtu ; et 12 658 km non revêtus. Les liaisons bitumées entre les pays sont aussi parmi les plus faibles du Continent. Le réseau se caractérise par :

- (vi) des infrastructures en mauvais état et mal entretenues ;
- (vii) des réseaux routiers et ferroviaires mal intégrés, avec un certain nombre de liaisons manquantes ;
- (viii) des normes de construction et des cadres réglementaires variant d'un pays à l'autre ;
- (ix) une multitude de problèmes au niveau de la facilitation des transports, notamment les corridors de transit ;
- (x) des coûts de transport excessivement élevés.

Les coûts de transport en Afrique centrale étaient en 2013 parmi les plus élevés du continent africain. Pour le Tchad et la RCA, pays tous deux enclavés, les coûts de transit représentent respectivement 52 % et 33 % de la valeur des exportations. Le trajet de Douala (Cameroun) – principal port et point d'entrée régional – à N'Djamena (Tchad) et Bangui (RCA) par la route dure, en moyenne, respectivement 15 et 10 jours, auxquels il faut ajouter jusqu'à 28 jours supplémentaires de temps d'attente dans le port de Douala. Les difficultés de transit sur les corridors routiers restent multiples et il en va de même pour les liaisons fluviales (sécurité et rackets).

Sur le plan des services de transport, les flottes de véhicules (camions ou bus interurbains) sont souvent très âgées et en mauvais état, la capacité des flottes des différents pays reste très difficile à estimer en raison des carences des systèmes administratifs. La profession des transporteurs est encore trop artisanale, limitant les capacités d'intervention efficaces sur le marché des transports.

En dehors du Gabon où le chemin de fer est de construction récente, les voies ferrées du Congo, de la RDC et du Cameroun sont aujourd'hui en général vétustes du fait de l'insuffisance d'entretien des infrastructures. Le mauvais entretien des infrastructures et le faible niveau de disponibilité du matériel roulant ont contribué à la dégradation de la qualité du service ferroviaire.

La situation des aéroports internationaux de la sous-région est caractérisée par des infrastructures relativement dégradées, à cause d'insuffisance d'entretien et de suivi. Les équipements vétustes ne remplissent pas toutes les normes internationales, les aérogares nécessitent une meilleure organisation des espaces et une modernisation des installations, ainsi qu'une amélioration de la sécurité et de la sûreté notablement insuffisantes, en dehors de certains Etats qui font déjà un effort considérable en ce sens.

La plupart des ports d'Afrique Centrale sont aujourd'hui confrontés au manque d'équipements, à l'insuffisance d'infrastructures. De plus, les mesures de facilitation des transports et du commerce ne sont pas mises en œuvre de manière égale selon les ports. Le cabotage maritime souffre du manque d'organisation et de son caractère informel.

L'Afrique Centrale recèle d'importantes potentialités en voies d'eau navigables. Le bassin du Congo dispose de plus de 2 500 km de voies navigables qui contribuent actuellement à l'intégration régionale, avec des conditions de navigabilité variables, mais souvent très difficiles. Le transport par voies d'eau intérieures est actuellement caractérisé par le manque d'entretien des matériels, des quais et des voies ainsi que l'absence de balisage de ces voies. Tout ceci se traduit par une dégradation importante des conditions de navigabilité, des infrastructures et des équipements de transports en mauvais état et en quantité insuffisante. Le transport fluvial (Congo-Oubangui) n'est assuré que pendant 7 à 8 mois par an.

<p>Les conditions et les coûts de transport inter-état (et nationaux) tous modes confondus n'ont pas sensiblement évolué pendant la période sous revue. Des améliorations marginales géographiquement (corridor Douala-Ndjaména où, de 2005 à 2014, les volumes de trafic ont ainsi augmenté de 550 000 à 800 000 tonnes.) ou sous-sectorielles (cadre réglementaire de la sécurité aérienne) peuvent cependant être constatées.</p>		
Région	ROM FASTRAC 2012	<p>Les délégations des douanes du Tchad, de RCA et du Cameroun sont de nouveaux réunies à Douala le 24 septembre 2012. D'après la note conceptuelle de cet atelier, l'acheminement des produits importés depuis le port de Douala jusqu'au Tchad et à la RCA « fait face à de multiples contraintes, à toutes les étapes du voyage, qui pèsent lourdement sur les coûts et les prix de transport, aujourd'hui parmi les plus élevés au monde » et ce, malgré les efforts fournis au cours de ces dernières années.</p>
Région	Rapport du secrétariat de l'OMC ; 24 juin 2013, p 70 et suite	<p>Encadré 4.4 La compagnie communautaire de transport aérien Air CEMAC</p> <p>La décision de créer une compagnie communautaire de transport aérien a été prise lors de la conférence des Chefs d'État de décembre 2001. Cette décision est intervenue suite à la disparition de la compagnie multinationale Air Afrique et visait à combler le vide laissé par cette dernière. Elle s'est cependant heurtée au manque d'engouement, aussi bien du secteur privé que des États. En effet, pendant qu'ils poursuivaient l'initiative communautaire, certains États se sont lancés dans la création de compagnies nationales. Près de dix ans plus tard, une compagnie baptisée "Air CEMAC" fut créée avec siège et plate-forme technique basés à Brazzaville (Congo). La recherche d'un partenariat stratégique a été un parcours de longue haleine. Après plusieurs tentatives infructueuses, un accord de partenariat a finalement été signé en 2012 avec le groupe Air France-KLM Royal Dutch Airlines. La structure du capital est en cours de négociation avec le nouveau partenaire. Air CEMAC devrait desservir dans un premier temps la sous-région, puis étendre progressivement sa desserte à certaines destinations africaines, puis européennes. Le réseau est en cours de finalisation.</p> <p>Source: Informations fournies par la Commission de la CEMAC.</p>
	Ibid	<p>4.84. En vigueur depuis le 21 juillet 2000 et révisé à deux reprises, le code de l'aviation civile de la CEMAC vise à harmoniser les codes nationaux existants. La dernière révision est intervenue en 2012. (...)</p> <p>4.89. L'accord relatif à la sûreté de l'aviation civile entre les États de la CEMAC a été adopté le 28 octobre 2010. L'accord réaffirme l'engagement des États à agir conformément aux dispositions des instruments juridiques internationaux. Les États membres s'assurent également de ce que les exploitants d'aéronefs observent les dispositions relatives à la sûreté de l'aviation civile établies par l'OACI, ainsi que les normes et pratiques recommandées dans la Convention de Chicago. (Règlement n° 06/10-UEAC-204-CM-21 du 28 octobre 2010 portant adoption de l'Accord relatif à la sûreté de l'aviation civile des États membres de la CEMAC.)</p>
	Ibid	<p>Les coûts de transport en Afrique centrale sont parmi les plus élevés du continent africain. Pour le Tchad et la RCA, pays tous deux enclavés, les coûts de transit représentent respectivement 52 % et 33 % de la valeur des exportations. Le trajet de Douala (Cameroun) – principal port et point d'entrée régional – à N'Djamena (Tchad) et Bangui (RCA) par la route dure, en moyenne, respectivement 15 et 10 jours, auxquels il faut ajouter jusqu'à 28 jours supplémentaires de temps d'attente dans le port de Douala.</p>
Régional	EGIS, Rapport d'établissement de l'étude pour l'élaboration de la pol communautaire de transport à l'horizon 2025 et du schéma directeur des infrastructures	<p>« Le corridor Douala-Ndjamena semble actuellement assez avancé, ou l'on estime à plus de 60% le taux d'avancement des travaux routiers, et à 20% les mesures de facilitation.</p> <p>Sur le corridor Douala-Bangui, et vu les circonstances de la RCA, le tronçon routier du côté de la RCA accuse des retards importants. Les difficultés de transit sur les corridors en question, sont multiples.</p> <p>...</p> <p>En 2008, un accord relatif au système de transit été obtenu.»</p>



	routières et ferroviaires aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC, Oct 2014, p23	
CEMAC	étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport à l'horizon 2035 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2025 et 2035 en zone CEMAC Décembre 2015	<p>On observe que les échanges entre les pays d'Afrique Centrale sont très limités et inférieurs à ceux observés au sein d'autres CER africaines. Le commerce interne à la CEMAC représente (en valeur) 2% du commerce extérieur des pays qui la composent et celui de la CEEAC 1%, Mais ils sont clairement en développement.</p> <p>La faiblesse des infrastructures explique en partie celle des échanges inter-État de l'aire d'étude, même si les faibles relations commerciales y contribuent également. L'essentiel des flux longues distance sont liés aux échanges entre l'Afrique Centrale et le reste du Monde.</p> <p>La demande de transport se concentre donc essentiellement sur les corridors dédiés à des flux d'import-export maritimes. Les flux d'échange entre les pays d'Afrique Centrale sont fortement polarisés par le Cameroun qui en génère l'essentiel car Douala est le port principal de la région mais aussi parce que le Cameroun en est de loin aussi le principal exportateur et importateur. Dans ce domaine, trois points essentiels doivent être notés :</p> <p>La faiblesse des échanges actuels de la RDC avec la région, et inversement le potentiel que représente ce pays, qui est le plus peuplé et dont les ressources naturelles sont loin d'être exploitées, les flux intra régionaux et leurs problématiques propres sont quasiment occultés par celles des flux internationaux : un bon exemple est celui des corridors et des guichets uniques qui sont seulement envisagés sous l'angle de l'amélioration du transit. De même pour les questions de certificat d'origine, les avancées sont réalisées sous la pression des importateurs de matières premières mais pas sous celle des exportateurs ou importateurs de la région.</p> <p>Les acquis que représentent l'union monétaire et l'union douanière des pays CEMAC sont peu exploités alors qu'ils sont des avantages importants pour une convergence et une simplification des procédures de commerce régionales.</p>
CEMAC	TDR étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport a l'horizon 2025 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC 2013	<p>Le système de transport en Afrique Centrale est en mauvais état de fonctionnement et ne joue pas son rôle de moteur du développement économique des Etats. Il se caractérise par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(xi) des infrastructures en mauvais état et mal entretenues ;</li> <li>(xii) des réseaux routiers et ferroviaires mal intégrés, avec un certain nombre de liaisons manquantes ;</li> <li>(xiii) des normes de construction et des cadres réglementaires variant d'un pays à l'autre ;</li> <li>(xiv) une multitude de problèmes au niveau de la facilitation des transports, notamment les corridors de transit ;</li> <li>(xv) des coûts de transport excessivement élevés.</li> </ul> <p>L'Afrique Centrale souffre, par ailleurs, d'importantes faiblesses en termes d'investissements. Les procédures administratives lourdes dans les pays de transit nuisent au développement et à la compétitivité du commerce international de la sous-région et constituent un sérieux handicap pour les deux pays enclavés, la RCA et le Tchad, dont les coûts de transport peuvent atteindre 40%, voire 70% des prix à la consommation. L'insuffisance d'infrastructures de transport en Afrique Centrale et la quasi-inexistence de connectivité des réseaux constituent un frein à l'intégration, à la croissance économique et entravent le développement social de la sous-région.</p>
Région	ibid	Malgré les dispositions prises sous la supervision de la BAD et la participation des bailleurs de fonds institutionnels, il convient de signaler que le financement des différents programmes n'a pu être mobilisé en totalité, et ce, malgré les contributions des autres bailleurs institutionnels (Banque Mondiale etc.) et de l'Union Européenne au financement des

		<p>programmes régionaux d'infrastructures à l'aide des IXème, Xème FED et prochainement du XIème FED, en cours de préparation. Les financements qui devaient provenir des budgets nationaux des États membres de la CEEAC ont été limités par une fiscalité en-deçà des besoins.</p> <p>Le Fonds de Développement des Infrastructures Régionales (FDIR) qui devait mobiliser les ressources communautaires n'a pas été créé.</p> <p>Le Fonds de Développement de la Communauté (FODEC) de la CEMAC et le Fonds de Coopération et de Développement (FCD) de la CEEAC, n'ont pas atteint leurs objectifs :</p> <p>Le FODEC devait promouvoir la coopération sectorielle, entre autre dans les projets communautaires d'infrastructures de transport, mais aussi compenser les pertes de recettes liées à l'intégration et à la baisse des tarifs douaniers. Le FODEC n'a pu contribuer en raison principalement de son affectation à la compensation des pertes de recettes douanières ;</p> <p>Le FDIR et le FCD qui devaient contribuer à la réalisation de projets d'intégration, n'ont pas été créés (le premier) ou n'ont pu fonctionner car son capital n'a pu être constitué.</p>
	Ibid	<p><b>Transports routiers :</b></p> <p>Près de 90% du trafic interurbain de la sous-région passent par la route. (...) Cependant, le pourcentage de routes bitumées et la densité routière sont les plus faibles par rapport aux autres sous-régions du Continent. La longueur totale du réseau routier intégrateur de la zone CEMAC est d'environ 18.711 km dont 6.083 km revêtu ; et 12.658 km non revêtus. Les liaisons bitumées entre les pays sont aussi parmi les plus faibles du Continent.</p> <p>Sur le plan des infrastructures, les réseaux routiers sont globalement en mauvais état et largement isolés les uns des autres. Pour les connexions inter- capitales, Yaoundé/Libreville et Yaoundé/Bata sont les seules liaisons entièrement bitumées. Il y a un manque de continuité physique des routes régionales.</p> <p>Sur le plan des services de transport, les flottes de véhicules (camions ou bus interurbains) sont souvent très âgées et en mauvais état, la capacité des flottes des différents pays reste très difficile à estimer en raison des carences des systèmes administratifs. La profession des transporteurs est encore trop artisanale, limitant les capacités d'intervention efficaces sur le marché des transports.</p> <p>Les taux d'accidents sont assez élevés dans la sous-région ; les causes principales étant l'état du réseau, l'état des véhicules, le manque de formation des conducteurs et la surcharge des véhicules poids lourds, surcharge qui réduit aussi la durée de service des infrastructures routières.</p> <p>Pour les pays enclavés de la région (RCA et Tchad), en plus des grandes distances que traversent leurs marchandises exportées et importées, celles-ci rencontrent différents obstacles non physiques générant des retards sur les routes, au passage des frontières et aux points de dédouanement. Ces obstacles se manifestent notamment par de nombreux barrages routiers (réguliers ou illégaux). Le programme de facilitation des transports et du transit en Zone CEMAC prévoit un certain nombre de mesures dont la mise en œuvre reste à compléter.</p>
	Ibid	<p><b>Transport ferroviaire</b></p> <p>Parmi les pays bénéficiaires, ceux dotés d'infrastructures ferroviaires sont : le Cameroun (1.016 km), le Congo (886 km), la RDC (5 033 km) et le Gabon (650 km). Il n'existe pas de véritable réseau ferroviaire, mais seulement des lignes qui, comme dans la majorité des cas en Afrique, partent d'un port pour se diriger vers l'intérieur pour la mise en valeur d'un gisement minier ou d'une activité agricole importante.</p> <p>En dehors du Gabon où le chemin de fer est de construction récente, les voies ferrées du Congo, de la RDC et du Cameroun sont aujourd'hui en général vétustes du fait de l'insuffisance d'entretien des infrastructures. Le mauvais entretien des infrastructures et le faible niveau de disponibilité du matériel roulant ont contribué à la dégradation de la qualité du service ferroviaire. Cette situation a conduit à des réformes sous forme des mises</p>

		<p>en concession de l'exploitation ferroviaire, notamment au Gabon et au Cameroun, mais dont les résultats restent mitigés. La ligne Douala N'Gaoundéré, exploitée par CAMRAIL, est en cours de modernisation mais les gains de capacité prévus par la modernisation des voies ne permettront même pas de satisfaire la demande actuelle.</p>
	ibid	<p><b>Transport aérien</b>          (...) la connectivité des capitales des pays de la sous-région est mal assurée. De plus, on enregistre une qualité moyenne des services, des retards fréquents, des suppressions inopinées des vols, etc.          La situation des aéroports internationaux de la sous-région est caractérisée par des infrastructures relativement dégradées, à cause d'insuffisance d'entretien et de suivi. Les équipements vétustes ne remplissent pas toutes les normes internationales, les aérogares nécessitent une meilleure organisation des espaces et une modernisation des installations, ainsi qu'une amélioration de la sécurité et de la sûreté notablement insuffisantes, en dehors de certains Etats qui font déjà un effort considérable en ce sens.          C'est un mode de transport qui est hautement réglementé par des normes internationales. Des efforts se font au niveau de la sécurité de la navigation aérienne grâce à l'Agence de la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). Par ailleurs, le Programme COSCAP8 CEMAC + STP, relatif au développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de la navigabilité aérienne, mis en place récemment et dont le siège se trouve à Ndjamena (Tchad), devrait contribuer à une réelle amélioration dans ce domaine en Zone CEMAC, notamment après sa transformation prochaine en Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC). D'autres projets régionaux, non moins importants, sont en cours de conception, notamment (i) la compagnie régionale AIR CEMAC déjà créé dont la certification est attendue, (ii) l'organisme régional Enquêtes/Accidents.</p>
	ibid	<p><b>Ports et transport maritime</b>          L'Afrique Centrale compte plusieurs ports maritimes dont les plus importants sont : Douala, Kribi et Limbé au Cameroun ; Libreville, Owendo et Port Gentil, au Gabon ; Pointe-Noire au Congo (le port en eau profonde le plus important de l'Afrique Centrale) ; Matadi en RDC, Sao Tomé et Príncipe ainsi que Malabo, Bata, Luba et Mbini en Guinée Équatoriale. Ces ports nécessitent de gros travaux de réhabilitation et de modernisation. (...)          La plupart des ports d'Afrique Centrale sont aujourd'hui confrontés au manque d'équipements, à l'insuffisance d'infrastructures. De plus, les mesures de facilitation des transports et du commerce ne sont pas mises en œuvre de manière égale selon les ports. L'implantation de SYDONIA par exemple n'est pas au même stade à Douala et à Pointe Noire. Ceci se traduit par des longs délais de passage portuaire; autant d'handicaps qui ont de sérieuses répercussions sur la productivité de l'économie régionale.          La question de la sécurité de ces ports doit faire l'objet d'une attention particulière. L'obligation de se conformer au Code International pour la Sécurité des Navires et des installations portuaires (ISPS9) devrait conduire les autorités portuaires de la sous-région à améliorer leurs installations et procédures de sûreté.          Le transport maritime constitue l'épine dorsale du commerce international des pays de la sous-région. Malheureusement, depuis quelques décennies, ce mode de transport a connu la disparition progressive de beaucoup d'armements africains. (...)</p>

<sup>8</sup> Cooperative Development of Operational Safety and Continued Airworthiness Programme

<sup>9</sup> International Ship and Port Facility Security Code

		<p>Cette dégradation est également perceptible au niveau du cabotage maritime effectué entre les différents ports de la sous-région. Cette activité, qui devrait contribuer à l'intégration physique de la sous-région, souffre du manque d'organisation et de son caractère informel. Il n'est d'ailleurs pas rare que ce cabotage soit effectué par des navires étrangers.</p>
	Ibid	<p><b>Transport par voies d'eau intérieures</b>  L'Afrique Centrale recèle d'importantes potentialités en voies d'eau navigables. Ces potentialités sont constituées notamment par le Fleuve Congo et ses principaux affluents qui sont l'Oubangui, la Sangha et l'Alima ainsi que le Fleuve Ogooué. Le système des voies d'eau intérieures, comprenant le Fleuve Congo et ses affluents en rive droite (Oubangui et Sangha), communément appelé la « Transéquatoriale », a toujours été une voie d'intégration physique et d'échanges pour la RCA, le Congo, le Cameroun, la RDC et même le Tchad.</p> <p>Le bassin du Congo dispose de plus de 2.500 km de voies navigables qui contribuent actuellement à l'intégration régionale, avec des conditions de navigabilité variables, mais souvent très difficiles.</p> <p>Le transport par voies d'eau intérieures est actuellement caractérisé par le manque d'entretien des matériels, des quais et des voies ainsi que l'absence de balisage de ces voies. Tout ceci se traduit par une dégradation importante des conditions de navigabilité, des infrastructures et des équipements de transports en mauvais état et en quantité insuffisante. Sur le corridor multimodal (route-fleuve-rail) de Pointe Noire/Matadi – Brazzaville/Kinshasa – Bangui/Kisangani/- N'Djaména (ex trans-équatoriale), le transport fluvial (Congo-Oubangui) n'est assuré que pendant 7 à 8 mois par an.</p> <p>Ce problème d'étiage du fleuve Congo et de son affluent l'Oubangui constitue une préoccupation majeure. Aussi de gros efforts doivent être déployés pour que le transport sur ces deux cours-d'eaux puisse contribuer de façon effective au développement de la sous-région.</p> <p>Il convient également de relever la question de la sécurité de ce mode de transport, avec des conditions de voyage surannées, du fait de la vétusté des matériels. D'importants efforts doivent également être consentis pour garantir aux usagers de meilleures conditions de voyage.</p>



	Ibid	<p><b>CARTE DU RESEAU ROUTIER</b></p> <p>— Revêtu — Non revêtu</p> <p>Source: 100% GPS, Centre Cartographique</p>
Région	Ibid	<p>Dans la plupart des pays d'Afrique Centrale, le marché de transport routier est presque entièrement libéralisé et l'accès à la profession, même s'il est réglementé, est possible pour tout propriétaire de véhicules de transport de marchandise en état de marche. Il n'existe pas de barrière formelle à l'entrée dans la branche transport. Le transport artisanal domine donc et les transporteurs disposent en général d'un ou quelques véhicules plus ou moins vétustes. Les entreprises structurées, possédant plus de 10 véhicules sont peu nombreuses. Le transport pour compte propre est développé par les principaux chargeurs (entreprises minières, exploitants pétroliers et exploitants forestiers) qui sont bien organisés et possèdent des flottes de plus de 50 véhicules. Ce constat varie peu selon les Etats de la zone d'étude, les entreprises structurées sont plus présentes au Cameroun.</p>
	Ibid	<p>En 1999, a été créée la CICOS dans les objectifs de l'Union Africaine (UA), afin d'intensifier la coopération entre États Africains au sein d'institutions communes. Le territoire de compétence de la CICOS est l'ensemble du bassin versant du fleuve Congo situé sur les territoires des quatre Etats fondateurs directement concernés par la navigation et la gestion des eaux des fleuves du bassin du Congo (Cameroun, Congo, la RCA et RDC). Bien qu'ils soient en limite de ce bassin, le Gabon est devenu en 2010 le 5ème Etat membre et l'Angola le 6ème en juillet 2015. La CICOS joue un rôle majeur dans la gestion et l'exploitation des voies navigables, à côté des Etats y participant. (...)</p> <p>Les actions prioritaires du PAS de la CICOS élaboré en 2001, consistent en la réhabilitation, l'aménagement et la sécurisation de la navigation et d'infrastructures portuaires fluviales en RDC, Congo et RCA : (...)</p>

		L'estimation des coûts à engager relatifs à ces actions urgentes, est de 111,7 Millions d'Euros, évaluée sur la base des éléments fournis par le PNT Congo, le DSRP de la RCA et un document élaboré conjointement par les Ministères des trois pays.
	Ibid	A partir de 2007, la résolution des problèmes du transit régional et de la facilitation des transports à un sens plus large a été reprise dans le cadre du projet FASTRAC de la Banque Mondiale. FASTRAC adopte une approche par corridor et dans un premier temps, les corridors, Cameroun-Centrafrrique et Cameroun-Tchad ont été sélectionnés, comme corridors pilotes. L'adoption du logiciel de la CNUCED Sydonia/Asycuda pour la gestion des données douanières et leur dématérialisation est une composante centrale du projet et représente une avancée importante dans l'harmonisation des procédures au niveau régional. Pour rappel, les mesures d'accompagnement du projet de facilitation comprennent plusieurs composantes complémentaires à l'adoption de Sydonia : La formation des personnels concernés au régime de transit (T1) pour l'import comme l'export, L'interconnexion des administrations des douanes, Le suivi par géolocalisation et radiocommunication des cargaisons en transit dans la région, La mise en place d'un système d'information sur les coûts de transport et des pratiques anormales, La mise en place de pèse essieux à plusieurs points de contrôle sur les corridors pilote.
	Ibid	Mise en oeuvre de SYDONIA L'interconnexion des systèmes d'information douaniers le long des corridors connaît un début de mise en oeuvre, mais elle se heurte à des difficultés : La connexion des postes frontières voire des centres des douanes régionaux, au serveur national n'est pas toujours effective. Trop souvent l'informatisation ne s'accompagne pas d'une mise en réseau et les documents papier physiques sont les éléments exclusivement utilisés pour l'apurement des marchandises. Le maillage imparfait du réseau des antennes émettrices et réceptrices, le long des parcours ne permet pas une connexion Internet stable entre les postes frontières et le serveur central. Il est à noter que ce réseau permettrait aux parties prenantes de se connecter aux sites centraux par le biais d'applications mobiles. Le nonaccès à SYDONIA pour les douaniers des postes frontières génère des tensions avec les chauffeurs à propos de l'interprétation des documents de transit ;
	Ibid	Multiplication des contrôles Par ailleurs, d'autres difficultés sont rencontrées sur le parcours des marchandises en transit : L'absence de généralisation de contrôles groupés des différents services en dehors des check points fixes multiplie les arrêts pour vérifications inopinées et aboutit à des tracasseries ; L'absence d'harmonisation des pratiques dans les différents points de contrôle sur les routes et aux frontières et de mise en place d'un manuel de procédures applicables à tous laissent la possibilité d'interprétations divergentes et d'abus de pouvoir ; La faible ou partielle connaissance des procédures et bonnes pratiques par les parties prenantes au transit ne facilite pas la compréhension inter-acteurs du transit. Des lacunes dans la simplification de certaines procédures Certaines procédures ne sont toujours pas concernées par la dématérialisation. C'est par exemple le cas pour la lettre de voiture internationale (LVI) émise par les bureaux de fret nationaux. Elle a pour objet un contrôle du secteur routier pour le transit international, la collecte de données et permet aussi la bonne application des conventions régissant la prise en charge du transit entre le Cameroun et les pays enclavés. Comme la répartition initialement convenue (65 ou 60% du transit revenant au secteur routier des pays enclavés et entre 35 et 40% à celui du Cameroun) donne systématiquement lieu à des rééquilibrages, la lettre de voiture permet aussi les compensations entre les trois bureaux de fret pour la perception des droits liés à la LVI. On peut remarquer que jusque maintenant, les progrès accomplis dans la facilitation des échanges concernant quasi exclusivement les flux extra régionaux. Si les flux extrarégionaux peuvent servir de moteur à certaines avancées, le danger qu'ils occultent les besoins des flux régionaux est réel.

Région	FA Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale (PAGIRN), 2016	Au cours des 20 dernières années, la CEMAC a entrepris la construction d'itinéraires régionaux de transport. Quelques sections routières d'importance régionale restent néanmoins à bitumer ou à réhabiliter pour assurer des liaisons terrestres commodes entre tous les pays de la CEMAC. Les coûts de transport (coût financier et coût économique) le long des corridors Douala – N'Djaména et Douala - Bangui restent toutefois nettement supérieurs (78 %) à ceux par exemple des corridors de l'Afrique de l'Ouest. Les liens entre ces pays et les autres pays de la CEEAC restent embryonnaires du fait de l'absence de liens terrestres fixes avec la République démocratique du Congo et des voies fluviales trop longtemps délaissées. (...) Il faut aussi noter la précarité de la sécurité aérienne relevée par les audits réguliers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les évaluations de l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA).
	Ibid	De 2005 à 2014, les volumes de trafic sur le corridor Douala – N'Djaména ont ainsi augmenté de 550 000 à 800 000 tonnes.
CEEAC	Ibid	Reconnue comme la Communauté -économique régionale (CER) devant assurer la coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des Programme d'action prioritaire du PIDA (PAP-PIDA) en Afrique centrale, la CEEAC fait face à plusieurs contraintes institutionnelles, humaines, organisationnelles et financières. Des institutions spécialisées ont été mises sur pied au sein de la CEMAC et de la CEEAC, respectivement la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) pour le transport fluvial, (...) et le PEAC pour l'électricité.
<p>• <b>14.1.3 – La préservation (entretien et contrôle des conditions d'utilisation) des infrastructures de transport à vocation régionale est assurée.</b></p> <p>Aucune amélioration notable n'a été apportée au niveau régional sur la période aux dispositifs d'entretien routier et à la mise en œuvre du contrôle de la surcharge. Il n'y a d'ailleurs pas de structure régionale pour porter la réforme et impulser des changements au niveau national. L'Agence pour les Infrastructures Régionales (AIR) qui devait suivre les projets ne semble pas avoir été créée, tout comme le Fonds de Développement des Infrastructures Régionales. La politique communautaire n'a été adoptée qu'en 2017. Elle ne comporte que des engagements assez généraux et qui sont d'expérience peu contraignants pour les EM.</p> <p>Les progrès de la période 9 et 10<sup>ème</sup> FED sur l'entretien routier se sont traduits par la création des fonds routiers de 2<sup>ème</sup> génération et, plus rarement, d'agences routières. Les performances sont très inégales, autant que les dispositifs institutionnels sont divers. Aucun des pays de la région n'a été en mesure de couvrir une part significative de ses besoins de financement de l'entretien routier, ni a en assuré une mise en œuvre efficace, transparente et dans le respect des spécifications techniques. Le Cameroun fait de ce point de vue figure de modèle relatif.</p> <p>Le contrôle de la surcharge des camions n'est mis en œuvre pratiquement que par le Cameroun, ce qui représente déjà une part significative des trafics lourds régionaux. L'efficacité du contrôle est discutée mais a déjà apporté des bénéfices notables, notamment la réduction de la surcharge extrême, la plus destructrice pour les routes régionales.</p> <p>Les voies navigables intérieures, principalement le fleuve Congo et ses affluents, nécessite un entretien régulier (balises et dragage). Un service commun à la RCA et au Congo (SCEVN) assure l'entretien des voies navigables Congo-Oubangui avec la Régie des voies fluviales de la RDC (RVF). La RVF manque totalement de moyens et ne dispose plus d'aucun équipement pour assurer ses fonctions. Le SCEVN a disposé d'un peu plus de moyens et a une flotte opérationnelle (3 baliseurs, 2 dragues, 4 pousseurs, etc.) même si partiellement vétuste. Selon le site du SCEVN, la situation s'est améliorée ces dernières années et le lit du fleuve est navigable jusqu'à l'embouchure de l'Oubangui (<a href="http://gie-scevn.com/missions.php?inc=3">http://gie-scevn.com/missions.php?inc=3</a>).</p>		
Région	PIR 2008-2013, 09/2009, p 29	« En ce qui concerne le corridor multimodal Pointe Noire-Brazzaville/Kinshasa-Bangui, et plus particulièrement le transport fluvial (Congo-Oubangui), un service commun à la RCA et au Congo (SCEVN) assure l'entretien des voies navigables avec la Régie des voies fluviales de la RDC (RVF).
CEMAC	étude pour l'élaboration de la politique communautaire de	L'entretien des routes est essentiel à la conservation d'un réseau routier. Sans entretien, les investissements réalisés se dégradent très rapidement et les acquis des investissements sont perdus ou pour le moins plus coûteux, parce que exploités en deçà de leur potentiel. Les États

	transport à l'horizon 2035 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2025 et 2035 en zone CEMAC <b>2015</b>	<p>membres d'Afrique Centrale ont créé des Fonds d'Entretien Routier (FER), structures chargées de mobiliser les ressources pour l'entretien des routes. Les statuts et modes de gestion des Fonds varient peu d'un pays à l'autre :</p> <p>Au Cameroun et en RCA, ils sont gérés directement par l'administration ; Au Tchad, au Gabon et en RDC, ils sont fondés sur l'autonomie, principe de fonctionnement de Fonds Routiers de 2ème génération. Ce sont des entités administratives autonomes ayant un statut d'établissement public. Ces FER de 2ème génération sont jugés plus efficaces parce que responsabilisant les usagers de la route dans la planification, dans les ressources à allouer à l'entretien routier et dans la transparence de leur gestion, axée sur la « commercialisation » de la route. Ces principes sont inscrits dans leurs statuts, mais leur application reste très partielle.</p> <p>Le diagnostic réalisé dans la Composante 1 confirme le constat d'une revue récente du SSATP : l'entretien des routes est très insuffisant, ce qui obère toute extension des réseaux et ceci d'autant plus que les pays sont moins équipés. Ce diagnostic a été confirmé lors d'entretiens avec les responsables des réseaux. Il convient donc que les États mobilisent des ressources accrues, en adéquation avec les politiques de développement des infrastructures, afin que les résultats obtenus atteignent leurs objectifs de promotion des transports et des échanges de biens et de populations.</p>
Région	Ibid	Le code de la route de la CEMAC impose des normes en matière de poids et dimensions des véhicules. La charge maximale à l'essieu (CME) est fixée à 13 t. Bien qu'appartenant au COMESA où la CME est fixée à 10 T, la RDC a adopté une limite de 13 t. Conformément au code de la route de la CEMAC, tous les pays de la CEMAC imposent des visites techniques aux véhicules. Il en est de même en RDC, mais pas à Sao Tomé et Principe. Ces visites techniques sont diversement appliquées.
Région	Ibid	La mutation qu'a connue le Secrétariat Exécutif, devenu la « Commission » de la CEMAC, ne s'est pas traduite dans son organisation qui n'est pas achevée. Ceci contribue fortement aux performances inférieures aux attentes. L'Agence pour les Infrastructures Régionales (AIR) qui devait suivre les projets ne semble pas avoir été créée, tout comme le Fonds de Développement des Infrastructures Régionales. La CEEAC, avec l'aide de la BAD, a renforcé récemment la planification du PDCT-AC par une programmation triennale glissante rigoureuse, pour mieux suivre les engagements et assurer leur aboutissement. Cette dernière mesure devrait conforter la mise en oeuvre du PDCT-AC, mais il faut signaler que la table-ronde des bailleurs de fonds sur son financement n'a pu être organisée.

**• CJ4.2 – La coopération régionale de l'UE a contribué à la réduction des coûts et temps de transport, et amélioré leur sécurité**

La coopération régionale de l'UE a contribué à l'alignement des projets d'interconnexion avec les priorités continentales et régionales. L'UE a financé les études qui ont aligné les plans d'action préexistants sur le PIDA. Les projets de l'UE sur PIR 9 et 10<sup>ème</sup> FED étaient alignés sur les priorités du PIDA et le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures priorise l'alignement sur le PIDA pour la sélection des projets. (I4.2.1)

La coopération de l'UE n'a pas contribué au renforcement de la capacité et de l'autorité des OR pour la préservation des corridors routiers régionaux. Elle a principalement travaillé avec la CEMAC dans le domaine, laquelle n'a pas mis en place une structure spécialisée, l'Agence pour les Infrastructures Régionales, qui avait été envisagée. Outre la faiblesse institutionnelle de la CEMAC, le renforcement de son leadership dépendait fondamentalement de l'adoption de la politique communautaire, qui n'a été acquise qu'en fin 2017. L'UE n'avait pas l'opportunité de renforcer la CEMAC ne serait-ce qu'au niveau sectoriel. Par ailleurs, la dernière délégation de la région avec une section infrastructure est celle de Yaoundé, avec peu de relations avec la CEMAC, qu'elle soit établie à Libreville, Malabo ou Bangui. (I4.2.2)

Il n'a pas été identifié d'amélioration globale sur la période de l'état des corridors routiers et à la fluidité et la sécurité des transports routiers, fluviaux. Il en va différemment des transports aériens mais plus du fait de nouveaux opérateurs (ASKY, Rwandair...) que d'une action de l'UE (donc l'amélioration de la sécurité aérienne). Cette situation est corroborée par une quasi absence d'intervention de l'UE sur l'amélioration ou l'extension, ou encore l'interconnexion des corridors régionaux, tous modes confondus. Le recours au blending a été lent à se mettre en place en Afrique centrale sur les fonds 10<sup>ème</sup> FED, avec une accélération pour les 135 M€ du 11<sup>ème</sup> FED mais sans que des projets transport n'émergent. Le ré-endettement rapide



des EM après l'initiative PPTTE, notamment en faisant réaliser à crédit des travaux importants par des entreprises chinoises à des taux non concessionnels, les a rendus inéligibles pour l'AFD à de nouveaux prêts par application de la « doctrine Lagarde », même rendus concessionnels grâce au mécanisme mis en place par l'UE.

Les deux projets sur PIR (FASTRAC et la composante 3 du PACIE) ne comportaient pratiquement pas de travaux (hormis 50 km sur l'axe camerounais, rajouté a posteriori pour utiliser des ressources non engagées). Les deux fonds fiduciaires successifs n'ont pratiquement pas mis de projets de transport en exécution (hormis une opération avec l'AFD sur le port de Pointe-Noire). Les PIN ayant été sortis du secteur à partir du 10<sup>ème</sup> FED, il n'y a pratiquement plus eu d'activité de construction.

La fluidité du transport faisait partie des objectifs du FASTRAC. Le PCJ entre le Cameroun et le Tchad n'a finalement pas été construit, les douanes n'ont pas été interconnectées. Cette dimension n'a pas été reprise par la composante transport du PACIE. Il n'y a pas eu d'apport significatif de l'UE dans ce domaine.

La sécurité des transports tous modes faisait partie des objectifs du PACIE mais aucune activité correspondante n'a pu être identifiée à ce stade, mis à part l'appui à la CICOS pour les voies navigables mais qui ne s'est pas encore concrétisé sur le terrain. (I4.2.3)

La lutte contre la surcharge routière n'apparaît dans aucun des projets de la coopération régionale. L'essentiel des appuis de l'UE dans ce domaine se font au niveau des PIN, avec succès au Cameroun. Il n'a pas été identifié d'autres pays de la région qui est enregistré des améliorations notables tant pour ce qui du cadre réglementaire que pour son application effective. (I4.2.4)

**• I4.2.1 – La coopération régionale de l'UE a contribué à l'alignement des projets d'interconnexion avec les priorités continentales et régionales.**

La coopération régionale de l'UE a contribué à l'alignement des projets d'interconnexion avec les priorités continentales et régionales. L'UE a financé les études qui ont aligné les plans d'action préexistants sur le PIDA. Ces projets passés étaient alignés sur les priorités du PIDA et le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures priorise l'alignement sur le PIDA pour la sélection des projets.

CEMAC	TDR étude pour l'élaboration de la politique communautaire de transport a l'horizon 2025 et du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2020 et 2025 en zone CEMAC 2013	<p><u>Le Programme Régional de Facilitation des Transports et du Transit de l'Afrique Centrale</u></p> <p>Pour résoudre les problèmes de logistiques, d'infrastructure, de commerce, de transport et de transit, les États membres de la CEMAC, en concertation avec les partenaires au développement, ont adopté en mars 2006, un Programme Régional de Facilitation des Transports et du Transit, issu du Programme Actualisé du Réseau Routier Intégrateur (PARRI) de la CEMAC.</p> <p>L'objectif général de ce Programme est de contribuer à la facilitation des transports et du commerce au sein de la CEMAC et d'améliorer l'accès des pays enclavés aux marchés mondiaux.</p> <p>Deux corridors pilotes ont été retenus dans ce Programme à savoir, Douala-Bangui et Douala-Ndjamen, dont la mise en œuvre couvre les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'amélioration du passage des frontières ;</li> <li>• la mise en place d'un régime de transit communautaire;</li> <li>• l'amélioration des interfaces intermodales ;</li> <li>• la mise en place d'un observatoire des pratiques anormales ;</li> <li>• les investissements dans les secteurs routier et ferroviaire ;</li> <li>• la mise en place des mesures d'accompagnement en matière de prévention du VIH/SIDA, de la sécurité routière et du paludisme.</li> </ul> <p>Les actions futures de Facilitation des Transports et du Transit porteront sur les corridors Libreville-Brazzaville-Kinshasa, Pointe-Noire-Brazzaville-Bangui-Ndjamen et Bata-Libreville.</p> <p>Le Programme Facilitation (FASTRAC) de la CEMAC sur les corridors pilotes, financé par l'Union Européenne sur les ressources du 9<sup>ème</sup> FED, s'inscrit dans ce programme régional de facilitation des transports et transit routiers.</p>
	Ibid	<p><u>Le plan d'action (PA) des transports aériens 2008-2015 pour l'Afrique Centrale</u></p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC), les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 10 Etats membres de la CEEAC, ont adopté, le 24 octobre 2009, un plan d'action (PA) des transports aériens 2008-2015 pour l'Afrique Centrale.</p>

		<p>Ce plan porte sur l'amélioration du transport aérien dans la sous-région Afrique Centrale : cadre réglementaire et institutionnel, desserte aérienne, réduction des coûts des services aériens, mise en application de la Décision de Yamoussoukro, garantie de la sécurité et sûreté de l'aviation civile.</p> <p>Il vise à harmoniser, en référence aux recommandations de l'OACI et dans le cadre d'une politique régionale, les pratiques régissant l'exploitation commerciale des aéronefs.</p> <p>Avec l'appui de la Délégation de l'UE (DUE) à Libreville, une étude sur l'évaluation de ce plan d'action 2008-2015 a été réalisée sous la responsabilité de la CEEAC/DUE – Libreville<sup>10</sup> en 2009. L'évaluation montre que l'état d'exécution des activités de ce Plan d'Action varie globalement entre « faible à très faible ».</p>
	Ibid	<p><u>Le Plan d'Action Stratégique pour la promotion de la navigation de la CICOS</u></p> <p>La Commission Internationale Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) dispose d'un plan d'action stratégique de 5 ans, établi en 2007 pour la promotion de la navigation dans le Bassin Congo-Oubangui-Sangha. Dans ce plan, les barrières non physiques (tracasseries policières et administratives) ont été identifiées comme étant la principale difficulté à laquelle est confrontée l'optimisation de l'exploitation de la navigation intérieure au sein du Bassin du fleuve Congo.</p>
<p>• <b>I4.2.2 – La coopération de l'UE a contribué au renforcement de la capacité et de l'autorité des OR pour la préservation des infrastructures économiques à vocation régionale.</b></p>		
<p>La coopération de l'UE n'a pas contribué au renforcement de la capacité et de l'autorité des OR pour la préservation des corridors routiers régionaux. Elle a principalement travaillé avec la CEMAC dans le domaine, laquelle n'a pas mis en place une structure spécialisée, l'Agence pour les Infrastructures Régionales, qui avait été envisagée. Outre la faiblesse institutionnelle de la CEMAC, le renforcement de son leadership dépendait fondamentalement de l'adoption de la politique communautaire, qui n'a été acquise qu'en fin 2017. L'UE n'avait pas l'opportunité de renforcer la CEMAC ne serait-ce qu'au niveau sectoriel. Par ailleurs, la dernière délégation de la région avec une section infrastructure est celle de Yaoundé, avec peu de relation avec la CEMAC qu'elle soit établie à Libreville, Malabo ou Bangui.</p>		
Cameroun	Appui à l'intégration économique régionale en Afrique centrale – volet infrastructure. MR-01663.01 – 2006	<p>les stations de pesage protègent la route des surcharges. Notons cependant que la station réalisée dans le cadre du projet à Ngaoundéré est conçue pour peser les véhicules arrivant à Ngaoundéré et donc ayant déjà parcouru la route. Dans l'autre sens, ils seront obligés de traverser la route à l'entrée et à la sortie de la station. Une station 'double sens' jumelée avec le poste frontière devrait être réalisée à la frontière tchadienne.</p>
Région	FA Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale (PAGIRN), 2016	<p>Ces investissements ont pu être réalisés grâce à une assistance soutenue aux différents maîtres d'ouvrage concernés (cellules d'appui aux ON/OR, assistances sectorielles transports). Les institutions régionales CEMAC et CEEAC ont également bénéficié de ces soutiens, mais l'efficacité de leur action restait limitée du fait de ressources humaines et financières très en deçà de celles des administrations nationales.</p>
Région	Ibid	<p>La création d'une agence régionale pour la sécurité aérienne a été décidée, mais celle-ci n'est toujours pas opérationnelle par manque de recrutement de cadres. Le transport routier et les TIC, ne sont gérés par aucune institution régionale spécialisée.</p>
<p>• <b>I4.2.3 - La coopération régionale de l'UE a contribué à l'amélioration de l'état des corridors routiers et à la fluidité et la sécurité des transports routiers, fluviaux et aériens</b></p>		
<p>Il n'a pas été identifié précédemment (I4.1.2) d'amélioration globale sur la période de l'état des corridors routiers et à la fluidité et la sécurité des transports routiers, fluviaux et aériens. Cette situation est corroborée par une quasi absence d'intervention de l'UE sur l'amélioration ou l'extension, ou encore l'interconnexion des corridors régionaux, tous modes confondus. Le recours au blending a été lent à se mettre en place en</p>		

<sup>10</sup> Rapport d'étude sur « l'évaluation du plan d'action pour l'amélioration du transport aérien en Afrique Centrale », Rapport du consortium STDE, financée par l'Union européenne, mars 2010.

<p>Afrique centrale, surtout dans le domaine des transports. La 1<sup>ère</sup> opération sur le financement 11<sup>ème</sup> FED sera un pont sur le Logone entre le Cameroun et le Tchad.</p> <p>Les deux projets sur PIR (FASTRAC et la composante 3 du PACIE) ne comportaient pratiquement pas de travaux (hormis 50 km sur l'axe camerounais). Les deux fonds fiduciaires successifs n'ont pratiquement pas mis de projets de transport en exécution (hormis une opération avec l'AFD sur la phase I de l'aménagement du port de Pointe-Noire). Les PIN ayant été sortis du secteur à partir du 10<sup>ème</sup> FED, il n'y a pratiquement plus eu d'activité de construction. Seules quelques opérations d'entretien (dragage) des voies et port fluviaux ont été réalisées, sans incidence sur le transit inter-état (sinon les flux entre Bangui et Brazzaville, essentiellement de voyageurs).</p> <p>La fluidité du transport faisait partie des objectifs du FASTRAC. Le PCJ entre le Cameroun et le Tchad n'a finalement pas été construit, les douanes n'ont pas été interconnectées. Cette dimension n'a pas été reprise par la composante transport du PACIE. Il n'y a pas eu d'apport significatif de l'UE dans ce domaine.</p> <p>La sécurité des transports tous modes faisait partie des objectifs du PACIE mais aucune activité correspondante n'a pu être identifiée à ce stade.</p>		
Cameroun	Appui à l'intégration économique régionale en Afrique centrale – volet infrastructure. MR-01663.01 – 2006	La route est déjà opérationnelle entre Ngaoundéré et Touboro. Son impact est notable sur l'économie locale. On peut citer notamment la construction récente d'une nouvelle usine d'égrainage du coton, et la multiplication des zones de ramassage du coton le long de la route. La densification de la population le long de l'axe est aussi remarquable. Toutefois il pourrait avoir des effets très négatifs sur l'écosystème, et notamment la forêt et la faune sauvage. Des couloirs non aedificandi ont été délimités pour y remédier. L'entretien de la route sera essentiel pour assurer la viabilité du projet. L'existence d'un péage, dédié au financement de l'entretien est un facteur favorable, mais il devra adapter ses tarifs au plus près des coûts réels d'usure provoquée
<p>• <b>I4.2.4 – La coopération régionale de l'UE a contribué à la mise en place par les États-membres de la CEEAC/CEMAC du cadre légal et réglementaire du contrôle de la charge à l'essieu et à son application</b></p>		
<p>La lutte contre la surcharge routière n'apparaît dans aucun des projets de la coopération régionale. L'essentiel des appuis de l'UE dans ce domaine se font au niveau des PIN, avec succès au Cameroun. Il n'a pas été identifié d'autres pays de la région qui est enregistré des améliorations notables tant pour ce qui du cadre réglementaire que pour son application effective.</p>		
Région	FA Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale (PAGIRN), 2016	Les textes et dispositifs régulateurs existants sont trop peu nombreux au plan régional et peu coordonnés entre États.
<p>• <b>CJ4.3 – L'électricité a été rendue plus fiable et abordable</b></p>		
<p>La situation de l'accès, du transport et de la production d'électricité ne s'est pas améliorée pendant la période sous revue. La fourniture d'électricité reste toujours aussi peu fiable, avec de nombreuses coupures, et chère. Les taux de recouvrement, l'inefficacité des opérateurs publics et l'absence de volonté politique pour réformer le secteur sont autant de facteurs récurrents de blocage.</p> <p>La région présente un potentiel hydroélectrique important qui dépasse les frontières régionales ; la capacité de production théorique est de 100 000 MW. Le potentiel est très faiblement exploité. L'Afrique centrale est la région où les liaisons électriques transrégionales restent les moins développées du continent. À ce jour, l'absence d'échanges transfrontaliers d'énergie électrique en Afrique centrale constituent la règle à l'exception des deux cas que sont : la liaison entre Inga (RD Congo) et Brazzaville (Congo) et deux zones d'électrification transfrontalière en moyenne tension entre la RDC, la RCA et l'Angola.</p> <p>L'intensité énergétique et le taux d'électrification de la région restent des plus faibles au monde et en dessous des moyennes africaines. Le taux d'électrification en Afrique centrale ne dépasse pas les 20% (estimation de 17%). La sous-région a un taux de desserte 1,08%, une consommation moyenne d'électricité de 108 kilowatt/habitant contre 740 en Afrique du nord et 1600 en Afrique australe.</p> <p>L'électrification péri-urbaine est la plupart du temps déficiente, et en dehors du Cameroun et du Gabon, l'électrification est quasi-inexistante en milieu rural.</p> <p>Le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC-CEEAC) compte quatorze Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP) actuellement mis en œuvre, dont le Développement du site Hydroélectrique d'Inga (RDC) et des</p>		

interconnexions associées ; l'Interconnexion électrique entre Inga (RDC) et Calabar (Nigeria) avec comme pays concernés RDC, République du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Cameroun, Tchad, RCA, Nigéria.

Le marché régional de l'électricité est encore en 2017 une perspective lointaine, faute en priorité d'interconnexion régionale. Le dispositif institutionnel régional s'inspire directement de l'Afrique de l'Ouest et donc du WAPP et du WAPP-ICC. Le PEAC est l'équivalent du WAPP mais avec peu de moyens. Il n'y a pas a priori de régulateur régional. Seuls 5 pays, sur les 10 membres, disposent par ailleurs d'une agence de régulation électrique et, malgré les efforts réalisés ces dernières années, le système de distribution reste inadéquat, engendrant un besoin important en investissements que la situation financière des opérateurs ne permet pas de surmonter. (I4.3.1)

Sur le plan de la gouvernance, les États membres de la CEEAC et de la CEMAC sont nettement moins intégrés que leurs homologues africains en termes de politiques communes, d'échanges, d'interconnexions et d'initiatives transfrontalières. Le PEAC a élaboré et fait adopter par les EM quelques documents fondamentaux pour la constitution du marché régional (Code du marché de l'électricité en 2009, Code d'exploitation en 2012). Il dispose du DSPER, qui a été adopté en 2017 seulement.

L'analyse du fonctionnement du PEAC effectuée par un bureau d'études indique un déficit d'expertise technique au sein des organes opérationnels du PEAC et de ses institutions membres qui constitue un handicap majeur au développement de projets d'interconnexion qui sont, par nature, des ouvrages techniques complexes. À cela s'ajoutent des ressources financières structurellement limitées, constituées des dotations des ministères de l'énergie, des sociétés d'électricité et de la CEEAC dédiées au fonctionnement du PEAC, en général versées irrégulièrement et partiellement.

Les politiques sectorielles des EM commencent lentement à s'harmoniser (mise en place d'un régulateur sectoriel dans 5 pays de la région) à défaut de se coordonner, ce qui ferait peu de sens en l'absence de l'interconnexion régionale. Elles sont cependant très en retrait pour l'ouverture au secteur privé. Le pays le plus dynamique de la région, le Cameroun, n'a lancé qu'en 2016 des études pour la réorganisation du secteur. Les thèmes les plus difficiles et notamment les aspects tarifaires et la libéralisation de la production et de la distribution finale (« accès aux tiers ») ne sont abordés nulle part. La priorité est clairement mise sur les investissements. (I4.3.2)

La situation des entreprises de production, de transport et de distribution de l'électricité sont pratiquement partout intégrées verticalement et publiques. Elles n'ont pas connu d'évolution majeure, que ce soit en termes d'efficacité, de transparence, de recouvrement et d'ouverture au secteur privé. Le Gabon fait exception, sans que la participation du secteur privé n'évite les coupures eut égard à l'environnement réglementaire et les contraintes tarifaires. (I4.3.3)

• **I4.3.1 – Les progrès de l'interconnexion des infrastructures économiques ont facilité le développement d'un marché régional de l'électricité.**

Il n'y a pas eu de progrès de l'interconnexion régionale sur la période. Les rares investissements portent sur l'augmentation de la production d'électricité d'origine hydraulique.

Selon le PER, la CEMAC détient le troisième potentiel hydroélectrique en Afrique. La région présente un potentiel hydroélectrique important qui dépasse les frontières régionales ; la capacité de production est estimée à près de 4800 MW (2004), dont 85 % d'origine hydraulique; mais une capacité théorique de 100 000 MW serait potentiellement disponible. Avec une capacité installée de 1 009 MW, ce potentiel est très faiblement exploité.

L'Afrique centrale est la région où les liaisons électriques transrégionales restent les moins développées du continent. À ce jour, l'absence d'échanges transfrontaliers d'énergie électrique en Afrique centrale constitue la règle. À l'exception des deux cas que sont : la liaison entre Inga (RD Congo) et Brazzaville (Congo), et la liaison entre Ruzizi II (RD Congo) et Bujumbura (Burundi, qui n'est pas membre de la CEEAC) ; aucune autre interconnexion n'existe. Il y a en outre, deux zones d'électrification transfrontalière en moyenne tension entre la RDC, la RCA et l'Angola mais elles n'ont pas une vocation régionale.

L'intensité énergétique et le taux d'électrification de la région restent des plus faibles au monde et en dessous des moyennes africaines. Le taux d'électrification en Afrique centrale ne dépasse pas les 20%. Au niveau de l'espace couvert par le PEAC, la puissance électrique totale installée en 2017 est de 6500 mégawatts (MW), tandis que la puissance totale garantie s'élève à 6350MW dont 4750MW en hydraulique et 1650MW en thermique. La sous-région a un taux de desserte 1,08%, une consommation moyenne d'électricité de 108 kilowatt/habitant contre 740 en Afrique du nord et 1600 en Afrique australe.

L'électrification péri-urbaine est la plupart du temps déficiente, et en dehors du Cameroun et du Gabon, l'électrification est quasi-inexistante en milieu rural.

Le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC-CEEAC) compte quatorze Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP) actuellement mis en œuvre, dont le Développement du site Hydroélectrique d'Inga (RDC) et des interconnexions associées ; l'Interconnexion électrique entre Inga (RDC) et Calabar (Nigeria) avec comme

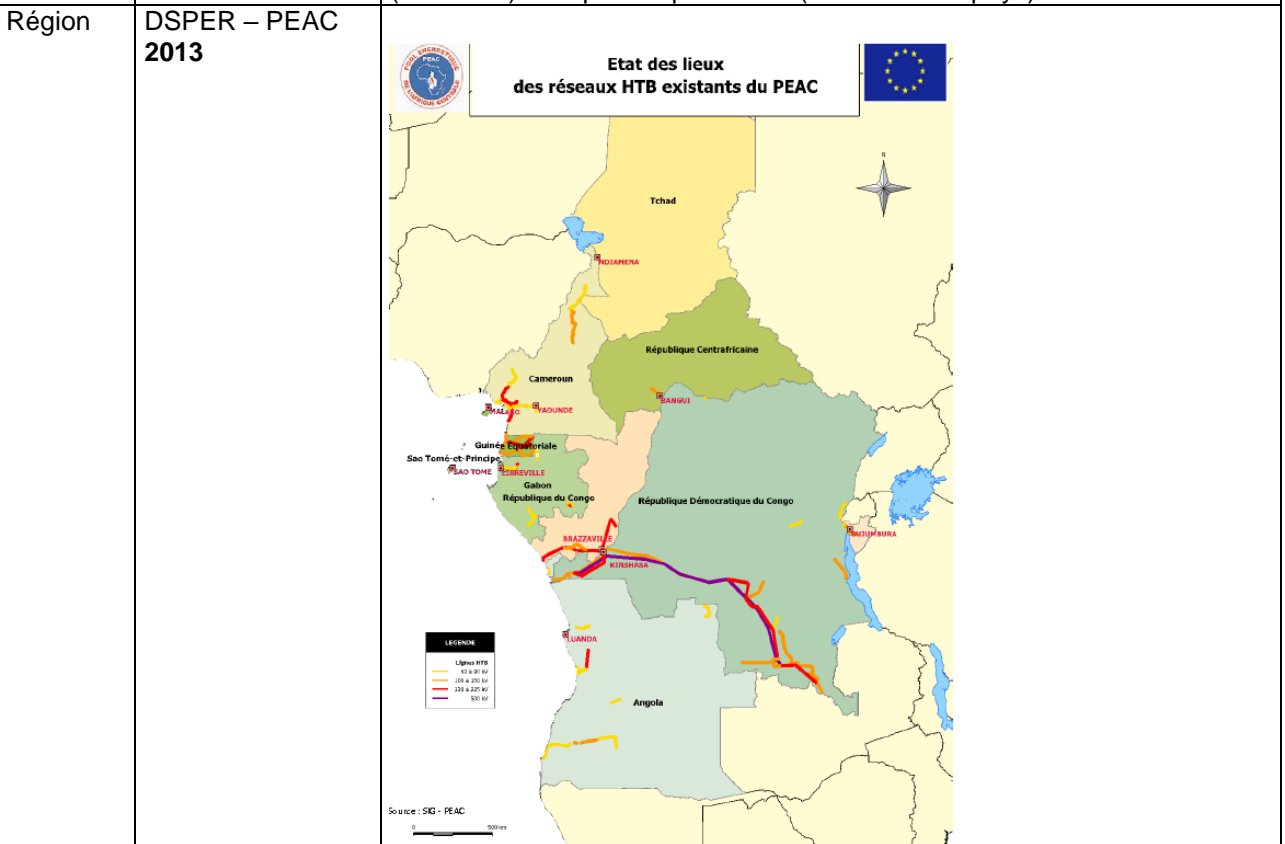


pays concernés RDC, République du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Cameroun, Tchad, RCA, Nigéria. Ces projets ne se sont pas concrétisés pendant la période et n'ont pas sécurisé de financement.

Le marché régional de l'électricité est encore en 2017 une perspective lointaine, faute en priorité d'interconnexion régionale. Le dispositif institutionnel régional s'inspire directement de l'Afrique de l'Ouest et donc du WAPP et du WAPP-ICC. Le PEAC est l'équivalent du WAPP mais avec peu de moyens humains et de ressources financières. Il n'y a pas de régulateur régional, pas plus qu'il n'y a d'organismes en charge de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Seuls 5 pays, sur les 10 membres, disposent par ailleurs d'une agence de régulation électrique et, malgré les efforts réalisés ces dernières années, le système de distribution reste inadéquat, engendrant un besoin important en investissements que la situation financière des opérateurs ne permet pas de surmonter.

Région	Rapport du secrétariat de l'OMC ; 24 juin 2013, p 63	<p>Selon le PER, la CEMAC détient le troisième potentiel hydroélectrique en Afrique. Estimé à 33 GW, ce potentiel serait localisé pour deux-tiers au Cameroun. Avec une capacité installée de 1 009 MW, ce potentiel est très faiblement exploité. L'électrification péri-urbaine est la plupart du temps déficiente, et en dehors du Cameroun et du Gabon, l'électrification est quasi-inexistante en milieu rural. (...)</p> <p>Le Programme économique régional ambitionne de mettre en valeur ce fort potentiel hydroélectrique existant, et d'interconnecter les réseaux électriques des États membres afin de créer un marché régional d'électricité. La puissance électrique installée sera portée à 25 000 MW à l'horizon 2025. Cette énergie devrait provenir essentiellement de source hydroélectrique (70%), et thermique (25%). Ceci permettrait non seulement d'assurer l'autosuffisance de la région, mais d'exporter l'excédent vers le Nigeria et l'Afrique de l'Ouest, via un raccordement au réseau de transport électrique de l'Afrique de l'Ouest (WAPP).</p> <p>4.52. Plus d'une vingtaine de projets de production d'électricité ont été identifiés. La construction de deux centrales à gaz au Cameroun (Kribi et Limbé), d'une au Congo (Pointe Noire), et des barrages hydroélectriques en République centrafricaine (Boali 2 et Boali 3 extension) et au Congo (Imboulou) était prévue pour 2010 (voir Annexes-pays).</p>
--------	--	---



Ibid

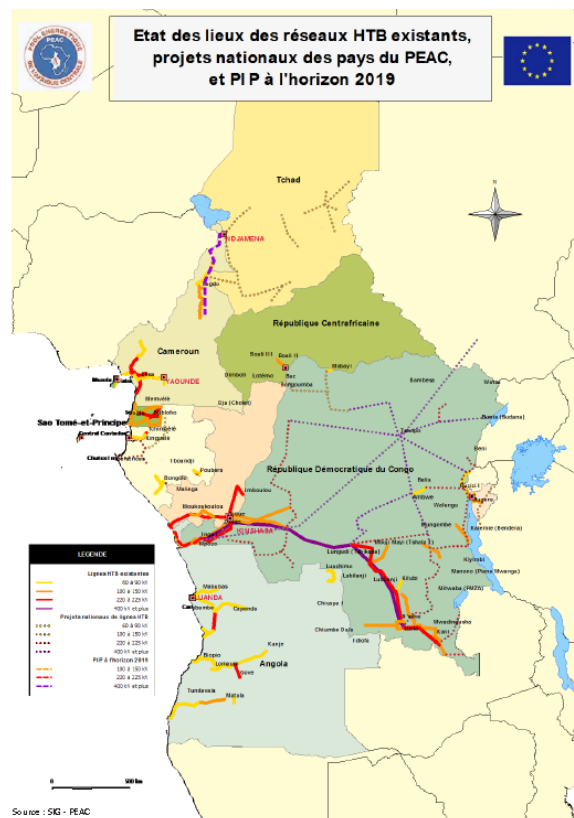
Tableau 5 : État d'avancement des 15 PIP sur la période 2014 – 2019

N°	Intitulé du PIP	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1	Aménagement de Djibloha (Guinée Équatoriale)	Phase d'Exploitation de l'infrastructure	Phase d'Exploitation de l'infrastructure	Phase d'Exploitation de l'infrastructure	Phase d'Exploitation de l'infrastructure	Phase d'Exploitation de l'infrastructure	Phase d'Exploitation de l'infrastructure
2	Développement du site IN GA et Interconnexions associées	Travaux et supervision	Travaux et supervision	Travaux et supervision	Travaux et supervision	Travaux et supervision	Travaux et supervision
3	Interconnexion électrique Irnga - Cabinda - Pointe Noire	Mobilisation des financements (DAO + Travaux + supervision)	Mobilisation des financements (DAO + Travaux + supervision)	Mobilisation des financements (DAO + Travaux + supervision)	Mobilisation des financements (DAO + Travaux + supervision)	Mobilisation des financements (DAO + Travaux + supervision)	Mobilisation des financements (DAO + Travaux + supervision)
4	Interconnexion des réseaux électriques Cameroun - Tchad	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
5	Aménagement hydroélectrique de Dimali & lignes associées RCA - Cameroun	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
6	Interconnexion des réseaux électriques Cameroun (Memve'e) - Gabon - Guinée Eq.	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
7	Interconnexion des réseaux électriques Gabon (Grand Paubara) - Congo	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
8	Centrale hydro de Chollet et lignes associées vers le Congo et le Cameroun	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
9	Alimentation Burundi à partir Est RD Congo - Interconnexion Kolwezi - Bendersa <sup>1)</sup>	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
10	Renforcement Baali - Bangui et Interconnexion Bangui - Zongo - Libenge	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
11	Aménagement hydroélectrique des trois sites de la Lobaye	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
12	Raccordement de la Centrale Thermique Gaz de Soya à Irnga - Cabinda - Pointe Noire	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
13	Interconnexion électrique Irnga (RDC) et Calabar (Nigeria)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
14	Interconnexion Oyem (Gabon) - Mangoma (Guinée Équatoriale)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)	Études de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
15	Étude sur l'interconnexion des réseaux des pays membres de la CEEAC	Études bilatérales	Études bilatérales	Études bilatérales	Études bilatérales	Études bilatérales	Études bilatérales

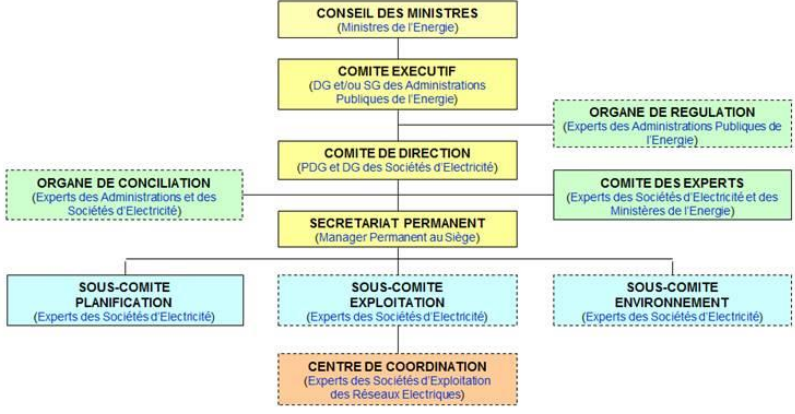
- <sup>1)</sup> Ligne qui vient en complémentarité de la ligne Bendersa - Kalémie, Uvira - Kiliba - Bujumbura
- Inscriptions sur la liste des PIP
  - Signature du protocole Inter-Etats
  - Mobilisation financement études de faisabilité, élaboration du DAO, lancement et adjudication
  - Etudes de faisabilité et APD (techniques, financières et institutionnelles)
  - Validation des études, décision des Etats d'engager la réalisation
  - Mobilisation des financements (DAO + Travaux + supervision)
  - Lancement travaux, adjudication
  - Travaux et supervision
  - Réception et mise en service
  - Phase d'Exploitation de l'infrastructure
  - Condition préalable sine qua non : Signature Accord Inter-Etats
  - Études bilatérales
  - Nouveau projet en attente d'informations et de données de la partie angolaise pour démarrer le processus

Région

Ibid



	Ibid	À ce jour, l'absence d'échanges transfrontaliers d'énergie électrique en Afrique centrale constituent la règle. À l'exception des deux cas que sont : la liaison entre Inga (RD Congo) et Brazzaville (Congo), et la liaison entre Ruzizi II (RD Congo) et Bujumbura (Burundi) ; aucune autre interconnexion n'existe. Leur développement va se faire de manière progressive, avec la mise en exploitation des PIP, à compter de l'année 2020.
Région	FA Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale (PAGIRN), 2016	L'Afrique centrale dépend largement (80 %) de la biomasse traditionnelle pour satisfaire les besoins en énergie des ménages. La région est riche en ressources énergétiques et sept des 11 pays membres de la CEEAC sont exportateurs nets d'énergie (produits pétroliers bruts), ou ont un très bon niveau d'indépendance énergétique. Cependant, l'intensité énergétique et le taux d'électrification de la région restent des plus faibles au monde et en dessous des moyennes africaines. Sur le plan de la gouvernance, les États membres de la CEEAC et de la CEMAC sont nettement moins intégrés que leurs homologues africains en terme de politiques communes, d'échanges, d'interconnexions et d'initiatives transfrontalières. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Livre Blanc, la CEEAC/CEMAC ont prévu de développer un système d'information énergétique (SIE) régional dans le but de disposer d'un tableau de bord performant et d'améliorer les outils de planification.
<p>• <b>14.3.2 – Les politiques sectorielles de l'électricité des États-membres ont été harmonisées et coordonnées.</b></p> <p>Sur le plan de la gouvernance, les États membres de la CEEAC et de la CEMAC sont nettement moins intégrés que leurs homologues africains en termes de politiques communes, d'échanges, d'interconnexions et d'initiatives transfrontalières. Le PEAC a élaboré et fait adopter par les EM quelques documents fondamentaux pour la constitution du marché régional (Code du marché de l'électricité en 2009, Code d'exploitation en 2012). Il dispose du DSPER, qui a été adopté en 2017 seulement. L'analyse du fonctionnement du PEAC effectuée par un bureau d'études indique un déficit d'expertise technique au sein des organes opérationnels du PEAC et de ses institutions membres qui constitue un handicap majeur au développement de projets d'interconnexion qui sont, par nature, des ouvrages techniques complexes. À cela s'ajoutent des ressources financières structurellement limitées, constituées des dotations des ministères de l'énergie, des sociétés d'électricité et de la CEEAC dédiées au fonctionnement du PEAC, en général versées irrégulièrement et partiellement.</p> <p>À ce jour, il apparaît que les politiques sectorielles des EM commencent lentement à s'harmoniser (mise en place d'un régulateur) à défaut de se coordonner, ce qui ferait peu de sens en l'absence de l'interconnexion régionale. Pour une large part, les réformes s'arrêtent à la mise en place d'institutions (comme les régulateurs) sans mettre en application les principes qu'elles sont censés porter. Les thèmes les plus difficiles et notamment les aspects tarifaires et la libéralisation de la production et de la distribution finale (« accès aux tiers ») n'ont pas été abordés. La priorité est clairement mise sur les investissements, avec des ressources régionales et nationales très limitées.</p>		
Région	<a href="http://www.peac-ac.org/">http://www.peac-ac.org/</a>	Le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC), est un organisme spécialisé de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Il est chargé de la mise en oeuvre de la politique énergétique, du suivi des études et de construction des infrastructures communautaires et de l'organisation des échanges de l'énergie électrique et des services connexes dans l'espace CEEAC.

		
Région	<a href="http://www.peac-ac.org/index.php/le-peac/plan-d-action">http://www.peac-ac.org/index.php/le-peac/plan-d-action</a>	<p>(...) plan d'action 2014, basé sur des actions prévues dans le cadre de la nouvelle vision de redynamisation du PEAC a été exécuté. Ce plan se décline en termes d'opérationnalisation de certaines activités nécessaires à l'accomplissement des objectifs assignés au PEAC comme suit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place de la base des données électriques du PEAC ;</li> <li>• L'élaboration du Document Stratégique de Politique Énergétique Régionale du secteur de l'électricité de l'Afrique Centrale (DSPER-PEAC);</li> <li>• L'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser des financements pour l'exécution des projets du PEAC;</li> <li>• La réalisation physique de certains projets PPET-1 dont les études sont achevées ;</li> <li>• L' poursuite des actions nécessaires à la mise en œuvre des projets PIP et PPET inscrits dans le portefeuille du PEAC tant pour les études que pour la réalisation des ouvrages ;</li> <li>• La mise en place d'un modèle de contrat d'échange commercial et tarifaire.</li> </ul> <p>Cet ambitieux programme a été exécuté dans un contexte de rareté des ressources et en fonction des moyens mis à la disposition du PEAC par les sociétés et les États membres ainsi que les partenaires financiers</p>
	<a href="http://www.peac-ac.org/index.php/le-peac/instruments-juridiques-et-techniques">http://www.peac-ac.org/index.php/le-peac/instruments-juridiques-et-techniques</a>	<p>Le Protocole relatif à la coopération en matière d'énergie entre les États de la CEEAC constitue donc la référence en matière d'intégration régionale énergétique. Ce protocole engage les États membres à coopérer dans la mise en valeur des sources d'énergie hydroélectrique, nouvelles et renouvelables. Les États membres doivent tout particulièrement coopérer dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'interconnexion de leurs réseaux électriques nationaux et des échanges transfrontaliers d'énergie ; et</li> <li>- La formation, à tous les niveaux, du personnel des entreprises nationales et/ou communautaires de production, de transport et de distribution d'énergie électrique.</li> </ul> <p>Dans le prolongement de ce protocole, les programmes et les politiques prioritaires en matière énergétique mettent l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement des infrastructures et des services de transport,</li> <li>- La réalisation d'un marché commun intégré,</li> <li>- La valorisation du potentiel énergétique</li> </ul> <p>La mise en œuvre de cette vision passe donc par un renforcement des infrastructures de production, ainsi qu'un essor des échanges transfrontaliers au travers d'un développement des interconnexions. Cette approche régionale intégrée du développement des infrastructures énergétiques va rendre possible la formation d'un grand marché avec des coûts concurrentiel, en lieu et place de l'actuelle coexistence de marchés nationaux de tailles restreintes et le plus souvent inefficaces. La mise en place d'un marché régional de l'électricité est conditionnée par deux faits incontournables, à savoir :</p>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction des infrastructures de production aux fins de satisfaire la demande dans la sous-région ;</li> <li>• La construction des réseaux d'interconnexion entre les Etats par deux</li> </ul> <p>Pour ce faire, le DSPER a défini deux horizons pour atteindre les objectifs fixés :</p> <p><b>Une première phase concernant la période 2016-2020</b> Elle s'étend notamment : sur la réalisation des infrastructures énergétique tant au niveau national que sous régional. Ces ouvrages doivent être identifiés comme projets intégrateurs prioritaires ; La mise en place des organes manquants pour préparer le cadre juridique et règlementaires de la gestion des infrastructures sous régionales (CORREAC, GRT)</p> <p><b>Une seconde phase inhérente à l'horizon 2020-2030</b> La seconde phase (2020 – 2030) de la mise en place du marché régional ou la « situation-cible » à long terme est caractérisée par les axes suivants : La mise en exploitation des infrastructures régionales liées à la totalité des PIP et l'établissement des règles et conditions de leur mutualisation ; la phase de maturité des institutions qui sont désormais toutes créées ; des réglementations nationales qui convergent au plan régional.</p>
Région	DSEPR-PEAC 2013	<p>Le type de marché régional dont il est question repose sur une organisation générale composée de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>un organe suprême au sein duquel les pays sont représentés sur le plan politique. Cet organe fournit l'orientation politique, prend des décisions de haut niveau. Dans le cas du PEAC, il s'agit du Conseil des Ministres ;</li> <li>une institution fonctionnelle qui dans le cas de l'Afrique centrale est le Secrétariat Permanent du PEAC, dont les tâches et les missions ont été précisées ;</li> <li>un organe de régulation indépendant qui, dans le cas présent n'existe pas encore - bien qu'à l'étude - : la CORREAC ;</li> <li>un opérateur de marché indépendant pour assurer l'exploitation du marché et la coordination des échanges. Institution qui dans le cas de l'Afrique centrale n'est pas encore mise en place. Elle va consister en la mise en commun du rôle de supervision de la réalisation des échanges convenus et autorisés par les Gestionnaires de Réseau de Transport (GRT) nationaux ;</li> <li>un Comité exécutif qui, bien que techniquement indépendant ; est comptable de ses obligations et doit rendre compte de certaines questions relatives au budget, au rapport d'activités annuel, etc.) à l'organe suprême des instances du PEAC (le Conseil de ministres de l'énergie).</li> </ol> <p>Au plan institutionnel, la seule institution, parmi celles qui sont requises par le Code du marché régional ; qui existe actuellement est la structure de gouvernance du PEAC, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Conseil des Ministres de l'Énergie, qui est l'instance chargée de la mise en oeuvre du Code du marché de l'électricité de l'Afrique centrale ; et</li> <li>- le SP - PEAC qui est l'organe compétent du Pool énergétique.</li> </ul>
Région	FA Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale (PAGIRN), 2016	<p>L'analyse du fonctionnement du PEAC effectuée par un bureau d'études indique un déficit d'expertise technique au sein des organes opérationnels du PEAC et de ses institutions membres qui constitue un handicap majeur au développement de projets d'interconnexion qui sont, par nature, des ouvrages techniques complexes. À cela s'ajoutent des ressources financières structurellement limitées, constituées des dotations des ministères de l'énergie, des sociétés d'électricité et de la CEEAC dédiées au fonctionnement du PEAC, en général versées irrégulièrement et partiellement</p>
<p><b>• 14.3.3 – Les performances des organismes gestionnaires de la production, du transport et de la distribution de l'électricité ont été durablement améliorées</b></p>		
<p>Il n'a pas été trouvé un document synthétisant la situation des entreprises de production, de transport et de distribution de l'électricité en Afrique centrale. Les entretiens ont fait valoir un immobilisme dans</p>		

<p>pratiquement tous les pays de la région, hormis le Cameroun a mis à l'étude récemment (2016) une réforme sectorielle séparant producteurs, transporteurs et distributeurs. Même dans ce pays, la structure des prix ne permet pas une augmentation significative de la participation du secteur privé.</p> <p>Le Gabon constitue un autre cas où l'électricité a été concédée à un opérateur privé très tôt (1997), avec des augmentations de tarifs, sans apporter d'amélioration convaincantes.</p> <p>Il n'y a donc pas d'évolution majeure des entreprises publiques de la région, que ce soit en termes d'efficacité, de transparence, de recouvrement et de dynamique d'ouverture au secteur privé.</p>		
Région	DSPER – PEAC 2013	<p>Il ressort de ce schéma que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'expertise technique nécessaire à l'accomplissement des missions du PEAC se trouve à l'extérieur du Secrétariat Permanent, au sein des sociétés d'électricité des pays membres ; et surtout,</li> <li>- à l'exception du sous-comité planification, aucun organe ou comité à caractère technique n'est opérationnel pour le moment.</li> </ul> <p>Il en découle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un déficit d'expertise technique au sein des organes opérationnels du PEAC. Cela constitue un handicap majeur pour la contribution et/ou la supervision du développement de projets d'interconnexion qui sont, par nature ; des ouvrages techniques complexes ;</li> <li>- que le Secrétariat Permanent est totalement privé actuellement de l'assise d'expertise technique que les organes techniques, inopérants pour le moment, sont normalement chargés de lui apporter. Le Secrétariat Permanent ne peut donc pas jouer le rôle qui devait être le sien selon le schéma institutionnel théorique. Il faudrait en effet pour cela qu'il supplée l'expertise technique, pour garder sa position de consolidation des contributions des organes techniques et d'interface avec les organes décisionnaires (Comité de Direction, Comité Exécutif, Conseil des Ministres).</li> </ul> <p>Du fait de l'absence des organes et comités à caractère technique, le Secrétariat Permanent apparaît encore plus comme le centre du schéma fonctionnel du PEAC.</p>
	Ibid	<p>Influence politique limitée pour accélérer la ratification des protocoles Inter États en matière de mutualisation des infrastructures de production et de développement des interconnexions électriques.</p> <p>Les obstacles réglementaires, juridiques et tarifaires font qu'il n'y a actuellement que des projets publics. Il n'y a pour le moment aucun projet en PPP, et encore moins sur fonds privés.</p> <p>De tous les pools énergétiques africains, l'Afrique centrale est la région qui a le moins d'interconnexions (3) à ce jour, même si une quinzaine sont actuellement en projet.</p> <p>Besoin d'harmonisation de la législation et de sa mise en oeuvre dans le secteur.</p> <p>Besoin d'amélioration dans les accords législatifs/contractuels entre les pays (ex.: équilibre offre/demande).</p> <p>Différences dans les approches de Régulation entre les pays.</p> <p>Accords d'interconnexion en préparation.</p> <p>La majorité des pays membres n'autorise pas l'accès des Tiers aux réseaux.</p>
Région	Ibid	<p>L'organisation industrielle des marchés de l'électricité dans les États membres du PEAC présente essentiellement des entreprises nationales verticalement intégrées, même si dans la majeure partie des pays, coexiste la production propre de l'entreprise nationale et des producteurs indépendants d'électricité.</p> <p>Un marché régional de l'électricité ne nécessite pas une organisation industrielle spécifique pour parvenir à être efficace. Néanmoins, Il est essentiel qu'un certain nombre d'accords sont nécessaires pour assurer des échanges transfrontaliers, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>nn un libre accès à la capacité de réserve sur les systèmes de transport ;</li> <li>nn un accord sur la méthode de règlement des services de transit ;</li> <li>nn un accord sur les actifs/ouvrages qui constituent le réseau régional et les modalités de paiement pour l'utilisation de ces actifs/ouvrages (tarif de transport).</li> </ul> <p>Il n'existe à l'heure actuelle que trois (3) arrangements contractuels en Afrique centrale pour des échanges transfrontaliers. Ces échanges sont</p>

		effectués sur la base de contrats bilatéraux, et il n'existe pas de règle spécifique pour les échanges régionaux. Cet aspect devra nécessairement être couvert, à travers l'élaboration de « Règles du Marché Régional » pour les échanges dans la région Afrique centrale. Ces règles seront complétées par une tarification régionale du transport d'énergie.
Région	FA Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale (PAGIRN), 2016	Le Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC) est l'agence spécialisée de la CEEAC chargée de la mise en oeuvre de la politique énergétique, du suivi des études, de la construction des infrastructures communautaires et de l'organisation des échanges de l'énergie électrique et des services connexes dans l'espace CEEAC. Le PEAC a été appuyé par l'UE à travers des missions d'assistance technique de long et court terme de 2009 à 2015. Grâce à ces appuis, le PEAC a pu établir son « document stratégique de politique énergétique régionale » ainsi que la liste des projets intégrateurs prioritaires et d'électrification transfrontalière dont certaines études de faisabilité ont été présentées aux bailleurs de fonds lors d'une table ronde, organisée par la CEEAC, qui s'est tenue à Bruxelles le 17 juin 2016.
Gabon		<p><a href="https://www.agenceecofin.com/services-publics/0903-45564-gabon-le-ministere-de-l-eau-et-de-l-energie-deroule-son-bilan-de-20-annees-de-concession-a-veolia">https://www.agenceecofin.com/services-publics/0903-45564-gabon-le-ministere-de-l-eau-et-de-l-energie-deroule-son-bilan-de-20-annees-de-concession-a-veolia</a></p> <p>Il faut rappeler en effet, que le 13 juin 1997, l'État gabonais a confié la gestion du service public de production, de transport et de distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique, à la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG)-VEOLIA, sur la base d'une Convention de Concession, pour une durée de 20 ans. (...)</p> <p>De ce bilan il ressort, pour l'essentiel, que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tarifs ont augmenté de + 75,23% pour l'électricité et + 48,2% pour l'eau en 19 ans, ce qui n'est pas le niveau le plus bas possible, malgré une baisse de 17,25% au moment de la mise en concession ;</li> <li>• L'autofinancement n'a pas été assuré sur la période et l'équilibre financier des services concédés n'a été possible que grâce à des concours financiers de l'État, notamment la hausse tarifaire exceptionnelle accordée en 2009 ;</li> <li>• Le taux de desserte des usagers en eau potable et en énergie électrique a augmenté dans les centres urbains. Cependant, la progression a été faible pour les centres isolés, avec seulement 12 et 8 localités respectivement desservies en Électricité et en Eau. L'engagement de la SEEG était de desservir 30 en Eau et 21 en Électricité. En outre, plus de 90% de ces centres ont été financés directement par l'État.</li> <li>• Le Concessionnaire n'a pas développé et maîtrisé les réseaux urbains de distribution d'eau et d'électricité et n'a pas pu réaliser l'objectif relatif à la qualité technique des services concédés et leur bonne gestion administrative et commerciale.</li> </ul> <p>D'une manière générale on note que les engagements pris par le concessionnaire n'ont pas été tenus.</p>
<p><b>• CJ4.4 – La coopération régionale de l'UE a contribué à rendre la production, le transport et la distribution de l'électricité plus fiable et abordable</b></p> <p>La coopération régionale de l'UE n'a pas contribué à rendre la production, le transport et la distribution de l'électricité plus fiable et abordable sur la période sous revue. Elle a contribué à poser les bases juridiques du fonctionnement régional, sans trouver un relais significatif auprès des EM.</p> <p>L'élaboration du DSPER-PEAC a été financée par l'UE (sur PIR), au même titre que l'AT mise à disposition du PEAC (sur la Facilité Energie). Le DSPER a permis d'aligner les projets prioritaires pour l'interconnexion électrique sur les plans continentaux validés par l'UA.</p> <p>Le blending s'est avéré moins inopérant dans le secteur de l'énergie que dans celui des transports, du fait de possibilités de rentabilité financières plus directes. L'UE a validé et contractualisé deux projets, un de</p>		

production (Ruzizi IV) et un de transport (Dorsale RCA). Aucun des deux ne sera opérationnel avant plusieurs années. (I4.4.1) Il n'y a pas eu d'effet sur l'accès à l'électricité pendant la période sous revue.

La stratégie de l'UE a été de développer en parallèle le cadre réglementaire et programmatique régional au travers d'une AT mise à disposition du PEAC et de missions ponctuelles de la TAF. Les résultats sont encore modestes tant au niveau de la construction du dispositif régional (pas de régulateur et un PEAC en déficit d'expertise technique), qu'au niveau de la transposition de la politique régionale au niveau national. L'absence de soutien au niveau des PIN se fait sentir, ainsi que l'absence de dialogue de politique déterminé. La BAD est le chef de file pour le secteur au niveau régional et à un profil de négociation beaucoup plus plat que celui de l'UE. (I4.4.2)

L'appui en AT au PEAC est une contribution importante même si les résultats ont été modestes pour la création du marché régional du fait du manque de moyens matériels et de ressources humaines au niveau du SP/PEAC. Le marché régional est encore à peine embryonnaire mais l'UE poursuit une démarche rationnelle de construction et d'impulsion. La lenteur de la mise en place des investissements sur blending pour l'interconnexion distend les acquis règlementaires des avancées espérées de l'interconnexion physique. (I4.4.3)

L'UE n'a pas eu d'activité visant l'amélioration de la gestion des entreprises gestionnaires de la production et de distribution de l'électricité et le PEAC est encore notoirement faible techniquement et ne dispose pas des infrastructures constitutives d'un marché régional de l'électricité. (I4.4.4)

Il n'a pas été identifié d'activités de l'UE dans le domaine de l'efficacité énergétique ni dans les énergies renouvelables. Il n'y a d'ailleurs pas d'institution régionale porteuse de ces initiatives.

Il n'y a pas encore de projets ElectriFI (projets hors réseau) en Afrique centrale hormis le financement d'une mission de due diligence au Rwanda pour le projet IPP-Hydro. (I4.4.5)

• **I4.4.1 – La coopération régionale de l'UE a contribué à l'alignement des projets d'interconnexion avec les priorités continentales et régionales.**

L'élaboration du DSPER-PEAC a été financée par l'UE sur PIR, au même titre que l'AT mise à disposition du PEAC (sur la Facilité Energie). Le DSPER a permis d'aligner les projets prioritaires pour l'interconnexion électrique sur les plans continentaux validés par l'UA.

Le blending s'est avéré moins inopérant dans le secteur de l'énergie que dans celui des transports, du fait de possibilités de rentabilité financières plus directes que d'hypothétiques péages ou remboursement des EM. L'UE a validé et contractualisé deux projets, un de production (Ruzizi IV) et un de transport (Dorsale RCA). Aucun des deux ne sera opérationnel avant plusieurs années.

AITF SE4All  
enveloppe:  
Distribution by  
«RIP regions»  
**2015**

**Central Africa**

Total resources taken out of RIPs (EURm) : 33M€  
Distribution of the AITF SE4ALL envelope per RIP (excl. 4% AdminFee):  
26.1 M€

Approved Grant amount + LF remuneration: 0.6 M€ (2.3%)

Amount disbursed per region: 0

AITF SE4ALL pipeline

The grant support proposed for potential SE4ALL projects in the AITF pipeline is classified by estimated maturity:

“Provisional approval” projects with provisional approval from the ExCom

“advanced” moment of approval is forecasted before 12 months from now

“less advanced” moment of approval is forecasted between 12 - 18 months from now

“emerging” moment of approval is forecasted after 18 months from now

The below figures suggest a ready SE4ALL pipeline for all regions:

<i>EUR million</i>	Provisional approval	Advanced	Less advanced	Emerging	Total
ESA-IQ	8.6	140.5	17.4	15.2	181.7
Western Africa	22.2	61.1	27.9	-	111.2
Central Africa	5.1	27.4	2.4	60.3	95.2
SADC	-	31.1	2.4	6.3	39.8
Total	<b>35.9</b>	<b>260.2</b>	<b>50.1</b>	<b>35.9</b>	<b>427.9</b>

Clean Cooking Programme for Africa (all)

Starsol - 40MW RE Project (Tchad)

Ruzizi III Associated transmission lines (RDC)

Ruzizi III Hydropower Plant (RDC)



<p>• <b>14.4.2 – La coopération de l'UE a contribué au renforcement de l'harmonisation des politiques et stratégies énergétiques des États-membres.</b></p>		
<p>La stratégie de l'UE a été de développer le cadre réglementaire et programmatique régional au travers d'une AT mise à disposition du PEAC. L'objectif affiché de l'appui de l'UE via la TAF est la mise en place d'un environnement porteur pour la participation du secteur privé dans le secteur. Cet objectif a peu trouvé à se matérialiser en Afrique centrale : Le rapport d'activité 2017 de la TAF fait état de résultats en Afrique de l'Ouest mais les missions en Afrique centrale ont concerné le Cameroun (énergies renouvelables), la RDC (électrification rurale), et la RCA (révision de la politique, sans suite donnée par le gouvernement). L'appui au PEAC a abouti en 2017 à la soumission d'une fiche action au QSG pour définir les modalités d'appui au PEAC pour la mise en œuvre de la politique régionale.</p>		
<p>Les résultats des actions de l'UE sont encore modestes tant au niveau de la construction du dispositif régional (pas de régulateur et un PEAC en déficit d'expertise technique), qu'au niveau de la transposition de la politique régionale au niveau national (activité future). L'absence de soutien au niveau des PIN se fait sentir, ainsi que l'absence de dialogue de politique déterminé. La BAD est le chef de file pour le secteur au niveau régional et a un profil de négociation moins énergique que celui de l'UE.</p>		
Région	ROM COB 2009	<p>Synopsis</p> <p>COB : Assistance Technique et Renforcement des Compétences du Pool Énergétique de l'Afrique Centrale</p> <p>Cette Mission d'assistance technique (MAT) est un appui institutionnel au PEAC à travers son SP/PEAC. (...) Elle couvre trois domaines d'intérêt distincts, mais organiquement liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Gestion d'un marché commun de l'électricité entre les pays concernés ;</li> <li>ii) Régulation du marché de l'électricité ; et</li> <li>iii) Electrification transfrontalière.</li> </ul> <p>La MAT est financée par l'UE à travers le Guichet "Facilité Énergie". Les trois objectifs spécifiques sont de renforcer les capacités du groupe cible dans les trois domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) l'exploitation des réseaux interconnectés à haute tension ;</li> <li>ii) la régulation des systèmes électriques et</li> <li>iii) l'électrification transfrontalière à moyenne tension.</li> </ul> <p>Les actions prévues sont des études, des formations, des conseils et l'animation de réseaux d'acteurs sectoriels (énergie). Au terme du projet, une partie des experts (2 experts locaux) devraient être repris dans la structure du SP/PEAC pour la poursuite de l'action.</p>
Région	Ibid	<p>Rapport ROM</p> <p>Les résultats planifiés sont globalement réalisés à 80 % pour un niveau d'exécution financière d'environ 76 % du budget. C'est la validation politique de certains résultats (notamment cadres juridiques régissant les échanges d'électricité) qui reste à faire, mais cette validation dépend des instances politiques du PEAC (il faut un engagement politique fort).(...)</p> <p>Le projet a contribué à la réalisation des préalables à l'intégration des marchés de l'électricité des pays de l'Afrique Centrale, ce qui ouvre la voie à l'amélioration de l'accès des populations à l'électricité qui aura un impact réel en termes d'amélioration du cadre de vie et d'accroissement d'opportunités de création et/ou de développement d'entreprises génératrices d'emplois et de revenus, toutes choses qui contribueraient à la réduction de la pauvreté et au développement économique régional.</p> <p>L'instabilité politique dans les pays et dans la sous-région, et ses conséquences prévisibles sur le dysfonctionnement des institutions étatiques et régionales, constituent les principaux facteurs externes pouvant compromettre l'impact direct du projet.</p>
Région	Technical Assistance Facility for the Sustainable Energy for All Initiative (SE4ALL) West and Central Africa Seventh Progress Report	<p>Enabling environment for private sector intervention was and still is a central objective for DEVCO as the support from public institutions interventions to energy projects has not been perceived as insufficient to improve access to energy. The private sector does not have the right investment climate in the Central and Western Africa. Institutional, legal and regulatory frameworks need to be reformed at various levels in certain countries as a prerequisite for the improvement of the enabling environment. Continued dialogue with private sector stakeholders is required, and TAF experience and understanding of the African context is important in this regard.</p>

	01/01/2017 - 30/06/2017	
<p>• <b>I4.4.3 – La coopération de l'UE a contribué au développement d'un marché régional de l'électricité et des capacités de production et de transport de l'électricité.</b></p>		
<p>L'appui en AT au PEAC est une contribution importante même si les résultats ont été modestes pour la création du marché régional du fait du manque de moyens matériels et de ressources humaines au niveau du SP/PEAC.</p> <p>Le marché régional est encore à peine embryonnaire mais l'UE poursuit une démarche rationnelle de construction et d'impulsion. La lenteur de la mise en place des investissements sur blending pour l'interconnexion et leur blocage depuis 2-3 ans distend les acquis réglementaires des avancées espérées de l'interconnexion physique.</p> <p>Les opérations d'interconnexion qui seront lancées en 2018 et 2019 sont encore entre 2 pays, et principalement Tchad et Cameroun.</p>		
Région	Technical Assistance Facility for the Sustainable Energy for All Initiative (SE4ALL) West and Central Africa Seventh Progress Report 01/01/2017 - 30/06/2017	<p><b>PEAC</b></p> <p>Two EU Technical Assistance missions have been provided to PEAC from 2009 to 2016. In order to formulate the EU support to the energy sector under the PIR 11th EDF Central Africa, and more specifically to the PEAC (Central African Power Pool), a TAF mission to the Permanent Secretariat of PEAC and the EUD in Brazzaville, Republic of Congo, was planned and took place from 24 to 28 April 2017. This mission was led by the KE accompanied by a NKE, specialist of Energy Information Systems (EIS). The objective of this mission is to adequately define the actions needed to support the PEAC for the implementation of the regional White Paper and the DSPER (Regional Energy Policy Strategy Paper), and more specifically the development of interconnection infrastructures, the establishment of a regional energy market, the strengthening of technical capacities at national and regional levels, the financial empowerment of PEAC, and the development of national and regional energy information systems.</p> <p>Two reports have been submitted to the EUD (Brazzaville) and DEVCO C6 presenting guidelines for providing effective support to the PEAC. One Project Fiche for PEAC was also elaborated and submitted for a presentation to the QSG in July 2017.</p>
<p>• <b>I4.4.4 – La coopération de l'UE a contribué à l'amélioration de la gestion des entreprises gestionnaires de la production et de distribution de l'électricité</b></p>		
<p>L'UE n'a pas eu d'activité visant l'amélioration de la gestion des entreprises gestionnaires de la production et de distribution de l'électricité. Il est difficile de motiver les gouvernements pour des réformes internes difficiles si les gains attendus de l'interconnexion régionale (amélioration des quantités et de la qualité de l'électricité, baisse des coûts) ne sont pas prévisibles à court terme.</p>		
<p>• <b>I4.4.5 – La coopération de l'UE a contribué à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'augmentation de l'utilisation d'hydroélectricité.</b></p>		
<p>Il n'a pas été identifié à ce stade d'activités de l'UE dans le domaine de l'efficacité énergétique. Il n'y a pas encore de projets Electrifi en Afrique centrale hormis le financement d'une mission de due diligence au Rwanda pour le projet IPP-Hydro. L'initiative de financement de l'électrification Electrifi est une facilité financière flexible financée par la Commission européenne et gérée par l'Association des institutions européennes de financement du développement (EDFI). Elle a été lancée en 2016.</p> <p>Electrifi vise à soutenir les investissements qui augmentent et / ou améliorent l'accès à des services énergétiques modernes, abordables et durables. Les projets doivent aboutir à des connexions nouvelles et améliorées pour les populations vivant principalement dans les zones rurales et mal desservies, ainsi que dans les zones souffrant d'une alimentation électrique peu fiable dans les pays en développement.</p> <p>Grâce à ses investissements, Electrifi favorise l'adoption de l'énergie renouvelable, en mettant l'accent sur les solutions énergétiques décentralisées. Au regard des critères de sélection des projets, il est cependant difficile que l'Afrique centrale dispose de beaucoup d'opportunités.</p> <p>Le premier projet d'augmentation de la production d'hydroélectricité vient d'être approuvé et contractualisé (Ruzzizi IV) par l'AFIF. L'hydroélectricité est la principale source de production de l'énergie dans la région.</p>		
Région	Electrifi	<a href="http://electrifi.eu/where-we-work/discover-our-projects/">http://electrifi.eu/where-we-work/discover-our-projects/</a>
	Ibid	<p><b>INVESTMENT CRITERIA</b></p> <p>Electrifi provides financial support primarily through risk capital. Electrifi encourages the adoption of renewable energy, with a particular emphasis on decentralised energy solutions by providing interim financing</p>

		<p>solutions to help projects overcome obstacles or otherwise reach a sufficiently mature stage that could attract private financiers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ElectriFI does not compete with other financiers but seeks collaboration and additionality to other funders.</li> <li>• ElectriFI financing leads to increased end-user access to reliable sustainable energy.</li> <li>• ElectriFI invests in companies with positive financial outlook.</li> </ul> <p>ElectriFI supplies either <i>development finance, debt, quasi-equity, equity and guarantees</i>. The maximum amount of any financing solution is EUR 10 million (or local currency equivalent). ElectriFI is flexible in structuring its financing instruments and repayments, in order to match expected cash flows of the project.</p> <p>ElectriFI does not provide grant funding, concessional loans or other low-cost capital.</p>
<p><b>• CJ4.5 – Le recours aux programmes régionaux et au blending a compensé le retrait de l’UE du financement des infrastructures sur les programmes bilatéraux</b></p>		
<p>Sur la période, il n’y a eu pratiquement pas eu de contribution significative de l’UE à l’aménagement des infrastructures économiques régionales. L’exception est une contribution du PACIE de 5 M€ à un projet de 50 km de route financé sur PIN, mis en place pour financer un avenant en utilisant des ressources qui n’arrivait pas à être engagées.</p> <p>Le blending a été lent à se mettre en place en Afrique centrale mais les projets sur financement 11<sup>ème</sup> FED commencent à être mis en exécution, principalement dans le domaine du transport de l’électricité. L’intégralité des ressources mises à disposition de l’AFIF par le PIR Afrique centrale est affectée à des projets bien identifiés même si 19% des 135 M€ n’a pas encore passé l’étape du QSG.</p> <p>Les fonds PANAF sont également utilisés pour la partie don des opérations de blending de l’AFIF. Le montant mobilisé à ce jour est de 25 M€ pour un projet de facilitation des transports entre le Cameroun et le Nigéria, avec en prévision un autre projet de 28 M€ de route entre le Niger et le Tchad. (I4.5.1)</p> <p>Les interventions sur la gouvernance du secteur du transport ont été financées sur les PIN (Cameroun, RDC, etc.) 9 et (un peu) 10<sup>ème</sup> FED. La coopération régionale n’a pas pris le relai pendant la période, comme attendu. Les acquis des phases précédentes sont a priori en train de se perdre, et donc le réseau routier régional (90% des transports de marchandises) de se dégrader. Dans le dispositif actuel et futur (Plan Extérieur d’Investissement) de la coopération de l’UE, le PAGIRN approuvé en 2016, va se positionner sur la gouvernance sectorielle mais avec des moyens limités. (I4.5.2)</p> <p>Les moyens engagés dans le développement du marché régional de l’électricité ont été extrêmement modestes pendant la période (mission AT auprès du PEAC, étude DSPER). Ils augmentent considérablement en 2017 avec l’approbation de deux opérations de blending pour un montant total de 24,6 M€ (dont 8 M€ d’études pour Ruzizi IV). Des opérations sur ElectriFI sont a priori à venir pour augmenter la contribution de l’UE au SE4ALL. (I4.5.3)</p>		
Région	Seminaire de programmation - Reunion interne preparatoire UE 2013	<p>L’Union europeenne a soutenu dans le passe et continuera a soutenir sous le 11 e FED le developpement des infrastructures en Afrique centrale. Mais les decisions strategiques prises dans le cadre de l’agenda pour le changement ont reorienté le choix de secteurs de concentration du 11 e FED au niveau national vers d’ autres secteurs. C’ est ainsi que seuls la RDC (secteur transport, 150M€) et le Burundi (secteur energie, 105 M€) ont retenu les infrastructures comme secteur de concentration.</p> <p>Il revient donc aux fonds regionaux de continuer l’appui a ces secteurs avec des approches qui tiennent compte des strategies et priorites continentales et regionales. Le PIR Afrique Centrale 11 e FED d’un montant de 350 M€ consacra presque la moitie de son budget (155 M€, 45%) a l’amelioration du fonctionnement et l’interconnexion des reseaux d’infrastructures economiques regionales.</p> <p>Recours au blending</p> <p>Nouvelle est l’approche de recourir de fac;on systematique au mixage pret /dons (blending) pour la mobilisation de prets en faveur de projets dans les domaines des infrastructures et du secteur prive. Les mecanismes du blending existants (les facilites d’investissement et l’AITF (African Infrastructure Trust /Fonds Fiduciare pour les Infrastructures) sont en cours de revision dans le but d’ameliorer leur fonctionnement.</p> <p>Le nouveau mecanisme de blending permettra une implication plus forte des pays beneficiaires, des organisations regionales et de nos Delegations dans le choix des projets a preparer et a financer afin de</p>

		s'assurer que ces projets repondent aux priorites des regions et aux objectifs de developpement convenus. 11 s'agit donc d'un recadrage du dispositif dans lequel les institutions financieres continueront de jouer un role cle mais ou les instances de decisions seront mieux outillees pour assurer que les projets pour lesquels des appuis sont demandes contribuent aux objectifs de developpement qui ont ete fixes en partenariat avec les organisations regionales et les pays.
Région	FA Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale (PAGIRN), 2016	Dans le cadre du PIR 11e FED, le soutien à la construction d'un réseau régional performant d'infrastructures de transport se poursuit donc, en adoptant le choix stratégique de mixer les fonds européens réservés à cet effet avec les financements des partenaires financiers qui ont fait également le choix d'intervenir dans ce secteur. En matière de gouvernance, il s'agit donc d'accompagner les institutions régionales et les pays d'Afrique centrale qui assureront la maîtrise d'ouvrage de ces projets de grande ampleur tant pour les infrastructures de transport que d'énergie et de TIC. Le renforcement des capacités des ressources humaines du Secrétariat permanent PEAC, des sociétés d'électricité et des ministères en charge de l'énergie a été identifié comme prioritaire pour mener à bien la réalisation des Projets d'interconnexion prioritaires (PIP) les plus avancés, l'autonomisation financière du PEAC et le développement du système d'information énergétique du PEAC.
Régional	Atelier regional de sensibilisation des experts regionaux et nationaux au blending, 2016	La session a permis a travers la présentation l'initiative ElectriFI que met en place l'UE, d'illustrer la manière dont le Blending peut être mis en œuvre dans le secteur de l'Energie. Cette nouvelle initiative est dédiée au développement du secteur énergétique rural. Son objectif est de promouvoir l'accès des plus pauvres a l'électricité, et d'intéresser le secteur privé, en liaison avec les collectivités décentralisées. Cet intéressement du secteur prive devrait se faire a travers le Blending.
<p><b>• I4.5.1 – Évolution des engagements et des déboursments dans l'aménagement des infrastructures, tous instruments et modalités confondus</b></p> <p>Sur la période, il n'y a eu pratiquement aucune contribution de l'UE dans l'aménagement des infrastructures économiques régionales. L'exception dans le secteur des transports est une contribution du PACIE de 5 M€ à un projet de 50 km de route financé sur PIN, mis en place pour financer un avenant en utilisant des ressources qui n'arrivait pas à être engagées. Il participe à l'amélioration de la liaisons régionale Cameroun - Tchad et est en cours de réalisation. Les financements AFIF ont été lents à se mettre en place et ne contribueront au développement des infrastructures régionales qu'à partir de 2019. Les fonds PANAF sont également utilisés pour la partie don des opérations de blending de l'AFIF. Le montant mobilisé à ce jour est de 25 M€ pour un projet de facilitation des transports entre le Cameroun et le Nigéria, avec en prévision un autre projet de 28 M€ de route entre le Niger et le Tchad.</p>		
Région	AFIF Launch event in Central Africa, 2016	Some conclusions: - blending needs to gain ownership from the side of the partner countries but Central Africa remains a difficult region to work in; - difficult economic and political situation in Central Africa but blending could contribute to improvements; - debt sustainability levels of the relevant countries need to be observed very closely; - the regional organisations need to reinforce their dialogue with partner countries on blending projects;  COPEL: Conclusions: review of pipeline, priorities and choice of sectors to be implemented via blending
Cameroun	DUE, Yaoundé, 2018	Le PIR a été utilisé pour payer une compensation de 5 M€ suite à une réclamation de l'entreprise qui réalisait un tronçon de l'axe Douala-Tchad. Le PIR disposait de montants importants non engagés. Il a été cependant difficile de mobiliser ces ressources.
<p><b>• I4.5.2 – Évolution des moyens engagés dans la gouvernance du secteur des transports, tous instruments et modalités confondus</b></p> <p>Les interventions sur la gouvernance du secteur du transport ont été financées sur les PIN (Cameroun, RDC, etc.) 9 et (un peu) 10<sup>ème</sup> FED. La coopération régionale n'a pas pris le relais : le périmètre du PACIE a été limité et les activités permises par le partenariat avec la CEMAC se sont limitées aux études sur</p>		



l'aménagement du territoire et le plan directeur des infrastructures. L'AT mise en place auprès de la CEMAC n'a pas été appropriée et s'est retrouvée isolée, sans possibilité de faire avancer ses missions : mise en place d'un observatoire des pratiques anormales, d'un comité de gestion du corridor, et d'une politique régionale de sécurité routière. Ces projets ont été reportés sur le 11<sup>ème</sup> FED. L'observatoire des pratiques commence à être mis en œuvre.

Les acquis des phases précédentes sur l'entretien routier et la lutte contre la surcharge sont en train de se perdre, et donc le réseau routier se dégrade. La CEMAC n'a pas relayé les bonnes pratiques de gestion et de financement des routes et de lutte contre la surcharge. Elle s'est imposée comme un facteur de blocage, sur des bases personnelles (compétence et opinions du point focal), sans que l'institution réagisse.

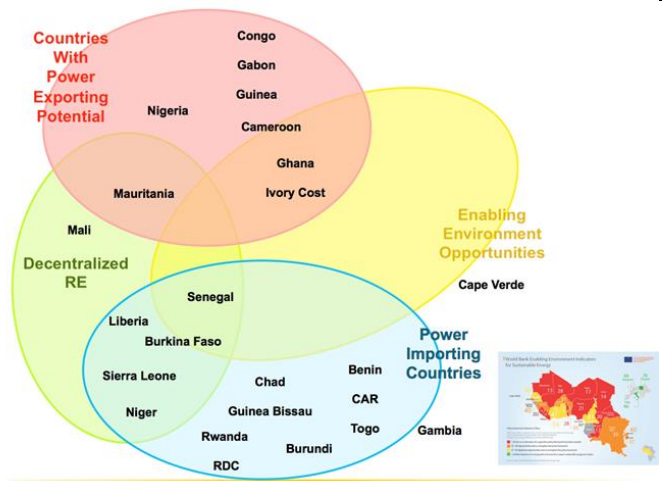
Il était attendu des opérations de blending de délivrer en parallèle aux investissements des assistances techniques d'accompagnement, associées à des conditionnalités sur le politique sectorielle et sa mise en œuvre. Dans la mesure où les opérations n'ont pas été lancées, le dialogue politique et l'assistance pour l'accompagner n'a pas vu le jour. Cette rupture pendant plus de 5 ans du dialogue de politique commence à se faire sentir avec des tendances au retour en arrière, même dans un pays dynamique jusqu'à là sur le front de la réforme comme le Cameroun. Dans les pays en retrait (RCA, RDC), la pression pour une remise en cause des situations de rente dans l'entretien routier et de la surcharge généralisée s'est relâchée.

Dans le dispositif actuel et futur (Plan Extérieur d'Investissement) de la coopération de l'UE, le PAGIRN approuvé en 2016, va se positionner sur la gouvernance sectorielle mais avec des moyens limités.

Région	FA Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale (PAGIRN), 2016	<p>Les enseignements tirés sont notamment la nécessité de promouvoir d'avantage l'appropriation des acteurs tant nationaux que régionaux et de renforcer les structures et initiatives dans la mise en oeuvre effective de la régulation. L'assistance technique court-terme ne suffit pas toujours. Il est utile d'inclure une proportion d'assistance long-terme.</p> <p>La région arrive difficilement à mobiliser les investissements malgré des besoins importants. Il est dès lors utile d'appuyer les instances régionales et locales dans la planification et la promotion des projets régionaux d'investissement auprès des bailleurs de fonds.</p> <p>Les textes et dispositifs régulateurs existants sont trop peu nombreux au plan régional et peu coordonnés entre États. L'effort régional doit mieux s'articuler avec les caractéristiques nationales. Enfin, il y a un déficit de transparence et d'information des populations, qui peut alimenter les tensions politiques.</p>
Région	Ibid	<p>Les <b>objectifs spécifiques</b> du PAGIRN sont : (1) la gouvernance renforcée des infrastructures de transport; (2) la gouvernance renforcée des infrastructures d'énergie; (3) la gouvernance renforcée des infrastructures de technologies d'information et de communication; (4) la coordination et la maîtrise d'ouvrage renforcées des projets régionaux d'infrastructures en blending.</p> <p>Les résultats attendus sont les suivants:</p> <p><b>Composante 1: la gouvernance des infrastructures de transport est renforcée.</b></p> <p>R1 – La gestion des corridors routiers est pérennisée et les dispositifs de contrôle des charges sont harmonisés.</p> <p>R2 – Les pratiques anormales le long des corridors routiers sont clairement identifiées et localisées.</p> <p>R3 – La réglementation, la facilitation, la sécurisation et la durabilité du transport fluvial en zone CICOS sont améliorées. République démocratique du Congo</p> <p>R4 – La sécurité routière est renforcée et le nombre d'accidents et la mortalité sont diminués sur les corridors régionaux.</p> <p>R5 – La sécurité aérienne renforcée. La sécurité aérienne est de niveau international dans la région. L'Agence régionale de la sécurité aérienne (ARSA-AC) est opérationnelle et les cadres de l'Afrique centrale en sécurité aérienne sont formés. Les compagnies aériennes sont reconnues internationalement.</p> <p><b>Composante 2 : la gouvernance des infrastructures d'énergie est renforcée.</b></p> <p>R6 – L'amélioration de la gestion hydrologique et opérationnelle du lac Kivu et de la rivière Ruzizi.</p>

		R7 – La mise en œuvre avancée du Livre blanc de la CEEAC et du Document stratégique de politique énergétique régionale (DSPER) et l'établissement avancé d'un marché régional de l'électricité. <b>Composante 3 : la gouvernance des infrastructures de technologies d'information et de communication est renforcée.</b>
Cameroun	BAD Yaoundé, 2018	Les montants mobilisés par le Fond routier sont insuffisants et le Ministère recrée des régies d'entretien routier.
Cameroun	Banque Mondiale, Yaoundé, 2018	La Banque soutient depuis quelques mois des initiatives pour renforcer le Fonds routier pour réduire les insuffisances de ressources pour l'entretien routier.
Région	DUE Yaoundé, 2018	La mission d'assistance technique mise en place auprès de la CEMAC a souffert du changement de responsable à ce niveau en 2014, peu après une réunion de lancement UE/CEMAC/CEEAC. Le programme était pour une part bâti sur le précédent responsable qui avait soutenu les projets de l'UE. Avec le nouveau responsable à la CEMAC, la dynamique a disparu au point d'aboutir à un blocage complet entre 2015-2016. L'AT n'a pas pu apporter une valeur ajoutée. La majorité des initiatives (observatoire des pratiques anormales, comité de gestion du corridor, sécurité routière) n'ont pas abouti et sont reportées sur le 11 <sup>ème</sup> FED. L'observatoire est en cours de lancement. Les deux études qui ont été réalisées (aménagement du territoire et plan directeur des infrastructures) ont un statut incertain et leur utilité est discutable alors qu'elles ont représenté un coût important. Avec le recours aux ON dans le 11 <sup>ème</sup> FED est en fait un retour à l'approche du 8 <sup>ème</sup> FED qui avait été efficace. Dans les pays de la région avec une CAON forte (Cameroun), il y a un réel potentiel de gain d'efficacité dans la mise en œuvre des projets. La CEMAC n'a pas eu d'effet d'entraînement sur la réforme de la gouvernance sectorielle. Il y a un problème de compétence, de motivation et d'intéressement financier.
<p>• <b>I4.5.3 – Évolution des moyens engagés dans le secteur de l'énergie (électricité), tous instruments et modalités confondus</b></p> <p>Malgré la diversité des instruments de l'UE engagés dans l'appui à l'Afrique centrale (AITF/AFIF, TAF, Facilité Energie), les moyens engagés dans le développement du marché régional de l'électricité ont été modestes pendant la période (missions AT auprès du PEAC, étude DSPER/livre blanc sur l'énergie de la CEEAC). Ils augmentent à partir de 2017 avec l'approbation de deux opérations de blending d'envergure régionale (études de la construction de la centrale hydroélectrique de Ruzizi 3 dont les pré accords de projet sont signés et de l'interconnexion de la RCA au Central Africa Backbone. A la marge de la région tant que l'interconnexion régionale est inexistante, le projet hydroélectrique Rusumo Fall est en cours de construction (depuis mars 2017) avec l'implication du Burundi. Ces opérations restent des initiatives isolées dont la dimension régionale n'apparaîtra que dans le long terme. Des opérations sur ElectriFI sont a priori à venir pour augmenter la contribution de l'UE au SE4ALL.</p>		
Région	Technical Assistance Facility for the Sustainable Energy for All Initiative (SE4ALL) West and Central Africa Seventh Progress Report 01/01/2017 - 30/06/2017	<b>PEAC</b> Support by the TAF to PEAC (Central African Power Pool) may be mainly focusing on the technical operationalization of the regional market which is planned to take place under the 11th RIP. TAF may follow up closely the implementation process of the operationalization of the market leading to a faster development of infrastructures and thus increasing drastically the electricity access rate in the Central African Region (PEAC). (...) In regard to their 2017 power situation, CW African countries can be divided in three groups: countries with power exporting potential; countries with power importing needs and non-interconnected countries that rely only on their own power resources. Whenever possible, TAF will provide support to CW African countries to foster proper enabling environment corresponding to its specific needs and requirements. Such a way forward is graphically presented below:

# Country Situation 2017



This project is funded by the EU implemented by a consortium led by MWH

## 1.5 Matrice d'information – QE 5 Ressources naturelle et biodiversité

### QE 5 - Dans quelle mesure la coopération régionale de l'UE a-t-elle contribué à gérer durablement les ressources naturelles et les aires protégées ?

La cellule FLEGT est mise en place et opérationnelle Toutes les parties prenantes du FLEGT ont leurs capacités renforcées L'application des procédures douanières appliquées au bois en transit est cohérente Les marchés du bois et produits dérivés sont connus	La part de la ressource forestière en éco-exploitation (ou autres formes de gestion durable) a augmenté	Les ressources forestières ont été gérées durablement
La CEEAC a impulsé, accompagné et suivi l'harmonisation légale et réglementaire	Le volume des exploitations/exportations illégales et non durables de bois a diminué	
Le FEVAC a été créé, abondé et est opérationnel	Les cadres législatifs et réglementaires nationaux ont été harmonisés entre eux et avec la politique régionale	
Les responsables locaux deviennent de véritables acteurs et des plans de développement locaux sont mis en place	Un mécanisme de financement de l'économie verte a été mis en place	
	Les populations riveraines ont bénéficié de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et s'impliquent	
Les services environnementaux sont gérés durablement au sein des AP et des zones d'intérêt biologique par des compétences régionales - CEEAC et RAPAC sont opérationnels Émergence d'opérateurs de la société civile et du milieu associatif qui prennent en charge la gestion des AP	Les aires protégées ont disposé de moyens financiers et humains proportionnés aux besoins et pérennes	La biodiversité, et particulièrement les espèces menacées, a été préservée
Les systèmes nationaux de traçabilité, de vérification de la légalité et de la délivrance d'autorisations FLEGT sont compatibles	Les outils du monitoring environnemental ont été opérationnalisés et l'information a été diffusée	
Intégration des populations et de leurs représentants (collectivités locales et élus), des opérateurs socio-économiques au processus de gestion des AP et de leur zone périphérique	Les dispositifs de lutte contre le braconnage ont été renforcés	
Le Secrétariat Général de la CEEAC dispose d'un service de l'environnement et des ressources naturelles rattaché à la Direction de l'Agriculture, du Développement rural et de l'environnement	Les espèces menacées ont été mieux protégées	
	Les structures opérationnelles régionales et nationales disposent de personnels formés et qualifiés	

### CJ5.0 – La coopération régionale de l'UE en matière de gestion des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité a réalisé les produits qui en étaient attendus

En termes de produits réalisés, nous avons considéré l'essentiel des initiatives et projets<sup>11</sup> financés ou co-financés par l'Union européenne dans la région, au-delà de ceux du PIR et du programme ECOFAC 5 en particulier. L'analyse inclut donc un certain nombre d'initiatives internationales et régionales auxquelles l'UE contribue, en particulier des initiatives internationales pour la conservation de la biodiversité (p.ex. en lien avec le Patrimoine mondial avec l'UNESCO, ou d'autres initiatives spécifiques tels que MIKES ou BIOPAMA) ainsi que le processus FLEGT, et dans une moindre mesure la mise en place de la REDD dans le cadre des négociations internationales sur le changement climatique. Ensemble, ces initiatives rassemblent un nombre d'interventions très important, reflet de la forte implication de l'UE dans ce secteur des ressources naturelles au niveau sous-régional. Le degré et la qualité de mise en œuvre de ces interventions est donc forcément variable.

L'analyse permet cependant de conclure que la coopération régionale de l'UE en matière de gestion des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité a réalisé bon nombre de produits qui en étaient attendus, mais que certains demeurent modestes par rapport aux objectifs de départ, ainsi que par rapport aux niveaux de financements alloués. Ceci doit amener à tirer quelques leçons, notamment en termes de l'efficacité des outils et vecteurs de mise en œuvre utilisés.

**En termes de conservation de la biodiversité** (15.0.2), l'outil central d'intervention de l'UE sur la période 2008-2016 est ECOFAC5, qui a soutenu 16 aires protégées (AP) à travers une maîtrise d'œuvre assurée par le RAPAC. Les produits des interventions menées sont assez mal documentés : les « Rapports narratifs intermédiaires » réalisés par le RAPAC sont basés sur les rapports déclaratifs des partenaires de mise en œuvre (de qualité variable), sans vérifications sur le terrain, ce qui amène à questionner leur objectivité. Deux évaluations externes ont été menées de manière indépendante, mais elles ne fournissent pas un niveau de détail



très avancé des interventions concrètes dans les AP. Les interventions entreprises par les partenaires de mise en œuvre au niveau des AP concernent principalement la formation, l'équipement des éco-gardes et les infrastructures au sein des AP, la lutte anti-braconnage, et les études de la biodiversité ; l'efficacité de ces interventions est qualifiée de moyenne, en particulier dans les AP sans concession de gestion pour lesquels les interventions ont été sélectionnées par appel à projet (budget maximum de 200.000€ sur 2 ans). ECOFAC5 a aussi permis l'élaboration de 4 plans d'aménagement et 9 plans d'affaire simplifiés pour les AP de la sous-région, mais n'a pu doter aucune des 16 aires protégées d'un véritable plan de financement durable. Plusieurs exemples positifs de mécanismes de concertation ont été mis en place, notamment le renforcement de la collaboration transfrontalière entre services de conservation et autorités locales dans le Complexe binational Sena Oura - Bouba N'Djidda (BSB Yamoussa entre Tchad et Cameroun – voir étude de cas). Un des résultats attendus d'ECOFAC5 était la prise en compte des aspects de développement socio-économique en périphérie des AP, mais au final, sur presque 9 millions d'euros investis dans les AP avec et sans concession de gestion, la part des investissements directs dans cette dimension socio-économique ne dépasse guère le million d'euros et la durabilité des interventions, notamment le développement d'AGR, n'est pas assurée.

Outre ECOFAC, l'UE est intervenue sur la biodiversité en Afrique centrale à travers d'autres projets et initiatives. Le financement par l'UE du projet CAWHFI 1 (2.5M€, mis en œuvre par l'UNESCO) a permis l'inscription du TNS<sup>12</sup> sur la Liste du patrimoine mondial en 2012, dans l'objectif de promouvoir la reconnaissance nationale et internationale des aires protégées les plus importantes et faciliter ainsi leur protection et leur financement.

Le projet ECOFAUNE (4.8M€) est intervenu en particulier sur la lutte anti-braconnage et l'aménagement du territoire dans le nord-est de la RCA. Les résultats obtenus ont été en deçà des attentes de départ, en grande partie du fait de la situation sécuritaire très dégradée depuis 2012 dans ce pays. Le projet étant le seul grand projet de développement dans le Nord et l'Est de la RCA, il a cependant permis d'assurer une présence extérieure dans la zone, au bénéfice de la situation sécuritaire locale et des populations. Il était donc crucial d'éviter toute interphase trop longue qui aurait mis à mal les maigres résultats atteints. Le projet ECOFAUNE+ a donc été lancé dès 2016, financé par le Fonds fiduciaire multi-bailleurs Bêkou qui a été mis en place en vue d'encourager la stabilisation et la reconstruction de la RCA..

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA, 20M€), mis en œuvre par l'UICN et le Centre commun de recherche (CCR) d'Ispra dans toute la région ACP, a apporté un appui technique à l'OFAC pour la diffusion de l'outil *Integrated Management Effectiveness Tool* (Outil intégré pour l'efficacité de la gestion ou IMET en anglais) et le traitement des données issues de son utilisation dans les AP de la sous-région. Si de multiples difficultés ont retardé le projet, à ce jour, plusieurs dizaines d'AP d'Afrique centrale ont informé l'outil IMET au moins une fois, ce qui devrait permettre à l'OFAC de réaliser un suivi rapproché précis et harmonisé de la gestion des AP de la sous-région.

Enfin, les programmes MIKE successifs ont pour objectif de générer des informations fiables et impartiales sur le statut et les évolutions des populations d'éléphants en Afrique, les mises à mort illégales et le trafic d'ivoire, afin de servir de base à une palette de décisions et d'actions prises par les États visant la conservation des éléphants. Après les échecs de la phase 1, la phase 2 (2006-2012, 9.8M€) a permis d'établir une méthode simple et standardisée d'analyse des données. Le programme MIKES (2014-2018, financement FED10 de 12.3M€) est désormais mis en œuvre par le secrétariat de la convention CITES et le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE).

**Dans le secteur forestier** (15.0.1), le processus FLEGT a été le principal axe d'intervention de l'UE dans la sous-région sur la période en matière de gestion des ressources forestières. Il s'est déployé à travers diverses initiatives complémentaires, qui ont connu des succès variables. La mise en œuvre du Plan d'action FLEGT par la *EU FLEGT facility* (conduite par le *European Forest Institute (EFI)*), qui appuie les gouvernements et parties prenantes dans la négociation puis la mise en œuvre des accords APV, a rencontré de multiples difficultés liées notamment à des ambitions trop larges et à de mauvais choix stratégiques, en particulier sur les systèmes de traçabilité du bois, générant une certaine fatigue des différentes parties prenantes. Ces interventions ont été complétées utilement par diverses initiatives, notamment le *FAO-EU FLEGT Programme*, qui soutient des petits projets pilotes sur la légalité du bois, la traçabilité, le bois issu des forêts communautaires, etc., dans les pays APV et non-APV, sélectionnés à travers des appels à proposition. Les entretiens réalisés ont souligné l'efficacité de ces petits financements pour faire avancer le processus. Le processus a aussi été appuyé par d'autres projets financés par l'UE (OIFLEG par exemple), mais c'est surtout ECOFAC5 qui a constitué la composante régionale du FLEGT en Afrique centrale, à travers la cellule FLEGT qui a été mise en place au sein de la CEEAC pour animer un groupe de réflexion régionale et travailler à l'harmonisation des systèmes douaniers ainsi qu'à la mise en cohérence des systèmes de traçabilité. Si un certain travail de renforcement des parties prenantes du FLEGT a été mis en œuvre, la cellule s'est cependant surtout concentrée sur la mise en place du Fonds pour l'Economie Verte (FEVAC) - qui pose quelques interrogations en termes de fonctionnement et de financement – et sur la lutte anti-braconnage, à travers la mobilisation des gouvernements, mais pas de réalisations concrètes.

D'autres interventions régionales de l'UE ont visé le secteur forestier. Il s'agit principalement :

- Des projets FORAF I et II (2.7M€ pour la phase 2) qui ont permis la mise sur pied de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et son renforcement.
- Le projet MAKALA (2.4M€), qui visait à sécuriser la ressource en bois pour l'approvisionnement en énergie des villes de Kinshasa et Kisangani. Ce projet régional d'envergure financé par l'UE (ENRTP) s'est concentré sur la problématique du bois-énergie dans la région avec un succès reconnu, et un modèle d'approches pouvant être répliqué dans toute la sous-région.
- Le projet DACEFI (Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale) exécuté au Gabon entre 2010 et 2015 et au Cameroun entre 2010 et 2012 (WWF, 2.5M€) a développé un modèle de partenariats et d'exploitation communautaire des ressources naturelles qui a ensuite été reproduit dans d'autres zones de la sous-région avec succès.
- Finalement, le projet ReCaREDD (2013-2017) avait pour objectif de renforcer les institutions de pays-partenaires et les réseaux existants dans leur capacité à rapporter sur les efforts d'atténuation liés à la dégradation forestière (dans le cadre de la REDD+). Trois pays de la région Afrique centrale étaient visés par le projet (Cameroun, République du Congo et RDC), qui a établi des méthodologies permettant de mesurer les réductions d'émissions liées à la réduction de la déforestation et renforcé les institutions nationales en ce domaine. Le projet a également alimenté les gouvernements concernés et les services de l'UE en information transparente sur l'évolution de la couverture forestière

Au cours de la période, **le renforcement des capacités régionales et nationales (I5.0.3)** s'est principalement traduit par des activités en termes d'offre de formation et de formation des cadres d'une part, avec pour objectif d'améliorer les compétences des gestionnaires des ressources naturelles dans la sous-région, et d'autre part de renforcement institutionnel des entités régionales soutenues par l'UE, à savoir le RAPAC, la CEEAC (incluant la COMIFAC) et l'OFAC, avec pour idée que des entités régionales renforcées contribueraient de manière plus efficace à la protection des ressources naturelles :

- La proposition WCS/ CEDAMM13 a permis la mise en place d'un diplôme universitaire validé par l'université d'Alexandrie Senghor et l'UICN, et de former 253 gestionnaires d'AP provenant de 50 AP d'Afrique centrale. En parallèle, ECOFAC5 a appuyé le réseau ERAIFT afin de clarifier la filière LMD (Licence-Maitrise-Doctorat) et de rédiger une feuille de route pour la mise en œuvre de ce programme sous ECOFAC6.
- Au niveau du renforcement des institutions régionales, l'assistance technique (AT) institutionnelle au RAPAC devait couvrir les domaines suivants : appui stratégique, technique, administratif et financier, et pour la collecte de fonds. Si L'équipe d'AT recrutée a augmenté de manière importante les capacités humaines et techniques du RAPAC durant la mise en œuvre d'ECOFAC 5, elle est restée relativement « externe » au RAPAC et il n'y a pas eu de véritable renforcement institutionnel de l'organisation, dont les capacités opérationnelles se sont effondrées à la fin du programme. A ce jour, malgré la réforme institutionnelle engagée, le RAPAC n'est plus opérationnel, car sans financement de ses membres ni aucun projet actif.
- Au niveau de la CEEAC (0,10M€ déboursé, pour un budget initial de 0.22M€), alors que la Convention de Financement d'ECOFAC prévoyait une AT à travers la cellule FLEGT régionale, celle-ci n'a jamais été contractée, et la CEEAC a plutôt concentré ses interventions sur la lutte anti-braconnage et l'économie verte que sur la mise en réseau et capitalisation régionale des processus FLEGT nationaux. Il n'y a pas eu à proprement parlé de renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC.
- L'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) a bénéficié sur la période de l'appui d'ECOFAC5, des ReCaREDD et BIOPAMA. Ces différents appuis ont consisté à renforcer les capacités de l'institution à collecter, traiter et produire des données crédibles sur l'état des forêts, les stocks de carbone et la gestion des AP de la sous-région. (I5.0.1&2).

Les activités **de dialogue politique de la coopération régionale de l'UE (I5.0.4)** incluent d'une part le travail sur le financement durable de la conservation (mise en place du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC)), et d'autres part le dialogue mené sur la gouvernance forestière à travers le processus FLEGT. Les interventions de l'UE dans le dialogue politique sur les aspects d'application des réglementations, et de leur harmonisation régionale, tant dans le secteur forestier que celui de la biodiversité, sont demeurées modestes sur la période.

Finalement, les **dimensions transversales que sont le genre et le VIH-SIDA** n'ont pas été prise en comptes dans les interventions l'UE en matière de ressources naturelles. L'aspect gouvernance est par contre un axe central de ces interventions, tant dans le domaine forestier (APV FLEGT) que dans le domaine de la conservation de la biodiversité.

### **15.0.1 – Degré de mise en œuvre des activités associées à la gestion des ressources forestières.**

Le processus FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*), dont l'objectif est de réduire l'exploitation illégale du bois à travers le renforcement d'une gestion durable et légale des forêts, l'amélioration de la gouvernance et la promotion du commerce du bois légal, a été le principal axe d'intervention de l'UE dans la sous-région sur la période en matière de gestion des ressources forestières. Le processus a été appuyé à travers plusieurs initiatives, dont les activités ont été mises en œuvre avec des succès variables.

Tout d'abord, l'UE finance la facilité UE-FLEGT, animée par le *European Forest Institute* (EFI), qui met en œuvre le Plan d'action FLEGT. Cette facilité appuie les gouvernements et parties prenantes dans la négociation puis la mise en œuvre des accords APV, appuie le dialogue national en matière de légalité du bois, et produit des études sur les flux commerciaux, les systèmes d'assurance de la légalité, et autre.

Sous ECOFAC5, les activités associées à cet indicateur ont trait à l'uniformisation douanière, en lien avec le résultat R3.4 (Les outils techniques de suivi de la légalité, de la traçabilité et du suivi douanier de la sous-région sont basés sur une architecture commune susceptible d'harmonisation ultérieure et d'une mise en cohérence régionale) et l'avancement du processus FLEGT, en lien avec d'une part le Résultat 3.5 (Un réseau est bâti autour de la problématique FLEGT pour un traitement régional des échanges et de l'application de la bonne gouvernance environnementale au sens large (forêt, eaux, etc.)) et le processus de signature et de mise en œuvre des APV dans les différents pays de la sous-région.

A cet effet, ECOFACV a financé la mise en place d'une cellule FLEGT régionale (4M€) basée à la CEEAC (Libreville) afin d'animer un groupe de réflexion régionale et travailler à l'harmonisation des systèmes douaniers ainsi qu'à la mise en cohérence des systèmes de traçabilité. La cellule a été opérationnalisée mais n'a pas été internalisée dans l'organigramme de la CEEAC. Elle a mis en œuvre un système de communication sur le FLEGT régional et travaillé au renforcement de toutes les parties prenantes du FLEGT (désignation des points focaux APV/FLEGT, plan d'action des parlementaires sur le processus FLEGT, plateforme d'échanges, etc.). Une Conférence des Ministres de la CEEAC sur le Fonds pour l'Economie Verte (FEVAC) et la transformation structurelle du Système de l'Economie des ressources naturelles en Afrique Centrale a été organisée à Kinshasa en 2014. Une note de synthèse sur les évolutions envisageables dans les marchés domestiques des bois tropicaux africains a été élaborée et présentée aux Ministres. L'étude comparative des procédures douanières par rapport à celles de la traçabilité du bois en situation de transit avec proposition d'outils de mise en cohérence de ces procédures n'a cependant pas abouti (étude remise en question). Les Plans de lutte anti-braconnage (PEXULAB et PAULAB), autre domaine d'intervention de la cellule FLEGT, ont été initiés au cours de la seconde phase du Programme, mais la cellule régionale de Lutte anti-braconnage, créée au niveau de la CEEAC, n'a jamais fonctionnée et ne s'est jamais réunie. La coordination entre les départements "environnement" et "Paix et sécurité" n'a pas été mise en œuvre.

Le processus FLEGT a été complété par plusieurs projets : on peut mentionner OIFLEG (1.4M€) dont l'objectif était d'améliorer la contribution des organisations de la société civile (OSC) du bassin du Congo à la négociation ou à la mise en œuvre des APV-FLEGT par le développement des mécanismes d'OIFLEG (Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance en appui aux APV FLEGT). Il y a aussi eu le projet « Effective Participation of Forest-Dependent Communities and Civil Society Organisations in FLEGT » (0.8M€) qui couvre 6 pays d'Afrique sub-saharienne et visait à renforcer la gouvernance du secteur forestier grâce à la participation effective de toutes les parties prenantes au processus FLEGT. Le projet a obtenu des résultats en termes de mobilisation des parties prenantes, notamment au Cameroun où le projet a réussi à améliorer la participation des OSC au processus de révision du code forestier.

Au niveau global, l'UE finance également le *FAO-EU FLEGT Programme* (31.3M€ de l'UE, 2012-2016, puis 2016-2020), qui soutien des petits projets pilotes sur la légalité du bois, la traçabilité, le bois issu des forêts communautaires, etc., dans les pays APV et non-APV, sélectionnés à travers des appels à proposition. Les entretiens réalisés ont souligné l'efficacité de ces petits financements pour faire avancer le processus. Ce programme fonctionne par appels à proposition. Au total, 14 projets ont été financés au Cameroun, 5 en RCA, 2 au Congo, 12 en RDC.

Par ailleurs, le projet FORAF avait pour objectif la mise en place d'un Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) afin de faciliter le suivi et la gestion durable du patrimoine forestier des pays bénéficiaires. La Phase 2 du projet FORAF est le projet CEOFAC (Consolidation et Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale). Alors que le projet FORAF a permis la mise sur pied de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) afin de faciliter le suivi et la gestion durable du patrimoine forestier des pays bénéficiaires (l'OFAC a été créé en 2008), cette deuxième phase (démarré en 2011 sur financement ENRTP<sup>14</sup>, 2.7M€) visait à le consolider,

à travers la consolidation des systèmes de suivi afin qu'ils fournissent les informations nécessaires à la gestion durable des ressources et aux négociations internationales ; la reconnaissance du statut de l'OFAC au sein de la COMIFAC et le renforcement des capacités humaines et techniques en matière de gestion et d'utilisation de l'information environnementale . Ces projets ont atteint et même excédés les résultats qui en étaient attendus. L'OFAC a en outre aussi été appuyé directement par ECOFAC5 à hauteur de 0.8M€ afin de former des cadres à même de diffuser les images satellitaires produites par la station régionale et de fournir les éléments d'aide à la décision nécessaires à tous les acteurs de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles de la région.

Toujours en lien étroit avec la gestion des ressources forestières, le projet MAKALA (2.4M€) visait à sécuriser la ressource en bois pour l'approvisionnement en énergie des villes de Kinshasa et Kisangani. Ce projet régional d'envergure financé par l'UE (ENRTP) s'est concentré sur la problématique du bois-énergie dans la région. La plupart des résultats attendus initialement ont été remplis d'une manière satisfaisante à très satisfaisante :

- Le module 2, géré par le CIFOR, a permis d'élaborer une analyse détaillée de la dynamique du couvert forestier dans le bassin de Kinshasa. La composante REDD+ n'a cependant pas pu aborder les points attendus ;
- Le module 3 (Gestion des forêts naturelles) a préparé un canevas de plan simple de gestion et élaboré 18 de ces plans à travers une démarche consensuelle, collaborative et volontaire au sein d'un même lignage avec une forte appropriation au sein des villages.
- Le module 4 concernant l'agroforesterie a eu des résultats moindres
- Le module 5, sur les aspects de carbonisation, a été réorienté à juste raison vers une amélioration des techniques traditionnelles plutôt qu'au développement de nouvelles techniques avec de très bons résultats.
- Le module 6 concernant les formations, a permis de dispenser de nombreuses formations de qualité sur le bois énergie et participe à une révision des programmes de l'ERAIFT pour prendre en compte cette thématique.
- Le module 7, sur le développement d'une analyse prospective, n'a eu qu'une efficacité assez faible puisque seules quelques pistes de réflexion ont été menées.

Suite à l'évaluation finale du projet, le projet CapMakala a été financé afin de capitaliser les résultats du Projet Makala. La documentation disponible ne permet pas d'analyser les impacts réels de ces projets sur le terrain, mais le CIRAD, qui les a mis en œuvre revendique qu'ils ont permis de préparer les conditions pour des interventions de grande ampleur en matière de bois-énergie.

Le projet DACEFI (Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale, 2.5M€) exécuté au Gabon entre 2010 et 2015 et au Cameroun entre 2010 et 2012 a réalisé et même excédé ses objectifs initiaux, avec un impact national, voire international, alors qu'il s'agissait au départ d'un projet pilote à l'échelle très locale. Le projet s'est très bien adapté à la réalité locale en développant des partenariats alternatifs et des activités économiques d'exploitation durable des forêts par les populations qui sont faisables dans le contexte juridique en vigueur, à travers la mise en place de forêts communautaires. C'était une action nouvelle au Gabon, et le WWF qui l'a mise en œuvre a pu développer une approche qui a ensuite été répliquée (le WWF a travaillé avec une dizaine de forêts communautaires, et il y en a aujourd'hui 51 au Gabon, avec des financements OIBT<sup>15</sup> notamment, et FAO-FLEGT, avec l'idée de permettre l'accès du bois de ces forêts communautaires à la certification FLEGT).

Finalement, le projet ReCaREDD (2013-2017, 5M€) avait pour objectif de renforcer les institutions de pays-partenaires et les réseaux existants dans leur capacité à documenter les efforts d'atténuation liés à la dégradation forestière (dans le cadre de la REDD+). Trois pays de la région Afrique centrale étaient visés par le projet : Cameroun, République du Congo et RDC. Selon les trois résultats attendus du projet, les activités prévues ont permis (i) de renforcer les institutions nationales ; (ii) d'établir des méthodologies visant mesurer les réductions d'émissions liées à la réduction de la déforestation et d'évaluer l'amélioration des stocks de carbone lié à une gestion durable des forêts ; et (iii) d'alimenter les gouvernements concernés et les services de l'UE en information transparente sur l'évolution de la couverture forestière. En outre, les méthodologies développées et les capacités créées contribuent déjà à l'objectif global du projet de renforcement des capacités de rapportage REDD+ des pays d'intervention. A noter que l'OFAC (qui est également soutenu par le projet ReCaREDD) a consolidé sa base de données mais doit encore intégrer les composantes REDD+ et dégradation des forêts dans son système. L'outil de suivi de la couverture forestière IMPACT produit par ReCaREDD est très apprécié des



utilisateurs pour son utilité et sa simplicité, ainsi que ses améliorations continues. Le projet a également fourni des informations utiles sur demande des services de l'UE.		
Coinvention de financemnet entre la Commission européenne et les Etats membres de la CEEAC ECOFAC Xe FED.	régional	<p><b>Résultat 3.1</b> La cellule FLEGT régional est fonctionnelle. Elle anime un groupe de réflexion régionale, travaille à l'harmonisation des systèmes douaniers ainsi qu'à la mise en cohérence des systèmes de traçabilité</p> <p>Le résultat 3 "les services environnementaux offerts part les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale sont préservés de manière durable grâce à un renforcement de la gouvernance environnementale et forestière" sera atteint avec les activités suivantes :</p> <p><u>Activité 3.1:</u> Il sera procédé à la mise en place d'une "Cellule FLEGT Régionale" au sein de la Direction de l'Agriculture, du développement Rural et de l'Environnement de la CEEAC. Il est prévu d'une part un renforcement des capacités par la mobilisation d'un Assistant technique.</p> <p>Et d'autre part, plusieurs actions ont été identifiées comme intéressant le niveau régional, et venant en complément des actions déjà entreprises au niveau national, dans le respect du principe de subsidiarité. Ces actions couvrent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en compatibilité des systèmes nationaux de traçabilité pour permettre un suivi des bois en transit au niveau régional;</li> <li>- l'harmonisation des systèmes douaniers relatifs au bois;</li> <li>- le suivi des flux de bois au niveau régional et le suivi des prix des bois sur le marché international;</li> <li>- le suivi des processus FLEGT et la création d'une instance de réflexion régionale sur ces questions de gouvernance forestière, dans le cadre du travail sur l'harmonisation des politiques forestières;</li> <li>- des actions de communication européenne et internationale.</li> </ul>
Evaluation à mi-parcours du programme ECOFAC V (Programme de conservation et de valorisation des écosystèmes fragilisés d'Afrique Centrale, janvier 2013	Régional	<p>Ainsi, à mi-parcours, on peut considérer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installée dans des locaux au sein de la CEEAC, la cellule FLEGT régionale est fonctionnelle avec :</li> <li>- la mise en oeuvre du système de communication (vision, logo, site web, mailing list, communication régionale). La vision a été présentée à Ndjamena lors de la 4ème réunion du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC) du 19 au 22/09/2012 et lors de l'atelier des parlementaires du REPAR du 26 au 28/09/2012. Cette présentation sera poursuivie lors de chaque rencontre sous régionale et internationale.</li> <li>- le renforcement de toutes les parties prenantes du FLEGT (désignation des points focaux APV/FLEGT, plan d'action des parlementaires sur le processus FLEGT, plateforme d'échanges, etc.) ;</li> </ul> <p>Toutefois, un important retard touche les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compatibilité des systèmes nationaux de traçabilité, de vérification de la légalité et de la délivrance d'autorisations FLEGT de chaque pays.</li> <li>- Connaissance des marchés du bois et produits dérivés.</li> <li>- Cohérence de l'application des procédures douanières appliquées au bois en transit.</li> </ul>
Niveau régional. ECOFAC	Evaluation finale ECOFAC V, décembre 2015	<p>Résultat 3.4 Les outils techniques de suivi de la légalité, de la traçabilité et du suivi douanier de la sous-région sont basés sur une architecture commune susceptible d'harmonisation ultérieure et d'une mise en cohérence régionale (<b>Cellule FLEGT Régionale</b>)</p> <p>Résultat 3.5 Un réseau est bâti autour de la problématique FLEGT pour un traitement régional des échanges et de l'application de la bonne gouvernance environnementale au sens (forêt, eaux, etc.). (<b>Cellule FLEGT Régionale</b>)</p> <p><b>Résultat 3.4 :</b> Les outils techniques de suivi de la légalité, de la traçabilité et du suivi douanier de la sous-région sont basés sur une architecture commune susceptible d'harmonisation ultérieure et d'une mise en cohérence régionale (<b>Cellule FLEGT Régionale</b>)</p> <p>Les travaux d'uniformisation des procédures douanières appliquées au bois en transit n'ont pas été réalisés malgré les contributions à la rédaction des TDR par les Points Focaux FLEGT. Le programme n'a pas toujours tenu compte des études déjà accomplies, tel que la pré-étude faite par la COMIFAC (FAO) sur la traçabilité du bois transitant les frontières de RCA-CMR et Congo-CMR. La compréhension du suivi du bois en transit au Cameroun n'est toujours pas partagée avec les pays voisins.</p>

		<p>Les principales contraintes observées dans la mise en oeuvre composante « Appui au processus FLEGT » régionale sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la faible maîtrise des procédures de passation des marchés ;</li> <li>2. la faible implication de certains acteurs régionaux dans la mise en oeuvre des activités ;</li> <li>3. l'augmentation du volume de travail au sein de la Cellule FLEGT Régionale à la suite de l'intégration des activités de lutte anti braconnage sans augmentation proportionnelle de l'effectif des experts (à ce sujet, signalons qu'un AT LAB et un AT Suivi évaluation avaient pourtant été recrutés à cet effet ; la pertinence du processus de recrutement des experts est une fois de plus remise en question...)</li> <li>4. l'utilisation non systématique des outils de planification, tel que le planning trimestriel des activités.</li> </ol> <p>Il existe un problème de jouer à la fois le rôle de maître d'ouvrage de l'ensemble du programme ECOFAC V et de mise en oeuvre des activités FLEGT et LAB. Le problème vient donc du fait qu'il y a eu confusion entre les rôles de la cellule et celui de la CEEAC en raison de l'absence d'une Cellule de Coordination de tout le programme ECOFAC V. Par ailleurs, il devait y avoir un service de l'Environnement à la CEEAC. Or, ce service n'est pas opérationnel.</p> <p><b><u>MISE EN ŒUVRE FLEGT : voir tableau 6</u></b></p> <p><b>Résultat 3.5 :</b> Un réseau est bâti autour de la problématique FLEGT pour un traitement régional des échanges et de l'application de la bonne gouvernance environnementale au sens large (forêt, eaux, etc.). (<b>Cellule FLEGT Régionale</b>) Le rôle de la Cellule Régionale FLEGT au CEEAC n'était pas correctement défini au début du programme mais bien vers la fin d'ECOFAC V : jouer le rôle de facilitateur pour les échanges entre pays et pour que ces pays apprennent mutuellement à profiter de leurs expériences respectives. Le programme a donné un appui important pour élaborer le « bilan de mise en oeuvre des APV-FLEGT » dans la sous-région et un Guide (en version draft) sur le processus de mise en oeuvre FLEGT est développé.</p> <p>Les deux résultats prévus pour contribuer à un meilleur flux du bois transitant par les frontières ne sont pas mis en oeuvre, ce que déplorent la COMIFAC et le Point Focal FLEGT du Cameroun. Les travaux d'uniformisation des procédures douanières appliquées au bois en transit n'ont pas été réalisés malgré les contributions à la rédaction des TDR par les Points Focaux FLEGT</p> <p>*</p>																				
<p>FAO-EU FLEGT PROGRAMME Annual Report Phase III, 2017</p>	<p>Global</p>	<p>The 2017 VPA call for proposals was launched on 1 August. A budget of USD 3 million is allocated to this new call for proposals, which could fund around 30 new projects for both VPA and private sector support work.</p> <p>The overall cost to the Programme for the 33 proposed projects is approximately USD 3 630 000</p> <p><b>Table 1. Distribution of projects by region/country and budget – PHASE III (stated in 2016)</b></p> <table border="1" data-bbox="501 1720 1321 2027"> <thead> <tr> <th>51. Region/ Country</th> <th>52. Direct Assistance (DA)</th> <th>53. Project (PP)</th> <th>54. A+PP</th> <th>55. Total Budget</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>56. Cameroon</td> <td>57. 4</td> <td>58. 1</td> <td>59. 4</td> <td>60. 1 791 539</td> </tr> <tr> <td>61. Central African Republic</td> <td>62. 3</td> <td>63. 2</td> <td>64. 4</td> <td>65. 19 637</td> </tr> <tr> <td>66. Congo</td> <td>67. 2</td> <td>68. 2</td> <td>69. 1</td> <td>70. 55 929</td> </tr> </tbody> </table>	51. Region/ Country	52. Direct Assistance (DA)	53. Project (PP)	54. A+PP	55. Total Budget	56. Cameroon	57. 4	58. 1	59. 4	60. 1 791 539	61. Central African Republic	62. 3	63. 2	64. 4	65. 19 637	66. Congo	67. 2	68. 2	69. 1	70. 55 929
51. Region/ Country	52. Direct Assistance (DA)	53. Project (PP)	54. A+PP	55. Total Budget																		
56. Cameroon	57. 4	58. 1	59. 4	60. 1 791 539																		
61. Central African Republic	62. 3	63. 2	64. 4	65. 19 637																		
66. Congo	67. 2	68. 2	69. 1	70. 55 929																		

		71. Democrat ic Republic of the Congo	72.	73. 6	74.	75. 6 71 223
Cameroun	Entretien MINFOF	Mise en œuvre APV : soucis, car pb de financement des activités. Pas clarifié au départ, et ça plombe la mise en œuvre. Coûts mal évalués au départ, et manque de financement SAILD : système de vérification communautaire de la légalité : pour certification du bois des forêts communautaires. Le travail est fait. Financement FAO à travers l'APV. Si dans ce processus la FAO n'existait pas, on n'aurait pas parlé de flegt. Tous les autres mécanismes de financement, c'est n'importe quoi				
<a href="http://www.eu.flegt.efi.int/es/home">http://www.eu.flegt.efi.int/es/home</a>	Global	The EU FLEGT Facility supports the implementation of the EU FLEGT Action Plan with a focus on Voluntary Partnership Agreements (VPAs). The Facility contributes to combating illegal logging and strengthening forest governance while encouraging sustainable economic development in countries that produce or process timber and export to the EU.				
FLEGT mondial	Evaluation du Plan d'Action FLEGT de l'UE (Forest Law Enforcement Governance and Trade) 2003-2014, avril 2016	Le Plan d'action n'est pas mis en œuvre de façon suffisamment équilibrée ; l'orientation stratégique et le suivi du Plan d'action du FLEGT doivent être améliorés ; la gestion et le suivi des résultats doivent également être renforcés, avec des ressources humaines et financières correspondantes. (...) Le Plan d'action contribue à des objectifs précis, mais son efficacité dans les divers domaines d'action varie grandement (...) Le Plan d'action FLEGT de l'UE améliore la gouvernance forestière dans tous les pays cibles, APV et non-APV. Cependant, certains problèmes fondamentaux liés à la gouvernance persistent, ralentissent les progrès et doivent être abordés de façon plus efficace. (...) 10. Le Plan d'action FLEGT de l'UE possède une valeur ajoutée claire pour l'UE, grâce à son levier sur le marché et à son poids politique croissant. Cependant, une mise en œuvre efficace demande un soutien politique et financier et une promotion accrue dans tous les États membres de l'UE, ainsi qu'une meilleure coordination.				
OIFLEG	Contrat et Annexe 1 (Description de l'Action) Rapport Narratif Final, 2010	L'action vise à contribuer et à améliorer la mise en œuvre du processus FLEGT, initiative de l'UE issue du plan d'action FLEGT de 2003. Le projet vise le renforcement des capacités des OSC et de l'Administration Forestières (AF) ainsi que l'amélioration de la participation des OSC au processus FLEGT par l'élaboration d'approches novatrices comme la réalisation d'une OIFLEG. <b>Objectif Global</b> : Contribuer à la promotion de la transparence et à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur forestier du Bassin du Congo dans le contexte de la mise en œuvre du processus FLEGT. <b>Objectifs spécifiques</b> : #1 : Réaliser une OIFLEG en RC par la société civile #2 : Améliorer la contribution des organisations de la société civile (OSC) du BC (RDC, RCA, RG et Cameroun) à la négociation ou à la mise en œuvre des APV-FLEGT par le développement des mécanismes d'OIFLEG  De ce travail, il ressort les résultats suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur le plan technique, il y a eu un approfondissement et une amélioration des connaissances et compétences sur l'APV en matière de suivi notamment des indicateurs socio-économiques. De même, les OSC départementales ont vu leur compétence s'améliorer sur la mise en œuvre de la méthodologie de l'observation externe sur les aspects socio-économiques. De plus, il y a eu une amélioration des connaissances sur le processus FLEGT, notamment concernant la responsabilisation des acteurs locaux dans le suivi des indicateurs de légalité APV-FLEGT.</li> </ul>				

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur le plan relationnel, le partage des connaissances à travers des ateliers de formation organisés à Brazzaville ont permis une amélioration des relations entre OSC départementales d'une part, et les communautés locales et autochtones avoisinantes des zones forestières, ainsi que les autres parties prenantes (administrations publiques et sociétés forestières) ;</li> <li>• sur le plan institutionnel, les OSC départementales ont développé des compétences en matière de gestion de contrat et de subvention mise à leur disposition. Une réelle avancée est notée dans la gestion comptable et le rapport des fonds alloués.</li> </ul>
Effective Participation of Forest-Dependent Communities and Civil Society Organisations in FLEGT	<b>ROM247740 2</b>	In Cameroon, due to the efforts supported by donors, the majority of the CSO's considerations are included in the legal reforms and in the text of the FLEGT VPA even if their adoption and implementation depend on the government's willingness.
FORAF – régional	<b>Evaluation externe, juillet 2015</b>	<p>Une évaluation externe finale du projet CEOFAC (Consolidation et Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale, DEVCO/CCR) a été conduite par un consultant indépendant du 20 mai au 25 juillet 2015. (...)</p> <p><b>Efficacité : Satisfaisante.</b> Tous les délais d'exécution ont été globalement respectés même si les conditions de mise en œuvre du projet n'ont pas été très favorables à son exécution optimale en raison de l'éclatement géographique des pôles d'activité et des membres du consortium. Tous les livrables du projet DEVCO/CCR ont été produits ainsi que la quasi-totalité des livrables du sous-contrat CCR/consortium. Chaque mois, les versions françaises et anglaises de chacun des millésimes de l'Etat des Forêts sont téléchargées près de 500 fois sur le site Web de l'Observatoire et constituent, à n'en pas douter, un des outputs forts de ce projet. En ce qui concerne le <b>Résultat 1</b> (<i>Les systèmes de suivi sont opérationnels et fournissent les informations nécessaires à la gestion durable des ressources et aux négociations internationales</i>), la base de connaissance a été étendue à l'ensemble des pays de la COMIFAC et s'est considérablement renforcée. Une base de données géo-spatiale a été réalisée et constitue maintenant une référence pour la sous-région. De nombreuses collaborations ont été mises en place avec plus d'une dizaine d'institutions régionales et mondiales, ONG et universités, spécialisées sur une grande variété de thématiques. Ces collaborations montrent la reconnaissance d'OFAC parmi la communauté scientifique internationale. Les données sur les stocks et flux de carbone (évolution du couvert forestier) collectées sur le terrain par les groupes nationaux ont été analysées et comparées avec celles issues de la télédétection. En raison d'un manque de cohérence, une révision des indicateurs de l'OFAC a été menée à partir de juin 2012 grâce à un renforcement de la collaboration avec la l'OIBT et la FAO sous l'égide de la COMIFAC. D'autres études ont été menées sur les moteurs de la déforestation et les facteurs sous-jacents et publiés dans l'EdF 2013. Pour ce qui concerne la dégradation forestière, les résultats de l'OFAC sont moins affinés car les méthodes d'évaluation sont plus diversifiées, chercheurs et administrations nationales n'arrivant pas à s'entendre sur le concept. Le Comité National REDD de la RDC a demandé à l'OFAC de l'aider dans sa conception et mise en place des initiatives REDD+. La base de données « Registre des projets et initiatives REDD+ en RDC » est totalement opérationnelle et le Modèle de contrat de partenariat est le document le plus téléchargé sur le site Web d'OFAC. Pour ce qui concerne le suivi de la gestion des forêts de production, l'encodage des données par les exploitants forestiers a très fortement régressé à mi-parcours du projet pour des raisons variées. En matière de biodiversité et d'aires protégées, le projet a pris un certain retard dû à la volonté du projet BIOPAMA, mis en œuvre par le CCR et l'UICN, de choisir l'OFAC comme observatoire de la biodiversité, au moins pour l'Afrique Centrale. Il fallait donc rendre</p>



		<p>compatibles les catégories d'indicateurs de l'OFAC avec ceux du projet BIOPAMA et du projet « Decision Support System » (GIZ - Système de Suivi &amp; Evaluation et des instruments d'aide à la décision pour la gestion des aires protégées), ce dernier étant assez proche d'un système mis en oeuvre par le RAPAC. De nouveaux formulaires ont été élaborés et testés sur le terrain de manière positive. Néanmoins, quelques problèmes de compatibilité sont encore à résoudre de manière à obtenir une interopérabilité complète entre les deux systèmes. Enfin, de nombreuses autres bases de données ont été développées (Formations, Experts, Projets Atlas de l'Utilisation des Sols, etc.). Certaines d'entre elles sont opérationnelles, d'autres à l'état d'ébauche, mais cette explosion des demandes de la part des partenaires montre la référence qu'est devenue l'OFAC dans la sous-région. Pour ce qui est du <b>Résultat 2</b> (<i>L'observatoire des Forêts d'Afrique Centrale est opérationnel et durable</i>), la reconnaissance du statut de l'OFAC au sein de la COMIFAC évolue de manière satisfaisante mais assez lentement. Un appui à l'OFAC dans le plan de travail annuel 2011 du SE de la COMIFAC a été décidé et s'est traduit par l'installation physique de l'expert forêt, coordonnateur régional de l'OFAC au sein du SE de la COMIFAC à Yaoundé, et par la présidence de plusieurs Comités de Pilotage du projet par le Secrétaire Exécutif. Néanmoins, aucun plan de développement de l'OFAC n'a été élaboré par la COMIFAC, son Secrétariat Exécutif souhaitant que ce plan soit intégré à une étude d'institutionnalisation de l'OFAC au sein de la COMIFAC. Cette étude, qui doit être financée et réalisée par le PACEBCo (BAfD/CEEAC) n'a toujours pas débuté. Sans ce document, l'OFAC ne peut que naviguer à vue. La collecte des données dans les différents pays est mise en oeuvre par des groupes nationaux constitués d'agents des ministères en charge des forêts, des aires protégées, etc. La méthodologie a été conçue par la Cellule Régionale du projet et validée par des ateliers nationaux et régionaux. Tout au long de ces 5 années, CEOFAC a renforcé les capacités des administrations nationales en matière de collecte et d'encodage des données forestières, notamment par la tenue d'ateliers nationaux. Ces formations ont été étendues à l'ensemble des pays de l'espace COMIFAC. Mais, malgré ces ateliers et les visites régulières du coordonnateur régional, la progression des travaux de collecte et la tenue des ateliers nationaux de validation est très disparate selon les pays. De plus, ces groupes nationaux sont « individus-dépendants », ce qui pose maints problèmes en raison d'un important turn-over de personnel. Par contre, le transfert des méthodes et outils aux autres régions forestières du continent africain n'a pas été réalisé. La priorité a été donnée à l'extension aux autres pays de l'espace COMIFAC avant de transférer les méthodes et outils à d'autres régions forestières d'Afrique. Ce transfert n'était pas envisageable dans le délai imparti au projet compte tenu des fortes disparités en matière d'écosystèmes, d'espèces, d'exploitation forestière, etc., entre les forêts denses humides d'Afrique Centrale et les autres régions forestières du continent. Si un transfert du modèle OFAC devait être réalisé à moyen terme, l'Afrique de l'Est serait la plus appropriée. Enfin, en ce qui concerne le <b>Résultat 3</b> (<i>Les capacités humaines et techniques en matière de gestion et d'utilisation de l'information environnementale sont renforcées</i>) des collaborations et partenariats ont été développés avec l'ERAIFT dans le cadre d'une formation postuniversitaire de 18 mois s'adressant à des étudiants de toute l'Afrique francophone. Des cours ont également été dispensés dans le cadre du Master 2 « agroforesterie » de la Faculté des sciences de l'Université de Yaoundé I. De très nombreux partenariats ont été mise en place avec des MoU, notamment avec des structures d'acquisition de données satellitaires (IGN France/ASTRIUM1, OSFAC), des projets (FORAFRI, Atlas de l'occupation des terres, etc.) et de nombreux partenaires de la COMIFAC.</p>
<p><b>Projet MAKALA - Gérer durablement la ressource bois énergie en RDC – national RDC</b></p>	<p>Rapport d'évaluation finale, septembre 2013</p>	<p>Les objectifs du projet sont <b>très ambitieux</b> d'autant que la connaissance de la filière bois énergie en RDC, mais également dans le Bassin du Congo était très faible au moment où ce projet a été élaboré. <b>L'approche était cependant véritablement visionnaire</b> puisqu'à l'époque, l'attention était surtout tournée vers l'exploitation industrielle plus que vers l'exploitation artisanale du bois. A la fin du projet cette thématique est entrée au cœur des discussions relatives à la déforestation et de nouvelles initiatives ont ainsi pu émerger.</p>

	<p>Les objectifs du projet sont ainsi en totale adéquation par rapport aux lignes sectorielles de l'UE et aux enjeux sectoriels de la filière bois en RDC et République du Congo. La <b>pertinence</b> de ce projet est donc <b>très satisfaisante</b> et répond à des attentes majeures.</p> <p>La plupart des <b>résultats attendus</b> initialement ont été remplis d'une manière satisfaisante à <b>très satisfaisante</b>. C'est particulièrement le cas du module 3 (Gestion des forêts naturelles) dans le cadre duquel un canevas de plan simple de gestion et 18 PSG ont été élaborés à travers une démarche consensuelle, collaborative et volontaire au sein d'un même lignage avec une forte appropriation au sein des villages.</p> <p>Le module 2, géré par le CIFOR, a permis d'élaborer une analyse détaillée de la dynamique du couvert forestier dans le bassin de Kinshasa. En revanche la composante REDD+ n'a pas pu aborder les points attendus : les scénarios de référence sont difficiles à définir du fait, entre autres, des problèmes d'additionnalité et du fait de l'approche terroir du projet Makala qui multiplie les possibilités, et il n'existe pas de cadre commun aux nombreuses initiatives dans la région, sans coordination, cadre dans lequel le projet Makala n'attire que peu l'attention (en terme REDD+). Le projet Makala a plus à apporter à une démarche REDD+ qu'inversement.</p> <p>Le module 5, sur les aspects de carbonisation, a été réorienté à juste raison vers une amélioration des techniques traditionnelles plutôt qu'au développement de nouvelles techniques. Les résultats en sont remarquables.</p> <p>De même, et malgré des difficultés de collaboration avec l'UNIKIS, le module 6 concernant les formations, a permis de dispenser de nombreuses formations de qualité sur le bois énergie et participe à une révision des programmes de l'ERAIFT pour prendre en compte cette thématique.</p> <p>Le module 4 concernant l'agroforesterie a eu des résultats moindres, obtenus au travers d'une démarche répliquative du modèle Mampu et plus orientée vers un appui aux initiatives individuelles, exclusivement masculines, non fondée sur la construction de « règles du jeu » consensuelles initiées, mises en œuvre et contrôlées par un groupe social cohérent. Cela semble être plus adapté aux néo-ruraux allochtones à la recherche de sécurisation foncière des investissements, que pour les villageois autochtones pour lesquels l'appropriation se révèle beaucoup plus faible.</p> <p>Le module 7, sur le développement d'une analyse prospective, n'a eu qu'une efficacité assez faible puisque seules quelques pistes de réflexion ont été menées. Il est attendu beaucoup sur ce sujet dans le cadre de la phase de capitalisation à venir.</p> <p>Au regard des résultats du projet et du budget disponible assez restreint compte-tenu de l'ampleur thématique et géographique, l'efficacité globale est tout à fait remarquable. Ce résultat au niveau général est cependant à nuancer au niveau des modules (voir ci-dessus), malgré l'absence d'une comptabilité analytique qui ne permet pas d'analyser précisément le coût de chacun d'entre eux.</p> <p>Au cours des quatre années du projet Makala, un grand nombre de documents ont été rédigés, représentant une base documentaire très conséquente. Plusieurs centaines de documents ont été produits, rapports et compte-rendus de missions internes, rapports de stage, publications scientifiques, notes techniques, notes et documents de communications, guides techniques, etc. Cette base documentaire permet de donner une visibilité très importante des résultats du projet. On peut ainsi souligner la très grande qualité du document compilant les principaux résultats du projet (« Quand la ville mange la forêt » - 2013) et le succès de l'atelier de restitution des activités du projet en juin 2012 et de la conférence régionale sur la thématique. Cette visibilité importante de ce projet pilote et innovateur lui permet d'être une référence internationale dans la problématique du bois énergie en Afrique centrale et précisément de la thématique de l'approvisionnement des grands centres urbains.</p> <p>Au niveau fonctionnel et opérationnel du suivi de l'action, et du transfert attendu de connaissances du projet vers les Administrations associées, les relations avec le maître d'œuvre auraient pu être davantage développées. On peut également regretter que le suivi fonctionnel n'ait pas été plus efficace. Sans</p>
--	---

		<p>remettre en cause les bons résultats du projet, une amélioration de la gouvernance aurait permis de mieux coordonner les activités du projet et d'en optimiser l'efficacité.</p> <p>Au niveau technique le suivi des activités présente des résultats inégaux. Sur certaines activités, cet état de fait est préjudiciable pour la satisfaction d'un des objectifs majeurs du projet, à savoir obtenir et décrire des critères et indicateurs de durabilité des activités et ainsi valider des itinéraires techniques.</p> <p>Le suivi technique des activités aurait été mieux optimisé si un poste de responsable de suivi / évaluation avait été défini au sein du projet.</p>
<b>CapMakala</b>	<a href="http://makala.cirad.fr/le_projet_capmakala">http://makala.cirad.fr/le_projet_capmakala</a>	<p>Ce projet ne constitue pas une fin en soi et les thématiques développées au travers du projet Makala servent désormais de socle de nombreuses réflexions sur les mesures à prendre. Ces réflexions se traduisent le plus souvent par le lancement d'appels d'offres internationaux. La mise en œuvre et les acquis obtenus par le projet Makala et par ce projet de capitalisation vont contribuer à obtenir un corpus de savoirs et savoirs faire unique. Ces informations serviront à élaborer, en étroite collaboration et en partenariat avec les institutions et les acteurs nationaux concernés, un projet de long terme en réponse aux termes de références d'appels d'offres internationaux. La vision très large et transversale acquise au travers du projet Makala et de ce projet de capitalisation est de nature à pouvoir répondre de manière pertinente à des appels d'offres de nature diverse (agriculture, forêts, changement climatique, réduction de la pauvreté,...). L'objectif est de préparer les conditions d'intervention de grande ampleur à la fin de cette action pour renforcer, élargir et pérenniser les travaux entrepris par le projet Makala et les projets analogues, tout en les adaptant aux priorités et nouveaux enjeux.</p> <p>Last update: 08/04/2018</p>
DACEFI	document interne à la Commission	<p>Le projet a été exécuté au Gabon entre 2010 et 2015 et au Cameroun entre 2010 et 2012. Le projet s'est terminé en avril 2015 en atteignant un taux de réalisation proche de 100%, grâce à l'implication des parties prenantes, du professionnalisme et du dynamisme des ressources humaines des partenaires WWF du projet. Après la fin du projet DACEFI 2, une partie de cette expertise a pu être valorisée dans des prestations soutenues par l'instrument UE-FAO-FLEGT. Les acquis de cette prolongation sont susceptibles d'alimenter les travaux de révision du code forestier gabonais (cf. APV-FLEGT) Bien qu'initialement circonscrit à une échelle très locale du fait de son caractère pilote, les résultats ont dépassé les frontières d'intervention initiales et eu un impact national, voire même international avec les sollicitations directes des pays voisins comme la République du Congo et la République Démocratique du Congo. Ce projet pilote multisectoriel est intervenu dans les aspects institutionnels, sociaux, techniques et scientifiques. Il s'est distingué par une grande capacité de communications et par la production de très nombreux supports pédagogiques et publications parmi lesquelles il convient de mentionner une flore forestière intitulée « les arbres utiles du Gabon » (préfacée par le Président de la république du Gabon) et dont l'éventuelle réédition (très demandée) pourrait être valorisée dans des actions de communication de la DUE et dans les appuis du PIR 11 FED. En mi-décembre 2015, DACEFI 2 a fait l'objet d'une mission d'appui ROM au reporting des résultats (EPRR), dans laquelle les indicateurs du projet ont été travaillés pour être introduit ou rendu compatibles avec le cadre de résultats UE</p>
DACEFI	ROM246749 1 - DACEFI exploitation forestiere	<p>Le projet s'est très bien adapté à la réalité locale en développant des partenariats alternatifs et des activités économiques d'exploitation durable des forêts par les populations qui sont faisables dans le contexte juridique en vigueur. Les premiers exemples de retombées financières directes à la communauté locale existent et vont encourager d'autres villages à surveiller l'exploitation forestière illégale, même si il n'y a pas encore d'attribution de FC</p>
Gabon	Entretien WWF	<p>DACEFI : Proposé par WWF – Nature + - université Gembloux pour financer création de forêts communautaires. Deux phases.</p> <p>DACEFI1 : 2004-2009</p> <p>DACEFI2 : 2010-2014</p> <p>WWF a travaillé sur 8-10 forêts communautaires, mais toutes n'ont pas abouti. Seulement 2 forêts communautaires fonctionne vraiment bien aujourd'hui, avec des bénéfices financiers réels pour les communautés correctement. WWF a été</p>

		<p>pionnier en ce domaine. Suite à certains problèmes (notamment en termes de gouvernance : les chefs locaux tendent à capter tous les bénéfices en s'arrogeant la propriété des forêts aux dépens du reste de la communauté), le Ministère des forêts a suspendu la création de nouvelles forêts communautaires pour le moment. Ce sont des difficultés qu'on n'avait pas vu venir. Phase de validation, processus admin sont lourds. UE vient de lancer appel à projet sur Gabon et Sao tomé. WWF veut répondre pour renforcer ce qui a été fait.</p> <p>Impact: Globalement il y a eu de belles avancées en termes d'adaptation des cadres légaux, de cadres de gestions comunautaires, et de répartition des bénéfices, le WWF a vraiment été pionnier, et le modèle adopté a été reproduit partout dans la sous-région. Il existe aujourd'hui 51 forêts comm. OIBT a financé un projet, FAO aussi (suite à DACEFI). Sur la phase du modèle WWF-UE</p>
Gabon	FAO/FLEGT	Dans le cadre d'u appel à proposition FAO/FLEGT, la FAO a appuyé les forêts communautaires au Gabon, avec l'idée de leur permettre d'accéder à une certification FLEGT. Mais cela n'a pas abouti du fait de la non signature d'un accord APV Flegt par le Gabon.
Gabon	Ministère des forêts	ECOFAC 5 cellule FLEGT régionale. QQ réunions, pas grand-chose. Pays engagés dans FLEGT, ils ont tenu à ce que chaque pays aille de manière individuelle, car FLEGT basé sur des lois nationales. Mais réalité, sans dire que négo vont se faire en groupe, il y a des approches qui peuvent être régionales. Par ex : revoir grille de légalité. Différences entre grille Cameroun (une par type de permis) et Gabon (on voulait une grille pour tout type de permis). Aujourd'hui Gabon veut scinder grille, sur l'exemple du Cameroun. Donc très intéressant pour faciliter échanges de méthodologies, d'approches, etc. c'était très pertinent cette cellule FLEGT, mais rien n'a été fait par le CEEAC, c'est dommage
ReCaREDD – global, avec qq pays de focus en Afrique centrale	Le projet ReCaREDD Atelier Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest, Ispra, 20-24 Avril 2015	Le projet ReCaREDD a pour objectif de renforcer les institutions de pays-partenaires et les réseaux existants dans leur capacité à rapporter sur les efforts d'atténuation liés à la dégradation forestière (dans le cadre de REDD+). Les objectifs complémentaires sont de développer, de partager et d'adapter des méthodes de surveillance appropriées, ainsi que de fournir des évaluations sur l'état et sur l'évolution de la couverture forestière tropicale afin d'appuyer les politiques forestières nationales et les négociations internationales sur la réduction des émissions et la préservation de la biodiversité. Ce projet est financé par l'Union Européenne (Programme Thématique Environnement et Ressources Naturelles) et est réalisé par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne, basé à Ispra (Italie). Une dizaine de pays-partenaires sont impliqués, dont une majorité en Afrique.
	C-316243_ROM Report_2016 1103 - 8/12/2016	<p><b>3. Effectiveness</b></p> <p>Despite the delays, good quality outputs are being produced, which lead to the achievement of expected results. With the methodologies developed and the capacity created, the project is already contributing to the project purpose (PP) to increase the capacity to report on REDD+. There are differences however among the focal African countries on the degree of achievement of results, with more effective implementation for instance in Congo, Tanzania and Kenya. (...) OFAC has consolidated its database, exchanged information with other databases and reflected on how to improve the system but has not integrated REDD+ and the forest degradation component in its system.</p> <p>Through the regional and national workshops, the project is effectively reinforcing the capacity of the participants trained. In several cases the capacity is further extended to the targeted national institutions</p> <p>To date 15 workshops have been carried out addressed to forestry services, where the tools produced have been presented and tested. The quality of these workshops is generally deemed as good.</p> <p>The organisation of common events is quite challenging in Africa, where there is a large mosaic of countries, capacities and languages participating in the same regional workshop.</p>



		<p>Suitable methodologies (result 2) are being developed by the project and their robustness will be tested in the pilot studies. The IMPACT Tool has been produced for processing satellite images, as well as the Guidos Toolkit, which analyses pattern change in forest maps. The IMPACT Tool has been distributed to participants and it is being used institutionally at least in Kenya, Uganda or Colombia. In East Africa it is also reportedly used by other projects (such as the MESA project that is expanding it to other countries). Participants highlight the usefulness and simplicity of the IMPACT Tool and appreciate its regular improvements,</p> <p>The project has provided valuable information upon request to the EC services (result 3). The planned State of Forest reports have been timely produced by OFAC and are appreciated by the public, since they provide a good overview and tendency of forests in the region.</p>
Gabon	Entretien Minsitère Forêt et environnement,	Harmonisation politiques/réglementations : n'a pas bcp avancé. Chaque pays toilette sa réglementation, l'adapte au contexte, indépendamment.
Gabon	Entretien CEEAC	Travail d'harmonisation était prévu mais pas fait. Confié à la COMIFAC. TDR faits, mais ça n'a pas été fait. Mais ça nous intéresse ;
Gabon	Entretien DU E	PEXULAB/PAULAB : Cellule CEEAC , mais était cellule FLEGT en fait. Qq'un a été recruté très tard, faibles capacités, au niveau de la CEEAC

#### **15.0.2 – Degré de mise en œuvre des activités associées à la gestion des aires protégées et des zones d'intérêt biologique.**

Les activités associées à la gestion des aires protégées et des zones d'intérêt biologique sous ECOFAC 5 incluait, sous le volet 1 (14M€):

l'aménagement d'espaces de conservation,  
la mise en place de plan de financement durables,  
la mise en place de mécanismes de concertation et  
la mise en place de partenariats permanents,  
la mise en place de plans d'aménagement intégrant conservation et développement durable pour un certain nombre d'AP,  
et une meilleure connaissance des écosystèmes.  
L'évaluation finale d'ECOFAC 5 réalisée en 2015 fait état du niveau de mise en œuvre des résultats attendus sous le volet 1 :

- Le programme ECOFAC 5 a touché au total 15 AP et leurs zones périphériques, couvrant au total 169 274 km<sup>2</sup>, soit presque l'objectif de départ estimé à 200.000km<sup>2</sup>. Il faut cependant noter que le travail des partenaires de mise en œuvre se concentre généralement sur une petite zone d'une AP et de sa périphérie et non sur l'AP toute entière. Aussi, si certaines activités ayant à la gestion des AP et à l'équipement des équipes de conservation concernent effectivement l'ensemble de ces surfaces, les véritables interventions de terrain et le travail avec les communautés locales dans les périphéries est limité à des superficies beaucoup plus modestes.
- Plusieurs exemples positifs de mécanismes de concertation sont à noter : renforcement de la concertation avec les administrations locales et les populations riveraines ; contacts réguliers avec les conservateurs de parcs sud-soudanais afin d'inculper les braconniers en RDC ; signature de protocoles de collaboration entre les parcs et les communes et chefferies ; renforcement de la collaboration transfrontalière entre services de conservation et autorité locale dans le Complexe Bi National Sena Oura - Bouba N'Djidda (voir l'étude de cas sur le complexe BSB Yamoussa entre Tchad et Cameroun). Ceci va dans le sens d'une meilleure coordination des actions de conservation localement et internationalement.
- Au total, ECOFAC 5 a permis d'élaborer 4 plans d'aménagement et 9 plans d'affaire simplifiés ont été développés pour les AP de la sous-région. Ces plans d'affaire fournissent une analyse assez fine des coûts et des besoins en financement des AP selon deux scénarios (minimaliste et optimiste). L'utilité principale recherchée était de fournir des éléments de présentation visuels simples des besoins financiers des AP pour couvrir tous leurs aspects de gestion, mais l'utilisation par la suite de ces plans d'affaire simplifiés par les gestionnaires de parc n'est pas

documentée. Au départ, il était prévu que des ateliers nationaux permettent d'approfondir les plans de gestion simplifiés et d'établir des stratégies de mobilisation de ressources, mais ceux-ci n'ont pas eu lieu, car priorité a été donnée à la question du financement du Secrétariat Exécutif du RAPAC. Au final, le programme n'a donc doté aucune des 16 Aires Protégées d'un plan de financement durable, tel que cela était prévu au départ. Ceci est également imputé aux contextes sécuritaires difficiles dans lesquels la plupart des AP appuyées évoluent. La question de la diversification et de la durabilité des financements des AP soutenues par ECOFAC5 demeure donc une question de première importance.

- Des activités d'inventaires et de recherche dans 3 parcs nationaux ont permis d'accroître la connaissance pour mieux planifier les activités d'aménagement et de gestion des conflits. Un plan stratégique pour les aires marines protégées en Afrique Centrale a également été élaboré.
- Les AP avec concession de gestion ont été appuyées avec une efficacité plutôt satisfaisante (formation des éco-gardes, acquisition de matériel (pirogues, uniformes, GPS, caméras, appareils photos, boussoles, etc.), construction de logements, réhabilitation/construction de pistes et ponts, construction d'infrastructures hôtelières, d'écoles et de dispensaires, formation de guides touristiques, réhabilitation de bâtiments, appui à la surveillance et au suivi écologique, etc.), à part dans le PN de la Salonga (mise en œuvre RAPAC) où les interventions ne sont pas convaincantes (construction de pistes et ponts, formations écogardes) ; les sites sans concession de gestion ont mis en œuvre des activités similaires, mais avec des résultats variables, et plutôt meilleurs pour les appuis mis en œuvre par des ONG nationales.

Sous le volet 2 d'ECOFAC 5 (Appui au développement économique et l'intégration des populations riveraines, 7,84M€), cinq résultats principaux étaient attendus :

- A – Les populations, leurs représentants (collectivités locales et élus) et les opérateurs économiques sont intégrés aux processus de gestion des aires protégées et de leur zone périphérique
- B - La contrainte économique n'est plus un facteur aggravant de la pression anthropique sur les aires protégées
- C - Des stratégies et des outils permettant l'augmentation des revenus des populations périphériques sont élaborés, testés et disponibles
- D – Les problématiques de conflits d'intérêts en zone pastorale (transhumance) sont décrites dans leur dimension transfrontalière, analysées et des actions pilotes entreprises pour les réduire
- E- La dimension socio-économique de la conservation des ressources naturelles est mieux prise en compte dans les stratégies et outils de gestion des aires protégées et des territoires périphériques.

Il faut tout d'abord noter que sur presque 9 millions d'euros investis dans les AP avec et sans concession de gestion, la part des investissements directs dans cette dimension socio-économique ne dépasse guère le million d'euros. Des activités pour impliquer les populations, leurs représentants (collectivités locales et élus) et les opérateurs économiques dans les processus de gestion des aires protégées et de leur zone périphérique ont bien été entreprises dans les AP qui ont reçu un appui d'ECOFAC 5, mais il est difficile d'en mesurer l'impact en termes de conservation. En ce qui concerne le développement d'activités génératrices de revenus (AGR), les activités entreprises sont principalement les suivantes : (i) réhabilitation production villageoise Cacao (Dja, Odzala) ou Café (Salonga) ; (ii) meilleure production, transformation et commercialisation du miel (Dja) ; réhabilitation étangs et pêcheries (Dja) ; (iv) cultures vivrières (Sena Oura et Dja) (v) pêche (Mayumbi) ; (vi) désenclavement par la réhabilitation de routes et ponts sur 35 km (Dja) ; (vii) écotourisme (Virunga, Dja, Campo Ma'an). Cependant, l'efficacité de ces activités, mises en œuvre sur des périodes de deux ans seulement, et leur durabilité sont questionnées. Une difficulté mentionnée est que les ONG de conservation n'ont pas pour cœur de métier ce type d'activité de développement. En revanche, elles connaissent très bien le terrain, et des complémentarités seraient à rechercher.

En parallèle et complément du programme ECOFAC, le projet CAWHFI 1 (composante UE : 2.5M€) visait<sup>16</sup> :

- La reconnaissance nationale et internationale des aires protégées les plus importantes du bassin du Congo au travers de la Convention du patrimoine mondial
- Le financement durable des activités de conservation du complexe écologique du Tri-national de la Sangha (TNS) amélioré.
- Le Renforcement des capacités de suivi en vue d'améliorer l'efficacité de gestion de tous les partenaires des trois complexes écologiques CAWHFI
- Le Renforcement des capacités du secteur privé et des partenaires gouvernementaux en termes de gestion durable des ressources naturelles et, en particulier de la faune, dans les complexes écologiques forestiers.

Les activités conduites ont inclus des séances de formation pour les conservateurs et experts nationaux, un appui technique à l'élaboration de dossiers d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial, le renforcement des capacités de suivi en vue d'améliorer l'efficacité de gestion des 3 complexes écologiques visés, le renforcement des capacités du secteur privé et des partenaires gouvernementaux en termes de gestion durable des ressources naturelles, ainsi que des activités de communication incluant des publications. Le degré de mise en œuvre des activités est globalement satisfaisant, mise à part les activités reliées à l'espace TRIDOM sous la composante 4 (actions de renforcement des performances du secteur privé et des services gouvernementaux de conservation sur le terrain en vue d'une gestion durable des ressources naturelles), dont la mise en œuvre n'a pas été satisfaisante, du fait notamment du manque d'appropriation de l'approche par les gouvernements, de la faible implication des opérateurs forestiers (mis à part Rougier), et de la crise économique mondiale. Un succès important du projet CAWHFI est l'inscription effective du TNS sur la Liste du patrimoine mondial en 2012, qui consacre la reconnaissance internationale de ce complexe d'AP, en ligne avec l'objectif 1 du projet.

Le projet CAWHFI2, qui poursuit les activités de CAWHFI1, n'a débuté qu'en 2016, mais il faut noter que l'UNESCO a poursuivi le travail grâce aux volets du projet financés par d'autres bailleurs, et dans le cadre de sa mission de suivi du patrimoine mondial.

En RCA, le projet Ecosystèmes Fauniques du Nord-Est RCA (ECOFAUNE, 4.8M€), démarré en septembre 2012, avait pour objectif général d'améliorer la gouvernance et la gestion participative et durable des ressources naturelles et de la biodiversité de la RCA dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Ceci devait être réalisé à travers :

L'aménagement participatif et durable de l'ensemble du territoire.

La gestion participative et durable des écosystèmes et des ressources fauniques, appuyée par une stratégie renouvelée et des nouveaux instruments de Lutte Anti-Braconnage

L'accompagnement social afin d'élargir une base formative, économique et institutionnelle (capital humain et social), sur laquelle appuyer un développement durable du territoire investi

D'après la documentation consultée, les réalisations du projet ECOFAUNE sont en deçà des attentes de départ, en grande partie du fait de la situation sécuritaire très dégradée depuis 2012 en RCA. Quelques réalisations ont malgré tout pu être notées par l'évaluation à mi-parcours (2015) :

Volet Lutte Anti-Braconnage : stratégie LAB en place, surveillance réalisée malgré tout dans une zone limitée (saisi des matériels de braconnage et arrestation de 142 braconniers pendant la période août 2013 - janvier 2014), base et piste d'aviation de Bamingui réaménagées, réseau de collecte d'informations activé

Volet Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV) : À cause de la crise de 2006, le nombre de ZCV opérationnelles était tombé de 11 à 6 déjà avant le démarrage du projet ECOFAUNE. Depuis la crise de 2012 les 6 dernières ZCV n'ont plus reçu de chasseurs et en conséquence, elles n'ont plus reçu des recettes de la chasse touristique depuis début fin 2012. Avec l'appui technique et financier d'ECOFAUNE et du RAPAC, la surveillance dans les zones de Bamingui a continué et des pistes ont été aménagées. Dans le cadre de DP1, DP2 et DP3, ECOFAUNE a organisé des formations en législation, en écologie, en gestion, en communication et en utilisation du GPS. Au total, 12 éco-surveillants ont été formés et quatre formations ont été organisées pour respectivement 15, 48, 30 et 48 membres des Association Locale de Gestion des ZCV.

Volet Schéma d'Aménagement du Territoire : Plusieurs formations, ateliers et réunions de consultation ont été organisés avec les éleveurs et les agriculteurs

Volet Mesures d'Accompagnement : au moment de l'évaluation en 2015, un centre de formation était en construction à Bamingui et presque finalisé. Un premier cycle de formation avait démarré avec 49 pionniers (dont 7 filles)

Le projet ECOFAUNE est le seul grand projet de développement dans le Nord et l'Est de la RCA. Il était donc crucial d'éviter toute interphase trop longue qui aurait mis à mal les résultats atteints. Le projet ECOFAUNE+ a donc été lancé dès 2016, financé par le Fonds fiduciaire Bêkou qui a été mis en place en vue d'encourager la stabilisation et la reconstruction de la RCA, contribuant à la sécurité dans la région et constituant la seule intervention extérieure pour les populations locales pendant la crise.

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) est une initiative du Groupe des États ACP, financée par le 11e Fonds européen de développement de l'Union européenne, mis en œuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR). Financé par le 10e FED à hauteur de 20M€ (avec des contributions des partenaires estimées à 1.5M€ pour l'UICN et 0.05M€ pour le CCR), BIOPAMA vise à lutter contre les menaces à la biodiversité dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), tout en réduisant la pauvreté dans les communautés aux alentours et dans les aires protégées. Un élément central de BIOPAMA est de mettre en place des observatoires régionaux pour les AP et la biodiversité, l'idée étant que ces observatoires pourront collecter et traiter l'information sur la biodiversité et la gestion des ressources naturelles afin de développer des indicateurs et des outils d'aide à la décision destinés aux gestionnaires nationaux de ces ressources. Compte-tenu de l'existence de l'OFAC en Afrique centrale, qui joue déjà ce rôle, BIOPAMA vient

en appui technique à la mission d'observation des AP de la COMIFAC qui est portée par l'OFAC, en particulier pour la diffusion de l'outil *Integrated Management Effectiveness Tool* (Outil intégré pour l'efficacité de la gestion ou IMET en anglais). A ce jour, plusieurs dizaines d'AP d'Afrique centrale ont informé l'outil IMET au moins une fois et le CCR d'Ispra est en train de bâtir construire système d'analyse. Ceci permettra à terme à l'OFAC de réaliser un suivi rapproché précis et harmonisé de la gestion des AP de la sous-région, ce qui constituera une aide à la décision précieuse pour l'avenir. Globalement, de multiples difficultés ont retardé le projet : délais de recrutement, manque d'implication de certains personnels, incompréhensions entre l'UICN et le CCR, manque de coordination entre ces deux partenaires, situations différentes d'une région à l'autre, nécessitant des ajustements afin de coller aux besoins locaux, et ambitions peut-être trop fortes au départ..

Finally, the MIKE programmes have as their objective to generate reliable and impartial information on the status and evolution of elephant populations in Africa, illegal killings and ivory trade, in order to serve as a basis for a palette of decisions and actions taken by States for the conservation of elephants. The MIKE programmes (phase 1: 2001-2004; phase 2: 2006-2012, 9.8M€) have allowed the adoption with success of monitoring methods for elephants, through notably the following achievements:

Introduction du système de suivi MIST dans la majorité des sites MIKE avec succès  
 Un bon niveau de connaissance des rangers dans l'utilisation des outils MIST pendant les patrouilles.  
 La difficulté pour certains rangers de réaliser un suivi des populations en même temps que leur travail principal de surveillance anti-braconnage

Une entrée de données relativement régulière de suivi des éléphants a pu être réalisée  
 Une levée des difficultés sur les sites MIST à utiliser les données collectées dans leur travail de gestion du site  
 Après les échecs de la phase 1, la phase 2 a permis d'établir une méthode simple et standardisée d'analyse des données MIKE, et la production de l'analyse PIKE qui est reconnue comme pragmatique et utile pour produire des analyses scientifiques crédibles et informer les processus décisionnels de la convention CITES.. Le programme MIKES (2014-2018, financement FED10 de 12.3M€) est désormais mis en œuvre par le secrétariat de la convention CITES et le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE). De nombreuses données et publications sur le commerce de l'ivoire et les tueries d'éléphants ont été publiées, nous n'avons pas d'informations sur les activités entreprises et les résultats atteints.

Niveau régional. ECOFAC	Evaluation finale ECOFAC V, décembre 2015	<p><b>Volet 1 – les services environnementaux sont gérés durablement au sein des Aires Protégées et des zones d'intérêt biologique par des compétences nationales et Régionales</b></p> <p><b>Résultat 1.1 : 200.000 km2 d'espaces de conservation aménagés</b> → Le programme ECOFAC V a touché au total 169.274 km2</p> <p><b>Résultat 1.2 : Des plans de financement durable pour les aires protégées du programme</b>          ECOFAC V n'a doté aucune des 16 Aires Protégée d'un plan de financement durable, même si plusieurs partenaires ont diversifié des partenariats de financement et de tourisme. Pour l'APN (African Parks Network) certaines évolutions pourraient être considérés comme un effet indirect de l'appui d'ECOFAC V . Il faut noter que le contexte est souvent assez difficile et que pour le moment seul le PN Odzala-Kokoua présente un potentiel d'écotourisme qui commence à se valoriser grâce au PPP appuyé.          Actuellement, certains sites « RAPAC-ECOFAC V » qui ont du potentiel écotouristique peuvent être valorisés. Les zones géographiques concernées sont relativement sécurisées, et certaines à proximité du littoral. <b>Ceci constitue une nouveauté dans la mesure où jusqu'à présent ECOFAC ciblait principalement la stricte protection des AP de l'intérieur, enclavées et relativement isolées.</b>          Le RAPAC a exécuté avec l'appui d'une expertise à court terme d'ECOFAC un travail sur les plans d'affaires simplifiés de 9 AP parmi les sites prioritaires retenus par ECOFAC. Ce travail doit-être valorisé</p> <p><b>Résultat 1.3 : Un mécanisme de concertation permanent</b> entre tous les acteurs piloté par l'administration locale – mis en place au niveau de chaque territoire d'intervention - pour faire de la conservation un moteur du développement local.          → Plusieurs exemples positifs.          Les projets AàP d'ECOFAC V ont renforcé la collaboration transfrontalière entre services de conservation et autorité locale dans le Complexe Bi National Sena</p>
-------------------------	---	---



Oura - Bouba N'Djidda (BSB Yamoussa entre Tchad et Cameroun). Dans les autres zones transfrontalières appuyées par ECOFAC V, comme Mayumba-Conkouati (Gabon/Congo), la mission n'a pas pu constater de réelles actions de renforcement de collaboration transfrontalière. Ceci est dû au montage des projets WCS qui n'étaient pas bien encadrés institutionnellement.

**Résultat 1.4 : Des partenariats permanents** entre ONG, communauté scientifique, population, administration et secteurs privés **pour une gestion durable** des ressources naturelles et une valorisation de la biodiversité adaptés à chaque site d'intervention (éco-tourisme, chasse communautaire et sportive, exploitation durable, foresterie communautaire, etc.).

- ➔ Les partenariats entre APN (Garamba2 et Odzala-Kokoua) et AFC/Virunga Foundation et les agences nationales se sont renforcés mais n'ont pas encore abouti à une délégation formelle de gestion de ces parcs. Le partenariat RAPAC-ICCN s'est arrêté avant la fin du programme.
- ➔ Sur les aspects de la collaboration scientifique, contrairement aux phases précédente, ECOFAC V n'a pas beaucoup investi dans ce type de collaboration au niveau des aires protégées. C'était un choix stratégique de plutôt investir directement dans la gestion des AP et dans les infrastructures.

**Résultat 1.5 :** Sur les principaux "landscape" de la région, **des plans d'aménagement intégrant conservation et développement durable** sont disponibles et des stratégies et partenariats sont établis pour leur mise en oeuvre. 4 plans d'aménagement élaborés et plans d'affaire développés pour 9 AP de la sous-région

**Résultat 1.6 : Des écosystèmes mieux connus** en vue de leur meilleure gestion et valorisation au profit des populations locales  
Les activités d'inventaires et de recherche ont permis d'accroître la connaissance pour mieux planifier les activités d'aménagement et de gestion des conflits ont eu lieu dans 3 PN + Plan stratégique pour les aires marines protégées (AMP) en Afrique Centrale

EFFICACITE : Le programme ECOFAC connaît de façon globale une efficacité moyennement satisfaisante

## **Volet 2 – Appui au développement économique et l'intégration des populations riveraines**

**Résultat 2.1 :** Les populations, leurs représentants (collectivités locales et élus) et les opérateurs économiques sont intégrés aux processus de gestion des aires protégées et de leur zone périphérique

Voir Résultats 1.3 et 1.4 ci-dessus. La mission note que dans les APs qui ont reçu un appui d'ECOFAC V des efforts importants d'impliquer tous ces acteurs ont été entrepris. Mais il est difficile de mesurer son impact sur la conservation. Le travail de capitalisation n'ayant pas été mené.

**Résultat 2.2 :** La contrainte économique n'est plus un facteur aggravant de la pression anthropique sur les aires protégées

Ce résultat est très théorique et irréalisable dans le contexte de la sous-région de l'Afrique Centrale. Il n'y a aucun porteur de projet (sauf APN à Odzala-Kokoua) qui a pu assurer un support à long-terme de l'appui aux communautés dans le développement de ces AGRs

**Résultat 2.3 :** Des stratégies et des outils permettant l'augmentation des revenus des populations périphériques sont élaborés, testés et disponibles

Les projets ont pendant 2 ans investi dans les AGR. La mission a constaté que les partenaires RAPAC, tel que APN et ACF/Virunga Fund, ainsi que les ONG Internationales (UICN, et WCS) ne sont pas très efficaces dans ce domaine des AGR, entre autre parce que leur attention est ailleurs. Il n'y a que deux ONG Nationales (au Cameroun FCTV-Dja et CELDIE-Bouba N'djidda) qui ont été sélectionnées par le mécanisme des AàP. Or, ce sont ces ONGs nationales,

		<p>plutôt spécialisées dans le domaine du développement local, qui produisent les meilleurs résultats.</p> <p><b>Résultat 2.4 :</b> Les problématiques de conflits d'intérêts en zone pastorale (transhumance) sont décrites dans leur dimension transfrontalière, analysées et des actions pilotes entreprises pour les réduire Ceci ne concerne que la zone Savanicole du Volet Nord. Autour de Bouba N'djidda la problématique « comment intégrer l'action transhumance dans les soucis de conservation de Parc National » a été débattue dans les réunions avec les chefs coutumiers (Chefferies) et les Chefs de Villages. Mais, selon l'information disponible à la mission d'évaluation, aucune action concrète n'a été entreprise.</p> <p><b>Résultat 2.5 :</b> La dimension socio-économique de la conservation des ressources naturelles est mieux prise en compte dans les stratégies et outils de gestion des aires protégées et des territoires périphériques La dimension socio-économique de la conservation a été réellement prise en compte dans la plupart des projets d'ECOFAC V, mais toujours à un niveau trop modeste. Sur presque 9 millions € investis dans les Aires Protégées avec et sans concession de gestion, la part des investissements directs dans cette dimension socio-économique ne dépasse guère le million €</p> <p>Des lignes directrices sont produites par le RAPAC pour l'<b>harmonisation régionale des législations nationales</b> de gestion des Aires protégées et de leurs zones périphériques. Une étude a été menée à cet effet, mais n'a pas abouti à une harmonisation cohérente. Il était question que l'étude soit validée par la COMIFAC, mais cela n'ait pas été fait. Cette approche est intéressante. Elle permettra d'uniformiser l'ensemble des législations nationales en matière d'exploitation rationnelle de la faune. Au prochain programme, une ligne budgétaire importante devra figurer à cet effet.</p> <p><b>Un financement de la conservation</b> mieux garanti sur le long terme dans le cadre d'un partenariat régional entre les Institutions régionales (CEEAC /CEMAC), les Organisations régionales de référence (RAPAC), les Etats, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement Le système permettant le lancement de ce financement durable est installé officiellement (<b>le FEVAC</b>)</p> <p><b>Les Aires Protégées membres du RAPAC sont effectivement valorisées</b> et promues au plan international. Force est de constater qu'actuellement ce n'est pas le cas. ECOFAC V/RAPAC n'a pas accordé assez d'importance à l'appui à accorder à ces Agences, notamment en ce qui concerne le volet financier et dans une moindre mesure le volet formation dont elles doivent pouvoir profiter.</p>
AfC	Appui à la lutte anti-braconnage et à la gestion transfrontalière des écosystèmes de savanes Nord d'Afrique centrale FED2013 331-207 Demarré en 2014 Subvention UICN	<p>Le Projet d'Appui à la lutte anti-braconnage et à la gestion transfrontalière dans les écosystèmes de Savanes Nord d'Afrique Centrale est une initiative de l'UICN financée par la CEEAC. Le projet couvre la zone de savane nord d'Afrique Centrale et particulièrement le Cameroun et le Tchad. Il couvre trois aires protégées à savoir les parcs nationaux de Bouba Ndjidda et de Sena Oura (où existe un accord binational entre la République du Tchad et la République du Cameroun) et le Parc National de Waza. L'objectif du projet est de contribuer à la conservation et la gestion durable des écosystèmes de savanes Nord d'Afrique Centrale, et ainsi garantir la pérennité des services environnementaux. Il contribue à renforcer les capacités des acteurs des écosystèmes de Savanes du Cameroun et du Tchad dans la lutte contre le braconnage de la grande faune. Le contrat de financement du projet a été signé le 13 décembre 2013 et les activités de terrain ont commencé quelques mois plus tard.</p> <p>Résultat 1. Les compétences du personnel des Aires protégées et des Services de Lutte Anti Braconnage (LAB) sont renforcées en matière de renseignement, surveillance, intervention</p>

		<p>Résultat 2. La protection et la valorisation de la grande faune sauvage sont renforcées dans la zone de BSB Yamoussa (Bouba Ndjida et Sena Oura) et Waza.</p> <p>Résultat 3. Les connaissances des opérateurs de terrain en matière de lois et réglementations en LAB sont renforcées.</p> <p><u>Résultat 4. Les mécanismes de gestion transfrontalière sont renforcés dans la Zone BSB Yamoussa (Bouba Ndjida et Sena-Oura)</u></p> <p>Activité 4.1. Organiser des patrouilles mixtes transfrontalières</p> <p>Activité 4.2. Organiser des rencontres d'échanges d'expérience avec le TNS.</p> <p>Activité 4.3. Faciliter la mise en place des cadres de concertation prévus dans l'Accord BiNational transfrontalier BSB Yamoussa</p>
<p>ECOFAC 6</p>	<p>2016 – FICHE ECOFAC 11<sup>e</sup> FED</p>	<p><b>L'objectif global</b> du programme est de promouvoir une économie verte caractérisée par un développement économique endogène, durable et inclusif, ainsi que la lutte contre le changement climatique".</p> <p>L'objectif spécifique est une préservation plus efficace de la diversité et des écosystèmes fragiles" en lien avec les services écosystémiques associés.</p> <p>Les résultats attendus sont communs à l'ensemble des sites :</p> <p><b>Composante 1 : Gestion durable des aires protégées et les zones périphériques.</b></p> <p><b>Résultat 1</b> : Les activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés sont coordonnées d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écosystémiques pour les parties prenantes.</p> <p><b>Résultat 2</b> : Des systèmes de gestion efficaces des aires protégées sont développés et opérationnels.</p> <p><b>Résultat 3.</b> Les populations riveraines sont associées à la gestion intégrée des ressources naturelles et en tirent un bénéfice durable.</p> <p><b>Composante 2 – Appui sous régional.</b></p> <p><b>Résultat 4.</b> Les structures de gestion des AP et leur staff sont renforcées.</p> <p><b>Résultat 5.</b> Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional.</p> <p>(...)</p> <p><b>Composante 1 : Gestion durable des aires protégées et les zones périphériques.</b></p> <p>R1 - Les activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés sont coordonnées d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écosystémiques pour les parties prenantes. Ce résultat sera atteint par :</p> <p>A1.1 : la facilitation des plateformes de concertation multisectorielles et l'intégration de la gestion durable des services écosystémiques dans les Plans de Développement Locaux.</p> <p>A1.2 : La conservation de la connectivité écologique entre les aires protégées.</p> <p>A1.3 : La collaboration transfrontalière</p> <p>A1.4 : La gestion des conflits homme-faune.</p> <p>A1.5 : Le soutien aux Etudes d'Impact Environnemental et Etudes Environnementales Stratégiques pour toute initiative de développement susceptible d'avoir un impact déterminant sur les écosystèmes concernés.</p> <p>R2 – Des systèmes de gestion efficaces des aires protégées sont développés et opérationnels. Ce résultat sera atteint par :</p> <p>A2.1 : La préparation des Plans d'aménagement et de gestion (PAG) de manière participative et leur exécution de manière adaptative à l'aide des résultats de suivi écologique et l'implication des parties prenantes dans la prise de décisions de gestion</p> <p>A2.2 : La conservation et valorisation des ressources optimisées par l'opérationnalisation des systèmes de lutte anti braconnage, la gestion des renseignements et la création des infrastructures de gestion et touristiques appropriées.</p> <p>R3 – Les populations riveraines sont associées à la gestion intégrée des ressources naturelles et en tirent un bénéfice durable. Ce résultat sera atteint par :</p> <p>A3.1 : La représentation des populations dans les structures de pilotage et de suivi des aires protégées.</p>

		<p>A3.2 : La promotion des modèles de valorisation de ressources naturelles (écotourisme, tourisme cynégétique, Produits Forestiers Non-Ligneux, approches filières...).</p> <p>A3.3 : Le développement de la fiscalité décentralisée pour assurer une source durable pour l'entretien de la conservation et des bénéfices pour les populations associées à la gestion.</p> <p><b>Composante 2 – Appui sous régional.</b></p> <p>R4 - Les structures de gestion des AP et leur staff sont renforcées. Ce résultat sera atteint par :</p> <p>A4.1 : Développement de curriculum et autres dispositifs de formation pour la formation des éco-gardes dans leurs pays respectifs. Les structures de gestion des aires protégées seront encouragées et appuyées pour baser la formation de leur staff sur une stratégie de Gestion des Ressources Humaines.</p> <p>A4.2 : Attribution de bourses pour la formation des cadres supérieurs aux institutions de l'ERAIFT (République Démocratique du Congo), du CEDAMM (Gabon) et de l'EFG (Cameroun).</p> <p>R5 : Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional. Ce résultat sera atteint par :</p> <p>A5.1 : Renforcement des systèmes d'apprentissage partagé des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux ainsi que la capitalisation d'expériences et leur réplique.</p> <p>A5.2 : Visibilité du programme et des résultats atteints par le grand public, les décideurs politiques, les techniciens et scientifiques.</p> <p>A5.3 : Création et maintien d'un centre de documentation sur la faune sauvage d'Afrique centrale et ses aires protégées.</p>
Régional	RNI 2014 (RAPAC)	<p><b>A 1.3</b> : Appuyer le développement et la gestion de 12 sites prioritaires gérés sans concession de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude des espèces marines au PN Mayumba-Gabon</li> <li>• Élaboration d'une revue documentaire des circuits touristiques existants au parc national de la Lopé-Gabon.</li> <li>• Réalisation des travaux d'aménagement dans la ZCV IDB-RCA</li> <li>• Identification des circuits d'intérêts au PN de la Lopé-Gabon</li> <li>• Renforcement des activités transfrontalières ; PN de Campo Ma'an-Cameroun</li> <li>• Développement des mécanismes de gestion de la ZCV IDB-RCA</li> <li>• Intégration des activités de protection des tortues marines sur la plage de Jalé en collaboration avec l'ONG Marapa.</li> <li>• Amélioration des infrastructures ; PN de Bouba-Ndjida-Cameroun</li> <li>• Un protocole pour le suivi des pollutions aux hydrocarbures ; PN Mayumba</li> <li>• Un curriculum complet de formation professionnel des éco guides en forêt ; PN Lopé-Gabon</li> <li>• Appui à la surveillance et au suivi écologique dans la ZCV-RCA</li> <li>• Renforcement de la sécurité des touristes ; PN Virunga-Congo</li> <li>• Appui des opérations de LAB en collaboration avec les autres acteurs ; PN Sena-Oura</li> <li>• Achat matériel de formation et équipements spécifiques ; PN Virunga-Congo</li> <li>• bilan synthétique des activités illégales de pêche ; PN Mayumba-Gabon</li> <li>• Suivi écologique, PN Campo'o Ma'an</li> <li>• Équipement et formation des écogardes, PN Bouba Ndjida-Cameroun</li> <li>• Gestion appropriée des feux de brousse, PN de Sena- Oura</li> <li>• Formation des éco-gardes, PN Salonga</li> <li>• Développement institutionnel du RALGEST ZCV, unique structure de gestion des ZCV du Nord, RCA</li> <li>• Training observateurs embarqués pour la pêche industrielle, PN Mayumba</li> <li>• 01 Base de données SIG-Pêche artisanale de Mayumba" et Atlas réalisés ; PN Mayumba</li> <li>• 01 Base de données SIG-Habitats-sous-marins-PN de Mayumba"</li> <li>• Un protocole pour le suivi des pollutions aux hydrocarbures ; PN Mayumba</li> <li>• Formation des gardes à des interventions d'urgence ; PN Virunga</li> <li>• Formation des éco gardes sur l'application de la loi ; PN Campo ma'an-Cameroun</li> <li>• Équipements des éco gardes à PN Campo Ma'an</li> <li>• Équipements du service de la conservation PN Sena Oura.</li> </ul>



		<p><b>A 1.4</b> : Appuyer le développement de 3 sites prioritaires gérés en PPP avec concession de gestion (ACF, APN), et RAPAC sur le 4<sup>e</sup> site du PNS</p> <p><b>PN ODZALA-KOKOUA:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'acquisition de 4 pirogues, deux(2) camions MAN ;</li> <li>• L'achat des uniformes, GPS, caméras, appareils photos, boussoles, Baguettes rigides nettoyage d'armes, pluviomètres, Menottes, Aérosol de défense, Gilets de sauvetage, Tentes, Matelas de camping, Sacs de couchage, Lampes, etc.</li> <li>• Des logements au quartier général à Mbomo ont été réhabilités ;</li> <li>• 72 éco-gardes ont bénéficié d'une formation après une sélection des candidats parmi les bénéficiaires du programme d'amnistie armes contre poste de travail</li> <li>• Formation et recyclage du personnel ; PN Odzala-Kokoua</li> </ul> <p><b>PN GARAMBA:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de : un ULM, deux camions, un tracteur retro excavateur, des voitures pour les touristes.</li> <li>• Réhabilitation du pont de Dungu Muke.</li> <li>• Réouverture des pistes du bloc central du PNG (260 kms).</li> <li>• Réouverture des pistes vers le nord du PNG (130 kms).</li> <li>• Maintenance courant de toutes les autres infrastructures existantes (maisons personnel et bureau, électrification du site, pistes déjà ouvertes...).</li> <li>• Construction du Dispensaire,</li> <li>• Construction des lodges pour touristes.</li> <li>• Construction de l'école.</li> <li>• Sensibilisation auprès des enfants.</li> <li>• Réhabilitation bâtiment d'époques.</li> </ul> <p><b>PN VIRUNGA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un corridor touristique au sud et au centre du Parc existe.</li> <li>• Formation 20 guides touristiques</li> </ul> <p><b>PN SALONGA:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction et réhabilitation des bâtiments pour les éco gardes</li> <li>• Construction des Pistes et Ponts</li> <li>• Formation des éco gardes</li> </ul>
Entretien FAO	Gabon	<p>Les Plans d'affaires simplifiés consistaient en des matrices excel (une pour un scénario optimiste et un autre pour un scénario minimaliste) que les gestionnaires d'AP concernés ont été invités à remplir en prélude à un atelier de restitution. Au final les données ont été pour la plupart entrées pendant l'atelier. Je n'ai réussi à retrouver que cette matrice concernant le RAPAC lui-même et le rapport synthétique de l'atelier avec les principales figures. Je n'ai pas d'information sur si les gestionnaires ont par la suite utilisé cet outil dans leur démarche de mobilisation de ressources. L'utilité principale recherchée de cet outil était de fournir des éléments de présentation visuels simples des besoins financiers des AP pour couvrir tous leurs aspects de gestion.</p> <p>La position du SE avait été que le consultant se concentre plus sur le Secrétariat Exécutif du RAPAC que sur les AP membres au regard de la situation désastreuse de l'institution. Ce qui explique que les activités en lien avec les AP n'aient pas été prolongées / approfondies. Des ateliers nationaux devaient en effet concourir à approfondir les plans de gestion simplifiés et établir les stratégies de mobilisation de ressources. Ils n'ont pas pu avoir lieu.</p>
Gabon	Entretien WCS	<p>Appui ECOFAC5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projet : max 200,000€ par projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 financement pour Formation des écouguides</li> <li>o 2 pour appui gestion PN Mayumba (surveillance, gestion durable de la pêche → PN a été étendu suite à ce travail</li> </ul> </li> <li>- Expertises court terme : max 50,000€. De 1 mois à 1 an <ul style="list-style-type: none"> <li>o Etudes socio-économiques pour évaluer les besoins autour des AP (Mayumba et Lopé). Ont développé une méthode pour évaluer les niveaux de pauvreté. Système de monitoring pour améliorer ensuite leur niveau de vie. Même chose pour Konkwati au Congo qui jouxte le parc de Mayumba. Définition des lignes de bases</li> <li>o Mise en place du programme d'observateurs de pêche industrielle. Grande réussite car grâce à ce financement, on a jeté</li> </ul> </li> </ul>

		<p>les base du premier programme d'observateurs marins embarqués sur les chalutiers en Afrique centrale. Recrutement et formation. Données sur armateurs nationaux et internationaux, notamment sur le cas du thon. Très intéressant car Congo Brazzaville veut maintenant développer le même type de programme.</p> <p>Impacts : tous ces financements ont permis de structurer des programmes qui sont tjs en cours.</p>
Gabon	Entretien WCS	<p>Les agents de la conservation sont les plus présents auprès des communautés. Se retrouvent en position de traiter des pb de développement, mais n'ont pas les moyens ni formations. Il faut capitaliser sur toutes les études socio économiques faites par les agences de conservation. IL y a des infos très intéressantes. Toutes ces études sont faites à travers les AP, restent dans ce secteur : mais l'UE pourrait financer hydraulique villageoise, aspects sanitaires, mais l'UE travaille par ex avec min. santé et n'ont pas l'info sur les réalités du terrain.</p> <p>La conservation a intégré bcp plus la dimension humaine depuis 20 ans. Projets de développement sont nécessaires, mais en utilisant l'info auprès des agences de conservation.</p>
Gabon	Entretien CEEAC	<p>Maintenant il faut faire l'économie verte, pour sortir l'environnement de son ghetto. Sorti de la COP15, le SEVAC a été créé pour passer de la conservation à l'économie de la conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pilier questions politiques diplomatiques</li> <li>• 1 sur questions institutionnelles : réseau SC, réseau entreprises pour économie verte, forum international green busines</li> <li>• 1 pilier financier : FEVAC</li> </ul> <p>Plusieurs programmes identifiés : écotourisme écoagri, LAB, conflit hommes faune, écoconstruction, éco minerais, jardins botaniques, etc.</p> <p>Mise en place très participative : convocation des ministres envt, après les Affaires étrangères, après les ministres de l'économie et des finances. Puis regroupé tous les 3, et ont adopté le FEVAC, et les décisions/programme. Mené sur la table des chefs d'états pour un cadrage politique solide. 2015.</p> <p>Phase d'opérationnalisation maintenant.</p> <p>RDC engagée à donné 50% des 3M de dollars promis pour démarrer.</p> <p>Chq Etat membre de la CEEAC doit être leader d'un programmes pour lequel il a une VA. Ex Tchad sur énergie solaire. Donne droit d'avoir centre d'excellence dans le pays, et lead politique.</p> <p>Brazza : économie du reboisement ; etc.</p> <p>CEEAC en train de signer des protocoles d'accords avec différents partenaires.</p> <p>Par ex WWF pour eco-agriculture</p> <p>UE : Ecofac 6 pour économie des AP</p> <p>AWF : éco-sécurité, LAB</p> <p>BAfD : économie des AP aussi et lab</p>
CAWFI - régional	DA / Description Action (2014)	<p>The main expected results are:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) High level dialogue is established with the governments of the region on World Heritage related issues, in particular the State of Conservation of existing sites and the nomination of potential new sites,</li> <li>2) A feasibility study for the inclusion of Odzala-Koukoua as an extension of TNS is completed and a draft nomination dossier is available;</li> <li>3) Based on the conclusions of the feasibility study, a draft nomination dossier is available for Ivindo National Park;</li> <li>4) The Management of the Dja Faunal Reserve is strengthened and meet the world Heritage Committee requirements (as per Decision 36 COM7B.1)</li> <li>5) The management of Lopé-Okanda World Heritage site is strengthened, taking into account the property's Outstanding Universal Value, including its archaeological attributes;</li> <li>6) Management of the TNS conforms to World Heritage standards, in particular with respect to the involvement of indigenous communities, the definition of buffer zones and the harmonisation of management strategies between the three countries sharing the site;</li> </ol>

		<p>7) Best practice management methodologies (SMART, EoH) are applied in WHS and interzones;</p> <p>8) Economic developments planned for the periphery of DFR (rubber, mining, Mekin dam, oil palm, forestry) do not impact on the OUV of the site and is reflected in a landuse plan for the DFR</p> <p>9) Land use planning and offsetting mechanisms to preserve biodiversity in the MOND interzone (Minkebe-Odzala-Nki-Dja) are agreed upon by all relevant stakeholders and key avoidance/mitigation/offset measures are starting to be implemented;</p> <p>10) Ecological connectivity in the TNS-Odzala inter-zone is ensured through development, validation and implementation of a multistakeholder land use plan;</p> <p>11) Spatial planning methodologies are tested and coordinated in the project's intervention zones and best practices are identified</p>
CAWHFI 1	Evaluation externe, décembre 2011	<p><b>3.1 Efficacité de mise en oeuvre du projet</b>  <i>(L'efficacité est « la mesure selon laquelle les résultats du projet participent à la réalisation de l'objectif spécifique du projet »).</i>  L'évaluation de l'efficacité de mise en oeuvre du projet est faite par rapport à chaque objectif spécifique.</p> <p><b>3.1.1 Objectif spécifique 1 : Sensibiliser la communauté nationale et internationale à la valeur exceptionnelle du patrimoine naturel du Bassin du Congo</b>  L'efficacité de mise en oeuvre de cette composante est globalement <b>satisfaisante</b>. On notera en particulier l'harmonisation des listes indicatives des pays de la sous-région, la signature de l'accord bipartite pour la mise en place du parc transfrontalier Mayumba-Conkouati, et l'état très avancé du dossier d'inscription du TNS.</p> <p><b>3.1.2 Objectif spécifique 2 : Financement durable des activités de conservation du complexe écologique TNS améliorée</b>  Pour le PNL et l'APDS les résultats ont été globalement <b>satisfaisants</b> (reporting dans le temps et réalisation de la majorité des actions prévues). Néanmoins une intensification du braconnage est signalée, reflétant d'ailleurs un phénomène plus généralisé dans la sous région. Par contre l'exécution du contrat de subvention pour le PNNN pose de sérieux problèmes (grand retard de reporting, non-exécution des activités prévues, et non-justification des dépenses effectuées). Le problème semble être lié à un blocage entre le personnel de WCS et le personnel du MINEF sur site. Par conséquent, et contrairement à l'APDS et PNL, le PNNN n'a pas bénéficié d'une deuxième subvention.  Il convient de souligner l'importance des actions liées à l'opérationnalisation des structures de coordination du TNS qui renforcent la dynamique transfrontalière, élément clé pour la réussite du TNS. On citera, entre autres, la poursuite du dossier d'inscription du TNS au patrimoine mondial, l'adoption officielle du land use plan et la mise en place de la Brigade Lutte Anti-Braconnage (BLAB).  Globalement l'efficacité de mise en oeuvre de cette composante est <b>satisfaisante</b>.</p> <p><b>3.1.3 Objectif spécifique 3 : Renforcement des capacités de suivi en vue d'améliorer l'efficacité de gestion de tous les partenaires des 3 complexes écologiques CAWHFI</b>  L'efficacité de mise en oeuvre de cette composante est <b>très satisfaisante</b>.</p> <p><b>3.1.4 Objectif spécifique 4 : Renforcer la capacité du secteur privé et des partenaires gouvernementaux en termes de gestion durable des ressources naturelles et, en particulier de la faune, dans les complexes écologiques forestiers</b></p> <p>3.1.4.1 Composante TRIDOM  Si quelques résultats positifs ont été obtenus, globalement les résultats de cette composante sont <b>insatisfaisants</b></p> <p>3.1.4.2 Composante Gamba-Conkouati  L'efficacité de mise en oeuvre des activités liées au zonage est <b>satisfaisante</b>.  Quant aux autres activités menées dans ce paysage la mission d'évaluation ne</p>

		dispose pas de suffisamment d'éléments d'appréciation pour faire une évaluation de l'efficacité.
CAWHFI2	Rapport Narratif intermédiaire année 1- 30 juin 2017	<p>Ainsi les objectifs suivants doivent être atteints d'ici mars 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser la communauté nationale et internationale à la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine naturel du Bassin du Congo et sur la capacité de la Convention du patrimoine mondial à contribuer à sa protection.</li> <li>- Renforcer la gestion et la conservation des sites naturels d'Afrique centrale inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : la Réserve de la Faune du Dja (Cameroun), l'Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda (Gabon) et le Tri-national de la Sangha (Cameroun, Congo et République centrafricaine).</li> <li>- Appuyer la création d'un réseau d'exception d'aires protégées et de sites du patrimoine mondial.</li> <li>- Faire adopter, par l'ensemble des parties prenantes concernées, des plans d'aménagement de l'utilisation des terres ainsi que leurs mesures d'atténuation des impacts du développement, y compris des mécanismes de compensation afin d'éviter toute perte nette de biodiversité et réconcilier conservation de la biodiversité et développement économique.</li> </ul> <p>→ Ce programme prend la suite de CAWHFI 1 mais a débuté fin 2016, donc pas pertinent pour notre évaluation</p>
ECOFAU NE – CAR (national)	Document d'action (2015)	<p>Le Fonds fiduciaire européen Békou, mis en place par la Commission européenne, la France, l'Allemagne et les Pays Bas a pour objectif de soutenir les autorités centrafricaines, pour la stabilisation et la reconstruction du pays. La Suisse et l'Italie ont rejoint le fonds en Mai 2015 qui est désormais doté d'un montant de €108m</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet Ecosystèmes Fauniques du Nord-Est RCA (ECOFAUNE I<sup>17</sup>), financé sur le 10<sup>ème</sup> FED, intervient dans le Nord-est de la RCA a été lancé en 2012 pour une période de 3 ans. Ce projet constitue le plus important programme en continu de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité en RCA et intervient sur un territoire qui fait frontière au Nord avec le Tchad sur 600km: les préfectures couvertes par le projet sont principalement celles du Bamingui-Bangoran.</li> </ul> <p>Etant le seul grand projet de développement dans le Nord et l'Est de la RCA, il apparait dès lors crucial de garantir que les résultats obtenus par les programmes précédents, soient capitalisés et revitalisés afin d'augmenter la portée des actions à venir pour les populations et les territoires ciblés dans les 2 zones les plus affectées du Nord et de l'Est.</p> <p>L'objectif général du projet est d'améliorer la gouvernance et la gestion participative et durable des ressources naturelles et de la biodiversité de la RCA dans une perspective de lutte contre la pauvreté</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. L'aménagement participatif et durable de l'ensemble du territoire. L'intégration dans ce cadre des divers sous-ensembles (espaces protégés, Zones Cynégétiques Villageoises, zones de transhumance...).</li> <li>ii. La gestion participative et durable des écosystèmes et des ressources fauniques, appuyée par une stratégie renouvelée et des nouveaux instruments de Lutte Anti-Braconnage (Lutte Anti-Braconnage / Système de Gestion des Informations).</li> <li>iii. L'accompagnement social afin d'élargir une base formative, économique et institutionnelle (capital humain et social), sur laquelle appuyer un développement durable du territoire investi.</li> </ol>
ECOFAU NE RCA	Evaluation mi-parcours (mars 2015)	<p><b>Réalisations</b></p> <p><b>3.2.2 Volet Lutte Anti-Braconnage</b> En 2012, au début du projet, l'AT-LAB a préparé une Stratégie LAB. Le document présente une analyse du braconnage dans la RCA, les principes et l'organisation du travail de la LAB sur les zones de surveillance. Hors de la présentation d'une approche globale de la LAB, la stratégie</p>



cible surtout l'organisation du travail des SVPs et de leurs patrouilles. Des importants efforts du volet de LAB étaient la réhabilitation des bases et d'infrastructures au début du projet et après les événements destructifs de 2012-2013, ainsi que l'acquisition d'équipement perdu et le redémarrage des activités de terrain (Photo 4, page 91). Malgré tout, sous la direction motivée du Directeur du Site, l'équipe restante de 28 SVP a pu continuer la surveillance dans une zone limitée (Figure 5, page 26), à l'exception d'une interruption pendant l'année 2013. Le projet a pu rééquiper les SVPs et ils ont saisi des matériels de braconnage et arrêté 142 braconniers pendant la période août 2013 - janvier 2014 (Tableau 5, page 28). La base et la piste d'aviation de Bamingui (Photo 1, page 89) ont été réaménagées et un réseau de collecte d'informations a été activé. Pendant la dernière phase du projet une mission d'un expert international a été programmée pour la formulation des recommandations nécessaires à la finalisation du texte général de la loi sur les aires protégées à la République Centrafricaine. Cette importante mission est en fait une activité transversale qui touche également les volets ZCV et SAT

**Appréciation** Les équipes de terrain fidèles au projet ont réalisé une prestation importante et courageuse avec leurs contributions à la reprise des activités sous des difficiles conditions de travail. La stratégie de LAB préparée ne présente pas des descriptions élaborées des "unités mobiles", ni d'un système de suivi et de gestion de la faune et de l'habitat, ni d'un système de renforcement des capacités, ni d'un système de communication et d'information, et non plus d'un système élaboré de suivi de surveillance. La stratégie bénéficiera d'une revue en considérant ces aspects, ainsi que l'application d'un système de suivi informatisé (MIST ou SMART). Depuis les pillages des bureaux et des équipements, les rapports et la base de données sur la surveillance ont été perdus.

**3.2.3 Volet Zones Cynégétiques Villageoises** A cause de la crise de 2006, le nombre de ZCV opérationnelles était tombé de 11 à 6 déjà avant le démarrage du projet ECOFAUNE. Depuis la crise de 2012 les 6 dernières ZCV n'ont plus reçu de chasseurs et en conséquence, elles n'ont plus reçu des recettes de la chasse touristique depuis début fin 2012. Avec l'appui technique et financier d'ECOFAUNE et de RAPAC, la surveillance dans les zones de Bamingui a continué et des pistes ont été aménagées. RAPAC a pris en charge l'opération de 12 écosurveillants dans les ZCV, des activités d'aménagement (pistes, campement de chasse et barrages). Pendant la saison sèche 2013/2014 environ 1 054 km de pistes ont été réhabilitées et pendant la saison 2014 environ 2 197 km de pistes et routes ont été réhabilitées. Après la finalisation du financement RAPAC en décembre 2014, le projet ECOFAUNE a pris en charge les activités LAB des ZCV. Dans le cadre de DP1, DP2 et DP3, ECOFAUNE a organisé des formations en législation, en écologie, en gestion, en communication et en utilisation du GPS. Au total, 12 écosurveillants ont été formés et quatre formations ont été organisées pour respectivement 15, 48, 30 et 48 membres des ALGEST. Ce volet a souffert beaucoup à cause de la rébellion et de l'absence d'assistance technique pendant une période de deux ans. Les contributions du projet ECOFAUNE au renforcement des capacités pour la formation des cadres des ZCV sont utiles pour le fonctionnement des ALGEST et des écosurveillants, mais les résultats attendus sont encore loin d'être atteints. La ZCV en tant que structure de gestion des ressources naturelles dans la RCA est en péril.

**3.2.4 Volet Schéma d'Aménagement du Territoire** Le déroulement des activités du volet Aménagement du Territoire a été également entravé considérablement par l'impact de la rébellion sur la mobilité de l'équipe et des autres parties prenantes des sites, ainsi que le quasi-fonctionnement des structures gouvernementales locales. Plusieurs formations, ateliers et réunions de consultation ont été organisés avec les éleveurs et les agriculteurs. Apparemment, ces événements ont facilité les échanges sur la gestion des conflits et l'aménagement du territoire, mais il n'y a pas encore d'évidence de "plateformes de concertation" fonctionnelles. Pendant les consultations avec les éleveurs, les causes des conflits ont été identifiées et le projet prévoit le balisage des ZCV et les couloirs de bétail.

**3.2.5 Volet Mesures d'Accompagnement** Jusqu'à présent, un centre de formation est en construction à Bamingui et approche sa finalisation (Photo 9, page 93) Un premier cycle de formation a démarré avec 49 pionniers (dont 7 filles) partagés comme suit : 15 dans la couture (dont 7 filles), 14 dans la mécanique auto, 9 dans la maçonnerie, 10 dans la menuiserie (Photo 10, page 93). Tous ont reçu une formation en techniques améliorées d'agriculture et d'élevage. Les buts du projet

		ECOFAUNE formulés dans la Convention de Financement et les DTA sont encore loin d'être atteints. Ces résultats décevants sont directe et indirectement la conséquence de la crise
Gabon	FAO/DUE	ECOFAUNE a été la seule intervention dans la zone en période de crise dans la zone. Ça a été très important pour les populations locales durant cette période difficile.
BIOPAMA - internatio nal	<a href="http://WWW.Biopama.org">WWW.Biopama.org</a>	Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) vise à lutter contre les menaces à la biodiversité dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), tout en réduisant la pauvreté dans les communautés aux alentours et dans les aires protégées. Plus précisément, le programme permettra d'améliorer l'accès aux meilleures sciences et connaissances disponibles pour consolider le travail des institutions et des réseaux existants et renforcer les capacités en vue d'améliorer la politique et prise de décision en matière de conservation de la biodiversité, de
	Mid Term Review (MTR) evaluation of the PA Component of the 10th EDF Intra-ACP programme "BIOPAMA"  FINAL REPORT 13th July 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achievement of project purpose: effectiveness</b> To what extent are the agreed objectives and results of the PA component being achieved and what are the prospects for full achievement?</li> <li>• <b>General remarks</b> Project progress is behind schedule, but a no-cost extension has been granted to enable planned activities to be completed. However as noted in 3.1.2 the overambitious nature of project objectives and expected results, combined with a failure to ask the right questions from the outset about what information is needed, means that the project is unlikely to fully achieve its objectives and results as defined in the Log Frame.</li> </ul> <p>As already mentioned in 3.1.2, the underlying issue hindering effective project implementation is that all parties underestimated the difficulty of the simple question: "What information do you want?" It sounds very simple but in fact it assumes almost complete knowledge about (a) the state of PAs and their management. (b) the nature and scale of threats to biodiversity, and (c) the kinds of information tools that could be developed to help (ranging from remote satellite-based information at one end of the spectrum to intelligence-based information from PAs and local communities at the other). Very few specialists have this kind of overview. Even those who are fulltime experts in PA and biodiversity conservation may lack a complete picture of this kind; this is even truer of decision-makers in government and regional agencies who have a wide range of additional duties and responsibilities.</p> <p>A considerable effort was expended by IUCN organising studies and workshops to come up with recommendations on information needs. However while these were the right steps to take workshops apparently were unable to identify and prioritise key management strategies</p> <p>Compounding these problems is the fact that considerable delays incurred during the start-up period of the project In addition to the problems of getting to grips with a project whose objectives were overambitious and unclearly articulated other reasons for the delays in getting the project fully up and running include:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Staffing issues at IUCN Gland.</li> <li>• Delays with identifying and recruiting Regional Coordinators and Technical Officers for the regions, followed by some staff turn-over;</li> <li>• Regional Coordinators working only part-time on BIOPAMA activities (eg the RC for WCA has 3 other projects to manage)</li> <li>• Internal differences between IUCN and JRC as to the priority activities to be implemented<sup>18</sup>.</li> <li>• The absence of a formally constituted Technical Committee, containing independent expertise (3.1.3.2), providing regular feed-back and advice to the Steering Committee.</li> <li>• During at least the first 18 months of the project there appears to have been a certain amount of inertia on the part of IUCN to launch project</li> </ul>

		<p>activities, combined with a lack of coordination and communication between IUCN and JRC as to what activities were being implemented. In the absence of a functioning Technical Committee a “disconnect” developed between JRC and IUCN activities, particularly with respect to CB activities which were poorly formulated from the outset (3.1.2).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Progress towards achievement of Result 1</i> (Result 1: The effective planning and management of protected areas is improved by the use of scientific and policy information for sustaining the ecosystem services and reducing the poverty of local population).</li> </ul> <p>The Log Frame identifies three sub-results:</p> <p>R1.1 The ecology of protected areas and their ecosystem services is better understood for conservation, monitoring and forecasting purposes.</p> <p>R1.2 The interactions between protected areas and local economies are better understood for improving the human development and maintaining the ecosystems.</p> <p>R1.3 The effectiveness of protected areas management is improved by a better characterization of governance issues</p> <p>Delivery of outputs for R1.1 is progressing through the following activities: characterization of PAs according to species richness and habitats irreplaceability; ecological characterization of ecosystem services provided by PAs; ecological characterization of the human-induced and natural threats affecting PAs; ecological assessment of vulnerability and mitigation potential of PAs to climate change.</p> <p>Delivery of outputs for R1.2 is only at an early stage. This is not entirely surprising since the socio-economic dynamics of the interactions between PAs and local communities constitute one of the most complex aspects of PA management and it is notoriously difficult to obtain reliable data, identify suitable indicators and tease out relationships and causalities of the various parameters acting on PAs.</p> <p>Delivery of outputs for R1.3 is also still in its very early stages, through the following activities: Inventory of legal framework and of management practices and means at local, national and international levels; Assessment of governance and management patterns and identification of best practices.</p> <p>While the array of data sets, tools and services developed by JRC is impressive and undoubtedly of high scientific and technical quality, <u>the key question, which has yet to be answered, is how will these tools be used by the stakeholders and to what extent will they ultimately contribute to improving biodiversity and PA management policy and decision making?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Progress towards achievement of Result 2</i> (Result 2: A “Centre for Protected Areas and Biodiversity” is setup in each of the 3 regions involved, with the right capacities and means)</li> </ul> <p>The Log Frame identifies four sub-results:</p> <p>R2.1 Establishing Observatories for PAs and Biodiversity</p> <p>R2.2 Capacity Building Programmes (CBP)</p> <p>R2.3 Provision and Coordination of Support to national services and regional organizations on PAs &amp; Biodiversity</p> <p>R2.4 Facilitating Networking of Experts and Institutions</p> <p>The first point to note is the poor formulation of these sub-results. Indeed they are not in fact expressed as results but more as activities. R2.2 is not even formulated as an activity - it is simply the title of a programme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>R2.1 Establishment of Observatories</i></li> </ul> <p>As mentioned in 3.2.1.1 there has been a considerable delay in establishing the ROs but ground is being made up and with the one year no-cost extension it can be anticipated that ROs will be operational in the Caribbean, Pacific and Central Africa.</p> <p><i>Western and Central Africa RO</i></p> <p>The RO for CA is in an advanced stage of integration into the existing Forest Observatory (OFAC) which was established with support from JRC several years ago. However it is surprising to note that the presumed hosting organisation COMIFAC (which already hosts OFAC) has not yet given its official acceptance to host the BIOPAMA RO</p>
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>R2.2 Capacity Building Programme</b> As mentioned above in 3.1.2 the CB programme lacks focus because it is not sufficiently linked to the core business of BIOPAMA which centres around ensuring that biodiversity and PA management information feed into, and improve, policy and decision making. It should not be the ambition of the project to resolve <u>all</u> the capacity weaknesses of PA institutions in the ACP. This is a vast undertaking, and will take many years and very considerable resources to achieve. From the outset the Log Frame was not sufficiently explicit on what kinds of CB activities were expected, and the problem was subsequently compounded by the failure to clarify what the key questions are for which BIOPAMA should be providing answers. As a result IUCN has tended either to give preference to its own CB priorities or opportunistically responded to requests for training from stakeholders regardless of its relevance to BIOPAMA's core business On a more positive note it is worth underlining that in CWA there has been a clear effort to refocus some of the CB activities. Since the adoption of the PAME tool the focus of CB activities in CWA has shifted to deploying the tool and building capacities to use it. This is a positive development although it is worth underlining that there was, initially, considerable resistance from IUCN to developing this tool and it was only as a result of pressure from JRC and some of the regional stakeholders that CB activities were eventually refocused on deploying the tool</li> <li>• <b>R2.3 Coordination of support to national services and regional organisations on PAs and Biodiversity</b> As stated in the introductory remarks to this section (3.2.1.3) the evaluators have struggled to see the relevance of many of the activities carried out under this sub result<sup>19</sup>. Consequently since the relevance is questionable it follows that effectiveness (and efficiency) will also be questionable</li> <li>• <b>R2.4 Facilitating Networking of experts and institutions.</b> The activities under this result are somewhat nebulous since "facilitating networks" can mean almost anything from communicating on an individual basis with experts, to sending participants to attend congresses, or organizing workshops with legally recognised networks such as RAPAC. Involving WAP, RAMPAC and RAPAC in the testing and development of the PAME tool is certainly a useful and relevant activity to have supported, as is the reactivation of the Protected Area Working Group under the umbrella of the Pacific Islands Round Table for Nature Conservation and Protected Areas. Funding the production of the documents mentioned in 1 above is more difficult to justify.</li> </ul>
Entretien OFAC	Régional	Le travail de l'OFAC au niveau des AP est lié au programme BIOPAMA mise en œuvre par l'IUCN et le JRC. L'OFAC focalise sur le développement d'outils pour évaluer efficacité de gestion des AP.
Entretien RAPAC	Régional	OFAC va suivre efficacité de gestion des AP. On a adopté un outil et on espère commencer à fournir à tous les acteurs des valeurs permettant le suivi de l'état et du fonctionnement de plusieurs AP. Outil IMET, soutenu par UE à travers BIOPAMA. Plusieurs dizaines d'AP Afrique centrale qui ont informé outil IMET au moins une fois. JRC ISpra en train de construire système d'analyse. On va pouvoir comparer les AP entre elles, et l'évolution dans le tps
Minimising the Illegal Killing of Elephants and other Endangered Species (MIKES) – regional african (continental)	MIKES Action Fiche, 2013	MIKE was designed to generate reliable and impartial data on the status and trends in African elephant populations, illegal killing and illegal trade in ivory, as a basis for international and range State decision making and action concerning elephant conservation. The MIKES Project was launched in 2014 and will conclude in 2018. MIKES is funded by the European Union's 10th <u>European Development Fund through EuropeAid</u> and with the support of the <u>Africa, Caribbean and Pacific Group of States (ACP)</u> . The project is divided into the following five results: <b>Result 1:</b> MIKE sites are generating regular and reliable information on the status and threats to elephants and other flagship species and on key benchmarks of law enforcement and management effort, in order to support decision making on appropriate management, protection and enforcement needs.



	<p><b>Result 2:</b> Law enforcement, adaptive management and monitoring systems, protocols and capacity are strengthened in high priority protected areas selected on the basis of their critical importance for protection of elephant or other flagship species and the severity of threats.</p> <p><b>Result 3:</b> National and subregional-level information, decision-making and inter-agency collaboration systems aimed at protecting elephants and other flagship species and combating the illegal trade in their products are developed and strengthened.</p> <p><b>Result 4:</b> International awareness, cooperation, and action in the conservation and protection of elephants and other flagship species are strengthened, including the establishment of an emergency response mechanism to assist sites experiencing sudden law enforcement crises.</p> <p><b>Result 5:</b> Law enforcement, adaptive management and monitoring systems, protocols and capacity building approaches supported by MIKES are piloted in selected protected area sites in the Caribbean and Pacific regions, to determine their usefulness and replicability in these regions.</p> <p><b>Evaluation of MIKE (il y a eu MIKE1, MIKE2, MIKE3.0, et ensuite MIKES)</b> The success of MIKE monitoring methodologies has been broadly demonstrated</p>
	<p>The Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE) Phase II project was implemented between April 2006 and December 2012 (including two no---cost extensions) by the Secretariat of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES). Implementation of the project was made possible through a grant of Euros 9,814,000 (USD 11,178,905) from the European Commission under the Intra---ACP envelope of the 9th European Development Fund (EC Project No. 9 ACP RPR 42), with counterpart in---kind contributions from the participating elephant range States in Africa amounting to USD 3,550,000. MIKE Phase II built on key lessons learnt during MIKE Phase I, which was implemented between November 2001 and April 2004 followed by a period of bridging funding</p> <p><b>Monitoring information collection and management</b></p> <p><b>Capacity for ranger---based monitoring</b></p> <p><b>RBM data collection A</b></p> <p><b>RBM data management</b></p> <p><b>RBM data application</b></p> <p><b>3.3 Data Analysis</b> By the end of Phase I, MIKE had been largely unsuccessful in generating regular and reliable information on status and trends in elephant populations and illegal killing during Phase II, MIKE made concerted efforts to establish a standardised, reliable and as far as possible simple method of analysing MIKE data, and as a result of these efforts, the PIKE analysis that was developed is now widely accepted as a pragmatic and promising analytical approach. The usefulness of PIKE has also been confirmed by the conformity between PIKE projections on illegal killing of elephants with ivory trade information that has been generated by ETIS.</p> <p><b>Collaboration &amp; Coordination</b> As an internationally---mandated programme being implemented under the auspices of the CITES Conference of the Parties, with currently 30 participating range States, as well as various international partners, and whose credibility and ultimate impact is heavily dependent on the quality, timeliness and relevance of its information outputs, the coordination, collaboration and technical oversight mechanisms established by the MIKE Programme are clearly of critical importance to the success of the project. In this regard, all three of the coordination and oversight mechanisms utilised during Phase II – the Subregional Steering Committees, African Elephant Meetings and the TAG – had already been established in MIKE Phase I and were simply continued during Phase II, with improvements based on lessons learnt in Phase I. Although the Afri--- can Elephant Meetings formed an important additional mechanism for ensuring the effective delivery of both MIKE and ETIS, they were chiefly convened not so much for the MIKE and ETIS programmes</p>

		<p><i>per se</i>, but to provide a forum for African elephant range States to work together to address broader elephant conservation and management issues and solutions.</p>
	<p><b>Long Term System for Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE) Phase II Final Evaluation Report September 2013</b></p>	<p>The Minimising the Illegal Killing of Elephants and other Endangered Species (MIKES) project builds on the <a href="#">Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE) Programme</a>, which has been implemented together with African Elephant range States by the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES) with the support of the European Commission from 2001 until the present day. MIKE was designed to generate reliable and impartial data on the status and trends in African elephant populations, illegal killing and illegal trade in ivory, as a basis for international and range State decision making and action concerning elephant conservation. MIKES leverages the strong foundation established and successes that have been achieved by MIKE but with an expanded focus to include: a) other CITES-listed flagship species threatened by international trade; b) initiatives aimed at minimising the impact of poaching and the illegal trade on the target species, in particular through efforts to strengthen the capacity and capabilities of law enforcement agencies to combat poaching at both site and national levels; c) piloting of the MIKE Programme’s successful adaptive management and monitoring approaches in selected sites in the Caribbean and Pacific regions.</p> <p>The MIKES Project <a href="#">was launched in 2014</a> and will conclude in 2018. MIKES is funded by the European Union’s 10th <a href="#">European Development Fund</a> through <a href="#">EuropeAid</a> and with the support of the <a href="#">Africa, Caribbean and Pacific Group of States (ACP)</a>.</p> <p>The project is divided into the following five results:</p> <p><b><a href="#">Result 1</a></b>: MIKE sites are generating regular and reliable information on the status and threats to elephants and other flagship species and on key benchmarks of law enforcement and management effort, in order to support decision making on appropriate management, protection and enforcement needs.</p> <p><b><a href="#">Result 2</a></b>: Law enforcement, adaptive management and monitoring systems, protocols and capacity are strengthened in high priority protected areas selected on the basis of their critical importance for protection of elephant or other flagship species and the severity of threats.</p> <p><b><a href="#">Result 3</a></b>: National and subregional-level information, decision-making and inter-agency collaboration systems aimed at protecting elephants and other</p>

		<p>flagship species and combating the illegal trade in their products are developed and strengthened.</p> <p><b>Result 4:</b> International awareness, cooperation, and action in the conservation and protection of elephants and other flagship species are strengthened, including the establishment of an emergency response mechanism to assist sites experiencing sudden law enforcement crises.</p> <p><b>Result 5:</b> Law enforcement, adaptive management and monitoring systems, protocols and capacity building approaches supported by MIKES are piloted in selected protected area sites in the Caribbean and Pacific regions, to determine their usefulness and replicability in these regions</p>
--	--	---

### 15.0.3 – Degré de mise en œuvre des activités associées au renforcement des capacités régionales et nationales.

Au cours de la période, le renforcement des capacités régionales et nationales s'est principalement traduit par des activités en termes d'offre de formation et de formation des cadres d'une part, avec pour objectif d'améliorer les compétences des gestionnaires des ressources naturelles dans la sous-région, et d'autre part de renforcement institutionnel des entités régionales soutenues par l'UE, à savoir le RAPAC, la CEEAC (incluant la COMIFAC) et l'OFAC, avec pour idée que des entités régionales renforcées contribueraient de manière plus efficace à la protection des ressources naturelles.

Dans cet esprit, ECOFAC5 a financé via le RAPAC une proposition d'action de WCS en partenariat avec le CEDAMM<sup>20</sup> au Gabon (Résultat 3.2 : Des formations continues sont dispensées de manière régulière et font partie d'un plan de formation à moyen terme - budget 1.35M€, 1 227 317 € déboursés). L'appui du programme régional de formation continue « CEDAMM » a permis de coordonner et assurer une harmonie et une efficacité maximum des formations présentes dans la sous-région. Un diplôme universitaire a été mis en place, validé par l'université d'Alexandrie Senghor et l'UICN. 253 personnes, provenant de 50 AP d'Afrique centrale, ont été reçues pour des formations sur 2 mois. La plupart des participants sont/deviennent gestionnaires d'AP, ce qui permet aussi qu'ils se connaissent et ainsi de renforcer les échanges entre gestionnaires d'AP. En continuité avec ces activités, un appui ECOFAC 6 au CEDAMM est prévu sur la production d'outils pédagogiques autour de la formation des écogardes. De plus, des collaborations et partenariats ont été développés avec l'Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts Tropicales (ERAIFT) en RDC, Centre d'Excellence de l'Unesco, dans le cadre d'une formation postuniversitaire de 18 mois s'adressant à des étudiants de toute l'Afrique francophone.

Cet appui d'ECOFAC5 prévoyait également la mise en place d'un centre unique de ressources sur les problématiques de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables. Les objectifs visés par un tel centre ne sont pas clairs, et aucune activité en ce sens ne semble avoir été entreprise.

Le résultat 3.1 d'ECOFAC5 avait pour objectif la mise en place d'un projet pédagogique régional pour un diplôme de niveau Doctorat de gestionnaire des aires protégées qui soit prêt à être financé (budget 0.25M€; 225 028€ déboursés). Les activités de concertation des institutions membres du réseau ERAIFT et le travail de clarification de la filière LMD (Licence-Maitrise-Doctorat) a permis de rédiger une feuille de route pour la mise en œuvre de ce programme sous ECOFAC6. L'appui d'ECOFAC à l'ERAIFT a pris le relai d'un appui du programme national, assurant ainsi une continuité de soutien à cette institution d'enseignement régionale qui est également un pôle d'expertise important dans la région.

Au niveau du renforcement des institutions régionales, l'assistance technique (AT) institutionnelle au RAPAC devait couvrir les domaines suivants : appui stratégique, technique, administratif et financier, et pour la collecte de fonds. Le budget alloué et dépensé n'est pas clairement défini car intégré dans les différents volets d'ECOFAC5. L'équipe d'AT recrutée a augmenté de manière importante les capacités humaines et techniques du RAPAC durant la mise en œuvre d'ECOFAC 5, mais est restée relativement « externe » au RAPAC du fait du statut différent des AT et de la localisation de leurs bureaux en dehors des bureaux du RAPAC. Le recrutement d'un expert « institutionnel » au niveau du RAPAC pour une période d'une dizaine de mois n'a pas permis la mise en œuvre d'un appui institutionnel efficace, notamment la réflexion sur une stratégie de mobilisation de ressources, du fait de problèmes de personnes alimentés par les grandes disparités de situation entre une AT logée physiquement dans un bâtiment à part, qui gérait un budget de plusieurs millions d'euros, et le siège du RAPAC dont l'état des finances était déjà mauvais. Ce n'est qu'en 2015 que le CA du RAPAC (lors du remplacement du Secrétaire exécutif) a décidé de lancer une réforme institutionnelle sur les bases du travail de l'Expert institutionnel recruté. A la fin d'ECOFAC5, les capacités opérationnelles du RAPAC se sont

effondrées avec le départ des AT et notamment parce que le programme couvrait une part des coûts de fonctionnement. A ce jour, malgré la réforme engagée, le RAPAC n'est pas opérationnel, car sans financement (à part la prise en charge de certaines personnes par l'Etat gabonais et les cotisations payées par le Cameroun et la Guinée Bissau) ni aucun projet actif.

Au niveau de la CEEAC (0,10M€ déboursé, pour un budget initial de 0.22M€), alors que la Convention de Financement d'ECOFAC prévoyait une AT à travers la cellule FLEGT régionale, celle-ci n'a jamais été contractée, et la CEEAC a plutôt concentré ses interventions sur la lutte anti-braconnage et l'économie verte que sur la mise en réseau et capitalisation régionale des processus FLEGT nationaux. Il n'y a pas eu à proprement parlé de renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC, qui n'a pas joué le rôle d'interface, comme maître d'ouvrage, tel qu'attendu initialement.

L'évaluation finale d'ECOFAC 5 note aussi que bien que le niveau d'efficacité de ces institutions ait été globalement suffisant, les structures de la CEEAC et du RAPAC n'ont pas joué pleinement leur rôle et n'ont pas été renforcées dans leurs mandats respectifs.

En ce qui concerne la COMIFAC, la coopération européenne a appuyé le groupe de travail « gouvernance forestière » qui a été mis en place, mais n'avait pas pour objectif de soutenir institutionnellement la COMIFAC, dont le bailleur historique est la coopération allemande à travers la GIZ. L'appui prévu par le PIR 2014-2020 à la COMIFAC est essentiellement concentré sur l'appui au processus FLEGT et à l'OFAC.

L'**OFAC** a été créé en 2008 sur initiative de l'UE. Appuyé par les projets FORAF I et II/CEOFAC (5,4M€), il a également bénéficié sur la période du projet ReCaREDD (5M€) et BIOPAMA (1,44M€), en partie financés par l'UE. L'OFAC est désormais une institution centrale pour la collecte, l'harmonisation, le traitement et la diffusion des données sur les forêts du bassin du Congo (à travers la publication, tous les deux ans, de l'"État des forêts), mais également désormais sur la conservation de la biodiversité, grâce notamment à la formation des cadres pour diffuser les images satellitaires produites par la station régionale. Le premier *État des Aires Protégées* a été publié en 2015, et le travail se poursuit désormais sous ECOFAC6 pour le suivi de la gestion des AP de la sous-région. Grâce à l'OFAC, les pays de la région disposent désormais de capacités de collecte régionale centralisée, de traitement et de publication de données harmonisées au niveau régional sur les forêts et les aires protégées, mais leur fonctionnement reste dépendant des financements extérieurs. L'OFAC doit devenir, selon les souhaits de la COMIFAC dont il dépend, le centre de données forestières et environnementales de toute la sous-région.

Au final, le renforcement de la qualité et de l'offre de formation en matière de gestion des AP constitue un acquis intéressant de la période, mais dont les impacts à court terme sont difficilement mesurables. Les capacités des institutions régionales n'ont pas été véritablement renforcées en ce qui concerne le RAPAC (pour lequel une solution administrative doit être trouvée rapidement si l'on considère que c'est une institution importante qui a un rôle à jouer) et la CEEAC (qui n'a pas su profiter d'ECOFAC5 pour véritablement se renforcer dans le domaine des ressources naturelles). Le renforcement des capacités de l'OFAC, dont l'ancrage institutionnel au sein de la COMIFAC est confirmé et désormais réel, est un acquis important mais questionné à moyen terme par sa dépendance aux financements extérieurs. x

Niveau régional. ECOFAC	Evaluation finale ECOFAC V, décembre 2015	<p><b>Résultat 3.1</b> : Un projet pédagogique régional pour un diplôme niveau Doctorat de gestionnaire des aires protégées est prêt à financer (<i>Partenaire ERAIFT</i>). Un atelier de validation des résultats obtenus s'est tenu à Kinshasa /RDC les 3 et 4 décembre 2014. Ce forum a permis de préciser la filière LMD (au niveau du Master et du doctorat), de clarifier les domaines de compétence et les programmes des cours, de fixer le niveau requis par les apprenants pour leur admission à ce programme (profil entrant) et les institutions de formation supérieure et universitaire qui sont impliquées dans l'organisation de ce cursus. La participation des différentes institutions universitaires de la sous- région, membres RIFFEAC, a été définie de commun accord. L'ensemble de ces informations a permis de rédiger une feuille de route pour la mise en oeuvre de ce programme. Cette formation pourra être mise en oeuvre dès le début du PIR de 11ième FED de 2015-2020.</p> <p><b>Résultat 3.2</b> : Des formations contenues sont dispensées de manière régulière et font partie d'un plan de formation à moyen terme (<i>Partenaire CEDAMM</i>). Le programme régional de formation continue « CEDAMM » s'est mieux impliqué pour coordonner la totalité des formations et assurer une harmonie et une efficacité maximum des formations présentes dans la sous-région</p> <p><b>Résultat 3.3</b> : Des cadres en nombre suffisant sont formés pour diffuser les images satellitaires produits par la station régionale et sont capables de fournir les éléments</p>
-------------------------	---	---



d'aide à la décision nécessaires à tous les acteurs de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles de la région (*Partenaire OFAC*).

Projet « *Appui au développement d'un Système d'information régional sur les aires protégées d'Afrique centrale* »

La mise en oeuvre de cette action a rencontré toutefois de nombreuses difficultés qui ont entraîné des retards d'exécution. Mais elle a néanmoins permis de faire converger les idées des différents acteurs (RAPAC, ECOFAC, WWF, GIZ, JRC, OFAC, UICN) vers un concept commun de base de données. Ceci est en soi un succès important eu égard à la variété des avis sur ce sujet. Le réseau de rapporteurs nationaux prend du temps à se mettre en place et l'OFAC s'appuie sur BIOPAMA (financement JRC) ainsi que sur d'autres partenaires pour faire rentrer l'information. OFAC a déjà +/- 12 parcs avec des données, mais celles-ci ne sont pas encore encodées dans le système en ligne. Il faut attendre l'autorisation des pays, donc il y a encore du travail. Un **produit phare** du projet est ***l'État des aires protégées 2015***, une publication produite dans le cadre de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) disponible sur <http://www.observatoire-comifac.net>.

**RAPAC** – Institution de la COMIFAC pour la mise en réseau des gestionnaires des aires protégées en Afrique Centrale –

Un RAPAC pleinement opérationnel nécessite pour le futur de sérieuses garanties quant (i) à sa capacité de fonctionnement et (ii) au montage du programme. Dans ce sens le mandat de RAPAC doit être clairement défini : comme (i) Secrétariat ; (ii) structure technique d'appui ; ou (iii) comme gestionnaire des programmes et des fonds (UGP). Plusieurs acteurs ont souligné qu'un RAPAC fort doit se reposer sur des administrations vraiment fonctionnelles ayant dans leur attribution la gestion de la faune et des aires protégées des pays membres, ce qui représente aujourd'hui encore un véritable défi.

On peut noter qu'il existe jusqu'aujourd'hui une ambiguïté autour du statut du RAPAC dans la sous-région. Le RAPAC est une organisation régionale avec des statuts associatifs de droit Gabonais. Les membres du RAPAC eux-mêmes n'arrivent pas encore à savoir ce qu'ils veulent, même si une réforme des statuts a récemment été engagé. Le débat sur la place du RAPAC dans l'architecture institutionnelle régional reste ouvert

Les institutions régionales **CEEAC/CEMAC jouent leur rôle de facilitateur** dans le processus législatif d'harmonisation et d'intégration régionale.

Les résultats obtenus sont prometteurs. Grâce au concours de ces Organismes régionaux, les bases politiques et financières sont posées et garanties par le Conseil des Chefs d'Etat.

Projets de Décision relatifs entre autres à la redynamisation du processus APV-FLEGT en Afrique centrale, à la promotion des PME-PMI de la filière Bois, au développement des marchés et à la mise en place du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC)

La DUE-Libreville tient à noter que la CEMAC n'a jamais été associée. En dépit du processus politique de rationalisation des Comités économiques régionaux CEMAC/CEEAC, la CEMAC et la CEEAC ne travaillent pas ensemble sur ce secteur "environnement".

**Un centre unique de ressources** (*clearing house mechanism*) mis en place en Afrique Centrale sur les problématiques de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables.

Ce Centre dont l'importance pour le Capital Nature n'est plus à démontrer n'est pas encore fonctionnel. Au cours du prochain programme un effort devra se faire dans ce sens. Un appui financier sera demandé aux bailleurs de fonds concernés.

**Renforcement des entités régionales ( CEEAC et RAPAC)**

L'ECOFAC V était le premier programme ECOFAC qui a choisi de s'appuyer sur les institutions régionales pour sa mise en oeuvre : la CEEAC comme Maître d'Ouvrage du programme et RAPAC comme maître d'oeuvre.

**2.2.4 Renforcement des entités régionales ( CEEAC et RAPAC)**  
*Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)*

		<p>Avec un massif forestier couvrant plusieurs pays et une rationalisation des communautés économiques régionales (CER) débuté en 2006, l'intervention au niveau régional apparaît importante. Désignée par l'Union africaine pour assurer la mise en oeuvre de l'initiative « Environnement » du NEPAD, la CEEAC représente l'organisation régionale de référence pour l'Afrique centrale. Pour information, le partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) avait été lancé en 2002 pour fédérer l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques, y compris les bailleurs. Créé en 1983, les instances de la CEEAC, en 2007 lors du XIIIème sommet des Chefs d'Etat, a identifié trois axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> paix et sécurité ;</li> <li><input type="checkbox"/> infrastructures et communication ;</li> <li><input type="checkbox"/> environnement et gestion des ressources naturelles.</li> </ul> <p>Sur le plan institutionnel, la CEEAC s'appuie depuis 2007 sur la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC, créé en 1999) en vue de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Par ailleurs, la COMIFAC a mandaté le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC créé en 2000) pour appuyer le renforcement du réseau des aires protégées et la gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières. Cette association regroupe les institutions en charge de la gestion des aires protégées de huit pays de la sous-région (zone CEMAC + RDC + Sao Tomé e Principe)</p> <p>Dans ce cadre, un renforcement des entités régionales telles la CEEAC et le RAPAC représente un des appuis du programme ECOFAC V. Dans les années à venir, il devra se poursuivre et se renforcer davantage bien que l'appui AT au RAPAC représente presque un quart du budget de la subvention. A l'inverse, la Convention de Financement d'ECOFAC prévoyait une AT à la CEEAC, qui n'a jamais été contractée... La CEEAC a plutôt fait appel à des experts techniques de la sous-région et recrutés de manière indépendante. L'appui aurait dû être porté sur l'administratif. L'ECOFAC V était le premier programme ECOFAC qui a choisi de s'appuyer sur les institutions régionales pour sa mise en oeuvre : la CEEAC comme Maître d'Ouvrage du programme et RAPAC comme maître d'oeuvre.</p> <p>Le niveau d'efficacité est suffisant, mais sans que ces structures aient joué pleinement leur rôle et sans qu'elles aient été renforcées dans leur mandats.</p> <p>La Revue Institutionnelle du RAPAC mise à la disposition des autorités responsables permet à celles-ci de parfaire ou de modifier cet ancrage afin d'obtenir de meilleurs résultats aux plans efficience, fonctionnement, financier, viabilité et durabilité. Un expert AT « institutionnel » a été dernièrement recruté au niveau du RAPAC pour une période d'une dizaine de mois à cet effet. Il est cependant à déplorer que les conclusions de cette revue institutionnelle du RAPAC n'ont jamais été suivies. Ce n'est qu'en 2015, durant le CA du RAPAC et lors du remplacement du SE, que le CA a décidé de lancer une réforme institutionnelle sur les bases du travail de l'Expert institutionnel recruté par le RAPAC.</p>
Entretien Devco	Régional	<p>ECOFAC : appui aux écoles régionales dont l'ERAIFT, CEDAMM, et maintenant Garoua (qui travaille avec l'ERAIFT). C'est une manière de capitaliser les exp d'ECOFAC. ERAIFT est un centre d'enseignement, et pôle d'expertise qui sert pour des consultations.</p> <p>ERAIFT : vraie école régionale, la seule et unique en fait. But était de lui donner l'échelle, et une vraie régionalité en termes d'étudiants et de professeurs. Même au-delà de l'Afrique centrale.</p> <p>CEDAMM : On considère que pas prêts pour une vraie régionalité, mais rôle sur formation des gardes et gestionnaires d'AP. Ecole pour les rangers, intéressant.</p> <p>ERAIFT : a pris des années, mais a obtenu une certification très exigeante de l'unesco (type 2, reconnaissance internationale). Coopération avec universités belges, françaises, profs américains, etc.</p>
Mission d'élaboration du programme ECOFAC 10è FED Afrique	Régional	<p>L'objectif global de cette proposition est l'augmentation des capacités de gestion et de valorisation des aires protégées dans les pays membres du RAPAC. L'objectif spécifique est le renforcement des capacités des personnels de gestion des aires protégées par la mise en place d'un système de formation continue pour les gestionnaires des aires protégées des 15 sites d'excellence du RAPAC. Cet objectif vise à atteindre deux résultats majeurs : 1. les capacités des personnels de gestion des aires protégées sont renforcées par des formations qui répondent à leurs</p>

e centrale – Gestion des ressour ces naturelles, AGRECO, 2011		besoins ;2. le système de formation continue destiné aux gestionnaires des aires protégées se structure autour d'un catalogue commun WCS-ERAIFT-EFG-UNIKIS de formations continues et de l'harmonisation des formations dans la sous-région.
Entretien Devco	Régional	RAPAC : Guinée équatoriale et Cameroun ont payé cotisation, gabon a promis ANPN couvre certains postes car considère aussi que RAPAC est important On est en train de chercher une solution administrative au pb actuel du rapac.
Gabon	WCS	Sous ECOFAC 5, formations (convention de coopération avec RAPAC CEEAC) pour mise en œuvre de formations au CEDAMM. 1.3M€ sur 4 ans. Plus orienté formation continue. Se trouve au PN de la Lopé, et géré par WCS. Diplôme universitaire mis en place, validé par université d'alexandrie Senghor et UICN. 253 personnes, provenant de 50 AP d'Afrique centrale, ont été reçues. Formation sur 2 mois. La plupart des participants sont/deviennent gestionnaires d'AP, ce qui permet aussi qu'ils se connaissent et ainsi de créer un réseau des gestionnaires d'AP. → CEDEAMM est reconduit dans ecofac 6 pour s'orienter plus sur la production des outils pédagogiques autour de la formation des écogardes. •
OFAC	<a href="https://www.observatoire-comifac.net/ofac">https://www.observatoire-comifac.net/ofac</a>	<p>En bref</p> <p>L'OFAC existe depuis 2008. Son principal bailleur est l'Union Européenne, mais le processus de mise en place de l'OFAC a bénéficié de l'appui de nombreux partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). La mise en place de l'OFAC a été assurée par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne (CCR) et un consortium d'institutions scientifiques conduit par le CIRAD (France) et comprenant le Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR, Indonésie), la société FRM Ingénierie (FRMi, France) et l'Université Catholique de Louvain (UCL, Belgique).</p> <p>Depuis novembre 2010 l'OFAC est devenu une cellule du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC après l'adoption du dispositif institutionnel par le Conseil des Ministres de la <b>Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)</b>. En janvier 2011, suite à la décision du président en exercice de la COMIFAC, une cellule de coordination OFAC basée au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a été créée afin d'entériner la résolution du Conseil des Ministres. Cette décision précise également que l'OFAC est constitué d'une Cellule technique basée à Kinshasa chargée de la gestion des bases de données</p> <p>Objectifs</p> <p>L'objectif général de l'Observatoire s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC, pour une meilleure contribution des ressources naturelles à la lutte contre la pauvreté des populations locales. Il permet ainsi à l'ensemble des pays de la COMIFAC et à leurs partenaires de disposer des outils essentiels de pilotage et de partage des connaissances pour une meilleure gouvernance et une gestion durable des écosystèmes forestiers</p> <p>Les objectifs de l'OFAC spécifiques sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en place d'une véritable gestion durable des forêts denses humides africaines</li> <li>• la lutte contre leur exploitation illégale</li> <li>• la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité</li> <li>• l'amélioration de la gouvernance forestière</li> <li>• le respect des conventions internationales</li> <li>• le renforcement des capacités institutionnelles des Etats et des Acteurs non étatiques</li> </ul>
Régional	RNI 2014	<p><b>A 1.1</b> : Développer une filière de formations diplômantes LMD pour les cadres responsables des AP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport décrivant la description complète de la filière LMD est disponible au RAPAC ;</li> <li>• les coûts du plan de formation préconisé sont estimés ;</li> <li>• Deux ateliers de validation à Yaoundé et à Kinshasa.</li> <li>• Une étude comparative des Universités existantes dans la Sous-Région Afrique Centrale est faite.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier des recteurs des universités des pays de l'espace COMIFAC pour L'appropriation et la validation finale du cursus par les États de l'espace COMIFAC est cours</li> <li>Rq : un Protocole d'accord entre institutions en cours de discussion</li> <li><b>A 1.2</b> : Renforcer les capacités de gestion des aires protégées par la mise en place d'un système de formation continue pour le personnel de 13 sites prioritaires (WCS)</li> <li>Analyse des besoins en formation effectuée + nombreux entretiens menés avec les acteurs de terrain de la gestion des AP et réactualisation régulière jusqu'en 2013;</li> <li>• 3 formations diplômantes, organisées chaque année depuis 2012, en réponse à un besoin : les Diplômes d'Université en Gestion des AP;</li> <li>• Évaluation des formations au moins 6 mois après les formations : monitoring, MIST, RH, DU-GAP, Nombre d'homme/jour de formation important pendant le programme (total = 5 218 ho/jour) ;</li> <li>• 49 AP de la sous-région ; 15 sessions ;</li> <li>• Diversification de l'offre de formation continue ;</li> <li>• Plusieurs formations répliquées et consolidées (DU-GAP, monitoring, MIST, SMART, projet) dans le secteur de la conservation, gestion des aires protégées;</li> <li>• co-financement de plusieurs formations.</li> <li>• Des formations dispensées par des organisations/institutions reconnues : ERAIFT (projet, RH, etc.) ; APAVE (RH) ; WCS, WWF, UICN, etc.</li> <li>• Une quinzaine de modules ont été dispensés par WCS ou des partenaires ;</li> <li>• Des brochures ont été élaborées pour les modules et les formations dispensées ;</li> <li>• 15/16 des sites prioritaires du programme ont bénéficié d'une ou plusieurs formations</li> </ul>
Gabon	Entretien DUE	<p>Pour la CEEAC, l'OFAC a été créé par et pour l'UE. Evaluation OFaC : manque ancrage institutionnel, donc rattacher à la comifac. Mais il faudrait que l'OFAC produise des données qui intéressent la CEEAC et les EM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le moment, intéresse surtout les gens du secteur. N'intéresse pas les politiques. Il faudrait produire des informations plus sur les conflits liés aux AP, sur le braconnage, et voir si/comment la conservation peut être un acteur dans le conflit. Cela intéresserait plus les politiques.</li> </ul>
Gabon	Entretien FAO	Réflexion sur stratégie de mobilisation de ressources pour le RAPAC: comme pour le RAPAC, ECOFAC5 était externe à eux, de fait, qu'ils étaient amers par rapport à disproportion des moyens avec l'unité de gestion, c'était très difficile de les engager.
Gabon	Entretien RAPAC	<p>Au moment de l'arrêt du financement ECOFAC5, tout s'est arrêté. On s'est rendu compte que sans ECOFAC, le RAPAC ne pouvait fonctionner. Aujourd'hui, il n'y a plus personne, et on espère réussir à relancer les choses.</p> <p>Une partie du bâtiment, qui appartient au gouvernement gabonais, va être réaménagée et occupée par l'ANPN.</p>
DEVCO bxl	Entretien Régional	CEEAC : comme CEMAC, c'est un maître d'ouvrage. Pas maître d'œuvre. En théorie dans système UE, il n'est pas financé, il est l'interface. Donc absurde que nous soyons obligés d'avoir des discussions avec ceeac sur le fait que la comifac soit financée. A la CEEAC : seul bénéficiaire potentiel = le service de M. Tabuna, en gardien des traités. Pb est que l'absence générale de financements de la CEEAC détourne tout en termes de relations.
Gabon	Entretien RAPAC	<p>OFAC doit devenir centre de données forestières et environnementales de toute la sous-région. Et également l'observatoire des AP. c'est la mission que la COMIFAC est en train de lui donner. Rapac doit pouvoir utiliser l'OFAC comme un outil technique.</p> <p>Convention OFAC-Rapac sur l'harmonisation de la collecte d'info, BIOPAMA.</p> <p>Objectif aussi de réaliser un Etat de référence des AP chaque année.</p>

#### 15.0.4 - Degré de mise en œuvre des activités de dialogue politique et de politiques.

Le dialogue de politique dans le cadre d'ECOFAC 5 a notamment concerné le travail sur le financement durable de la conservation. De multiples réunions ministérielles entérinées par le Conseil des Chefs d'État ont été organisées avec l'appui financier d'ECOFAC5 afin de mettre en place un système permettant le lancement d'un dispositif de financement durable (FEVAC). Avec l'appui de l'UE, l'organisation de la Conférence des Ministres de la CEEAC sur le Fonds pour l'Economie Verte et la transformation structurelle du Système de l'Economie des ressources naturelles en Afrique Centrale (2014) a permis de valider des Projets de Décision relatifs entre autres à la redynamisation du processus APV-FLEGT en Afrique centrale, à la promotion des PME-PMI de la filière



Bois, au développement des marchés et à la mise en place du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC). Ces Projets de Décisions ont été par la suite endossés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC lors de leur 16<sup>ème</sup> Conférence Ordinaire qui s'est tenue le 25 mai 2015 à N'Djamena. Ceci alimente le résultat C d'ECOFAC5 sous son volet transversal (« Les institutions régionales CEEAC/CEMAC jouent leur rôle de facilitateur dans le processus législatif d'harmonisation et d'intégration régionale »), mais la portée de ces « projets de décision » reste très limitée. Le FEVAC est encore en 2018 une boîte vide dont personne ne sait vraiment ce qu'elle contient et ce qu'elle deviendra. Un financement aurait été obtenu de la RDC par la CEEAC (50% des 3 millions de dollars prévus auraient été reçus), et la signature de protocoles d'accord avec différents partenaires serait en cours (WWF pour éco-agriculture, AWF sur l'éco-sécurité et lutte anti-braconnage, etc.). Globalement, le dialogue politique promu par la CEEAC autour du financement de l'économie verte n'a guère avancé au cours des 5 dernières années.

Le dialogue de politique a aussi été mené sur la thématique de la gouvernance forestière, principalement à travers le processus FLEGT qui organise le dialogue de politique national à travers un Comité conjoint de suivi et un Conseil conjoint de suivi mise en place dans chacun des pays ayant signé un accord APV (Cameroun, RCA, Rép. du Congo). Dans les pays étant encore au stade de la négociation de leur accord APV (RDC, Gabon), le processus de négociation a favorisé en lui-même le dialogue politique sur la gouvernance forestière, en associant les entreprises forestières et la société civile. En RDC, des composantes du FLEGT ont par exemple été lancées en dehors de tout accord APV, en se focalisant notamment sur la composante traçabilité. Le fait que la cellule FLEGT régionale mise en place au sein de la CEEAC n'ait jamais été véritablement opérationnelle (elle s'est détournée de ses objectifs initiaux et a plutôt travaillé sur l'économie verte et de la lutte anti-braconnage) a cependant limité la mise en œuvre d'activités de dialogue de politique au niveau régional.

Les interventions de l'UE dans le dialogue politique sur les aspects d'application des réglementations, et de leur harmonisation régionale, tant dans le secteur forestier que celui de la biodiversité, sont demeurées modestes sur la période. D'une part parce que le leadership de ces activités de dialogue politique a été laissé à la CEEAC (cellule FLEGT régionale, FEVAC), dont l'audience auprès des Etats membres et les capacités technique et opérationnelles sont faibles. D'autre part parce qu'en matière de politique et réglementaire, les égocentrismes nationaux demeurent très forts et les administrations nationales ont bien du mal à jouer le jeu régional.

<p>ECOFAC V</p>	<p>Evaluation finale, décembre 2015</p>	<p><b>Résultat visé : Un financement de la conservation</b> mieux garanti sur le long terme dans le cadre d'un partenariat régional entre les Institutions régionales (CEEAC /CEMAC), les Organisations régionales de référence (RAPAC), les Etats, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement :</p> <p>Le système permettant le lancement de ce financement durable est installé officiellement (<b>le FEVAC</b>) De multiples réunions ministérielles entérinées par le Conseil des Chefs d'Etat ont été organisées. Elles ont débouché sur des principes fondamentaux conduisant à un financement de la conservation mieux garanti et durable. Les partenaires-acteurs sont conscients de leurs responsabilités pour le futur des actions menées actuellement. Les bailleurs de fonds potentiels (UE notamment par l'intermédiaire des programmes ECOFAC futurs) semblent être convaincus de l'importance de cette entreprise unique.</p> <p>Résultat : Des lignes directrices sont produites par le RAPAC pour l'<b>harmonisation régionale des législations nationales</b> de gestion des Aires protégées et de leurs zones périphériques.</p> <p>Une étude a été menée à cet effet, mais n'a pas abouti à une harmonisation cohérente. Il était question que l'étude soit validée par la COMIFAC, mais cela n'ait pas été fait. Cette approche est intéressante. Elle permettra d'uniformiser l'ensemble des législations nationales en matière d'exploitation rationnelle de la faune. Au prochain programme, une ligne budgétaire importante devra figurer à cet effet.</p> <p>Les institutions régionales <b>CEEAC/CEMAC jouent leur rôle de facilitateur</b> dans le processus législatif d'harmonisation et d'intégration régionale.</p> <p>Les résultats obtenus sont prometteurs. Grâce au concours de ces Organismes régionaux, les bases politiques et financières sont posées et garanties par le Conseil des Chefs d'Etat.</p> <p>Projets de Décision relatifs entre autres à la redynamisation du processus APV-FLEGT en Afrique centrale, à la promotion des PME-PMI de la filière Bois, au développement des marchés et à la mise en place du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC)</p> <p>La DUE-Libreville tient à noter que la CEMAC n'a jamais été associée. En dépit du processus politique de rationalisation des Comités économiques régionaux CEMAC/</p>
---------------------	---	---

		<p>CEEAC, la CEMAC et la CEEAC ne travaillent pas ensemble sur ce secteur "environnement".</p> <p>Sur le plan du cadre légal et réglementaire, le Programme ECOFAC est en cohérence avec le plan de Convergence régional de la COMIFAC (2005-2015). Ce plan de convergence représente le cadre stratégique pour la gestion des ressources forestières dans la région du bassin du Congo et s'articule autour de dix axes stratégiques dont l'axe 4 vise plus particulièrement la gestion des aires protégées « la conservation et la valorisation de la diversité biologique, à travers le renforcement du réseau des aires protégées et le développement des filières touristiques ». Outre l'axe 4, le programme suit le plan de convergence de la COMIFAC aux niveaux des cinq axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Axe 2 « Connaissance de la ressource forestière ».</li> <li><input type="checkbox"/> Axe 5 « Valorisation durable des ressources forestières ».</li> <li><input type="checkbox"/> Axe 6 « Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté ».</li> <li><input type="checkbox"/> Axe 7 « Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation ».</li> <li><input type="checkbox"/> Axe 10 « Coopération régionale et partenariats ».</li> </ul> <p>Le Programme ECOFAC V répond aux priorités environnementales de l'Afrique Centrale, à son cadre politique et est en cohérence avec plusieurs axes stratégiques du plan de Convergence de la COMIFAC (2005) (Voir politique de la CEEAC) et présente une <b>pertinence satisfaisante</b>.</p> <p>Les institutions régionales <b>CEEAC/CEMAC jouent leur rôle de facilitateur</b> dans le processus législatif d'harmonisation et d'intégration régionale. Les résultats obtenus sont prometteurs. Grâce au concours de ces Organismes régionaux, les bases politiques et financières sont posées et garanties par le Conseil des Chefs d'Etat du mois d'août de cette année. Le résultat phare est la Conférence des Ministres de la CEEAC sur le Fonds pour l'Economie Verte et la transformation structurelle du Système de l'Economie des ressources naturelles en Afrique Centrale, qui a été organisée à Kinshasa en 2014. Cette dernière a permis de valider des Projets de Décision relatifs entre autres à la redynamisation du processus APV-FLEGT en Afrique centrale, à la promotion des PME-PMI de la filière Bois, au développement des marchés et à la mise en place du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (<b>FEVAC</b>). Ces Projets de Décisions ont été par la suite endossés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC lors de leur 16ème Conférence Ordinaire qui s'est tenue le 25 mai 2015 à N'Djamena. La DUE-Libreville tient à noter que la CEMAC n'a jamais été associée. En dépit du processus politique de rationalisation des Comités économiques régionaux CEMAC/CEEAC, la CEMAC et la CEEAC ne travaillent pas ensemble sur ce secteur "environnement".</p>
Gabon	Entretien CEEAC	<p>Maintenant il faut faire l'économie verte, pour sortir l'environnement de son ghetto. Sorti de la COP15, le SEVAC a été créé pour passer de la conservation à l'économie de la conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pilier questions politiques diplomatiques</li> <li>• 1 sur questions institutionnelles : réseau SC, réseau entreprises pour économie verte, forum international green busines</li> <li>• 1 pilier financier : FEVAC</li> </ul>
GABON	DUE	<p>Pas sûr qu'il y ait un manque d'harmonisation : sentiment de certains acteurs. Peut être plutôt un manque d'information. Dire qu'il y a un manque est un peu une vérité toute faite, pas prouvé. La question est plutôt quelle mise en oeuvre des cadres légaux ? Quel rôle de l'UE dans le dialogue de politique ?</p>
<p><b>15.0.5 – Degré de mise en œuvre des dimensions transversales par les programmes régionaux de l'UE</b></p> <p>Les dimensions transversales sont le genre, le VIH-SIDA et la gouvernance.</p> <p><u>Genre</u> : la prise en compte du genre dans les activités menées ne ressort pas dans la documentation collectée ni dans les discussions. Le fait est que les interventions sous financement UE ont peu visé les populations elles-</p>		

mêmes, et donc la question du genre s'est rarement posée. Cette dimension transversale n'a clairement pas été une priorité dans les interventions de l'UE en matière d'environnement sur la période ;

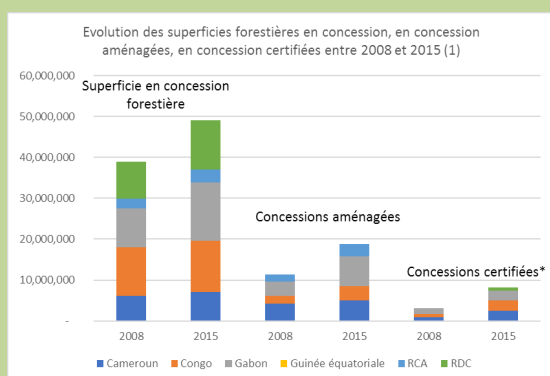
VIH-SIDA : de la même manière, il est clair que la documentation consultée ne traite pas de ces questions transversales de genre et de VIH-SIDA, et qu'il n'y est pas du tout fait mention, sauf exception éventuelle.

Gouvernance : beaucoup des activités mises en œuvre ont pour objectif général de renforcer la gouvernance de la gestion des aires protégées et de la biodiversité, ainsi que de l'exploitation des forêts du bassin du Congo. Dans le secteur ressources naturelles, la gouvernance est une dimension centrale des interventions de la coopération européenne. Le degré de mise en œuvre de cette dimension est donc directement relié au degré de mise en œuvre des programmes et projets suivants : ECOFAC 5 (activités reliées à la gestion des AP et la gestion forestière, l'harmonisation des cadres réglementaires, légalité, de la traçabilité et du suivi douanier), processus FLEGT/APV (traçabilité, légalité, transparence, implication de la société civile dans la gestion et l'organisation de l'exploitation forestière), FORAF (uniformisation des méthodes de collecte et de rapportage, information transparente sur l'état des forêts et des AP), MIKE (informations sur le statut et les évolutions des populations d'éléphants). Le degré de mise en œuvre de ces programmes est traité dans les indicateurs précédents (I5.01-I5.04)

### CJ5.1 – Les ressources forestières ont été exploitées durablement

**On ne peut malheureusement pas conclure que les ressources forestières ont été exploitées durablement en Afrique centrale sur la période 2008-2016.** La gestion durable des forêts reste un objectif à réaliser, mais des avancées (significatives si l'on regarde la situation de départ avant 2008<sup>21</sup>) peuvent être relevées.

En premier lieu, pour l'ensemble des pays forestiers du bassin du Congo, les superficies en concession forestière, concession aménagées et concession certifiée ont augmenté significativement entre 2008 et 2015 (respectivement +26%, +66% et +171%). Beaucoup de concessions existantes ont donc été aménagées sur la période, et un pourcentage significatif a été certifié FSC, OLB ou TLTV (I5.1.1).



\* inclut les certifications FSC (certifications de gestion durable), OLB et TLTV (Les certifications d'origine légale des bois)

(1) Source: Compilation Baastel d'après l'Etat des forêts 2008 et l'Etat des forêts 2015 publiés par l'OFAC.

Si entre 2008 et 2016 les superficies certifiées FSC-FM se sont accrues de 105%, il faut cependant noter que l'augmentation a été forte entre 2005 et 2011 mais connaît une certaine stagnation depuis. En cause : la frilosité des acteurs du fait des exigences très fortes du label, une certaine faiblesse de l'influence des politiques européennes pour augmenter les superficies certifiées, le processus des APV-FLEGT qui entre d'une certaine manière en concurrence, et la présence de plus en plus forte de nouveaux acteurs asiatiques pour qui un certificat de légalité est suffisant, et qui ne s'encombre guère de procédures de ce type.

Le processus FLEGT a avancé dans la région au cours de la période 2008-2016 avec 3 accords APV conclus, signés et ratifiés entre 2009 et 2013 (Cameroun, Rép. du Congo et RCA). Par contre le processus de signature d'un APV a peu évolué sur la période pour le Gabon et la RDC, qui sont toujours en négociation, mais des actions ont tout de même été mises en œuvre dans ces pays, ne serait-ce que des cadres de concertation multi-acteurs réunissant institutions, secteur privé et ONG, qui n'existaient pas auparavant et permettent à ces acteurs de discuter et d'échanger leurs points de vue, et d'améliorer la transparence des décisions. Il faut noter que si la signature des APV est une étape importante, la mise en œuvre effective du processus dans les pays concernés présente des difficultés d'ordre technique, structurel, institutionnel, et financier, qui ont ralenti le processus (I5.1.2).

Pour permettre une exploitation durable des ressources forestières, l'harmonisation des politiques et cadres légaux (15.1.3) est l'un des objectifs du Plan de convergence de la COMIFAC pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (2005-2015 puis 2015-2025), dont la mise en œuvre a été très limitée à ce jour, en témoigne les similarités entre les deux plans de convergence successifs. Afin que cette harmonisation des politiques soit effective, des groupes de travail sur la mise en cohérence des politiques ont été mis en place, et un ensemble d'instruments, parmi lesquels les « directives sous-régionales », ont été élaborés par la COMIFAC, traduisant un effort sous-régional réel en ce sens. Cependant, l'internalisation de ces orientations au niveau national demeure faible, et l'harmonisation de politiques fiscales reste à faire.

Par ailleurs, compte-tenu des initiatives sur la traçabilité et la certification du bois dans toute la sous-région, il y a un processus d'harmonisation qui se fait nécessairement, chacun devant respecter les mêmes cadres. Les réglementations forestières doivent par exemple s'ajuster aux nécessités du processus FLEGT, comme cela a été le cas au Cameroun concernant entre autres l'attribution de licences FLEGT, ou au Gabon avec l'évolution de la grille de légalité sur le modèle camerounais.

L'évolution des capacités et performances des structures régionales chargées des ressources forestières, en particulier la COMIFAC et l'OFAC, est inégale. En termes de capacités opérationnelles, le Secrétariat exécutif (SE) de la COMIFAC bénéficie d'un appui institutionnel de la GIZ qui a permis une évaluation plutôt positive des capacités du SE : opérationnalisation de groupes de travail liés aux conventions internationales des Nations-Unies, groupes de réflexion thématiques, planification plus rigoureuse, amélioration de la qualité des rapports. Mais la situation financière du SE est très mauvaise, les États membres ne payant pas leurs cotisations régulièrement afin de couvrir les frais de structure (pour la période 2015-2016, seul le Cameroun est à jour dans le versement de ses contributions, et la COMIFAC n'a perçu que 16% des recettes attendues). Ajouté à cet aspect financier qui plombe la motivation des salariés, une certaine confusion de la répartition des rôles entre la CEEAC et la COMIFAC a pu impacter l'efficacité des deux institutions sur la période, dont les relations ont été tendues sur la période, mais semblent s'être améliorées depuis l'arrivée de la nouvelle équipe au SE de la COMIFAC en janvier 2017.

Concernant l'OFAC, il est clair que les capacités et performances de l'institution ont beaucoup évolué sur la période puisqu'elle a été créée en 2008. Avec le soutien des projets FORAF 1&2, BIOPAMA et ReCaREDD, l'OFAC a pu améliorer ses méthodes de collecte et de rapportage des données sur la forêt et mettre place plusieurs bases de données régionales (Formations, Experts, Projets Atlas de l'Utilisation des Sols, notamment), ainsi que développer des collaborations avec l'ERAIFT (15.1.4).

Globalement, l'exploitation durable des ressources forestières d'Afrique centrale est donc toujours un processus en cours, qui demeure inachevé, que ce soit en termes de gouvernance des concessions forestières, de processus de certifications, de mise en place du FLEGT et de capacités des organismes régionaux.

### **15.1.1 – Évolution de la superficie de la ressource forestière en éco-exploitation (ou autres formes de gestion durable).**

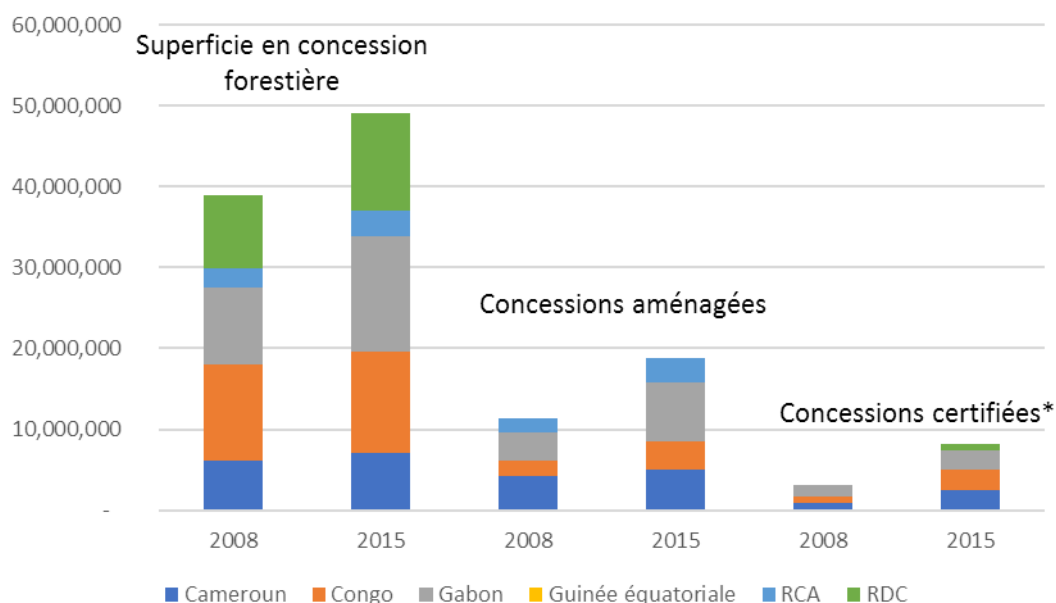
Dans la publication de l'AFD *Secteur forestier - dans les pays du Bassin du Congo : 20 ans d'interventions de l'AFD* (sept 2011), le concept de « gestion durable des forêts » ou « d'aménagement écosystémique des forêts » est défini comme étant « un mode de gestion forestière écologique qui fixe des critères, des indicateurs, des objectifs sociaux et environnementaux, en plus des objectifs économiques à la gestion forestière. Il permet ainsi le maintien de la biodiversité et la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à la fois aux besoins socioéconomiques d'utilisation des ressources forestières, du bois, de la faune, de la flore ou des paysages ». L'étude considère ainsi l'évolution des superficies aménagées en concessions forestières, et les superficies certifiées FSC.

Dans les forêts du Bassin du Congo, au début des années 1990, l'aménagement forestier était encore expérimental, l'exploitation des forêts était de type « minier », sans préoccupation du renouvellement de la ressource. En septembre 2011, 31 millions d'hectares de concessions forestières avaient été attribuées, dont presque 20 millions d'hectares engagés dans l'aménagement, et 4,4 millions d'hectares certifiés « gestion durable » par le FSC (*Forest Stewardship Council*). Un pas important a donc été franchi en 20 ans, même si le terme de « surfaces sous aménagement » recouvre des situations bien différentes.

La comparaison des chiffres fournis dans les rapport « Etat des forêts » publiés par l'OFAC tous les deux ans permet de suivre l'évolution des superficies forestières en concession, en concession aménagées, et en concessions certifiées. Nous avons utilisé pour cela l'Etat des forêts 2008 et l'Etat des forêts 2015 (le dernier en date), qui fournissent les chiffres les plus à jour en ce domaine.



Evolution des superficies forestières en concession, en concession aménagées, en concession certifiées entre 2008 et 2015 (1)



\* inclut les certifications FSC (certifications de gestion durable), OLB et TLTV (Les certifications d'origine légale des bois)

(1) Source: Compilation Baastel d'après l'Etat des forêts 2008 et l'Etat des forêts 2015 publiés par l'OFAC.

Pour l'ensemble des pays forestiers du bassin du Congo, les superficies en concession forestière ont augmenté de 10 millions d'hectares entre 2008 et 2015, soit +26%. Les superficies en concession aménagées ont augmenté de 7,5 millions d'hectares, soit +66%. Enfin, les superficies en concessions certifiées ont augmenté de 5,2 millions d'hectares, soit +171% sur la période. Ces évolutions montrent que beaucoup de concessions existantes ont été aménagées sur la période, et qu'un pourcentage significatif a été certifié FSC, OLB ou TLTV.

Tableau -Évolution des superficies en concession forestière, concessions aménagées et concessions certifiées dans les pays du Bassin du Congo entre 2008 et 2015.

	Superficie en concession forestière		Concessions aménagées		Concessions certifiées*	
	Evolution en %	Evolution en %	Evolution en %	Evolution en %	Evolution en %	Evolution en %
Cameroun	16%	21%	166%			
Congo	5%	84%	210%			
Gabon	51%	108%	87%			
Guinée équatoriale	0%	0%	0%			
RCA	32%	76%	0%			
RDC	33%	0%	0%			
TOTAL	26%	66%	171%			

Source : Compilation Baastel d'après l'Etat des forêts 2008 et l'Etat des forêts 2015 publiés par l'OFAC.

La certification de gestion durable FSC est généralement considérée comme celle offrant le plus de garanties environnementales et sociales pour la préservation des ressources forestières. Dans la région Afrique centrale, seuls le Gabon, le Cameroun et la République du Congo ont des superficies certifiées FSC-FM. Au total, ce sont 10 entreprises forestières certifiées, totalisant une superficie de 5 473 392 ha en 2016, contre 2 668 694ha en 2008 (et seulement 5 entreprises certifiées), ce qui fait une augmentation des superficies certifiées FSC-FM de 105% entre 2008 et 2016. Les déboires actuels de l'entreprise Rougier et l'emprise croissante des entreprises asiatiques laissent cependant entrevoir une diminution prochaine de ces superficies certifiées.

Si l'augmentation des superficies certifiées a été forte entre 2005 et 2011 (5 260 155ha certifiés en 2011), la région a montré une certaine stagnation depuis 2011, donc en partie pendant la période évaluée ici. D'après les entretiens réalisés, ceci s'explique notamment par les facteurs suivants :

- la plupart des opérateurs européens « responsables » ont été certifiés avant 2011 ;
- le processus APV FLEGT et le « EU Timber Regulation », les autres acteurs sont un peu en attente de voir si la « légalité » est suffisante pour entrer sur le marché européen ;
- le fort niveau d'exigence de la certification FSC, incluant en particulier depuis 2014 la motion 65 sur la protection des « paysages de forêt intacts » est source de craintes des opérateurs ;
- la crise économique globale depuis 2008 a fait fondre la prime FSC pour la vente de bois certifié ;
- le soutien européen très limité à la certification (à part l'Allemagne), probablement dû au processus FLEGT qui concentre les énergies ;
- les nouveaux opérateurs en place, en provenance de Chine ou de Malaisie, pour lesquels un certificat de légalité (OLB / le Bureau Veritas) est suffisant pour entrer le marché européen.

Il y a donc globalement une évolution significative de la ressource forestière en éco-exploitation sur la période, mais qui ne suffit pas encore à assurer l'avenir des forêts d'Afrique centrale, tant les défis sont grands en termes de gouvernance, de traçabilité et de transparence, mais également d'un certain développement économique destructeur pour les forêts.

xxx

Niveau régional	<a href="http://www.atibt.com/">http://www.atibt.com/</a>	<b>Certification that attests to sustainable management</b> : the only one that is operational in Central Africa is <b>FSC</b> . After a strong period of growth in terms of <b>FSC</b> -certified areas between 2005 and 2013, which contributed to a significant advance in Central Africa compared to the Amazonian basin, certified areas have been stagnating in recent years.
Niveau régional	Secteur forestier - dans les pays du Bassin du Congo : 20 ans d'interventions de l'AFD (sept 2011)	<p>La gestion durable des forêts : définition Le concept de « gestion durable des forêts » ou « d'aménagement écosystémique des forêts » est un mode de gestion forestière écologique qui fixe des critères, des indicateurs, des objectifs sociaux et environnementaux, en plus des objectifs économiques à la gestion forestière. Il permet ainsi le maintien de la biodiversité et la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à la fois aux besoins socioéconomiques d'utilisation des ressources forestières, du bois, de la faune, de la flore ou des paysages</p> <p>L'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Union internationale pour la conservation de la nature (OIBT/IUCN), dans les directives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois (2009), donnent aussi une définition de la gestion durable : « Le processus de gestion forestière visant à atteindre un ou plusieurs objectifs d'aménagement clairement définis en ce qui concerne la production soutenue de biens et de services forestiers désirés, sans excessivement porter atteinte à sa valeur intrinsèque et à sa productivité future, et sans excessivement susciter d'effets indésirables sur l'environnement physique et social ».</p> <p>De zéro ha aménagé au début des années 1990, la sous-région du Bassin du Congo a connu une progression significative de l'AF en 20 ans. Aujourd'hui, 31 millions ha sont attribués sous forme de concessions forestières, ce qui représente 51,3 % des grands massifs forestiers recensés sur ces pays, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 19,9 millions ha de concessions forestières engagés dans l'aménagement (soit 32,5 % des grands massifs forestiers),</li> <li>• les surfaces où les PA ont été approuvés par les États représentent entre 11,3 millions ha en 2008 (chapitre 1 de l'État des forêts d'Afrique centrale, synthèse sous-régionale, OFAC) et 13,8 millions ha en 2010, selon les données recueillies par la mission,</li> <li>• 6,3 millions d'ha certifiés, soit 10,4 % des grands massifs forestiers (toutes certifications confondues), dont 4,4 millions certifiés gestion durable FSC (rapport de sept2011)</li> </ul>

**Tableau 1. Aménagements forestiers en 2010 dans le Bassin du Congo (en ha)**

	Territoire national	Grands massifs forestiers*	Concessions forestières attribuées	Concessions engagées dans l'aménagement	Superficies certifiées
Gabon	26 208 972	21 086 856	12 000 000	6 368 424	1 873 505
Congo	34 281 549	18 493 992	10 648 395 <sup>9</sup>	5 818 455 <sup>10</sup>	1 891 630 <sup>11</sup>
Cameroun	46 632 582	16 876 143 <sup>12</sup>	5 660 375	4 650 261	2 600 000 <sup>13</sup>
RCA	62 065 458	4 616 199	3 037 673	3 037 673	0 <sup>14</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>61 073 190</b>	<b>31 346 443</b>	<b>19 874 813</b>	<b>6 365 135</b>
En %		100	51,3	32,5	10,4

\* Selon la classification proposée par l'OFAC dans « Etat des forêts 2008 » : forêt dense de basse altitude, forêt sub-montagnarde, forêt de montagne, forêt marécageuse et mangrove. Ne sont pas comprises les formations forêts savane, les mosaïques forêt-culture, les forêts déclives denses et les autres formations végétales.

Source : OFAC dans « Etat des forêts 2008 ».

Cette progression constante des surfaces aménagées, bien qu'encourageante, ne doit pas masquer certaines faiblesses et disparités entre les pays. Il faut par ailleurs considérer les chiffres des concessions forestières engagées dans l'AF avec prudence, car cela ne signifie pas forcément que le plan d'aménagement est adopté ou mis en oeuvre, ni même en préparation. En effet, l'on trouve également des concessionnaires sous convention provisoire qui n'ont pas encore démarré la préparation de leurs PAF. Seules sont conformes aux prescriptions des PA et régulièrement soumises à contrôle les concessions certifiées FSC. Elles totalisent 4,4 millions ha, selon les données disponibles de mars 2010, citées par le Professeur Delvingt.

OFAC (régional)

Etat des forêts 2015 et Etat des forêts 2008

Dans l'ensemble de la région, 40 % des concessions sont sous plans d'aménagement mais il est nécessaire d'atteindre 100 % dans le moyen terme.

**Tableau 1.2: Superficie des concessions forestières totales, aménagées et certifiées**

Pays	Concessions forestières			Concessions aménagées		Concessions certifiées	
	Superficie (ha)	Nombre	Superficie aménagée (ha)	Superficie (ha)	% (1)	Superficie (ha)	% (2)
Cameroun	7 058 958	111	63 594	5 071 000	72%	2 393 061	34%
Congo	12 600 221	51	247 063	3 504 159	28%	2 584 813	21%
Nord-Congo	5 822 597	14	415 900	3 504 159	60%	2 584 813	44%
Sud-Congo	6 777 624	37	183 179	0	0%	0	0%
Gabon	14 272 630	150	95 151	7 181 420	50%	2 435 511	17%
Guinée Equatoriale	0	0	0	0	0%	0	0%
RCA	3 058 937	11	278 085	3 058 937	100%	0	0%
RDC	12 184 130	80	152 302	0	0%	828 033	7%
Total	49 174 876	403	247 063	18 815 516	38%	8 241 418	17%

(1) % de la superficie de concessions – (2) Certificats FSC, OLB et TLTV

Sources : WRI, 2011 (Cameroun); Gally et Bayol, 2013 (Congo); Projet PAPPFG (Gabon); Projet AGEDU/FOR (RDC); Projet ECOFORAF (RCA et certifications).

FSC (global)

Email Mathieu Auger-Schwartzberg [m.schwartzberg@fsc.org](mailto:m.schwartzberg@fsc.org)

FSC-FM labels are issued to companies which comply with our full set of Principles and Criteria adapted to the sub-region (kindly find enclosed the Regional Standards enclosed). FSC-CW labels are issued to companies which comply with CW Standard. That's why it is more relevant to focus of FSC-FM certificates.

The reason of this stagnation is quite simple:

- Most of the "responsible" European operators get FSC certified by 2011;
- With VPA-FLEGT and EUTR processes, others actors seem to wait since "legality" looks sufficient to enter within most European marketplace, even this is not really the case for tropical timber;
- Strong requirements of FSC Standards, including the protection of Intact Forest Landscapes (Motion 65 passed at out 07<sup>th</sup> General Assembly in September 2014), which frightens new applicant to start with a FSC process;
- Loss of the FSC premium price after the global economic crisis of 2009;
- Apart Germany – still very active through PPECF-COMIFAC Programme funded by KfW, very low influence of European policies to increase productive forests areas managed responsibly in Congo Basin (to protect FLEGT processes maybe?);
- New stakeholders in place, coming from China and Malaysia and for which a certificate of legality (OLB by Bureau Veritas) is sufficient to penetrate European markets.

The timing is not really easy to push new companies to start with FSC (social consideration with the FPIC requirement, Intact Forest Landscapes issues as

		<p>a strong argument against the practicality of FSC in Congo Basin, and tools for Payment for Environmental Services still not ready and insufficient financial mitigation).</p> <p>A lot needs to be done, by advocating within Europe (retailers, public procurements makers, policies, competent authorities) to convince that still FSC remains the best choice for maintaining tropical forest when insuring transparency, local governance and benefits sharing mechanisms.</p> <p>We need to do some marketing actions, with a more consequent budget, so we can conclude that the road is still long.</p>
FSC (global)	summary of fsc certified areas evolution in congo basin countries since 2005 Last update 30/06/2017	Dans la région CAR, seuls le Gabon, le Cameroun et la République du Congo ont des superficies certifiées FSC. Au total, ce sont 10 entreprises forestières certifiées, totalisant une superficie de 5 473 392 ha en 2016, contre 2 668 694ha en 2008 (et seulement 5 entreprises certifiées), ce qui fait une augmentation des superficies certifiées FSC-FM de 105% entre 2008 et 2016

### 15.1.2 – Évolution du nombre de pays de la région signataires de FLEGT et qui l'appliquent.

Le processus FLEGT a avancé dans la région au cours de la période 2008-2016 avec 3 accord APV conclus, signés et ratifiés entre 2009 et 2013 (voir tableau ci-dessous). Le processus de signature d'un APV a peu évolué sur la période pour le Gabon et la RDC, qui sont toujours en négociation, mais qui ont tout de même avancé sur les autres composantes du FLEGT, par exemple la mise en place d'un cadre de concertation multi-acteurs (le Comité technique de coordination – CTC) réunissant gouvernement, entreprises forestières et ONG. Les autres pays de la région AfC ne sont pas impliqués dans le processus FLEGT, notamment du fait de leurs exportations très limitées ou inexistantes de bois tropical vers l'UE.

Tableau XX : Évolution de la signature d'accord APV dans la sous-région entre 2008 et 2016

76.	77. Début des négociations	78. Accor d APV	79. APV signé	80. APV ratifié	81. APV entre en œuvre
82. Cameroun	83. Novembre 2007	84. 6 mai 2010	85. 6 octobre 2010	86. 1er décembre 2011	87. 1er décembre 2011
88. République du Congo	89. Juin 2008	90. 9 mai 2009	91. 17 mai 2010	92. 19 février 2013	93. 1er mars 2013
94. RCA	95. Octobre 2009	96. 21 décembre 2010	97. 18 novembre 2011	98. 1er juillet 2012	99. 1er juillet 2012
100. Gabon	101. Septembre 2010	102.	103.	104.	105.
106. RDC	107. Octobre 2010	108.	109.	110.	111.

Source : composition à partir de <http://www.euflegt.efi.int>

EU FLEGT Facility	Régional	Données issues des « Congo Basin FLEGT Country profiles » fournis par EFI.
FLEGT, mondial	ROM 2475104	La Cellule FLEGT Régionale vient à peine d'être fonctionnelle et il est donc encore trop tôt pour estimer les résultats du projet. L'OS du projet repose sur l'efficacité du processus FLEGT comme outil pour renforcer la gouvernance environnementale et forestière. Le retard dans la mise en œuvre du FLEGT et la disparité dans l'état d'avancement des négociations des APV dans chaque pays affectent directement les progrès vers l'atteinte de l'OS.



### 15.1.3 – Évolution de l’harmonisation des politiques et cadres légaux/réglementaires.

Le plan de convergence de la COMIFAC 2005-2015 avait pour axe stratégique l’harmonisation des politiques forestières et fiscales, à travers notamment :

La mise en œuvre des accords et conventions internationales

La mise en cohérence des politiques forestières

L’harmonisation des fiscalités

Le nouveau plan de convergence COMIFAC 2015 – 2025 conserve comme premier axe prioritaire l’harmonisation des politiques forestières et environnementales, à travers :

la mise en cohérence des politiques et législations forestières ;

la consolidation de l’application des réglementations forestières ;

la promotion de la gouvernance et la rationalisation des échanges commerciaux (FLEGT) ;

le renforcement des capacités des institutions-clés afin de promouvoir le respect des normes internationales et régionales applicables en matière fiduciaire, sociale et environnementale.

Afin que cette harmonisation des politiques soit effective, un ensemble d’instruments, parmi lesquels les « directives sous-régionales », ont été élaborés par la COMIFAC. Ces dernières sont perçues comme un document technique visant à orienter les États membres vers des politiques forestières qui se rapprochent mutuellement. En d’autres termes, un document technique donnant "une direction à suivre" aux États membres en matière de politique et législation forestière<sup>22</sup>. La COMIFAC considère que sur la période, une mise en cohérence des politiques a été faite par un groupe de travail avant 2010, mais que l’idée n’est pas d’avoir une uniformisation des politiques. Par contre, le travail reste à faire sur le plan de la fiscalité qui est un domaine très politique.

La publication du nouveau plan de convergence en 2015, avec des objectifs très similaires au plan de convergence précédent, montre cependant que le travail d’harmonisation des politiques et législations forestières est toujours considéré comme un besoin et n’est pas finalisé. Globalement des efforts ont donc été consentis pour l’harmonisation de politiques au niveau sous-régional, mais l’internalisation de ces orientations au niveau national demeure faible.

Compte-tenu des initiatives sur la traçabilité et la certification du bois dans toute la sous-région, il y a cependant un processus d’harmonisation qui se fait nécessairement, chacun devant respecter les mêmes cadres. Les réglementations forestières doivent par exemple s’ajuster aux nécessités du processus FLEGT, comme cela a été le cas au Cameroun concernant entre autre l’attribution de licences FLEGT, les certificats de légalité du bois, les engagements de transparence et la réforme du code forestier. Les grilles de légalité FLEGT du Gabon sont par exemple en cours de modification suivant l’exemple Camerounais. Tout ceci contribue à une meilleure harmonisation de ces politiques, qui ont évolué, bien que lentement, vers plus de cohérence sur la période.

<p>Niveau régional</p>	<p>Le PLAN DE CONVERGENCE POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS D’AFRIQUE CENTRALE - Édition 2 - 2015 – 2025</p>	<p>HYPOTHESES</p> <p>2.1 ENGAGEMENT POLITIQUE AFFIRMÉ DEPUIS LE SOMMET DE YAOUNDÉ MAINTENU</p> <p>2.2 APPROPRIATION DU PLAN DE CONVERGENCE PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES RENFORCÉE</p> <p>2.3 FINANCEMENTS DURABLES EFFECTIFS</p> <p>2.4 ALIGNEMENT ET SOUTIEN DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE GARANTIS</p> <p>2.5 CONDITIONS DE PAIX ET DE SÉCURITÉ MAINTENUES</p> <p>AXE PRIORITAIRE D’INTERVENTION 1</p> <p>HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES</p> <p>Cet axe a pour objectif de renforcer la gouvernance forestière publique au moyen, entre autres : (i) de la mise en cohérence des politiques et législations forestières ; (ii) de la consolidation de l’application des réglementations forestières ; (iii) de la promotion de la gouvernance et la rationalisation des échanges commerciaux (FLEGT) ; et (iv) du renforcement des capacités des institutions-clés afin de promouvoir le respect des normes internationales et régionales applicables en matière fiduciaire, sociale et environnementale.</p> <p>La stratégie de mise en œuvre s’appuiera sur les thématiques prioritaires suivantes :</p>
------------------------	--	--

		<p><input type="checkbox"/> mise en œuvre des accords et conventions internationales ;</p> <p><input type="checkbox"/> mise en cohérence des politiques forestières et environnementales ;</p> <p><input type="checkbox"/> renforcement et harmonisation des politiques, des cadres institutionnels et des législations nationales ;</p> <p><input type="checkbox"/> mise en œuvre de façon concertée des politiques et législations forestières et environnementales nationales.</p> <p>Objectif stratégique 1.1 Actualiser, harmoniser et mettre en œuvre les politiques forestières et environnementales.</p> <p>Indicateur d'impact 1.1 D'ici 2025, tous les pays d'Afrique centrale sont dotés de politiques et législations forestières et environnementales, et de cadres institutionnels appropriés, en cohérence avec les politiques sectorielles et intégrant les directives COMIFAC et les accords régionaux et internationaux.</p> <p>Objectif opérationnel 1.1.1 Respecter les engagements pris dans le cadre des conventions et accords internationaux et sous-régionaux signés et/ou ratifiés.</p> <p>Résultats attendus :</p> <p><input type="checkbox"/> les conventions et accords régionaux et internationaux sur les forêts et l'environnement sont signés et/ou ratifiés par tous les pays de l'Afrique centrale ;</p> <p><input type="checkbox"/> les dispositions et principes issus des conventions et accords internationaux et régionaux sont intégrés dans les politiques, stratégies et plans d'action nationaux ;</p> <p><input type="checkbox"/> les parties prenantes (gouvernements, parlements, collectivités locales, organisations de la société civile, opérateurs économiques, organisations nationales gouvernementales et non gouvernementales) s'approprient les politiques et les stratégies nationales du secteur forêts et environnement dans tous les pays d'Afrique centrale ;</p> <p><input type="checkbox"/> les pays élaborent et défendent des positions communes et concertées tout en tenant compte du genre et des droits des peuples autochtones lors des négociations relatives aux conventions internationales.</p> <p>Objectif opérationnel 1.1.2 Renforcer et harmoniser les politiques, les cadres institutionnels et les législations nationales.</p> <p>Résultats attendus :</p> <p><input type="checkbox"/> les politiques et lois nationales intégrant les évolutions rapides dans le secteur forêt-environnement sont révisées de manière concertée dans tous les pays d'Afrique centrale ;</p> <p><input type="checkbox"/> les programmes et projets nationaux intégrant les orientations du Plan de Convergence et accords internationaux et régionaux sont développés et mis en œuvre.</p> <p>Objectif opérationnel 1.1.3 Mettre en œuvre de façon concertée les politiques forestières et environnementales et les législations nationales.</p> <p>Résultat attendu :</p> <p><input type="checkbox"/> Les politiques et stratégies forestières et environnementales nationales sont mises en œuvre suivant un processus inclusif et participatif et la concertation multisectorielle à tous les niveaux.</p>
COMIFAC/ GIZ – Régional	Bilan de dix ans de partenariat entre la République fédérale d'Allemagne et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) 2005-2015	<p>Dans ce PC2, "l'harmonisation des politiques forestières et environnementales" constitue un des axes prioritaires d'intervention des Etats membres de la COMIFAC. Afin que cette harmonisation des politiques soit effective, un ensemble d'instruments, parmi lesquels les « directives sous-régionales », ont été élaborés par la COMIFAC. Ces dernières sont perçues comme « un document technique visant à orienter les Etats membres vers des politiques forestières qui se rapprochent mutuellement. En d'autres termes, un document technique donnant "une direction à suivre" aux Etats membres en matière de politique et législation forestière.</p> <p>(...)</p> <p>Si l'on peut globalement se satisfaire des efforts consentis au niveau sous régional concernant l'harmonisation des politiques, l'internalisation de ces</p>

		orientations au niveau national demeure faible et constituera sans aucun doute un défi majeur à relever à court et à moyen terme
COMIFAC	Plan de convergence 2005-2015	<p>III-AXES STRATEGIQUES DU PLAN DE CONVERGENCE</p> <p>1- Harmonisation des politiques forestières et fiscales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des accords et conventions internationales</li> <li>- Mise en cohérence des politiques forestières</li> <li>- Harmonisation des fiscalités</li> </ul> <hr/> <p>IV- RESULTATS ATTENDUS</p> <p><b>1. HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ET FISCALES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque Etat membre a ratifié le Traité de la COMIFAC ;</li> <li>• Les conventions internationales essentielles sur les forêts et la biodiversité sont ratifiées par les pays membres ;</li> <li>• Chaque Etat membre dispose d'un programme sectoriel de développement forestier intégrant pleinement les orientations et stratégies du plan de convergence sous-régional ;</li> <li>• Les normes de gestion forestière sont compatibles entre les différents Etats de la Sous-Région</li> <li>• Des directives et critères communs en matière de gestion durable des forêts sont régulièrement appliqués par les Etats membres ;</li> <li>• Les différentes fiscalités sont harmonisées et compatibles avec les exigences de la gestion durable des forêts ;</li> <li>• La taille des concessions forestières est compatible avec les exigences économiques et écologiques ;</li> <li>• La mise en valeur des concessions forestières génère des pôles de développement économique dans l'arrière pays ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une stratégie sous-régionale de contrôle des prélèvements, de la circulation des produits forestiers et de lutte anti-braconnage est élaborée et mise en œuvre ;</li> <li>• Les lois nationales prévoient la réalisation d'études d'impact sur l'environnement préalables à toutes les interventions majeures en milieu forestier.</li> </ul>
Ecofac V	Evaluation finale, décembre 2015	<p>Des lignes directrices sont produites par le RAPAC pour l'<b>harmonisation régionale des législations nationales</b> de gestion des Aires protégées et de leurs zones périphériques.</p> <p>Une étude a été menée à cet effet, mais n'a pas abouti à une harmonisation cohérente. Il était question que l'étude soit validée par la COMIFAC, mais cela n'ait pas été fait. Cette approche est intéressante. Elle permettra d'uniformiser l'ensemble des législations nationales en matière d'exploitation rationnelle de la faune. Au prochain programme, une ligne budgétaire importante devra figurer à cet effet.</p> <p>Les institutions régionales <b>CEEAC/CEMAC jouent leur rôle de facilitateur</b> dans le processus législatif d'harmonisation et d'intégration régionale.</p> <p>Les résultats obtenus sont prometteurs. Grâce au concours de ces Organismes régionaux, les bases politiques et financières sont posées et garanties par le Conseil des Chefs d'Etat.</p> <p>Projets de Décision relatifs entre autres à la redynamisation du processus APV-FLEGT en Afrique centrale, à la promotion des PME-PMI de la filière Bois, au développement des marchés et à la mise en place du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC)</p> <p>La DUE-Libreville tient à noter que la CEMAC n'a jamais été associée. En dépit du processus politique de rationalisation des Comités économiques régionaux CEMAC/ CEEAC, la CEMAC et la CEEAC ne travaillent pas ensemble sur ce secteur "environnement".</p> <p><b>D- Résultat 3.4 : Les outils techniques de suivi de la légalité, de la traçabilité et du suivi douanier de la sous-région sont basés sur une architecture commune susceptible d'harmonisation ultérieure et d'une mise en cohérence régionale (Cellule FLEGT Régionale)</b></p> <p>Les deux résultats prévus pour contribuer à un meilleur flux du bois transitant par les frontières ne sont pas mis en oeuvre, ce que déplorent la COMIFAC et le Point Focal FLEGT du Cameroun. Les travaux d'uniformisation des procédures douanières appliquées au bois en transit n'ont pas été réalisés malgré les contributions à la rédaction des TDR par les Points Focaux FLEGT. La mission a appris que la pertinence de l'étude a été remise en question à la suite des échanges avec EFI. En conséquence l'activité s'est arrêté là. Ceci pose des questions d'efficacité de gestion du processus de concertation et sur le rôle d'EFI.</p> <p>Le programme n'a pas toujours tenu compte des études déjà accomplies, tel que la pré-étude faite par la COMIFAC (FAO) sur la traçabilité du bois transitant les frontières de RCA-CMR et Congo-CMR. La compréhension du</p>

		<p>suivi du bois en transit au Cameroun n'est toujours pas partagée avec les pays voisins.</p> <p>Les principales contraintes observées dans la mise en oeuvre composante « Appui au processus FLEGT » régionale sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la faible maîtrise des procédures de passation des marchés ;</li> <li>2. la faible implication de certains acteurs régionaux dans la mise en oeuvre des activités ;</li> <li>3. l'augmentation du volume de travail au sein de la Cellule FLEGT Régionale à la suite de l'intégration des activités de lutte anti braconnage sans augmentation</li> </ol>
Régional	COMIFAC	<p>Harmonisation des politiques a été faite par groupe de travail, avant 2010. C'est une mise en cohérence, pas une uniformisation.</p> <p>Au niveau réglementaire : fiscalité est le domaine où on n'a pas encore réussi, car très politique. Mais la mise en cohérence des politiques a été faite.</p>

#### **15.1.4 – Évolution des capacités et performances des structures régionales chargées des ressources forestières.**

Les structures régionales chargées des ressources forestières sont d'abord la COMIFAC, organisme spécialisé de la CEEAC, et ensuite l'OFAC.

L'évolution des capacités et performances du Secrétariat exécutif de la COMIFAC sur la période a essentiellement trait à la création et l'opérationnalisation des groupes de travail liés aux conventions des nations unies sur la diversité biologique, le Climat et la désertification, qui ont permis l'élaboration de positions communes des Etats membres à chacune de ces conventions. En termes de gestion, l'appui de la GIZ a incité le Secrétariat exécutif à mettre en place des groupes de réflexions thématiques ou comités adhoc en fonction de l'émergence de besoins spécifiques. La planification est plus rigoureuse que par le passé, et les rapports produits sont de meilleure qualité. Un système de suivi-évaluation est aussi en cours de mise en place. Finalement, l'appropriation de leur sujet par les points focaux des différentes conventions est très bonne suite au renforcement des capacités techniques réalisé par le programme de la GIZ.

Cependant, la COMIFAC fait actuellement face à une situation de crise aigüe à cause de problèmes de financement, récurrents (en grande partie dus au non-paiement des cotisations par les Etats membres) qui impactent fortement les capacités humaines et matérielles de l'organisation<sup>23</sup>. Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC est réduit en personnel, et ne fonctionne qu'à travers les projets auquel il participe. Les États membres sont censés couvrir les frais de structure, mais ce n'est pas le cas. Pour la période 2015-2016, seul le Cameroun est à jour dans le versement de ses contributions, et la COMIFAC n'a perçu que 16% des recettes attendues). L'évaluation finale d'ECOFAC 5 apporte un éclairage spécifique sur les relations COMIFAC-CEEAC : « La communication entre la CEEAC et la COMIFAC semble être couverte de malentendus. Par exemple, la place du Plan de convergence dans les actions de la CEEAC semble encore ambiguë ; de même, la COMIFAC ne semble pas prête à exécuter des segments des plans d'action de la CEEAC, relevant pourtant de son mandat en tant que « institution spécialisée ». Il semble cependant que l'aspect relationnel se soit nettement amélioré depuis janvier 2017 avec la nouvelle équipe à la COMIFAC, et que la coopération entre les deux institutions est plus facile. Reste que la création de la COMIFAC en 1999 ne semble pas toujours bien comprise par certains personnels de la COMIFAC, qui considèrent que le travail réalisé devrait revenir au secteur Ressources naturelles de la CEEAC. La COMIFAC est généralement considérée par ses partenaires comme un organe technique spécialisé de la CEEAC, mais elle n'est pas pour autant une structure de terrain (c'est une Commission, avec un Secrétariat exécutif, qui n'a pas de moyens opérationnels pour travailler sur le terrain), et elle passe donc les organisations de la société civile pour des interventions de terrain.

Concernant l'OFAC, il est clair que les capacités et performances de l'institution ont beaucoup évolué sur la période puisqu'elle a été créée en 2008. Soutenu par les projets FORAF 1&2, BIOPAMA et ReCaREDD, l'OFAC a développé des partenariats de collaboration étroits avec les institutions des Etats d'Afrique Centrale et des processus qui permettent un échange de données coordonné sur la forêt et la gestion des AP. Sur la période, la base de connaissances a été étendue à l'ensemble des pays de la COMIFAC et s'est fortement renforcée, avec d'autres bases de données qui ont été développées (Formations, Experts, Projets Atlas de l'Utilisation des Sols, notamment). Des collaborations et partenariats ont en outre été développés avec l'ERAIFT dans le cadre d'une formation postuniversitaire de 18 mois s'adressant à des étudiants de toute l'Afrique francophone. Le besoin de



<p>renforcent de la qualité de la collecte des données nationales sur les forêts, leur gestion et leur biodiversité, demeure cependant. Se pose également la question de la durabilité de l'OFAC, qui dépend presque entièrement des financements de l'UE. L'OFAC s'est aussi renforcé institutionnellement en passant d'un statut du projet à celui de cellule de la COMIFAC, chapeauté par le Secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC.</p>		
COMIFAC régional	Entretien	<p>Capacité : nous sommes en train de procéder à la révision des textes fondamentaux.</p> <p>Il y a 10 ans : pas APA, pas CC, pas GCF. Pour ces thèmes il faut une expertise élevée, et notre organigramme n'a pas prévu cette évolution. Donc il faut s'adapter. En plein chantier, avec appui PNUD, PNUE, etc.</p> <p>Nouvelle équipe depuis janvier 2017.</p> <p>Financement pour mise en œuvre du plan de convergence : les Etats font, et ont besoin de l'appui des PTF.</p> <p>Financement de la structure comifac est la responsabilité des EM.</p> <p>COMIFAC n'est pas une structure de terrain. Nous faisons faire aux autres acteurs, notamment OSC</p> <p>Relations avec CEEAC sont normalisée depuis nouveau SE. COMIFAC doit collaborer avec CEEAC. CEEAC reste politique ; pour tout ce qui est technique c'est du ressort de la COMIFAC.</p> <p>CEEAC : il n'y a qu'un seul expert forestier. Comifac a la possibilité de mobiliser les experts nationaux.</p> <p>COMIFAC est une Commission. Différent du SE, qui représente la commission</p>
Entretien COMIFAC	Régional	<p>Appui OFAC à travers RIOFAC. L'OFAC est une cellule de la comifac.</p> <p>Expert OFAC recruté au sein du SE COMIFAC</p> <p>Florence coordinatrice du RIOFAC. OFAC est différent.</p> <p>SE adjoint comifac est coordonnateur OFAC, + expert S&amp;E, expert OFAC recruté récemment, et coordinateurs groupes thématiques.</p>
COMIFAC, novembre 2016. Situation de crise et pérennité de la COMIFAC. Note de Secrétariat.	Régional	<p>LA COMIFAC est en cessation de paiement depuis juin 2015, du fait du non-paiement des contributions par la majorité des pays membres. En effet, en dehors du Cameroun qui est à jour dans le versement de ses contributions, tous les autres pays membres accusent des arriérés importants de contributions vis-à-vis de l'institution.</p> <p>Il est utile de rappeler que le fonctionnement de la COMIFAC est assuré par les contributions égalitaires de ses pays membres dont le montant annuel jusqu'en 2015 était de 307 millions de Fcfa et est passé à 45 millions de Fcfa en 2016. Des prévisions budgétaires en ressources pour le fonctionnement et les investissements de la COMIFAC évalué à 1 358 613 947 Fcfa pour la période 2015-2016, un montant de 217 190 972 Fcfa seulement a été perçu par le COMIFAC, ce qui représente 16% des recettes attendues.</p>
COMIFAC/GIZ – Régional	Bilan de dix ans de partenariat entre la République fédérale d'Allemagne et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) 2005-2015	<p>(...) arrêt en 2013 de l'assistance technique de la coopération française auprès du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC</p> <p>Concernant les instruments de gestion, le projet à appuyer au cours des dernières années, la création et l'opérationnalisation des groupes de travail liés aux conventions des nations unies sur la diversité biologique, le Climat et la désertification. Ces groupes de travail constituent aujourd'hui les pierres angulaires et les bras techniques du Secrétariat exécutif dans l'élaboration des positions communes des Etats membres de la COMIFAC défendues lors des négociations internationales y relatives. Cette dynamique a sans aucun doute contribué à la visibilité grandissante et à l'amélioration de l'image de la COMIFAC, qui n'est cependant pas le reflet des difficultés qu'elle traverse au quotidien pour assurer son fonctionnement. Par ailleurs, la mise en place au départ sous l'impulsion du projet, de groupe de réflexions thématiques ou de comités adhoc en fonction des besoins spécifiques, font aujourd'hui partie de la palette d'instruments standards de pilotage du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.</p> <p>(...)</p> <p>On note ainsi une planification plus rigoureuse et une amélioration sensible de la qualité des rapports produits. Par ailleurs la mise en place et</p>

		<p>l'opérationnalisation organisationnelle d'un dispositif de suivi évaluation en cours constituent des éléments tangibles de consolidation de tous les pas franchis (...) le renforcement des capacités techniques des membres constitués majoritairement des points focaux des différentes conventions a , systématique au départ pour toutes les rencontres est actuellement limité à des besoins spécifiques. On note en effet une appropriation totale du processus par les membres qui revendiquent le leadership..</p>
FORAF régional	– Evaluation externe, juillet 2015	<p>En ce qui concerne le <b>Résultat 1</b> (<i>Les systèmes de suivi sont opérationnels et fournissent les informations nécessaires à la gestion durable des ressources et aux négociations internationales</i>), la base de connaissance a été étendue à l'ensemble des pays de la COMIFAC et s'est considérablement renforcée. (...) Enfin, de nombreuses autres bases de données ont été développées (Formations, Experts, Projets Atlas de l'Utilisation des Sols, etc.). Certaines d'entre elles sont opérationnelles, d'autres à l'état d'ébauche, mais cette explosion des demandes de la part des partenaires montre la référence qu'est devenue l'OFAC dans la sous-région. Pour ce qui est du <b>Résultat 2</b> (<i>L'observatoire des Forêts d'Afrique Centrale est opérationnel et durable</i>), la reconnaissance du statut de l'OFAC au sein de la COMIFAC évolue de manière satisfaisante mais assez lentement. (...) Enfin, en ce qui concerne le <b>Résultat 3</b> (<i>Les capacités humaines et techniques en matière de gestion et d'utilisation de l'information environnementale sont renforcées</i>) des collaborations et partenariats ont été développés avec l'ERAIFT dans le cadre d'une formation postuniversitaire de 18 mois s'adressant à des étudiants de toute l'Afrique francophone. (...) <b>Viabilité : Insatisfaisante.</b> Si l'institutionnalisation de l'OFAC au sein de la COMIFAC a débuté dès le début du projet CEOFAC (2010), par la création d'une Cellule de coordination basée au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, la situation n'a guère évolué les quatre années qui ont suivi. Pourtant, la Cellule de coordination du projet CEOFAC a présenté les ébauches d'organigrammes et de fonctionnement d'un Comité de Pilotage et d'un Conseil Scientifique qui pourraient mieux structurer l'Observatoire, mais tout est resté en l'état. (...) Qu'en sera-t-il dans l'avenir ? A la lumière des sommes investies par le projet, le CCR et les membres du consortium sur leurs ressources propres pour le développement de l'Observatoire, de ses bases de données et la publication des EdF, il est loin d'être certain que la COMIFAC puisse disposer des ressources suffisantes pour faire vivre l'Observatoire (et ce seront les politiques qui décideront).</p>
ECOFAC 5	Evaluation finale, décembre 2015	<p>Le rôle de la Cellule Régionale FLEGT au CEEAC n'était pas correctement défini au début du programme, mais bien vers la fin d'ECOFAC V : jouer le rôle de facilitateur pour les échanges entre pays et pour que ces pays apprennent mutuellement à profiter de leurs expériences respectives. La mission observe que la Cellule FLEGT n'est toujours pas formalisée au sein de l'organigramme de CEEAC. Comme la mission l'a déjà signalé, il semble y avoir eu une confusion entre Cellule FLEGT et CEEAC, alors que la cellule n'est pas intégrée dans l'organigramme de la CEEAC.</p>
Entretien CEEAC	Régional	<p>WWF avait invité la création de la comifac en 1999 – déclaration de Yaoundé. Traité comifac : nulle part est visée la présence de la CEEAC. 16 ans après la création de la CEEAC, on crée une org sous-régionale sur les forêts, qui est une partie du secteur RN de la CEEAC</p>

#### 15.1.5 – Évolution du volume des exploitations/exportations illégales et non durables de bois.

Aucune information chiffrée n'a pu être collectée pour cet indicateur. Quelques données et rapports nationaux pourraient peut-être permettre de réaliser des estimés par extrapolation, mais il n'est pas sûr que cela soit suffisant, ni que de telles extrapolations pourraient être fiables. Ceci traduit une méconnaissance et manque important d'études et enquêtes sur les volumes de bois exploités dans l'illégalité, principalement au niveau des marchés nationaux ou sous-régionaux, car les bois exportés à partir des ports seraient « tous » légaux.

Les *Etats des forêts* publiés par l'OFAC fournissent une indication des taux de déforestation dans les pays de la sous-région, mais pas de manière systématique ni pour tous les pays. On peut cependant voir que ces taux

demeurent relativement faibles, si on les compare à d'autres régions du monde (l'Amazonie en particulier), et se situent généralement bien en-dessous de 1% par décade.

Régional	Entretien RIOFAC	Bois illégal : n'est pas un indicateur OFAC. Quand on collecte données forestières, on ne cherche pas l'illégal en premier lieu. Et qu'est-ce qui est illégal ? C'est certainement minime. C'est plutôt FLEGT qui doit mettre l'accent là-dessus
Cameroun	Entretien MINFOF	Données sur les volumes de bois saisi et vendu aux enchères, mais cela ne représente que les saisies. Très difficile de se prononcer sur ce qui est illégal. Illégalité difficile à quantifier. Ce sont les sources privées qui permettent de voir un peu, des extrapolations sont faites. Nos chiffres ne sont pas exhaustif. Partenariat avec CIFOR. SAILD : système de vérification communautaire de la légalité : pour certification du bois des forêts communautaires. Le travail est fait. Financement FAO à travers l'APV.

### **CJ5.2 – La coopération régionale de l'UE a contribué à l'exploitation durable de la ressource forestière**

**Si l'exploitation durable de la ressource forestière en Afrique centrale reste un vœu pieux, la contribution régionale de l'UE à l'exploitation durable de la ressource forestière ne doit pas être négligée. Il est en effet assez clair que la coopération européenne a contribué à faire avancer des processus qui permettent de poser, petit à petit, des principes, des procédures, et des lois qui permettront à terme d'assurer la transparence, la traçabilité et la légalité du bois exploité dans la région. Le processus FLEGT a été le fer de lance de l'action de l'UE à ce niveau sur la période, et malgré les difficultés et freins à sa mise en œuvre, il permet de légitimer l'action de l'UE dans ce secteur et fixe un horizon qui, sans FLEGT, serait sans doute bien peu considéré en Afrique centrale, laissant la porte ouverte à une exploitation tous azimuts de la ressource, qui demeure aujourd'hui relativement préservée si l'on compare la situation dans d'autres régions du monde.**

La coopération régionale de l'UE a contribué à renforcer l'OFAC et les institutions de formation (CEDAMM, RIFFEAC), qui contribueront positivement à la bonne gestion des ressources forestières à moyen terme. Bien que la valeur ajoutée de l'OFAC ne soient pas évidente pour tout le monde, l'observatoire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et pousse les gouvernements à se mobiliser sur les aspects statistiques, dont la production et le traitement sont une faiblesse des institutions nationales. L'apport des structures de formation régionales ne se mesure quant à lui pas à court terme, mais il est clair qu'on ne peut regretter la faiblesse des capacités dans la sous-région et ne pas intervenir sur le renforcement des cycles de formation qui permettent justement d'accroître les compétences des professionnels du secteur (I5.2.1).

Le renforcement des capacités de la COMIFAC, institution centrale du secteur forestier sous-régional, a été principalement menée par la coopération allemande. L'UE a travaillé donc plus directement avec la CEEAC, mais celle-ci n'a pas su se mobiliser autour de la thématique forêt, et la cellule FLEGT régionale qui a été mise en place a donné très peu de résultats, alors qu'un vrai apport était attendu par les parties prenantes en termes de partage d'expériences, d'outils et de méthodologies sur le FLEGT.

Le processus FLEGT a contribué à élaborer et faire adopter des politiques, stratégies et réglementations porteurs d'exploitation pérenne des ressources (I5.2.2). L'analyse des cas du Cameroun (qui a signé un accord APV en 2011) et du Gabon (dont les négociations ont échoué) permet de conclure que si la mise en œuvre effective de l'APV est longue et semée d'embûches, elle favorise malgré tout la mise en place progressive de toute une mécanique de gestion transparente, consultative et coordonnée des ressources forestières, ainsi que d'un cadre légal et réglementaire spécifique qui peut servir le pays bien au-delà de l'objectif d'exportation de bois vers l'UE, et favorise une certaine harmonisation de ces cadres entre les pays FLEGT. Au Cameroun, nombre de réformes politiques et réglementaires ont été adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV, un système de vérification de la légalité du bois (TLAS) est en cours d'élaboration, la société civile est beaucoup plus impliquée pour la transparence et la lutte contre la corruption, etc. À contrario, dans un cas comme le Gabon où les négociations pour la signature d'un accord APV ont échoué, très peu d'actions et de mobilisations pour la transparence et la gouvernance forestière ont pu être lancées, même si le dialogue entre société civile, institutions et secteur privé s'est amélioré. Le processus FLEGT, malgré ses lenteurs, ses échecs, et son coût, doit être reconnu pour ce qu'il est : un outil de négociation entre l'UE et les pays exportateurs de bois tropicaux afin de préserver les ressources sur le long terme. Il permet de justifier le dialogue et les interventions de l'UE dans ce domaine, et dans un contexte de pression croissante sur le bassin, son absence pèserait sans doute lourd sur les ressources.

Finalement, la coopération régionale de l'UE n'a pas réussi à renforcer la capacité des structures et mécanismes de coordination régionaux qui étaient mandatés pour impulser, accompagner et suivre l'harmonisation et l'application des politiques au niveau national. Que ce soit au niveau de la CEEAC ou de la COMIFAC, la

coordination et l'accompagnement à la mise en œuvre des politiques au niveau national est très faible. Ceci s'explique d'une part par le positionnement des Etats de la sous-région qui, bien qu'affichant régulièrement leur bonne volonté dans les processus régionaux, ne sont guère prêts à abandonner une partie de leur souveraineté à l'échelon régional ; d'autre part, la faiblesse du positionnement de la CEEAC sur la coordination des politiques environnementales et les problèmes récurrents de financement ne permettent pas à l'UE (et aux autres bailleurs) d'avoir le dialogue requis pour appuyer efficacement la mise en œuvre d'une vraie politique environnementale sous-régionale (I5.2.3). L'initiative FEVAC laisse les partenaires du développement assez dubitatifs, dans un contexte de multiplication des fonds environnementaux (Fonds bleu, Fonds vert pour le climat, etc.), et l'évaluation et la mise à jour par la CEEAC de la « Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles » qui date de mars 2007, n'a pas encore eu lieu. La question se pose donc pour la coopération régionale de l'UE de sa stratégie d'intervention pour faire avancer l'agenda régional en Afrique centrale, car il est assez clair que les Etats et leurs organisations régionales ne sont pas prêts à avancer vers une intégration poussée, et l'UE serait peut-être plus efficace en impulsant certaines dynamiques régionales thématiques (par exemple le partage d'expérience, de méthodologies et d'outils pour le FLEGT et les systèmes de traçabilité, dont les modalités de mise en œuvre devraient être discutées), et à travers le travail transfrontalier sur certains thèmes (p.ex. un travail sur les filières et flux de bois vers les principaux ports d'exportation régionaux).

### **I5.2.1 – La coopération de l'UE a contribué à renforcer durablement les structures régionales, leurs capacités et leurs moyens de fonctionnement.**

La contribution de la coopération européenne au renforcement durable de la COMIFAC, institution centrale pour la gestion des forêts dans la sous-région, n'était pas un objectif affiché. La COMIFAC bénéficie de longue date d'un appui institutionnel d'un État membre de l'UE à travers la GIZ<sup>24</sup>, et l'UE a logiquement concentré ses efforts sur d'autres institutions, à savoir le RAPAC, la CEEAC, et l'OFAC.

L'influence de la coopération de l'UE sur les capacités de la COMIFAC est donc indirecte : le renforcement de l'OFAC et le processus d'ancrage institutionnel de l'observatoire au sein de la COMIFAC devrait contribuer à renforcer le rôle, l'image et les capacités opérationnelles de la COMIFAC dans les années à venir.

Le rôle de l'OFAC dans la gestion durable des ressources forestière n'est pas évident pour tout le monde, certains acteurs voyant l'OFAC comme un projet européen, pour l'Europe. Pourtant, l'OFAC s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC, et les chiffres compilés par l'OFAC ont largement nourri ce plan de convergence, et sont utilisés comme référence dans la sous-région et internationalement. En organisant et en cadrant la collecte de données dans les pays d'Afrique centrale, l'OFAC pousse les gouvernements à se mobiliser sur les aspects statistiques, dont la production et le traitement sont une faiblesse des institutions nationales. Certains voient même l'OFAC devenir le centre des données forestières et environnementales de toute la sous-région. L'OFAC comble donc un vide et permet une amélioration de la visibilité des évolutions régionales en matière forestière. Et si certains acteurs ne voient pas cela comme une priorité, il est indéniable que la production de données harmonisées et consolidées sont utiles à la gestion des forêts du bassin du Congo. L'OFAC dispose aujourd'hui de capacités opérationnelles suffisantes : 4 experts dont un basé au sein de la COMIFAC ; de nombreuses collaborations (CCR Ispra, UICN, etc.) et l'appui de plusieurs projets (RIOFAC, BIOPAMA, ReCaREDD, et maintenant ECOFAC6). La question qui demeure est celle de sa durabilité financière, celui-ci étant totalement dépendant de financements externes à la sous-région.

Le renforcement des capacités de la CEEAC, tel que prévu dans la convention de financement d'ECOFAC 5, n'a pas eu lieu, notamment car l'AT qui était prévue n'a pas été mobilisée par la CEEAC. Avec seulement 0,10M€ déboursés, la contribution de l'UE au renforcement de la CEEAC est négligeable, ce qui peut être regretté si l'on considère le rôle central que la CEEAC pourrait jouer comme maître d'ouvrage des programmes régionaux de protection des ressources naturelles. Mais il faut pour cela une volonté et des objectifs communs, conditions qui ne semblent pas avoir été bien remplies sur la période.

Finalement, les structures de formation que sont le CEDAMM au Gabon et l'ERAIFT en RDC ont vu leurs capacités renforcées tel que cela est décrit en I5.0.3. L'appui fourni par l'UE au CEDAMM et à l'ERAIFT a contribué à l'amélioration des capacités régionales de formation des gestionnaires d'AP ainsi que des rangers. Les formations dispensées par ces deux structures sont complémentaires et reconnues pour leur qualité, et le soutien de l'UE contribue, avec celui des autres partenaires des deux structures, à l'amélioration des capacités humaines de gestion des ressources naturelles, qui sont l'un des maillons faibles de la sous-région. Le soutien de l'UE à l'ERAIFT (qui a bénéficié de la complémentarité entre les financements PIN et PIR afin d'assurer une certaine continuité) a contribué à faire de cette école un véritable pôle régional d'enseignement et d'expertise, et non une école purement congolaise.



OFAC	Evaluation externe du FORAF, juillet 2015	<b>Cohérence : Très satisfaisante.</b> Au niveau régional, la Commission Européenne est le principal contributeur financier et technique en Afrique Centrale pour l'aménagement durable des écosystèmes forestiers et la sauvegarde de la biodiversité au sein d'un réseau d'aires protégées représentatives appartenant au « Patrimoine de l'humanité » (RAPAC, ECOFAC, appuis - 10ème FED - aux parcs nationaux en RDC, appuis à l'ERAIFT, FLEGT, TREES avec le CCR et la FAO, etc.). Le projet CEOFAC constitue une des contributions de la Commission Européenne à cet engagement. L'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale s'inscrit dans le droit fil de l'axe stratégique 2 du précédent « Plan de Convergence » de la COMIFAC et des trois axes transversaux du Plan de Convergence révisé en 2014. Ce Plan de Convergence est l'outil principal de concertation autour duquel les partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo coordonnent leurs activités.
Entretien OFAC	Cameroun	Perception : données de l'OFAC pour l'UE. Mais plan de convergence nourri à plus de 70% par les données de l'OFAC. Ce sont des données collectées par les pays, pour les pays. Données publiques. A vraiment évolué maintenant. Passage par les CNC (Coordinations nationales de la COMIFAC) est important, les gens ne se sentaient pas impliqués avant. COMIFAC doit signer MoU avec FAO, WRI, etc afin d'harmoniser tout, car sources des données sont les mêmes, mais données publiées différent.
Entretien RAPAC	Gabon	OFAC doit devenir centre de données forestières et environnementales de toute la sous-région. Et également l'observatoire des AP. c'est la mission que la COMIFAC est en train de lui donner. Rapac doit pouvoir utiliser l'OFAC comme un outil technique.
Entretien ministère de la forêt	Gabon	OFAC/ les agents du ministère ont contribué au travers de la direction centrale des études, programmes et statistiques. Un chargé d'étude est point focal pour l'ofac, et envoie toutes les données. Exercice intéressant car nous amène à nous mobiliser sur les aspects de statistiques, qui est un maillon très faible de nos institutions. Volume de telle essence ou produit, par trimestre : on a du mal à fournir l'info, car nos structures sur le terrain ne suivent pas. OFAC : on est obligé de bousculer les services déconcentrés, dépouiller carnets de chantier, voir les opérateurs.
ReCaREDD	ReCaREDD C-316243_ROM Report_2016 1103	The Central African Forest Observatory (OFAC) is already established under a previous EC-funded project and has the political support of the Ministerial Commission of Central African Forests (COMIFAC). The project secures the continuation of its activities and the consolidation of the results previously achieved.
Entretien UE	Bruxelles	L'UE a appuyé de longue date l'ERAIFT, en jonglant entre financement du programme national (PIN) et PIR. ECOFAC. L'idée est de former des gestionnaires des ressources naturelles compétents, et que l'ERAIFT soit une école vraiment régionale, et non purement congolaise. C'est aussi une manière de capitaliser les expériences d'ECOFAC. L'ERAIFT est un centre d'enseignement, et un pôle d'expertise qui sert pour des consultances.

### **I5.2.2 – La coopération de l'UE a contribué à élaborer et à faire adopter des politiques, stratégies et plans d'action régionaux porteurs d'exploitation pérenne des ressources.**

Cet indicateur doit permettre d'apprécier l'influence de l'UE sur les politiques forestières de la région Afrique centrale, à travers l'initiative FLEGT en particulier, qui a débuté dans la région en 2007-2008.

Le processus FLEGT a été l'un des grands axes d'intervention de l'UE dans la région sur la période. À cet effet, l'UE finance la facilité UE-FLEGT, animée par l'*Institut européen des forêts* (EFI), qui met en œuvre le Plan d'action FLEGT, dont la valeur ajoutée est qualifiée par l'évaluation qui en a été faite en 2016 de « claire pour l'UE, grâce à son levier sur le marché et à son poids politique croissant », soulignant que « Le Plan d'action FLEGT de l'UE améliore la gouvernance forestière dans tous les pays cibles, APV et non-APV » bien qu'il ne soit pas « mis en œuvre de façon suffisamment équilibrée ». Il y a pourtant localement beaucoup de critiques sur la mise en œuvre du FLEGT et les appuis octroyés par l'UE. Les entretiens réalisés dans la sous-région ont révélé une certaine fatigue face à la complexité et la lenteur de ce processus ressentie par tous les acteurs. Le processus s'est empêtré dans des difficultés opérationnelles du fait d'ambitions trop larges et de mauvais choix stratégiques, notamment sur les systèmes de traçabilité du bois. De plus, l'engagement des autorités nationales

dans le processus n'a pas toujours été à la hauteur des attentes et des besoins, plombant l'obtention de résultats. La cour des comptes européenne a d'ailleurs souligné en 2015 le manque de ciblage et d'efficacité de l'aide fournie par l'UE au titre du FELGT.

Afin d'informer cet indicateur, nous avons analysé la mise en œuvre de FLEGT dans deux pays : un pays ayant signé un accord APV (le Cameroun), et un pays ayant débuté des négociations pour un accord APV sans que celle-ci n'aient encore abouti (le Gabon).

#### Cameroun

Au Cameroun, l'accord APV est entré en vigueur en 2011, après signature en 2010 suite à 3 années de négociations. Des réunions du Comité conjoint de suivi ont lieu une à deux fois par an depuis 2012. Il en est de même pour le et Conseil Conjoint de Suivi, qui se réunit également une à deux fois par an. Les principales réalisations depuis 2011 sont les suivantes :

En termes de réformes politiques et réglementaires, 11 textes légaux liés à la mise en œuvre de l'APV ont été signés, concernant notamment l'attribution de licences FLEGT, les certificats de légalité du bois, les engagements de transparence, etc. La réforme du code forestier est en cours depuis 2012, mais le processus est bloqué.

Concernant la mise en place d'un système de vérification de la légalité du bois (TLAS), le développement d'un système d'information intégré répondant aux exigences de l'APV est en cours (SIGIF2). Ce système servira également pour la traçabilité du bois. La base légale pour les certificats de légalité est en place, et le processus pour délivrer les certificats de conformité avec les exigences sur le travail et l'environnement est prêt.

La procédure pour évaluer et approuver des certificats de légalité privés a été développée. Bureau Veritas, FSC and Origine Légale du Bois (OLB) ont été approuvés.

Le Cameroun a été le premier pays à mobiliser un auditeur indépendant sur la période 2012-2014, en appui aux discussions avec l'UE sur les exigences légales du FLEGT. Le prochain audit est planifié sous le FED11, projet PAMFOR.

La mise en œuvre de l'annexe de l'APV sur la transparence est en cours. Un site internet a été lancé par le ministère de la forêt (MINFOF) afin de publier des informations pertinentes sur le secteur forestier. Ce site rassemble à ce jour 80% des documents listés dans l'annexe sur la transparence de l'APV.

Les organisations de la société civile se sont engagées profondément pour l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier. En 2012, les parties prenantes nationales ont établi une stratégie nationale pour améliorer la transparence, et des discussions ont eu lieu dans le cadre de l'initiative pour la transparence et la lutte anti-corruption.

La société civile et l'administration continuent à lutter contre les pratiques de corruption qui pourraient affecter la mise en œuvre de l'APV

La société civile a lancé un travail de suivi des impacts de l'APV en 2015. Un expert a été recruté par la facilité EU-FLEGT afin de proposer une série d'indicateurs, qui ont été approuvés par le Cameroun et l'UE. La situation de référence reste à établir pour ces indicateurs.

Le Cameroun a révisé la stratégie de communication de l'APV en 2016

Les entretiens conduits confirment que le processus a permis de faciliter la participation des groupes d'acteurs, et la compréhension de ces groupes, de développer leurs apports au niveau de la gouvernance. Les OSC comprennent mieux le secteur et son fonctionnement, les entreprises privées gèrent mieux leurs informations. Le processus a aussi motivé la révision du code forestier, certains dispositifs de contrôle ont été améliorés pour réduire les tracasseries administratives, etc. Le point noir de ce processus FLEGT au Cameroun est la mise en place d'un système de traçabilité simple et fonctionnel, qui patine depuis des années et bloque la délivrance de certificats de conformité.

#### Gabon

Les négociations APV ont débuté entre le Gabon et l'UE en septembre 2010, mais elles sont au point mort depuis 2011. Le processus n'a jamais été appuyé financièrement par le gouvernement gabonais, et le processus a été bloqué au niveau du test de la grille de légalité sur le terrain de ce fait, alors qu'une feuille de route avait été établie conjointement par le Comité technique de coordination (CTC). Cependant, des sessions de travail ont recommencé en 2015-2016 (appui du programme FAO/FLEGT, cofinancé par l'UE), et le processus FLEGT a le mérite de rassembler les différentes parties prenantes et de faire avancer le travail sur la révision de la loi forestière. Un nouveau code forestier devrait être adopté dans les prochains mois, et le nouveau ministre de la forêt semble vouloir imposer une application plus stricte de la loi en arrêtant les contrevenants. Ces récents développements vont peut-être permettre de lancer une nouvelle dynamique d'amélioration de la gouvernance forestière dans le pays, où le secteur est dominé par les opérateurs indiens et chinois. Ceci conduira aussi peut-être à un dialogue renouvelé avec l'UE. L'engagement du pays dans l'initiative CAFI lancée en septembre 2015 et co-financé par l'EU constitue également un indicateur des souhaits du Gabon au regard de sa politique forestière.

Les études et évaluations réalisées montrent que le processus FLEGT permet généralement une amélioration de la gouvernance des forêts, une meilleure communication gouvernementale, une implication de la société civile, et une influence accrue du secteur privé sur la politique forestière. Ceci est confirmé par l'étude de cas au Cameroun : la signature de l'accord APV a favorisé une mobilisation nationale de tous les acteurs autour de la gestion durable des forêts, avec la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire adapté, de systèmes de certification, des initiatives sur la transparence et la corruption, et la mobilisation de la société civile, même si le respect des processus participatifs est parfois mitigé (comme par exemple lors de la validation de la réforme de la loi forestière au Cameroun<sup>25</sup>). La mise en œuvre effective de l'APV est longue et semée d'embûches, mais elle favorise cependant la mise en place progressive de toute une mécanique de gestion transparente, légale, consultative et coordonnée des ressources forestières, qui peut servir le pays bien au-delà de l'objectif d'exportation de bois vers l'UE.

Dans un cas comme le Gabon, où les négociations pour la signature d'un accord APV ont échoué, peu d'actions de mobilisations pour la transparence et la gouvernance forestière ont pu être lancées, mais la mise en place d'un cadre de concertation multi-acteurs (le Comité technique de coordination – CTC) réunissant gouvernement, entreprises forestières et ONG constitue déjà une avancée. C'est aussi le cas en RDC, où certaines actions hors APV ont été menées, l'APV n'étant qu'un volet du FLEGT parmi d'autres. Le fait d'avoir un processus de négociation en cours, ou du moins sous-jacent, et des pays voisins qui avancent dans la mise en œuvre des APV, contribue aussi à maintenir une certaine pression sur les gouvernements.

Le processus est donc globalement considéré comme pertinent et facteur de changements. Surtout, il faut considérer ce que serait la gouvernance du secteur forestier sans le FLEGT, et comprendre que :

1/ le FLEGT constitue un cadre qui permet un dialogue entre l'UE et les gouvernements de la sous-région, qui donne une légitimité à l'UE pour intervenir dans le secteur.

2/ le FLEGT a permis que les acteurs du secteur se parlent, de manière cadrée, en particulier dans les pays ayant signé un accord APV, mais pas seulement. Les gouvernements ne peuvent plus faire comme s'il n'y avait pas de secteur privé ni de société civile. C'est un acquis très important du FLEGT dans la sous-région.

Malgré les difficultés rencontrées, un abandon du FLEGT signifierait probablement la fin d'une dynamique et laisserait la porte ouverte à une exploitation sous tous azimuts de la forêt du bassin du Congo. Certains appuis ont donné très peu de résultats (p.ex. la cellule FLEGT régionale, qui aurait pu organiser le partage d'expériences et la capitalisation des processus au niveau régional de manière beaucoup plus active, et ainsi justifier le financement PIR sur le FLEGT), ou leur résultats sont très mal informés (p.ex. *EU FLEGT Facility*, pour laquelle il est très difficile de savoir ce qui a précisément été fait pour appuyer le processus) ce qui doit amener à une réflexion sur la manière dont le FLEGT doit être soutenu à l'avenir, et la valeur ajoutée d'une approche régionale.

Il est important de réaliser cependant que la « fenêtre de tir » pour délivrer enfin des attestations FLEGT est aujourd'hui assez courte. Le fait est que les exportations de bois tropical de la sous-région vers l'UE sont désormais assez faibles, et que les opérateurs asiatiques, qui ne s'encombre guère de traçabilité, de légalité et de certifications, ont pris une place prépondérante sur l'exploitation de ces forêts, mettant à mal les initiatives en cours. Compte-tenu de cette pression asiatique, il y a une nécessité d'action rapide afin de finaliser des systèmes de traçabilité opérationnels avant que les Etats ne se désengagent complètement. L'action diplomatique de l'UE directement auprès de la Chine, du Vietnam et de l'Inde, appelant à une obligation de traçabilité et de transparence, pourrait également avoir un effet levier très important pour la protection de ces ressources.

<p>FLEGT mondial</p>	<p>Evaluation du Plan d'Action FLEGT de l'UE (Forest Law Enforcement Governance and Trade) 2003-2014, avril 2016</p>	<p>La gestion et la mise en œuvre de l'action FLEGT, impliquant de nombreux acteurs à travers différents secteurs, pays et groupes de parties prenantes, présentent un véritable défi. Des structures ont été mises en place pour coordonner et gérer les différents éléments du Plan d'action, mais la gestion générale n'a pas été clairement organisée. Aucune stratégie explicite d'intervention ou pour la mise en œuvre n'a été élaborée afin de guider la planification des activités, ni des indicateurs pour un suivi des progrès orienté vers les résultats au niveau du Plan d'action. Les systèmes de planification et de suivi pour les APV et l'action de soutien s'y rapportant ont commencé à devenir opérationnels, mais il n'est pas encore certain qu'ils alimentent en retour les processus stratégiques FLEGT. Pendant ce temps, les ressources politiques et humaines pour la gestion de l'action FLEGT et des APV en particulier ont été sur-sollicitées par la complexité imprévue des processus APV et par les obligations de long-terme en résultant ; une continuation de l'action FLEGT/APV nécessitera des ressources à un niveau adéquat.</p>
----------------------	--	---

		<p>Bien que la part de l'UE dans le commerce mondial des bois ait diminué (en particulier avec les pays partenaires FLEGT) des relations de long-terme ont été conservées et l'influence de l'UE à travers le commerce a donné une impulsion positive aux APV d'un certain nombre de pays. Des évaluations détaillées indiquent que le volume EBR des importations de produits à base de bois illégaux de l'UE a diminué entre 2003 et 2013. Bien qu'une partie de la baisse soit attribuable à une réduction de l'illégalité, cette baisse est due en grande partie à d'autres facteurs. On ne sait pas quel rôle le Plan d'action FLEGT (en particulier le RBUE, les APV et les PMP) a joué dans cette baisse</p> <p>La gouvernance des forêts s'est améliorée dans une certaine mesure dans tous les pays APV. Des processus vertueux ont démarré dans tous les PP visés par l'action FLEGT, mais la réalisation des principaux objectifs est lente en raison de problèmes de gouvernance persistants, un manque d'incitations et de volonté politique et/ou des difficultés dans l'implémentation pratique des APV (cf. QE3). <i>Si l'amélioration de la gouvernance des forêts doit rester l'un des principaux objectifs</i>, l'UE devrait chercher à coopérer avec les pays qui ont fait preuve de volonté politique pour améliorer leur gouvernance forestière et minimiser leur consommation intérieure de bois illégal. Dans le même temps, les liens entre l'action FLEGT et d'autres initiatives visant à améliorer la gouvernance et à traiter les défis plus larges d'aménagement du territoire devraient être renforcés.</p> <p><b>6.1.6 Sur les résultats émergents de FLEGT</b></p> <p>Le Plan d'action FLEGT a eu des répercussions qui vont bien au-delà de l'objectif initial de réduire l'exploitation illégale des forêts, et il y a une perception globale positive du processus FLEGT et de ses résultats émergents. Ceux-ci portent sur des évolutions qui n'auraient probablement pas eu lieu, ou pas dans la mesure observée, sans la mise en oeuvre du Plan d'action : la possibilité pour les groupes de la société civile de mettre sur la table des questions qui ne pouvaient pas être abordés avant, y compris les discussions actuelles sur le bois de conversion ; l'opportunité pour le SP d'influencer les politiques forestières du gouvernement ; une meilleure communication entre les ministères et les autres niveaux de gouvernement dans les pays où le partage d'information n'est pas une pratique courante. Dans certains cas, la pratique du dialogue multipartite a permis aux communautés de mieux gérer les situations de conflit.</p>
Niveau régional	<p><b>PROGRAMME POUR UNE APPROCHE REGIONALE HARMONISEE A LA GESTION DURABLE DES FORETS DE PRODUCTION DANS LE BASSIN DU CONGO</b></p> <p>Projet PNUE/FEM</p> <p><b>Etude bilan du processus APV/FLEGT dans le bassin du Congo : Succès, contraintes et perspectives MARS 2015 RAPPORT FINAL</b></p>	<p>L'étude bilan des APV/FLEGT en Afrique centrale couvre cinq (05) pays : les trois (03) signataires des APV, en l'occurrence, le Cameroun, la République Centrafricaine et la République du Congo et les deux (02) en négociation, le Gabon et la République Démocratique du Congo</p> <p>Près de cinq ans après la signature des premiers APV/FLEGT dans le Bassin du Congo (République du Congo, le 17 mai 2010 ; République du Cameroun, le 06 octobre 2010 et République Centrafricaine, le 28 novembre 2011), aucune autorisation FLEGT n'a encore été délivrée dans l'un de ces pays pour l'exportation du bois vers l'Union Européenne. Avec le temps, la mise en oeuvre des APV/FLEGT s'est révélée plus complexe. Aucun Système de Vérification de la Légalité (SVL) n'est opérationnel dans aucun des pays signataires des APV dans l'espace COMIFAC. Les pays signataires ont rencontré des difficultés de plusieurs ordres. On peut les regrouper autour de quatre grands ensembles : les difficultés techniques, les difficultés structurelles, les difficultés institutionnelles et les difficultés financières.</p> <p><b>Les contraintes techniques</b></p> <p>Les difficultés techniques portent sur trois points : (i) l'échec de l'élaboration et de la mise en place des systèmes nationaux de traçabilité fiables et adaptés, (ii) les insuffisances et les limites des tests des grilles de légalité et (iii) l'absence des systèmes de compilation, de centralisation et d'archivage des données et des informations.</p> <p><b>Les contraintes structurelles</b></p> <p>Les contraintes structurelles liées à la mise en oeuvre des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo concernent les problèmes de fonctionnement des systèmes nationaux de vérification de la légalité et la faible organisation des marchés domestiques de bois.</p> <p><b>Les contraintes institutionnelles</b></p>



		<p>Les contraintes institutionnelles portent sur le positionnement inapproprié du pilotage politique et stratégique des processus APV/FLEGT et les lenteurs dans la révision et/ou réforme des politiques et législations forestières.</p> <p><b>Les contraintes financières</b></p> <p>Les contraintes financières se posent à deux niveaux : l'insuffisance des moyens financiers affectés à la mise en oeuvre des APV/FLEGT dans les pays partenaires et le manque d'un mécanisme de financement conjoint durable des APV/FLEGT.</p>								
FLEGT – APV Cameroun	Information from EU FLEGT FACILITY EUROPEAN FOREST INSTITUTE (EFI)	<table border="1"> <tr> <td>VPA's governance structures</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Comité national de suivi (CNS)</b> : national stakeholder platform.</li> <li>• <b>Comité conjoint de suivi (CCS or Joint implementation committee)</b>: bilateral mechanism including the EU, the Cameroonian administration and other stakeholders.</li> <li>• <b>Conseil conjoint de suivi (the council)</b>: high-level bilateral mechanism including the Forestry Minister and the EU ambassador. Endorses recommendations from the CCS and is the final decision-making body for the VPA.</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Policy and legal reforms</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 legal texts related to VPA implementation signed.<sup>1</sup></li> <li>• Forest code reform has been under review since 2012, but the process has stalled.</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Timber Legality Assurance System (TLAS) development</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Verification of legality and supply chain control:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ The development of an information management system (SIGIF2) that meets VPA requirements is underway. Budget support (through the German development bank KfW) is financing the development of the system. The project is subject to serious delays and is expected to end by 30 October 2017. Once the system is available, estimates indicate that deploying SIGIF2 will take two to three years. A separate EU-funded contract, already signed with service provider <i>Forest Ressources Management ingénierie</i> (FRMI), will support deployment.</li> <li>○ The legal basis for delivering <b>certificates of legality</b> is in place. Fifteen legality certificates have been awarded to 13 operators for their wood processing units. Difficulties in locating certain verifiers have led to the inability to award legality certificates to forest operators.</li> <li>○ The process of issuing <b>certificates of conformity with labour and environmental requirements</b> is ready. In June 2017, the Ministry of Environment was dealing with over 40 applications for such certificates of conformity.</li> <li>○ The procedures for assessing and approving <b>private certificates</b> of legality and/or sustainable forest management, in accordance with VPA requirements, have been developed. Bureau Veritas, the FSC and Origine Légale du Bois (OLB) have been approved.</li> <li>○ <b>Timber traceability</b> will be addressed through the SIGIF2.</li> </ul> </li> <li>• <b>Independent audit:</b> Cameroon was the first country to mobilise an independent auditor. The independent audit took place during 2012–2014 and helped to inform Cameroonian/EU discussions on legal requirements.<sup>4</sup> The next independent audit is planned under the 11th European Development Fund (EDF) within the Project for the Enhancement of Forest Governance (PAMFOR).</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Other</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transparency:</b> the implementation of the VPA transparency annex (annex 7) is underway. In 2014, the Ministry of Forests and Wildlife (MINFOW) developed a <a href="#">website</a> to publish information relevant to the forest sector. The</li> </ul> </td> </tr> </table>	VPA's governance structures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Comité national de suivi (CNS)</b> : national stakeholder platform.</li> <li>• <b>Comité conjoint de suivi (CCS or Joint implementation committee)</b>: bilateral mechanism including the EU, the Cameroonian administration and other stakeholders.</li> <li>• <b>Conseil conjoint de suivi (the council)</b>: high-level bilateral mechanism including the Forestry Minister and the EU ambassador. Endorses recommendations from the CCS and is the final decision-making body for the VPA.</li> </ul>	Policy and legal reforms	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 legal texts related to VPA implementation signed.<sup>1</sup></li> <li>• Forest code reform has been under review since 2012, but the process has stalled.</li> </ul>	Timber Legality Assurance System (TLAS) development	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Verification of legality and supply chain control:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ The development of an information management system (SIGIF2) that meets VPA requirements is underway. Budget support (through the German development bank KfW) is financing the development of the system. The project is subject to serious delays and is expected to end by 30 October 2017. Once the system is available, estimates indicate that deploying SIGIF2 will take two to three years. A separate EU-funded contract, already signed with service provider <i>Forest Ressources Management ingénierie</i> (FRMI), will support deployment.</li> <li>○ The legal basis for delivering <b>certificates of legality</b> is in place. Fifteen legality certificates have been awarded to 13 operators for their wood processing units. Difficulties in locating certain verifiers have led to the inability to award legality certificates to forest operators.</li> <li>○ The process of issuing <b>certificates of conformity with labour and environmental requirements</b> is ready. In June 2017, the Ministry of Environment was dealing with over 40 applications for such certificates of conformity.</li> <li>○ The procedures for assessing and approving <b>private certificates</b> of legality and/or sustainable forest management, in accordance with VPA requirements, have been developed. Bureau Veritas, the FSC and Origine Légale du Bois (OLB) have been approved.</li> <li>○ <b>Timber traceability</b> will be addressed through the SIGIF2.</li> </ul> </li> <li>• <b>Independent audit:</b> Cameroon was the first country to mobilise an independent auditor. The independent audit took place during 2012–2014 and helped to inform Cameroonian/EU discussions on legal requirements.<sup>4</sup> The next independent audit is planned under the 11th European Development Fund (EDF) within the Project for the Enhancement of Forest Governance (PAMFOR).</li> </ul>	Other	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transparency:</b> the implementation of the VPA transparency annex (annex 7) is underway. In 2014, the Ministry of Forests and Wildlife (MINFOW) developed a <a href="#">website</a> to publish information relevant to the forest sector. The</li> </ul>
VPA's governance structures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Comité national de suivi (CNS)</b> : national stakeholder platform.</li> <li>• <b>Comité conjoint de suivi (CCS or Joint implementation committee)</b>: bilateral mechanism including the EU, the Cameroonian administration and other stakeholders.</li> <li>• <b>Conseil conjoint de suivi (the council)</b>: high-level bilateral mechanism including the Forestry Minister and the EU ambassador. Endorses recommendations from the CCS and is the final decision-making body for the VPA.</li> </ul>									
Policy and legal reforms	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 legal texts related to VPA implementation signed.<sup>1</sup></li> <li>• Forest code reform has been under review since 2012, but the process has stalled.</li> </ul>									
Timber Legality Assurance System (TLAS) development	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Verification of legality and supply chain control:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ The development of an information management system (SIGIF2) that meets VPA requirements is underway. Budget support (through the German development bank KfW) is financing the development of the system. The project is subject to serious delays and is expected to end by 30 October 2017. Once the system is available, estimates indicate that deploying SIGIF2 will take two to three years. A separate EU-funded contract, already signed with service provider <i>Forest Ressources Management ingénierie</i> (FRMI), will support deployment.</li> <li>○ The legal basis for delivering <b>certificates of legality</b> is in place. Fifteen legality certificates have been awarded to 13 operators for their wood processing units. Difficulties in locating certain verifiers have led to the inability to award legality certificates to forest operators.</li> <li>○ The process of issuing <b>certificates of conformity with labour and environmental requirements</b> is ready. In June 2017, the Ministry of Environment was dealing with over 40 applications for such certificates of conformity.</li> <li>○ The procedures for assessing and approving <b>private certificates</b> of legality and/or sustainable forest management, in accordance with VPA requirements, have been developed. Bureau Veritas, the FSC and Origine Légale du Bois (OLB) have been approved.</li> <li>○ <b>Timber traceability</b> will be addressed through the SIGIF2.</li> </ul> </li> <li>• <b>Independent audit:</b> Cameroon was the first country to mobilise an independent auditor. The independent audit took place during 2012–2014 and helped to inform Cameroonian/EU discussions on legal requirements.<sup>4</sup> The next independent audit is planned under the 11th European Development Fund (EDF) within the Project for the Enhancement of Forest Governance (PAMFOR).</li> </ul>									
Other	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transparency:</b> the implementation of the VPA transparency annex (annex 7) is underway. In 2014, the Ministry of Forests and Wildlife (MINFOW) developed a <a href="#">website</a> to publish information relevant to the forest sector. The</li> </ul>									
FLEGT – APV Congo	Information from EU FLEGT FACILITY EUROPEAN FOREST INSTITUTE (EFI)	<table border="1"> <tr> <td>VPA's governance structures</td> <td> <p>VPA's governance structures are formally in place, but they function with variable capacity:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Joint Implementation Committee (Comité Conjoint de Mise en Oeuvre, or CCM)</b>: after a two-year gap in meetings, the CCM has been meeting twice a year since May 2015, as intended. The CCM's rules of procedure remain to be finalised.</li> <li>• <b>Technical Secretariat (Secrétariat Technique)</b> consists of around 25 national stakeholder representatives that are to monitor VPA implementation and prepare CCM meetings from the Congo side. In practice, it only meets once before each CCM meeting. In 2017, steps have been taken to clarify the functions of the Technical Secretariat bureau as a means to improve its functioning.</li> <li>• <b>Joint Working Group (Groupe de Travail Conjoint, or GTC)</b>: a restricted group of (technical) experts from EU and Congo. In principle, it has seven permanent members plus observers, according to the topics discussed. In practice, it brings together around 15 participants on average to discuss issues related to VPA implementation and to prepare CCM meetings. It has met regularly (every 1-2 months) since 2012. The GTC has become a venue for dialogue among Congolese stakeholders.</li> <li>• <b>Civil society platform for the sustainable management of forests (Plateforme de Gestion Durable des Forêts, PGDF)</b> consists of representatives of national NGOs working on FLEGT, REDD+ and other forest-related issues. It represents the civil society in both the GTC and Technical Secretariat.</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Policy and legal reforms</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• The <b>forest law (code forestier)</b> dates back to 2000. It needed to be updated to take into account recent developments including the FLEGT VPA and REDD+ actions. The legal revision has been a protracted process that started with support from the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) back in 2010. Support from the French cooperation agency (AFD) in 2013-2014 helped finalise the draft text. Stakeholders validated a new draft forest law at a national workshop in June 2014. Since then, the draft has remained in the hands of the MEFDE (<i>Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement</i>), which have introduced some further changes. The MEFDE finally completed the internal review in May 2017, shared the draft with stakeholders and organised a stakeholder meeting. In 2017, the dialogue between the MEFDE and civil society was reinforced. As a result, alongside the VPA requirements, most of civil society's expectations are now included in the draft law. The private sector has some concerns. The MEFDE still needs to organise another validation meeting.</li> <li>• Work is on-going on <b>regulatory texts to complement the new forest law</b>. Work started in 2014 with AFD support, but was not finalised. The process was in limbo during 2015. Consultants, funded by the World Bank's Forest and Economic Diversification programme (<i>Projet Forêt et Diversification Economique, PFDE</i>), resumed</li> </ul> </td> </tr> </table>	VPA's governance structures	<p>VPA's governance structures are formally in place, but they function with variable capacity:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Joint Implementation Committee (Comité Conjoint de Mise en Oeuvre, or CCM)</b>: after a two-year gap in meetings, the CCM has been meeting twice a year since May 2015, as intended. The CCM's rules of procedure remain to be finalised.</li> <li>• <b>Technical Secretariat (Secrétariat Technique)</b> consists of around 25 national stakeholder representatives that are to monitor VPA implementation and prepare CCM meetings from the Congo side. In practice, it only meets once before each CCM meeting. In 2017, steps have been taken to clarify the functions of the Technical Secretariat bureau as a means to improve its functioning.</li> <li>• <b>Joint Working Group (Groupe de Travail Conjoint, or GTC)</b>: a restricted group of (technical) experts from EU and Congo. In principle, it has seven permanent members plus observers, according to the topics discussed. In practice, it brings together around 15 participants on average to discuss issues related to VPA implementation and to prepare CCM meetings. It has met regularly (every 1-2 months) since 2012. The GTC has become a venue for dialogue among Congolese stakeholders.</li> <li>• <b>Civil society platform for the sustainable management of forests (Plateforme de Gestion Durable des Forêts, PGDF)</b> consists of representatives of national NGOs working on FLEGT, REDD+ and other forest-related issues. It represents the civil society in both the GTC and Technical Secretariat.</li> </ul>	Policy and legal reforms	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The <b>forest law (code forestier)</b> dates back to 2000. It needed to be updated to take into account recent developments including the FLEGT VPA and REDD+ actions. The legal revision has been a protracted process that started with support from the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) back in 2010. Support from the French cooperation agency (AFD) in 2013-2014 helped finalise the draft text. Stakeholders validated a new draft forest law at a national workshop in June 2014. Since then, the draft has remained in the hands of the MEFDE (<i>Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement</i>), which have introduced some further changes. The MEFDE finally completed the internal review in May 2017, shared the draft with stakeholders and organised a stakeholder meeting. In 2017, the dialogue between the MEFDE and civil society was reinforced. As a result, alongside the VPA requirements, most of civil society's expectations are now included in the draft law. The private sector has some concerns. The MEFDE still needs to organise another validation meeting.</li> <li>• Work is on-going on <b>regulatory texts to complement the new forest law</b>. Work started in 2014 with AFD support, but was not finalised. The process was in limbo during 2015. Consultants, funded by the World Bank's Forest and Economic Diversification programme (<i>Projet Forêt et Diversification Economique, PFDE</i>), resumed</li> </ul>				
VPA's governance structures	<p>VPA's governance structures are formally in place, but they function with variable capacity:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Joint Implementation Committee (Comité Conjoint de Mise en Oeuvre, or CCM)</b>: after a two-year gap in meetings, the CCM has been meeting twice a year since May 2015, as intended. The CCM's rules of procedure remain to be finalised.</li> <li>• <b>Technical Secretariat (Secrétariat Technique)</b> consists of around 25 national stakeholder representatives that are to monitor VPA implementation and prepare CCM meetings from the Congo side. In practice, it only meets once before each CCM meeting. In 2017, steps have been taken to clarify the functions of the Technical Secretariat bureau as a means to improve its functioning.</li> <li>• <b>Joint Working Group (Groupe de Travail Conjoint, or GTC)</b>: a restricted group of (technical) experts from EU and Congo. In principle, it has seven permanent members plus observers, according to the topics discussed. In practice, it brings together around 15 participants on average to discuss issues related to VPA implementation and to prepare CCM meetings. It has met regularly (every 1-2 months) since 2012. The GTC has become a venue for dialogue among Congolese stakeholders.</li> <li>• <b>Civil society platform for the sustainable management of forests (Plateforme de Gestion Durable des Forêts, PGDF)</b> consists of representatives of national NGOs working on FLEGT, REDD+ and other forest-related issues. It represents the civil society in both the GTC and Technical Secretariat.</li> </ul>									
Policy and legal reforms	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The <b>forest law (code forestier)</b> dates back to 2000. It needed to be updated to take into account recent developments including the FLEGT VPA and REDD+ actions. The legal revision has been a protracted process that started with support from the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) back in 2010. Support from the French cooperation agency (AFD) in 2013-2014 helped finalise the draft text. Stakeholders validated a new draft forest law at a national workshop in June 2014. Since then, the draft has remained in the hands of the MEFDE (<i>Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement</i>), which have introduced some further changes. The MEFDE finally completed the internal review in May 2017, shared the draft with stakeholders and organised a stakeholder meeting. In 2017, the dialogue between the MEFDE and civil society was reinforced. As a result, alongside the VPA requirements, most of civil society's expectations are now included in the draft law. The private sector has some concerns. The MEFDE still needs to organise another validation meeting.</li> <li>• Work is on-going on <b>regulatory texts to complement the new forest law</b>. Work started in 2014 with AFD support, but was not finalised. The process was in limbo during 2015. Consultants, funded by the World Bank's Forest and Economic Diversification programme (<i>Projet Forêt et Diversification Economique, PFDE</i>), resumed</li> </ul>									
Effective Participation civil society FLEGT	ROM2477402 – 25/03/2013	<p>The project has a good impact in raising awareness of stakeholders to FLEGT. In Cameroon, the project has contributed to a better involvement of the CSO in the reform process to revise the Forest Code. The CSO was able to better play its role as a counterweight to an administration not always ready to fulfill its commitments in allowing all stakeholders of the forest sector to be involved in monitoring the FLEGT and the forest reforms.</p> <p>Regarding the VPAs' implementation, there is a generalized delay due to externalities which have not been taken sufficiently into account within the project (the weak political willingness to develop the LAS, the high level of corruption among the Ministry of Forests and Wildlife (MINFOW) agents, a technical skill deficiency and a non realistic approach for the timber chain of custody). In Cameroon, after all these efforts, the government did not respect the steps to validate forest law reform: after the 4 months of consultancy supposed to merge all the stakeholders' recommendations including the ones of the CSO, the draft immediately reached the level of Prime Ministry supposed to organize the National Assembly for approval. Normally, the draft has first to be</p>								

		submitted to the inter-ministry committee during which the stakeholders are still able to modify the texts or suggest important forgotten points. This kind of major changes should be mitigated by the measures proposed within the project (inform EU officials; establish a dialogue between NGOs and the government or with their intermediaries). Nothing has been done in this sense. Because of the deficiency of direct communication between the associates on their lessons learnt and the lack of translations on the website or clear procedures to follow by the CSOs, the successful experiences are not replicated by the other countries which encounter the same problems e.g. <i>land grabbing</i> in Liberia
RECARREDD Strengthening national and regional capacities for reporting on the mitigation actions of the forest sector, ROM Dec2016	Regional	Expected Results (ER): 1) National institutions in selected countries are strengthened and trained to apply the specific methodologies and produce policy-support information; 2) Robust methodologies to assess: i) the reduction of emissions from reducing deforestation and forest degradation and ii) enhancement of carbon stocks from sustainable management of forests are developed and adapted to national contexts jointly with national teams (these methodologies comply with the REDD+ reporting obligations); 3) Provision of transparent and consistent information of forest cover evolution to policy makers in partner countries and EU services involved in international environmental negotiations
Gabon	Entretien point focal Flegt	ECO AFC 5 cellule FLEGT régionale. QQ réunions, pas grand-chose L'UE a tenu à ce que les pays engagés dans FLEGT y aillent de manière individuelle, car FLEGT est basé sur des lois nationales. Mais en réalité, sans dire que les négociations vont se faire en groupe, il y a des approches qui peuvent être régionales. Par ex : revoir grille de légalité. Différences entre grille Cameroun (une par type de permis) et Gabon (on voulait une grille pour tout type de permis). Aujourd'hui on veut scinder grille, sur l'exemple du Cameroun. Donc ça aurait été très intéressant de faciliter échanges de méthodologies, d'approches, etc. Coordination/collaboration régionale : peut permettre de mettre en commun difficultés et de les porter, ensemble à la CE. Permettrait aussi d'aborder tous les aspects d'harmonisation, etc. Donc une cellule FLEGT régionale était très pertinent, mais el travail n'a pas été fait. Qui était à même de porter cellule FLEGT ? CEEAC ou COMIFAC ? COMIFAC plus logique quand même.
Cameroun	MINFOF	Initiative FLEGT était bonne. A permis de faciliter la participation des groupes d'acteurs, et la compréhension de ce ces groupes, de développer leur apport au niveau de la gouvernance. Avancées en transparence, partage d'info, y compris les forestiers eux-mêmes, qui gèrent mieux leurs info Admin : bcp de gains en matière d'archivage, mais pas encore bien matérialisé. Au plan individuel, les gens ont gagné. Archivage : souci, actes du passé qu'on ne peut pas justifier aujourd'hui. Certains documents des titres/Concessions, on n'arrive pas à les retrouver Amélioration de la qualité du service rendu : la plupart des actes posés sont référés à la loi désormais, important Mise en œuvre APV : soucis, car pb de financement des activités. Pas clarifié au départ, et ça plombe la mise en œuvre. Coutts mal évalués au départ, et manque de financement. Aussi bcp d'intérêts divergents dans le processus. Le cameroun a qd même la volonté. SVL – système de vérification de la légalité : doit instaurer un régime d'autorisation FLEGT → partie légalité, et partie traçabilité. Partie légalité, le travail est fait globalement, c'est clair. Application développée pour vérifier la légalité d'une entreprise. Mais gros du travail est la traçabilité : délimitation des titres (carto), inventaire du potentiel de chq titre, puis abattage ... tout doit être tracé et suivi par application informatique. Traduire la réglementation en appli informatique prend du tps. Dès que l'appli est ok, on va déployer et obtenir les premiers certificats FLEGT. Donc on n'est pas si loin

		<p>Processus a bcp amélioré contexte de travail dans le secteur. Echanges avec SC et privés, bcp plus facile  APV : processus très couteux, pas suffisamment évalué  On n'avait pas mesuré autant de complexité non plus.</p> <p>Comment FLEGT, avec l'appui UE, a permis de faire évoluer les politiques, stratégies et plans d'action régionaux en matière de forêt ?  Code forestier révisé (mais pas encore validé), certains dispositifs de contrôle améliorés, pour réduire tracasseries : points de passage obligé, facilitation du contrôle du bois en transit (centrafrique, congo)</p>
Entretien DUE Yaoundé	Cameroun	<p>1/ un accord plutôt que rien : on a un cadre qui permet de parler entre UE et Cameroun, et un horizon, une direction. On doit se parler régulièrement, et UE est en droit de poser des questions, on a une raison officielle de se parler ; légitimité, à ne pas négliger, même si ça n'avance guère. Il ne faut pas jeter l'accord car a le mérite d'exister. Si on l'enlève : message est que vous pouvez tout raser sans plus se cacher</p> <p>2/ autre grand acquis : les gens se parlent</p> <p>Bois : 2e secteur le plus lucratif après le pétrole. Avant les gens ne se parlaient pas : Etat, secteur privé, SC, populations. Grâce au FLEGT : cadre de discussion, de concertation. Dynamique de dialogue en place : Etat ne peut plus faire comme s'il n'y avait pas de secteur privé ou de société civile. Ils ont voix au chapitre. Enorme acquis</p>

### **15.2.3 – La coopération de l'UE a contribué à la capacité des structures et mécanismes de coordination régionaux à impulser, accompagner et suivre l'harmonisation et l'application des politiques au niveau national, de manière coordonnée**

La coopération régionale de l'UE n'a pas réussi à renforcer la capacité des structures et mécanismes de coordination régionaux qui étaient mandatés pour impulser, accompagner et suivre l'harmonisation et l'application des politiques au niveau national. Que ce soit au niveau de la CEEAC ou de la COMIFAC, la coordination et l'accompagnement à la mise en œuvre des politiques au niveau national est très faible. Ceci s'explique d'une part par le positionnement des Etats de la sous-région qui, bien qu'affichant régulièrement leur bonne volonté dans les processus régionaux, ne sont guère prêts à abandonner une partie de leur souveraineté à l'échelon régional ; d'autre part, la faiblesse du positionnement de la CEEAC sur la coordination des politiques environnementales et les problèmes récurrents de financement ne permettent pas à l'UE (et aux autres bailleurs) d'avoir le dialogue requis pour appuyer efficacement la mise en œuvre d'une vraie politique environnementale sous-régionale. L'appui européen au groupe de travail « gouvernance forestière » de la COMIFAC a permis la production de plusieurs études, mais la mise en œuvre effective d'actions d'harmonisation des politiques forestières et cadres légaux et réglementaires au niveau national n'est pas confirmée. La mise en œuvre des cadres légaux reste une problématique importante dans la sous-région.

Au cours de la période, la CEEAC a tenté de se positionner progressivement sur la coordination des politiques dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC et a pris de nouvelles initiatives, notamment visant à créer un nouveau mécanisme de financement de l'environnement à travers le nouveau Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC). Bien que suivie de près par les services de l'UE, cette initiative semble laisser beaucoup d'acteurs un peu dubitatifs quant à ses objectifs, sa mise en œuvre, et les moyens financiers à mobiliser. La lenteur de la mise en place du FEVAC par la CEEAC, ainsi que l'émergence d'autres initiatives régionales de mobilisation de fonds (p.ex. le fonds bleu établi par le Congo et appuyé par le Maroc, et les diverses initiatives nationales de mobilisation des financements du Fonds vert pour le climat) contribuent aux doutes sur les capacités de mobilisation des instances régionales à ce sujet.

La CEEAC doit s'atteler prochainement à mettre à jour sa « Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles » qui date de mars 2007. Un objectif avoué est de montrer aux Etats l'inefficacité de cette politique, qui n'a pas été déclinée dans les politiques nationales tel que cela aurait dû l'être. Ce sera sans doute l'occasion de poser les vraies questions autour de cette politique régionale, et de déterminer si les Etats membres de la CEEAC acceptent, au plus haut niveau, de s'engager sur une ambition commune en matière d'environnement et de ressources naturelles, et en conséquence s'ils sont prêts (i) à engager les processus nationaux nécessaires à la déclinaison nationale de cette politique régionale ; (ii) à déléguer un vrai rôle de coordination à la CEEAC et à ses institutions spécialisées (en particulier la COMIFAC) ; et (iii) à financer ces institutions à hauteur des rôles qui leur sont donnés.

La Coopération régionale de l'UE ne peut pas contribuer efficacement à la capacité des structures régionales à impulser, accompagner et suivre l'harmonisation et l'application des politiques au niveau national sans des

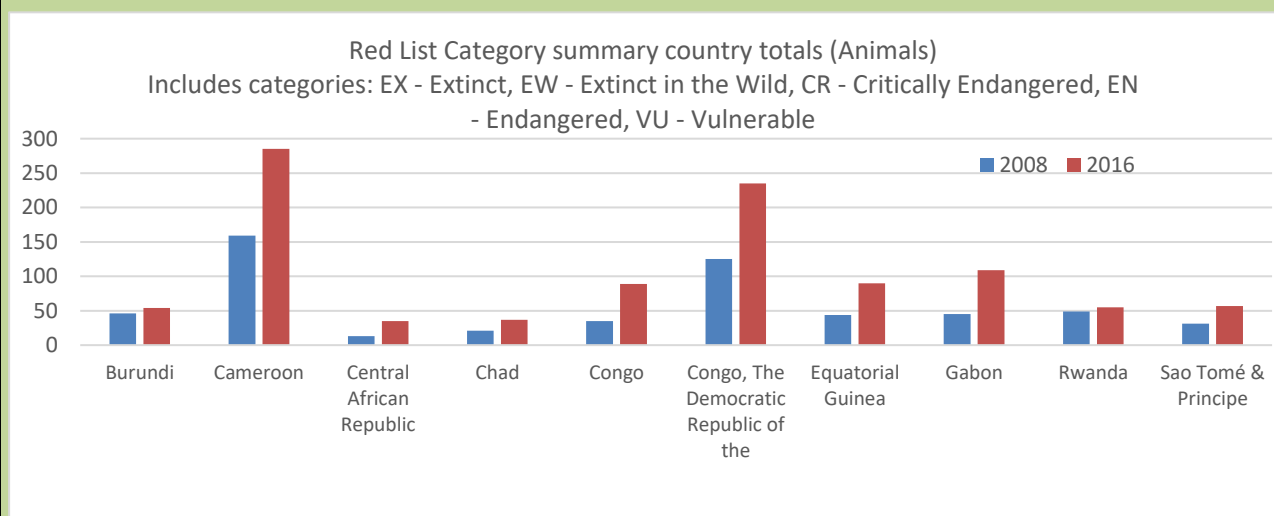
engagements clairs et effectifs des Etats membres, ce qui pose la question, en attendant, de l'approche régionale à adopter : est-il stratégique pour l'UE de pousser des agendas auxquels les Etats membres et leurs organisations régionales ne sont manifestement pas prêts ? Ou est-ce que l'UE aurait une valeur ajoutée supérieure en impulsant certaines dynamiques régionales thématiques (par exemple le partage d'expérience, de méthodologies et d'outils pour le FLEGT et les systèmes de traçabilité, dont les modalités de mise en œuvre devraient être discutées), et à travers le travail transfrontalier sur certains thèmes (p.ex. un travail sur les filières et flux de bois vers les principaux ports d'exportation régionaux) ?

AfC	Document interne	Les questions d'Environnement sont soutenues par les négociations d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT, avec plusieurs pays de la région, et par les financements réguliers de la protection des aires protégées en Afrique centrale. Cet appui de longue durée a permis de créer des contacts utiles dans la région. Cependant, la faiblesse du positionnement de la CEEAC sur la coordination des politiques environnementales et les problèmes récurrents de financement ne permettant pas d'avoir le dialogue requis avec ses instances spécialisées telles que la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). L'impact de ce dialogue reste limité, mais la CEEAC s'efforce de se positionner progressivement sur la coordination des politiques dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC et a pris de nouvelles initiatives, notamment visant à créer un nouveau mécanisme de financement de l'environnement à travers le nouveau Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC). Cette initiative est suivie par la DUE dans le cadre de la préparation du prochain PIR
Entretien CEEAC	Gabon	Nous allons réviser la politique générale en environnement. Nous sommes en pourparlers avec l'UA. On va alors se rendre compte de l'inefficacité. La CEEAC a le mandat d'assurer coordination des organisations. Cela se met en place petit à petit. C'est la volonté des chefs d'Etat.

### CJ5.3 – La biodiversité – et notamment les espèces menacées - a été préservée et sa gouvernance améliorée, particulièrement dans les zones transfrontalières

Il n'est malheureusement pas possible d'affirmer que la biodiversité a été préservée sur la période en Afrique Centrale, tant les espèces phares tel que l'éléphant ont été victimes d'une véritable industrialisation du braconnage depuis une dizaine d'année, en lien notamment avec les changements géopolitiques du nord du continent. Les données sur la biodiversité sont difficiles à comparer sur une période de temps défini, les facteurs de variation étant multiples, notamment en ce qui a trait à l'exhaustivité des comptages réalisés, et les méthodes de comptage. La liste rouge des espèces menacées de l'UICN fourni cependant une indication tendancielle assez négative, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Dans tous les pays, le nombre total d'espèces menacées (éteintes, éteintes à l'état sauvage, en danger critique d'extinction, en danger, et vulnérables) comptabilisées dans la liste rouge est en croissance entre 2008 et 2016. (I5.3.2)

Graphique : Nombre total d'espèces animales menacées comptabilisées dans la liste rouge de l'UICN en 2008 et 2016, pour les pays d'Afrique Centrale



Source : statistiques de l'UICN Red list



Malgré l'augmentation du nombre et des superficies couvertes par les aires protégées dans la région Afrique centrale (15.3.1), la qualité de leur gestion n'est pas assurée et les niveaux réels de protection des espèces convoitées et menacées sont généralement faibles. Dans nombre d'AP, la protection de la biodiversité n'est en effet que théorique<sup>26</sup>.

Les capacités régionales de gestion des AP n'ont pas évolué positivement. La mission du RAPAC était de pérenniser les acquis des programmes ECOFAC dans la sous-région, de coordonner la mise en œuvre du volet conservation et valorisation de la biodiversité du Plan de convergence de la COMIFAC, et de promouvoir une gestion efficace et participative des AP. Le RAPAC a connu une forte croissance de ses effectifs avec la mise en œuvre d'ECOFAC 5, et dans une moindre mesure le PACEBCo financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), mais l'institution a connu des difficultés nombreuses sur la période : problèmes relationnels avec l'UGP ECOFAC5, problèmes de compétences de certains AT, difficultés de gestion administrative, de suivi et évaluation, confusion liée à son rôle de maître d'ouvrage ou d'opérateur, entre autres. En 2015, le RAPAC a donc lancé une réforme institutionnelle d'ampleur afin de se recentrer sur son rôle véritable de réseau régional d'AP, avec pour objectif d'éviter de mélanger différentes fonctions qui brouillaient son positionnement et entraînent même parfois en compétition avec des institutions de la région (notamment sur la mise en œuvre de certaines activités au sein des AP). Ce recentrage, acté par son Conseil d'administration en juin 2016, avait pour but de permettre au RAPAC de regagner en crédibilité et d'apporter une vraie valeur ajoutée sur la scène régionale, à partir d'une structure réduite en taille. La mise en œuvre du plan stratégique et d'action 2016-2020 du RAPAC est cependant suspendue à l'obtention rapide de financements (15.3.3).

En ce qui concerne les données sur la biodiversité, elles sont toujours principalement produites par les grandes ONG internationales, les institutions nationales n'ayant encore que de faibles capacités de collecte et de traitement. Si le manque de fonds pour financer des inventaires demeure problématique, la production de données sur la biodiversité a tout de même évolué sur la période : elle s'est structurée et organisée, et plusieurs initiatives visent à améliorer l'utilisation des données pour améliorer la gestion des AP (p.ex. le travail de l'OFAC) et informer des stratégies de protection plus efficaces (p.ex. la publication *Larger than Elephants* réalisée dans le cadre de B4Life) (15.3.4). Globalement, il y a un volume et une qualité de données bien supérieurs aujourd'hui à ce qu'il était en 2008, grâce notamment aux échanges nombreux pour partager ces données et standardiser les méthodes de collecte et de traitement (15.3.5)

Finalement, l'harmonisation des politiques nationales entre elles n'a pas beaucoup avancé sur la période. Elle faciliterait pourtant le travail transfrontalier en matière de gestion de la biodiversité et de lutte anti-braconnage, et assurerait une cohérence des approches législatives et réglementaires pour des problématiques qui dépassent largement les frontières nationales. Les groupes armés qui pratiquent le grand braconnage connaissent les différences de législations entre les pays, et c'est pourquoi ils opèrent régulièrement dans des zones transfrontalières, afin de s'abriter d'un côté ou de l'autre de la frontière. La mise en place d'une véritable politique environnementale régionale, acceptée et reprise par les Etats membres à leur compte, permettrait de faire avancer l'harmonisation, mais ce n'est pas encore le cas. En effet, la « Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles » de la CEEAC, qui date de mars 2007 et a pour objectif global de définir un cadre général de coopération en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles entre les Etats membres de la communauté, n'a pas été intégrée dans les politiques nationales. L'harmonisation des politiques nationales entre elles et avec la politique régionale a donc peu évolué sur la période, et les analyses et recommandations qui ont été produites n'ont pas été mise en œuvre, du fait d'un manque de leadership des institutions régionales et de volonté réelle des administrations nationales d'avancer vers plus d'intégration régionale en ce domaine.

### **I5.3.1 – Nombre et superficie couverte par le réseau des aires protégées.**

D'après les données collectées par l'OFAC dans son « État des Aires Protégées 2015 », le nombre et les superficies couvertes par les AP d'Afrique centrale sont les suivants :

	Catégorie UICN	Nombre d'AP	Superficie (ha)
<b>CAMEROUN</b>			
Parcs nationaux	II	18	2,861,531
Réserve de faune	IV	7	859,667
Sanctuaire de faune	IV	5	103,826
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>3,825,024</b>
<b>REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE</b>			
Réserves intégrales	I	1	80,300

Parcs nationaux	II	5	3,403,700
Parc présidentiel	VI	1	170,000
Réserves de faune	IV	8	3,030,000
Réserves spéciales	VI	1	315,900
Réserves de la biosphère	VI	1	14,600
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>7,014,500</b>
<b>REP. DU CONGO</b>			
Parcs nationaux	II	4	2,706,464
Réserves de faune	IV	4	323,700
Sanctuaires	IV	3	322,298
Réserves communautaires	VI	1	438,960
Réserves de la biosphère	VI	1	136,000
Réserves de chasse	VI	2	65,000
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>3,992,422</b>
<b>RDC</b>			
Réserves naturelles	I, III ou IV	12	5,430,461
Parcs nationaux	II et IV	7	8,638,031
Réserves de faune ou catégories éq.	I et IV	2	1,442,615
Réserves et domaines de chasse	VI et II	26	10,611,283
Autres catégories	I et VI	4	293,347
<b>Total</b>		<b>51</b>	<b>26,415,737</b>
<b>GABON</b>			
Parcs nationaux	II	13	3,013,842
Réserves de la faune	IV	2	400,000
Domaines de chasse	IV	2	39,000
Arboretums	III	1	6,700
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>3,459,542</b>
<b>GUINEE EQUATORIALE</b>			
Réserve scientifique	I	2	51,500
Parc national	II	3	303,000
Monument naturel	III	2	39,000
Réserve naturelle	IV	6	197,500
<b>Total</b>		<b>13</b>	<b>591,000</b>
<b>SAO TOME E PRINCIPE</b>			
Parcs naturels	II, IV	2	29,500
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>29,500</b>
<b>TCHAD</b>			
Parc national	II	3	492,520
Réserve de faune	IV	7	10,875,300
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>11,367,820</b>
<b>TOTAL REGION AFRIQUE CENTRALE</b>		<b>156</b>	<b>56,695,545</b>

Source : synthèse Baastel à partir de l'Etat des Aires Protégées 2015, OFAC

Au total, l'OFAC recense donc en Afrique centrale 156 aires protégées, couvrant une superficie de près de 57 millions d'hectares, ce qui est assez considérable. Ces chiffres recouvrent cependant des réalités bien différentes quant aux niveaux de protection de ces AP et leur état actuel. La grande majorité sont des AP de catégorie 2, 3 et 4 ; aucune n'est de catégorie V et seulement 7 sont de catégorie 6, le niveau de protection maximum. Il faut aussi garder en tête que beaucoup de ces aires protégées ne bénéficient en fait d'aucune protection réelle de leurs ressources, du fait du manque de moyens mis en œuvre pour les délimiter et les gérer.

82 AP de la sous-région sont membres du RAPAC, au sein desquels 33 sites pilotes ont été identifiés par ECOFAC, dont 16 sites d'excellence.

Comme cela a été confirmé par les entretiens réalisés, le nombre d'AP en Afrique centrale, et en conséquence les superficies totales couvertes par ces AP, est en augmentation constante et significative (par ex. avec la création récente de 5 aires marines protégées au Gabon). Ceci n'est cependant, et malheureusement, pas garant d'une gestion de qualité de gestion et de protection de ces AP.

RAPAC  
(régional)

RAPPORT NARRATIF  
INTERMEDIAIRE

*ACTIVITES REALISEES  
PAR LE PROGRAMME  
ECOFAC DU RAPAC  
dans le cadre du Contrat  
de Subvention CEEAC -  
RAPAC  
FED/2011/262/037  
PROGRAMME ECOFAC  
V (VOLET AIRES  
PROTEGEES)*

Congo	Parc National d'Odzala – Kokoua	(APN)
	Parc National de la Garamba	(APN)
République Démocratique du Congo	Parc National des Virunga	(ACF)
	Parc National de la Salonga	(RAPAC)
Tchad	Parc National de Zakouma	(APN)

**Groupe 2.** Onze autres sites prioritaires RAPAC / ECOFAC

Cameroun	Réserve de Biosphère du Dja
	Parc National de Bouba Ndjida (Complexe BSB Yamoussa)
	Parc National de Campo Ma'an (Complexe Campo Ma'an-Rio Campo)
Congo	Parc National de Conkouati (Complexe Mayumba-Conkouati)
Gabon	Parc National de la Lopé
	Parc National de Mayumba (Complexe Mayumba-Conkouati)
République Centrafricaine	Parc National de la Mbaéré-Bodingué (Forêt de Ngotto)
	Zones Cynégétiques Villageoises (Complexe Nord RCA)
République Démocratique du Congo	Réserve Communautaire de Tayna
São Tomé e Príncipe	Parc Naturel d'Obô
Tchad	Parc National de Sena Oura (Complexe BSB Yamoussa)

AfC

Evaluation finale  
ECOFA  
CV,  
décembre  
2015

**Résultat 1.1 : 200.000 km2 d'espaces de conservation aménagés** (dotés des infrastructures, des équipements, de la logistique et du personnel nécessaire à leur gestion) et sécurisés (institutionnellement, physiquement et matériellement).  
Le programme ECOFAC V a touché au total 169.274 km2 (voir liste Chapitre 4.1.2.) Il faut noter que les deux zones d'intervention prévues en RCA ont été abandonnées suite aux événements qui ont déstabilisé ce Pays à partir de 2012/2013. Ce qui a réduit la superficie réellement concernée à 160.824 km2.  
Ces interventions ciblées géographiquement ont été menées suivant deux types de logique :

- En ce qui concerne les 4 Parcs Nationaux gérés en « concession de gestion » (3 en RDC, 1 au Congo) d'importantes réalisations liées aux infrastructures, équipements, logistiques et personnel sont présentés de manière relativement complète au Tableau « Suivi Activités Cadre Logique » RNI2015 RAPAC-ECOFAC (Annexe 6). Spécialement dans les PN Garamba et Virunga les partenaires ce sont beaucoup investis dans l'effort de la Lutte Anti Braconnage en organisant des patrouilles régulières et musclées avec le support des forces militaires.
- Pour les 12 APs gérées « sans concession de gestion » (dans 6 pays : Tchad, Cameroun, RCA, Congo, Gabon, Sao Tomé e principe), les résultats sont beaucoup plus dispersés. Les réalisations en ce qui concerne l'aménagement et la sécurisation sont listées sous le point A 1.3 du Tableau « Suivi Activités Cadre Logique » RNI2015 RAPAC-ECOFAC (annexe 6). Ces réalisations concernent principalement des petites infrastructures de conservation (PN Bouba N'djida, PN Sena Oura et et PN Ôbo), d'équipement des éco-gardes (Bouba N'djida, Sena Oura, Campo Ma'an) et d'études et inventaires (RB Dja, PN Campo Ma'an, PN Mayumba – Marine, PN Lopé).

RAPAC

2012  
Revue  
organisa  
tionnelle

**2.4 LE RÉSEAU DES SITES : DES PRÉCISIONS APPORTÉES, 3 GROUPES DE SITES**  
Comme son nom l'indique, le RAPAC est un réseau des AP. **Cette notion de réseau a été précisée ces dernières années**, c'est une avancée importante. Les conditions minimum à remplir ont été définies en 2006 et **82 AP** se sont trouvées éligibles. En leur sein, **33 sites pilotes** (réunion de Kinshasa en 2005) **ou prioritaires** (formulation du programme ECOFAC V en 2010) ont été sélectionnés, il s'agit de « hots spots » de biodiversité justifiant d'y concentrer les appuis du RAPAC. Parmi ceux-ci, **16 sites ont été classés « sites d'excellence »** (ou sites prioritaires à vocation de devenir sites d'excellence lorsque les critères d'excellence auront été définis). Il s'agit de sites d'une qualité de gestion supérieure aux autres, ayant vocation à être des sites pilotes et démonstratifs pour les autres AP. Ils figuraient déjà dans la formulation du PIR, dont environ la moitié déjà appuyée par ECOFAC IV. Dans la convention UE / CEEAC, ils sont les seuls à pouvoir bénéficier d'appuis d'ECOFAC V.

		On se trouve donc aujourd'hui avec 3 cercles de sites : (i) les « excellence » qui peuvent bénéficier d'appuis d'ECOFAC V, (ii) les « prioritaires » ou « pilotes » que RAPAC appuie en priorité de façon générale, et (iii) les autres qui bénéficieraient d'appuis plus indirects.
OFAC	Etat des AP 2015	Tableaux de données par pays
B4Life	Larger than Elephants	Over the decades additions were made to cover major gaps in terms of representative coverage of all the major ecosystems, including moist forests, mountain systems, woodlands and the Karoo and Fynbos. Several large moist forest protected areas have been created in the Congo basin over the past 20 years, including a network of 13 National Parks in Gabon, enacted in 2007. Whilst larger PAs are ecologically more resilient and offer better ecosystem functions, they are the most difficult to manage and have generally proved unable to resist the gangs of well-armed poachers who cross national borders with ease to decimate large mammal populations. In most of the countries of Central and West Africa, and in some countries of Eastern and Southern Africa, many PAs are 'paper parks' with no real management because of inadequate staff, capacities and funding. Biodiversity has declined steeply in these areas. The protected areas where biodiversity is being most effectively protected are those that are receiving direct support from donor agencies and their technical partners through technical assistance, public private partnerships (see 4.1.4 and 4.1.5 below) and other arrangements (...)NGOs play a significant role in supporting environmental conservation across Africa, delivering <i>in situ</i> conservation, supporting institution building, awareness raising and campaigning, providing expertise, research and monitoring services, generating funding (domestic and international) for conservation, and supporting policy development. They can also act as catalysts for government action. Wildlife conservation in Africa is heavily reliant on external support, particularly in Central and West Africa where conservation is generally low on national agendas and the state institutions responsible for wildlife conservation and law enforcement are particularly weak. In these regions biodiversity conservation is delivered predominantly through international donor agencies, conservation NGOs and other technical partners working in partnership with the national forestry, wildlife and protected area authorities.

### 15.3.2 – Évolution 2008-2016 des effectifs des espèces phares menacées dans les aires protégées

L'information sur l'état de la biodiversité dans la région Afrique centrale est disparate et il n'existe pas de grandes études exhaustives montrant l'évolution général de la biodiversité, car il s'agit d'un travail complexe et coûteux. De manière générale, il y a une vraie méconnaissance de la ressource.

Les inventaires et bio-monitoring réalisés par les ONG internationales, principales actrices de ce type de travail pour lequel l'accès aux financements est difficile, fournissent des éléments de réponse mais demeurent localisés à certaines aires protégées, et ne permettent pas des comparaisons temporelles et spatiales simples du fait des nombreux biais pouvant exister dans les méthodologies ou leur application.

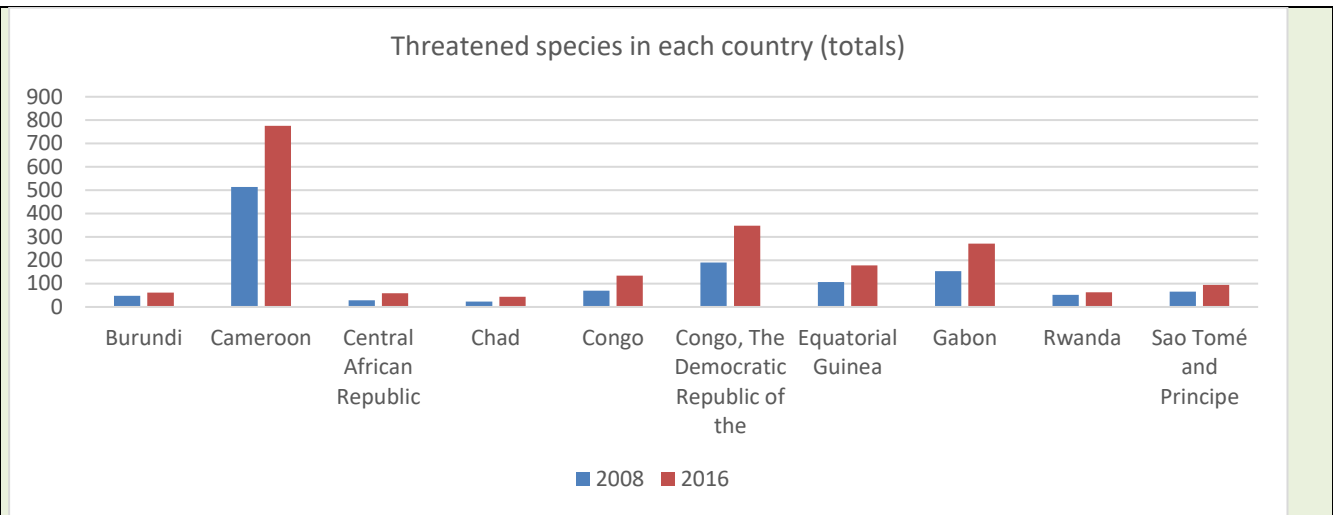
Les données de la liste rouge des espèces en danger de l'UICN ont le mérite de fournir des informations annuelles pour chaque pays. Les comparaisons interannuelles sont cependant délicates car :

- Chaque année, certaines espèces sont évaluées pour la première fois et ajoutées à la liste ;
- De nouvelles informations peuvent être rendues disponibles certaines années, ce qui permet de raffiner le classement et de faire évoluer certaines espèces entre catégories ;
- Des corrections peuvent être appliquées sur les informations collectées au niveau des pays.

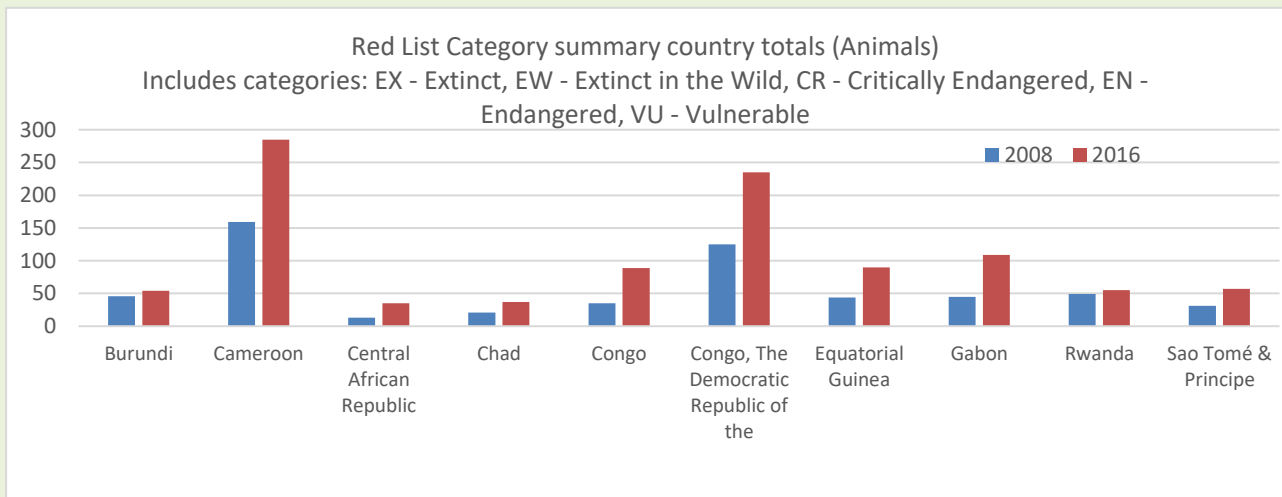
Toutes précautions gardées, les graphiques ci-dessous montrent malgré tout une tendance assez claire de détérioration importante de la biodiversité dans les pays d'Afrique centrale, avec une augmentation forte, dans tous les pays, du nombre d'espèces menacées sur la période 2008-2016. C'est particulièrement le cas au Cameroun, où le nombre d'espèces identifiées comme menacées a augmenté de plus de 50% sur la période, et en RDC où il est passé d'environ 200 à 350. Il en est de même pour le nombre d'espèces identifiées sur la liste rouge de l'UICN, avec des augmentations allant jusqu'à plus de 80% sur la période selon les pays.

Graphique : Total des espèces menacées par pays entre 2008 et 2016 (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, mollusques, autres invertébrés, plantes)





Graphique : Nombre total d'espèces animales menacées comptabilisées dans la liste rouge de l'UICN en 2008 et 2016, pour les pays d'Afrique Centrale



Source : statistiques de l'UICN Red list

Les rapports de bio-monitoring qui ont pu être collectés auprès du WWF Cameroun indiquent quant à eux que les populations d'éléphants ont beaucoup décliné sur les sites où les enquêtes ont été réalisées entre 2005 et 2015. Sur ces sites, il est estimé qu'entre 2002 et 2011 la population d'éléphants de forêt a diminué de 62%, et même de 82% dans le parc national de Minkébé.

Globalement, tout indique une diminution continue des effectifs des espèces phares menacées, et ceci n'inclut pas la flore et les invertébrés, qui sont peu étudiés dans la région. La publication *Larger than Elephants*<sup>27</sup> indique que malgré les efforts consentis au cours des trois dernières décennies, toutes les revues indiquent que la plupart des écosystèmes africains font face à une dégradation accélérée et une liste croissante d'espèces en danger d'extinction, y compris les espèces phares telles que les éléphants, rhinocéros, gorilles, chimpanzés, etc.

Cameroon	WWF	<p>Density estimates for national parks and non-national parks respectively reveal the impacts of conservation measures taken by WWF and its partners to protect wildlife in the region (Figure 8). Results show that great ape density is almost the same in national parks as well as in other immediately adjacent forests, but elephant density is higher in national parks.</p> <p>Human pressure and consequently hunting pressure are lower in national parks that are the main targets of conservation activities compared to other forest management units (Figure 9). This positively affects elephant distribution and density; a species currently under high poaching pressure for its ivory as demonstrated by the surveys conducted in the region (Nzoo Dongmo et al. 2016a; Nzoo Dongmo et al. 2016b).</p>
----------	-----	--

		<p>In Campo Ma'an national park, hunting pressure is relatively high, but it decreased by more than 50% from 2008 (1.05 sign/km) to 2014 (0.44 sign/km). This anti-poaching effort led to a relative stability in elephant and an increase in great apes populations (Nzoo Dongmo et al. 2015) (Figure 10).</p> <p>In TNS Cameroon, particularly in Lobéké national park, hunting pressure has been increasing by more than 40% from 2009 (0.17sign/km) to 2015 (0.25 sign/km); but when considering the 2002 encounter rate (0.11 sign/km), we can see an increase rate higher than 100% (Nzoo Dongmo et al. 2016b).</p> <p>Such an increase of hunting pressure has had negative impacts on large mammal populations. A relative stability of great apes is observed between 2002 and 2006, and between 2009 and 2015 (Figure 11)</p> <p>On the contrary, elephant populations faced a constant decrease from 2006 to 2015 due to poaching activities proven by elephant carcasses recorded during anti-poaching patrols. When considering the 2002 estimate, we can notice a shocking 51% decrease in the mean abundance as compared to new figures</p> <p><b>TRIDOM CAMEROON: BOUMBA-BEK NATIONAL PARK, NKI NATIONAL PARK AND NGOYLA MINTOM FORESTS</b></p> <p>From the number of carcasses observed during the surveys in 2011/2012 and 2015, we have been able to estimate an average of 3 to 4 elephants killed per day in the Cameroon segment of the TRIDOM landscape (Nzoo Dongmo et al. 2016a). The increase rate of human pressure in TRIDOM Cameroon per site ranges from 50% to 200%.</p> <p>For sure, most of hunting activities are focused on elephant poaching for ivory. This situation has created, when considering the mean estimate, an elephant population drop of 93% in Boumba Bek national park from 2011 to 2015 (Figure 12), 78% in the Nki national park from 2005 to 2015 (Figure 13), and 72% in the Ngoyla Mintom forests from 2011 to 2015 (Figure 14).</p> <p><b>From all trend analysis</b>, it clearly appears that elephant populations have declined in most of the survey sites. The current results achieved in 2014 and 2015 were considered in the synthesis report by IUCN revealing a general decrease of African elephant populations (Thouless et al. 2016). Indeed, forest elephant population decline in central Africa is not new; between 2002 and 2011 the forest elephant decline was estimated to be 62% (Maisels et al. 2013a); recently in Minkébé national park, about 80% decrease as well has been reported (Poulsen et al. 2017). This shows how critical the status of elephant population due to highly general poaching is since the last decade.</p>
Cameroun	OFAC	<p>Biodiversité : il y a une vraie méconnaissance de la ressource. Bailleurs ne veulent pas mettre d'argent dans inventaires. On ne peut pas quantifier précisément l'évolution de la biodiversité, c'est complexe à évaluer. Mais il y a des tendances.</p>
B4Life	Larger than Elephants	<p>Despite significant programmes from the UN, NGOs and many international conservation agencies and including considerable interventions over three decades by the EU (ECOFAC, PAPE, BIOPAMA, MIKE, MIKES, ICCWC, ECOFAUNE, REDD+ and various public private partnership initiatives), <b>all reviews indicate that most African ecosystems face accelerating degradation and growing lists of wildlife species facing extinction</b>, including iconic and keystone species such as elephant, rhino, hippo, cheetah, gorilla and chimpanzee. High-profile publicity has been given recently to a new crisis of illegal wildlife trade which sees well equipped poaching units moving across national borders to target key species concentrations and spirit away their valued parts. The EU joins the recent commitment by several agencies to rise to the new challenges.</p>
<p><b>I5.3.3 – Évolution des capacités et performance des structures régionales (RAPAC) chargées des aires protégées.</b></p>		
<p>Le RAPAC a été créé sur la base du groupe de praticiens qui se réunissaient régulièrement pour échanger sur la mise en œuvre des programmes ECOFAC et d'autres projets dans la sous-région. L'idée était de structurer un réseau des AP qui ne soit pas une institution gouvernementale mais une association de membres étatique et non étatiques du secteur de la conservation en Afrique centrale.</p>		

En 2006, les missions du RAPAC sont déclinées suivante :

- Pérenniser et étendre à d'autres aires protégées, les acquis du programme sous régional d'utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC)
- Assumer le mandat de la COMIFAC relatif à la coordination de la mise en œuvre du volet conservation et valorisation de la biodiversité du Plan de Convergence en étroite collaboration avec les différents acteurs;
- Promouvoir la gestion efficace et participative des aires protégées existantes et à créer.

La revue organisationnelle, institutionnelle et financière du RAPAC réalisée fin 2012 fournissait un bilan mitigé des capacités et performances de l'organisation. En résumé, en 2012 le RAPAC fonctionne, son réseautage est un acquis, mais le bilan de ses actions est mitigé, la fonction « politique » n'est que partiellement assurée, la production de connaissances utiles pour les acteurs des AP est déficitaire et la production d'outils est une faiblesse. Si le RAPAC a contribué à faciliter le développement de 3 complexes transfrontaliers importants, en définitive, les actions sont menées mais sans objectifs bien identifiés et leur résultat est souvent difficile à percevoir. L'activité de production du RAPAC semble ralentie depuis quelques années.

La revue organisationnelle note : « Pour un œil extérieur, les fonctions du RAPAC sont très ambitieuses, de par leur type, leur complexité et leur nombre (...) Il est clair que les fonctions assignées au RAPAC dépassent largement les capacités d'une équipe légère. (...) Ensuite, le rôle de maître d'ouvrage ou d'opérateur de RAPAC a contribué à brouiller son image à l'extérieur. Pour beaucoup d'acteurs extérieurs, le RAPAC devient un gestionnaire de projets alors qu'ils s'attendaient à le voir assurer d'autres fonctions. Et il se retrouve en porte-à-faux avec les administrations ou agences nationales en devenant un bailleur, un maître d'ouvrage ou un opérateur. Il se trouve en « concurrence » avec ces acteurs nationaux qui revendiquent la maîtrise d'ouvrage des activités qui sont du ressort de l'échelon national. Le mode opératoire d'ECOFAC ou de PACEBCo avec un travail direct du RAPAC sur le terrain, en court-circuitant les acteurs nationaux en charge de la gestion des AP, est contestable et a été contesté. (...) Ensuite, le RAPAC a pris trop vite la responsabilité de projets trop importants. Sa capacité de gestion est réelle et a été démontrée dans le passé, mais sur des financements de petite taille. »

Les années 2012-2016 ont été concentrées sur la mise en œuvre d'ECOFAC5 et d'autres projets, mais la situation du RAPAC s'est dégradée graduellement. La mise en place d'une unité de gestion de projet pour ECOFAC5, physiquement séparée du RAPAC et constituée d'assistants techniques à contrat court, n'a pas permis de renforcer les capacités de l'organisation, qui s'est considérablement affaiblie à la fin du programme ECOFAC5.

Les conclusions de la revue organisationnelle de 2012 ont débouché sur un projet de réforme institutionnelle du RAPAC, qui a démarré en 2015 et dont le processus a été fermement appuyé par le conseil d'administration à Malabo en juin 2016, et soutenu par l'UE. Ce projet a poursuivi 3 objectifs principaux :

1. réformer le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) pour en faire l'institution régionale de référence idéale pour une possible mise en œuvre du 11ème FED.
2. améliorer la gouvernance des aires protégées d'Afrique Centrale et leur permettre d'accéder aux meilleurs outils de planification, de gestion financière et de suivi-évaluation.
3. améliorer la cohérence des activités des partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo par le financement d'activités de la facilitation du Partenariat en support à la COMIFAC

Ces objectifs ont été repris dans le « plan stratégique et d'action 2016-2020 » du RAPAC. Le communiqué de presse de juin 2016 sur le recentrage du RAPAC précise que les objectifs du réseau sont désormais de

- Diffuser et harmoniser parmi les praticiens de terrain les meilleures pratiques de gestion des aires protégées ;
- Promouvoir la bonne gouvernance et la valorisation des aires protégées
- Entreprendre des actions de sensibilisation pour la conservation de la biodiversité.

En ligne avec la revue organisationnelle il n'est ici plus question de mettre en œuvre des activités de terrain. Plus récemment, le document d'informations ECOFAC 6 souligne : « Pendant ECOFAC 5, les structures régionales et notamment le RAPAC n'ont pas convaincu dans leur capacité à assurer une maîtrise d'œuvre efficace, et ont montré des limitations importantes comme agence d'opération, notamment en termes de gestion de ressources humaines, d'organisation et de moyens de fonctionnement ». En conséquence, le RAPAC n'a pas obtenu de mandat d'AT pour la mise en œuvre d'ECOFAC6 tel qu'initialement pressenti.

En mars 2018, le RAPAC est hors de fonction : il n'y a plus d'employés en poste permanent, les bâtiments ne sont pas entretenus, et le secrétaire exécutif est en recherche de financements pour relancer le RAPAC sur une nouvelle base, tâche difficile compte-tenu des dettes de l'organisation.

On peut donc conclure que **les capacités et performance des structures régionales chargées des aires protégées, autrement dit du RAPAC, n'ont pas évolué positivement sur la période.** Le RAPAC est ainsi passé d'une organisation fonctionnelle à une organisation moribonde qui ne peut assurer les fonctions qui lui ont été confiées.

<p>REUNION DU "PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO" Paris, 21 au 23 juin 2006 – le RAPAC <a href="http://pfb-cbfp.org/tl_files/archive/evenements/paris2006/reunion230606/rapac.pdf">http://pfb-cbfp.org/tl_files/archive/evenements/paris2006/reunion230606/rapac.pdf</a></p>	<p>Régional</p>	<p>MISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser et étendre à d'autres aires protégées, les acquis du programme sous régional d'utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC)</li> <li>• Assumer le mandat de la COMIFAC relatif à la coordination de la mise en oeuvre du volet conservation et valorisation de la biodiversité du Plan de Convergence en étroite collaboration avec les différents acteurs;</li> <li>• Promouvoir la gestion efficace et participative des aires protégées existantes et à créer.</li> </ul> <p>Le champ d'action du RAPAC intègre écosystèmes forestiers, savanicoles et Marins, 116 aires protégées recensées dans 8 pays membres; Couvre 50 144 462 ha (5014 km<sup>2</sup>) représentant en moyenne 13,8 % des territoires des pays membres. Les interventions du RAPAC pour les prochaines années vont se concentrer sur 33 Sites Pilotes sélectionnés dans les 8 pays membres.</p> <p>Domaines d'intervention prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation des législations et institutions relatives aux à la gestion des aires protégées;</li> <li>• Appui à la réalisation des inventaires des ressources dans les sites pilotes pour améliorer et actualiser la connaissance du potentiel;</li> <li>• Mise en place d'une base des données sur les AP et leurs périphéries</li> <li>• Appui à la création /réhabilitation des infrastructures d'accès et d'accueil permettant la valorisation des sites</li> <li>• Appui à la valorisation des ressources /démonstration et réplication pour la contribution des AP au développement communautaire et à la réduction de la pauvreté</li> <li>• Appui à la formation des gestionnaires et recherche sur les sites pilotes.</li> </ul>
<p>région</p>	<p>Document interne CE</p>	<p>Le positionnement de la CEEAC comme chef de file régional pour l'environnement et les ressources naturelles est reconnu. La CEEAC est en train de renforcer ses compétences internes). La prise en charge financière du fonctionnement des institutions régionales spécialisées (COMIFAC, COREP, RAPAC, etc.) est formalisée</p>
<p>région</p>	<p>Revue organisationnel le RAPAC 2012</p>	<p><b>2.5 EVOLUTION DU CHAMP D'INTERVENTION : LE TOURNANT DES PROJETS / PROGRAMMES</b></p> <p>Le champ d'intervention du RAPAC a un peu évolué depuis 5 ans, mais c'est surtout sa façon de travailler et les thèmes d'intervention qui ont connu des changements significatifs.</p> <p><b>Un champ d'intervention élargi sur la faune sauvage et bientôt les AP marines (APM)</b></p> <p><b>Le tournant des projets et programmes</b></p> <p><b>Des conventions et partenariat nombreux</b></p> <p><b>2.6 UNE DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT AVEC LA BAD</b></p> <p><b>2.7 UNE ORGANISATION INTERNE RENFORCÉE MAIS AUSSI ALOURDIE</b></p> <p>(...) Le RAPAC a aussi connu une évolution majeure avec <b>la mise en place d'une équipe importante d'assistance technique</b> : (i) 3 AT internationaux à la cellule d'appui ECOFAC V (CTP en appui au SE et au Président, EAVAP en appui aux aspects techniques, RAF pour la gestion du programme), ainsi que plusieurs assistants intégrés dans l'organigramme (ASAVAP sur les aspects techniques, CPM en appui à la passation de marchés, comptables), (ii) 1 AT sur le PNS et plus récemment (ii) 1 nouvel AT sur le programme PACEBCo depuis Août 2012. En termes de cadres, <b>l'assistance technique dépasse aujourd'hui le staff pérenne</b> de cadres (statutaires, bien que contractuels) du RAPAC. Ces différentes évolutions ont étoffé mais aussi alourdi l'organigramme du RAPAC qui dispose aujourd'hui, si l'on inclut le personnel d'appui et l'assistance</p>



technique, d'une trentaine de personnes, avec toutes les tâches de gestion et d'administration générale que cela implique. (...)

□ **Renforcement ECOFAC IV**  
 Le RAPAC a également bénéficié d'un renforcement important de la part du programme ECOFAC IV de 2006 à 2010. Il a permis l'équipement du siège et de son staff (3 véhicules et environ 20 millions FCFA d'équipements bureautiques), ainsi que la revue 2008 et ses suites avec la révision des statuts (ouvertures des organes de pilotage), le renforcement des points focaux, la mise en oeuvre d'actions de communication, l'étude sur le financement des AP, ... Le financement ECOFAC IV a surtout permis au RAPAC de mener plusieurs activités importantes (les résultats sont intégrés dans le bilan rapide qui suit).

Il est clair que le RAPAC a **contribué à faire connaître et/ou défendre le réseau des AP d'Afrique Centrale**. Le protocole avec la COMIFAC illustre aussi l'importance politique accordée aux AP dans le cadre du plan de convergence.

Appui à la définition et la mise en oeuvre des politiques de conservation - Dans l'ensemble, **le résultat est donc encore faible**. La réalisation la plus marquante est **l'adoption d'une Stratégie sous régionale pour l'atténuation des conflits Hommes / Eléphants**

Développement qualitatif du réseau des AP  
 Le RAPAC s'est **beaucoup investi dans l'appui à la création d'AP transfrontalières**, dont plusieurs ont abouti aujourd'hui : accords ou complexes transfrontaliers Cameroun / Guinée, Cameroun / Tchad, Congo / Gabon, accord tripartite Mayombe, réunions TRIDOM, forum régional Grand Virunga. Bien qu'il soit difficile de savoir quel a été son rôle et son apport exacts dans ces processus, **le RAPAC a contribué positivement à ces processus transfrontaliers** (et capitalisé dessus comme par exemple pour le Congrès UICN de Jeju). De plus c'est un exemple réussi de collaboration avec COMIFAC (impulsion politique) et technique (travail de fond du RAPAC).  
 Le RAPAC appuie également l'initiative AP marines avec UICN MACO, et cherche plus globalement à s'ouvrir sur les AP marines.  
 (...)

**Communication**  
 Le RAPAC a déployé **une activité de communication assez importante** en termes d'activités avec : (i) un bulletin d'informations (Rapac Infos) qui en est à son 21ème numéro, (ii) une newsletter périodique (13 au 31-12-11), (iii) un site internet, (iv) l'organisation et/ou la participation aux Journées de l'Environnement ou des AP, (v) différents outils de communication complémentaires (plaquettes et brochures, ...).  
**Cette fonction de communication est donc assurée**

**3.1.3 Appui et conseil des membres du réseau**  
 Cet axe C a fait l'objet d'une révision de son contenu initial de 2008, notamment pour mieux prendre en compte les projets / programmes.  
 De façon générale, la fonction « réseau » est une spécificité du RAPAC mais n'atteint pas encore pleinement les résultats espérés. Des réunions et ateliers sont organisés, des acteurs échangent des expériences. Ces rencontres sont appréciées, mais l'activité semble ralentie et limitée au développement de quelques thématiques à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générales qui se tiennent une fois par an

**Développement de la qualité de gestion des AP**  
**Au final cette fonction n'est pas encore assurée puisqu'on n'arrive pas encore à suivre l'évolution des sites.**  
 (...)

**3.1.4 Fonctions de gestion : un bilan également mitigé**  
 (...)  
 RESUME :  
**Dans l'ensemble, le bilan du RAPAC est mitigé si on compare ses réalisations par rapport à son mandat et à ses fonctions théoriques** telle que

décrites dans le Plan Stratégique ou les ABC. Il est plus ou moins marqué selon les fonctions. De façon plus synthétique et qualitative, on peut dire que :  
Même si le bilan est mitigé, il faut relever que **le RAPAC est l'une des rares institutions sous-régionales du secteur forêt / AP qui fonctionne aujourd'hui**. Elle a le mérite d'exister et d'assurer des actions depuis plus de 10 ans. Le RAPAC a sa place dans le paysage institutionnel et il est reconnu par les acteurs extérieurs. Il a su aussi développer une dynamique d'échanges entre acteurs de la conservation, son « réseautage » est un acquis.

La fonction « politique », qui vise à assurer le plaidoyer du réseau à l'extérieur et essayer d'influer sur les politiques nationales et leur harmonisation, est **partiellement assurée mais les impacts sont encore très faibles**. En dehors de l'acquis que représente la stratégie hommes / éléphants, le RAPAC se heurte à la faible mobilisation des administrations nationales, globalement souvent peu intéressées par les actions politiques du RAPAC, peu dynamiques et/ou peu enclines à faire évoluer leurs politiques et stratégies. Il est vrai qu'une telle tâche est complexe, difficile à mener et ne porte ses fruits qu'à long terme.

Le développement des AP transfrontalières est **une réalité et le RAPAC a contribué** à le faciliter sur 3 complexes importants.

La connaissance des AP (suivi-évaluation) **a débouché sur des résultats** en 2007 / 2008 ou à travers l'Observatoire des Forêts qui intégrait des éléments sur les AP. Les fiches sur les AP semblent appréciées vu leur téléchargement. Mais il est difficile d'apprécier les résultats concrets. L'activité semble ralentie depuis le départ des VP et les données ne sont plus actualisées. Il est vrai que cette fonction demande un travail très important et ne peut pas s'appuyer sur les remontées des pays (partielles et peu utilisables).

L'appui aux sites s'est traduit par des formations de gestionnaires, ainsi que l'élaboration d'une stratégie régionale de formation qui portera ses fruits à terme, ainsi que des actions isolées sur quelques sites. **C'est surtout maintenant que cet appui aux sites va donner des résultats concrets avec le démarrage des 3 projets / programmes**. Mais on peut s'interroger sur la pertinence des actions les plus importantes (constructions, équipements, LAB) avec la vocation du RAPAC.

La production de connaissances utiles pour les acteurs des AP semble **la fonction la plus déficitaire alors qu'elle est l'une des plus importantes et des plus concrètes** possibles. Certes un travail a été réalisé de capitalisation des actions pilotes menées sur PAP (Projet d'Actions Pilotes), mais il s'agit de microprojets et peu de choses ont été produites depuis. Les nouvelles actions initiées dans le domaine des PPP pourraient porter des fruits, mais elles ne sont pas encore capitalisées.

La production d'outils est également **une faiblesse importante du RAPAC**. Le principal outil est le guide de gestion des AP élaboré en collaboration avec l'USFS. On ne voit pas d'autres outils importants développés par le RAPAC (tout en notant les fiches actions réalisées par les VP). L'étude sur les financements des AP ne semble pas avoir eu de retombées concrètes. La diffusion d'outils existants ailleurs ne semble pas développée par le RAPAC.

Enfin la fonction « réseau » est une spécificité du RAPAC mais **ne fonctionne pas aussi bien qu'on pouvait l'espérer**. Des réunions et ateliers sont organisés, des acteurs échangent des expériences, ... mais en dehors de thèmes animés par d'autres acteurs (viande de brousse avec TRAFFIC, GTBAC avec COMIFAC), cela ne semble pas structuré ni déboucher sur des résultats concrets. Il est vrai, de nouveau, qu'il s'agit d'une fonction ingrate et difficile à assurer.

**En définitive, des actions sont menées mais sans objectifs bien identifiés et leur résultat est souvent difficile à percevoir**. L'activité de production du RAPAC semble ralentie depuis quelques années (et depuis le départ des VP). Les tâches de préparation et gestion de projets / programmes ont pris le pas sur les tâches de conception technique. Certes, ces projets / programmes appuient justement la production intellectuelle ou permettent de travailler dans des sites pilotes, mais le temps passé en gestion et l'attente des premiers résultats à exploiter fait qu'on tourne dans le vide depuis quelques années.

**Quant au bilan de la fonction de gestion comptable et financière, il est mitigé** alors qu'il s'agit d'une des fonctions principales du RAPAC. Les fonctions sont assurées a minima, mais la gestion générale se fait avec certaines anomalies, sans anticipation suffisante, la qualité du reporting financier pose problème, la

gestion des ressources humaines est déficitaire. Dans l'ensemble, les services administratifs et financiers ne prennent pas la pleine mesure de leurs fonctions.

**3.2.1 ECOFAC V : Un démarrage tardif, des résultats en vue mais un problème d'appropriation et de prise en main par le RAPAC**  
 (...)
 **Fin 2011, le programme était encore peu avancé avec 9,3 % des fonds décaissés** au bout d'un an.  
**Alors qu'on attendait que le RAPAC ne soit plus seulement bénéficiaire mais pilote du programme ECOFAC, cela ne s'est pas encore produit**  
 (...)

**Un acquis important des 5 dernières années a été l'adoption d'un plan stratégique en 2007** pour la période décennale 2008-2017. Il approfondit les missions du RAPAC en 10 axes stratégiques (dont 4 transversaux) et donne un très bon outil de pilotage stratégique au RAPAC

Mais l'évolution la plus marquante du RAPAC ces dernières années, c'est la gestion de projets / programmes importants. Ils ont conduit le RAPAC à **modifier son organisation, plus lourde et avec une spatialisation de ces activités**

Enfin, **le RAPAC est devenu membre de l'UICN** en 2009 (comme organisation internationale) et envisage une collaboration renforcée (accord déjà signé en 2007 avec UICN BRAC pour l'Afrique centrale, rapprochement récent avec UICN MACO sur les AP marines, projet d'accord avec UICN PAPACO). Cette adhésion à l'UICN est un tournant important, il donne **une dimension internationale accrue au RAPAC et l'accès à des ressources et des commissions experts** potentiellement importantes, ainsi qu'une occasion d'accéder à de grands forums internationaux

Pour un oeil extérieur, les fonctions du RAPAC sont très ambitieuses, de par leur type, leur complexité et leur nombre.

Il est clair que **les fonctions assignées au RAPAC dépassent largement les capacités d'une équipe légère**. Cela nous amènera à réfléchir soit à un renforcement important, soit à un recentrage

Pour ECOFAC V, RAPAC est maître d'oeuvre et bénéficie d'une AT qui assure une partie des tâches, mais ECOFAC est intégré dans le RAPAC et cela a généré des tâches de gestion supplémentaires assez importantes (pilotage et représentation, intégration des PTA, budgets et reporting consolidés avec les autres activités et projets, suivi, implication dans la passation de marchés et la gestion des contrats, relations avec le maître d'ouvrage, ...), ainsi que des tâches techniques (participation à l'élaboration de TDRs, à la conception des AàP puis à leur sélection, ...)

PNS, PACEBCo : Dans l'ensemble **ces projets / programmes ont généré des tâches accrues et on peut estimer qu'elles représentent environ 60 à 70 % du temps du staff RAPAC**

Ensuite, le rôle maître d'ouvrage ou d'opérateur de RAPAC a contribué à **brouiller son image à l'extérieur**. Pour beaucoup d'acteurs extérieurs, le RAPAC devient un gestionnaire de projets alors qu'ils s'attendaient à le voir assurer d'autres fonctions. Et **il se retrouve en porte-à-faux avec les administrations ou agences nationales** en devenant un bailleur, un maître d'ouvrage ou un opérateur. Il se trouve en « concurrence » avec ces acteurs nationaux qui revendiquent la maîtrise d'ouvrage des activités qui sont du ressort de l'échelon national. Le mode opératoire d'ECOFAC ou de PACEBCo avec un travail direct du RAPAC sur le terrain, en court-circuitant les acteurs nationaux en charge de la gestion des AP, est contestable et a été contesté. Cela a conduit à modifier les montages de certaines activités de ces projets en passant désormais par les acteurs nationaux. Le problème est également soulevé pour le PIN Salonga, dont le montage fait de l'ICCN un simple bénéficiaire de l'action alors qu'il est le gestionnaire du parc et devrait être associé au pilotage du projet.

Pour mémoire, rappelons que la revue 2008 du RAPAC avait déconseillé de développer la gestion de projets au RAPAC.

Ensuite, le **RAPAC a pris trop vite la responsabilité de projets trop importants**. Sa capacité de gestion est réelle et a été démontrée dans le passé,

		<p>mais sur des financements de petite taille. Il s'est retrouvé en l'espace de 2 ans à gérer des projets d'un montant très important (36,5 millions d'Euros au cumul des 3 projets / programmes de 2010 à 2014) sans la capacité correspondante. Enfin, la gestion de projets / programmes peut être <b>justifiée s'ils sont utilisés pour capitaliser</b>. Or cela n'est pas le cas et RAPAC tire peu parti de ses projets, c'était le cas avant mais beaucoup moins maintenant (par exemple les PPP avec ses partenaires).</p>
<b>Support à la réforme du RAPAC</b>	<b>informations a l'intention des demandeurs de subvention potentiels programme</b>	<p>Le projet cherche à améliorer la gestion et la gouvernance des aires protégées d'Afrique Centrale, augmenter les services qu'elles produisent aux populations locales, ce qui réduira leur pauvreté.</p> <p>Trois résultats principaux seront poursuivis:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. réformer le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) pour en faire l'institution régionale de référence idéale pour une possible mise en œuvre du 11ème FED. Ce résultat sera atteint par une réforme de son organisation et de son fonctionnement, mettant en avant les normes de certification internationales et la participation de toutes les catégories-clés de partenaires (services nationaux, conservateurs, populations fragiles, partenaires techniques et financiers).</li> <li>2. améliorer la gouvernance des aires protégées d'Afrique Centrale et leur permettre d'accéder aux meilleurs outils de planification, de gestion financière et de suivi-évaluation.</li> <li>3. améliorer la cohérence des activités des partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo par le financement d'activités de la facilitation du Partenariat en support à la COMIFAC.</li> </ol>
région	<p>Communiqué de presse RAPAC, réunion CA,</p> <p><b>15 Juin 2016</b></p>	<p>C'est bien cette exceptionnelle synergie des acteurs du secteur que la réforme du RAPAC entend consolider et développer : en partageant les droits de vote de son Assemblée Générale équitablement entre deux collèges, l'un pour les membres étatiques et l'autre pour les non-étatiques, de sorte que RAPAC puisse accueillir autant de membres non-étatiques que nécessaire sans que la souveraineté des membres étatiques n'en soit diminuée d'aucune manière. Le nouveau S.E. du RAPAC, Omer Ntougou Ndoutoume, déclare ainsi que la réforme institutionnelle « <b> vise une ouverture et une implication plus effective et plus large de tous les acteurs concernés par la gestion des aires protégées</b> ».</p> <p><b>Une stratégie plus focalisée et directement reprise par l'organigramme</b></p> <p>Pour prolonger cette consolidation institutionnelle dans le domaine stratégique, le RAPAC a également actualisé son plan d'action, avec les effets suivants résumés par Jean Pierre AGNANGOYE, ancien secrétaire exécutif (S.E.) du RAPAC devenu conseiller technique du nouveau S.E. : « <b> la réforme est en train de rétablir la crédibilité du RAPAC au plan technique, sa légitimité au plan politico-économique et sa notoriété auprès du public</b> ». Pour produire ces résultats, l'ancien Secrétaire Exécutif (S.E.) avait proposé au nouveau S.E. en 2015 une reformulation du plan d'action du réseau plus strictement conforme aux nouvelles attentes des membres et des principaux partenaires du RAPAC, version actualisée qui a été entérinée à Malabo.</p> <p>Pour le représentant de l'Union Européenne, alors que le RAPAC traversait depuis 2014 une crise de croissance doublée d'une confusion institutionnelle, son Conseil d'Administration a su prendre en avril 2015 à Libreville des décisions très courageuses, tant sur le management que sur la réforme, dont la grande cohérence d'ensemble a convaincu son institution de renouveler son engagement : « <b> le RAPAC avait besoin d'une réforme radicale pour lui permettre de remplir un rôle important auquel lui seul peut prétendre, et surtout, pour contribuer à la mise en oeuvre du programme environnemental régional du 11e FED</b> ».</p>
Région	Programme d'appui pour la préservation de	<p>Pendant ECOFAC V, les structures régionales et notamment le RAPAC n'ont pas convaincu dans leur capacité à assurer une maîtrise d'oeuvre efficace, et ont montré des limitations importantes comme agence d'opération, notamment en</p>



	la biodiversité et les écosystèmes fragiles – phase 6 (ECOFAC 6)	termes de gestion de ressources humaines, d'organisation et de moyens de fonctionnement. On peut également déplorer un pilotage trop léger et surtout une délégation dans la maîtrise d'oeuvre sans garde-fou pour la phase concernée. Sur le plan technique, l'absence d'indicateurs objectivement vérifiables et d'hypothèses suffisamment étayées avec une capacité d'adaptation du programme sont à déplorer.
GABON	RAPAC	Il n'y a aucun projet actif actuellement. Tout le personnel a été embauché par l'ANPN, qui va également reprendre une partie des bureaux (rénovations en cours) En 2015, tous les comptes bancaires du RAPAC pour le PACEBCO étaient bloqués pour irrégularités
CAMEROU N	Correspondant RAPAC	Sous ECOFAC5, beaucoup d'argent a été mis sur le RAPAC, mais il n'y a en fait pas eu de véritable soutien institutionnel, pour diverses raisons UGP devait au départ être intégrée au sein du RAPAC, mais ça n'a pas été le cas pour des raisons politiques Même chose pour le PACEBCo en parallèle, ce qui a plombé le RAPAC encore une fois. Le RAPAC a été créé pour de bonnes raisons, mais au final les choix successifs qui ont été fait l'ont tué. Le fait de créer une institution, et ensuite de l'appuyer pour qu'elle mette en œuvre un agenda et prouve son utilité ne marche pas. Il vaut mieux, comme cela a été fait avec l'OFAC, partir d'un projet concret qui fonctionne, dont les résultats sont appréciés, et ensuite institutionnaliser la chose sur la base de résultats reconnus.

#### **I5.3.4 – Évolution des capacités régionales et nationales à produire et utiliser des données sur la biodiversité.**

Les données sur la biodiversité sont très importantes pour la gestion de cette biodiversité de manière générale, et des AP en particulier. La connaissance des situations spécifiques de certaines espèces ou de certaines AP permet d'identifier les situations les plus critiques et de prioriser les interventions qui sont définies par les gouvernements, les ONG internationales, et les bailleurs de fonds. Elles permettent également d'informer des stratégies plus larges, comme cela a été le cas récemment avec la publication *Larger than Elephants* réalisée dans le cadre de B4Life par exemple, qui déduit de ces informations sur les pertes de biodiversité une stratégie d'intervention qui se concentre sur les aires protégées.

La production de données sur la biodiversité est principalement le fait d'ONG internationales (WWF, UICN, WCS entre autres), qui réalisent régulièrement des inventaires dans les aires protégées où elles travaillent. WCS a par exemple publié en 2013 une étude dans PLOS1 intitulée « *Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa* », et travaille désormais sur une nouvelle publication sur ce thème. Les institutions nationales des différents pays font des efforts (notamment au Cameroun, au Gabon, et en RDC) mais elles disposent généralement de moyens trop limités pour investir dans ce type d'études.

De façon générale, il est difficile de mobiliser des moyens financiers pour la production de données, car bien que très utiles, elles ne produisent pas de « résultats » concrets sur le terrain. Certaines études ont été réalisées sur fonds UE (p.ex. le dernier bio-monitoring réalisé au Congo par le WWF), mais il persiste une grande méconnaissance des espèces (animales, mais surtout végétales, entomologiques, etc.) présentes dans le bassin du Congo.

L'objectif général de l'OFAC est de permettre à l'ensemble des pays de la COMIFAC et à leurs partenaires de disposer des outils essentiels de pilotage et de partage des connaissances pour une meilleure gouvernance et une gestion durable des écosystèmes forestiers. Ceci est décliné en 6 objectifs spécifiques visant non seulement la gestion durable des forêts du bassin, mais également désormais la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité.

L'OFAC réalise un suivi des réseaux d'aires protégées au niveau local, national et régional, et un suivi de l'exploitation de la faune sauvage, qui ont débouché notamment sur la publication du premier « Etats des Aires Protégées » en 2015, document de référence sur les AP de la région. De plus, en collaboration avec le projet BIOPAMA (Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées), l'OFAC construit et abrite un système régional d'information sur les aires protégées d'Afrique Centrale. Comme indiqué sur le site internet de l'OFAC, « L'objectif est d'évaluer annuellement chaque aire protégée de l'Afrique Centrale sur base d'indicateurs exprimant sa valeur sur le plan de la conservation, les pressions qu'elle subit et sa gestion. Un suivi cartographique de la pression dans et autour des aires protégées est également mis en place ».

La production de données sur la biodiversité souffre donc d'un manque de financement patent, et pas seulement concernant la faune, la flore et les invertébrés par exemples étant rarement le sujet d'inventaires. Par contre, le

<p>travail que réalise l'OFAC et les projets partenaires devrait permettre d'améliorer la disponibilité des données existantes et produire une information plus exhaustive et consistante que ce que l'on pouvait trouver par le passé. Il n'existe cependant pas de système de suivi au-delà des AP, par espèce par exemple.</p> <p>Au niveau des institutions nationales, le travail d'inventaire et de suivi de la biodiversité est très limité. Au Cameroun, aucun suivi n'est réellement fait pour le moment, et c'est un sujet de préoccupation en ce moment au Ministère de la forêt (MINFOF), qui a parfois du mal à accepter les résultats (souvent alarmants) des inventaires réalisés par les ONG internationales, et critique régulièrement leurs méthodologies.</p> <p>Si le manque de fonds pour financer des inventaires demeure problématique, la production de données sur la biodiversité a tout de même évolué sur la période : elle s'est structurée et organisée, et plusieurs initiatives visent à améliorer l'utilisation des données pour améliorer la gestion des AP et informer des stratégies de protection plus efficaces.</p>		
AfC	DOCUMENTATION INTERNE CE 2008	L'expérience du programme ENEF / ERAIFT a démontré, dans le cas de l'ENEF, la faisabilité d'une mise à niveau internationale d'une école des Eaux et forêts régionale. L'ENEF a été restructurée, est passée au sein du système LMD et est accompagnée par diverses écoles des eaux et forêts européennes.
OFAC	<a href="https://www.observe.comifac.net/monitoring_system/conservation">https://www.observe.comifac.net/monitoring_system/conservation</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la valorisation et de la conservation de la biodiversité L'Observatoire va mettre en place une série d'outils permettant de suivre la valorisation de la biodiversité dans le bassin: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des réseaux d'aires protégées au niveau local, national et régional: évaluation annuelle de chaque aire protégée sur base d'indicateurs exprimant sa valeur sur le plan de la conservation, les pressions qu'elle subit et sa gestion, suivi cartographique de la pression dans et autour des aires protégées</li> <li>• Suivi de l'exploitation de la faune sauvage: principaux centres de commercialisation du gibier et des filières d'approvisionnement des capitales, établissement d'indicateurs de monitoring simple des marchés</li> <li>• Suivi de l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL), des activités agricoles et leur impact sur les forêts</li> </ul> </li> <li>• Suivi des réseaux d'aires protégées En collaboration avec le projet BIOPAMA, l'OFAC construit et abrite un système régional d'information sur les aires protégées (AP) d'Afrique Centrale. L'objectif est d'évaluer annuellement chaque aire protégée de l'Afrique Centrale sur base d'indicateurs exprimant sa valeur sur le plan de la conservation les pressions qu'elle subit et sa gestion. Un suivi cartographique de la pression dans et autour des aires protégées est également mis en place</li> <li>• IMET comme outil régional de suivi des aires protégées Pour contribuer à l'amélioration de la gestion des aires protégées et l'atteinte des objectifs de conservation, le programme BIOPAMA propose un outil intégré en support de la planification, de suivi et de l'évaluation des aires protégées. Le formulaire du BIOPAMA dénommé IMET (outil intégré sur l'efficacité de gestion/Integrated Management Effectiveness Tool) favorise l'adoption d'une approche proactive axée sur les résultats, grâce à des outils qui peuvent décrire et quantifier l'environnement et son évolution.</li> </ul>
Régional	Evaluation finale Ecofac5, décembre 2015	Résultat 3.1 : Un projet pédagogique régional pour un diplôme niveau Doctorat de gestionnaire des aires protégées est prêt à financer (Partenaire ERAIFT). Un atelier de validation des résultats obtenus s'est tenu à Kinshasa /RDC les 3 et 4 décembre 2014. Ce forum a permis de préciser la filière LMD (au niveau du Master et du doctorat), de clarifier les domaines de compétence et les programmes des cours, de fixer le niveau requis par les apprenants pour leur admission à ce programme (profil entrant) et les institutions de formation supérieure et universitaire qui sont impliquées dans l'organisation de ce cursus. La participation des différentes institutions universitaires de la sous- région, membres RIFFEAC, a été définie de commun accord. L'ensemble de ces informations a permis de rédiger une feuille de route pour la mise en oeuvre de ce programme.

		<p>Cette formation pourra être mise en oeuvre dès le début du PIR de 11ième FED de 2015-2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il faut aussi noter que l'ERAIFT a acquis le statut de Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO en Novembre 2015 ce qui implique une reconnaissance internationale et la garantie (i) d'un diplôme supérieur apprécié des organismes spécialisés en la matière et (ii) d'un processus de facilitation en vue de l'obtention d'appuis financiers auprès des bailleurs de fonds.</li> </ul>
Régional	Evaluation finale Ecofac5, décembre 2015	<p>Résultat 3.2 : Des formations continues sont dispensées de manière régulière et font partie d'un plan de formation à moyen terme (Partenaire CEDAMM).</p> <p>Des formations récurrentes - 3 formations phares du programme CEDAMM:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le Diplôme d'Université en gestion des AP (DU-GAP) : formation structurante : 8 modules d'une semaine chacun comprenant l'essentiel des champs de compétences spécifiques à la gestion des AP (4 éditions). Les conservateurs du Cameroun qui ont participé à la formation sont très enthousiastes de la formation Diplôme d'Université (Université Senghor) en gestion des AP de deux mois au CEDAMM.</li> <li><input type="checkbox"/> Le suivi de l'application de la loi (LEM avec MIST puis SMART) : formations courtes, outil spécifique, 2 niveaux et un 3e en cours d'élaboration pour les conservateurs et gestionnaires sur l'utilisation des données, et de SMART comme outil d'aide à la décision pour l'amélioration de la performance des activités d'application de la loi (4 éditions)</li> <li><input type="checkbox"/> La collecte et l'analyse des données sur les grands mammifères : durée longue (2 mois), technique. Le CEDAMM est un site idéal : à proposer tous les 2 ans (2 éditions)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est reconnu que c'est valorisant de pouvoir compter sur un réseau de personnes- ressources tels que des experts d'expérience hands-on régionaux et internationaux qui peuvent être mobilisés pour assurer des formations au centre du CEDAMM et dans d'autres centres de terrain dans les pays de la sous-région à partir de modules bien définis</li> </ul>
Cameroun	Entretien UICN	<p>La plupart des données sont produites par les ONG</p> <p>Au niveau des Etats, ça varie, mais ils font des efforts</p> <p>Au Cameroun, ils ont fait bcp d'efforts (EP base). Il y a un point focal au niveau du ministère de l'envt en charge de l'état de la BD dans les pays. Mais ces données ne sont pas aussi consistantes que les ONG, car il y a des problèmes de capacité de gestion de ces données, et aussi collecte. COMIFAC a bcp investi pour créer BDD.</p> <p>Cameroun, Gabon assez actifs, et sans doute RDC aussi</p>
Cameroun	Entretien Correspondant RAPAC	<p>OFAC va suivre efficacité de gestion des AP. On a adopté un outil et on espère commencer à fournir à tous les acteurs des valeurs permettant le suivi de l'état et du fonctionnement de plusieurs AP. Outil IMET, soutenu par UE à travers biopama. Plusieurs dizaines d'AP Afrique centrale qui ont informé outil IMET au moins une fois.</p> <p>JRC ISpra en train de construire système d'analyse.</p> <p>On va pouvoir comparer les AP entre elles, et l'évolution dans le tps.</p> <p>On n'a pas de système de suivi au-delà des AP, par espèce</p>
Cameroun	AF AT MINFOF	<p>Suivi BD : rien ne se fait pour le moment. C'est un grand sujet, on est en train de voir les différentes ONGs. A écrit des lignes directrices sur comment on peut le faire.</p> <p>Suivis écologiques, inventaires de faune : MINFOF critique les méthodes, ne veulent pas admettre la réalité</p> <p>WCS a fait un inventaire aérien dans Bouba Ndjida sous financement américain.</p> <p>Se sont planté, car n'ont pas impliqué suffisamment le MINFOF, et maintenant MINFOF refuse le rapport, mais c'est dommage. Il ne reste que 2-3 poches avec animaux (partie sud, ZIC).</p>

		10 fois plus de bétail que d'animaux sauvages dans l'AP !
Regional	Larger than elephants	<i>In situ</i> conservation of Africa's most important conservation landscapes is placed at the heart of this proposed strategic approach. These are the sites where the best remaining assemblages of flora and fauna remain and it is essential that they be secured for posterity in the face of the inexorable intensification of threats. <b>The rationale here is that the pace of wildlife loss and ecosystem services loss is so rapid that it will in many cases outpace efforts to tackle the various drivers of threats causing the losses (i.e. population growth, poor governance, conflict and political indifference).</b> A collective international approach to tackling these threats must therefore be developed alongside this site-based strategy (Section 5.4).
<b>15.3.5 – Évolution du volume et de la qualité des données de suivi sur la biodiversité.</b>		
Les entretiens réalisés indiquent que malgré les manques de financements en ce domaine, le volume des données de suivi de la biodiversité a augmenté sur la période, et que leur qualité s'est améliorée, grâce notamment à des protocoles désormais standardisés au niveau de la région. Le suivi écologique des grands mammifères utilise par exemple désormais des protocoles standardisés au niveau de la sous-région, et il en est de même pour les grands singes. Il y a un partage d'informations sur la biodiversité qui se fait aussi mieux, notamment à travers un groupe de travail de la COMIFAC.		
Cameroun	UICN	On a plus de données et la qualité est améliorée. Groupe GT bac de la GIZ : 10 pays de la COMIFAC : partager les infos sur l'état de la BD dans les pays d'AC. Réunion au moins deux fois par an. Groupe très actif appuyé par la GIZ depuis plus de 8-10 ans, sous la COMIFAC
Global	MIKES	<b>Regular and reliable data on elephant killing, elephant population status and trends, and ivory trade and impartial analysis are vital for achieving greater international and national political will and for effective decision making.</b> MIKE Phase II has begun producing regular and reliable data and analyses that are becoming highly influential in informing international decision making and action, and have the similar potential to inform national and sub-regional decision making and action in the future. The key aspects of this success are the fact that both MIKE's and ETIS' data on illegal killing of elephants and ivory trade trends are regarded by the majority of stakeholders as being statistically robust, impartial and vital for decision making. <input type="checkbox"/> <b>There is a need to strengthen the actions taken by Range States to protect elephants and other endangered species, working at the national, sub-regional and continental levels.</b> A strong emphasis of MIKE Phase II was on building capacity for ranger-based monitoring in all participating range States.
Global	BIOPAMA	Les Observatoires régionaux pour les aires protégées et la biodiversité sont le pilier central du travail du BIOPAMA. Ils soutiennent la collecte de données, l'analyse, le suivi et l'établissement de rapports, renforcent les capacités du personnel et des organisations pour gérer cette information, et fournissent des orientations générales pour améliorer la prise de décision concernant la conservation de la biodiversité.
Gabon	WCS	Connaissance de la ressource : bcp de progrès sur le suivi écologique de grands mammifères. Protocoles standardisés au niveau de la région. Refont actuellement l'inventaire national des éléphants, et essayent d'améliorer les méthodes. Tous les financements fournis, notamment par l'UE (dans la Lopé l'UE a financé des inventaires), fait chq 5 ans. La lopé : populations plus ou moins stables. Harmonisation et standardisation des métho en AC éléphants, grands singes, l'UE a contribué.

### **15.3.6 – Évolution de l'harmonisation des politiques nationales entre elles et avec la politique régionale.**

L'harmonisation des politiques nationales entre elles vise à limiter les difficultés transfrontalières en matière de gestion de la biodiversité et de lutte anti-braconnage, et à assurer la cohérence des systèmes législatifs au niveau sous-régional, pour des questions environnementales qui dépassent largement les frontières nationales.

Afin de faire avancer cette thématique de l'harmonisation des politiques, le RAPAC a financé en 2014 une « Etude sur l'harmonisation des législations relatives à la gestion de la faune et des aires protégées dans sept



pays membres du RAPAC : Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, STP et Tchad » a été réalisée. Cette étude propose un état des lieux sur les politiques et législations nationales relatives à la gestion des aires protégées, de la faune et de la conservation de la biodiversité et une comparaison rapide des cadres institutionnels et juridiques. D'après l'analyse conduite, les pays présentent des particularités qui s'illustrent par des axes thématiques plus ou moins développés selon les pays, leurs agendas politiques et leurs modes de gouvernance qui diffèrent entre pays. Un début de convergence est mis en avant pour quelques aspects : organisation de patrouilles mixtes, mise en œuvre de partenariats public-privé ou gestion transfrontalière. Le constat général est cependant que « sans réponses politiques aux problèmes identifiés par l'étude, il ne peut y avoir de dispositions juridiques ».

L'étude note par ailleurs que :

- La grande faiblesse de toutes les mesures prises pour la gestion de la faune et des Aires Protégées réside dans leur faible applicabilité, due principalement à l'absence de textes d'application ou l'absence de mesures d'accompagnement lorsque ces derniers existent.
- Depuis une dizaine d'année, la majorité des pays d'Afrique Centrale s'est engagée dans le processus d'actualisation de leurs différents lois et outils de gestion forestière afin de les adapter aux exigences actuelles, processus qui se poursuit encore aujourd'hui
- L'insuffisance des dispositions sur la Faune et les Aires Protégées dans le code forestier actuel ou leur éparpillement dans d'autres textes de loi ne reflète pas le caractère intégré de l'ensemble des ressources forestières
- Il y a nécessité d'arrimer législations nationales aux instruments internationaux et de Réviser et harmoniser les législations nationales en rapport aux accords de coopération transfrontalière

Elle a élaboré des lignes directrices assorties d'un modèle de textes législatifs et de cadre institutionnel et propose une feuille de route sur 5 ans. Malheureusement, cette étude n'a pas donné lieu à des décisions politiques et sa feuille de route, confiée à la COMIFAC, n'a pas été mise en œuvre. Or il appartenait normalement au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de porter ces directives devant le Conseil des Ministres pour leur validation politique et leur adoption comme cadre de référence pour l'évolution des lois relatives à la faune et aux aires protégées en Afrique centrale.

La seule « Politique régionale » existant en matière de ressources naturelles est la « Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles » de la CEEAC, qui date de mars 2007 et a pour objectif global de définir un cadre général de coopération en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles entre les Etats membres de la communauté. La mise en œuvre de cette politique régionale est cependant faible, et comme l'atteste la revue et mise à jour réalisée en février 2016 il y a un manque général d'appropriation des stratégies régionales au niveau des États membres de la CEEAC, et une méconnaissance du cadre global de la politique environnementale de la CEEAC, qui reste inconnue de beaucoup d'acteurs.

Le plan de convergence de la COMIFAC constitue également un cadre d'harmonisation intéressant, mais tel qu'évoqué en I5.1.3, sa mise en œuvre est demeurée très limitée.

L'harmonisation des politiques nationales entre elles et avec la politique régionale a donc peu évolué sur la période, et les analyses et recommandations qui ont été produites n'ont pas été mise en œuvre, du fait d'un manque de leadership des institutions régionales et de volonté réelle des administrations nationales d'avancer vers plus d'intégration régionale en ce domaine. Ceci peut freiner l'efficacité des collaborations entre les Etats, notamment sur les zones transfrontalières. La signature d'accords de collaboration transfrontalière au cours de la période (BSB Yamoussa, TNS et TRIDOM) est un pas vers une régionalisation accrue du traitement des ressources naturelles et pourrait encourager le processus d'harmonisation.

Régional	Politique régionale » existante en matière de ressources naturelles est la Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, CEEAC, mars <b>2007</b>	Cette politique a pour objectif global de définir un cadre général de coopération en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles entre les Etats membres de la communauté.
AfC	Document interne UE, janvier <b>2012</b>	La faiblesse du positionnement de la CEEAC sur la coordination des politiques environnementales et les problèmes récurrents de financement ne permettant pas d'avoir le dialogue requis avec ses instances spécialisées telles que la Commission des Forêts d'Afrique centrale

		(COMIFAC) et limite le dialogue technique UE et CEEAC essentiellement au régisseur du programme ECOFAC – qui est également point focal pour les questions liées à l'environnement. L'impact de ce dialogue reste limité, mais la CEEAC s'efforce de se positionner progressivement sur la coordination des politiques dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC. Il continue cependant d'exister des manquements de coordination entre la CEEAC et la COMIFAC. La CEEAC s'efforce de se positionner progressivement sur la coordination des politiques dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC et a pris de nouvelles initiatives, notamment visant à créer un nouveau mécanisme de financement de l'environnement à travers le nouveau Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC).
AfC	Etat des AP 2015	Cameroun : Douze aires protégées partagent une frontière avec les pays voisins du Cameroun, cumulant 550 km de linéaire. <b>C'est ainsi que trois accords de collaboration transfrontalière ont été signés</b> (MINFOF, 2014a) : • le Trinational de la Sangha, TNS, (Cameroun, Congo et République Centrafricaine) • le Trinational de Dja-Odzala-Minkébé, TRIDOM, (Cameroun, Congo et Gabon) • et le Binational Sena-Oura, Bouba-Ndjida, appelé BSB Yamoussa (Tchad et Cameroun). Les trois parcs nationaux ont élaboré leur plan d'aménagement. La version 2009-2019 du parc national Sena-Oura, lié au binational Séna Oura – Bouba Ndjida, est encore dans sa version provisoire (DPNRFC, 2009) Projet transfrontalier BSB UE/RAPAC, GIZ, UICN Technique et financière Séna Oura 2014- 2018 7.9 millions € (section Tchad)
Régional	Etude sur l'harmonisation des législations relatives à la gestion de la faune et des aires protégées dans sept pays membres du RAPAC : Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, STP et Tchad, sept 2014	<p>Les principaux objectifs de cette étude étaient :</p> <p><b>A.</b> La réalisation d'un état des lieux sur les politiques et législations nationales relatives à la gestion des aires protégées, de la faune et de la conservation de la biodiversité</p> <p><b>B.</b> La réalisation d'une analyse comparative des cadres institutionnels et juridiques (textes légaux et réglementaires) des 7 pays concernés.</p> <p><b>C.</b> L'élaboration de lignes directrices assorties d'un modèle de textes législatifs et de cadre institutionnel pour faciliter l'harmonisation des législations et politiques nationales y relatives dans les pays membres de la COMIFAC.</p> <p><b>D.</b> La proposition d'un plan de travail (feuille de route) est établie pour l'évolution des cadres juridique et institutionnel à l'horizon de 5 ans pour l'accompagnement de chaque pays concerné.</p> <p>Analyse comparative : les pays présentent des particularités qui s'illustrent par des axes thématiques plus ou moins développés selon les pays, leurs agendas politiques et leurs modes de gouvernance qui diffèrent entre pays. On note un début de convergence pour quelques aspects : patrouilles mixtes, Partenariat public-privé ou gestion transfrontalière. Cependant, le constat général est que « sans réponses politiques aux problèmes identifiés par l'étude, il ne peut y avoir de dispositions juridiques ».</p> <p>(...)</p> <p>La grande faiblesse de toutes les mesures prises pour la gestion de la faune et des Aires Protégées réside dans leur faible applicabilité, due principalement à l'absence de textes d'application ou l'absence de mesures d'accompagnement lorsque ces derniers existent.</p> <p>Le degré de prise en compte dans la législation nationale des conventions et accords internationaux relatifs à la conservation de la faune et des aires protégées constitue un critère important de leur adaptation au contexte socio-économique de l'heure. Ces conventions et textes internationaux vont contribuer à améliorer certains aspects des législations et politiques nationales et aider à mettre sur pied des mécanismes de mise en cohérence de la gestion des forêts et de la faune.</p> <p>(...)</p> <p>depuis une dizaine d'année, la majorité des pays d'Afrique Centrale s'est engagée dans le processus d'actualisation de leurs différents lois et outils de gestion forestière afin de les adapter aux exigences actuelles, processus qui se poursuit encore aujourd'hui. Dans cet exercice, les</p>

		<p>pays/COMIFAC membres du RAPAC les plus proactifs dans le cadre de ces premières initiatives de reformes du secteur Forêts/Environnement sont : le Cameroun, la RDC, le Gabon, la RCA et dans une certaine mesure STP, le Congo et le Tchad. Ces quatre premiers pays cotés sont dans le processus d'élaboration des textes d'application de leur législation en matière de gestion de la faune et des Aires Protégées</p> <p>(...)</p> <p>Globalement les réformes des législations envisagées par les pays sur la faune et les Aires Protégées par les pays concernent les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gouvernance des espèces fauniques sauvages et des Aires Protégées ;</li> <li>- l'accès aux ressources fauniques sauvages et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur exploitation (les prélèvements fauniques, l'attribution des domaines communautaires de chasse ou zones cynégétiques villageoises (ZCV), l'attribution de ranch de gibier) ;</li> <li>- le cadrage juridique des titres d'exploitation de la faune : les licences (licence de guide de chasse, licence de guide de safari vision, licence de commerce de faune sauvage, licence de récolte de faune sauvage, licence de ranch faunique, licence d'élevage non conventionnel de faune sauvage, licence de vente de munitions de chasse, licence de commercialisation de la viande de brousse) ;</li> <li>- les modes de valorisation de la faune sauvage et des Aires Protégées (l'élevage non conventionnel : « game-ranching » ou « ranching faunique », « game-farming », les Aires Protégées communautaires, écotourisme et tourisme de vision, la séquestration de carbone, etc) ;</li> <li>- les modes d'attribution et de gestion des Aires Protégées axés sur les procédures d'appel d'offre, des cahiers des charges ou cahier des clauses contractuelles et des contrats éco touristiques ;</li> <li>- la place et les modes de gestion des Aires Protégées privées ;</li> <li>- les aspects liés aux conflits homme- animaux sauvages par système d'alerte précoce et les formes d'indemnisation des communautés victimes des dégâts causés par les animaux sauvages.</li> </ul> <p>(...)</p> <p>L'insuffisance des dispositions sur la Faune et les Aires Protégées dans le code forestier actuel ou leur éparpillement dans d'autres textes de loi ne reflète pas le caractère intégré de l'ensemble des ressources forestières.</p> <p>(...)</p> <p>La préoccupation affichée par les Etats de lutter contre la pauvreté par la création des conditions favorables de croissance économique et de l'emploi devrait se traduire par une réelle volonté à faire de la faune et des Aires Protégées un pôle de développement.</p> <p>(...)</p> <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrimer les législations nationales aux instruments internationaux</li> <li>- Réviser et harmoniser les législations nationales en rapport aux accords de coopération transfrontalière</li> </ul>
Régional	Examen et actualisation de la politique générale de la CEEAC en matière d'environnement et gestion des ressources naturelles. Multilateral Environmental	<p>Prise en compte du secteur des ressources naturelles et de l'environnement : Méconnaissance du cadre global de la politique environnementale. En effet, beaucoup d'acteurs et les pays ne connaissent pas la valeur de la politique environnementale de la CEEAC et n'y font pas référence ;</p> <p>(...)</p> <p>Manque d'appropriation des stratégies régionales au niveau des Etats membres de la CEEAC (exemple : Plan de convergence, Stratégie régionale sur le contrôle forestier, etc.)</p>

	Agreements Project. Février 2016	
Régional	RNI 2014	Il appartient au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de porter ultérieurement les directives devant le Conseil des Ministres pour la validation politique des directives et leur adoption comme cadre de référence pour l'évolution des lois relatives à la faune et aux aires protégées en Afrique centrale.  L'harmonisation de la législation a connu des lourdeurs administratives et des difficultés d'accès à l'information sur les 8 pays (Cameroun, Tchad, Congo, RDC, RCA, Gabon, Sao-Tomé). Les deux documents produits par les Experts « Harmonisation et Législation » sont disponibles au RAPAC.
GABON	DUE (2018)	Harmonisation des textes : RAPAC a travaillé là-dessus Rapport via le RAPAC sur analyse comparative des législations. Mais aucune idée de ce qui a été fait à partir de ce rapport ensuite.
Gabon	RAPAC 2018	Harmonisation : étude. Pb du RAPAC : org technique et pas politique. A fait étude, a transféré recommandations à la COMIFAC, qui était supposée prendre des résolutions avec son conseil des ministres. Mais n'a pas été fait. C'est un gros déficit en Afrique central ce manque d'harmonisation. Par ex étude PNUD en cours pour mécanismes de financement des AP : mais manque d'harmonisation pose problème. Pas du tout les mêmes sanctions d'un pays à l'autre pour les braconniers.
Gabon	Ministère de la forêt 2018	Harmonisation régionale ? ne voit pas ce qui a été fait. RAPAC n'intervient pas sur ces questions, c'est un point qu'ils oublient.
Gabon	CEEAC 2018	Travail d'harmonisation était prévu mais pas fait. Confié à la COMIFAC. TDR faits, mais ça n'a pas été fait. Mais ça nous intéresse

### 15.3.7 – Évolution de l'harmonisation des cadres légaux et réglementaires nationaux, et leur application.

Indicateur fusionné avec I536.

### CJ5.4 – La coopération régionale de l'UE a renforcé les acteurs régionaux et appuyé des approches qui ont amélioré la protection de la biodiversité, particulièrement les espèces menacées dans les zones transfrontalières

La contribution directe de l'UE au maintien de la biodiversité se traduit en premier lieu par les appuis régionaux aux 16 AP ciblées par le RAPAC. Dans ces AP, l'UE a contribué à maintenir et renforcer les activités de protection de la biodiversité, à sensibiliser les populations locales, à développer des infrastructures touristiques, et à équiper les éco-gardes pour qu'ils puissent faire leur travail correctement. Si les résultats déçoivent dans certains cas (notamment dans les AP sans concession de gestion), et si la biodiversité n'est toujours pas suffisamment bien conservée dans les AP et continue son déclin, il faut considérer deux éléments importants :

- Tout d'abord, le niveau d'investissement au km<sup>2</sup> d'un programme comme ECOFAC est très faible par rapport aux besoins, qui sont estimés par diverses sources scientifiques autour de 400€/km<sup>2</sup>. On ne peut pas espérer avec des subventions de moins de 200,000€ sur une AP sans concessions de gestion, ou de moins de 2M€ pour une AP avec concession de gestion, atteindre un niveau de protection et une qualité de gestion satisfaisants compte-tenu des superficies en jeu, des nombreuses pressions sur les ressources et de la complexité du contexte sous-régional.
- Ensuite, bien que modestes, ces financements permettent de maintenir une activité et une dynamique de protection qui n'existe pas dans les AP qui ne reçoivent aucun soutien autre que ceux de leur gouvernement, les Etats de la sous-région n'investissant que très peu dans peu leurs réseaux d'AP. Et la réalité est que nombre des AP de la région ne sont des AP que « sur le papier » et ne bénéficient d'aucune sorte de protection. Dans ces APs, l'état de la biodiversité est généralement très dégradé par rapport à celles qui bénéficient de certains soutiens.

Il est important de noter par ailleurs que la qualité et les impacts des interventions menées sous financement ECOFAC5 dans les AP sont très difficiles à apprécier car il n'y a pas eu de véritable suivi réalisé, autre que le reporting des opérateurs de mise en œuvre eux-mêmes. Les montants importants engagés, notamment dans les AP avec concession de gestion, auraient pourtant justifier un système de suivi systématiques et indépendant.



Les capacités des institutions régionales impliquées dans la gestion des AP (RAPAC, et dans une moindre mesure CEEAC) n'ont pas été renforcées sur la période, malgré les intentions de départ (le RAPAC n'est plus opérationnel, la CEEAC n'a pas vraiment évolué), mais l'UE a contribué à renforcer la gestion des AP ciblées (p.ex. via le travail sur les plans d'affaires), a initié un travail de suivi des AP par l'OFAC à travers l'outil IMET qui sera poursuivi sous ECOFAC6 (en lien avec BIOPAMA), et a renforcé deux structures éducatives (CEDAMM, ERAIFT) qui forment des agents et des cadres qui seront mieux à même de gérer les AP auxquels ils seront affectés. Sur la période, la coopération régionale de l'UE n'a pas contribué à renforcer les agences nationales des parcs nationaux (notamment l'ANPN au Gabon et l'ICCN en RDC), ce qui peut être regretté. Par contre, cette coopération a contribué au renforcement d'opérateurs privés qui ont signé des PPP avec divers gouvernements, et qui, pour certains, deviennent de vraies structures régionales de gestion des AP, tel *African Parks Network* (APN) qui a obtenu la concession de plusieurs AP de la sous-région (I.5.4.1).

Dans les zones transfrontalières, les problématiques de grand braconnage ont pris une ampleur inégalée au cours de la période, et l'appui de l'UE a permis d'appuyer la lutte anti-braconnage (formations, équipements, accords transfrontaliers) et la reconnaissance de ces zones malgré un contexte difficile. La reconnaissance du complexe Tri National de la Sangha (TNS) au Patrimoine mondial de l'UNESCO est un acquis qui permet de donner une valeur mondiale à cette zone, d'attirer les financements et de bloquer toute exploitation minière ou agricole sans risque d'un déclassement, qui serait politiquement difficile à assumer pour les gouvernements. Dans la zone Bi-nationale BSB Yamoussa, la coopération de l'UE a permis des avancées importantes en termes de coopération transfrontalière (avec signature d'un accord inter-Etats - voir détails dans l'étude de cas spécifique), et une complémentarité des financements a été assurée avec un appui du CAWHFI sur des aspects de suivi écologique et le relai pris par la suite par la coopération allemande. Dans ce cas précis, les financements de l'UE ont vraiment catalysé le début de mise en œuvre de la collaboration entre les deux Etats et ont permis d'installer le travail de la GIZ dans la zone qui est désormais financé par la BMZ.

Finalement, l'harmonisation des politiques nationales a peu évolué entre 2008 et 2016 (CJ5.3). La contribution de l'UE à l'harmonisation du cadre politique, légal et réglementaire de la préservation de la biodiversité est donc demeurée assez faible, mais elle prend plusieurs formes :

- Comme évoqué en I5.3.6, l'étude sur l'harmonisation des législations relatives à la gestion de la faune et des aires protégées dans sept pays membres commanditée par RAPAC a fourni un état des lieux sur les politiques et législations nationales, sous financement ECOFAC5. Cependant les résultats de l'étude n'ont pas été utilisés par la suite, annihilant la contribution qu'elle aurait pu apporter à ce processus d'harmonisation.
- Le soutien de l'UE à l'OFAC, qui se poursuit à travers le projet RIOFAC sous ECOFAC6, a contribué et continue de contribuer au plan de convergence de la COMIFAC, dont une bonne partie des données sont fournies par l'OFAC.
- Par ailleurs, le soutien régional de l'UE au secteur de la biodiversité sur la période et depuis près de vingt ans va dans le sens d'une harmonisation du cadre politique, en favorisant notamment la réplique de certaines approches d'un pays à l'autre. Un exemple est la multiplication des partenariats public-privés (PPP) dans la sous-région qui, bien que cette notion de PPP reflète des réalités bien différentes d'un cas à un autre, font évoluer les approches de manière convergente. Ces PPP nécessitent la mise en place de cadres réglementaires adaptés pour des partenariats de long terme, avec une gouvernance clarifiée, favorisant ainsi une certaine harmonisation de ces cadres entre les pays.
- Finalement, l'appui aux zones transfrontalières constitue un laboratoire sur l'harmonisation : les administrations concernées doivent concrètement mener des actions communes sur le terrain, et pour cela adaptent et harmonisent leurs pratiques et procédures. Ces travaux peuvent servir d'expériences pilotes afin de démontrer l'intérêt d'une harmonisation des politiques et réglementations, mais aussi des pratiques et approches (de gestion, de lutte anti-braconnage), à l'échelle régionale.

Globalement, la coopération régionale de l'UE est bien insuffisante pour maintenir une biodiversité en grand danger, dans une région immense et dans un contexte de pression extrêmes sur les ressources naturelles. Le programme ECOFAC5, principal outil de cette coopération, n'a pu répondre que partiellement aux attentes et concentre beaucoup de critiques sur son mode opératoire et sa gestion. Il n'en reste pas moins que cet appui régional de l'UE permet de pousser certains agendas (p.ex. harmonisation réglementaire, coopération transfrontalière, mise en place de PPP) dans une sous-région qui partage des paysages communs, et donc des défis communs. La coopération régionale complète aussi utilement les projets/programmes thématiques et surtout les programmes nationaux qui, pour la plupart, n'incluent pas la conservation de la biodiversité dans leurs priorités. Deux exceptions notables sous le 11<sup>e</sup>FED sont le Tchad et la RDC, cette dernière ayant choisi d'investir massivement dans les années qui viennent dans ses AP à travers son nouveau PIN. Ce choix de la RDC, qui pèse très lourd en matière de biodiversité régionale, est aussi la résultante des programmes régionaux successifs, et tentera de démontrer les résultats que l'on peut obtenir avec des financements beaucoup plus importants concentrés sur certaines AP.

#### **15.4.1 – La coopération de l'UE a contribué à accroître les capacités régionales à gérer durablement les aires protégées.**

Le RAPAC a été positionné comme un élément majeur des capacités régionales de gestion durable des AP à travers le programme ECOFAC 5 qui incluait un budget important pour la prise en charge de coûts de fonctionnement et d'assistance technique au RAPAC, afin d'accompagner la mise en œuvre et le suivi des activités ECOFAC 5, en particulier les activités d'appui à la gestion et l'aménagement des AP ciblées par le programme, d'appui aux populations riveraines des AP pour le développement socio-économique, et d'appui transversal aux agences nationales et à l'harmonisation des législations. Les résultats de ces appuis ont été très peu capitalisés mais les rapports et les témoignages collectés font état de résultats intéressants dans les AP avec concession de gestion, et dans une moindre mesure dans les AP sans concession de gestion (cf. 15.0.3). On peut par exemple citer le travail sur les plans d'affaires simplifiés réalisés pour certaines AP, qui a pu contribuer positivement à la gestion de ces AP.

Les appuis régionaux de l'UE ont permis de maintenir et de renforcer les activités de protection de la biodiversité dans les AP ciblées, de continuer à sensibiliser les populations locales, de développer des infrastructures touristiques, et d'équiper les éco-gardes pour qu'ils puissent faire leur travail correctement. Si les résultats déçoivent dans certains cas (notamment dans les AP sans concession de gestion), et si la biodiversité n'est toujours pas suffisamment bien conservée dans les AP, il faut considérer deux éléments importants :

- Tout d'abord, le niveau d'investissement au km<sup>2</sup> d'un programme comme ECOFAC est très faible par rapport aux besoins, qui sont estimés par diverses sources scientifiques autour de 400€/km<sup>2</sup>. On ne peut pas espérer avec des subventions de moins de 200,000€ sur une AP sans concessions de gestion, ou de moins de 2M€ pour une AP avec concession de gestion, atteindre un niveau de protection et une qualité de gestion satisfaisants compte-tenu des superficies en jeu, des nombreuses pressions sur les ressources et de la complexité du contexte sous-régional.
- Ensuite, bien que modestes, ces financements permettent de maintenir une activité et une dynamique de protection qui n'existe pas dans les AP qui ne reçoivent aucun soutien autre que ceux de leur gouvernement, les Etats de la sous-région n'investissant que très peu dans leurs réseaux d'AP. Et la réalité est que nombre des AP de la région ne sont des AP que « sur le papier » et ne bénéficient d'aucune sorte de protection. Dans ces APs, l'état de la biodiversité est généralement très dégradé par rapport à celles qui bénéficient de certains soutiens.

Au niveau institutionnel, l'appui au RAPAC a été difficile et n'a pas abouti (voir 15.0.3). Sous ECOFAC 5, le RAPAC a dû assumer de multiples fonctions qui dépassaient son mandat et ses capacités, avec à la fois un rôle de maître d'ouvrage et d'opérateur de terrain. La fin d'ECOFAC 5 a aussi été synonyme de réduction d'effectifs et d'activités au RAPAC, qui est très dépendant des projets qu'il met en œuvre.

L'idée d'un recentrage du RAPAC sur ses fonctions principales (défense et plaidoyer du réseau d'AP, mais avec des fonctions politiques transférées à la CEEAC, Gestion de l'information sur les AP, Fonctions techniques d'appui-conseil aux sites) a donc fait son chemin, et c'est dans ce sens que le programme ECOFAC 6 avait prévu de soutenir le RAPAC pour les années à venir. Les difficultés financières de l'organisation n'ont cependant pas permis la concrétisation de son implication pour la mise en œuvre du volet suivi-capitalisation d'ECOFAC6, qui a finalement été confiée à une AT externe. Pour la plupart des experts du secteur, le RAPAC, initié et soutenu par l'UE pendant des années, risque de disparaître totalement dans les mois qui viennent, ce qui constitue un échec certain pour une institution dont les missions d'origine demeurent pertinentes. Les fonctions de réseautage, de capitalisation, de sensibilisation du RAPAC demeurent pourtant pertinentes, et plus en ligne avec le statut de réseau associatif du RAPAC que celui de la CEEAC qui est un organe purement gouvernemental et n'a pas vocation à jouer un tel rôle. Au cours de la période, le renforcement institutionnel de la CEEAC n'a pas eu lieu, et celle-ci se positionne à un niveau stratégique et politique (FEVAC, lutte anti-braconnage, politique environnementale régionale), et non à un niveau opérationnel de gestion des AP.

Ceci dit, les capacités de gestion régionales ont été renforcées par l'appui de l'UE aux structures régionales de formation (ERAIFT à Kinshasa et CEDAMM au Gabon, au sein du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC)). Le travail réalisé pour développer une filière de formations diplômantes LMD pour les cadres responsables des AP, et la mise en place d'un système de formation continue pour le personnel de 13 sites prioritaires, contribuent à renforcer les capacités de gestion des aires protégées. Les résultats très satisfaisants atteints sur ces composantes d'ECOFAC5 ont milité pour un soutien renouvelé et renforcé sous ECOFAC 6 pour le CEDAMM, l'ERAIFT ainsi que l'Ecole de la faune de Garoua (EFG), qui sera mis en œuvre par la GIZ en collaboration avec le RIFFEAC.

Enfin, l'UE a joué un rôle important dans l'amélioration des capacités de gestion des AP en Afrique Centrale à travers son appui à l'OFAC, dont les données, publications et outils contribuent à une amélioration de la gestion des AP (et notamment la mise en place de l'outil IMET de suivi de la gestion des AP dans la sous-

région). La création et le renforcement de l'OFAC est un apport important de la coopération européenne à la région Afrique centrale sur la période 2008-2016, et est amené à se poursuivre sous ECOFAC6.

Les capacités des institutions régionales impliquées dans la gestion des AP (RAPAC, et dans une moindre mesure CEEAC) n'ont donc pas été renforcées sur la période, mais l'UE a contribué à renforcer la gestion des AP ciblées, a initié un travail de suivi des AP par l'OFAC à travers l'outil IMET qui sera poursuivi sous ECOFAC6 (en lien avec BIOPAMA), et a renforcé deux structures éducatives qui forment des agents et des cadres qui seront mieux à même de gérer les APs auxquels ils seront affectés. Sur la période, la coopération régionale de l'UE n'a pas contribué à renforcer les agences nationales des parcs nationaux (notamment l'ANPN au Gabon et l'ICCN en RDC), ce qui peut être regretté. Par contre, cette coopération a contribué au renforcement d'opérateurs privés qui ont signé des PPP avec divers gouvernements, et qui, pour certains, sont de vraies structures régionales de gestion des AP, tel African Parks Network (APN) qui a obtenu la concession de plusieurs AP de la sous-région.

RAPAC	Revue organisationnelle RAPAC 2012	<p><b>3.2.1 ECOFAC V : Un démarrage tardif, des résultats en vue mais un problème d'appropriation et de prise en main par le RAPAC</b>  <b>Pour appuyer et renforcer le RAPAC dans ses tâches de maître d'oeuvre, le budget prévoit un appui important</b> avec la prise en charge (i) de coûts salariaux du staff RAPAC (30 mois sur 44 pour le SE et le RSE, 15 mois sur 44 pour le RAVAP et le DAF), (ii) de coûts de fonctionnement, perdiems et voyages, (iii) de l'assistance technique internationale et de l'expertise court terme, ainsi que (iv) des coûts administratifs de 6 % sur l'ensemble du budget ECOFAC V sous maîtrise d'oeuvre RAPAC. Cela représente un coût total de 7,2 millions Euros, dont 50 % environ pour l'assistance technique court et long terme.</p> <p><b>L'assistance technique long terme prévoit :</b> (i) un CTP en appui stratégique au SE et au Président, (ii) un expert administratif et financier, ainsi qu'un assistant en passation de marchés et de l'appui comptable, (iii) un expert technique en gestion d'AP, ainsi qu'un assistant, (iv) un expert en récolte de fonds. Cette AT est conçue comme une cellule d'appui, directement intégrée au RAPAC.</p> <p><b>Fin 2011, le programme était encore peu avancé avec 9,3 % des fonds décaissés</b> au bout d'un an.</p> <p><b>Alors qu'on attendait que le RAPAC ne soit plus seulement bénéficiaire mais pilote du programme ECOFAC, cela ne s'est pas encore produit</b></p>
OFAC	<a href="https://www.observeatoire-comifac.net/monitoring_system/conservation">https://www.observeatoire-comifac.net/monitoring_system/conservation</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la valorisation et de la conservation de la biodiversité</li> </ul> <p>L'Observatoire va mettre en place une série d'outils permettant de suivre la valorisation de la biodiversité dans le bassin:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des réseaux d'aires protégées au niveau local, national et régional: évaluation annuelle de chaque aire protégée sur base d'indicateurs exprimant sa valeur sur le plan de la conservation, les pressions qu'elle subit et sa gestion, suivi cartographique de la pression dans et autour des aires protégées</li> <li>• Suivi de l'exploitation de la faune sauvage: principaux centres de commercialisation du gibier et des filières d'approvisionnement des capitales, établissement d'indicateurs de monitoring simple des marchés</li> <li>• Suivi de l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL), des activités agricoles et leur impact sur les forêts</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des réseaux d'aires protégées</li> </ul> <p>En collaboration avec le projet BIOPAMA, l'OFAC construit et abrite un système régional d'information sur les aires protégées (AP) d'Afrique Centrale. L'objectif est d'évaluer annuellement chaque aire protégée de l'Afrique Centrale sur base d'indicateurs exprimant sa valeur sur le plan de la conservation les pressions qu'elle subit et sa gestion. Un suivi cartographique de la pression dans et autour des aires protégées est également mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• IMET comme outil régional de suivi des aires protégées</li> </ul> <p>Pour contribuer à l'amélioration de la gestion des aires protégées et l'atteinte des objectifs de conservation, le programme BIOPAMA propose un outil intégré en support de la planification, de suivi et de l'évaluation des aires protégées. Le formulaire du BIOPAMA dénommé IMET (outil intégré sur</p>

		l'efficacité de gestion/Integrated Management Effectiveness Tool) favorise l'adoption d'une approche proactive axée sur les résultats, grâce à des outils qui peuvent décrire et quantifier l'environnement et son évolution.
Région	Evaluation finale ECOFAC 5, décembre 2015	Au niveau régional, ECOFACV visait que des lignes directrices soient produites par le RAPAC pour l'harmonisation régionale des législations nationales de gestion des Aires protégées et de leurs zones périphériques. L'évaluation note qu'une étude a été menée à cet effet, mais qu'elle n'a pas abouti à une harmonisation cohérente.
Cameroun	Entretien UICN	Evolution du nb, mais pas en termes de qualité. la gestion de plus en plus est vraiment mauvaise ; les impacts sont là. Les institutions étatiques sont en train de lâcher. La santé des AP en AC va mal Le nb augmente sur papier, mais il y a une réflexion profonde à faire.
Régional	Au-delà des éléphants. Éléments d'une approche stratégique de l'UE pour la conservation de la nature en Afrique, Commission européenne, 2015	Dans la période 1980-1984, Leader-Williams et Albon 35 ont montré qu'un montant annuel minimum de 230 dollars américains (USD) par km <sup>2</sup> était nécessaire dans les aires protégées pour éviter le braconnage et un déclin des populations de rhinocéros, et un montant minimum de 215 USD/km <sup>2</sup> pour les populations d'éléphants. En monnaie constante, cela représente à l'heure de la rédaction de ce document un montant de 529 USD/km <sup>2</sup> (425 EUR/km <sup>2</sup> ) pour le rhinocéros. Les 70 PPC retenues dans ce document couvrent approximativement 2,5 millions de km <sup>2</sup> , dont la moitié en aires protégées; ainsi le montant minimum requis pour protéger ces parcs serait approximativement de l'ordre de 531 millions d'euros par an.
Régional	RAPAC, communiqué de presse 15 juin 2016	La réforme du RAPAC est désormais un mouvement sans retour de repositionnement du réseau comme leader régional de l'appui aux aires protégées d'Afrique Centrale la réforme est en train de rétablir la crédibilité du RAPAC au plan technique, sa légitimité au plan politico-économique et sa notoriété auprès du public L'exécution de ce « plan stratégique et d'action 2016-2020 », désormais concentrée sur seulement trois objectifs spécifiques, est confiée à un Secrétariat Exécutif réorganisé très logiquement en trois départements techniques : le nouveau S.E., Omer Ntougou Ndoutoume, déclare à ce sujet que « les rôles des trois experts du RAPAC seront de diffuser et harmoniser parmi les praticiens de terrain les meilleures pratiques respectivement de gestion des aires protégées pour le département crédibilité technique, de gouvernance et de valorisation des aires protégées pour le département légitimité socio-économique et enfin, de sensibilisation des multiples cibles visées pour le département notoriété publique ».
Régional	Document relatif à l'action pour Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles – phase 6 (ECOFAC 6)	Trois institutions de formation des personnels de la conservation seront impliquées dans le programme : (a) le Complexe Educatif Docteur Alphonse Mackanga Missandzou (CEDAMM) au Gabon, (b) l'Ecole de Faune de Garoua (EFG) au Cameroun et (c) L'Ecole Régionale Post Universitaire d'Aménagement Intégré des Forêts et Territoires Tropicaux (ERAIFT) en RDC. Ces institutions, et une dizaine d'autres institutions en Afrique Centrale spécialisées en formation de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont membres du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC) qui a pour objectif de développer les compétences et les structures nécessaires à la gestion conjointe et durable des ressources environnementales et forestières. (...)A4.2 : Attribution de bourses pour la formation des cadres supérieurs aux institutions de l'ERAIFT (RDC), du CEDAMM (Gabon) et de l'EFG (Cameroun). (...)Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015. Cette mise en œuvre implique (1) l'appui au Réseau des Institutions de la Formation Forestière et Environnementale en Afrique Central (RIFFEAC) pour la réalisation des activités A4.2 "attribution des bourses pour la formation des cadres supérieurs aux institutions de l'ERAIFT



		(RDC), du CEDAMM (Gabon) et de l'EFG (Cameroun)"; (2) l'appui au groupe de travail sur la gouvernance forestière de la COMIFAC.
Gabon	WCS 2018	Formations (convention de coopération avec RAPAC CEEAC) pour mise en œuvre de formations au CEDAMM. 1.3M€ sur 4 ans. Plus orienté formation continue. Se trouve au PN de la Lopé, et géré par WCS. Diplôme universitaire mis en place, validé par université d'alexandrie Senghor et UICN. 253 personnes, provenant de 50 AP d'Afrique centrale, ont été reçues. Formation sur 2 mois. La plupart des participants : création d'un réseau des gestionnaires d'AP. → appui CEDEAMM reconduit dans Ecofac 6 pour s'orienter plus sur la production des outils pédagogiques autour de la formation des écogardes.

**I5.4.2 – La coopération régionale de l'UE a contribué à améliorer la gestion des espèces menacées dans les zones transfrontalières.**

La contribution de la coopération régionale de l'UE à la protection et la gestion des espèces menacées réside principalement dans le travail réalisé au niveau des AP ciblées par ECOFAC5 et les autres programmes régionaux de la coopération européenne. Les formations délivrées, les investissements réalisés et les équipements fournis aux agents de terrain (rangers, écogardes), ont contribué à lutter contre le braconnage, mais comme le montrent les données et études sur les effectifs d'espèces menacées (I5.3.2), ils n'ont pas suffi à infléchir la perte de biodiversité dans la sous-région, y compris dans les AP appuyées. Les difficultés relationnelles au sein du RAPAC (entre l'AT et le bureau du RAPAC), entre la CEEAC et la COMIFAC, ont aussi masqué les résultats obtenus sur le terrain. Il faut noter aussi que les résultats et impacts des interventions mises en œuvre dans les AP sont très mal informées. L'essentiel de l'information existante vient des rapports narratifs intermédiaires (RNI) réalisés par l'AT auprès du RAPAC sur la base des rapports d'activités des opérateurs de mise en œuvre, dont la qualité est très variable et l'objectivité questionnable. Les RNI listent les interventions menées selon les activités prévues dans le programme ECOFAC5, mais il n'y a pas de suivi selon des indicateurs de performance permettant de mesurer l'atteinte des résultats escomptés, leurs impacts et durabilité. Les évaluations à mi-parcours et finale d'ECOFAC5, qui se sont déroulées sur des périodes très courtes et sans (ou très peu) de visite de terrain dans les AP, ne permettent pas non plus de bien apprécier l'atteinte des résultats escomptés dans chacune des 16AP soutenues.

Dans les zones transfrontalières, les problématiques de grand braconnage ont pris une ampleur inégalée au cours de la période, et l'appui de l'UE a permis d'appuyer la lutte anti-braconnage (formations, équipements, accords transfrontaliers) et la reconnaissance de ces zones malgré un contexte difficile. Les complexes Tri National de la Sangha (TNS) (Républiques du Cameroun et de Centrafrique) et Tri National Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) (Républiques du Gabon, du Cameroun, République du Congo), ont été soutenus à travers le projet CAWHFI en partenariat avec l'UNESCO. La reconnaissance du TNS au Patrimoine mondial de l'UNESCO est un acquis qui permet de donner une valeur mondiale à cette zone, d'attirer les financements et de bloquer toute exploitation minière ou agricole sans risque d'un déclassement, qui serait politiquement difficile à assumer pour les gouvernements. La situation est plus difficile dans le complexe TRIDOM, où les résultats de la contribution européenne sont plus maigres pour le moment.

Dans la zone Bi-nationale BSB Yamoussa (AP transfrontalière qui regroupe l'AP de Bouba Ndjida au Cameroun et l'AP de Sena-Oura au Tchad), soutenue à travers ECOFAC 5 d'une part, et à travers le projet d'Appui à la lutte anti-braconnage et à la gestion transfrontalière des écosystèmes de savanes Nord d'Afrique centrale d'autre part, la coopération de l'UE a permis des avancées importantes en termes de coopération transfrontalière (avec signature d'un accord inter-Etats - voir détails dans l'étude de cas spécifique), et une complémentarité des financements a été assurée avec un appui du CAWHFI sur des aspects de suivi écologique et le relai pris par la suite par la coopération allemande. Ces parcs ont été l'objet d'un braconnage massif des éléphants, et les interventions qui ont été déclenchées en conséquence ont permis de diminuer significativement ces activités de braconnage quasi « industriel ». Dans ce cas précis, les financements de l'UE ont vraiment catalysé le début de mise en œuvre de la collaboration entre les deux Etats et ont permis d'installer le travail de la GIZ dans la zone qui est désormais financé par la BMZ. D'autres zones transfrontalières ont été appuyées à travers les appels à projet d'ECOFAC 5, qui méritent d'être approfondis dans leur dimension transfrontalière. Par exemple la région de Mayumba-Conkouati (Gabon/Congo), WCS a travaillé avec succès sur la lutte contre la pêche illégale, mais les aspects de collaboration transfrontalière n'ont pas été réellement renforcés. L'appui ECOFAC6 pour étendre ce projet chez le voisin congolais sous ECOFAC6 permettra d'améliorer cet aspect.

CAWHFI (régional)	Evaluation externe du projet : « Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier	3.1.3 Objectif spécifique 3 : Renforcement des capacités de suivi en vue d'améliorer l'efficacité de gestion de tous les partenaires des 3 complexes écologiques CAWHFI (...) Les actions de CAWHFI pour promouvoir et appuyer la mise en place d'un système MIST dans les aires protégées d'Afrique Centrale constitue une avancée significative pour l'efficacité de gestion des aires protégées et répond à une réelle lacune dans la gestion actuelle des aires protégées de
-------------------	---	---



	d'Afrique Centrale –	la sous-région. Par ailleurs il convient de noter que c'est l'UNESCO, à travers son appui aux sites du patrimoine mondial en péril en RDC, qui a initié l'introduction de MIST dans les aires protégées de l'Afrique centrale. L'efficacité de mise en œuvre de cette composante est très satisfaisante.
Gabon	Entretien FAO	Sur bcp de phases d'ecofac, il y a eu peu d'héritage, mais celui où il y en a le moins, c'est ecofac5. Les guerres intestines ont empêché visibilité des résultats, alors qu'il y en a eu quand même. De bonnes choses ont été faites par les partenaires. Certains partenaires ont un peu dérapé, par manque de suivi, mais pour ceux qui étaient plus autonomes, résultats concrets. Ex WCS prog marin observateurs, solides, bons impacts.
GABON	Entretien WCS	Clairement, l'UE joue un rôle majeur dans la préservation de la BD en AC. Un des bailleurs qui s'inscrit dans le long terme. C'est un élément très positif. Sans ces appuis, la situation serait nettement pire. Sur les sites où il n'y a pas d'appuis, la situation est très nette (ex entre la lopé et autres sites). Les difficultés résident dans les changements dans les montages institutionnels : a défavorisé l'impact des financements UE. A chq phase les montages changent, et limitent donc la continuité des actions mises en place. 1es phases avec gros investissements terrain, puis, phases avec aucun investissement, etc. A affaibli l'impact de ces financements sur le terrain. Il faut travailler là-dessus. Car l'approche opérationnelle est capitale. On a besoin d'appuis long terme.
Entretien DUE RDC	National	A quoi sert le statut du patrimoine mondial ? Avantages pas évidents au départ, c'est lourd, unesco pas institution facile à cause de sa propre gouvernance. Discussions politiques pèsent bcp. Mais à la fin ce statut : suivi de sites, accord du comité → seule institution qui donne une légitimité pour agir dans les parcs à coté des propres pays de la convention. Donne une légitimité pour intervenir, que si on faisait de façon bilatéral poserait des pb diplomatiques. Aspects sécuritaires, PPP, etc. Patrimoine mondial : plus haut niveau de valeur pour une AP. Patrimoine mondial naturel : pas une autre AP qui a plus de valeur au niveau mondial : facilite les choix pour les bailleurs, attire les financements. Et outil politique qui permet de légitimer les interventions au niveau de l'état membre. En RDC, cela a influencé choix des sites Ecofac notamment. Virunga : pour exploiter le pétrole, auraient dû déclasser, en séances publiques, etc. difficile à faire. Cout politique très fort. TOTAL, SHELL, et plus grands miniers se sont engagés à ne plus explorer dans les sites patrimoine mondial. Patrimoine mondial : tu achètes une assurance sur le site.
CEEAC (régional)	Réunion d'Urgence des Ministres de la CEEAC en charge des questions de Défense et de Sécurité, des Relations Extérieures, de l'Intégration Régionale et de la Protection de la Faune sur la mise en oeuvre d'un Plan d'Extrême Urgence sur la Lutte Anti Braconnage	Pour faire face à ce fléau qui devient une grave menace <sup>28</sup> , non seulement pour la biodiversité, mais également pour la paix, la sécurité, l'intégrité des Etats, l'économie et le bien-être des populations, le Secrétariat général de la CEEAC, à travers le Programme Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC V) financé par l'Union Européenne, décide de la mise en place d'actions suivantes sur la base de plusieurs initiatives nationales et sous-régionales en la matière dont le projet d'Accord de Coopération tripartite entre le Gouvernement de la République du Cameroun, la République Centrafricaine et la République du Tchad relatif à la Lutte Anti Braconnage transfrontalière : <input type="checkbox"/> l'élaboration et la mise en oeuvre d'un <b>Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti braconnage (PEXULAB)</b> dans la zone du Nord Cameroun, Nord-Est RCA et Sud Tchad d'une durée de trois mois au plus; <input type="checkbox"/> l'élaboration et la mise en oeuvre d'un <b>Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB)</b> dans les régions septentrionales de la sous-région à savoir Nord Cameroun, Nord-Est RCA et Sud Tchad d'une durée de deux ans au plus ; <input type="checkbox"/> l'élaboration, l'adoption et le développement d'une <b>Stratégie de Lutte Anti Braconnage en Afrique centrale</b> pour un fonctionnement efficace et durable du <b>Système de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale</b>

	dans la zone septentrionale de l'Afrique centrale. Yaoundé (Cameroun), Palais des Congrès, 21-23 mars 2013.	<b>(SYLABAC) pour le moyen et le long terme.</b> Le SYLABAC est un système ouvert à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région. Il est constitué de plusieurs piliers et outils suivants : politique, sécuritaire/information, institutionnel, juridique/règlementaire, financier, marketing/communication, socio-économique, recherche/formation-innovation. Sa visibilité sur le terrain se fait à travers le <b>Programme de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale (PROLABAC)</b> .
Tchad, Cameroun	Accord de coopération entre le Cameroun et le Tchad relatif à la création et à la gestion concertée du complexe transfrontalier des AP Boubba Njidda et Sena Oura, août 2011	<p><b>Article 1er : Objet</b> Le présent Accord a pour objet la création et la gestion concertée d'un complexe d'aires protégées dans les zones de Sena-Qura au Tchad et de Boubba-Ndjidda au Cameroun en vue de la conservation de la biodiversité .</p> <p><b>Article 8 : Engagements</b> (1) Les Parties s'engagent à coopérer dans la réalisation du présent Accord en conjuguant leurs efforts pour développer une synergie , de façon à préserver la biodiversité , maintenir et développer les services écologiques rendus par l'écosystème, au bénéfice des populations locales vivant dans la zone du complexe permettant une utilisation rationnelle des ressources naturelles et une réduction de la pauvreté . (2) De manière spécifique les Parties s'engagent à mettre en oeuvre un système de gestion en partenariat dans les principaux domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation des législations ;</li> <li>• Lutte anti-braconnage ;</li> <li>• Lutte contre les feux de brousse, les pollutions et autres nuisances ;</li> <li>• Recherche scientifique ;</li> <li>• Suivi écologique et socio-économique ;</li> <li>• Contrôle de l'exploitation des ressources ;</li> <li>• Eco- tourisme ;</li> <li>• Appui institutionnel et renforcement des capacités ;</li> <li>• Implication des communautés locales et autochtones, des opérateurs économiques et de la société civile;</li> <li>• Financement des activités;</li> <li>• Partage des retombées ;</li> <li>• Mise en place d'un système de communication transfrontalière.</li> </ul> <p><b>Article 10 : Organes d'administration</b> (1) Le BSB Yamoussa comprend quatre organes : un Comité Bi-national de Supervision et d'Arbitrage (CBSA) ; un Comité Bi-national de Planification et d'Exécution (CBPE) ; un Comité Bi-national de Suivi (CBS) ; un Comité Scientifique et Technique Bi-national (CSTB).</p>
ECOFAC 5	Evaluation externe finale, décembre 2015	<p><b>Les projets AP d'ECOFAC V ont renforcé la collaboration transfrontalière entre services de conservation et autorité locale dans le Complexe Bi National Sena Oura - Boubba N'Djidda (BSB Yamoussa entre Tchad et Cameroun).</b></p> <p>Dans les autres zones transfrontalières appuyées par ECOFAC V, comme Mayumba-Conkouati (Gabon/Congo), la mission n'a pas pu constater de réelles actions de renforcement de collaboration transfrontalière. Ceci est dû au montage des projets WCS qui n'étaient pas bien encadrés institutionnellement.</p>
Gabon	DUE 2018	<p>2012 : 200 éléphants massacrés. 2013 : déclaration de yaoundé. PLEXULAB : 6 mois. Rien de fait PAULAB : docs finalisés en 2015. Pas de docs d'action. Doc de stratégie avec 6 axes. Personne n'a dit ce qu'on a fait dans ce cadre. But était de structurer les actions de tout le monde. Ex Renseignements : Conservation justice a été soutenu Bcp de formations écogardes, notamment financés par les US BIR envoyé dans le nord Cameroun</p>

		Si on regarde tout ce qui a été fait, ont rempli surement certaines cases. Ce n'était pas un plan à mettre en œuvre. Pas eu de coordination au niveau d'ecofac5. Donc on ne peut pas dire que rien n'a été fait, mais les actions menées par les uns et les autres n'ont pas été répertoriées.
Gabon	DUE 2018	Ecofac 5 : composante savane : gros pb de mise en œuvre. Attributions directes à 6 ONG d'Afrique centrale (suite au massacre de 400 éléphants 2013 nord Cameroun. 2 subventions UICN (Tchad) et 2 subventions GIZ (Cameroun). Pas d'évaluation. Rapports : les 2 trucs évoluent de manière indépendante. UICN : très devpt local (sensibilisation). Pas de très bons échos. GIZ : a permis d'avancer leur projet BSB Yamoussa. UE a mis 1M, eux 6,9M. Absence de reporting, on ne sait pas ce qu'ils font. Et sont éloignés du site, où il y a des incursions.

#### 15.4.3 – La coopération de l'UE a contribué à accroître les capacités régionales à utiliser les connaissances sur la biodiversité.

Il est difficile d'analyser la contribution spécifique de l'UE à l'utilisation des connaissances sur la biodiversité, car le champ des connaissances en la matière est constitué de multiples sources.

Plusieurs personnes interrogées ont mentionné lors de la mission terrain que la contribution de l'UE à la réalisation d'inventaires écologiques, faune et flore, semble avoir décliné par rapport au passé (ECOFAC 1, 2, 3), ce qui est regretté car ces données sont très importantes pour la gestion et la préservation des espèces, et très peu de bailleurs sont disposés à financer ces travaux de recherche et de suivi. Aucune donnée financière détaillée ne permet cependant de confirmer cela.

Au niveau régional, le renforcement de l'OFAC sur la gestion des AP est une contribution de l'UE aux capacités régionales à collecter, analyser et utiliser les connaissances pour la gestion des ressources naturelles. ECOFAC6 continue à appuyer en ce sens l'OFAC, qui abrite l'observatoire BIOPAMA pour l'Afrique centrale, pour la « collecte et l'organisation de l'information nécessaire à la gestion durable des ressources naturelles et des aires protégées ».

Des initiatives tels que les programmes MIKE successifs (*Minimising the Illegal Killing of Elephants and other Endangered Species*) et BIOPAMA (Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées), qui couvrent la région Afrique centrale ainsi que d'autres régions de la zone ACP, visent justement à renforcer la collecte et le traitement de données afin de faciliter la prise de décision et favorisent leur utilisation par les décideurs et leurs administrations à travers des activités de renforcement des capacités.

Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier d'Afrique Centrale – CAWHFI, Rapport narratif intermédiaire 1er mars 2016 – 30 juin 2017 Convention DCI-ENV/ 2015/ 371-367	Régional	<p>P20 : « Pour atteindre ces objectifs, le projet a entamé un inventaire qui a permis de recenser le matériel existant ainsi que les besoins pour assurer la conservation et la surveillance adéquate de la RFD. CAWHFI a permis l'acquisition d'un bateau à moteur hors-bord pour traverser la rivière Dja afin d'effectuer des patrouilles fluviales régulières. Huit motos tout-terrain Yamaha et quatre ordinateurs portables ont été achetés pour les trois chefs de secteur et pour le chef de l'unité anti-braconnage afin de leur permettre de gérer les données et le reporting SMART.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cela a contribué à la réalisation de 16 patrouilles qui ont parcouru 1027 km avec un effort correspondant à 960 hommes/jours dans les 4 secteurs d'intervention »</li> <li>• P27 : « Le projet a effectué une étude sur la biodiversité des mammifères, y compris le parc et la concession CIB. À ce jour, 314 transects et guides ont été achevés. Un atelier d'analyse-formation a eu lieu du 10 au 20 avril 2017. Les résultats serviront à informer les entreprises forestières et à élaborer des pratiques de gestion appropriées »</li> </ul>
OFAC	<a href="https://www.observatoire-comifac.net/monitoring_system/conservation">https://www.observatoire-comifac.net/monitoring_system/conservation</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la valorisation et de la conservation de la biodiversité L'Observatoire va mettre en place une série d'outils permettant de suivre la valorisation de la biodiversité dans le bassin: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des réseaux d'aires protégées au niveau local, national et régional: évaluation annuelle de chaque aire protégée sur base d'indicateurs exprimant sa valeur sur le plan de la conservation, les pressions qu'elle subit et sa gestion, suivi cartographique de la pression dans et autour des aires protégées</li> <li>• Suivi de l'exploitation de la faune sauvage: principaux centres de commercialisation du gibier et des filières d'approvisionnement des</li> </ul> </li> </ul>

		<p>capitales, établissement d'indicateurs de monitoring simple des marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL), des activités agricoles et leur impact sur les forêts</li> <li>• Suivi des réseaux d'aires protégées</li> </ul> <p>En collaboration avec le projet BIOPAMA, l'OFAC construit et abrite un système régional d'information sur les aires protégées (AP) d'Afrique Centrale. L'objectif est d'évaluer annuellement chaque aire protégée de l'Afrique Centrale sur base d'indicateurs exprimant sa valeur sur le plan de la conservation les pressions qu'elle subit et sa gestion. Un suivi cartographique de la pression dans et autour des aires protégées est également mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• IMET comme outil régional de suivi des aires protégées</li> </ul> <p>Pour contribuer à l'amélioration de la gestion des aires protégées et l'atteinte des objectifs de conservation, le programme BIOPAMA propose un outil intégré en support de la planification, de suivi et de l'évaluation des aires protégées. Le formulaire du BIOPAMA dénommé IMET (outil intégré sur l'efficacité de gestion/Integrated Management Effectiveness Tool) favorise l'adoption d'une approche proactive axée sur les résultats, grâce à des outils qui peuvent décrire et quantifier l'environnement et son évolution.</p>
OFAC	Entretien RIOFFAC	<p>Biodiversité : il y a une vraie méconnaissance de la ressource. ECOFAC1, 2 : bcp d'inventaires sur les plantes, etc. Impulsion était sur la recherche biologique. Prof Le joly, plantes médicinales, Lee White (inventaires de la Lopé), etc. Tout le monde est sur le carbone maintenant. Botanique très étudiée au départ. Bailleurs ne veulent pas mettre d'argent dans inventaires. OFAC focalise sur dvpt outil pour évaluer efficacité de gestion des AP.</p>
Entretien WWF	Cameroun	CAWFI travaille dans la TRIDOM, financements pour le suivi régulier, pas pour les gros inventaires, pour lesquels les financements sont rares.
<p><b>15.4.4 – La coopération de l'UE a contribué à harmoniser le cadre de politique, légal et réglementaire de la préservation de la biodiversité, et son application</b></p>		
<p>Tel que mentionné en 15.3.6, l'harmonisation des politiques nationales entre elles demeure un travail à réaliser. La contribution de l'UE à l'harmonisation du cadre politique, légal et réglementaire de la préservation de la biodiversité est donc demeurée assez faible sur la période, mais elle prend plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comme évoqué en 15.3.6, l'étude sur l'harmonisation des législations relatives à la gestion de la faune et des aires protégées dans sept pays membres commanditée par RAPAC a fourni un état des lieux sur les politiques et législations nationales, sous financement ECOFAC5. Cependant les résultats de l'étude n'ont pas été utilisés par la suite, annihilant la contribution qu'elle aurait pu apporter à ce processus d'harmonisation.</li> <li>- Le soutien de l'UE à l'OFAC, qui se poursuit à travers le projet RIOFAC sous ECOFAC6, a contribué et continue de contribuer au plan de convergence de la COMIFAC, dont une bonne partie des données sont fournies par l'OFAC.</li> <li>- Par ailleurs, le soutien régional de l'UE au secteur de la biodiversité sur la période et depuis près de vingt ans va dans le sens d'une harmonisation du cadre politique, en favorisant notamment la réplique de certaines approches d'un pays à l'autre. Un exemple est la multiplication des partenariats public-privés (PPP) dans la sous-région qui, bien que cette notion de PPP reflète des réalités bien différentes d'un cas à un autre, font évoluer les approches de manière convergente. Ces PPP nécessitent la mise en place de cadres réglementaires adaptés pour des partenariats de long terme, avec une gouvernance clarifiée, favorisant ainsi une certaine harmonisation de ces cadres entre les pays.</li> <li>- Finalement, l'appui aux zones transfrontalières constitue un laboratoire sur l'harmonisation : les administrations concernées doivent concrètement mener des actions communes sur le terrain, et pour cela adaptent et harmonisent leurs pratiques et procédures. Ces travaux peuvent servir d'expériences pilotes afin de démontrer l'intérêt d'une harmonisation des politiques et réglementations, mais aussi des pratiques et approches (de gestion, de lutte anti-braconnage), à l'échelle régionale.</li> </ul>		
Bruxelles	UE	RDC et TCHAD ont initié autre chose : formule de partenariats de types privés en PPP. Commencé avec 2 AP, au moins 7-8 aujourd'hui en AC. A débordé sur Afrique de l'ouest et australe. Mais a démarré en AC : c'est un



		vrai chgt de mentalité et d'approche. Change la façon d'appuyer des partenaires internationaux (Allemagne, GEF, vont dans cette direction), initié par UE avec des pays membres (Espagne, France notamment). Ce qui change surtout c'est qu'on a des partenariats de long terme, gouvernance bcp plus claire sur responsabilités (qui a droit régalien, qui doit mettre en œuvre politique, etc.) et en termes de retours de ces appuis pour l'admin nationale : expansion du modèle parce que ça marche. C'est ce que les administrations disent
Gabon	DUE	<p>2015-16 : bcp de questions sur efficacité PPP. Regarder conclusions PFBC Kigali 2016</p> <p>UE/ PPP : lancé à la fin d'ecofac 5 : modelé garamba et virunga. UE appui odzala (african parks). Ily a tout et n'importe quoi dans le PPP. Certains sont très formalisés : odzala (très problématique : aPN et gvt se tapent dessus. Sont tous deux membres d'une fondation, et APN récupère l'argent, et pas du tout le gvt). Mais pb aussi avec pop locales. Ministère intervient de manière pas très efficace.</p> <p>Zacumba au tchad (PIN) : fonctionne très bien, le président est derrière. Gabon ne veut pas entendre parler de PPP (ANPN) c'est une question de souveraineté nationale.</p> <p>Sur le long terme, agence est le mieux. Mais ICCN en RDC passe par PPP, car ont trop à gérer. Mais regrettent que tous les appuis aillent à des ONG sans aller à travers eux</p> <p>APN : travaillent bcp leurs textes</p> <p>Sur Sao tomé : juste mémorandums. Pas de salaires de gardes, etc. Pas la même chose.</p> <p>PPP Garamba et Odzala</p> <p>Au siège : a fonds PPP.</p> <p>African wildlife foundation : PPP ne change rien sur pb de gouvernance. Ne font que de la formation et équipement. N'ont pas le parc en gestion. Mais on va dire que c'est du PPP. Attention donc car on appelle tout PPP.</p> <p>PPP avec APN : on sait à quoi s'attendre, c'est dur. Blindés au niveau juridiques. Négocient la concession pour 50 ans avant toute chose.</p> <p>PPP type WWF (salonga) : on peut se demander si pas un peu opportuniste. Sont en RCA et au tchad</p> <p>Au congo se développe aussi.</p> <p>PPP : Capacité de gestion de fonds des opérateurs : on ne connaît pas bien, pas assez de recul. Va dans le sens d'une professionnalisation vis-à-vis des procédures UE</p>
Entretien AWF	Cameroun	<p>PPP : ce qui est dans le pipe est en train de se faire. Nous sommes dans une vision d'écotourisme axé très fort avec l'implication des privés dans la gestion de l'écotourisme. Zone Campo Man parc pilote. On a lancé un AO international pour recruter des tour-opérateurs. C'est cet aspect privé PPP, qui reste difficile pour le gouvernement. Etaient réticents, ont du mal à comprendre. Travaillent avec ministère du tourisme et ministère des forêts. Les sites/AP choisis sont très stratégiques pour l'écotourisme : Dja (foret dense), Faro (savane), campo Man (zone côtière)</p>
Entretien Devco	régional	<p>PPP : le résultat d'ECOFAC qui les encourage depuis Longtemps. Il y a harmonisation dans le sens ou tout le monde va vers les PPP</p>
COMIFAC	Plan de convergence 2015-2025	<p>Les dirigeants des pays d'Afrique Centrale se sont engagés il y a une quinzaine d'années à oeuvrer de manière concertée pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de leurs pays respectifs. Le Plan de Convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale adopté en février 2005 à Brazzaville au Congo par les Chefs d'État de la sous-région fut la traduction opérationnelle des engagements politiques énoncés dans la Déclaration de Yaoundé de 1999 sur les forêts. Ce Plan de Convergence s'imposait à toutes les parties prenantes comme le cadre de référence des interventions dans le secteur forestier et environnemental. Les pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) se devaient de se l'approprier pour planifier leurs actions prioritaires de conservation de la biodiversité et de développement du secteur forestier. De même, les différentes organisations internationales, sous-régionales et</p>

	<p>nationales devaient se référer audit Plan pour développer leurs initiatives d'appui au secteur forêt-environnement aux niveaux national et sous régional. Après plusieurs années de mise en oeuvre, force a été de constater, en dépit des avancées enregistrées dans plusieurs domaines, que le Plan de Convergence n'a pas été suffisamment approprié par les pays membres. Plusieurs raisons ont été mises en avant pour justifier une telle situation. Au-delà de ces raisons, il est apparu nécessaire, au regard des mutations croissantes du secteur forestier et des enjeux de développement économique des pays d'Afrique Centrale de réviser le Plan de Convergence afin d'y intégrer les thématiques prioritaires émergentes en matière de gestion durable des forêts, ainsi que les priorités nationales de développement. Le Plan de Convergence nouveau dit « de deuxième génération » (Plan de Convergence 2), fruit de ce processus de révision a été validé en juillet 2014 par le Conseil des Ministres de la COMIFAC. Il reste le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale Ce Plan de convergence 2 qui couvre la période 2015-2025 permet à la sous-région d'être dotée d'un nouveau document d'orientation et de coordination des programmes et projets dans le domaine forestier aux niveaux national et sous-régional, document qui devra faire l'objet d'une large vulgarisation, afin que toutes les parties prenantes impliquées dans le secteur forêt--environnement se l'approprient. Une étape importante a été franchie avec l'adoption de ce Plan par les instances délibérantes de la COMIFAC La COMIFAC est à ce titre l'institution sous-régionale de référence en matière d'harmonisation et de suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. Elle oriente, coordonne et prend des décisions sur les actions et initiatives sousrégionales dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Après dix (10) ans de mise en oeuvre dudit Plan de Convergence, l'on relève que des progrès majeurs ont été enregistrés, notamment : (i) la signature et la ratification des conventions internationales majeures sur les forêts et l'environnement ; (ii) les réformes engagées au niveau des politiques et législations forestières nationales ; (iii) l'augmentation de la superficie d'aires protégées nationales et des complexes d'aires protégées transfrontalières ; (iv) l'augmentation des superficies des forêts sous aménagement et des forêts certifiées ; (v) la diminution du taux de déforestation et de dégradation des forêts<sup>3</sup> ; (vi) l'adoption et l'internalisation au niveau national des instruments juridiques, politiques et techniques d'orientation pour la gestion durable, tels que les accords de coopération et de partenariat, les directives et stratégies sous-régionales relatives aux divers domaines <sup>4</sup>; (vii) la création du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) destiné à financer les priorités du Plan de Convergence et la création d'un fonds fiduciaire pour la gestion du complexe d'aires protégées trinational de la Sangha Des plates-formes de concertation telles que les groupes de travail thématiques ont permis l'adoption des positions communes et concertées en prélude aux négociations internationales sur les changements climatiques, la biodiversité, la lutte contre la désertification, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs nationaux, etc. Dans la même dynamique, la sous-région s'est dotée en 2007 d'un Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) à travers lequel des rapports périodiques sur l'État des Forêts d'Afrique centrale sont publiés. En dépit de tous ces acquis et avancées, la sous-région fait face aujourd'hui à de nouveaux enjeux susceptibles de compromettre ses efforts de développement. Le Plan de Convergence révisé obéit au principe de la gestion axée sur les résultats (GAR). Il demeure le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale. Il contribue également au renforcement des actions engagées par les Etats membres de la COMIFAC et les autres acteurs de développement Au regard des enjeux suscités, le Plan de Convergence révisé se décline en six (6) axes prioritaires d'intervention et trois (3) axes transversaux. Les axes prioritaires d'intervention sont : (i) Harmonisation des politiques</p>
--	--

		forestières et environnementales ; (ii) gestion et valorisation durable des ressources forestières ; (iii) conservation et utilisation durable de la diversité biologique ; (iv) lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ; (v) développement socio-économique et participation multi-acteurs ; (vi) financements durables. Les axes transversaux sont : (i) formation et renforcement des capacités ; (ii) recherche-développement (iii) communication, sensibilisation, information et éducation.
OFAC	RIOFFAC	Perception : données de l'OFAC pour l'UE. Mais plan de convergence nourri à plus de 70% par les données de l'OFAC. Ce sont des données collectées par les pays, pour les pays. Données publiques. A vraiment évolué maintenant
Entretien UICN	Cameroun	Harmonisation : Le chantier est en cours, il y a bcp à faire. Ne sait pas le résultat d'ecofac 5, mais on est encore loin du compte. Sur le terrain, sur plan pratique, il y a des initiatives transfrontalières appuyées par l'UE, mais il faut aller au-delà de ça : quelles leçons apprises de ces initiatives ? on essaye d'harmoniser cadres dans les zones transfrontalières, c'est un laboratoire.

## 1.6 Matrice d'information – QE 6 Harmonisation des OR

QE 6 - Dans quelle mesure la coopération régionale de l'UE a contribué à améliorer la gouvernance et le fonctionnement des organisations régionales ?
<p>• <b>CJ6.0 –La coopération régionale de l'UE en matière de renforcement des capacités des organisations régionales et nationales - et de gouvernance régionale - a atteint les produits qui en étaient attendus</b></p> <p>Les produits qui étaient attendus du 10<sup>ème</sup> FED pour compenser les faiblesses connues des OR et viabiliser le transfert de la responsabilité de mise en œuvre des projets à la CEEAC et à la CEMAC n'ont pas été mis en œuvre.</p> <p>L'essentiel des actions de renforcement des capacités des organisations régionales étaient associées au PAMEC, un des deux projets (avec le PACIE) du 10<sup>ème</sup> FED qui n'ont pratiquement pas été mis en œuvre. Le devis-programme de croisière du PAMEC (250 000€) avec la CEEAC a été signé en 2017 pour un projet approuvé en 2013. L'UE a attendu plusieurs années que les OR proposent la structure des devis-programmes. Il n'y a donc pas eu de produits associés au PAMEC.</p> <p>Le pilier paix et sécurité du 11<sup>ème</sup> FED comporte également des produits liés au renforcement institutionnel et organisationnel que la revue mi-parcours du 10<sup>ème</sup> FED avait appelé de ses vœux. Il n'a pas été engagé pendant la période sous revue. Le cloisonnement au sein des OR s'est reporté sur les missions d'assistance technique de l'UE. La gestion des ressources humaines des deux OR n'est peu propice au portage des acquis des AT dans le temps.</p> <p>Les produits de la coopération de l'UE sont également liés aux projets continentaux et au dialogue de politique. Les activités liées aux projets de l'UA de renforcement des CER n'ont été évoquées dans aucun des pays visités. Elles ne sont apparemment pas identifiées comme une contribution de l'UE et n'ont pas été déterminantes d'un changement perceptible des capacités des OR.</p> <p>Le dialogue de politique se positionne de manière marquée sur la thématique de la rationalisation et de l'harmonisation des CER plutôt que sur le renforcement institutionnel et organisationnel. Sans que cela soit expliciter dans la programmation, la rationalisation des mandats et l'harmonisation des politiques a été considérée comme un préalable à des actions directes de renforcement de capacité.</p> <p>Comme le prouve l'empêchement du PAMEC, il n'est pas apparu une demande des OR pour un appui en renforcement de capacité. Les entretiens avec la CEEAC et la CEMAC ont conforté cette analyse. Autant la faiblesse des deux OR a été constatée et reconnue autant pas leurs EM que les PTF qui travaillent avec elles (UE et BAD) ou qui ont fait le choix de relations directes avec les pays (BM), autant cette faiblesse est reportée par les OR sur leur environnement politique et institutionnel. Les fonctionnaires en poste se prévalent d'une séniorité et d'une compétence qui n'est pas reconnue par leurs pairs dans les administrations nationales. Ils ont démontré en général une forte sensibilité aux remises en question.</p> <p>Les contraintes, lorsqu'elles sont évoquées dans les documents de programmation de l'UE, sont associées à l'audit 4 piliers de 2011, et donc aux normes de gestion qui rendraient la CEEAC éligible aux PAGODA, élément factuel difficile à remettre en cause par les responsables des OR. Les impératifs liés au mandat des CER par rapport aux EM ne sont pas mis en avant, au même titre que limites de compétence et les conflits</p>

de personnes avec les responsables. L'UE s'astreint à une auto-censure dans les documents de programmation, qui est renforcée par les exigences de caviardage des textes préparatoires par les parties cosignataires des PIR, des relevés de conclusions des COPIL, etc. À l'issue du processus, les points importants de la stratégie de l'UE et de ses attendus ne sont pas rendus publics et sont transmis par des notes internes ou les interactions personnelles entre les services et avec la hiérarchie.		
CEMAC	NOTE DE CADRAGE Stratégie régionale pour l'Afrique centrale, mai 2008	Des réformes institutionnelles importantes sont engagées, entre autres, l'extension du champ de compétence communautaire, le renforcement des pouvoirs de la Cour de justice, la sécurisation du recouvrement de la Taxe communautaire d'intégration. Ces réformes, susceptibles d'avoir un impact positif sur le cadre institutionnel de l'intégration régionale, nécessitent une forte volonté politique des pays de la région. La capacité de programmation par l'institution est encore assez limitée, cependant la CEMAC est en train (avec aussi une contribution de la CE) d'élaborer un Programme économique régional (PER).
	Ibib	La CEEAC vient de se doter d'un document de vision stratégique jusqu'en 2025, mais l'institution est encore dans une phase initiale de structuration et de recrutement du personnel, avec l'appui de la BAD, de l'ACBF et de la CE. On ne constate pas d'acquis en termes d'intégration économique au-delà des résultats au niveau de l'espace plus réduit de la CEMAC.
Région	Declaration Finale Du Seminaire Regional Region Afrique Centrale-Commission Europeenne Sur L'integration Et La Cooperation Regionales Bruxelles, 2009	Prochaines étapes : (...) - La Commission Européenne s'engage à étudier avec la région toutes les possibilités pouvant permettre une mise en œuvre accélérée du PIR et d'accroître la capacité d'absorption de la région.
Région	Programme d'action annuel 2010 convert par le document de strategie regionale pour 2008-2013 en faveur de la region Afrique centrale	Les pays couverts par le programme d'action –ont les sept pays de la région Afrique centrale signataires du programme indicatif régional (PIR) 10 <sup>ème</sup> FED: Cameroun, Gabon, République Centrafricaine (RCA), République du Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Sao Tome e Principe, Tchad. (...) Les projets retenus dans le programme d'action visent à améliorer la bonne gouvernance des écosystèmes, à consolider la stabilité régionale, ainsi qu'à renforcer les capacités de gestion et d'intervention des institutions et organisations régionales. [ <i>aucun développement ou financement sur le renforcement des capacités</i> ]
Région	CF PAMEC, 2012	Montant : 4 M€ ; durée : 72 mois La convention a été signée le 04 février 2013. Un pool d'expertise sera prévu au niveau de chaque coordination pour permettre aux deux CER de mettre en œuvre les recommandations du COPIL dans le cadre du processus d'harmonisation et la rationalisation. Une flexibilité sera également introduite pour les activités de renforcement de capacités afin de permettre une adaptation du programme à l'évolution des besoins et aux interventions des autres bailleurs. (...) Ainsi, le programme s'articule autour de quatre volets visant une meilleure synergie entre les deux CER dans le cadre du processus d'intégration en Afrique centrale: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coordination des deux Organisations Régionales entre elles et avec les autres partenaires</li> <li>2. Appui au processus d'harmonisation sectorielle et à la mise en œuvre des recommandations du COPIL en matière de rationalisation</li> <li>3. Information et communication</li> <li>4. Renforcement des capacités : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour la CEMAC le renforcement sera réalisé en fonction des besoins identifiés par le Programme de renforcement de capacités de la CEMAC (PRC) et des appuis des autres</li> </ul> </li> </ol>



		<p>partenaires techniques et financiers (PTF) afin d'harmoniser les interventions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Pour la CEEAC, un appui est prévu pour la mise en conformité de ses procédures financières et administratives avec les standards internationaux, ainsi que pour le développement de ses capacités de gestion administrative et financière en vue de pouvoir, à moyen terme, utiliser ses propres procédures pour la gestion des fonds FED. Les résultats de l'audit 4 piliers, en cours, seront pris en compte lorsque valides.</li> </ul> <p>Resultat 4: La gestion des activités du PIR est assurée efficacement par la CEMAC et la CEEAC, en tant qu'Ordonnateur Régionaux [<i>donc, l'objectif est la mise en œuvre du PIR</i>]</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2014	<p>Ce projet d'appui à la cellule de l'Ordonnateur régional au sein du Secrétariat général est financé sous le Programme d'Appui au Mécanisme de Coordination du PIR 10ème FED (PAMEC – DUE responsable: RCA). Le DP1 de plus de 605.000 euros et d'une durée de 12 mois a finalement été lancé le 1er octobre 2014. Durant sa phase de lancement fin 2014, la procédure de recrutement des experts internationaux a été initiée pour constituer l'équipe de gestion dans les délais</p>
Région	Concept Note, PIR 11ème FED, 2013	<p><u>Continuer de renforcer les capacités de la CEEAC et la CEMAC et les soutenir dans la réalisation de leur mandat.</u></p> <p>Les organisations régionales demeurent les piliers de ce processus. La nouvelle approche vise en premier lieu à renforcer les organisations régionales pour leur permettre de remplir leur mandat et d'assurer leurs fonctions de coordination du processus d'intégration et de coopération entre tous les acteurs de la région.</p> <p>Une allocation individuelle pourrait être allouée à chacune d'entre elles, en fonction de son mandat, pour le renforcement de ses capacités et la conduite de projets tenant compte de l'objectif global d'intégration régionale. Ces montants seront définis lors du processus de programmation et pourraient parfaitement être comparables à ceux engagés dans le 10ème FED.</p> <p>Ces enveloppes seront, comme dans le 10ème FED, identifiées en fonction des objectifs spécifiques du PIR et en étroite relation avec les capacités, les mandats et la valeur ajoutée des organisations. Afin de faciliter encore la mise en œuvre, des cellules d'appui aux organisations régionales, avec désignation d'un ordonnateur délégué pourront être mises en place.</p> <p>La possibilité d'employer des projets existants pour la période intermédiaire entre le 10ème et 11ème FED, telle que le PAMEC (Pro jet d'appui au mécanisme de coordination pour la mise en œuvre et le suivi du PIR 10ème FED pour l'Afrique centrale ), peut aussi être explorée.</p>
Région	Propositions conjointes de la CEEAC, de la CEMAC et de l'Union européenne, 2014	<p>Les premiers acteurs de mise en œuvre seront la CEEAC et la CEMAC. Les organisations régionales demeurent les piliers du processus et devront être renforcées pour leur permettre de remplir leur mandat et assurer leurs fonctions de coordination. Une allocation individuelle devrait être allouée à chacune d'entre elles, en fonction de leur mandat, pour le renforcement de leurs capacités et la mise en œuvre de projets, dans des proportions comparables au 10ème FED. (...) Afin de faciliter encore la mise en œuvre par rapport au 10ème FED, des cellules d'appui aux organisations régionales, avec désignation d'un ordonnateur délégué pourront être mises en place en plus de la traditionnelle facilité de coopération technique.</p>
Région	COPIL 1, 2014	<p>A l'issue des échanges sur ce point, deux décisions ont été adoptées. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir des réunions périodiques tripartites en vue de mieux identifier les besoins des ORDM. Une priorité sera donnée aux réformes institutionnelles engagées au niveau des deux CER. À cet effet, l'audit des quatre piliers déjà réalisé au niveau de la CEEAC, dont les résultats disponibles seront partagés, constitue une bonne base de dialogue. Une priorité sera également donnée aux réformes engagées dans le cadre du COPIL pour la rationalisation des CER. L'UE est intéressée à s'associer aux autres partenaires, tels que la BAD, qui apportent déjà des appuis dans ces domaines.</li> </ul>

		- Mettre en place, dans les meilleurs délais, les deux Cellules d'appui auprès des Ordonnateurs régionaux et faire la délégation de pouvoirs à ces cellules
Région	Feuille de Route Conjointe, 2015	(6) La mise en œuvre de la Feuille de route sera financée par la Facilité de Coopération Technique III et IV (FCT III et IV), et le Programme d'Appui aux Mécanismes de Coordination et au renforcement des capacités de la CEEAC et de la CEMAC pour la mise en œuvre du PIR IOème FED (PAMEC).
Région	Devis-programme de croisière PAMEC, 2017	Montant : 161 707 350€ Les événements politico-militaires survenus en République Centrafricaine ces trois dernières années ont entraîné un retard considérable dans la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Mécanismes de Coordination et au Renforcement des Capacités de la CEEAC/CEMAC pour la mise en œuvre et le suivi du PIR FED (PAMEC). Dans ce contexte, prenant en compte ce retard, ce devis-programme de croisière propose une mise en œuvre accélérée dans une période de dix-huit mois, à partir du 10 février 2017. La mise en place d'un appui aux OR et d'un mécanisme de coordination répond aux besoins de rationalisation de leurs interventions, de concertation et de actuellement largement défaut au processus d'intégration régionale et contribuant au renforcement de la convergence des stratégies régionales. Le programme permettra d'accroître la cohérence et l'efficacité de l'appui (UE) au processus d'intégration régionale dans son ensemble et inscrite corollaire de son succès. La transmission systématique de l'information et aux Ordonnateurs Nationaux (ON) et leur sensibilisation et implication au respect de la double exigence de transparence et d'appropriation qui caractérisent le processus de l'UE.

• **16.0.1 – Degré de mise en œuvre des activités associées au renforcement de capacité des organisations régionales.**

L'UE n'a pas mis en œuvre sur la période les activités de renforcement des organisations régionales en tant que telles qui avaient été programmées par le 10<sup>ème</sup> FED. Les actions de renforcement sur 9<sup>ème</sup> FED se sont achevées en 2010, sans durabilité du fait d'un positionnement en substitution. Il y avait déjà eu du renforcement avec le 8<sup>ème</sup> FED (achevé en 2007) avec un taux de décaissement de 30%.

À l'issue du 9<sup>ème</sup> FED, l'approche sectorielle par pilier a été critiquée pour avoir mis en place des assistances techniques qui se sont substituées au personnel des OR et, dans une large mesure, au dispositif de pilotage. L'approche retenue pour le 10<sup>ème</sup> FED était un renforcement plus transversal des capacités, mis en œuvre par le PAMEC (4 M€). Jusqu'en 2012, les recommandations pour un renforcement de la capacité des OR sont répétées mais peu insistantes. À l'issue de la MTR, la recommandation correspondante du « Regional Team Meeting » est « d'encourager les deux organisations régionales à un renforcement de leur gouvernance institutionnelle et organisationnelle ». La MTR était très optimiste en termes d'engagement (93% à l'horizon 2012).

Sur le 10<sup>ème</sup> FED, l'UE a financé un projet de renforcement de capacité, le PAMEC. Il a été préparé en 2010 et signé en 2013. Le Programme s'articule ainsi autour de quatre volets visant une meilleure synergie entre les deux CER dans le cadre du processus d'intégration en Afrique Centrale : 1) Coordination des deux Organisations Régionales entre elles et avec les autres partenaires ; 2) Appui au processus d'harmonisation sectorielle et à la mise en œuvre des recommandations du COPIL en matière de rationalisation ; 3) Information et communication ; et 4) Renforcement des capacités. Les résultats attendus des activités à mettre en œuvre étaient : L'expertise régionale du PAMEC est fonctionnelle, le système de coordination ; CEMAC/CEEAC et de suivi du PIR 10<sup>ème</sup> FED en liaison avec les différents partenaires est améliorée et le processus d'intégration régionale est en progrès ; L'unité de coordination du PIR 10<sup>ème</sup> FED et de gestion du PAMEC est opérationnelle et le suivi des programmes est satisfaisant ; La communication et la visibilité sont améliorées. Il a accumulé les retards et le devis-programme de croisière n'a été signé qu'en 2017 (pour un montant de 249 000 € ; jusqu'à août 2018). Il n'a donc pratiquement pas mis en œuvre d'activités pendant la période sous revue malgré qu'il ait été identifié dans la programmation du 11<sup>ème</sup> FED comme un financement relais pour mettre en place la coordination entre les OR pour la formulation et le début de mise en œuvre du PIR.

La dimension institutionnelle pour la CEEAC a été prise en charge pendant le 10<sup>ème</sup> FED par un projet de la BAD, le PARCI-CEEAC, à la fois pour la mise à jour des textes fondamentaux et la direction en charge des infrastructures économiques. Le projet n'a été déboursé qu'à hauteur de 50%, principalement pour les

interventions de consultants. Les produits n'ont pas été adoptés faute de volonté politique des EM de la CEEAC. La Banque Mondiale a réalisé également un appui institutionnel limité aux services chargés de l'agriculture.

DOCUMENTATION INTERNE CEUn document interne de 2016 de la DUE régionale indique pour la CEMAC que « A skeleton staff is supported until March 2017 under the PAMEC, although no specific activity could be carried out ». La mission de terrain a mis en évidence le même constat pour la CEEAC, qui n'est constituée que d'une trentaine d'agents, sans qu'il ait été possible de connaître la proportion de cadres. L'organigramme officiel n'est rempli qu'à 25%.

Les activités auprès de la CEMAC n'ont pas pu être mises en œuvre, l'assistance technique étant basée à Bangui et les services régionaux dispersés, avec un regroupement tardif en Guinée Équatoriale. Il y avait également un désaccord de la CEMAC sur l'identification de ses besoins. La CEMAC n'a pas eu sur la période un positionnement constructif de la relation de partenariat mais plutôt une exigence quant aux appuis de l'UE qui n'était pas en relation avec les capacités de gestion ou d'obtention des résultats attendus démontrées. La situation au niveau de l'administration était plus de l'ordre d'une opposition latente aux objectifs comme aux procédures de la coopération régionale de l'UE. Un constat assez similaire a été fait pour la BAD par l'évaluation en cours de finalisation.

Les résultats pour la CEEAC ont été plus significatifs. 30% du DP de croisière avait été dépensés en 2015 et le projet était en passe de mettre en place une cellule d'appui à l'ordonnateur régional du FED en Afrique Centrale, un mécanisme conjoint de suivi évaluation de tous les projets du PIR et un mécanisme conjoint opérationnel de coordination de la mise en œuvre du PIR en Afrique centrale intégrant les actions menées au niveau des programmes indicatifs nationaux. Cette initiative n'a cependant pas abouti.

Les mesures d'accompagnement du 11<sup>ème</sup> FED n'étaient pas encore définies en 2017. Il est fait mention à plusieurs reprises dans le relevé des moments de dialogue politique de la mise en place d'une cellule d'appui aux ordonnateurs régionaux. L'idée ne s'est pas concrétisée du fait des options de mise en œuvre retenues par l'UE pour le 11<sup>ème</sup> FED.

Les apports au renforcement des capacités de la CEEAC et de la CEMAC par les programmes panafricains financés par l'UE n'ont pas pu être identifiés de manière fiable.

CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2007	Le suivi des recommandations des rapports de monitoring PAIRAC a été fait par la Delegation qui a notamment interpellé le siège en fin d'année sur le manque de résultats au niveau des volets sectoriels et au niveau du renforcement des capacités de la CEMAC et le risque élevé de non-engagement des fonds avant la D+3. (...) <u>Projet d'appui technique et institutionnel à la CEMAC (8 ACP RCE 16   9 ACP RCE 13)</u> Le troisième devis-programme a pris fin au 31 décembre 2007, y compris 3 mois de clôture. 30% des dépenses en RCA ont été effectuées et ont servi essentiellement à doter la CEMAC avec 6 photocopieurs ; à publier le rapport de surveillance multilatérale et à envoyer une mission de la CEMAC en voyage d'étude auprès de la CE (Bruxelles et Luxembourg). Ce taux d'exécution particulièrement faible est le résultat d'un manque de réelle dynamique interne autour de certaines activités prévues par l'assistance technique avant son départ et la faible capacité du nouveau Régisseur à lancer des activités.
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	Afin de permettre une mise en œuvre efficace du PIR, et pour assurer la viabilité des interventions prévues, la région de l'Afrique centrale s'engage, outre les engagements mentionnés au point 6.3: <ul style="list-style-type: none"> <li>• à concevoir et mettre en œuvre au cours de l'année 2009 un mécanisme de coordination du PIR entre les deux institutions régionales, ordonnateurs régionaux;</li> <li>• à rechercher une complémentarité et des synergies entre les organisations régionales et les États membres. (...) De manière plus générale, il est attendu des parties prenantes que soient mises en pratique les dispositions réglementaires en matière d'intégration régionale;</li> <li>• à mettre à disposition des ressources humaines et financières suffisantes pour garantir la viabilité des actions envisagées;</li> <li>• à élaborer sa feuille de route sur l'agenda d'intégration dans les domaines d'intervention du PIR;</li> <li>• à élaborer un état des lieux des avancées, contraintes et besoins de l'intégration régionale au niveau des pays;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>à poursuivre les processus de réforme de la CEMAC et du renforcement institutionnel de la CEEAC, y compris en ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurisation des ressources de ces institutions. Des engagements ultérieurs pourront être détaillés dans la feuille de route.</li> </ul>
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT interne DUE Gabon, 2011	La DUE a initié un appui technique en gestion financière à la CEEAC, sur la base du constat que l'amélioration des capacités générales de la CEEAC est nécessaire pour permettre la mise en œuvre de notre appui mais aussi pour garantir l'impact à long terme de notre coopération. Cet appui s'est achevé en novembre 2010, mais pourrait se poursuivre dans le cadre du mécanisme de coordination CEMAC-CEEAC pour le PIR 10ème FED.
CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2011	PAMEC – 4M€ La FIP a été validée en avril 2011. Les travaux de formulation sont en cours et nous espérons disposer d'un projet de FA d'ici la fin de l'année
Région	Revue mi-parcours PIR, 2011	Une accélération du projet en appui à la coordination du PIR (PAMEC) est recherchée.
Région	Flash note - Revue à mi-parcours régionale 10ème FED Afrique centrale : conclusions de la "regional team meeting" 10 janvier 2012	La RTM constate un bon niveau d'efficacité malgré le contexte difficile de l'Afrique centrale (problèmes politiques, déficit démocratique, faible engagement des États, chevauchements des deux organisations régionales et faiblesse institutionnelles, problèmes structurels importants) et l'aboutissement tardif du processus de programmation régionale. (...) Un effort important devra être réalisé pour la mise en œuvre de ces programmes par les deux organisations régionales, qui devront mobiliser le personnel nécessaire, assurer un pilotage efficace et renforcer la coordination entre tous les acteurs.
Région	FA PAMEC, 2012	Union Européenne a financé plusieurs programmes régionaux, notamment dans les domaines de la paix et la sécurité (projet PAPS), des forêts et de l'environnement (projets ECOFAC) et de l'intégration économique (projets PAIRAC et FAS TRAC). Chacun de ces projets disposait de comités de pilotage et de comités techniques. De plus, à l'exception du F ASTRAC, les faiblesses de l'organisation ont motivé la mise en place dans ces programmes d'une assistance technique qui s'est en partie substituée au staff permanent des organisations. Par rapport au PIR 9ème FED, l'UE a renforcé dans l'actuel cycle de financement son approche d'appuyer la région dans son ensemble dans le processus d'intégration régionale et non les différentes institutions présentes de façon séparée. (...) L'évaluation du 9ème FED confirme la recommandation de renforcer la cohérence entre les aspects politiques, économiques et de développement ainsi que de concevoir une meilleure utilisation de l'assistance technique, avec un plus grand transfert d'expertise vers les bénéficiaires de la région.
CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2012	Programme d'Appui au Mécanisme de Coordination PAMEC (CRIS 22797-4 M€): La CF a été signée par la Commission en décembre 2012 et est actuellement dans le circuit de signature des 2 ORs. (...) Le cas de la PAMEC, survenu en cours d'année 2012 en est une illustration : rejet par le QSG de la FA et proposition des solutions qui vont à l'encontre de la réalité juridique des relations entre les deux OR.
CEMAC	Commentaires de l'Afrique Centrale sur les lignes Directrices Du PIR 11ème FED, 2013	La région souhaite le renforcement d'appui au PAMEC pour lui permettre d'avoir des capacités technique et humaine adéquates pour soutenir la coordination du PIR.
CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2013	Programme d'Appui au Mécanisme de Coordination PAMEC (CRIS 22797-4 M€?): La CF a été signée par la Commission en décembre 2012 et par les OR le 04/02/2013. Les deux organisations doivent définir les profils des experts à recruter auprès de chacune (CEMAC, CEEAC).



	Ibid	<p>Au niveau régional, il n'a pas toujours été facile de travailler avec une présence que ponctuelle des différents responsables (directeurs, commissaires, président) à Bangui du fait de la détérioration des conditions sécuritaires. Il a néanmoins été possible de gérer les dossiers avec les personnes présentes et par mails. (...)</p> <p>La Délégation souffre d'un manque grave de personnel, puisque seul le personnel essentiel est affecté à Bangui, le reste travaillant depuis Bruxelles. En outre, compte tenu des conditions de vie à Bangui, et des risques, il est difficile de pourvoir les postes, et de nombreux postes sont vacants.</p>
Région	PIR 11ème FED, 2014	<p><u>Un appui aux services administratifs du Secretariat general.</u></p> <p>Il s'agit d'appuyer une réforme institutionnelle visant à améliorer de façon générale les capacités de gestion du département des programmes de l'administration, du budget et des ressources humaines (DPBARH) du Secretariat general de la CEEAC. Ceci passe par (1) la mise en conformité des normes et procédures internes avec les standards internationaux en matière de comptabilité, d'audit, de contrôle interne, de transparence et de marchés publics, (2) la reorganisation de la structure de gestion administrative, budgétaire et comptable du Secretariat general de manière à permettre à la CEEAC de réaliser avec efficacité les objectifs politiques, programmes et actions confiés par ses Etats membres.</p> <p>L'appui portera également sur la réforme institutionnelle et la gouvernance de la CEEAC, y compris sur la révision des textes fondamentaux et leur mise en œuvre, et complètera ainsi l'action engagée avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD).</p> <p>Les principales mesures politiques devant être prises par la CEEAC pour la réalisation de cet objectif spécifique sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secretariat general de la CEEAC mobilisera les ressources humaines nécessaires à la réalisation de l'objectif et procédera aux recrutements nécessaires. Il opérationnalisera notamment la direction de la sécurité humaine du DIHPSS, prévue par son organigramme et nommera un directeur pour cette entité.</li> <li>• Le Secretariat general de la CEEAC élaborera et proposera les textes relatifs à la révision du protocole du COPAX.</li> <li>• Le Secretariat general de la CEEAC redéfinira ses missions et relancera le travail au sein du comité des Ambassadeurs afin de renforcer le dialogue avec les Etats membres.</li> <li>• Le Secretariat general de la CEEAC introduira des standards internationaux en termes de gestion administrative, financière et de ressources humaines. Il donnera suite notamment à l'audit 4 piliers réalisé sur le 10ème FED et mettra en œuvre les recommandations agréées.</li> <li>• Le Secretariat general de la CEEAC recherchera des synergies et des complémentarités avec le niveau panafricain et l'intra-ACP, en particulier avec la facilité de paix pour l'Afrique pour ce qui concerne par exemple l'opérationnalisation de la FOMAC et le renforcement des modalités de collaboration et de coordination avec l'Union africaine, ainsi qu'avec toute autre initiative ayant pour objet, même partiellement, le renforcement des capacités des services du Secretariat general de la CEEAC.</li> <li>• Le Secretariat general de la CEEAC créera un cadre de concertation et de coordination avec les différents partenaires au développement. Il redynamisera, notamment, le travail des "Amis de la CEEAC"</li> </ul>
Région	Feuille de Route Conjointe, 2015	<p>PAMEC : La partie CEEAC a été engagée à 30%, tandis que la partie CEMAC est en cours de d'endossement auprès de la Délégation de l'Union européenne de Bangui. À ce jour, le PAMEC/CEEAC est lancé et son devis programme de croisière devrait arriver à son terme au 30 septembre 2015, si une prorogation n'est pas convenue. La totalité du personnel de l'unité de gestion du projet est en place, les termes de référence de toutes les activités prévues dans les quatre volets du projet (coordination du PIR, harmonisation et rationalisation des CER, information et communication,</p>

		<p>renforcement des capacités de la CEEAC) sont élaborés et les procédures de recrutement des experts et de mise en œuvre des activités sont soit achevées, soit en cours.</p> <p>Le PAMEC-CEMAC n'a pas encore démarré. Le premier devis programme est en cours de négociation entre la Commission de la CEMAC et le DUE de Bangui.</p> <p>La mise en œuvre à deux vitesses du PAMEC entre la CEEAC et la CEMAC est la principale difficulté qui risque de perturber l'atteinte des résultats visés par ce programme.</p> <p>À terme, il devrait en résulter une cellule d'appui à l'ordonnateur régional du FED en Afrique Centrale, un mécanisme conjoint de suivi évaluation de tous les projets du PIR et un mécanisme conjoint opérationnel de coordination de la mise en œuvre du PIR en Afrique centrale intégrant les actions menées au niveau des programmes indicatifs nationaux. Ce dispositif devrait être consolidé dans le cadre du PIR, 11eme FED.</p> <p>Par ailleurs, les travaux du Comité de pilotage de la rationalisation des deux CERs (COPI/CER - AC) en Afrique centrale atteignant leur vitesse de croisière, il serait approprié que le PIR 11eme FED y consacre des ressources substantielles.</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE Gabon, 2015	<p><u>PAMEC</u> - Le Devis-Programme N°1 pour la CEEAC (DUE responsable: RCA) repose sur un budget d'environ 605.000 euros pour une durée de mise en oeuvre de 15 mois, jusqu'au 31 décembre 2015. Le projet a montré quelques retards dans son lancement dus au manque de préparation de la CEEAC et de coordination entre la CEEAC et la CEMAC pour la formulation d'un plan d'action conjoint. Le projet a enfin atteint sa vitesse de croisière vers le 5ème mois avec le recrutement effectif du personnel dédié à sa gestion. Malheureusement, le projet a alors subi l'impact du recouvrement par compensation de la dette MICOPAX. Un paiement intermédiaire d'environ 200.000 euro est en standby depuis juin 2015.</p> <p>Durant cette période, l'équipe du PAMEC au sein de la CEEAC a facilité la coordination du PIR, renforcé les capacités de propositions de la CEEAC, et considérablement augmenté son niveau de collaboration avec la CEMAC sur les dossiers d'harmonisation et de rationalisation régionales. Parmi les résultats obtenus, le projet a sans doute contribué à rendre la CEEAC plus informée des procédures de gestion de projet. Néanmoins, le rapport financier des comptes du Devis-Programme N°1 montre plusieurs défauts de gestion du projet d'un point de vue technique, de méthode et de gestion de l'information interne sur les fonds et les dépenses. L'action fait partie des projets listés pour un audit externe en 2016. (...)</p> <p>D'un point de vue opérationnel, la mesure a un effet négatif important sur la continuité et la cohérence des efforts consentis par l'UE en matière d'appui institutionnel auprès de la CEEAC dans le cadre de la coopération régionale.</p> <p>Face à l'incapacité de la CEEAC de rembourser la dette MICOPAX, il est à prévoir un impact prolongé sur les actions du 10ème FED mais aussi sur les modalités d'aide et de mise en œuvre du PIR 11ème FED pour l'Afrique centrale.</p>
CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2015	[PAMEC] Aucun devis-programme n'a été soumis en 2015 par la Commission de la CEMAC.
CEEAC	FA Programme d'appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC – Secteur Paix et Sécurité, 2016	<b>Un audit des 4 piliers, mené en 2011</b> sur financement de l'UE, conclut que les règles et procédures CEEAC "n'étaient pas correctement appliquées au sein du Secrétariat général" et souligne l'inadéquation du cadre juridique et opérationnel du système comptable, l'existence de lacunes dans la soumission des comptes, l'insuffisance des normes soutenant l'exercice du contrôle interne et l'insuffisante transparence dans la passation des marchés publics. La qualité et la couverture des informations relatives à l'exécution des dépenses doivent être renforcées davantage. Les états financiers de la CEEAC ne sont pas préparés ni présentés conformément aux standards internationaux et les fonctions d'audits sont à renforcer davantage. En matière de passation de marchés, le Secrétariat général de

		<p>la CEEAC a mis en place des textes qui respectent les critères de référence internationaux. Toutefois, le respect des procédures n'est que partiellement observé dans les processus de passation de marché.</p> <p>L'absence de système intégré de gestion apparait comme l'une des plus grandes faiblesses organisationnelles de la communauté et jusqu'à présent, aucune action stratégique de portée générale n'a été menée pour la mise en place d'une plateforme intégrée de gestion administrative, budgétaire et comptable.</p> <p>La mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable du Secrétariat général est une priorité afin de réorganiser le service comptabilité, adopter des normes comptables internationalement reconnues et mettre en place un système de comptabilité d'engagement et des normes pour la gestion des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux, sont une priorité. L'exécution du budget, de l'engagement au paiement effectif par l'Agence comptable reste à opérationnaliser. Enfin, le circuit de la dépense nécessite d'être rationalisé. Outre la réforme des mécanismes de comptabilité, audit, contrôle interne et passation de marchés, l'actualisation du statut du personnel, la modernisation des outils de gestion du personnel et le renforcement des pratiques de gestion administrative seront indispensables pour renforcer la performance des services dédiés au sein du Secrétariat général. La mise en place d'un système intégré de gestion devrait renforcer l'orthodoxie de la gestion budgétaire, de l'engagement au paiement de la dépense. Ces réformes devraient permettre à la CEEAC de répondre aux critères d'un nouvel audit des 6 piliers.</p>
	Ibid	<p>Pour la réforme administrative, le Département en charge des programmes, du budget, de l'administration et des ressources humaines (DPBARH) au Secrétariat général sera le plus concerné (ciblé), en particulier la Direction administration et ressources humaines ainsi que la Direction programme et budget. Cet appui devra se développer en étroite collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général de la CEEAC afin d'apporter conseil dans l'élaboration, la communication et le suivi de l'appui au plan de réformes mais aussi obtenir le soutien politique et stratégique nécessaire pour la mise en oeuvre des mesures adoptées et des activités. En outre, le renforcement des capacités organisationnelles, y compris dans le champ de gestion des projets, concernera l'ensemble des services du Secrétariat général, notamment ceux du Département de l'intégration humaine, paix, sécurité et stabilité (DIHPSS). L'appropriation de la réforme – dans le champ des actions mise en oeuvre par le Projet, fera l'objet d'une attention particulière portée à l'ensemble du personnel (groupe cible), y compris en termes de renforcement des capacités humaines et de développement/évaluation des compétences de gestion.</p> <p>Enfin, l'Agence comptable et le contrôleur financier du secrétariat général seront parties prenantes, conjointement avec la Direction Programme et Budget, dans la planification, la mise en oeuvre et suivi de l'appui au renforcement des capacités de gestion budgétaire, financière, comptable et administrative.</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2016	A skeleton staff is supported until March 2017 under the PAMEC, although no specific activity could be carried out.
CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2016	<p>Pour le moment les services administratifs et financiers sont à Malabo suite à une décision du conseil des ministres de la CEMAC. (...) Le contrat d'assistance technique (2 millions d'euros) est toujours en cours d'exécution mais souffre également de l'éloignement des services alors que sa formulation initiale est manifestement inadaptée aux besoins exprimés par la Commission de la CEMAC.</p> <p>Le Programme d'appui aux Mécanismes de coordination pour le renforcement des capacités de la CEEAC/CEMAC pour la mise en oeuvre du PIR 10ème FED (PAMEC) comporte une enveloppe de 4 millions d'euros répartie 2 millions d'euros pour chaque institution. L'enveloppe de la CEEAC est gérée par la DUE Gabon. Pour la Commission de la CEMAC,</p>

		<p>un Devis-programme de croisière a été transmis fin décembre à la DUE RCA pour endossement.</p> <p>Concernant l'intégration régionale, les contacts sont excellents bien que trop peu fréquent entre la Délégation et la présidence de la Commission de la CEMAC, trop rarement présente à Bangui. Les contacts avec les services techniques sont par contre extrêmement rares, en relation avec leur éloignement hors de la RCA. L'assistance technique mise à la disposition du Groupe de Travail Technique (GTT) du PIR de la Commission de la CEMAC n'est pas efficace, ce qui fait que le traitement des dossiers avec la Délégation pose d'énormes problèmes</p>
Région	DCI/EDF revue mi-parcours 11ème FED 2014-2020, 2017	<p>La 8ème session extraordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC du 30 novembre 2016 a de son côté confirmé le mandat et les priorités de la CEEAC en matière de i) lutte contre le terrorisme, ii) consolidation de la paix et iii) de sécurité et sûreté maritimes. La conférence a réitéré la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles de la CEEAC et d'accélérer le processus d'intégration sous régionale en Afrique centrale. A ce titre, la prochaine réunion des ministres de la CEEAC portera sur la réforme de l'institution et de ses instances, la fusion de la CEMAC et de la CEPGL au sein de la CEEAC et le budget. L'axe stratégique pour la transformation du Secrétariat général de la CEEAC en Commission supranationale est un élément qui contribuerait au renforcement du processus d'intégration régional.</p>
CEMAC	COPEL avril 2017	<p>Mesures d'accompagnement:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre la préparation d'une nouvelle facilité de coopération de 2 MEUR avec la CEMAC</li> </ol>
Région	Devis croisière PAMEC, 2017	<p>Compte tenu de l'importance de l'enveloppe du PIR (165000000 Euro) pour 10ème FED, la problématique du manque de capacités des OR a gérer les tâches de coordination, suivi et évaluation des projets régionaux se pose avec beaucoup d'acuité. Avec la formulation du Programme de renforcement de capacité, un comité de pilotage et de coordination a été mis en place au niveau de la CEMAC dont les partenaires techniques et financiers (PTF) sont membres permanents.</p> <p>Des mesures d'accompagnement et de renforcement des acteurs des de la coordination et de la mise en œuvre ont été définies par les deux OR en complémentarité des programmes d'appui au renforcement des capacités déjà en place ou prévus par les autres bailleurs de fonds au niveau régional. Toutefois, la coordination des bailleurs de fonds reste faible au niveau des deux organisations régionales.</p>
Région	CEEAC, Libreville, 2018	
Région	CEMAC, Bangui, 2018	
<p>• <b>16.0.2 – Degré de mise en œuvre des activités associées à la bonne gouvernance des OR (en interne et liée à leur appropriation par les États-membres)</b></p>		
<p>La bonne gouvernance interne des OR n'est analysée par aucun document d'évaluation ou de programmation de l'UE. Le seul document qui fait état de la question est le « Strategic Overview » réalisé en 2012 en préparation à la programmation du PIR 11ème FED. Ce document fait une analyse des déterminants politiques de l'émergence de dynamiques régionale et met en perspective les performances de la CEEAC et de la CEMAC en fonction de leur parcours historique et du contexte de patronage dans lequel elles sont amenées à travailler. Ces données de l'analyse d'économie politique ne sont pas reprises dans la programmation (cf. QE1). Dans le cadre de la coopération européenne, la gouvernance interne des OR, donc des co-contractants sur un pied d'égalité, n'est pas identifiable comme un élément qui puisse être pris en compte dans la programmation – et encore moins dans la formulation des projets, sauf demande explicite, ce qui n'apparaît pas dans les procès-verbaux et les relevés de conclusions des séminaires et comités de pilotage. Les faiblesses institutionnelles des OR sont regroupées en deux catégories : « renforcement des capacités » et « rationalisation des CER ».</p> <p>Tous les documents de programmation, notamment dans leurs chapitres « expériences passées » et « leçons apprises », font état de l'insuffisante transposition des engagements régionaux au niveau national. Cet état de chose est confirmé par la programmation des projets 11ème FED (donc jusqu'à la fin de la période sous revue) et par les constats de la présente évaluation. La stratégie retenue par le PIR 10ème FED pour</p>		



développer cette transposition est d'impliquer plus fortement les États, au travers des ON, dans la coordination des actions régionales, et de soutenir les engagements régionaux par les actions sur PIN. La tâche de coordination devait être mise en œuvre par la PAMEC, lequel n'a pas été mis en place avant 2017. La coordination PIN-PIR n'a pas pu être mise en œuvre avec toute l'ampleur voulue car les programmations ont été décalées dans le temps. Les PIN sont également contraints dans une certaine mesure par l'alignement aux politiques nationales qui n'intègrent pas, voir peuvent être contradictoires avec les stratégies régionales (note de conception du PIR 11<sup>ème</sup> FED, 2013).

La proposition de la CEMAC sur l'appui aux ordonnateurs régionaux a été transmise en juin 2016 à l'UE. L'UE n'a pas souhaité financer cet appui du fait des nouvelles orientations introduites par le 11<sup>ème</sup> FED.

Le point sur la réforme institutionnelle de la CEEAC et de la CEMAC a été fait pendant le COPEL d'avril 2017. Il en ressort que les études sont programmées pour la CEAC, avec des échéances pour les décisions à prendre repoussées à 2023. La réforme institutionnelle n'est pas à l'ordre du jour de la CEMAC qui se focalise sur la recherche de financements extérieurs pour sa réinstallation à Bangui. Le Cameroun a été chargée d'animer la réforme mais n'a à ce jour pas abouti à un consensus. Il est intéressant de noter que la plupart des faiblesses des OR de l'Afrique centrale sont le reflet de faiblesses identifiées pour l'UA par le rapport de 2017 de P. Kagamé sur la réforme de l'institution continentale. Il note que le problème n'est pas technique, ni donc de capacité.

Le COPEL d'avril 2018 a renouvelé les engagements de la CEEAC et de la CEMAC d'accélérer la réforme institutionnelle et organisationnelle des deux institutions et d'intensifier les travaux sur la rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrales (CEEAC, CEMAC).

Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	L'appui à la <b>gouvernance</b> , problématique essentielle au niveau de la région, est intégré dans sa dimension régionale dans chaque domaine de coopération. Cette problématique se retrouve de manière spécifique (par ex. appui aux capacités régionales d'observation électorale, à la gestion des ressources forestières et à l'amélioration du cadre des affaires) et générale (par ex. appui au renforcement des institutions régionales).
CEMAC	Commentaires de l'Afrique Centrale sur les lignes Directrices Du PIR 11 <sup>ème</sup> FED, 2013	Quant à la gouvernance la Region partage le principe de l'existence du Comité de pilotage et souhaite que les deux parties se concertent sur l'invitation, en qualité d'observateurs, d'autres parties prenantes.
Région	Concept Note, PIR 11 <sup>ème</sup> FED, 2013	Les mêmes analyses déplorent la faiblesse des moyens dévolus aux organisations régionales, une faible transposition des engagements régionaux au niveau national, l'absence de mécanismes permettant de les sanctionner, et un manque d'implication et de capacités des administrations nationales dont les moyens en la matière sont faibles et n'intègrent pas assez les stratégies régionales dans leur stratégie nationale de développement.
Région	RSP-PIR 11 <sup>ème</sup> FED, 2014	<u>Un appui au processus de rationalisation des communautés économiques.</u> Il s'agit de compléter les appuis de la BAD par les travaux du comité de pilotage de la rationalisation. Les domaines d'actions retenus doivent permettre aux organisations régionales de remplir leurs missions dans le domaine de l'intégration régionale, en se répartissant les domaines de travail et en respectant la logique de la rationalisation des deux CER pilotée par le Cameroun avec l'appui de l'UA, la BAD et de la Commission des Nations Unies pour l'Afrique I Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (CEAIBSR-AC). Les principales mesures politiques devant être prises par la CEEAC et la CEMAC pour la réalisation de cet objectif spécifique sont: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi et le plaidoyer actif auprès des États membres pour mobiliser leurs contributions.</li> <li>• Instaurer et entretenir un dialogue et une coopération en vue d'élaborer des mesures pour identifier et compenser, notamment par des réformes fiscales, des éventuelles pertes de recettes causées par l'élimination ou la réduction substantielle des droits de douane prévue dans l'accord.</li> <li>• Piloter les négociations d'un accord de partenariat économique complet en vue de sa prompt conclusion et proposer les réformes</li> </ul>

		economiques nécessaires pour faciliter l'atteinte des objectifs de l'APE et promouvoir l'appropriation de l'APE par les Etats et l'émergence d'une vision régionale partagée (gouvernement, secteur privé, société civile, etc.).
Région	COPEL 2016	Mesures d'accompagnement: Appui aux ordonnateurs régionaux. Proposition transmise par la CEEAC à la DUE Libreville.
Région	COPEL avril 2017	<p>REFORME INSTITUTIONNELLE DE LA CEEAC</p> <p>La <b>CEEAC</b> récapitule le processus de réforme institutionnelle en cours, y compris la décision du sommet de 2015 et l'établissement de la feuille de route. Des défis subsistent compte tenu du manque de ressources financières et de la nécessité de clarifier certains objectifs à court et moyen termes (efficacité et capacité de la CEEAC dans un avenir proche, poursuite de l'intégration de la CEMAC et de la CEPGL). Le cahier des charges pour une étude en deux parties sera validé ce mois-ci (audit du cadre juridique et «diagnostic institutionnel»). Quatre étapes de deux ans (ce qui amène le calendrier à 2023) chacune sont attendues ultérieurement, à savoir 1) audit du cadre juridique et réglementaire existant, 2) analyse institutionnelle et organisationnelle/diagnostic pour analyser si le cadre est adapté aux principales missions, 3) proposition de nouveau cadre juridique et réglementaire contenant un plan d'action, 4) mise en œuvre des réformes et du plan d'action.</p> <p>La <b>CEMAC</b> se concentre moins sur le processus de rationalisation et plus sur ce qu'elle considère comme ses propres forces, notamment la réalisation d'une union monétaire fonctionnelle et les progrès vers un marché unique. Il est nécessaire que les réformes de la CEEAC se fondent sur l'acquis de la CEMAC et soient compatibles avec celui-ci.</p>
	Ibid	<p>Réformes institutionnelles et rationalisation de la CEEAC et la CEMAC</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accélérer la réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC</li> <li>2. Intensifier les travaux sur la rationalisation de la CEEAC et la CEMAC</li> <li>3. Compléter le remboursement par la CEEAC de l'ordre de recouvrement sur MICOPAX</li> <li>4. Honorer les engagements financiers pris par les Etats membres de la CEEAC et de la CEMAC envers leurs organisations régionales</li> </ol>
UA	Report on the Proposed Recommendations for the Institutional Reform of the African Union By H.E. Paul Kagame 29 January 2017	<p>Out of this review emerged a number of key findings, which shaped the proposed recommendations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> The chronic failure to see through African Union decisions has resulted in a crisis of implementation</li> <li><input type="checkbox"/> A perception of limited relevance to African citizens</li> <li><input type="checkbox"/> A fragmented organisation with a multitude of focus areas</li> <li><input type="checkbox"/> Overdependence on partner funding</li> <li><input type="checkbox"/> Underperformance of some organs and institutions due to unclear mandates or chronic underfunding</li> <li><input type="checkbox"/> Limited managerial capacity</li> <li><input type="checkbox"/> Lack of accountability for performance, at all levels</li> <li><input type="checkbox"/> Unclear division of labour between the African Union Commission, the regional economic communities (RECs), other regional mechanisms (RMs), and member states</li> <li><input type="checkbox"/> Inefficient working methods in both the Commission and the Assembly</li> </ul> <p>Honesty requires us to acknowledge that the root problem is not primarily technical, but rather the result of a deeper deficiency. It is not for lack of ideas, visions, priorities, resources, or capabilities that the African Union has failed to keep pace with changing times. Nor can outsiders be blamed for the internal divisions that needlessly slow us down at times.</p>

• **16.0.3 – Degré de mise en œuvre des activités de dialogue politique et de politiques liées à la rationalisation et l’harmonisation CEEAC-CEMAC, au renforcement des capacités et à la bonne gouvernance.**

La lutte contre le chevauchement des mandats des CER est une priorité du partenariat Afrique-UE depuis 2007. Le rapport du PNUD de 2017 liste cependant une série croissante de chevauchements entre la CEEAC et la CEMAC.

L’UE ne s’est pas impliquée fortement dans l’agenda de rationalisation des deux CER de la région avant la programmation du 11<sup>ème</sup> FED. Auparavant, la priorité avait été donnée à la coordination, notamment autour de la gestion de l’exécution des projets et du PIR dans son ensemble. Les faiblesses institutionnelles et la duplication partielle des mandats (développement économique, donc un pilier essentiel de l’agenda d’intégration économique et de l’APE de l’UE) ont pourtant été identifiées très tôt (9<sup>ème</sup> FED, quand la CEEAC a été remise en fonction). Le RSP du 10<sup>ème</sup> FED évoque la question de manière descriptive et systématiquement optimiste qui privilégiait la vision voulue par les CER.

La promotion en sujet important de dialogue de politique émerge au cours des séances de négociations sur la programmation du PIR 11<sup>ème</sup> FED et dérive d’une réflexion démarrée avec la revue mi-parcours du 10<sup>ème</sup> sur les racines de l’incapacité des deux OR à engager les fonds du FED. Une conclusion importante était « d’encourager les deux organisations régionales à un renforcement de leur gouvernance institutionnelle et organisationnelle ».

L’UE s’est plus engagée dans le dialogue politique au sein des COPIL/CER, présidés par le Cameroun, à partir de 2015, avec des avancées modestes mais significatives sur le contenu de la réforme (les 12 domaines d’harmonisation) et les échéanciers. Jusqu’à maintenant, les contributions financières des EM des deux CER se font attendre, ne démontrant pas de gains importants de crédibilité pour un processus lancé en 2006. Aucun interlocuteur de la mission de terrain n’a mentionné une amélioration du versement des cotisations, malgré les décisions prises en 2017 par les Chefs d’État (qui comportaient également l’apurement de tous les arriérés de versement).

Le dialogue politique tel qu’il transparaît des COPIL entre 2015 et 2018 est d’ailleurs largement focalisé sur la rationalisation CEEAC-CEMAC et donc en filigrane leur fusion programmée. Les aspects de gouvernance organisationnelle sont peu évoqués, alors que les OR vont devoir assumer rapidement un rôle de coordination. Les entretiens au siège ont mis en évidence que cette coordination ne se mettait pas en place et n’était pas réellement attendue. Les tensions entre l’UE et les OR ont été récurrentes sur la période, comme cela transparaît des DOCUMENTATION INTERNE CE documents internes des délégations régionales et a été confirmé pendant la mission de terrain. La question des dépenses inéligibles et les modalités de recouvrement décidées par l’UE ont profondément détérioré les relations.

Les blocages structurels et politiques aux évolutions souhaitées des deux institutions ne sont pas évoqués dans les enceintes du dialogue de politique, notamment celles analysées dans le « strategic overview » de 2012. La majorité des interlocuteurs de la mission de terrain ont fait référence aux OR comme des coquilles vides au service des réunions des chefs d’État de la région. Les postes au sein des OR sont souvent assimilés à une représentation des intérêts nationaux. Les interlocuteurs sont unanimes sur la volonté des chefs d’État de préserver cette situation qui évite toute délégation de souveraineté. En conséquence, les OR ne peuvent être que difficilement des interlocuteurs crédibles pour le dialogue politique comme de politique de l’UE.

L’UE a fait clairement état de l’objectif poursuivi par la rationalisation pendant le COPEL 2017 : éviter la prolifération et le chevauchement des organisations régionales et des mandats. Cet agenda n’a pas semblé à l’ordre du jour pendant la mission de terrain. Les engagements ont été renouvelés lors du COPIL 2018, sans échéancier précis.

UA	Partenariat Afrique-UE, 2007	Un enjeu particulièrement important consiste à simplifier le cadre institutionnel de l’intégration régionale et son articulation avec les groupements liés aux APE. Les communautés économiques régionales (CER) sont importantes pour le programme d’intégration économique et politique du continent et devraient rester des partenaires privilégiés de l’UE en Afrique. L’UE et l’UA veilleront à intégrer les CER et les organisations sous-régionales (OSR) dans l’architecture institutionnelle actuelle et à éviter au maximum que les champs d’action de ces entités se chevauchent ou que leurs mandats soient incompatibles. La question de la configuration des groupements liés aux APE revêt une importance particulière à cet égard
Région	PIR 10ème FED, 2008	Dans cette même perspective, la stratégie intègre les concertations au niveau de l’Union africaine en vue de la rationalisation des communautés économiques régionales. Elle entend appuyer ce processus de rationalisation, d’harmonisation des politiques et de convergence des organisations régionales en Afrique centrale.

CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT interne DUE Gabon, 2011	<p>[Les 2 programmes 10<sup>ème</sup> FED] ont été confiés en gestion décentralisée directe partielle à la CEEAC. Or celle-ci fait face à de sérieux problème de ressources humaines, à un manque de crédibilité vis-à-vis de ses Etats Membres ainsi que d'un manque de volonté politique de ceux-ci à lui confier davantage de responsabilités et de moyens. Par ailleurs le processus d'intégration entre la CEMAC et la CEEAC est quasiment à l'arrêt. Par conséquent, confier d'importants programmes à la CEEAC constitue un risque opérationnel, mais constitue également une tentative d'inverser la situation.</p> <p>Les appuis à la CEEAC restent cependant trop liés aux différents programmes, généralement avec une assistance technique, au lieu d'être basés sur une approche intégrée de construction de l'organisation régionale.</p>
Région	COPIL/CER, rapport des experts, 2013	<p>Cette réunion avait pour objet de poursuivre la réflexion sur la dynamique de rationalisation des deux Communautés Économiques Régionales (CEEAC, CEMAC), entamée lors de la première rencontre tenue du 1<sup>er</sup> au 05 juillet 2010 à Yaounde. (...)</p> <p>Pour ce qui est du financement du COPIL/CER, les Ministres avaient décidé en 2010 qu'à partir de janvier 2011, les deux Communautés Economiques Regionales (CEEAC et CEMAC) prendront en charge ce volet sur leurs budgets respectifs. A ce sujet, il a été relevé que les deux Communautés ne se sont pas encore conformées à cette décision, en dépit de la promesse faite par la CEEAC de mettre à la disposition du COPIL/CER 100 Millions de FCFA.</p> <p>Il a enfin souligné la nécessité pour les deux Communautés et les Etats d'assurer la tenue régulière des sessions du COPIL/CER afin de permettre un meilleur suivi des conclusions et recommandations.</p> <p><u>IV.4.1. Examen des termes de référence des douze domaines prioritaires d'harmonisation</u></p> <p>L'élaboration de ces TDR a bénéficié de l'appui financier de la BAD et de l'assistance technique de la CEA/BSR-AC. Ils ont fait l'objet d'un examen par les participants qui les soumettent au COPIL/CER pour validation.</p> <p><u>IV.4.2. Examen du projet de plan d'actions et du projet de budget</u></p> <p>(...) Le moyen terme (2012) portait sur les domaines suivis de manière parallèle par les deux CER à leur initiative propre OU à celle des partenaires au développement. (...) Les objectifs de moyen terme retenus s'échelonnent désormais de 2015 à 2017 et seront essentiellement consacrés à la réalisation des actions requises dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'énergie ainsi que les mécanismes de financement de l'intégration (TCI/CCI). (...)</p> <p><u>V. Communication sur la décision conjointe N°31/CEEAC/CEMAC portant organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage de la rationalisation des CER en Afrique Centrale</u></p> <p>Cette décision conjointe, revêtue de la signature du Président en exercice de la CEEAC à N'Djaména en janvier 2012, n'a pas encore recueilli celle de son homologue de la CEMAC d'alors.</p> <p>Les experts suggèrent en conséquence la signature effective de cette décision pour la rendre exécutoire.</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2014	<p>le Programme d'appui au mécanisme de coordination ou PAMEC comporte une enveloppe de 2 M€ à destination de la Commission de la CEMAC et destiné à renforcer ses capacités de coordination avec l'autre instance régionale qu'est la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) dont le Secrétariat Général est basé à Libreville, ses appuis étant gérés par la DUE au Gabon. Aucun devis-programme n'a été soumis en 2014 par la Commission de la CEMAC</p>
Région	COPIL, 2015	<p>Le Ministre du Cameroun a rappelé que les premiers efforts [4. Reformes, rationalisation des CER et capacités institutionnelles] datent de 2009, et que depuis 3 réunions se sont tenues : en 2010, 2013 et 2015. 12 domaines prioritaires de rationalisation ont été retenus, le cabinet de consultance AGORA a été choisi, 4 textes ont été adoptés. La fragmentation actuelle de la région rend les : institutions faibles et fragiles. Elles doivent gagner en efficacité et efficacité.</p>



		<p>Le Cameroun a remarqué que 75% du financement de ces actions étaient camerounaises et le reste venait de la BAD, de la CEMAC et de quelques États membres. Le Cameroun a demandé de nouveaux financements qu'il chiffre à 15 millions d'euros jusqu'en 2023, date de fin du processus de rationalisation.</p> <p><u>Intervention de la CEEAC :</u> Le SG Allam-Mi est revenu sur la réforme en cours à la CEEAC. Il a rappelé qu'après 30 ans d'existence, l'évolution des missions de la CEEAC exigeait une réforme institutionnelle et organisationnelle. Cette réforme se traduira par une nouvelle architecture de la CEEAC et de nouveaux textes fondamentaux. Elle devrait être terminée fin 2016-début 2017.</p> <p><u>Intervention de l'UE:</u> Le Directeur General Adjoint de la DG DEVCO à la Commission Européenne, M. Comaro a appelé les pays de la sous-région à exercer leur influence et dynamiser les capacités de leurs institutions et améliorer la capacité d'absorption des fonds. Les PIR du 10ème et 11ème FED sont des appuis à la rationalisation des CER.</p> <p><u>Intervention de la CEMAC :</u> Le Président Moussa a rappelé que la CEMAC va se réinstaller à Bangui mais que ce retour est rendu difficile pour des questions financières. Il rappelle qu'il avait demandé un appui budgétaire à la Commission européenne.</p>
CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2015	Il en découle une très grande dispersion des cadres dans la sous-région qui a perduré tout au long de 2015, avec un impact majeur sur les performances au demeurant faibles de la Commission de la CEMAC.
Région	Conclusions COPEL 2016	Réformes institutionnelles 1. Faire le suivi des résultats de la réunion de mai 2015 à N'Djamena sur la réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC. 2. Accélérer la réforme institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC 3. Intensifier les travaux sur la rationalisation de la CEEAC et la CEMAC
Région	L'Afrique Centrale, Une région en retard ? 2017	Parmi les doublons directs qu'engendrent ces recoupements figurent des dispositions identiques en vue de la création d'une Cour de justice, un réseau régional de parlementaires, la finalisation du projet de passeport pour la CEMAC au moment de la création des points de contrôle de la CEEAC ou les initiatives parallèles dans le domaine du blanchiment d'argent et du crime organisé.
Région	COPEL avril 2017	<b>Cameroun:</b> la rationalisation a démarré lors de la Conférence de 2006 à Ouagadougou. Le COPIL/CER- AC (Comité de pilotage et de rationalisation des CERs en Afrique centrale) a été créé le 30 octobre 2007. Le sommet de 2015 a validé les 12 domaines prioritaires du cahier des charges de la rationalisation des deux CER. Les actions suivantes sont en cours: études sur le TEC, politique commerciale commune et questions commerciales (par exemple, incidence budgétaire). Le Cameroun a financé le processus à hauteur de 75 % avec le soutien de la BAD et la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA). La fin de la rationalisation est prévue pour 2023. Le soutien de l'UE est indispensable. <b>SEAE - KV:</b> la rationalisation est une priorité de l'UE, et en particulier la nécessité d'éviter la prolifération et le chevauchement des organisations régionales et des mandats.
<p>• <b>CJ6.1 – Les procédures, outils et ressources des organisations régionales et de leurs organes spécialisés se sont améliorés</b></p> <p>Il n'a pas pu être trouvé de preuves d'une amélioration notable des procédures, des outils et des ressources (humaines, notamment) de la CEEAC sur la période. La CEMAC, qui a une antériorité sur la CEEAC et qui a bénéficié d'appuis plus diversifiés et plus soutenus par le passé, a souffert de la crise en RCA qui a entraîné la délocalisation de son siège de Bangui, sans qu'il lui ait été possible de reconstituer son administration ailleurs, ou seulement très tardivement (l'option actuelle est un regroupement temporaire à Malabo, Guinée Équatoriale). Elle a donc plutôt régressé sur la période.</p> <p>Les éléments de constat disponibles sur la CEEAC datent pour l'essentiel de 2012 (préparation de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED). Ils font état d'une institution squelettique, avec des bases juridiques dépassées et sans liens organiques avec les nouvelles missions (paix et sécurité, environnement) qui ont</p>		

justifié sa renaissance en 1999. Le recrutement du personnel ne permet pas de regrouper des compétences affirmées et les moyens de fonctionnement sont réduits du fait de l'absence de ressources propres (cotisations des EM). L'entretien réalisé pendant la mission de terrain a confirmé la persistance des faiblesses, sinon leur aggravation avec seulement 25% des postes de l'organigramme officiel occupés. Il a également été fait état d'un cloisonnement entre les services selon les lignes de financement extérieures, notamment entre le service en lien avec le secteur Paix et sécurité de l'UE et celui en lien avec le secteur environnement. L'OR se structure plus comme des cellules de projet que comme une institution politique. La qualité globale et l'efficacité des administrations régionales sont critiquées de manière récurrente, en interne comme quand les bailleurs de fonds (et pas seulement l'UE) ont voulu les utilisées dans la mise en œuvre des programmes. Les rares constats documentés mis à jour (2017) ne font pas état d'une modification significative de la situation, ce qui est conforté par les entretiens réalisés au siège comme sur le terrain. À leur décharge, les CER ayant une autonomie financière limitée, elles sont soumises à de longues chaînes de prise de décision qui exigent l'intervention des États membres et des sommets des chefs d'État

• **I6.1.1 – Degré de développement de nouvelles capacités et compétences du personnel des OR**

L'état des avancées en matière de développement des capacités et des compétences du personnel des OR n'est pas documenté faute de transparence quant à la situation actuelle de ces organisations. Il a été par exemple impossible de savoir combien de personnes travaillent actuellement à la CEEAC. De manière récurrente jusqu'en 2012, les documents de l'UE et des autres bailleurs concluent à un nombre insuffisant de personnel, avec un peuplement squelettique des directions.

Le niveau de qualification individuelle des experts n'est pas mis en cause, ni nécessairement leur niveau de rémunération quoi que le 1<sup>er</sup> point apparaisse comme discutable pour beaucoup des interlocuteurs rencontrés pendant la mission de terrain. Un constat récurrent est que les actions des PTF se fondent sur une personnalité dynamique en responsabilité et qu'avec son départ (promotion ou autre), la coopération fait rapidement la place à l'antagonisme sans possibilité de recours à la logique institutionnelle. Ces situations dénotent un dysfonctionnement institutionnel profond qui est resté une permanence pendant la période sous revue.

Le « strategic overview » réalisé en préparation du 11<sup>ème</sup> FED fait état de modes de recrutement qui font peu de cas de l'adéquation profil-poste et de la transparence et donnent plusieurs clés d'explication qui paraissent toujours d'actualité. Une version édulcorée de ce diagnostic est reprise dans le RSP 11<sup>ème</sup> FED. Elle représente une amélioration significative par rapport au même document pour le 10<sup>ème</sup> FED (2008).

Les documents de fin de période sous revue, comme par exemple, le DP de croisière du PAMEC (2017) n'indiquent pas des changements significatifs et récents. Il n'y a pas eu non plus de programmes sur financement extérieur pour des formations et la réforme de la gestion des ressources humaines de la CEEAC. La question ne se pose pas pour la CEMAC qui depuis 2013 (troubles à Bangui) a un siège itinérant et pratiquement plus d'administration.

Les interlocuteurs de la mission de terrain ont confirmé la réalité des contraintes internes aux OR. A leur décharge, les CER ayant une autonomie financière limitée, elles sont soumises à de longues chaînes de prise de décision qui exigent l'intervention des États membres et des sommets des chefs d'État.

CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, <b>2009</b>	Le Département d'Intégration Humaine, Paix et Sécurité (DIHPSS), principal bénéficiaire du projet PAPS, connaît deux principales difficultés qui nuisent à la mise en œuvre de notre appui : d'une part l'insuffisance des ressources humaines, s'est accentuée en 2009 avec le départ de certains cadres non remplacés et le retard dans le recrutement de nouveaux cadres. D'autre part, à cause des problèmes organisationnels mais aussi personnels, la coordination au sein du département est clairement à améliorer, notamment entre l'Etat Major Régional et le reste du Département. Deux sur trois Secrétaires Généraux Adjoints (SGA) sont absents depuis octobre 2009. Le SGA chargé des finances et de l'administration a quitté l'institution le 14 octobre mais il n'a pas encore été remplacé. Celui chargé du DIHPSS, bien que formellement toujours en charge du département, dans la pratique est absent.
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, <b>2011</b>	Un futur appui institutionnel à la CEEAC devrait dans un premier temps permettre une révision des textes fondamentaux de l'institution pour les mettre en conformité avec les standards internationaux. Ensuite, lorsque ces modifications auront été ratifiées par le Conseil des Ministres, un appui pour la formation du personnel et la mise en œuvre effective des procédures de gestion pourrait être sollicité. Ces appuis pourraient s'inscrire dans le cadre de l'appui au renforcement des capacités des OR prévu au sein du mécanisme de coordination CEMAC-CEEAC.

Région	Évaluation du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC (PARCI-CEEAC), 2012	la CEEAC qui est reconnue comme la CER devant assurer la coordination du NEPAD et des PAP-PIDA en Afrique Centrale, fait face à plusieurs contraintes institutionnelles, humaines, organisationnelles et financières, parmi lesquelles on peut citer : (i) le caractère désuet des textes fondamentaux, peu adaptés aux missions actuelles de l'institution et à une gestion moderne; (ii) le nombre insuffisant des ressources humaines et l'absence d'un système de gestion des ressources humaines basé sur la performance; (iii) l'absence d'une gestion budgétaire et des investissements selon une approche programmatique axée sur les résultats ; et (iv) la faiblesse de la coordination entre le siège et les Etats membres. (...) Le projet comprend trois composantes : (i) Appui à l'amélioration du cadre institutionnel et du suivi-évaluation des programmes de développement des infrastructures régionales ; (ii) Appui à l'harmonisation des politiques et instruments d'intégration régionale ; et (iii) Gestion et coordination du projet.
Région	PIR 11ème FED, 2014	Dans ce contexte particulier, la CEMAC et la CEEAC doivent elles-mêmes faire face à leurs propres contraintes institutionnelles. Ainsi, deux ans après le déclenchement de la crise en République centrafricaine, les institutions de la CEMAC ne sont toujours pas en mesure de regagner leur siège à Bangui et leurs personnels restent dispersés dans les pays voisins. La relocalisation du personnel a un siège provisoire à Libreville, quoique décidée en janvier 2014, a tardé à se réaliser. De plus, la CEEAC et la CEMAC doivent également composer avec de faibles capacités techniques, financières et humaines et une mobilisation insuffisante des financements internes, les arriérés de contributions des États membres ne leur permettant pas de fonctionner pleinement. Enfin, au niveau strictement politique, les organes décisionnels ne se réunissent pas suffisamment pour impulser de façon continue le travail des institutions. Les conférences ordinaires des chefs d'État, cruciales pour la poursuite des activités, n'ont lieu en moyenne qu'une fois tous les deux ans. Il faut noter aussi que depuis la création de la CEEAC, son corpus juridique n'a jamais été revisité alors que d'autres dynamiques ont émergé, ce qui crée une crise interne de management et d'utilisation efficiente des nouvelles capacités dont elle a pourtant besoin.
<p>• <b>I6.1.2 – Degré d'amélioration des procédures internes aux OR, notamment de gestion des RH.</b></p> <p>Dès 2009 (et avant avec l'appui 9<sup>ème</sup> FED), les faiblesses institutionnelles sont relevées par les documents internes de l'UE. Celles qui concernent le contrôle financier, la gestion financière et comptable sont particulièrement mis en avant (DOCUMENTATION INTERNE CE documents internes 2009, 2010). L'audit 4 piliers de 2011 de la CEEAC confirme et approfondit les inquiétudes exprimées par les délégations, sur la base d'audits de projet. DOCUMENTATION INTERNE CELe document interne de 2012 met en perspective les dysfonctionnements avec (i) l'impulsion politique insuffisante de ses États-membres, (ii) un statut trop faible de ces organes exécutifs pour servir de catalyseurs, (iii) une capacité financière insuffisante, et (iv) une capacité organisationnelle insuffisante au niveau du Secrétariat Général du fait d'un personnel administratif insuffisant en quantité (et parfois en qualité). La situation de la CEEAC en fin de période (2015) telle que décrite par les services ne démontre pas d'amélioration notable pour la CEEAC comme pour la CEMAC. La CEMAC ayant été dispersée, la question ne se pose pas. Pour la CEEAC, DOCUMENTATION INTERNE CELe document interne de 2015 fait encore état d'une gestion financière et comptable peu rigoureuse, un manque de transparence et de rigueur dans la gestion des ressources humaines, une faible disponibilité du personnel et des retards dans l'accomplissement des tâches, et forte centralisation des décisions autour de l'autorité du Secrétaire général. Le manque de ressources propres et de versement des contributions des EM ne permet toujours pas de recruter le personnel ayant des compétences techniques appropriées pour les traitements des dossiers comme l'élaboration des politiques régionales. Les entretiens réalisés au siège comme sur le terrain étendent ce même constat à la fin de la période sous revue.</p>		
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2009	Au niveau opérationnel, les difficultés se situent toujours au niveau du contrôle financier. Les audits des devis programmes pendant la période ont confirmé les analyses de la Délégation et mis en évidence certaines préoccupations majeures notamment : le faible taux d'exécution, le manque de rigueur dans la gestion administrative et financière des activités et la substitution directe (dans le cadre du projet PAIRAC) des cadres par l'assistance technique : en particulier au niveau comptable et à certain

		niveau dans la programmation. Cette substitution ne permet pas une bonne appropriation par l'organisation régionale des activités en cours et futures et contribue au sous-engagement des fonds.
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2009	<p>Les principaux obstacles encourus (...)</p> <p>L'emploi de correspondants décentralisés risque d'être un défi compte tenu de la faible capacité du MARAC et de la CEEAC à les orienter et à assurer leur gestion administrative.</p> <p>Nombre insuffisant de cadres de la CEEAC</p> <p>Coordination de travail insuffisante au sein du département paix et sécurité de la CEEAC.</p> <p><u>Les mesures à prendre et par qui</u></p> <p>Amélioration des capacités institutionnelles générales de la CEEAC, notamment en nombre et gestion des ressources humaines, coordination interne et, dans la perspective du projet successeur du PAPS, la gestion financière.</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2010	Face aux lacunes de la CEEAC en matière de gestion financière et comptable, soulignées par les gestionnaires du projet PAPS et par les représentants de la CEEAC eux-mêmes, une assistance technique pour un appui à la mise en œuvre des procédures en prévision d'un audit 4 piliers a été demandée par la CEEAC. Cette assistance technique a débuté le 30 novembre 2009 pour une durée de 11 mois. Le travail de révisions des procédures, fait conjointement avec le département concerné de la CEEAC (PBARH) devrait être terminé en juillet 2010.
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2011	Parmi les difficultés constatées, et de manière générale, le fonctionnement de la CEEAC est pénalisé par: le manque de ressources humaines qualifiées et leur sur-sollicitation qui en découle; la non application des procédures de gestion financières et comptables ou l'inadéquation entre le Règlement financier de l'institution et les standards internationaux en matière de comptabilité et finances; l'implication limitée des États membres dans le fonctionnement de l'institution, tant au niveau des postes à pourvoir que de leurs contributions financières. L'importante augmentation de l'enveloppe que la CEEAC aura à gérer dans le cadre du PIR 10ème FED est, compte tenu des contraintes évoquées ci-dessus, un défi pour l'institution. Il faut enfin souligner les difficultés de coordination entre les deux organisations sous-régionales.
	Ibid	Cette AT a aussi identifié des incompatibilités entre le Règlement financier de la CEEAC et la mise à jour du manuel de procédures en conformité avec les standards internationaux, un manque très important de ressources humaines, une nécessaire révision de l'organigramme et l'absence d'utilisation d'un progiciel intégré de gestion pour le traitement des opérations administratives et comptables.
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2012	<p>La CEEAC est confrontée à des problèmes institutionnels importants qui pourraient se résumer comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une impulsion politique insuffisante de ses Etats-membres, et un statut trop faible de ces organes exécutifs pour servir de catalyseurs (l'organe exécutif est un Secrétariat général avec un droit d'initiative et de proposition relativement limité, à comparer avec une Commission qui a normalement une marge d'initiative plus large).</li> <li>- Une capacité financière insuffisante, dû à l'absence de ressources propres et des contributions insuffisantes des Etats-membres (certains EM ont en outre des arriérés importants).</li> <li>- Une capacité organisationnelle insuffisante au niveau du Secrétariat Général du fait d'un personnel administratif insuffisant en quantité (et parfois en qualité).</li> </ul>
Cameroun	Quelle programmation pour le 11 <sup>ème</sup> FED – Cameroun, 2013	<p>Le Cameroun, normalement apaisé dans ses manifestations de politique extérieure, ne cache pas toutefois l'inefficacité des OR et le manque de volonté politique de certains dirigeants régionaux. (...)</p> <p>Le Cameroun est un des pays qui verse en partie régulièrement sa contribution pour le fonctionnement des OR, avec cependant un certain retard. L'inefficacité des OR face au manque de volonté politique n'incite guère les États à dépenser des deniers publics qu'ils pourraient utiliser autrement.</p>



		Toutefois, le Cameroun reste très impliqué dans les efforts pour une rationalisation des OR, notamment une refonte des deux OR (CEMAC, CEEAC) en une seule.
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2015	<p>Le principal risque récurrent associé à la gestion des programmes décentralisés mis en oeuvre par la CEEAC, est celui d'une gestion financière et comptable peu rigoureuse des devis-programmes par les Régies. La qualité et l'engagement des comptables dans le suivi des conventions et des comptes de devis-programme s'avèrent insuffisant. Ce problème est aussi lié au fait que le Département Projets et Ressources Humaines de la CEEAC (DPBARH) n'a pas les capacités suffisantes de gestion financière ni n'a développé un système intégré de gestion financière et comptable.</p> <p>Un second risque récurrent, est lié au manque de transparence et de rigueur dans la gestion des ressources humaines au sein de la CEEAC : le personnel recruté par la CEEAC pour la mise en oeuvre des projets travaille généralement sans contrat de travail. Dans les deux cas, nous observons une part relativement importante de dépenses déclarées inéligibles par les auditeurs.</p> <p>Un troisième risque spécifique concerne le fort affaiblissement des personnels/experts CEEAC en dehors des activités projets, le plus souvent dans le cadre de missions multiples de la CEEAC dans la région, générant ainsi une faible disponibilité du personnel et des retards dans l'accomplissement des tâches liées à la mise en oeuvre d'une action.</p> <p>Un quatrième risque récurrent est la forte centralisation des décisions autour de l'autorité du Secrétaire général, ce qui génère au sein des services concernés lassitude et fatalisme dans la gestion des dossiers. (...) Aussi, la faiblesse de contribution des Etats membres obère le recrutement du staff essentiel au traitement adéquat des diverses thématiques sous la responsabilité de la CEEAC, dont celles appuyées par le PIR.</p>
	Ibid	<p>Ce mode de gestion est sans aucun doute adapté, à moyen-terme, à la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles de la CEEAC si toutefois celle-ci entreprend sérieusement et efficacement sa réforme structurelle et organisationnelle et renforce son cadre budgétaire et comptable (formalisation de nouvelles procédures de gestion appliquant notamment les recommandations de l'audit 4 piliers et l'informatisation de la chaîne de dépenses). Ces mesures d'ordre purement budgétaire et comptable devraient accompagner sous le PIR 11ème FED la mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation des projets cofinancés renforçant les capacités de la CEEAC à assurer la coordination des aides (Mesures d'accompagnement, Appui à la cellule de l'Ordonnateur régional).</p>
Région	COPEL avril 2017	<p>CEMAC (Président de la Commission Moussa, Commissaire Youbi-Lagha et R. Zogo): les intervenants déplorent les difficultés à travailler avec des partenaires qui se trouvent tous à des endroits différents (Bangui, Yaoundé, etc.). (...) Ils demandent le soutien des pays d'Afrique centrale et des partenaires pour mettre en oeuvre la décision prise lors du sommet de la CEMAC de février 2017 concernant le retour du siège de l'organisation à Bangui.</p>
<p>• <b>I6.1.3 – Degré d'amélioration de la structure institutionnelle et du fonctionnement des OR</b></p>		
<p>Les documents internes de l'UE font état dès 2007 (et avant) des dysfonctionnements des deux OR – et principalement de la CEMAC à cette période pré-10<sup>ème</sup> FED. Il était beaucoup attendu de la réforme de la CEMAC, d'un secrétariat exécutif à une commission, sur le modèle européen.</p> <p>La seule mention faite sur « l'amélioration du dispositif institutionnel, financier et opérationnel du Secrétariat général de la CEEAC » date de 2014 (séminaire de programmation 11<sup>ème</sup> FED) et fait référence au PARCI de la BAD. Le projet a été évalué récemment par la BAD et est jugé insatisfaisant du fait des lenteurs d'exécution de la CEEAC (et de la Banque). Il n'a été déboursé qu'à 50%. Le rapport n'est pas public à ce jour mais les entretiens ne font pas état d'avancées en matière institutionnelle. Aucun projet n'a porté sur l'amélioration du fonctionnement de la CEEAC (et de la CEMAC pour les raisons évoquées au I611). Des références récentes peuvent être trouvées sur le Web mentionnant une réforme institutionnelle en cours mais aucun élément ne permet de conclure que cette initiative se soit concrétisée. La mission de terrain permettra de faire une mise à jour.</p>		

<p>L'harmonisation, la rationalisation des mandats de la CEEAC et de la CEMAC, leur fusion à terme sont des thèmes récurrents tout au long de la période sous revue, sans avancée concrète identifiable. La simple harmonisation elle-même n'a pas été mise en place. Le constat d'une concurrence pour les financements extérieurs et d'une forte réticence à la coordination se répètent jusqu'en 2014, date à laquelle l'abandon de son siège à Bangui affaiblit considérablement la CEMAC. Le déclin de la CEMAC a été renforcé par la moins grande priorité accordée à la dimension économique de l'intégration régionale suite aux échecs des négociations APE qui ont mis à jour la faiblesse de l'influence des OR sur leurs EM. Le report de l'attention des financements extérieurs sur la lutte contre l'instabilité et les facteurs de migration a également contribué à basculer les principaux financements sur la CEEAC, seule détentrice de ce mandat.</p> <p>L'objectif de rationalisation des CER était à l'ordre du jour de la région et de l'UE bien avant 2008. En 2009, un Comité dédié a été mis en place par les Chefs d'État, et sa présidence donnée au Cameroun. Depuis lors, il s'est réuni trois fois, sans aboutir à d'autres décisions significatives que l'identification des 12 domaines pour lesquels la rationalisation était requise. Le processus a été appuyé par la BAD, qui a notamment fait des études détaillées pour chacun des douze domaines. Aucune décision n'a été prise depuis lors. L'évaluation réalisée par la BAD sur le résultat de leur appui à l'intégration régionale en Afrique centrale indique que le processus est à l'arrêt, avec peu de perspective de déblocage.</p>		
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2007	la structure de l'institution partenaire (CEMAC) a fait l'objet d'une transformation en profondeur (passage d'un Secrétariat Exécutif à une Commission). Les effets opérationnels restent cosmétiques. En effet, cette mutation n'est pas terminée, compte tenu du fait que les Commissaires ne sont toujours pas en place, et que la réforme structurelle est toujours en phase de préparation. La coopération avec la CEMAC continue avec sa vitesse de croisière si lente que l'issue finale positive de la Convention de financement reste incertaine.
CEMAC	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2007	À la suite d'une série d'audits internes, la CEMAC a initié une réforme pour rendre plus dynamique et efficace ses institutions. Une Commission plus indépendante des États membres et impulsant une meilleure dynamique a été créée en 2007 et les Commissaires ont été mis en place en 2008 avec une réorganisation conséquente de la Commission et la rationalisation des institutions et organismes spécialisés. D'autres réformes institutionnelles importantes sont engagées et certaines ont été confirmées au cours du sommet des Chefs d'État de juin 2008, dont l'installation du Parlement communautaire au cours du premier trimestre 2009. Une autre décision importante concerne la disponibilité désormais intégrale pour la communauté de la taxe communautaire d'intégration - TCI - (1 % sur les importations des pays tiers), qui constitue la source principale de financement de la CEMAC.
	Ibid	Malgré ces problèmes [géométrie variable], les deux CER continuent d'œuvrer pour accroître leur coordination et leur harmonisation.
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2011	En dépit de la signature le 8 juillet 2010 d'un protocole d'accord entre la CEMAC et la CEEAC pour la mise en œuvre et le suivi des projets du PIR 10 <sup>ème</sup> FED, la coordination et la communication entre les deux OR restent limitées. Le Comité de rationalisation des deux entités régionales s'est réuni à Douala en juillet 2010, et aurait décidé l'élaboration d'une méthodologie pour définir une feuille de route pour la rationalisation des entités régionales en Afrique centrale. Le processus n'en est cependant qu'à sa première étape. La mise en place d'un mécanisme de coordination financé par le secteur hors concentration du PIR 10 <sup>ème</sup> FED est prévue. Un projet de FIP est en cours d'élaboration.
Région	CF PAMEC, 2012	La rationalisation des deux Communautés économiques régionales (CER), initiée depuis la rencontre des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC en octobre 2007 à Brazzaville devrait, à terme, permettre d'éviter le chevauchement des actions et la duplication des efforts, notamment humains et financiers, puisqu'il a été opté pour une forme de rationalisation par « harmonisation des politiques et programmes » entre les deux organisations. Dans cet objectif, les Chefs d'État ont mis en place un Comité de Pilotage (COFIL) présidé par le Cameroun et constitué de la CEEAC, de la CEMAC, de l'Union Africaine, de la CEA et de la Banque africaine de développement (BAD). En septembre 2010, un projet de Plan d'Action assorti d'un chronogramme indicatif qui s'échelonne jusqu'en 2017 a été proposé.
CEEAC	Séminaire Régional sur la	Il [M. Pierre Moussa, Président en exercice] a enfin présenté les lignes directrices de la réforme institutionnelle et la gouvernance de la CEEAC

	Programmation du PIR/11ème FED, juin 2014 Relevé des Conclusions	engagée avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD). L'objectif de la réforme est d'améliorer le dispositif institutionnel, financier et opérationnel du Secrétariat général de la CEEAC à travers différents appuis techniques bien ciblés pour lui permettre de jouer son rôle en matière de coordination des programmes régionaux et d'impulsion de l'agenda d'intégration en Afrique centrale. La réforme comprend deux volets: (1) la révision des textes fondamentaux pour les mettre aux normes internationales et (2) l'adaptation du cadre organique et structurelle de la CEEAC conformément à l'Agenda sur la rationalisation des CERs en Afrique centrale.
Région	PIR 11 <sup>ème</sup> FED, 2014	Les mandats de la CEMAC et de la CEEAC se superposent partiellement, en particulier dans le domaine de l'intégration économique. Ainsi, ces deux organisations sont engagées depuis 2007 dans un processus d'harmonisation et de rationalisation en vue d'une convergence progressive pour aboutir à terme à leur fusion. Cette perspective faciliterait également l'objectif de l'Union africaine de lancer une zone de libre-échange continentale (ZLEC). Le comité de pilotage de la rationalisation CEMAC-CEEAC, dont la présidence a été confiée au Cameroun, réalise actuellement des diagnostics sectoriels, afin d'identifier les réformes institutionnelles nécessaires. Dans ce cadre, il convient également de mentionner le mémorandum d'accord signé par la CEMAC, la CEEAC et la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en 2005 et portant sur une harmonisation des priorités de la CEMAC et de la CEEAC dans la mise en œuvre des programmes régionaux. Un accord de coopération entre la CEPGL et la CEEAC a également été signé le 24 avril 2014, visant à harmoniser et à coordonner les politiques et les activités entre les deux communautés économiques régionales (CER). Un accord de coopération entre la CEPGL et la CEEAC a également été signé le 24 avril 2014 visant à harmoniser et à coordonner les politiques et les activités entre les communautés économiques régionales (CER). Cet accord n'est pas encore mis en œuvre
Région	Ibid	Son Excellence Monsieur Emmanuel NGANOU DJOUMESSI Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun a fait le point sur l'état d'avancement des travaux du Comité de Pilotage de la Rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrale (COPI-CER). Ce Comité a été mis en place par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC qui en ont confié la présidence au Cameroun. (...) Dans les échanges qui ont suivi, la partie européenne a reconnu le caractère ambitieux et exhaustif des efforts de rationalisation et de réformes institutionnelles en cours en Afrique Centrale.
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT interne DUE Gabon, 2014	L'arrivée d'un nouveau Secrétaire général en juillet 2013 n'a pas permis d'établir un cadre de concertation renforcé entre le Secrétariat général et les États membres de la CEEAC. Les faiblesses institutionnelles de la CEEAC s'ajoutent aux difficultés politiques. L'annulation du Sommet des Chefs d'États et de Gouvernement en novembre 2014 à N'Djamena, illustre la complexité des enjeux et des blocages institutionnels, organisationnels et structurels qui prédominent au sein de la CEEAC. À ce titre, il est à prévoir que si la CEEAC ne parvient pas à lancer son programme de réformes dans les mois qui suivent l'annonce de la nouvelle Présidence (un nouveau Sommet est attendu au printemps 2015), les dysfonctionnements de la CEEAC deviendront à court terme un obstacle significatif pour le bon développement de notre coopération régionale.
CEMAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2014	Au plus fort de la crise, la Commission a quitté la RCA sans toutefois se replier clairement sur un site unique : les services administratifs et financiers sont établis à Douala alors que l'offre gabonaise de réinstaller la Commission à Libreville n'a pas été réellement suivie d'effets. Il en découle une très grande dispersion des cadres dans la sous-région, ce qui n'a fait qu'accentuer l'inefficacité avérée de cette institution.
Région	Fiche sur l'état des lieux de la rationalisation des CER en	Un Comité de Pilotage de la Rationalisation des CERs en Afrique centrale COPI/CER-AC a été mis en place. Lors de la 14 <sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC tenue à Kinshasa en RDC

	<p>Afrique centrale, CEEAC, 2016</p>	<p>le 24 octobre 2009, la Présidence dédiée dudit Comité a été confiée à la République du Cameroun. A ce jour, il a tenu trois sessions. Les domaines prioritaires de l'harmonisation des politiques, des activités et instruments d'intégration entre la CEEAC et la CEMAC ont été identifiés et adoptés le 15 février 2013 à Yaounde, au terme de la 2ème réunion du COPIL/CER.</p> <p>Lors du 3ème COPIL, tenu à Yaounde en avril 2015, une Décision instituant un Cadre de concertation et de coordination entre la CEEAC et la CEMAC avait été adoptée. Ladite décision a été signée le 08 avril 2016</p> <p>La Décision portant création, organisation et fonctionnement du Secrétariat Technique (ST) du COPIL/CER, a également été signée le 08 Avril 2016 son Coordonnateur a été désigné en avril 2016. (...)</p> <p>Il convient de signaler que le fonctionnement du COPIL est soumis à quelques contraintes, dont la principale est l'insuffisance des ressources financières due au fait que les contributions des États Membres n'ont pas été versées. Le Cameroun a supporté les 75% au financement de ce processus qui a également bénéficié des contributions de la CEMAC (plus de 100 millions de 2010 à 2016) et de la CEEAC (40 millions de 2010 à 2016) et de la BAD (élaboration des études sur les douze domaines prioritaires,...)</p>
<p>• <b>CJ6.2 – Les capacités et la gouvernance des organisations régionales se sont améliorées</b></p>		
<p>Sur aucun des aspects critiques de l'amélioration des capacités et de la gouvernance institutionnelle les deux OR n'ont progressé. La production de documents de politiques ou de documents de stratégie sectorielle reste essentiellement poussée par les PTF. Les documents sont élaborés par des consultants et leur validation technique par les services des OR n'ont pas porté sur le fond (alignement aux besoins, réalisme et faisabilité). Il n'y a pas en fin de période de dispositif de suivi de la mise en œuvre des politiques et des documents qui ont été adoptés au niveau politique. La validation par les Chefs d'État n'apparaît pas dans la documentation comme un temps fort pour l'appropriation ou la validation de la pertinence des orientations retenues, ni d'ailleurs une garantie de mise en œuvre. La politique de développement des infrastructures de transport et d'énergie en est un bon exemple : Cf. QE4. (I621)</p> <p>Les documents de stratégie sont principalement des instruments de collecte de fonds ou de validation d'un appui déjà engagé, comme cela a été le cas à plusieurs reprises pour l'UE (avec le PER ou la feuille de route, par exemple). Ils peuvent être cantonnés à des études qui ne connaîtront pas de mise en œuvre faute de financement. Ils ne sont pas liés à leur faisabilité par les institutions régionales dont la présentation se limite très généralement aux mandats plutôt qu'aux capacités ou compétences démontrées. (I622)</p> <p>Les deux OR ne fonctionnent pas en réseau, ni même chaque OR avec les institutions spécialisées qui lui sont rattachées (comme la COMIFAC). De nombreux témoignages font état d'une concurrence entre les deux OR pour accéder aux financements extérieurs, avec si nécessaire des élargissements de leur mandats initiaux en recouvrement du mandat de l'autre OR. De la même manière, les institutions spécialisées développent des stratégies de prospection qui sont autonomes, tandis que l'OR correspondante tente éventuellement de s'y substituer quand une possibilité de financement extérieur émerge, indépendamment de ses compétences et capacité : Cf. QE5. (I623)</p> <p>Par extension et en tenant compte du fait qu'aucune des deux OR n'ont mis en œuvre d'ajustement institutionnel significatif, elles n'ont pas démontré de capacité à s'adapter à leur environnement (I624), ni à ajuster leur modèle de management aux stratégies engagées formellement. (I625)</p>		
CEMAC	<p>État de l'intégration régionale en Afrique Centrale, Note interne, 2007</p>	<p>La CEMAC - Si les traités constitutifs de la CEMAC sont bien formulés et ratifiés par les États membres, la Communauté a initié une réforme institutionnelle d'envergure face aux difficultés mises en évidence par les audits conduits, en particulier la mobilisation de la TCI.</p> <p>La Communauté s'est ainsi dotée d'un Comité de Pilotage de la réforme, dont l'objectif est de définir une structure institutionnelle plus efficace. Le processus de réforme doit aboutir à la constitution d'une Commission de la CEMAC, dont les pouvoirs seraient étendus par rapport à l'actuel Secrétariat Exécutif.</p> <p>Toutefois, tous les États membres de la CEMAC accordent toujours un intérêt politique très important à leur Communauté. En témoigne la tenue régulière des Conférences statutaires à tous les niveaux</p>
CEEAC	Ibid	<p>La CEEAC fut créée en 1983 mais restée inactive pendant une grande partie des années 90, parce que sept des onze États membres se trouvaient en situation de conflit. À Malabo en juin 1999, dans le cadre de la relance et de redynamisation de la CEEAC, les Chefs d'État et de Gouvernement</p>



		<p>ont adopté une nouvelle vision de l'intégration. A l'heure actuelle, le traité CEEAC est ratifié par tous les Etats membres sauf ...</p> <p>La CEEAC a été nommée pilier de la Communauté Économique Africaine et un protocole fut signé en 1999. En 1999, pour réactiver la CEEAC, la priorité fut donnée au développement des capacités pour maintenir la paix, la stabilité et la sécurité dans la région, conditions essentielles à un développement économique et social.</p> <p>Les réunions statutaires de la CEEAC demeurent problématiques : elles réunissent difficilement suffisamment d'Etat membre pour atteindre le quorum nécessaire à une prise de décision efficace.</p> <p>Par ailleurs, le mécanisme de financement (Taxe d'intégration de 0,5% sur le cordon douanier), est toujours inopérant.</p>
Région	CF FTC III 10 <sup>ème</sup> FED, 2009	<p>La dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale doit être rapportée à la faiblesse du cadre institutionnel et à la multiplicité des initiatives d'intégration régionale, ainsi qu'à l'absence d'une définition unique des frontières de cette région. Il existe deux organisations régionales, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)<sup>1</sup>, dont les mandats se superposent partiellement.</p> <p>Malgré les difficultés du processus d'intégration, les intentions des Etats membres de l'Afrique centrale pour une intégration régionale restent clairement affichées et ils négocient ensemble un accord de partenariat économique avec l'UE.</p>
Région	Ibid	<p>Une première FCT (9 ACP RCE 05) a été mise en place en 2004, et dotée d'un budget de 1,3 millions€. A la fin 2008, 78% de cette enveloppe ont été engagés et payés.</p> <p>Une seconde FCT (9 ACP RCE 14), dotée d'un budget de 2,4 millions€, a été signée le 6 octobre 2006, avec une fin de contractualisation établie au 5 octobre 2009. Le projet a connu beaucoup de retards dans la mise en œuvre. (...) De plus, en absence d'un devis-programme prévu, la FCT II n'a pas pu jouer pleinement le rôle d'appui à la participation des acteurs régionaux aux conférences et séminaires divers.</p> <p>(...) Les FCT I et II ont particulièrement contribué aux objectifs fixés par leurs Conventions de financement, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exécution de la stratégie de développement de la région Afrique Centrale par le biais de programmes de développement financés par le Fonds européen de développement (FED).</li> <li>- La stimulation d'une approche plus cohérente et informée des questions de développement et de commerce parmi les décideurs en Afrique Centrale.</li> </ul> <p>La FCT III sera complémentaire des actions du PIR 10<sup>ème</sup> FED, notamment du mécanisme de coordination du PIR. Il convient de relever que les activités de la FCT III sont majoritairement destinées à la préparation des interventions au titre du PIR 10<sup>ème</sup> FED.</p> <p>Les principales actions qui vont être programmées dans le cadre de cette FCT sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FAT: - Facilite d'assistance technique (...)</li> <li>• AFPP-CS - Aide à la formation pour les projets et programmes, conférences et séminaires</li> </ul>
Région	Réunion sur la programmation régionale Afrique centrale. 7 septembre 2012	<p>L'accompagnement du processus de rationalisation des deux REC devrait être un axe important de notre coopération sur le 11<sup>ème</sup> FED, en ligne avec la politique panafricaine, tout en faisant attention à la nécessité d'un engagement politique de la part des pays de l'AC. (...)</p> <p>Le problème des <b>capacités des deux REC</b> doit être tenu en compte dans la programmation, et la collaboration avec d'<b>autres acteurs</b> doit être recherchée. Plusieurs acteurs sont présents en AC, et il sera important d'évaluer la capacité et les possibilités de collaboration. (...) Les Etats membres de la région devront aussi assumer plus de responsabilités dans la programmation et la mise en œuvre d'actions à portée régionale, en prévoyant des composantes nationales du PIR pour la transposition au niveau national des réglementations régionales et pour certaines</p>

		<p>problématiques spécifiques (par ex. le braconnage de la grande faune en RCA, Cameroun, Tchad). (...)</p> <p>On note des tendances centrifuges vers le nord, l'est et le sud, ainsi qu'une multi-appartenance de certains pays à différents blocs régionaux. Cette situation a des raisons géographiques et historiques. Il semble y avoir également une influence réciproque entre les facteurs à caractère structurel (par ex. les échanges économiques) et les facteurs politiques (la faible dynamique d'intégration en AC n'aide pas à augmenter la cohésion entre les pays de la région).</p> <p>Les problèmes de multi appartenance se posent notamment pour l'Angola et pour les pays des Grand lacs. L'Angola semble avoir choisi comme appartenance principale la SADC, mais est aussi présent en AC. Le Burundi et le Rwanda (qui a quitté la CEEAC) sont fortement intégrés dans l'EAC. La RDC (région en elle-même) donne peu d'importance à l'intégration régionale et hésite entre plusieurs stratégies régionales. Le Tchad regarde aussi vers l'Afrique de l'ouest et vers la CEDEAO. [il reste la CEMAC ; notion d'un « axe CEEAC-CEMAC »]</p>
<p><b>• 16.2.1 – Degré d'amélioration de la capacité des OR et leurs organes spécialisés à produire des plans stratégiques pertinents, réalistes et à disposer des moyens pour les mettre en œuvre et en suivre l'exécution</b></p>		
<p>Il n'y a pas d'analyse spécifique à l'Afrique centrale qui soit documentée. Il y a par contre des analyses transversales aux OR en Afrique en 2012 et en fin de période (2016). Leurs capacités de planification stratégique et de recherche sont très faibles voire nulles, en lien avec leurs capacités institutionnelles sur le plan plus général. Elles ne disposent que rarement, voire jamais, d'un Centre régional de recherche et d'aide à la décision rattaché au Secrétariat/à la Commission. La qualité de l'expertise interne est discutée. Certains documents de l'UE identifient un net déficit de compétence technique. Un expert de la BAD a une appréciation plus nuancée des compétences individuelles mais met l'accent plutôt sur l'inefficacité des structures et leur fonctionnement hiérarchique. La plupart des interlocuteurs de la mission de terrain ont confirmé les dysfonctionnements organisationnels mais ont en plus mis en doute les compétences des responsables, en faisant valoir que la qualité du partenariat était essentiellement une question de personne. L'âge des responsables et leur stabilité professionnelle ont pu être indiquées à l'occasion comme des contraintes supplémentaires à la crédibilité des institutions régionales.</p> <p>Le PIR 11<sup>ème</sup> FED (2012) liste les politiques et plans sectoriels élaborés et adoptés par la CEEAC. La plupart sinon tous sont réalisés par des consultants, et leur élaboration ne dénote donc pas d'une amélioration de la capacité à produire des plans stratégiques pertinents. La capacité de pilotage des études stratégiques a été très faible, et essentiellement formelle dans la majorité des cas. L'adoption technique des documents est déconnectée de leur validation politique, faite lors d'une réunion des ministres ou des chefs d'État, selon le niveau de responsabilité requis. Le processus de décision qui transparait sans être détaillé dans la documentation implique un comité d'experts des OR qui soumet les politiques et les plans à l'approbation des chefs d'État réunis en sommet. Les relevés de conclusions ne font pas été de débats ou d'enrichissement à ce niveau. Le rôle du comité d'experts a été minimisé par les interlocuteurs de la mission de terrain.</p>		
UA	L'appui à l'intégration régionale en Afrique : quels enjeux pour les partenaires au développement ?, 2012	<p>Dans la plupart des cas (si ce n'est la totalité des OIR africaines), les capacités de planification stratégique et de recherche sont très faibles voire nulles, en lien avec leurs capacités institutionnelles sur le plan plus général. Elles ne disposent que rarement, voire jamais, d'un Centre régional de recherche et d'aide à la décision rattaché au Secrétariat/à la Commission.</p> <p>Dans ce contexte, le recours aux consultants externes est fréquent, voire systématique, non seulement pour la réalisation des études préparatoires à l'identification des stratégies, mais souvent pour la rédaction des documents de stratégie eux-mêmes, ce qui pose le problème de l'appropriation de ces processus par les bénéficiaires.</p>
UA	The political economy of regional integration in Africa, ECPDM, 2016	<p>2.9. External factors: donor influences (...)</p> <p>The quality of aid to regional organisations has affected their potential to strengthen institutional functions for public management and more broadly for the delivery of regional plans and commitments. (...)</p> <p>Yet, as described above, technical reforms aimed at strengthening core administrative and governance functions of regional organisations in and of themselves cannot overcome political economy constraints such as those</p>

		related to national interests. Such constraints are further compounded by two uncertain sources of finance for regional budgets. First, the bulk of donor finance continues to be fragmented, and is provided as project aid, not budget support. Large parts of donor funding to regional organisations remain off-budget, also reducing the potential for regional organisations and their member states and stakeholders to know what goes in the budget and who funds what. This lack of budget integrity reduces the potential for key AU stakeholders such as member states to assess to what extent the budget finances agreed policy priorities.
Région	DCI/EDF revue mi-parcours 11ème FED 2014-2020, <b>2017</b>	<p>Le Plan stratégique à moyen terme de la CEEAC pour la période 2016-2020 est bâti autour de quatre axes ou piliers stratégiques. (...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilier 4: Soutien à la mise en œuvre des mandats de la CEEAC à travers le renforcement de l'efficience et l'efficacité d'action de soutien à la réalisation des mandats de la CEEAC.</li> </ul> <p>Dans ce cadre de la mise en œuvre de sa stratégie 2016-2020, la CEEAC accorde une attention toute particulière à cinq initiatives complémentaires visant à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'implication de la société civile ;</li> <li>• Proposer une nouvelle organisation financière aux Etats pour le financement du fonctionnement du Secrétariat général ;</li> <li>• Proposer des modifications statutaires aux Etats membres de la CEEAC (modifier les statuts du Secrétariat Général pour en faire une Commission dotée d'attributions élargies et plus en cohérence avec son identification comme pilier de l'intégration africaine) ;</li> <li>• Prendre le leadership dans les négociations commerciales telle que pour la création d'une ZLE avec la CEDEAO ; et</li> <li>• Faire évoluer l'organisation de la CEEAC (amélioration des conditions de fonctionnement du Secrétariat Général et émergence d'une banque de développement à l'échelle de la CEEAC).</li> </ul> <p>Cette réforme générale devrait aboutir à l'approbation des propositions de révision des textes fondamentaux (Traité, Règlement financier, Statut du personnel, Protocole du COPAX...) déjà à la disposition de la CEEAC (...)</p>
<p>• <b>I6.2.2 – Degré d'amélioration de la capacité des OR et leurs organes spécialisés à atteindre et suivre les résultats de leurs plans stratégiques</b></p>		
<p>Sans que cet indicateur soit spécifiquement informé par la documentation, le constat général est que la CEEAC et la CEMAC n'appliquent pas leurs plans stratégiques au-delà des actions qui trouvent un financement auprès des bailleurs de fonds. Ce constat est confirmé par les entretiens au siège. Il n'a pas été identifié de mécanisme interne chargé de suivi-évaluation des politiques et des plans, ce qui a été validé pendant la mission de terrain.</p> <p>Dans la mesure où même pour les financements extérieurs qui ont des obligations de suivi par le partenaire les OR n'ont pas sur la période et toujours en fin de période honoré leurs engagements, il est fondé d'estimer qu'il n'y a pas eu d'amélioration. Ceci est conforté par le fait que les réformes institutionnelles n'ont pas été mises en œuvre (Cf. I6.1.2).</p> <p>La situation des organes spécialisés est analysée dans les questions sectorielles.</p>		
Région	DOCUMENTATI ON INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, <b>2008</b>	Le positionnement de la CEEAC comme chef de file régional pour l'environnement et les ressources naturelles est reconnu. La CEEAC est en train de renforcer ses compétences internes. La prise en charge financière du fonctionnement des institutions régionales spécialisées (COMIFAC, COREP, RAPAC, etc.) est formalisée.
<p>• <b>I6.2.3 – Degré d'amélioration de la capacité des OR et leurs organes spécialisés à se coordonner avec le réseau des autres intervenants de leurs secteurs respectifs</b></p>		
<p>Le diagnostic porté par la documentation fait état d'une difficulté structurelle des OR à se coordonner avec leurs institutions spécialisées ainsi qu'avec les administrations nationales. Le facteur déterminant est la concurrence pour l'accès aux financements extérieurs entre les administrations régionales qui peuvent se prévaloir d'un mandat mais pas des capacités, et les institutions spécialisées comme le RAPAC qui institutionnellement devraient dépendre des OR (de la CEEAC pour le RAPAC) mais qui peuvent se prévaloir de capacités démontrées et peuvent ne pas se conformer à la logique institutionnelle.</p> <p>La situation a été décrite par les interlocuteurs de la mission de terrain plus comme des luttes de pouvoir que comme des collaborations fonctionnant en réseau. La situation ne s'est pas améliorée de ce point de vue dans la région : les mêmes logiques étaient en place en début de période, comme en font état certains DOCUMENTATION INTERNE CEDocuments internes. Elles ont été renforcées par la pratique des bailleurs</p>		

de fonds et notamment de l'UE. Le 11 <sup>ème</sup> FED a en principe mis fin à la participation des OR à la concurrence pour ses financements en les excluant de fait, malgré leur insistance pendant la programmation, de la mise en œuvre des projets.		
CEEAC	FA Programme d'appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC – Secteur Paix et Sécurité, 2016	Dans ce cadre, la promotion du dialogue politique sectoriel, stratégique et thématique, la collégialité et la mise en œuvre commune (ou du moins politiquement approuvée) des activités sont des éléments essentiels pour le pilotage de l'action. Le Projet devra veiller aussi à associer les acteurs institutionnels/politiques clefs qui disposent d'un poids décisif pour orienter et appuyer les réformes de l'organisation régionale. A ce titre, l'équipe d'assistance technique du Projet est attendue de faciliter la planification et l'organisation des activités de dialogue entre les parties prenantes, tenant une position neutre et plus naturellement orientée vers des solutions opérationnelles (suivi, transposition des conclusions en propositions de plans d'action).
<p><b>• I6.2.4 – Degré d'amélioration de la capacité des OR et leurs organes spécialisés à s'adapter en continu aux changements de leur environnement</b></p> <p>Les institutions régionales de l'Afrique centrale ne se sont pas adaptées ou réformées sur l'ensemble de la période sous revue. La volonté de réforme et d'ajustement aux besoins et standards internationaux a été réitérée régulièrement mais jamais mise en œuvre. Il n'y a donc pas d'amélioration.</p>		
<p><b>• I6.2.5 – Degré d'amélioration de la capacité des OR et leurs organes spécialisés à mettre en cohérence leurs politiques et leurs modèles de management</b></p> <p>De ce point de vue également, le constat porté en I624 est valable. Aucune des réformes institutionnelles n'a été mise en œuvre.</p>		
<p><b>• CJ6.3 – La coopération régionale de l'UE a contribué a renforcé les capacités et la gouvernance de la CEEAC et de la CEMAC</b></p> <p>Le principal constat de l'inventaire des produits fait dans CJ6.0 est que les activités de renforcement de capacité des OR par le PAMEC n'ont commencé à être mise en œuvre que très tard dans la période sous revue.</p> <p>Le CJ6.1 pour sa part constate qu'il n'y a pas eu de renforcement des capacités et de la gouvernance des OR, au contraire. Les réformes institutionnelles n'ont pas été mises en œuvre et la gestion des ressources humaines ne s'est pas améliorée. Les institutions régionales sont des coquilles vides avec une présence des cadres au mieux intermittente, des compétences contestées et une personnalisation du partenariat. L'UE n'a donc pas contribué au renforcement des capacités au niveau des administrations régionales, ce que tous les interlocuteurs de la mission de terrain ont confirmé.</p> <p>Les structures et institutions spécialisées (MARAC, RAPAC, OHADA, PEAC) ont été appuyées par les projets sectoriels de l'UE, ainsi que des actions financées par ses autres instruments. Les résultats des analyses sectorielles (I6.3.1, I6.3.2 et I6.3.3) aboutissent au même constat d'échec, et pour les mêmes raisons : manque de moyens en dehors de ceux des projets de l'UE, démotivation professionnelle face aux réticences, difficultés relationnelles, voire concurrences nationales.</p>		
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	La CEMAC et la CEEAC sont les organisations dûment mandatées pour la mise en œuvre du PIR. Leurs rôles respectifs dans le cadre du PIR doivent être précisés afin d'optimiser l'efficacité de la coopération. Le principe du PIR 10e FED consiste à appuyer la région Afrique centrale dans son ensemble et ce, en tenant compte du mandat et des programmes d'action des organisations régionales. L'expérience et les avancées de ces organisations sont prises en considération dans la définition des responsabilités et modalités de mise en œuvre, afin de favoriser une performance optimale de l'appui. La CEMAC sera l'organisation chef de file (maître d'ouvrage) pour le domaine «Intégration économique et commerciale et accompagnement de la mise en œuvre de l'APE», et la CEEAC sera l'organisation chef de file (maître d'ouvrage) pour les domaines «Paix et sécurité» et «Gestion des ressources naturelles renouvelables». Les ordonnateurs régionaux pourront déléguer la maîtrise d'ouvrage. Ils confient la maîtrise d'œuvre à des structures permettant une mise en œuvre efficace des programmes. Les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre pourront être déléguées/confiées à des structures régionales, nationales, ou d'autres structures. La CE appuiera le mécanisme de coordination du PIR qui comprendra un dialogue régulier entre la CEMAC et la CEEAC, incluant la tenue de réunions de concertation avec les ON et la CE, faisant le bilan annuel, et



		<p>dressant les perspectives de la mise en œuvre de la coopération et de l'agenda d'intégration.</p> <p>En vue de la mise en œuvre des financements visant à soutenir les activités de la CEPGL dans le cadre du présent PIR, la Commission européenne assurera les responsabilités d'ordonnateur régional délégué. Ces responsabilités seront assumées jusqu'à la nomination d'un Secrétariat exécutif permanent auprès de la CEPGL, ayant la capacité pleine d'assumer les responsabilités d'ordonnateur régional délégué.</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, <b>2009</b>	<p>Les tensions institutionnelles entre CEMAC et CEEAC se sont en partie amoindries, tout particulièrement dans le domaine Paix et Sécurité, ce domaine étant réservé à la CEEAC</p>
Région	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, <b>2012</b>	<p>Enfin, le changement récent de Secrétaire général et de son équipe a constitué l'occasion pour entamer un dialogue approfondi sur la gouvernance au sein de la CEEAC. L'occasion de ce changement autant que la réflexion stratégique sur la future coopération régionale justifient une attention renouvelée sur les relations et objectifs UE-CEEAC.</p> <p>Par ailleurs, la DUE suit attentivement, et est associée de façon technique, à la préparation du programme de renforcement de capacités mis en place par la BAD au bénéfice de la CEEAC, portant notamment sur les aspects de gestion financière et comptable et de gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, les résultats préliminaires de l'audit quatre piliers sont tout à fait pertinents, et permettent d'identifier des pistes de progression.</p> <p>Le fait de travailler avec deux Ordonnateurs régionaux pose des problèmes en termes de coordination de leadership et de cohérence, notamment dans le domaine de l'intégration économique où les deux ont des compétences. En effet, les deux structures ont une forte tendance à travailler en parallèle plutôt qu'ensemble, évitant soigneusement tout dialogue dans le cadre de la mise en oeuvre du PIR.</p>
	Ibid	<p>Au niveau régional, le risque majeur reste le faible engagement politique des Etats-membres pour progresser au niveau de l'intégration régionale, en général, et l'agenda de paix et de sécurité en particulier Cette lacune se reflète par de nombreux postes vacants, y compris sur des postes d'encadrement à la CEEAC, affectant sa capacité de gestion et l'absence persistante de solution de financement à long terme de l'organisation régionale. Cette tendance risque de porter atteinte à la durabilité de l'aide.</p>
UA	L'appui à l'intégration régionale en Afrique : quels enjeux pour les partenaires au développement ? <b>2012</b>	<p>La capacité d'absorption très limitée des OIR tend à limiter le nombre de projets que l'on peut mettre en place et à freiner leur mise en oeuvre, même quand les bailleurs ont des budgets conséquents à consacrer au soutien des OIR (dans le cas de l'UE par exemple). Une des alternatives des bailleurs est de mettre en place des structures de projets autonomes déconnectées de ces organisations, ou encore des unités de gestion de projets qui suivent leurs procédures propres.</p> <p>Le caractère encore faible des procédures et systèmes internes de gestion des OIR vis-à-vis des normes internationales pousse la majorité des bailleurs (à l'exception de la France) à utiliser leurs propres procédures que les OIR trouvent complexes et ont très souvent du mal à maîtriser. Une des conséquences est un taux de décaissement très faible des fonds mis à disposition.</p>
Région	Feuille de Route Conjointe, <b>2015</b>	<p><u>Domaine prioritaire 1</u> : amélioration de la stabilité politique régionale et de la gouvernance démocratique dans un cadre de coopération régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un appui en matière de Paix et Sécurité comprenant le renforcement des capacités aux niveaux régional et national, y compris ;</li> <li>• un appui spécifique au renforcement des capacités des Services administratifs et financiers du Secrétariat Général de la CEEAC ;</li> </ul> <p>(...)</p> <p>Mesures d'accompagnement : Appui aux Ordonnateurs Régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des appuis aux ORDM pour la mise en oeuvre du PIR et la gestion des fonds du 11ème FED.</li> <li>• des TCF en fonction des besoins</li> </ul>

	Ibid	<p><i>1.3.1 Les principes généraux et lignes directrices (...)</i></p> <p>Outre ces principes, les critères qui ont guidé la priorisation des programmes du PIR pour l'atteinte de résultats seront:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'impact et la contribution à l'intégration régionale; et</li> <li>• le renforcement institutionnel des structures régionales et nationales concernées, y compris pour appuyer la coordination et la convergence CEMAC-CEEAC .</li> </ul>
	Ibid	<p>2) Un appui au renforcement des capacités des Services administratifs et financiers du Secrétariat Général de la CEEAC [montant à préciser]. Il vise à appuyer la mise en œuvre des recommandations de l'Audit 4 pilier du Secrétariat Général de la CEEAC effectuée du 26 septembre au 10 octobre 2011 par le Cabinet Moore Stephens LLP dans le cadre d'exécution de tâches en gestion conjointe CEEAC/UE.</p> <p>Il vise également à compléter l'action engagée avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière de renforcement des capacités institutionnelles et humaines de la CEEAC. L'appui passera notamment par (1) la mise en conformité des normes et procédures internes avec les standards internationaux en matière de comptabilité, d'audit, de contrôle interne, de transparence et de marchés publics, (2) la reorganisation de la structure de gestion administrative, budgétaire et comptable du Secrétariat général de manière à permettre à la CEEAC de réaliser avec efficacité les objectifs politiques, programmes et actions confiés par ses États membres.</p> <p>L'étude d'identification et de formulation pourrait, cependant, proposer des montages alternatifs en fonction des besoins et des priorités de l'agenda régional. Il conviendra aussi de garder une porte ouverte à d'éventuels nouveaux instruments qui pourraient être mis en place, par exemple dans le cadre de la stabilisation du Sahel.</p>
	Ibid	<p>L'identification des mesures d'accompagnement se fera entre Les CER et les Délégations, Elles porteront notamment sur :</p> <p>8) Un appui aux ORDM pour la mise en œuvre du PIR et la gestion des fonds du 11<sup>ème</sup> FED à mettre en œuvre sur un ou plusieurs projets d'appui. Il s'agira d'identifier et de formuler un ou plusieurs projets qui visent à renforcer le rôle des Ordonnateurs régionaux dans la mise en œuvre du PIR et dans l'appui aux structures déléguées, tant pour s'assurer d'une mise en œuvre conforme aux procédures, que pour s'assurer de la cohérence des activités avec les stratégies régionales.</p> <p>L'appui devra s'articuler autour de trois (3) axes d'intervention : (i) le renforcement des capacités des services des Ordonnateurs régionaux en termes de gestion contractuelle et financière et d'appui/conseil, (ii) le renforcement des capacités de coordination des services des Ordonnateurs régionaux et (iii) l'amélioration de la visibilité des actions financées à travers le PIR et la communication sur le rôle des CER, auprès des États membres et de leurs citoyens.</p> <p>9) Des TCF à mobiliser en fonction des besoins des ORDM.</p>
<p><b>• 16.3.1 – Existence et nature du renforcement de capacité et de gouvernance des OR et des institutions régionales spécialisées dans le secteur Paix et sécurité</b></p>		
<p>La coopération régionale de l'UE a renforcé les capacités de la CEEAC dans le domaine Paix et Sécurité seulement dans une faible mesure. L'appui de l'UE était essentiellement technique et opérationnel sur la période. Il a notamment permis l'organisation du DIHPSS avec l'intégration de la FOMAC et du MARAC dont les capacités propres ont été renforcées. L'appui de l'UE a permis la mise en place d'un service de médiation, bien qu'au tout début de son opérationnalisation en fin de période. Un renforcement de la gouvernance aurait demandé de s'attaquer à des faiblesses structurelles qui sont demeurées mal identifiées ou peu considérées telles que la nécessité de nouvelles procédures, d'une réforme des institutions, du mode de fonctionnement des institutions de la CEEAC avec une clarification nécessaire des mandats de chacune, et l'absence de puissance ou dimension politique de la CEEAC, et de la dépense qui en résulte à la volonté des États membres de la CEEAC qui en sont dépourvus lorsqu'il s'agit de permettre à la CEEAC de jouer pleinement ces rôles. Sur ces aspects les résultats sont bien minces et fragiles, ce qui est finalement logique car là n'était pas la vocation de la coopération régionale de l'UE, ce qui semble avoir été un handicap à ce stade de l'évaluation, même s'il est lié à des contraintes réglementaires de l'appui de l'UE.</p> <p>La coopération régionale de l'UE ne prévoyait pas de poursuivre un dialogue politique approfondi en matière de paix et de sécurité, ni ne prévoyait les moyens d'influer sur la volonté des États membres. On note tout</p>		

de même quelques avancées positives dans le domaine de la gouvernance tel que le fait que la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC tenue à Ndjamena en mai 2015 a entériné la mise en œuvre du processus de réforme du protocole du COPAX et de mener une réforme globale institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC. Plus spécifiquement dans le domaine Paix et Sécurité, la même conférence a abouti à une déclaration conjointe des chefs d'État appelant au soutien de l'effort militaire contre Boko Haram.		
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, <b>2009</b>	La DUE a initié un appui technique en gestion financière à la CEEAC, sur la base du constat que l'amélioration des capacités générales de la CEEAC est nécessaire pour permettre la mise en œuvre de notre appui mais aussi pour garantir l'impact à long terme de notre coopération.
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, <b>2012</b>	Alors que, face à cette situation, des modèles ont été trouvés pour assurer une mise en œuvre acceptable de la coopération régionale avec la CEEAC, soit une assistance technique importante, voir de substitution (PAPS II), soit une externalisation à des agences (RAPAC pour l'ECOFAC V), des points d'interrogation importants subsistent quant à la viabilité des actions menées. Il convient aussi dans ce contexte de noter le non avancement des activités financées sur la Facilité de Paix qui sont mises en oeuvre directement par le Secrétariat général, sans assistance technique.
CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, <b>2013</b>	Le principal obstacle est le fait que les ORDM n'ont pas de structures d'appui telles que les cellules d'appui aux ON, qui pourraient, si elles existaient, permettre de compenser les faiblesses structurelles et organisationnelles. Un autre obstacle a été lié aux problèmes d'insécurité dans la région qui ont monopolisé les ressources de la CEEAC (et empêché la CEMAC de travailler convenablement). Le "PAMEC" rencontre des difficultés dans sa mise en oeuvre. La CF du projet a été signée en février 2013 et le DP1 du projet n'a pas encore été soumis par la CEEAC. (...) Le risque "récurrent" est que les ORDM n'arrivent pas à remplir leurs fonctions, ceci étant dû en partie à la faiblesse de leurs structures qui ne bénéficient pas de structures équivalentes aux cellules d'appui aux ON, et qui, semble-t-il, n'assurent pas la stabilité de leur budget via la contribution des Etats membres.
CEEAC	FA Programme d'appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC – Secteur Paix et Sécurité, <b>2016</b>	L'expérience rappelle aussi l'importance d'une politique cohérente en matière de gestion des ressources humaines. La mise en oeuvre du PAPS II a mis en évidence le fait qu'il n'était pas soutenable de fournir un appui financier aux différents postes des experts CEEAC ou des personnels projets sans capacité de vérifier en retour, quantitativement et qualitativement, la valeur-ajoutée et la qualité des prestations ou encore la cohérence de l'appui et sa complémentarité avec d'autres actions. Il sera donc important de promouvoir auprès de la CEEAC le besoin de rationaliser sa gestion des ressources humaines (contrôle des contrats de travail, harmonisation des salaires et indemnités, normalisation des missions et per diem, etc.). Le projet s'emploiera à répondre à la nécessité de garantir plus d'efficacité des services de la CEEAC en lui apportant un appui technique spécifique et en appuyant les réformes par ailleurs.
UA	The political economy of regional integration in Africa, ECPDM, <b>2016</b>	Efforts by donors to promote normative, best practice models, or to drive reform processes within regional organisations often lack the basic grounding and appropriate level of ambition given the regional incentive environment in which regional organisations operate. (...) Key factors to consider in terms of institutional strengthening of regional organisations include the basic ingredients of good donorship, i.e. harmonisation among donors, policy and system alignment with regional organisations, and an emphasis on mutual and domestic accountability systems.
<p>• <b>I6.3.2 – Existence et nature du renforcement de capacité et de gouvernance des OR et des institutions régionales spécialisées dans le secteur intégration économique</b></p> <p>La coopération de l'UE s'emploie à renforcer les institutions régionales dans le domaine de l'intégration économique depuis le projet PAIRAC avec la CEMAC. L'appui institutionnel était même devenu l'axe majeur de ce projet qui n'avait pourtant produit que peu de progrès au sein de l'OR du fait de l'omniprésence de l'AT que se substitua à l'OR limitant ainsi le transfert de compétence. Cette dimension de renforcement des</p>		

capacités de gouvernance se retrouve également dans le PACIE mais les résultats ont été jusqu'à présent très limités du fait d'un contexte complexe. Le renforcement institutionnel des OR est maintenant l'un des objectifs premiers dans le secteur de l'intégration économique dans le PIR 11e FED, qui met également, et à nouveau, en avant le but de rationalisation et d'harmonisation entre les OR

**• 16.3.3 – Existence et nature du renforcement de capacité et de gouvernance des OR et des institutions régionales spécialisées dans le secteur Environnement et gestion des ressources naturelles**

Malgré les efforts consentis, la coopération régionale de l'UE n'a pas permis de renforcer réellement les capacités du RAPAC et de la CEEAC dans la gestion des ressources naturelles. L'appui de l'UE était essentiellement technique et opérationnel sur la période.

Le renforcement des capacités et de gouvernance des OR et des institutions régionales est une composante importante du programme ECOFAC5, notamment à travers le volet 3 : Renforcement de la gouvernance environnementale et forestière (CEEAC principalement), mais également afin d'appuyer la mise en œuvre des volets 1 – Gestion d'Aires Protégées et volet 2 – Appui au développement économique et l'intégration des populations riveraines par le RAPAC.

L'importante assistance technique et opérationnelle fournie au RAPAC afin de soutenir la mise en œuvre d'ECOFAC5 n'a pas permis un renforcement durable des capacités du réseau. Sous ECOFAC 5, le RAPAC a dû assumer de multiples fonctions qui dépassaient son mandat et ses capacités, avec à la fois un rôle de maître d'ouvrage et d'opérateur de terrain. Ceci d'autant plus que les difficultés d'ordre opérationnel, logistique et humain (qualification des personnels recrutés) ont miné le développement du RAPAC sur la période. En conséquence, la fin d'ECOFAC 5 a aussi été synonyme de réduction d'effectifs au RAPAC, dont la structure résiduelle n'a pas plus de capacités que celle qui prévalait en 2008.

Alors que la Convention de Financement d'ECOFAC prévoyait une AT à la CEEAC à travers la cellule FLEGT régionale, celle-ci n'a jamais été contractée, et la CEEAC a plutôt orienté ses interventions sur la lutte anti-braconnage et l'économie verte que sur la mise en réseau et capitalisation régionale des processus FLEGT nationaux. Il n'y a pas eu à proprement parlé d'appui institutionnel au niveau de la CEEAC.

En ce qui concerne la COMIFAC, la coopération européenne a appuyé le groupe de travail « gouvernance forestière » qui a été mis en place, mais n'avait pas pour objectif de soutenir institutionnellement la COMIFAC ni de développer ses capacités, son bailleur historique étant la coopération allemande à travers la GIZ. L'appui prévu par le PIR 2014-2020 à la COMIFAC est essentiellement concentré sur l'appui au processus FLEGT. Finalement, le renforcement de capacité de l'OFAC a été vital pour l'institution, qui a été soutenu dans son fonctionnement et son développement sur les aspects biodiversité par le programme ECOFAC (FORAF 1 et 2) ainsi que par les projets ReCaREDD et BIOPAMA.

CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2012	Alors que, face à cette situation, des modèles ont été trouvés pour assurer une mise en œuvre acceptable de la coopération régionale avec la CEEAC, soit une assistance technique importante, voir de substitution (PAPS II), soit une externalisation à des agences (RAPAC pour l'ECOFAC V), des points d'interrogation importants subsistent quant à la viabilité des actions menées. (...) La CEEAC, pour sa part, a réalisé en 2011 et 2012 une revue institutionnelle des organisations régionales dans le domaine de l'environnement en vue de les rationaliser et a entrepris de proposer la création d'un nouveau programme et un fonds pour l'économie verte en Afrique centrale.
-------	--	---

Région	CF PAMEC, 2012	Le PIR est mis en œuvre conjointement par les deux organisations régionales, la CEMAC Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour la composante « intégration économique » et la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) pour les composantes « paix et sécurité » et « ressources naturelles », à travers un partage des responsabilités entre le Président de la Commission de la CEMAC et le Secrétaire Général de la CEEAC, tous deux Ordonnateurs Régionaux (OR). Afin de faciliter la coordination de la gestion du PIR, un « Protocole d'accord relatif au mécanisme de coordination et de suivi du PIR 10ème FED Afrique centrale » ( cf. Annexe IV) a été signé entre les deux institutions à Yaoundé le 8 juillet 2010, marquant ainsi la volonté de la région de s'engager dans un processus de coordination et d'harmonisation des programmes. Ce mécanisme de coordination vise à aider les OR à établir un système d'information, de suivi-évaluation et d'appui à la prise de décision dans le cadre du processus d'intégration en Afrique centrale. Par ailleurs, les deux organisations régionales étant impliquées dans un processus de
--------	----------------	--



		rationalisation, ce mecanisme doit veiller a eviter la duplication des interventions.
<p><b>• CJ6.4 – L’efficacité opérationnelle des ordonnateurs régionaux s’est améliorée</b></p> <p>La fin de la période sous revue est marquée par la mise en lumière de larges dépenses inéligibles plusieurs projets de l’UE mis en œuvre sous la responsabilité des OR. Cette situation avait été rencontrée auparavant sur des devis-programmes mais pour des sommes relativement minimes qui ont pu être recouvrées sans effets sur les budgets des OR. L’efficacité opérationnelle des ordonnateurs et des régisseurs a donc été à tout le moins mauvaise, avec une méconnaissance certaine des procédures de mise en œuvre de l’UE ou un manque de connaissance sur leur responsabilité financière.</p> <p>Les retards accumulés tant pour le 9<sup>ème</sup> que le 10<sup>ème</sup> FED pour les grands projets de coopération régionale (PAPS, PACIE) démontrent que l’inefficacité opérationnelle est restée la règle sur l’ensemble de la période. Elle est largement documentée par les DOCUMENTATION INTERNE CEdocuments internes des délégations régionales, tout particulièrement avec la CEMAC (avec le PACIE). Il est difficile d’évaluer si la maîtrise des procédures comptables et budgétaire s’est détériorée dans la mesure où les systèmes de contrôle de l’UE avaient été allégés en début de période. Des constats identiques ont été dressés par l’évaluation de la BAD sur sa coopération régionale en Afrique centrale. Elle ne peut donc pas être attribuée à la complexité particulière des procédures du FED. (I641, I643)</p> <p>À ces problèmes de capacité se rajoutent des problèmes de mauvaises relations de l’UE avec la présidence de la CEMAC (en début de période) et celle de la CEAC (en fin de période, suite à la mise en recouvrement des inéligibles).</p> <p>Il n’est pas possible sur la base de la documentation ou de la mission de terrain de déterminer si les retards répétés et importants dans la préparation des projets sont liés à un déficit de capacité technique, des réticences au niveau de la chaine décisionnaire ou des conflits de personnes. Tous les cas de figure ont été mentionnées pour des dossiers différents.</p> <p>Les entretiens amènent à privilégier plutôt un conflit larvé entre les OR et l’UE, avec des oppositions personnelles fortes aux objectifs de réforme poursuivis par l’UE. Les responsables recrutés par les OR sont pour beaucoup âgés et conservateurs : ils donnent la priorité à la restauration de la situation des années 70-80, avec une administration richement dotée et des entreprises publiques fortes. Le diagnostic de la crise structurelle et l’ajustement structurel qui s’est imposé n’ont pas été compris ni accepté – ni d’ailleurs les conséquences qu’il y a lieu d’en tirer aujourd’hui. Dans la mesure où les chefs d’État ont repoussé jusqu’à présent la majorité des réformes structurelles, le personnel en responsabilité aux OR n’a pas eu à se remettre en question. Son mode de recrutement ne l’y aide pas.</p> <p>Le temps effectivement disponible pour faire avancer les tâches administratives ou de rédaction et de reporting est par ailleurs extrêmement réduit et globalement peu efficace. Le personnel en responsabilité est très fréquemment en déplacement pour participer à des sommets ou ateliers nationaux. Il n’y a pas, sauf exception, de motivation à s’adapter aux exigences de forme et de fonds des mécanismes de formulation et de validation des projets de l’UE. L’essentiel du travail est laissé aux consultants, avec peu de valeur ajoutée de la part des référents ou des points focaux des OR mais aussi peu de pérennisation des acquis au sein des structures. (I642)</p> <p>Les comités de pilotage de la coopération régionale de l’UE se réunissent peu, en tout cas bien en deçà des attentes initiales. Les responsables qui sont membres de ces comités ne sont que rarement disponibles, et à plusieurs reprises la documentation indique que les réunions ont été annulées. L’UE n’a pas disposé sur la période d’un partenariat assumé par les OR pour la mise en œuvre de ses projets. Les opportunités de dialogue des OR avec les délégations régionales de l’UE sont rares et sont depuis peu oblitérées par la question des dépenses inéligibles. Le CPEL d’avril 2018 semble avoir témoigné d’une restauration d’un partenariat constructif (I644).</p>		
Région	RSP-PIR 11ème FED, 2014	<p><u>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</u></p> <p><u>Appuis aux ordonnateurs régionaux et coopération technique.</u></p> <p>L'objectif global est la mise en œuvre efficace du PIR et la gestion efficiente des fonds, de façon à accroître leurs impacts sur l'intégration régionale en Afrique centrale. À titre indicatif, approximativement 8 millions d'EUR (soit 2%) sont réservés pour cette activité. (...)</p> <p>Il s'agit de renforcer le rôle des ordonnateurs régionaux (OR) dans la mise en œuvre du PIR et dans l'appui aux structures déléguées à la mise en œuvre (et notamment les ordonnateurs nationaux (ON) en charge de la gestion d'une partie des activités), tant pour s'assurer d'une mise en œuvre conforme aux procédures, que pour s'assurer de la cohérence des activités</p>

		avec les strategies regionales. Conformement a la nouvelle gouvernance du PIR, les ordonnateurs regionaux sont renforces par des cellules d'appui. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des services des ordonnateurs régionaux en termes de gestion contractuelle et financiere et d'appui/conseil (...)</li> <li>• Renforcement des capacités de coordination des services des ordonnateurs régionaux (...)</li> <li>• Dans ce cadre, les cellules d'appui aux ordonnateurs regionaux doivent etre en mesure d'appuyer le secretariat du comite de pilotage du PIR, d'en assurer l'animation et le reporting (...)</li> </ul>
Région	Feuille de Route Conjointe, 2015	Elles s'articulent autour de quatre résultats ci-après : Les appuis a prendre en charge sur le PIR 11eme FED sont identifiés et formulés dans les délais fixes ; Les ORDM sont en mesure d'assurer l'instruction des programmes du PIR 11eme FED et d'identifier les modalités de mise en œuvre appropriées; Les parties prenantes sont plus impliquées dans l'instruction du PIR 11eme FED ; Le suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route est assuré. Le résultat 1 prévoit, à l'échéance de la fin du mois de décembre 2017, la formulation et la validation des appuis retenus dans les trois domaines de concentration, ainsi que la signature des conventions de financement des dits appuis
<p>• <b>I6.4.1 – Degré de maîtrise des procédures budgétaires, administratives et comptables de l'UE</b></p> <p>Les informations ont été analysée dans I621 dans la mesure où la documentation de l'UE est focalisée sur la capacité de mise en œuvre de ses procédures par les OR. Les entretiens au siège comme en délégation ont confirmé les difficultés rencontrées sur les aspects administratifs et décisionnels.</p>		
CEMAC	PAMEC DP1 CEMAC, 2017	<p>Depenses éligibles</p> <p>Pour être éligibles, les dépenses doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être nécessaires à l'exécution du programme d'actions prévu dans le devis-programme ;</li> <li>• être indiquées dans la partie régie du budget du devis-programme ;</li> <li>• se rapporter à la période couverte par le devis-programme ;</li> <li>• être exécutées financièrement par le Régisseur et le Comptable, dans les limites de la subdélégation accordée par le représentant concerné du (des) pays bénéficiaire(s) ;</li> <li>• être payées au cours de la période couverte par le devis-programme par l'intermédiaire du ou des comptes bancaires dont le Régisseur et le Comptable sont signataires ;</li> <li>• le cas échéant, être payées au cours de la période précédant la soumission de la demande de clôture par 1 , intermédiaire de ce ou ces mêmes comptes bancaires ;</li> <li>• Être identifiables et contrôlables.</li> </ul> <p>5.8. Pièces justificatives</p> <p>Les</p>
<p>• <b>I6.4.2 – Degré de maîtrise des phases de programmation et de préparation techniques des projets gérés.</b></p> <p>Les retards répétés et importants dans la préparation des projets sont liés à un déficit de capacité technique des OR, le manque de disponibilité des agents et des réticences au niveau de la chaîne décisionnaire quant au contenu des projets et les affectations financières. Les entretiens amènent à privilégier le manque de disponibilité des agents des OR, appelés à d'autres tâches et très souvent en déplacement. Il y a aussi un rejet des procédures de l'UE qui demandent des temps de tâches administratives que le personnel des OR n'a pas (eut égard aux effectifs) ou n'a pas envie d'avoir (eut égard au protocole interne). Le niveau d'expertise requis pour participer à la programmation et la mise en œuvre de la coopération UE n'est pas disponible, ni par ailleurs la conviction de l'opportunité des réformes poursuivies. Les entretiens pendant la mission de terrain ont mis en évidence des positions conservatrices liées à l'âge des responsables : il y a une nostalgie pour l'âge d'or des années 70-80 où l'administration et les entreprises privées ont disposé de ressources importantes et ont amené la nécessité de l'ajustement structurel. La majorité des réformes proposées par les PTF sont vues comme une continuation de ce choc initial qui aurait poussé l'Afrique centrale à son déclin actuel.</p> <p>Le temps effectivement disponible pour faire avancer les tâches administratives ou de rédaction et de reporting est extrêmement réduit et globalement peu efficace. Il n'y a pas, sauf exception, de motivation à</p>		

s'adapter aux exigences de forme et de fonds des mécanismes de formulation et de validation des projets de l'UE. L'essentiel du travail est laissé aux consultants, avec peu de valeur ajoutée de la part des référents ou des points focaux des OR.

• **I6.4.3 – Degré d'amélioration des taux et délais d'engagement et de déboursement des projets de l'UE gérés par les ordonnateurs régionaux.**

Les DOCUMENTATION INTERNE CE documents internes des délégations régionales sur l'ensemble de la période sous revue font état de retards récurrents, sans noter d'amélioration sensible des taux et des délais qui soit due à des gains d'efficacité du personnel des OR. La chronologie des FA, CF et DP confirme la lenteur des procédures dépendant de l'expression d'un besoin ou l'obtention d'une signature.

• **I6.4.4 – Degré de régularité, de participation et de qualité des interventions des OR aux comités de pilotage des projets de l'UE.**

Les informations à ce sujet sont parcellaires. Elles se recoupent cependant pour indiquer que, de manière générale, les comités de pilotage se réunissent peu, en tout cas bien en deçà des attentes initiales. Les responsables techniques qui sont membres de ces comités ne sont que rarement disponibles, et à plusieurs reprises la documentation indique que les réunions ont été annulées. Le nombre de responsables y participant est extrêmement limité, et privilégie les dirigeants des deux OR.

• **CJ6.5 – La coopération régionale de l'UE a contribué a renforcé l'efficacité opérationnelle des organisations régionales/ordonnateurs régionaux**

Les activités du PAMEC n'ont pas été mises en œuvre pendant la période sous revue. Le volet 4 de la CF sur le renforcement de capacité n'apparaît pas dans le plan de financement du DP1 de croisière. La coopération régionale a renforcé l'efficacité opérationnelle des ORDM en mettant en place une assistance technique soit individuelle, soit contractée à un consortium mais avec des entrées sectorielles, comme pour le cas du PACIE et, dans une moindre mesure, le pilier Paix et Sécurité. Leur efficacité a été limitée en termes d'effet puisqu'elles ont été mises par les OR en situation de substitution, et surtout de durabilité. L'inertie de la structure d'accueil suffit en général pour pousser les AT à prendre en charge les tâches administratives et de procédure requises par l'UE – ne serait-ce que pour être payées. La situation particulière de la CEMAC à partir de 2013 a interdit une contribution de l'UE au renforcement des capacités de l'ORDM : l'AT basée à Bangui n'a plus eut que des contacts sporadiques avec le personnel de l'OR.

• **I6.5.1 – Existence de formations et d'appuis techniques associés à la maîtrise des procédures budgétaires, administratives et comptables de l'UE**

Les activités du PAMEC avec la CEEAC sont trop récentes pour avoir produit des résultats. Le volet 4 renforcement des capacités n'a pas été financé. Il n'y donc pas eu sur la période de formations ou d'appui technique aux ordonnateurs régionaux.

Lignes Budget	Postes budgétaires	Détail des nouvelles activités et autres coûts	Report des activités de l'engagement régie précédent	PLAN DE FINANCEMENT DU PAMEC/CEMAC					TOTAL (1 à 5)
				Contribution du FED / UE Engagement régie (1)	Contribution du FED / UE Engagements spécifiques (2)	Contribution du pays bénéficiaire (3)	Autres contributions (4)	Ressources propres du projet (5)	
1	L'expertise régionale est recrutée et dispose des moyens nécessaires pour être opérationnelle	137 597 000		137 597 000					137 597 000
2	Le fonctionnement de la coordination est assuré	15 410 000		15 410 000					15 410 000
3	La communication et la visibilité sont améliorées	1 000 000		1 000 000					1 000 000
	TOTAL (hors Imprévus)	154 007 000		154 007 000					154 007 000
	IMPREVUS (5%)	7 700 350		7 700 350					7 700 350
	TOTAL GENERAL	161 707 350		161 707 350					161 707 350
		246 521		246 521					246 521

• **I6.5.2 – Existence de formations et d'appuis techniques associés à la maîtrise des phases de programmation et de préparation techniques des projets**

Les activités du PAMEC avec la CEEAC sont trop récentes pour avoir produit des résultats. Il n'y donc pas eu sur la période de formations ou d'appui technique aux ordonnateurs régionaux.

CEEAC	DOCUMENTATION INTERNE CEDocument interne DUE Gabon, 2008	L'absence d'un document de programmation régionale (PIR) et du chiffrage de la sous composante "Environnement et ressources naturelles" empêche toute mission d'identification.
-------	--	---

• **I6.5.3 – Existence de formations et d'appuis techniques associés aux taux et délais d'engagement et de déboursement des projets de l'UE**

Les activités du PAMEC avec la CEEAC sont trop récentes pour avoir produit des résultats. Il n'y donc pas eu sur la période de formations ou d'appui technique aux ordonnateurs régionaux.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>I6.5.4 – Existence de formations et d’appuis techniques associés à la gestion des comités de pilotage des projets de l’UE</b></li> </ul>		
<p>Les activités du PAMEC avec la CEEAC sont trop récentes pour avoir produit des résultats. Il n’y donc pas eu sur la période de formations ou d’appui technique aux ordonnateurs régionaux.</p>		

## 1.7 Matrice d’information – QE 7 Coordination, complémentarité

<p><b>QE 7 - Dans quelle mesure la coopération régionale de l’UE en Afrique Centrale a-t-elle été coordonnée avec les interventions des autres bailleurs de fonds, complémentaire de celles des États-Membres et cohérente avec les autres interventions de l’UE, dont les interventions des DG sectorielles ?</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CJ7.1 – La coopération régionale de l’UE a été coordonnée avec les partenaires techniques et financiers.</b></li> </ul>		
<p>La nécessité ou la possibilité d’un dialogue politique avec les autres PTF ne s’impose pas pour la coopération régionale avec l’Afrique centrale. Les (rares) PTF engagés avec les OR sont des banques de développement (BAD et BM) ou des agences onusiennes qui n’ont pas de mandat politique. Il n’apparaît pas dans la documentation une coordination sur ce plan avec les EM de l’UE, notamment la France (en appui à la CEMAC) et le Portugal (pour sa relation avec STP).</p> <p>Les entretiens mettent en valeur le poids de la France dans les orientations générales de la coopération régionale, ainsi que dans la programmation des projets dans le secteur « Paix et sécurité ». (I711)</p> <p>La situation en 2012 était que les principaux bailleurs qui soutiennent à l’heure actuelle le renforcement du processus d’intégration régionale en Afrique centrale, maintiennent au niveau régional un dialogue plutôt ad hoc qui se matérialise par des échanges d’information sur leurs stratégies et programmes de coopération avec la CEMAC et la CEEAC. Ces bailleurs sont la France, la Banque Mondiale, la BAD, GIZ et le PNUD. Des échanges ont lieu régulièrement avec la BAD. L’UE participe également dans les réunions d’information et de coordination organisées par l’UNOCA (Mission de l’ONU en Afrique centrale).</p> <p>La coordination des bailleurs de fonds reste faible avec les deux organisations régionales. Avec la formulation du Programme de renforcement de capacités, un comité de pilotage et de coordination a été mis en place au niveau de la CEMAC dont les partenaires techniques et financiers sont membres permanents. La CEMAC a organisé, en juillet 2012, la réunion de lancement de la coordination avec les bailleurs de fonds dont l’objectif était d’harmoniser les appuis donnés en matière de renforcement de capacités par les différents partenaires. Un mapping des appuis a été réalisé. En 2015, la dynamique avait disparue.</p> <p>Au niveau de la CEEAC, les PTF ont constitué en 2012 un groupe, « les amis de la CEEAC ». Le groupe s’est peu réuni et n’a pas véritablement fonctionné en 2016. La CEEAC favorise très peu la coordination des aides extérieures, préférant le dialogue bilatéral, malgré une dépendance extrême aux financements extérieurs pour la réalisation de son mandat. Il n’existe plus de la part de la CEEAC de proposition de rencontre avec l’ensemble de ses partenaires techniques et financiers.</p> <p>La coordination continue à se faire lors de la programmation des projets essentiellement, pour éviter les conflits ou les duplications. Cette méthode a été mise en œuvre en particulier pour le renforcement de capacité de la CEEAC dans le 11<sup>ème</sup> FED, avec la BAD qui avait un projet en parallèle (PARCI). Dans les autres domaines, le besoin de coordination est moins pressant du fait de la prééminence de l’UE pour e qui est des financements extérieurs. (I712)</p> <p>Il n’y a eu qu’un seul groupe sectoriel pendant la période sous revue. Il a été créé en 2015 autour de la formulation du domaine prioritaire Paix et Sécurité du PIR 11<sup>ème</sup> FED. Il était toujours actif en 2016. Ce groupe est une exception, le constat principal est qu’il n’y a pas de coordination pour porter le dialogue de politique et que les OR ne sont pas aux commandes, voir sont réticents à abandonner les relations bilatérales. (I713)</p> <p>Dans pratiquement le seul cas où un autre PTF était positionné sur le même thème (les infrastructures régionales et le renforcement de capacité avec la BAD), il y a eu un travail de mise en convergence et d’évitement des possibles duplication. Même si la coordination entre les PTF est limitée à des échanges d’informations, cela a suffi à éviter les divergences et les duplications. (I714)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>I7.1.1 – Existence de mécanismes (formels et informels) de dialogue politique périodique au niveau régional et central.</b></li> </ul>		
<p>La nécessité ou la possibilité d’un dialogue politique avec les autres PTF ne s’impose pas pour la coopération régionale avec l’Afrique centrale. Le seul autre PTF engagé avec les OR, en Afrique centrale comme ailleurs, est la BAD.</p> <p>L’option régionale de la BAD est une option politique en cohérence avec les options de l’UA. Elle a donné lieu à des projets focalisés sur le développement des infrastructures régionales.</p>		



<p>La politique de la Banque Mondiale a été de poursuivre une approche projet au niveau national, sauf exception comme l'appui à la CEEAC dans le domaine de l'agriculture. Ces projets peuvent avoir cependant une dimension régionale, comme par exemple l'amélioration de la compétitivité du port de Douala.</p> <p>Les EM de l'UE n'ont pas de coopération régionale dans le domaine du développement stricto sensu. La France a longtemps soutenu la CEMAC dans sa gestion de la zone Francs CFA. Les entretiens mettent en valeur le poids de la France dans les orientations de la coopération régionale dans le secteur « Paix et sécurité », principalement autour de la question du maintien de la paix dans les pays fragile (RCA) ou, plus récemment, exposés aux menaces terroristes (Tchad et Cameroun).</p> <p>Comme la Banque Mondiale, l'AFD a une approche projet au niveau national, et de la même manière, ces projets peuvent avoir une dimension régionale (comme la réhabilitation de la voie ferrée Douala-Ngaoundéré ou la construction d'unité de production hydroélectrique).</p>		
UA	The political economy of regional integration in Africa, ECPDM, 2016	Emerging donors and big trading and investment partners with Africa such as China tend to prioritise bilateral relations, and exercise less direct influence on the regional organisations.
Région	Relever les défis de l'intégration régionale en Afrique centrale, BAD 2018	En 2011, la Banque a décidé de relever les défis et de tirer parti des opportunités de l'intégration régionale en Afrique centrale par le biais d'un Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique centrale. Deux piliers stratégiques ont été choisis pour positionner la Banque : - le financement des opérations d'infrastructure régionales ; et - appui à des mesures de renforcement des capacités pour les CER, en particulier pour gérer les programmes d'infrastructure régionale.
<p>• <b>17.1.2 – Existence de mécanismes (formels ou non) de coordination des projets d'envergure régionale ou en partenariat avec les OR.</b></p>		
<p>La situation en 2012 était que les principaux bailleurs qui soutiennent à l'heure actuelle le renforcement du processus d'intégration régionale en Afrique centrale, maintiennent au niveau régional un dialogue plutôt ad hoc qui se matérialise par des échanges d'information sur leurs stratégies et programmes de coopération avec la CEMAC et la CEEAC. Ces bailleurs sont la France, la Banque Mondiale, la BAD, et l'UE, éventuellement la GIZ dans ses domaines d'intervention.</p> <p>Des échanges ont lieu régulièrement avec la BAD et de manière systématique pour ce qui est des infrastructures (donc avec la Délégation de Yaoundé) ; les relations interpersonnelles sont bonnes et confortent une volonté mutuelle de coopération. Le diagnostic sur les OR est également partagé. L'UE participe également dans les réunions d'information et de coordination organisées par l'UNOCA (Mission de l'ONU en Afrique centrale) dans le secteur paix &amp; sécurité.</p> <p>La coordination des bailleurs de fonds reste faible avec les deux organisations régionales. Avec la formulation du Programme de renforcement de capacités, un comité de pilotage et de coordination avait été mis en place au niveau de la CEMAC dont les partenaires techniques et financiers sont membres permanents. La CEMAC avait organisé, en juillet 2012, la réunion de lancement de la coordination avec les bailleurs de fonds dont l'objectif était d'harmoniser les appuis donnés en matière de renforcement de capacités par les différents partenaires. Un mapping des appuis a été réalisé. En 2015, la dynamique avait disparue et les entretiens pendant la mission de terrain confirment que la concertation se fait en dehors de la CEMAC et qu'il n'y a pratiquement plus d'appui pour lesquels la BAD comme l'UE veulent encore utiliser la CEMAC comme partenaire. Une évaluation récente (2018) des programmes régionaux de la BAD a abouti à des conclusions très négatives sur les résultats obtenus.</p> <p>Au niveau de la CEEAC, les PTF ont constitué en 2012 un groupe, « les amis de la CEEAC ». Le groupe s'est peu réuni et n'a pas véritablement fonctionné en 2016. La CEEAC favorise très peu la coordination des aides extérieures, préférant le dialogue bilatéral, malgré une dépendance extrême aux financements extérieurs pour la réalisation de son mandat. Il n'existe plus de la part de la CEEAC de proposition de rencontre avec l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers.</p> <p>La coordination continue à se faire lors de la programmation des projets essentiellement, pour éviter les conflits ou les duplications. Cette méthode a été mise en œuvre en particulier pour le renforcement de capacité de la CEEAC dans le 11<sup>ème</sup> FED, avec la BAD qui avait un projet en parallèle (PARCI). Dans les autres domaines, le besoin de coordination est moins pressant du fait de la prééminence de l'UE pour ce qui est des financements extérieurs.</p>		
CEMAC	DOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2007	Le dialogue sur le programme régional de facilitation des transports, suite à la disponibilité des ressources de la Banque Mondiale et la BAD a été maintenu (lancement du programme janvier 2008). Cependant, ce dialogue

		se limite à un échange de vues et n'est pas 'une identification ni une programmation conjointe.
CEEAC	Document interne DUE Gabon, <b>2009</b>	La communication entre DUE et la CEEAC se fait de façon régulière. Des échanges pour la coordination ont également lieu avec la France, l'autre partenaire de la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité.
CEMAC	DOCUMENT INTERNE DUE RCA, <b>2010</b>	Sur les aspects régionaux, au-delà des consultations tenues dans la phase d'identification du PACIE avec les bailleurs, la DUE a eu des échanges avec la France dans le cadre de leur mission d'identification de l'AB pour la CEMAC, avec la BM dans le cadre d'une mission auprès de la CEMAC pour identifier un appui au renforcement des capacités régionales et avec la BAD et la BM dans le cadre du FASTRAC.
CEEAC	Document interne DUE Gabon, <b>2011</b>	À côté du manque d'approche intégrée de l'Union européenne existe un manque encore plus grand de coordination entre bailleurs à ce sujet, tandis que la discussion sur les programmes CEEAC avec ses États Membres est quasi inexistant. (...) Une première réunion de coordination des bailleurs de fonds soutenant la région/la CEEAC a eu lieu le 8 décembre 2010. Elle a réuni les États-membres de l'UE et la BAD. Il a été convenu que chaque bailleur transmettrait aux autres, une liste succincte des activités en cours ou prévues à l'échelle de la région et que ce type de réunions serait réitéré par la suite, en l'élargissant à d'autres bailleurs (e.g. Banque Mondiale, USA, Japon, Canada, etc) en fonction des thématiques abordées lors de ces réunions.
CEMAC	DOCUMENT INTERNE DUE RCA, <b>2011</b>	Au niveau régional, la collaboration est également bonne avec la BM et la BAD (infrastructures et facilitation du transit) avec les mêmes réserves qu'au niveau national. Il convient également de noter que les projets régionaux ne sont pas gérés par la représentation de la BM à Bangui. Par contre la collaboration avec l'Afritac Centre [FMI] demeure difficile. Les missions des conseillers et experts ne sont pas coordonnées en amont avec nos interventions. La Délégation est invitée aux réunions de restitution de fin de mission mais bien souvent uniquement pour se voir interpellée en termes de financement d'activités et de réformes sur lesquelles elle n'a jamais été consultée. Au niveau régional, 4 M€ ont été alloués à l'Afritac Centre sur le PACIE mais les discussions autour du programme de travail à mettre en oeuvre sont au point mort. Malgré les demandes répétées de la CEMAC et de la Délégation, Afritac Centre peine à proposer dans son programme de travail des activités à caractère régional. L'élaboration de celui-ci constitue la contrepartie demandée par la CEMAC pour bénéficier des fonds PIR.
CEEAC	Document interne DUE Gabon, <b>2012</b>	Une meilleure coordination entre bailleurs devra permettre une meilleure répartition du travail sur les grands axes prioritaires de la coopération avec l'Afrique centrale. Cette coordination a déjà commencé (constitution des "Amis de la CEEAC"), mais devra être approfondie. Des échanges avec la BEI ont eu lieu en mars 2012, afin de promouvoir une cohérence accrue des interventions de l'UE dans la région. (...) En dehors de l'UE, les principales organisations internationales impliquées dans les appuis à CEEAC et son satellite le RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique centrale) dans le domaine de la Paix et Sécurité et de l'Environnement, sont la BAD et l'ONU. Des échanges ont lieu régulièrement avec la BAD. L'UE participe également dans les réunions d'information et de coordination organisées par l'UNOCA (Mission de l'ONU en Afrique centrale). Parmi les autres organisations actives dans les ressources naturelles, citons l'UNESCO et la FAO avec lesquelles, même si le dialogue général reste bon, la gestion des projets a été problématique, avec notamment de graves retards dans le reporting, en particulier financier.
Région	CF PAMEC, <b>2012</b>	Des mesures d'accompagnement et de renforcement des acteurs clés de la coordination et de la mise en oeuvre ont été défini par les deux OR en complémentarité des programmes d'appui au renforcement des capacités déjà en place ou prévus par les autres bailleurs de Fonds au niveau régional (France, Banque Mondiale, BAD, Coopération allemande, Programme des Nations Unies pour le développement -PNUD).

		<p>Ces principaux bailleurs qui soutiennent à l'heure actuelle le renforcement du processus d'intégration régionale en Afrique centrale, maintiennent au niveau régional un dialogue plutôt ad hoc qui se matérialise par des échanges d'information sur leurs stratégies et programmes de coopération avec la CEMAC et la CEEAC.</p> <p>La coordination des bailleurs de fonds reste faible au niveau des deux organisations régionales mais des avancées se dessinent. Avec la formulation du Programme de renforcement de capacités, un comité de pilotage et de coordination a été mis en place au niveau de la CEMAC dont les partenaires techniques et financiers sont membres permanents. La CEMAC a organisé, en juillet 2012, la réunion de lancement de la coordination avec les bailleurs de fonds dont l'objectif était d'harmoniser les appuis donnés en matière de renforcement de capacités par les différents partenaires. Un mapping des appuis a été réalisé et la CEMAC s'est engagée à proposer un calendrier des réunions aux partenaires. (...)</p> <p>Il n'y a, jusqu'à présent, aucun leadership de la part de la CEEAC pour assurer cette coordination et garantir que les divers appuis sont en adéquation avec les besoins.</p>
Région	FA PAMEC, 2012	<p>Les bailleurs intervenant en matière d'appui institutionnel en soutien au processus d'intégration régionale en Afrique Centrale sont peu nombreux. Au niveau multilatéral, la Banque Mondiale prévoit un projet de renforcement des capacités des Institutions de la CEMAC et la BAD finance un projet de renforcement de la CEEAC. Ces deux institutions sont également engagées dans l'appui au niveau économique et des transports. La BEI a récemment signé un contrat pour le Port de Pointe Noire et finance aussi des lignes de crédit avec la BDEAC. Au niveau bilatéral, certains bailleurs comme la France ou l'Allemagne apportent des financements dans des secteurs spécifiques tels que la paix et la sécurité, les secteurs économiques ou l'environnement. La France par exemple accorde une Aide Budgétaire Globale (ABG) annuelle de 20 millions d'euros à la CEMAC pour la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER), comportant un volet dédié au renforcement des capacités de la Commission.</p>
Région	FA TCF III, 2012	<p>La France et la Banque Mondiale figurent parmi les principaux bailleurs ayant une coopération importante au niveau régional, dans les secteurs visés par le présent projet. Ces bailleurs interviennent dans les différents secteurs de la coopération communautaire et poursuivent entre autres des programmes de formation. C'est ainsi que le projet, d'une part, vient en synergie avec certaines initiatives d'autres partenaires au développement et, d'autre part, évite des chevauchements ou des duplications avec des actions existantes ou prévues. A travers cette approche, le projet veille à sa complémentarité et cohérence avec les programmes des autres partenaires au développement.</p>
Région	Strategic overview, 2012	<p>There is an increasing international demand for ECCAS to take a lead in regional security cooperation matters. The United Nations Regional Office for Central Africa (UNOCA), based in Libreville since March 2011 has a specific mandate to support ECCAS in that role, with an accent on maritime security in the Gulf of Guinea and stability in the CJR (in particular to coordinate action to dismantle the Lord's Resistance Army, LRA). Other actors, such as the US, China and Brazil, are also taking interest in ECCAS. The EU is its most important sponsor, through the PAPS programs. An informal donor group "The friends of ECCAS" has been formed to coordinate support.</p>
CEEAC	Document interne DUE Gabon, 2013	<p>La BAD ayant aussi prévu des fonds importants pour le renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC, des séances de travail ont été organisées avec ses représentants afin de trouver des complémentarités doublons entre leur programme (PARCI – 8,45M€) et le PAMEC.</p>
Région	PIR 2008-2013, nov 2009, p40	<p>« 4.3.2. La coordination  (...) Transports:  une démarche commune a été engagée par la CE, la Banque mondiale et la BAD autour du programme de facilitation des transports de l'Afrique centrale. Dans ce contexte, de nombreuses complémentarités ont été établies permettant de réaliser des projets communs (route Bouar-Garoua</p>

		<p>Boulai; route Garoua Boulai-Ngaoundere; stratégie d'intervention en matière de transit).</p> <p>Dans le domaine fluvial, une coordination existe avec la France et l'Allemagne dans le cadre de l'appui à la Commission internationale du bassin Congo Oubangui- Sangha (CICOS) depuis 2005 et entre la CE et la France en ce qui concerne le SCEVN (Service commun d'entretien des voies navigables) depuis 1974. »</p>
	ibid, p41	<p>Pour ce qui est des infrastructures de transport et d'énergie, le renforcement de la cohérence des politiques est développé dans le cadre du PIR, ainsi qu'à travers le Partenariat DE-Afrique en matière d'infrastructures. La problématique de la sécurité aérienne est à considérer, compte tenu de l'évaluation négative de certaines compagnies de la région par la CE et de l'établissement d'une liste noire avec interdiction de voler dans l'espace aérien européen. Cela a contribué fortement à la sensibilisation des autorités nationales sur la gravité des problèmes qui sont devenus une préoccupation régionale. Des appuis institutionnels pourront être envisagés afin d'appuyer le processus de renforcement des capacités permettant de relever le niveau de la sécurité aérienne, en collaboration avec la DG TREN de la CE et l'EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne). Un programme de navigation par satellite, envisagé dans le cadre du partenariat DE-Afrique, pourrait offrir des avantages pour la navigation aérienne. Plus spécifiquement pour l'énergie, le partenariat DE-Afrique sur l'énergie renforce l'initiative « Energie de l'UE pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable ».</p> <p>Par ses richesses énergétiques (hydroélectrique, pétrole, gaz, etc.) et ses besoins en investissements, l'Afrique centrale est une région clé dans le cadre de ce partenariat.</p>
Région	Séminaire Régional sur la Programmation du PIR/11ème FED, juin 2014 Relevé des Conclusions	L'approche préconisée par l'UE s'appuiera sur un dialogue avec toutes les parties prenantes, un partage d'expériences ainsi que sur des programmes de renforcement des capacités de la CEEAC et de la CEMAC pour leur permettre de remplir leur mandat. Il a proposé de coordonner l'action de l'Union européenne avec celle de la Banque Africaine de développement.
CEEAC	Document interne DUE Gabon, 2015	<p>La coordination avec les OI dans le cadre de la coopération régionale pour ce qui concerne le secteur paix et sécurité, est essentiellement basée sur un échange régulier d'information avec l'UNOCA. Il n'existe pas de la part de la CEEAC de proposition de rencontre avec l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers. (...)</p> <p>Regular contacts between the development partners are not taking place. The delegation, under new management, has re-established contacts at different levels in view of reinstating this at different level, between partners and with the beneficiary at a workable technical level as well as the political one. (...)</p> <p>Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, la DUE entretient de relations de travail régulières avec l'Ambassade de France et avec l'AFD, ce qui permet de donner une visibilité croisée des interventions respectives.</p>
CEEAC	Document interne DUE Gabon, 2016	<p>"Les amis de la CEEAC", n'a pas véritablement fonctionné en 2016. La CEEAC favorise très peu la coordination des aides extérieures, préférant le dialogue bilatéral, malgré une dépendance extrême aux financements extérieurs pour la réalisation de son mandat. (...)</p> <p>Il n'existe pas de la part de la CEEAC de proposition de rencontre avec l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers.</p>
<p>• <b>17.1.3 – Existence et degré d'opérationnalité (périodicité, contributions, coordination des actions) des groupes sectoriels de niveau régional.</b></p>		
<p>Il n'y a eu qu'un seul groupe sectoriel pendant la période sous revue. Il a été créé en 2015 autour de la formulation du domaine prioritaire Paix et Sécurité du PIR 11<sup>ème</sup> FED. Il était toujours actif en 2016. Ce groupe est une exception, le constat principal est qu'il n'y a pas de coordination pour porter le dialogue de politique et que les OR ne sont pas aux commandes, voir sont réticents à abandonner les relations bilatérales.</p>		



CEEAC	Document interne DUE Gabon, 2015	La plateforme de dialogue entre la CEEAC et ses partenaires, appelée "Les amis de la CEEAC", n'a pas véritablement permis de sensibiliser la CEEAC aux thèmes de la coordination des aides extérieures, celle-ci n'y accordant pas une attention prioritaire malgré une dépendance extrême de la CEEAC aux financements extérieurs pour la réalisation de son mandat. La plateforme n'est en outre pas structurée pour traiter formellement des dossiers en cours.
CEEAC	Document interne DUE Gabon, 2015	Au niveau sectoriel, il doit être mentionné qu'un groupe thématique s'est formé autour de la formulation du domaine prioritaire Paix et Sécurité du PIR 11ème FED. Ce groupe de travail rassemble – pour la première fois – les point focaux représentant les États membres de la CEEAC au Comité Paix d'Afrique centrale (COPAX), les services concernés du Secrétariat général de la CEEAC, et notamment le DIHPSS, et la DUE. L'UA était aussi représentée. Deux sessions de travail ont déjà eu lieu en 2015 (...)
CEEAC	Document interne DUE Gabon, 2016	Le groupe thématique formé en 2015 autour de la formulation du domaine prioritaire Paix et Sécurité du PIR 11ème FED a continué à travailler en 2016. (...) Dans ce secteur [paix & sécurité], une coordination active est également organisée en amont autour des représentations de l'UE, particulièrement avec les attachés militaires mis à disposition de la CEEAC. Le second domaine prioritaire de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, bien qu'étant au centre des priorités politiques indiquées par la CEEAC n'y est appuyé que par des ressources très limitées (4 personnes) ce qui ne permet évidemment pas un dialogue de qualité d'autant plus que certaines divergences existent au sein des institutions régionales entre qui de la CEEAC ou de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a le "vrai" mandat sur ces questions.
<p>• <b>17.1.4 – Degré de convergence ou de divergence de la coopération de l'UE avec les interventions avec les OR ou d'envergure régionale des autres PTF.</b></p> <p>Dans pratiquement le seul cas où un autre PTF était positionné sur le même thème (les infrastructures régionales et le renforcement de capacité avec la BAD), il y a eu un travail approfondi de mise en convergence et d'évitement des possibles duplications. La coordination entre les PTF se réalise à l'occasion de rencontres, réunions, participation aux mêmes ateliers, évènements, etc. La mission de terrain a pu vérifier que les représentants des PTF se connaissent bien, qu'ils connaissent leurs programmations réciproques et qu'ils partagent beaucoup d'opinions sur l'efficacité des OR ou des gouvernements, ce qui est largement suffisant pour éviter les divergences et les duplications.</p>		
UA	L'appui à l'intégration régionale en Afrique : quels enjeux pour les partenaires au développement ? 2012	En matière d'appui à l'intégration régionale, la coordination des bailleurs reste insuffisante malgré les progrès réalisés sur la période récente. La coordination inter-bailleurs est limitée (...)
CEEAC	FA Programme d'appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC – Secteur Paix et Sécurité, 2016	La Banque africaine de développement (BAD) soutenant par ailleurs le processus de réforme et de modernisation du système de gestion du Secrétariat général, sera consultée. (...) Le Projet devra par ailleurs développer une collaboration étroite avec l'unité de gestion CEEAC chargée de l'APSA support programme" (Facilité paix) en particulier pour le secteur de la prévention et de la gestion de conflits (DPA-MARAC, FOMAC) dont la mise en action nécessite d'être ajustée avec le dispositif APSA. (...) En matière de développement des capacités de gestion administrative et financière, le Projet vérifiera les prolongements éventuels de l'appui fourni par la BAD à la CEEAC, via son programme d'appui institutionnel (PARCI/BAD) financé par le Fonds africain de développement ; ainsi que par la Banque mondiale (BM) via un fonds subsidiaire, pour une aide accordée à la CEEAC pour la période 2011-2015 (limité au secteur agricole néanmoins).
Région	Entretiens 2018	DUE, BAD, BM, AFD, BEI, FMI

<ul style="list-style-type: none"> <li><b>CJ7.2 – La coopération régionale de l'UE a été complémentaire avec les interventions des États-membres.</b></li> </ul>		
<p>Au niveau régional, la concertation avec les EM étaient très faible en 2012, sauf avec la France dans le domaine de Paix et Sécurité (coopération militaire) et Environnement (AFD). Les EM ne sont pratiquement pas impliqués dans la coopération régionale, hormis la France du fait de son lien privilégié avec la CEMAC (principalement monétaire) et sa volonté d'une projection militaire en Afrique liée à des accords bilatéraux historiques. S'il n'y a pas à proprement parlé de mécanisme institutionnalisé de concertation avec la France, la documentation interne de l'UE fait état d'échanges réguliers, ce que confirme les entretiens au siège. D'autres instances de concertation sur la coopération régionale existent, généralement au moment de la programmation des PIR ou lors des sommets UE-Afrique, auxquels les EM sont présents. (I721)</p> <p>Du fait de la modestie des coopérations avec les OR des EM, ces « mécanismes » se sont avérés suffisants pour assurer la complémentarité des actions militaires et de coopération. (I722, I723).</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>I7.2.1 – Existence de mécanismes institutionnalisés ou non pour assurer la complémentarité avec les EM.</b></li> </ul>		
<p>Au niveau régional, la concertation avec les EM étaient très faible en 2012, sauf avec la France dans le domaine de Paix et Sécurité (coopération militaire) et les infrastructures ainsi que le développement du secteur privé (AFD). Les EM ne sont pratiquement pas impliqués dans la coopération régionale, hormis la France du fait de son lien privilégié avec la CEMAC (principalement monétaire) et sa volonté d'une projection militaire en Afrique liée à des accords bilatéraux historiques. S'il n'y a pas à proprement parlé de mécanisme institutionnalisé de concertation avec la France, la documentation interne de l'UE fait état d'échanges réguliers, ce que confirme les entretiens au siège et pendant la mission de terrain (en particulier avec l'AFD à Yaoundé sur les infrastructures).</p> <p>D'autres instances de concertation sur la coopération régionale existent, généralement au moment de la programmation des PIR ou lors des sommets UE-Afrique, auxquels les EM sont présents mais ne contribuent pas.</p>		
CEMAC	DOCUMENT INTERNE DUE RCA, 2007	Le dialogue avec les Etats membres s'est réduit, le poste de Conseiller Regional de l'Ambassade de France (seul Etat membre représenté a Bangui) etant demeure vacant en 2007.
CEEAC	Document interne DUE Gabon, 2012	Au niveau régional, cette concertation [avec les EM] est très faible, sauf avec la France dans le domaine de Paix et Sécurité et Environnement
UA	Soutenir une intégration régionale efficace ? Ce que nous apprend la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED, ECPDM 2016	Bien que les États membres de l'UE aient été associés à l'élaboration des orientations de la programmation, leur engagement sur le terrain est resté relativement limité au regard du processus de programmation nationale. La participation et la consultation des États membres ont pris diverses formes, dont des échanges réguliers sur le terrain et l'organisation de séminaires de programmation régionaux et de séminaires techniques dans les délégations et au siège de l'UE à Bruxelles. Cet engagement relativement limité tient pour partie à l'absence d'un processus de participation formalisé des États membres de l'UE (à l'image de celui qui existe déjà pour la programmation nationale, et qui s'accompagne d'efforts de programmation conjointe), et pour partie à l'absence (ou au manque) de capacités et d'expertise en matière de coopération régionale et d'intégration régionale dans la plupart des États membres de l'UE.
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>I7.2.2 – Degré d'efficacité de ces mécanismes</b></li> </ul>		
<p>Du fait de la modestie des coopérations avec les OR des EM, ces « mécanismes » se sont avérés suffisants pour assurer la complémentarité des actions militaires et de coopération.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>I7.2.3 – Degré de convergence ou de divergence de la coopération de l'UE avec les interventions avec les OR ou d'envergure régionale des États-membres.</b></li> </ul>		
<p>Cf. I722 ci-dessus.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>CJ7.3 – La coopération régionale de l'UE a été cohérente avec les autres initiatives de l'UE en lien avec l'Afrique Centrale.</b></li> </ul>		
<p>Les PIR comme les PIN ont systématiquement un paragraphe qui rappelle la nécessité de cohérence entre la programmation nationale et régionale, et réciproquement. Le PIR 10<sup>ème</sup> FED ne fait pas exception à la règle. Les documents internes de la CE notent cependant qu'il y a eu un décalage dans le temps entre la signature des PIN et celle du PIR qui a été retardé de plusieurs années. Les PIN étant supposés dans la logique de l'UE s'adapter au PIR et les projets nationaux appuyer la transposition des politiques/projets régionaux, cela n'a pu être le cas. Des convergences de fait se retrouvent, comme par exemple pour le</p>		

Cameroun, seul signataire de l'APE intérimaire, pour l'intégration économique. La justification des projets nationaux ne privilégie pas la cohérence avec les politiques régionales, mais des enjeux nationaux. Il en va ainsi également pour les ressources forestières au Congo ou en RCA.

Le calendrier de la programmation du PIR 11<sup>ème</sup> FED a été conçu pour être plus favorable à la coordination PIR-PIN. Les PIN ont été programmés après la validation du PIR, et avec une bonne connaissance de son contenu. Les ON ont été associés à la programmation, et sont impliqués dans la mise en œuvre en tant qu'ordonnateurs régionaux délégués et que membres du comité de pilotage du PIR. Les conditions ont été beaucoup plus favorables à la cohérence d'objectifs et d'approches.

À l'analyse, 53% des ressources des PIN 11<sup>ème</sup> FED sont ciblées sur les domaines du PIR. 24% dédiés à des aspects de l'intégration économique ; 22% sont liés à l'intégration politique (principalement la gouvernance démocratique) ; 7% contribuent à l'environnement.

Le relevé de conclusions du COPIL 2017 laissant penser que les PIN n'étaient pas encore signés à cette date, il est prématuré d'apprécier la cohérence au niveau de la mise en œuvre. (I731)

Les interventions continentales appliquées dans le cadre régional de l'Afrique centrale dans le secteur « paix et sécurité » et pour les infrastructures régionales ont été mises en cohérence avec les orientations du PIR. La cohérence est mise en œuvre au niveau opérationnel plutôt que programmatique. Pour les financements des infrastructures régionales, les ressources PANAF sont gérées par l'AFIF, comme celles du PIR.

Les documents de programmation du 10 et 11<sup>ème</sup> FED mentionnent leur cohérence de principe, sans donner d'indications sur la portée et la nature de cette cohérence/complémentarité, ni sur les mécanismes internes chargés d'en assurer la bonne mise en œuvre pour les instruments thématiques et les programmes intra-ACP.

La cohérence d'objectifs et d'approche est instaurée essentiellement par l'organisation des services au siège, et l'intervention des DUE pour la conception et la mise en œuvre des programmes tant FED que financés par les instruments thématiques. Les documents d'orientation stratégiques des instruments thématiques comme des programmes intra-ACP ne présentent par une approche régionale et des orientations qui appuieraient la mise en cohérence des objectifs.

Le QSG1 était le mécanisme charnière de mise en cohérence entre les approches, avec une efficacité variable, selon les informations collectées par les entretiens au siège. L'organisation de DEVCO et des DUE était initialement cloisonnée par instrument. Elle est devenue récemment thématique, les unités gérant les différents instruments et projets relevant de cette thématique. Le changement d'organisation des services identifie un potentiel de gain d'efficacité par rapport à la situation en début de période. (I732)

Les programmes intra-ACP du DCI attirent plus fréquemment que les instruments thématiques des observations critiques. Ils ne sont pas identifiés par les seuls services, mais également négociés avec le Comité des Ambassadeurs et secrétariat du Groupe ACP qui ont leurs propres objectifs, indépendamment de ceux définis dans les PIR. La mise en œuvre dans les pays d'Afrique centrale répond à des objectifs démonstratifs généralement au niveau global, parfois indépendamment de l'existence d'un besoin au niveau local et d'une cohérence avec les autres interventions de l'UE. Les programmes intra-ACP sont fréquemment mis en œuvre dans des organisations internationales qui développent des stratégies et des pratiques (de visibilité notamment) qui leur sont propres. (I733)

• **17.3.1 – Degré de cohérence en termes d'objectifs, d'approche et de mise en œuvre avec les interventions de niveau national.**

Les PIR comme les PIN ont systématiquement un paragraphe qui rappelle la nécessité de cohérence entre la programmation nationale et régionale, et réciproquement. Le PIR 10<sup>ème</sup> FED ne fait pas exception à la règle. Les documents internes des délégations régionales notent cependant qu'il y a eu un décalage dans le temps entre la signature des PIN 10<sup>ème</sup> FED et celle du PIR qui a été retardé de plusieurs années. Les PIN étant supposés dans la logique de l'UE s'adapter au PIR et les projets nationaux appuyer la transposition des politiques/projets régionaux, cela n'a pu être le cas. Des convergences de fait se retrouvent, comme par exemple pour le Cameroun, seul signataire de l'APE intérimaire, pour l'intégration économique. La justification des projets nationaux ne privilégie pas la cohérence avec les politiques régionales, mais des enjeux nationaux, ce qui s'impose de soi puisqu'ils sont cosignés par les autorités nationales. Il en va ainsi également pour les ressources forestières au Congo ou en RCA.

Le calendrier de la programmation du PIR 11<sup>ème</sup> FED a été conçu pour être plus favorable à la coordination PIR-PIN. Les PIN ont été programmés après la validation du PIR, et avec une bonne connaissance de son contenu. Les ON ont été associés à la programmation, et devaient être impliqués dans la mise en œuvre en tant qu'ordonnateurs régionaux délégués et que membres du comité de pilotage du PIR. Les conditions ont été beaucoup plus favorables à la cohérence d'objectifs et d'approches.

À l'analyse, 53% des ressources des PIN 11<sup>ème</sup> FED sont ciblées sur les domaines du PIR. 24% dédiés à des aspects de l'intégration économique ; 22% sont liés à l'intégration politique (principalement la gouvernance démocratique) ; 7% contribuent à l'environnement.

Le relevé de conclusions du COPIL 2017 laissant penser que les PIN n'étaient pas encore signés à cette date, la cohérence au niveau de la mise en œuvre n'a pas pu être mise en place pendant la période sous revue.		
Région	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	Comme il s'agit d'une approche régionale, la stratégie de réponse devra se concentrer sur les aspects et actions ayant une portée et un impact régionaux, tout en accordant une attention particulière au rôle et à l'effective implication des acteurs nationaux, ainsi qu'à l'amélioration des synergies entre les niveaux national et régional.
Région	PIR 2008-2013, 09/2009, p37	COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS DE LA CE « Les évaluations réalisées ont montré une bonne complémentarité des instruments de financement dans les secteurs des transports et des ressources naturelles. Par exemple, les projets financés par les lignes budgétaires, le STABEX et les PIN, qui s'articulent autour des programmes ECOFAC, étaient complémentaires aux dynamiques régionales du secteur de l'environnement. De même, dans le secteur des transports, des axes routiers régionaux ont été financés à la fois sur les ressources du PIR, des PIN et du STABEX, grâce à une bonne synergie. »
Région	Ibid p38	Dans le cadre du 1 <sup>o</sup> FED, la complémentarité avec les différents instruments (notamment « intra ACP») sera renforcée. Une attention particulière sera apportée au partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, qui établit un cadre pour le financement des infrastructures d'interconnexion régionales dans le cadre du NEPAD. Dans ce montage, le PIR jouera un rôle catalyseur pour mobiliser les ressources du fonds fiduciaire créé dans le cadre de ce partenariat.
Région	Ibid	Le secteur des transports constitue la priorité de la Banque Mondiale, qui s'oriente également vers des appuis institutionnels aux organisations et aux banques régionales.
Région	Ibid p39	La Banque africaine de développement (BAD) est présente dans la région dans le secteur des transports, de l'interconnexion des réseaux électriques nationaux et de la sécurité alimentaire. Elle intervient également en appui à la CEEAC pour le renforcement des capacités institutionnelles (dont la révision de l'organigramme général de la CEEAC et certains travaux d'aménagement d'infrastructure). Un nouveau programme pluriannuel 2009-13 est en voie d'adoption et appuiera la CEEAC, entre autres, dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles, des infrastructures de transport et des douanes, ainsi que dans la logique de mise à niveau des pays CEEAC non CEMAC par rapport aux acquis de la CEMAC. Une subvention de 27,28 millions d'unités de compte a été accordée pour la mise en œuvre du programme de conservation des écosystèmes d'Afrique centrale. La BAD, avec la France et la Banque Mondiale appuient également le renforcement de la BDEAC.
Région	Flash note - Revue à mi-parcours régionale 10 <sup>ème</sup> FED Afrique centrale : conclusions de la "regional team meeting" 10 janvier 2012	La RTM a aussi apprécié positivement la cohérence globale du PIR (notamment par rapport aux PIN et à la stratégie EU-Afrique), qui devra néanmoins être mieux développée dans la mise en œuvre.
Région	COPEL avril 2017	Le <b>Cameroun</b> demande plus de flexibilité concernant les indicateurs pour l'appui budgétaire et l'alignement sur les priorités/plans nationaux. La <b>RCA</b> explique les efforts importants consentis par le gouvernement pour améliorer les conditions de sécurité dans le pays et remercie tous les partenaires pour leur soutien (UE, CEMAC, CEEAC et ONU). Il a été demandé de signer le PIN au plus vite et si possible vers la fin avril. Les citoyens nourrissent de grandes attentes en matière d'aide à la suite de la Conférence de Bruxelles de Novembre 2016 pour la République centrafricaine. Le fonds fiduciaire Békou a produit des résultats notables, mais ses mécanismes pourraient être adaptés de manière plus flexible aux réalités locales.



Le **Tchad** met en évidence l'exécution en cours de l'appui budgétaire dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, lancé en 2016 pour une période de trois ans. Le contexte économique, financier et sécuritaire s'est détérioré ces dernières années, ce qui nécessite une adaptation du PIN à la nouvelle réalité au cours de l'examen à mi-parcours (qui ne tient clairement pas compte de l'augmentation au titre du PIN).

Le **Gabon** demande une solution afin d'accélérer la mise en œuvre du PIN, qui n'a pas pu progresser correctement. Le choc externe causé par la baisse des prix du pétrole devrait être atténué par un instrument tel que V-Flex.

Le **Congo-Brazzaville** souhaite adapter son PIN à la nouvelle réalité économique et financière résultant de la baisse des prix du pétrole.

Région	Calcul du consultant	Enveloppe A PIR 11ème FED									
		Domaines	Burundi	Cameroun	Congo	Gabon	RCA	RDC	Rwanda	STP	Tchad
		Intégration politique	150	84		1	67	172	50	77	601
		Infrastructure	105					150	200		455
		Intégration économique			21	11	162				194
		Environnement						130		53	183
		Hors PIR	177	198	82	2	98	168	210	28	312
		<b>Total général</b>	<b>432</b>	<b>282</b>	<b>103</b>	<b>13</b>	<b>327</b>	<b>620</b>	<b>460</b>	<b>28</b>	<b>442</b>

**• 17.3.2 – Degré de cohérence en termes d'objectifs, d'approche et de mise en œuvre avec les interventions au niveau continental (interventions à cette échelle des DG, Programmes PanAf et intra-ACP).**

Les interventions continentales appliquées dans le cadre régional de l'Afrique centrale sont très mal documentées, en dehors du secteur « paix et sécurité » et les opérations de blending pour les infrastructures régionales. Dans ces deux secteurs, la cohérence et la complémentarité des actions financés sur le PANAF avec les actions financées sur PIR et les instruments du SEAE sont évaluées positivement dans la QE2.

Les documents de programmation des 10 et 11<sup>ème</sup> FED mentionnent leur cohérence de principe, sans donner d'indications sur la portée et la nature de cette cohérence/complémentarité, ni sur les mécanismes internes chargés d'en assurer la bonne mise en œuvre pour les instruments thématiques et les programmes intra-ACP.

La cohérence d'objectifs et d'approche est instaurée essentiellement par l'organisation des services au siège, et l'intervention des DUE pour la conception et la mise en œuvre des programmes tant FED que financés par les instruments thématiques. Les documents d'orientation stratégiques des instruments thématiques comme des programmes intra-ACP ne présente par une approche régionale et des orientations qui appuierait la mise en cohérence des objectifs.

Le QSG1 était le mécanisme charnière de mise en cohérence entre les approches, avec une efficacité variable, selon les informations collectées par les entretiens au siège. L'organisation de DEVCO et des DUE était initialement cloisonnée par instrument. Elle est devenue récemment thématique, les unités gérant les différents instruments et projets relevant de cette thématique. Le changement d'organisation des services identifie un potentiel de gain d'efficacité par rapport à la situation en début de période.

Dans les infrastructures, les fonds PANAF sont mis en œuvre par l'AFIF, le même fond fiduciaire qui gère les ressources du PIR. Il y a donc une cohérence stricte dans l'emploi des ressources PANAF/PIR.

CEMAC	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, 2008	<p>La cohérence de la coopération régionale de l'Afrique centrale avec les autres politiques de la CE est plus particulièrement visible dans les domaines de la paix et de la sécurité, du commerce, de l'environnement et de la pêche, des transports et de l'énergie. D'autres aspects concernent les migrations, les sciences et technologies, ainsi que les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS).</p> <p>(...) Le PIR (en complémentarité avec les PIN) appuiera en particulier certains domaines liés à la mise en œuvre de l'APE. (...)</p> <p>En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles renouvelables, l'important appui fourni par la CE à la région dans le domaine forestier et les initiatives en cours au niveau régional concrétisent la cohérence entre les politiques européennes. Les appuis fournis contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique. La cohérence est présente également au niveau de la gouvernance, et des accords volontaires de partenariat FLEGT sont en préparation ou mis en œuvre dans plusieurs pays de la région. (...)</p> <p>Pour ce qui est des infrastructures de transport et d'énergie, le renforcement de la cohérence des politiques est développé dans le cadre du PIR, ainsi</p>
-------	---------------------------------	---

		<p>qu'à travers le Partenariat UE-Afrique en matière d'infrastructures. (...) Des appuis institutionnels pourront être envisagés afin d'appuyer le processus de renforcement des capacités permettant de relever le niveau de la sécurité aérienne, en collaboration avec la DG TREN de la CE et l'EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne). (...)</p> <p>En ligne avec la coopération développée dans le PIR du 9e FED, elle continuera à aborder les questions de paix et de sécurité, d'intégration économique et commerciale, de gestion des ressources naturelles renouvelables, tout en capitalisant les acquis existants. Ces domaines sont en cohérence avec les priorités de coopération de la CE.</p>
Région	Ibid	<p>Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013 sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds, et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'instrument de financement de la coopération au développement, tels les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politiques d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence. Des activités et programmes spécifiques pourront être financés également par les fonds intra-ACP, notamment à travers les différentes facilités existantes.</p>
Région	Document interne DUE Gabon, 2012	<p>Au niveau régional plusieurs programmes centralisés et décentralisés apportent un appui à la CEEAC pour renforcer ses capacités en termes de prévention et gestion de conflits. Il s'agit du PAPS II, d'un montant de 14,2 M€, financé sur le PIR, pour être mis en oeuvre pendant la période 2010-2016 (en tenant en compte l'avenant en cours d'approbation) et de deux projets panafricains financés sur la Facilité de Paix et mis en oeuvre par l'UA pendant la période 2011-2014, à savoir le "Programme d'appui à l'APSA" et le "Programme d'appui au centres de formation", dont les composantes pour la CEEAC s'élèvent à 5,3 M€ et 1,4 M€ respectivement. (...)</p> <p>Certains projets "Tous-ACP" (notamment ceux mis en oeuvre par le Secrétariat ACP) sont peu suivis et généralement constitués de petites activités dispersées.</p> <p>La complémentarité entre les activités PIN et PIR existe en grandes lignes, mais la dissociation opérationnelle des programmes PIN et PIR réduit la nécessité des États-membres de se coordonner avec leurs organisations régionales.</p> <p>Dans le cadre du démarrage du PAPS II, un effort particulier a été fait pour établir des complémentarités avec les deux programmes sur la Facilité de Paix, notamment en termes d'appuis en expertises et des activités à mener dans les centres de formation. Un travail similaire et prévu pour le démarrage de CRIMGO. L'un des secteurs les plus coordonnés est néanmoins celui du commerce, puisque les appuis au niveau national ont été prévus en relation avec les orientations du PIR/PACIE. Cette complémentarité pourrait être encore renforcée avec la mise en place du PRADA (actuellement à l'étude), qui englobera également les appuis sur les PIN et le PIR.</p>
Région	Flash note - Revue à mi-parcours régionale 10ème FED Afrique centrale : conclusions de la "regional team meeting" 10 janvier 2012	<p>La RTM a aussi apprécié positivement la cohérence globale du PIR (notamment par rapport aux PIN et à la stratégie EU-Afrique), qui devra néanmoins être mieux développée dans la mise en oeuvre.</p>

Région	Document interne DUE Gabon, 2015	Q7. Thematic Instruments Where applicable, please comment on specific issues related to the Delegation's implementation of thematic instruments. Global Public Goods and Challenges N/A Civil Society Organisations and Local Authorities N/A Human Rights/EIDHR N/A Instrument contributing to Stability and Peace (IcSP) N/A
CEEAC	FA Programme d'appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC – Secteur Paix et Sécurité, 2016	Une attention toute particulière sera portée à l'établissement de synergies de moyens avec la facilité paix/APSA Support Programme dans les secteurs liés au mandat du COPAX et au partenariat entre la CEEAC et l'Union Africaine. Ainsi les domaines prioritaires liés au mandat de la CEEAC et tels que spécifiés dans la feuille de route de l'AAPS 2016-2020, seront appuyés par les deux programmes de façon complémentaire en matière de prévention et gestion de conflit notamment ainsi que pour les autres secteurs prioritaires pouvant être traités durant la mise en œuvre. À cet effet, un mécanisme de suivi, de consultation et d'échange d'informations sera mis en place pour vérifier/garantir de façon continue la complémentarité de leurs actions auprès de la CEEAC. La complémentarité de l'appui sera aussi recherchée avec les autres appuis existants ou à venir de l'UE dans les secteurs de la paix la sécurité, la justice ou encore dans l'environnement et la protection des écosystèmes fragiles. ECOFAC6 interviendra pour le renforcement de la gestion des aires protégées et les échanges de bonnes expériences via capitalisation. Plusieurs points de vérification seront effectués quant à la mise en œuvre des projets financés par le Fonds fiduciaire d'urgence "Sahel" ou l'Instrument contributing to Stability and Peace (IcSP) pour ses appuis courts et longs termes dans la région.
Région	Entretiens au siège, 2018	DEVCO A4, A6, B2, C1, C2, C3, C4, C5, D2, D3, D4, E1, E5 EEAS
<p>• <b>17.3.3 – Degré de cohérence en termes d'objectifs, d'approche et de mise en œuvre avec les interventions au niveau global (intra-ACP).</b></p> <p>Les programmes intra-ACP du DCI (hors APF) attirent plus fréquemment que les instruments thématiques des observations critiques, notamment dans les DOCUMENTATION INTERNE CE. Ils ne sont pas identifiés par les seuls services, mais également négociés avec le Comité des Ambassadeurs et secrétariat du Groupe ACP qui ont leurs propres objectifs, indépendant de ceux définis dans les PIR.</p> <p>La mise en œuvre dans les pays d'Afrique centrale répond à des objectifs démonstratifs généralement au niveau global, parfois indépendamment de l'existence d'un besoin au niveau local et d'une cohérence avec les autres interventions de l'UE. Les programmes intra-ACP sont fréquemment mis en œuvre dans des organisations internationales qui développent des stratégies et des pratiques (de visibilité notamment) qui leur sont propres, sont stéréotypées et ne prennent pas en compte les dimensions régionales de la coopération de l'UE.</p>		
Région	PIR 10ème FED, 2007	Le montant des appuis régionaux de la CE hors PIR pour la région est estimé à plus de 50 millions d'euros sur la période des 8e et 9e FED. La plus grande partie est constituée par des lignes budgétaires horizontales thématiques, principalement celles liées aux bananes, à l'environnement et aux forêts. À cela s'ajoutent les programmes et facilités «tous ACP». Les évaluations réalisées ont montré une bonne complémentarité des instruments de financement dans les secteurs des transports et des ressources naturelles. (...) Ces dernières années un effort de complémentarité a été également réalisé dans le domaine de l'intégration économique et commerciale et en matière de paix et de sécurité. [+ liste des apports p.34] Dans le cadre du 10e FED, la complémentarité avec les différents instruments (notamment «intra ACP») sera renforcée. Une attention particulière sera apportée au partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, qui établit un cadre pour le financement des infrastructures d'interconnexion régionales dans le cadre du NEPAD. Dans ce montage, le PIR jouera un rôle catalyseur pour mobiliser les ressources du fonds fiduciaire créé dans le cadre de ce partenariat.
ACP	Document de stratégie Intra-ACP 2014-2020	Au fil des ans, elle a évolué, passant de programmes ad hoc à une approche plus stratégique. Ainsi, dans le cadre du 10e FED, les États ACP et la CE avaient adopté une stratégie pluriannuelle. Par rapport au 10e FED,

		<p>la stratégie intra-ACP relevant du 11<sup>e</sup> FED est plus ciblée et devrait avoir une meilleure incidence sur le terrain et générer des coûts de transaction moindres.</p> <p><b>2. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES</b></p> <p>Les domaines d'actions prioritaires ont été retenus à l'issue d'une analyse des défis auxquels les pays ACP sont confrontés et d'un examen de la valeur ajoutée de la coopération intra-ACP, sur la base des enseignements tirés et par comparaison avec d'autres instruments, dans le respect des principes de complémentarité et de subsidiarité.</p> <p>2.1. Développement humain et social  2.2. Changement climatique, renforcement de la résilience et environnement  2.3. Développement du secteur privé  2.4. Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique  2.5. Soutien institutionnel</p>
Région	Réunion ON-OR Afrique centrale, <b>2017</b>	<p>11. La reunion a évoqué les principales préoccupations ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le déficit d'information entre le Secretariat ACP, les pays et les Institutions régionales sur la mise en œuvre des programmes intra-ACP ;</li> <li>• les difficultés d'accès aux ressources intra-AC du fait de la complexité de la mise en œuvre de l'article 128bis de l'annexe IV de l'accord de Cotonou 1</li> <li>• la faible réactivité des pays et autres acteurs aux appels à proposition des projets éligibles aux ressources intra-ACP ;</li> <li>• l'absence d'un point focal dans les pays et les Institutions régionales qui serait le référent du Secretariat ACP ;</li> <li>• l'absence d'un portail sur le site Web du Secretariat ACP qui faciliterait l'accès aux informations actualisées sur la coopération intra-ACP</li> </ul> <p>(...)</p> <p>30. Les principales préoccupations évoquées par la réunion [sur le développement du secteur privé] :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la faible capacité des Organisations sous-régionales en matière de gestion et de suivi des activités de Développement du Secteur Privé ; (...)</li> <li>• la nécessité de renforcer les organisations régionales, et en particulier les chambres de commerce et d'industrie ;</li> <li>• l'absence d'une corrélation entre les politiques des différents États de la Région et l'importance accordée au secteur privé ;</li> <li>• le manque de complémentarité effective de la programmation du PIR et la coopération Intra ACP dans le domaine du développement du secteur privé ;</li> <li>• les procédures ne favorisant pas l'appropriation des appuis par les bénéficiaires ACP, en particulier, les accords de délégation avec des organisations internationales ;</li> <li>• L'utilisation d'entreprises et d'ONG européennes dans la mise en œuvre des programmes DSP au détriment des entreprises et organisations locales ;</li> <li>• La nécessité de renforcer les capacités et la certification des banques régionales selon les normes internationales.</li> </ul>
	Ibid	<p>BEI</p> <p>46. De nouveaux éléments et instruments sont mis en œuvre ces dernières années, entre autres, les micro-crédits pour les PME et TPEs à travers le développement de facilités régionales ; du blending, de l'assistance technique, des prêts concessionnels, des garanties d'investissement et le partage de risques. (...)</p> <p>49. Les préoccupations suivantes ont été évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nécessité de résultats concrets à la lumière des objectifs initiaux de la Facilité d'investissement ;</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• nécessité de codécision entre le Groupe ACP/région Afrique centrale et les organes décisionnels de la Facilité d'investissement lors de la sélection des de projets;</li> <li>• le montant élevé du plancher de 5 millions d'euros fixe pour l'accès des PME aux ressources de la facilité ;</li> <li>• faible implication des banques régionales dans l'affectation des ressources de financement de la facilité d'investissement ;</li> <li>• nécessité de complémentarité entre les instruments de la BEI et de la Commission européenne en matière d'investissement.</li> </ul>
Région	COPEL 2017 avril	<p>KR fait le point sur les projets identifiés et mis en œuvre dans le cadre du fonds fiduciaire européen. Par ailleurs, il informe les participants des futures possibilités de financement provenant du secteur privé par l'intermédiaire de l'enveloppe Intra-ACP à partir de 2017 (600 millions d'EUR). Il souligne également les nouvelles possibilités d'investissement offertes par le Plan d'investissement externe (PIE) de l'UE. (...)</p> <p>La <b>BEI</b> souligne sa contribution aux efforts de l'UE à l'égard du secteur privé et fait un récapitulatif de ses investissements dans la région, en particulier dans les secteurs des services financiers, de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement et du transport. (...) La <b>CEEAC</b> exprime sa satisfaction à l'égard des programmes en cours de la BEI mais souhaite qu'ils soient adaptés pour faciliter l'accès aux crédits des PME d'Afrique centrale en abaissant le seuil qui n'est pas adapté (trop élevé).</p>

## 1.8 Matrice d'information – QE 8 Appropriation

<p><b>QE 8 - Dans quelle mesure la coopération régionale de l'UE a permis aux organisations régionales et à leurs États-membres de mieux réaliser les objectifs des politiques régionales ?</b></p>
<p>• <b>CJ8.1 – Le dialogue politique et de politiques avec l'UE a abouti à des objectifs plus clairs et plus réalistes de la coopération régionale</b></p>
<p>Le dialogue politique et de politiques était pratiquement inexistant jusqu'à la programmation du 11<sup>ème</sup> FED (2013). Il se faisait auparavant de manière irrégulière, avec des agendas restreints. Le PIR 11<sup>ème</sup> FED a instauré le COPIL (comité de pilotage exécutif), le comité technique et le COPEL (comité de pilotage élargi), avec des membres et des missions spécifiques. Des réunions à périodicité plus ou moins annuelle du COPIL ont pu être organisées à partir de 2015 avec un fort investissement de l'UE et une faible représentation des OR. La dynamique se met en place progressivement pour le COPIL/COPEL. En revanche, le comité technique n'est pas opérationnel.</p> <p>Il est cependant difficile de lire au travers des relevés de conclusions ou les PV un réel dialogue, même si le maintien de ces rendez-vous est une avancée en soi. L'UE ne fait pas état d'une flexibilité dans les décisions prises généralement au niveau du siège et a des attentes de transmission de messages politiques des OR vers leurs EM sur la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'Homme. Les OR ont lors des dernières réunions refusé l'approche proposée, en cohérence avec leur dépendance structurelle et financière vis-à-vis de leurs EM. Ils ne sont pas en mesure d'influencer leurs EM et n'ont pas de capacité à pousser l'harmonisation régionale. (I8.1.1)</p> <p>Il n'y a pas en conséquence d'analyse des OR ou de leurs EM sur les options stratégiques et opérationnelles pour promouvoir l'intégration régionale dans le cadre de la subsidiarité. Cette démarche reste évoquée dans les discours mais elle n'est pas mise en œuvre plus en Afrique centrale qu'elle ne l'est au niveau continental, à l'instar des conclusions du rapport de M. Kagamé pour la réforme de l'UA en 2017.</p> <p>Les récents (2015, 2017) sommets des chefs d'État ont pris des décisions qui ouvrent des perspectives d'amélioration de la CEEAC, avec notamment l'accélération de sa réforme institutionnelle et organisationnelle et le paiement des cotisations des EM (avec l'effacement des arriérés). Pour autant, le Cameroun, qui a le leadership de la réforme, n'espère pas un aboutissement avant 2023. La réflexion est limitée à des études sur les domaines de compétence CEEAC-CEMAC. La grande disparité entre pays riches producteurs de pétrole, pays pauvres enclavés, pays fragiles et « l'usine » camerounaise ne laisse pas de visibilité aux futurs possibles de l'intégration régionale en Afrique centrale.</p> <p>Pour ce qui est de l'UE, les options stratégiques sont toujours relativement stéréotypées au niveau du continent, avec peu de modalités d'ajustement aux retards de l'Afrique centrale par rapport aux autres entités régionales. La résistance des EM de l'Afrique centrale vis-à-vis de la « perte » de souveraineté constitue un blocage majeur du modèle développé par l'UE. Les interlocuteurs rencontrés pendant la mission de terrain ne se font pas faute d'évoquer une certaine perte de légitimité de l'UE à défendre son modèle, en lien avec</p>

le Brexit. La question n'est sans doute pas le calendrier ou même le niveau d'ambition mais l'existence d'une approche alternative pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Dans le même temps, la stratégie de l'UE se complexifie avec la prise en compte grandissante de ses intérêts stratégiques (2016), son retrait de la construction des grandes infrastructures sur son qui optimisait le personnel en délégation, et une remise en question profonde de son modèle d'aide extérieure à l'horizon 2020 (fin du MFF 2014-2020). (I8.1.2)

Les objectifs de la coopération au développement régionale de l'UE sont globalement restés les mêmes sur la période. L'UE a progressivement introduit une dimension politique à sa stratégie, en lien avec ses évolutions internes et celles de l'instabilité politique en Afrique centrale. La dimension paix et sécurité a gagné en importance, ce qui traduit un gain de réalisme opérationnel et les difficultés à obtenir des résultats au travers des OR dans les autres secteurs.

Les documents de programmation PIR reflètent de moins en moins la stratégie de l'UE. La mise en œuvre des actions ressort de plus en plus de la logique des instruments, avec de nouveaux outils (fonds fiduciaires, facilités, FPI) qui ne sont pas programmables. Ils permettent une flexibilité certaine et de la réactivité par rapport à des développements émergents. Ils fonctionnent pour la plupart à partir de ressources prises sur des enveloppes programmables (FED). Ils sont gérés en dehors du cadre de partenariat prédéfini (facilités, fonds fiduciaires) et de manière croissante à partir du siège au travers de contrats de subvention ou de délégation (PAGODA, C(2017) 490 final). De nombreux interlocuteurs de la mission de terrain représentant les gouvernements et les OR ont évoqué l'agenda post-Cotonou, comme si la période jusqu'à 2020 était un intermédiaire sur lequel ils n'avaient pas pris.

Ces évolutions ne sont spécifiques ni à l'Afrique centrale, ni au niveau régional mais constituent néanmoins une nouvelle stratégie, soutenue par le nouveau consensus pour le développement (2017). Plus simplement, la réponse stratégique de l'UE qui transparaît en fin de période de la mise en œuvre de ses actions repose d'une part sur la volonté de contribuer à la stabilité de la région (domaine P&S) tout en continuant à investir massivement (à proportion de ses ressources) dans les infrastructures de connectivité régionale au travers des opérations de blending avec la BEI et la BAD et, si dérogation aux clauses de sauvegarde liées aux risques d'endettement, surtout l'AFD.

Cette stratégie de repli sur le dispositif en place avant le 10<sup>ème</sup> FED est réaliste et tient bien compte des blocages politiques à moyen terme de la région. Elle fait de la période sous revue un intermédiaire où la coopération régionale de l'UE s'est encombrée des OR pour peser sur des négociations APE qui n'ont pas abouti. La coopération régionale est en train de se repositionner sur ces fondamentaux : l'appui au développement régional sur le long terme par la construction d'infrastructures d'intégration régionale (fonds fiduciaires) et la promotion de la participation du secteur privé (Plan D'investissement Extérieur), avec des actions ponctuelles de maintien de la stabilité politique. (I8.1.3)

• **I8.1.1 – Existence des dispositifs de dialogue politique et de dialogue sur les politiques, effectivité de leur fonctionnement et effets sur la mise en œuvre de la stratégie de coopération régionale.**

L'effectivité du dialogue politique et de politiques a été analysé dans QE1 et QE6 ainsi que les QE sectorielles (2 à 5). Les espaces et opportunités de dialogue étaient pratiquement inexistantes jusqu'au démarrage de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED (2013). Le PIR 11<sup>ème</sup> FED a essayé d'instaurer – à l'instar des autres régions du continent - le COPEX (comité de pilotage exécutif, ultérieurement renommé COPIL), le comité technique et le COPEL (comité de pilotage élargi), avec des membres et des missions spécifiques.

Des réunions à périodicité plus ou moins annuelle du COPIL ont pu être organisées avec un fort investissement de l'UE et une faible représentation des OR. Elles ont été associées systématiquement à un COPEL. Une réunion a pu être organisée avec les ON mais seulement en 2017 et 2018, ce qui indique une dynamique positive. Il est cependant difficile de lire au travers des relevés de conclusions ou les PV un réel dialogue, même si le maintien de ces rendez-vous est une avancée en soi. Les OR expriment des pétitions de principe sur la base des décisions prises précédemment par les Chefs d'État plutôt que des engagements avec une valeur politique. Le COPEL d'avril 2018 donne un bon exemple avec les perspectives d'harmonisation CEEAC/CEMAC.

L'UE ne fait pas état d'une flexibilité dans les décisions prises généralement au niveau du siège et a eu à partir de 2016 des attentes de transmission de messages politiques des OR vers leurs EM sur la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'Homme. Cette démarche est utilisée avec succès avec d'autres partenaires régionaux. Les PV du COPEL de 2017 font état du refus des OR de s'inscrire dans cette approche, en cohérence avec leur dépendance structurelle et financière vis-à-vis de leurs EM.

La période immédiatement postérieure au champ temporel de l'évaluation a été marquée par la question du recouvrement des dépenses inéligibles engagées par la MICOPAX pour la CEEAC, et la recherche de la CEMAC pour le financement de sa réinstallation à Bangui. Les relations avec les deux OR se sont détériorées, retournant pratiquement à la situation de 2008. Les derniers COPEL marquent une certaine amélioration.

CEMAC	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, <b>2008</b>	Dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), le dialogue politique institutionnalisé avec la CEEAC a démarré en 2008. L'UE a suivi avec attention l'évolution de la situation politique et est en dialogue permanent avec les pays de la région. L'appui à la FOMUC/MICOPAX, de même que le projet d'appui à la CEEAC en matière de paix et de sécurité financé sur le PIR 9e FED, ainsi que les appuis prévus dans le domaine sur ce PIR, renforcent les conditions pour un dialogue politique.
Région	Déclaration Finale du Séminaire Régional Région Afrique Centrale-Commission Européenne sur l'intégration et la Coopération Régionales Bruxelles, <b>2009</b>	17. Les participants ont confirmé l'importance de l'environnement comme domaine essentiel pour la région en termes de ressources économiques et financières (secteur bois), sociales (emplois et conditions de vie et ressources des populations forestières) et environnementales (conservation de la biodiversité, services environnementaux, carbone et changement climatique). Ils ont ensuite noté la cohérence de ces aspects avec les trois axes prioritaires du PIR à savoir : la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ; une meilleure gouvernance environnementale, avec notamment le soutien à l'initiative FLEGT, et le renforcement des capacités humaines. 18. Les participants reconnaissent l'importance d'intégrer les questions de changement climatique dans les stratégies régionales et nationales. Avec REDD +, mécanisme en cours de discussion dans le cadre de la CCNUCC, une opportunité importante existe de valoriser les efforts entrepris par la région dans la gestion et la préservation du patrimoine forestier régional.
Région	Lettre du Commissaire au Secrétaire Général de la CEEAC, <b>2013</b>	Mon intention, pour cette allocation supplémentaire de 33M€, est de convaincre les États membres de l'UE de les consacrer à l'accès à l'Energie dans votre région, qui je sais être un problème crucial et qui je sais constitue par ailleurs une composante du PRADA. Durant la dernière Assemblée Générale des Nations unies, 2012 a été déclarée année internationale de l'énergie durable pour tous. (...) Cette priorité est parfaitement en phase avec les propositions que j'ai faites aux États membres à l'automne dernier pour améliorer l'impact de la politique européenne de développement.
Région	PIR 11 <sup>ème</sup> FED, <b>2014</b>	Aujourd'hui, la continuité de cette dynamique de coopération déjà bien établie doit nécessairement être accompagnée d'un dialogue politique structuré et renforcé entre les CER, leurs États membres et l'UE.
Région	COFIL, <b>2015</b>	En conclusion, le SEAE a souligné : (...) Un dialogue plus politique et régulier avec les Organisations Régionales est nécessaire. Ce dialogue doit être complété par un dialogue renforcé au niveau national et entre les Ordonnateurs Nationaux et Régionaux sur les questions relevant de l'intégration régionale. Les Délégations de l'UE sont invitées à intégrer ces dimensions dans leur dialogue, notamment le dialogue politique article 8.
Région	Séminaire Régional sur la Programmation du PIR/11 <sup>ème</sup> FED, juin <b>2014</b> Relevé des Conclusions	Une nouvelle méthode de gouvernance a été adoptée pour le PIR 11 <sup>ème</sup> FED. Il s'agit de la création d'un Comité de pilotage, comprenant trois organes à savoir, un Comité de pilotage élargi, un Comité de pilotage exécutif et un Comité technique. (...) Ils ont constaté que les Ordonnateurs nationaux partageaient les orientations présentées dans les notes conceptuelles pour chaque secteur et ont synthétisé l'ambition partagée de la coopération régionale entre l'Union européenne et l'Afrique centrale ainsi qu'il suit: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les Organisations régionales dans leurs réformes internes et la mise en œuvre du plan d'action pour la rationalisation.</li> <li>• Accompagner les Organisations régionales dans leur fonction d'Ordonnateur régional par une cellule d'appui, permettant d'appuyer l'identification et la formulation des actions mais aussi permettant de se coordonner avec les ordonnateurs nationaux.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les Organisations regionales dans l'accomplissement de leur mandat, tel que sont précisé dans les notes conceptuelles.</li> <li>• Accompagner les administrations nationales dans la concretisation de l'intégration regionale par le financement des infrastructures d'impact regional, la gestion des frontieres, la maitrise des espaces maritimes pour lutter contre la piraterie et la peche illegale, l'aide au commerce et la lutte contre le braconnage et le commerce illegal de ressources naturelles. (...)</li> </ul> <p>L'UE, la CEMAC et la CEEAC ont souligne l'importance de voir les ordonnateurs nationaux s'engager, sous leur coordination et en lien avec les Delegations de l'UE, dans le processus d'identification de leurs besoins et des meilleures modalités de mise en oeuvre pour les satisfaire.</p>
Région	DCI/EDF revue mi-parcours 11 <sup>ème</sup> FED 2014-2020, 2017	<p>La mise en œuvre du PIR 11<sup>ème</sup> FED pour l'Afrique (PIR) a donné lieu depuis Octobre 2013 (Bruxelles) et plus spécialement depuis sa signature en juin 2015 au développement d'un dialogue politique dans le cadre de ses Comités de Pilotage (Bruxelles 2015, Libreville 2016) ainsi que stratégique et opérationnelles avec ses Comité Techniques (COPIL de 2014, 2015 et 2016).</p> <p>Dans le secteur de la paix et de la sécurité, la formulation des actions du PIR a donné lieu à une série de rencontres sous formes d'ateliers entre 2015 et 2017 entre la DUE-Gabon, le Secrétariat général de la CEEAC et les Etats membres de la CEEAC (en qualité de représentants du Comité Paix d'Afrique centrale - COPAX) et de consultation avec les EM-UE. Tout au long de ce processus de consultation, les axes et objectifs stratégiques de ce secteur définis dans le PIR ont été confirmés. Il en a été de même pour les secteurs d'intervention spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• appui à l'opérationnalisation des instances et des mécanismes relevant du Protocole du COPAX,</li> <li>• appui au renforcement des capacités du Secrétariat général (Département Paix et Sécurité).</li> <li>• appui aux services administratifs du Secrétariat général</li> <li>• appui à la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée</li> <li>• renforcement des capacités des Etats de la région à gérer leurs frontières.</li> </ul>
Global	Le dialogue politique dans le cadre de l'article 8 de Cotonou (dossier)	<p>Les relations entre l'UE et les pays ACP sont régies par l'Accord de Cotonou, un cadre intégré qui repose sur le partenariat et la promotion de la coopération, du commerce et du dialogue politique. L'article 8 de cet accord fait du dialogue politique une partie intégrante du partenariat qu'il instaure, et qui est le prolongement des relations renforcées entre la Communauté et les Etats ACP. Dans le cadre de ce partenariat, l'article 8 prévoit que le dialogue politique doit jouer un rôle clé dans le règlement des problèmes et des difficultés à un stade précoce. Il prône la souplesse de son fonctionnement et permet de débattre de certains dossiers sensibles entre des Etats souverains. Le dialogue politique a le potentiel de promouvoir des améliorations significatives des relations entre la Communauté et les pays ACP. En outre, en soulignant les obligations en matière de politique et de bonne gestion des affaires publiques, qualifiées d'« éléments essentiels » (les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'Etat de droit), l'Accord de Cotonou implique une meilleure communication, un dialogue renforcé et des relations plus profondes</p>
<p>• <b>18.1.2 – Existence d'analyses des OR, des EM et de l'UE sur les options stratégiques et opérationnelles pour promouvoir l'intégration régionale dans le cadre de la subsidiarité, et avec un niveau d'ambition et un calendrier réalistes.</b></p>		
<p>Il n'y a pas d'analyse des OR ou de leurs EM sur les options stratégiques et opérationnelles pour promouvoir l'intégration régionale dans le cadre de la subsidiarité. Les récents (2015, 2017) sommets des chefs d'État ont pris des décisions qui ouvrent des perspectives d'amélioration de la CEEAC, avec</p>		



notamment l'accélération de sa réforme institutionnelle et organisationnelle et le paiement des cotisations des EM (avec l'effacement des arriérés). Pour autant, il n'a été trouvé aucune preuve de commencement de mise en œuvre. La phase de terrain a confirmé qu'il n'y a pas d'échéancier précis pour le processus d'harmonisation, au mieux un horizon 2023 ou 2025. Le rôle des OR et, plus largement, le potentiel de l'intégration régionale, est analysé très différemment selon les EM, sans que ces analyses soient bien documentées ni fondées sur une modélisation des hypothèses de travail. La grande disparité entre pays riches producteurs de pétrole, pays pauvres enclavés, pays fragiles et « l'usine » camerounaise ne laisse pas de visibilité aux futurs possibles de l'intégration régionale en Afrique centrale.

Pour ce qui est de l'UE, les options stratégiques sont toujours relativement stéréotypées au niveau du continent, avec peu de modalités d'ajustement aux retards de l'Afrique centrale par rapport aux autres entités régionales. La résistance des EM de l'Afrique centrale vis-à-vis de la « perte » de souveraineté constitue un blocage majeur du modèle développé par l'UE. La question n'est sans doute pas le calendrier ou même le niveau d'ambition mais l'existence d'une approche alternative pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Dans le même temps, la stratégie de l'UE se complexifie avec la prise en compte grandissante de ses intérêts stratégique (2016), son retrait de la construction des grandes infrastructures sur don qui optimisait le personnel en délégation, et une remise en question profonde de son modèle d'aide extérieure à l'horizon 2020 (fin du MFF 2014-2020). L'Afrique centrale pose par ailleurs un défi spécifique de bonne utilisation des fonds publics de l'UE qui prévaut sur les intentions stratégiques de l'intégration régionale, comme le démontre le recours à la gestion centralisée pour l'exécution du 11<sup>ème</sup> FED.

CEMAC	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, <b>2008</b>	La CEMAC vise la création, sur une période de 15 ans (1999-2014), au cours d'un processus en trois étapes, d'un marché commun sans entraves au commerce inter-États. Toutefois, il faut noter un écart important entre le dispositif juridique existant, assez complet, et l'état de l'application des décisions communautaires par les États. Dans de nombreux domaines de l'intégration économique régionale, les résultats restent faibles et décevants. L'application effective des réformes par les États et le respect des dispositions relatives à la libre circulation reste le grand défi de la région dans les années à venir.
Région	Revue mi-parcours PIR, <b>2011</b>	La CEMAC et la CEEAC ont entamé un processus de rationalisation, qui devrait aller à terme vers une fusion, et sont parvenues à un certain partage des responsabilités (notamment dans la mise en œuvre du PIR). La CEEAC est responsable des domaines "intégration politique" et "gestion des ressources naturelles" et la CEMAC est le chef de file pour l'intégration économique et les mesures d'accompagnement de l'APE". Mais bien des progrès doivent être encore réalisés en termes de coordination entre tous les acteurs concernés.
	Ibid	Les trois programmes principaux du PIR étant en cours de démarrage, leur efficacité et leur efficacité sont difficilement mesurables. Les objectifs, bien qu'ambitieux, restent toutefois réalisables et des stratégies de réponses face aux risques y ont été intégrées. Un effort important devra être réalisé par les deux organisations régionales, qui devront mobiliser le personnel nécessaire, assurer un pilotage efficace et renforcer la coordination entre tous les acteurs.
Burundi	Quelle programmation pour le 11 <sup>ème</sup> FED ? <b>2012</b>	Il y a lieu de souligner que le Burundi est dans une situation particulière concernant son adhésion à la CEEAC. En effet, le pays a choisi de renforcer son adhésion à la Communauté Est Africaine (CEA) et au COMESA. (...) Une évaluation du PNUD sur l'adhésion du Burundi à plusieurs groupements régionaux suggère une rationalisation des efforts. Face aux capacités limitées, compte tenu de l'adhésion à la CEA, et vu la réactivation de la CEPGL dont il assure actuellement le secrétariat exécutif, on peut imaginer que le Burundi puisse choisir de concentrer ses moyens dans la dernière organisation pour ce qui est de son intégration en Afrique Centrale. (...) Par contre, concernant la transposition au niveau national des engagements régionaux, selon le Ministère des Affaires Étrangères, qui a en charge les organisations régionales autres que la CEA, le Burundi, comme la plupart des pays membres, a encore des retards considérables dans cette matière. Quant au paiement des contributions, selon la source précitée, à l'issue du sommet de janvier 2012, le Président burundais a demandé

		a son ministre des finances de liquider les nombreux arriérés. C'est ainsi qu'une partie des arriérés vient d'être payée et le reste devrait également être versé sans délai.
Gabon, Guinée équatoriale, STP	Quelle programmation pour le 11ème FED ? <b>2012</b>	D'une façon générale, l'intégration régionale en Afrique centrale se trouve actuellement dans une phase de stagnation. Les Conférences de Chefs d'États et les Conseils des Ministres du CEEAC et de la CEMAC nécessaires pour avancer les agendas se tiennent rarement (parfois à des intervalles de deux ans). Le niveau d'engagement des 3 pays est faible. (...) Au Gabon et en Guinée équatoriale, il y a aussi des tendances protectionnistes fortes qui ont freiné la mise en œuvre de l'acquis communautaire en termes d'intégration économique (union douanière, TEC, libre, passeport commun, etc.) La pression d'immigration forte sur ces pays relativement aisés les a rendu particulièrement réticentes d'avancer sur la libre circulation des personnes de espace CEMAC
UA	The political economy of regional integration in Africa, ECPDM, <b>2016</b>	<u>2.9. External factors: donor influences</u> Donors have supported the financing and implementation of regional organisations and their agendas, with some donors also supporting institutional development. The quality of aid to regional organisations has affected their potential to strengthen institutional functions for public management and more broadly for the delivery of regional plans and commitments. Combining aid policy with trade policy, as in the case of the EU towards Africa, is affected by and affects regional dynamics, creating positive synergy but also generating negative trade-offs and tensions. (...) While it offered new opportunities for some, it also raised tensions on several fronts, including the unity and coherence of regional groupings, with diverse interests from their members, as well as on the approach to and sequencing of integration and development.
<p>• <b>18.1.3 – Degré d'évolution de la nature, du contenu et de la hiérarchisation des objectifs stratégiques de la coopération régionale vers plus de réalisme stratégique et opérationnel.</b></p> <p>Les objectifs de la coopération au développement régionale de l'UE sont apparemment restés les mêmes sur la période. Ils sont imposés par l'Accord de Cotonou et ne constituent en soi pas une réponse stratégique spécifique à l'Afrique centrale. L'UE a progressivement introduit une dimension politique à sa stratégie, en lien avec ses évolutions internes et celles de l'instabilité politique en Afrique centrale. La dimension paix et sécurité a gagné en importance, ce qui traduit un gain de réalisme opérationnel.</p> <p>Les documents de programmation PIR reflètent cependant de moins en moins la stratégie de l'UE en Afrique centrale. La mise en œuvre des actions ressort de plus en plus de la logique des instruments, avec de nouveaux outils (fonds fiduciaires, facilités, FPI) qui ne sont pas programmables. Ils permettent une certaine flexibilité et de la réactivité par rapport à des développements émergents. Ils fonctionnent pour la plupart à partir de ressources prises sur des enveloppes programmables (FED). Ils sont gérés en dehors du cadre de partenariat prédéfini (facilités, fonds fiduciaires) et de manière croissante à partir du siège au travers de contrats de subvention ou de délégation (PAGODA, C(2017) 490 final).</p> <p>Un autre facteur de décalage entre programmation et exécution est le report du régional vers le multi-pays. Aucun programme de l'UE ne couvre les 11 pays de la CEEAC ; chaque secteur est mis en œuvre avec un regroupement de pays qui lui est spécifique ; chaque projet sélectionne les pays, voir les aires protégées ou les zones frontalières qui ont un potentiel. Il n'y a donc en pratique pas d'autre approche régionale que celle de l'harmonisation des politiques nationales, chantier qui n'a pas progressé sur la période (hormis l'adoption de politiques régionales et des plans d'action sectoriels associés).</p> <p>Ces évolutions ne sont spécifiques ni à l'Afrique centrale, ni au niveau régional mais constitue néanmoins une nouvelle stratégie, soutenue par le nouveau consensus pour le développement (2017).</p> <p>Plus simplement, la réponse stratégique de l'UE qui transparaît en fin de période de la mise en œuvre de ses actions repose d'une part sur la volonté de contribuer à la stabilité de la région (domaine P&amp;S) tout en continuant à investir massivement (à proportion de ses ressources) dans les infrastructures de connectivité régionale au travers des opérations de blending qui n'intègrent pas les OR. Cette stratégie est réaliste et tient bien compte des blocages politiques à moyen terme de la région.</p>		
CEMAC	PIR 10 <sup>ème</sup> FED, <b>2008</b>	Afin d'assurer le suivi de la convergence entre États membres de la CEMAC, un dispositif de surveillance multilatérale reposant sur une batterie de critères macroéconomiques a été mis en place. Un rapport de surveillance est produit à cet effet sur une base semestrielle. Toutefois, cette prérogative de la Commission connaît quelques défaillances, dues en particulier à l'absence et aux disparités des

		statistiques entre États membres, ainsi qu'au fonctionnement inadéquat des cellules nationales de surveillance multilatérale. De même, l'élaboration des programmes triennaux de convergence est toujours incomplète (jusqu'à maintenant seuls trois États l'ont élaboré). Par ailleurs, malgré le respect, dans l'ensemble, de la plupart des critères de surveillance multilatérale, il n'y a pas de convergence réelle des économies nationales.
CEMAC	Ibid	Le tarif extérieur commun -TEC - (qui s'applique aux échanges des pays membres de la Communauté avec les pays tiers) déjà en place au niveau de l'UDEAC a été révisé en 2001 et 2007. (...) Toutefois, l'application de la réglementation n'est pas uniforme ce qui introduit un biais dans la mise en œuvre de la réforme fiscal-douanière (RFD). La double taxation persiste et le principe de la libre circulation des marchandises n'est pas en vigueur dans la CEMAC, en dépit de l'adoption du TEC.
CEEAC	Ibid	La zone de libre-échange CEEAC a été lancée le 1er juillet 2004, et se met en place progressivement malgré les difficultés rencontrées. La présence au sein de la CEEAC de plusieurs monnaies ne facilite pas les échanges commerciaux. Par ailleurs, la zone géographique couverte par la CEEAC se superpose avec celles d'autres zones de libre-échange. L'approche de la CEEAC est de capitaliser les acquis de la CEMAC, avec laquelle un processus d'harmonisation des instruments de la politique commerciale est en cours (TEC, règles d'origine, transit, droits compensatoires et documents d'accompagnement des marchandises) (...) D'importantes barrières non tarifaires constituent de réels obstacles au commerce intracommunautaire en Afrique centrale, parmi lesquelles figurent les tracasseries administratives, dont la taxation des marchandises qui devraient être en libre circulation, les contrôles intempestifs le long des corridors et les coupeurs de route, le mauvais état des routes.
CEEAC	Ibid	Pour ce qui est de l'application du droit des affaires (traité OHADA), un effort reste à faire pour diminuer les lourdeurs administratives au niveau des États. Dans ce domaine les activités devront se poursuivre, en synergie avec les initiatives nationales d'appui à la compétitivité et d'amélioration de l'environnement des affaires.
CEEAC	Ibid	Au sein du département chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité (DIHPSS), une direction des actions politiques et diplomatiques (DAPD) a été établie. Une unité d'appui aux processus électoraux dans les États membres a été créée en novembre 2005. Un Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale - MARAC - a également été créé en 2007 et est en phase de développement. (...) [absence d'analyse critique]
Région	Ibid	<u>Prochaines étapes pour l'approfondissement de l'intégration régionale</u> : Les prochaines étapes intègrent les difficultés d'ordre politique et structurel, ainsi que celles liées à l'état encore embryonnaire du processus d'intégration régionale et à l'application des dispositions communautaires par les États membres. En définitive, la dynamique régionale dépend de la capacité des institutions à œuvrer dans le sens d'une convergence politique et des économies nationales vers une logique communautaire. Par ailleurs, l'APE régional complet en cours de négociation constituera un autre paramètre important de l'approfondissement de l'intégration régionale.
Région	Lettre du Commissaire au Secrétaire Général de la CEEAC, 2013	Le rapport conjoint d'avancement offre des stratégies de réponse adéquates face aux risques identifiés, mais je ne puis que vous encourager à tirer tout le profit possible de l'appui conséquent en matière d'assistance technique qui vous sera fourni, pour renforcer la coordination conjointe du PIR entre vos deux organisations régionales et collaborer le plus étroitement possible avec les États membres de votre région pour assurer le plein succès de ces programmes.

UA	The political economy of regional integration in Africa, ECPDM, 2016	2.9. External factors: donor influences (...) Donor dependency and poorly managed aid increase the risk of encouraging empty signalling and of introducing distortions in regional agenda-setting and implementation. (...) Through earmarking and projectised funding, donor preferences become more central on the agenda of regional organisations. In combination with donor conditionality this can create incentives for regional organisations to signal reforms, rather than to strengthen core functions that are needed to create regional public goods. (...) On the side of regional organisations, such aid distortions tend to inflate the regional agendas and widen the implementation gap. As the AU report highlights, fragmented and poorly aligned aid overloads management systems. It tends to prioritise improving accountability systems for the use by donors rather than by African stakeholders.
----	--	--

• **CJ8.2 – La coopération régionale de l’UE a contribué à l’amélioration de l’appropriation des organisations régionales et des politiques régionales par les États-membres**

Il n’y a pas eu d’amélioration structurelle de l’appropriation des organisations régionales et des politiques régionales par les États-membres sur la période. La CEEAC a été sollicitée ponctuellement pour le domaine paix et sécurité, plus sur la base du mandat donné par l’UA plus que de ses capacités propres. Dans les autres domaines, et singulièrement l’intégration économique et commerciale, l’intérêt pour les politiques communautaires est resté réduit. La coopération régionale de l’UE n’a été en mesure de renverser l’économie politique de l’intégration régionale en Afrique centrale dans aucun domaine. Son action doit être mise à l’échelle dans des pays qui, pour autant qu’ils soient en bas des classements internationaux dans bien des domaines, ont d’importantes ressources (non transformées) à exporter. L’aide de l’UE représente difficilement 1% du PIB dans la plupart des cas, et notamment pour les pays qui dominent la scène régionale. Le caractère incitatif de l’UE est donc faible dans des pays où l’absence de démocratie réelle prive les bénéficiaires finaux d’un instrument de reddition des comptes.

La transposition par les EM est identifiée comme la principale faiblesse de l’intégration régionale en Afrique de l’Ouest depuis la mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED. Si le 10<sup>ème</sup> FED a peu fait dans ce domaine, le 11<sup>ème</sup> FED a programmé 30M€ pour appuyer la transposition des décisions et directives communautaires au niveau national dans le domaine de l’intégration économique. Les actions correspondantes n’ont pas été mises en œuvre à la fin de la période sous revue.

Le constat de l’absence de transposition se retrouve dans les relevés de conclusions des COPIL comme dans les documents internes les plus récents des délégations. La modification de la mise en œuvre des fonds PIR, avec la possibilité ouverte que les ON soient également ordonnateurs régionaux, peut changer le niveau d’efficacité de la mise en œuvre des interventions dans les différents domaines de coopération. Il est cependant peu probable qu’elle modifie les données fondamentales de l’économie politique régionale, donc le développement de protectionnismes et de trajectoires nationales qui jouent sur la concurrence avec les voisins plutôt que sur la solidarité. (I8.2.1)

Région	État de l’intégration régionale en Afrique Centrale, Note interne, 2007	De façon synthétique, les pays de la région ont une longue expérience de l’intégration régionale. Si les réglementations et les traités sont effectivement signés, leur mise en application s’avère beaucoup plus problématique. En effet, les États d’Afrique Centrale ne remettent pas en cause le principe de l’intégration régionale, mais s’interrogent généralement sur les bénéfices à court terme qu’ils peuvent tirer de ce processus.
Région	NOTE DE CADRAGE Stratégie régionale pour l’Afrique centrale, mai 2008	La CEMAC envisage relancer le FODEC (Fond de développement communautaire) qui devrait pouvoir disposer de 20% des bénéfices de la Banque des États de l’Afrique centrale (BEAC) pour le financement de projets intégrateurs.
Région	Ibid	Un accroissement de la capacité des deux organisations régionales - CEMAC et CEEAC - à rationaliser leurs agendas, trouver ensemble des synergies, ainsi qu’avancer vers une progressive convergence reste la condition essentielle pour le succès de la région dans ses efforts de développement. Aussi le renforcement de l’intégration doit être conçu comme une démarche qui allie à la fois un approfondissement et un élargissement: (i) approfondissement de la CEMAC, pour créer un noyau solide, une zone effectivement intégrée, sur base du processus d’intégration en cours et (ii) élargissement de



		<p>cette zone a la RDC et a Sao Tome e Principe et une convergence avec la CEEAC, pour atteindre la masse critique pertinente d'un marché régional.</p> <p>Dans ce contexte une attention particulière devra être donnée à la création des conditions pour une effective intégration de la RDC.</p>
Région	Ibid	<p>Le principe proposé en termes de solidarité régionale consiste à tenir compte, dans les appuis à apporter, des réalités différentes des pays de la région (pays pétroliers et pays non pétroliers, pays stables et pays en situation de conflit et post conflit). Cela pourra se concrétiser par exemple par des appuis à la "mise à niveau" dans les pays non pétroliers et/ou post-conflit au niveau de l'infrastructure de connexion pour mieux les intégrer dans les flux commerciaux régionaux tandis que des infrastructures similaires dans les pays pétroliers pourront être réalisées dans le cadre du budget national ou autres fonds d'investissement. Le paiement effectif des contributions par les Etats membres aux institutions régionales seront une mesure de solidarité régionale.</p>
Région	<p>Declaration Finale Du Seminaire Regional Region Afrique Centrale-Commission Europeenne Sur L'intégration Et La Cooperation Regionales Bruxelles, 30 septembre et 1er octobre <b>2009</b></p>	<p>1. Un séminaire régional sur l'agenda d'intégration et de la coopération régionales a réuni à Bruxelles les 30 septembre et 1er octobre 2009 les ordonnateurs régionaux du FED Afrique centrale (la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale – CEMAC, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)), les Ministres et Ordonnateurs nationaux du Fonds Européen de Développement (FED) du Cameroun, de la République du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de São Tomé e Príncipe, du Tchad et la Commission européenne.</p> <p>2. A l'occasion de ce séminaire le Document de Stratégie Régional-Programme Indicatif Régional (DSR-PIR) Afrique Centrale a été signé (...)</p> <p>7. Au cours du séminaire, la région Afrique Centrale a présenté son agenda relatif à (i) l'intégration économique régionale, (ii) la gestion des ressources naturelles renouvelables et (iii) la paix et la sécurité. De même, des projets de feuille de route ont également été présentés, précisant les priorités de la région pour les 5 prochaines années auxquelles les différents instruments de financement mis en place par la région et les bailleurs de fonds pourront contribuer (notamment le Programme indicatif régional et les Programmes indicatifs nationaux du FED).</p>
Région	<p>PIR 11<sup>ème</sup> FED, <b>2014</b></p>	<p>Les stratégies 2025 de la CEEAC et de la CEMAC donnent un cadre institutionnel clair et logique à la poursuite du processus d'intégration. La coopération régionale a d'ailleurs déjà généré des avancées importantes dans plusieurs domaines, comme en témoigne l'agenda politique de la région (voir chapitres précédents). Beaucoup reste pourtant à faire au niveau national, ou la mise en oeuvre fait face à de fortes contraintes structurelles - mais aussi conjoncturelles - qui affectent les perspectives à moyen terme de la région</p>
UA	<p>The political economy of regional integration in Africa, ECPDM, <b>2016</b></p>	<p>On the side of regional organisations, such aid distortions tend to inflate the regional agendas and widen the implementation gap. As the AU report highlights, fragmented and poorly aligned aid overloads management systems. It tends to prioritise improving accountability systems for the use by donors rather than by African stakeholders. Lack of transparency over who pays what (and for what), what is on-budget and what is off-budget, and the multiple broken feedback loops about what has happened with the available resources tend to reinforce the lack of ownership with member states over regional organisations.</p> <p>Further, it is not clear that such external finance creates any incentive for internal resource mobilisation - ECOWAS is the only REC with such a mechanism.</p>

<p>• <b>18.2.1 – Existence d’actions impliquant l’UE dans la domestication des décisions et directives régionales et la mise en œuvre des actions y afférentes au niveau des EM</b></p>		
<p>La transposition par les EM est identifiée comme la principale faiblesse de l’intégration régionale en Afrique de l’Ouest depuis la mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> FED. Si le 10<sup>ème</sup> FED a peu fait dans ce domaine, le 11<sup>ème</sup> FED a programmé 30M€ pour appuyer la transposition des décisions et directives communautaires au niveau national dans le domaine de l’intégration économique. Les actions correspondantes n’ont cependant pas été mises en œuvre à la fin de la période sous revue.</p> <p>Le constat de l’absence de transposition se retrouve dans les relevés de conclusions des COPIL comme dans les documents internes des délégations régionales les plus récents. La modification de la mise en œuvre des fonds PIR, avec la possibilité ouverte que les ON soient également ordonnateurs régionaux, peut changer le niveau d’efficacité de la mise en œuvre des interventions dans les différents domaines de coopération. Le recours à la gestion centralisée va sécuriser l’utilisation des fonds de l’UE et en parallèle devenir un goulot d’étranglement aux décaissements du fait des limites de personnel des délégations de l’UE, même si les tâches ont été réparties entre elles. Il est cependant peu probable que cette nouvelle configuration de l’aide européenne modifie les données fondamentales de l’économie politique régionale, donc le développement de protectionnismes et de trajectoires nationales qui jouent sur la concurrence avec les voisins plutôt que sur la solidarité.</p>		
République du Congo	Quelle programmation 11 <sup>ème</sup> FED – Rép. du Congo, <b>2012</b>	<p>La RC a un hon niveau d’implication dans les enceintes régionales : avec une participation assez forte (un des rares pays a respecter le paiement de ses contributions) a la fois dans la CEEAC et la CEMAC. La RC, apres la CEEAC, préside aux destinées de la CEMAC. Par contre, pour ce qui concerne la transposition au niveau national des engagements régionaux même si c’est loin d’être le plus mauvais élève ce n’est pas parfait et parfois lie a la lenteur dans l’application des nouveaux textes même nationaux. (...)</p> <p>La RC donne l’impression de vouloir encourager les organisations regionales a bien remplir leurs roles et fonctions tout en n’elargissant par leurs mandats. La RC semble favorable a l’application du principe de subsidiarite, laissant sous la responsabilite nationale ce qui peut être mieux fait à ce niveau. (...)</p> <p>Au regard de la faiblesse actuelle des institutions régionales les autorités nationales attendent en fait, peu. Pour résoudre ce problème il faudrait que les OR acceptent de déléguer aux autorités nationales la maitrise d’ouvrage de ce qui les concerne directement et conservent uniquement ce qui est de l’organisation commune : règles communautaires, mise en place de réseaux, normes et standards régionaux, et les études couvrant plus d’un pays.</p>
Région	PIR 11ème FED, <b>2014</b>	<p>Objectif spécifique 2.2 : Renforcement des capacités des administrations nationales pour transposer sur le plan national, et rendre effectives, les décisions prises tant au niveau régional que multilatéral pour stimuler le commerce et consolider les marches. Ce volet vise à assurer une complémentarité entre les actions menées au niveau régional par les organisations régionales et celles à mener au niveau national avec les pays de la région. Il vise essentiellement a transposer au niveau national les politiques communautaires et a améliorer la competitivite des economies nationales a travers la mise a niveau de l’outil de production et l’amélioration de l’environnement des affaires.</p> <p>A titre indicatif, approximativement 30 millions d’EUR seront réservés pour cet objectif spécifique.</p> <p>2.2.1 Un appui à la transposition au niveau national de l’acquis communautaire dans le domaine économique</p> <p>2.2.2 Un appui a la compétitivité des économies nationales</p> <p>2.2.3 Un appui a l’amélioration du climat des affaires des Etats</p> <p>Les principales mesures politiques devant être prises par la CEEAC, la CEMAC pour la réalisation de cet objectif spécifique soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission de la CEMAC et le Secretariat general de la CEEAC procéderont a l’identification des actions a mener en concertation avec les autorités concernées des Etats et veilleront a ce qu’elles soient en coherence avec les stratégies regionales.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission de la CEMAC et le Secretariat general de la CEEAC coordonneront la mise en oeuvre des actions par les autorités nationales. Pour ce faire, ils prendront des mesures visant a renforcer les échanges avec leurs Etats membres et a mettre en place des mécanismes de concertation pour le suivi des activités.</li> </ul>
<p><b>• 18.2.2 – Degré d’implication de l’UE dans le développement des exigences de redevabilité des EM vis-à-vis de la CEEAC et de la CEMAC</b></p>		
<p>La documentation et les entretiens n’ont pas fait apparaître d’éléments informant et même justifiant cet indicateur. Le niveau de dépendance de la CEEAC comme de la CEMAC vis-à-vis de leurs EM exclue la question de la redevabilité. Les EM ne versent pas leur contribution parce que les OR ne rendent pas de comptes mais par ce qu’ils ne souhaitent pas le développement d’administrations régionales fortes et capables de développer une certaine autonomie. En ce sens, la Commission européenne est plus un repoussoir pour des pays peu démocratiques et peu respectueux des droits de l’Homme qu’un modèle.</p>		
<p><b>• 18.2.3 – Degré d’amélioration des attentes des EM en matière de bénéfices tangibles de l’activité de la CEEAC et de la CEMAC</b></p>		
<p>L’information n’est pas documentée et appelle la même analyse que 18.2.2</p>		
<p><b>• CJ8.3 – Les nouvelles options stratégiques de mise en œuvre des programmes introduites par le 11<sup>ème</sup> FED commencent à avoir les résultats attendus.</b></p>		
<p>Avec la mise en œuvre du PIR 11<sup>ème</sup> FED, les nouveaux mécanismes mis en place n’ont pas encore produit d’effets documentés. Les principaux projets sectoriels (PARCIC, PACIE2, ECOFAC 6) sont encore à différents degrés de préparation. Il n’y a pas à ce stade d’éléments documentaires ou d’entretiens qui permettent de penser que les OR sont plus ou mieux impliqués dans la préparation, qui reste un processus interne par essence puisque approuvé par le FED, pas par un mécanisme conjoint. Les entretiens ne font pas état d’une amélioration des capacités des OR, sauf peut-être de la CEMAC à l’occasion d’un changement de présidence de la Commission, et donc des commissaires. Cette amélioration ne porte pas au-delà la compétence personnelle des commissaires, et plus spécifiquement de la commissaire en charge de l’intégration économique.</p> <p>Les relevés de conclusions des COPIL et les PV de la réunion de coordination des OR et des ON ne mettent pas en évidence une revalorisation du rôle des OR dans la définition des politiques régionales. Pour ce qui est de la coordination des programmes, il est trop tôt pour avoir des remontées d’information. (18.3.1)</p> <p>Il n’y a pas de sources documentaires sur la capacité des organisations internationales à mettre en œuvre la coopération PIR 11<sup>ème</sup> FED. Elles ont cependant été largement sollicitées pour la mise en œuvre des programmes d’intégration économique et commerciale pendant le 10<sup>ème</sup> FED, avec des résultats très limités sur le terrain, une capacité faible à ajuster des approches globales aux spécificités de la coopération régionale de l’UE et à celles de l’Afrique centrale, et un déficit de visibilité pour l’UE. Cette appréciation est commune à la plupart des agences onusiennes comme l’UNIDO pour le PRMN et le PIQAC. Le PIR 11<sup>ème</sup> FED tente de contourner la difficulté en ouvrant la mise en œuvre des actions à d’autres opérateurs, notamment les agences des EM (AFD, GIZ) et les ONG. Les prémisses de l’efficacité de ses dispositions et notamment des contrats de subvention ou de délégation en gestion centralisée, mais également des délégations réalisées par les ON sont encourageants. (18.3.2)</p> <p>La mise en œuvre de la coopération régionale 11<sup>ème</sup> FED en gestion centralisée est satisfaisante en termes d’engagements. Le taux d’engagement était de 58% en 2016 et était projeté à 79% en 2017. Les performances financières varient d’un pays à l’autre. La formulation des projets a donc été efficace. Il n’est pas possible à ce stade de caractériser l’efficacité de la mise en œuvre (18.3.3) : Il est difficile de pousser l’analyse au-delà du rythme d’engagement. Une mention spéciale peut cependant être faite pour les opérations de blending dans les infrastructures de connectivité. Le processus de préparation s’est avéré beaucoup plus long au démarrage que prévu mais la totalité des ressources PIR et PANAF 11<sup>ème</sup> FED étaient engagées ou en voie de l’être. (18.3.4)</p>		
Région	Concept Note, PIR 11ème FED, 2013	<p><u>Définir des programmes régionaux concentrés autour d’objectifs spécifiques et de résultats.</u> Dans chacun des 3 secteurs de concentration, le PIR du 11eme FED devrait identifier des objectifs spécifiques à poursuivre pour contribuer de maniere significative a la coopération et integration regionale en Afrique centrale. Chacun de ces objectifs devrait être doté d’une allocation et être associe a des résultats a atteindre, par un nombre limité d’activités.</p> <p><u>Programmer les PIR de maniere coherente et complementaire avec les priorités de la programmation nationale, de l’intra-ACP et du programme panafricain.</u> Contrairement au 10eme FED, nous avons</p>

		<p>aujourd'hui l'opportunité de définir la programmation régionale et intra-ACP en cohérence et complémentarité avec les secteurs identifiés pour la programmation nationale. Cet effort de rationalisation et de complémentarité permettra de fixer des objectifs au niveau le plus approprié et d'assurer une division fonctionnelle des tâches entre les différents niveaux d'intervention de l'Union.</p> <p><u>Concentrer dans les PIR les ressources nécessaires à la mobilisation de tous les acteurs de l'intégration et de la coopération régionale, sous l'égide des organisations régionales.</u> (...) Une division fonctionnelle des tâches, variable selon les domaines en fonction d'une certaine subsidiarité, est la condition sine qua non d'un processus de coopération et d'intégration.</p> <p>Il est proposé dans le 11ème FED de contribuer à la réalisation de cette ambition en concentrant dans le même instrument, le PIR, l'ensemble des soutiens que l'Union européenne peut apporter à ce processus complexe, que ce soutien soit destiné, en fonction du principe de subsidiarité, au niveau régional, national ou aux autres acteurs pertinents de la région.</p> <p>Loin de marginaliser ou d'affaiblir le rôle des Organisations régionales dûment mandatées que sont la CEEAC et la CEMAC, cette nouvelle approche (i) permettra d'agir à tous les niveaux pertinents de manière cohérente sous l'égide des organisations régionales, (ii) augmentera ainsi l'influence des Organisations régionales sur la mise en œuvre des fonds européens; (iii) et permettra de contribuer de manière significative à la mise en œuvre des stratégies régionales au niveau national.</p> <p><u>Continuer de renforcer les capacités de la CEEAC et la CEMAC et les soutenir dans la réalisation de leur mandat.</u> (cf. QE6)</p> <p><u>Permettre, en fonction d'une subsidiarité définie dans la programmation, l'accès des ordonnateurs nationaux et des autres acteurs de la région à certaines enveloppes du PIR.</u> Comme cela a été introduit lors de la revue à mi-parcours du PIR, dans le cadre de certains objectifs spécifiques une allocation devrait être prévue pour soutenir ces différents acteurs et leur permettre – en fonction de leur valeur ajoutée - de mettre en œuvre des projets quand ils concourent de manière significative à l'intégration et la coopération régionale. C'est le pendant indispensable à la concentration dans les PIR des fonds qui contribuent directement à la coopération et l'intégration régionale, quel que soit leur niveau de mise en œuvre</p> <p><u>Permettre une certaine souplesse dans la définition géographique des acteurs éligibles pour appréhender la complexité de certaines problématiques régionales.</u> Étant donnée la situation de chevauchement de plusieurs organisations régionales dans l'AC et la double appartenance de certains pays, une configuration flexible pour le PIR AC pourra être envisagée pour la mise en œuvre. Une telle configuration pourra tenir compte des liens avec les régions avoisinantes et les PIR.s correspondants.</p> <p>Plus spécifiquement, et comme cela a déjà été le cas dans le 10ème FED, il conviendra de définir, en concertation avec les organisations régionales d'Afrique de l'Est et Australe, les mécanismes qui permettront d'appuyer les interventions dans la région des Grands Lacs.</p>
Région	Feuille de Route Conjointe, <b>2015</b>	<p>Dans la perspective d'une meilleure programmation et mise en œuvre du PIR 11ème FED, les leçons ci-après peuvent être tirées de l'exécution du PIR 10ème FED:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nécessité d'améliorer la coordination entre les deux ordonnateurs régionaux d'une part, et entre les ordonnateurs régionaux et les ordonnateurs nationaux, d'autre part.</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nécessité d'anticiper sur la programmation et l'instruction des actions du fait des délais relativement longs de mobilisation des ressources du PIR ;</li> <li>• La mise en adéquation des ressources du PIR avec les capacités humaines et opérationnelles des ORDM pour la mise en oeuvre des actions ;</li> <li>• La nécessité de renforcer la communication et l'échange d'informations entre les parties prenantes ;</li> <li>• La nécessité de renforcer des capacités des cellules d'exécution des projets sur les procédures FED avant le démarrage desdits projets.</li> <li>• Le renforcement du mécanisme de suivi et d'évaluation du PIR 10ème FED pour le rendre plus opérationnel dans le cadre du 11ème FED.</li> <li>• La nécessité de veiller à la complémentarité des instruments de financement pendant la phase d'instruction pour éviter les doublons ;</li> <li>• La nécessité de renforcer l'approche participative pendant la phase de programmation et d'instruction du PIR, 11ème FED.</li> <li>• Le recours à des partenaires externes pour la mise en oeuvre, notamment dans le premier domaine de concentration a permis de contribuer de façon significative à des actions de portée régionale, sans que cela pese sur les ressources des CER.</li> </ul>
UA	Soutenir une intégration régionale efficace ? Ce que nous apprend la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED, ECPDM 2016	<p>La nouvelle approche mise en place par l'UE afin de soutenir la coopération régionale dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement a avant tout cherché à tirer les leçons du passé. Bien que l'on puisse assimiler certaines innovations à un possible « changement de paradigme », celles-ci ne déboucheront pas forcément sur une amélioration qualitative et quantitative de l'intégration régionale, surtout si la programmation de l'UE n'est pas sous-tendue par une meilleure compréhension politique des différentes régions, pays et secteurs où l'UE intervient. (...)</p> <p>Si l'UE tient à soutenir efficacement l'intégration régionale, elle va devoir ajuster ces ambitions à l'aune de ce qui est faisable, en tenant compte des facteurs structurels et des dynamiques politiques qui entravent ou favorisent l'intégration régionale. Elle ne pourra plus se rabattre sur des explications aussi simplistes qu'un « manque de volonté politique » ou des « contraintes de capacités ». Elle devra également favoriser une politique de gestion qualitative des ressources humaines qui ne récompense pas uniquement les décaissements rapides.</p>
UA	Ibid	<p>L'UE a profité des orientations de la programmation pour procéder à une refonte totale de son approche de la coopération régionale dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• se recentrer sur les priorités essentielles de l'Accord de partenariat de Cotonou (à savoir la paix et la sécurité, l'intégration économique régionale et les défis mondiaux) et du Programme pour le changement de l'UE (notamment l'association des subventions et prêts) ;</li> <li>• diversifier la gamme des acteurs d'exécution, pour permettre aux autorités nationales et aux organisations régionales autres que celles dûment mandatées (ORDM) d'avoir directement accès aux fonds régionaux du FED ;</li> <li>• augmenter les montants alloués aux mécanismes de financement régional mixte ;</li> <li>• établir des comités de pilotage régionaux afin de créer un espace pour le dialogue politique multipartite, définir précisément la répartition des rôles entre les divers intervenants, et conférer aux ORDM un rôle central dans la</li> </ul>

		<p>supervision du soutien accordé par l'UE à l'intégration régionale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• intégrer un appui ciblé au renforcement des capacités des ORDM ;</li> <li>• renforcer les capacités des délégations de l'UE en matière d'intégration régionale.</li> </ul>
	Ibid	<p>Il semblerait que la nouvelle approche de coopération régionale présentée dans le cadre du 11ème FED propose des solutions génériques à des problèmes génériques, plutôt que des solutions sur mesure par rapport à des dynamiques d'économie politique nationales, régionales et sectorielles diverses et variées exerçant chacune leur influence sur l'intégration régionale. Dépourvue d'une théorie de changement détaillée et d'un mécanisme d'analyse comparative de l'intégration régionale, cette approche souffre de grosses lacunes, qui se répercutent à l'évidence sur sa capacité à mesurer et à inventorier les résultats. De plus, les cycles de coopération quinquennaux pourraient s'avérer trop courts pour arriver à des résultats en termes d'intégration régionale.</p> <p>L'accès direct risque de ne pas aboutir aux résultats escomptés en termes de l'intégration des agendas régionaux pour l'intégration régionale au niveau national, sauf à être soutenu par une solide analyse d'économie politique des incitations nationales mises en place pour favoriser la coopération régionale, et sauf à reconnaître et à s'atteler à la dimension nationale des défis régionaux.</p> <p>Les comités de pilotage, qui se concentrent essentiellement sur les institutions officielles et les problématiques de gestion de l'aide, ne seront vraisemblablement pas en mesure d'impulser l'action politique de haut niveau dont l'intégration régionale a besoin pour avancer ; sans doute ne sont-ils pas non plus l'outil idéal pour aider l'UE à identifier les possibilités d'appui à des dispositifs régionaux plus souples et informels, avec un fort potentiel pour faire avancer les processus d'intégration régionale.</p> <p>Le « blending » est sans doute un enjeu beaucoup plus risqué et complexe, qui requiert une sérieuse prise en compte des moteurs et des freins au développement des infrastructures transnationales, surtout pendant la phase de planification du projet. Il n'est pas dit qu'avec le nouveau cadre du FED prévu pour associer subventions et prêts, les pays bénéficiaires soient plus enclins à s'approprier les opérations de « blending », compte tenu de la marge de manoeuvre limitée dont les acteurs nationaux et régionaux disposent pour diriger la mise en oeuvre de ce type d'opération. La Banque africaine de développement est la seule institution financière régionale à avoir le statut de principal bailleur de fonds. D'aucuns s'inquiètent par ailleurs de la capacité de la CE à gérer le « blending » à l'aune d'une « intelligence politique ».</p>
<p><b>• 18.3.1 – Capacité démontrée par les OR à assumer les rôles de définition des politiques et de coordination des programmes qui leur sont impartis par le 11ème FED</b></p>		
<p>Avec une mise en œuvre du PIR 11ème FED, les nouveaux mécanismes mis en place n'ont pas encore produit d'effets documentés. Les principaux projets sectoriels (PARCIC, PACIE2, ECOFAC 6) sont encore à différents degrés de préparation. Il n'y a pas à ce stade d'éléments documentaires ou d'entretiens qui permettent de penser que les OR sont plus ou mieux impliqués dans la préparation, qui reste un processus interne par essence puisque approuvé par le FED, pas par un mécanisme conjoint. Les entretiens ne font pas état d'une amélioration des capacités des OR, sauf peut-être de la CEMAC à l'occasion d'un changement de présidence de la Commission, et donc des commissaires. Cette amélioration ne porte pas au-delà la compétence personnelle des commissaires, et plus spécifiquement de la commissaire en charge de l'intégration économique.</p> <p>Les relevés de conclusions des COPIL et les PV de la réunion OR+ON ne mettent pas en évidence une revalorisation du rôle des OR dans la définition des politiques régionales. Pour ce qui est de la coordination des programmes, il est trop tôt pour avoir des remontées d'information.</p>		
UA	Soutenir une intégration régionale efficace	L'introduction du principe d'accès direct pourrait se traduire par un « changement de paradigme » dans la coopération régionale et le soutien externe à l'intégration régionale. Il s'agirait en d'autres termes

	? Ce que nous apprend la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED, ECPDM 2016	de passer d'une approche descendante, axée sur le soutien aux organisations régionales dans l'espoir d'obtenir un effet de retombée au niveau national, à une approche ascendante qui stimule l'intégration régionale par le biais de stratégies et de programmes nationaux.
<p>• <b>18.3.2 – Capacité démontrée par les organisations internationales et la mise en œuvre directe par les DUE à formuler et mettre en œuvre la coopération régionale de l'UE</b></p>		
<p>Il n'y a pas de sources documentaires sur la capacité des organisations internationales à mettre en œuvre la coopération PIR 11<sup>ème</sup> FED. Elles ont cependant été largement sollicitées pour la mise en œuvre des programmes d'intégration économique et commerciale pendant le 10<sup>ème</sup> FED, avec des résultats très limités sur le terrain, une capacité faible à ajuster des approches globales aux spécificités de l'appui de l'UE, et un déficit de visibilité pour l'UE. Cette appréciation est partagée par toutes les organisations internationales, mais est particulièrement marquée pour les agences onusiennes.</p> <p>Les expériences dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et en particulier celle des aires naturelles sont plus positives. Elles sont mises en œuvre plus par des ONG internationales que par des organisations internationales.</p> <p>Le PIR 11<sup>ème</sup> FED tente de contourner la difficulté en ouvrant la mise en œuvre des actions à d'autres opérateurs, notamment les agences des EM (AFD, GIZ) et les ONG. Les prémisses de l'efficacité de ses dispositions et notamment des contrats de subvention ou de délégation en gestion centralisée, mais également des délégations réalisées par les ON pour mettre en œuvre les actions n'ont pas été identifiables pendant la mission de terrain.</p> <p>Le seul instrument qui ait déjà fait ses preuves, du moins en termes adoption des projets et de début de contractualisation de leur mise en œuvre est l'AFIF</p>		
		Cf. liste des entretiens
<p>• <b>18.3.3 – Capacité démontrée par les ordonnateurs nationaux à formuler et mettre en œuvre la coopération régionale de l'UE</b></p>		
<p>La mise en œuvre de la coopération régionale 11<sup>ème</sup> FED par les ON et les autres opérateurs est satisfaisante en termes d'engagements. Le taux d'engagement était de 58% en 2016 et était projeté à 79% en 2017. Les performances financières varient d'un pays à l'autre. La formulation des projets a donc été efficace. Il n'est pas possible à ce stade de caractériser l'efficacité de la mise en œuvre.</p>		
Région	Réunion ON-OR Afrique centrale, <b>2017</b>	62. Sur le plan financier, plus de 3 milliards d'euros ont été alloués aux PIN des pays de la région dans le cadre de la programmation du 11 <sup>ème</sup> FED [PIN ?]. Dans l'ensemble, la mise en œuvre est satisfaisante. En 2016, le taux d'engagement s'élevait à 58% et pourra atteindre 79% en fin 2017 selon les estimations.  L'analyse montre toutefois que les performances financières varient d'un pays à l'autre. Alors que certains pays ont déjà engagé la quasi totalité des ressources, d'autres connaissent des taux d'engagement assez faible. La Commission Européenne a confirmé la signature du PIN de la République Centrafricaine d'ici la fin du mois d'avril 2017. S'agissant du 'PIR, sur un montant total de 350 millions d'Euros, le taux d'engagement s'élève à 66%.
Région	COPEL <b>2017</b>	K. Rudischhauser (KR) a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre du PIR et des PIN et a invité les États d'Afrique centrale à accélérer la mise en œuvre des montants restants. Le taux de mise en œuvre du PIR est actuellement de 33 %, mais devrait atteindre 66 % d'ici peu et pourrait atteindre 79 % d'ici la fin 2017.
<p>• <b>18.3.4 – Degré accélération des rythmes de préparation et de contractualisation des projets régionaux et du respect des exigences de faisabilité technique, institutionnelle et sociale de l'UE</b></p>		
<p>Il est difficile de pousser l'analyse à ce stade au-delà du rythme d'engagement indiqué en 1833.</p>		
Région	Conclusions COPIL <b>2015</b>	1. Discussion sur les problèmes financiers et ses conséquences sur les modalités de mise en œuvre - Volonté de la part de l'UE de continuer à travailler avec la CEEAC, mais nécessité de régler d'urgence le problème financier avec la CEEAC lié aux inéligibilités de MICOPAX. - Sur la base des résultats des audits ; l'UE émettra fin avril les ordres de recouvrement pour les coûts inéligibles et les fonds non-utilisés de MICOPAX pour un montant autour de 8,8 millions d'euros (montant auquel devront être ajoutés les intérêts de retard). La méthode de compensation automatique risque de paralyser la gestion du 11 <sup>ème</sup> FED par la CEEAC si des modalités de gestion alternatives ne seront pas considérées. L'UE

		<p>est prête à analyser une requête de la CEEAC pour un plan de remboursement étalé dans le temps pour une période de 4 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UE propose, si on veut adopter et mettre en oeuvre des nouveaux programmes, la Gestion directe par l'UE ou par d'autres partenaires internationaux (agences des Etats-Membres UE, Organisations Internationales, ONGs).</li> </ul>
UA	<p>Soutenir une intégration régionale efficace ? Ce que nous apprend la programmation du 11<sup>ème</sup> FED, ECPDM 2016</p>	<p>l'UE a pris des mesures de renforcement des capacités afin d'aider ses délégations à mieux appréhender la coopération régionale, en précisant notamment les missions et les responsabilités des délégations nationales et régionales et en améliorant la coordination entre elles.</p>
Région	<p>Conclusions COPEL 2016</p>	<p>Blending : feedback de la réunion régionale à Libreville du 16-18 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier blending, Co organisé par la CEMAC ; CEEAC et UE en mars 2016.</li> <li>- Présentation des projets dans le pipeline.</li> <li>- CEMAC et CEEAC prennent l'engagement d'accompagner les Etats dans l'identification et la soumission des projets au financement blending</li> </ul>